THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
LIBRARY

EX LIBRIS
REV. BARDO

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE

TOME SIXIÈME

SAD — ZWI

CORBEIL, typ. et stér. de CRÉTÉ.

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE

PAR

L'ABBÉ BERGIER

ÉDITION

ENRICHIE DE NOTES EXTRAITES DES PLUS CÉLÈBRES APOLOGISTES DE LA RELIGION

PAR Mgr GOUSSET

ARCHEVÊQUE DE REIMS

AUGMENTÉE D'ARTICLES NOUVEAUX

PAR Mgr DONEY

ÉVÊQUE DE MONTAUBAN

ET PRÉCÉDÉ

DU PLAN DE THÉOLOGIE, MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE BERGIER,

TOME SIXIÈME

SAD — ZWI

INSTITUTE OF INDUSTRIAL STUDIES
MAY 1 0 1963
LIBRARY

PARIS

A. JOUBY ET ROGER
LIBRAIRES-ÉDITEURS
Rue des Grands-Augustins, 7

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY
LIBRAIRES-ÉDITEURS
Rue de l'Abbaye, 3

1868

Tous droits réservés

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
MAY 10 1963
LIBRARY

24285

DICTIONNAIRE

DE THÉOLOGIE.

S

SADUCÉENS, nom d'une des quatre sectes principales qui subsistoient chez les Juifs du temps de Notre-Seigneur; il en est souvent parlé dans le nouveau Testament. L'origine n'en est pas absolument certaine, les savants les plus habiles n'ont pu former là-dessus que des conjectures.

On prétend qu'elle est née environ 260 ans avant Jésus-Christ, du temps qu'Antigone de Socho étoit président du grand sanhédrin de Jérusalem, et que ce fut lui-même qui y donna occasion. Comme il répétoit souvent à ses disciples qu'il ne faut pas servir Dieu par un esprit mercenaire à cause de la récompense que l'on en attend, mais purement et simplement par l'amour et par la crainte filiale qu'on lui doit, Sadoc et Baithus ou Boéthus, ses élèves, conclurent de là qu'il n'y a point de récompense à espérer dans une autre vie, que la durée de l'homme se borne à la vie présente, que si Dieu récompense ceux qui le servent, c'est dans ce monde et non ailleurs. Ils trouvèrent des partisans qui embrassèrent leur doctrine, et qui formèrent ainsi une secte à part; on les nomma *saducéens*, du nom de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des épicuriens, en ce qu'ils admettoient une puissance qui a créé l'univers et une providence qui le gouverne, au lieu que les épicuriens nioient l'une et l'autre.

Il ne faut pas beaucoup de réflexion pour sentir d'abord l'absurdité de ce système. Si Dieu ne nous avoit créés que pour cette vie, en quoi nous auroit-il témoigné sa bonté, et sur quoi seroient fondés l'amour et la crainte filiale qu'on lui doit? Il est évident que la vertu n'est pas toujours récompensée, ni le vice toujours puni en ce monde; il n'y auroit donc, à proprement parler, aucun motif solide d'être vertueux.

On nous dit que les *saducéens* se bornèrent d'abord à faire comme les caraïtes, à rejeter les traditions des anciens, à ne consulter que la parole écrite; et comme les pharisiens étoient fort attachés aux traditions, ces deux sectes se trouvèrent diamétralement opposées. Mais les premiers embrassèrent bientôt des sentiments impies et pernicieux : ils nièrent la résurrection future, l'existence des anges et des esprits, et celle des âmes humaines après la mort; *Matt.*, c. 22, ℣. 23; *Marc.*, c. 12, ℣. 18; *Act.*, c. 23, ℣. 8. Cette conduite des *saducéens* n'est pas fort propre à confirmer l'opinion des protestants, qui leur applaudissent, parce qu'ils rejetoient toute espèce de tradition, pour ne s'attacher qu'au texte de l'Ecriture sainte.

Origène, l. 1, *contra Cels.*, n. 49, et saint Jérôme, *Comment. in Matth.*, l. 3, c. 22, t. 4, *Op.* col. 106, nous apprennent que les hérétiques, à l'exemple des Samaritains, n'admettoient pour Ecriture sainte que les cinq livres de Moïse. C'est pour cela, dit saint Jérôme, que Jésus-Christ voulant réfuter leur erreur touchant la résurrection future, ne leur oppose qu'un passage tiré des livres de Moïse, qui ne semble prouver ce dogme qu'indirectement, au lieu qu'il auroit pu en alléguer d'autres plus exprès tirés des prophètes auxquels ces

BQT 6 .B4

sectaires n'auroient eu aucun égard. Scaliger et quelques autres, qui ont prétendu que les *saducéens* ne rejetoient pas absolument les prophètes ni les hagiographes, mais qu'ils leur attribuoient moins d'autorité qu'aux livres de Moïse, n'ont rien répondu de solide à la réflexion de saint Jérôme. On sait d'ailleurs que la coutume de tous les hérétiques a été de rejeter tous les livres qui ne leur étoient pas favorables. Brucker, *Hist. crit. philos.*, t. 2, pag. 721, dit que si les *saducéens* avoient rejeté quelques-uns des livres du canon reçu chez les Juifs, on les auroit anathématisés et chassés de la synagogue; il se trompe. Josèphe, *Antiq. Jud.*, l. 18, cap. 2, a remarqué que les *saducéens* constitués en autorité ne résistoient point aux pharisiens; ils ne dogmatisoient donc pas en public, ils évitoient les éclats et les disputes, c'est pour cela qu'ils étoient tolérés. D'ailleurs pouvoit-on leur prouver l'autorité du canon des Ecritures autrement que par la tradition? Or, les *saducéens* n'y avoient aucun égard.

Ils étoient encore opposés aux esséniens et aux pharisiens touchant le dogme du libre arbitre et de la prédestination. Les esséniens croyoient que tout est prédéterminé par un enchaînement de causes infaillibles; les pharisiens étoient d'avis que la prédestination a lieu sans nuire à la liberté de l'homme, et en laissant le bien et le mal à son choix. Les *saducéens* nioient toute prédestination; ils soutenoient que Dieu a fait l'homme maître de ses actions, avec une entière liberté de faire à son gré le bien et le mal. Josèphe, *de Bello Jud.*, l. 2, c. 7, al. c. 12; *Antiq. Jud.*, l. 18, cap. 2.

Comme ils étoient persuadés que Dieu récompense les bons et punit les méchants dans cette vie, ils devoient regarder les heureux du siècle comme les amis de Dieu, et les pauvres, les infirmes, les affligés, comme autant d'objets de la colère du ciel. Cette persuasion devoit les rendre durs et inhumains à l'égard des malheureux, et Josèphe leur reproche en effet ce défaut. De là quelques auteurs ont conclu avec assez de probabilité, que dans la parabole du mauvais riche, *Luc.*, c. 16, ℣. 19, Jésus-Christ a peint les mœurs d'un *saducéen*.

L'ambiguïté d'un terme de Josèphe a donné lieu à plusieurs critiques de penser que les *saducéens* n'admettoient pas la providence de Dieu; parce qu'il dit, l. 2, *de Bello Jud.*, cap. 7: *Ils rejettent absolument le destin, ils placent Dieu hors de toute influence ou inspection*, εφορίαν, *sur tout mal*. Mais Brucker fait remarquer que ce mot grec signifie non-seulement *inspection* ou *attention*, mais *direction* et *gouvernement*, qu'ainsi les *saducéens* ont seulement nié que les décrets et l'action de Dieu eussent aucune part aux actions des hommes: sentiment qui approche moins de celui des épicuriens que de l'opinion soutenue dans la suite par les pélagiens.

La secte des *saducéens* étoit la moins nombreuse; mais elle avoit pour partisans les plus riches d'entre les Juifs, les gens de la première qualité, ceux qui possédoient les premiers emplois de la nation. De tout temps en effet ceux qui étoient dans la plus grande abondance des biens de ce monde, ont été les plus sujets à négliger et à révoquer en doute la félicité de l'autre vie. *Voyez Dissertation sur les sectes des Juifs, Bible d'Avignon*, t. 13, p. 218; Prideaux, *Hist. des Juifs*, tom. 2, l. 13, p. 160; Brucker, *Hist. critiq. philos.*, t. 2, p. 715.

SAGARELLIENS. *Voy.* APOSTOLIQUES.

SAGESSE. Ce mot, qui, chez les Grecs et chez les Latins, se prend pour la philosophie ou pour la capacité dans les sciences, a encore d'autres significations dans l'Ecriture sainte. Il désigne, 1° les œuvres divines du Créateur, *Psal.* 50, ℣. 8, etc.; 2° l'habileté dans un art quelconque, *Exod.*, c. 39, ℣. 3; 3° la prudence dans la conduite de la vie, *III. Reg.*, c. 2, ℣. 6; 4° l'expérience dans les affaires, *Job*, c. 12, ℣. 12; 5° l'assemblage de toutes les vertus; il est dit, *Luc.*, c. 2, ℣. 52, que Jésus enfant croissoit en âge et en *sagesse* devant Dieu et devant les hommes; 6° la prudence présomptueuse des hommes du monde et surtout des philosophes;

dans ce sens Dieu a dit : *Je confondrai leur sagesse*, *I. Cor.*, c. 1, ℣. 19 ; 7° la *sagesse éternelle* est le Fils de Dieu, ou Dieu lui-même, *Luc.*, c. 11, ℣. 49 ; 8° en général la vraie *sagesse* de l'homme consiste à connoître la fin à laquelle Dieu l'a destiné, et à prendre les moyens propres pour y arriver.

Sagesse de Dieu. Comme nous ne pouvons concevoir les attributs de Dieu que par analogie à ceux de l'homme, nous appelons *sagesse divine* l'intelligence infinie par laquelle Dieu connoît ses propres desseins, voit le plan de conduite qui convient le mieux à la nature des êtres qu'il a créés, et prend les moyens les plus propres pour exécuter ce qu'il a résolu.

Quelques incrédules ont soutenu que l'on ne peut pas attribuer à Dieu la *sagesse*, parce que Dieu, qui n'a besoin de rien, ne peut pas se proposer une fin, ni choisir des moyens pour y arriver, puisque sa puissance peut suppléer à tous les moyens. Au mot Cause finale, nous avons prouvé le contraire; nous avons fait voir que Dieu ne se propose pas une fin par besoin, mais en vertu de la perfection de son être, parce qu'il est souverainement intelligent, et que s'il n'agissoit pas comme cause intelligente, il agiroit en cause aveugle. Lorsque Dieu agit, il sait donc ce qu'il fait, et pourquoi il le fait, quels seront les effets et les conséquences de son action ; la raison pour laquelle il agit est la fin qu'il se propose; il emploie des moyens, non par impuissance de faire autrement, mais parce qu'il est de l'essence d'un être intelligent d'agir ainsi.

Nous ne pouvons connoître que très-imparfaitement les desseins de Dieu et les moyens par lesquels il les exécute dans l'ordre de la nature, en comparant les effets à leurs causes ; et souvent les conséquences que nous tirons de cette comparaison ne sont que des conjectures : combien de fois les philosophes ne sont-ils pas trompés sur la cause des phénomènes les plus connus ? Dans l'ordre de la grâce, nous ne connoissons les raisons de la conduite de Dieu qu'autant qu'il a daigné nous les révéler ; mais malgré la foiblesse de notre intelligence, il nous en a fait connoître assez pour exciter notre admiration, notre reconnoissance et notre confiance en lui. Il sait mieux que nous de quelle manière nous avons besoin d'être conduits ; quoi qu'il nous arrive, nous ne pouvons mieux faire que de nous reposer sur sa *sagesse* et sur sa bonté pour notre sort en ce monde et en l'autre.

Sagesse (livre de la). C'est un des livres canoniques de l'ancien Testament. Les Grecs l'appellent *la Sagesse de Salomon;* il ne s'ensuit pas néanmoins qu'ils ont cru que ce livre avoit été composé par Salomon; probablement ils ont seulement entendu par là que l'auteur avoit puisé ses connoissances dans les livres de Salomon, et qu'il avoit tâché de les imiter. Quelques anciens l'ont nommé παναρέτος, *trésor de toute vertu;* le but de l'auteur est d'instruire les rois, les grands, les juges de la terre.

On pense communément que ce livre n'a pas été écrit en hébreu, qu'ainsi le grec est le texte original. On n'y voit point, disent les critiques, les hébraïsmes et les barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un livre hébreu ; l'auteur écrivoit assez bien en grec, et il avoit lu les bons écrivains en cette langue; il en emprunte des expressions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambroisie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou *d'Adès*, etc. Il cite toujours l'Ecriture d'après les Septante ; et lorsque les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent a toujours été pris sur le grec.

Cependant le savant qui a publié à Rome, en 1772, *Daniel traduit par les Septante*, 4e dissert., n. 10, prétend que dans l'original le *livre de la Sagesse* étoit écrit en vers; il faut donc qu'il ait été écrit en hébreu. Puisque le traducteur parloit bien le grec, il n'est pas étonnant qu'il ait su éviter les hébraïsmes et les barbarismes, qu'il ait employé les termes familiers aux écrivains grecs, et qu'il ait suivi la version des Septante. Quoique l'on ne connoisse pas l'auteur de cet ouvrage, qu'aucun ancien ne dise qu'il a vu le texte hébreu,

et que le traducteur n'en dise rien, ce ne sont là que des preuves négatives, il ne s'ensuit pas certainement que ce texte n'a jamais existé; d'autres livres hébreux ont disparu de même : l'auteur prétendu grec n'est pas mieux connu que l'auteur hébreu; les critiques protestants qui ont soutenu qu'il est l'ouvrage de Philon, n'ont fait qu'une vaine conjecture.

Quoi qu'il en soit, la traduction latine que nous en avons n'est pas de saint Jérôme; c'est l'ancienne Vulgate faite sur le grec, longtemps avant saint Jérôme, et usitée dans l'Eglise dès le commencement; elle est exacte et fidèle, mais le latin n'en est pas toujours pur.

Les Juifs n'ont point mis ce livre dans leur canon, parce qu'ils n'y ont placé que ceux dont ils avoient le texte hébreu; il n'a pas même été toujours reçu comme canonique dans l'Eglise chrétienne; plusieurs Pères et plusieurs églises ont douté si c'étoit l'ouvrage d'un auteur inspiré. Cependant les auteurs sacrés du nouveau Testament semblent quelquefois y faire allusion : saint Clément de Rome en a copié quelques paroles, *Epist.* I *ad Cor.*, n. 3 et 27. Il a été cité dans le second siècle par saint Clément d'Alexandrie, par Hégésippe et par saint Irénée, suivant le témoignage d'Eusèbe; au troisième par Origène, par Tertullien et par saint Cyprien. Des conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Constantinople *in Trullo* en 692, le onzième de Tolède en 675, de Florence en 1438, enfin celui de Trente, sess. 4, l'ont expressément admis au nombre des livres canoniques.

Comme les protestants ne veulent recevoir comme tels que ceux qui sont avoués par les Juifs, ils ont déprimé tant qu'ils ont pu le *livre de la Sagesse.* Mosheim, sur Cudworth, *Syst. intell.*, c. 4, § 16, n. 5, le cite comme un exemple des fraudes que les Juifs d'Alexandrie ont commises longtemps avant la naissance du Sauveur. Mais ici la fraude n'est pas prouvée. Un écrivain quelconque a pu faire ce livre, soit en hébreu, soit en grec, sans avoir envie de passer pour un auteur inspiré; à la vérité, c. 9, ℣. 7 et 8, il parle comme auroit pu faire Salomon; mais c'est une prière que l'auteur fait à Dieu, et qu'il a pu copier dans un livre de Salomon sans en avertir. Si donc il y a de l'erreur sur ce point, ce que nous n'avouons pas, elle est venue de l'admiration que les lecteurs ont eue pour cet écrit, dont la doctrine leur a paru digne de Dieu. En effet, les critiques protestants les plus prévenus contre la canonicité de ce livre, n'ont pu y découvrir aucune erreur, et il y a des pensées et des vérités dont un auteur ordinaire n'a pas pu être capable.

Brucker, en traitant de la philosophie des Juifs, *Hist. crit. philos.*, tom. 2, p. 693, a prétendu que l'auteur du *livre de la Sagesse* est un juif d'Alexandrie, imbu des opinions de la philosophie grecque, et qu'il y a dans son ouvrage des marques évidentes de platonisme. Il apporte en preuve, 1° ce que dit cet auteur, *Sap.*, cap. 1, ℣. 7 : « L'esprit du » Seigneur a rempli toute la terre, et il » contient toutes choses. » C'est, dit Brucker, l'âme du monde des pythagoriciens et des platoniciens. 2° En effet, c. 7, ℣. 22, il est dit que cet esprit est intelligent, unique et cependant multiplié, subtil et mobile.... qu'il renferme tous les autres esprits, etc. Ces façons de parler ne conviennent point au Saint-Esprit, mais à l'âme du monde, telle que les philosophes la concevoient. 3° *Ib.*, ℣. 17, l'auteur dit que c'est cet esprit qui lui a enseigné la philosophie, et il représente le précis des connoissances philosophiques à la manière des Grecs. 4° Il ajoute, ℣. 25, que c'est « un souffle » de la puissance divine, une *émanation* » de la loi du Tout-Puissant, un rayon » brillant de sa lumière. » Voilà le dogme de l'émanation des esprits suivant le système de Platon. 5° C. 1, ℣. 13 et 14, il réfute les philosophes orientaux qui pensoient que le mal qui est dans le monde venoit de la nature même des choses; il soutient au contraire que « Dieu n'a » point créé la mort, qu'il ne se plaît » point à exterminer les vivants,..... » qu'ils n'ont point en eux-mêmes la » cause de leur perte, et que le royaume

» de l'enfer ou de la mort n'est point » sur la terre. » C'est le langage de Platon et de Plotin.

Il n'est pas possible de pousser plus loin l'abus de la critique ni l'entêtement de système : avec un peu de réflexion, Brucker auroit vu qu'il prête à l'auteur du *livre de la Sagesse*, des idées qu'il n'eut jamais, c. 1, ℣. 4. Cet auteur dit que la *sagesse*, qu'il nomme indifféremment l'*esprit de Dieu* et *le Saint-Esprit*, n'entrera point dans une âme malfaisante, et qu'elle n'habitera point dans un corps asservi au péché, etc. Les philosophes ne parloient pas ainsi de l'âme du monde ; ils pensoient que cette âme étoit répandue dans tous les corps vivants. L'auteur sacré dit, c. 7, ℣. 7, qu'il a invoqué Dieu, et que l'esprit de *sagesse* est venu en lui; ℣. 15, que c'est Dieu qui lui a donné les connoissances qu'il possède; ℣. 22, que l'esprit de *sagesse* est saint et ami du bien; ℣. 27, qu'il se répand dans les âmes saintes, dans les amis de Dieu, et qu'il fait les prophètes; c. 9, ℣. 4, il le demande instamment à Dieu; ℣. 17, il lui dit : « Qui connoîtra » vos desseins, si vous ne lui donnez » la sagesse, et si vous ne lui envoyez » du ciel votre Saint-Esprit? » Il faut être étrangement prévenu pour entendre par là l'esprit universel, principe de la vie des corps animés, et pour y voir le système des *émanations*. *Voyez* ce mot.

Ce même auteur réfute ceux qui attribuoient l'origine du mal à la nature des choses ; cependant, c. 11, ℣. 11, 17 et suiv.; cap. 12, ℣. 2, 6, 8, etc., il représente Dieu comme un juge sévère, mais juste et miséricordieux, qui punit les pécheurs en ce monde, afin de les amener à pénitence, et qui les extermine enfin, lorsqu'ils s'endurcissent dans le crime. Voilà des vérités qui ne sont jamais venues à l'esprit de Platon, de Plotin, ni des philosophes orientaux, et des expressions desquelles ils ne se sont jamais servis; l'auteur du *livre de la Sagesse* les avoit donc puisées ailleurs.

SAINT, SAINTETÉ. Les divers sens dont ces deux termes sont susceptibles, et l'abus que l'on en a fait, nous obligent d'en rechercher la signification primitive et grammaticale. L'hebreu *kodesch*, ou *kadosch*, le grec ἅγιος, le latin *sanctus*, dérivé de *sango*, nous paroissent tous formés de racines qui signifient un *lien*, ce qui attache; de manière que *saint* dans l'origine signifie simplement lié, attaché, destiné, dévoué à quelqu'un ou à quelque chose. De là les expressions des écrivains sacrés, *Jerem.*, c. 51, ℣. 28: *Sanctificate contra eam gentes*, faites conjurer les nations contre elle; *sanctificate super eam bellum*, vouez de lui faire la guerre, c. 6, ℣. 4; *sanctifica eos in die occisionis*, dévouez-les à la mort, cap. 11, ℣. 3; *Joel*, cap. 2, ℣. 14: *Sanctificate jejunium, congregate populum, sanctificate Ecclesiam*, célébrez un jeûne, convoquez le peuple, formez une assemblée, etc. *Sancta David, Act.*, c. 13, ℣. 34, sont les promesses faites à David.

Conséquemment *sanctifier* une chose ou une personne, c'est l'attacher à Dieu et à son culte. *Levit.*, c. 11, ℣. 44 et 45, le Seigneur dit aux Israélites : « Je vous » ai séparés des autres peuples.... vous » me serez attachés et dévoués, » *Eritis mihi sancti. Sanctifica mihi omne primogenitum*, destinez-moi tout premier né ; *sanctum Domino*, consacré au Seigneur. Dans ce sens, tout homme qui fait profession d'adorer le seul vrai Dieu, est un *saint*.

Comme c'est parmi ces vrais adorateurs que se trouvent ordinairement les hommes les plus vertueux, qui ont les mœurs les plus pures, et qui sont les plus fidèles à remplir tous les devoirs, on a nommé *saints* tous ceux qui pratiquoient des vertus héroïques, et qui paroissoient exempts des vices de l'humanité ; mais la profession du vrai culte n'est pas toujours accompagnée de cette *sainteté* de mœurs et de conduite.

Souvent Dieu dit aux Israélites : « Soyez *saints*, parce que je suis *saint*; » la *sainteté* ne peut convenir à Dieu et à l'homme dans le même sens. La *sainteté* de Dieu est l'aversion qu'il a pour le crime et pour tout ce qui peut blesser la pureté de son culte, et la sévérité avec laquelle il le punit; la *sainteté* de l'homme

est son exactitude à éviter tout ce que Dieu défend, et à faire ce qu'il commande : sans cela, il n'est pas véritablement devoué au culte de Dieu. Ainsi, lorsqu'en parlant d'une loi morale, Dieu dit : *Soyez saints, parce que je suis saint*, cela signifie, évitez tel crime et pratiquez telle vertu, parce que j'approuve et je récompense cette conduite. Lorsqu'il est question d'une loi purement cérémonielle qui regarde la décence du culte, la propreté et la santé des particuliers, ces mêmes paroles signifient, faites telle cérémonie, évitez telle indécence ou telle négligence, parce que cela me plaît ainsi, et qu'autrement vous serez punis. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu approuve autant les cérémonies que les vertus, et qu'il punit les indécences aussi rigoureusement que les crimes.

La *sainteté* est donc attribuée à Dieu par opposition aux faux dieux du paganisme ; ceux-ci n'étoient rien moins que des dieux *saints*, puisqu'on les supposoit sujets aux mêmes vices que les hommes, et qu'on croyoit les honorer par des crimes. Elle est attribuée aux juifs par opposition aux idolâtres qui commettoient des actions infâmes pour plaire à leurs dieux. Les Juifs étoient ainsi la *nation sainte*, c'est-à-dire attachée au culte du vrai Dieu, et non à celui des idoles.

En confondant mal à propos toutes ces choses, les juifs sont tombés dans plusieurs erreurs. 1° Ils ont conclu que la loi cérémonielle étoit plus *sainte* que la loi morale, parce qu'elle prescrit toutes les observances dans le plus grand détail ; ils ont cru qu'ils étoient eux-mêmes plus *saints*, plus fidèles et plus agréables à Dieu en observant des cérémonies qu'un faisant ce que la loi morale ordonne, parce que celle-ci est portée pour les païens aussi bien que pour les juifs. 2° Que le Messie n'a pas pu établir une loi plus *sainte* que la loi de Moïse. 3° Que les patriarches n'étoient point tachés du péché originel, puisqu'ils sont appelés *saints* dans l'Ecriture. 1° Que Dieu ne tenoit aucun compte du culte que pouvoient lui rendre les nations étrangères, qu'il n'avoit pas plus de soin d'elles que des animaux, quoique les livres saints enseignent formellement le contraire. *Voy.* INFIDÈLES.

Les jours, les lieux, les personnes, les cérémonies, sont appelés *saints*, c'est-à-dire destinés à honorer Dieu ; dans le psaume 49, ℣. 5, les *saints* sont les prêtres et les lévites, parce qu'ils étoient spécialement occupés au service du Seigneur. L'inscription *Sanctum Domino*, gravée sur la lame d'or qui couvroit le front du grand prêtre, le faisoit souvenir qu'il étoit *consacré* au service du Seigneur, et elle apprenoit au peuple à respecter sa dignité. La Judée étoit nommée *la Terre sainte*, et Jérusalem *la Ville sainte*, parce que l'idolâtrie en étoit bannie, et que Dieu seul y étoit adoré ; mais cette même contrée est encore appelée à plus juste titre *la Terre sainte*, depuis qu'elle a été consacrée par la naissance, par les travaux, par les miracles, par le sang de Jésus-Christ. Dieu apparoissant à Moïse dans le buisson ardent, lui dit : La terre où tu es, est *sainte*, c'est-à-dire respectable à cause de ma présence. Saint Pierre appelle *la montagne sainte*, celle sur laquelle étoit arrivée la transfiguration de Jésus-Christ. *Voy.* CONSÉCRATION.

Si les hérétiques anciens et modernes, si les incrédules leurs copistes, avoient voulu faire toutes ces réflexions, s'ils avoient daigné se souvenir que, dans le nouveau Testament, les mots *saint* et *sainteté* ont les mêmes sens qu'ils avoient dans l'ancien, ils auroient fait moins de sophismes et de reproches absurdes. Les manichéens argumentoient déjà sur les vices et les mauvaises actions des personnages qui sont appelés *saints* dans l'ancien Testament. *S. Aug.*, l. 22, *contra Faust.*, c. 5, les incrédules enchérissent encore aujourd'hui, comme si, pour être *saint*, il falloit être absolument exempt de tous les vices de l'humanité. Ils devroient sentir qu'au milieu du torrent général qui entraînoit tous les hommes dans l'idolâtrie, il y avoit beaucoup de mérite à s'en préserver, et que Dieu a dû attacher un grand prix à

la constance de ceux qui persévéroient dans son service ; lorsqu'il a daigné les nommer ses *saints*, il n'a pas voulu donner à entendre par là qu'ils possédoient toutes les vertus, et étoient exempts de tous les vices.

De même saint Paul appelle *saints* tous les fidèles, parce qu'ils sont consacrés à Dieu par le baptême, et qu'ils sont appelés à la *sainteté* parfaite, quoique tous n'y parviennent pas. La communion des *saints* est la participation mutuelle des chrétiens à leurs prières et à leurs bonnes œuvres.

Les Pères de l'Eglise se sont exprimés de même. Parce que saint Augustin a fait un livre *de la Prédestination des saints*, quelques théologiens ont cru qu'il s'y agissoit de la prédestination des élus à la gloire éternelle; mais on voit évidemment, par la lecture de ce livre, qu'il y est question de la prédestination des fidèles à la grâce de la foi et du baptême. C'étoit l'unique sujet de la dispute entre saint Augustin et les pélagiens.

Dans le sens rigoureux, Jésus-Christ est le seul *Saint* ou le *Saint des Saints*, parce que lui seul a possédé toutes les vertus dans un degré héroïque, et a été exempt de tout défaut. On a donné néanmoins le titre de *saint* et de *sainteté*, non-seulement au souverain pontife, mais aux évêques et aux prêtres, non pour leur attribuer toutes les vertus, mais pour les faire souvenir qu'ils sont consacrés à Dieu, et les protestants en ont été scandalisés. On dit la *sainte* Bible, le *saint* Evangile, des lois *saintes*, les *saints* jours, l'année *sainte*, les lieux *saints*, *saintes* huiles, eau *sainte*, *saint* Siége, *saint* Office, etc., parce que tous ces objets ont un rapport plus ou moins direct au culte de Dieu et au but de la religion chrétienne. On a même nommé guerre *sainte* la guerre destinée à chasser les infidèles de la terre *sainte*. Nous avons expliqué ailleurs en quoi consiste la *sainteté* de l'Eglise. *Voy.* EGLISE, § 2.

A la vérité, dans un sens plus restreint, l'on appelle *saint* un homme qui est non-seulement très-attaché au culte du vrai Dieu, mais qui est exempt de tout vice considérable, et qui pratique les vertus chrétiennes dans un degré héroïque ; et comme le bonheur du ciel est la récompense certaine d'une telle vie, nous entendons souvent par les *saints* ceux qui jouissent du bonheur éternel. Lorsque l'Eglise est convaincue qu'un homme a mené cette vie *sainte* et pure, lorsque Dieu a daigné l'attester ainsi par des miracles, elle le place au nombre des *saints* par un décret de canonisation, elle autorise les fidèles à lui rendre un culte public. *Voyez* CANONISATION. Elle ne prétend pas néanmoins attester par là que ç'a été un homme exempt des moindres défauts de l'humanité, et qu'il n'a jamais péché ; la foiblesse humaine ne comporte point cette perfection.

On ne doit pas être étonné de ce que les compilateurs des actes des *saints* les ont comptés par milliers; depuis dix-sept cents ans que le christianisme est fondé, la *sainte* Eglise n'a jamais cessé de conduire un grand nombre de ses enfants à la vraie *sainteté*, et sans cela nous ne pourrions pas concevoir en quel sens saint Paul a dit, *Ephes.*, c. 5, ℣. 25 : « Jésus-Christ a aimé son Eglise, » et il s'est livré pour elle, afin de la » sanctifier, de la rendre glorieuse, sans » tache et sans ride. » Nous pensons cependant que les *saints* connus et honorés comme tels, ne sont pas le plus grand nombre des bienheureux, que leur multitude immense est principalement formée des fidèles qui se sont sanctifiés dans une vie obscure, dont les vertus ont été ignorées ou méconnues, ou qui, après avoir été sujets à des foiblesses pendant leur vie, ont eu le bonheur de se purifier par la pénitence avant la mort.

Mais l'Eglise ne peut reconnoître pour *saints* des hommes qui ont eu peut-être de grandes vertus, mais qui sont morts dans le schisme, dans l'hérésie, dans une révolte opiniâtre contre l'autorité de cette *sainte* mère. Ce crime seul suffit pour faire perdre à un homme le mérite de toutes ses vertus. Nous avons appris de Jésus-Christ lui-même que si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, il doit être regardé comme un païen et un publicain ; *Matth.*, c. 18, ℣. 17.

Les incrédules ont vomi des torrents de bile non-seulement contre les *saints* de l'ancien Testament, mais contre ceux du nouveau ; ils en ont contesté toutes les vertus, et lors même que les actions de ces personnages respectables ont paru irrépréhensibles, leurs censures en ont noirci les motifs et les intentions. Si on veut les écouter, les prophètes de l'ancien Testament ont été des fourbes ambitieux qui ont conduit leur nation à sa ruine ; les prétendus *saints* du christianisme ont été des fourbes ignorants ; les martyrs, des hommes séduits ; les anachorètes et les moines, des atrabilaires cruels à eux-mêmes ; les docteurs de l'Eglise, des querelleurs séditieux et perturbateurs de la société. Dès que ces derniers se sont sentis appuyés par les empereurs, ils n'ont plus montré qu'orgueil, opiniâtreté, vengeance, intrigue, ambition, rapacité. Les papes et les évêques n'ont travaillé qu'à se donner un pouvoir temporel et à l'augmenter sans cesse ; les missionnaires étoient des esprits inquiets, poussés par le désir de dominer sur des peuples ignorants et séduits.

Malheureusement, en invectivant ainsi contre les *saints* du christianisme, les incrédules n'ont fait que copier les protestants ; ce n'est pas sans raison que Bayle a reproché à ces derniers de n'avoir respecté dans leurs libelles diffamatoires ni les vivants ni les morts ; et cette malignité subsiste encore parmi eux. Mosheim, dans son *Histoire ecclésiast.*, 5e siècle, 2e part., c. 2, § 2, dit que la multitude des *saints* ne dut ce titre qu'à l'ignorance du temps ; que, dans ce siècle de ténèbres et de corruption, l'on regardoit comme des hommes extraordinaires ceux qui se distinguoient par leurs talents, par leur douceur, leur modération, l'ascendant qu'ils avoient sur leurs passions. Il donne encore une plus mauvaise opinion de ceux qui ont vécu dans les siècles suivants.

Aux mots Evêque, Martyr, Missions, Moines, Pape, Pasteurs, Pères de l'Eglise, nous avons fait voir l'injustice de ces accusations générales, et sous le nom de chacun des principaux personnages, nous avons répondu aux reproches particuliers qu'on leur a faits. Nous nous bornons ici à remarquer que c'est la licence effrénée des protestants à calomnier les *saints*, qui a servi de modèle aux incrédules pour noircir de même Jésus-Christ et les apôtres ; qu'en suivant leur méthode, il n'y a dans l'histoire aucun homme si vertueux que l'on ne puisse le peindre comme un scélérat ; qu'après avoir ainsi traité ceux auxquels les peuples ont cru devoir rendre un culte, il a fallu n'avoir plus de honte pour nous représenter les fondateurs de la réforme comme de grands hommes.

Mosheim en particulier démontre sa propre injustice. Les *saints* qui ont fini leur carrière dans le cinquième siècle, l'avoient commencée dans le quatrième, siècle de lumière et de vertu, s'il en fût jamais. Dans l'âge suivant, après l'arrivée des Barbares, temps d'ignorance, de brigandage, de désordres et de maux de toute espèce, n'étoit-ce pas un très-grand mérite de se distinguer par les talents, par la douceur des mœurs, par la modération, par l'ascendant sur les passions ? Si cela ne suffit pas pour mériter le nom de *saint*, que faut-il de plus ? On nous dit qu'un homme ne peut être *saint* qu'autant qu'il est utile, soit : il n'est rien de plus utile et de plus nécessaire dans tous les temps que de montrer aux hommes des modèles de vertu, sans cela ils la croiroient impossible. On ajoute que l'Eglise a canonisé, malgré leurs vices, des princes qui lui ont fait du bien, comme Charlemagne, Lewigilde, etc., et même des moines qui l'ont enrichie par des usurpations : tout cela est faux ; les deux princes dont on parle n'ont été canonisés par aucun décret de l'Eglise ; mais si elle avoit voulu le faire, elle se seroit assurée par de bonnes preuves qu'ils avoient expié leurs vices par la pénitence. Ce sont les peuples qui, par reconnoissance envers ces princes dans lesquels ils avoient vu briller de grandes vertus, se sont déterminés à leur rendre un culte ; comment les en auroit-on empêchés ? C'est une injustice d'appeler *usurpations* les bienfaits dont on a comblé les moines dans un

temps auquel ils rendoient les plus grands services. *Voyez* Moine.

Les païens ont divinisé leurs héros, les inventeurs des arts, les législateurs, les fondateurs de secte, les devins ou les magiciens célèbres, les guerriers, etc. Quelle utilité pouvoit-il en revenir à la société? Tous les hommes ne sont pas faits pour être héros, et la plupart de ceux de l'antiquité ont été très-vicieux. L'Eglise chrétienne canonise les vertus communes, qui conviennent à tous les hommes, et que tous sont obligés de pratiquer, parce que ce culte est capable de les y encourager.

Mais c'est justement par haine contre ce culte que les protestants se sont attachés à en déprimer les objets. Un des principaux moyens qu'ils ont fait valoir pour autoriser leur séparation d'avec l'Eglise romaine, a été le culte religieux qu'elle rend aux *saints ;* ils ont soutenu que tout culte religieux rendu à d'autres êtres qu'à Dieu est une injure faite à l'Etre suprême, une superstition, une idolâtrie ; ils ont forgé des faits, des calomnies, de fausses interprétations de l'Ecriture, des sophismes de toute espèce pour le prouver, et ils les répètent encore. Au mot Culte, § 1, nous avons réfuté directement leur principe et ses conséquences, par l'Ecriture sainte même ; nous avons fait voir la différence essentielle qu'il y a entre le culte suprême rendu à Dieu, et le culte inférieur ou subordonné que nous rendons aux *saints ;* nous avons répondu aux reproches et aux fausses allégations de nos adversaires. Au mot Ange et au mot Martyr, § 6, on trouvera encore à peu près les mêmes réflexions, il seroit inutile de les répéter. Pour achever d'éclaircir cette question, il faut encore prouver, 1° que les *saints* intercèdent ou prient pour nous dans le ciel : 2° qu'il est très-permis de les invoquer, par conséquent de leur rendre un culte religieux.

I. *De l'intercession des saints.* Cette croyance est fondée sur l'Ecriture sainte, sur le témoignage des Pères, sur l'usage de l'Eglise : les juifs l'ont eue aussi bien que les chrétiens.

Jerem., cap. 15, ℣. 1 et 5, Dieu dit à ce prophète : « Quand Moïse et Samuel » se présenteroient devant moi, je ne » puis souffrir ce peuple ; qu'on le chasse » de ma présence et qu'il s'éloigne..... » Qui aura pitié de toi, Jérusalem ? qui » s'affligera pour toi, qui priera pour te » procurer la paix ? » Dieu donnoit ainsi à entendre que Moïse et Samuel, morts depuis longtemps, auroient pu intercéder auprès de lui pour les juifs. Ceux-ci, captifs à Babylone, disent à Dieu : « Seigneur, vous êtes notre Père, Abra- » ham ne nous connoît plus, et Jacob » nous a oubliés ; vous êtes seul notre » Père et notre Rédempteur ; » *Isaï.*, c. 63, ℣. 16. Ces paroles seroient absurdes, si les Juifs n'avoient jamais cru qu'Abraham et Jacob pouvoient les protéger auprès de Dieu. *II. Machab.*, cap. 15, ℣. 12 et 14, Judas Machabée vit en songe le grand prêtre Onias, mort, qui prioit pour sa nation, et qui, lui montrant le prophète Jérémie, lui dit : « Voilà » celui qui aime toujours ses frères et le » peuple d'Israël, et qui prie beaucoup » pour eux et pour la ville sainte. » C'est une des raisons pour lesquelles les juifs ne regardent point les livres des Machabées comme inspirés, et les protestants suivent leur exemple.

Jésus-Christ, dans l'Evangile, *Luc.*, cap. 16, ℣. 9, nous dit : « Faites-vous » des amis avec les richesses péris- » sables, afin que, quand vous man- » querez, ils vous reçoivent dans le sé- » jour éternel. » Comment des amis peuvent-ils nous servir dans le séjour éternel, sinon par leur intercession ? *Ib.*, ℣. 27, le Sauveur peint un réprouvé, qui, au milieu des tourments de l'enfer, s'intéresse au salut de ses frères, et demande qu'un mort aille les avertir. Il est à présumer que les *saints* dans le ciel ont pour le moins autant de charité pour les vivants que pour les damnés. Nous avons prouvé ailleurs que les anges prient pour nous et avec nous, et qu'ils présentent nos prières à Dieu ; donc il en est de même des *saints*.

Les Pères de l'Eglise, immédiatement après les apôtres, ont confirmé cette croyance. Saint Ignace, près de souffrir le martyre, écrit aux Ephésiens, n. 8 :

« Je serai une victime de purification » pour vous, et d'expiation pour l'E- » glise d'Ephèse, célèbre dans tous les » siècles. » Daillé avoit cherché à obscurcir le sens de ce passage, il a été réfuté par Pearson, *Vindic. Ignat.*, 2e part., c. 15. Un martyr peut-il être victime de purification et d'expiation pour les fidèles, autrement que par l'intercession ?

Hégésippe, mort sur la fin du second siècle, parlant des parents de Jésus-Christ qui avoient souffert le martyre, dit, suivant le témoignage d'Eusèbe, l. 3, c. 32 : « Ils sont présents et pré- » sident à l'Eglise universelle, comme » martyrs et parents du Sauveur. » Hégésippe les compare donc à l'évêque qui préside à l'assemblée des fidèles, qui prie pour eux, et offre leurs prières à Dieu.

Saint Irénée, qui a écrit vers le même temps, cite un prêtre plus ancien que lui, qui par conséquent avoit pu voir et entendre l'apôtre saint Jean, et qui disoit que les patriarches et les prophètes de l'ancien Testament, pardonnés et sauvés par Jésus-Christ, se font gloire et rendent grâces à Dieu de notre salut, *Adv. hær.*, l. 4, c. 31. S'ils en rendent grâces, ils prient donc aussi pour cet objet. Saint Irénée lui-même, l. 5, c. 19, dit que Marie a été l'avocate d'Eve. Les protestants ont chicané beaucoup sur ce terme d'*avocate ;* l'éditeur de saint Irénée a réfuté leurs fausses subtilités.

Origène, l. *de Orat.*, num. 11, s'exprime ainsi : « Le pontife n'est pas le » seul qui se joint à ceux qui prient, » mais les anges et les âmes des *saints* » morts prient aussi avec eux. » Il le prouve par le passage du livre des Machabées que nous avons cité; il le répète, *in Cant.*, l. 3, p. 75, et t. 13, *in Joan.*, n. 54. Dans son *Exhortation au Martyre*, n. 30, il dit : « Les âmes » de ceux qui ont été mis à mort pour » rendre témoignage à Jésus-Christ ne » se présentent pas inutilement à l'autel » céleste, mais elles obtiennent la ré- » mission des péchés à ceux qui prient, » n. 37 et 38. En haïssant votre épouse, » vos enfants et vos frères, dans le sens » que Jésus-Christ l'ordonne, vous re- » cevrez le pouvoir de leur faire du » bien, en devenant l'ami de Dieu..... » Ainsi, après votre départ de ce monde, » ils recevront de vous plus de secours » que si vous aviez demeuré avec eux. » Vous saurez mieux alors comment il » faut les aimer, et vous prierez pour » eux plus sagement, lorsque vous sau- » rez qu'ils sont non-seulement vos en- » fants, mais encore vos imitateurs, » n. 50. Le sang des martyrs, comme celui d'Abel, élève la voix de la terre au ciel ; peut-être que, comme nous avons été achetés par le sang de Jésus-Christ,..... quelques-uns seront aussi achetés par le sang des martyrs. Mais, *Hom.* 24, *in Num.*, n. 1, il avertit que le sang des martyrs emprunte tout son mérite du sang de Jésus-Christ, et il pense comme saint Paul, *Hebr.*, c. 12, ℣. 24, que le sang de Jésus-Christ a une voix plus puissante que celui d'Abel. Il n'y a donc aucun reproche à faire à ce Père.

Dans son ouvrage *contre Celse*, l. 8, n. 64, il dit : « Dès que nous sommes » agréables à Dieu, nous sommes assu- » rés de la bienveillance des anges ses » amis, des âmes et des esprits bien- » heureux ; ils connoissent ceux qui sont » dignes de l'amitié de Dieu, ils aident » ceux qui veulent l'honorer, ils le leur » rendent propice; ils joignent leurs » prières aux nôtres, et ils prient avec » nous. »

Saint Cyprien écrit à un confesseur de Jésus-Christ, *Epist.* 57, *ad Cornel.* : « Si l'un de nous, par la grâce de Dieu, » sort le premier de ce monde, que notre » charité dure toujours auprès du Sei- » gneur, et que nos prières ne cessent » point auprès de sa miséricorde pour » nos frères et sœurs. » Dans son livre *de Mortalitate*, à la fin, il dit qu'un grand nombre de nos parents et de nos amis nous désirent dans le ciel, déjà sûrs de leur bonheur, et qu'ils s'intéressent à notre salut.

Aussi les mieux instruits d'entre les protestants conviennent que les Pères du quatrième siècle ont cru l'intercession des *saints*, et nos controversistes l'ont prouvé ; mais nous venons de faire voir aussi que les Pères des 2e et 3e

avoient frayé le chemin et commencé la chaîne de la tradition, qu'ainsi elle remonte jusqu'aux apôtres. Saint Jérôme, en soutenant contre Vigilance la même vérité au 5e, ne fit que suivre ses maîtres. Les fondateurs même du protestantisme, Jean Hus, Luther et Calvin, ont avoué que les *saints* prient pour l'Eglise en général; or, les mêmes autorités qui prouvent cette intercession générale, établissent aussi l'*intercession* particulière, on ne peut pas faire plus d'objections contre l'une que contre l'autre.

Il ne faut pas oublier que les sectes de chrétiens orientaux, les grecs schismatiques, les jacobites, les nestoriens, admettent aussi bien que les catholiques l'intercession des *saints;* vainement les protestants ont voulu contester ce fait, il est actuellement prouvé jusqu'à la démonstration, mais ils ne s'obstinent pas moins à soutenir que l'intercession des *saints* est un dogme nouveau, inconnu aux premiers chrétiens.

II. *De l'invocation des saints.* Quelques protestants ont avancé que quand il seroit vrai que les *saints* intercèdent pour nous auprès de Dieu, il ne s'ensuivroit pas encore que l'on doit les invoquer; mais le sens commun suffit pour nous faire comprendre que si les *saints* prennent intérêt à notre salut, et nous accordent auprès de Dieu le secours de leurs prières, nous devons les respecter comme des protecteurs et des bienfaiteurs, avoir pour eux de la reconnoissance et de la confiance. Ainsi ont raisonné tous les esprits sensés, et c'est là-dessus qu'est fondé le culte que nous rendons aux *saints*, culte autorisé par l'Ecriture sainte.

Gen., c. 28, ỳ. 16, Jacob dit, en bénissant ses petits-fils : « Que Dieu qui » m'a nourri depuis ma jeunesse, que » l'ange du Seigneur qui m'a délivré de » tous mes maux, bénisse ces enfants; » que l'on invoque sur eux mon nom et » les noms de mes pères, Abraham et » Isaac! » Remarquons d'abord que Jacob réunit la bénédiction de l'ange à celle de Dieu. Suivant le texte hébreu, disent les protestants, les paroles suivantes signifient seulement : *Que ces enfants soient appelés de mon nom et de celui de mes pères.* Explication fausse, contraire à l'histoire : jamais Ephraïm et Manassé n'ont porté le nom d'*Abraham* ni *d'Isaac;* on appeloit ces deux tribus *la maison de Joseph.* Mais dans la suite des siècles, lorsque les prophètes et les justes de l'ancienne loi demandoient à Dieu ses grâces, ils lui disoient : *Souvenez-vous, Seigneur, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, etc. Voilà évidemment l'invocation de laquelle ce dernier a parlé. Or, invoquer ces noms en parlant à Dieu, ou invoquer ces patriarches afin qu'ils demandent à Dieu ses grâces, c'est la même chose, puisque, suivant le style de l'Ecriture sainte, *invoquer le nom de Dieu* c'est invoquer Dieu lui-même.

Joan., c. 12, ỳ. 26, le Sauveur dit : « Si quelqu'un me sert, mon Père » l'honorera, *honorificabit eum Pater* » *meus.* » Ordinairement cette promesse ne s'accomplit point sur la terre, donc elle s'accomplit dans le ciel. Or, en quoi consiste cet honneur réservé aux *saints*, sinon dans le crédit que Dieu leur accorde auprès de lui et dans le culte que nous leur rendons? Cent fois il est dit que les *saints régneront* dans le ciel avec Dieu et avec Jésus-Christ : qu'est-ce que régner, sinon accorder des grâces et recevoir des hommages?

Joan., cap. 17, ỳ. 20, Jésus-Christ, priant pour ses disciples, dit à son Père : « Je ne prie pas seulement pour eux, » mais pour ceux qui croiront en moi par » leur parole; afin qu'ils soient tous » unis comme vous et moi sommes un. » Il s'agit de savoir en quoi consiste cette *union* que nous appelons la *communion des saints*, et combien elle doit durer; or, nous soutenons qu'elle doit être éternelle, comme celle qui règne entre Jésus-Christ et son Père : donc elle subsiste entre les *saints* et nous, aussi bien qu'entre les fidèles vivants. Donc nous devons honorer et invoquer les *saints*, de même qu'ils s'intéressent auprès de Dieu et le prient pour nous. De quel droit les protestants veulent-ils rompre ce lien sacré, en rejetant toute communication entre les *saints* et nous? Non content d'avoir

fait schisme avec l'Eglise de la terre, ils se séparent encore de celle du ciel.

L'invocation des *saints* est aussi ancienne que l'Eglise. Au troisième siècle, Origène enseignoit déjà que l'on doit invoquer les anges, parce que Dieu les a chargés de nous garder et de veiller à notre salut, et il invoquoit lui-même son ange gardien avec confiance, *Homil.* 1, *in Ezech.*, n. 7; or, il enseignoit aussi que les *saints* prennent soin de notre salut et nous aident par leurs prières, *in Cant.*, l. 3, n. 75, *contra Cels.*, l. 8, n. 64, etc.; donc il étoit d'avis que l'on pouvoit et que l'on devoit invoquer les *saints*, puisqu'il compare la charité des uns à celle des autres, *ibid.* On peut voir les témoignages des autres Pères de l'Eglise dans les *Notes de Feuardent sur saint Irénée*, l. 5, c. 19.

Dans les plus anciennes liturgies grecques, syriaques, cophtes, éthiopiennes, dans les sacramentaires romain, gallican et mozarabique, l'invocation de la sainte Vierge et des *saints* fait partie des prières du *saint* sacrifice; jamais l'Eglise chrétienne n'a célébré autrement le service divin.

Enfin, le reproche que nous font les protestants de rendre aux *saints* le même culte qu'à Dieu n'est pas plus nouveau; Celse l'a fait au second siècle; Eunape, Julien, Libanius, Maxime de Madaure, l'ont répété; les manichéens, les ariens, Vigilance, l'ont renouvelé: il n'est pas fort honorable aux protestants de copier les calomnies des païens et des hérétiques.

III. *Objections des protestants.* La manière dont Basnage commence l'histoire du culte des *saints*, *Hist. de l'Eglise*, l. 18, c. 1, est un chef-d'œuvre de mauvaise foi. « Puisque Dieu, dit-il, » est un être infiniment parfait, il devroit seul attirer nos hommages et » notre culte. Si sa puissance étoit bornée, il faudroit recourir à d'autres » dieux pour en obtenir l'accomplissement de nos désirs; mais, puisqu'il » est la source de tous les biens, et que » toutes les créatures lui sont soumises, » pourquoi porter nos vœux à d'autres » qu'à lui? S'il éloignoit de lui les pécheurs et les misérables, il faudroit » tourner les yeux d'un autre côté; » mais il leur crie: *Venez à moi vous* » *tous qui êtes chargés*, etc. Son trône » est un trône de grâces, accessible à » tous. L'homme qui n'aime ni la servitude ni la peine, ne devroit pas » s'imposer un nouveau joug, en cherchant d'autres objets d'adoration que » Dieu; content de la nécessité qui lui » est imposée d'adorer et de servir » Dieu, il a intérêt de ne dépendre que » de la Divinité seule, et à ne point fléchir le genou devant des hommes qui » lui sont semblables. Cependant on a » presque toujours aimé à servir la créature préférablement à Dieu. L'élévation et la puissance de cet Etre infini » a servi de prétexte pour autoriser l'idolâtrie, on s'est fait une difficulté » d'élever son âme si haut et d'approcher d'un Dieu infini. On a imaginé » que des hommes semblables à nous » seroient plus sensibles à nos maux » que Dieu; on a cru qu'un *saint* occupé » des besoins d'une seule province, d'un » royaume, d'une seule famille ou d'un » seul homme, y seroit plus attentif que » Dieu chargé du soin de l'univers entier; chacun a choisi son patron et » son dieu domestique. »

On ne croit point à Rome, dit-il, que Dieu seul soit adorable; suivant Maldonat, *in Matth.*, c. 5, p. 118, c'est une erreur et une impiété de croire que Dieu seul mérite le culte religieux. Les inquisiteurs ont fait effacer dans quelques ouvrages cette maxime, que l'adoration ne doit être rendue qu'à Dieu seul, et que les anges ne sont pas adorables; les premiers chrétiens soutenoient précisément le contraire, etc.

Dans ce long passage, il n'y a pas une phrase qui ne soit répréhensible.

1° Il semble supposer que le culte est dû à Dieu, parce qu'il est souverainement parfait; s'il veut parler des perfections qui n'ont aucun rapport aux créatures, il est déjà dans l'erreur; les hommes n'ont jamais rendu des hommages à la Divinité qu'à cause des bienfaits qu'ils en avoient reçus et qu'ils en attendoient. Dieu seul est digne du

culte suprême, cela est incontestable; mais les protestants supposent faussement qu'il n'y a point d'autre culte que celui-là, ou que Dieu nous défend de rendre aucun honneur à de *saints* personnages auxquels il a promis cet honneur pour récompense. Nous avons prouvé le contraire de ces deux suppositions.

2° Il donne à entendre qu'en recourant aux *saints* nous recourons à *d'autres dieux;* c'est une double fausseté. Jamais nous n'avons regardé les *saints* comme des dieux, ni comme égaux à Dieu, ni comme indépendants de Dieu; donc en les invoquant nous invoquons Dieu lui-même par leur organe, puisque nous savons qu'ils ne peuvent rien sans lui; nous agissons ainsi, non parce que sa puissance est bornée, non parce que nous le croyons moins bon que les *saints*, mais parce qu'il a voulu être ainsi invoqué, pour entretenir entre les *saints* et nous l'union sainte que Jésus-Christ a établie entre les membres de son Eglise.

3° C'est une impiété d'appeler une *servitude*, une *peine*, un *joug*, l'adoration que nous devons à Dieu seul, et l'honneur très-différent que nous rendons aux *saints;* ce devoir, loin de nous être à charge, nous console et nous encourage; Dieu ne pouvoit mieux nous convaincre de sa bonté qu'en nous donnant pour intercesseurs des hommes qui ont été semblables à nous, qui ont éprouvé les mêmes besoins et les mêmes foiblesses que nous. Ils ne le sont plus aujourd'hui, mais ils conservent pour nous la charité qui, suivant l'expression de saint Paul, *ne meurt jamais*. En quel sens cherchons-nous à dépendre d'autres êtres que de la Divinité? L'Eglise, en nous excitant à prier les *saints*, ne nous défend pas de nous adresser à Dieu lui-même; la prière la plus commune d'un catholique est l'oraison dominicale qui s'adresse directement à Dieu.

4° Basnage nous calomnie grossièrement en nous accusant de servir la créature préférablement à Dieu. Nous servons Dieu et nous lui obéissons, lorsque nous prions les *saints* de lui présenter nos hommages et nos vœux. Nous croyons qu'ils lui seront ainsi plus agréables; c'est donc à lui seul que nous cherchons à plaire. C'est une étrange manie de supposer que, quand nous employons un intercesseur auprès de Dieu, nous lui témoignons par là moins de respect et de confiance que si nous nous adressions directement à lui. Les protestants oublient qu'ils ont à réfuter d'abord les sociniens leurs disciples: ceux-ci soutiennent que quoique Jésus-Christ ne soit pas Dieu, nous devons cependant honorer et prier Dieu par Jésus-Christ.

5° Lorsque Basnage ajoute que l'élévation et la puissance de l'Etre infini a servi de prétexte pour autoriser l'idolâtrie, il se montre très-mal instruit de la nature de ce culte et de son origine. Les païens, même les philosophes, n'ont pas admis plusieurs dieux, parce qu'ils supposoient un Dieu suprême trop grand et trop puissant pour s'occuper des créatures, mais parce qu'ils ne concevoient pas qu'un seul être fût assez puissant pour gouverner tout l'univers sans troubler son repos et son bonheur. N'ayant aucune idée du pouvoir créateur, ils ne pouvoient avoir celle d'une providence infinie, compatible avec la félicité suprême. Ils n'ont pas invoqué d'abord des hommes semblables à eux, mais de prétendus génies ou esprits qu'ils plaçoient dans toutes les parties de la nature, et auxquels ils en attribuoient tous les phénomènes, et ils ne les supposoient dépendants en aucune manière d'un Dieu souverain plus puissant qu'eux. *Voyez* IDOLATRIE et PAGANISME. Ainsi lorsque Basnage appelle les *saints* patrons *des dieux domestiques*, il montre ou une ignorance, ou une malignité qui ne lui fait pas honneur. *Un intercesseur* et *un Dieu* sont des noms et des idées dont l'une exclut l'autre.

6° Il pèche plus grièvement encore quand il dit: « On ne croit point à Rome » que *Dieu seul est adorable*, que *l'a-* » *doration ne doit être rendue qu'à* » *Dieu seul*, que les *anges ne sont point* » *adorables;* les inquisiteurs font effa- » cer ces maximes dans les livres, Mal- » donat enseigne que Dieu n'est pas le » seul objet du *culte religieux*. »

Mais confondre *l'adoration* qui signifie ordinairement le *culte suprême*, avec toute espèce de *culte religieux*, est-ce un sophisme fait de bonne foi? Il est dit, *Ps.* 98, ℣. 5: « Louez le Seigneur notre Dieu, *adorez* l'escabeau » de ses pieds, parce que c'est une chose » sainte. » Si nous voulions conclure de là que *l'adoration* n'est pas due à Dieu seul, que répondroit Basnage? Il diroit qu'*adorer* est un terme équivoque, que souvent il signifie simplement se *prosterner* pour témoigner du respect. Nous insistons et nous demandons si se prosterner devant l'arche d'alliance, qui est appélée l'*escabeau des pieds de Dieu*, n'est pas un témoignage de culte, si ce culte est purement profane, et non un culte religieux. Nous attendrons longtemps, avant que les protestants aient satisfait à cette question.

Dire que Dieu seul est adorable, que les *saints* ni les anges ne le sont point, que l'adoration n'est due qu'à Dieu, ce sont des vérités que tout chrétien doit admettre, parce que, dans ces expressions, le mot *adoration* signifie évidemment le culte suprême; jamais ces maximes n'ont été censurées ni à Rome ni ailleurs. Mais soutenir que Dieu seul est l'objet du culte religieux, que ce culte ne peut être adressé qu'à lui, que tout culte religieux rendu à une créature est une idolâtrie, une superstition, une injure faite à Dieu, etc., ce sont là autant d'erreurs; nous avons prouvé qu'il y a un culte religieux inférieur et subordonné qui est dû aux personnes et aux choses auxquelles Dieu a communiqué une excellence et une dignité surnaturelles, et qui n'est point l'adoration proprement dite. *Voy.* CULTE.

Basnage, *ibid.*, l. 19, c. 4, n. 6, prétend que le culte des *saints* est venu des ariens. Comme ils soutenoient, dit-il, que l'on devoit adorer Jésus-Christ, quoiqu'il ne fût pas Dieu, il étoit de leur intérêt de prétendre que l'on pouvoit sans crime adorer des créatures; c'est pour cela que l'empereur Constance, arien déclaré, se montra si zélé à rassembler des reliques et à les placer dans les églises.

Pour que cela fût vrai, il faudroit que les Pères du second et du troisième siècle eussent été ariens cent ou deux cents ans avant la naissance de l'arianisme; nous avons fait voir qu'ils ont approuvé le culte des *saints*. Nous défions tous les critiques protestants de prouver par aucun monument que les ariens aient jamais dit qu'il est permis *d'adorer* des créatures; quand ces hérétiques auroient abusé comme eux du terme d'*adoration*, cet abus n'en seroit pas pour cela plus pardonnable. Comme les premiers rejetoient aussi bien que les derniers la tradition et le sentiment des anciens Pères, ils étoient plus intéressés à désapprouver qu'à autoriser le culte rendu à ces *saints* personnages, puisqu'il augmentoit le respect que l'on avoit pour leur doctrine. La plupart des évêques qui condamnèrent Arius en Egypte l'an 424, et à Nicée l'an 425, avoient vécu et avoient été instruits au troisième siècle; est-il croyable qu'en opposant à ces hérétiques la tradition, ils l'aient violée eux-mêmes, quant au culte des *saints*, et que personne ne le leur ait reproché? Si les ariens avoient été les auteurs de cette pratique, ç'auroit été pour les catholiques une raison de plus de la rejeter. Basnage a eu la maladresse de citer George, intrus sur le siége d'Alexandrie, qui, passant devant un temple de païens, s'écria : *Combien ce sépulcre subsistera-t-il encore?* Il a feint d'ignorer que ce George étoit un arien forcené; auroit-il ainsi parlé, s'il avoit cru que pour l'intérêt de l'arianisme il étoit bon que les églises fussent remplies de tombeaux et d'ossements de morts? Suivant le raisonnement de ce critique, les sociniens, qui pensent comme les ariens, devroient être fort zélés pour le culte des *saints*, et ils en sont tout aussi ennemis que les protestants.

Mosheim faisant à son tour l'histoire du culte des *saints*, en place la naissance au quatrième siècle; il prétend que ce culte est venu de la philosophie platonique et des idées populaires que les Pères de l'Eglise avoient adoptées. *Hist. ecclés.*, 4e siècle, 2e part., c. 3,

§ 1. Mais dans son *Histoire chrétienne*, 1er siècle, § 32, note 3, il convient que le culte des martyrs a commencé dès le 1er siècle. D'ailleurs, par les monuments que nous venons de citer, il est prouvé que le culte des *saints* date du berceau de l'Eglise et remonte jusqu'aux apôtres. Comment seroit-il né des idées platoniciennes? C'est un mystère que Mosheim n'a pas expliqué, et duquel il n'a pas parlé dans la dissertation, *de turbatâ per Platonicos Ecclesiâ*. Si par *idées populaires*, il entend la vénération que tous les hommes conçoivent naturellement pour les grandes vertus, pour le mérite éminent, pour les dons surnaturels de la grâce et pour les personnages dans lesquels ils les aperçoivent, nous convenons que telle est la première origine du culte des *saints;* mais blâmer cette espèce d'instinct, c'est blesser le sens commun. Il ajoute que personne n'osa censurer ce culte ridicule. Comment oser le censurer, pendant que les fondateurs du protestantisme ont été forcés de l'approuver, en se contredisant eux-mêmes? Ils disent dans leurs livres: *Nous estimons, nous respectons, nous aimons, nous admirons les saints, non pour les adorer, mais pour les imiter.* Or, l'estime, le respect, l'amour, joints à l'admiration et au désir de l'imitation, ne sont-ils pas un vrai culte? Si cela n'est pas, nous prions nos adversaires de nous apprendre enfin ce qu'ils entendent par le mot *culte*. Quant à l'équivoque de celui d'adorer, nous avons assez relevé cet abus.

On invoqua, dit Mosheim, les âmes bienheureuses des chrétiens décédés; on crut sans doute que ces âmes pouvoient quitter le ciel, visiter les hommes, voyager dans les différents pays, surtout où leurs corps étoient enterrés; on crut qu'en honorant leurs images on les y rendoit présentes, comme les païens l'avoient pensé à l'égard des statues de Jupiter et de Minerve, *ibid.*, 5e siècle, 2e partie, chap. 3, § 2.

Probablement ce sont là les idées platoniciennes et populaires que Mosheim a trouvé bon de prêter aux Pères de l'Eglise. Mais admirons la justesse de cette supposition. Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, temps de persécutions de la part des païens, lorsque les docteurs chrétiens avoient le plus grand intérêt à ménager leurs ennemis et à calmer leur haine, ils ont combattu de front toutes leurs idées, ils ont censuré sans ménagement toutes les pratiques de l'idolâtrie, ils ont réprouvé tout culte religieux qui n'étoit pas adressé à Dieu seul. Au quatrième siècle, lorsque la paix a été donnée à l'Eglise, que les païens ont cessé d'être redoutables, que l'absurdité du paganisme a été pleinement démontrée, la face du christianisme a tout à coup changé, les Pères ont repris les idées et les erreurs païennes, ils ont adopté les visions des platoniciens, même en écrivant contre eux, ils ont abandonné la doctrine des fondateurs du christianisme, en faisant profession d'y être inviolablement attachés; en approuvant le culte des *saints*, ils ont substitué de nouvelles idoles à la place de celles qu'ils avoient fait renverser. Voilà le phénomène absurde que les protestants ont été obligés de forger pour soutenir leur doctrine contre le culte des *saints;* au mot Martyr, § 6, et au mot Platonisme, nous l'avons réfutée en détail.

Nous pouvions nous en dispenser, puisque les accusations des protestants contre les Pères sont de vaines conjectures, dénuées de preuves, et suggérées par la malignité. Mosheim ni ses pareils n'ont jamais pu citer un seul passage des Pères où il soit dit que les âmes des bienheureux peuvent quitter le ciel, visiter les hommes, voyager dans divers pays, se rendre présentes dans leurs images. Plusieurs Pères l'ont pensé à l'égard des démons que les païens prenaient pour des dieux, mais ils n'ont jamais eu la même idée à l'égard des âmes des bienheureux. Note sur Origène, *Exhort. ad martyr.*, n. 45.

SAINT DES SAINTS. *Voyez* Sanctuaire.

SAINT-SIMONISME. Les doctrines religieuses, morales et sociales connues sous ce nom, ne diffèrent pas beaucoup

de celles que nous avons exposées et réfutées à l'article *fouriéristes*. Un écrivain assez obscur, appelé Saint-Simon, passe pour leur avoir donné naissance; mais ce sont plutôt ses disciples qui les ont développées et qui leur ont donné l'extension qu'elles ont prise en mil huit cent trente-un et dans les deux ou trois années suivantes. Depuis, elles sont tombées dans l'oubli, et c'est à peine si quelqu'un voudroit passer aujourd'hui pour y avoir été attaché.

Selon les *saint-simoniens*, le christianisme, religion toute spiritualiste, excellente d'ailleurs pour son époque et pour le but qu'elle avoit à atteindre, qui étoit la *mortification de la chair*, le *sacrifice entier de la chair à l'esprit*, le christianisme a fait son temps; il a produit et réalisé, pour l'individu et pour la société, tout le bien qui étoit renfermé dans ses principes et dans ses dogmes. Aujourd'hui une nouvelle religion est nécessaire; car il faut enfin *réhabiliter la chair*, les biens de l'ordre sensible appartenant de droit à la nature humaine aussi bien que ceux de l'ordre spirituel. Or, cette nouvelle religion, Saint-Simon et ses disciples l'ont découverte et l'ont *révélée* au monde. Elle est toute sociale, toute politique, et n'a rien de l'ordre surnaturel; tous les devoirs qu'elle impose, comme tous les biens qu'elle promet, appartiennent au temps présent, à la vie terrestre. De ce qui est au-delà, elle ne s'en occupe pas; mais elle enseigne que ce qui est au-delà, quel qu'il soit, ne court aucun risque d'être compromis par la pratique des nouveaux devoirs qu'elle substitue aux anciens devoirs de la morale chrétienne. Comment les *saint-simoniens* savent-ils cela? comment peuvent-ils en être certains? c'est ce qu'ils ne disent pas trop. Car, d'affirmer que l'homme a droit au bonheur sensible du temps présent comme au bonheur spirituel du temps à venir, et de regarder comme tyranniques, injustes, les restrictions que le christianisme met à ce prétendu droit, ce n'est pas le prouver, il s'en faut bien.

Voilà leur système religieux, moral et social, formulé par eux-mêmes en peu de mots: toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, sociale et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Toutes les distinctions, tous les priviléges de naissance et autres, doivent être abolis; à chacun selon sa capacité; à chaque capacité selon ses œuvres.

Et non-seulement ils veulent établir l'égalité entre les hommes par l'application de ces formules; mais encore ils veulent que la femme soit affranchie, qu'elle devienne *libre*, et qu'il n'y ait entre elle et l'homme aucune différence pour les droits sociaux et politiques.

Nous n'avons rien à dire contre ces prétendues doctrines religieuses, que nous n'ayons déjà dit à l'article *fouriéristes*. Nous y renvoyons donc nos lecteurs, et nous n'ajoutons qu'une seule réflexion. C'est que le christianisme tout entier se propose lui-même la *réhabilitation de la chair*, puisqu'il a pour but de faire mériter à l'homme la *résurrection dans un corps glorieux, immortel, impassible*; mais il y tend et il y mène *par la macération, par la pénitence, par la mortification de la chair en ce monde*. La question entre les *saint-simoniens* et les chrétiens est donc ici fort simple: Est-ce Dieu lui-même qui a révélé et enseigné aux chrétiens ce dogme de la *réhabilitation future par la mortification présente?* Ou bien est-ce une pensée d'origine purement humaine? Si c'est Dieu qui le leur a révélé, comme ils le prétendent, le dogme contraire des *saint-simoniens* est faux, et l'enseignement qu'ils en font est une révolte contre Dieu. Si ce n'est qu'une pensée d'origine humaine, elle n'a, j'en conviens, qu'une valeur humaine, et rien n'empêche que les *saint-simoniens* ne proclament une doctrine opposée, ne travaillent à la faire adopter, recevoir et mettre en pratique par tout l'univers. Toute la controverse revient donc à examiner cette question fondamentale: Dieu est-il véritablement auteur de la religion chrétienne et des dogmes qu'elle enseigne, tant pour les devoirs du temps présent que pour les

espérances et les craintes du temps à venir? Or, il y a longtemps que cette question a été examinée, discutée et résolue, et vraiment ce ne sont pas des hommes comme les *saint-simoniens* qui auroient le droit d'appeler de cette solution.

SALOMON, fils de David, et troisième roi des Juifs. Nous ne toucherons point aux actions de ce roi, dont il est parlé dans le *Dictionnaire historique;* nous nous bornons à satisfaire à plusieurs faux reproches que les incrédules de notre siècle ont faits contre lui dans les livres qu'ils ont écrits pour déprimer l'histoire de l'ancien Testament.

1° Ils ont dit que *Salomon* étoit né de l'adultère de David et de Bethsabée. C'est une imposture; le fruit de cet adultère mourut dans l'enfance, *II. Reg.*, c. 13, ℣. 18. *Salomon* naquit du mariage de David avec cette femme. C'étoit une alliance condamnable, parce qu'elle avoit été procurée par un double crime, mais elle n'étoit pas nulle; la polygamie des rois étoit passée en usage.

2° Ils ajoutent que *Salomon* avoit usurpé le trône sur Adonias, son frère aîné, par les intrigues du prophète Nathan avec Bethsabée; qu'ensuite il fit mourir ce frère contre la foi d'un serment. Nouvelles faussetés. Chez la nation juive il n'y avoit aucune loi qui déférât le trône au fils aîné du roi; Saül et David y étoient montés par le choix de Dieu, confirmé par le suffrage du peuple. Adonias s'étoit fait proclamer roi avant la mort de son père et sans attendre son aveu; il avoit donc mérité par cet attentat de perdre la couronne. *Salomon*, au contraire, avoit été désigné par David pour succéder au trône, et il réunit à ce choix le suffrage du peuple. Le prophète Nathan n'y eut d'autre part que d'avertir David de la promesse qu'il avoit faite, et de l'entreprise d'Adonias, *III. Reg.*, c. 1 et 2. *Salomon* jura que si son frère se conduisoit en bon et fidèle sujet, il ne perdroit pas un cheveu de sa tête; mais cet ambitieux demanda en mariage Abisag, concubine de David, et il ajouta *que le trône lui appartenoit, III. Reg.*, c. 2, ℣. 15. *Salomon* indigné de cette prétention, et de ce qu'Adonias entretenoit dans son parti le grand prêtre Abiathar et Joab, général de l'armée, le fit mettre à mort, *ibid.*, ℣. 22. Il ne pouvoit pas lui laisser la vie sans s'exposer à un nouvel attentat.

3° On lui reproche encore la mort de Joab, ancien serviteur de David. La vérité est que ce général n'étoit rien moins qu'un serviteur fidèle; c'étoit un séditieux et un meurtrier. Il avoit tué par trahison Abner et Amasa, deux officiers distingués; il avoit appuyé les prétentions d'Adonias contre le gré de David; celui-ci en mourant avoit averti *Salomon* de s'en défier, et sa conduite continuoit à le rendre suspect; sa mort fut donc un acte de justice.

4° Les mêmes censeurs disent que les prêtres ont exalté d'abord la sagesse de *Salomon*, parce qu'il fit bâtir le temple de Jésusalem, et qu'il favorisa le clergé; mais qu'ensuite ils l'ont décrié parce qu'il toléra l'idolâtrie: et c'est à cette tolérance que les incrédules attribuent la prospérité et la splendeur du règne de *Salomon*. Cependant le témoignage que les prêtres ont rendu à la sagesse de ce roi pendant sa jeunesse, est confirmé par l'exactitude avec laquelle il rendit la justice, par la paix qu'il entretint avec ses voisins, par l'abondance qu'il fit régner, par le commerce qu'il établit, par les arts qu'il fit cultiver, par les livres qu'il a laissés. Dans sa vieillesse il se laissa corrompre par les femmes; non-seulement il toléra l'idolâtrie, mais il la pratiqua pour leur plaire. Les prophètes le menacèrent de la colère divine; en effet, elle ne tarda pas d'éclater; la haine d'Adab, prince de l'Idumée; le ressentiment de Razon, roi de Syrie; la révolte de Jéroboam, en furent les tristes effets, *III. Reg.*, c. 11. Ainsi la prétendue tolérance de *Salomon*, loin d'avoir contribué à la prospérité de son règne, fut la cause des malheurs qui arrivèrent sous celui de Roboam son fils.

5° L'on prétend que le récit des richesses laissées par David à *Salomon* est incroyable, que, suivant les calculs

les plus modérés, elles se monteroient à vingt-cinq millards six cent quarante-huit millions de notre monnoie. Mais ces calculs ne portent que sur une estimation arbitraire du *talent* d'or et d'argent; or, chez les anciens il y a eu le *talent* de poids, et le *talent* de compte, comme il y a chez nous la livre de poids et la livre de compte, qui n'est que la centième partie de la première. Un savant, très-exercé dans ces matières, a fait voir que les richesses laissées par David à *Salomon* se montoient tout au plus à douze millions et demi de notre monnoie, somme qui n'est point exorbitante pour le temps duquel nous parlons. *Recherches sur la valeur des monnoies*, par M. Dupré de Saint-Maur.

Salomon est reconnu pour l'auteur du livre des *Proverbes*, du *Cantique des Cantiques* et de l'*Ecclésiaste*, qui font partie des livres de l'ancien Testament que l'on appelle *sapientiaux;* quant à celui de la *Sagesse*, qui porte son nom dans la version grecque, on ne peut pas prouver qu'il soit véritablement de lui, et plusieurs critiques ont rejeté cette opinion; nous avons parlé de chacun de ces livres en particulier.

L'on a souvent agité la question de savoir si ce roi célèbre est mort pénitent et converti, ou s'il a persévéré dans l'idolâtrie et l'incontinence jusqu'à la fin de sa vie. Comme l'histoire sainte n'en a rien dit, les Pères, les auteurs ecclésiastiques, les commentateurs anciens et modernes se sont livrés à des conjectures directement opposées; l'on peut citer pour et contre des autorités respectables. Dans la *Bible d'Avignon*, tome 4, p. 472, il y a une dissertation de dom Calmet, où l'on voit les preuves de l'un et de l'autre sentiment; les commentateurs anglois de la *Bible de Chais* en ont aussi donné un précis, t. 6, pag. 161. Nous ferons de même, sans cependant les copier.

Ceux qui pensent que *Salomon* est mort impénitent, allèguent, 1° le silence de l'Ecriture sainte : il n'est pas probable, disent-ils, que l'historien sacré, après avoir exalté la sagesse et les vertus de ce prince pendant les belles années de sa vie, après avoir ensuite rapporté les égarements de sa vieillesse, eût supprimé un fait aussi essentiel et aussi édifiant que celui de sa conversion, si elle étoit véritablement arrivée. 2° L'on ne voit nulle part qu'il ait congédié les femmes idolâtres, qu'il ait détruit les hauts lieux et les temples qu'il avoit bâtis par complaisance pour elles; ces édifices scandaleux subsistoient encore sous Josias qui les fit raser. 3° S'il avoit fait pénitence, Dieu auroit sans doute adouci la sentence qu'il avoit portée contre lui : au contraire, elle fut exécutée à la rigueur immédiatement après sa mort, par la révolte de dix tribus contre Roboam son fils. 4° Quoique dans le livre des Proverbes et dans l'Ecclésiaste il y ait des réflexions et des maximes qui semblent caractériser un prince détrompé de toutes les vanités du monde, il n'est pas certain que ces livres aient été l'ouvrage des dernières années de *Salomon*. 5° La multitude des Pères de l'Eglise et des auteurs qui ont cru qu'il est mort impénitent, surpasse de beaucoup le nombre de ceux qui ont présumé sa conversion.

Ces raisons n'ont pas paru fort solides aux partisans du sentiment opposé; ils en allèguent de leur côté. 1° Dieu avoit dit à David en parlant de Salomon, *II. Reg.*, c. 7, ℣. 14 et 15 : « Je serai son père et il sera mon fils; s'il » pèche en quelque chose, je le punirai » comme un homme par des châtiments » humains, mais *je ne lui ôterai point* » *ma miséricorde*, comme je l'ai fait à » Saül. » David a répété cette promesse, *Ps.* 88, ℣. 31 et suiv. Si *Salomon* avoit été finalement réprouvé, ce ne seroit plus un châtiment humain, mais un des plus terribles arrêts de la justice divine. 2° Il est dit de lui comme de David, *qu'il dormit avec ses pères;* cette expression semble désigner plutôt la mort d'un juste ou d'un pénitent, que celle d'un réprouvé. 3° L'auteur de l'Ecclésiastique, après avoir reproché à Salomon son incontinence, ajoute c. 47, ℣. 24 : « Mais Dieu n'ôtera pas sa miséricorde, il ne détruira pas ses ouvrages, il ne perdra point la race de

» son élu, ni la postérité de celui qui » aime le Seigneur. » Cela semble tomber également sur David et sur *Salomon*. Le prétendu silence de l'Ecriture sur les derniers moments de ce roi n'est donc pas absolu; quand il le seroit, cela ne prouveroit encore rien. Dans les Paralipomènes, l. 2, c. 9, ỳ. 29, ni dans l'Ecclésiaste, *ibid.*, il n'est rien dit de l'idolâtrie de *Salomon;* cependant il en étoit coupable. 4° L'on ne peut pas douter que l'Ecclésiaste ne soit un des derniers ouvrages de *Salomon;* dans sa jeunesse il n'auroit pas pu parler de lui-même comme il le fait dans ce livre, cap. 2 et ailleurs : « J'ai possédé d'im» menses richesses.... Je ne me suis re» fusé aucun de mes désirs ni aucune » espèce de plaisirs.... Lorsque j'y ai » réfléchi dans la suite, j'ai vu que tout » n'étoit que vanité et affliction d'esprit, » et que rien n'est durable sous le so» leil.... J'ai compris combien la sagesse » est préférable à la folie, etc. Ce n'est plus là le langage d'un prince corrompu par la volupté et par l'idolâtrie, mais d'un sage détrompé, confus et repentant de ses désordres. 5° Il n'est point ici question de compter les suffrages, mais d'en peser les raisons; or, il n'y en a point d'autres que celles que nous avons vues. Plusieurs Pères de l'Eglise n'ont parlé ni pour ni contre, quelques-uns ont été de divers avis, suivant l'occasion.

Nous embrasserions volontiers le sentiment le plus doux; mais il nous paroît mieux de nous en tenir à la sage maxime de saint Augustin, l. 2, *de Peccat. meritis et remiss.*, c. 36, n. 59. « Lorsque » l'on dispute sur une chose très-ob» scure, sans être guidé par des pas» sages clairs et formels de l'Ecriture » sainte, la présomption humaine doit » s'arrêter et ne pencher ni d'un côté ni » d'un autre. Quoique je ne sache pas » comment on peut décider telle ques» tion, je crois cependant que Dieu se » seroit expliqué très-clairement par » l'Ecriture, si cela avoit été nécessaire » à notre salut. » C'est aussi le parti qu'ont pris plusieurs auteurs, tant anciens que modernes, touchant la dernière fin de *Salomon*.

SALVIEN, prêtre gaulois, né à Trèves ou à Cologne, et qui a passé la plus grande partie de sa vie à Marseille, pendant presque tout le cinquième siècle. Il a été célèbre par ses talents, par la sainteté de ses mœurs, par les leçons de morale qu'il a données aux autres. Une partie de ses ouvrages se sont perdus, mais il nous reste de lui un *Traité de la Providence*, quelques lettres, et un *Traité contre l'Avarice*. Il composa le premier pour réprimer les murmures des chrétiens désolés par les irruptions des Barbares, et qui, au lieu de considérer leurs souffrances comme un juste châtiment de leurs crimes, s'en prenoient à la divine Providence et blasphémoient contre elle; *Salvien* leur soutient qu'ils sont plus vicieux que les Barbares même dont ils se plaignent; le tableau qu'il trace des mœurs de son siècle est affligeant.

Les critiques protestants, forcés de rendre justice à l'éloquence de *Salvien*, mais mécontents de ce qu'il a professé une doctrine très-opposée à la leur, ont blâmé la sévérité de sa morale. *Salvien*, dit Mosheim, fut un écrivain éloquent, mais mélancolique et mordant, qui, dans ses déclamations outrées contre les vices de son siècle, découvre sans y penser les défauts de son propre caractère : Mosheim cite pour preuve, l'*Hist. littér. de la France*, tome 2, p. 517; mais son traducteur s'élève contre ce jugement. Les auteurs de cette histoire, dit-il, nous font un tout autre portrait du caractère de *Salvien*. Ils conviennent que ses déclamations contre les vices de son siècle sont violentes et emportées, mais ils nous le représentent cependant comme un des hommes les plus humains et les plus charitables de son temps. Il faut avouer qu'il poussa l'austérité à l'excès dans les règles qu'il donna pour la conduite de la vie. Y a-t-il rien de plus insensé que d'ordonner aux chrétiens, comme une condition nécessaire au salut, de donner tous leurs biens aux pauvres, et de réduire à la mendicité leurs enfants et leurs parents? Cette sévérité néanmoins de *Salvien* étoit accompagnée d'une modération charmante

envers ceux qui avoient d'autres sentiments que lui sur la religion. *Hist. ecclés.*, 5e siècle, 2e part., c. 2, § 11.

Mais il est encore faux que *Salvien* ait enseigné la morale qu'on lui prête. Quand on veut se donner la peine de le lire attentivement, l'on voit qu'il a prescrit, non à tous les chrétiens en général, de donner leurs biens aux pauvres, mais seulement à tous ceux qui ont fait profession de vouloir mener une vie plus parfaite comme ont fait les évêques, les autres ecclésiastiques, les religieux, les vierges, les veuves et les gens mariés qui gardent la continence. Loin de vouloir que les riches réduisent leurs enfants et leurs parents à la mendicité, il se défend expressément de ce reproche; mais il ne veut pas que les pères transmettent à leurs enfants des biens mal acquis, qu'ils aient plus d'empressement de les enrichir que de leur donner une éducation chrétienne, qu'ils oublient les pauvres pour laisser une succession plus opulente à des parents déjà riches ou vicieux. *Adversus Avarit.*, l. 1, n. 3 et suivants; l. 2, n. 4 et suiv., etc. Nous ne voyons pas ce que cette morale peut avoir de répréhensible. *Hist. de l'Eglise Gallic.*, tome 2, l. 4, an. 456.

SALUT, SAUVER, SAUVEUR. Dans l'Ecriture sainte, comme dans les auteurs profanes, le *salut* signifie, 1° la santé, la conservation, la prospérité, l'exemption de tout mal. 2° La victoire sur les ennemis; *IV. Reg.*, c. 13, ℣. 17, *sagitta salutis*, est une flèche qui sera un gage de la victoire. *Luc.*, c. 1, ℣. 71, *salutem ex inimicis nostris*, l'avantage d'être délivrés de nos ennemis. 3° La louange rendue à Dieu, *Apoc.*, c. 19, ℣. 1, *salus et gloria Deo nostro*, louange et gloire à notre Dieu. 4° Le *salut* est l'action de saluer, c'est-à-dire de souhaiter à quelqu'un la santé et la prospérité; saint Paul exhorte les fidèles à se saluer les uns les autres par un saint baiser, *salutate invicem in osculo sancto*. 5° L'abondance des grâces du Seigneur; *Luc.*, c. 9, ℣. 9, le salut est venu aujourd'hui dans cette maison; et c. 1, ℣. 69, *cornu salutis* est la source des grâces qui conduisent au *salut éternel*. 6° Enfin le *salut éternel* est le bonheur du ciel. C'est un dogme de la foi chrétienne que nous ne pouvons obtenir ce salut que par Jésus-Christ, *Act.*, c. 4, ℣. 11, et que c'est pour nous le procurer qu'il est venu sur la terre.

Mais une grande question parmi les théologiens est de savoir en quel sens Dieu veut sauver tous les hommes; en quel sens Jésus-Christ en est le *Sauveur* pendant que tous ne sont pas sauvés. On demande si cette volonté de Dieu, si souvent attestée dans les saintes Ecritures, est sincère, produit quelque effet, ou si c'est une simple velléité de laquelle il ne résulte rien. Conséquemment il s'agit de savoir si Jésus-Christ a voulu réellement le *salut* de tous les hommes, s'il est mort pour tous, de manière que tous, sans exception, aient quelque part au prix de sa mort. Enfin, si, en vertu de son sacrifice, tous les hommes reçoivent des grâces et des secours par lesquels ils seroient conduits au *salut*, s'ils étoient fidèles à y correspondre.

Déjà, au mot Rédemption, nous avons fait voir que, suivant nos livres saints, ce bienfait s'étend à tous les enfants d'Adam sans exception, quoique tous n'en ressentent pas également les effets. Au mot Grace, § 3, nous avons cité un grand nombre de passages qui prouvent qu'en vertu des mérites de Jésus-Christ ce don de Dieu est accordé à tous, quoique tous ne le reçoivent pas en même abondance. Mais comme c'est ici la plus consolante vérité qu'il y ait dans le christianisme, que cependant il y a encore un bon nombre de théologiens qui s'obstinent à la méconnoître, on ne doit pas nous savoir mauvais gré de ce que nous aimons à en répéter les preuves. Nous apporterons, 1° celles qui concernent la volonté de Dieu; 2° celles qui regardent le dessein de Jésus-Christ dans la rédemption; 3° la distribution de la grâce; 4° nous examinerons le sentiment des Pères de l'Eglise, particulièrement de saint Augustin; 5° nous répondrons aux objections.

I. Dieu a déclaré formellement sa volonté dans l'ancien Testament : il est dit

dans le *psaume* 144, ỳ. 8, que « le Seigneur est miséricordieux, indulgent, » patient, rempli de bonté, bienfaisant » à l'égard de tous ; ses miséricordes » sont répandues sur tous ses ouvrages. » Or, s'il y a un seul homme que Dieu n'ait pas sincèrement voulu *sauver*, en quoi consiste la bonté et la miséricorde de Dieu à son égard?

Sap., c. 11, ỳ. 23 : « Vous avez pitié » de tous, Seigneur, parce que vous » pouvez tout ;.... vous aimez tout ce » qui est, vous n'avez d'aversion pour » aucun de ceux que vous avez créés;.... » vous pardonnez à tous, parce que tous » sont à vous qui aimez les âmes. » Cap. 12, ỳ. 1 : « Que vous êtes bon, Seigneur, et indulgent à l'égard de tous ! » ỳ. 13 : « Vous avez soin de tous, afin » de faire voir que vous jugez avec justice. » ỳ. 16 : « C'est votre puissance » qui est la source de votre justice, et » parce que vous êtes le souverain Seigneur de tous, vous pardonnez à » tous. ỳ. 19 : Par cette conduite vous » avez appris à votre peuple à être juste » et humain, etc. » Voilà un langage bien différent de celui de certains théologiens ; ils disent que Dieu, en vertu de sa puissance et de son souverain domaine, pourroit sans injustice damner le monde entier; l'auteur sacré au contraire soutient que c'est en vertu de cette puissance absolue et de ce domaine souverain que Dieu est bon, patient, miséricordieux à l'égard de tous. Les premiers nous peignent Dieu comme un sultan, un despote, un maître redoutable ; le second nous le représente comme un père tendre, aimable : il n'est pas difficile de juger de quel côté est ici l'esprit de Dieu.

Gen., cap. 6, ỳ. 6, nous lisons que Dieu ressentit de la douleur dans son cœur, lorsqu'il résolut de faire périr le genre humain par le déluge. *Sap.*, cap. 1, ỳ. 13, que Dieu ne se plaît point à perdre les vivants. Il punit donc à regret, même dans ce monde, à plus forte raison dans l'autre : sa première volonté est de *sauver*. *Isaï.*, c. 1, ỳ. 24, Dieu semble gémir de ce qu'il est forcé de punir les juifs : « Hélas ! dit-il, je serai vengé de » mes ennemis, mais je te tendrai la » main, ô Israël ! et je te purifierai. » *Ezech.*, cap. 18, ỳ. 23 : « Ma volonté, » dit le Seigneur, est-elle donc que l'impie meure, et non qu'il se convertisse » et qu'il vive? » ỳ. 32 : « Non, je ne » veux point la mort de celui qui périt; » revenez à moi et vivez. » C. 33, ỳ. 11 : « Par ma vie, dit le Seigneur, je ne » veux point la mort de l'impie, mais » qu'il renonce à sa conduite et qu'il » vive. »

Saint Paul enseigne avec encore plus de force cette même vérité, *I. Tim.*, cap. 2, ỳ. 1 : « Je demande que l'on » fasse des prières, des oraisons, des » instances auprès de Dieu pour tous les » hommes..... C'est une pratique sainte » et agréable à Dieu notre *Sauveur*, qui » veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connoissance de la » vérité ; car il n'y a qu'un Dieu, et un » médiateur entre Dieu et les hommes ; » savoir Jésus-Christ homme qui s'est » livré lui-même pour la rédemption de » tous, comme il l'a témoigné dans le » temps. C. 4, ỳ. 10. Nous espérons en » Dieu vivant qui est *Sauveur* de tous » les hommes, principalement des fidèles. » Il n'est pas ici besoin d'explication ni de commentaire ; l'apôtre s'explique lui-même : Dieu veut sincèrement le salut de tous, puisqu'il veut que l'on prie pour tous, qu'il nous a donné Jésus-Christ pour médiateur, et que ce divin *Sauveur* s'est livré pour la rédemption de tous. Une volonté démontrée par de si grands effets, n'est certainement pas une volonté apparente, une simple velléité. Saint Pierre, dans sa seconde lettre, c. 3, ỳ. 9, dit aux fidèles : « Dieu » agit avec patience à cause de vous, ne » voulant pas que quelques-uns périssent, mais que tous reviennent à pénitence. »

II. Mais, puisque Jésus-Christ lui-même *a témoigné dans le temps* ses desseins et sa volonté, il faut voir ce qu'il en a dit, *Luc.*, cap. 9, ỳ. 56 : « Le Fils » de l'homme n'est pas venu perdre les » âmes, mais les sauver ; c. 19, ỳ. 10 : » Le Fils de l'homme est venu chercher » et sauver ce qui avoit péri ; » or tous

les hommes avoient péri par le péché d'Adam. *Joan.*, c. 1, ℣. 29, saint Jean-Baptiste dit de Jésus-Christ : « Voilà l'A-» gneau de Dieu qui efface le péché du » monde : c. 4, ℣. 24 : Il est véritable-» ment le Sauveur du monde; c. 3, » ℣. 17, Le Fils de l'homme n'est pas » venu au monde pour le juger, mais » pour le sauver; *idem.*, c. 12, ℣. 47; » *I. Joan.*, cap. 2, ℣. 2 : Il est la vic-» time de propitiation pour nos péchés, » non pas seulement pour les nôtres, » mais pour ceux du monde entier; c. » 4, ℣. 14, le Père a envoyé son Fils » comme *Sauveur* du monde. » Osera-t-on dire que dans ces passages le *monde* est le petit nombre des prédestinés, ou le nombre de ceux qui croient en Jésus-Christ? Lui-même réfute ce subterfuge, en disant qu'il est venu pour sauver ce qui avoit péri; or, la totalité du genre humain avoit péri. Saint Jean le prévient encore en disant que c'est le *monde entier*. S'il falloit l'entendre autrement, le langage du *Sauveur* et des apôtres seroit un piége continuel d'erreur.

Saint Paul confirme le vrai sens de ces passages; il dit, *I. Cor.*, c. 15, ℣. 22 : « De même que tous meurent en Adam, » ainsi tous seront vivifiés en Jésus-» Christ. » C'est donc la postérité d'Adam tout entière. *II. Cor.*, cap. 5, ℣. 14 : « La charité de Jésus-Christ nous presse » en considérant que si un seul est mort » pour tous, donc tous sont morts; or, » Jésus-Christ est mort pour tous. » L'apôtre prouve l'universalité de la mort encourue par Adam, ou du péché originel, par l'universalité de ceux pour lesquels Jésus-Christ est mort; saint Augustin a répété au moins dix fois ce passage et cet argument contre les pélagiens.

Le prophète Isaïe avoit annoncé d'avance cette grande vérité, en disant du Messie, c. 53, ℣. 6 : « Le Seigneur a mis sur lui l'iniquité de nous tous. »

On répliquera sans doute qu'il est dit dans ce chapitre même, ℣. 12 : « Il a porté » les péchés de *plusieurs*. » *Matth.*, cap. 20, ℣. 28, il a dit lui-même qu'il est venu donner sa vie pour la rédemption de *plusieurs;* cap. 26, ℣. 28 : « Mon » sang sera versé pour *plusieurs*. » Idem, *Marc.*, c. 14, ℣. 24.

Ceux qui connoissent l'énergie du texte hébreu ne feront pas cette objection. Nous soutenons que dans Isaïe le mot *rabbim* est mal traduit par *multi*, plusieurs; qu'il signifie *la multitude* ou les *multitudes*. Or, c'est autre chose d'affirmer que Jésus-Christ est mort pour la *multitude des hommes*, autre chose de dire qu'il est mort pour *plusieurs;* la première de ces expressions peut signifier la totalité, la seconde ne désigne qu'un certain nombre. Les écrivains du nouveau Testament ont évidemment pris ce terme dans le même sens qu'Isaïe. En voici la preuve. Saint Paul, *Rom.*, c. 5, ℣. 15, dit que par le péché d'un seul *plusieurs* sont morts; il est clair que par *plusieurs* on doit entendre la totalité; saint Augustin le soutient ainsi contre les pélagiens, lorsqu'ils voulurent abuser de ce passage pour prouver que le péché originel n'étoit pas commun à tous les hommes, l. 6, *contra Jul.*, cap. 23, n. 80; l. 2, *Op. imperf.*, cap. 109. La totalité, dit-il, est une multitude, et non un petit nombre. Si Jésus-Christ n'étoit le *Sauveur* que du petit nombre des prédestinés, il seroit faux de dire qu'il est le *Sauveur de tous;* si au contraire il est *Sauveur de tous*, il est très-vrai qu'il l'est de la multitude des hommes.

III. Enfin, c'est par les effets que nous pouvons juger de la volonté de Dieu et de celle de Jésus-Christ; or, au mot Grace, § 3, nous avons prouvé que ce don de Dieu est accordé à tous les hommes sans exception, mais plus abondamment aux uns qu'aux autres; de manière cependant qu'aucun homme ne pèche pour avoir manqué de grâce. En effet, l'auteur de l'Ecclésiastique, c. 15, ℣. 11, ne veut point que les pécheurs disent : *Dieu me manque, per Deum abest;* c'est comme s'ils disoient : Dieu me laisse manquer de grâce et de force. Le Seigneur, leur répond-il, ne donne lieu de pécher à personne, ℣. 21, *nemini dedit spatium peccandi*. Or, Dieu y donneroit lieu s'il laissoit manquer l'homme du secours qui lui est absolu-

ment nécessaire pour s'abstenir de pécher.

De même, *Sap.*, cap. 12, ℣. 13, l'auteur dit à Dieu : « Vous avez soin de » tous, afin de démontrer que vous jugez » avec justice ; ℣. 19 : Par votre conduite, » vous avez appris à votre peuple qu'il » faut être juste et humain, et vous avez » donné la plus grande espérance à vos » enfants, etc. » Or, si Dieu punissoit des péchés commis pour avoir manqué de grâce, il ne démontreroit pas sa justice, il ne nous apprendroit pas à être justes, et il ne nous donneroit aucun lieu d'espérer en sa miséricorde.

Pour ébranler notre confiance, quelques théologiens nous répètent sans cesse que Dieu ne nous doit rien. Qu'importe, dès qu'il consent à nous donner ce qu'il ne nous doit pas? Il nous doit ce qu'il nous a promis. « Dieu, dit » saint Augustin, *Serm.* 158, n. 2, est » devenu notre débiteur, non en recevant quelque chose de nous, mais en » nous promettant ce qu'il lui a plu ; » « Dieu, dit saint Paul, *I. Cor.*, c. 10, ℣. 13, » est fidèle à ses promesses ; il ne permettra pas que vous soyez éprouvés » au-dessus de vos forces, mais il vous » fera tirer avantage de la tentation ou » de l'épreuve même, afin que vous » puissiez persévérer. »

Dans toute l'Ecriture sainte, Dieu prend le nom de *Père* à l'égard de ses créatures, et veut qu'on le lui donne; Jésus-Christ nous apprend à le nommer ainsi, afin d'exciter notre confiance; pour témoigner encore plus de bonté aux Juifs, il leur faisoit dire par le prophète Isaïe, cap. 49, ℣. 14 : « Cette nation dit : Le Seigneur m'a délaissée, » il ne se souvient plus de moi ; une » mère peut-elle oublier son enfant et » n'avoir plus de tendresse pour le fruit » de ses entrailles ? Quand elle pourroit » le faire, je ne l'imiterois pas. » Depuis que Dieu a daigné nous donner son Fils unique pour médiateur et pour Sauveur, sans doute les entrailles de sa miséricorde ne se sont pas endurcies à l'égard des hommes. Or, un père paroît-il fort tendre, si, après avoir donné des lois à son fils, il lui refusoit les secours et les moyens nécessaires pour les accomplir ? Il est bien étrange que l'on ose prêter à Dieu une conduite que l'on n'oseroit pas attribuer à un homme, en supposant que Dieu nous commande le bien et que souvent il ne nous donne pas la grâce sans laquelle nous ne pouvons pas le faire.

Vainement on répliquera qu'il n'y a point de comparaison à faire entre les droits de Dieu et ceux de l'homme ; nous répondons qu'il n'est pas ici question des droits de Dieu, mais de sa conduite, de laquelle il daigne nous rendre témoignage : c'est lui-même qui se compare à l'homme, et qui veut que sa providence nous apprenne à être justes et humains. Il n'y a plus lieu d'argumenter sur la grandeur infinie de Dieu, lorsqu'il veut bien se rabaisser jusqu'à nous et nous servir de modèle; le respect n'est plus qu'une hypocrisie, lorsqu'il est poussé plus loin que Dieu ne le veut. Or, il atteste qu'il est plus tendre, plus libéral, plus miséricordieux que le meilleur des pères et que la mère la plus sensible; donc c'est ainsi qu'il agit.

Les écrits du nouveau Testament nous en donnent une idée non moins consolante. Nous n'y lisons pas que Dieu, *notre Sauveur*, est le Dieu de la justice rigoureuse et des vengeances, mais le père des miséricordes et le Dieu de toute consolation; non qu'il a fait éclater sa sévérité et ses droits souverains, mais qu'il a fait paroître sa bonté et son humanité, *Tit.*, cap. 3, ℣. 4; qu'en nous donnant son fils unique, il nous a donné tout avec lui, *Rom.*, c. 8, ℣. 42 ; que nous devons être miséricordieux, patients, indulgents pour nos frères, leur tout accorder et tout pardonner comme Dieu a fait à notre égard, *Coloss.*, cap. 3, ℣. 3. Ce langage est bien différent de celui des théologiens qui nous enseignent que Dieu toujours irrité du péché originel, non-seulement est en droit de nous refuser la grâce, mais que souvent il nous la refuse en effet.

Saint Jean, c. 1, ℣. 9, appelle le Verbe divin *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* Il n'est point question là de la lumière naturelle,

de l'intelligence que Dieu a donnée à tous les hommes ; jamais celle-ci n'est appelée dans l'Ecriture *la vraie lumière*, et ce n'est point ce qu'entendoit Jésus-Christ, lorsqu'il a dit : *Je suis la lumière du monde*, Joan., c. 8, ℣. 12; c. 9, ℣. 5, etc. Il s'agit de la lumière à laquelle saint Jean-Baptiste rendoit témoignage, pour faire naître la foi, cap. 1, ℣. 8; donc c'est de la lumière surnaturelle de la grâce. Ainsi l'ont entendu tous les Pères, en particulier saint Augustin; non-seulement en expliquant cet endroit de saint Jean, *Tract.* 1, *in Joan.*, n. 18; *tr.* 2, n. 7, mais dans dix ou douze autres de ses ouvrages, *Retract.*, l. 1, c. 10, etc. *Voyez* Grace, § 3.

Le prophète Malachie, c. 4, ℣. 2, appelle le Messie *le soleil de justice;* saint Luc., c. 1, ℣. 78, dit que ce soleil s'est levé sur nous du haut du ciel, pour éclairer ceux qui sont dans les ténèbres et dans les ombres de la mort. Conséquemment les Pères appliquent au Verbe divin ce que le psalmiste a dit du soleil, *que personne n'est privé de sa chaleur;* saint Augustin a fait de même; or la chaleur du soleil de justice est évidemment la grâce.

Saint Paul, *Rom.*, cap. 5, ℣. 15, compare la distribution de la grâce à la communication du péché d'Adam : « Si » par le péché d'un seul, dit-il, la mul- » titude des hommes sont morts, à plus » forte raison la grâce de Dieu, et le don » qu'un seul homme, qui est Jésus- » Christ, nous fait de cette grâce, sont- » ils abondants sur cette multitude ? » Ou cette comparaison n'est pas juste, ou il faut croire qu'aucun des enfants d'Adam n'est privé de la grâce. Ici la *grâce* en général n'est point la justification; celle-ci n'est accordée qu'à ceux « qui reçoivent l'abondance de la grâce, » des dons de Dieu et de la justice, » *ibid.*, ℣. 17; donc saint Paul parle de la grâce actuelle accordée à tous pour faire le bien. Suivant l'apôtre, « la grâce a été » surabondante où le péché étoit abon- » dant, » ℣. 21, or, celui-ci étoit abondant chez tous les hommes et dans l'univers entier, donc il en est de même de la grâce.

Aux mots Abandon, Endurcissement, Infidèles, Judaïsme, § 54, nous avons prouvé que Dieu n'a refusé jamais et ne refuse encore la grâce ni aux juifs, ni aux païens, ni aux grands pécheurs, ni aux pécheurs endurcis; donc elle n'est refusée à personne; et puisqu'elle n'est pas accordée autrement que par les mérites de Jésus-Christ, c'est à bon droit qu'il est nommé le *Rédempteur* et le *Sauveur* du monde ou du genre humain sans exception.

IV. Pour montrer quel a été le sentiment des Pères de l'Eglise, surtout des plus anciens et des plus respectables, nous ne répéterons pas les passages que nous avons déjà cités au mot Rédemption, pour faire voir ce qu'ils ont pensé au sujet de la plénitude et de l'universalité de ce bienfait, ce qu'ils ont répondu aux juifs, aux païens, aux gnostiques, aux marcionites, aux manichéens qui en méconnoissoient l'étendue, le prix, les effets. Il en résulte que ceux qui mettent des restrictions, des modifications, des exceptions aux passages de l'Ecriture sainte que nous avons allégués, contredisent formellement les Pères de l'Eglise, forgent un système inconnu à l'antiquité, et renouvellent les blasphèmes des anciens hérétiques.

Aussi ceux qui contestent la volonté générale et sincère de Dieu de sauver tous les hommes, l'application des mérites de la mort de Jésus-Christ faite à tous, la distribution générale de la grâce en vertu de la rédemption, ne se sont jamais avisés d'alléguer le sentiment des Pères des quatre premiers siècles; ils se bornent à celui de saint Augustin. Suivant leur opinion, ce Père est le premier qui ait examiné avec soin les questions du péché originel, de la prédestination et de la grâce, c'est à lui seul que l'on doit s'en rapporter, puisque l'Eglise a solennellement adopté et confirmé sa doctrine.

Nous voilà donc réduits à supposer, pour leur plaire, qu'au cinquième siècle l'on a vu éclore une tradition nouvelle, une doctrine inconnue à toute l'antiquité, et de nouveaux articles de foi. Si cela est, de quel front pourrons-nous encore opposer la tradition de l'Eglise à

ceux d'entre les protestants qui en appellent sans cesse à la doctrine des quatre premiers siècles?

Mais nos adversaires s'embarrassent peu des conséquences; le point capital est de savoir ce que saint Augustin a véritablement enseigné. Déjà nous l'avons fait voir aux mots GRACE, § 3, et RÉDEMPTION; mais il faut nous répéter en peu de mots.

1° N'oublions pas que les pélagiens n'admettoient point d'autre grâce que la connoissance de Jésus-Christ et de sa doctrine, la rémission des péchés et la justification; nous avons prouvé ce fait essentiel au mot PÉLAGIANISME. Conséquemment ils disoient, selon saint Paul, Dieu veut sauver tous les hommes, et Jésus-Christ est mort pour tous : donc Dieu accorde la grâce, c'est-à-dire la connoissance de Jésus-Christ et la justification à tous les hommes qui s'y disposent ou qui n'y mettent point d'obstacle. Il est clair par ce raisonnement qu'il s'agissoit d'une volonté absolue de Dieu, de l'application effective des mérites et de la mort de Jésus-Christ, et de la lumière de la foi. Saint Augustin soutient avec raison que la grâce ainsi entendue n'est pas donnée à tous, mais seulement à tous ceux qui ont été prédestinés à la recevoir; que si saint Paul dit *tous les hommes*, c'est qu'il y en a de toutes les nations, de tous les temps, de tous les sexes, de tous les âges; que l'on doit entendre de même ce qui est dit ailleurs que Dieu les éclaire tous, et que Jésus-Christ est mort pour tous; ou que quand nous lisons que *Dieu veut sauver tous les hommes*, cela signifie que Dieu nous le fait vouloir. *Enchir. ad Laur.*, c. 103, n. 27; *contra Julian.*, l. 4, c. 8, n. 44; l. *de Correp. et Grat.*, c. 14, n. 44; c. 15, n. 47, etc.

2° Les pélagiens disoient que Dieu veut sauver tous les hommes, également, indifféremment, sans aucune prédilection pour personne, *æqualiter, indiscretè, indifferenter*. S. Prosper, *Epist. ad August.*, n. 4; *Carm. de Ingratis*, cap. 8; S. Fulgent., l. *de Incarn. et Grat.*, c. 29; *Faustus Reiensis*, l. 1, *de Lib. Arb.*, c. 17. C'est de là même qu'ils concluoient que Dieu accorde la foi et la justification à tous ceux qui s'y disposent par leurs propres forces, ou du moins qui n'y mettent point d'obstacle. Saint Augustin réfute cette prétention, tout comme la précédente, par l'exemple des enfants; Dieu accorde aux uns la grâce du baptême et de la justification sans qu'ils s'y disposent, puisqu'ils en sont incapables; et il la refuse aux autres sans qu'ils y aient apporté aucun obstacle. Il est donc faux que cette grâce soit donnée à tous ceux qui n'y mettent point d'obstacle, et que la volonté de Dieu de l'accorder soit générale. Cela est sans réplique.

Mais s'ensuit-il de là que Dieu ne veut point donner, et ne donne pas en effet à tous les adultes des *grâces actuelles* et passagères, qui les conduiroient tôt ou tard à la foi et au salut, s'ils étoient fidèles à y correspondre; qu'à cet égard la volonté de les sauver tous n'est ni générale, ni sincère, ni efficace, et que tel a été le sentiment de saint Augustin? Dans ce cas il auroit très-mal raisonné, puisque l'exemple des enfants ne prouve rien à ce sujet. Il seroit sorti de la question agitée entre lui et les pélagiens, puisque ceux-ci ne vouloient admettre aucune grâce actuelle intérieure, sous prétexte que l'homme n'en a pas besoin, et qu'elle détruiroit le libre arbitre. *Voyez* PÉLAGIANISME.

Il est étonnant que les partisans du sentiment contraire ne voient pas les absurdités de leur hypothèse. 1° Ils supposent que, pour réfuter plus aisément les pélagiens, saint Augustin a rétracté et contredit tous les principes qu'il avoit posés contre les manichéens; qu'il a énervé toutes les réponses qu'il avoit données à leurs objections, et qu'il leur a donné lieu de triompher. Etoit-il donc moins nécessaire de réfuter les manichéens que les pélagiens? 2° Ils supposent qu'en refusant d'avouer que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception, le saint docteur a renoncé à la preuve de l'universalité du péché originel qu'il avoit tirée de ces passages de saint Paul, *II. Cor.*, c. 5, ỳ. 14 : « Si un seul est mort pour tous,

» donc tous sont morts ; or, Jésus-Christ » est mort pour tous. *I. Cor.*, c. 15, ℣. 22 : » De même que tous meurent en Adam, » ainsi tous seront vivifiés en Jésus-» Christ. » Qu'ainsi saint Augustin a donné droit aux pélagiens de lui reprocher une contradiction. 3° Ils veulent nous faire croire qu'en donnant un sens détourné à trois passages du nouveau Testament, le saint docteur a détruit la force des autres auxquels cette explication n'est pas applicable. « Le Fils de » l'homme est venu chercher et sauver » ce qui avoit péri... Il est le *Sauveur* » de tous les hommes, principalement » des fidèles..... Il est la victime de » propitiation, non-seulement pour nos » péchés, mais pour ceux du monde » entier... Dieu use de patience, ne vou-» lant qu'aucun périsse, mais que tous » fassent pénitence... Je ne veux point » la mort de l'impie, mais sa conver-» sion, etc. » Quelle entorse donnera-t-on à ces passages pour en obscurcir le sens? 4° Ils supposent que saint Augustin, en parlant de la volonté de Dieu, s'est contredit au moins vingt fois.

En effet, l. *de Spirit. et Litt.*, c. 33, n. 58, il dit : « Dieu veut que tous les » hommes soient sauvés et parviennent » à la connoissance de la vérité, sans » leur ôter le libre arbitre, selon le bon » ou le mauvais usage duquel ils seront » jugés avec justice. Ainsi les infidèles, » en refusant de croire à l'Evangile, » *résistent à la volonté de Dieu;* mais ils » ne la surmontent point, puisqu'ils se » privent du souverain bien, et qu'ils » éprouveront dans les supplices la puis-» sance de celui dont ils ont méprisé la » miséricorde. » *Enchir. ad Laur.*, cap. 100 ; il ajoute : « Quant à ce qui regarde » les pécheurs, *ils ont fait ce que Dieu* » *ne vouloit pas ;* quant à la toute-puis-» sance de Dieu, ils n'en sont pas venus » à bout : par cela même qu'ils ont agi » contre sa volonté, elle a été accomplie » à leur égard... Ainsi ce qui se fait » contre sa volonté, ne se fait pas sans » elle. » L. *de Cor. et Grat.*, c. 14, n. 43, il dit : « Lorsque Dieu veut sauver, » aucune volonté humaine ne lui résiste; » car le vouloir et le non-vouloir sont de » telle manière au pouvoir de l'homme, » qu'il n'empêche pas la volonté de » Dieu, et qu'il ne surmonte point sa » puissance. Ainsi Dieu fait ce qu'il veut » de ceux même qui font ce qu'il ne » veut pas. » Enfin il conclut, *Enchir.*, cap. 95 et 96, « que rien ne se fait à moins que Dieu ne le veuille, ou *en le* » *permettant*, ou en le faisant lui-même, » et l'un lui est aussi facile que l'autre. »

Si, pour concilier ces divers passages, on ne distingue pas en Dieu différentes volontés, ou plutôt différentes manières d'envisager la volonté de Dieu, il n'y restera qu'un tissu de contradictions. Mais il faut en distinguer au moins quatre. 1° La volonté législative et absolue par laquelle Dieu veut que l'homme soit libre de faire le bien ou le mal à son choix, mais que, quand il fait le bien, il soit récompensé, que, quand il fait le mal, il soit puni. Rien ne peut résister à cette volonté ; saint Augustin le soutient avec raison. 2° La volonté d'affection générale par laquelle Dieu, en considération des mérites du Rédempteur, veut donner à tous les hommes, sans exception, des moyens de salut plus ou moins puissants et abondants, et leur en donne en effet, mais avec beaucoup d'inégalité ; or, qui peut l'en empêcher? 3° La volonté de choix, de prédilection, de préférence, par laquelle Dieu veut sauver quelques personnes plus efficacement que les autres, et conséquemment leur donne des grâces plus puissantes, plus abondantes, plus efficaces qu'aux autres; c'est ce que saint Paul et saint Augustin nomment *prédestination*, et ce que les pélagiens ne vouloient pas admettre. Or, personne ne peut résister à ce choix de Dieu ni à la distribution de ses grâces. 4° La simple permission par laquelle Dieu laisse l'homme user de son libre arbitre, et résister aux grâces qu'il lui donne, quoiqu'il pourroit absolument l'en empêcher. Cette volonté n'est contraire à aucune des précédentes, et l'on ne peut pas dire que l'homme y résiste lorsqu'il use de sa liberté. *Voyez* VOLONTÉ DE DIEU.

S'ensuit-il de là que quand Dieu donne la grâce, il ne veut pas que l'homme y

consente ; que quand l'homme y résiste, c'est que Dieu n'a pas voulu qu'il y consentît ? Le dire seroit un blasphème ; il s'ensuivroit que Dieu n'agit pas de bonne foi ; jamais saint Augustin n'a enseigné cette absurdité. Il s'ensuit seulement que quand Dieu donne à l'homme la grâce pour faire le bien, il ne veut employer ni la violence, ni la nécessité, ni tous les moyens dont il pourroit se servir pour obtenir de l'homme la fidélité à la grâce.

Ces mêmes distinctions ne sont pas moins nécessaires pour entendre plusieurs passages de saint Paul dans leur vrai sens ; d'un côté l'apôtre dit que Dieu veut sauver tous les hommes, de l'autre il enseigne que Dieu fait miséricorde à qui il veut, et qu'il endurcit ou laisse endurcir qui il lui plaît ; comment Dieu veut-il sincèrement sauver ceux qu'il laisse endurcir ? Saint Paul demande : *Qui résiste à la volonté de Dieu ?* Et plus d'une fois il accuse les juifs incrédules d'y résister : tout cela peut-il s'accorder? Fort aisément, en envisageant, comme nous avons fait, la volonté de Dieu sous ses divers aspects. Dieu veut sauver tous les hommes, puisqu'il donne à tous, non toutes les grâces et les moyens de salut qu'il pourroit leur donner, mais des grâces et des moyens qui suffisent pour que tous puissent parvenir au salut, s'ils veulent en user ; ces moyens ne peuvent partir que d'une volonté réelle et sincère de la part de Dieu ; par conséquent ceux qui résistent à ces moyens et qui s'endurcissent contre la grâce, résistent à la volonté de Dieu. Mais personne ne résiste à la volonté de prédilection par laquelle Dieu veut donner et donne en effet aux uns des grâces et des moyens plus puissants et plus abondants qu'aux autres ; cette prédilection, ce choix, cette prédestination, dépendent de Dieu seul ; l'homme n'en peut connoître et n'a aucun droit d'en demander la raison : « *Homme, qui êtes-vous, » pour contester avec Dieu ?* » Rom., c. 9, ℣. 20.

V. Pourquoi la volonté de Dieu de sauver tous les hommes paroît-elle sujette à des difficultés et à de grandes objections ? Pourquoi un certain nombre de théologiens ont-ils de la répugnance à l'admettre ? C'est qu'ils la comparent à la volonté de l'homme ; et à combien de sophismes cette comparaison n'a-t-elle pas donné lieu ? L'homme n'est censé vouloir sincèrement une chose, que quand il fait *tout ce qu'il peut* pour en venir à bout, qu'il emploie tous les moyens qui dépendent de lui ; sinon l'on regarde sa volonté comme un désir vague et comme une simple velléité. A l'égard de Dieu, cette manière de juger est absurde ; il est impossible que Dieu fasse *tout ce qu'il peut* pour sauver tous les hommes, puisque sa puissance est inépuisable et infinie. L'homme peut user de tout son pouvoir, parce qu'il est borné ; Dieu ne peut pas aller au dernier terme du sien, parce que celui-ci n'a point de terme. C'est donc assez qu'il donne à tous des moyens suffisants et qui produiroient leur effet, si tous étoient fidèles à y correspondre. Or, Dieu donne effectivement ces moyens à tous, puisqu'il commande le bien à tous, qu'il réprimande tous ceux qui pèchent, et qu'il punit tous les impénitents ; ces commandements, ces reproches, ces châtiments seroient injustes, si Dieu refusoit à quelques-uns le pouvoir et la force de faire ce qu'il ordonne.

Dieu sans doute veut plus absolument et plus efficacement le salut de ceux auxquels il donne des moyens plus puissants, plus abondants, plus efficaces ; mais il ne s'ensuit pas que sa volonté soit peu sincère ou une simple velléité à l'égard de ceux auxquels il en donne moins.

Mais aucune réflexion ne peut émouvoir les raisonneurs qui ont une fois épousé un système quelconque ; ceux que nous attaquons ne cessent de répéter les mêmes objections sans vouloir se contenter d'aucune réponse.

Ils allèguent, 1° les divers passages de l'Ecriture sainte dans lesquels il est dit que Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, et qu'il fait tout ce qu'il veut dans le ciel et sur la terre ; que quand Dieu veut, rien ne résiste à sa toute-puissance ;

qu'il est le maître de tourner comme il veut les cœurs et les volontés des hommes, etc.

Nous répondons que, dans la plupart de ces passages, il est question de la volonté de Dieu absolue, par laquelle il a créé le monde, réglé le sort des créatures, opéré des miracles, fixé la destinée des nations, etc.; que ce sont là des événements dans lesquels la volonté des hommes n'est entrée et n'entre pour rien. Mais, lorsqu'il est question du salut auquel la volonté de l'homme doit nécessairement coopérer, il ne s'agit plus d'une volonté de Dieu absolue; alors il faut admettre en Dieu au moins deux volontés, l'une par laquelle Dieu veut sincèrement accorder le bonheur éternel, l'autre par laquelle il veut que l'homme le mérite, en correspondant librement à la grâce qu'il lui donne. Par conséquent la première de ces volontés n'est point absolue, elle renferme nécessairement pour condition la correspondance libre de l'homme.

On dira peut-être que si Dieu vouloit sincèrement le salut de l'homme, il ne le feroit pas dépendre de la volonté de celui-ci, qu'il l'opéreroit lui-même indépendamment de toute condition, que du moins il disposeroit la volonté humaine par des grâces efficaces, dont l'effet, quoique libre, est néanmoins infaillible.

Ceux qui voudront soutenir ce plan de providence ont deux choses à prouver : la première, qu'il seroit mieux à tous égards que le salut éternel ne fût pas pour l'homme une récompense, mais un don purement gratuit, et qu'il ne fallût point de mérites pour l'obtenir; la seconde, que plus l'homme est disposé à résister à la grâce, plus Dieu doit la rendre abondante et puissante pour vaincre sa volonté. Nous voudrions savoir sur quel principe on pourroit appuyer ces deux suppositions. En supposant même que ce seroit le mieux, il faudroit encore prouver que Dieu doit toujours faire ce qui nous paroît le mieux.

2° Nos adversaires disent que la grâce est l'opération toute-puissante de Dieu, la même qui a tiré le monde du néant, etc.; qu'il est donc absurde de prétendre que l'homme peut y résister. Ils ne voient pas qu'ils sont eux-mêmes forcés de répondre à cette objection. La grâce que Dieu avoit donnée aux anges avant leur chute, et celle qu'il avoit donnée à l'homme pour persévérer dans l'innocence, étoit sans doute l'opération toute-puissante de Dieu, puisqu'il n'y a pas en Dieu deux puissances différentes; les anges rebelles et l'homme y ont résisté. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu ne vouloit pas que les anges et l'homme persévérassent, que cette volonté n'étoit qu'une velléité, que la volonté de Dieu a été vaincue, que l'homme a été plus puissant que Dieu, etc. Ces deux exemples démontrent l'absurdité des reproches que font sans cesse les partisans de la prédestination absolue et de la grâce irrésistible.

Ils répliqueront sans doute que Dieu n'a pas voulu faire usage de sa toute-puissance à l'égard des anges et de l'homme innocent. Qu'ils prouvent donc une fois pour toutes que Dieu en use à l'égard de l'homme tombé, malgré les assurances positives qu'il nous donne dans l'Ecriture sainte qu'il laisse à l'homme le pouvoir de résister.

Troisième objection. Nous avons tort de supposer que la volonté de Dieu de sauver tous les hommes est une volonté conditionnelle, que Dieu veut les sauver *s'ils le veulent.* Saint Augustin a rejeté cette volonté conditionnelle admise par les pélagiens et les semi-pélagiens, comme une erreur injurieuse à Dieu.

Réponse. Nous avons déjà remarqué ailleurs que cette proposition, *Dieu veut sauver tous les hommes s'ils le veulent,* peut avoir un sens hérétique et un sens orthodoxe. Dans la bouche des pélagiens et des semi-pélagiens, elle signifioit : *Dieu veut sauver tous les hommes, s'ils veulent se disposer à la grâce et au salut par leurs propres forces, par de pieux désirs, par des vœux qui préviennent la grâce et qui la méritent.* Voilà le sens hérétique que saint Augustin a rejeté avec raison. Dans le sens orthodoxe, la même proposition signifie :

Dieu veut sauver tous les hommes, s'ils obéissent aux mouvements de la grâce qui prévient leur volonté, qui excite en eux les bons désirs et les porte aux bonnes actions. Sens très-différent du premier, sens que saint Augustin n'a jamais rejeté, qu'il a soutenu au contraire de toutes ses forces. Il y a, de la part de nos adversaires, une affectation malicieuse à confondre ces deux choses et à jouer sur une équivoque.

Encore une fois, il est constant que les pélagiens n'ont jamais voulu avouer la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour exciter la volonté de l'homme aux pieux désirs et aux bonnes œuvres; ils ont toujours soutenu que cette grâce détruiroit le libre arbitre de l'homme, parce qu'ils entendoient par *libre arbitre*, une espèce d'équilibre de la volonté de l'homme entre le bien et le mal, une égale facilité de se porter à l'un ou à l'autre. Encore aujourd'hui les sociniens et les arminiens l'entendent de même, et ils nient comme les pélagiens toute action intérieure de la grâce sur la volonté de l'homme. Donc lorsqu'ils disent que Dieu veut sauver les hommes, *s'ils le veulent*, ils donnent à cette condition le premier sens que nous avons indiqué, et non le second.

Il est fort étonnant que, malgré la multitude et l'énergie des passages de l'Ecriture sainte que nous avons cités, malgré la tradition constante des quatre premiers siècles de l'Eglise que nos adversaires n'oseroient contester, malgré l'évidence des raisons théologiques sur lesquelles sont établies les vérités que nous soutenons, l'on ose enseigner publiquement dans des *Institutions théologiques* toutes les erreurs contraires. C'est ce qu'a fait impunément l'auteur de ce que l'on appelle la *Théologie de Lyon*. Il dit, tom. 2, p. 107 et 108, que la volonté de Dieu de sauver tous les hommes n'est pas formellement en Dieu; pag. 396, 397, que Jésus-Christ est mort pour tous, dans ce sens, que le prix de sa mort étoit suffisant pour les sauver tous, qu'il est mort pour une cause commune à tout le genre humain; et qu'il s'est revêtu d'une nature commune à tous; que la grâce actuelle nécessaire pour faire le bien n'est pas donnée à tous, t. 3, pag. 186, 201, 202. Il ne laisse pas de soutenir que quand l'homme privé de la grâce viole les commandements de Dieu, il est coupable et digne de châtiment, parce que ces commandements sont possibles en eux-mêmes, et qu'il a reçu de la nature le libre arbitre, qui est un pouvoir réel de faire le bien, pag. 73. Il ne connoît point d'autre grâce suffisante que la grâce efficace; il la compare à l'action par laquelle Dieu a créé le monde, et a ressuscité Jésus-Christ, p. 132 et 188.

Mais il ne s'est pas donné la peine de répondre aux preuves que nous avons alléguées, et il n'apporte, pour étayer ses opinions, que quelques lambeaux de saint Augustin, auxquels il donne le sens faux que nous avons réfuté. Aucun écrivain ne fut jamais plus habile à forger des sophismes, à jouer sur des équivoques, à tordre le sens des passages de l'Ecriture sainte, à esquiver les conséquences d'un argument. Dans des temps plus heureux, cet ouvrage auroit été flétri par les mêmes censures que ceux de Jansénius et de Quesnel qu'il a copiés.

SALUT, bénédiction donnée au peuple avec le saint Sacrement, à l'occasion de quelque solennité ou de quelque dévotion particulière; cela se fait ordinairement le soir après Complies. La Bruyère a fait une censure sanglante de la manière dont ces *saluts* se faisoient de son temps dans quelques églises de Paris; mais cela n'a pas lieu dans les paroisses où les pasteurs ont soin de faire régner la décence, le respect, la piété convenables.

SALUTATION ANGÉLIQUE, prière adressée à la sainte Vierge, qui commence par ces mots : *Ave, Maria*. Elle est composée des paroles que l'ange Gabriel adressa à Marie lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'incarnation; de celles que proféra Elisabeth, femme du prêtre Zacharie, lorsqu'elle reçut la visite de cette sainte mère de Dieu; enfin de celles qu'emploie l'Eglise pour implorer son intercession. On

récite fréquemment cette prière dans l'Eglise catholique, et presque toujours après l'oraison dominicale, parce qu'après avoir fait notre prière à Dieu, il nous paroît convenable d'implorer l'intercession de la sainte Vierge, afin qu'elle appuie nos demandes auprès de Dieu.

Il en est à peu près de même de l'antienne qui commence par *Salve, Regina,* par laquelle on termine l'office divin pendant un certain temps de l'année. On prétend qu'elle a été composée par Pierre, évêque de Compostelle, que les dominicains l'adoptèrent vers l'an 1237, et que saint Bernard en a vu la fin.

SAMARITAIN, habitant de Samarie, ville de la Judée. On sait par l'histoire sainte, *III. Reg.*, c. 12, que sous Roboam, fils et successeur de Salomon, dix tribus se retirèrent de son obéissance, se donnèrent un roi particulier qui fixa sa demeure à Samarie. Ce nouveau royaume fut appelé le *royaume d'Israël;* les deux tribus de Juda et de Benjamin, qui demeurèrent fidèles à Roboam, portèrent le nom de *royaume de Juda.* Par une coupable politique, les rois d'Israël entraînèrent leurs sujets dans l'idolâtrie, afin de leur ôter toute tentation d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le temple de Jérusalem, et afin d'entretenir entre les deux royaumes une inimitié irréconciliable. Ils n'y réussirent que trop bien; ces deux peuples, quoique sortis d'une même origine, furent continuellement en guerre, et préparèrent mutuellement leur ruine.

Deux cent cinquante-neuf ans après ce schisme, Salmanazar et Assaraddon, rois d'Assyrie, vinrent dans la Judée, prirent et ruinèrent Samarie, emmenèrent les habitants de cette contrée, et détruisirent ainsi pour toujours le royaume d'Israël. Pour repeupler ce pays dévasté, on y envoya des Cuthéens, tirés d'au-delà de l'Euphrate. Ces nouveaux colons, idolâtres d'origine, portèrent dans la Samarie leurs idoles et leurs superstitions. L'historien sacré nomme leurs dieux *Nergel, Asima, Nebahaz, Tharthac, Adramelech et Anamelech;* vainement les critiques se sont épuisés en conjectures pour deviner quels étoient ces personnages; on n'en sait rien de certain. Comme Dieu punit les Cuthéens de leur idolâtrie par une irruption de bêtes féroces, le roi d'Assyrie leur envoya un prêtre israélite, pour leur enseigner le culte et les lois du Dieu des Juifs; dès ce moment, ils mêlèrent ce culte avec celui de leurs faux dieux, *IV. Reg.*, c. 17, ℣. 32 et 41. Ce n'étoit pas le moyen de gagner l'affection des habitants du royaume de Juda; cependant l'Histoire sainte ne fait mention d'aucune hostilité exercée entre eux.

Ceux-ci, à leur tour, non moins infidèles à Dieu que les anciens sujets des rois d'Israël, furent punis de même cent vingt-trois ans après. Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, irrité contre eux, assiégea et prit Jérusalem, brûla le temple du Seigneur, emmena le roi de Juda et ses sujets captifs à Babylone, et ne laissa dans la Judée qu'un petit nombre d'habitants pauvres et misérables. Mais, après soixante et dix ans, Dieu les rétablit dans leur patrie; les Juifs obtinrent de Cyrus, roi de Perse, devenu maître de Babylone, un édit qui leur permettoit de rebâtir Jérusalem et le temple, de remettre en vigueur leur religion et leurs lois. Les *Samaritains* offrirent de s'unir à eux pour cette reconstruction; mais comme ils étoient étrangers d'origine, et que leur religion étoit fort corrompue, les Juifs refusèrent cette association; les *Samaritains* irrités employèrent tout leur crédit à la cour de Perse, pour traverser l'entreprise et faire cesser les travaux des Juifs, et ils en vinrent à bout pendant quelque temps.

Lorsque Esdras et Néhémie vinrent en Judée pour achever de faire rebâtir Jérusalem, et pour faire observer la loi de Moïse dans la rigueur, les Juifs qui ne voulurent pas subir la réforme de leurs mœurs se retirèrent chez les *samaritains*, et augmentèrent la haine qui régnoit déjà entre les deux peuples. Enfin, elle fut poussée à son comble lorsque les *samaritains* bâtirent sur

la montagne de Garizim, voisine de Samarie, un temple semblable à celui de Jérusalem, et élevèrent ainsi autel contre autel. Mais il paroît que, dès ce moment, ils renoncèrent absolument à l'idolâtrie, c'est du moins l'opinion commune.

L'aversion mutuelle étoit excessive lorsque Jésus-Christ parut dans la Judée; il n'y avoit aucune relation ni aucune société entre Jérusalem et Samarie; la plus grande injure que les Juifs pouvoient dire à un homme étoit de l'appeler *samaritain;* plus d'une fois, dans un accès de colère, ils donnèrent ce titre à Jésus-Christ; *Joan.*, c. 8, ℣. 48: « N'avons-nous pas raison de dire que » tu es un *samaritain*, et que tu es pos- » sédé du démon? » Ces deux injures leur paroissoient à peu près égales. De son côté, le Sauveur, pour les humilier, a souvent supposé dans ses paraboles un *samaritain* qui faisoit de bonnes œuvres. *Luc.*, c. 10, ℣. 53; c. 17, ℣. 16.

La croyance et la pratique des *Samaritains* étoient différentes de celles des Juifs en trois articles principaux: 1° ils ne recevoient pour l'Ecriture sainte que les cinq livres de Moïse; 2° ils rejetoient les traditions des docteurs juifs, et ils s'en tenoient à la seule parole écrite; 3° ils soutenoient qu'il falloit rendre le culte à Dieu sur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des sacrifices que dans le temple de Jérusalem. Ces derniers ont encore accusé les *Samaritains* d'adorer des idoles sur le mont Garizim, et de ne pas admettre la résurrection future; mais il paroît que ce sont deux calomnies dictées par la haine, et dont il n'y a aucune preuve.

Mosheim, qui savoit bon gré aux *Samaritains* d'avoir rejeté la tradition, comme font les protestants, pour s'en tenir à la seule parole écrite, dit qu'il paroît que les idées qu'ils avoient des fonctions et du ministère du Messie, étoient plus saines et plus conformes à la vérité que celles que l'on en avoit à Jérusalem, parce que la *Samaritaine* dit à Jésus-Christ: « Je sais que le Messie » viendra et qu'il nous apprendra toutes » choses, » *Joan.*, c. 4, ℣. 25. Cependant il est obligé de convenir que la religion des *Samaritains* étoit beaucoup plus corrompue que celle des Juifs; *Hist. christ.*, c. 2, § 9, p. 59; et Jésus-Christ lui-même le témoigne, lorsqu'il dit à cette femme, *ibid.*, ℣. 22: « Vous » adorez ce que vous ne connoissez » pas;... Dieu est esprit, et il faut l'a- » dorer en esprit et en vérité. » Ce reproche semble supposer que les *Samaritains* avoient de Dieu une idée fausse et lui rendoient un culte purement extérieur; mais il ne prouve pas que ce peuple mêloit encore ce culte avec celui des faux dieux, comme quelques auteurs l'ont pensé.

Au commencement de sa prédication, Jésus-Christ avoit défendu à ses disciples d'aller chez les gentils, et d'entrer dans les villes des *Samaritains*, *Matt.*, c. 10, ℣. 5; mais dans la suite il ne dédaigna pas de les instruire lui-même. C'est dans ce dessein qu'il lia conversation avec la *Samaritaine*, *Joan.*, c. 4; il voulut se servir de cette femme pour apprendre aux habitants de Samarie qu'il étoit le Messie; l'évangéliste rapporte qu'il demeura deux jours chez eux, et qu'un grand nombre crurent en lui; *ibid.*, ℣. 30 et 41.

Un incrédule moderne a prétendu que cette narration de l'Evangile n'est pas probable; suivant lui, il est faux, 1° que les *Samaritains* aient connu le Dieu des Juifs; 2° qu'ils aient attendu le Messie; 3° que la loi de Moïse ait défendu d'adorer Dieu hors du temple de Jérusalem; 4° il n'est pas vraisemblable que les *Samaritains*, qui détestoient les Juifs, aient voulu garder chez eux un juif pendant deux jours, et qu'ils aient cru en lui sur la parole d'une courtisane; 5° il ne l'est pas que Jésus, qui jusqu'alors n'avoit pas encore déclaré clairement aux juifs qu'il étoit le Messie, le dise positivement à une *samaritaine;* 6° il est étonnant qu'il montre plus de charité pour des hérétiques que pour ses compatriotes.

Ces raisons ne suffisent pas pour convaincre de faux un évangéliste aussi

bien instruit que saint Jean, et qui rapporte les faits comme témoin oculaire : 1° Jésus-Christ ne dit point aux *Samaritains* qu'ils n'ont aucune connoissance du vrai Dieu, mais qu'ils le connoissent mal, qu'ils en ont une fausse idée, qu'ils ne l'adorent point en esprit et en vérité. 2° Jésus-Christ ne les blâme point d'adorer Dieu hors du temple de Jérusalem, mais il prédit que bientôt Dieu sera adoré en tout lieu. La défense de faire des offrandes et des sacrifices hors du lieu que Dieu avoit choisi est formelle, *Deut.*, c. 12, ℣. 5 et 26. 3° Ce peuple, qui recevoit le Pentateuque, a pu avoir une idée du Messie par la promesse faite à Abraham, par la prophétie de Jacob, par celle de Moïse, par celle de Balaam, par la persuasion générale, qui, suivant Tacite et Suétone, s'étoit répandue dans tout l'Orient, touchant la venue d'un dominateur du monde entier. 4° Il n'est pas étonnant que l'admiration causée aux *Samaritains* par les discours du Sauveur, ait étouffé en eux pour quelques moments leur aversion pour les Juifs; ils ont dû être flattés de l'affection qu'un prophète leur témoignoit. Ils n'ont pas cru en lui sur la parole d'une femme, mais par leur propre conviction; *Joan.*, c. 4, ℣. 42. 5° Jésus-Christ leur a parlé plus clairement qu'aux Juifs, parce qu'il a vu en eux plus de docilité. 6° Il est faux qu'il ait eu moins de charité pour ses compatriotes; à cette époque Jésus avoit déjà fait plusieurs miracles dans la Judée; Nathanaël, Nicodème et plusieurs autres l'avoient déjà reconnu pour le Fils de Dieu. Enfin, c'est mal à propos que les incrédules prennent la *samaritaine* pour une courtisane; ce que Jésus lui dit prouve seulement qu'elle avoit usé cinq fois du divorce, et que son mariage avec un sixième mari étoit illégitime.

La foi des *Samaritains* en Jésus-Christ fut sincère et constante; après la descente du Saint-Esprit, saint Philippe alla prêcher l'Evangile dans la Samarie; saint Pierre et saint Jean y furent encore envoyés, et un grand nombre des habitants de cette contrée reçurent le baptême, *Act.*, c. 8, ℣. 5, etc. Quelques-uns dans la suite devinrent ennemis de l'Eglise par leurs erreurs, comme Simon le Magicien, Dosithée et Ménandre, qui formèrent des sectes hérétiques. D'autres persévérèrent dans le judaïsme, et c'est chez eux que s'est conservé le Pentateuque *samaritain* duquel nous allons parler.

SAMARITAIN (texte) de l'Ecriture sainte. C'est le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse, écrits en caractères phéniciens, desquels les Hébreux se servoient avant la captivité de Babylone, et avec lesquels ont été écrits tous les livres de l'ancien Testament antérieurs à ceux d'Esdras. Comme les Juifs transportés à Babylone prirent insensiblement l'usage de la langue chaldéenne, et trouvèrent les lettres chaldaïques plus simples et plus commodes que les leurs, on pense que ce fut Esdras qui, au retour de cette captivité, écrivit les livres saints en caractères chaldaïques que nous nommons aujourd'hui *hébreux*, pendant que les anciens ont pris le nom de caractères *samaritains*, parce que les peuples de la Samarie n'ont point changé leur première manière d'écrire. Mais il peut se faire qu'Esdras n'ait eu aucune part à ce changement, et qu'il soit arrivé plus tard. *Voyez* TEXTE.

C'est une grande question de savoir de qui les *Samaritains*, toujours ennemis jurés des Juifs, ont reçu ce Pentateuque. A-t-il été conservé par les habitants du royaume de Samarie, qui ont pu rester dans leur pays lorsque Salmanazar enleva les principaux et les transporta en Assyrie? Est-il venu des sujets du royaume de Juda, à côté desquels les *Samaritains* ont vécu pendant plus de cent quinze ans avant que Nabuchodonosor détruisit Jérusalem? A-t-il été apporté par le prêtre israélite qui fut envoyé à Samarie par Assaraddon, quarante-six ans après l'expédition de Salmanazar? ou enfin n'a-t-il été connu des *Samaritains* que trois cent douze ans plus tard, lorsque Manassé, prêtre juif, gendre de Sanaballat, gouverneur de Samarie, s'y retira, pour ne pas se soumettre à la réforme que Néhémie faisoit dans la république juive? L'histoire ne

nous dit rien de positif sur tout cela; les savants n'ont pu en raisonner que par conjecture.

Prideaux a donné une notice de ce Pentateuque dans son *Histoire des Juifs*, liv. 6, an 409 avant Jésus-Christ. Il soutient que ce n'est qu'une copie de celui qu'Esdras avoit écrit en caractères chaldaïques, copie, dit-il, où l'on a varié, ajouté et transposé. Il prétend le prouver, 1° parce que cet exemplaire contient tous les changements qui ont été faits dans le texte hébreu par Esdras; 2° parce qu'il porte des variantes qui viennent évidemment de ce que l'on a pris une lettre hébraïque ou chaldaïque pour une autre qui lui ressemble, au lieu que, dans l'aphabet *samaritain*, elles n'ont aucune ressemblance; 3° si les Cuthéens, envoyés dans la Samarie, avoient eu le texte de la loi de Moïse, il n'est pas probable qu'ils eussent pratiqué une idolâtrie grossière défendue par cette loi.

Walton, dans ses *Prolégomènes sur la Polyglotte de Londres*, Prolég. 11, n. 12, a judicieusement remarqué que ses raisons sont bien foibles. La première suppose qu'Esdras a fait des changements dans le texte hébreu, et l'on n'en a point de preuve. La seconde est nulle, parce que les prétendues variantes, causées par la ressemblance des lettres, sont en très-petit nombre, qu'elles ont pu arriver par hasard, ou être faites à dessein pour conserver chez les *Samaritains* une prononciation différente de celle des Juifs. La troisième est démontrée fausse par l'exemple des Juifs; ceux-ci n'ont jamais été privés du texte de leur loi et ils sont tombés vingt fois dans une idolâtrie aussi grossière que celle des *Samaritains*.

D'ailleurs Prideaux suppose plusieurs choses qui n'ont aucune vraisemblance, 1° que Salmanazar dépeupla tellement la Samarie qu'il n'y laissa pas un seul israélite, ou que parmi ceux qui restèrent il n'y en eut aucun qui eût lu ou qui voulût lire la loi de Moïse. Il est cependant certain que cette loi, impunément violée dans le royaume d'Israël en ce qui regardoit le culte de Dieu, y avoit toujours force de loi civile; nous le verrons ci-après. 2° Que pendant plus d'un siècle que le royaume de Juda subsista après celui d'Israël, les prophètes Isaïe, Jérémie, Osée, Joël, etc., qui parurent, ne prirent pas la peine de visiter, d'instruire ni de consoler les restes malheureux d'Israël, pendant que sous les rois ils n'avoient cessé de tonner contre les désordres des grands et du souverain. Si la loi de Moïse avoit été perdue, leur premier soin n'auroit-il pas été d'en reproduire des exemplaires et de les répandre? 3° Prideaux semble penser comme les déistes, que dans l'un et dans l'autre de ces royaumes, les copies de cette loi furent toujours très-rares et presque inconnues; que si Esdras n'en avoit pas rétabli une après la captivité, le texte de Moïse auroit été perdu. Nous avons prouvé ailleurs la fausseté de cette supposition qui n'est qu'une rêverie de rabbins. *Voyez* Esdras, Texte, Pentateuque. 4° Il suppose enfin que le prêtre Manassé, révolté contre les règlements d'Esdras et de Néhémie, et réfugié à Samarie, eut assez de crédit pour faire adopter par les *Samaritains* un code de religion, de lois, d'usages onéreux et gênants, desquels ce peuple n'avoit pas porté le joug jusqu'alors, de l'authenticité duquel il n'avoit point d'autre garant qu'Esdras, son ennemi mortel. Vit-on jamais un pareil phénomène dans aucun lieu du monde?

Il est cent fois plus probable que le texte du Pentateuque n'a jamais cessé d'exister et d'être connu dans le royaume d'Israël non plus que dans celui de Juda, et qu'il n'a pas été nécessaire que le prêtre israélite, envoyé à Samarie par Assaraddon, y reportât un exemplaire de ce livre. En effet, dès l'origine du schisme des dix tribus, Jéroboam, en établissant parmi elles l'idolâtrie, fit observer pour les faux dieux le même cérémonial que Moïse avoit prescrit pour le vrai Dieu, *III. Reg.*, cap. 12, ℣. 32; les prêtres idolâtres eurent donc toujours besoin du rituel de Moïse. Sous les rois d'Israël les plus impies, la loi de Moïse fut toujours loi civile; par cette raison, Achab n'osa pas forcer Naboth,

son sujet, à lui vendre sa vigne ; la loi des successions, fondée sur les généalogies, fut toujours observée. Elie, Elisée et les autres prophètes qui ont reproché à ces rois tous leurs crimes, ne les ont point accusés d'avoir laissé perdre le livre de la loi de Dieu. Sans doute les sept mille hommes qui n'avoient pas fléchi le genou devant Baal lisoient cette loi, puisqu'ils l'observoient, *III. Reg.*, c. 19, ℣. 18. Tobie et Raguel faisoient de même lorsqu'ils furent transportés par Salmanasar en Assyrie. Un peuple entier ne fut jamais disposé à recevoir un code de lois de la main de ses ennemis, à moins que ceux-ci ne l'aient subjugué et ne soient devenus ses maîtres. Concluons donc que les *Samaritains* n'ont rien emprunté des Juifs, et que les Juifs n'ont rien pris des *Samaritains*.

Une nouvelle conjecture est que les *Samaritains* n'ont cessé d'être idolâtres qu'à l'époque de l'arrivée du prêtre Manassé, de la réception de son Pentateuque, et de la construction d'un temple sur la montagne de Garizim ; mais cela n'est pas mieux prouvé que le reste. Il est tout aussi probable que ce peuple abandonna l'idolâtrie par la terreur que lui inspira la destruction du royaume de Juda, par les leçons de Jérémie ou de quelque autre prophète, ou par d'autres causes que nous ignorons. Plus de quatre-vingt-dix ans avant qu'Esdras publiât son exemplaire des *livres saints*, les *Samaritains* disoient à Zorobabel et aux principaux juifs : « Laissez-nous bâtir avec vous le temple » du Seigneur, Dieu d'Israël, puisqu'il » est notre Dieu aussi bien que le vôtre ; » nous lui avons offert des victimes de- » puis le règne d'Assaraddon, roi d'As- » syrie, qui nous a fait venir ici. » *Esdr.*, l. 1, c. 4, ℣. 1. Josèphe, qui a rapporté la retraite de Manassé et la construction du temple de Garizim, *Antiq. jud.*, l. 11, c. 8, et qui ne flatte point les *Samaritains*, ne dit rien qui puisse appuyer la conjecture que nous réfutons.

Le Pentateuque *samaritain* a été connu de plusieurs Pères de l'Eglise. Origène, Jules Africain, Eusèbe, saint Jérôme, Diodore de Tarse, saint Cyrille d'Alexandrie, Procope de Gaze et d'autres, l'ont cité : comme la plupart de ces auteurs n'entendoient pas l'hébreu, on présume qu'il y en a eu une version grecque à l'usage des *samaritains* hellénistes, surtout de ceux d'Alexandrie, mais qui s'est perdue dans la suite ; il n'en reste que des fragments.

Depuis la fin du sixième siècle, ce Pentateuque étoit demeuré entièrement inconnu ; mais au commencement du dix-septième, le savant Ussérius en fit venir des copies de l'Orient. Presque en même temps, Sancy de Harlay, ambassadeur de France à la Porte, en rapporta un exemplaire avec d'autres livres orientaux. Etant entré dans la congrégation de l'oratoire, il en fit présent à sa maison, et il devint ensuite évêque de Saint-Malo.

Outre le Pentateuque hébreu écrit en lettres *samaritaines*, il y en a une version en *samaritain* moderne, parce que ce peuple a oublié dans la suite des siècles, aussi bien que les Juifs, son ancienne langue. De même que les Juifs ont été obligés de faire les paraphrases chaldaïques, les *Samaritains* ont eu besoin d'une version dans leur nouveau langage ; c'est ce que l'on appelle la version *samaritaine*, qui est plus littérale que les paraphrases. Le texte et la version furent placés par le père Morin, de l'oratoire, dans la Polyglotte de Paris ; mais ils sont plus corrects dans la Polyglotte d'Angleterre. Il y a enfin de ce même Pentateuque *samaritain*, une version arabe qui passe pour être fort exacte.

Entre le texte hébreu des Juifs et celui des *Samaritains*, il y a des différences ; la plupart ne sont pas fort considérables ; il est même étonnant qu'il s'en trouve si peu entre deux textes qui, depuis plus de deux mille ans, sont entre les mains de deux partis, ennemis mortels l'un de l'autre, et qui n'ont eu ensemble aucune liaison. Prideaux en a cité quelques exemples, et toutes ces variantes sont rassemblées dans le dernier volume de la Polyglotte d'Angle-

terre. Il y en a quelques-unes qui ont été faites à dessein et frauduleusement par les *Samaritains*, pour autoriser leurs prétentions. Au lieu que Dieu ordonne aux Juifs, *Deut.*, c. 27, ℣. 4, d'élever un autel sur le *mont Hébal*, ils ont mis *sur le mont Garizim*, et ils ont inséré cette falsification, *Exod.*, c. 20, entre les ℣. 17 et 18. Mais cette altération ne touche en rien au fond de l'histoire.

Les *Samaritains*, chassés de Samarie par Alexandre, se retirèrent à Sichem, aujourd'hui Naplouse dans la Palestine : c'est là qu'ils se sont conservés en plus grand nombre, mais on prétend que cette secte est aujourd'hui réduite à peu près à rien. Nous avons déjà dit deux mots du Pentateuque *samaritain*, à l'article BIBLES ORIENTALES. Voyez *Nouveaux éclaircissements sur l'Origine et le Pentateuque des Samaritains*, in-8°, Paris, 1760. L'auteur de cet ouvrage préfère la chronologie du texte *samaritain* à celle du texte hébreu qui est aussi celle de la Vulgate, et à celle des Septante, c. 11. *Voy.* CHRONOLOGIE.

SAMOSATIENS, disciples et partisans de Paul de Samosate, évêque d'Antioche vers l'an 262. Cet hérétique étoit né à Samosate, ville située sur l'Euphrate, dans la province que l'on nommoit la *Syrie euphratésienne*, et qui confinoit à la Mésopotamie. Il avoit de l'esprit et de l'éloquence, mais trop d'orgueil, de présomption, et une conduite fort déréglée. Pour amener plus aisément à la foi chrétienne Zénobie, reine de Palmyre, dont il avoit gagné les bonnes grâces, il lui déguisa les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Il enseigna qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne qui est le Père ; que le Fils et le Saint-Esprit sont seulement deux attributs de la Divinité, sous lesquels elle s'est fait connoître aux hommes ; que Jésus-Christ n'est pas un Dieu, mais un homme auquel Dieu a communiqué sa sagesse d'une manière extraordinaire ; et qui n'est appelé Dieu que dans un sens impropre. Peut-être Paul espéroit-il d'abord que cette fausse doctrine demeureroit cachée, et ne se proposoit pas de la publier ; mais quand il vit qu'elle étoit connue, et que l'on en étoit scandalisé, il entreprit de la défendre et de la soutenir.

Accusé dans un concile qui se tint à Antioche l'an 264, il déguisa ses sentiments, et protesta qu'il n'avoit jamais enseigné les erreurs qu'on lui imputoit ; il trompa si bien les évêques, qu'ils se contentèrent de condamner la doctrine, sans prononcer contre lui aucune censure. Mais comme il continua de dogmatiser, il fut condamné et dégradé de l'épiscopat dans un concile postérieur d'Antioche, l'an 270.

Dans la lettre synodale que les évêques écrivirent aux autres églises, ils accusent Paul d'avoir fait supprimer dans l'église d'Antioche les anciens cantiques dans lesquels on confessoit la divinité de Jésus-Christ, et d'en avoir fait chanter d'autres qui étoient composés à son honneur. Pour attaquer ce mystère, il faisoit ce sophisme : Si Jésus-Christ n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au Père, et il faut qu'il y ait trois substances, une principale et deux autres qui viennent de celle-là. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. 8, n. 1. Si Paul de Samosate avoit pris le mot de *consubstantiel* dans le même sens que nous lui donnons aujourd'hui, son argument auroit été absurde ; c'est précisément parce que le Fils est *consubstantiel* au Père, qu'il n'y a pas trois substances en Dieu ou trois essences, mais une seule. Il faut donc qu'il ait entendu autre chose. Saint Athanase a pensé que Paul entendoit trois substances formées d'une même matière préexistante, et que c'est dans ce sens que les Pères du concile d'Antioche ont décidé que le Fils n'est pas consubstantiel au Père. Dans ce cas l'argument de Paul est encore plus inintelligible et plus absurde. Toujours est-il certain que ces Pères ont enseigné formellement que le Fils de Dieu est coéternel et égal au Père, et qu'ils ont fait profession de suivre en ce point la doctrine des apôtres et de l'Eglise universelle. *Voyez* Bullus, *Def. fidei Nicæn.*, sect. 3, c. 4, § 5, et sect. 4, c. 2, § 7.

Les sectateurs de Paul de Samosate furent aussi appelés *pauliniens, paulianistes* ou *paulianisants*. Comme ils ne baptisoient pas les catéchumènes *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, le concile de Nicée ordonna que ceux de cette secte qui se réuniroient à l'Eglise catholique, seroient rebaptisés. Théodoret nous apprend qu'au milieu du cinquième siècle elle ne subsistoit plus.

De tous ces faits, il résulte qu'au troisième siècle, plus de cinquante ans avant le concile de Nicée, la divinité de Jésus-Christ étoit la foi universelle de l'Eglise. *Voy.* CONSUBSTANTIEL. Tillemont, t. 4, p. 289.

Mosheim, suivant le génie et la coutume de tous les protestants, auroit bien voulu pouvoir justifier cet hérétique contre la censure de ses collègues; dans l'impossibilité de le faire, il s'est rebattu à élever des soupçons contre les intentions et les motifs de ces évêques. Il suppose qu'ils agirent plutôt par passion, par haine, par jalousie, que par un véritable zèle. Peut-être, dit-il, n'auroit-on fait à ce personnage aucun reproche sur sa doctrine, s'il avoit été moins riche, moins honoré et moins puissant. Quelle raison ce critique peut-il avoir eu d'en juger ainsi? Point d'autre que sa malignité. Dans la longue discussion dans laquelle il est entré touchant les erreurs de Paul, il ne nous semble avoir réussi qu'à y répandre encore plus d'obscurité qu'il n'y en avoit dans ce que les anciens en ont dit. *Hist. christ.*, sæc. 3, § 35.

SAMPSÉENS, ou SCHAMSÉENS, sectaires orientaux, desquels il n'est pas aisé de connoître les sentiments. Saint Epiphane, *Hær.* 53, dit qu'on ne peut les mettre au rang des juifs, ni des chrétiens, ni des païens; que leurs dogmes paroissent avoir été un mélange des uns et des autres. Leur nom vient de l'hébreux *schemesch*, le soleil, parce que l'on prétend qu'ils ont adoré cet astre; ils sont appelés par les Syriens, *chamsi*, et par les Arabes *shemsi*, ou *shamsi*, *les solaires*. D'autre côté, on prétend qu'ils admettoient l'unité de Dieu, qu'ils faisoient des ablutions, et suivoient plusieurs autres pratiques de la religion judaïque. Saint Epiphane a cru que c'étoient les mêmes que les esséniens et les elcésaïtes.

Beausobre, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 1, § 19, prétend que cette accusation d'adorer le soleil, que l'on intente à plusieurs sectes orientales, est injuste; qu'elle est uniquement venue de l'innocente et louable coutume qui règne parmi elles, d'adorer Dieu au commencement du jour, en se tournant vers le soleil levant. Il dit que les *sampséens* croient un Dieu, un paradis, un enfer, un dernier jugement; qu'ils honorent Jésus-Christ qui a été crucifié pour nous, et qu'ils se sont réunis aux jacobites de Syrie; qu'ils sont humains, hospitaliers, et qu'ils vivent entre eux dans une grande concorde.

Tout cela peut être; mais pour l'affirmer il faudroit avoir des preuves. Il nous paroîtra toujours étonnant que Beausobre, qui ne veut pas que chez les catholiques le peuple puisse se défendre de l'idolâtrie en honorant des objets sensibles, soit obstiné à disculper toutes les sectes d'hérétiques chez lesquelles le peuple est beaucoup plus ignorant que chez les catholiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'adoration du soleil a été en usage de tout temps chez les orientaux, que les Juifs en ont été coupables plus d'une fois, et qu'elle est condamnée dans l'Ecriture sainte comme un crime, *Deut.*, c. 4, ℣. 19; *Job.*, c. 31, ℣. 26; *Ezech.*, c. 8, ℣. 16.

SAMSON, personnage d'une force prodigieuse, né chez les Israélites, de la tribu de Dan, et qui vengea sa nation subjuguée par les Philistins; son histoire, rapportée dans le livre des *Juges*, c. 13 et suiv., a fourni une ample matière à la critique et aux sarcasmes des incrédules. La force, disent-ils, que lui attribue l'historien, est plus qu'humaine, et passe toute croyance. Cet homme, fort déréglé dans ses mœurs, ne méritoit pas que sa naissance fût annoncée par un ange; il exerce des cruautés inouïes contre les Philistins, il finit par un suicide et par le carnage

d'un peuple entier ; cependant il est dit que *Samson étoit saisi de l'esprit de Dieu*. Saint Paul, *Hebr.*, c. 11, ỳ. 33, le met au nombre de ceux qui ont vaincu par la foi, qui ont pratiqué la justice, et qui ont reçu l'effet des promesses : tout cela est inconcevable.

Nous répondons à ces censeurs, qu'il y a eu d'autres hommes dont la force excédoit de beaucoup la mesure ordinaire, sans qu'il y eût pour cela du surnaturel ; que quand celle de *Samson* auroit été un miracle, Dieu auroit voulu la lui accorder, non pour lui-même, et comme une récompense de sa vertu, mais pour la défense de son peuple ; Dieu n'étoit pas obligé pour cela de faire de lui un modèle de sainteté. Quand on lit qu'il fut saisi de l'*esprit de Dieu*, il ne faut entendre par là ni une inspiration surnaturelle, ni une ardeur d'amour pour la vertu. Dans le texte hébreu, l'*esprit* désigne souvent la colère, l'impétuosité du courage, une passion violente bonne ou mauvaise ; et le nom de *Dieu* se met pour exprimer le superlatif. *Glassii Philolog. sacra*, p. 592, 1432. Ainsi les hébreux disoient une *frayeur de Dieu* pour une grande frayeur; *un sommeil de Dieu* pour un sommeil profond ; des montagnes ou des cèdres de *Dieu* pour exprimer leur hauteur. *I. Reg.*, c. 11, ỳ. 6, il est dit que Saül fut saisi de l'*esprit de Dieu*, et qu'il entra dans une grande colère.

Dans le style de saint Paul, *la foi* est la confiance en Dieu ; on ne peut pas nier que *Samson* ne l'ait eue : *la justice* est le culte du vrai Dieu ; *Samson* n'est point accusé d'idolâtrie; il a éprouvé l'effet des promesses que Dieu a faites de protéger ses adorateurs, rien de plus; nous ne voyons là rien d'inconcevable.

Quand on lit qu'il enleva les portes de Gaza, et qu'il les porta à une distance considérable, il ne faut pas se figurer des portes semblables à celles que l'on voit aujourd'hui dans nos villes murées ; c'étoient probablement des barrières telles qu'on les fait pour fermer un parc de bétail; le poids en étoit considérable, mais non aussi énorme qu'on se le représente d'abord.

La même histoire rapporte que *Samson* prit trois cents renards, qu'il les attacha deux à deux par la queue, qu'il y mit le feu, et qu'il les lâcha dans les moissons des Philistins. Quelques critiques, pour rendre ce fait plus croyable, ont dit que le même terme hébreu qui signifie *renard*, exprime aussi une poignée, une javelle ; qu'il est plus naturel d'entendre que *Samson* lia ensemble des javelles, qu'il y mit le feu, et qu'il les jeta dans les moissons des Philistins. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette explication ; Morison et d'autres voyageurs nous apprennent que la contrée de la Palestine, habitée autrefois par les Philistins, est encore aujourd'hui remplie de renards ; que souvent les habitants sont forcés de se rassembler pour les détruire, sans quoi ils ravageroient les campagnes. « Le tschakkal, » dit Niébuhr dans sa *Description de* » *l'Arabie*, est une espèce de renard ou » de chien sauvage, dont il y a un grand » nombre dans les Indes, en Perse, » dans l'Arack, en Syrie, près de Con- » stantinople et ailleurs..... Ils sont sou- » vent assez hardis pour entrer dans les » maisons, et à Bombay, mon valet, » qui demeuroit hors de la ville, les » chassoit même de sa cuisine. On ne se » donne aucune peine pour prendre cet » animal, parce que sa peau n'est pas » recherchée. » Le renard nommé *schohhal* dans le livre des *Juges*, peut très-bien être le *tschakkal* des Arabes. Ce livre ne dit point que *Samson* ait été seul pour en prendre trois cents, ni qu'il les ait pris dans un seul jour, ni qu'il les ait lâchés tous à la fois dans les moissons des Philistins.

On demande de quel droit il a ruiné et taillé en pièces les hommes de cette nation. Par le droit de la guerre, dont celui de représailles fait partie. Dans une république, telle qu'étoit celle des Juifs sous les juges, tout particulier avoit droit de commencer les hostilités, lorsqu'il se sentoit assez fort pour venger sa nation et pour l'affranchir d'un joug étranger. Ainsi en usoient tous les peuples de la Palestine, et en particulier les Philistins.

La mort de *Samson* n'est point un suicide ; son intention directe n'étoit point de se détruire, mais de se venger de ses ennemis en les faisant périr avec lui. On n'a jamais regardé comme suicides les guerriers qui se sont livrés à une mort certaine dans le dessein de faire payer leur vie par le sang d'un grand nombre d'ennemis. Le temple de Dagon renversé par *Samson* n'est pas non plus un événement incroyable. Les Philistins étoient vraisemblablement placés sur une galerie portée par deux piliers ; Samson les ébranla et fit tomber la galerie ; Schaw, voyageur très-instruit, en a vu de semblables dans l'Orient. Eusèbe, *Prép. évang.*, l. 5, c. 34, et Pausanias, *Voyages d'Elide*, l. 2, c. 9, citent un fait à peu près semblable.

SAMUEL, juge du peuple de Dieu et prophète, dont l'histoire se trouve dans le premier livre des *Rois*. Les incrédules n'ont épargné aucune espèce de calomnie pour noircir sa mémoire et pour donner un aspect odieux à toutes les actions de sa vie ; nous devons nous borner à répondre aux principaux reproches qu'ils lui ont faits.

1° Ils l'accusent d'avoir forgé des songes et des visions afin de passer pour prophète, et de pouvoir s'emparer du sacerdoce et du gouvernement. Faussetés contraires au texte de l'histoire. *Samuel* étoit trop jeune, lorsque Dieu daigna se révéler à lui, pour qu'il ait pu forger cette révélation par ambition. Il fut regardé comme prophète, non parce qu'il eut des songes et des visions, mais parce que tout Israël reconnut que tout ce qu'il annonçoit ne manquoit jamais d'arriver ; c'est donc par les événements que l'on jugea que Dieu se révéloit à lui, *I. Reg.*, c. 3, ℣. 19 et suiv. Il ne déclara point à Héli que Dieu vouloit ôter le sacerdoce de sa maison ; au contraire, il lui dit de la part de Dieu : *Je n'ôterai pas entièrement votre race du service de mon autel*, chap. 2, ℣. 27 et 33.

Samuel étoit de la tribu de Lévi et de la famille de Caath, *I. Paral.*, cap. 6, ℣. 23 ; mais il ne pouvoit pas aspirer à la dignité de grand prêtre, et le peuple n'auroit pas souffert qu'il s'en emparât ; s'il a offert des sacrifices, il l'a fait en qualité de prophète et non de pontife ; Elie fit de même dans la suite. Après la mort d'Héli et de ses deux fils, l'arche fut déposée à Gabaa chez Abinadab, et son fils Eléazar *fut consacré* pour la garder, *I. Reg.*, c. 7, ℣. 1 ; sous Saül, Achias, petit-fils d'Héli, *portoit l'éphod*, qui étoit l'habit du grand prêtre, c. 14, ℣. 3 ; dans la suite ce fut Achimélech, c. 21, ℣. 1 : il est donc faux que *Samuel* ait usurpé le sacerdoce.

Il a encore moins usurpé le gouvernement. La nation de son plein gré lui donna une entière confiance ; elle respecta ses décisions, parce qu'elle reconnut que l'esprit de Dieu étoit en lui, c. 3, ℣. 19. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Sous l'administration de ce prophète, le culte de Dieu fut rétabli, l'idolâtrie proscrite, les Philistins furent vaincus et obligés de restituer les villes qu'ils avoient prises. Israël jouit d'une paix profonde, c. 7, ℣. 3 et 13. Y a-t-il un titre plus légitime d'autorité que le choix et le consentement unanime d'une nation libre ? Les chefs ou juges précédents n'en avoient pas eu d'autres. Après que Saül eut été élu roi, le peuple assemblé rendit un témoignage solennel de la justice, du désintéressement, de la sagesse, de la douceur du gouvernement de *Samuel*, c. 12, ℣. 3. Ce n'est donc pas là l'exemple que les incrédules devoient choisir, pour prouver que le gouvernement des prêtres est mauvais.

2° Ils disent que la demande du peuple qui désira d'avoir un roi déplut au prophète, parce qu'il ne vouloit pas que le pouvoir sortît de ses mains ni de celles de ses enfants ; qu'il fit ce qu'il put pour dégoûter les Israélites de l'idée d'avoir un roi, mais qu'il fut obligé de se rendre à leurs instances.

Cependant c'est *Samuel* lui-même qui nous apprend que Dieu lui ordonna d'acquiescer à la volonté du peuple, c. 8, ℣. 7 ; un ambitieux mécontent n'auroit pas mis cet aveu dans son livre. Il annonça d'avance aux Israélites la manière dont leur roi les traiteroit ; c'est par la suite de l'histoire que nous devons juger si sa prédiction fut fausse. Ce peuple

fut-il plus heureux sous ses rois que sous ses juges? *Samuel* fait plus : lorsque le peuple se repent d'avoir demandé un roi et craint d'en être puni, il le rassure : Ne craignez rien, dit-il, servez » fidèlement le Seigneur, n'abandonnez » point son culte, et Dieu accomplira la » promesse qu'il a faite de vous pro- » téger, » c. 12, ℣. 20. Cela ne montre pas dans ce prophète un grand regret de ne plus avoir le pouvoir entre ses mains.

3° Il y a lieu de croire, continuent nos critiques, que *Samuel* jeta les yeux sur Saül, parce qu'il espéra de trouver en lui un homme entièrement dévoué à ses ordres. Après l'avoir sacré pour contenter la multitude, il le renvoya chez lui et le laissa vivre en simple particulier, pendant que lui-même continuoit de gouverner.

Mais l'histoire atteste que l'élection de Saül fut décidée par le sort, c. 10, ℣. 20. Si ce choix avoit été l'ouvrage de *Samuel*, il auroit préféré sans doute sa propre tribu, et le sort tomba sur celle de Benjamin. Une partie du peuple fut mécontente, c. 9, ℣. 27; c. 10, ℣. 16; c. 12, ℣. 27; et *Samuel* n'approuva point les murmures. Saül vécut en simple particulier pendant un mois tout au plus, et non pendant plusieurs années, c. 11, ℣. 1; et dans ce court intervalle il n'est question d'aucun acte d'autorité de la part de *Samuel*.

4° Les impostures ne coûtent rien à nos adversaires, mais toutes sont réfutées par l'histoire. Il est faux que, pour déclarer la guerre aux Ammonites, Saül n'ait pas osé agir en son propre nom, et qu'il ait donné des ordres au nom de *Samuel*. Celui-ci étoit absent, et l'ordre de Saül étoit absolu : *Si quelqu'un refuse de suivre Saül et Samuel, ses bœufs seront mis en pièces*. Ce n'est pas sur ce ton que le prophète avoit eu coutume de donner des ordres, c. 11, ℣. 7. Il est encore faux qu'il ait été fâché de la victoire que Saül remporta; il en profita au contraire pour engager le peuple à confirmer l'élection de ce roi, et pour fermer la bouche aux mécontents. Dans l'assemblée qui se tint à ce sujet, *Samuel* rend compte de sa conduite, il prend le roi même pour juge, il rassure le peuple sur les suites de son choix, il promet au roi et à ses sujets les bénédictions de Dieu, s'ils continuent à le servir; il borne son propre ministère à prier pour le peuple et à lui enseigner la loi du Seigneur, *I. Reg.*, c. 11 et 12. Encore une fois ce n'est là ni le langage ni la conduite d'un vieillard ambitieux. Enfin, il est faux qu'il ait traversé les desseins de son roi, l'histoire atteste le contraire.

5° Le roi, continuent les déistes, voulant marcher contre les Philistins, ne put le faire, parce que le prophète le fit attendre sept jours à Galgala, où il avoit promis de se rendre pour un sacrifice. Les Philistins profitèrent de l'absence de Saül pour remporter une victoire complète. Sans doute *Samuel* espéroit que cet échec rendroit Saül odieux, fourniroit un prétexte de le déposer et de donner son royaume à un autre. Cependant le roi, lassé d'attendre, voyant que l'armée se mutinoit et désertoit, ordonna que l'on offrît le sacrifice sans attendre le prophète. Celui-ci arriva lorsque tout étoit fini, il fit au roi des reproches sanglants pour avoir osé empiéter sur les fonctions sacerdotales, crime pour lequel il le déclara déchu de la couronne. Saül ne put jamais apaiser le saint homme, qui lui-même, contre la loi de Moïse, usurpoit le sacerdoce.

Tissu de faussetés. C'est Jonathas, fils de Saül, qui fit le premier acte d'hostilité, et *Samuel* ne le désapprouva point. Il ne fit point attendre Saül au delà du temps convenu, puisqu'il arriva le septième jour. S'il y avoit des raisons de prévenir ce moment, il ne tenoit qu'au roi d'envoyer chercher le prophète. Les Philistins ne remportèrent aucun avantage; au contraire, il est dit seulement qu'il sortit trois détachements de leur camp pour faire du dégât, mais à ce moment même Jonathas, suivi de son ecuyer, pénétra dans leur camp et y répandit la terreur; ils s'entre-tuèrent et furent entièrement défaits, c. 13 et 14. Autant de circonstances que *Samuel* ne pouvoit pas prévoir.

Saül n'ordonna point le sacrifice, mais

il l'offrit lui-même. Pourquoi ne pas le faire offrir par Achias et par les prêtres? Il n'est pas vrai que *Samuel* ait déclaré Saül déchu de la couronne; il lui dit : « Si vous aviez été fidèle à l'ordre du » Seigneur, il vous auroit assuré la » royauté *à perpétuité*, mais elle ne pas- » sera point à vos descendants, » c. 13, ℣. 13. En effet, Saül conserva la royauté jusqu'à sa mort.

6° Saül vainquit les Amalécites et fit prisonnier Agag leur roi ; il osa l'épargner contre les ordres de *Samuel;* celui-ci lui en fit des reproches amers, il lui déclara que le Seigneur le rejetoit à cause de ce trait d'humanité, et il finit par hâcher en pièce le monarque captif. A ce sujet l'on déclame contre la cruauté de *Samuel*.

Mais consultons toujours l'histoire. C'est *Samuel* lui-même qui avertit Saül de l'anathème que Dieu avoit prononcé contre les Amalécites, *Exod.*, c. 17, ℣. 14, et qui lui ordonna de la part de Dieu de l'exécuter, *I. Reg.*, c. 15, ℣. 3; il n'étoit donc pas jaloux des succès de ce roi. Il lui reprocha, non son humanité, mais son avidité pour le butin; probablement Saül n'avoit épargné Agag que pour le conduire en triomphe, et peut-être pour en faire un esclave. Il avoit donc désobéi à la loi qui défendoit de faire grâce aux ennemis dévoués à l'anathème. Aussi reconnoît-il qu'il a péché, non par motif d'humanité, mais par complaisance pour le peuple : foible prétexte. Il prie *Samuel* de l'accompagner et de lui rendre en public les honneurs accoutumés; circonstance qui dévoile ses vrais motifs. Avant de mettre à mort Agag, *Samuel* lui reproche ses cruautés, et lui déclare qu'il va l'en punir. Les déclamations des incrédules à ce sujet ne peuvent émouvoir que ceux qui ignorent quelles étoient les mœurs des peuples dans ces temps-là, et comment l'on se faisoit la guerre.

7° *Samuel*, disent-ils, en possession de faire et de défaire les rois, suscita un concurrent à Saül; il sacra secrètement David, il introduisit à la cour ce traître, auquel Saül donna sa fille en mariage. Mais bientôt les menées et les projets de David, appuyés par le prophète, donnèrent à Saül un chagrin mortel et le plongèrent dans la plus noire mélancolie. *Samuel* de son côté prêcha la révolte et le désordre au nom du Seigneur, et telle fut la source de la guerre presque continuelle qui régna dans la suite entre les rois hébreux et leurs prophètes.

Nous ne pouvons répondre qu'en niant les faits, parce qu'ils sont tous faux. *Samuel* n'a ni fait ni défait les rois, puisque Saül fut élu par le sort et conserva sa royauté jusqu'à la mort. *Samuel* ne lui suscita point un concurrent, mais il lui désigna un successeur par l'ordre de Dieu, et après la mort de Saül ce choix fut ratifié d'abord par la tribu de Juda, et ensuite par les autres tribus, *II. Reg.*, c. 2, ℣. 4; c. 5, ℣. 3. David n'a jamais tenté de s'emparer de la couronne de Saül, il a épargné au contraire les jours de ce roi devenu son persécuteur, il a laissé régner tranquillement Isboseth, fils de Saül, sur dix tribus. *Voyez* David. Ce n'est point *Samuel* qui introduisit David à la cour; ce dernier y fut appelé à cause de son talent pour la musique, et ensuite à cause de sa victoire sur Goliath. La haine de Saül contre lui vint de jalousie et non du ressentiment de ses menées; il avoit été attaqué de mélancolie avant de connoître David, puisqu'il le fit venir pour être soulagé par le son des instruments, *I. Reg.*, c. 16, ℣. 23. Enfin ce roi étoit si peu mécontent de *Samuel*, qu'il voulut encore le consulter après sa mort, et fit évoquer son ombre par la pythonisse d'Endor, c. 28, ℣. 11. Jamais *Samuel* n'a prêché ni le désordre ni la révolte; une preuve de son attachement pour Saül, c'est qu'il ne cessa de pleurer sa perte, dès le moment qu'il sut que Dieu étoit résolu de punir ce roi malheureux, c. 15, ℣. 23; c. 16, ℣. 1.

C'est donc sur un tissu d'impostures grossières, et formellement contredites par l'histoire sainte, que les incrédules ont osé peindre *Samuel* comme un fourbe et un séditieux qui a tout sacrifié à son ambition et au désir de se maintenir dans un poste usurpé, qui, dans le regret d'être déchu de son autorité, a

fait des efforts continuels pour arracher le sceptre des mains d'un prince qu'il n'avoit mis sur le trône que pour en faire son propre sujet. C'est ainsi qu'ils ont entrepris de prouver aux ignorants que tous les prophètes ont été des fourbes, que tous les ministres des autels sont des méchants, que tout homme zélé pour la religion est un homme odieux. Mais comment peut-on les regarder eux-mêmes, quand on connoît l'excès de leur malignité?

SANCTIFICATION, SANCTIFIER. *V.* SAINT.

SANCTIFICATION DES FÊTES. *Voyez* FÊTES, § 5.

SANCTION DES LOIS. On appelle ainsi la raison qui nous engage à observer les lois. C'est en premier lieu l'autorité légitime de celui qui les impose, en second lieu les peines et les récompenses qu'il y attache. Une loi seroit nulle si elle étoit portée sans autorité; et si elle ne proposoit ni peine ni récompense, ce seroit plutôt une leçon, un conseil, une exhortation qu'une loi. Dieu, en qualité de souverain législateur de l'homme, attacha une peine à la loi qu'il lui imposa : *Ne touche point à ce fruit; si tu en manges, tu mourras.*

Comme l'expérience nous convainc que Dieu n'a pas attaché une peine temporelle à la violation de ses lois ni une récompense temporelle à leur observation, nous avons droit de conclure que cette récompense et cette peine sont réservées pour l'autre vie, puisqu'enfin Dieu ne peut pas commander en vain. Tel est le sentiment intérieur qui tourmente le pécheur après son crime, lors même qu'il l'a commis sans témoins et dans le plus profond secret. L'idée d'une justice divine, vengeresse du crime et rémunératrice de la vertu, a été de tout temps répandue chez toutes les nations, et vainement les scélérats font tous leurs efforts pour l'étouffer. « Quand ils se ca- » cheroient au fond de la mer, dit le Sei- » gneur, j'enverrai le serpent les blesser » par sa morsure, » *Amos*, c. 9, ℣. 3. Personne n'a peint les inquiétudes et les remords des méchants avec plus d'énergie que David dans le *psaume* 138.

SANCTUAIRE. C'étoit chez les juifs la partie la plus intérieure et la plus secrète du tabernacle et ensuite du temple de Jérusalem, qui renfermoit l'arche d'alliance et les tables de la loi, dans laquelle par conséquent Dieu daignoit habiter plus particulièrement qu'ailleurs. Pour cette raison elle étoit encore appelée le *lieu saint, sancta*, ou le lieu très-saint, *sancta sanctorum*. Tout autre que le grand prêtre n'osoit y entrer, encore ne le faisoit-il qu'une seule fois l'année, au jour de l'expiation solennelle.

Ce *sanctuaire*, selon saint Paul, étoit la figure du ciel, et le grand prêtre qui y entroit étoit l'image de Jésus-Christ; ce divin Sauveur est le véritable pontife qui est entré dans les cieux pour être notre médiateur auprès de son Père, *Hebr.*, c. 9, ℣. 24.

Quelquefois cependant le mot de *sanctuaire* signifie seulement le temple, ou en général le lieu où le Seigneur est adoré; Moïse dit dans son *cantique*, *Exod.*, c. 15, ℣. 17, que Dieu introduira son peuple dans le *sanctuaire* qu'il s'est préparé, c'est-à-dire dans le lieu où il veut établir son culte. *Peser quelque chose au poids du sanctuaire* signifie l'examiner avec beaucoup d'exactitude et d'équité, parce que, chez les Juifs, les prêtres avoient des poids et des mesures de pierre qui servoient à régler toutes les autres.

Chez les catholiques on appelle *sanctuaire* d'une église la partie du chœur la plus voisine de l'autel, dans laquelle se tiennent le célébrant et les ministres pendant le saint sacrifice; dans plusieurs églises elle est séparée du chœur par une balustrade, et les laïques ne devroient jamais s'y placer. Cette manière de disposer les églises est ancienne, puisqu'elle est calquée sur le plan que saint Jean a donné des assemblées chrétiennes dans l'*Apocalypse*.

On ne s'en seroit jamais avisé, et le lieu de l'autel n'auroit jamais été appelé *sanctuaire*, si l'on n'avoit pas été persuadé que Jésus-Christ y réside d'une manière encore plus réelle que Dieu n'habitoit dans l'intérieur du temple de

Jérusalem ; or, les auteurs sacrés disent que Dieu y étoit assis sur les chérubins. C'en est assez pour prouver que, suivant la croyance chrétienne de tous les temps, Jésus-Christ par l'eucharistie est présent en corps et en âme sur nos autels. Nous ne devons donc pas être surpris de la fureur avec laquelle les protestants ont brûlé, démoli, rasé les églises des catholiques ; la forme même de ces édifices déposoit contre eux, et celles qu'ils ont conservées pour en faire leurs *prêches* ou lieux d'assemblée, réclament encore l'ancienne foi qu'ils ont voulu étouffer. *Voy.* EGLISE, EDIFICE.

Le nom de *sanctuaire* a été employé dans un sens particulier chez les Anglois, pour signifier les églises qui servoient d'asile aux malfaiteurs ou à ceux qui étoient réputés tels. Jusqu'au schisme de l'Angleterre arrivé sous Henri VIII, les coupables retirés dans ces asiles y étoient à l'abri des poursuites de la justice, si dans l'espace de quarante jours ils reconnoissoient leurs fautes et se soumettoient au bannissement. Un laïque qui les auroit arrachés de l'asile pendant ces quarante jours, auroit été excommunié, et un ecclésiastique auroit encouru pour ce même fait la peine de l'irrégularité.

Mais Bingham a très-bien observé que, dans l'origine, ce privilége n'avoit pas été accordé aux églises pour protéger le crime, ni pour ôter aux magistrats le pouvoir de punir les coupables, ni pour affoiblir les lois en aucune manière, mais pour donner un refuge aux innocents accusés et opprimés injustement; pour donner le temps d'examiner leur cause dans les cas douteux et difficiles à juger ; pour empêcher que l'on ne sévît contre eux par des voies de fait, ou pour donner lieu aux évêques d'intercéder pour les criminels, comme cela se faisoit souvent. Nous ne devons donc pas être surpris si le droit d'asile a commencé depuis Constantin, et s'il a été confirmé avec de sages modifications par les empereurs suivants. *Orig. ecclés.*, liv. 8, chap. 11, § 3 et suiv. *Voy.* ASILE.

SANCTUS. *Voy.* TRISAGION.

SANG. Ce mot dans l'Ecriture sainte signifie souvent le meurtre : laver son pied, ses mains ou ses habits dans le *sang*, c'est faire un grand carnage de ses ennemis. Un *homme de sang* est un homme sanguinaire. Un *époux de sang*, *Exod.*, cap. 4, ℣. 25, est un époux cruel. Porter sur quelqu'un le *sang* d'un autre, c'est le charger ou le rendre responsable d'un meurtre. *Leur sang sera sur eux* signifie que personne ne sera responsable de leur mort. *Sang* se prend aussi, comme en françois, pour parenté ou alliance ; dans ce sens il est dit par *Ezéchiel*, c. 36, ℣. 5 : *Je vous livrerai à ceux de votre sang qui vous poursuivront. La chair et le sang* signifient les inclinations naturelles et les passions de l'humanité, *Matth.*, c. 16, ℣. 17. Nous lisons, *Gen.*, c. 49, ℣. 11, que Juda lavera sa robe dans le vin, et son manteau dans le *sang* du raisin, pour exprimer la fertilité du territoire de la tribu de Juda. Le prophète Habacuc, c. 2, ℣. 12, dit : Malheur à celui qui bâtit une ville dans le *sang*, c'est-à-dire en opprimant les malheureux. David, *Psaume* 50, ℣. 16, dit à Dieu : Délivrez-moi *des sangs*, c'est-à-dire des peines que je mérite pour le *sang* que j'ai répandu. Saint Paul dit des juifs incrédules, *Act.*, c. 20, ℣. 26 : Je suis pur du *sang* de tous, pour dire, je ne suis responsable de la perte d'aucun.

Genes., cap. 9, ℣. 4, Dieu dit à Noé et à ses enfants : « Vous ne mangerez » point la chair des animaux avec leur » *sang*; je demanderai compte de votre » *sang* et de votre vie à tous les ani- » maux, à tous les hommes, à qui- » conque ôtera la vie à un autre. Celui » qui aura répandu le sang humain sera » puni par l'effusion de son propre *sang*, » parce que l'homme est fait à l'image » de Dieu. » *Levit.*, c. 17, ℣. 10 : Si un » Israélite ou un étranger mange du » *sang*, je serai irrité contre lui, et je le » ferai périr, parce que l'âme de toute » chair est dans le *sang*, et que je vous » l'ai donné pour l'offrir sur mon autel, » comme devant servir d'expiation pour » vous. » Ces deux lois donnent lieu à plusieurs réflexions.

On demande, 1° pourquoi défendre

aux hommes de manger du *sang?* Afin de leur inspirer de l'horreur du meurtre. Il est prouvé que les peuples barbares qui se sont accoutumés à boire du *sang* tout chaud sont tous très-cruels, et qu'ils ne font aucune distinction entre le meurtre d'un homme et celui d'un animal. Il n'est pas moins certain que l'habitude d'égorger les animaux inspire naturellement un degré de cruauté. La défense de manger du *sang* fut renouvelée par les apôtres, *Act.*, c. 15, ℣. 20. De là quelques théologiens protestants ont conclu que ce n'est pas une simple loi de discipline et de police, mais une loi morale portée pour tous les temps, et que l'on doit encore l'observer aujourd'hui. En effet, si l'on s'en tenoit à la lettre seule de l'Ecriture sainte, comme le veulent les protestants, nous ne voyons pas comment on pourroit prouver le contraire. Pour nous, qui pensons que l'Ecriture doit être interprétée par la tradition et la pratique de l'Eglise, nous savons que cette loi n'étoit établie que pour ménager les juifs, et pour diminuer l'horreur qu'ils avoient de fraterniser avec les païens convertis.

2° L'on demande à quoi bon rendre responsable d'un homicide un animal privé de raison, sur lequel cette menace ne peut faire aucune impression? Afin de faire concevoir aux hommes qu'ils seroient punis sévèrement s'ils attentoient à la vie de leurs semblables, puisque, dans ce cas, Dieu n'épargneroit pas même les animaux. En effet, il fut ordonné dans la suite aux Israélites d'ôter la vie à tout animal dangereux, capable de tuer ou de blesser les hommes; *Exod.*, c. 21, ℣. 28.

3° La loi du Lévitique ne signifie point que les bêtes ont une âme, et que cette âme réside dans leur *sang*, comme quelques incrédules l'ont prétendu, afin de rendre le législateur ridicule. Le mot *âme* en hébreu signifie simplement la vie dans une infinité de passages: or, il n'y a aucune erreur à dire que la vie des animaux est dans leur *sang*, puisqu'en effet aucun ne peut vivre lorsque son *sang* est répandu; et il n'y a point de ridicule à défendre aux hommes de manger ce qui fait vivre les animaux, parce que Dieu seul est l'auteur et le principe de la vie de tous les êtres animés.

4° C'est pour cela même que Dieu vouloit que le *sang* lui fût offert, comme tenant lieu en quelque façon de la victime entière, comme un hommage dû au souverain auteur de la vie, pour faire souvenir le pécheur qu'il avoit mérité de la perdre en offensant son Créateur. Plusieurs commentateurs ont ajouté que Dieu l'exigeoit ainsi, afin de figurer d'avance l'effet que produiroit le *sang* de Jésus-Christ victime de notre rédemption.

5° Dieu semble encore avoir voulu prévenir par là chez les Juifs une erreur très-grossière dans laquelle étoient tombés les païens, et qui a été pour eux une source de cruautés et d'abominations. En effet, il est certain que les païens, et même les philosophes, étoient persuadés que les génies ou démons que l'on adoroit comme des dieux, et auxquels on attribuoit une âme spirituelle et un corps subtil, aimoient à boire le *sang* des victimes, et qu'il en étoit de même des mânes ou des âmes des morts quand on les évoquoit, *Syst. intell. de Cudworth*, chap. 5, sect. 3, § 21, notes de Mosheim, n. 4. L'on sait que ç'a été là une des causes qui ont donné lieu aux sacrifices de *sang* humain. Un très-bon préservatif contre cette absurdité meurtrière étoit de persuader aux juifs que le sang étoit dû à Dieu seul.

Sang de Jésus-Christ. Comme il y avoit dans l'ancienne loi des sacrifices pour le péché, et qu'au jour de l'expiation solennelle la rémission des péchés du peuple étoit censée faite par l'aspersion du *sang* d'une victime, saint Paul fait une comparaison entre ces sacrifices et celui de Jésus-Christ; *Hebr.*, c. 9 et 10. Il observe que les péchés ne pouvoient pas être effacés par le *sang* des animaux, que cette aspersion de *sang* ne pouvoit purifier que le corps; mais que le *sang de Jésus-Christ* efface véritablement les péchés, purifie nos âmes, et nous rend dignes d'entrer dans le ciel, duquel l'ancien sanctuaire n'étoit que la figure.

Si la rédemption faite par Jésus-Christ consistoit seulement, comme le veulent les sociniens, en ce que ce divin Sauveur nous a donné d'excellentes leçons, des exemples héroïques de patience, de courage, de soumission à Dieu, en ce qu'il nous a promis la rémission de nos péchés, et qu'il est mort pour confirmer cette promesse, quelle ressemblance y auroit-il entre le *sang de Jésus-Christ* et celui des anciennes victimes, entre la manière dont les impuretés légales étoient effacées, et la manière dont les péchés nous sont remis? Chez les juifs la rédemption ou le rachat des premiers-nés consistoit en ce que l'on payoit un prix pour les sauver de la mort; donc il en a été de même de la rédemption du genre humain.

Suivant la pensée de saint Paul, de même que le pontife de l'ancienne loi entroit dans le sanctuaire, en présentant à Dieu le *sang* d'une victime pour prix de la rédemption générale du peuple, ainsi Jésus-Christ, pontife de la loi nouvelle, est entré dans le ciel en présentant son propre *sang* à son Père, pour prix de la réconciliation des hommes; ce n'est donc pas dans un sens métaphorique, mais dans un sens propre et littéral que le *sang de Jésus-Christ* efface les péchés, cimente une nouvelle alliance, établit la paix entre le ciel et la terre, est le prix de notre rédemption, etc. De même qu'aucun Israélite n'étoit exclu de la rémission qui se faisoit au jour de l'expiation solennelle, ainsi aucun homme n'est excepté de la rédemption ou du rachat fait par Jésus-Christ, quoique tous n'en ressentent pas également les effets. Si cette rédemption n'étoit pas aussi réelle et aussi générale que celle de l'ancienne loi, la ressemblance ne seroit pas complète, et la comparaison que fait saint Paul ne seroit pas juste.

En effet, selon les idées sociniennes, on ne peut donner qu'un sens très-abusif aux titres généraux de *Sauveur du monde*, de *Rédempteur du monde*, de *Sauveur de tous les hommes*, de *Victime de propitiation pour les péchés du monde entier*, que l'Ecriture donne à Jésus-Christ; sa doctrine, ses exemples, le gage de la sûreté de ses promesses, ne regardent que ceux qui les connoissent, et tout cela n'est pas connu du monde entier. Si l'on entend seulement que ce qu'il a fait est suffisant pour sauver tous les hommes, s'il étoit connu de tous, on pourra dire aussi qu'il est le Sauveur et le Rédempteur des démons, puisque ses souffrances et ses mérites suffiroient pour les sauver, s'ils étoient capables d'en profiter. *Voyez* Rédemption, Salut.

SANGUINAIRES. *Voy.* Anabaptistes.

SAPIENTIAUX (livres.) C'est ainsi que l'on appelle certains livres de l'Ecriture sainte qui sont destinés spécialement à donner aux hommes des leçons de morale et de sagesse, et par là on les distingue des livres historiques et des livres prophétiques. Les livres *sapientiaux* sont les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, le livre de la *Sagesse* et l'*Ecclésiastique*. Quelques-uns y ajoutent les psaumes et le livre de *Job*; mais plus communément ce dernier est regardé comme un livre historique. *Voyez* Hagiographe.

SARA. *Voyez* Abraham.

SARABAITES, nom donné à certains moines errants ou vagabonds, qui, dégoûtés de la vie cénobitique, ne suivoient plus aucune règle, et alloient de ville en ville, vivant à leur discrétion. Ce nom vient de l'hébreu *sarab*, se révolter. Cassien, dans sa quatorzième conférence, les appelle *renuitæ, quia jugum regularis disciplinæ renuunt*. Saint Jérôme n'en parle pas plus favorablement. *Epist.* 18, *ad Eustochium*, il les appelle *remoboth*, terme égyptien, à peu près équivalent à celui de *sarabaïtes*; saint Benoît, dans le premier chapitre de sa règle, les nomme *girovagues*, et en fait un portrait fort désavantageux.

Les protestants, ennemis déclarés de la vie monastique, ont encore enchéri sur ce tableau; ils disent que les *sarabaïtes* vivoient en faisant de faux miracles, en vendant des reliques, et en commettant mille autres fourberies semblables; Mosheim, *Hist. ecclésiast.*, 4e

siècle, 2e partie, c. 3, § 15. Mais il y avoit assez de mal à dire de ces mauvais moines, sans forger contre eux des accusations fausses. Saint Jérôme dit qu'ils vivoient de leur travail, mais qu'ils vendoient leurs ouvrages plus cher que les autres, comme si leur métier avoit été plus saint que leur vie; qu'il y avoit souvent entre eux des disputes, parce qu'ils ne vouloient être soumis à personne, qu'ils jeûnoient à l'envi les uns des autres, et regardoient le silence ou le secret comme une victoire, etc. Quand on pourroit leur reprocher d'autres vices, il ne s'ensuivroit rien contre l'état monastique en général; ce seroit la vérification de la maxime commune, que la corruption de ce qu'il y a de meilleur est la pire de toutes : *Optimi corruptio pessima.*

SATAN, mot hébreu qui signifie ennemi, adversaire, celui qui s'élève contre nous et nous persécute. *II. Reg.*, cap. 19, ℣. 22 : « Pourquoi devenez-» vous aujourd'hui *Satan* contre moi ? » *III. Reg.*, c. 5, ℣. 4 : « Il ne se trouve » plus de *Satan* pour me résister. » *Matth.*, c. 16, ℣. 23, Jésus-Christ dit à saint Pierre : « Retirez-vous de moi, » *Satan*, vous vous opposez à moi. » Mais souvent ce terme signifie l'ennemi du salut, le démon; il est rendu en grec par διάβολος, celui qui nous croise et nous traverse.

Il est dit dans l'Ecriture que ceux qui sont dans les ténèbres de l'idolâtrie sont sous la puissance de *Satan*. *Apoc.*, c. 2, ℣. 14, les profondeurs de *Satan* sont les erreurs des nicolaïtes qu'ils cachoient sous une mystérieuse profondeur. Saint Paul, *I. Cor.*, c. 5, ℣. 5, livre l'incestueux de Corinthe à *Satan*, c'est-à-dire à la haine des fidèles, parce qu'il le retranche de leur société, et ne veut plus que l'on ait de commerce avec lui. Enfin les opérations de *Satan*, *II. Thess.*, c. 2, ℣. 9, sont de faux prodiges employés par des imposteurs pour séduire les simples, et les entraîner dans l'idolâtrie. *Voyez* DÉMON.

SATISFACTION, est l'action de payer une dette ou de réparer une injure : un débiteur satisfait son créancier lorsqu'il lui rend ce qu'il lui devoit : celui qui en a offensé un autre le satisfait en réparant l'injure qu'il lui a faite. Lorsque le paiement est égal à la dette, et la réparation proportionnée à l'injure, la *satisfaction* est rigoureuse et proprement dite; elle ne le seroit pas dans le cas où le créancier voudroit par pure bonté se contenter d'une somme moindre que celle qui lui est due, et où l'homme offensé consentiroit, par un motif de compassion, à pardonner l'injure qu'il a reçue pour une légère réparation.

Il y a une dispute importante entre les catholiques et les sociniens, pour savoir si Jésus-Christ a satisfait à la justice divine pour la rédemption du genre humain, et en quel sens. Les sociniens conviennent en apparence que Jésus-Christ a satisfait à Dieu pour nous; mais ils abusent du terme de *satisfaction*, en le prenant dans un sens impropre et métaphorique. Ils entendent par là que Jésus-Christ a rempli toutes les conditions qu'il s'étoit imposées lui-même pour opérer notre salut, qu'il a obtenu pour nous une rémission gratuite de la dette que nous avions contractée envers Dieu par nos péchés; qu'il s'est imposé à lui-même des peines pour montrer ce que nous devons souffrir pour obtenir le pardon de nos crimes; qu'il nous a fait voir, par son exemple et par ses leçons, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au ciel; enfin qu'en mourant avec résignation à la volonté de Dieu, il nous a fait comprendre que nous devons accepter la mort de même pour expier nos péchés.

Il est évident que ce verbiage est un tissu de contradictions qui se réfute par lui-même. 1° Si l'une des conditions que Jésus-Christ s'est imposées pour opérer notre salut, a été de mourir pour nous, il s'ensuit qu'en subissant la mort, il a porté la peine que nous méritions : or, voilà précisément ce que c'est que *satisfaire*. 2° Comment peut-on appeler *gratuite* la rémission de nos dettes, dès qu'il a fallu que Jésus-Christ mourût pour l'obtenir, et qu'il faut encore que nous souffrions et nous mourions nous-mêmes, pour obtenir le pardon? 3° Si Jésus-Christ n'est pas mort en qualité de

notre répondant, de notre caution, de victime chargée de nos péchés, il est mort injustement; alors son exemple ne peut nous servir de rien, sinon à nous faire murmurer contre la Providence, qui a permis qu'un innocent fût mis à mort sans l'avoir mérité. 4° Dans ce cas, quel sujet avons-nous d'espérer qu'après que nous aurons accepté avec résignation les souffrances et la mort, Dieu daignera encore nous pardonner? 5° Pour prouver que Jésus-Christ n'a pas pu être notre victime, les sociniens objectent qu'il y auroit de l'injustice à punir un innocent pour des coupables, et ils supposent que Dieu a permis la mort de Jésus-Christ, quoiqu'il ne fût ni coupable ni victime pour des coupables.

Ces sophistes subtils avouent encore que Jésus-Christ est le Sauveur du monde, mais par ses leçons, par ses conseils, par ses exemples, et non par le mérite ou par l'efficacité de sa mort. En confessant que Jésus-Christ est mort pour nous, ils entendent qu'il est mort pour notre avantage, pour notre utilité, et non pas qu'il est mort à notre place, en supportant la peine que nous devions porter pour nos péchés. Ils oublient que Jésus-Christ est non-seulement le Sauveur, mais encore le *Rédempteur* du monde; or, sous ce mot nous avons fait voir qu'appeler la mort de Jésus-Christ, ainsi envisagée, *une rédemption*, un rachat, c'est abuser grossièrement des termes, et prêter aux écrivains sacrés un langage insidieux qui seroit un piége d'erreur.

Pour réfuter tous ces subterfuges, nous disons, conformément à la croyance catholique, que Jésus-Christ a satisfait à Dieu son Père proprement et rigoureusement pour les péchés des hommes, en lui payant pour leur rachat un prix non-seulement équivalent, mais encore surabondant, savoir, le prix infini de son sang; 2° qu'il est leur Sauveur, non-seulement par ses leçons, ses conseils, ses promesses, ses exemples, mais par ses mérites et par l'efficacité de sa mort; 3° qu'il est mort non-seulement pour notre avantage, mais au lieu de nous, à notre place, en supportant une mort cruelle, au lieu du supplice éternel que nous méritions.

En effet, le péché étant tout à la fois une dette que nous avons contractée envers la justice divine, une inimitié entre Dieu et l'homme, une désobéissance qui nous rend dignes de la mort éternelle, Dieu est, à tous ces égards et par rapport à nous, un créancier à qui nous devons, une partie offensée qu'il faut apaiser, un juge redoutable qu'il est question de fléchir. La *satisfaction* rigoureuse doit donc être tout à la fois le paiement de la dette, l'expiation du crime, le moyen de fléchir la justice divine. Comme nous étions par nous-mêmes incapables d'une pareille *satisfaction*, nous avions besoin, 1° d'une caution qui se chargeât de notre dette, et qui l'acquittât pour nous; 2° d'un médiateur qui obtînt grâce pour nous; 3° d'un prêtre et d'une victime qui se substituât à notre place, et expiât nos péchés par ses souffrances. Or, c'est ce que Jésus-Christ a complétement fait; ainsi l'enseignent les livres saints.

Nous l'avons déjà prouvé au mot RÉDEMPTEUR, et nous avons fait voir le vrai sens de ce terme; nous devons encore démontrer que la *rédemption* du monde a été opérée par voie de *satisfaction*, et non autrement, et que les interprétations des sociniens sont toutes fausses.

1° Le prophète Isaïe, c. 53, dit du Messie: « Il a été froissé pour nos crimes; » le châtiment qui doit nous donner la » paix, est tombé sur lui, et nous avons » été guéris par ses blessures.... Dieu a » mis sur lui l'iniquité de nous tous..... » Il a été frappé pour les crimes du peu- » ple.... Il donne sa vie pour le péché... » Il s'est livré à la mort, et il a porté » les péchés de la multitude. » Il n'est pas ici question d'un maître ou d'un docteur qui instruit les hommes, qui leur donne des conseils et des exemples, qui leur fait des promesses ou qui intercède pour eux, mais d'une caution, d'une victime qui porte la peine due aux coupables, par conséquent qui tient leur place et qui satisfait pour eux.

2° Le langage est le même dans le

nouveau Testament. Partout où saint Paul parle de rédemption, il a grand soin de nous apprendre en quoi consiste celle que Jésus-Christ a faite : « Nous » avons en lui, dit-il, *par son sang*, » une rédemption qui est la rémission » des péchés, » *Ephes.*, c. 1, ℣. 7; *Coloss.*, c. 1, ℣. 14. « Nous sommes » justifiés par la rédemption qui est en » Jésus-Christ, que Dieu a établi notre » propitiateur par la foi, *dans son sang*, » pour montrer la justice par la rémis- » sion des péchés, » *Rom.*, c. 3, ℣. 24. C'est donc en répandant son sang, et non autrement, que Jésus-Christ nous a rachetés, qu'il a été notre rédempteur et notre propitiateur; et Dieu, en nous pardonnant, a montré sa justice : or, il ne l'auroit pas montrée, si elle n'avoit pas été *satisfaite*.

3° C'est pour cela même qu'il est dit, *Matth.*, c. 20, ℣. 28, que Jésus-Christ a donné sa vie pour la rédemption de la multitude, et, *I. Tim.*, c. 2, ℣. 6, qu'il s'est livré pour la rédemption de tous; *I. Cor.*, c. 6, ℣. 20, que nous avons été rachetés par un grand prix. « Ce rachat, » dit saint Pierre, n'a point été fait à » prix d'argent, mais par le sang de » l'agneau sans tache, qui est Jésus- » Christ. » *I. Petr.*, c. 1, ℣. 18. Les bienheureux lui disent, dans l'*Apoc.*, c. 5 : « Vous nous avez rachetés à Dieu par » votre sang. » Or, celui qui rachète un esclave ou un criminel, en payant pour lui non-seulement un prix équivalent, mais surabondant, ne *satisfait*-il pas en toute rigueur.

4° L'apôtre ne s'exprime pas autrement en parlant de la réconciliation ou du traité de paix conclu par Jésus-Christ entre Dieu et les hommes. Il dit, *Rom.*, c. 5, ℣. 10 : « Lorsque nous étions en- » nemis de Dieu, nous avons été récon- » ciliés avec lui *par la mort* de son Fils. » Dieu, dit-il ailleurs, étoit en Jésus- » Christ se réconciliant le monde et par- » donnant les péchés.... il a fait pour » nous victime du péché celui qui ne » connoissoit pas le péché. » *II. Cor.*, cap. 5, ℣. 19 et 21. Il écrit aux Ephésiens, c. 2, ℣. 13 : « Vous avez été rap- » prochés de Dieu *par le sang* de Jésus- » Christ; c'est lui qui est notre paix... Il » l'a conclue en réconciliant à Dieu *par* » *sa croix* les deux peuples en un seul » corps. » *Coloss.*, cap. 1, ℣. 19 : « Il a » plu à Dieu.... de se réconcilier toutes » choses par Jésus-Christ, et de pacifier » *par le sang de sa croix* tout ce qui » est dans le ciel et sur la terre; » c. 2, ℣. 14 : « Jésus-Christ a effacé la cédule » du décret qui nous condamnoit, et l'a » fait disparoître en l'attachant à la » croix. » Il n'étoit pas possible d'exprimer en termes plus énergiques la manière dont Jésus-Christ nous a réconciliés avec Dieu : ce n'a pas été seulement en nous rendant meilleurs par sa doctrine, par ses exhortations, par ses exemples, ni en obtenant grâce pour nous par ses prières, mais ç'a été par sa mort, par son sang, par sa croix; donc ç'a été en portant la peine que nous avions méritée et que nous devions subir.

5° Jésus-Ghrist est appelé l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, *Joan.*, c. 1, ℣, 29; *I. Petr.*, c. 1, ℣. 19; *Apoc.*, c. 5, ℣. 7, etc. Il est dit qu'il a été fait victime du péché, *II. Cor.*, c. 5, ℣. 21; qu'il est entré dans le sanctuaire par son propre sang, et a fait ainsi un rachat éternel; que c'est une victime meilleure que les anciennes; qu'il s'est montré comme victime pour détruire le péché, etc., *Hebr.*, c. 9, ℣. 12, 23, 26. Or, les victimes et les sacrifices offerts pour le péché n'étoient-ils pas une amende et une *satisfaction* payées à la justice divine?

6° Si le ministère de Jésus-Christ s'étoit borné à nous donner des leçons et des exemples, à nous montrer le chemin que nous devons suivre, à nous faire des promesses, à intercéder pour nous, ce seroit très-mal à propos qu'il seroit appelé *prêtre et pontife* de la loi nouvelle, que sa mort seroit un *sacrifice*, et que ses fonctions seroient nommées un *sacerdoce*, *Hebr.*, c. 7, ℣. 17, 24, 26. Tout pontife, dit saint Paul, est établi pour offrir des dons, des victimes et des sacrifices pour le péché, c. 5, ℣. 1; c. 7, ℣. 3. Or, Jésus-Christ l'a fait une fois, en s'offrant lui-même, c. 7, ℣. 27. Il n'est pas permis de prendre les termes

de saint Paul dans un sens métaphorique et abusif, lorsque l'apôtre en fait voir la justesse dans le sens propre : il ne dit point que Jésus-Christ est mort pour attester la vérité de sa doctrine et de ses promesses, mais *pour détruire le péché*, pour absorber les péchés de la multitude, pour purifier nos consciences, pour nous sanctifier par l'oblation de son corps, *ibid.*, c. 9 et 10, etc. Comment, sinon par voie de mérite et de *satisfaction ?* Mais les protestants, en s'obstinant à soutenir que tout le sacerdoce de la loi nouvelle consiste à présenter à Dieu des victimes spirituelles, des vœux, des prières, des louanges, des actions de grâces, ont appris aux sociniens à prétendre que le sacerdoce de Jésus-Christ même ne s'est pas étendu plus loin.

Il seroit inutile de prouver que, dès la naissance du christianisme, les Pères de l'Eglise ont entendu comme nous les passages de l'Ecriture que nous venons de citer; Socin lui-même est convenu que, s'il faut consulter la tradition, l'on est forcé de laisser la victoire aux catholiques; Petau, *de Incarn.*, l. 12, c. 9. Grotius a fait un recueil des passages des Pères, Basnage y a joint ceux des Pères apostoliques et des docteurs du second et du troisième siècle, *Histoire de l'Eglise*, l. 11, c. 1, § 5.

Une preuve non moins frappante de la vérité de notre croyance, ce sont les conséquences impies qui s'ensuivent de la doctrine des sociniens.

1° Si Jésus-Christ n'étoit mort que pour confirmer sa doctrine, il n'auroit rien fait de plus que ce qu'ont fait les martyrs qui ont versé leur sang pour attester la vérité de la foi chrétienne : or, personne ne s'est avisé de dire qu'ils ont souffert et qu'ils sont morts pour nous, ni qu'ils ont satisfait pour nos péchés, ni que ce sont des victimes de notre rédemption, etc. Ils ont cependant souffert pour notre avantage, pour notre utilité, pour confirmer notre foi, pour nous donner l'exemple, pour nous montrer la voie qu'il faut suivre si nous voulons arriver au ciel.

2° En adoptant le sens des sociniens, on ne peut pas plus attribuer notre rédemption à la mort de Jésus-Christ, qu'à ses prédications, à ses miracles, à toutes les actions de sa vie, puisque toutes ont eu pour but notre intérêt, notre utilité, notre instruction, notre salut; cependant les auteurs sacrés n'ont jamais dit que nous avons été rachetés par les différentes actions de Jésus-Christ, mais par ses souffrances, par son sacrifice, par son sang, par sa croix.

3° Ils attribuent constamment notre réconciliation avec Dieu à cette mort comme cause efficiente et méritoire, et non comme cause exemplaire de la mort que nous devons souffrir pour l'expiation du péché. Il est écrit que la mort est la peine et le salaire du péché; mais il n'est dit nulle part qu'elle l'efface, qu'elle l'expie, qu'elle nous réconcilie avec Dieu : notre mort ne peut donc opérer cet effet que par une vertu qui lui vient d'ailleurs, et qu'elle emprunte de la mort de Jésus-Christ.

4° La doctrine des sociniens attaque directement le dogme du péché originel et de ses effets à l'égard de tous les enfants d'Adam. Car enfin, si tous les hommes naissent coupables de ce péché, exclus par conséquent de la béatitude éternelle, il a fallu une rédemption, une réparation, une satisfaction présentée à la justice divine pour les rétablir dans le droit, et leur rendre l'espérance d'y parvenir. S'il n'en falloit point, Jésus-Christ est mort en vain; ses souffrances, son sacrifice, n'étoient aucunement nécessaires; tous ceux qui ne le connoissent point, qui ne peuvent profiter de ses exemples, sont sauvés sans lui, et sans qu'il ait aucune part à leur salut.

Dans cette hypothèse, que signifient tous les passages dans lesquels il est dit qu'il a plu à Dieu de tout réparer, de tout réconcilier, de tout sauver par Jésus-Christ; qu'il est le Sauveur de tous les hommes, surtout des fidèles; qu'il est la victime de propitiation non-seulement pour nos péchés, mais pour ceux du monde entier, etc.? Il s'ensuit encore que Jésus-Christ n'a rien mérité en rigueur de justice, que le nom de *mérite* est aussi abusif et aussi faux en parlant de lui qu'en parlant des autres hommes.

Ainsi encore les protestants, en soutenant que les justes ne peuvent rien mériter, ont fourni des armes aux sociniens, pour enseigner qu'en Jésus-Christ même il n'y a aucun mérite proprement dit.

5° Enfin, comme une des principales preuves de la divinité de Jésus-Christ employées par les Pères de l'Eglise, a été de montrer que, pour racheter le genre humain, il falloit une *satisfaction* d'un prix et d'un mérite infini, par conséquent les mérites et les *satisfactions* d'un Dieu; en niant cette vérité, les sociniens se sont frayé le chemin à nier la divinité de Jésus-Christ. Ainsi s'enchaînent les erreurs, et tels sont les progrès ordinaires de l'impiété. Nous ne connoissons point d'objections des sociniens contre les *satisfactions* de Jésus-Christ, qui n'aient été faites par les protestants contre les *satisfactions* des pécheurs pénitents : nous y répondrons dans l'article suivant.

Les théologiens mettent en question si Jésus-Christ, étant un seul Dieu avec son Père, s'est satisfait à soi-même en satisfaisant à son Père; pourquoi non? il suffit pour cela que Jésus-Christ puisse être envisagé sous différents rapports : puisqu'il y a en lui deux natures, deux volontés, deux sortes d'opérations, rien n'empêche de dire que, sous un certain rapport, il a été *satisfaisant*, et que sous un autre il a été *satisfait*. En lui ce n'est point Dieu qui a satisfait à l'homme, mais c'est l'homme qui a satisfait à Dieu. Witasse, *de Incarn.*, 2. part., quæst. 10, art. 1, sect. 1, etc.

SATISFACTION SACRAMENTELLE. Au mot PÉNITENCE, nous avons fait voir que, pour pardonner le péché, Dieu exige des coupables un repentir sincère : or, le regret d'avoir offensé Dieu ne seroit pas sincère, s'il ne renfermoit une ferme résolution d'éviter à l'avenir les péchés, et de réparer autant qu'il est possible les suites et les effets de ceux que l'on a commis, par conséquent de satisfaire à Dieu pour l'injure qu'on lui a faite, et au prochain pour le tort qu'on lui a causé.

Conséquemment les théologiens entendent, sous le nom de *satisfaction*, un châtiment ou une punition volontaire que l'on exerce contre soi-même, afin de réparer l'injure que l'on a faite à Dieu et le tort que l'on a causé au prochain; et, selon la foi catholique, cette disposition fait partie essentielle du sacrement de pénitence. Les œuvres satisfactoires sont la prière, le jeûne, les aumônes, la mortification des sens, toutes les pratiques de piété et de religion faites avec le secours de la grâce et par un motif de contrition.

Sur ce point, le concile de Trente a exposé la doctrine catholique de la manière la plus exacte. Il enseigne que Dieu, en pardonnant le pécheur et en lui remettant la peine éternelle due au péché, ne le dispense pas toujours de subir une peine temporelle. « La justice » divine semble exiger, dit-il, que Dieu » reçoive plus aisément en grâce ceux » qui ont péché par ignorance avant le » baptême, que ceux qui, après avoir » été délivrés de la servitude du démon » et du péché, ont osé violer en eux le » temple de Dieu et contrister le Saint-» Esprit avec une pleine connoissance. » Il est de la bonté divine de nous par-» donner les péchés, de manière que ce » ne soit pas pour nous une occasion » de les regarder comme des fautes lé-» gères, d'en commettre bientôt de plus » grièves, et de nous amasser ainsi un » trésor de colère. Il est hors de doute » que les peines satisfactoires nous dé-» tournent fortement du péché, mettent » un frein à nos passions, nous rendent » plus vigilants et plus attentifs pour » l'avenir; elles détruisent les restes du » péché et les habitudes vicieuses, par » les actes des vertus contraires.... Lors-» que nous souffrons en satisfaisant pour » nos péchés, nous devenons conformes » à Jésus-Christ qui a satisfait lui-même, » et duquel vient toute la valeur de ce » que nous faisons..... Les prêtres du » Seigneur doivent donc faire en sorte » que la *satisfaction* qu'ils imposent ne » soit pas seulement un préservatif pour » l'avenir et un remède contre la foi-» blesse du pécheur, mais encore une » punition et un châtiment pour le

» passé.... La miséricorde divine est si » grande, que nous pouvons par Jésus-» Christ satisfaire à Dieu le Père, non-» seulement par les peines que nous » nous imposons pour venger le péché, » et par celles que le prêtre nous en-» joint, mais encore par les fléaux tem-» porels qui nous sont envoyés de Dieu, » et que nous supportons avec patience. » *Sess.* 14, *de Pœnit.*, c. 8 et 9, et *can.* 12, 13 et 14.

Comme toute cette doctrine est directement contraire à celle des protestants, ils l'ont attaquée de toutes leurs forces ; Daillé a fait sur cette question un traité fort étendu, *de Pœnis et satisfactionibus humanis*, qui nous a paru un chef-d'œuvre de l'art sophistique et de l'entêtement de système. Il attaque d'abord le principe sur lequel se fonde le concile de Trente, savoir, qu'en remettant au pécheur la peine éternelle qu'il avoit encourue par ses crimes, Dieu ne le dispense pas ordinairement de subir une peine temporelle. Pour prouver le contraire, il soutient, l. 1, c. 1, que les souffrances des justes en cette vie ne sont ni des peines proprement dites, ni des punitions, mais des épreuves de notre foi, des remèdes à notre foiblesse, des exercices de notre piété. Selon lui, les peines proprement dites sont celles qui sont infligées pour satisfaire la justice vengeresse ; celui qui punit ainsi un coupable n'a aucun égard à son repentir. Dieu, au contraire, est toujours touché et désarmé par le repentir de l'homme ; les souffrances dont il l'afflige sont des peines paternelles et médicinales, et non une vengeance du péché. Cependant, continue Daillé, on les nomme *peines* dans un sens impropre, 1° parce qu'elles étoient infligées autrefois comme une vengeance à ceux qui avoient violé la loi de Dieu ; 2° parce que ce sont encore des peines vengeresses pour les impies ; 3° parce qu'elles sont amères aux justes aussi bien qu'aux réprouvés ; 4° parce que c'est Dieu qui les envoie aux uns et aux autres ; 5° parce que souvent le péché en a été l'occasion, *même pour les justes;* ainsi Dieu les châtie *de ce qu'ils ont péché*, et il les instruit pour qu'ils ne pèchent plus. Cette dernière raison nous paroît une contradiction formelle avec tout ce qui a précédé.

D'autre part, les théologiens catholiques prouvent la doctrine du concile de Trente, en premier lieu, par l'exemple du premier pécheur, d'Adam lui-même. Avant de le punir, Dieu prononça la malédiction contre le serpent, et lui déclara que la race de la femme lui écraseroit la tête, *Gen.*, cap. 3, ℣. 15. Les plus habiles interprètes, même protestants, ne font aucune difficulté de reconnoître dans ces paroles une promesse de la rédemption, par conséquent le pardon de la peine éternelle accordé à l'homme pécheur ; l'auteur du livre de la *Sagesse* le suppose ainsi, c. 10, ℣. 2. Cependant Dieu condamne Adam à une peine temporelle, au travail, aux souffrances, à la mort ; il lui en dit la cause : « Parce que tu as mangé » du fruit que je t'avois défendu. »

N'importe : Daillé soutient, l. 1, c. 4, que la mort n'est point une *peine* du péché originel dans ceux en qui ce péché a été effacé par le baptême ; c'est, dit-il, 1° un acte de vertu et de courage comme dans les martyrs ; 2° dans ce cas et dans plusieurs autres, c'est un exemple très-utile à l'Eglise ; 3° c'est quelquefois un bienfait, témoin le juste duquel l'Ecriture dit qu'il a été enlevé de ce monde, de peur que la malice et la séduction ne corrompissent son esprit et son cœur ; 4° c'est aussi quelquefois un *châtiment*, comme dans ceux desquels saint Paul déclare qu'ils étoient frappés de maladie et de mort, *pour avoir communié indignement.* I. Corinth., c. 11, ℣. 30. Voici encore une observation contradictoire au principe de Daillé.

Nous lui demandons, 1° quelle différence il peut mettre entre un *châtiment* et une *peine* proprement dite ; les auteurs sacrés usent indifféremment de ces deux termes ; Job parle des *peines* des innocents, et nomme ainsi ses propres souffrances, c. 9, ℣. 23 ; c. 10, ℣. 17 ; c. 16, ℣. 11. Saint Jean dit que la crainte est une *peine*, ou est accompagnée de

peines, I. Joan., c. 4, ỳ. 18, etc. Dans une infinité d'endroits les *châtiments* des pécheurs sont appelés les *vengeances* de Dieu, quoiqu'ils servent souvent à les corriger; donc la distinction que fait Daillé entre les *peines vengeresses* et les *peines médicinales* est illusoire : corrigera-t-il le langage des écrivains sacrés? Il s'ensuit seulement que Dieu, par miséricorde, change ses vengeances en remèdes, et que l'un n'empêche pas l'autre.

2° Nous lui demandons : Supposé qu'Adam n'eût pas péché, Dieu nous feroit-il mourir pour nous faire exercer un acte de courage, pour donner un exemple utile, pour empêcher que nous ne devinssions méchants, etc.? Daillé sans doute n'osera pas le soutenir contre le texte formel de l'Ecriture : *Parce que tu as mangé du fruit que je t'avais défendu, tu seras réduit en poussière.* Donc la mort est une *peine* proprement dite et une *vengeance* du péché, quoique Dieu l'ait changé en une correction paternelle, en remède et en exercice de vertu, comme l'ont remarqué les Pères de l'Eglise.

3° Dieu a eu égard au repentir d'Adam, quant à la peine éternelle qu'il avoit méritée, mais il n'y a point eu d'égard quant à la peine temporelle et à la mort à laquelle il l'a condamné; donc celle-ci est tout à la fois une peine vengeresse, aussi bien que correctionnelle et médicinale. Ainsi, sous cet aspect, la différence que Daillé veut mettre entre l'une et l'autre se trouve encore fausse.

4° Si un châtiment quelconque n'est plus une peine vengeresse ni une peine proprement dite, dès qu'il peut servir à l'utilité d'autrui, il s'ensuit que la mort dont Dieu punit quelquefois les impies, ne doit point être regardée comme une vengeance ni comme une punition proprement dite, puisqu'elle peut servir et qu'elle sert souvent à effrayer d'autres pécheurs et à les retirer du désordre, que les justes y trouvent un motif de plus de persévérer dans le bien. La damnation même des réprouvés peut produire ces deux derniers effets; il n'y auroit donc plus aucune espèce de peines purement vengeresses ni en ce monde ni en l'autre.

5° Supposons pour un moment la justesse et la solidité de la distinction sur laquelle Daillé croit se mettre à l'abri; accordons-lui que les afflictions par lesquelles Dieu éprouve, exerce, corrige les pécheurs pardonnés, ne sont pas des peines proprement dites; en sera-t-il moins vrai que ce sont des *satisfactions*, qu'il est utile au pécheur pardonné de s'éprouver, de s'exercer, de se corriger soi-même par des souffrances volontaires, lorsque Dieu ne le fait pas d'ailleurs? Dans cette hypothèse même il n'y auroit encore rien à réformer dans la pratique de l'Eglise; il ne faudroit changer tout au plus que quelques expressions dans son langage, qui est cependant celui des auteurs sacrés; au lieu de dire *satisfactions, pénitences, peines satisfactoires*, il faudra dire *épreuves, corrections, peines médicinales;* mais l'Eglise ne sera pas moins en droit de retenir la chose, en épurant son langage. Cette grande réforme valoit-elle la peine de faire autant de bruit qu'en ont fait les protestants, et de donner un scandale aussi éclatant que l'a été leur schisme?

6° Ils n'oseroient nier que les souffrances et la mort de Jésus-Christ n'aient été des peines proprement dites; en effet, elles ont eu pour objet de venger les droits de la justice divine et de réparer l'injure faite à Dieu par le péché, aussi bien que de corriger les hommes, de leur donner un grand exemple, de les encourager à souffrir, etc. Ce sont des *satisfactions* ou des *peines satisfactoires* dans toute la rigueur du terme : les protestants en conviennent. Pourquoi n'en seroit-il pas de même des souffrances des justes, formées sur le modèle de celles de Jésus-Christ, et qui en empruntent toute leur valeur, comme le concile de Trente l'a enseigné?

Un second exemple tiré de l'Ecriture, et allégué par nos théologiens contre les protestants, est celui de David. Lorsqu'il se fut rendu coupable d'adultère et d'homicide, le prophète Nathan vint lui dire de la part du Seigneur : « Parce

» que vous avez fait le mal en ma pré-
» sence,..... le glaive demeurera sus-
» pendu sur votre maison... Je vous
» punirai par votre famille, etc. » David répond : « *J'ai péché contre le Sei-*
» *gneur,* » Nathan lui réplique : « Le
» Seigneur a transporté votre péché ;
» vous ne mourrez point : mais parce
» que vous avez donné lieu aux ennemis
» du Seigneur de blasphémer contre lui,
» l'enfant qui vous est né mourra, » *II. Reg.*, c. 12, ℣. 9. En effet cet enfant mourut, et bientôt après le Seigneur exécuta ses menaces par la révolte d'Absalon, c. 16, ℣. 12. Voilà, dirons-nous, un cas dans lequel Dieu pardonne à un pécheur et lui remet la peine de mort, se réservant de le punir par des peines temporelles.

Mais Daillé soutient, après Calvin son maître, que les peines dont le Seigneur menaça David regardoient le futur plutôt que le passé ; qu'ainsi c'étoient des peines paternelles, médicinales, correctionnelles, et non des peines vengeresses et proprement dites, liv. 1, c. 3. Il reste à savoir à qui nous devons plutôt croire, à Daillé et à Calvin, ou à l'auteur sacré qui ne parle que du passé : *Parce que vous avez fait le mal en ma présence, que vous avez fait blasphémer les ennemis du Seigneur*, etc. Il ne tenoit qu'à lui de dire : *Afin de vous rendre plus sage dans la suite, afin de faire un exemple frappant pour vos sujets, afin de mettre votre foi à l'épreuve*, etc. ; il n'en est pas question. Mais en appelant toujours à l'Ecriture sainte, nos adversaires se sont réservé le droit de ne point écouter ce qu'elle dit, et de lui faire dire ce qu'elle ne dit point.

Il en est de même d'une autre faute que commit David en faisant faire le dénombrement de ses sujets : pénétré de repentir, il en demanda pardon à Dieu ; cependant il en fut puni par une contagion de trois jours qui enleva soixante et dix mille âmes, *II. Reg.*, c. 24, ℣. 10 et suiv. Daillé raisonne de ce fait comme du précédent, sans donner aucune nouvelle raison ; son verbiage n'a pour but que de distraire le lecteur du fond de la question. Il ne s'agit pas de savoir si la contagion de laquelle ces milliers d'Israélites ont été frappés, a été utile à plusieurs, par conséquent si elle a été correctionnelle ; mais si elle a cessé pour cela d'être une punition ou une vengeance du péché. Or, nous soutenons qu'elle a été l'un et l'autre, et qu'il en est de même de la plupart des fléaux que Dieu fait tomber sur les pécheurs.

Un troisième exemple, duquel Daillé a cherché à esquiver les conséquences, ch. 5, est la punition des Israélites pour avoir adoré le veau d'or. Dieu vouloit d'abord les exterminer, *Exod.*, c. 22, ℣. 10, Moïse demanda grâce pour eux et l'obtint : « Le Seigneur fut apaisé, et
» ne fit point à son peuple le mal dont
» il l'avoit menacé, » ℣. 14. Cependant trois mille personnes, ou, selon notre version, vingt-trois mille personnes furent mises à mort pour ce crime, ℣. 28. Et quoique Moïse demandât grâce une seconde fois, Dieu déclara qu'au jour de la vengeance il puniroit encore ce forfait de son peuple, ℣. 34.

Daillé soutient que ce fut une punition proprement dite, une peine vengeresse : qu'il est faux que Dieu ait pardonné à ces coupables leur faute ni la peine éternelle qu'ils avoient méritée. On a beau lui demander comment il sait que ces mots, *le Seigneur fut apaisé*, ne signifient pas que Dieu remit à ces idolâtres la peine principale ; qui lui a dit que tous ceux que l'on égorgea furent damnés? il le suppose, parce que cela est utile à son système. Cependant il y auroit encore plus de témérité à soutenir que cette exécution sanglante ne servit pas à intimider le reste du peuple, à lui inspirer du repentir, puisque, sur une nouvelle réprimande du Seigneur, toute cette multitude fondit en larmes, se dépouilla de ses habits, et attendit en tremblant ce que Dieu lui réservoit, c. 3, ℣. 4. La punition de ceux qui avoient été tués fut donc utile aux autres. Or, Daillé ne veut pas que l'on nomme *peine vengeresse*, peine proprement dite, celle qui peut être salutaire à quelqu'un ; donc il est ici en contradiction avec lui-même. Ainsi il soutient que la punition des murmurateurs qui vouloient re-

tourner en Egypte plutôt que de faire la conquête de la terre promise, *Num.*, c. 14, ỳ. 1, ne fut point une peine vengeresse, parce qu'elle servit d'exemple à leurs enfants et à leur postérité, l. 1, c. 5. Peut-on raisonner si différemment dans un même chapitre, sur deux faits si parfaitement semblables? Il pense de même au sujet de la mort d'Aaron, rapportée *Num.*, c. 20, ỳ. 24; de celle de Moïse, *Deut.*, c. 32, ỳ. 50; de celle du prophète qui fut dévoré par un lion pour avoir transgressé l'ordre de Dieu, *III. Reg.*, c. 13, ỳ. 24. Ce furent, dit-il, des châtiments paternels, et non des punitions des fautes que ces divers personnages avoient commises.

Il pousse encore l'aveuglement plus loin sur un quatrième exemple tiré de saint Paul, *I. Cor.*, c. 11, ỳ. 30, où il est dit : « Celui qui reçoit l'eucharistie » indignement, mange et boit son ju- » gement, ne discernant point le corps » du Seigneur. *C'est pour cela* que plu- » sieurs parmi vous sont malades, lan- » guissants et meurent. Si nous nous » jugions nous-mêmes, nous ne serions » pas ainsi jugés; mais lorsque nous » sommes jugés, nous sommes châtiés » par le Seigneur, afin de ne pas être » damnés avec ce monde. » L'apôtre n'écrit point, dit Daillé, c. 6, que ces gens-là ont été frappés de mort en punition de leur péché; il assure au contraire qu'ils ont été châtiés, afin de ne pas être damnés avec ce monde. Que signifie donc ce mot, *c'est pour cela* (Ideò)? le texte est formel, διὰ τοῦτο, *propter hoc*. Il est absurde de soutenir que la peine de mort infligée à cause du péché, n'est pas une punition du péché, que ce n'est pas une peine vengeresse, parce que c'est une expiation, et de ne vouloir donner qu'à la première le nom de *satisfaction*.

« Il est évident, par les exemples mêmes que nous venons de citer, qu'à la réserve de la mort en état de péché et de la damnation qui s'ensuit, tout autre châtiment, toute autre peine que Dieu envoie à celui qui a péché, est tout à la fois une punition ou une vengeance du péché, une *satisfaction* ou une expiation, et une correction paternelle, une épreuve pour la vertu, une occasion de mérite pour le coupable. La distinction forgée par les protestants entre ces deux caractères, comme si l'un étoit opposé à l'autre, est absolument chimérique; ils ne l'ont imaginée que pour tordre le sens des passages de l'Ecriture qu'on leur oppose, et pour en esquiver les conséquences. Or, cette distinction, une fois détruite, leur doctrine touchant les *satisfactions* humaines n'a aucun fondement, et le gros livre de Daillé ne prouve plus rien.

Ils ont encore plus de tort de convenir d'un côté que les peines que Dieu envoie aux pécheurs pardonnés servent à éprouver leur foi, à exercer leur patience, à détruire leurs mauvaises habitudes, à perfectionner leur vertu, et de soutenir de l'autre, que ce n'est pas pour eux un sujet de *mérite;* que l'homme ne peut rien *mériter;* qu'il n'y a point de *mérites* que ceux de Jésus-Christ. N'est-ce pas mériter que de se mettre dans le cas de recevoir une récompense pour avoir fait ce que Dieu commande? Mais ici comme ailleurs, les protestants ont voulu réformer le langage humain pour autoriser leurs visions. *Voyez* MÉRITE.

En cinquième lieu, on leur cite vainement le mot de Daniel à Nabuchodonosor, c. 4, ỳ. 24 : « Rachetez vos pé- » chés par des aumônes; peut-être que » Dieu vous pardonnera vos fautes : » et celui de Jésus-Christ aux pharisiens, *Luc.*, c. 11, ỳ. 41 : « Faites l'aumône, » et tout sera pur pour vous. » Daillé dit que ces paroles sont seulement une exhortation faite à des hommes coupables d'injustices et de rapines, de changer de conduite, afin que Dieu ne les punisse pas. Mais si l'aumône a la vertu d'empêcher que Dieu ne punisse le péché, elle est donc *satisfactoire;* elle expie le péché. C'est tout ce que nous prétendons contre les protestants.

Ces disputeurs infatigables nous opposent une foule d'objections; mais ce sont toujours des passages de l'Ecriture sainte dont ils forcent le sens, ou des termes équivoques dont ils abusent.

1° Suivant l'Ecriture, les péchés nous sont remis : or, ils ne le seroient pas si Dieu exigeoit encore une peine ; il nous ordonne de remettre les dettes de nos frères, comme il nous remet les nôtres : oserions-nous dire que nous les remettons, que nous pardonnons, si nous exigeons une *satisfaction?*

Réponse. Le péché est véritablement remis, lorsque Dieu nous fait grâce de la peine éternelle; c'est par miséricorde même et par bonté qu'il ne nous remet pas toute la peine temporelle, parce qu'il nous est utile de la subir. Pour nous, simples particuliers, sans autorité, il ne nous convient en aucun sens de nous faire justice à nous-mêmes ; mais lorsqu'un roi dit à un coupable : Tu as mérité la mort, je te fais grâce de la vie ; cependant pour te corriger, je te condamne à six mois de prison, nous soutenons que c'est un véritable pardon, une grâce, une remise dans toute la propriété du terme. Puisque Daillé reconnoît que les châtiments de Dieu sont des bienfaits, l. 2, c. 8 et 9, il est fort singulier qu'il les juge incompatibles avec un véritable pardon : pour que le péché nous soit censé remis, faut-il que Dieu nous prive d'une correction qui est un bienfait?

2° Nous lisons dans l'Ecriture que Dieu ne nous impute point nos péchés, qu'il ne s'en souvient plus, que l'iniquité de l'impie ne lui nuira point dès qu'il se convertira, que nos péchés deviendront blancs comme la neige, qu'il ne reste aucune condamnation dans ceux qui sont en Jésus-Christ, que celui qui est justifié a la paix avec Dieu, etc. Comment accorder toutes ces expressions avec la nécessité de subir une peine temporelle après le péché pardonné?

Réponse. Très-aisément. Dieu ne nous impute point nos péchés quant à la peine éternelle que nous avons méritée ; il change cette peine en une correction paternelle et méritoire : pouvons-nous nous plaindre? Encore une fois, il est absurde de soutenir que ce n'est plus une peine, dès que c'est une correction ; tout au contraire, ce n'est une correction que parce que c'est une peine. Dieu ne se souvient donc plus du péché pardonné, puisqu'il n'exige plus la grande peine, la peine éternelle qui étoit due au péché. Tobie le concevoit ainsi, c. 3, ℣. 2 : « Ne vous souvenez plus, Seigneur, de mes péchés, et ne tirez pas » vengeance de mes fautes ; toutes vos » voies sont miséricorde, équité et jugement ou justice. » C'est donc une autre absurdité de prétendre qu'un peine exigée de Dieu n'est plus un acte de justice, dès que c'est un trait de miséricorde. Dans tous les châtiments que Dieu exerce en ce monde, il est vrai de dire avec David, *Ps.* 84, ℣. 11 : « La miséricorde et l'équité se sont rencontrées, » la justice et la paix se sont embrassées. »

Dieu dit aux Juifs dans *Isaïe*, c. 1, ℣. 16 : « Lavez-vous et purifiez-vous, » cessez de faire le mal, apprenez à faire » le bien, soyez équitables, soutenez » l'opprimé, faites rendre justice au pupille, prenez la défense de la veuve ; » alors venez disputer contre moi : » quand vos péchés seroient rouges » comme l'écarlate, ils deviendront » blancs comme la neige. » Dieu n'attend pas toujours que tout cela soit fait pour pardonner, il tient compte et se contente de la volonté où l'on est de le faire. Mais lorsque le pardon a ainsi devancé les œuvres, est-on dispensé pour cela de les accomplir? Il en est de même des afflictions et des souffrances ; avant le pardon, ç'auroient été des peines : le pardon les rend méritoires, mais il ne leur fait point changer de nature.

Quelle raison peut-on avoir d'envisager l'obligation de satisfaire ainsi à Dieu, comme un reste de condamnation qui peut troubler la paix que nous avons recouvrée avec Dieu? Ce n'est pas sans doute un malheur pour nous d'être condamnés à devenir des saints, à ressembler à Jésus-Christ souffrant, à mériter ainsi une augmentation de gloire et de bonheur dans le ciel ; c'est ce que saint Jean vouloit, en faisant dire à Dieu, *Apoc.*, c. 22, ℣. 11 : « Que le juste devienne encore plus juste, que celui qui » est saint se rende encore plus saint ; » je vais venir bientôt, ma récompense

» est avec moi pour rendre à chacun » selon ses œuvres. »

3° Depuis que Jésus-Christ a satisfait pour nos péchés, disent les protestants, c'est lui faire injure d'exiger que nous ajoutions encore des *satisfactions* aux siennes, comme si les siennes étoient insuffisantes, et que les nôtres pussent y ajouter un degré de valeur.

Réponse. Les protestants devroient objecter de plus avec les incrédules : Puisque Jésus-Christ a pratiqué tant de vertus et de bonnes œuvres, et qu'il a souffert tant de tourments pour nous mériter le ciel, il est fort étonnant que Dieu exige encore que nous achetions cette récompense par des vertus, par de bonnes œuvres, par des souffrances; cela suppose en Dieu une justice inexorable qui n'est jamais satisfaite et qui ressemble beaucoup à la cruauté. Notre prétendue sainteté peut-elle ajouter un nouveau degré de valeur à celle de Jésus-Christ? Après qu'il a tant prié, qu'est-il besoin de prier encore? Il est dit que Dieu, en nous livant son propre Fils, nous a donné tout avec lui, *Rom.*, c. 8, ℣. 2. Nous n'avons donc plus besoin de lui rien demander.

Cependant saint Paul dit, dans ce même chapitre, que Dieu a prédestiné ses élus à être *conformes à l'image de son Fils;* que ce sont ceux-là qu'il a justifiés et qu'il a glorifiés, ℣. 29 et 30. Il dit aux fidèles : « Soyez mes imita- » teurs comme je le suis de Jésus-Christ, » *I. Cor.*, c. 4, ℣. 16; c. 11, ℣. 1. C'est donc parce que Jésus-Christ a souffert que nous devons souffrir, parce qu'il a eu des vertus et des mérites que nous devons en avoir, et parce qu'il a satisfait pour les péchés que nous devons satisfaire pour les nôtres; il ne s'ensuit pas de là que nos prières, nos bonnes œuvres, nos mérites, nos *satisfactions,* peuvent ajouter un nouveau degré de valeur à ceux de Jésus-Christ. Il s'ensuit seulement que, malgré les mérites infinis de ce divin Sauveur, le ciel doit toujours être une récompense, et non un don purement gratuit; que Dieu veut le donner à des saints, et non à des hommes vicieux, à des pécheurs repentants, et non à des criminels obstinés.

4° Dieu, qui veut être adoré en esprit et en vérité, se contente de la pureté du cœur, il ne demande pas absolument des mortifications; l'amendement de vie est la seule pénitence nécessaire. Les plus grands hypocrites sont ceux qui consentent le plus aisément à faire des austérités, parce que cela est plus aisé que de renoncer aux passions; l'on croit expier tous les péchés sans avoir le cœur changé. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, c. 8, § 53.

Réponse. A ce trait de satire nous pouvons en opposer d'autres. Les plus grands hypocrites sont ceux qui, sous prétexte d'adorer Dieu en esprit et en vérité, ne l'adorent ni intérieurement, ni extérieurement; qui dépriment toutes les marques sensibles de culte, et qui voudroient les abolir, parce qu'ils sentent que ce seroit le plus sûr moyen de détruire toute religion. Tel est le masque sous lequel les incrédules ont toujours caché leur impiété; il n'est pas honorable aux protestants de faire cause commune avec eux. Il est faux que Dieu ne demande pas absolument des mortifications et des marques sensibles de pénitence; il ordonne aux Juifs par Isaïe, non-seulement le changement du cœur et de la conduite, mais de bonnes œuvres, des actes de justice, de charité, de compassion envers ceux qui souffrent, des secours et des services rendus à ceux qui en ont besoin; *Isaï.*, cap. 1, ℣. 16. Job faisoit pénitence sous la cendre et la poussière, c. 42, ℣. 6; David couvroit de cendres son pain, et mêloit ses larmes à sa boisson, *ps.* 101, ℣. 10; Daniel ajoutoit à ses prières le jeûne, le cilice et la cendre, c. 9, ℣. 3. Jésus-Christ, *Matth.*, c. 12, ℣. 41, loue la pénitence des Ninivites, qui fut accompagnée des mêmes signes extérieurs; c. 11, ℣. 21, il dit que les Tyriens et les Sidoniens l'auroient imitée, s'il avoit fait chez eux les mêmes miracles que dans la Judée. Saint Paul, *Galat.*, c. 5, ℣. 24, déclare que ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises; il n'est donc pas vrai que l'amendement de la

vie soit la seule pénitence nécessaire. Pratiquer des austérités sans avoir la componction dans le cœur, et sans renoncer au crime, est un abus sans doute; ne vouloir s'assujettir à aucune mortification, sous prétexte que l'on est repentant dans le cœur, c'en est un non moins répréhensible. Ne sait-on pas que les réformateurs ont blâmé même la contrition, le regret et le repentir du péché? Ils ont ainsi proscrit toute espèce de pénitence, soit intérieure, soit extérieure. *Voyez* MORTIFICATION.

SATURNIENS, hérétiques du second siècle, disciples de *Saturnin* ou *Saturnil*, philosophe d'Antioche. Quelques auteurs ont cru que celui-ci étoit disciple de Ménandre; mais ce fait est incertain, puisque Ménandre a vécu sur la fin du premier siècle, au lieu que *Saturnin* n'a paru que vers l'an 120 ou 130, sous le règne d'Adrien, suivant le récit d'Eusèbe et de Théodoret. D'ailleurs le système de ces deux hérésiarques est différent à plusieurs égards. Aucun écrivain moderne n'a examiné de plus près que Mosheim celui de *Saturnin;* voici comme il l'a conçu, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 44 et 45; et *Histoire ecclés.*, deuxième siècle, 2e part., c. 5, § 6.

Ce philosophe, comme la plupart des Orientaux, admettoit un Dieu suprême, intelligent, puissant et bon, mais inconnu aux hommes; et une matière éternelle à laquelle présidoit un esprit aussi éternel, méchant et malfaisant de sa nature. Du Dieu suprême étoient sortis, par émanation, sept esprits inférieurs qui, à l'insu du Dieu suprême, avoient formé le monde et les hommes, et qui s'étoient logés dans les sept planètes; mais ces ouvriers impuissants n'avoient pu donner aux hommes qu'ils avoient formés qu'une vie purement animale; Dieu, touché de compassion, donna à ces nouveaux êtres une âme raisonnable, et laissa le monde sous le gouvernement des sept esprits qui en étoient les artisans.

Un de ces esprits avoit sous ses ordres la nation juive; c'est lui qui en régloit la destinée, qui l'avoit tirée de l'Egypte, et qui lui avoit donné des lois; c'est lui que les Juifs adoroient comme leur Dieu parce que le vrai Dieu leur étoit inconnu.

Mais l'esprit méchant et malfaisant qui dominoit sur la matière, jaloux de ce que d'autres que lui avoient fait des corps animés, et de ce que Dieu y avoit mis une âme bonne et sage, forma une autre espèce d'hommes auxquels il donna une âme méchante et semblable à lui; sans doute il la tira de son propre sein, puisqu'il n'avoit pas, non plus que le Dieu suprême, le pouvoir de créer. De là est venue la différence entre les hommes, dont les uns sont bons, les autres mauvais.

D'autre part, le Dieu suprême, fâché de ce mélange, et de ce que les esprits gouverneurs du monde se faisoient adorer par les hommes, avoit envoyé son Fils, sous l'apparence d'un homme, qui est Jésus-Christ, et revêtu d'un corps apparent, pour faire connoître le vrai Dieu aux hommes doués d'une bonne âme, pour les ramener à son culte, pour détruire l'empire du dominateur de la matière et celui des sept esprits gouverneurs du monde, pour faire enfin remonter les bonnes âmes à la source dont elles étoient descendues.

Conséquemment à ces principes, *Saturnin* recommandoit à ses disciples une vie austère. Persuadé que la matière est mauvaise par elle-même et que le corps est le principe de tous les vices, il vouloit que l'on s'abstînt de manger de la chair et de boire du vin, nourritures trop substantielles, afin que l'esprit fût plus léger et plus libre de s'appliquer à la connoissance et au culte de Dieu; il détournoit du mariage par lequel se fait la procréation des corps. Nous ne savons pas sur quels livres ou sur quels monuments il fondoit sa doctrine : mais, comme tous les autres gnostiques, il rejetoit absolument l'ancien Testament, qu'il regardoit comme l'ouvrage d'un des esprits infidèles à Dieu, ou comme celui de l'esprit pervers, dominateur de la matière.

Comme saint Irénée, Tertullien, Eusèbe, saint Ephiphane, Théodoret, ne nous ont donné qu'une notice très-succincte des opinions de *Saturnin*, il y

manque beaucoup de choses nécessaires pour les mieux concevoir ; et malgré les efforts que Mosheim a faits pour y mettre de la liaison, ce système ressemble plutôt à un rêve qu'à des raisonnements philosophiques. On voit qu'il avoit été forgé pour rendre raison de l'origine du mal, question qui embarrassoit tous les raisonneurs ; mais au lieu d'y satisfaire, il augmentoit les difficultés à l'infini.

1° A l'article MANICHÉISME, § IV, nous avons fait voir qu'il est absurde de supposer deux êtres éternels, incréés, existants d'eux-mêmes, un seul est nécessaire ; la nécessité d'être ne peut être attribuée à plusieurs, il n'y a pas plus de raison d'en supposer deux que d'en supposer mille. Une seconde absurdité est d'admettre un être nécessaire, incréé, existant de soi-même, et dont la nature est bornée ; rien ne peut être borné sans cause, et un être incréé n'a point de cause ; sa nature, ses attributs, son intelligence, son pouvoir, sont donc essentiellement infinis : il ne peut donc y en avoir deux dont l'un soit gêné par l'autre. Une troisième est de supposer la matière éternelle, incréée, nécessaire, de laquelle cependant la forme n'est pas nécessaire, et peut être changée par un autre être quelconque ; un être éternel et nécessaire est essentiellement immuable.

2° Quand ces vérités ne seroient pas démontrées, il y auroit encore du ridicule à forger des suppositions arbitraires, sans en avoir aucune preuve positive. On pouvoit demander à *Saturnin* et à ses pareils : Qui vous a dit qu'il y a deux êtres co-éternels, ni plus ni moins, dont l'un est ennemi de l'autre, dont l'un domine sur la matière et l'autre sur les esprits, desquels vous réglez le département, les fonctions, le pouvoir, les opérations à votre gré ? Qui vous a révélé qu'il y a sept esprits formateurs et gouverneurs du monde, et qu'il n'y en a pas mille ; qu'ils sont plutôt logés dans les planètes que dans les autres parties de la nature ; qu'ils se sont accordés pour faire le monde, et qu'ils s'entendent assez mal pour le gouverner ; qu'ils ont pu former des corps, et non faire des âmes, etc. ? Vous dites que vous ne pouvez concevoir autrement la naissance et l'ordre des choses ; mais votre conception est-elle la règle de toute vérité ? Nous ne concevons pas non plus votre système, donc il n'est pas vrai.

3° Au lieu d'entasser ainsi les suppositions, il auroit été plus simple de dire qu'il n'y a qu'un seul être suprême intelligent et bon ; que c'est lui qui a fait le monde, mais qu'il n'a pas pu le mieux faire, parce que l'imperfection de la matière s'opposoit à sa volonté et à son pouvoir. Y avoit-il plus d'inconvénient à supposer que le pouvoir de Dieu étoit borné par la matière, qu'à dire qu'il l'étoit par un autre être malfaisant, par des esprits subalternes, etc. Puisque *Saturnin*, non plus que les autres philosophes orientaux, n'admettoient point en Dieu le pouvoir créateur, il étoit forcé de penser que les esprits étoient sortis de Dieu par émanation ; cependant il disoit que Dieu avoit mis des âmes sages et bonnes dans les hommes qui n'avoient encore que la vie animale. Ces âmes étoient-elles aussi sorties de Dieu par émanation, ou Dieu les avoit-il créées librement et volontairement ? Voilà ce qu'on ne nous apprend pas. *Saturnin* suppose que les sept esprits subalternes avoient formé le monde à l'insu de Dieu, qu'ensuite ils s'étoient révoltés contre lui, et lui déroboient le culte qui lui est dû ; voilà un Dieu ignorant et impuissant ; comment peut-il être le Dieu suprême ?

4° Pendant que Dieu a fait des âmes sages et bonnes, et les a logées dans des corps, l'esprit méchant y a placé des âmes semblables à lui ; ce sont deux espèces d'hommes, les uns bons, les autres mauvais. Mais ces espèces se mêlent par le mariage ; parmi les enfants nés d'un même couple, les uns ont une bonne âme, les autres une mauvaise, est-ce Dieu, ou le mauvais esprit, qui crée ces nouvelles âmes ? Si le Fils de Dieu, qui est venu pour réformer les âmes et les conduire à Dieu, ne peut pas empêcher le mauvais esprit de produire toujours des âmes essentiellement mau-

vaises, sa mission ne peut jamais avoir beaucoup de succès.

5° L'on ne nous dit pas ce que c'est que le Fils de Dieu, si c'est un esprit, comment il est né de Dieu, en quoi sa nature est différente de celle de nos âmes. Il ne convenoit guère à Dieu et à son Fils de nous faire illusion par les apparences d'un corps, de nous conduire à la vérité par le mensonge; n'y avoit-il point d'autre moyen de nous instruire et de nous sanctifier, etc.? On ne finiroit jamais, si l'on vouloit relever toutes les absurdités de ce monstrueux système.

6° Nous avons fait voir ailleurs qu'il ne sert à rien pour éclaircir la grande question de l'origine du mal, que les Pères de l'Eglise l'ont résolue par des principes évidents, simples et solides, et qu'ils ont beaucoup mieux raisonné que cette foule de philosophes orientaux qui ont voulu concilier le christianisme avec leur système imaginaire. *Voyez* MANICHÉISME, § 4 et 6. Celui de *Saturnin* nous fournit cependant plusieurs sujets de réflexions.

Puisque ce philosophe entêté ne vouloit pas être disciple des apôtres, il faut que les faits publiés par ces envoyés de Jésus-Christ aient été d'une certitude incontestable, pour que cet hérésiarque ait été forcé d'en admettre du moins les apparences. Déterminé à nier que Jésus-Christ eût un corps réel, qu'il fût né, qu'il eût souffert, qu'il fût mort et ressuscité réellement, il n'a pas laissé d'avouer, comme les autres gnostiques, que Jésus-Christ a paru faire tout cela, qu'il a extérieurement ressemblé aux autres hommes, qu'ainsi les apôtres n'en ont publié que des faits desquels ils étoient convaincus par le témoignage de leurs sens. *Saturnin* cependant au second siècle, immédiatement après la mort du dernier des apôtres, et dans le voisinage de la Judée, étoit plus à portée que personne de vérifier les faits qui prouvoient la mission divine de Jésus-Christ et sa qualité de Fils de Dieu. Il n'est donc pas vrai, comme le prétendent les incrédules, qu'il n'y ait point d'autres témoins de ces faits que les apôtres, puisque leur témoignage est confirmé par l'aveu des hérésiarques contemporains, ou très-voisins de la date des événements. *Voyez* GNOSTIQUES.

SAUL, premier roi des Israélites, dont l'histoire est renfermée dans le premier livre des *Rois*, depuis le chapitre 9 jusqu'à la fin. Les incrédules sont scandalisés de ce que ce prince, placé sur le trône par le choix exprès de Dieu, duquel il est dit que Dieu avoit changé son cœur et en avoit fait un autre homme, cap. 10, ℣. 9 et 10, a eu néanmoins une conduite si peu sage et une fin si malheureuse. Dieu l'a permis ainsi, afin d'apprendre aux hommes que ses grâces les plus signalées ne sont point inamissibles, qu'il les retire lorsque ceux qui les avoient reçues y sont infidèles, et qu'une grande dignité est toujours un poste dangereux pour la vertu.

Mais les censeurs de l'histoire sainte savent y trouver des sujets de reproche, lors même qu'il n'y en a point; ils ont entrepris de faire tomber sur Samuel et sur David le blâme de toutes les fautes de *Saül*, et de faire paroître ces deux personnages plus coupables que lui. Nous les avons justifiés, chacun dans son article, et nous avons fait voir que leur conduite envers *Saül* fut irrépréhensible. Il nous reste à démontrer que celle de la Providence à l'égard de ce roi a été très-conforme aux règles de la sagesse et de la justice, et à résoudre quelques difficultés qui se rencontrent dans cette histoire.

Saül n'auroit jamais dû oublier que Dieu s'étoit servi de Samuel pour lui déclarer son choix et ses volontés : les vertus de ce prophète auxquelles toute la nation rendoit témoignage, la paix et la prospérité dont elle avoit joui sous son gouvernement, auroient dû inspirer à un jeune roi une déférence constante aux conseils et aux leçons de ce vénérable vieillard : *Saül* fit tout le contraire; ce fut la source de ses fautes et de ses malheurs.

Il fait le premier exercice de son autorité, en ordonnant à tout Israël de s'assembler pour marcher contre les Ammonites, et il déclare que si quelqu'un ne s'y trouve pas, ses bœufs seront mis

en pièces, *I. Reg.*, cap. 11, ℣. 7. Samuel ni David n'ont jamais donné des ordres sur un ton aussi menaçant; cette imprudence n'étoit pas propre à concilier à un nouveau monarque l'affection de ses sujets.

Le chap. 13, ℣. 1, présente une difficulté de grammaire. Au lieu de dire que *Saül* n'avoit encore régné que pendant un an, le texte semble signifier que *Saül* étoit *fils* ou *enfant* d'un an, lorsqu'il commença à régner; plusieurs versions l'ont ainsi rendu, et les critiques disent que c'est un hébraïme. Ils n'ont pas fait attention qu'en hébreu, le mot *fils* ou *enfant* ne signifie pas seulement ce qui est né, mais ce qui est sorti. Au mot FILS, nous l'avons prouvé par plusieurs exemples, et nous avons fait voir qu'en françois *enfant* n'est pas moins équivoque. Or, il n'y a aucun inconvénient à dire que *Saül* étoit *sortant* de la première année de son règne, et qu'en tout il régna deux ans. Ce n'est donc pas là un hébraïsme ou une expression singulière. *Voyez* HÉBRAISME.

Dans une expédition contre les Philistins, *Saül* défend sous peine de la vie à toute l'armée de ne rien manger jusqu'au soir, c. 14, ℣. 24; défense inutile et imprudente. Il veut mettre à mort son fils Jonathas, principal auteur de la victoire, parce qu'il avoit goûté un rayon de miel pour réparer ses forces, ne sachant pas l'ordre donné par son père, ℣. 44. Le peuple fut obligé d'empêcher cet acte de cruauté. Il est difficile de ne pas soupçonner là un trait de basse jalousie.

Après avoir reçu de Dieu un ordre exprès d'exterminer les Amalécites, de ne rien épargner ni réserver, *Saül*, avide de butin, fait mettre à part ce qu'il trouve de meilleur parmi les troupeaux et les dépouilles, sous prétexte de l'offrir au Seigneur, et il amène captif Agag, roi de cette nation. Fier de sa victoire, il se fait ériger un arc de triomphe, il veut que Samuel lui rende des honneurs en présence des chefs du peuple. Probablement il n'avoit épargné Agag que pour relever l'éclat de sa conquête, ou pour en faire son esclave, selon l'usage des princes orientaux. Il soutient néanmoins qu'il a fidèlement exécuté les ordres du Seigneur, c. 15, ℣. 20. Pour confondre tout cet orgueil, Samuel lui répond, ℣. 22: « Dieu veut-il donc des holocaustes » et des victimes, et non que l'on obéisse » à ses volontés? L'obéissance vaut » mieux que les sacrifices, et il préfère » la soumission à la graisse des animaux. » La résistance aux commandements du » Seigneur n'est pas moins criminelle » que l'idolâtrie et que la superstition » des présages. Vous avez méprisé ses » ordres, et il vous rejette du rang au» quel il vous a élevé. »

Y avoit-il de la cruauté dans ce commandement d'exterminer un peuple entier? Non; les Amalécites avoient attaqué très-injustement les Israélites sortant de l'Egypte, *Exod.*, c. 17, ℣. 8; une seconde fois dans le désert, *Num.*, cap. 14, ℣. 45; une troisième fois sous les juges, *Jud.*, c. 3, ℣. 16; ils ne cessèrent de renouveler contre eux les hostilités, c. 6, ℣. 3 et 33; c'étoient donc des ennemis irréconciliables. Dieu avoit prédit qu'il les détruiroit, *Exod.*, c. 17, ℣. 14; *Num.*, c. 24, ℣. 20; *Deut.*, cap. 25, ℣. 19. *Saül* en épargne un grand nombre, puisque peu de temps après ils recommencèrent leurs ravages, qu'ils brûlèrent deux villes, et que David les tailla en pièces, *I. Reg.*, c. 30, ℣. 1 et 14. *Saül* fut donc coupable à tous égards.

Il savoit que Dieu avoit prononcé l'anathème contre tous les Chananéens à cause de leurs crimes, et les Amalécites y étoient compris; *voyez* CHANANÉENS. Mais Dieu avoit donné d'ailleurs aux Israélites des lois touchant la guerre, beaucoup plus justes et plus modérées que celles de tous les autres peuples, *Deut.*, c. 20, et Diodore de Sicile a reconnu qu'elles étoient très-sages. *Frag. de Diod.*, l. 11, trad. de Terrasson, t. 7, p. 149. Ce n'étoit pas faute de volonté si les Amalécites et les autres n'avoient pas entièrement exterminé les Israélites: cela seroit arrivé, si Dieu n'avoit pas mis de bornes à leur fureur. Il avoit averti son peuple qu'il laisseroit autour de lui des ennemis dont il se serviroit pour le châtier lorsqu'il seroit infidèle, *Judic.*,

c. 2, ℣. 3 et 21 ; lorsque ces menaces eurent été pleinement accomplies, il voulut que la verge dont il s'étoit servi fût jetée au feu.

Les incrédules n'ont pas manqué de déclamer contre Samuel, qui eut la cruauté de hacher Agag en morceaux; ils disent que ce fut un sacrifice de sang humain, puisque l'histoire ajoute que cela se fit *devant le Seigneur, I. Reg.*, c. 15, ℣. 33. Cela ne se fit point devant l'arche qui étoit pour lors à Gabaa, ni devant le tabernacle qui étoit à Silo, ni sur un autel dressé à Galgala; ces mots *devant le Seigneur* signifient donc seulement que Dieu fut témoin de l'exécution de l'ordre qu'il avoit donné. Une preuve que le supplice d'Agag étoit juste, c'est que Samuel lui déclara qu'il alloit le traiter comme il avoit traité lui-même ceux qui étoient tombés entre ses mains, *ibid.*

Saül, attaqué d'une mélancolie noire qui le mettoit hors de sens, fait venir David encore jeune, mais excellent musicien, afin que, par le son des instruments, il pût calmer les accès de sa maladie : le succès de ce remède inspira au roi beaucoup d'affection pour David; il le fit son écuyer. Cependant peu de temps après, David ayant coupé la tête à Goliath, principal brave des Philistins, et procuré la victoire à *Saül*, ce roi étonné demande à son général qui est ce jeune homme, et interroge David sur sa naissance, comme s'il ne l'avoit jamais vu, cap. 17, ℣. 55 et 58; cela ne prouve autre chose que les absences d'esprit auxquelles *Saül* étoit devenu sujet.

Malheureusement, en célébrant l'exploit de David, les femmes israélites s'avisèrent de chanter : *Saül a tué mille ennemis, et David dix mille.* Ce mot fatal inspire au roi une basse jalousie, son amitié pour David se change en fureur, il essaie deux fois de le tuer. Après lui avoir promis sa fille Mérob en mariage, il la donne à un autre ; il lui tend des piéges pour le faire périr, en lui faisant espérer Michol son autre fille. Après la lui avoir donnée, il veut engager Jonathas son fils et ses serviteurs à se défaire de David, il poursuit ce dernier à main armée, il passe au fil de l'épée le grand prêtre Achimélech, quatre-vingt-cinq prêtres ou lévites, et tous les habitants de la ville de Nobé, parce qu'ils avoient donné retraite à David, ne sachant pas qu'il y avoit une rupture entre le gendre et le beau-père. Deux fois David fut le maître d'ôter la vie à *Saül*, et l'épargna : deux fois confus de poursuivre à mort un innocent, *Saül* pleure sa faute et jure de le laisser désormais en repos; autant de fois il viola son serment, cap. 18, 19 et suiv.

On ne sait sous quel prétexte il fit mettre à mort les Gabaonites, reste des Amorrhéens, auxquels les Israélites avoient juré de conserver la vie, *II. Reg.*, cap. 31, ℣. 1 et 2.

Prêt à combattre les Philistins, et se sentant inférieur en forces, il alla consulter une pythonisse ou magicienne, pour faire évoquer l'âme de Samuel, et apprendre quel seroit l'événement de la bataille; crime expressément défendu par la loi de Dieu, *I. Reg.*, cap. 28. Au mot Pythonisse, nous avons examiné ce fait; nous avons prouvé que l'âme de Samuel apparut véritablement à *Saül*, non par la force des conjurations de la magicienne, mais parce que Dieu voulut punir ce roi par le crime même dont il se rendoit coupable, en voulant, pour ainsi dire, forcer le Seigneur à lui révéler l'avenir. Enfin, par un excès de désespoir, ce roi se tue lui-même, pour ne pas tomber entre les mains des Philistins, c. 31, ℣. 4.

C'est avec raison que saint Jean Chrysostome, méditant sur cette histoire, conclut que *Saül*, loin de répondre au choix que le Seigneur avoit fait de lui, fut presque toujours rebelle à sa volonté. Il auroit été heureux et couvert de gloire, s'il avoit su profiter des leçons de Samuel, des talents et des services de David ; il fut malheureux, et se précipita de crime en crime, dès qu'il fut aveuglé par l'orgueil et par la jalousie, *Hom.* 62, *in Math.*, num. 5, *op.*, tom. 7, p. 626.

L'histoire de Samuel, de *Saül* et de David est très-bien discutée par les commentateurs anglois dans la *Bible de Chais*, tom. 5.

SAUVAGE. On n'entend pas seulement par là un homme qui, abandonné dans son enfance, a vécu seul, livré à une vie semblable à celle des animaux, mais on appelle *Sauvages* ceux qui vivent par familles ou par petites peuplades isolées, sans société civile, et qui ne connoissent encore ni les arts, ni les lois, ni les usages des peuples policés. Quelques-uns de nos philosophes modernes ont entrepris de prouver que ceux qui vivent ainsi sont moins malheureux et moins vicieux que nous. Le sage Leibnitz même, tout judicieux qu'il étoit, a donné dans ce préjugé. Il dit que les *Sauvages* du Canada vivent en paix, que l'on ne voit presque jamais des querelles, des haines, des guerres, sinon entre des hommes de différentes nations et de différentes langues; que les enfants même, en jouant ensemble, en viennent rarement aux altercations. Il ajoute que ces peuples ont une horreur naturelle de l'inceste, que la chasteté dans les familles est admirable, que le sentiment d'honneur est chez eux au dernier degré de vivacité, ainsi que le témoignent l'ardeur qu'ils montrent pour la vengeance, et la constance avec laquelle ils meurent dans les tourments. Il dit enfin qu'à certains égards leur morale pratique est meilleure que la nôtre, parce qu'ils n'ont point l'avarice d'amasser, ni l'ambition de dominer. Il conclut qu'il y a chez nous plus de bien et plus de mal que chez eux; *Esprit de Leibnitz*, tom. 1, pag. 453.

Mais ce philosophe n'avoit pas assez comparé les *Sauvages* des différentes parties de l'Amérique et des divers climats; depuis que l'on en a examiné un plus grand nombre, il résulte des différentes relations qu'en général les *Sauvages* sont beaucoup moins heureux et ont moins de vertus que les peuples policés; plusieurs de nos écrivains, qui avoient soutenu le contraire, ont été forcés de se dédire; nous sommes donc en droit de conclure avec l'Ecriture sainte : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul;* Gen., c. 2, ℣. 18.

D'abord, quant au bien-être physique, il est certain que les *Sauvages* ne cultivant rien, réduits à vivre de leur chasse et de leur pêche, sont souvent exposés à mourir de faim, et que leur vie est très-peu différente de celle des animaux carnassiers; cet état de disette est un obstacle invincible à la population, et c'est ce qui rend désertes les plus vastes contrées de l'Amérique. En général, ces peuples sont tristes et mélancoliques, naturellement timides, effrayés de tout objet auquel ils ne sont pas accoutumés; c'est ce qui les rend farouches et ennemis des étrangers. Il est prouvé qu'un grand nombre de jeunes *Sauvages* périssent dans leurs courses par la faim, par la soif, par le froid, par les fatigues, et que peu parviennent à la vieillesse. La condition des femmes surtout est la plus humiliante et la plus cruelle; elles sont traitées comme des animaux d'une espèce inférieure à l'humanité. A moins que les hommes ne soient réunis et laborieux, ils ne peuvent jouir des dons de la nature, déployer leurs facultés ni leur industrie; quel bonheur peuvent-ils donc goûter? On nous dit qu'un *Sauvage* est plus content de sa crasse, de sa vie dure et de sa nudité, qu'un voluptueux européen ne l'est de son luxe et de sa mollesse; cela n'est pas sûr : quand cela seroit, nous dirions qu'il en est de même d'un singe ou d'un pourceau, et cela prouve que le bonheur d'un animal n'est pas celui d'un homme raisonnable. La terre rendue féconde par la culture fournit le nécessaire et souvent le superflu à un peuple immense, l'homme n'est plus réduit à disputer sa pâture aux lions et aux tigres; six lieues carrées de terrain cultivé peuvent nourrir plus de monde que cent lieues de terre en friche. Comparons aux fertiles contrées de l'Europe les vastes solitudes de l'Amérique couvertes de forêts, de marais, de vapeurs pestilentielles, d'herbes empoisonnées, de reptiles dangereux, nous verrons ce que produisent parmi les hommes le travail et l'état de société.

On nous en impose encore, quand on dit que les *Sauvages* sont plus vertueux, ou moins vicieux que nous. Il est diffi-

cile de comprendre comment il peut y avoir beaucoup de vertu dans un état où la vertu manque d'exercice, et où l'on ne trouve presque point d'objets capables d'exciter les passions. La vertu sans doute est *la force de l'âme*, en faut-il beaucoup pour suivre machinalement les penchants de la nature animale? Pour faire un parallèle exact entre les mœurs des *Sauvages* et les nôtres, il faudroit comparer mille familles réunies par la vie civile, avec un nombre égal de familles *sauvages*, et un égal nombre d'hommes de part et d'autre; calculer ensuite combien, dans un espace de vingt ans ou davantage, il s'est fait d'actes de vertu ou de crimes de chaque côté : nous pouvons affirmer que l'avantage seroit pour le moins quadruple pour les familles policées. Un auteur moderne n'a pas hésité d'écrire que, proportionnellement au nombre des hommes, il se commet au nord de l'Amérique plus de cruautés et de crimes que dans l'Europe entière.

Il est incontestable que les *Sauvages* poussent la perfidie et la cruauté à des excès horribles dans la guerre et dans la vengeance; on ne peut lire sans frémir les traits qu'en rapportent les voyageurs; nous ne comprenons pas comment on peut appeler *pacifiques* des troupeaux d'hommes qui vivent dans un état de jalousie, de défiance, de guerre et d'inimitié continuelle avec leurs voisins, et qui sont toujours prêts à s'entre-détruire afin d'avoir à leur discrétion pour la chasse un terrain plus vaste et plus peuplé de gibier. Les quakers de la Pensylvanie, quoique les plus paisibles des hommes, ont été souvent obligés de mettre à prix la tête des *Sauvages*, et de les poursuivre comme des bêtes féroces, parce qu'ils ne pouvoient avoir avec eux ni paix ni trève. Ils n'ont pas besoin d'être fort irrités pour être cruels; souvent un père écrase ou étrangle son enfant dans un excès de colère, et la mère n'oseroit s'y opposer ni s'en plaindre. Si elle meurt en allaitant son enfant, on l'enterre avec elle, pour n'avoir pas la peine de le nourrir; un fils abandonne son père; toute une horde laisse périr les vieillards, lorsque ceux-ci manquent de force et ne peuvent plus suivre les chasseurs dans leurs courses. Tous ont une sorte de fureur pour les jeux de hasard; ils y deviennent forcenés, avides, turbulents; ils y perdent le repos, la raison et tout ce qu'ils possèdent; ce sont alternativement des enfants imbéciles et des hommes terribles, tout dépend du moment.

Qu'ils soient chastes par froideur de tempérament, ce n'est pas une merveille ni un grand mérite; c'est l'effet naturel de la vie dure et de la fatigue; il n'est pas nécessaire d'aller chez les *Sauvages* pour en trouver des exemples. Vindicatifs à l'excès, non par le motif du point d'honneur, mais par la brutalité, ils supportent les tourments par une espèce de rage; et, en respirant la vengeance, ils insultent à leurs ennemis, parce qu'ils ne peuvent ni échapper à la mort ni se venger autrement. Ce n'est point là une vraie constance ni une vertu. Nous ne leur ferons pas non plus un grand mérite de n'avoir ni l'avarice d'amasser, ni l'ambition de dominer; ces deux passions ne peuvent avoir lieu dans un état où il n'y a ni richesse ni domination, où l'on n'a pas même l'idée de l'une ni de l'autre.

Quelques déistes ont prétendu que l'homme dans l'état *sauvage* est incapable par lui-même de s'élever jusqu'à la connoissance de Dieu; qu'ainsi, à cet égard, il peut être dans une ignorance invincible. (N° I, p. 585.) S'ils avoient dit que, dans cet état, l'homme est incapable de s'élever par lui-même à une connoissance de Dieu exempte de toute erreur, nous serions de leur avis, puisqu'il est prouvé par l'expérience que cela n'est jamais arrivé. Mais qu'il y ait des *Sauvages* qui n'aient absolument aucune idée claire ou obscure, parfaite ou imparfaite de la Divinité, c'est un autre fait contraire à l'expérience, puisque l'on n'en a jamais trouvé de tels; ceux qui ont cru en avoir vu étoient mal informés.

Comme le penchant naturel des *Sauvages*, aussi bien que celui des enfants, est d'imaginer qu'il y a un esprit par-

tout où ils voient du mouvement, il leur est impossible de ne pas juger qu'il y a un ou plusieurs esprits intelligents et très-puissants, qui donnent le branle à toute la nature ; de là est né le polythéisme chez tous les peuples privés de la révélation. *Voyez* PAGANISME. Mais l'on a rencontré, même parmi les *Sauvages*, des hommes qui avoient de Dieu (qu'ils appeloient le *grand esprit*) des notions capables d'étonner les philosophes.

SAUVEUR. *Voyez* SALUT.

SAUVEUR (Congrégation de NOTRE-). C'est une association ou un institut de chanoines réguliers de saint Augustin, réformée par le bienheureux Pierre Fourier, prêtre de cette congrégation et curé de Matincourt en Lorraine, mort en 1640. Cette réforme fut approuvée par Paul V, en 1615, et par Grégoire XV, en 1621. L'objet de ces chanoines est de travailler à l'instruction des jeunes gens et des habitants de la campagne. Plusieurs possèdent des cures, et ils sont actuellement chargés de l'enseignement de la jeunesse dans les colléges de Lorraine, autrefois possédés par les jésuites.

SAUVEUR (SAINT-), autre congrégation de chanoines réguliers d'Italie, appelés *scopetini*, qui furent institués en 1408, par le bienheureux Etienne, religieux de l'ordre de saint Augustin. Leur premier établissement se fit dans l'église de *Saint-Sauveur* près de Sienne, et c'est de là qu'ils ont tiré leur nom. Celui de *scopetini* vient de l'église de Saint-Donat de Scopète, qu'ils obtinrent à Florence sous le pontificat de Martin V.

SAUVEUR (ordre de SAINT-), ordre de religieux et de religieuses fondé par sainte Brigitte, environ l'an 1344. L'opinion commune dans ce temps-là fut que, dans des révélations faites à cette sainte, Jésus-Christ lui-même en avoit donné la règle et les constitutions. Les religieuses de cet ordre, que l'on nomme aussi *brigittines* ou *bridgétines*, du nom de leur fondatrice, ont pour principal objet d'honorer les souffrances de Jésus-Christ et de sa sainte mère ; les religieux, de procurer les secours spirituels, non-seulement à ces filles, mais encore à tous ceux qui en ont besoin.

Cette fondation fut exécutée par la sainte au retour d'un pèlerinage qu'elle avoit fait à saint Jacques de Compostelle, avec Ulpho ou Guelphe son époux, prince de Néricie en Suède. Le premier monastère fut bâti à Wessern, ou Wastein, dans ce même royaume ; elle y plaça soixante religieuses, et dans un bâtiment séparé treize prêtres, quatre diacres et huit frères convers. Elle donna aux uns et aux autres la règle de saint Augustin et des constitutions particulières ; Urbain V, Martin V et d'autres papes qui les ont approuvées, ne disent rien de la prétendue révélation qui avoit été faite à la sainte fondatrice. Clément VIII y fit quelques changements en 1603, en faveur de deux monastères que l'on établissoit en Flandre.

Il y a encore actuellement en Flandre et en Allemagne plusieurs de ces monastères de *brigittins* ou de l'*ordre du Sauveur*, dans lesquels les religieux et les religieuses, séparés par des cloîtres, se servent de la même église. *Vies des Pères et des martyrs*, t. 9, p. 491.

SCANDALE. Ce terme, qui est le même en grec et en latin, a signifié dans l'origine un obstacle qui s'oppose à notre passage, et par-dessus lequel il faut passer, tout ce qui peut nous faire trébucher et tomber. Par analogie, il a exprimé un piége tendu à un animal ou à un homme ; et au sens figuré, ce qui peut être une occasion d'erreur ou de péché. Il est pris dans ces divers sens par les écrivains sacrés. *Levit.*, c. 19, ℣. 14, Moïse défend de mettre un *scandale* devant l'aveugle, c'est-à-dire un obstacle qui puisse le faire trébucher. *Matth.*, c. 16, ℣. 23, Jésus-Christ a dit à saint Pierre : *Vous m'êtes un scandale*, c'est-à-dire, vous vous opposez à mes desseins et à mes désirs. Lui-même a été à l'égard des Juifs une pierre d'achoppement et de *scandale*, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, parce qu'ils ont pris de travers les caractères qui désignoient sa qualité de Messie. Ainsi une chose innocente en elle-même peut devenir un *scandale*,

ou une occasion de chute, à ceux qui ont la malice d'en abuser et d'en tirer de fausses conséquences. Lorsque Jésus-Christ promit de donner sa chair à manger et son sang à boire, les juifs s'en offensèrent; il demanda à ses disciples : *Cela vous scandalise-t-il ?* c'est-à-dire, prenez-vous mes paroles dans un sens aussi grossier et aussi faux que les juifs? En matière de doctrine, une proposition *scandaleuse* est celle qui induit en erreur, par des conséquences qui s'ensuivent. La montagne du *scandale*, *IV. Reg.*, c. 23, ℣. 13, étoit la montagne des Oliviers, sur laquelle Salomon, par complaisance pour ses femmes, avoit élevé des autels aux faux dieux, ce qui étoit pour ses sujets une occasion d'idolâtrie.

Conséquemment les théologiens définissent le *scandale*, une parole, une action ou une omission capable de porter au péché ceux qui en sont témoins ou qui en ont la connoissance. Ils appellent *scandale* actif, ou donné, l'action de celui qui scandalise, et *scandale* passif ou reçu, le mauvais effet qu'en ressentent ceux qui se trouvent par là excités au péché.

Lorsque quelqu'un, par malice, tire de fausses inductions d'une conduite innocente ou louable en elle-même, c'est un *scandale pharisaïque*, une imitation de ce que faisoient les pharisiens à l'égard de Jésus-Christ; ce n'est pas à ce sujet que le Sauveur a dit : *Malheur à celui par qui vient le scandale;* Matth., c. 18, ℣. 27, puisque alors celui qui le donne est innocent et fait ce qu'il doit. Si c'est par ignorance ou par foiblesse que quelqu'un tire de fausses conséquences d'une conduite qui n'a rien de blâmable, saint Paul veut que l'on évite de donner ce *scandale*, autant qu'il est possible : « Si la chair que je mange, » dit-il, scandalise mon frère, je n'en » mangerai de ma vie, » *I. Cor.*, c. 8, ℣. 13. La veille de sa passion, Jésus-Christ dit à ses disciples : « Vous serez » tous scandalisés de moi pendant cette » nuit, » *Marc.*, c. 14, ℣. 27; c'est-à-dire, en me voyant souffrir, vous serez tous tentés de croire que je vous ai trompés, et que je ne suis pas le Fils de Dieu. Mais ce *scandale*, ainsi prévenu, ne devoit pas empêcher notre divin Sauveur d'accomplir la volonté de son Père.

La circonstance du *scandale*, donné par une mauvaise action, augmente certainement la grièveté du péché, par conséquent cette circonstance doit être accusée dans la confession; plus une personne est obligée par son rang, par sa dignité, par la sainteté de son état, à donner bon exemple, plus le *scandale* est criminel de sa part. Lorsqu'un homme vicieux cache ses désordres autant qu'il le peut, on ne doit pas l'accuser d'hypocrisie s'il le fait afin d'éviter le *scandale;* il est moins coupable que ceux qui violent toutes les bienséances et bravent la censure publique sous prétexte qu'ils ne veulent pas être hypocrites.

SCAPULAIRE, partie de l'habillement de différents ordres religieux. Il consiste en deux bandes d'étoffe, dont l'une passe sur l'estomac, et l'autre sur le dos ou sur les épaules; de là lui est venu son nom; les religieux profès le laissent pendre jusqu'à terre; les frères lais jusqu'aux genoux seulement.

L'abbé Fleury en a indiqué l'origine, *Mœurs des chrét.*, n. 54. « Saint Be» noît, dit-il, donna à ses religieux un » *scapulaire* pour le travail. Il étoit » beaucoup plus large et plus lourd qu'il » n'est aujourd'hui; il servoit, comme le » porte son nom, à garnir les épaules » pour les fardeaux et à conserver la » tunique. Il avoit son capuce comme la » cuculle, et ces deux vêtements se » portoient séparés; le *scapulaire* pen» dant le travail, la cuculle à l'église et » hors de la maison. Depuis, les moines » ont regardé le *scapulaire* comme la » partie la plus essentielle de leur habit. » Ainsi ils ne le quittent point et met» tent le froc ou la coule par-dessus. »

Scapulaire est aussi un signe de dévotion envers la sainte Vierge, qui fut introduit parmi les fidèles, vers le milieu du treizième siècle, par Simon Stock, carme anglois, et général de son ordre. Ce signe, chez les religieux, est de porter leur *scapulaire;* chez les laïques, c'est

de porter deux petits morceaux d'étoffe sur lesquels est brodé le nom de la sainte Vierge, et d'en réciter l'office avec quelques autres pratiques de dévotion. Simon Stock assura que, dans une vision, la sainte Vierge lui avoit donné le *scapulaire* comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui le porteroient, qui garderoient la virginité, la continence ou la chasteté conjugale, selon leur état, et qui réciteroient le petit office de Notre-Dame.

Le docteur de Launoy a fait un ouvrage dans lequel il a regardé cette vision comme une imposture, et a traité de pièces supposées les bulles des papes que l'on cite en sa faveur. Il prétend que les carmes n'ont commencé à porter le *scapulaire* que longtemps après la date de la vision prétendue. Le pape Paul V, en retranchant quelques abus qui s'étoient glissés dans cette dévotion, l'a cependant approuvée, de même que Pie V, Clément VIII et Clément X; Benoît XIV a réfuté l'ouvrage de Launoy, *de Canonis sanct.*, tome 4, 2e part., c. 9; *de Festis B. M. Virginis*, l. 2, c. 6.

Mosheim, en zélé protestant, très-prévenu contre le culte de la sainte Vierge, a traité la prétendue vision de Simon Stock, de fable ridicule et impie, de fraude notoire, de sottise superstitieuse. « Les carmes, dit-il, ont publié que la » Vierge avoit promis à ce religieux que » tous ceux qui mourroient avec l'habit » des carmes ou avec le *scapulaire*, » seroient à couvert de la damnation » éternelle. » Il témoigne son étonnement de ce que plusieurs papes, et en particulier Benoît XIV, ont fait l'apologie de cette superstition, *Histoire ecclés.* du 13e siècle, 2e part., c. 2, § 29.

Pour avoir droit d'accuser Simon Stock de fraude et d'imposture, il faut être en état de prouver qu'il n'a eu ni révélation, ni vision, ni rêve; qu'il a forgé malicieusement cette histoire pour tromper les fidèles; où en sont les preuves? Ce religieux austère, mortifié, dévot, fortement occupé du dessein d'augmenter la piété envers la sainte Vierge, a pu rêver qu'elle lui apparoissoit; et il n'est pas le premier qui ait pris de bonne foi un rêve pour une réalité. Il n'a point publié que tous ceux qui mourroient avec le *scapulaire* seroient sauvés : si quelque carme ignorant a écrit cette erreur dans la suite, Stock n'en est pas responsable. Aucun des papes qui ont approuvé la dévotion du *scapulaire*, n'a affirmé la vision de ce religieux et n'a ordonné de la croire : aucun n'a donné aucune espèce d'approbation à l'erreur que Mosheim met sur le compte des carmes. Autre chose est d'approuver une dévotion qui paroît utile et salutaire, sans en rechercher l'origine, et autre chose de confirmer les faits sur lesquels des visionnaires voudroient l'appuyer. Benoît XIV a pu réfuter les preuves et les suppositions sur lesquelles Launoy avoit raisonné, sans juger vrai le fait que ce docteur attaquoit.

Toute la question se réduit donc à savoir si la dévotion de porter le *scapulaire* est bonne ou mauvaise, pieuse ou abusive et superstitieuse : or, nous soutenons qu'elle est utile et salutaire, puisqu'elle porte les fidèles à honorer la mère de Dieu, à imiter ses vertus, à réciter des prières, à fréquenter les sacrements, à fraterniser ensemble pour faire de bonnes œuvres. Donc les papes ont bien fait de l'approuver, surtout dans un temps où il étoit nécessaire de prévenir les fidèles contre les clameurs des hérétiques, et de les affermir dans la piété; mais il est faux que, par cette approbation, ils aient donné aucune sanction à la vision vraie ou fausse de Simon Stock, ni aux erreurs que les carmes ont pu débiter sur l'efficacité du *scapulaire*. Au contraire, Paul V a donné une bulle exprès pour proscrire toute conséquence erronée que l'on peut tirer de là, et tout abus que l'on peut en faire.

SCÉNOPÉGIE. *Voyez* TABERNACLES.

SCEPTICISME en fait de religion. C'est la disposition d'un philosophe qui prétend avoir examiné les preuves de la religion, qui soutient qu'elles sont insuffisantes ou balancées par des objections d'un poids égal, et qu'il a droit de demeurer dans le doute jusqu'à ce qu'il

ait trouvé des arguments invincibles auxquels il n'y ait rien à opposer. Il est évident que ce doute réfléchi est une irréligion formelle ; un incrédule ne s'y tient que pour être dispensé de rendre à Dieu aucun culte, et de ne remplir aucun devoir de religion. Nous soutenons que c'est non-seulement une impiété, mais encore une absurdité.

1° C'en est une de regarder la religion comme un procès entre Dieu et l'homme ; comme un combat dans lequel celui-ci a droit de résister tant qu'il le peut, d'envisager la loi divine comme un joug contre lequel nous sommes bien fondés à défendre notre liberté, puisque cette liberté prétendue n'est autre chose que le privilége de suivre sans remords l'instinct des passions. Quiconque ne pense pas que la religion est un bienfait de Dieu, la craint et la déteste déjà ; il est bien sûr de ne la trouver jamais suffisamment prouvée, et d'être toujours plus affecté par les objections que par les preuves.

2° Il n'est pas moins contraire au bon sens de demander pour la religion des preuves de même genre que celles qui démontrent les vérités de géométrie ; l'existence même de Dieu, quoique démontrée, ne porte pas sur ce genre de preuves. Les démonstrations métaphysiques que l'on en donne, quoique très-solides, ne peuvent guère faire impression que sur les esprits exercés et instruits ; elles ne sont point à portée des ignorants.

3° La vérité de la religion chrétienne est appuyée sur des faits, il en doit être ainsi de toute religion révélée. Puisque la révélation est un fait, il doit être prouvé comme tous les autres faits par des témoignages, par l'histoire, par les monuments ; il ne peut et ne doit pas l'être autrement. N'est-il pas aussi démontré en son genre que César a existé, qu'il y a eu un peuple romain, que la ville de Rome subsiste encore, qu'il l'est que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits ? Un esprit sensé ne peut pas plus douter d'une de ces vérités que de l'autre. Il a plus : on peut être indifférent sur la dernière, ne pas se donner la peine d'en examiner et d'en suivre la démonstration, parce qu'on n'a pas l'esprit accoutumé à ces sortes de spéculations ; l'on passera tout au plus pour un ignorant ; mais si l'on montroit la même indifférence sur la vérité des faits, si on refusoit d'avouer que César a existé et que Rome subsiste encore, on seroit certainement regardé comme un insensé. Ces faits sont donc rigoureusement démontrés, pour tout homme sensé, par le genre de preuves qui leur conviennent, et il n'est point d'ignorant assez stupide pour ne pouvoir pas les saisir.

4° La preuve de la religion la plus convaincante pour le commun des hommes est la conscience ou le sentiment intérieur. Il n'en est aucun qui ne sente qu'il a besoin d'une religion qui l'instruise, qui le réprime, qui le console. Sans avoir examiné les autres religions, il sent par expérience que le christianisme produit en lui ces trois effets si essentiels à son bonheur ; il en trouve donc la vérité au fond de son cœur. Irat-il chercher des doutes, des disputes, des objections, comme font les *sceptiques* ? Si on lui en oppose, elles feront peu d'impression sur lui ; le sentiment intérieur lui tient lieu de toute autre démonstration. (N° II, p. 585.)

5° Y a-t-il du bon sens à mettre en question pendant toute la vie un devoir qui naît avec nous, qui fait le bonheur des âmes vertueuses, et qui doit décider de notre sort éternel ? Si nous venons à mourir sans avoir vidé la dispute, aurons-nous lieu de nous féliciter de notre habileté à trouver des objections ? Il n'est que trop prouvé qu'un sophisme est souvent plus séduisant qu'un raisonnement solide, et qu'il est inutile de vouloir persuader ceux qui ont bien résolu de n'être jamais convaincus.

6° Les *sceptiques* prétendent qu'ils ont cherché des preuves, qu'ils les ont examinées, que ce n'est pas leur faute si elles ne leur ont pas paru assez solides. N'en croyons rien ; ils n'ont cherché et pesé que des objections. Ils ont lu avec avidité tous les livres écrits contre la religion ; ils n'en ont peut-être pas lu

un seul composé pour la défendre; s'ils ont jeté un coup d'œil rapide sur quelqu'un de ces derniers, ce n'a été que pour y trouver à reprendre et pour pouvoir se vanter d'avoir tout lu. Dès qu'il est question d'un fait qui favorise l'incrédulité, ils le croient sur parole et sans examen; ils le copient, ils le répètent sur le ton le plus affirmatif. Vainement on le réfutera vingt fois, ils ne laisseront pas d'y revenir toujours. On les a vus se fâcher contre des critiques qui ont démontré la fausseté de certains faits souvent avancés par les incrédules; ces écrivains sincères ont été forcés de faire leur apologie, pour avoir osé enfin découvrir la vérité et confondre le mensonge, et c'est ainsi que nos *sceptiques* ont cherché de bonne foi à s'instruire; les plus incrédules en fait de preuves sont toujours les plus crédules en fait d'objections.

Vous ne croyez à la religion, nous disent-ils, que par préjugé; soit pour un moment. Il nous paroît que le préjugé de la religion est moins blâmable que le préjugé d'incrédulité; le premier vient d'un amour sincère pour la vertu, le second d'un penchant décidé pour le vice. La religion a été le préjugé de tous les grands hommes qui ont vécu depuis le commencement du monde jusqu'à nous; l'incrédulité, qui n'est qu'un libertinage d'esprit, a été le travers d'un petit nombre de raisonneurs très-inutiles et souvent très-pernicieux, qui ne se sont fait un nom que chez les peuples corrompus. (N° III, p. 585.)

Dieu, disent encore les *sceptiques*, ne punira pas l'ignorance ni le doute involontaires. Nous en sommes persuadés; mais la disposition des *sceptiques* n'est point une ignorance involontaire ni un doute innocent, il est réfléchi et délibéré, ils l'ont recherché avec tout le soin possible, et souvent il ne leur en a pas peu coûté pour se le procurer. S'il y a eu un cas dans la vie où la prudence nous dicte de prendre le parti le plus sûr malgré nos doutes, c'est certainement celui-ci; or, le parti de la religion est évidemment le plus sûr.

David Hume, zélé partisan du *scepticisme* philosophique, après avoir étalé tous les sophismes qu'il a pu forger pour l'établir, est forcé d'avouer qu'il n'en peut résulter aucun bien, qu'il est ridicule de vouloir détruire la raison par le raisonnement; que la nature, plus forte que l'orgueil philosophique, maintiendra toujours ses droits contre toutes les spéculations abstraites. Disons hardiment qu'il en sera de même de la religion, puisqu'elle est entée sur la nature; que si nos mœurs publiques devenoient meilleures, tous les incrédules, *sceptiques* ou autres, seroient méprisés et détestés.

Dans les disputes qui ont régné entre les théologiens catholiques et les protestants, ils se sont accusés mutuellement de favoriser le *septicisme* en fait de religion. Les premiers ont dit qu'en voulant décider toutes les questions par l'Ecriture sainte, sans un autre secours, les protestants exposoient les simples fidèles à un doute universel; 1° parce que le très-grand nombre sont incapables de s'assurer par eux-mêmes si tel livre de l'Ecriture est authentique, canonique, inspiré, ou s'il ne l'est pas; s'il est fidèlement traduit, s'ils en prennent le vrai sens, si celui qu'ils y donnent n'est pas contredit par quelque autre passage de l'Ecriture; 2° parce qu'il n'y a aucune question controversée entre les différentes sectes sur laquelle chacune n'allègue des passages de l'Ecriture pour étayer son opinion; que le sens de l'Ecriture étant ainsi l'objet de toutes les disputes, il est absurde de le regarder comme le moyen de les décider.

Sans prendre la peine de répondre à ces raisons, les protestants ont répliqué qu'en appelant à l'autorité de l'Eglise, les catholiques retombent dans le même inconvénient; qu'il est aussi difficile de savoir quelle est la véritable Eglise, que de discerner quel est le vrai sens de l'Ecriture; qu'il n'est pas plus aisé de se convaincre de l'infaillibilité de l'Eglise, que du vrai ou du faux de toute autre opinion. Les incrédules n'ont pas manqué de juger que les deux partis ont raison, que l'un n'a pas un meilleur fondement de sa foi que l'autre.

Mais nous en avons démontré la différence. 1° Nous avons fait voir que la véritable Eglise se fait discerner par un caractère évident et sensible à tout homme capable de réflexion ; savoir, par la catholicité, caractère qu'aucune secte ne lui conteste, et que toutes lui reprochent même comme un opprobre. Il n'est dans le sein de l'Eglise aucun ignorant qui ne sente que l'enseignement universel de cette Eglise est un moyen d'instruction plus à sa portée que l'Ecriture sainte, puisque souvent il ne sait pas lire. *Voy.* CATHOLIQUE, CATHOLICITÉ, CATHOLICISME. 2° Nous avons prouvé que l'infaillibilité de l'Eglise est une conséquence directe et immédiate de la mission divine des pasteurs, mission qui se démontre par deux faits publics, par leur succession et par leur ordination. Les protestants ont supposé faussement que cette infaillibilité ne pouvoit être prouvée autrement que par l'Ecriture sainte; encore une fois, nous leur avons démontré le contraire. *Voy.* EGLISE, § 5.

C'est par l'événement qu'il faut juger lequel des deux systèmes conduit au *scepticisme* et à l'incrédulité. Ce n'est pas en suivant le principe du catholicisme, mais celui de la prétendue réforme, que les raisonneurs sont devenus sociniens, déistes, sceptiques, incrédules. Dans vingt articles de ce Dictionnaire, nous avons fait voir que tous sont partis de là, et n'ont fait que pousser les conséquences de ce principe jusqu'où elles pouvoient aller. Les incrédules de toutes les sectes n'ont presque fait autre chose que tourner contre le christianisme en général les objections que les protestants ont faites contre le catholicisme. Ce n'est donc pas à ces derniers qu'il convient de nous reprocher que notre système ou notre méthode conduisent au doute universel en fait de religion. *Voyez* ERREUR.

SCHISMATIQUE, SCHISME. Ce dernier terme, qui est grec d'origine, signifie division, séparation, rupture, et l'on appelle ainsi le crime de ceux qui, étant membres de l'Eglise catholique, s'en séparent pour faire bande à part, sous prétexte qu'elle est dans l'erreur, qu'elle autorise des désordres et des abus, etc. Ces rebelles ainsi séparés sont des *schismatiques ;* leur parti n'est plus l'Eglise, mais une *secte* particulière.

Il y a eu de tout temps dans le christianisme des esprits légers, orgueilleux, ambitieux de dominer et de devenir chefs de parti, qui se sont crus plus éclairés que l'Eglise entière, qui lui ont reproché des erreurs et des abus, qui ont séduit une partie de ses enfants, et qui ont formé entre eux une société nouvelle ; les apôtres mêmes ont vu naître ce désordre, ils l'ont condamné et l'ont déploré. Les *schismes* principaux dont parle l'histoire ecclésiastique, sont celui des novatiens, celui des donatistes, celui des luciférien, celui des Grecs qui dure encore, enfin celui des protestants; nous avons parlé de chacun sous son nom particulier : il nous reste à donner une notion du grand *schisme d'Occident*, mais il convient d'examiner auparavant si le *schisme* en lui-même est toujours un crime, ou s'il y a quelque motif capable de le rendre légitime. Nous soutenons qu'il n'y en a aucun, et qu'il ne peut y en avoir jamais; qu'ainsi tous les *schismatiques* sont hors de la voie du salut. Tel a toujours été le sentiment de l'Eglise catholique; voici les preuves qu'elle en donne.

1° L'intention de Jésus-Christ a été d'établir l'union entre les membres de son Eglise; il dit, *Joan.*, c. 10, ℣. 15 : « Je donne ma vie pour mes brebis ; j'en » ai d'autres qui ne sont pas encore dans » le bercail : il faut que je les y amène, » et j'en ferai un seul troupeau sous un » même pasteur. » Donc ceux qui sortent du bercail pour former un troupeau à part vont directement contre l'intention de Jésus-Christ. Il est évident que ce divin Sauveur, sous le nom de brebis qui n'étoient pas encore dans le bercail, entendoit les gentils : malgré l'opposition qu'il y avoit entre les deux opinions, leurs mœurs, leurs habitudes et celles des Juifs, il vouloit en former, non deux troupeaux différents, mais un seul. Aussi, lorsque les Juifs convertis à la foi refusèrent de fraterniser avec les gen-

tils, à moins qui ceux-ci n'embrassassent les lois et les mœurs juives, ils furent censurés et condamnés par les apôtres. Saint Paul nous fait remarquer qu'un des grands motifs de la venue de Jésus-Christ sur la terre a été de détruire le mur de séparation qui étoit entre la nation juive et les autres, de faire cesser par son sacrifice l'inimitié déclarée qui les divisoit, et d'établir entre elles une paix éternelle, *Ephes.*, c. 2, ℣. 14. De quoi auroit servi ce traité de paix, s'il devoit être permis à de nouveaux docteurs de former de nouvelles divisions, et d'exciter bientôt entre les membres de l'Eglise des haines aussi déclarées que celle qui avoit régné entre les juifs et les gentils?

2° Saint Paul, conformément aux leçons de Jésus-Christ, représente l'Eglise, non-seulement comme un seul troupeau, mais comme une seule famille et un seul corps, dont tous les membres, unis aussi étroitement entre eux que ceux du corps humain, doivent concourir mutuellement à leur bien spirituel et temporel; il leur recommande d'être attentifs à conserver par leur humilité, leur douceur, leur patience, leur charité, l'*unité d'esprit dans le lien de la paix*, Ephes., c. 4, ℣. 2; à ne point se laisser entraîner comme des enfants à tout vent de doctrine, par la malice des hommes habiles à insinuer l'erreur, *ibid.*, ℣. 14. De même qu'il n'y a qu'un Dieu, il veut qu'il n'y ait qu'une seule foi et un seul baptême; c'est, dit-il, pour établir cette unité de foi que Dieu a donné des apôtres et des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, ℣. 4 et 11. C'est donc s'élever contre l'ordre de Dieu, de fermer l'oreille aux leçons des pasteurs et des docteurs qu'il a établis, pour en écouter de nouveaux qui s'ingèrent d'eux-mêmes à enseigner leur propre doctrine.

Il recommande aux Corinthiens de ne point fomenter entre eux de *schismes* ni de disputes au sujet de leurs apôtres ou de leurs docteurs; il les reprend de ce que les uns disent, *Je suis à Paul;* les autres, *Je suis du parti d'Apollo ou de Céphas;* I. Cor., c. 1, ℣. 10, 11, 12. Il blâme toute espèce de divisions. « Si » quelqu'un, dit-il, semble aimer la dis- » pute, ce n'est point notre coutume ni » celle de l'Eglise de Dieu;... à la vérité » il faut qu'il y ait des hérésies, afin que » l'on connoisse parmi vous ceux qui sont » à l'épreuve; » c. 11, ℣. 16. On sait que l'hérésie est le choix d'une doctrine particulière. Il met la dispute, les dissensions, les sectes, les inimitiés, les jalousies, au nombre des *œuvres de la chair*, Galat., c. 5, ℣. 19.

Saint Pierre avertit les fidèles « qu'il » y aura parmi eux de faux prophètes, » des docteurs du mensonge, qui intro- » duiront des sectes pernicieuses, qui » auront l'audace de mépriser l'autorité » légitime, qui, pour leur propre in- » térêt, se feront un parti par leurs blas- » phèmes... qui entraîneront les esprits » inconstants et légers..... en leur pro- » mettant la liberté, pendant qu'eux- » mêmes sont les esclaves de la corrup- » tion, » *II. Petri*, c. 2, ℣. 1, 10, 14, 19. Il ne pouvoit pas mieux peindre les *schismatiques*, qui veulent, disent-ils, réformer l'Eglise.

Saint Jean parlant d'eux les nomme des *antechrists*. « Ils sont sortis d'entre » nous, dit-il, mais ils n'étoient pas des » nôtres; s'ils en avoient été, ils seroient » demeurés avec nous, » *I. Joan.*, c. 2, ℣. 18. Saint Paul en a fait un tableau non moins odieux, *II. Tim.*, c. 3 et 4.

3° Nous ne devons donc pas être étonnés de ce que les Pères de l'Eglise, tous remplis des leçons et de la doctrine des apôtres, se sont élevés contre tous les *schismatiques*, et ont condamné leur témérité; saint Irénée en attaquant tous ceux de son temps qui avoient formé des sectes, Tertullien dans ses *Prescriptions contre les hérétiques*, saint Cyprien contre les novatiens, saint Augustin contre les donatistes, saint Jérôme contre les luciférians, etc., ont tous posé pour principe qu'il ne peut point y avoir de cause légitime de rompre l'unité de l'Eglise : *Præscindendæ unitatis nulla potest esse justa necessitas*; tous ont soutenu que hors de l'Eglise, il n'y a point de salut. (N° IV, p. 585.)

4° Pour peindre la grièveté du crime

des *schismatiques*, nous ne ferons que copier ce que Bayle en a dit, *Supplém. du comment. philos. Préf.*, *OEuv.* t. 2, pag. 480, col. 2. « Je ne sais, dit-il, où » l'on trouveroit un crime plus grief que » celui de déchirer le corps mystique de » Jésus-Christ, de son épouse qu'il a » rachetée de son propre sang, de cette » mère qui nous engendre à Dieu, qui » nous nourrit du lait d'intelligence, qui » est sans fraude, qui nous conduit à la » béatitude éternelle. Quel crime plus » grand que de se soulever contre une » telle mère, de la diffamer par tout le » monde; de faire rebeller tous ses en- » fants contre elle; si on le peut, de les » lui arracher du sein par milliers pour » les entraîner dans les flammes éter- » nelles, eux et leur postérité pour tou- » jours? Où sera le crime de lèse-ma- » jesté divine au premier chef, s'il ne se » trouve là? Un époux qui aime son » épouse et qui connoît sa vertu, se tient » plus mortellement offensé par des li- » belles qui la font passer pour une pro- » stituée, que par toutes les injures » qu'on lui diroit à lui-même.

» De tous les crimes où un sujet puisse » tomber, il n'y en a point de plus hor- » rible que celui de se révolter contre » son prince légitime, et de faire sou- » lever tout autant de provinces que l'on » peut pour tâcher de le détrôner, fallût- » il désoler toutes les provinces qui vou- » droient demeurer fidèles. Or, autant » l'intérêt surnaturel surpasse tout » avantage temporel, autant l'Eglise de » Jésus-Christ l'emporte sur toutes les » sociétés civiles; donc autant le *schisme* » avec l'Eglise surpasse l'énormité de » toutes les séditions. »

Daillé, au commencement de son *Apologie pour les réformés*, c. 2, fait le même aveu touchant la grièveté du crime de ceux qui se séparent de l'Eglise sans aucune raison grave; mais il soutient que les protestants en ont eu d'assez fortes pour qu'on ne puisse plus les accuser d'avoir été *schismatiques*. Nous examinerons ces raisons ci-après. Calvin lui-même et ses principaux disciples n'ont pas tenu un langage différent.

5° Mais, avant de discuter leurs raisons, il est bon de voir d'abord si leur conduite est conforme aux lois de l'équité et du bon sens. Ils disent qu'ils ont été en droit de rompre avec l'Eglise romaine, parce qu'elle professoit des erreurs, qu'elle autorisoit des superstitions et des abus auxquels ils ne pouvoient prendre part sans renoncer au salut éternel. Mais qui a porté ce jugement, et qui en garantit la certitude? eux-mêmes, et eux seuls. De quel droit ont-ils fait tout à la fois la fonction d'accusateurs et de juges? Pendant que l'Eglise catholique, répandue par toute la terre, suivoit les mêmes dogmes et la même morale, le même culte, les mêmes lois qu'elle garde encore, une poignée de prédicants, dans deux ou trois contrées de l'Europe, ont décidé qu'elle étoit coupable d'erreur, de superstition, d'idolâtrie; ils l'ont ainsi publié; une foule d'ignorants et d'hommes vicieux les ont crus et se sont joints à eux; devenus assez nombreux et assez forts, ils lui ont déclaré la guerre et se sont maintenus malgré elle. Nous demandons encore une fois qui leur a donné l'autorité de décider la question, pendant que l'Eglise entière soutenoit le contraire; qui les a rendues juges et supérieurs de l'Eglise dans laquelle ils avoient été élevés et instruits, et qui a ordonné à l'Eglise de se soumettre à leur décision, pendant qu'ils ne vouloient pas se soumettre à la sienne?

Lorsque les pasteurs de l'Eglise assemblés au concile de Trente ou dispersés dans les divers diocèses, ont condamné les dogmes des protestants, et ont jugé que c'étoient des erreurs, ceux-ci ont objecté que les évêques catholiques se rendoient juges et parties. Mais, lorsque Luther, et Calvin, et leurs adhérents, ont prononcé du haut de leur tribunal que l'Eglise romaine étoit un cloaque de vices et d'erreurs, étoit la Babylone et la prostituée de l'Apocalypse, etc., n'étoient-ils pas juges et parties dans cette contestation? Pourquoi cela leur a-t-il été plus permis qu'aux pasteurs catholiques? Ils ont fait de gros livres pour justifier leur

schisme ; jamais ils ne se sont proposé cette question, jamais ils n'ont daigné y répondre.

L'évidence, disent-ils, la raison, le bon sens, voilà nos juges et nos titres contre l'Eglise romaine. Mais cette évidence prétendue n'a été et n'est encore que pour eux, personne ne l'a vue qu'eux ; la raison est la leur et non celle des autres ; le bon sens qu'ils réclament n'a jamais été que dans leur cerveau. C'est de leur part un orgueil bien révoltant, de prétendre qu'aux seizième siècle il n'y avoit personne qu'eux dans toute l'Eglise chrétienne qui eût des lumières, de la raison, du bon sens. Dans toutes les disputes qui, depuis la naissance de l'Eglise, se sont élevées entre elle et les novateurs, ces derniers n'ont jamais manqué d'alléguer pour eux l'évidence, la raison, le bon sens, et de défendre leur cause comme les protestants défendent la leur. Ont-ils eu raison tous, et l'Eglise a-t-elle toujours eu tort? Dans ce cas, il faut soutenir que Jésus-Christ, loin d'avoir établi dans son Eglise un principe d'unité, y a placé un principe de division pour tous les siècles, en laissant à tous les sectaires entêtés la liberté de faire bande à part, dès qu'ils accuseront l'Eglise d'être dans le désordre et dans l'erreur.

Au reste, il s'en faut beaucoup que tous les protestants aient osé affirmer qu'ils ont l'évidence pour eux ; plusieurs ont été assez modestes pour avouer qu'ils n'ont que des raisons probables. Grotius et Vossius avoient écrit que les docteurs de l'Eglise romaine donnent à l'Ecriture sainte un sens *évidemment* forcé, différent de celui qu'ont suivi les anciens Pères, et qu'ils forcent les fidèles d'adopter leurs interprétations, qu'il a donc fallu se séparer d'eux. Bayle, *Dict. Crit.*, art. *Nihusius*, Rem. H, observe qu'ils se sont trop avancés. « Les protestants, dit-il, n'allèguent que des » raisons disputables, rien de convain- » cant, nulle démonstration ; ils prou- » vent et ils objectent ; mais on répond » à leurs preuves et à leurs objections ; » ils répliquent et on leur réplique ; cela » ne finit jamais : étoit-ce la peine de » faire un *schisme ?* » Demandons plutôt: En pareille circonstance, étoit-il permis de faire un *schisme*, et de s'exposer aux suites affreuses qui en ont résulté?

Les controverses de religion, continue Bayle, ne peuvent pas être conduites au dernier degré d'évidence ; tous les théologiens en tombent d'accord. Jurieu soutient que c'est une erreur très-dangereuse d'enseigner que le Saint-Esprit nous fait connoître évidemment les vérités de la religion ; selon lui, l'âme fidèle embrasse ces vérités, sans qu'elles soient évidentes à sa raison, et même *sans qu'elle connoisse évidemment que Dieu les a révélées*. On prétend que Luther, à l'article de la mort, a fait un aveu à peu près semblable ; voilà donc où aboutit la prétendue clarté de l'Ecriture sainte sur les questions disputées entre les protestants et nous.

6° Il y a plus : en suivant le principe sur lequel les protestants avoient fondé leur *schisme* ou leur séparation d'avec l'Eglise romaine, d'autres docteurs leur ont résisté, leur ont soutenu qu'ils étoient dans l'erreur, et ont prouvé qu'il falloit se séparer d'eux. Ainsi Luther vit éclore parmi ses prosélytes la secte des anabaptistes et celle des sacramentaires, et Calvin fit sortir de son école les sociniens. En Angleterre, les puritains ou calvinistes rigides n'ont jamais voulu fraterniser avec les épiscopaux ou anglicans, et vingt autres sectes sont successivement sorties de ce foyer de division. Vainement les chefs de la prétendue réforme ont fait à ces nouveaux *schismatiques* les mêmes reproches que leur avoient faits les docteurs catholiques ; on s'est moqué d'eux ; on leur a demandé de quel droit ils refusoient aux autres une liberté de laquelle ils avoient trouvé bon d'user eux-mêmes, et s'ils ne rougissoient pas de répéter des arguments auxquels ils prétendoient avoir solidement répondu.

Bayle n'a pas manqué de leur faire encore cette objection. Un catholique, dit-il, a devant lui tous ses ennemis, les mêmes armes lui servent à les réfuter tous ; mais les protestants ont des ennemis devant et derrière, ils sont entre

deux feux, le papisme les attaque d'un côté et le socinianisme de l'autre; ce dernier emploie contre eux les mêmes arguments desquels ils se sont servis contre l'Eglise romaine, *Dict. Crit., Nihusius*, H. Nous démontrerons la vérité de ce reproche, en répondant aux objections des protestants.

1re *Objection*. Quoique les apôtres aient souvent recommandé aux fidèles l'union et la paix, ils leur ont aussi ordonné de se séparer de ceux qui enseignent une fausse doctrine. Saint Paul écrit à Tite, c. 3, ℣. 10 : « Evitez un hé» rétique après l'avoir repris une ou » deux fois. » Saint Jean ne veut pas même qu'on le salue, *II. Joan.*, ℣. 10. Saint Paul dit anathème à quiconque prêchera un Evangile différent du sien, fût-ce un ange du ciel, *Galat.*, c. 1, ℣. 8 et 9. Nous lisons dans l'Apocalypse, c. 18, ℣. 4 : « Sortez de Babylone, mon » peuple, de peur d'avoir part à ses » crimes et à son châtiment. » Dans ce même livre, c. 2, ℣. 6, le Seigneur loue l'évêque d'Ephèse de ce qu'il hait la conduite des nicolaïtes; et ℣. 15, il blâme celui de Pergame de ce qu'il souffre leur doctrine. De tout temps l'Eglise a retranché de sa société les hérétiques et les mécréants; donc les protestants ont dû en conscience se séparer de l'Eglise romaine. Ainsi raisonne Daillé, *Apolog.*, c. 3; et la foule des protestants.

Réponse. En premier lieu, nous prions ces raisonneurs de nous dire ce qu'ils ont répondu aux anabaptistes, aux sociniens, aux quakers, aux latitudinaires, aux indépendants, etc., lorsqu'ils ont allégué ces mêmes passages pour prouver qu'ils étoient obligés en conscience de se séparer des protestants et de faire bande à part.

En second lieu, saint Paul ne s'est pas borné à défendre aux fidèles de demeurer en société avec des hérétiques et des mécréants, mais il leur ordonne de fuir la compagnie des pécheurs scandaleux, *I. Cor.*, c. 5, ℣. 11; *II. Thess.*, c. 3, ℣. 6 et 14; s'ensuit-il de là que tous ces pécheurs doivent sortir de l'Eglise pour former une secte particulière, ou que l'Eglise doit les chasser de son sein? Les apôtres en général ont défendu aux fidèles d'écouter et de suivre les séducteurs, les faux docteurs, les prédicants d'une nouvelle doctrine; donc tous ceux qui ont prêté l'oreille à Luther, à Calvin et à leurs semblables, ont fait tout le contraire de ce que les apôtres ont ordonné.

En troisième lieu, peut-on faire de l'Ecriture sainte un abus plus énorme que celui qu'en font nos adversaires? Saint Paul commande à un pasteur de l'Eglise de reprendre un hérétique, de l'éviter ensuite, et de ne plus le voir s'il est rebelle et opiniâtre; donc cet hérétique fait bien de se révolter contre le pasteur, de lui débaucher ses ouailles, de former un troupeau à part : voilà ce qu'ont fait Luther et Calvin, et, suivant l'avis de leurs disciples, ils ont bien fait; saint Paul les y a autorisés. Mais ces deux prétendus réformateurs étoient-ils apôtres ou pasteurs de l'Eglise universelle, revêtus d'autorité pour la déclarer hérétique, et pour lui débaucher ses enfants?

Parce qu'il leur a plu de juger que l'Eglise catholique étoit une Babylone, ils ont décidé qu'il falloit en sortir; mais ce jugement même, prononcé sans autorité, étoit un blasphème; il supposoit que Jésus-Christ, après avoir versé son sang pour se former une Eglise pure et sans tache, a permis, malgré ses promesses, qu'elle devînt une Babylone, un cloaque d'erreurs et de désordres. Toute société, sans doute, est en droit de juger ses membres; mais les protestants qui voient tout dans l'Ecriture n'y ont pas trouvé qu'une poignée de membres révoltés a droit de juger et de condamner la société entière. Ils peuvent y apprendre qu'un pasteur, un évêque, tels que ceux d'Ephèse et de Pergame, est autorisé à bannir de son troupeau des nicolaïtes condamnés comme hérétiques par les apôtres; mais elle n'a jamais enseigné que les nicolaïtes ni les partisans de toute autre secte, pouvoient légitimement tenir tête aux évêques, et former une église ou une société *schismatique*.

De ce que l'Eglise catholique a toujours retranché de son sein les hérétiques, les mécréants, les rebelles, il s'ensuit qu'elle a eu raison de traiter ainsi les protestants, et de leur dire anathème; mais il ne s'ensuit pas qu'ils ont bien fait de le lui dire à leur tour, d'usurper ses titres, et d'élever autel contre autel. Il est étonnant que des raisonnements aussi gauches aient pu faire impression sur un seul esprit sensé.

Seconde objection. Les pasteurs et les docteurs catholiques ne se contentoient pas d'enseigner des erreurs, d'autoriser des superstitions, de maintenir des abus; ils forçoient les fidèles à embrasser toutes leurs opinions, et punissoient par des supplices quiconque vouloit leur résister; il n'étoit donc pas possible d'entretenir société avec eux; il a fallu nécessairement s'en séparer.

Réponse. Il est faux que l'Eglise catholique ait enseigné des erreurs, etc., et qu'elle ait forcé par des supplices les fidèles à les professer. Encore une fois, qui a convaincu l'Eglise d'être dans aucune erreur? Parce que Luther et Calvin l'en ont accusée, s'ensuit-il que cela est vrai? Ce sont eux-mêmes qui enseignoient des erreurs et qui les ont fait embrasser à d'autres. De même qu'ils alléguoient des passages de l'Ecriture sainte, les docteurs catholiques en citoient aussi pour prouver leur doctrine; les premiers disoient : Vous entendez mal l'Ecriture; les seconds répliquoient : C'est vous-mêmes qui en pervertissez le sens. Notre explication est la même que celle qu'ont donnée de tout temps les Pères de l'Eglise, et qui a toujours été suivie par tous les fidèles; la vôtre n'est fondée que sur vos prétendues lumières, elle est nouvelle et inouïe; donc elle est fausse. Une preuve que les réformateurs l'entendoient mal, c'est qu'ils ne s'accordoient pas, au lieu que le sentiment des catholiques étoit unanime. Une autre preuve que les premiers enseignoient des erreurs, c'est qu'aujourd'hui leurs disciples et leurs successeurs ne suivent pas leur doctrine. *Voyez* PROTESTANT.

D'ailleurs autre chose est de ne pas croire et de ne pas professer la doctrine de l'Eglise, et autre chose de l'attaquer publiquement et de prêcher le contraire. Jamais les protestants ne pourront citer l'exemple d'un seul hérétique ou d'un seul incrédule supplicié pour des erreurs qu'il n'avoit ni publiées ni voulu faire embrasser aux autres. C'est une équivoque frauduleuse de confondre les mécréants paisibles avec les prédicants séditieux, fougueux et calomniateurs, tels qu'ont été les fondateurs de la prétendue réforme. Qui a forcé Luther, Calvin et leurs semblables de s'ériger en apôtres, de renverser la religion et la croyance établies, d'accabler d'invectives les pasteurs de l'Eglise romaine? Voilà leur crime, et jamais leurs sectateurs ne parviendront à le justifier.

Troisième objection. Les protestants ne pouvoient vivre dans le sein de l'Eglise romaine, sans pratiquer les usages superstitieux qui y étoient observés, sans adorer l'eucharistie, sans rendre un culte religieux aux saints, à leurs images et à leurs reliques : or, ils regardoient tous ces cultes comme autant d'actes d'idolâtrie. Quand ils se seroient trompés dans le fond, toujours ne pouvoient-ils observer ces pratiques sans aller contre leur conscience; donc ils ont été forcés de faire bande à part, afin de pouvoir servir Dieu selon les lumières de leur conscience.

Réponse. Avant les clameurs de Luther, de Calvin et de quelques autres prédicants, personne dans toute l'étendue de l'Eglise catholique ne regardoit son culte comme une idolâtrie; ces docteurs même l'avoient pratiqué pendant longtemps sans scrupule; ce sont eux qui, à force de déclamations et de sophismes, sont parvenus à le persuader à une foule d'ignorants; ce sont donc eux qui sont la cause de la fausse conscience de leurs prosélytes. Quand ceux-ci seroient innocents d'avoir fait un *schisme*, ce qui n'est pas, les auteurs de l'erreur n'en sont que plus coupables; mais saint Paul ordonne aux fidèles d'obéir à leurs pasteurs et de fermer l'oreille à la séduction des faux docteurs : donc ceux-ci

et leurs disciples ont été complices du même crime.

Quand on veut nous persuader que la prétendue réforme a eu pour premiers partisans des âmes timorées, des chrétiens scrupuleux et pieux, qui ne demandoient qu'à servir Dieu selon leur conscience, on se joue de notre crédulité. Il est assez prouvé que les prédicants étoient ou des moines dégoûtés du cloître, du célibat et du joug de la règle, ou des ecclésiastiques vicieux, déréglés, entêtés de leur prétendue science, que la foule de leurs partisans ont été des hommes de mauvaises mœurs et dominés par des passions fougueuses. *Voyez* Réformation. Il n'est pas moins certain que le principal motif de leur apostasie fut le désir de vivre avec plus de liberté, de piller les églises et les monastères, d'humilier et d'écraser le clergé, de se venger de leurs ennemis personnels, etc. : tout étoit permis contre les papistes à ceux qui suivoient le nouvel Evangile.

On nous en impose encore plus grossierement, quand on prétend qu'il falloit du courage pour renoncer au catholicisme, qu'il y avoit de grands dangers à courir, que les apostats risquoient leur fortune et leur vie, qu'ils n'ont donc pu agir que par motif de conscience. Il est constant que dès l'origine les prétendus réformés ont travaillé à se rendre redoutables. Leurs docteurs ne leur prêchoient point la patience, la douceur, la résignation au martyre, comme faisoient les apôtres à leurs disciples, mais la sédition, la révolte, la violence, le brigandage et le meurtre. Ces leçons se trouvent encore dans les écrits des réformateurs, et l'histoire atteste qu'elles furent fidèlement suivies. Etrange délicatesse de conscience, d'aimer mieux bouleverser l'Europe entière que de souffrir dans le silence les prétendus abus de l'Eglise catholique !

Quatrième objection. A la vérité les Pères de l'Eglise ont condamné le *schisme* des novatiens, des donatistes et des luciférien, parce que ces sectaires ne reprochoient aucune erreur à l'Eglise catholique, de laquelle ils se séparoient; il n'en étoit pas de même des protestants, à qui la doctrine de l'Eglise romaine paroissoit erronée en plusieurs points.

Réponse. Il est faux que les *schismatiques* dont nous parlons n'aient reproché aucune erreur à l'Eglise catholique. Les donatistes regardoient comme une erreur de penser que les pécheurs scandaleux étoient membres de l'Eglise ; ils soutenoient l'invalidité du baptême reçu hors de leur société. Les novatiens soutenoient que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir d'absoudre les pécheurs coupables de rechute. Les luciférien enseignoient que l'on ne devoit pas recevoir à la communion ecclésiastique les évêques ariens, quoique pénitents et convertis, et que le baptême administré par eux étoit absolument nul. Si, pour avoir droit de se séparer de l'Eglise, il suffisoit de lui imputer des erreurs, il n'y auroit aucune secte ancienne ni moderne que l'on pût justement accuser de *schisme*, les protestants eux-mêmes n'oseroient blâmer aucune des sectes qui se sont séparées d'eux, puisque toutes sans exception leur ont reproché des erreurs, et souvent des erreurs très-grossières.

En effet, les sociniens les accusent d'introduire le polythéisme et d'adorer trois dieux, en soutenant la divinité des trois personnes divines ; les anabaptistes, de profaner le baptême, en l'administrant à des enfants qui sont encore incapables de croire ; les quakers, de résister au Saint-Esprit, en empêchant les simples fidèles et les femmes de parler dans les assemblées de religion, lorsque les uns ou les autres sont inspirés ; les anglicans, de méconnoître l'institution de Jésus-Christ, en refusant de reconnoître le caractère divin des évêques : tous de concert reprochent aux calvinistes rigides de faire Dieu auteur du péché en admettant la prédestination absolue, etc. ; donc ou toutes ces sectes ont raison de vivre séparées les unes des autres et de s'anathématiser mutuellement, ou toutes ont eu tort de faire *schisme* d'avec l'Eglise catholique ; il n'en est pas une seule qui n'allègue

les mêmes raisons de se séparer de toute autre communion quelconque.

Un de leurs controversistes a cité un passage de Vincent de Lérins, qui dit, *Commonit.*, chap. 4 et 29, que si une erreur est prête à infecter toute l'Eglise, il faut s'en tenir à l'antiquité; que si l'erreur est ancienne et étendue, il faut la combattre par l'Ecriture. Cette citation est fausse; voici les paroles de cet auteur : « Ç'a toujours été, et c'est » encore aujourd'hui la coutume des » catholiques de prouver la vraie foi de » deux manières, 1° par l'autorité de » l'Ecriture sainte, 2° par la tradition » de l'Eglise universelle; non que l'E- » criture soit insuffisante en elle-même, » mais parce que la plupart interprètent » à leur gré la parole divine, et forgent » ainsi des opinions et des erreurs. Il » faut donc entendre l'Ecriture sainte » dans le sens de l'Eglise, surtout dans » les questions qui servent de fonde- » ment à tout le dogme catholique. Nous » avons dit encore que dans l'Eglise » même il faut avoir égard à l'univer- » salité et à l'antiquité; à l'universalité, » afin de ne pas rompre l'unité par un » *schisme;* à l'antiquité, afin de ne pas » préférer une nouvelle hérésie à l'an- » cienne religion. Enfin nous avons dit » que dans l'antiquité de l'Eglise il faut » observer deux choses, 1° ce qui a été » décidé autrefois par un concile uni- » versel; 2° si c'est une question nou- » velle sur laquelle il n'y ait point eu » de décision, il faut consulter le senti- » ment des Pères qui ont toujours vécu » et enseigné dans la communion de » l'Eglise, et tenir pour vrai et catho- » lique, ce qu'ils ont professé d'un » consentement unanime. » Cette règle, constamment suivie dans l'Eglise depuis plus de dix-sept siècles, est la condamnation formelle du *schisme* et de toute la conduite des protestants, aussi bien que des autres sectaires.

Quelques théologiens ont distingué le *schisme actif* d'avec le *schisme passif:* par le premier ils entendent la séparation volontaire d'une partie des membres de l'Eglise d'avec le corps, et la résolution qu'ils prennent d'eux-mêmes de ne plus faire de société avec lui; ils appellent *schisme passif* la séparation involontaire de ceux que l'Eglise a rejetés de son sein par l'excommunication. Quelquefois les controversistes protestants ont voulu abuser de cette distinction; ils ont dit : Ce n'est pas nous qui nous sommes séparés de l'Eglise romaine, c'est elle qui nous a rejetés et condamnés; c'est donc elle qui est coupable de *schisme*, et non pas nous. Mais il est prouvé par tous les monuments historiques du temps, et par tous les écrits des luthériens et des calvinistes, qu'avant l'anathème prononcé contre eux par le concile de Trente, ils avoient publié et répété cent fois que l'Eglise romaine étoit la Babylone de l'Apocalypse, la synagogue de Satan, la société de l'antechrist; qu'il falloit absolument en sortir pour faire son salut; en conséquence ils tinrent d'abord des assemblés particulières, ils évitèrent de se trouver à celles des catholiques et de prendre aucune part à leur culte. Le *schisme* a donc été actif et très-volontaire de leur part.

Nous ne prétendons pas insinuer par là que l'Eglise ne doit point exclure promptement de sa communion les novateurs cachés, hypocrites et perfides, qui, en enseignant une doctrine contraire à la sienne, s'obstinent à se dire catholiques, enfants de l'Eglise, défenseurs de sa véritable croyance, malgré les décrets solennels qui les flétrissent. Une triste expérience nous convainc que ces hérétiques cachés et fourbes ne sont pas moins dangereux et ne font pas moins de mal que des ennemis déclarés.

On appelle en théologie *proposition schismatique* celle qui tend à inspirer aux fidèles la révolte contre l'Eglise, à introduire la division entre les églises particulières et celle de Rome, qui est le centre de l'unité catholique.

Schisme d'Angleterre. *V.* Angleterre.

Schisme des Grecs. *Voyez* Grec.

Schisme d'Occident. C'est la division qui arriva dans l'Eglise romaine au quatorzième siècle, lorsqu'il y eut deux

papes placés en même temps sur le saint Siège, de manière qu'il n'étoit pas aisé de distinguer lequel des deux avoit été le plus canoniquement élu.

Après la mort de Benoît XI en 1304, il y eut successivement sept papes français d'origine; savoir, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, qui tinrent leur siége à Avignon. Ce dernier ayant fait un voyage à Rome y tomba malade et y mourut le 13 mars 1378. Le peuple romain, très-séditieux pour lors, et jaloux d'avoir chez lui le souverain pontife, s'assembla tumultueusement, et d'un ton menaçant déclara aux cardinaux réunis au conclave, qu'il vouloit un pape romain ou du moins italien de naissance. Conséquemment les cardinaux, après avoir protesté contre la violence qu'on leur faisoit et contre l'élection qui alloit se faire, élurent, le 9 avril, Barthélemi Prignago, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Mais, cinq mois après, ces mêmes cardinaux, retirés à Anagni et ensuite à Fondi, dans le royaume de Naples, déclarèrent nulle l'élection d'Urbain VI, comme faite par violence, et ils élurent à sa place Robert, cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

Celui-ci fut reconnu pour pape légitime par la France, l'Espagne, l'Ecosse, la Sicile, l'île de Chypre, et il établit son séjour à Avignon; Urbain VI, qui faisoit le sien à Rome, eut dans son obédience les autres états de la chrétienté. Cette division, que l'on a nommée *le grand schisme d'Occident*, dura pendant quarante ans. Mais aucun des deux partis n'étoit coupable de désobéissance envers l'Eglise ni envers son chef; l'un et l'autre désiroient également de connoître le véritable pape, tout prêts à lui rendre obéissance dès qu'il seroit certainement connu.

Pendant cet intervalle, Urbain VI eut pour successeurs à Rome Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V et Jean XXIII. Le siége d'Avignon fut tenu par Clément VII pendant seize ans, et durant vingt-trois par Benoît XIII son successeur. En 1409, le concile de Pise, assemblé pour éteindre le *schisme*, ne put en venir à bout; vainement il déposa Grégoire XII, pontife de Rome, et Benoît XIII, pape d'Avignon; vainement il élut à leur place Alexandre V; tous les trois eurent des partisans, et au lieu de deux compétiteurs il s'en trouva trois.

Enfin ce scandale cessa l'an 1417; au concile général de Constance, assemblé pour ce sujet, Grégoire XII renonça au pontificat, Jean XXIII, qui avoit remplacé Alexandre V, fut forcé de même, et Benoît XIII fut solennellement déposé. On élut Martin V, qui peu à peu fut universellement reconnu, quoique Benoît XIII aît encore vécu cinq ans, et se soit obstiné à garder le nom de pape jusqu'à la mort.

Les protestants, très-attentifs à relever tous les scandales de l'Eglise romaine, ont exagéré les malheurs que produisit celui-ci; ils disent que pendant le *schisme* tout sentiment de religion s'éteignit en plusieurs endroits, et fit place aux excès les plus scandaleux; que le clergé perdit jusqu'aux apparences de la religion et de la décence; que les personnes vertueuses furent tourmentées de doutes et d'inquiétudes. Ils ajoutent que cette division des esprits produisit cependant un bon effet, puisqu'elle porta un coup mortel à la puissance des papes. Mosheim, *Hist. ecclés.*, 14e siècle, 2e part., c. 2, § 15.

Ce tableau pourroit paroître ressemblant, si l'on s'en rapportoit à plusieurs écrits composés pendant le *schisme* par des auteurs passionnés et satiriques, tels que Nicolas de Clémengis et d'autres. Mais, en lisant l'histoire de ces temps-là, on voit que ce sont des déclamations dictées par l'humeur, dans lesquelles on trouve souvent le blanc et le noir suivant les circonstances. Il est certain que le *schisme* causa des scandales, fit naître des abus, diminua beaucoup les sentiments de religion; mais le mal ne fut ni aussi excessif ni aussi étendu que le prétendent les ennemis de l'Eglise. A cette même époque il y eut chez toutes les nations catholiques, dans les diverses obédiences des papes et dans les différents états de la vie, un grand nombre

de personnages distingués par leur savoir et par leurs vertus ; Mosheim lui-même en a cité un bon nombre qui ont vécu, tant sur la fin du quatorzième siècle qu'au commencement du quinzième, et il convient qu'il auroit pu en ajouter d'autres. Les prétendants à la papauté furent blâmables de ne vouloir pas sacrifier leur intérêt particulier et celui de leurs créatures au bien général de l'Eglise; on ne peut cependant pas les accuser d'avoir été sans religion et sans mœurs. Ceux d'Avignon, réduits à un revenu très-mince, firent, pour soutenir leur dignité, un trafic honteux des bénéfices, et se mirent au-dessus de toutes les règles ; c'est donc dans l'église de France que le désordre dut être le plus sensible : cependant, par l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, nous voyons que le clergé n'y étoit généralement ni dans l'ignorance ni dans une corruption incurable, puisque l'on se sert des clameurs mêmes du clergé pour prouver la grandeur du mal.

D'ailleurs, en l'exagérant à l'excès, les protestants nous semblent aller directement contre l'intérêt de leur système; ils prouvent, sans le vouloir, de quelle importance est dans l'Eglise le gouvernement d'un chef sage, éclairé, vertueux, puisque quand ce secours vient à manquer, tout tombe dans le désordre et la confusion. Les hommes de bon sens, dit Mosheim, apprirent que l'on pouvoit se passer d'un chef visible, revêtu d'une suprématie spirituelle ; on peut s'en passer sans doute, lorsqu'on veut renverser le dogme, la morale, le culte, la discipline, comme ont fait les protestants; mais, quand on veut les conserver tels que les apôtres les ont établis, on sent le besoin d'un chef; une expérience de dix-sept siècles a dû suffire pour nous l'apprendre.

SCIENCE DE DIEU, c'est l'attribut par lequel Dieu connoît toutes choses. Nous ne pouvons concevoir Dieu autrement que comme une intelligence infinie, par conséquent qui connoît tout ce qui est et tout ce qui peut être; telle est l'idée que nous en donnent les livres saints.

Nous y lisons, *Job*, c. 28, ℣. 24 : « Dieu voit les extrémités du monde, et » considère tout ce qui est sous le ciel. » Cap. 42, ℣. 2 : « Je sais, Seigneur, que » vous pouvez tout, et qu'aucune pen- » sée ne vous est cachée. » *Baruch*, c. 3, ℣. 32 : « Celui qui sait tout est l'auteur » de la sagesse. » *Ps.* 138, ℣. 5 : « Vous » connoissez, Seigneur, ce qui a pré- » cédé, et ce qui doit suivre.... Votre » *science* est admirable pour moi, elle » est immense, et je ne puis y atteindre, » etc. » *I. Reg.*, cap. 2, ℣. 3 : « Le » Seigneur est le Dieu de la *science*, et » les pensées des hommes lui sont con- » nues d'avance. » *Rom.*, c. 11, ℣. 33 : « O profondeur des trésors de la sagesse » et de la *science* de Dieu, etc. »

Saint Augustin, l. 2, *ad Simplic.*, q. 2, observe fort bien que la *science de Dieu* est très-différente de la nôtre; mais que nous sommes forcés de nous servir des mêmes termes pour exprimer l'une et l'autre; nos connoissances sont des accidents ou des modifications qui nous arrivent successivement, et qui produisent un changement en nous; Dieu de toute éternité a tout vu et tout connu pour toute la durée des siècles; aucune pensée, aucune connoissance ne peut lui arriver de nouveau ; il ne peut rien perdre ni rien acquérir, puisqu'il est immuable.

Dieu, disent les Pères de l'Eglise, a prévu tous les événements, puisque c'est lui qui les a dirigés comme il lui a plu ; il n'a pas fait les créatures sans savoir ce qu'il faisoit, ce qu'il vouloit et ce qu'il pouvoit faire; s'il ne connoissoit pas toutes choses, il ne pourroit pas les gouverner, nous aurions tort de lui attribuer une providence : « Il ap- » pelle, dit saint Paul, les choses qui » ne sont point comme celles qui sont, » *Rom.*, c. 4, ℣. 17.

Dans les objets de nos connoissances nous distinguons le passé, le présent et le futur; à l'égard de Dieu tout est présent, rien n'est passé ni futur, parce que son éternité correspond à tous les instants de la durée des créatures. Mais, pour soulager notre foible entendement, nous distinguons en Dieu autant de

sciences différentes que nous en éprouvons en nous-mêmes. Conséquemment les théologiens distinguent en Dieu 1° la *science* de simple intelligence, par laquelle Dieu voit les choses purement possibles qui n'ont jamais existé et qui n'existeront jamais. Comme rien n'est possible que par la puissance de Dieu, il suffit que Dieu connoisse toute l'étendue de sa puissance pour connoître tout ce qui peut être.

2° La *science* de vision, par laquelle Dieu voit tout ce qui a existé, tout ce qui existe ou existera dans le temps, par conséquent toutes les pensées et toutes les actions des hommes, présentes, passées ou à venir, et le cours entier de la nature, tel qu'il a été et tel qu'il sera dans toute sa durée; et c'est cette connoissance claire et distincte qui dirige la providence de Dieu tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grâce. Cette *science*, en tant qu'elle regarde les choses futures, est appelée *prévision* ou *prescience*. Nous en avons parlé en son lieu. *Voy.* PRESCIENCE.

3° Quelques théologiens admettent encore en Dieu une troisième *science* qu'ils appellent *science moyenne*, parce qu'elle semble tenir un milieu entre la *science* de vision et la *science* de simple intelligence. Il y a, disent-ils, des choses qui ne sont futures que sous certaines conditions; si les conditions doivent avoir lieu, l'événement qui en dépend deviendra futur absolument, et, comme tel, il est l'objet de la *science* de vision ou de la prescience. Si la condition de laquelle cet événement dépend ne doit point avoir lieu, il n'existera jamais; alors c'est un futur purement conditionnel : il ne peut donc pas être de la *science* de vision qui regarde les futurs absolus, ni de la *science* de simple intelligence qui a pour objet les possibles. Cependant Dieu le connoît, puisque souvent il l'a révélé; il faut donc distinguer cette *science* divine d'avec les deux précédentes.

Que Dieu ait révélé plus d'une fois des futurs purement conditionnels, c'est un fait prouvé par l'Ecriture sainte. *I. Reg.*, c. 23, ỳ. 12, David demande au Seigneur : « Si je demeure à Ceïla, » les habitants me livreront-ils à Saül? » Dieu répondit : *Ils vous livreront.* » Conséquemment David se retira, et il ne fut point livré. *Sap.*, c. 4, ỳ. 11, il est dit du juste que Dieu l'a tiré de ce monde, de peur qu'il ne fût perverti par la contagion des mœurs du siècle; Dieu prévoyoit donc que si ce juste eût vécu plus longtemps, il auroit succombé à la tentation du mauvais exemple. *Matt.*, c. 11, ỳ. 21, Jésus-Christ dit aux Juifs incrédules : « Si j'avois fait à Tyr et à » Sidon les mêmes miracles que j'ai faits » parmi vous, ces peuples auroient fait » pénitence sous le cilice et sous la » cendre. » *Luc.*, c. 16, ỳ. 31, il est dit des frères du mauvais riche : « Quand » un mort ressusciteroit pour les in- » struire, ils ne le croiroient pas. » Voilà des prédictions de futurs conditionnels qui ne sont pas arrivés, parce que la condition n'a pas eu lieu.

Les Pères de l'Eglise ont raisonné sur ces passages, pour prouver que Dieu voit ce que feroient toutes ses créatures dans toutes les circonstances où il lui plairoit de les placer; saint Augustin surtout en a fait usage pour prouver contre les pélagiens et les semi-pélagiens que Dieu n'est point déterminé à donner la grâce de la foi par les bonnes dispositions qu'il prévoit dans ceux à qui l'Evangile seroit prêché; ni déterminé à priver de la grâce du baptême certains enfants, parce qu'il prévoit leur mauvaise conduite future s'ils parvenoient à l'âge mûr. *Voy.* Petau, *Dogm. théol.*, t. 1, l. 4, c. 7. Ainsi raisonnent les théologiens que l'on appelle *molinistes* et *congruistes*. *Voyez* CONGRUISTES.

Mais les thomistes et les augustiniens soutiennent que cette *science moyenne* inventée par Molina, est non-seulement inutile, mais d'un usage dangereux dans les questions de la grâce et de la prédestination. Ou la condition, disent-ils, de laquelle dépend un événement aura lieu, ou elle n'arrivera pas : dans le premier cas le futur est absolu, et pour lors il est l'objet de la *science* de vision ou de la prescience; dans le second cas ce futur prétendu conditionnel est simple-

ment possible, et Dieu le voit par la *science* de simple intelligence. Ces mêmes théologiens accusent leurs adversaires de donner lieu aux mêmes conséquences que saint Augustin a combattues, et que l'Eglise a condamnées dans les pélagiens et les semi-pélagiens.

On conçoit bien que les congruistes ne demeurent pas sans réplique. Cette question a été débattue de part et d'autre avec plus de chaleur qu'elle ne méritoit; il y a eu une immensité d'écrits pour et contre, sans que l'un ou l'autre des deux partis ait avancé ou reculé d'un seul pas. Il auroit été mieux sans doute de renoncer à tout système, de s'en tenir uniquement à ce qui est révélé, et de consentir à ignorer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre.

SCIENCES HUMAINES. De nos jours les incrédules ont poussé la prévention contre le christianisme, jusqu'à soutenir que son établissement a nui au progrès des *sciences :* déjà nous avons réfuté ce paradoxe au mot LETTRES ; il est bon d'ajouter encore quelques réflexions.

Il est incontestable que depuis dix-sept siècles les *sciences* n'ont presque été cultivées ni connues que chez les nations chrétiennes, que les autres peuples sont plongés dans l'ignorance et dans la barbarie. Peut-on comparer la foible mesure de connoissances que possèdent les Indiens et les Chinois, avec ce qu'en ont acquis les peuples de l'Europe ? Lorsqu'au dixième et au douzième siècle les mahométans ont eu quelque teinture des *sciences*, ils l'avoient reçue des nations chrétiennes, et ils ne l'ont pas conservée longtemps : ils ont fait régner l'ignorance partout où ils se sont rendus les maîtres; sans les efforts qu'on leur a opposés par principe de religion, les *sciences* auroient eu en Europe le même sort qu'en Asie ; quelques incrédules moins entêtés que les autres ont eu la bonne foi d'en convenir.

A la vérité, depuis le quatrième siècle de l'Eglise, les *sciences* n'ont plus été cultivées chez les Grecs et chez les Romains avec autant d'éclat et de succès qu'au siècle d'Auguste; mais ceux qui en ont cherché la cause dans l'établissement du christianisme, ont affecté d'ignorer les événements qui ont précédé et qui ont suivi cette grande époque de l'histoire.

En effet, depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Théodose, pendant un espace de trois cents ans, les pays soumis à la domination romaine furent désolés par les guerres civiles entre les divers prétendants à l'empire. Déjà les Barbares avoient commencé à y faire des irruptions de toutes parts, les Germains, les Sarmates, les Quades, les Marcomans, les Scythes, les Parthes, les Perses, en avoient démembré ou dépeuplé des parties ; les victoires de quelques empereurs n'opposèrent à ce torrent qu'un obstacle passager. Dès l'an 275 l'on vit fondre sur les Gaules un essaim de peuples d'Allemagne, les Lyges, les Francs, les Bourguignons, les Vandales ; ils s'emparèrent de soixante-dix villes, et en demeurèrent les maîtres pendant deux ans. Probus ne vint à bout de les en chasser, l'an 277, qu'après leur avoir tué quatre cent mille hommes. Ils ne tardèrent pas d'y revenir avec d'autres Barbares en plus grand nombre. Tillemont, *Vie des emp.*, t. 3, pag. 425 et suiv. Au cinquième siècle, les Goths, les Francs, les Bourguignons, les Huns, les Lombards, les Vandales, vinrent à bout de s'y établir, et s'emparèrent peu à peu de tout l'Occident : au septième les Arabes ravagèrent l'Orient pour établir le mahométisme. Les invasions n'ont cessé dans nos climats que par la conversion des peuples du Nord. Est-ce au milieu de cette désolation continuelle, dont l'histoire fait frémir, que les sciences pouvoient fleurir et faire des progrès ?

Les pestes, les famines, les tremblements de terre joignirent leurs ravages à ceux de la guerre ; ceux qui ont calculé les pertes que la population a faites par ces divers fléaux, prétendent que, sous le règne de Justinien, le nombre des hommes étoit réduit à moins de moitié de ce qu'il étoit au siècle d'Auguste. Des temps aussi malheureux n'étoient pas

propres aux spéculations des savants, ni aux recherches curieuses; mais le christianisme n'a pu influer en rien dans les causes de ces révolutions.

Loin de mettre obstacle aux études, cette religion engageoit ses sectateurs à s'instruire, par le désir de réfuter, de convaincre, de convertir les philosophes qui l'attaquoient; les persécutions mêmes enflammèrent le zèle des Pères de l'Eglise. Connoît-on, dans les trois premiers siècles, des auteurs profanes qui aient mieux possédé la philosophie de leur temps que les apologistes de notre religion?

Au quatrième, lorsque la paix eut été donnée à l'Eglise par Constantin, il fut aisé de voir si les savants du paganisme avoient des connoissances supérieures à celles des docteurs chrétiens. Julien, ennemi declaré de ces derniers, ne sentoit que trop bien leur ascendant, lorsqu'il souhaitoit que les livres des Galiléens fussent détruits, *Lettre* 9 *à Ecdicius*, et qu'il défendoit aux chrétiens d'étudier et d'enseigner les lettres. Aucun philosophe de ce temps-là n'a montré autant de connoissances en matière de physique et d'histoire naturelle, que saint Basile, dans son *Hexaméron*, Lactance, dans son livre *de Opificio Dei*, Théodoret dans ses *Discours sur la Providence*, etc.

Le meilleur moyen de perfectionner les *sciences* naturelles étoit d'établir la communication entre les différentes parties du globe, d'apprendre à connoître le sol, les richesses, les mœurs, les lois, le génie, le langage des divers peuples du monde; nous jouissons actuellement de cet avantage, mais à qui en sommes-nous redevables? Est-ce aux philosophes zélés pour le bien de l'humanité, ou aux missionnaires enflammés du zèle de la religion? Le christianisme qu'ils ont porté dans le Nord y a fait naître l'agriculture, la civilisation, les lois, les sciences; il a rendu florissantes des régions qui n'étoient autrefois couvertes que de forêts, de marécages, et de quelques troupeaux de Sauvages. Ce sont les missionnaires, et non les philosophes, qui ont apprivoisé les Barbares, qui nous ont fait connoître les contrées et les nations des extrémités de l'Asie, qui ont décrit le caractère, les mœurs, le genre de vie des Sauvages de l'Amérique. Si leur zèle intrépide n'avoit pas commencé par frayer le chemin, aucun philosophe n'auroit osé entreprendre d'y pénétrer. C'est donc à eux que la géographie et les différentes parties de l'histoire naturelle sont redevables des progrès immenses qu'elles ont faits dans ces derniers siècles. S'ils avoient travaillé dans le dessein d'inspirer de la reconnoissance aux philosophes, ils auroient aujourd'hui lieu de s'en repentir.

Pour bien connoître les peuples modernes, il falloit les comparer aux peuples anciens; or, il ne nous reste aucun monument profane qui nous donne une idée aussi exacte des anciens peuples et des premiers âges du monde que nos livres saints. Les savants qui ont voulu remonter à l'origine des lois, des *sciences* et des arts, ont été forcés de prendre l'histoire sainte pour base de leurs recherches. Ceux qui ont suivi une route opposée ne nous ont débité, sous les noms d'*histoire philosophique* et de *Philosophie de l'histoire*, que les rêves d'une imagination déréglée, et un chaos d'erreurs et d'absurdités.

Partout où le christianisme s'est établi, au milieu des glaces du Nord, aussi bien que sous les feux du Midi, il a porté les *sciences*, les mœurs, la civilisation; partout où il a été détruit, la barbarie a pris sa place. Les peuples des côtes de l'Afrique et ceux de l'Egypte ont vu la lumière, pendant que l'Evanvangile a lui parmi eux; dès que ce flambeau a cessé de les éclairer, une nuit profonde y a succédé. La Grèce, autrefois si féconde en savants, en artistes, en philosophes, est devenue stérile pour les *sciences;* la nature et le climat sont-ils changés? Non, le génie des Grecs est toujours le même, mais il est étouffé sous la tyrannie d'un gouvernement aussi ennemi des *sciences* que du christianisme.

Il a donc fallu perdre toute pudeur pour oser écrire que cette religion a retardé les progrès de l'esprit humain,

et a mis obstacle à la perfection des *sciences;* sans elle au contraire l'Europe entière seroit encore plongée dans l'ignorance qu'y avoient apportée les Barbares du Nord. Nous sommes bien mieux fondés à reprocher aux philosophes incrédules que leur entêtement et leur méthode ne tendent à rien moins qu'à l'extinction de toutes les *sciences*.

En effet, si l'on veut y donner une base solide, il faut partir des lumières acquises par ceux qui nous ont précédés, il faut connoître leurs erreurs, afin de nous en préserver; mais ce procédé exige des recherches pénibles; pour s'en dispenser, nos écrivains modernes ont décrié tous les genres d'érudition, sous prétexte que ceux qui les ont cultivés n'étoient pas philosophes : l'étude des langues, de la critique, de la littérature ancienne et moderne, leur paroît superflue; tous se flattent de tirer toute vérité de leur cerveau; ils veulent être créateurs, et ils répètent, sans le savoir, les absurdités philosophiques des siècles passés.

A quoi sert le raisonnement, lorsque l'on ignore les premiers principes de l'art de raisonner? Vainement on chercheroit chez nos littérateurs incrédules quelque teinture de logique et de métaphysique; ces deux *sciences* leur déplaisent, elles mettroient des entraves à l'impétuosité de leur génie; à l'exemple des anciens épicuriens, ils en ont secoué le joug. Au lieu de raisonner ils déclament, ils se contredisent, ils ne savent ni de quel principe ils sont partis, ni à quel terme ils doivent aboutir.

Notre siècle sans doute a fait de grandes découvertes dans la physique et dans l'histoire naturelle; mais combien d'expériences douteuses ne nous a-t-on pas données pour des vérités incontestables? Le goût des systèmes ne règne pas moins qu'autrefois, et les plus hardis sont toujours les mieux accueillis; l'hypothèse des atomes et celle de la divisibilité de la matière à l'infini se succèdent et subjuguent les esprits tour à tour; les termes inintelligibles d'attraction, de gravitation, d'électricité, de magnétisme, ont remplacé les qualités occultes des anciens : une imagination nouvelle paroît sublime dès qu'elle peut servir à combattre les vérités révélées; et si l'on pouvoit parvenir à substituer l'idée de la matière à celle de Dieu, nos philosophes croiroient avoir tout gagné.

Entre leurs mains, l'histoire n'est plus qu'un tissu de conjectures, un système de pyrrhonisme, une suite de libelles diffamatoires. De tous les faits, ils n'admettent que ceux qui s'accordent avec leur opinion, ils ne font cas que des auteurs qui paroissent avoir pensé comme eux, ils noircissent tous les personnages dont la vertu leur déplaît, ils appellent *grands hommes* des insensés chargés du mépris de tous les siècles. Leur grande ambition est d'être législateurs, politiques, arbitres du sort des nations; mais en attaquant l'idée d'un Dieu législateur, ils ont sapé la base de toutes les lois; au lieu de la morale des hommes, ils nous prescrivent celle des brutes, et ils fondent la politique sur les principes de l'anarchie. Dans un état bien policé, le citoyen qui déclameroit contre les lois seroit puni comme séditieux; parmi nous, c'est un titre pour prétendre à la célébrité.

Si cette philosophie meurtrière duroit encore longtemps, que deviendroient donc enfin les *sciences?* On sait déjà où en est l'éducation de la jeunesse depuis que les philosophes ont voulu la réformer, et si, dans l'état où ils l'ont mise, elle est fort propre à créer des hommes laborieux, savants, utiles à leur patrie.

Un des principaux faits qu'ils allèguent pour prouver que le christianisme est ennemi des *sciences*, est la prétendue persécution qu'essuya Galilée à cause de ses découvertes astronomiques, et sa condamnation au tribunal de l'inquisition romaine. Heureusement, il est actuellement prouvé par les lettres de Guichardin et du marquis Nicolini, ambassadeurs de Florence, amis, disciples et protecteurs de Galilée, par les lettres manuscrites et par les ouvrages de Galilée lui-même, que depuis un siècle on en impose au public sur ce fait. Ce philosophe ne fut point persécuté comme bon astronome, mais comme mauvais théo-

logien, pour avoir voulu se mêler d'expliquer la Bible. Ses découvertes lui suscitèrent sans doute des ennemis jaloux; mais c'est son entêtement à vouloir concilier la Bible avec Copernic qui lui donna des juges, et sa pétulance seule fut la cause de ses chagrins. En ce temps-là vivoient le Tasse, l'Arioste, Machiavel, Bembo, Toricelli, Guichardin, Fra-Paalo, etc.; ce n'étoit donc pas pour l'Italie un siècle barbare.

En 1611, pendant son premier voyage à Rome, Galilée fut admiré et comblé d'honneurs par les cardinaux et par les grands seigneurs auxquels il montra ses découvertes; il y retourna en 1615; sa seule présence déconcerta les accusations formées contre lui. Le cardinal *del Monte* et divers membres du saint Office lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devoit se renfermer; mais son ardeur et sa vanité l'emportèrent. « Il » exigea, dit Guichardin dans ses dé» pêches du 4 mars 1616, que le pape » et le saint Office déclarassent le sys» tème de Copernic fondé sur la Bible. » Il écrivit mémoires sur mémoires; Paul V, fatigué par ses instances, arrêta que cette controverse seroit jugée dans une congrégation. « Galilée, ajoute Gui» chardin, met un extrême emporte» ment dans tout ceci; il fait plus de cas » de son opinion que de celle de ses » amis, etc. » Il fut rappelé à Florence au mois de juin 1616. Il dit lui-même dans ses lettres : « La congrégation a seule» ment décidé que l'opinion du mouve» ment de la terre ne s'accorde pas avec » la Bible. Je ne suis point intéressé per» sonnellement dans le décret. » Avant son départ il eut une audience très-gracieuse du pape; Bellarmin lui fit seulement défense, au nom du saint Siége, de parler davantage de l'accord prétendu entre la Bible et Copernic, sans lui interdire aucune hypothèse astronomique.

Quinze ans après, en 1632, sous le pontificat d'Urbain VIII, Galilée imprima ses célèbres dialogues, *Delle due massime systeme del mondo*, avec une permission et approbation supposée, et contre laquelle personne n'osa réclamer, et il fit reparoître ses mémoires écrits en 1616, où il s'efforçoit d'ériger en question de dogme la rotation du globe sur son axe. On prétend que les jésuites excitèrent contre lui la colère du pape. « Il faut traiter cette affaire doucement, » écrivoit le marquis Nicolini, dans ses » dépêches du 5 septembre 1632 : si le » pape se pique, tout est perdu; il ne » faut ni disputer, ni menacer, ni bra» ver. » C'est ce que faisoit Galilée. Il fut cité à Rome, et y arriva le 3 février 1633. Il ne fut point logé à l'inquisition, mais au palais de l'envoyé de Toscane. Un mois après il fut mis, non dans les prisons de l'inquisition, comme vingt auteurs l'ont écrit, mais dans l'appartement du fiscal, avec la liberté de correspondre avec l'ambassadeur, de se promener, et d'envoyer son domestique au dehors. Après dix-huit jours de détention à la Minerve, il fut renvoyé au palais de Toscane. Dans ses défenses, il ne fut point question du fond de son système, mais toujours de sa prétendue conciliation avec la Bible. Après la sentence rendue et la rétractation de Galilée sur le point contesté, il fut le maître de retourner dans sa patrie.

L'année suivante 1633, il écrivit au père Receneri, son disciple : « Le pape » me croyoit digne de son estime.... Je » fus logé dans le délicieux palais de la » Trinité-du-Mont.... Quand j'arrivai au » saint office, deux jacobins m'invitèrent » très-honnêtement de faire mon apo» logie..... J'ai été obligé de rétracter » mon opinion en bon catholique. (On a » vu ci-dessus de quelle opinion il étoit » question.) Pour me punir, on m'a » défendu les dialogues, et congédié » après cinq mois de séjour à Rome. » Comme la peste régnoit à Florence, » on m'a assigné pour demeure le palais » de mon meilleur ami, monseigneur » Piccolomini, archevêque de Sienne, » où j'ai joui d'une pleine tranquillité. » Aujourd'hui je suis à ma campagne » d'Arcêtre, où je respire un air pur au» près de ma chère patrie. » Voyez *le Mercure de France* du 17 juillet 1784, n° 29.

Mais vingt auteurs, surtout parmi les protestants, ont écrit que Galilée fut

persécuté et emprisonné pour avoir soutenu que la terre tourne autour du soleil ; que ce système a été condamné par l'inquisition comme faux, erroné, et contraire à la Bible, etc. Cela est répété ou supposé dans plusieurs dictionnaires historiques ; nos incrédules modernes l'ont affirmé les uns après les autres, et malgré les preuves irrécusables du contraire, ils le répéteront jusqu'à la fin des siècles. C'est ainsi que les philosophes travaillent à l'avancement des *sciences*.

Science secrète, ou Doctrine secrète. Certains critiques protestants, prévenus contre les Pères de l'Eglise, ont accusé saint Clément d'Alexandrie d'avoir voulu introduire parmi les chrétiens la méthode d'enseigner des philosophes païens, qui ne révéloient pas à tous leurs disciples le fond de leur doctrine, mais seulement à ceux dont ils connoissoient l'intelligence et la discrétion, et qui n'instruisoient les autres que par des emblèmes, par des figures énigmatiques, par des sentences obscures. Cette méthode, continuent les censeurs de ce Père, n'est point celle de Jésus-Christ, ni des apôtres, ni des docteurs chrétiens les plus sages; Jésus-Christ ordonne à ses apôtres de publier au grand jour les choses qu'il leur a enseignées dans le secret, et de prêcher sur les toits ce qu'il leur a dit à l'oreille, *Matth.*, cap. 10, ℣. 27. Saint Paul fait profession de n'avoir rien dissimulé dans ses instructions, d'avoir enseigné la même chose en public et en particulier, *Act.*, c. 20, ℣. 20 et 27. Saint Justin et les autres apologistes du christianisme protestent qu'ils ne cachent rien de ce qui se fait et de ce qui est enseigné chez les chrétiens.

Cette censure nous paroît injuste et téméraire. Si l'on veut se donner la peine de lire le 5e livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie, c. 4, 9 et 10, on verra que ce Père entend seulement qu'il y a dans la doctrine chrétienne des choses qui sont au-dessus de la portée des commençants, que l'on ne doit pas enseigner par conséquent indifféremment à tous, mais seulement à ceux qui sont en état de les comprendre, et qui ont déjà fait des progrès dans la connoissance des mystères de la foi : or, nous soutenons que telle a été la méthode de Jésus-Christ, des apôtres et des docteurs chrétiens. « J'ai encore beaucoup de » choses à vous dire, mais vous ne pou- » vez pas les comprendre à ce mo- » ment. » Ainsi parloit Jésus-Christ à ses disciples, *Joan.*, cap. 16, ℣. 12. Saint Paul disoit de même aux Corinthiens, *I. Cor.*, c. 3, ℣. 1 : « Je n'ai encore pu » vous parler comme à des hommes spi- » rituels, mais comme à des hommes » charnels ; je vous ai donné du lait, » comme à des enfants en Jésus-Christ, » et non une nourriture solide, parce » que vous ne pouviez pas la supporter ; » vous en êtes même encore incapables » à ce moment. » Il est constant que l'on n'auroit pas permis à un païen d'être témoin de la célébration de nos saints mystères, on ne le permettoit pas même aux catéchumènes avant leur baptême; on ne les instruisoit d'abord qu'avec beaucoup de réserve. *Voy.* Secret des Mystères.

D'ailleurs, en quoi consistoit, selon Clément d'Alexandrie, la *doctrine* prétendue *secrète* des chrétiens? C'étoit l'explication mystique et allégorique des faits, des lois, des cérémonies de l'ancien Testament et des endroits obscurs des prophètes. Cette connoissance étoit-elle fort nécessaire au commun des fidèles ? L'imprudence des protestants, qui veulent que l'on mette une Bible entière entre les mains des ignorants et des jeunes gens, qu'on les expose à lire en langue vulgaire le *Cantique des cantiques* et certains chapitres du prophète Ezéchiel, n'est pas un exemple à suivre. Cela n'est propre qu'à engendrer et à nourrir le fanatisme; l'expérience ne l'a que trop prouvé, et plusieurs protestants ont eu la bonne foi d'en convenir.

Au mot Secret des Mystères, nous verrons que le reproche fait par les protestants à Clément d'Alexandrie, est directement contraire à l'intérêt de leur système.

SCOLASTIQUE. *Voyez* Théologie.

SCOTISTES. On appelle ainsi ceux d'entre les théologiens scolastiques qui

se sont attachés au sentiment de Jean Duns, religieux franciscain, surnommé *Scot*, parce qu'on le croyoit Ecossois ou Irlandois, mais qui étoit né à Dunstone en Angleterre; ce n'est qu'au seizième siècle qu'on l'a supposé originaire d'Ecosse et d'Irlande. Au commencement du quatorzième siècle, ce docteur se distingua dans l'université de Paris par la pénétration et la subtilité de son génie, ce qui lui fit donner le nom de *docteur subtil;* d'autres l'ont appelé le *docteur résolutif,* parce qu'il avança plusieurs opinions nouvelles, et qu'il ne s'assujettit point à suivre les principes des théologiens qui l'avoient précédé. Il se piqua surtout d'embrasser les sentiments opposés à ceux de saint Thomas : c'est ce qui a fait naître la rivalité entre les deux écoles, l'une des *thomistes*, l'autre des *scotistes;* la première est celle des dominicains, la seconde des franciscains.

Dans les questions de philosophie, l'une et l'autre ont ordinairement suivi les opinions des péripatéticiens; quant à la théologie, *Scot* se fit beaucoup d'honneur en soutenant l'immaculée conception de la sainte Vierge contre les dominicains qui la nioient. Excepté cet article, sur lequel aucun catholique ne conteste plus aujourd'hui, ces deux écoles ne sont plus divisées que sur des questions problématiques très-peu importantes et fort obscures, telles que la manière dont les sacrements produisent leur effet, la manière dont Dieu coopère par sa grâce avec la volonté de l'homme, en quoi consiste l'identité personnelle, etc. : aucune de leurs disputes ne peut intéresser la foi. C'est donc fort mal à propos que les protestants nous objectent ces divisions scolastiques, lorsque nous leur reprochons les combats des différentes sectes nées parmi eux; celles-ci ne conviennent point entre elles de la même profession de foi, elles se reprochent mutuellement des erreurs considérables, elles ne fraternisent point entre elles dans un même culte. Il n'en est pas de même des thomistes et des *scotistes;* les uns et les autres se reconnoissent pour bons catholiques, ils souscrivent à toutes les décisions de l'Eglise, il ne leur est jamais arrivé de se dire anathème.

Il ne faut pas confondre Jean Duns Scot, dont nous venons de parler, avec Jean Scot *Erigène* ou irlandois, qui a vécu et qui a fait du bruit au neuvième siècle, sous le règne de Charles le Chauve. Les protestants ont affecté de peindre celui-ci comme un philosophe éminent et un savant théologien, qui joignoit à une érudition profonde beaucoup de sagacité et de génie, qui acquit une réputation brillante et solide par différents ouvrages. C'est ainsi qu'en parle Mosheim, *Hist. ecclés.*, 9e siècle, 2e part. c. 1, § 7; c. 2, § 14, à la fin; c. 3, § 10 et 20; il n'est aucun Père de l'Eglise, duquel il ait fait un pareil éloge. La raison est que Jean Scot Erigène attaqua la foi catholique touchant l'eucharistie, et soutint que le pain et le vin sont de simples signes du corps et du sang de Jésus-Christ. C'est dans ses écrits que Bérenger, deux cents ans après, puisa la même erreur, et fut condamné pour l'avoir soutenue.

Mais, suivant le témoignage des auteurs contemporains, Erigène ne fut qu'un sophiste subtil et hardi, un vain discoureur qui ne connoissoit ni l'Ecriture sainte ni la tradition, qui n'avoit qu'une érudition profane, qui donna dans les erreurs de Pélage, dans les visions d'Origène, dans les impiétés des collyridiens; la plupart de ses ouvrages ont été censurés et condamnés au feu. Il ne reste rien de celui qu'il avoit composé sur l'eucharistie; ainsi l'on ne peut en juger que par l'opinion que l'on en eut dans le temps : or il fut réfuté sur-le-champ par Adrevald, moine de Fleury; il excita les plaintes du pape Nicolas, qui en écrivit à Charles le Chauve; il fut proscrit par le concile de Verceil en 1050, et par celui de Rome en 1059. *Hist. litt. de la France*, t. 5, p. 416 et suiv. Voilà où se réduit *la réputation brillante et solide* que les protestants ont voulu faire à cet écrivain.

SCRIBE, nom commun dans l'Ecriture sainte, et qui a différentes significations.

1° Il se prend pour un écrivain ou un

secrétaire; cet emploi étoit considérable dans la cour des rois de Juda; Saraïa sous David, Elioreph et Ahia sous Salomon, Sobna sous Ezéchias, et Saphan sous Josias, en faisoient les fonctions, *II. Reg.*, c. 8, ℣. 17; c. 20, ℣. 25; *IV. Reg.*, c. 29, ℣. 2; c. 32, ℣. 8 et 9.

2° Il désigne quelquefois un commissaire d'armée, chargé de faire la revue et le dénombrement des troupes et d'en tenir registre; *Jérémie*, c. 52, ℣. 25, parle d'un officier de cette espèce qui fut emmené en captivité par les Chaldéens; il en est encore fait mention, *I. Machab.*, c. 5, ℣. 42, et c. 7, ℣. 12.

3° Le plus souvent il signifie un homme habile, un docteur de la loi, dont le ministère étoit de copier et d'expliquer les livres saints. Quelques-uns placent l'origine de ces *scribes* sous Moïse, d'autres sous David, d'autres sous Esdras après la captivité. Ces docteurs étoient fort estimés chez les Juifs; ils tenoient le même rang que les prêtres et les sacrificateurs, quoique leurs fonctions fussent différentes.

Les Juifs en distinguoient de trois espèces; savoir, *les scribes de la loi*, dont les décisions étoient reçues avec le plus grand respect; les *scribes du peuple*, qui étoient des magistrats; enfin les *scribes* communs, qui étoient des notaires publics ou des secrétaires du sanhédrin.

Saint Epiphane et l'auteur *des Récognitions* attribuées à saint Clément, comptent les *scribes* parmi les sectes des Juifs; mais il est certain que ces docteurs ne formoient pas une secte particulière. Il paroît néanmoins probable que, comme du temps de Jésus-Christ toute la science des Juifs consistoit principalement dans les traditions pharisiennes et dans l'usage de s'en servir pour expliquer l'Ecriture, le plus grand nombre des *scribes* étoient pharisiens; on les voit presque toujours joints ensemble dans l'Evangile; Jésus-Christ reprochoit aux uns et aux autres les mêmes vices et les mêmes erreurs.

SCRUPULES. Peines d'esprit, anxiété d'une âme qui croit offenser Dieu dans toutes ses actions, et ne s'acquitter jamais de ses devoirs assez parfaitement. Cette disposition fâcheuse, à laquelle il est souvent très-difficile de remédier, peut venir de trois causes: 1° d'une fausse idée que l'on se forme de Dieu, de sa justice, de sa conduite envers ses créatures. Il se trouve quelquefois des moralistes atrabilaires qui, loin de nous porter à espérer en Dieu et à l'aimer, semblent n'avoir d'autre dessein que de nous le faire craindre. S'ils avoient plus d'expérience, ils sauroient que la crainte excessive décourage, dégoûte du service de Dieu, jette souvent une âme dans le désespoir; 2° d'une timidité naturelle, de la foiblesse d'un esprit qui se frappe des vérités de la religion capables d'intimider les pécheurs, et qui ne fait aucune attention aux vérités consolantes destinées à encourager et à consoler les justes; 3° d'un fonds de mélancolie qui offusque la raison et lui fait voir les objets autrement qu'ils ne sont. C'est une vraie maladie, à laquelle les femmes sont plus sujettes que les hommes. Pour la guérir, il faudroit y apporter les secours de la médecine en même temps que ceux de la religion, procurer à ceux qui en sont atteints, du mouvement, de l'exercice, de la dissipation, de la gaîté. Mais la plupart des personnes qui sont dans ce cas, se trouvent engagées dans un état de vie qui ne leur permet pas ce soulagement.

C'est un inconvénient, sans doute, qui rend la piété pénible et en quelque manière dangereuse à certaines personnes; mais ce n'est pas un juste sujet de la décrier et de la proscrire, de prêcher l'impiété et l'irréligion. Dans tous les genres, il y a des tempéraments sujets à donner dans l'excès; tel qui porte la dévotion jusqu'au *scrupule*, pousseroit peut-être le libertinage jusqu'à l'athéisme, s'il avoit le malheur de s'y livrer. C'est l'affaire de ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, d'examiner la cause des *scrupules* dans les différentes personnes, et d'y opposer des réflexions propres à les calmer.

On doit leur représenter en général que Dieu n'est point un maître dur, sé-

vère, impitoyable, mais un père, un bienfaiteur, qui nous a mis au monde, non pour nous tourmenter, mais pour nous sauver. S'il avoit eu besoin de notre fidélité, de notre amour, de nos services, il nous auroit créés sans doute avec plus de perfections et moins de défauts, il n'auroit pas permis le péché qui nous a fait perdre la justice originelle, et qui est la cause de nos passions et de nos foiblesses. Mais quelque inutiles que nous soyons à son bonheur, il a daigné donner son Fils unique pour notre rédemption, et pour qu'il fût l'auteur de notre salut. Notre sort éternel n'est donc plus une affaire de justice rigoureuse, mais de grâce et de miséricorde. Nous devons espérer d'être sauvés, non parce que nous le méritons, mais parce que Jésus-Christ l'a mérité pour nous. C'est ce divin Sauveur qui doit être notre juge, et il s'est fait homme, afin d'être plus enclin à nous faire grâce. « Il a fallu, dit saint Paul, » qu'il fût semblable en toutes choses à » ses frères, afin qu'il fût miséricor- » dieux et qu'il fût le propitiateur des » péchés du peuple, » *Hebr.*, c. 2, ℣. 17. Il dit lui-même que Dieu son Père ne l'a pas envoyé dans le monde, pour condamner le monde, mais pour le sauver, *Joan.*, c. 3, ℣. 17. *Voyez* MISÉRICORDE DE DIEU.

De quoi sert donc aux scrupuleux d'argumenter toujours sur la justice de Dieu? Elle seroit terrible sans doute, si elle n'étoit pas tempérée par une miséricorde infinie, et si elle n'étoit déjà pas satisfaite par les mérites et par le sacrifice de Jésus-Christ; « mais il est la victime » de propitiation pour nos péchés, non- » seulement pour les nôtres, mais pour » ceux du monde entier. » *Joan.*, c. 2, ℣. 2. Ce Sauveur charitable ne peut se résoudre qu'avec peine à perdre une âme qu'il a rachetée au prix de son sang. *Voyez* JUSTICE DE DIEU.

Il peut se faire que les *scrupules* de certaines âmes viennent quelquefois d'un fonds d'amour-propre et d'un secret orgueil; elles voudroient être plus parfaites, afin d'être plus contentes d'elles-mêmes, de pouvoir s'applaudir de leurs vertus, de leurs bonnes œuvres, de leur ferveur, de goûter plus de douceur, de consolation dans le service de Dieu. Voilà justement ce que Dieu ne veut pas, parce que cette disposition habituelle seroit plus propre à les perdre qu'à les sauver. Il veut que la vertu soit humble, et que la persévérance soit courageuse; quelques efforts qu'il puisse nous en coûter, il n'y aura jamais de proportion entre les souffrances de cette vie, et la gloire éternelle qui nous est promise, *Rom.*, c. 8, ℣. 18.

SCRUTIN, examen des catéchumènes qui se faisoit quelque temps avant le baptême; on appeloit aussi *scrutin* l'assemblée du clergé dans laquelle on procédoit à cet examen. C'étoit ordinairement les évêques qui se chargeoient d'achever d'instruire les *compétents* ou *élus* quelques jours avant leur baptême. On leur donnoit alors par écrit le symbole et l'oraison dominicale, afin qu'ils les apprissent par cœur; on les leur faisoit réciter dans le *scrutin* suivant, et quand ils les savoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât entre celles des infidèles. Enfin l'on comprenoit sous le nom de *scrutin* les cérémonies qui précédoient le baptême, les exorcismes, les onctions sur la poitrine et sur les épaules, l'action de toucher les oreilles et les narines avec de la salive, en disant: *Ouvrez-vous*, etc.

Le père Ménard, dans ses notes sur le *Sacramentaire de saint Grégoire*, p. 133 et suiv., a rapporté un traité *de Ritibus baptismi*, écrit au neuvième siècle par Théodulphe, évêque d'Orléans, où les cérémonies du *scrutin* sont exposées et expliquées en détail. *Voyez* CATÉCHUMÉNAT. On prétend qu'il y a encore quelques restes de cet ancien usage à Vienne en Dauphiné et à Liége.

SÉBUÉENS ou SÉBUSÉENS, secte de Samaritains dont parle saint Epiphane; il les accuse d'avoir changé le temps prescrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes des Juifs, telles que Pâques, la Pentecôte, la fête des Tabernacles. On prétend que, pour se distinguer des Juifs, ils célébroient la première au commencement de l'automne,

la seconde à la fin de la même saison, et la dernière au mois de mars. Parmi les critiques, les uns disent qu'ils étoient appelés *sébuséens*, parce qu'ils faisoient la pâque au septième mois appelé *séba*; les autres, qu'ils tiroient ce nom du mot *sébua*, la semaine, parce qu'ils fêtoient le second jour de chaque semaine, depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte; d'autres enfin que leur nom étoit celui de leur chef appelé Sébaïa. Tout cela n'est que des conjectures touchant une secte obscure dont l'existence n'est pas trop certaine.

SECRET DE LA CONFESSION. *Voyez* CONFESSION.

SECRET DES MYSTÈRES, ou discipline du secret. C'est une question entre les catholiques et les protestants de savoir si, dans les premiers siècles de l'Eglise, l'usage a été de cacher une partie de la doctrine et du culte des chrétiens, non-seulement aux païens, mais encore aux catéchumènes; en quel temps cette discipline a commencé; jusqu'où elle s'est étendue, lorsqu'elle a été établie; les protestants prétendent qu'elle n'a eu lieu qu'au troisième ou au quatrième siècle, nous soutenons qu'elle date du temps des apôtres.

Si, par *doctrine secrète*, dit Mosheim, l'on entend que les docteurs chrétiens ne révéloient pas tout à la fois et indistinctement à tous les néophytes les mystères sublimes de la religion, il n'y a rien en cela que l'on ne puisse justifier. Il n'auroit pas convenu d'enseigner à ceux qui n'étoient pas encore convertis au christianisme, ou qui commençoient seulement à s'instruire, les doctrines les plus difficiles de l'Evangile, qui sont au-dessus de l'intelligence humaine. On ne leur apprenoit d'abord que les articles les plus simples et les plus évidents, en attendant qu'ils fussent en état de comprendre les autres. Ceux qui donnent plus d'étendue à la *doctrine secrète*, confondent les pratiques superstitieuses des siècles suivants, avec la simplicité de la discipline établie dans le premier siècle. *Hist. ecclés.*, 1er siècle, 2e part., c. 3, § 8. Il répète la même chose, *Inst. hist. crist. maj.*, 1. sæc., 2. part., § 12. Jamais, dit-il, on n'a caché aux fidèles les dogmes nécessaires au salut, ni les livres saints; jamais on n'a célébré les rites prescrits par Jésus-Christ, de la manière dont les païens célébroient leurs mystères. Il y a bien de la différence entre le silence philosophique des pythagoriciens et des autres écoles de la Grèce, entre l'affectation des valentiniens et des autres gnostiques à cacher leurs dogmes, et la *discipline du secret*, telle qu'elle étoit observée, même au troisième et au quatrième siècle de l'Eglise. Il y a eu chez les philosophes une double doctrine : l'une qu'ils communiquoient seulement à leurs disciples affidés, et qu'ils regardoient comme la seule vraie; l'autre qu'ils divulguoient en public, et qu'ils croyoient utile, quoique fausse et fabuleuse. On a conservé dans le paganisme, sous le nom de *mystères*, des rites impies et déshonnêtes qui avoient été autrefois pratiqués en public. A Dieu ne plaise que l'on attribue aux chrétiens une pareille discipline du *secret*.

Il y a quelques réflexions à faire sur cet exposé de Mosheim; nous les ferons ci-après.

Bingham, quoique intéressé à soutenir le même système, a poussé plus loin la bonne foi, et a fait des aveux importants, *Origin. ecclés.*, l. 10, c. 5. Il prétend que, dans les premiers temps, la discipline du *secret* ne fut pas rigoureusement observée, et il se fonde sur ce que saint Justin expose aux empereurs païens, dans le plus grand détail, la manière dont on consacroit l'eucharistie dans les assemblées chrétiennes, *Apol.* 1, n. 65 et 66. Suivant Bingham, le *secret* des mystères n'a commencé que du temps de Tertullien, il est le premier qui en ait parlé, *Apologet.*, c. 7, et *de Præscript.*, c. 41. Le Clerc le soutient de même, *Hist. ecclés.*, an. 142, § 4, et prétend que cette discipline a été introduite à l'imitation des mystères des païens.

Or, on cachoit aux païens et aux catéchumènes, 1° la manière d'administrer le baptême; 2° l'onction du saint chrême ou la confirmation; 3° l'ordination des

prêtres ; 4° la liturgie, ou les prières publiques ; 5° la manière dont on consacroit l'eucharistie ; 6° on ne leur révéloit pas d'abord le mystère de la sainte Trinité, on ne leur enseignoit qu'après un certain temps le symbole et l'oraison dominicale. On en agissoit ainsi, continue Bingham, afin de ne pas exposer nos dogmes au mépris et à la dérision de ceux qui les entendroient mal ; en second lieu, afin d'en donner une haute idée, et de les rendre respectables ; en troisième lieu, afin d'inspirer aux catéchumènes plus d'empressement de les apprendre. Ce même critique cite des preuves positives de ce qu'il avance, le fait est donc incontestable.

On peut le voir encore dans Fleury, *Mœurs des chrét.*, § 15 ; dans un traité de l'abbé de Valmont, *sur le secret des Mystères*, et dans un autre du père Merlin, jésuite, *sur les Paroles ou les Formes des sacrements ;* il fait voir que l'on s'est abstenu pendant très-longtemps de mettre ces formules sacramentelles par écrit, et que le *secret* des mystères a été observé à certains égards jusqu'au douzième siècle.

Sur tous ces faits nous observons, 1° que Bingham et Mosheim, quoique protestants et très-instruits l'un et l'autre, s'accordent assez mal. Le premier dit que l'on ne révéloit pas d'abord aux catéchumènes le mystère de la sainte Trinité, qu'on ne leur enseignoit qu'après un certain temps le symbole et l'oraison dominicale ; l'autre soutient que l'on n'a jamais caché aux fidèles les dogmes nécessaires au salut, ni les livres saints. Certainement les dogmes renfermés dans le symbole, et en particulier celui de la Trinité, sont nécessaires au salut, et si l'on avoit mis d'abord l'Evangile à la main des catéchumènes, ils y auroient appris l'oraison dominicale.

Cette différence d'opinions entre nos deux savants, montre que les protestants ne voient les faits de l'histoire ecclésiastique que conformément à leurs préjugés. Mosheim, dans un autre ouvrage, convient du même fait et le prouve, *Hist. ecclés.*, sec. 2, § 34, p. 304 et 305. Mais il trouve mauvais que l'on ait tenu cette conduite a l'égard des catéchumènes. Elle est en effet directement contraire à celle des protestants, qui veulent que l'on mette d'abord une Bible à la main d'un prosélyte, que la liturgie soit célébrée en langue vulgaire, que les simples fidèles y aient autant de part que les ministres de l'Eglise, etc.

2° Comme on ne peut plus contester la pratique des premiers siècles, nous concluons que le *secret* des mystères est une des raisons pour lesquelles les anciens Pères ne se sont pas expliqués clairement sur l'eucharistie, sur les autres sacrements, sur le culte des saints, et sur les autres dogmes contestés par les protestants. De même qu'il y auroit eu du danger à exposer aux yeux des païens nos mystères, il y en avoit aussi à les rendre témoins de notre culte ; ils n'auroient pas manqué de juger qu'il étoit à peu près le même que le leur. Si les premiers chrétiens avoient eu de l'eucharistie la même notion que les protestants, il n'y auroit eu aucune raison d'en faire un mystère aux païens. Nous ne savons pas ce qu'a entendu Mosheim, lorsqu'il a dit que les chrétiens n'ont jamais célébré leurs mystères comme les païens faisoient les leurs ; s'il a voulu dire que l'on n'y a jamais gardé le même *secret*, il a certainement tort.

3° Il n'en impose pas moins, lorsqu'il prétend que cette observation du *secret* a dégénéré en pratique superstitieuse dans la suite, et a produit du mal dans l'Eglise ; c'est une imagination de sa part qu'il est important de réfuter.

Dans son *Histoire chrétienne*, 2e siècle, § 34, note, p. 303 et suiv., il dit que comme les chrétiens cherchoient à confirmer par l'Ecriture sainte les opinions des philosophes qui leur paroissoient vraies, ils avoient aussi l'ambition d'expliquer par les opinions des philosophes la doctrine simple des livres saints, afin d'attirer plus aisément les philosophes au christianisme, mais qu'il y eut plus de prudence et de précaution chez les uns que chez les autres. Quelques-uns, dit-il, eurent la témérité de publier leurs explications et de vouloir

les introduire dans l'Eglise, c'est ce que firent Praxéas, Théodote, Hermogène, Artémon; les autres plus réservés se bornèrent à enseigner au peuple les dogmes du christianisme simplement tels qu'ils sont dans l'Ecriture, et jugèrent qu'il ne falloit en confier l'explication subtile et philosophique qu'à ceux qui étoient plus intelligents et d'une fidélité à l'épreuve. De là est née, continue Mosheim, cette théologie mystérieuse et sublime des anciens chrétiens, que nous appelons la *discipline du secret*, que Clément d'Alexandrie nomme *gnose* ou *connoissance*, et qui n'est différente que par le nom de la *théologie mystique*.

Selon lui, Clément d'Alexandrie est le premier qui mit en vogue cette prétendue *science;* il l'avoit reçue du juif Philon, et il la transmit à Origène son disciple. Elle consistoit en explications philosophiques des dogmes du christianisme, touchant la Trinité, l'âme humaine, le monde, la résurrection future des corps, la nature de Jésus-Christ, la vie éternelle, etc., et en interprétations allégoriques et mystiques de l'Ecriture sainte, qui pouvoient servir à ces mêmes explications. Ce que prétend Clément d'Alexandrie, savoir, que Jésus-Christ lui-même avoit communiqué cette *science secrète* à saint Jacques, à saint Pierre, à saint Jean et à saint Paul, et qu'elle venoit d'eux par tradition, est une fable; mais les docteurs chrétiens, imbus de la philosophie égyptienne et platonicienne, ne se faisoient point de scrupule de forger ces sortes de contes pour faire valoir leurs opinions.

N'est-ce point Mosheim lui-même qui forge un roman pour décrier les Pères de l'Eglise? Nous allons le voir.

1° Voici dans le fond à quoi se réduit tout le système de Clément d'Alexandrie: à prétendre que toute vérité n'est pas bonne à dire à tout le monde; que les docteurs de l'Eglise doivent en savoir davantage que les simples fidèles; qu'une manière d'enseigner mystérieuse et allégorique excite davantage la curiosité et l'attention des auditeurs, et leur inspire plus d'attention pour la vérité. Il le soutient ainsi, *Strom.*, l. 5, c. 4 et 10, parce que telle a été la méthode, non-seulement des philosophes grecs et des Barbares ou des Orientaux, mais encore des prophètes, de Jésus-Christ et des apôtres. Il le prouve par plusieurs passages de l'ancien Testament, des Evangiles et des Epîtres de saint Paul; avant de lui faire un crime de cette opinion, il faut en montrer la fausseté, faire voir qu'il n'y a point d'allégories dans les prophètes, point de paraboles dans les Evangiles, point d'explication mystique dans saint Paul; il faut prendre à partie Jésus-Christ lui-même, qui dit à ses apôtres : « Il vous est donné de con» noître les mystères du royaume de » Dieu, et aux autres de les concevoir » en paraboles, » *Luc.*, cap. 8, ℣. 10; *Matth.*, cap. 14. « J'ai encore beaucoup » de choses à vous dire, mais vous ne » pouvez pas les supporter à présent, » *Joan.*, c. 16, ℣. 12. Il faut blâmer saint Paul, qui dit aux Corinthiens qu'il leur a donné d'abord du lait et non une nourriture solide, qui veut qu'un évêque soit le docteur des fidèles, par conséquent plus instruit qu'eux, etc.

2° Il est absurde de comparer en quelque chose les opinions et la conduite des hérésiarques avec celle des Pères de l'Eglise; les premiers ont puisé des erreurs chez les philosophes, et ils les ont enseignées comme des vérités; les Pères se sont élevés contre eux et les ont réfutés. De quel front peut-on supposer que ces derniers ont pensé intérieurement comme les hérétiques, mais qu'ils ont été plus dissimulés; qu'ils ont réservé pour eux et pour un petit nombre de disciples affidés la doctrine erronée qu'ils ont prise chez les philosophes? Une accusation aussi grave demanderoit des preuves démonstratives; Mosheim n'en donne aucune qui ne se tourne contre lui.

En effet, il prétend que Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 5, c. 14, p. 710, explique le mystère de la sainte Trinité de manière à le concilier avec les trois natures ou hypostases que Platon, Parménides et d'autres ont admises en Dieu; qu'il en agit de même touchant la des-

truction future du monde par le feu, et la résurrection future des corps. Ce sont là trois impostures. Dans tout ce chapitre, Clément d'Alexandrie se propose de montrer que les philosophes ont dérobé dans nos livres saints les différentes vérités qui se trouvent éparses dans leurs ouvrages; entre une infinité d'exemples qu'il en apporte, il cite ce que Platon a dit de trois êtres en Dieu, qu'il appelle *le premier, le second et le troisième;* ce qu'il a dit de la résurrection de quelques personnages, et de la destruction future de toutes choses par le feu. Mais loin de prendre dans Platon ou ailleurs l'explication de ces dogmes, il soutient en général que les philosophes qui ont pris des vérités dans nos livres saints, les ont mal entendues, et n'en ont vu, pour ainsi dire, que l'écorce, parce que l'on ne peut en avoir la véritable intelligence que par la foi.

Déjà il l'avoit ainsi soutenu dans son *Exhortation aux Gentils,* c. 6 et 8, et il le répète, *Strom.,* l. 6. Il dit c. 5, que les plus sages des Grecs n'ont eu de Dieu qu'une connoissance très-imparfaite, parce qu'ils n'ont pas reçu la doctrine de son Fils; c. 7, que c'est par lui et par les prophètes que Dieu nous a donné la sagesse, la *gnose* ou la connoissance solide des choses divines et humaines; c. 8, que la philosophie est à la vérité une connoissance qui vient de Dieu, mais qu'en comparaison de la lumière de l'Evangile, saint Paul en a fait peu de cas; qu'il ne veut point que celui qui a reçu la vraie *gnose* par les leçons et la tradition de Jésus-Christ données aux apôtres, ait encore recours à la philosophie, qui n'est qu'une connoissance élémentaire; c. 18, il dit qu'un vrai *gnostique* ne touche qu'en passant à la philosophie, et qu'il cherche à s'élever plus haut, c'est-à-dire à la doctrine chrétienne qui est la source de toute sagesse, etc. Comment donc ce Père auroit-il voulu prendre dans les philosophes l'intelligence et l'explication des dogmes du christianisme?

Dans ce qu'il a cité de Platon, *Strom.,* l. 5, ch. 14, p. 710, il n'y a pas un mot d'explication. « Lorsque ce philosophe, » dit-il, parle ainsi : *Toutes choses sont » près du Maître de l'univers; tout est » pour lui, il est le principe de tous les » biens; mais les choses qui sont du » second ordre sont, auprès du second, » et celles qui sont du troisième ordre » sont près du troisième;* je ne puis entendre ce discours que de la sainte » Trinité. J'entends donc par ce qu'il appelle *le troisième,* le Saint-Esprit, et » par ce qu'il nomme *le second,* le Fils » par lequel toutes choses ont été faites » selon la volonté du Père. » Clément d'Alexandrie, sans autre explication, passe à ce que Platon a dit de la résurrection de Zoroastre, et ensuite de l'embrasement futur du monde. Est-ce là expliquer la sainte Trinité selon les idées de Platon? C'est simplement appliquer à un objet connu par la foi, le discours très-obscur d'un philosophe.

3° Une autre imagination ridicule de Mosheim est de penser que les interprétations allégoriques de l'Ecriture sainte sont une partie de la *doctrine secrète* des Pères. Rien de moins secret que cette méthode de l'entendre. Non-seulement Clément d'Alexandrie a rempli ses livres des *Stromates* de ces sortes d'interprétations, mais Origène les a prodiguées dans ses *Homélies,* qui étoient des discours faits pour le peuple; tous nos critiques le lui ont reproché cent fois. Ce n'étoit donc pas là un mystère ou une *doctrine secrète.*

4° Mosheim a encore rêvé, quand il a jugé que Clément d'Alexandrie avoit reçu cette doctrine de Philon; Clément n'allègue ni l'exemple ni l'autorité de ce juif. Certainement il n'en avoit pas reçu l'intelligence des dogmes du christianisme auxquels les Juifs ne croient pas, ni le sens des prophéties qui prouvent contre eux la venue du Messie. Il nous apprend qu'il avoit eu d'abord deux maîtres, l'un dans la Grèce, l'autre en Sicile; qu'en Orient il en avoit eu deux autres, l'un Assyrien, l'autre Hébreu, né dans la Palestine; que tous deux gardoient fidèlement la tradition et la doctrine que les apôtres Pierre, Jacques, Jean et Paul avoient reçue de Jésus-Christ, *Strom.,* l. 1, c. 1, p. 322. Rien

de tout cela ne peut être appliqué à Philon.

5° Clément d'Alexandrie a nommé par préférence les quatre apôtres desquels nous avons les écrits, mais il n'a pas rêvé que Jésus-Christ avoit donné à ces quatre une *doctrine secrète* qu'il n'avoit pas enseignée aux autres apôtres, ni aux soixante et douze disciples. Jésus-Christ avoit dit à tous : *Il vous est donné de connoître les mystères du royaume de Dieu ; je vous ai fait connoître tout ce que j'ai appris de mon Père ; l'Esprit consolateur vous enseignera toute vérité*, *etc.* Clément n'a pas pu l'ignorer, et il n'a pas coutume de contredire l'Ecriture sainte. Il n'y a donc ni fable ni imposture dans ce qu'il dit. Mais les protestants ne lui pardonneront jamais d'avoir enseigné que la véritable intelligence des mystères du christianisme étoit donnée aux fidèles, non-seulement par l'Ecriture sainte, mais *par la tradition;* il a fallu défigurer sa doctrine, afin de décréditer son témoignage.

6° Quant à la *théologie mystique*, nous ferons voir en son lieu qu'elle ne consiste ni en explications philosophiques de nos mystères, ni en interprétations allégoriques de l'Ecriture sainte ; qu'elle est par conséquent fort différente de la *science secrète* dont Mosheim attribue l'usage à Clément d'Alexandrie.

Une autre question est de savoir si l'usage des oraisons *secrètes*, ou la coutume de réciter à basse voix le canon de la messe et quelques autres prières, comme on le fait aujourd'hui, est une pratique ancienne, ou si autrefois l'on récitoit tout à haute voix, de manière que les assistants pussent entendre et répondre au prêtre. Dom de Vert avoit avancé cette dernière opinion ; mais M. Languet a soutenu contre lui l'antiquité de l'usage actuel, par divers monuments du quatrième siècle, l'*Esprit de l'Egl. dans l'usage des cérém.*, § 41. Le père Lebrun, dans son *Explic. des cérém. de la messe*, tom. 8, a fait une dissertation pour prouver la même chose, et il répond en détail à toutes les objections que l'on a faites contre la discipline actuelle. Ceux qui ne veulent pas s'y conformer, semblent se rapprocher des protestants, et s'ils étoient les maîtres, peut-être décideroient-ils comme eux qu'il faut célébrer la messe en langue vulgaire, et que les simples fidèles consacrent l'eucharistie avec le prêtre. Le concile de Trente a proscrit ce fanatisme ; il a dit anathème à ceux qui osent blâmer la coutume établie dans l'Eglise romaine, de prononcer à basse voix une partie du canon et les paroles de la consécration. *Sess.* 22, can. 9.

SECTE. *Voyez* SCHISME, HÉRÉSIE.

SÉCUNDIENS. *Voy.* VALENTINIENS.

SÉDUCTEUR. *Voyez* IMPOSTEUR.

SÉGARÉLIENS. *Voy.* APOSTOLIQUES.

SEIGNEUR. Ce mot qui, dans l'origine, signifie celui qui est élevé au-dessus des autres, est rendu en hébreu par *Adon*, en grec par Κύριος, en latin par *Dominus ;* il convient à Dieu par excellence, mais dans l'Ecriture sainte il est aussi donné aux anges, aux rois, aux grands, au souverain sacrificateur, aux maîtres par leurs serviteurs, aux maris par leurs épouses, et en général à tous ceux à qui l'on veut témoigner du respect.

Nous ne voyons point que les Grecs ni les Latins aient donné à aucun de leurs dieux le titre de *seigneur*, parce qu'ils n'accordoient à aucun le souverain domaine sur toutes choses ; les Hébreux, mieux instruits, qui n'admettoient qu'un seul Dieu créateur et souverain maître de l'univers, lui ont donné ce titre auguste avec raison. Mais ils en avoient un autre plus sacré, qui n'est jamais donné à aucune créature, c'est le nom *Jéhovah*, celui qui est l'Etre par excellence, ou qui existe de soi-même. *Voy.* JÉHOVAH.

SEIN. Ce mot dans l'Ecriture a plusieurs significations. Il se prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras ; de là sont venues différentes expressions : *tenir la main dans son sein*, c'est ne point agir, et c'est l'attitude ordinaire des gens oisifs ; *porter dans son sein*, c'est aimer tendrement, comme font les mères et les nourrices ; *l'épouse du sein* est l'épouse légitime ; *dormir dans le sein de quelqu'un*, c'est

dormir auprès de lui. Il est dit, *Luc.*, cap. 16, ℣. 22, que Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham, et *Joan.*, c. 13, ℣. 23, que l'apôtre bien-aimé reposoit sur le *sein* de Jésus pendant la cène. Pour entendre ces façons de parler, il faut savoir que les anciens prenoient leurs repas, couchés sur des lits, la tête tournée vers la table, et appuyés sur le coude gauche; ainsi, pendant la dernière cène, saint Jean, qui étoit au-dessous de Jésus, avoit la tête près de lui et comme dans son *sein*. D'ailleurs la béatitude éternelle est souvent représentée dans l'Evangile comme un festin dont les anciens patriarches sont les convives; ainsi, dire que Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham, c'est exprimer qu'il fut admis au festin des bienheureux, et placé à côté d'Abraham.

Sinus en latin signifie aussi le repli du pan d'un robe. Comme les anciens portoient de longues robes, pour tirer au sort, ils mettoient les billets dans un des pans qu'ils replioient; de là il est dit, *Prov.*, c. 16, ℣. 33, que l'on met les sorts dans le pan de la robe, *in sinum*, mais que c'est Dieu qui les arrange. *Excutere sinum suum*, secouer le pan de sa robe est une marque d'horreur pour quelque chose; *abscondere ignem in sinu*, cacher du feu dans le pan de sa robe, c'est nourrir secrètement des sentiments de vengeance.

SÉLEUCIENS. *Voyez* HERMOGÉNIENS.

SEMAINE, espace de sept jours qui recommencent successivement; ce mot est la traduction du latin *septimana*, du grec ἑβδομας, de l'hébreu *schabah*. Ainsi cette manière de compter par sept jours, et de chômer le septième, a été commune à presque tous les peuples, elle est de la plus haute antiquité, et c'est un monument de la création.

Dans l'histoire que Moïse en a faite, il est dit que Dieu fit le monde en six jours, qu'il bénit le septième et le sanctifia, parce qu'il cessa ce jour-là de faire de nouveaux ouvrages, *Gen.*, c. 2, ℣. 3. Après le déluge, Noé attendit sept jours avant de sortir de l'arche; les noces de Jacob durèrent sept jours et ses funérailles de même, *Gen.*, c. 8, ℣. 10 et 12; c. 29, ℣. 27; c. 50, ℣. 10. Avant la sortie d'Egypte, Dieu commanda aux Israélites de célébrer la fête de Pâques pendant sept jours, *Exod.*, c. 22, ℣. 15. La même chose se faisoit dans la plupart des solennités des Juifs; c'est ce qui rendit sacré parmi eux le nombre septénaire, *voyez* SEPT, SABBAT. L'usage de compter par *semaines* a régné chez les anciens Chinois, chez les Indiens, les Perses, les Chaldéens, les Egyptiens, même chez les peuples du Nord, et on l'a retrouvé chez les Péruviens, *Histoire du Calendrier*, par M. de Gébelin, page 81; *Histoire de l'ancienne Astronomie*, *Eclaircis.*, § 17, p. 408.

Plusieurs savants ont voulu rapporter cet usage aux phases de la lune et au nombre des planètes; mais puisqu'il a eu lieu chez des peuples qui n'avoient aucune connoissance de l'astronomie ni des sept planètes, il doit avoir eu une autre origine, et l'on ne peut en imaginer une plus vraie que celle qui nous est indiquée par l'histoire de la création. Malheureusement elle a été oubliée chez les nations qui ont perdu de vue la tradition primitive; elles en ont conservé l'usage, sans connoître le dogme essentiel auquel il fait allusion; mais Dieu a eu soin de le conserver chez les patriarches et chez les Juifs leurs descendants, parce que le dogme d'un seul Dieu créateur a toujours été la base de la vraie religion.

SEMAINES DE DANIEL. *Voyez* DANIEL et SABBATIQUE.

SEMAINE SAINTE. On appelle ainsi la *semaine* qui commence au dimanche des Rameaux, et qui précède immédiatement la fête de Pâques; on l'appelle aussi *la grande semaine*, à cause des grands mystères que l'on y célèbre. Il est incontestable que, dès le temps des apôtres, cette semaine a été consacrée à honorer les mystères de la passion, de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ, à les retracer aux yeux et à l'esprit des fidèles par les offices que l'on y chante et par les cérémonies que l'on y observe.

Dans l'Eglise primitive on y pratiquoit

un jeûne plus rigoureux que pendant le reste du carême; on s'y imposoit la xérophagie, c'est-à-dire que l'on ne mangeoit que des fruits secs; on s'abstenoit des plaisirs les plus innocents, même du baiser de paix que les fidèles se donnoient à l'église; tout travail étoit défendu, les tribunaux étoient fermés, on délivroit les prisonniers, on pratiquoit des mortifications et d'autres bonnes œuvres; les princes mêmes et les empereurs en donnoient l'exemple.

Saint Jean Chrysostome nous fait ce détail dans une *homélie* qu'il a composée sur ce sujet. *Op.*, t. 5, pag. 525. « Nous » appelons, dit-il, ces jours *la grande* » *semaine*, à cause des grandes choses » que Notre-Seigneur y a faites. Il a fait » cesser la longue tyrannie du démon, » il a détruit la mort, lié le fort armé, » enlevé ses dépouilles, effacé le péché, » aboli la malédiction; il a ouvert le paradis et l'entrée du ciel, réuni les » hommes aux anges, démoli le mur de » séparation, déchiré le voile du sanctuaire; le Dieu de paix l'a rétablie » entre le ciel et la terre..... C'est pour » cela que les fidèles redoublent leur » attention; les uns augmentent leur » jeûne, les autres prolongent leurs » veilles, multiplient leurs aumônes, » s'occupent de bonnes œuvres et de » pratiques de piété, pour témoigner à » Dieu leur reconnoissance du grand » bienfait qu'il a daigné nous accorder... » Ce n'est pas une seule ville qui va au » devant de Jésus-Christ, comme après » la résurrection de Lazare, mais dans » le monde entier de nombreuses églises » se présentent à lui, non avec des » palmes, mais avec des œuvres de » charité, d'humanité, de courage, avec » des jeûnes, des larmes, des prières, » des veilles et des pratiques de piété. » Nos empereurs mêmes honorent exactement ces saints jours; ils font cesser » les affaires publiques, afin que leurs » sujets, libres de tout autre soin, ne » pensent qu'au culte du Seigneur. Que » l'on cesse, disent-ils, les occupations » du barreau, les procès, les disputes, » la vengeance publique, les supplices. » Les souffrances et les grâces du Sauveur sont pour tous; que ses serviteurs » fassent aussi du bien à leurs frères. » On délivre les prisonniers. De même » que notre Sauveur descendant aux enfers a mis en liberté tous ceux que la » mort retenoit captifs, ainsi ses serviteurs, selon la mesure de leur pouvoir, et pour imiter sa miséricorde, » brisent les chaînes corporelles des » coupables, ne pouvant les délivrer de » leurs liens spirituels. » Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 2, c. 1, § 24; Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 14.

SEMI-ARIENS. *Voyez* ARIENS.

SEMIDULITES. *Voyez* BARSANIENS.

SEMI-PÉLAGIANISME, système sur la grâce et la prédestination, peu différent de celui de Pélage, et qui fut embrassé par plusieurs théologiens gaulois au commencement du cinquième siècle; ils furent réfutés par saint Augustin aussi bien que les pélagiens, et condamnés dans le siècle suivant par le deuxième concile d'Orange, l'an 529.

On attribue les premières semences du *semi-pélagianisme* à Cassien, moine célèbre qui avoit passé une partie de sa vie parmi les solitaires de la Thébaïde, qui avoit ensuite été fait diacre de l'église de Constantinople par saint Jean Chrysostome, et élevé à la prêtrise dans celle de Rome. Il étoit venu demeurer à Marseille, où il bâtit deux monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Devenu abbé de celui de Saint-Victor, il se fit une grande réputation par sa vertu. En écrivant ses *Conférences spirituelles* pour l'instruction de ses moines, vers l'an 426, il enseigna dans la treizième que l'homme peut avoir *de soi-même* un commencement de foi et un désir de se convertir; que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre que de la grâce de Jésus-Christ; qu'à la vérité cette grâce est gratuite en ce que nous ne la méritons pas en rigueur; que cependant Dieu la donne, non arbitrairement par sa puissance souveraine, mais selon la mesure de foi qu'il trouve dans l'homme, ou qu'il y a mise lui-même; qu'il y a dans plusieurs une foi que Dieu n'y a pas mise, comme il paroît, dit-il,

par celle que Jésus-Christ a louée dans le centurion de l'Evangile.

Cassien ne nioit pas, comme Pélage, l'existence du péché originel dans tous les hommes, ni ses effets qui sont la concupiscence, la condamnation à la mort, la privation du droit à la béatitude éternelle; il n'enseignoit pas, comme cet hérétique, que la nature humaine est encore aussi saine qu'elle l'étoit dans Adam innocent; que l'homme peut, sans le secours d'une grâce intérieure, faire toutes sortes de bonnes œuvres, s'élever au plus haut degré de perfection, et consommer ainsi par ses forces naturelles l'ouvrage de son salut. Mais il soutenoit que le péché d'origine n'a point tellement affoibli l'homme, qu'il ne puisse désirer naturellement d'avoir la foi, de sortir du péché, de recouvrer la justice; que quand il est dans ces bonnes dispositions, Dieu les récompense par le don de la grâce; ainsi, selon lui, le commencement du salut vient de l'homme et non de Dieu. Il ne prétendoit pas, comme Pélage, qu'une grâce intérieure prévenante détruiroit le libre arbitre.

Sa doctrine fut reçue avec empressement par plusieurs membres du clergé de Marseille, qui ne pouvoient pas goûter la rigueur des sentiments de saint Augustin touchant la grâce et la prédestination; aussi les semi-pélagiens sont souvent appelés *Massilienses*, les Marseillois. Saint Prosper et un autre laïque nommé Hilaire, alarmés des progrès que faisoient ces restes de pélagianisme, en écrivirent à saint Augustin, et le prièrent de les réfuter. C'est ce que fit le saint docteur dans ses deux livres *de la Prédestination des Saints* et *du Don de la Persévérance*. Ainsi, pour savoir au juste en quoi consistoient les erreurs de Cassien et de ses partisans, il faut comparer les lettres de Prosper et d'Hilaire à saint Augustin, avec les réponses qu'il y a faites dans ces deux livres. Cela est d'autant plus nécessaire, que certains théologiens, prétendus disciples de saint Augustin, ne manquent jamais d'accuser de *semi-pélagianisme* quiconque ne pense pas comme eux.

1° Les semi-pélagiens soutenoient que, malgré le péché originel, l'homme a autant de pouvoir de faire le bien que de faire le mal; qu'il se détermine avec autant de facilité à l'un qu'à l'autre. *Lettre de saint Prosper*, 125e, entre celles de saint Augustin, n° 4. C'est en cela même que les pélagiens faisoient consister le libre arbitre. Saint Augustin, *Opus imperfectum*, lib. 3, n. 109 et 117.

Dans ces deux livres, le saint docteur ne s'attache point directement à combattre cette notion de la liberté humaine, mais il l'avoit réfutée dans ses ouvrages précédents; il y avoit fait voir que, par le péché d'Adam, nous avons perdu *cette grande et heureuse liberté*, cet équilibre prétendu de notre volonté entre le bien et le mal; que par la concupiscence, nous sommes entraînés au mal et non au bien; que, pour rétablir en nous une égalité de pouvoir entre l'un et l'autre, il faut l'impulsion de la grâce. Il réfute de nouveau cette notion pélagienne de la liberté, *Op. imperf.*, ibid. Elle étoit détruite d'ailleurs par le dogme capital que saint Augustin avoit établi dans tous ses ouvrages; savoir, que, pour tout bon désir, comme pour toute bonne action, nous avons besoin d'une grâce intérieure prévenante; or, il ne seroit pas nécessaire que la grâce prévînt notre volonté, si nous avions naturellement autant de pouvoir pour faire le bien que pour faire le mal. *Voy.* LIBERTÉ.

2° Selon les semi-pélagiens, l'homme par ses forces naturelles, par ses pieux désirs, par ses prières, peut mériter la grâce de la foi et de la justification; quiconque s'y dispose ainsi, l'obtient pour récompense de sa bonne volonté: d'où il s'ensuit que le commencement du salut vient de l'homme, et non de Dieu; *S. Prosp.*, n. 4 et 9; *Lettre d'Hilaire*, 126e, n. 2 et 3.

Saint Augustin réfute cette doctrine, *de Prædest. Sanct.*, c. 2, n. 3 et suiv. Il prouve par l'Ecriture et par les Pères que le commencement de la foi vient de Dieu, et que la grâce de la foi est gratuite comme toute autre grâce; vérité

capitale qui détruit tout le système de Cassien et de ses adhérents.

On ne conçoit pas de quel front Jansénius a osé dire dans sa 4e proposition condamnée : *Les semi-pélagiens admettoient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour toute bonne action, même pour le commencement de la foi ; mais ils étoient hérétiques, en ce qu'ils disoient que cette grâce étoit telle que l'homme pouvoit y résister ou y consentir.*

3° Ils disoient que Dieu veut sauver tous les hommes *indifféremment*, que Jésus-Christ est mort pour tous *également ;* qu'ainsi le salut et la vie éternelle sont offerts à tous, accordés à ceux qui s'y disposent, refusés seulement à ceux qui n'en veulent pas. *S. Prosp.*, n. 4, 6, 7 ; *Hilaire*, n. 7.

Saint Augustin ne s'arrête point à ce chef ; il avoit suffisamment expliqué dans ses autres ouvrages en quel sens Dieu veut sauver tous les hommes. Il ne le veut pas *indifféremment*, puisqu'il y a des hommes auxquels il fait plus de grâces, auxquels il accorde des moyens de salut plus puissants, plus prochains, plus abondants qu'aux autres. L. 4, *contra Julian.*, c. 8, n. 42 et 44. Jésus-Christ n'est pas mort pour tous *également*, puisque les uns reçoivent plus de fruits de sa mort que les autres. On voit encore ici la mauvaise foi de Jansénius, qui a taxé de *semi-pélagianisme* ceux qui disent que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes ; il falloit ajouter *également et indifféremment. Voy.* Rédemption, Sauveur.

Il est faux que le salut ne soit offert et accordé qu'à ceux qui s'y disposent, puisque c'est Dieu même qui donne ces dispositions. Souvent sa miséricorde convertit des âmes qui, loin de s'y disposer, se révoltent contre lui ; témoin saint Paul, changé de persécuteur en apôtre, lib. *de Grat. et Lib. Arb.*, cap. 5, n. 12.

4° Les semi-pélagiens prétendoient que toute la différence entre les élus et les réprouvés vient de leurs dispositions naturelles ; que Dieu prédestine à la foi et au salut ceux dont il prévoit les bons désirs, la bonne volonté, l'obéissance ; qu'il réprouve ceux dont il prévoit la résistance ; *S. Prosp.*, n. 3 ; *Hilaire*, n. 2.

Saint Augustin prouve au contraire que la différence vient de ce que Dieu appelle les uns par miséricorde, et laisse les autres par justice, sans les appeler ; *de Prædest. Sanct.*, c. 6, n. 11 ; c. 8, n. 14. Mais il ne faut pas oublier ce que le saint docteur a enseigné ailleurs, savoir, que ceux qui ne croient point et ne viennent point, résistent à la vocation de Dieu et à sa volonté, et méprisent la miséricorde de Dieu dans ses dons, *de Spir. et Litt.*, c. 33, n. 58 ; c. 34, n. 60. Ils sont donc appelés, mais non de la manière la plus propre à vaincre leur résistance, lib. 1, *ad Simplic.*, q. 2, n. 13 ; vocation que saint Augustin nomme ailleurs, *secundum propositum*. Mais si la vocation, telle qu'ils la reçoivent, ne leur donnoit pas un vrai pouvoir d'obéir, elle ne seroit pas sincère ; or, soupçonner Dieu de manquer de sincérité, ce seroit un blasphème.

5° Ces mêmes raisonneurs concluoient que Dieu fait annoncer l'Evangile aux peuples dont il prévoit la docilité, et non à ceux dont il prévoit l'incrédulité : *S. Prosp.*, n. 5 ; *Hilaire*, n. 3 ; ils prétendoient que saint Augustin l'avoit ainsi enseigné lui-même, *Expos. quarumd.* q. *Ep. ad Romanos*, prop. 60 ; *Epist.*, 102, *ad Deo-gratias*, q. 2, n. 4.

C'est une erreur, répond le saint docteur ; Jésus-Christ assure dans l'Evangile que si les Tyriens et les Sidoniens avoient été témoins des miracles qu'il opéroit dans la Judée, ils auroient fait pénitence. *Matth.*, c. 11, ℣. 21 ; *Luc.*, c. 1, ℣. 13. Dieu prévoyoit donc que ces peuples auroient été plus dociles que les Juifs ; cependant l'Evangile étoit annoncé à ceux-ci, et ne l'étoit pas à ceux-là ; *de Prædest. Sanct.*, c. 9, n. 12 et 18 ; *de Dono Persev.*, c. 14, n. 35. Aussi saint Augustin avoit corrigé dans ses *Rétractations*, liv. 1, c. 23, n. 2, les passages desquels les semi-pélagiens vouloient se prévaloir.

6° Quand on leur citoit l'exemple des enfants dont l'un reçoit avant de mourir la grâce du baptême, l'autre meurt

privé de ce bienfait, sans qu'il y ait eu aucun mérite ni démérite de part ni d'autre, ils disoient que Dieu accorde au premier la grâce de la justification et du salut, parce qu'il prévoit que cet enfant, s'il parvenoit à l'âge mur, seroit fidèle; qu'il refuse cette faveur à l'autre, parce qu'il prévoit que si celui-ci grandissoit, il seroit indocile et rebelle. *S. Prosper*, n. 5; *Hilaire*, n. 8.

Saint Augustin répond que c'est une absurdité; Dieu seroit injuste, s'il jugeoit ses créatures, non sur ce qu'elles ont fait, mais sur ce qu'elles auroient fait dans d'autres circonstances, et s'il avoit égard à des mérites et à des démérites qui n'existeront jamais, *de Prædest. Sanct.*, c. 12, n. 24; c. 14, n. 29; *de Dono Persev.*, c. 9, n. 22. Le saint docteur soutient que toute la différence de la conduite de Dieu à l'égard de ces enfants est l'effet d'un décret ou d'une prédestination gratuite de Dieu, et il le prouve par plusieurs passages de saint Paul. On voit assez de quelle prédestination il est ici question.

7° Les semi-pélagiens raisonnoient de même sur le don de la persévérance; ils rejetoient la différence que saint Augustin avoit mise entre la grâce de persévérance donnée à Adam, et celle que Dieu donne aux saints, entre ce qu'il avoit appelé *adjutorium quo*, et *adjutorium sine quo*, lib. *de Correpl. et Grat.*, c. 11 et 12, n. 29 — 38. Cette doctrine, disoient-ils, n'est propre qu'à jeter tout le monde dans le désespoir; si les saints sont tellement aidés par la grâce qu'ils ne puissent déchoir, et si les autres sont abandonnés de manière qu'ils ne puissent vouloir le bien, c'en est fait de l'espérance chrétienne, les exhortations et les menaces sont inutiles et absurdes. Quelle que soit la grâce finale accordée aux prédestinés, il dépend toujours d'eux d'y obéir ou d'y résister, *S. Prosp.*, n. 2 et 3; *Hilaire*, n. 2, 4, 6.

Ces gens-là, répond saint Augustin, ne s'entendent pas eux-mêmes, lorsqu'ils prétendent que l'homme peut résister à la grâce de la persévérance finale. « On ne peut pas dire que la persévé-
» rance jusqu'à la fin ait été donnée à
» un homme avant que la fin soit venue :
» or, quand cette vie est finie, il n'est
» plus à craindre que l'homme perde la
» grâce qu'il a reçue, ou qu'il y résiste; »
de Dono Persev., c. 6, n. 10; c. 17, n. 41. Si telle est la seule différence qu'il y a entre la grâce d'Adam et la grâce finale des saints, les semi-pélagiens avoient tort de la rejeter; Dieu en effet n'a pas tiré Adam de ce monde pendant qu'il étoit encore innocent, au lieu qu'il fait mourir les saints en état de grâce. Il est donc vrai dans ce sens que l'homme ne peut pas résister à la grâce de la persévérance finale, puisqu'il ne dépend pas de lui de sortir de ce monde quand il le veut, ni d'être rebelle après sa mort, et puisque c'est dans ce sens seulement que la grâce finale meut la volonté d'un saint d'une manière invincible, insurmontable, irrésistible, *de Correpl. et Grat.*, c. 12, § 38; il y a de la mauvaise foi à vouloir appliquer à toute grâce intérieure actuelle ce que saint Augustin dit de la grâce finale seulement, et c'est une absurdité de vouloir tirer de là une prétendue clef de tout le système de saint Augustin sur la grâce, comme font certains théologiens.

8° Les semi-pélagiens disoient que la manière dont saint Augustin expliquoit la prédestination *secundùm propositum*, étoit inouïe dans l'Eglise, contraire au sentiment des anciens Pères, inutile pour réfuter les pélagiens; que quand elle seroit vraie, il ne faudroit pas la prêcher, *S. Prosper*, n. 2 et 3; *Hilaire*, n. 8. Ils ajoutoient : Si un homme ne peut croire qu'autant que Dieu lui en donne la volonté, celui qui ne l'a pas ne peut être blâmé; tout le blâme doit retomber sur Adam, seule cause de notre condamnation, *Hilaire*, n. 5.

La réponse de saint Augustin est que les anciens Pères n'ont pas eu besoin d'examiner la question de la prédestination; au lieu qu'il s'est trouvé forcé d'y rentrer pour réfuter les pélagiens, et démontrer que la grâce est absolument gratuite, *De Prædest. Sanct.*, c. 14, n. 27. Mais dans le livre *de Dono*

Persev., c. 19 et 20, n. 48, 51, il fait voir que les anciens Pères ont suffisamment soutenu la prédestination gratuite, en enseignant que toute grâce de Dieu est gratuite. Cela est exactement vrai, puisque dans les anciens, non plus que dans saint Augustin, il ne fut jamais question d'une prétendue prédestination gratuite à la gloire éternelle. Bossuet, *Défense de la Tradition et des saints Pères*, l. 12, c. 34; Maffei, *Hist. Theol.*, l. 11, p. 173 et seq.

A ce que l'on ajoutoit qu'il faudroit blâmer Adam seul, et non ses descendants, le saint docteur ne répond rien; mais il avoit dit, l. *de Correpl. et Grat.*, c. 14, n. 43, qu'il faut toujours réprimander les pécheurs, afin que cette correction soit un remède pour ceux qui sont prédestinés, *une punition* et un tourment pour ceux qui ne le sont pas. Mais si ces derniers ne recevoient point de grâce, et s'ils se trouvoient dans une impuissance absolue de sortir du péché, de quoi mériteroient-ils d'être punis? Nous verrons ci-après que ce n'est point là le sentiment du saint docteur.

9° Saint Prosper le prie d'expliquer comment la grâce prévenante et coopérante ne détruit point le libre arbitre, n. 8. Saint Augustin n'y satisfait point; il jugea sans doute que tout l'embarras venoit de la fausse idée que les pélagiens et les semi-pélagiens se faisoient du libre arbitre, et que nous avons vue ci-dessus, n. 1.

Il avoit dit, l. 1, *Retract.*, c. 22, n. 4; l. 2, c. 1, n. 2, que rien n'est autant en notre pouvoir que notre propre volonté; que cependant elle est encore plus au pouvoir de Dieu qu'au nôtre. Si nous n'avions pas un vrai pouvoir de résister lorsque Dieu meut notre volonté par la grâce, ces deux maximes de saint Augustin seroient contradictoires.

10° Saint Prosper le prie encore de décider si, dans la prédestination *secundùm propositum*, le décret de Dieu n'est rien autre chose que la prescience, ou si au contraire la prescience est fondée sur un décret, n. 8. Il observe que, selon le sentiment unanime des anciens, le décret de Dieu et la prédestination sont dirigés par la prescience; qu'ainsi Dieu choisit les uns et réprouve les autres, parce qu'il a prévu quelle seroit *la fin de chacun*, et quelle volonté il auroit *sous le secours de la grâce*. Il paroît qu'ici saint Prosper vouloit parler de la prédestination à la gloire éternelle.

Saint Augustin l'a compris, sans doute; cependant il se contente de penser et de parler comme les anciens. « Dieu, dit-il, » donne la persévérance finale; il a su, » sans doute, qu'il la donneroit; telle est » la prédestination des saints que Dieu a » élus en Jésus-Christ avant la création » du monde, *de Dono Persev.*, c. 7, » n. 15. Osera-t-on dire que Dieu n'a » pas prévu à quels hommes il donneroit » la foi et la persévérance? S'il l'a prévu, » il a donc prévu aussi les bienfaits par » lesquels il daigne les sauver. Telle est » la prédestination des saints, rien autre » chose : savoir, la prescience et la pré- » paration des bienfaits par lesquels » Dieu délivre avec une certitude entière » ceux qui sont délivrés, » c. 14, n. 35. Si saint Augustin a supposé un décret de prédestination à la gloire, antérieur à la prescience, c'étoit là le cas d'en parler, puisque c'étoit le sujet de la demande de saint Prosper; cependant il n'en dit rien, il borne la prédestination à la préparation des grâces ou des moyens, sans faire aucune attention à la fin dernière pour laquelle ils sont donnés.

11° Enfin, saint Prosper le prie de montrer comment le décret de Dieu ne nuit ni aux exhortations ni à la nécessité du travail de ceux qui désespèrent de leur prédestination, n. 8.

C'est ici le point capital sur lequel saint Augustin s'étend le plus. Il répond que saint Paul, en enseignant la prédestination, n'a pas laissé d'exhorter ses auditeurs à la foi; que Jésus-Christ, en apprenant aux hommes que la foi est un don de Dieu, n'a pas moins ordonné de croire en lui, *de Dono Persev.*, c. 14, n. 34; donc Jésus-Christ et saint Paul ont supposé que Dieu donne la grâce pour croire, et ils ordonnent à l'homme de correspondre à cette grâce. Ainsi l'a entendu saint Augustin, puisqu'en ex-

pliquant ces paroles de l'Evangile, « les » Juifs ne pouvoient pas croire en Jésus- » Christ, parce que Dieu avoit aveuglé » leurs yeux et endurci leur cœur, » *Joan.*, c. 12, ℣. 39, le saint docteur dit qu'ils ne le pouvoient pas, parce qu'ils ne le vouloient pas, *Tract.* 58, *in Joan.*, n. 4 et seq. Nous disons de même, cet homme *ne peut* se résoudre à faire telle chose; et nous entendons qu'il manque de volonté et non de pouvoir. Ainsi lorsqu'il est dit que Dieu avoit aveuglé les yeux et endurci le cœur des Juifs, cela signifie que Dieu les avoit laissés s'aveugler et s'endurcir, qu'il ne les en avoit pas empêchés. *Voyez* ENDURCISSEMENT. Donc, lorsque saint Augustin ajoute que quand ceux qui écoutent la prédication n'y obéissent pas, c'est que l'obéissance ne leur a pas été donnée, *de Dono Persev.*, c. 14, n. 37, il faut entendre qu'ils n'ont pas voulu correspondre à la grâce qui leur donnoit le pouvoir de croire.

Ou il faut, dit le saint docteur, prêcher la prédestination comme l'enseigne l'Ecriture, ou il faut soutenir avec les pélagiens que la grâce de Dieu est donnée selon nos mérites, *de Dono Persev.*, c. 16, n. 41; cela est exactement vrai de la prédestination *à la grâce*, qui seule est enseignée dans l'Ecriture; mais cela ne touche point à la prédestination *à la gloire*. Il faut encore se souvenir que, suivant la doctrine très-vraie de saint Augustin, la gloire éternelle, quoique récompense de nos mérites, est cependant une grâce, parce que nos mérites sont un effet de la grâce, *Op. imperf.*, l. 1, n. 133, etc. On peut donc dans un sens dire la même chose à l'égard de la persévérance finale, puisque saint Augustin convient qu'on peut la mériter ou du moins l'obtenir par des prières, *de Dono Persev.*, c. 6, n. 10.

Quand on lui objecte que la prédestination est plus propre à désespérer qu'à encourager les fidèles, il répond : « C'est comme si l'on disoit que notre » salut seroit plus sûr entre nos mains » qu'entre les mains de Dieu, » *ibid.*, c. 6, n. 12; c. 17, n. 48; c. 22, n. 62. Cette réflexion est juste, si Dieu donne à tous les grâces et le pouvoir de persévérer jusqu'à la fin; mais il y auroit lieu de désespérer, si ces grâces étoient refusées au plus grand nombre des hommes à cause du péché originel, ou à cause d'un décret que Dieu a fait de les laisser dans la masse de perdition.

Aussi le saint docteur ne veut pas qu'un prédicateur apostrophe ainsi ses auditeurs « Pour vous qui croyez, c'est » en vertu de la prédestination divine » que vous avez reçu la grâce de la foi; » quant à vous, à qui le péché plaît » encore, vous n'avez pas reçu la même » grâce. Si vous tous qui obéissez à pré- » sent n'êtes pas prédestinés, *les forces* » *vous seront ôtées*, afin que vous » cessiez d'obéir. » Parler ainsi, dit saint Augustin, c'est prédire aux auditeurs un malheur, et leur insulter en face. Il veut que l'on parle à la troisième personne, et que l'on dise : « Si ceux qui » obéissent ne sont pas prédestinés à *la* » *gloire*, ils ne sont que pour un temps, » ils ne persévéreront pas dans l'obéis- » sance jusqu'à la fin; c. 22, n. 58 et suiv.

Cette tournure ne changeroit pas le sens, et ne seroit pas plus consolante, si le mot fatal n'étoit pas retranché : *les forces vous seront ôtées*. Donc saint Augustin a senti la nécessité de les supprimer, et de là saint Prosper conclut avec raison que le saint docteur n'a point pensé ce qu'elles expriment. *Resp. ad excepta Genuens.*, n. 9. Autrement il auroit manqué de sincérité et se seroit contredit exprès, chose dont nous ne le soupçonnerons jamais. Il a donc eu raison de soutenir, contre les semi-pélagiens, que la prédestination, telle qu'il l'entend, ne peut désespérer ni décourager personne, puisque ceux même qui ne sont pas prédestinés, ne sont pas pour cela privés de grâces à la mort, non plus que du pouvoir de se convertir.

Au reste, voici le seul endroit où saint Augustin a employé le terme de *prédestination à la gloire*, et cela n'est pas étonnant, puisqu'il traitoit de la persévérance finale : or, on ne peut pas douter que quiconque est prédestiné à cette persévérance, ne soit aussi prédestiné à la gloire éternelle.

Mais lorsque de prétendus augustiniens osent affirmer que ceux qui n'admettent pas la prédestination gratuite à la gloire éternelle, sont semi-pélagiens, et contredisent la doctrine de saint Augustin, ils en imposent grossièrement aux hommes peu instruits; par les pièces originales de la dispute entre lui et ces prêtres gaulois, il est évident que toute la question rouloit sur la prédestination à la grâce, et non sur la prédestination à la gloire éternelle, et qu'entre l'une et l'autre il y a une différence infinie. *Voyez* PRÉDESTINATION.

L'on est encore bien plus étonné lorsque l'on voit ces mêmes théologiens accuser de *semi-pélagianisme* ceux qui soutiennent que, sous l'impulsion de la grâce, la volonté humaine n'est pas purement passive, mais qu'elle agit avec la grâce, et qu'elle y coopère. Il est certain 1° qu'entre saint Augustin et les semi-pélagiens, il ne s'est jamais agi de cette question; 2° que le saint docteur a répété plus d'une fois que, consentir ou résister à la vocation divine, est le fait de notre volonté, l. *de Spir. et Litt.*, c. 34, n. 60, etc. 3° Pour étayer cette imputation, ils donnent malicieusement au sentiment catholique un sens absurde; ils disent que, suivant ce sentiment, les forces naturelles de la volonté humaine ou du libre arbitre concourent avec la grâce à la conversion du pécheur. Comment peut-on nommer *force naturelle* celle qui est donnée à la volonté par la grâce? 4° Ils ont emprunté cette interprétation ridicule des luthériens et des calvinistes; en effet, ceux-ci accusèrent de *semi-pélagianisme* les *synergistes* ou les disciples de Mélanchton, parce qu'ils soutenoient contre Luther et Calvin que la volonté humaine mue par la grâce n'est pas purement passive, mais qu'elle agit et coopère à la grâce. *Voy.* SYNERGISTES. Ces mêmes hérétiques n'ont pas cessé depuis ce temps-là de renouveler le même reproche contre l'Eglise catholique tout entière. Il est cependant certain que le concile de Trente, *sess.* 6, *de Justif.*, c. 5 et 6, can. 3, a professé solennellement le dogme opposé au *semi-pélagianisme*.

On voit par là de quelle importance il est de connoître exactement les opinions des pélagiens et des semi-pélagiens, si l'on veut distinguer la vraie doctrine de saint Augustin d'avec celle qui lui est faussement imputée; et la doctrine catholique d'avec les erreurs des hérétiques : il y a d'autant plus de danger d'y être trompé, que les protestants n'ont jamais fait un tableau fidèle de l'une ni de l'autre. Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, l. 12, c. 1 et suivants, a fait tous ses efforts pour persuader que la doctrine de saint Augustin est la même que celle des calvinistes, et que celle des catholiques ne diffère en rien de celle des semi-pélagiens. Mosheim et son traducteur n'ont pas été de meilleure foi, *Hist. ecclés.*, 5e siècle, 2e partie, c. 5, § 26 et 27; Jurieu et d'autres leur avoient frayé le chemin.

SENS DE L'ECRITURE SAINTE. *Voy.* ECRITURE SAINTE, § 3.

* SENS COMMUN. Les théologiens et les philosophes catholiques ont toujours compté le *sens commun* parmi les motifs de certitude, et plusieurs d'entre eux avaient indiqué comment et à quel degré, dans diverses circonstances, les autres motifs de certitude lui empruntent une partie de leur force. M. de La Mennais et quelques-uns de ses disciples ne se sont pas contenté de recueillir les notions admises sur cette matière, et de les approprier au besoin des esprits. Trop désireux d'arriver à un système de philosophie exclusif, ils ont violemment poussé au delà de ses limites naturelles un principe vrai et qui n'étoit point contesté; ils ont fait du *sens commun* des applications forcées, ils en ont exagéré la nécessité et la puissance réelle dans des questions où il ne devoit être appelé que comme auxiliaire. Voici en quels termes le souverain pontife Grégoire XVI a caractérisé et solennellement improuvé cette nouvelle méthode. « Il est bien déplorable de voir » dans quel excès de délire se précipite » la raison humaine, lorsqu'un homme » se laisse prendre à l'amour de la nou- » veauté, et que, malgré l'avertisse- » ment de l'Apôtre, s'efforcant d'être

» *plus sage qu'il ne faut*, trop confiant » aussi en lui-même, il pense que l'on » doit chercher la vérité hors de l'E- » glise catholique, où elle se trouve sans » le mélange impur de l'erreur, même » la plus légère, et qui est par là même » appelée et est en effet la colonne et » l'inébranlable soutien de la vérité. »

« Vous comprenez très-bien, vénérables frères, qu'ici nous parlons » aussi de ce fallacieux système de philosophie récemment inventé, et que » nous devons tout-à-fait improuver; » système dans lequel, entraîné par un » amour sans frein des nouveautés, on » ne cherche plus la vérité où elle est » certainement, mais dans lequel, laissant de côté les traditions saintes et » apostoliques, on introduit d'autres » doctrines vaines, futiles, incertaines, » qui ne sont point approuvées par l'E- » glise, et sur lesquelles les hommes les » plus vains pensent faussement qu'on » puisse établir et appuyer la vérité. »

Dès lors ce système n'a plus eu de partisans; ce qui rend moins nécessaire un long article sur cette matière : il suffit d'ajouter une seule observation. Pour discuter désormais plus sûrement la question du *sens commun*, il sera bon de l'étudier dans les auteurs catholiques antérieurs à l'époque dont nous parlons, pour ne point tomber dans les écarts justement reprochés à l'école de M. de La Mennais, et aussi pour ne point donner dans une autre exagération, en amoindrissant l'autorité légitime de ce principe de certitude.

SEPT, nombre septénaire. Ce nombre étoit en quelque manière sacré chez les Juifs, à cause du sabbat qui revenoit le septième jour; la septième année étoit consacrée au repos de la terre, et les *sept* semaines de *sept* années, qui faisoient quarante-neuf ans, précédoient le jubilé que l'on célébroit la cinquantième; il y avoit *sept* semaines à compter entre la fête de Pâques et celle de la Pentecôte, etc. De là le nombre *sept* se trouve continuellement dans l'Ecriture; il y est parlé de *sept* églises, de *sept* chandeliers, de *sept* branches au chandelier d'or, de *sept* lampes, de *sept* étoiles, de *sept* sceaux, de *sept* anges, de *sept* trompettes, etc. Ainsi ce nombre *sept* se met pour tout nombre indéterminé. On lit, *Ruth*, c. 4, ℣. 15 : « Cela vous est plus » avantageux que d'avoir *sept* fils, » c'est-à-dire un grand nombre de fils, *Prov.*, c. 26, ℣. 16 : « Le paresseux croit être » plus habile que *sept* hommes qui par- » leroient par sentences, » c'est-à-dire que plusieurs personnes éclairées. Saint Pierre demande à Jésus-Christ : « Sei- » gneur, lorsque mon frère aura péché » contre moi, combien de fois faut-il que » je lui pardonne? jusqu'à *sept* fois? Le » Sauveur lui répond : Je ne vous dis » pas jusqu'à *sept* fois, mais jusqu'à sep- » tante fois sept fois, c'est-à-dire sans » fin et toujours, » *Matth.*, c. 18, ℣. 12.

Il n'est donc pas étonnant que ce nombre ait été affecté dans les cérémonies de religion; les amis de Job offrirent en sacrifice *sept* veaux et *sept* béliers; David, dans la translation de l'arche d'alliance, fit immoler ce même nombre de victimes; Abraham en avoit donné l'exemple en faisant à Abimélech un présent de *sept* brebis pour être immolées en holocauste sur l'autel à la face duquel il avoit fait alliance avec ce prince.

Le nombre *sept* étoit aussi observé chez les païens, tant à l'égard des autels que des victimes; ce rit paroît avoir été affecté par allusion aux *sept* planètes, et les magiciens prétendoient que ce nombre avoit la vertu d'évoquer les génies planétaires, et de les faire descendre sur la terre pour opérer des prodiges. Chez les païens c'étoit une superstition, puisque ce rit étoit fondé sur la même erreur que le polythéisme; il n'en étoit pas de même chez les Juifs; il n'y avoit ni erreur, ni abus, ni indécence à rappeler le souvenir de ce qui est dit dans l'histoire de la création, que Dieu bénit le septième jour et le sanctifia : c'étoit un préservatif contre le polythéisme et contre l'idolâtrie, de même que la célébration du sabbat. On ne nous accusera pas sans doute de superstition; parce qu'au lieu de compter par *sept* nous comptons par dizaines, en nous servant des dix doigts de nos mains.

Au mot SEMAINE, nous avons vu qu'il

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES

n'est pas certain que cette manière de compter les jours par *sept*, observée chez les païens, ait fait allusion aux *sept* planètes, puisqu'elle a eu lieu chez les peuples qui n'avoient aucune connoissance de l'astronomie. Peut-être que chez tous ç'a été un reste de la tradition primitive que les nations tombées dans l'ignorance ont conservé, après en avoir oublié l'origine.

SEPTANTE. La version des *Septante* est une traduction grecque des livres de l'ancien Testament, à l'usage des Juifs de l'Egypte qui n'entendoient plus l'hébreu; c'est la plus ancienne et la plus célèbre de toutes. Il est à propos d'en connoître 1° l'origine; 2° l'estime que l'on en a faite; 3° les autres versions grecques auxquelles elle a donné lieu; 4° les principales éditions qui en ont été faites.

I. Le plus ancien auteur qui ait fait l'histoire de cette version se nomme *Aristée*, et se qualifie officier aux gardes de Ptolémée-Philadelphe, roi d'Egypte; on prétend qu'il étoit de l'île de Chypre, et juif prosélyte Il raconte en substance que Ptolémée-Philadelphe, voulant enrichir la bibliothéque qu'il formoit à Alexandrie des livres les plus curieux, chargea Démétrius de Phalère, son bibliothécaire, de se procurer la loi des Juifs. Démétrius écrivit de la part de son maître à Eléazar, souverain sacrificateur de Jérusalem, lui envoya trois députés avec des présents magnifiques; il lui demanda un exemplaire de la loi de Moïse, et des interprètes pour la traduire en grec. Aristée prétend avoir été lui-même un des trois députés. Il ajoute que la demande leur fut accordée, qu'ils rapportèrent un exemplaire de la loi de Moïse écrit en lettres d'or, et qu'ils ramenèrent avec eux soixante-douze anciens pour le traduire en grec; Ptolémée les plaça dans l'île de Pharos près d'Alexandrie, avec Démétrius de Phalère, et l'ouvrage fut achevé en 72 jours. Cela se fit, suivant plusieurs chronologistes, 277 ans avant Jésus-Christ, suivant d'autres 290 ans.

Aristobule, autre juif d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, qui vivoit cent vingt-cinq ans avant notre ère, et dont il est parlé dans le second livre des Machabées, c. 1, ℣. 10, rapportoit la même chose dans un commentaire qu'il avoit fait sur les cinq livres de Moïse. Cet ouvrage est perdu, il n'en reste que des fragments cités par Clément d'Alexandrie et par Eusèbe. Origène parle de cet Aristobule, fait cas de ses écrits et de ceux de Philon, l. 4, *contre Celse*, n. 51.

Philon, autre juif d'Alexandrie, qui vivoit du temps de Jésus-Christ, dit les mêmes choses qu'Aristée, l. 2, *de Vitâ Mosis*; il paroît persuadé que les soixante-douze interprètes étoient inspirés de Dieu; il cite ordinairement l'Ecriture selon leur version, et non selon le texte hébreu. Josèphe, qui a écrit vers la fin du premier siècle, ne change presque rien à la narration d'Aristée, *Préamb. des Antiquités judaïques*, l. 12, c. 2.

Vers le milieu du second siècle, saint Justin étoit allé à Alexandrie, où les Juifs lui racontèrent la même chose; ils ajoutèrent que les soixante-douze interprètes avoient été logés dans 72 cellules différentes, et avoient écrit séparément; mais qu'après le travail fini, leurs versions, par un prodige singulier, se trouvèrent parfaitement conformes. On lui fit voir, dit-il, dans l'île de Pharos, les ruines ou les vestiges de ces 72 cellules.

Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane et d'autres Pères de l'Eglise ont adopté cette tradition, et quelques-uns y ont ajouté de nouvelles circonstances; mais aucun n'a cité d'autres monuments que ceux dont nous venons de parler. Saint Jérôme, convaincu par lui-même des défauts de la version des *Septante*, n'ajouta aucune foi à la narration d'Aristée ni à la tradition des Juifs.

Que cette narration ait renfermé des circonstances fabuleuses, c'est un point dont on ne peut pas disconvenir. La dépense que cet auteur suppose faite à ce sujet, et qui se monteroit à près de cinquante millions de notre monnoie; l'exemplaire de la loi écrit en lettres d'or, le nombre précis de soixante-douze interprètes, les cellules dans lesquelles on les renferma, la conformité miraculeuse de leurs versions, etc., sont

évidemment des fables inventées après coup par les juifs d'Egypte, pour donner du crédit à leur version grecque des livres saints.

Plusieurs critiques, surtout parmi les protestants, sont partis de là pour révoquer en doute le fond même de la narration. Ils ont regardé Aristée et Aristobule comme deux auteurs supposés; ils ont conclu que l'on ne sait ni par qui, ni comment, ni en quel temps la version grecque de l'ancien Testament a été faite en Egypte; que les Pères de l'Eglise se sont laissé tromper par le roman que les juifs ont forgé; que Philon et Josèphe ne méritent aucune croyance, que ni l'un ni l'autre ne se sont pas fait scrupule d'en imposer pour donner du relief à leur nation. C'est le sentiment de Hody, professeur en langue grecque dans l'université d'Oxford; de Dupin, qui a fait un extrait du livre de Hody; du docteur Prideaux, *Hist. des juifs*, l. 9, t. 1, p. 372 et suivantes; il a été suivi par la plupart des autres écrivains, mais ils ont trouvé des contradicteurs.

En 1772, on a donné à Rome la version grecque de Daniel faite par les *Septante*, copiée autrefois sur les *Tétraples* d'Origène, et tirée d'un manuscrit du cardinal Chigi, qui a plus de huit cents ans d'antiquité; l'éditeur, dans de savantes dissertations placées à la tête de l'ouvrage, s'est attaché à prouver:

1° Que la loi de Moïse a été certainement traduite en grec la septième année du règne de Ptolémée Philadelphe, 290 ans avant Jésus-Christ, et par les soins de Démétrius de Phalère; qu'ainsi la narration d'Aristée est vraie quant au fond: que cet auteur n'est point un personnage supposé non plus qu'Aristobule.

2° Que par *la loi* on ne doit pas seulement entendre les cinq livres de Moïse, mais la plus grande partie de l'ancien Testament; que le passage tiré du prologue des Antiquités judaïques de Josèphe, où il semble dire le contraire, a été mal entendu et mal traduit.

3° Que les autographes de cette version des *Septante* furent véritablement déposés dans la bibliothèque d'Alexandrie; qu'ils y étoient encore non-seulement du temps de saint Justin et de saint Irénée qui en parlent; savoir, le premier, *Apol.* 1, n. 31; le second, *adv. Hær.*, l. 3, c. 25; mais encore du temps de saint Jean Chrysostome, qui en fait mention, *adv. Jud.*, orat. 1, n. 6, que l'incendie de cette bibliothèque, arrivé sous Jules-César, n'en consuma qu'une partie.

4° Que l'on se trompe quand on assure que cette traduction est écrite dans le dialecte d'Alexandrie, qu'elle peut très-bien avoir été faite par les juifs de Jérusalem; qu'ainsi Aristée a pu dire qu'elle est l'ouvrage de soixante-douze interprètes, c'est-à-dire du *sanhédrin* composé de soixante-douze juifs.

5° Il fait voir que les historiens grecs ont eu, beaucoup plus tôt qu'on ne le croit communément, une connoissance suffisante de l'histoire juive, non-seulement de la partie renfermée dans les livres de Moïse, mais des événements rapportés par les écrivains suivants, soit avant, soit après la captivité, et il le prouve par des témoignages irrécusables.

6° Que si les Pères ont été trop crédules en ajoutant foi aux circonstances dont les Juifs ont embelli l'histoire de la traduction des *Septante*, leur témoignage n'en est pas moins fort sur la réalité du fait et sur l'authenticité de cette version. On voit par le *Talmud* que dans la suite les Juifs ont institué un jour de jeûne pour déplorer cet événement, comme si la traduction de leurs livres dans une autre langue avoit été une profanation. Mais c'est qu'ils ont compris que cette version mettoit à la main des chrétiens des armes contre eux. Les hérétiques, qui, dans les temps postérieurs, ont fait en grec d'autres traductions du texte hébreu, n'ont jamais révoqué en doute l'authenticité de la version des *Septante*.

Mais soit qu'elle ait été faite en Egypte ou en Judée, qu'elle ait été placée ou non dans la Bibliothèque des Ptolémées, toujours est-il certain qu'elle existoit avant la venue de Jésus-Christ; que les juifs hellénistes s'en servoient communément; que les apôtres mêmes en ont fait usage, et lui ont ainsi imprimé un

caractère d'authenticité, sans avoir dérogé pour cela à l'autorité du texte original; les autres questions, touchant l'origine de cette version, ne sont pas fort importantes.

II. A mesure que la religion chrétienne fit des progrès, la version des *Septante* fut aussi plus recherchée et plus estimée. Les évangélistes et les apôtres qui ont écrit en grec, à la réserve de saint Matthieu, ont fait usage de cette version, de même que les Pères de la primitive Eglise. Il est cependant à remarquer que, dans une citation que saint Paul a faite du psaume 31, *Hebr.*, c. 32, ℣. 1 et 2, il a conservé le tour de la phrase hébraïque, et non la lettre de la version grecque; *Rom.*, c. 4, ℣. 6. « David, dit-» il, a nommé *la béatitude de l'homme,* » à qui Dieu tient compte de la justice » sans les œuvres, etc., » au lieu de lire comme dans le grec : *Heureux l'homme à qui Dieu*, etc. Toutes les églises grecques se servoient de cette version, et jusqu'à saint Jérôme les églises latines n'ont eu qu'une traduction faite sur celle des *Septante*. Tous les commentateurs s'attachoient à cette version sans consulter le texte, et ils y ajustoient leurs explications. Lorsque d'autres nations se sont converties au christianisme, on a fait pour elles des versions sur celle des *Septante*, comme l'illyrienne, la gothique, l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne, et l'une des deux versions syriaques.

On regardoit même cette traduction comme inspirée, soit parce que l'on croyoit au prétendu prodige arrivé aux soixante-douze interprètes, en vertu duquel toutes leurs versions s'étoient trouvées semblables; soit parce que les écrivains sacrés, en la citant dans leurs ouvrages, sembloient lui avoir imprimé le sceau de leur approbation. Ce préjugé a duré jusqu'à saint Jérôme; et lorsque ce Père voulut faire une nouvelle traduction sur le texte hébreu, plusieurs regardèrent cette entreprise comme une espèce d'attentat; le saint docteur s'est plaint plus d'une fois de la persécution qu'il eut à essuyer à ce sujet. *Proleg.* 1, *in Biblioth. divin. S. Hieron.*, § 4, op. t. 1.

Les protestants ont reproché avec amertume cette préoccupation aux Pères de l'Eglise, et l'opinion qu'ils ont eue de l'inspiration des *Septante*. Cette version, disent-ils, est, de l'aveu de tout le monde, très-imparfaite et très-fautive; pour y avoir eu trop de confiance, les Pères, d'un consentement unanime, ont donné dans plusieurs erreurs. Cela suffit pour renverser de fond en comble toute l'autorité des Pères et de la tradition, que les catholiques osent égaler à celle de l'Ecriture. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 2, § 3.

Disons plutôt que ces censeurs eux-mêmes, aveuglés par leurs préjugés, ne voient presque jamais les conséquences fâcheuses de leurs objections. Si Dieu n'a donné à son Eglise point d'autre règle de foi ni point d'autre guide que l'Ecriture sainte, comment, pendant l'espace de quatre siècles, ne lui a-t-il pas procuré une version de l'ancien Testament plus correcte que celle des *Septante?* Dans un temps auquel Dieu faisoit tant de miracles en faveur du christianisme, étoit-il si difficile de susciter dans l'Eglise un homme capable d'en faire une meilleure? Dieu auroit prévenu ce déluge d'erreurs dans lesquelles les protestants prétendent que les pasteurs de l'Eglise sont tombés, et dans lesquelles ils n'ont pas manqué d'entraîner tous les fidèles, puisque aucun de ces derniers n'a réclamé.

Il est encore plus étonnant que, parmi les apôtres et parmi les disciples immédiats de Jésus-Christ, tous doués du don des langues, aucun n'ait eu le courage d'entreprendre une version grecque du texte hébreu, dans laquelle il auroit corrigé les fautes des *Septante*, et qui auroit servi de canevas pour toutes les versions à faire dans d'autres langues. Tous ont été certainement coupables de n'avoir pas du moins averti les fidèles du danger qu'il y avoit pour eux d'être induits en erreur par cette version perfide, et de la nécessité d'apprendre l'hébreu pour s'en préserver; plus coupables encore de confirmer la confiance générale à cette même version, par l'usage qu'ils en faisoient eux-mêmes. De deux

choses l'une, ou la version des *Septante* n'est pas aussi fautive que les protestants le prétendent, ou Dieu a donné un préservatif contre le mal qu'elle auroit pu produire si l'on n'avoit point eu d'autre guide. C'est en effet ce que Dieu a fait, en ordonnant aux fidèles d'écouter l'enseignement de l'Eglise, et de suivre la tradition contre laquelle les protestants sont si prévenus.

Aussi est-il faux que les Pères de l'Eglise, trompés par la version des *Septante*, soient tombés, *d'un consentement unanime*, dans des erreurs grossières, et qui pouvoient avoir de dangereuses conséquences; nous les avons justifiés ailleurs de la plupart de celles que les protestants ont voulu leur imputer. *Voyez* PÈRES DE L'EGLISE.

Le Clerc a porté l'entêtement encore plus loin que Barbeyrac. Supposé, dit-il, qu'il y eût des fautes dans la version des *Septante*, et que l'on ne pût pas s'y fier entièrement, c'en étoit fait de la réputation de tant d'écrivains ecclésiastiques qui avoient disserté sans fin sur des passages mal entendus et qu'eux-mêmes étoient incapables d'entendre, faute de savoir l'hébreu. Saint Augustin le sentoit, voilà pourquoi il vouloit détourner saint Jérôme de faire une nouvelle version sur l'hébreu. *Animad. in ep.* 71 *sancti Aug.*, § 4.

Fausse réflexion : 1° nous soutenons qu'il n'y eut jamais dans les *Septante* aucune erreur touchant le dogme ni les mœurs; on pouvoit donc disserter sur les passages bien ou mal traduits, sans courir aucun risque dans la foi. 2° Les Pères avoient sous les yeux cinq ou six versions grecques différentes; ils pouvoient les comparer, et en faisant attention au sujet, au temps, au lieu, aux circonstances, découvrir quel étoit le traducteur qui avoit le mieux pris le vrai sens. 3° Il ne servoit à rien de savoir l'hébreu, pour entendre les livres dont le texte hébreu ne subsistoit plus. Est-il ridicule de faire des commentaires sur saint Matthieu, parce que nous n'avons plus son texte original? 4° Les plus habiles hébraïsants ne sont pas encore venus à bout de faire disparoître toutes les obscurités du texte hébreu; il s'en est trouvé plusieurs parmi eux qui semblent avoir travaillé à augmenter les doutes plutôt qu'à les diminuer. Le Clerc lui-même, dans ses *Commentaires*, n'a pas toujours réussi au mieux; on lui reproche des corrections téméraires, des interprétations fausses, des explications sociniennes, etc. 5° Saint Jérôme a jugé que les fautes qu'il apercevoit dans les *Septante* ne pouvoient porter aucun préjudice à la réputation des anciens Pères, et l'événement a prouvé que les inquiétudes de saint Augustin sur ce sujet étoient mal fondées; lui-même l'a reconnu, puisqu'il a fini par approuver le travail de saint Jérôme. *Voy.* VULGATE, § 3. Le Clerc, qui blâme souvent saint Augustin très-mal à propos, lui applaudit dans le seul cas où il avoit évidemment tort.

Une autre raison qui nous fait juger qu'une version grecque plus parfaite que celle des *Septante* n'étoit pas fort nécessaire à l'Eglise, c'est que celles qui sont venues après ne sont pas exemptes de défauts, et que les motifs par lesquels elles ont été faites n'étoient ni purs ni respectables; nous le verrons ci-après.

Parmi les modernes, il n'est aucune question de critique sur laquelle on ait disputé davantage que sur l'autorité et le mérite de la version des *Septante*. Quelques auteurs ont poussé la prévention jusqu'à la préférer au texte hébreu, et à vouloir qu'elle servît à le corriger; d'autres n'en ont fait aucun cas et en ont exagéré les défauts. N'y a-t-il donc pas un milieu à garder entre ces excès?

Des rabbins, fâchés de l'avantage que les chrétiens tiroient de cette version contre les juifs, ont avancé qu'elle a été faite, non sur un texte hébreu, mais sur une traduction ou paraphrase chaldaïque ou syriaque; d'autres critiques, même chrétiens, ont pensé que les *Septante* ont traduit le Pentateuque sur un texte samaritain. Aucune de ces suppositions n'est prouvée ni probable; la version des *Septante* est plus ancienne que toutes les paraphrases chaldaïques et que la version syriaque; et il y a toujours

eu une antipathie trop forte entre les Juifs et les Samaritains, pour que les premiers aient voulu se servir des livres des seconds. Il y a d'ailleurs presque autant de différence entre les *Septante* et le samaritain qu'entre les *Septante* et le pur hébreu.

Plusieurs ont imaginé que cette version a été corrompue malicieusement par les juifs ; autre soupçon sans fondement. Quand les juifs auroient voulu le faire, ils ne l'auroient pas pu ; il leur auroit été impossible d'en altérer tous les exemplaires qui ont été répandus de bonne heure partout où il y avoit des juifs. En second lieu, quel auroit été leur motif? d'ôter aux chrétiens les textes dont ceux-ci se servoient contre eux ? mais ils les y ont laissés. Ils se seroient attachés principalement sans doute à corrompre les prophéties qui caractérisent le Messie : or, nous les y trouvons encore en leur entier, et il n'est pas moins aisé de réfuter les juifs par les *Septante* que par le texte hébreu.

Les deux principaux passages dans lesquels on accuse les *Septante* de s'être beaucoup écartés du sens de l'hébreu, est le premier verset de la Genèse, où ils ont dit que Dieu *fit* et non qu'il *créa* le ciel et la terre ; et le ℣. 22 du chapitre 8 des *Proverbes*, où l'hébreu dit de la Sagesse éternelle : « Dieu m'a *possédée* au commencement de ses voies ; » et les *Septante*, *Dieu m'a créée;* traduction qui attaque la divinité du Verbe. Mais nous ne voyons pas que les juifs aient jamais nié la création proprement dite, ni qu'ils aient disputé contre la divinité du Verbe, et l'on ne peut pas dire qu'ils ont absolument forcé le sens littéral des mots hébreux.

Un parti plus sage est donc de convenir, comme a fait saint Jérôme, que la version des *Septante* est d'une très-grande autorité, tant à cause de son antiquité, que de l'usage que les écrivains sacrés en ont fait ; que cependant elle ne doit pas prévaloir au texte original.

III. A mesure que cette ancienne version acquéroit du crédit parmi les chrétiens, elle en perdoit parmi les juifs. Ces derniers, souvent incommodés par les passages des *Septante* qu'on leur opposoit, pensèrent à se procurer une version grecque qui leur fût plus favorable.

Aquila, juif prosélyte, né à Sinope, ville du Pont, se chargea d'en faire une. Il avoit été élevé dans le paganisme, dans les chimères de l'astrologie et de la magie. Frappé des miracles que faisoient des chrétiens, il embrassa le christianisme, dans l'espérance d'en opérer à son tour : comme il n'y réussissoit pas, il reprit la pratique de la magie. Après avoir été inutilement exhorté par les pasteurs de l'Eglise à renoncer à cette abomination, il fut excommunié : par dépit il se fit juif ; il étudia sous le rabbin Akiba, fameux docteur de ce temps-là, et il se rendit très-habile dans la langue hébraïque et dans la connoissance des livres sacrés. Il entreprit donc une traduction grecque de l'Ecriture, et il en donna deux éditions, la première en l'an 12 de l'empire d'Adrien, 128 de Jésus-Christ ; la seconde plus correcte, quelque temps après. Les juifs hellénistes l'adoptèrent au lieu de celle des *Septante*, aussi, dans le *Talmud*, il est souvent fait mention de la première, et jamais de la seconde.

Au sixième siècle de l'Eglise, quelques juifs se mirent dans l'esprit qu'il ne falloit plus lire l'Ecriture sainte dans les synagogues que suivant l'ancien usage, c'est-à-dire en hébreu, avec l'explication en chaldéen ; d'autres vouloient que l'on conservât l'usage actuel de la lire en grec, et cette diversité de sentiments causa des disputes qui dégénérèrent en guerre ouverte. L'empereur Justinien fit vainement une ordonnance qui laissoit à l'un et à l'autre parti la liberté de faire ce qu'il voudroit ; le premier l'emporta, et depuis ce temps-là l'usage a prévalu parmi les juifs de ne lire l'Ecriture sainte dans les synagogues qu'en hébreu et en chaldéen.

Environ cent ans après cette version d'Aquila, il en parut deux autres, l'une faite par Théodotion sous l'empereur Commode, l'autre par Symmaque, sous Sévère et Caracalla. Le premier, suivant quelques-uns, étoit né dans le Pont, et dans la même ville qu'Aquila ; le second

étoit Samaritain, et avoit été élevé dans cette secte ; tous deux se firent chrétiens ébionites; de là on a cru qu'ils étoient juifs prosélytes, parce que les ébionites observoient les cérémonies judaïques aussi scrupuleusement que les Juifs.

Ils entreprirent leurs versions par le même motif qu'Aquila, pour favoriser leur secte; mais ils ne suivirent pas la même méthode. Aquila s'attachoit servilement à la lettre, et rendoit mot pour mot le texte, autant qu'il le pouvoit; de là sa version étoit plutôt un dictionnaire propre à indiquer la signification des termes hébreux, qu'une explication capable de donner le sens des phrases. Symmaque donna dans l'excès opposé; il fit une paraphrase plutôt qu'une version exacte. Théodotion prit le milieu, il tâcha de donner le sens du texte hébreu par des mots grecs correspondants, autant que le génie des deux langues pouvoit le permettre. Aussi sa version a-t-elle été beaucoup plus estimée par les chrétiens que les deux autres. Comme la version de Daniel par les *Septante* parut trop fautive pour être lue dans l'Eglise, on y substitua celle de Théodotion, et on la conserve encore. Quand Origène dans ses *Hexaples* est obligé de suppléer ce qui manque chez les *Septante*, et qui se trouve dans le texte hébreu, il le prend ordinairement dans la version de Théodotion.

Outre ces quatre versions grecques, on en découvrit encore trois autres au commencement du troisième siècle, mais qui n'étoient pas complètes, et desquelles on n'a jamais connu les auteurs; l'une fut trouvée à Nicopolis, près d'Actium en Epire, sous le règne de Caracalla, l'autre à Jéricho en Judée, sous celui d'Alexandre Sévère; on ne sait d'où venoit la troisième. Origène les avoit toutes rassemblées et mises en parallèle avec le texte dans ses *Hexaples*; mais ce précieux travail a péri, il n'en reste que des fragments. *Voyez* HEXAPLES.

IV. Il nous reste à parler des principales éditions anciennes et modernes de la version des *Septante*.

Sur la fin du troisième siècle le martyr Pamphile en fit une copie sur l'exemplaire des *Hexaples* d'Origène, déposé à la bibliothèque de Césarée dans la Palestine; il ne pouvoit la prendre dans une meilleure source. Origène avoit apporté le plus grand soin à en corriger toutes les fautes, en comparant les différentes copies qu'il put rassembler. Aussi cette édition de Pamphile fut adoptée par toutes les églises de la Palestine depuis Antioche jusqu'à l'Egypte. Lucien, prêtre d'Antioche, en fit une autre qui devint commune aux églises de l'Asie mineure et du Pont, depuis Constantinople jusqu'à Antioche. La troisième eut pour auteur Hésychius, évêque d'Egypte, qui la mit en usage dans tout le patriarcat d'Alexandrie. C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme que ces différentes éditions partageoient le monde en trois, parce que de son temps on n'en connoissoit point d'autres dans les églises d'Orient. Si l'on excepte les fautes des copistes, il n'y avoit entre ces trois éditions aucune différence considérable, puisque saint Jérôme n'a donné la préférence à aucune, et les copies qui en restent encore attestent leur ressemblance entière.

Par une singularité assez remarquable, depuis l'invention de l'imprimerie, il y a eu aussi trois principales éditions de la version des *Septante*, dont toutes les autres ne sont que des copies. On place au premier rang celle du cardinal Ximénès, imprimée en 1515, à Complute ou Alcala de Hénarès en Espagne, dans sa polygotte appelée vulgairement *Bible de Complute*. Cette édition a servi de modèle à celles des polyglottes d'Anvers et de Paris, et à celle de Commelin, imprimée à Heidelberg en 1599, avec le commentaire de Vatable. *Voy.* POLYGLOTTE.

La seconde édition est celle d'Aldus, faite à Venise en 1578; André Ausculanus, beau-père de l'imprimeur, en prépara la copie en confrontant plusieurs anciens manuscrits. De celle-ci ont été tirées toutes les éditions d'Allemagne, excepté celle de Heidelberg, dont nous venons de parler.

La troisième, que la plupart des sa-

vants préfèrent aux deux autres, et que l'on appelle l'*édition sixtine*, est celle que le pape Sixte V fit imprimer à Rome, l'an 1587. Il avoit fait commencer cette impression, étant encore cardinal de Montalte; il en avoit chargé Antoine Caraffa, savant italien, qui fut ensuite bibliothécaire du Vatican et cardinal. Vossius, qui regardoit cette édition des *Septante* comme la plus mauvaise de toutes, à été seul de cet avis. Elle fut faite sur un ancien manuscrit qui étoit en lettres capitales, sans accents, sans points et sans distinction de chapitres ni de versets. On croit qu'il est du temps de saint Jérôme.

L'année suivante, il parut à Rome une version latine de cette édition avec les notes de Flaminius Nobilius. Morin les imprima toutes deux ensemble à Paris, l'an 1628. L'on s'en est servi dans toutes celles que l'on a imprimées en Angleterre, soit à Londres, in-8°, en 1653, soit dans la polyglotte de Walton en 1657, soit à Cambridge en 1665, où se trouve la savante préface de l'évêque Péarson.

Si l'on vouloit en croire les critiques anglois, le plus ancien et le meilleur de tous les manuscrits des *Septante* est celui d'Alexandrie, qui fut envoyé en présent à Charles Ier par Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, qui avoit été auparavant placé sur le siége d'Alexandrie. Il est écrit en lettres capitales, sans distinction de mots, de versets ni de chapitres, comme celui du Vatican. L'on y voit une apostille en latin de la main de Cyrille, qui porte que cet exemplaire du vieux et du nouveau Testament a été écrit par Thécla, femme de qualité d'Egypte, qui vivoit peu de temps après le concile de Nicée, par conséquent plus de 1460 ans avant nous. Cela est un peu difficile à croire.

Le docteur Grabe en avoit publié la moitié en deux volumes en 1707 et 1709; le reste l'a été en 1719 et 1720. Breitinger fit réimprimer le tout à Zurich en 1730, avec des variantes tirées de l'édition de Rome, et de savantes préfaces. Mais d'habiles journalistes se sont élevés contre l'enthousiasme avec lequel il a vanté l'excellence du manuscrit alexandrin; ils prétendent que le texte des *Septante* n'y est pas pur, mais souvent interpolé, et ils en donnent des preuves.

De là nous devons conclure que l'édition la plus parfaite de la version des *Septante* seroit celle dans laquelle on compareroit les quatre dont nous venons de parler, et où l'on en noteroit toutes les variantes qui peuvent mériter attention.

Si l'on veut voir la multitude d'ouvrages qui ont été faits au sujet de cette version célèbre, on peut consulter le père Fabricy, *Titres primitifs de la révélation*, t. 1, pag. 192 et suiv., où il en fait une très-longue énumération. *Voy.* Bibles Grecques.

SEPTUAGÉSIME, septième dimanche avant la quinzaine de Pâques. Comme le premier dimanche du carême est appelé *Quadragésime*, parce qu'il est le premier de la *quarantaine*, ceux qui commençoient à jeûner huit jours plus tôt appelèrent *Quinquagésime* ou *cinquantaine* le dimanche auquel le jeûne commençoit; par la même raison, ceux qui commençoient à l'un des deux dimanches précédents, nommèrent l'un *Sexagésime* et l'autre *Septuagésime*, en rétrogradant toujours; et ce dernier est en effet le *septième* avant le dimanche de la Passion.

L'origine de cette variété dans la manière de commencer le jeûne du carême est aisée à découvrir. L'on s'est toujours proposé de jeûner quarante jours avant Pâques; comme on ne jeûne point le dimanche, afin de parfaire la quarantaine on commença de jeûner à la Quinquagésime; c'est depuis le neuvième siècle seulement que l'on ne commence plus qu'au mercredi des cendres. Ceux qui ne jeûnoient pas les jeudis, commencèrent à la Sexagésime, et ceux qui s'abstenoient encore du jeûne le samedi de chaque semaine, commencèrent à la *Septuagésime*.

Ce dimanche est appelé par les Grecs *Azote*, parce qu'à la messe de ce jour ils lisent l'Evangile de l'enfant prodigue. Ἄζωτος en grec, *discinctus* en latin, homme sans ceinture, ou *dissolu*, si-

gnifie un débauché. Ils appellent encore ce dimanche *Prosphonésime*, parce qu'ils annoncent au peuple ce jour-là le jeûne du carême et la fête de Pâques. Ils nomment la Sexagésime, Απόκρεας, parce que dès le lendemain ils s'abstiennent de la viande; ils donnent à la Quinquagésime le nom de Τυρόφαγος, parce qu'ils usent encore de laitage et d'œufs pendant cette semaine, au lieu qu'ils s'en abstiennent pendant tout le carême. Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 13; *Traité des Jeûnes*, 2e part., c. 1.

SÉPULCRAUX, hérétiques qui nioient la descente de Jésus-Christ aux enfers. *Voy.* Enfer, § 4.

SÉPULCRE. *Voy.* Tombeau.

SÉPULCRE (saint), tombeau creusé dans le roc, dans lequel Jésus-Christ a été enseveli. On sait que l'an 70 de Jésus-Christ, trente-trois ans après sa mort et sa résurrection, la ville de Jérusalem fut prise par l'empereur Titus, et réduite en un monceau de ruines; cependant les Juifs y rétablirent quelques édifices, et continuèrent d'y habiter avec les chrétiens jusques à l'an 134. A cette époque, les Juifs, qui s'étoient révoltés deux fois contre les Romains, furent exterminés de la Judée par l'empereur Adrien; Jérusalem fut prise, ruinée de nouveau, et rendue inhabitable. Trois ans après, ce prince la fit rebâtir sous le nom d'*Ælia Capitolina;* pour en écarter les chrétiens aussi bien que les juifs, il fit bâtir un temple de Jupiter à la place de l'ancien temple du Seigneur, il fit placer une idole de Vénus sur le Calvaire, et une de Jupiter sur le tombeau du Sauveur. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en l'an 327; alors Constantin avoit embrassé le christianisme. L'impératrice Hélène sa mère voulut par piété visiter les saints lieux sur lesquels s'étoient opérés les mystères du Sauveur; elle fit déterrer la vraie croix des ruines sous lesquelles elle étoit ensevelie, et construire une église sur le tombeau dans lequel il avoit été déposé après sa mort.

Dès ce moment ce lieu commença d'être fréquenté par les chrétiens; l'on y vint en pèlerinage de toutes les parties de l'empire. Saint Jérôme, dans l'*épitaphe* de sainte Paule, dit que cette pieuse veuve, étant entrée dans le *sépulcre* du Sauveur, en baisoit la pierre par respect. Saint Augustin, l. 22, *de Civit. Dei*, c. 8, nous apprend que les fidèles en ramassoient la poussière, la conservoient précieusement, et qu'elle opéra souvent des miracles.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 18, c. 13, § 6, désapprouve ce culte; pour en donner une idée désavantageuse, il observe qu'il n'a commencé qu'au quatrième siècle; que saint Jérôme lui-même, *Epist.* 49, *alias* 13, *ad Paulinum*, et saint Grégoire de Nysse, dans un discours fait exprès contre ceux qui vont à Jérusalem, condamnent ceux qui croient que ce pèlerinage les rend plus saints.

Mais autre chose est de blâmer une dévotion en elle-même, et autre chose de désapprouver la confiance excessive que l'on y met; les Pères ont censuré ce défaut, mais non le culte rendu aux lieux saints, puisque au contraire saint Jérôme approuve celui que leur rendoit sainte Paule. Il dit que ce n'est pas le lieu que nous visitons ou dans lequel nous demeurons qui nous sanctifie, et cela est vrai; mais ce lieu peut exciter en nous la piété par les souvenirs et les sentiments religieux qu'il nous suggère.

Il n'est pas étonnant que le *saint sépulcre* n'ait commencé à être honoré qu'au quatrième siècle, puisque jusqu'alors il avoit été inaccessible; mais dans ce siècle éclairé, où la tradition apostolique étoit encore toute récente, on ne s'est pas avisé de forger tout à coup une nouvelle foi, un nouveau culte, un nouveau christianisme; on y a fait au contraire profession de s'en tenir à ce qui avoit été cru, enseigné et professé auparavant. C'est donc raisonner très-mal que de dire, comme font les protestants: Nous ne voyons qu'au quatrième siècle les preuves positives de telle croyance ou tel usage, donc il n'a pas commencé plus tôt. Il seroit impossible qu'une doctrine qui auroit été inouïe jusqu'à cette époque, fût devenue tout à coup l'opinion générale des fidèles répandus dans toutes les parties du monde chrétien. Les hommes ne changent pas si aisé-

ment d'opinions, de mœurs, d'habitudes, à moins qu'il n'y ait une cause puissante qui les y détermine.

Le respect pour le *saint sépulcre* et pour les autres lieux consacrés par nos mystères, est le même chez les catholiques et chez les Grecs schismatiques, les Syriens, les Arméniens, les Cophtes et les Abyssins. Il seroit fort étonnant qu'un usage superstitieux, inconnu dans les trois premiers siècles, se fût communiqué sans raison à tant de nations différentes, divisées d'ailleurs par la croyance, par le langage et par les mœurs.

Dans la suite des siècles, il s'est répandu par toute la chrétienté un bruit constant que le samedi saint de chaque année il se faisoit un miracle sensible dans l'église du *saint sépulcre;* qu'avant le service divin toutes les lampes qui étoient éteintes se rallumoient tout à coup par un feu descendu du ciel; c'est la croyance des différentes sectes de chrétiens orientaux, que ce prodige s'y opère encore aujourd'hui.

Mosheim a fait une dissertation exprès pour prouver que ce prétendu miracle est faux et imaginaire, qu'il a été d'abord inventé par les Latins, et ensuite imité grossièrement par les Grecs. Il observe que l'on n'en aperçoit point de vestiges avant le neuvième siècle; que Guibert, abbé de Nogent, mort l'an 1124, est le premier qui en ait parlé d'une manière positive dans son histoire intitulée *Gesta Dei per Francos.* Conséquemment il conjecture que cette fraude pieuse a commencé sous le règne de Charlemagne ou immédiatement après. On sait que ce prince acquit beaucoup de considération à Jérusalem; quelques auteurs ont écrit que les clefs du *saint sépulcre* lui avoient été envoyées par le calife Aaron Al-Raschild, ou plutôt par Zacharie, patriarche de Jérusalem; les Latins y jouirent d'une pleine liberté pendant sa vie; mais après sa mort, les Sarrasins recommencèrent à vexer cruellement les chrétiens de la Terre sainte. C'est alors, dit Mosheim, que pour soutenir la piété, le courage et la liberté des pèlerins, les préposés du *saint sépulcre* trouvèrent bon de contrefaire un miracle qui fut bientôt divulgué et cru dans toute la chrétienté. Il acquit un nouveau crédit, l'an 1099, lorsque les François se furent rendus maîtres de Jérusalem et de la Palestine. Lorsqu'ils en furent chassés à la fin du douzième siècle, les Grecs trouvèrent bon de continuer la même fraude, et en ont souvent voulu tirer avantage contre les Latins. *Dissert. ad Hist. eccl. pertin.*, t. 2. p. 214. Volney, dans son *Voyage de Syrie,* dit que les François ont découvert que les prêtres, retirés dans la sacristie, rallument le feu par des moyens très-naturels.

Comme cette opinion n'est qu'une conjecture, et qu'elle n'est fondée sur aucune preuve positive, ce seroit perdre le temps que de s'occuper à la réfuter. Pour en juger sainement il faudroit avoir des narrations du fait mieux circonstanciées que celles que nous en donnent les écrivains des bas siècles. D'ailleurs, que ce miracle ait été toujours faux, ou vrai dans l'origine, et contrefait dans la suite, c'est une question qui ne touche pas d'assez près à la religion, pour nous en mettre en peine. Que les chrétiens des différentes sectes qui vont à Jérusalem soient trop crédules, il ne s'ensuit rien contre le respect dû aux lieux saints, consacrés par les mystères du Sauveur.

SÉPULTURE. *Voyez* FUNÉRAILLES.

SÉRAPHIN. *Voyez* ANGE.

SERMENT. *Voyez* JUREMENT.

SERMON. *Voyez* PRÉDICATEUR.

SERMON DE JÉSUS-CHRIST SUR LA MONTAGNE. *Voyez* MORALE CHRÉTIENNE.

SERPENT. *Voyez* ADAM.

SERPENT D'AIRAIN. Nous lisons dans le livre des *Nombres,* c. 21, ℣. 6, que, pour punir les murmures des Israélites dans le désert, Dieu leur envoya des serpents dont les morsures en firent mourir un grand nombre; que, pour guérir ceux qui étoient blessés, Moïse, par l'ordre de Dieu, fit faire un *serpent d'airain,* et que tous ceux qui le regardoient étoient guéris. Les incrédules qui ne veulent point reconnoître de miracles dans l'histoire sainte, ont contesté celui-

ci; ils ont dit 1° que cette guérison a pu se faire par la force de l'imagination des malades; 2° que l'espérance d'être guéri en regardant ce serpent étoit un culte superstitieux, un acte d'idolâtrie et de magie; 3° que le roi Ezéchias en jugea ainsi, puisque en faisant détruire tous les objets d'idolâtrie, il fit briser cette figure que l'on avoit conservée jusqu'alors; 4° que ce culte dure encore aujourd'hui dans l'Eglise romaine.

Ces réflexions sont trop absurdes pour exiger de longues discussions. Il est certain, en premier lieu, qu'il y a dans l'intérieur de l'Afrique des serpents ailés dont la morsure est très-venimeuse, surtout pendant les grandes chaleurs; que non-seulement il est impossible d'en guérir par la force de l'imagination, mais que l'on ne connoît encore point de remède naturel capable de soulager ceux qui en sont atteints : la guérison des Israélites opérée par des regards jetés sur le *serpent d'airain*, étoit donc évidemment surnaturelle et miraculeuse.

En second lieu, il est faux que l'action de le regarder avec confiance fût un culte; les Israélites avoient été instruits par Moïse que cette figure d'airain n'avoit la vertu de guérir la morsure des serpents que par une volonté particulière de Dieu : or, il n'y a ni superstition, ni magie, ni idolâtrie à faire ce qu'il est certain que Dieu a ordonné.

3° Il n'en étoit plus de même sous le règne d'Ezéchias, près de 800 ans après Moïse; le *serpent d'airain* ne pouvoit plus servir que de monument au miracle opéré dans le désert. Alors les Israélites qui étoient tombés plus d'une fois dans l'idolâtrie, étoient accoutumés à honorer comme des dieux des idoles de toute espèce; ils ne pouvoient attribuer au *serpent d'airain* aucune vertu, à moins de supposer qu'il étoit le séjour ou l'instrument d'un dieu prétendu, d'un génie, d'un esprit invisible et puissant qui vouloit y recevoir des hommages : idée fausse, mais qui a été celle de tous les idolâtres.

4° Nous ne savons pas sur quel fondement Prideaux a osé dire : « Malgré le » témoignage formel de l'Ecriture sainte, » les catholiques romains ont l'impu- » dence de soutenir que le *serpent d'airain*, gardé à Milan dans l'église de » Saint-Ambroise, et *exposé à la vénération du peuple*, est le même que » celui qui fut fabriqué par Moïse dans » le désert; et on lui rend encore aujourd'hui *un culte* aussi grossièrement » superstitieux que celui que les Israélites lui rendirent sous le règne d'Ezéchias; » *Hist. des Juifs*, lib. 1, t. 1, p. 10. Aucun auteur connu ne s'est avisé d'assurer cette identité, et n'a imaginé qu'on rendoit un culte à cette figure. Quand on conserve un ancien objet par curiosité, ce n'est pas pour lui rendre un culte; l'origine du *serpent d'airain* de Milan n'est pas difficile à deviner.

Jésus-Christ a dit dans l'Evangile, *Joan.*, c, 3, ℣. 4 : « De même que Moïse » a élevé le *serpent d'airain* dans le dé- » sert, ainsi il faut que le Fils de l'homme » soit élevé, afin que quiconque croit en » lui ne périsse pas, mais obtienne la » vie éternelle. » Dès ce moment la figure du *serpent d'airain* a été le symbole de Jésus-Christ crucifié. Conséquemment dans les bas siècles, lorsque l'on représentoit les mystères, surtout celui de la passion, l'on mit sous les yeux des spectateurs un *serpent d'airain*, par allusion aux paroles de l'Evangile. Cette figure a été conservée dans l'église de Milan, comme le monument d'un ancien usage, et non comme un objet de vénération ou de culte. Il faut être aussi malicieusement prévenu que le sont les protestants pour imaginer que l'on rend un culte au *serpent d'airain* fabriqué par Moïse, par imitation des juifs idolâtres.

SERVÉTISTES, quelques auteurs ont ainsi nommé ceux qui ont soutenu les mêmes erreurs que Michel Servet, médécin espagnol, chef des anti-trinitaires, des nouveaux ariens ou des sociniens.

On ne peut pas dire exactement que Servet ait eu des disciples de son vivant; il fut brûlé à Genève avec ses livres l'an 1553, à la sollicitation de Calvin, avant que ses erreurs sur la Trinité eussent pu prendre racine. Mais l'on a nommé *servétistes* ceux qui dans la suite ont

soutenu les mêmes sentiments. Sixte de Sienne a même donné ce nom à d'anciens anabaptistes de Suisse, dont la doctrine étoit conforme à celle de Servet.

Cet homme, qui a fait tant de bruit dans le monde, naquit à Villanova, dans le royaume d'Aragon l'an 1509 : il montra d'abord beaucoup d'esprit et d'aptitude pour les sciences ; il vint étudier à Paris, et se rendit habile dans la médecine. Dès l'an 1531, il donna la première édition de son livre contre la Trinité, sous ce titre : *De Trinitatis erroribus libri septem, per Michaëlem Servetum, aliàs Reves, ab Aragoniâ Hispanum.* L'année suivante il publia ses Dialogues avec d'autres traités, qu'il intitula : *Dialogorum de Trinitate libri duo; de Justitiâ regni Christi capitula quatuor, per Michaëlem Servetum*, etc., anno 1532. Dans la préface de ce second ouvrage, il déclare qu'il n'est pas content du premier, et il promet de le retoucher. Il voyagea dans une partie de l'Europe, et ensuite en France, où après avoir essuyé diverses aventures, il se fixa à Vienne en Dauphiné, et il y exerça la médecine avec beaucoup de succès.

C'est là qu'il forgea une espèce de système théologique, auquel il donna pour titre : *Le rétablissement du christianisme, Christianismi restitutio*, et il le fit imprimer furtivement l'an 1553. Cet ouvrage est divisé en six parties : la première contient sept livres sur la Trinité ; la seconde, trois livres *de Fide et Justitiâ regni Christi, legis justitiam superantis, et de Caritate;* la troisième est divisée en quatre livres, et traite *de Regeneratione ac Manducatione supernâ, et de Regno antichristi.* La quatrième renferme trente lettres écrites à Calvin ; la cinquième donne soixante marques du règne de l'antechrist, et parle de sa manifestation comme déjà présente; enfin la sixième a pour titre : *De mysteriis Trinitatis ex veterum disciplinâ, ad Philippum Melanchtonem et ejus collegas Apologia.* On lui attribue encore d'autres ouvrages. *Voyez* Sandius, *Bibliot. Antitrinitar.*, p. 12.

Pendant qu'il faisoit imprimer son *Christianismi restitutio*, Calvin trouva le moyen d'en avoir des feuilles par trahison, et il les envoya à Lyon avec les lettres qu'il avoit reçues de Servet; celui-ci fut arrêté et mis en prison. Comme il trouva moyen de s'échapper, il se sauva à Genève, pour passer de là en Italie. Calvin le fit saisir, et le déféra au consistoire comme un blasphémateur ; après avoir pris les avis des magistrats de Bâle, de Berne, de Zurich, de Schaffhouse, il le fit condamner au supplice du feu par ceux de Genève, et la sentence fut exécutée avec des circonstances dont la cruauté fait frémir.

Cette conduite de Calvin l'a couvert d'opprobre, lui et sa prétendue réforme, malgré les palliatifs dont ses partisans se sont servis pour l'excuser. Ils ont dit que c'étoit dans Calvin un reste de papisme dont il n'avoit encore pu se défaire ; que les lois portées contre les hérétiques par l'empereur Frédéric II étoient encore observées à Genève. Ces deux raisons sont nulles et absurdes.

1° Servet n'étoit justiciable ni de Calvin ni du magistrat de Genève ; c'étoit un étranger qui ne se proposoit point de se fixer dans cette ville ni d'y enseigner sa doctrine ; c'étoit violer le droit des gens que de le juger suivant les lois de Frédéric II. 2° Calvin avoit certainement déguisé à *Servet* la haine qu'il avoit conçue contre lui, et les poursuites qu'il lui avoit suscitées ; autrement celui-ci n'auroit pas été assez insensé pour aller se livrer entre ses mains : Calvin fut donc coupable de trahison, de perfidie, d'abus de confiance et de violation du secret naturel. Si un homme constitué en autorité parmi les catholiques en avoit ainsi agi contre un protestant, Calvin et ses sectaires auroient rempli de leurs clameurs l'Europe entière, ils auroient fait des livres de plaintes et d'invectives. 3° Il est fort singulier que des hommes suscités de Dieu, si nous en croyons les protestants, pour réformer l'Eglise et pour en détruire les erreurs, se soient obstinés à conserver la plus pernicieuse de toutes, savoir, le dogme de l'intolérance à l'égard des hérétiques : c'est la première qu'il auroit fallu abjurer d'a-

bord. Cela est d'autant plus impardonnable, que c'étoit une contradiction grossière avec le principe fondamental de la réforme. Ce principe est que la seule règle de notre foi est l'Ecriture sainte, que chaque particulier est l'interprète et le juge du sens qu'il faut y donner, qu'il n'y a sur la terre aucun tribunal infaillible qui ait droit de déterminer ce sens. A quel titre donc Calvin et ses partisans ont-ils eu celui de condamner Servet, parce qu'il entendoit l'Ecriture sainte autrement qu'eux? En France, ils demandoient la tolérance; en Suisse, ils exerçoient la tyrannie. 4° Quand les catholiques auroient condamné à mort les hérétiques précisément pour leurs erreurs, ils auroient du moins suivi leur principe, qui est que l'Eglise ayant reçu de Jésus-Christ l'autorité d'enseigner, d'expliquer l'Ecriture sainte, de condamner les erreurs; ceux qui résistent opiniâtrément à son enseignement sont punissables. Mais nous avons prouvé vingt fois dans le cours de cet ouvrage, que les catholiques n'ont jamais puni de mort des hérétiques précisément pour leurs erreurs, mais pour les séditions, les violences, les attentats contre l'ordre public dont ils étoient coupables, et que telle est la vraie raison pour laquelle on a sévi contre les protestants en particulier. *Voyez* HÉRÉTIQUE, § 1, CALVINISME, TOLÉRANCE, etc. Or, *Servet* n'avoit rien fait de semblable à Genève.

Mais, en condamnant sans ménagement la conduite de Calvin, le traducteur de l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim a très-mauvaise grâce de nommer *Servet un savant et spirituel martyr :* Mosheim n'a pas eu la témérité de lui donner un titre si respectable; tous deux conviennent que cet hérétique joignoit à beaucoup d'orgueil un esprit malin et contentieux, une opiniâtreté invincible et une dose considérable de fanatisme, *Hist. ecclés.*, 16e siècle, sect. 3, 2e part. c. 4, § 4; c'est donc profaner l'auguste nom de *martyr*, que de le donner à un pareil insensé.

Quelques sociniens ont écrit qu'il mourut avec beaucoup de constance, et qu'il prononça un discours très-sensé au peuple qui assistoit à son supplice; d'autres écrivains soutiennent que cette harangue est supposée. Calvin rapporte que quand on lui eut lu la sentence qui le condamnoit à être brûlé vif, tantôt il parut interdit et sans mouvement, tantôt il poussa de grands soupirs, tantôt il fit des lamentations comme un insensé, en criant *miséricorde*. Le seul fait certain est qu'il ne rétracta point ses erreurs.

Il n'est pas aisé d'en donner une notice exacte; la plupart de ses expressions sont inintelligibles : il n'y a aucune apparence qu'il ait eu un système de croyance fixe et constant; il ne faisoit aucun scrupule de se contredire. Quoiqu'il emploie contre la sainte Trinité plusieurs des mêmes arguments par lesquels les ariens attaquoient ce mystère, il proteste néanmoins qu'il est fort éloigné de suivre leurs opinions, qu'il ne donne point non plus dans celles de Paul de Samosate. Sandius a prétendu le contraire, mais Mosheim n'est pas de même avis.

Suivant ce dernier, qui a fait en allemand une histoire assez ample de *Servet*, cet insensé se persuada que la véritable doctrine de Jésus-Christ n'avoit jamais été bien connue ni enseignée dans l'Eglise, même avant le concile de Nicée, et il se crut suscité de Dieu pour la révéler et la prêcher aux hommes; conséquemment il enseigna « que Dieu » avant la création du monde avoit pro- » duit en lui-même deux représentations » personnelles, ou manières d'être, qu'il » nommoit *économies*, *dispensations*, » *dispositions*, etc., pour servir de mé- » diateurs entre lui et les hommes, pour » leur révéler sa volonté, pour leur faire » part de sa miséricorde et de ses bien- » faits; que ces deux représentations » étoient le Verbe et le Saint-Esprit; que » le premier s'étoit uni à l'homme Jésus, » qui étoit né de la vierge Marie par un » acte de la volonté toute-puissante de » Dieu; qu'à cet égard on pouvoit donner » à Jésus-Christ le nom de *Dieu*; que le » Saint-Esprit dirige et anime toute » la nature, produit dans l'esprit des » hommes les sages conseils, les pen- » chants vertueux et les bons senti-

» ments ; mais que ces deux représen-
» tations n'auront plus lieu après la
» destruction du globe que nous habi-
» tons, qu'elles seront absorbées dans
» la Divinité d'où elles ont été tirées. »
Son système de morale étoit à peu près le même que celui des anabaptistes, et il blâmoit comme eux l'usage de baptiser les enfants.

Par ce simple exposé, il est déjà clair que l'erreur de *Servet* touchant la Trinité étoit la même que celle de Photin, de Paul de Samosate et de Sabellius, et qu'il n'y avoit rien de différent que l'expression. Suivant tous ces sectaires, il n'y a réellement en Dieu qu'une seule personne; le Fils ou le Verbe et le Saint-Esprit ne sont que deux différentes manières d'envisager et de concevoir les opérations de Dieu. Or, il est absurde d'en parler comme si c'étoient des substances ou des personnes distinctes, et de leur attribuer des opérations, puisque les prétendues personnes ne sont que des opérations. Dans ce même système, il est absurde de dire que le Verbe s'est uni à l'humanité de Jésus-Christ, puisque ce Verbe n'est autre chose que l'opération même par laquelle Dieu a produit le corps et l'âme de Jésus-Christ dans le sein de la sainte Vierge. Enfin, il est faux que dans cette hypothèse Jésus-Christ puisse être appelé *Dieu*, sinon dans un sens très-abusif; cette manière de parler est plutôt un blasphème qu'une vérité.

Il n'est pas étonnant que cet hérétique ait répété contre les orthodoxes les mêmes reproches que leur faisoient déjà les ariens ; il disoit comme eux que l'on doit mettre au rang des athées ceux qui adorent comme Dieu un assemblage de divinités, ou qui font consister l'essence divine dans trois personnes réellement distinctes et subsistantes; il soutenoit que Jésus-Christ est Fils de Dieu, dans ce sens seulement qu'il a été engendré dans le sein de la sainte Vierge par l'opération du Saint-Esprit, par conséquent de Dieu même. Mais il poussoit l'absurdité plus loin que tous les anciens hérésiarques, en disant que Dieu a engendré de sa propre substance le corps de Jésus-Christ, et que ce corps est celui de la Divinité. Il disoit aussi que l'âme humaine est de la substance de Dieu, qu'elle se rend mortelle par le péché, mais que l'on ne commet point de péché avant l'âge de vingt ans, etc. Sur les autres articles de doctrine, il joignit les erreurs des luthériens et des sacramentaires à celles des anabaptistes, *Hist. du Socin.*, 2e part., p. 221.

Il est donc évident que les erreurs de *Servet* ne sont qu'une extension ou une suite nécessaire des principes de la réforme ou du protestantisme; il argumentoit contre les mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation, de la même manière que Calvin et ses adhérents raisonnoient contre le mystère de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et contre les autres dogmes de la croyance catholique qui leur déplaisoient; il se servoit, pour entendre l'Ecriture sainte, de la même méthode que suivent encore aujourd'hui tous les protestants. S'ils disent qu'il la poussoit trop loin et qu'il en abusoit, nous les prierons de nous tracer par l'Ecriture sainte la ligne à laquelle *Servet* auroit dû s'arrêter. Quoi qu'ils disent, il est démontré que le protestantisme est le père du *servétisme* et du socinianisme, et que les réformateurs, en voulant le détruire, ont vainement tâché d'étouffer le monstre qu'ils avoient eux-mêmes nourri et enfanté. *Voyez* SOCINIANISME.

SERVICE DIVIN. Ce sont les prières, le saint sacrifice, les offices et les cérémonies qui se célèbrent dans l'Eglise chrétienne, et dans lesquels consiste le culte extérieur du christianisme, que l'on appelle aussi la LITURGIE. *Voyez* ce mot. Dès le temps de Tertullien, le *service divin* se nommoit *le sacrifice*, *de Cultu femin.*, l. 2, c. 11, parce que la consécration de l'eucharistie en fut toujours la partie principale. Nous en avons suffisamment parlé aux mots HEURES CANONIALES, LITURGIE, MESSE, OFFICE DIVIN, etc.

SERVITES, ordre de religieux ainsi nommés, parce qu'ils font profession d'être serviteurs de la sainte Vierge; ils observent la règle de saint Augustin et

plusieurs pratiques différentes de celles des autres ordres. Celui-ci fut institué par sept marchands florentins qui renoncèrent au négoce, l'an 1223, et se retirèrent à *Monte-Senario*, à dix lieues de Florence, pour vaquer aux exercices de piété et de mortification : l'an 1239, ils reçurent de leur évêque la règle de saint Augustin ; ils prirent un habit noir, afin d'honorer particulièrement le veuvage de la sainte Vierge ; ils élurent pour leur général Bonfilio-Monaldi, l'un d'entre eux. Cet ordre fut redevable de ses principaux accroissements dans la suite à saint Philippe Bénizi leur général, dont les vertus et le zèle édifièrent l'Europe entière pendant une bonne partie du treizième siècle. Il fut approuvé par Alexandre IV, confirmé au concile général de Lyon par Grégoire V et par Benoît XI ; dans le quinzième siècle, Martin V et innocent VIII le mirent au nombre des ordres mendiants. L'an 1593, le relâchement s'y étant introduit, une partie des religieux se réformèrent et rétablirent l'observance rigoureuse de leur institut dans les ermitages de Monte-Senario ; ces réformés prirent le nom de *servites-ermites*. Le frère Paul Sarpi, trop connu par l'histoire qu'il a donnée du concile de Trente, étoit religieux *servite* avant la réforme. Cet ordre n'est point établi en France, mais il est très-connu en Italie et ailleurs ; il est aujourd'hui divisé en vingt-sept provinces. Il y a aussi en Italie des religieuses servites qui observent la même règle que les religieux.

SERVITEURS DES MALADES. *Voyez* CLERCS RÉGULIERS.

SERVITUDE. Ce terme dans l'Ecriture sainte ne doit pas toujours être pris à la rigueur pour l'esclavage proprement dit ; souvent il signifie seulement l'état d'un peuple tributaire et assujetti à un autre. L'état des Israélites en Egypte est communément appelé *servitude ;* Dieu leur ordonne de traiter leurs esclaves avec humanité, en se souvenant qu'ils ont été eux-mêmes esclaves (*servi*) en Egypte. De même ils ont nommé *servitudes* les temps où ils furent assujettis par quelques-uns des peuples de la Palestine, après la mort de Josué. Néanmoins dans ces différentes circonstances ils n'étoient pas réduits à l'esclavage domestique, dépouillés de toute propriété, exposés à être vendus à des étrangers, etc. Pendant qu'ils étoient le plus maltraités en Egypte, ils possédoient la contrée de Gessen, où ils étoient exempts des fléaux que Moïse faisoit tomber sur les Egyptiens, *Exod.*, c. 9, ℣. 26, etc. Lorsque par une victoire ils avoient secoué le joug des Philistins, des Moabites, ou des Chananéens, toute *servitude* cessoit. Les incrédules qui ont abusé de ce terme pour en conclure que les Hébreux ont toujours été *esclaves*, ont cherché à en imposer aux ignorants.

Quant à la *servitude* domestique ou à l'esclavage proprement dit, nous avons prouvé ailleurs que Moïse n'a point prêché contre le droit naturel, lorsqu'il l'a toléré parmi les Israélites. *Voyez* ESCLAVAGE.

On ne doit pas prendre non plus à la rigueur les passages de l'Ecriture sainte, dans lesquels il est dit que par la concupiscence l'homme est *esclave* du péché, captif ou réduit en *servitude* sous la loi du péché, etc. Saint Paul, qui se sert de ces expressions, nous déclare que par *esclavage* et *servitude* il entend une obéissance volontaire. « Ne savez-vous » pas, dit-il, *Rom.*, c. 6, ℣. 16, que » vous vous rendez *esclave* de celui à » qui vous vous présentez pour obéir, » ou du péché pour en recevoir la mort, » ou de la justice pour en suivre les » mouvements ?.... A présent délivrés » du péché, vous êtes devenus *esclaves* » de la justice. C. 7, ℣. 23 : Je vois dans » mes membres une loi qui combat » contre celle de mon esprit et qui me » *captive* sous la loi du péché.... J'obéis » donc (*servio*) par l'esprit à la loi de » Dieu, et par la chair à la loi du » péché, etc. » Ceux qui ont conclu de là que l'homme n'est pas libre, qu'il est assujetti à la nécessité de pécher, que Dieu lui impute des péchés dont il n'est pas le maître de s'abstenir, etc., ont étrangement abusé des termes.

On doit donc entendre dans le même sens que saint Paul ce que disent com-

munément les théologiens, que par le péché originel l'homme naît *esclave du démon*. Cette expression ne se trouve point dans l'Ecriture sainte, et le concile de Trente a seulement décidé qu'Adam par son péché a encouru la mort, et avec la mort *la captivité sous la puissance de celui qui a eu l'empire de la mort, c'est-à-dire du démon;* sess. 5, *de Pec. orig.*, can. 1. Or, ces mêmes paroles dans saint Paul, *Hebr.*, c. 2, ℣. 14, ne signifient rien autre chose que la nécessité de mourir. Il est absurde de les entendre dans ce sens, qu'un enfant qui vient de naître est possédé du démon tant qu'il n'est pas baptisé, et d'oublier que Jésus-Christ *par sa mort a détruit l'empire et le pouvoir du démon?* ibid.

SÉTHIENS ou SÉTHITES, hérétiques du second siècle, qui honoroient particulièrement le patriarche Seth, fils d'Adam; c'étoit une branche des valentiniens. Ils enseignoient que deux anges avoient créé l'un Caïn, et l'autre Abel; qu'après la mort de celui-ci la grande vertu avoit fait naître Seth d'une pure semence. Sans doute ils entendoient par *la grande vertu* la puissance de Dieu; mais on ne nous dit pas si c'est elle qui avoit produit les anges, dont les uns étoient bons et les autres mauvais. Ces sectaires ajoutoient que du mélange de ces deux espèces d'anges étoit née la race d'hommes vicieux que la grande vertu fit périr par le déluge, qu'une partie de leur méchanceté pénétra dans l'arche, et de là se répandit dans le monde. Cette hypothèse absurde n'avoit donc été imaginée que pour rendre raison du bien et du mal qui se trouvent dans l'univers; il en étoit de même du système des différentes sectes de gnostiques.

Théodoret a confondu les *séthiens* avec les ophites, et peut-être n'y avoit-il entre eux d'autre différence que la vénération superstitieuse des premiers pour le patriarche Seth; ils disoient que son âme avoit passé à Jésus-Christ, et que c'étoit le même personnage; ils avoient forgé plusieurs livres sous le nom de Seth et des autres patriarches. Saint Irénée, *advers. Hæres.*, l. 1, c. 7 et seq.; Tertullien, *de Præscrip.*, c. 47; saint Epiphane, *Hær.* 31.

SÉVÉRIENS, branche des encratites, hérétiques du second siècle, qui avoient eu Tatien pour premier auteur; un certain *Sévère* lui succéda et se fit un nom dans la secte. On ne sait s'il suivit exactement la doctrine de son maître; il est probable qu'il y ajouta du sien. Pour rendre raison du bien et du mal qu'il y a dans le monde, il imagina qu'il étoit gouverné par une troupe d'esprits dont les uns sont bons, les autres mauvais: les premiers, disoit-il, ont mis dans l'homme ce qu'il y a de bien soit dans le corps soit dans l'âme, comme la raison, les penchants louables, les parties supérieures du corps; les seconds y ont fait ce qu'il y a de mauvais, la sensibilité physique, les passions, source de toutes nos peines, les parties inférieures du corps, etc. On doit de même attribuer aux premiers les aliments utiles à la santé et à la conservation de l'homme, l'eau et toutes les nourritures saines; aux seconds tout ce qui nuit à la bonne constitution du corps, comme le vin et les femmes.

Quelques-uns des auteurs qui ont parlé des *sévériens* disent que, selon ces hérétiques, les bons et les mauvais anges qu'ils admettoient étoient *subordonnés* à l'Etre suprême; mais il seroit bon de savoir en quoi consistoit cette subordination. S'ils en dépendoient pour agir, si l'Etre suprême pouvoit les en empêcher, il étoit responsable de tout le mal produit par ces agents secondaires, et leur action prétendue ne servoit de rien pour expliquer l'origine du mal. S'ils étoient indépendants, ils bornoient donc la puissance de l'Etre suprême; ils y mettoient obstacle, ils étoient plus puissants que lui, et l'on ne voit plus en quel sens on peut l'appeler l'*Etre suprême*. Tout ce système étoit inutile et absurde.

Eusèbe et Théodoret nous apprennent que les *sévériens* admettoient la loi, les prophètes et les Evangiles; qu'ils rejetoient les Actes des apôtres et les Lettres de saint Paul. Saint Augustin dit qu'ils rejetoient l'ancien Testament, et qu'ils

nioient la résurrection de la chair, quoique la plupart des encratites pensassent autrement. Cela prouve qu'il n'y avoit rien de fixe, de constant, d'uniforme parmi ces sectaires, non plus que parmi les autres hérétiques ; chacun d'eux dogmatisoit à son gré.

Il ne faut pas confondre ces *sévériens* du second siècle avec les partisans de *Sévérus*, patriarche d'Antioche, qui, au sixième siècle, forma un parti considérable parmi les eutychiens ou monophysites. *V.* ENCRATITES, EUTYCHIENS.

SEXAGÉSIME. *Voyez* SEPTUAGÉSIME.

SEXTE. *Voyez* HEURES CANONIALES.

SIBYLLES, prophétesses que l'on suppose avoir vécu dans le paganisme, et avoir cependant prédit la venue de Jésus-Christ et l'établissement du christianisme; leurs prétendus oracles, composés en vers grecs, sont appelés *oracles sibyllins*. Ce que nous allons en dire est tiré, pour la plus grande partie, d'un *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. 23, *in*-4; t. 38, *in*-12, composé par M. Fréret, sur les recueils de prédictions, etc.

Cette collection est divisée en huit livres; elle a été imprimée pour la première fois en 1545 sur des manuscrits, et publiée plusieurs fois depuis avec d'amples commentaires. Les ouvrages composés pour et contre l'authenticité de ces livres sont en très-grand nombre; quelques-uns sont très-savants, mais écrits avec peu d'ordre et de critique. Fabricius, dans le premier livre de sa *Bibliothèque grecque*, en a donné une espèce d'analyse, à laquelle il a joint une notice assez détaillée des huit livres *sibyllins*. Après de longues discussions il est demeuré certain que ces prétendus oracles sont supposés, et qu'ils ont été forgés vers le milieu du second siècle du christianisme par un ou par plusieurs auteurs qui faisoient profession de notre religion; mais il est probable que d'autres y ont fait des interpolations, et qu'il y en a eu plusieurs recueils qui n'étoient pas entièrement conformes.

On sait qu'avant le christianisme il y avoit eu à Rome un recueil d'oracles *sibyllins*, ou de prophéties concernant l'empire romain : il y en avoit eu même dans la Grèce du temps d'Aristote et de Platon; mais les uns ni les autres n'avoient rien de commun avec ceux qui ont paru sous le christianisme : celui qui a composé ces derniers s'est proposé d'imiter les anciens, et de faire croire que tous étoient de la même date, pour leur donner ainsi du crédit; mais la différence est aisée à démontrer.

1° Les oracles *sibyllins* modernes sont une compilation informe de morceaux détachés, les uns dogmatiques, et les autres prophétiques, mais toujours écrits après les événements, et chargés de détails fabuleux ou très-incertains.

2° Ils sont écrits dans un dessein diamétralement opposé à celui qui a dicté les vers *sibyllins*, que l'on gardoit à Rome. Ceux-ci prescrivoient les sacrifices, les cérémonies, les fêtes qu'il falloit observer pour apaiser le courroux des dieux lorsqu'il arrivoit quelque événement sinistre. Le recueil moderne, au contraire, est rempli de déclamations contre le polythéisme et contre l'idolâtrie, et partout on y établit ou l'on y suppose l'unité de Dieu. Il n'y a presque aucun de ces morceaux qui ait pu sortir de la plume d'un païen; quelques-uns peuvent avoir été faits par des juifs, mais le plus grand nombre respirent le christianisme, et sont l'ouvrage des hérétiques.

3° Selon le témoignage de Cicéron, les vers des *sibylles* conservés à Rome, et ceux qui avoient cours dans la Grèce, étoient des prédictions vagues, conçues dans le style des oracles, applicables à tous les temps et à tous les lieux, et qui pouvoient s'ajuster aux événements les plus opposés. Au contraire, dans la nouvelle collection, tout est si bien circonstancié, que l'on ne peut se méprendre aux faits que l'auteur vouloit indiquer.

4° Les anciens étoient écrits de telle sorte, qu'en réunissant les lettres initiales des vers de chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article; rien de semblable n'est dans le nouveau recueil. L'acrostiche inséré dans le huitième livre, et qui est tiré du

discours de Constantin au concile de Nicée, est d'une espèce différente; il consiste en trente-quatre vers, dont les lettres initiales forment le Ἰησοῦς Κριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτὴρ, σταυρὸς, mais ces mots ne se trouvent point dans le premier vers.

5° La plupart des choses que contiennent les nouveaux vers *sibyllins* n'ont pu être écrites que par un chrétien ou par un homme qui avoit lu l'histoire de Jésus-Christ dans les Evangiles. Dans un endroit l'auteur se dit *enfant du Christ;* il assure ailleurs que le Christ est le Fils du Très-Haut; il désigne son nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησοῦς dans l'alphabet grec.

6° Dans le cinquième livre, les empereurs Antonin, Marc Aurèle et Lucius Vérus sont clairement indiqués; d'où l'on conclut que cette compilation a été faite ou achevée entre les années 138 et 167; d'autres disent entre 169 et 177. Elle renferme encore d'autres remarques chronologiques qui nous indiquent cette même époque.

Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, l. 20, c. 16, ouvrage composé vers la treizième année de Domitien, l'an 93 de notre ère, cite des vers de la *sibylle*, où elle parloit de la tour de Babel et de la confusion des langues, à peu près comme dans la Genèse; il faut donc qu'à cette époque ces vers aient déjà passé pour anciens, puisque l'historien juif les cite en confirmation du récit de Moïse. De là il résulte déjà que les chrétiens ne sont pas les premiers auteurs de la supposition des oracles *sibyllins*. Ceux qui sont cités par saint Justin, par saint Théophile d'Antioche, par Clément d'Alexandrie et par d'autres Pères, ne se trouvent point dans notre recueil moderne, et ne portent point le caractère du christianisme; ils peuvent donc être l'ouvrage d'un juif platonicien.

Lorsque l'on fit sous Marc-Aurèle la compilation de ceux que nous avons à présent, il y avoit déjà du temps que ces prétendus oracles avoient acquis un certain crédit parmi les chrétiens. Celse, qui écrivoit quarante ans auparavant sous Adrien et ses successeurs, parlant des différentes sectes qui partageoient les chrétiens, supposoit une secte de *sibyllistes*. Sur quoi Origène observe, l. 5, n. 61, qu'à la vérité ceux d'entre les chrétiens qui ne vouloient pas regarder la *sibylle* comme une prophétesse, désignoient par ce nom les partisans de l'opinion contraire, mais qu'il n'y eut jamais une secte particulière de *sibyllistes*. Celse reproche encore aux chrétiens, l. 7, n. 55, d'avoir corrompu le texte des vers *sibyllins*, et d'y avoir mis des blasphèmes. Il entendoit par là sans doute les invectives contre le polythéisme et contre l'idolâtrie; mais il ne les accuse pas d'avoir forgé ces vers. Origène répond en défiant Celse de produire d'anciens exemplaires non altérés.

Ces passages de Celse et d'Origène semblent prouver, 1° que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors mise en question, et qu'elle étoit également supposée par les païens et par les chrétiens; 2° que parmi ces derniers il y en avoit seulement quelques-uns qui regardoient les *sibylles* comme des prophétesses, et que les autres, blâmant cette simplicité, les nommoient les *sibyllistes*. Ceux qui ont avancé que les païens donnoient ce nom à tous les chrétiens, n'ont pris le vrai sens ni du reproche de Celse ni de la réponse d'Origène.

C'est l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur d'un autre mémoire, dont l'extrait se trouve dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscrip.*, tom. 13, *in*-12, p. 150; il dit que les païens s'aperçurent de la supposition des vers *sibyllins*, qu'ils la reprochèrent aux premiers apologistes, et qu'ils leur donnèrent le nom de *sibyllistes*. Ces trois faits sont également faux. On ne pouvoit leur reprocher rien autre chose que de citer une collection de ces oracles différente de celle qui étoit gardée à Rome par les pontifes; mais il n'est jamais venu à l'esprit de personne de les comparer pour voir en quoi consistoit la différence.

Peu à peu l'opinion favorable aux *sibylles* devint plus commune parmi les chrétiens. On employa ces vers dans les ouvrages de controverse avec d'autant

plus de confiance, que les païens eux-mêmes qui reconnoissoient les *sibylles* pour des femmes inspirées, se retranchoient à dire que les chrétiens avoient falsifié leurs écrits : question de fait qui ne pouvoit être décidée que par la comparaison des différents manuscrits. Constantin étoit le seul qui eût pu faire cette confrontation, puisque, pour avoir permission de lire le recueil conservé à Rome, il falloit un ordre exprès du sénat.

Il n'est donc pas étonnant que saint Justin, saint Théophile d'Antioche, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Lactance, Constantin dans son discours au concile de Nicée, Sozomène, etc., aient cité les *oracles sibyllins* aux païens, sans craindre d'être convaincus d'imposture; il y en avoit un recueil qui étoit plus ancien qu'eux. Comme les auteurs de ces oracles supposoient la spiritualité, l'infinité, la toute-puissance du Dieu suprême, que plusieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures et les sacrifices, et sembloient faire allusion à la trinité platonicienne, les auteurs chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'alléguer aux païens cette autorité qu'ils ne contestoient pas, et de les battre ainsi par leurs propres armes.

Nous convenons que, pour en prouver l'authenticité, les Pères alléguoient le témoignage de Cicéron, de Varron et d'autres anciens auteurs païens, sans s'informer si le recueil cité par les anciens étoit le même que celui que les Pères avoient entre les mains, sans examiner si celui-ci étoit fidèle ou interpolé; mais, puisque cet examen ne leur étoit pas possible, nous ne voyons pas en quoi les Pères sont répréhensibles. Les règles de la critique étoient alors peu connues; à cet égard les plus célèbres philosophes du paganisme n'avoient aucun avantage sur le commun des auteurs chrétiens. Plutarque, malgré le grand sens qu'on lui attribue, ne paroît jamais occupé que de la crainte d'omettre quelque chose de tout ce que l'on peut dire de vrai ou de faux sur le sujet qu'il traite. Celse, Pausanias, Philostrate, Porphyre, l'empereur Julien, etc., n'ont ni plus de critique ni plus de méthode que Plutarque. Il y a de l'injustice à vouloir que les Pères aient été plus défiants et plus circonspects.

Comme la nouveauté de la religion chrétienne est un des reproches sur lesquels les païens insistoient le plus, parce que cette espèce d'argument est à portée du peuple, c'est aussi celui que nos apologistes ont le plus d'ambition de détruire. Pour cela ils ont allégué non-seulement des morceaux du faux Orphée, du faux Musée, et des *oracles sibyllins*, mais encore des endroits d'Homère, d'Hésiode et des autres poëtes, lorsqu'ils ont paru contenir quelque chose de semblable à ce qu'enseignoient les chrétiens. L'usage que les philosophes faisoient alors de ces mêmes autorités rendoient cette façon de raisonner tout à fait populaire, et par conséquent très-utile dans la dispute. Aujourd'hui de fâcheux censeurs en blâment les Pères; mais eux-mêmes ne se font pas scrupule d'observer la même méthode, puisqu'ils nous objectent souvent des lambeaux tirés des auteurs pour lesquels nous avons le moins de respect.

Lorsque le christianisme fut devenu la religion dominante, on fit beaucoup moins d'usage de ces sortes de preuves. Origène, Tertullien, saint Cyprien, Minutius Félix, n'ont point allégué le témoignage des *sibylles;* Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, où il montre beaucoup d'érudition, ne le cite que d'après Josèphe; lorsqu'il rapporte quelques oracles favorables aux dogmes du christianisme, il les emprunte toujours de Porphyre, ennemi déclaré de notre religion. La manière dont saint Augustin parle de ces sortes d'arguments, montre assez ce qu'il en pensoit. « Les témoi-
» gnages, dit-il, que l'on prétend avoir
» été rendus à la vérité par la *sibylle*,
» par Orphée et par les autres sages du
» paganisme que l'on veut avoir parlé
» du Fils de Dieu et de Dieu le Père,
» peuvent avoir quelque force pour
» confondre l'orgueil des païens; mais
» ils n'en ont pas assez pour donner
» quelque autorité à ceux dont ils por-
» tent le nom : » *Contra Faust.*, l. 15,

c. 15. Dans la *Cité de Dieu*, l. 18, c. 47, il convient que toutes ces prédictions attribuées aux païens peuvent à la rigueur être regardées comme l'ouvrage des chrétiens, et il conclut que ceux qui veulent raisonner juste doivent s'en tenir aux prophéties tirées des livres conservés par les juifs nos ennemis.

Les controverses agitées dans les deux derniers siècles sur l'autorité de la tradition, ont jeté les critiques dans deux extrémités opposées. Les protestants, dans la vue de détruire la force du témoignage que portent les Pères touchant la croyance de leur siècle, ont exagéré les défauts de leur manière de raisonner, la foiblesse et même la fausseté de quelques-unes des preuves qu'ils emploient; plusieurs catholiques au contraire se sont persuadés que c'en seroit fait de l'autorité des Pères lorsqu'ils déposent de ce que l'on croyoit de leur temps, si on ne soutenoit pas la manière dont ils ont traité des questions indifférentes au fond de la religion. Conséquemment ils ont défendu avec chaleur des opinions dont les Pères eux-mêmes n'étoient peut-être pas trop persuadés, mais desquelles ils ont cru pouvoir se servir contre les païens, comme d'un argument personnel; telle paroît avoir été celle du surnaturel des oracles. Cela n'est certainement pas nécessaire pour conserver à l'enseignement dogmatique des Pères tous le poids qu'il doit avoir.

Mais comment excuser la témérité des protestants, qui, pour rendre raison de la multitude des livres supposés dans le second et le troisième siècle de l'Eglise, ont dit que, suivant le sentiment commun des anciens Pères, il étoit permis de se servir de mensonges, d'impostures, de fraudes pieuses, pour établir la vérité, qu'ils ont suivi ce principe dans les disputes qu'ils ont eues avec les païens; qu'ils l'avoient puisé chez les Egyptiens et dans les leçons des philosophes de l'école d'Alexandrie? Déjà nous avons réfuté cette calomnie dans les articles ECONOMIE et FRAUDE PIEUSE, avec toutes les preuves dont les protestants veulent l'étayer; mais ils la répètent si souvent et avec tant de confiance, que l'on ne peut trop la détruire.

1° Nous ne concevons pas comment des maîtres qui auroient fait profession de tromper leurs disciples et leurs auditeurs, auroient trouvé quelqu'un qui voulût les écouter : à tout ce qu'ils auroient pu dire pour persuader, on auroit été en droit de répondre : Vous ne vous faites point de scrupule de mentir, de forger des faits, des dogmes, des livres; on ne peut et on ne doit pas vous croire. Si les Pères avoient été dans ce principe, il seroit étonnant qu'aucun des hérétiques contre lesquels ils ont disputé ne leur eût fait cette réponse. Nous n'en voyons cependant aucune trace dans les anciens monuments.

2° Il seroit tout aussi étonnant que les Pères de l'Eglise, en disputant contre les philosophes, eussent eu le front de leur reprocher un caractère fourbe et imposteur, s'ils avoient été eux-mêmes infectés de ce vice, et si on avoit pu les convaincre de quelque supercherie. Nous défions leurs accusateurs de citer aucun fait duquel il résulte qu'un des Pères ou un de nos apologistes a pu être convaincu d'une imposture.

3° La confiance avec laquelle plusieurs ont cité les *sibylles* ne prouve rien; un argument personnel ou *ad hominem* fait aux païens, ne sera jamais regardé par les hommes sensés comme un trait de mauvaise foi. Les païens se vantoient d'avoir des oracles pour le moins aussi respectables que les prophéties des Hébreux; Celse, dans *Origène*, l. 7, n. 3; Julien, dans *saint Cyrille*, l. 6, p. 194, 198, citent nommément ceux de la *sibylle;* le recueil de ces derniers étoit connu partout. Les Pères profitent de ce préjugé, sans examiner s'il est vrai ou faux; ils font voir aux païens que ces oracles sont favorables au christianisme: où sont ici la dissimulation, l'imposture, la mauvaise foi, les fraudes pieuses?

4° Ce sont des chrétiens, nous réplique-t-on, qui ont forgé ces oracles : voilà la fourberie. D'abord Celse, qui pouvoit mieux le savoir que nos critiques modernes, accuse seulement les chrétiens de les avoir interpolés et d'y

avoir mis des blasphèmes ; il ne les soupçonne pas d'en être les premiers auteurs. En second lieu, qui sont ces chrétiens ? Sont-ce les Pères eux-mêmes, ou leurs disciples, ou les hérétiques? Nous soutenons que ce sont les gnostiques, et nous le prouvons, 1° parce que c'étoient des philosophes sortis de l'école d'Alexandrie, et qui conservoient sous l'écorce du christianisme le caractère fourbe et menteur des philosophes ; 2° parce que les Pères, surtout Origène, leur ont reproché la hardiesse avec laquelle ils forgeoient de faux ouvrages ; Mosheim lui-même est convenu de leurs impostures en ce genre, et Beausobre en a cité plusieurs exemples ; 3° parce qu'il est incroyable que les Pères aient poussé l'audace jusqu'à produire en preuve du christianisme de fausses pièces dont ils auroient été eux-mêmes les fabricateurs, ou dont ils auroient connu l'origine. Ce sont donc nos adversaires eux-mêmes qui se rendent coupables de fraude, lorsqu'ils mettent la supposition des oracles *sibyllins* sur le compte des *chrétiens* en général, sans distinction, afin de donner à entendre que les Pères en ont été ou les partisans ou les complices.

5° Une autre affectation qui ressemble beaucoup à la mauvaise foi, est de confondre les différents recueils de vers *sibyllins*, au lieu qu'il faut en distinguer au moins trois. Le premier est celui que l'on gardoit à Rome dans la base de la statue d'Apollon Palatin ; les Pères n'ont pas pu le voir, puisqu'il falloit pour cela un décret du sénat, et qu'il étoit défendu de le lire sous peine de mort : saint Justin, *Apol.* 1, n. 44. Aurélien fit consulter les vers *sibyllins* l'an 270, Julien l'an 363, sur son expédition contre les Perses ; on les consulta encore l'an 363, sous le règne d'Honorius ; nous ne savons pas si ces vers étoient les mêmes que ceux qui avoient eu cours dans la Grèce du temps d'Aristote et de Platon. Ils n'étoient cependant pas absolument inconnus au public, puisque Cicéron en a expliqué la structure, et Virgile paroît en avoir tiré ce qu'il a dit dans sa quatrième églogue touchant l'arrivée d'un nouveau règne de Saturne, ou d'un nouveau siècle d'or.

Ce recueil, fait par des païens, renfermoit-il d'autres choses favorables à la religion chrétienne que ce tableau d'un nouveau siècle, qui a été pris pour une prédiction du règne du Messie ? Nous n'en savons rien ; on ne peut former sur ce sujet que des conjectures.

La seconde collection des oracles *sibyllins* est celle qui a été citée par Josèphe, par saint Justin et par les Pères du second siècle. Il n'est pas probable que ce fut la même que celle de Rome, puisqu'elle contenoit des choses qui paroissent avoir été tirées de l'Ecriture sainte, et des prédictions favorables au christianisme. Celle-ci étoit très-connue, puisque saint Justin dit qu'elle se trouvoit partout. Il reste à savoir si le fond de ce recueil étoit le même que la collection de Rome, à laquelle les Juifs et les chrétiens avoient fait des interpolations. Encore une fois, cela ne pouvoit être constaté que par une exacte confrontation des exemplaires, et personne ne s'est avisé de faire cet examen.

Enfin, la troisième édition des oracles *sibyllins* étoit celle qui fut faite ou achevée sous le règne de Marc Aurèle, vers l'an 170 ou 180 ; on n'y retrouve pas les endroits cités par nos anciens Pères ; mais nous ne savons pas jusqu'à quel point elle étoit conforme ou dissemblable aux deux collections précédentes, en quel temps ni par quelles mains avoient été faites les additions ou les retranchements que l'on auroit pu y remarquer.

Cela posé, nous demandons, avant d'alléguer aux païens le témoignage des livres *sibyllins*, les Pères ont-ils été obligés de s'informer s'il y en avoit divers exemplaires, si quelques-uns avoient été falsifiés, qui étoient les auteurs de la fraude, etc. ? et doit-on les taxer de mauvaise foi pour ne l'avoir pas fait? Peut-être qu'entre dix copies de ces prétendus oracles, il n'y en avoit pas deux qui fussent conformes. Mais Blondel et les autres critiques protestants ont tout confondu afin de calomnier les Pères plus commodément. Voyez *Codex*

Can. Eccles. primit. illustratus a Beveregio, c. 14, n. 4 et seq.; *PP. Apost.*, t. 2, part. 2, p. 58; Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 7, etc.

6° Nous avons déjà remarqué ailleurs que les apôtres du protestantisme ont été beaucoup moins scrupuleux que les Pères de l'Eglise; pour exciter la haine des peuples contre l'Eglise romaine, il n'est pas de fables, de calomnies, de faits scandaleux, d'erreurs grossières, qu'ils ne soient allés chercher dans les écrivains les plus suspects ou les plus ignorants, et qu'ils n'aient débités avec confiance comme des choses incontestables. Tous les jours encore nous prenons leurs successeurs en flagrant délit; c'est une contagion qui subsiste toujours parmi eux, et ils se flattent de la cacher en protestant toujours une exacte impartialité, lors même qu'ils calomnient les Pères.

SIDOINE APOLLINAIRE, évêque de Clermont en Auvergne, mort l'an 482, fut célèbre dans le cinquième siècle, par sa naissance qui étoit très-illustre, par ses talents pour la poésie et pour l'éloquence, et plus encore par ses vertus. Il reste de lui un recueil de poëmes sur divers sujets, dont le plus grand nombre a été composé avant son épiscopat, et neuf livres de lettres. On lui reproche de l'affectation, de l'enflure et de l'obscurité dans son style; mais il nous a conservé plusieurs faits de l'histoire civile et ecclésiastique que l'on ne trouve point ailleurs; et on peut le regarder comme un évêque très-instruit de la tradition. La meilleure édition de ses *OEuvres* est celle qu'a donnée le père Sirmond l'an 1652, in-4. Il a été placé à juste titre au rang des saints, et l'Eglise gallicane l'a toujours regardé comme un de ses principaux ornements.

SIÉGE, ÉVÊCHÉ. *Voyez* ÉVÊQUE.

SIÉGE (saint). *Voy.* ÉGLISE ROMAINE.

SIGNE DE LA CROIX. *Voy.* CROIX.

SIGNIFICATIFS. Quelques auteurs ont ainsi nommé les sacramentaires, parce qu'ils enseignent que l'eucharistie est un simple signe du corps de Jésus-Christ. *Voyez* SACRAMENTAIRES.

SILVESTRERI ou SILVESTRINS, religieux institués l'an 1231, par saint Silvestre Gozzolini, dans la Marche d'Ancône, sous l'étroite observance de la règle de saint Benoît. Cet ordre fut approuvé, l'an 1248, par le pape Innocent IV.

SIMON (saint), apôtre, surnommé le Chananéen ou le Zélé, pour le distinguer de Simon fils de Jean, qui est saint Pierre. Nous ne savons rien de certain sur les travaux ni sur la mort de ce saint apôtre, et il n'a rien laissé par écrit.

SIMONIE, crime qui se commet lorsqu'on donne ou que l'on promet une chose temporelle, comme prix ou récompense d'une chose spirituelle, telle que les sacrements, les prières de l'Eglise, les bénéfices, la profession religieuse, etc. Dans ce cas celui qui donne et celui qui reçoit sont également coupables.

En effet, Jésus-Christ parlant à ses apôtres des dons surnaturels qu'il leur accordoit, leur dit: « Vous les avez reçus » gratuitement, donnez-les de même; » *Matth.*, c. 1, ℣. 8. Simon le Magicien, témoin de ces mêmes dons que répandoient les apôtres, leur offrit de l'argent pour qu'ils lui conférassent aussi le pouvoir de donner le Saint-Esprit. « Que ton » argent périsse avec toi, lui répondit » saint Pierre, puisque tu as cru que le » don de Dieu s'acquéroit pour de l'ar- » gent, » *Act.*, c. 8, ℣. 18. C'est l'aveuglement de cet impie qui a fait donner au crime dont nous parlons, le nom de *simonie*. Saint Paul fait remarquer aux fidèles qu'il leur a prêché l'Evangile gratuitement, sans en espérer aucun avantage temporel, *II. Cor.*, c. 11, ℣. 7.

Le crime de la *simonie* consiste en ce que l'on met, pour ainsi dire, une chose temporelle sur la balance avec une chose spirituelle, qui est un don de Dieu; l'on regarde l'une comme l'équivalent de l'autre, puisque l'on se sert de l'une pour obtenir ou pour compenser l'autre; c'est une profanation.

Comme dans un bénéfice le droit de percevoir un revenu est essentiellement attaché à une fonction sainte, ne fût-ce que de prier Dieu, le droit au revenu ne peut être détaché de la fonction; l'on

ne peut acheter ou vendre l'un sans acheter ou vendre l'autre ; toute convention ou promesse, toute espérance donnée expressément ou tacitement d'obtenir un bénéfice par le moyen d'un avantage temporel, ou au contraire, sont censés *simoniaques*.

C'est aux canonistes plutôt qu'aux théologiens de traiter des différentes espèces de *simonie*, des diverses manières dont on peut la commettre, des peines attachées à ce crime, etc. Il nous suffit d'observer que ce désordre étant proscrit par la loi naturelle qui nous oblige à respecter tout ce qui a rapport au culte divin, par la loi divine positive sortie de la bouche de Jésus-Christ, et par les lois de l'Eglise sous les peines les plus sévères, l'usage, la coutume, les prétextes, les tournures, les sophismes par lesquels on vient à bout de le pallier, ne peuvent en diminuer la turpitude.

N'oublions pas néanmoins que Jésus-Christ, qui a commandé à ses apôtres d'accorder gratuitement les choses saintes, leur a dit que tout ouvrier est digne de sa nourriture, *Matth.*, c. 10, ℣. 10. Saint Paul a répété la même chose, *I. Cor.*, c. 9, ℣. 4 ; *I. Tim.*, c. 5, ℣. 18. Ainsi l'honoraire que l'on donne à un ministre de l'Eglise pour les fonctions qu'il remplit, n'est point censé un achat, un prix ou une récompense de ces fonctions saintes, ni une compensation de leur valeur, ni le motif pour lequel il s'en acquitte ; mais c'est un moyen de subsistance légitimement dû de droit naturel à celui qui est occupé pour un autre, quelle que soit la nature de son occupation.

Ainsi un homme riche qui fonde un bénéfice ou un monastère, qui se dépouille d'une partie de ses biens pour alimenter ceux ou celles qui prieront pour lui, n'est point *simoniaque*, non plus que ces derniers, parce que la subsistance, la solde, l'honoraire ne leur est point accordé, et ils ne le reçoivent point comme prix ou compensation des prières qu'ils disent ou des fonctions qu'ils remplissent, mais comme une pension alimentaire ou une rétribution qui leur est due par justice à cause de l'occupation qui leur est enjointe ; tel est le sens de la maxime du Sauveur : *L'ouvrier est digne de sa nourriture.*

De même, un bénéficier auquel on accorde une pension alimentaire sur le bénéfice dont il se démet, n'est point censé pour cela vendre son bénéfice ni tirer un paiement du droit qu'il cède à un autre. Enfin un monastère pauvre qui reçoit la dot d'une religieuse pour subvenir à sa subsistance, ne peut être accusé de vendre la profession religieuse. Mais cette faculté de recevoir une dot n'est accordée aux monastères qu'à titre de pauvreté ; si tel couvent est suffisamment fondé et doté d'ailleurs pour fournir la subsistance à toutes les personnes qui y font profession, il n'a plus le droit d'exiger une dot comme moyen nécessaire de subsistance.

Si ces principes avoient été connus de l'auteur qui a donné, en 1749 et 1757, une longue dissertation sur l'honoraire des messes, il auroit mieux raisonné ; il n'auroit pas décidé, comme il l'a fait, que tout honoraire reçu pour des messes autrement qu'à titre d'offrande, que tous les droits curiaux perçus pour des fonctions ecclésiastiques, sont *simoniaques* et illégitimes. On voit qu'il a confondu ensemble les notions de prix ou de paiement, d'honoraire, de solde, de subsistance, d'offrande et d'aumône ; nous en avons fait voir la différence au mot Casuel. Il ne veut pas qu'un ecclésiastique dont toute la fonction est de dire la messe et de réciter son bréviaire, soit mis au nombre des ouvriers auxquels l'Evangile veut que l'on accorde la nourriture. Suivant cette grave décision, tous les simples chapelains et aumôniers sont condamnés à servir gratuitement et sans aucune rétribution ; tous ceux qui tirent les rétributions d'un bénéfice simple, sont coupables de *simonie ;* tous les religieux des deux sexes doivent être réduits à mourir de faim. Sûrement ils appelleront de cette sentence au tribunal du bon sens ; avant de s'exposer à de pareilles conséquences, il faudroit y penser plus d'une fois. *Voyez* Casuel.

Pendant le dixième et le onzième siècle, l'Eglise fut déshonorée par l'audace avec laquelle régnoit la simonie dans l'Europe entière; on ne rougissoit pas de vendre et d'acheter publiquement, par des actes solennels, les évêchés, les abbayes et les autres bénéfices ecclésiastiques. Ce désordre fut toujours accompagné d'un autre non moins odieux, du concubinage et de l'incontinence des clercs. Mais il faut se souvenir que l'un et l'autre furent une suite des ravages qu'avoient faits les Normands pendant le siècle précédent. Les prêtres et les moines, chassés de leurs demeures, obligés de fuir sans état fixe et sans subsistance, oublièrent leur état, tombèrent dans l'ignorance et dans le déréglement des mœurs. Les seigneurs toujours armés, ne connoissant d'autre loi que celle du plus fort, s'emparèrent des bénéfices, les vendirent au plus offrant, y placèrent leurs enfants ou leurs domestiques, et les traitèrent comme leurs fermiers. Dans cette confusion, comment la discipline ecclésiastique auroit-elle pu se conserver?

Il est incontestable que pendant plus d'un siècle les papes ne cessèrent de faire leurs efforts pour empêcher ce scandale; enfin, vers l'an 1074, Grégoire VII, plus ferme que ses prédécesseurs, assembla un concile à Rome, y fit porter une condamnation rigoureuse contre les coupables, et la fit exécuter. Les protestants même conviennent qu'il réussit; mais ils ont blâmé les moyens qu'il employa. Il se comporta, disent-ils, avec trop de hauteur, il traita avec une rigueur égale les prêtres et les moines concubinaires, et ceux qui avoient contracté un mariage légitime; il ordonna aux magistrats de sévir également contre eux. Cette conduite imprudente fut la cause de la résistance qu'il éprouva et des troubles qui s'ensuivirent. Mosheim, *Hist. ecclés.*, 10e siècle, 2e part., c. 2, § 10; 11e siècle, 2e part., c. 2, § 12.

Une seule réflexion suffit pour justifier Grégoire VII. Ses détracteurs conviennent que les remèdes employés jusqu'alors par les pontifes précédents n'avoient rien opéré; donc ce pape fut forcé de recourir à des moyens plus violents; une preuve qu'il n'eut pas tort, c'est qu'il eut plus de succès qu'eux. C'est une dérision de prétendre que des prêtres et des moines avoient contracté *un mariage légitime* en dépit de la discipline ecclésiastique qui leur interdisoit le mariage. Jamais la nécessité de la loi du célibat ne fut mieux démontrée que dans ces temps malheureux, où l'infraction de cette loi entraîna la vente et l'achat des bénéfices pour avoir de quoi nourrir une femme et des enfants, le déréglement et l'avilissement du clergé, le choix du concubinage par préférence à une apparence de mariage, la négligence des fonctions ecclésiastiques, etc. Il fallut instituer des chanoines réguliers, pour rétablir la discipline et la décence parmi le clergé. Traiter avec ménagement les prévaricateurs, ç'eût été un moyen sûr de perpétuer le scandale; la résistance qu'ils firent, les clameurs et les troubles qu'ils excitèrent, prouvent la grandeur du mal, et non l'imprudence du remède. *Voy.* CÉLIBAT.

SIMONIENS, sectaires du premier siècle de l'Eglise, attachés au parti de Simon le Magicien, duquel il est parlé dans les Actes des apôtres, c. 8, ℣. 9 et suiv.

Ce personnage étoit de Samarie et juif de naissance; après avoir étudié la philosophie à Alexandrie, il professa la magie, folie assez ordinaire aux philosophes orientaux, et il persuada aux Samaritains, par de faux miracles, qu'il avoit reçu de Dieu un pouvoir supérieur pour réprimer et pour dompter les esprits malins qui tourmentent les hommes. Lorsqu'il vit les prodiges que l'apôtre saint Philippe opéroit par la puissance divine, il se joignit à lui, dans l'espérance d'en faire aussi de semblables, il embrassa la doctrine de Jésus-Christ et reçut le baptême. Ayant vu ensuite que saint Pierre et saint Jean donnoient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, il leur offrit de l'argent pour obtenir d'eux le même pouvoir, afin d'augmenter ainsi ses richesses, son crédit et sa réputation.

Mais saint Pierre lui reprocha sévèrement la méchanceté de ses intentions et la vanité de ses espérances, et le menaça d'un châtiment rigoureux. *Simon*, piqué de cette réprimande, abandonna entièrement le parti des chrétiens, reprit la pratique de la magie, et, loin de prêcher la foi en Jésus-Christ, il s'opposa tant qu'il put aux progrès de l'Evangile, et il parcourut plusieurs pays dans ce dessein. Ainsi on doit moins le regarder comme un hérésiarque que comme un des imposteurs ou des faux messies qui parurent en Judée après l'ascension de Jésus-Christ.

Presque tous les anciens qui en ont parlé, ont cependant présenté *Simon* comme le chef ou le premier auteur de la secte des gnostiques; mais ceux-ci peuvent avoir suivi le même système et les mêmes erreurs, sans les avoir reçus de lui et sans avoir été ses disciples; ils peuvent les avoir pris dans la même source que lui, à savoir dans l'école d'Alexandrie. Il eut cependant des partisans en assez grand nombre; Eusèbe et d'autres auteurs nous apprennent que la secte des *simoniens* dura jusqu'au commencement du cinquième siècle. Comme ces sectaires ne se faisoient point de scrupule de l'idolâtrie, et ne s'exposoient point au martyre, les païens ne les regardèrent point comme chrétiens, et les laissèrent en repos.

Il y a beaucoup de variété et même d'opposition entre ce que les anciens ont dit des actions de cet imposteur et de ses opinions; c'est ce qui a porté quelques savants modernes à imaginer qu'il y a eu deux personnages nommés *Simon*, l'un magicien et apostat, duquel les *Actes des Apôtres* font mention, l'autre hérétique gnostique. C'est le sentiment que Beausobre s'est efforcé d'établir, *Hist. du manich.*, tom. 2, l. 6, c. 3, § 9, surtout dans sa *Dissertation sur les adamites*. Mosheim qui, dans ses divers ouvrages, a examiné dans le plus grand détail ce qui concerne *Simon*, ses sentiments et sa secte, juge que cette conjecture de Beausobre n'est ni prouvée ni probable; *Dissert. ad Hist. ecclés.*, t. 2, p. 60; *Instit. Hist. christ.*, sæc. 1, 2. part., cap. 5, § 12.

Saint Epiphane rapporte que *Simon* conduisoit avec lui une femme perdue nommée *Hélène*, de laquelle il racontoit des choses prodigieuses, à laquelle il attribuoit la même vertu qu'à lui, et lui faisoit rendre par ses partisans les mêmes honneurs. Beausobre, toujours porté à faire l'apologie de tous les hérétiques, prétend que saint Epiphane s'est trompé grossièrement par prévention; que sous le nom de la prétendue *Hélène*, *Simon* entendoit l'âme humaine, de laquelle il peignoit allégoriquement l'origine, l'état, la destinée, sous l'emblème d'une femme qu'il étoit venu sauver, *Hist. du manich.*, t. 1, l. 1, c. 3, § 2; t. 2, l. 6, c. 3, § 9. Mosheim soutient encore que cette imagination, tout ingénieuse qu'elle est, n'a aucun fondement; qu'il n'est pas possible de rejeter le témoignage formel de saint Irénée et des autres Pères plus anciens que saint Epiphane, qui ont parlé aussi bien que lui d'*Hélène*, comme d'une femme véritablement vivante.

D'autres anciens auteurs ont dit que *Simon*, étant venu exercer la magie à Rome, sous le règne de Néron, y rencontra saint Pierre avec lequel il eut de vives disputes; qu'ayant promis aux Romains de voler, il s'éleva effectivement par magie dans les airs, mais qu'il fut précipité en bas par les prières de saint Pierre. Comme cette histoire n'a point d'autres garants que des auteurs très-suspects et des monuments apocryphes, il n'est guère possible d'y ajouter foi.

Saint Justin, *Apol.* 1, n. 26 et 56, parlant aux empereurs, dit que *Simon* est honoré par les Romains comme un dieu; qu'il a vu dans une île du Tibre sa statue avec cette inscription: *Simoni sancto*. Aucun des anciens n'avoit révoqué en doute cette narration de saint Justin; mais sous le pontificat de Grégoire XIII, l'on déterra dans une île du Tibre le piédestal d'une statue avec l'inscription *Simoni Sanco Deo Fidio sacrum;* l'on a conclu que saint Justin, trompé par la ressemblance du nom, et faute d'entendre la langue latine, avoit pris la statue de *Semo Sancus*, Dieu de

la bonne foi, pour l'image de *Simon* le Magicien. Le savant éditeur des œuvres de saint Justin soutient que cette erreur n'est pas possible ; que saint Justin a demeuré assez longtemps à Rome pour corriger sa méprise s'il avoit été trompé, et qu'après tout la conjecture des modernes peut bien n'être qu'une imagination.

Quoi qu'il en soit, voici, selon Mosheim, à quoi se réduisoit les opinions de *Simon*. Il admettoit un Etre suprême, éternel, bon et bienfaisant de sa nature; mais, comme tous les philosophes orientaux, il supposoit aussi l'éternité de la matière. Il pensoit comme eux que la matière, mue de toute éternité par une activité intrinsèque et nécessaire, avoit produit par sa force ignée, dans un certain temps et de sa propre substance, un mauvais principe, un être intelligent et malfaisant qui exerce toujours son empire sur elle; est-ce celui-ci qui a produit une infinité d'*éons*, de génies ou d'esprits inférieurs qui ont arrangé la matière pour former le monde, qui le gouvernent et disposent ici-bas du sort des hommes? ou est-ce le Dieu bon qui a tiré de sa substance des anges et des âmes dans le dessein de les rendre heureuses et parfaites, mais desquelles le mauvais principe et ses *éons* sont venus à bout de se rendre maîtres, de les enfermer dans des corps matériels, et de les y asservir aux misères et aux foiblesses inséparables de la matière? Cela n'est pas aisé à décider, parce que les anciens, qui ont parlé des rêveries de *Simon* et des *simoniens*, ne se sont pas expliqués assez clairement là-dessus ; mais l'une et l'autre de ces suppositions sont également absurdes.

Nous savons seulement par leur témoignage que, suivant ce que prétendoit *Simon*, le plus parfait des divins *éons* résidoit dans sa personne, qu'un autre *éon*, de sexe féminin, habitoit dans sa maîtresse Hélène; que lui *Simon* étoit envoyé de Dieu sur la terre pour détruire l'empire des esprits qui ont créé ce monde matériel, et pour délivrer *Hélène* de leur puissance et de leur domination.

Il n'est pas nécessaire de nous arrêter à remarquer toutes les absurdités de cette hypothèse, nous les avons déjà fait apercevoir en parlant des différentes sectes de gnostiques; nous avons montré que tous les systèmes de philosophie orientale ne servent à rien pour expliquer l'origine du mal; qu'en voulant éviter une difficulté, les philosophes en ont fait naître de plus grandes; que le seul dogme vrai, démontrable et qui satisfait à tout, est celui de la création. *Voyez* MARCIONITES, MANICHÉENS, MÉNANDRIENS, CÉRINTHIENS, etc.; nous y reviendrons encore au mot VALENTINIENS.

Il nous suffit d'observer que, suivant l'opinion de tous ces anciens hérétiques, aucune de nos actions n'est libre, puisque nous sommes sous l'empire tyrannique de prétendus *éons* auxquels nous ne sommes pas maîtres de résister; qu'ainsi, à proprement parler, aucune n'est moralement ni bonne ni mauvaise : que la chair et toutes ses opérations sont nécessairement impures, mais qu'en cédant au mouvement des passions nous ne péchons point. On voit d'abord combien est détestable cette morale ; elle ne pouvoit pas manquer d'être suivie dans la pratique par la plupart de ceux qui l'enseignoient : ainsi nous ne devons pas douter des désordres que les Pères de l'Eglise ont imputés aux anciens hérétiques, et en particulier aux *simoniens*.

SIMPLICITÉ, attribut de Dieu par lequel nous le concevons comme parfaitement *un*, comme un Etre qui non-seulement n'est point composé de parties, mais auquel il ne survient aucune modification nouvelle qui change son état; ainsi la *simplicité* parfaite renferme nécessairement l'immutabilité aussi bien que la spiritualité ou la notion de pur esprit.

Un esprit créé est aussi un être *simple*, exempt de composition et de parties; mais il lui survient des modifications, des pensées, des connoissances, des désirs, des volontés qu'il n'avoit pas; dans ce sens il change, il n'est pas toujours le même. En Dieu tout est éternel : il a

connu et il a voulu de toute éternité ce qu'il connoît et ce qu'il veut aujourd'hui, et tout ce qu'il connoîtra et voudra jusqu'à la fin des siècles ; il ne peut rien perdre ni rien acquérir : « Je suis, dit-» il, *celui qui est ;* je ne change point. » *Malach.*, c. 3, ℣. 6.

Les philosophes qui n'ont point été éclairés par la révélation n'ont jamais eu cette idée sublime de la Divinité, mais les juifs l'avoient puisée dans les leçons que Dieu avoit données à leurs ancêtres ; un historien latin leur a rendu ce témoignage : « Les juifs, dit-il, conçoi-» vent Dieu par la pensée seule, comme » un Etre unique, souverain, éternel » immuable et immortel. » *Judæi mente solâ unumque Numen intelligunt..... summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum,* Tacite, *Hist.*, l. 5, cap. 5. Mais il n'est pas possible d'avoir cette notion pure de Dieu, que l'on n'ait aussi celle de la *création. Voyez* ce mot et SPIRITUALITÉ.

SIMPLICITÉ, vertu chrétienne, que l'on appelle aussi *candeur, ingénuité ;* c'est l'opposé de la duplicité, de la ruse, du caractère soupçonneux et défiant. Une âme simple dit naïvement ce qu'elle pense, croit aisément ce qu'on lui dit, ne se défie de personne, présume toujours le bien plutôt que le mal ; c'est le propre de l'innocence. Un homme vicieux et fourbe ne s'ouvre jamais, il se défie de tout le monde, il croit que les autres sont encore plus pervers que lui. « Ayez, dit Jésus-Christ, la prudence » du serpent et la *simplicité* de la co-» lombe, » *Matth.*, c. 10, ℣. 16. La *simplicité* n'exclut donc pas la prudence ni les précautions, mais elle bannit la finesse, la défiance excessive et mal fondée.

Aucun des anciens philosophes n'a recommandé cette vertu ; tous l'auroient regardée comme un défaut plutôt que comme une bonne qualité ; elle n'entroit point dans leur caractère, elle ne se trouve point non plus dans leurs livres ; chez les nations devenues philosophes, la *simplicité* est presque une injure, elle passe pour imbécillité.

SIMULACRE. *Voy.* PAGANISME.

SINAI, montagne voisine de l'Arabie et de la mer Rouge, sur laquelle Dieu donna sa loi aux Israélites après leur sortie de l'Egypte. Il est dit dans l'*Exode*, cap. 19 et 20, que dans cette circonstance toute la montagne de *Sinaï* étoit couverte d'une épaisse nuée, qu'il en sortoit des éclairs accompagnés du bruit du tonnerre et d'un son de trompettes qui inspiroit la terreur ; que tout le peuple se tint au bas et autour de la montagne, sans oser en approcher ; que Dieu lui-même prononça les commandements du Décalogue, et que tout le peuple l'entendit.

Nous ne connoissons aucun incrédule qui ait entrepris de prouver que tout cet appareil fût une illusion et un effet de l'art. Les Israélites étoient au nombre de deux millions, puisqu'il y en avoit six cent mille en état de porter les armes. Aucun art humain ne peut rendre fumante une montagne aussi étendue que le mont *Sinaï ;* en faire sortir le tonnerre et des éclairs capables d'effrayer une aussi grande multitude ; Moïse seul et Aaron son frère osèrent entrer dans la nuée et s'approcher du lieu où Dieu parloit. D'ailleurs on n'a jamais vu sur cette montagne aucun vestige de volcan.

Dira-t-on que c'est une fable ? Moïse prend à témoin de ce prodige les Israélites eux-mêmes quarante ans après, *Deut.*, cap. 5, ℣. 5, 22 et seq. Le visage de ce législateur orné de rayons de lumière depuis ce moment, étoit un autre prodige habituel qui faisoit souvenir du premier. *Exod.*, cap. 34, ℣. 29. Enfin il établit pour monument la fête des Semaines ou de la Pentecôte, et cette fête fut célébrée par ceux mêmes qui avoient été spectateurs de ces divers événements, *ibid.*, ℣. 22. Deux millions d'hommes n'ont pas pu consentir à célébrer contre leur conscience une fête de laquelle ils auroient connu l'imposture. Le miracle seul de *Sinaï* suffit pour attester la divinité de la loi de Moïse.

On peut faire une objection contre son histoire. *Exod.*, cap. 19, il répète plus d'une fois que cela s'est passé sur le mont *Sinaï*, et *Deut.*, c. 5, ℣. 2, il dit que ça a été sur le mont Horeb. Mais les

voyageurs et les géographes anciens et modernes nous apprennent que *Horeb* et *Sinaï* sont deux sommets de la même montagne, dont l'un regarde l'Idumée et l'autre l'Arabie, et que celui-ci est le plus élevé. Il y a aujourd'hui, et depuis plusieurs siècles, un monastère et une église de Sainte-Catherine sur le mont *Sinaï*, dans le lieu où l'on croit que Dieu lui-même a dicté ses lois.

SINDON. *Voyez* SUAIRE.

SINISTRES ou GAUCHERS. *Voyez* SABBATIENS.

SOCIÉTÉ. L'on convient assez que l'homme est destiné par la nature à vivre en société avec ses semblables; que réduit à une solitude absolue il seroit le plus malheureux de tous les animaux. Ceux d'entre nos philosophes modernes qui se sont avisés de soutenir le contraire, n'ont persuadé personne; le sentiment intérieur, plus fort que tous les sophismes, suffit pour faire oublier leurs paradoxes.

L'homme, dit très-bien un auteur moderne, l'homme ne connoîtroit rien s'il n'avoit pas besoin d'apprendre; nous ne savons bien que ce que nous avons eu de la peine à rechercher, et le plus stupide des peuples seroit celui dont tous les besoins seroient satisfaits sans aucun travail. Celui à qui la subsistance seroit donnée sans peine, la recevroit sans plaisir. Nulle volupté sans désir, et nul désir sans besoin. Tant que les peuples ichtyophages pourront vivre de la pêche, et tant que les peuples chasseurs trouveront du gibier, ils demeureront dans le même état, la sphère de leurs connoissances sera toujours également bornée. Quand le soleil rouleroit encore pendant vingt mille ans son orbe enflammé sur la zone torride, le noir habitant de ces contrées resteroit toujours dans le même état d'ignorance; il n'a besoin ni de se loger ni de se vêtir. C'est le peuple agriculteur qui éprouve ces besoins, et qui doit par conséquent chercher et découvrir les moyens de les satisfaire. Les champs qu'il a défrichés le fixent auprès d'eux; le taureau qu'il a subjugué, le cheval qu'il a dompté, demandent un asile contre les injures de l'air; de là naît la première architecture. Il retire sous son toit les brebis qu'il a rassemblées, leur lait le désaltère, et leur toison lui fournit des habits.

C'est donc chez les peuples agricoles qu'il faut chercher l'origine de la civilisation; c'est chez eux que nous trouverons le berceau des sciences. Mais tout climat n'est pas propre à rendre l'agriculture nécessaire aux peuples qui l'habitent, ni à la favoriser : tant que les Arabes du désert habiteront cette contrée, ils seront bergers; les habitants de la Pouille et de la Calabre seront toujours agriculteurs.

Mais la civilisation et la *société* ne sont pas la même chose; quelque grossier et sauvage que soit l'homme, il recherche du moins la *société* d'une épouse; sa constitution, ses besoins, ses inclinations, prouvent la vérité de cette parole du Créateur : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul.* Malgré la fertilité du paradis, l'Ecriture nous dit que Dieu y avoit placé l'homme pour qu'il en fût le cultivateur et le gardien, *Gen.*, c. 2, ℣. 15. Cependant le sentiment du besoin que nous avons de la *société* ne suffiroit pas pour nous en rendre les devoirs respectables et sacrés, si nous ne savions d'ailleurs que tel est l'ordre établi par la sagesse et la bonté du Créateur; qu'en donnant à l'homme le droit de jouir des avantages de la *société*, il lui a imposé l'obligation d'être utile à ses semblables, et de leur rendre les mêmes services qu'il a droit d'exiger d'eux.

Les philosophes modernes, qui ont rêvé que la *société* humaine est fondée sur un contrat libre que les hommes ont formé entre eux pour leur utilité mutuelle, n'ont pas seulement compris le sens des termes dont ils se sont servis.

1° Ils ont supposé qu'avant toute convention un homme ne doit rien à un autre homme; c'est une erreur: il lui doit l'humanité, et l'humanité consiste en devoirs réciproques. Pour penser le contraire, il faut penser que le genre humain est né fortuitement, sans qu'aucun être intelligent et sage ait présidé à sa naissance; c'est l'athéisme pur. Mais il est démontré que l'homme a un Créa-

teur. Or Dieu, en créant l'homme, n'a pas pu, sans se contredire, lui donner le besoin de vivre en *société* sans lui imposer les obligations de la vie sociale. C'est donc l'intention et la volonté du Créateur qui est le principe des lois de la *société;* le besoin en est le signe, mais il n'en est pas le fondement.

2° S'il n'y a pas une loi antérieure qui oblige l'homme à tenir sa parole, à exécuter ce qu'il a promis, un contrat libre, une convention réciproque ne peut imposer une obligation à ceux qui l'ont formée; la convention ne durera qu'autant que la même volonté subsistera; l'homme demeurera le maître de maintenir la convention ou de la rompre quand il le voudra; la même cause qui a formé le lien ou l'engagement sera toujours en droit de l'anéantir; ainsi le prétendu *pacte social* est une absurdité.

3° Les premiers auteurs de la convention n'ont pas pu contracter pour leurs descendants; ceux-ci naissent avec la même liberté naturelle que leurs pères. S'ils se trouvent blessés ou gênés par la *société* établie sans eux, qui les empêchera de la dissoudre, d'y renoncer et d'en violer les lois? La force, sans doute; mais la *force* et le *devoir* ne sont pas la même chose; la loi du plus fort est l'anéantissement de toute *société*.

4° Indépendamment de toute convention, un père est obligé de conserver et d'élever les enfants qu'il a mis au monde; autrement le genre humain seroit bientôt détruit: les enfants à leur tour sont obligés de respecter et d'aimer ceux qui leur ont donné la vie et l'éducation; autrement les pères et mères seroient tentés de les détruire, pour se décharger du soin très-pénible de les nourrir et de les élever. Puisque les enfants naissent avec le droit d'être conservés, ils naissent aussi avec le devoir d'être reconnoissants et soumis. En toutes choses *droit* et *devoir* sont *corrélatifs*, *voyez* ces deux mots; l'un ne peut subsister sans l'autre.

Cette théorie, déjà évidente par elle-même, est authentiquement confirmée par la révélation ou par l'histoire de la création. Dieu dit au premier homme et à son épouse: « Croissez, multipliez, » peuplez la terre, » *Gen.*, c. 1, ℣. 28; ils ne pouvoient la peupler qu'on conservant les fruits de leur union. Aussi, en mettant au monde son premier-né, Eve s'écrie par un sentiment de reconnoissance: « Je possède un homme par » la grâce de Dieu, » c. 4, ℣. 1. Ainsi, sans consulter les hommes, Dieu, auteur de leur être, de leurs inclinations, de leurs besoins, a établi entre eux la *société naturelle et domestique*, en sanctifiant le mariage, en le rendant indissoluble, en les faisant naître tous d'un seul couple. Tous sont donc frères et unis par les liens du sang, Dieu leur a prescrit leurs devoirs à l'égard de leurs parents, ou directs ou collatéraux; l'Ecriture nous le fait sentir, en donnant les noms de *père* et de *frère* à tous les degrés de parenté, et le nom de *prochain* à tout homme quel qu'il soit.

Toute la religion des patriarches avoit pour objet de leur inculquer cette grande vérité, que Dieu est le père des familles, le vengeur des droits du sang, qu'il a fait prospérer les peuplades qui lui ont été fidèles, qu'il a puni celles qui, en violant ses lois, ont résisté à la voix de la raison et de la nature.

Lorsque les familles ont été assez multipliées pour se réunir en corps de nation, Dieu a fondé *la société nationale et civile*, il a exercé d'une manière encore plus éclatante l'auguste fonction de législateur. Il n'étoit pas possible de les réunir toutes dans une seule *société;* la distance des lieux, la différence du langage, les variétés de leur manière de vivre, s'y opposoient. Mais, en choisissant un seul peuple, Dieu a montré à tous les autres ce qu'ils auroient dû faire; c'est une des raisons pour lesquelles il a établi la législation des Hébreux par des prodiges dont le bruit a dû retentir chez toutes les nations voisines. Les leçons et les lois qu'il a données par Moïse aux descendants d'Abraham, tendoient à leur apprendre que Dieu est le fondateur, le protecteur, le chef et le roi de *la société civile;* tous les devoirs de justice, d'humanité et de police leur étoient prescrits comme des

devoirs de religion, parce qu'il n'y avoit point de motif plus capable de les y rendre fidèles. Conséquemment le législateur ne cesse de leur répéter que c'est Dieu qui place les nations et les déplace, qui les élève ou les humilie, qui les récompense de leurs vertus par la prospérité, ou qui les punit de leurs vices par des malheurs, qui leur donne la paix ou la guerre, qui met à leur tête des sages, ou des hommes insensés et vicieux.

Le patriotisme est donc un sentiment que Dieu approuve, lorsqu'il n'est pas poussé à l'excès et qu'il n'est pas opposé au droit des gens. Dieu n'a pas fondé la *société civile* pour détruire la *société naturelle*, mais pour la renforcer; les droits de l'une bien entendus ne nuisent point aux droits de l'autre, puisque tous sont également fondés sur la volonté et la loi de Dieu.

Ceux qui ont prétendu que les ordres donnés aux Israélites de détruire les Chananéens étoient contraires au droit des gens et à l'humanité, ont très-mal raisonné; nous avons prouvé le contraire au mot CHANANÉENS.

Lorsque des temps plus heureux sont arrivés, et que les peuples ont été capables de fraterniser, Dieu a envoyé son fils unique pour fonder entre eux une *société religieuse universelle*. En Jésus-Christ, dit saint Paul, il n'y a plus ni juif, ni gentil, ni grec, ni barbare, nous sommes tous par lui un seul corps et une même famille; il a ordonné à ses Apôtres de prêcher l'Evangile à toutes les nations, il s'est proposé d'en faire un seul troupeau, de les rassembler dans un même bercail, sous un seul pasteur. Cette *société* sans doute ne déroge ni au droit naturel et civil, ni au droit des gens, elle les confirme au contraire et les fait mieux connoître; jamais ils n'ont été mieux aperçus qu'à la lumière de l'Evangile. Il suffit de comparer l'état des nations chrétiennes avec celui des infidèles, pour sentir les obligations qu'ils ont tous à Jésus-Christ, sauveur du monde et législateur universel. La sagesse divine a pu seule dicter des leçons aussi conformes aux besoins et aux circonstances dans lesquelles se trouvoit le genre humain, lorsque Jésus-Christ a paru sur la terre.

De faux politiques, des moralistes corrompus ne pouvoient manquer de censurer ses leçons divines, mais ils n'ont connu ni la véritable origine du droit naturel, ni celle du droit national et civil, ni le vrai fondement de toute *société;* comment en auroient-ils aperçu, distingué et concilié les devoirs? La religion, disent-ils, rend les hommes insociables, elle inspire un zèle inquiet, injuste et souvent cruel. Mais la *société* nationale et civile inspire aussi souvent un patriotisme ambitieux, conquérant, dévastateur et oppresseur; témoin celui des Romains : s'ensuit-il que toutes les familles doivent demeurer isolées et sauvages, que c'est le mieux pour l'intérêt général du genre humain? *V.* RELIGION, ZÈLE, etc.

Un auteur anglois a très-bien observé que la *société* humaine et les devoirs de la morale sont fondés sur quatre penchants naturels à l'homme; savoir, le désir de la vérité, l'amour de la *société*, le sentiment de l'honneur, l'estime de l'ordre. Or, la religion, beaucoup mieux que la raison, nous fait sentir le prix de la vérité et le vice du mensonge; elle nous rend plus chers les hommes avec lesquels nous sommes obligés de vivre; elle met entre eux et nous de nouveaux liens; elle nous montre en quoi consiste le véritable honneur; elle nous fait respecter l'ordre comme l'ouvrage de Dieu même : en quel sens peut-elle nuire à l'esprit social?

La *société* civile parvenue au plus haut degré de perfection est voisine de sa dégradation et de sa dissolution, triste vérité confirmée par l'expérience de tous les siècles. La religion seule peut arrêter ou du moins retarder le cours du torrent de la corruption; elle doit donc rendre la *société* civile plus stable, et l'on doit certainement attribuer à cette cause la durée plus longue des *sociétés* modernes que celles des anciennes.

SOCINIENS, secte d'hérétiques qui rejettent tous les mystères du christianisme; on les nomme aussi *unitaires*, parce qu'ils n'admettent en Dieu qu'une seule personne. Ses chefs sont des théo-

logiens, ou plutôt des philosophes qui, en raisonnant sur les dogmes du christianisme, se sont attachés à les détruire l'un après l'autre, et sont ainsi tombés dans une espèce de déisme; plusieurs ont poussé les conséquences jusqu'au matérialisme et au pyrrhonisme. Un écrivain moderne, après avoir suivi le fil de leurs erreurs, a très-bien dit que leur méthode est l'*art de décroire*.

Il est constant que le *socinianisme* est né de la prétendue réforme de Luther, et des principes sur lesquels ce novateur se fonda. Cette secte n'a pas eu pour premier auteur Fauste Socin dont elle porte aujourd'hui le nom; elle avoit commencé à éclore plusieurs années avant lui. En effet, Luther commença de dogmatiser en 1517; dès l'année 1521 il se trouva aux prises avec Thomas Muntzer ou Muncer, Menno, et d'autres chefs des anabaptistes; plusieurs de ces derniers donnèrent dans l'arianisme, nièrent la divinité de Jésus-Christ, rejetèrent conséquemment les mystères de la sainte Trinité et de l'incarnation. On cite en particulier Louis Hetzer, Jean Campanus, un certain Claudius, etc.

Ceux d'entre les *sociniens* qui ont écrit l'histoire de leur secte, et en ont recherché l'origine, disent que l'an 1546 un nombre de gentilshommes italiens, qui avoient goûté la doctrine de Luther et de Calvin, eurent ensemble des conférences à Vicence dans les états de Venise, et qu'ils formèrent le projet de bannir du christianisme tous les mystères; que Bernardin Ockin, Lélio Sozzini ou Socin, Valentin Gentilis, Jean-Paul Alciat et d'autres, furent formés à cette école. Mais Mosheim, qui a examiné avec soin cette histoire, dit qu'en supposant le fait de ces conférences, Ockin ni Lélio Socin n'ont pu y assister, que d'ailleurs on ne put y former aucun point fixe de doctrine, *Hist. ecclés.*, 16e siècle, sect. 3, 2e part., c. 4, § 7, notes. On sait aussi que ce n'est point Lélio Socin, mais Fauste son neveu qui a donné à toute la secte son nom et le système auquel elle s'est principalement attachée. En 1531, quinze ans avant l'époque des conférences, Michel Servet publia ses premiers ouvrages contre le mystère de la sainte Trinité; en 1553 il vint disputer à Genève contre Calvin sur ce même dogme, et il lui en coûta la vie. *Voyez* SERVÉTISTES. Mais Mosheim prétend qu'à proprement parler il ne forma point de disciples, et que son système particulier mourut avec lui.

Quoi qu'il en soit, Gentilis, Alciat, et d'autres qui pensoient comme eux, se rétirèrent en Pologne où les erreurs de Luther et de Calvin avoient fait de grands progrès. Ils y furent joints par George Blandrat, disciple de Luther, et ils y trouvèrent deux puissants protecteurs. Ils firent des prosélytes, ils formèrent des églises, il tinrent des synodes, ils eurent des colléges et des imprimeries à leur usage, jusqu'à 1558, qu'ils furent bannis par un decret de la diète de Pologne. En 1563, Blandrat trouva le moyen d'introduire le *socinianisme* en Transylvanie, où il subsiste encore aujourd'hui. Ainsi Luther et Calvin ont vu, avant de mourir, les conséquences auxquelles leurs principes devoient infailliblement aboutir.

Pendant un siècle cette secte a produit dans la Pologne une multitude de savants. Outre ceux dont nous venons de parler, Crellius, Smalicus, Volkælius, Slichtingius, Woltzogen, Wissowats, Lubiénietzki, etc., ont été célèbres. Indépendamment du recueil de leurs ouvrages, intitulé : *Bibliotheca fratrum Polonorum*, en dix volumes in-folio, ils ont tant écrit, que si tout étoit rassemblé et imprimé, il y auroit de quoi faire une bibliothèque très-nombreuse. Sandius, un de leurs écrivains, en a donné la liste sous le titre de *Bibliotheca Anti-Trinitariorum;* mais tout n'y est pas compris.

On conçoit qu'il n'a jamais pu y avoir beaucoup d'uniformité dans les sentiments d'une multitude de raisonneurs qui s'attribuoient tous le droit d'être les seuls arbitres de leur croyance, et d'entendre la doctrine de Jésus-Christ comme il leur plaisoit. Pour s'établir dans la Pologne, ils commencèrent par s'unir à l'extérieur aux luthériens et aux calvinistes qui avoient de nombreuses églises; mais la différence de sentiments et la rivalité ne tardèrent pas de les désunir :

ils eurent ensemble de fréquentes disputes dans lesquelles les protestants n'eurent pas l'avantage, parce qu'on les battoit par leurs propres armes. Enfin, les unitaires ayant trouvé des protecteurs dans plusieurs des grands seigneurs polonois, qui leur donnèrent asile dans leurs terres, ils rompirent toute société avec les protestants l'an 1565, et firent bande à part. Le principal siége de leur secte fut Racow ou Racovie, dans le district de Sendomir.

Ce fut vers l'an 1579 que Fauste Socin, neveu et héritier des sentiments de Lélio Socin, arriva en Pologne. Il y trouva les esprits divisés en autant de sectes qu'il y avoit de docteurs : toutes ces prétendues églises n'étoient réunies qu'en un seul point; savoir, l'aversion contre le dogme de la divinité de Jésus-Christ. A force de disputes, d'écrits, de ménagements, de souplesse, Socin vint à bout de les rapprocher et de les amener à peu près à la même opinion, du moins à l'extérieur; il devint ainsi le principal chef de ce troupeau qui a retenu son nom. Il mourut en 1604.

Mais il ne faut pas croire que tous aient jamais pu convenir d'une même profession de foi, jamais il n'y eut entre eux d'autre union que celle de l'intérêt et de la politique. En 1574, ils avoient publié à Cracovie une espèce de formulaire de croyance, sous le titre de *Catéchisme* ou de *Confession des Unitaires*, dans lequel, en parlant de la nature et des perfections de Dieu, ils gardoient un profond silence sur tous les attributs divins qui sont incompréhensibles. Ils y enseignoient que Jésus-Christ, notre médiateur auprès de Dieu, est un homme promis anciennement à nos pères par les prophètes, et par lequel Dieu a *créé le nouveau monde*, c'est-à-dire le rétablissement du genre humain. Ils y représentoient le Saint-Esprit, non comme une personne divine, mais comme une qualité et une opération divine; ils parloient du baptême et de la cène à peu près comme les calvinistes, etc. Lorsque Fauste Socin eut acquis du crédit parmi eux, il en composa un nouveau plus étendu et arrangé avec plus d'art; il le fit revoir et corriger par les docteurs les plus habiles de son parti; il le publia sous le titre de *Catéchisme de Racow;* et les *sociniens* supprimèrent, tant qu'ils purent, tous les exemplaires du catéchisme précédent.

Au reste, cette confession de foi, la plus authentique qu'il y ait eu parmi eux, n'étoit faite que pour le peuple; aucun des savants ne prétendoit s'y assujettir. Par le principe même de leur secte, ils étoient forcés de tolérer entre eux la diversité de croyance; nous verrons que sur le seul article de la nature de Jésus-Christ, ils étoient de trois ou quatre sentiments différents. Pourvu qu'un docteur n'affectât pas de dogmatiser publiquement et de censurer le sentiment des autres, on consentoit de fraterniser avec lui; et l'on nous vante aujourd'hui cette tolérance forcée comme un chef-d'œuvre de sagesse. Mais il est prouvé par des faits incontestables, que partout où les unitaires se trouvoient les maîtres, ils ne furent pas plus tolérants que les autres sectes.

Une fois établis en Pologne, ils envoyèrent des émissaires prêcher sourdement leur doctrine en Allemagne, en Hollande, en Angleterre. Ils n'eurent pas beaucoup de succès en Allemagne; les protestants et les catholiques se réunirent pour les démasquer. En Hollande, ils se mêlèrent parmi les anabaptistes; en Angleterre, ils trouvèrent des partisans parmi les différentes sectes qui partageoient les esprits dans ce royaume. Ainsi dispersés, ils furent désignés sous différents noms; en Pologne, on les appela d'abord pinczowiens, racoviens, sandomiriens, cujaviens, frères polonois, ensuite nouveaux ariens, unitaires, anti-trinitaires, monarchiques, etc.; en Allemagne, anabaptistes et mennonites; en Hollande, latitudinaires et tolérants; en Angleterre, arminiens, coccéiens, quakers ou trembleurs, parce qu'on les confondoit avec ces derniers; enfin on les a nommés partout unitaires et *sociniens*, et ce nom est devenu commun à tous les sectaires qui nient la divinité de Jésus-Christ.

Il est constant que la plupart des ar-

miniens sont devenus *sociniens*, sans faire ouvertement profession de cette hérésie; ils ont favorisé tant qu'ils ont pu les opinions et les explications de l'Ecriture sainte, imaginées par les unitaires. Comme l'arminianisme s'est beaucoup répandu parmi les calvinistes, malgré la rigueur des décrets du synode de Dordrect, le *socinianisme* a fait parmi eux les mêmes progrès. Au commencement de ce siècle, il a été soutenu assez ouvertement en Angleterre par le docteur Whiston, déguisé et mitigé par le docteur Charke, embrassé par une infinité de membres du clergé anglican; la liberté de penser qui règne dans ce pays lui est favorable; déjà, dans plusieurs églises, on a retranché de l'office le symbole de saint Athanase. De nos jours le semi-arianisme a été soutenu à Genève dans des thèses publiques. *Voy.* ARIANISME, § 4; ANABAPTISTES, etc.

Mosheim convient dans son *Histoire ecclés.*, que le *socinianisme* a commencé en même temps que la réformation; s'il avoit voulu être de bonne foi, il auroit avoué que les opinions des unitaires ne sont qu'une extension de celles de Luther et de Calvin, ou plutôt des conséquences très-directes du principe fondamental duquel ces deux réformateurs sont partis. Les *sociniens* eux-mêmes en conviennent; l'auteur de l'*Histoire du socinianisme*, imprimée à Paris en 1723, *in-4*, le fait voir clairement; il rapporte, 1re part., c. 3, plusieurs expressions de Luther et de Calvin très-peu orthodoxes, et conformes à celles des semi-ariens touchant le mystère de la sainte Trinité. A la vérité, Mosheim ne fait aucun cas de cette histoire; ce n'est, dit-il, qu'une misérable compilation des historiens les plus triviaux; elle est d'ailleurs remplie d'erreurs, et chargée d'une foule de choses qui n'ont aucun rapport ni avec l'histoire de Socin ni avec la doctrine qu'il a enseignée. Mais ces historiens triviaux sont les *sociniens* mêmes, et ces choses prétendues étrangères au sujet sont la généalogie des erreurs *sociniennes*, qui démontre que les réformateurs en sont les premiers pères; il est aisé de s'en convaincre par le détail.

En effet, si l'on consulte le *Catéchisme de Racow*, dressé par Socin, et les écrits des principaux chefs de la secte, on voit qu'ils ont enseigné :

1° Que l'Ecriture sainte est la seule et unique règle de notre croyance; que, pour en prendre le vrai sens, il faut consulter les lumières de la raison; or, la première de ces deux propositions est la maxime fondamentale du protestantisme. Quant à la seconde, elle ne se trouve point, à la vérité, dans les confessions de foi des protestants, la plupart ont gardé le silence sur le guide que nous devons consulter pour prendre le vrai sens de l'Ecriture sainte; mais c'est justement ce qu'il auroit fallu d'abord établir.

Plusieurs disent que la véritable interprétation de l'Ecriture doit être tirée de l'Ecriture même, mais c'est un verbiage absurde. Lorsqu'après avoir rassemblé tous les passages de l'Ecriture qui concernent une question, et après les avoir comparés, il reste encore du doute sur le sens dans lequel il faut les prendre, et que deux partis contestent encore sur ce point, nous demandons à quelle lumière il faut avoir recours, selon l'opinion des protestants. Quelques-uns ont avoué qu'alors c'est l'esprit particulier de chaque fidèle qui le guide; or, cet esprit est-il autre chose que la *droite raison*, comme le veulent les *sociniens*? D'autres ont dit qu'alors Dieu leur accorde la lumière du Saint-Esprit; mais on leur a représenté cent fois que cette confiance est un enthousiasme et un fanatisme pur; qu'un protestant n'a pas plus raison de se croire inspiré du Saint-Esprit qu'un *socinien* ou que tout autre sectaire.

Mosheim fait très-bien sentir les conséquences funestes du principe des *sociniens*. Par *la droite raison*, dit-il, ils entendent la portion d'intelligence et de discernement que la nature a donnée à chaque particulier; d'où il s'ensuit qu'une doctrine ne doit être reçue comme vraie et divine, qu'autant qu'elle est à portée de cette mesure d'intelligence toujours très-bornée. Et comme le degré de cette lumière n'est point le

même dans tous les hommes, il doit y avoir à peu près autant de religions que de têtes; l'un adoptera comme divine une doctrine que l'autre regardera comme un jargon inintelligible. Nous en convenons, et c'est ce que nous ne cessons d'objecter aux protestants. De même que chez les *sociniens* c'est le degré d'intelligence naturelle de chaque particulier qui décide du sens de l'Ecriture, parmi les protestants c'est le degré d'inspiration prétendue que chaque particulier se flatte d'avoir reçue. Aussi l'on sait comment ces derniers se sont tirés de toutes les disputes qu'ils ont eues avec les *sociniens;* lorsqu'ils se sont bornés à leur alléguer des passages de l'Ecriture sainte, leurs adversaires leur en ont opposé de leur côté. Lorsque les protestants, pour en prouver le vrai sens, ont eu recours à l'ancienne tradition, à la manière dont les Pères de l'Eglise l'ont entendue, les *sociniens* leur ont demandé par dérision s'ils étoient redevenus papistes. *Voyez* ECRITURE SAINTE, § 4.

2° Conséquemment à leur principe, les *sociniens* ont rejeté de leur profession de foi tous les mystères, tous les dogmes qui leur ont paru incompréhensibles, non-seulement le sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, l'incarnation, les satisfactions de ce divin Sauveur, la communication du péché originel, les effets des sacrements, l'opération de la grâce, la justification, etc., mais tous les attributs de la Divinité que notre foible raison ne peut concevoir, comme l'éternité, l'infinité, la toute-puissance, et tous ceux qu'il est difficile de concilier ensemble, comme l'immensité avec la spiritualité, la liberté avec l'immutabilité, la justice avec la miséricorde, etc. Pour justifier cette témérité, ils n'ont pas manqué de répéter, contre les mystères en général, les objections que les protestants ont faites contre celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie et de la transsubstantiation; c'est un fait qu'il ne faut pas oublier.

3° Ils n'admettent point la création prise en rigueur, parce qu'ils ne conçoivent pas, disent-ils, que Dieu puisse donner l'existence à des substances par le seul vouloir; et ils assurent gravement que ce dogme n'est pas clairement révélé dans l'Ecriture sainte. Ils refusent à Dieu la prescience des futurs contingents, et ils prétendent qu'elle ne peut pas se concilier avec la liberté de l'homme. Quelques-uns ont poussé l'impiété jusqu'à nier la Providence, et rejeter la notion de pur esprit. On ne sait pas trop quelle idée ils se sont formée de la nature divine; si Dieu est corporel, il est nécessairement borné.

4° Ils ne sont pas mieux d'accord sur la nature de Jésus-Christ; quoiqu'ils consentent à l'appeler le Verbe divin, le Fils de Dieu, Dieu manifesté en chair, comme s'expriment les écrivains sacrés, ils ne prennent point ces titres dans le même sens que les autres chrétiens, et ils se réunissent tous à nier que le Verbe ou le Fils soit coéternel, égal et consubstantiel au Père. Les uns pensent que Dieu a formé l'âme de Jésus-Christ avant la création, qu'il lui a donné une sagesse et une puissance supérieures à celles de toutes les créatures, et qu'il s'est servi de lui pour fabriquer le monde. D'autres entendent par le *monde*, non l'univers matériel, mais le monde spirituel, et, comme ils disent, *le nouveau monde*, c'est-à-dire la réparation du genre humain. Plusieurs disent que Jésus-Christ est appelé *le Verbe*, parce que Dieu a parlé aux hommes par la bouche de ce divin Maître; *Fils de Dieu*, parce qu'il a été formé miraculeusement dans le sein de Marie, *par le Saint-Esprit*, c'est-à-dire par l'opération de Dieu. Quelques-uns sont allés jusqu'à dire qu'il est né comme les autres hommes, qu'il est fils de Joseph et de Marie, mais que c'est un grand prophète; d'autres ont enseigné qu'il ne faut ni adorer ni invoquer ce divin Sauveur, et on prétend que Socin lui-même ne blâmoit pas ce sentiment. Comme ils n'admettent pas le péché originel, ils pensent que la rédemption consiste en ce que Jésus-Christ nous a donné des leçons et des exemples de sainteté, et en ce qu'il est mort pour confirmer sa doc-

trine ; ainsi l'entendoient les pélagiens.

5° Comme les protestants, ils n'admettent que deux sacrements, le baptême et la cène, et ils ne leur attribuent point d'autre vertu que d'exciter la foi ; conséquemment ils ne baptisent les enfants que quand ils sont parvenus à l'âge de raison et qu'ils sont instruits des vérités chrétiennes ; souvent ils ont réitéré le baptême à ceux qui entroient dans leur société.

6° Les *sociniens* nient la possibilité d'une résurrection générale et l'éternité des peines de l'enfer ; ils croient que les âmes des méchants seront anéanties, mais que celles des justes jouiront d'un bonheur éternel.

7° Socin prétend qu'il n'est pas permis de faire la guerre, de poursuivre en justice la réparation d'une injure, de jurer devant les magistrats, d'exercer la fonction de juge, surtout dans les procès criminels ; de tuer un assassin ou un voleur, même en se défendant ; il a emprunté cette morale rigide des anabaptistes.

8° Ces sectaires ont renouvelé toutes les accusations, les invectives, les calomnies que les prétendus réformateurs avoient forgées contre les Pères de l'Eglise, contre les papes, les conciles, le clergé catholique, l'Eglise romaine en général ; ils lui ont reproché l'idolâtrie, l'intolérance, la tyrannie en fait de religion, etc. Mais ils n'ont pas ménagé davantage les protestants, lorsque ceux-ci les ont censurés, excommuniés, persécutés, et les ont fait proscrire par la puissance séculière.

Il nous paroît inutile de pousser plus loin le détail des erreurs *sociniennes ;* un auteur allemand les a portées au nombre de 229 articles, et nous en avons déjà parlé au mot Fils de Dieu. Comme il n'y a parmi ces sectaires aucune règle de foi qui les gêne, on ne trouveroit peut-être pas deux *sociniens* parfaitement d'accord dans leur croyance. A force d'employer des règles de critique, des observations de grammaire, des ponctuations arbitraires, des variantes ou des fautes de copistes, des confrontations de passages, des subtilités de dialectique, ils font dire aux écrivains sacrés tout ce qu'il leur plaît ; l'Ecriture pour laquelle ils affectent de témoigner le plus grand respect, ne les incommode jamais.

C'en est assez pour démontrer que le *socinianisme* n'est dans le fond qu'un déisme mitigé ou pallié. En effet, il y a des déistes de plusieurs espèces : les uns rejettent absolument toute révélation ; ils soutiennent qu'en fait de religion, comme en toute autre chose, l'homme ne doit suivre aucun autre guide que les lumières de sa raison. Les autres ne font aucune difficulté d'avouer que Jésus-Christ a été suscité de Dieu pour donner aux hommes de meilleures leçons que celles qu'avoient données les sages qui l'avoient précédé. Quelques-uns ont dit qu'ils ne rejettent ni n'avouent positivement la révélation ; que s'il y a des preuves de ce fait, il y a aussi des objections qui le combattent ; qu'il faut donc se tenir dans le doute à ce sujet, et en revenir toujours à consulter la raison pour savoir si un dogme est révélé ou non ; que si dans les livres que nous regardons comme les titres de la révélation, il y a des choses que l'on peut croire révélées, il y en a aussi d'autres que l'on ne peut admettre sans blesser la raison. Dès lors ces livres n'ont pas plus d'autorité que tout autre livre ; nous devenons les maîtres d'en retenir ou d'en rejeter ce que nous jugeons à propos. Telle est évidemment la manière de penser des *sociniens*.

Aussi voyons-nous par les écrits des déistes modernes, qu'ils ont pris chez les *sociniens* la plus grande partie de leurs objections contre les dogmes que nous soutenons révélés ; de même que les *sociniens* ont emprunté leurs principes et la plupart de leurs dogmes des protestants. Puisque les premiers ne refusent point de reconnoître ceux-ci pour leurs maîtres, les protestants ont mauvaise grâce de ne vouloir point avouer les *sociniens* pour leurs disciples. Mais nous avons fait voir ailleurs que le déisme lui-même est un système inconséquent dans lequel un raisonneur ne peut pas demeurer ferme ; que de con-

séquence en conséquence, il se trouve bientôt entraîné à l'athéisme, au matérialisme, enfin au pyrrhonisme absolu, dernier terme de l'incrédulité; nous en sommes convaincus, non-seulement par les arguments que les matérialistes ont opposés aux déistes, mais encore par le fait, puisque nos plus célèbres incrédules, après avoir prêché pendant quelque temps le déisme, en sont venus à enseigner hautement le matérialisme. Rien ne prouve mieux la liaison des vérités qui composent le système de la religion chrétienne et catholique, que l'enchaînement des erreurs dans lesquelles tombent nécessairement tous ceux qui s'écartent du principe sur lequel cette religion divine est fondée. *Voyez* Erreur.

Il n'est pas nécessaire non plus de rapporter et de réfuter tous les sophismes par lesquels ils ont attaqué les dogmes de notre foi; nous l'avons fait dans différents articles de notre ouvrage. Nous nous bornerons à résoudre une objection qu'ils ont faite aussi bien que les déistes touchant leur manière d'user de l'Ecriture sainte.

Malgré les reproches de nos adversaires, disent-ils, eux-mêmes sont forcés de recourir aux lumières de la raison pour expliquer l'Ecriture sainte, et pour concilier les passages qui semblent se contredire. Si d'un côté il est dit dans ce livre que Dieu est esprit, nous y lisons aussi qu'il a un corps, des yeux, des mains, des pieds, qu'il a toutes les passions de l'humanité, la haine, la colère, la vengeance, la jalousie. Si les auteurs sacrés nous enseignent que Dieu défend le péché, qu'il le déteste, qu'il le punit, ils ne nous disent pas moins clairement qu'il le commande, qu'il trompe, qu'il aveugle, qu'il endurcit les pécheurs, qu'il leur tend des piéges, qu'il met le mensonge dans la bouche des faux prophètes, etc. Pour savoir, entre ces divers passages, quels sont ceux auxquels il faut s'en tenir et dont nous devons nous servir pour expliquer les autres, n'est-ce pas aux lumières de la raison et du bon sens que nos censeurs ont recours? Pourquoi ne vouloir pas que nous en usions de même toutes les fois que nous trouvons des passages qui nous paroissent exprimer des choses fausses, absurdes, indignes de la majesté divine? L'Ecriture répète cent fois que Dieu est unique, et cette vérité est démontrée d'ailleurs; donc, lorsqu'elle sembla enseigner qu'il y a trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, la droite raison nous dicte qu'il faut expliquer ces derniers passages par les premiers, et non au contraire, puisqu'il est évident que trois personnes, dont chacune est Dieu, seroient trois Dieux; ainsi du reste.

Réponse. Aucune secte chrétienne n'a jamais soutenu que, pour expliquer l'Ecriture sainte, il faut renoncer aux lumières de la raison, même à l'égard des vérités démontrables. Or, il est démontré que Dieu, être éternel et nécessaire, existant de soi-même, est un esprit, et non un corps; qu'il est intelligent et sage, par conséquent incapable de se contredire, de défendre le crime et de le faire commettre, de le punir et d'en être la cause, etc. Il est donc très-permis de consulter alors les lumières de la raison, pour prendre le sens des passages de l'Ecriture qui doivent fixer notre croyance sur ces divers articles.

Mais il n'est pas prouvé que Dieu ne peut nous révéler que ce que la raison peut comprendre, et dont elle peut démontrer la vérité. Au contraire, il est évident que Dieu existant de soi-même est infini; et puisque nous ne pouvons comprendre l'infini, c'est une absurdité de ne vouloir admettre dans la nature de Dieu que ce que nous pouvons comprendre, par conséquent de rejeter la trinité des personnes, qui tient à l'essence même de Dieu. Elle ne nous paroît opposée à l'unité de Dieu que parce que nous comparons la nature et les personnes divines à la nature et aux personnes humaines; comparaison évidemment fausse. Ce n'est donc pas ici le cas de consulter la raison ou la lumière naturelle, puisqu'elle n'y peut rien voir : nous sommes forcés de nous en tenir à ce que nous en dit la révélation.

La vérité de cette théorie est démon-

trée par l'exemple des aveugles-nés ; incapables de comprendre par eux-mêmes si ce qu'on leur dit des couleurs, d'un miroir, d'une perspective, est vrai ou faux, ils sont forcés de s'en tenir au témoignage de ceux qui ont des yeux ; et c'est la raison même ou le bon sens qui leur prescrit cette conduite. Les *sociniens* ni les déistes n'ont jamais eu rien à répondre à cette comparaison.

En second lieu, il est faux qu'à l'égard même des vérités démontrables que l'Ecriture sainte semble quelquefois contredire, la raison soit notre seul guide pour prendre le vrai sens des passages, puisque nous ne manquons jamais de consulter la tradition. Ainsi pour entendre, comme nous faisons, les textes qui concernent la spiritualité de Dieu, sa sainteté, sa justice, nous sommes guidés non-seulement par la raison, mais par l'enseignement constant, universel, uniforme, de l'Eglise chrétienne, depuis les apôtres jusqu'à nous ; et cette même règle nous apprend que la trinité des personnes divines n'est point opposée à l'unité de nature. Quant à ceux qui rejettent l'autorité de la tradition, comme font les protestants, c'est à eux de voir ce qu'ils ont à répondre à l'objection des *sociniens*. Jamais la nécessité de ce guide pour interpréter l'Ecriture sainte n'a été mieux démontrée que par l'excès des égarements de ces derniers.

Le célèbre Leibnitz parlant d'eux, dit qu'il semble que les auteurs de cette secte aient eu envie de raffiner, en matière de réformation, sur les Allemands et sur les François, mais qu'ils ont presque anéanti la religion, au lieu de la purifier. Il sentoit que ces sectaires n'ont fait que pousser plus loin les conséquences du principe des protestants. Mosheim a donc eu beau vanter le zèle de ceux-ci à s'opposer aux progrès du *socinianisme*, eux-mêmes avoient frayé le chemin que les unitaires ont suivi, et il ne leur a pas été possible d'arrêter le cours du mal dont ils ont été les premiers auteurs. Leibnitz nous apprend qu'un ministre du Palatinat vouloit établir une intelligence entre les anti-trinitaires et les mahométans ; qu'un Turc ayant entendu ce que lui disoit un *socinien* polonois, s'étonna de ce qu'il ne se faisoit point circoncire. En effet, Abadie a très-bien prouvé que si Jésus-Christ n'est pas Dieu, c'est le mahométisme qui est la véritable religion. Il semble même, continue Leibnitz, que les Turcs, en refusant de rendre un culte à Jésus-Christ, agissent plus conséquemment que les *sociniens*, puisque enfin il n'est pas permis d'adorer une créature. Ces derniers poussent encore l'audace plus loin que les mahométans dans les points de doctrine ; car, non contents de combattre le mystère de la Trinité, ils affoiblissent jusqu'à la théologie naturelle, lorsqu'ils refusent à Dieu la prescience des choses contingentes, lorsqu'ils combattent l'immortalité de l'homme, et qu'ils s'oublient jusqu'à rendre Dieu borné ; au lieu qu'il y a des docteurs mahométans qui ont de Dieu des idées dignes de sa grandeur ; *Esprit de Leibnitz*, tom. 1, p. 324.

La réfutation la plus ingénieuse que l'on ait faite du *socinianisme*, est une dissertation dans laquelle on a fait voir qu'en suivant la méthode selon laquelle les *sociniens* pervertissent le sens des passages qui prouvent la divinité de Jésus-Christ, l'on peut prouver aussi que les femmes ne participent point à la nature humaine : *Dissertatio in quâ probatur mulieres homines non esse*. Nouv. de la Républ. des Lettres, *juillet* 1685, *art.* 9.

La naissance, les progrès, les divisions, l'inconstance de la secte socinienne, démontrent plusieurs vérités très-importantes. 1° Qu'en fait de philosophie il faut consulter principalement le sentiment intérieur qui est le souverain degré de l'évidence, plutôt que les notions abstraites de la métaphysique, puisque la plupart des prétendues démonstrations fondées sur ces idées abstraites sont de pures illusions, et conduisent presque toujours un raisonneur au pyrrhonisme ou au doute universel. 2° Qu'en fait de religion, il faut nécessairement une révélation ; que sans ce guide il est impossible de ne pas re-

tomber dans les mêmes ténèbres et les mêmes erreurs dans lesquelles les philosophes païens ont été plongés. 3° Qu'en admettant une révélation il faut qu'elle nous soit transmise par une autorité visible toujours subsistante, pour prendre le vrai sens de la doctrine révélée et des livres dans lesquels elle est renfermée; que si on laisse aux hommes la liberté de les interpréter comme il leur plaît, il y aura toujours autant de religions particulières que de têtes; qu'ainsi la révélation ne servira plus à rien qu'à fournir matière à de nouvelles disputes. 4° Que le système de l'Eglise catholique est par conséquent le seul vrai, le seul solide, le seul qui soit lié et conséquent dans toutes ses parties; que hors de là il n'y a plus de vrai christianisme.

SOCCOLANS, congrégation de religieux franciscains, d'une réforme particulière établie par saint Paulet de Foligny, en 1368. Celui-ci étoit un ermite qui, voyant que les habitants des montagnes voisines de son ermitage portoient des socques ou des sandales de bois, prit pour lui-même cette chaussure, et elle fut adoptée par ceux qui voulurent imiter sa manière de vivre; de là ils furent appelés *soccolanti*. Les récollets et les carmélites ont été chaussés de même. *Histoire des Ordres religieux*, par le père Hélyot, t. 7, c. 9.

SODOME, SODOMIE. L'histoire sainte, *Gen.*, c. 19, représente les habitants de *Sodome*, ville de la Palestine, comme un peuple abominable, adonné aux désordres contre nature, et que Dieu extermina en faisant tomber le feu du ciel sur eux et sur leurs voisins. Quant aux circonstances dont cet événement terrible fut précédé, accompagné et suivi, *voy.* les art. LOT, MER MORTE, et la *dissert.* de dom Calmet *sur la ruine de Sodome, Bible d'Avignon*, t. 1, p. 593.

Les philosophes qui ont réfléchi sur les progrès des passions humaines, ont observé que l'habitude de l'impudicité avec les femmes conduit souvent aux crimes contre nature, et cela n'est que trop prouvé par l'expérience. Saint Paul accuse de ce désordre les païens en général, et surtout les philosophes du paganisme, *Rom.*, c. 1, ỳ. 26 et 27. la vérité de ce reproche est confirmée par Lucien, par d'autres auteurs profanes et par les Pères de l'Eglise. Plusieurs incrédules modernes en ont parlé d'une manière qui prouve qu'ils n'avoient pas de ce crime toute l'horreur qu'il mérite. Nos lois, aussi bien que celles des Juifs, le condamnent au supplice du feu; mais, à moins que le scandale ne soit public, on juge qu'il vaut mieux le laisser ignorer que de le punir.

SOLEIL. Il n'est pas nécessaire d'avertir que, dans les livres saints, la lumière du *soleil*, ou le *soleil* levant est quelquefois le symbole de la prospérité, et que le soleil obscurci désigne l'adversité; cette métaphore est si naturelle qu'elle ne peut surprendre personne. Ainsi, quand Isaïe prédit que la lumière du *soleil* sera sept fois plus grande, et que celle de la lune égalera celle du *soleil*, que le *soleil* ne se couchera plus sur Jérusalem, etc., on comprend qu'il annonçoit aux Juifs que leur prospérité seroit parfaite et constante. Le Messie est appelé le *Soleil de justice*, parce qu'il a montré par ses leçons et par ses exemples en quoi consiste la véritable justice ou la parfaite sainteté.

Il y a dans l'histoire sainte un fait qu'il est important d'examiner, c'est le miracle du *soleil*, ou plutôt de la lumière de cet astre, arrêté par Josué pendant l'espace d'un jour entier, *Jos.*, c. 10, ỳ. 11; *Eccli.*, c. 46, ỳ. 5. Cela est impossible, disent les incrédules; suivant les découvertes de Newton, les mouvements des corps célestes sont tellement liés les uns aux autres, qu'un seul globe ne peut être arrêté sans que le reste de la machine s'en ressente, et que le tout soit détraqué. Etoit-il nécessaire de faire autant de miracles qu'il y a de corps célestes pour donner au chef de la horde juive le temps d'exterminer de malheureux fuyards? etc.

A entendre ce langage, il semble que les spéculations de Newton soient des arrêts prononcés contre la puissance divine; que Dieu, qui a fait le monde tel qu'il est, ne soit pas assez puissant pour le faire aller autrement qu'il ne va, que

vingt miracles lui coûtent plus qu'un seul. Celui qui a fait toutes choses par le seul vouloir, est-il embarrassé ou fatigué pour faire ce que nous ne comprenons pas? C'est aux philosophes incrédules de démontrer que Dieu n'a pu arrêter ni ralentir le mouvement de la terre, sans que celui de tous les autres globes célestes fût dérangé.

Le repos de la terre pendant douze heures a dû arrêter le cours de la lune, l'Ecriture le remarque expressément; voilà tout l'inconvénient, si cependant c'en est un. Il est dit que le *soleil* s'est arrêté, comme nous disons qu'il se couche, qu'il se lève, qu'il se montre sur l'horizon, etc. Ce langage populaire, conforme aux apparences, n'est ni faux ni abusif.

Par le moyen de la réfraction des rayons de la lumière, nous voyons le *soleil* levant plusieurs minutes avant qu'il soit sur l'horizon, et à son coucher nous le voyons encore plusieurs minutes après qu'il est au-dessous. Dieu, sans bouleverser la nature entière, n'a-t-il pas pu prolonger ce phénomène pendant douze heures? Au lieu de faire décrire aux rayons de cet astre une ligne droite, il a suffit de leur faire décrire une ligne courbe. Il n'est pas dit dans l'Ecriture sainte que la nuit suivante fut aussi longue que les autres nuits.

Quelques philosophes obligeants, pour éviter le dérangement de la nature, ont imaginé que la prolongation du jour fut l'effet d'un parélie; comme si un parélie de douze heures et subsistant après le *soleil* couché n'eût pas été un miracle.

Celui dont nous parlons ne fut point opéré pour achever d'exterminer les Chananéens, mais pour convaincre les Hébreux que Dieu les protégeoit, et pour faire comprendre à tous les peuples de la Palestine qu'ils étoient insensés de vouloir lutter contre la puissance divine. C'est à Dieu et non aux incrédules, de juger en quelle occasion il est ou n'est pas à propos de faire des miracles, et si tel prodige convient mieux que tel autre au dessein que Dieu se propose. *Voyez* la *Dissert. de dom Calmet* sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, tome 3, pag. 308.

Quant au miracle de l'ombre du *soleil* qui retarda de dix degrés sur le cadran d'Achaz, à la parole d'Isaïe, nous en avons parlé au mot HORLOGE.

SOLENNEL, se dit des fêtes ou des cérémonies qui se font avec plus d'appareil que les autres, et qui attirent un plus grand nombre de peuple; ainsi nous disons office, messe, procession *solennelle*. Pâques, la Pentecôte, Noël, la fête du patron d'une paroisse, de la dédicace d'une église, sont des fêtes *solennelles*.

Dans les divers diocèses, les degrés de *solennités* ne se distinguent pas de la même manière; dans celui de Paris, par exemple, les plus grands jours sont les *annuels;* viennent ensuite les *solennels majeurs*, les *solennels mineurs*, les *doubles*, etc. Dans d'autres, on distingue des *annuels* et des *semi-annuels;* dans quelques-uns on les distribue en *doubles* de première, de seconde, de troisième classe, etc., et l'office de chacune de ces fêtes a quelque chose de particulier.

SOLITAIRE. *Voyez* ANACHORÈTE.

SOLITAIRES. Nom de quelques religieuses, en particulier de celles du monastère de Faiza en Italie, fondé par le cardinal Barberin; cet institut fut approuvé par un bref de Clément X, l'an 1676. Les filles qui l'ont embrassé observent une clôture, un silence, une retraite plus sévères que toutes les autres religieuses. Elles ne portent point de linge, vont pieds nus, sans sandales, comme les clarisses; elles ont pour habit une robe de bure ceinte d'une grosse corde, mènent à tous égards une vie très-dure et très-austère. Il n'est pas nécessaire sans doute qu'il y ait un très-grand nombre de ces religieuses, mais il est bon qu'il y en ait quelques-unes, afin que cet exemple nous apprenne ce que peut faire la nature la plus foible avec le secours de la grâce, et qu'il démontre aux incrédules que ce que l'on raconte des anciens *solitaires* n'est pas fabuleux. Souvent il a fait rentrer en eux-mêmes des pécheurs très-endurcis, et a fait sentir à des âmes mondaines le

ridicule et le crime de leur luxe et de leur mollesse.

SOMASQUES, clercs réguliers ou religieux de la congrégation de saint Maïeul, qui suivent la règle de saint Augustin; ils ont tiré leur nom de la ville de *Somasque*, située entre Milan et Bergame, qui est leur chef-lieu. Cet institut, qui n'est guère connu qu'en Italie, eut pour fondateur Jérôme Amiliani, noble vénitien, il fut confirmé l'an 1540 et 1563 par les papes Paul III et Pie IV. Leur principale occupation est d'instruire les ignorants et surtout les enfants, des principes et des préceptes de la religion chrétienne, et de pourvoir aux besoins des orphelins. Il est probable qu'ils ont pris pour patron saint Maïeul, abbé de Cluni, mort l'an 994, à cause du zèle qu'avoit ce saint religieux pour l'avancement des sciences dans un siècle où elles n'étoient guère cultivées. Les clercs réguliers de la doctrine chrétienne, ou doctrinaires, font en France ce que les *somasques* font en Italie.

SONGE. Il est parlé dans l'Ecriture sainte de plusieurs *songes* prophétiques qui venoient certainement de Dieu; ceux d'Abimélech, de Jacob, de Laban, de Joseph, de Pharaon, de Salomon, de Nabuchodonosor, de Daniel, de Judas Machabée, de saint Joseph, époux de la sainte Vierge, étoient de véritables inspirations par lesquelles Dieu faisoit connoître ses volontés à ces divers personnages, ou les instruisoit d'événement futurs que lui seul pouvoit prévoir. L'exactitude avec laquelle les événements ont répondu à toutes les circonstances de ces *songes*, ne nous laisse aucun motif de juger que c'étoient des effets naturels ou des illusions. Dieu sans doute est le maître d'instruire les hommes de quelle manière il lui plaît, ou par lui-même, ou par ses anges, ou par des causes naturelles dont il dirige le cours; et quand il le fait, il a soin d'y joindre des circonstances et des motifs de persuasion en vertu desquels on ne peut pas douter que ce ne soit lui qui agit. Cette vérité ne peut être révoquée en doute que par ceux qui ne croient ni Dieu ni providence.

Mais par cette conduite Dieu n'a point autorisé la confiance aux *songes* en général. Dans le *Lévitique*, c. 19, ℣. 26, et dans le *Deutéronome*, c. 18, ℣. 10, il défendit aux Israélites d'observer les *songes*; l'impie Manassès donnoit dans cette superstition, et cela lui est reproché comme un crime, *II. Paralip.*, c. 33, ℣. 6. L'*Ecclésiaste* dit que les *songes* peuvent causer de grands chagrins, c. 5, ℣. 2, et l'auteur de l'*Ecclésiastique* observe que ç'a été pour plusieurs une source d'erreurs, c. 34, ℣. 7. Isaïe accuse les faux prophètes de désirer des *songes*, c. 56, ℣. 10; Jérémie les tourne en ridicule, c. 23, ℣. 25 et 27, et il défend aux Juifs d'y ajouter foi, c. 29, ℣. 8, etc.

Les Pères de l'Eglise, comme saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire le Grand, le pape Grégoire II, ont répété ces leçons aux chrétiens; un concile de Paris, en 826, dit que la confiance aux *songes* est un reste du paganisme; dans les bas siècles, Jean de Salisbéry, évêque de Chartres, Pierre de Blois et d'autres ont travaillé à dissiper cette erreur, Thiers, *Traité des Superst.*, t. 1, l. 2, ch. 5. Ce n'est donc pas faute d'instruction, si, dans tous les siècles, il s'est trouvé des esprits foibles qui ont ajouté foi aux *songes*.

Un savant académicien, *Hist. de l'Académie des Inscript.*, t. 18, p. 124, *in*-12, a fait un mémoire dans lequel il prouve que ce préjugé a été commun à tous les peuples; les Egyptiens, les Perses, les Mèdes, les Grecs, les Romains, n'en ont pas été plus exempts que les Chinois, les Indiens et les sauvages de l'Amérique. Plusieurs philosophes les plus célèbres, tels que Pythagore, Socrate, Platon, Chrysippe, la plupart des stoïciens et des péripatéticiens, Hippocrate, Gallien, Porphyre, Isidore, Damascius, l'empereur Julien, etc., étoient sur ce point aussi crédules que les femmes, et plusieurs ont cherché à étayer leur opinion sur des raisons philosophiques. D'autres, à la vérité, ont eu assez de bon sens pour se préserver de cette erreur; on met de ce nombre Aristote, Théophraste et

Plutarque ; Cicéron l'a combattue de toutes ses forces dans son second livre de la *Divination*, mais il ne l'a pas détruite.

En parlant des sauvages qui sont souvent tourmentés par les *songes*, un de nos incrédules modernes dit que rien n'est si naturel à l'ignorance que d'y attacher du mystère, et de les regarder comme un avertissement de la Divinité qui nous instruit de l'avenir; que de là sont nés chez les peuples policés les révélations, les apparitions, les prophéties, le sacerdoce et les plus grands maux; que rêver est le premier pas pour devenir prophète, etc. Il auroit dû faire attention que les philosophes qui ont raisonné sur les *songes* n'étoient pas des ignorants, et que tous ceux qui en ont eu, auxquels ils ont ajouté foi, ne se sont pas pour cela érigés en prophètes. L'homme le plus sensé et le moins crédule peut être fort ému par un songe bien circonstancié et vérifié ensuite par l'événement; il peut sans foiblesse l'envisager comme un *pressentiment*, et l'article des pressentiments n'a pas encore été éclairci par les plus savants philosophes. S'il arrivoit quelque chose de semblable à un incrédule, toute sa prétendue force d'esprit pourroit bien en être déconcertée. Les prophéties pour lesquelles nous avons du respect ne ressemblent point à des *songes*, et elles ont souvent été faites dans des circonstances qui ne laissoient pas le temps de rêver.

Bayle, que l'on n'accusera pas de crédulité ni de foiblesse d'esprit, a fait à ce sujet des réflexions très-sensées. Je crois, dit-il, que l'on peut dire des *songes* la même chose à peu près que des sortiléges ; ils contiennent infiniment moins de mystères que le peuple ne le croit, et un peu plus que ne le croient les esprits forts. Les historiens de tous les temps et de tous les lieux rapportent, à l'égard des *songes* et à l'égard de la magie, tant de faits surprenants, que ceux qui s'obstinent à tout nier se rendent suspects, ou de peu de sincérité, ou d'un défaut de lumière qui ne leur permet pas de bien discerner la force des preuves. Si vous établissez une fois que Dieu a trouvé à propos d'établir certains esprits, cause occasionnelle de la conduite de l'homme à l'égard de quelques événements, toutes les difficultés que l'on fait contre les *songes* s'évanouiront. Bayle s'attache ensuite à développer les conséquences de cette hypothèse, et il fait voir qu'en la suivant, les raisons par lesquelles Cicéron a combattu contre les *songes* n'ont plus aucune force. Or, continue-t-il, il suffit à ceux qui croient aux *songes* de pouvoir répondre aux objections ; c'est à celui qui nie les faits de prouver qu'ils sont impossibles, sans cela il ne gagne point sa cause. *Dict. Crit. Majus*, Rem. D.

Nous n'avons aucune intention d'adopter la théorie de Bayle, nous ne la citons que pour faire voir aux incrédules qu'en décidant de tout avec tant de hauteur, ils ne connoissent ni les réponses que l'on peut donner à leurs objections, ni les difficultés que l'on peut leur opposer. Vainement, pour se tirer d'embarras, ils se retranchent dans le système du matérialisme: Bayle a fait voir dans l'article *Spinosa*, que même, en suivant ce système, ils ne peuvent nier ni les esprits, ni leur action, ni la magie, ni les démons, ni les enfers. Il ne leur reste donc que la ressource du pyrrhonisme, et ce philosophe en a encore démontré l'inconséquence et l'absurdité à l'article *Pyrrhon*.

Quoiqu'il y ait dans les livres saints une défense générale d'ajouter foi aux *songes*, et que les Pères de l'Eglise aient répété aux chrétiens la même défense, il ne s'ensuit pas que les personnages dont nous avons parlé aient eu tort de prendre les leurs pour des avertissements du ciel; Dieu, qui les leur envoyoit, les accompagnoit de signes intérieurs ou extérieurs desquels on pouvoit conclure avec certitude que ce n'étoit point de simples illusions de l'imagination.

Ceux qui ont raisonné sensément sur la facilité avec laquelle on se laisse émouvoir par les *songes*, ont avoué qu'elle a souvent été très-pardonnable.

Il est arrivé à une infinité de personnes

d'avoir des *songes* suivis, circonstanciés, qui sembloient réfléchis et raisonnés, qui regardoient l'avenir, et qui ont été exactement vérifiés par l'événement. Comme cette correspondance ne pouvoit pas être prise pour l'effet du hasard, on en a conclu qu'il y avoit quelque chose de divin et de surnaturel. Ce phénomène devenu assez commun a fait croire qu'il en étoit de même de tous les *songes*, et que c'étoit un moyen par lequel la Divinité vouloit faire pressentir l'avenir. Il n'y a là ni imposture ni fourberie; le commun des hommes n'est pas obligé d'être philosophe, ni de faire à tout moment des réflexions profondes, pour savoir si tel événement est naturel ou surnaturel. Comme les païens étoient persuadés que le monde étoit peuplé d'esprits, d'intelligences, de génies, qui opéroient tous les phénomènes de la nature, qui étoient la cause de tous les événements, de tout le bien et de tout le mal qui arrive aux hommes, ils ne pouvoient manquer de leur attribuer tous les *songes* bons ou mauvais. C'est donc encore ici un fait qui prouve, contre les incrédules, qu'il n'est pas vrai que toutes les erreurs, les superstitions, les abus et les absurdités en fait de religion, sont venues de la fourberie des imposteurs et de l'astuce de ceux qui vouloient en profiter. Presque tous ont trouvé plus de la moitié de la besogne faite.

Plusieurs sans doute ont su en tirer parti pour leur intérêt, puisque plusieurs s'attribuèrent le talent d'interpréter les *songes*; ils en firent une science ou un art sous le nom d'*onéirocritie* ou *onirocritie*, terme grec composé d'ὄνειρος, *songe*, et κριτής, *juge*; c'étoit une des espèces de divination. Nous voyons même, par le témoignage des Pères de l'Eglise, qu'il y avoit chez les païens des hommes qui se vantoient de pouvoir envoyer aux autres des *songes* tels qu'il leur plaisoit. Saint Justin, *Apol.* 1, n. 18; Tertull., *Apologet.*, c. 20.

L'art dont nous parlons commença, dit-on, chez les Egyptiens, du moins il fut en honneur parmi eux. Warburthon prétend que les premiers interprètes des *songes* ne furent ni des fourbes ni des imposteurs; il leur est seulement arrivé, dit-il, de même qu'aux premiers astrologues, d'être plus superstitieux que les autres hommes, et de donner les premiers dans l'illusion; la confiance aux *songes* étoit généralement établie, ils n'en sont pas les auteurs. Quand nous supposerions qu'ils ont été aussi fourbes que leurs successeurs, du moins leur a-t-il fallu des matériaux pour servir de base à leur prétendue science, et ils les ont trouvés tous formés dans le langage hiéroglyphique des Egyptiens. Dans ce langage, un dragon signifioit la royauté, un serpent indiquoit les maladies, une vipère désignoit de l'argent, des grenouilles marquoient des imposteurs, le chat étoit le symbole de l'adultère,, etc. Ces divers objets conservèrent la même signification dans l'interprétation des *songes*. Ce fondement, continue Warburthon, donnoit beaucoup de crédit à l'art, et satisfaisoit également celui qui consultoit et celui qui répondoit, puisque dans ce temps-là les Egyptiens regardoient leurs dieux comme auteurs de la science hiéroglyphique; rien n'étoit donc plus naturel que de supposer que ces mêmes dieux, qu'ils croyoient auteurs des *songes*, y employoient le même langage que dans les hiéroglyphes. Il est vrai que l'*onéirocritie* une fois en honneur, chaque siècle introduisit, pour la décorer, de nouvelles superstitions, qui la surchargèrent à la fin si fort, que l'ancien fondement sur lequel elle étoit appuyée ne fut plus connu du tout.

Ces conjectures peuvent être aussi vraies qu'elles sont ingénieuses; mais nous n'avouerons pas que Joseph se servit de l'*onéirocritie*, et en suivit les règles pour interpréter les deux *songes* de Pharaon. Lorsque ce patriarche eut dans la Palestine, et dans sa première jeunesse, deux *songes* qui présageoient sa grandeur future, il ne connoissoit pas les Egyptiens, et Jacob son père, qui pénétra très-bien le sens de ces deux rêves, n'avoit jamais vu l'Egypte, *Gen.*, c. 37, ℣. 6. Lorsqu'il expliqua le songe de l'échanson de Pharaon et celui du panetier, *Gen.*, c. 40, il ne fut pas ques-

tion d'hiéroglyphes, et il leur déclara que Dieu seul peut interpréter les *songes*, ℣. 8. Quand il seroit vrai que, dans le langage hiéroglyphique, les épis de blé étoient le symbole de l'abondance, et que les vaches étoient celui d'Isis, divinité de l'Egypte, cela n'auroit pas beaucoup servi à Joseph pour prédire sept années d'abondance suivies de sept années de stérilité; les interprètes Egyptiens n'y avoient rien compris, *Gen.*, c. 41, ℣. 8; il fit voir dans la suite que Dieu lui révéloit l'avenir autrement que par des *songes*, c. 50, ℣. 23.

Les mages chaldéens faisoient aussi profession d'expliquer les *songes*, et il n'est pas probable qu'ils fussent allés étudier cet art en Egypte : nous ne connoissons ni leur méthode ni les règles qu'ils avoient imaginées; mais, par la manière dont le prophète Daniel expliqua les *songes* de Nabuchodonosor, on voit évidemment que ces *songes* étoient surnaturels, aussi bien que la science de l'interprète; aussi, pour les connoître et les expliquer, Daniel eut recours à Dieu et non à la science des Chaldéens, *Dan.*, c. 2, ℣. 18.

Quelques dissertateurs ont prétendu qu'il y avoit de l'erreur dans la manière dont ces *songes* sont rapportés dans les ch. 2 et 4 de ces prophètes; nous avons fait voir qu'ils se sont trompés. *Voyez* DANIEL.

SOPHONIE est le neuvième des petits prophètes; il nous apprend lui-même qu'il étoit fils de Chusi, de la tribu de Siméon. Il commença de prophétiser sous le règne de Josias, environ six cent vingt-quatre ans avant Jésus-Christ, et probablement avant que ce pieux roi eût réformé les désordres de sa nation. Les prédictions de ce prophète sont renfermées dans trois chapitres; il y exhorte les Juifs à la pénitence, il prédit la ruine de Ninive, et après avoir fait des menaces terribles à Jérusalem, il finit par des promesses consolantes sur le retour de la captivité de Babylone, sur l'établissement de la loi nouvelle, sur la vocation des gentils, et sur les progrès de l'Eglise chrétienne. *Sophonie* a écrit d'un style véhément et assez semblable à celui de Jérémie, dont il paroît n'être que l'abréviateur.

Il est fort étonnant qu'après avoir entendu tant de prophètes prédire la captivité de Babylone, annoncer les mêmes malheurs, tenir tous le même langage, les Juifs en aient été si peu touchés, et se soient obstinés à persévérer dans l'idolâtrie. Il ne l'est pas moins qu'ils s'opiniâtrent encore aujourd'hui à méconnoître le sens de ces prophéties touchant l'avénement du Messie, la nature de son règne, l'établissement de sa doctrine. Dix-sept siècles de malheurs n'ont pas suffi pour les changer, mais leur endurcissement même leur a été prédit; ce phénomène suffit pour nous faire comprendre combien il a été difficile d'en convertir un certain nombre, et quelle a été la puissance de la grâce qui les a changés.

SORBONNE, célèbre école de théologie de Paris. Cette maison, qui devoit être pendant plusieurs siècles ce qu'elle est encore aujourd'hui, l'un des plus fermes soutiens de la religion, a eu, comme la plupart des établissements utiles et durables, de foibles commencements. Ce ne fut dans l'origine qu'un collége destiné à nourrir de jeunes et pauvres ecclésiastiques, et à leur procurer les moyens de faire leurs études de théologie. Il eut pour premier fondateur un prêtre nommé Robert, né dans le village de *Sorbonne* près de Rhétel en Champagne, dont il porta le nom. Issu de parents pauvres, il eut beaucoup de peine à faire ses études et à parvenir au degré de docteur; mais sa constance, son assiduité au travail et ses succès, le firent bientôt connoître; il se distingua par ses sermons et par ses conférences de piété. Saint Louis, qui se faisoit un devoir de rechercher et de récompenser le mérite, voulut l'entendre; charmé de ses talents, il le fit son chapelain ou son aumônier, et dans la suite il le prit pour son confesseur.

Robert, nommé à un canonicat de Cambrai, vers l'an 1250, conçut dès ce moment le projet de fonder un collége pour y réunir de jeunes clercs peu favorisés par la fortune, et pour leur pro-

curer gratuitement des leçons de théologie. Il commença à l'exécuter dès l'an 1253. Saint Louis voulut y concourir par ses bienfaits, et partager ainsi avec son chapelain la gloire de cette fondation. Par divers échanges faits avec le roi, Robert acquit le terrain sur lequel sont actuellement bâties l'église, la maison et les écoles de *Sorbonne*. Il y plaça d'abord seize pauvres clercs, et il leur donna pour maîtres trois célèbres docteurs de l'université, Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douai, et Laurent Langlois; pour lui il ne retint que le titre de proviseur. Ainsi l'on transporta dans ce collége les leçons de théologie qui auparavant se faisoient à l'évêché. Le pape Clément IV, François de nation, et qui avoit été secrétaire de saint Louis, confirma cette fondation, sauf les droits de l'évêque, par une bulle datée de la quatrième année de son pontificat, par conséquent de l'an 1268. Elle est adressée *au proviseur des pauvres maîtres et étudiants en théologie, vivant en commun*. Ce collége a servi de modèle à tous ceux que l'on a formés depuis; avant ce temps-là il n'y avoit en Europe aucune communauté où les ecclésiastiques séculiers vécussent et enseignassent en commun.

Le fondateur étoit devenu chanoine de l'église de Paris en 1258. Dans son testament, daté de l'an 1270, il légua à son collége tout ce qu'il lui avoit donné jusqu'alors, et le reste de sa succession, qui étoit considérable, à Geoffroy de Bar, autre chanoine et son ami. Celui-ci, élu doyen en 1274, et fidèle aux intentions du testateur qui venoit de mourir, transporta cet héritage au collége de *Sorbonne*.

Robert a laissé plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été imprimés dans la *Bibliothèque des Pères* ou ailleurs; les autres sont en manuscrit dans la bibliothèque de *Sorbonne*. Les statuts qu'il dressa pour son collége en 38 articles, subsistent encore, et sont en quelque manière l'âme de la société qu'il a fondée. Une égalité fraternelle entre les membres qui la composent, un respect constant pour les anciens usages, un esprit vraiment ecclésiastique, semblent en assurer la perpétuité. De là sont sortis depuis plus de quatre siècles une multitude de savants théologiens, aussi distingués par leur piété que par leurs talents, qui ont contribué et qui contribuent encore à la défense de la foi, au maintien de la saine morale, à l'édification des fidèles, à l'instruction de la jeunesse, à l'honneur du clergé de France, et à la consolation des prisonniers. Cette société s'est chargée du triste et pénible, mais charitable ministère d'assister les criminels condamnés à la mort.

Le cardinal de Richelieu s'est immortalisé, en faisant rebâtir l'an 1629, l'église, la maison, les écoles de *Sorbonne*, avec une magnificence digne de la place qu'il occupoit, et en y plaçant une riche bibliothèque; il en est ainsi devenu le second fondateur. Son tombeau, qui est dans l'église, est un chef-d'œuvre de la sculpture françoise. On peut dire de cette société, sans adulation, que c'est une des plus belles institutions qu'il y ait dans l'Eglise, *Hist. de l'Eglise gallic.*, t. 12, l. 34, sous l'an 1272; *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 7, p. 625; *Dict. hist. de l'Avocat*, etc.

SORBONIQUE. *Voyez* DEGRÉ, DOCTEUR.

SORCELLERIE, SORCIER, SORTILÉGE. Ces termes signifient ordinairement la même chose que MAGIE et MAGICIEN (*voyez* ces deux mots), mais le nom de *sorcier* se prend dans trois sens différents. L'on entend par là, 1° ceux qui devinent les choses cachées, qui découvrent les auteurs d'un vol ou les trésors enfouis, qui se vantent de connoître l'avenir, etc., et alors ce terme est synonyme à celui de *devin*. *Voyez* DIVINATION. 2° Ceux qui opèrent des choses surprenantes et qui paroissent surnaturelles dans le dessein de faire du mal, comme d'exciter des orages, de causer des maladies aux hommes ou aux animaux, par des paroles, par des cérémonies, par des pratiques superstitieuses. Dans ce sens, la *sorcellerie* est la même chose que la *magie* noire et malfaisante; un *sort*, un *sortilége* signifient un *maléfice*. 3° Le peuple entend

par sorciers ceux qui ont le pouvoir de se transporter dans les airs pendant la nuit pour aller dans des lieux écartés adorer le diable, et se livrer aux excès de l'intempérance et de l'impudicité. On sait que cette erreur n'a aucun fondement, que le prétendu *sabbat des sorciers* est l'effet d'un délire et d'un déréglement de l'imagination causé par certaines drogues desquelles se servent les malheureux qui veulent se procurer ce délire. Ce fait est prouvé par des expériences irrécusables. Malebranche, *Recherches de la Vérité*, t. 1, l. 2, c. 6. Parmi tous les faits rassemblés par les divers auteurs qui ont écrit sur ce sujet, il n'y en a aucun de bien avéré, et qui prouve qu'il y a eu un pacte réel et effectif entre le démon et les prétendus sorciers.

Ce qui entretient la crédulité populaire, ce sont les récits de quelques particuliers peureux, qui, se trouvant égarés la nuit dans les forêts, ont pris pour le sabbat des feux allumés par les bûcherons et les charbonniers, et les cris qu'ils leur ont entendus faire, ou qui, s'étant endormis dans la peur, ont cru entendre et voir le sabbat dont ils avoient l'imagination frappée.

Quelques philosophes incrédules, conduits par leur seule prévention, se sont persuadés que ces sortes d'erreurs sont venues des idées que la religion nous donne du démon, de ses opérations, de son pouvoir sur les hommes, des possessions et obsessions, de l'efficacité des exorcismes, etc. Aux mots Magicien et Magie, nous avons fait voir que cela est faux, qu'il n'y a rien dans l'Ecriture sainte, dans les Pères de l'Eglise, dans les lois des conciles ni dans les rites ecclésiastiques, qui ait pu servir à autoriser ce préjugé; qu'au contraire les pasteurs et les docteurs chrétiens n'ont rien négligé pour le détruire. Les faits que l'on tire de l'Ecriture sainte, comme les prestiges des magiciens de Pharaon, la pythonisse d'Endor, les maris de Sara, fille de Raguel, tués par le démon, les fléaux envoyés au saint homme Job par cet esprit infernal, les possessions dont il est parlé dans l'Evangile, etc., ne prouvent point qu'il y ait jamais eu de convention réelle entre l'esprit de ténèbres et ceux qui avoient recours à lui, et qu'il ait pu agir au gré de ces derniers. Au contraire l'Ecriture sainte suppose et enseigne formellement que le démon ne peut agir que par une permission expresse de Dieu ; il n'est donc au pouvoir d'aucun homme d'avoir commerce quand il lui plaît avec l'ennemi du genre humain. Elle nous apprend d'ailleurs que son empire a été détruit par Jésus-Christ.

Les anciens Pères de l'Eglise, en particulier, les apologistes du christianisme, ont écrit dans un temps où le paganisme et l'idolâtrie subsistoient encore, où la magie étoit en usage, où les philosophes même, surtout les nouveaux platoniciens, la pratiquoient sous le nom de théurgie. Ce n'étoit pas là un moment favorable pour discuter tous les faits, pour en rechercher les causes, pour en démontrer l'illusion. La philosophie régnante, loin de donner quelques lumières sur ce sujet, n'étoit propre qu'à entretenir l'erreur et à la rendre incurable. Les Pères, sans contester les faits, se sont bornés à soutenir que, s'il y avoit quelque chose de réel dans les opérations des magiciens ou des *sorciers*, cela ne pouvoit venir que du démon : peut-on faire voir qu'ils raisonnoient mal?

Cette matière est traitée avec exactitude dans le corps du droit canon, *Decreti*, 2e part., caus. 26, q. 2. L'on y a distingué les différentes pratiques superstitieuses désignées sous le nom général de *sortilége* ou de *sorcellerie;* l'on y a rapporté les passages des Pères et les décrets des conciles qui ont condamné toutes ces impiétés absurdes, et qui les ont défendues sous peine d'excommunication ; sans attendre les recherches des philosophes modernes, plusieurs auteurs ecclésiastiques ont très-bien compris que le sabbat des *sorciers* n'est qu'un délire de l'imagination ; ils n'ont cependant pas eu tort d'ajouter que cette illusion même est un artifice du démon; lui seul a pu suggérer à des chrétiens une malice assez noire pour vouloir en-

trer en commerce avec lui, se dévouer à son service et lui rendre un culte.

A la vérité il n'y a aucune notion du *sabbat* chez les anciens Pères de l'Eglise; il est probable que c'est une imagination qui a pris naissance chez les Barbares du Nord, que ce sont eux qui l'ont apportée dans nos climats, et qu'elle s'y est accréditée au milieu de l'ignorance dont leur irruption fut suivie. Dans les décrets des conciles qui ont défendu sous peine d'anathème la divination par les sorts, les sortiléges ou maléfices, etc., il n'y en a point qui regarde les prétendus *sorciers* qui vont ou qui croient aller au sabbat; preuve évidente que l'on a toujours méprisé cette imagination populaire. Ces décrets condamnent *tout pacte* avec le démon; mais il est évident qu'il faut entendre tout pacte réel ou imaginaire, puisque la volonté seule de le former est un crime. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 16, c. 5, § 4 et suivants; Thiers, *Traité des Superst.*, 1re partie, l. 2, c. 6.

Leibnitz nous apprend que le père Spée, jésuite allemand, est l'auteur du livre intitulé : *Cautio criminalis circa processus contra sagas;* que ce père, qui avoit accompagné au supplice un grand nombre de criminels condamnés comme *sorciers*, avouoit qu'il n'en avoit pas trouvé un seul duquel il eût lieu de croire qu'il étoit véritablement *sorcier;* mais ce père n'en concluoit pas que ces malheureux avoient été injustement punis. S'ils n'avoient point fait de pacte avec le démon, ils avoient eu du moins la volonté de le faire; ils avoient commis dans ce dessein des profanations et des sacriléges; leur dessein n'avoit pas été de faire du bien, mais de faire du mal; il est de l'intérêt public de purger la société de pareils monstres. Voilà ce que n'ont jamais considéré ceux qui tournent en ridicule les lois portées et les arrêts prononcés contre les *sorciers*. Bayle, qui n'étoit ni ignorant ni mauvais philosophe, a très-bien prouvé ce que nous soutenons ici, *Réponse aux Quest. d'un Prov.*, 1re part., c. 35. Au mot Magie, § 3, nous avons fait voir que les exorcismes, les bénédictions, les prières de l'Eglise, loin d'entretenir les erreurs populaires touchant le sujet dont nous parlons, sont au contraire le remède le plus convenable et le plus sûr pour les détruire et pour calmer les esprits foibles.

SORT, manière de décider par le hasard les choses incertaines et pour lesquelles on ne voit aucune raison de préférence. Les théologiens distinguent trois espèces de *sort*, celui de partage, celui de consultation et celui de divination.

Le premier se fait lorsque plusieurs co-partageants tirent au *sort* le lot qui leur écherra, lorsqu'entre plusieurs personnes qui méritent la même récompense, on l'adjuge à celle qui l'obtient par le *sort*, ou lorsque l'on fait tirer au *sort* plusieurs criminels pour savoir lequel d'entre eux subira la peine. Cette manière d'agir n'a rien de répréhensible, lorsque l'on y observe une égalité parfaite, et qu'il n'en peut résulter aucun préjudice au bien public. Les exemples en sont fréquents dans l'Ecriture sainte; la terre promise fut partagée au *sort;* les lévites reçurent de même leur lot par le *sort*. David distribua par ce moyen les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devoient servir dans le tabernacle et dans le temple. Au jour de l'expiation, l'on jetoit le *sort* sur les deux boucs qui étoient offerts, pour savoir lequel des deux seroit immolé, et lequel seroit conduit dans le désert, etc. De là le *sort* de quelqu'un signifie quelquefois dans l'Ecriture la portion qui lui est arrivée par le *sort*, ou le bien qu'il possède. Salomon dit dans les *Proverbes*, c. 18, ℣. 18, que le sort prévient ou termine les contestations.

Celui qui faisoit tirer au *sort* mettoit les noms ou les billets dans le pan de sa robe, et on les en tiroit au hasard : « Les *sorts*, dit le même auteur, sont » jetés dans le pan de la robe, *in sinum*, » mais c'est Dieu qui les arrange ou les » distribue, » c. 16, ℣. 33; il étoit persuadé que la providence de Dieu y intervenoit. On les mettoit aussi quelquefois dans un vase ou un calice, et de là est venue l'expression de David, *Ps.* 15,

℣. 5 : « Le Seigneur est la part de mon » héritage et de mon *calice.* » Il ne paroît nulle part que l'on y ait employé d'autres cérémonies.

La seconde espèce de *sort* est celui de consultation; l'on y avoit recours lorsque la prudence humaine ne fournissoit aucun moyen de découvrir la vérité, lorsqu'il s'agissoit, par exemple, de découvrir un coupable ou de connoître le sujet qu'il falloit élever à une dignité; par le *sort,* on croyoit consulter Dieu. Ainsi Saül fut choisi pour être le premier roi du peuple de Dieu, mais il avoit déjà été désigné à Samuel par une révélation divine; ce prophète ne recourut au *sort* que pour convaincre le peuple du choix que Dieu avoit fait. Saül lui-même, convaincu que l'on avoit violé une défense qu'il avoit faite, fit jeter le *sort* pour connoître le coupable, et le *sort* tomba sur son fils Jonathas. Josué avoit découvert par la même voie le larcin qui avoit été commis par Achan dans le sac de Jéricho.

Il n'y a pas lieu de juger que dans ces occasions l'on a tenté Dieu contre la défense de la loi; puisque Dieu permettoit aux chefs de la nation d'attendre de lui des oracles en pareilles circonstances, à plus forte raison trouvoit-il bon qu'ils lui demandassent de faire connoître sa volonté par le *sort.* Et Dieu en agissoit ainsi pour empêcher les Israélites d'employer les pratiques superstitieuses et les différentes espèces de divination par lesquelles les idolâtres prétendoient consulter leurs dieux. *Voyez* DIVINATION.

Dans le nouveau Testament nous ne voyons qu'un seul exemple du *sort* de consultation, *Act.,* cap. 1, ℣. 33. Lorsqu'il fallut donner un successeur à Judas dans l'apostolat, on en proposa deux, Barsabas et Matthias. Saint Pierre, pour ne point montrer de prédilection, pria Dieu de désigner par le *sort* celui des deux qu'il falloit choisir, et le *sort* tomba sur saint Matthias.

Quelques auteurs, à qui cette manière de choisir un apôtre paroissoit être d'un exemple dangereux, ont cherché des raisons pour l'excuser; mais nous ne voyons pas en quoi saint Pierre et ses collègues ont besoin d'excuse. Les apôtres, à qui Jésus-Christ avoit promis d'envoyer le Saint-Esprit, et qui le reçurent en effet quelques jours après, étoient bien fondés sans doute à espérer que Dieu se déclareroit dans cette occasion, et l'événement a prouvé qu'ils ne se trompoient pas. Il étoit à propos que le choix d'un apôtre parût venir immédiatement de Dieu et non des hommes. Ce qui étoit autrefois en usage parmi les juifs n'est pas nécessaire pour justifier la conduite du collége apostolique.

Pourquoi ne jugerions-nous pas de même de l'élection de quelques saints personnages qui ont été élevés à l'épiscopat de la même manière dans les premiers siècles du christianisme? Dans un temps auquel Dieu accordoit à son Eglise les dons miraculeux, ce n'étoit pas tenter sa puissance que d'en attendre un signe surnaturel en pareille circonstance; lorsqu'il se trouvoit plusieurs sujets également dignes de l'épiscopat, et également capables d'en remplir les devoirs, le *sort* étoit un moyen de prévenir les brigues, les murmures, les prédilections parmi les fidèles pour leurs pasteurs, et d'éviter l'inconvénient qui étoit arrivé du temps de saint Paul dans l'église de Corinthe, *I. Cor.,* c. 1, ℣. 11.

Mais, dans les siècles suivants, lorsque l'effusion des dons miraculeux eut cessé, c'étoit un abus de vouloir encore que le *sort* décidât du choix des évêques; il pouvoit tomber sur des sujets très-peu propres à remplir cette dignité. Dieu n'avoit pas promis de déclarer toujours ainsi sa volonté, et il n'y avoit plus aucun motif raisonnable de l'espérer. Nous ne devons donc pas être surpris de ce que cette manière d'élire, qui avoit été formellement approuvée par un concile de Barcelone en 599, pour des raisons que nous ignorons, fut expressément défendue dans la suite.

Il ne s'ensuit pas cependant que l'on doive condamner de même toutes les élections qui, dans quelques républiques, se font par le *sort,* pour les magistratures et pour d'autres charges civiles. On n'y suppose rien de surnaturel, et l'on en use ainsi à l'égard d'un ordre de

citoyens qui sont censés tous également capables de remplir les devoirs que l'on veut leur imposer.

Enfin, l'on appelle *sort de divination* celui qui a été souvent mis en usage pour connoître l'avenir. Comme Dieu s'est réservé cette connoissance pour des raisons très-sages, *Isai.*, c. 41, ℣. 22 et 23, qu'il ne l'a promise à personne, et qu'il ne seroit pas utile aux hommes de l'avoir, c'est attenter à ses droits que de la chercher par des moyens qu'il n'a pas établis pour cela, et qui n'ont par eux-mêmes aucune vertu. Le crime est beaucoup plus grand quand on emploie pour ce sujet des moyens absurdes ou impies, et qui ne peuvent avoir aucun effet que par l'entremise du démon. C'est surtout contre cette dernière espèce de divination que plusieurs conciles ont lancé des anathèmes. On peut les voir dans Du Cange, au mot *Sorts*, et dans Thiers, *Traité des Superstitions*, t. 1, 1re part., l. 3, c. 6, etc.

C'est sur ces principes, admis par tous les théologiens, que l'on doit juger de l'épreuve que l'on a nommée *les sorts des saints*, dont nous allons parler.

Sorts des Saints. On sait que l'usage étoit établi chez les païens d'ouvrir au hasard l'Illiade d'Homère ou les poésies de Virgile, et de regarder comme un pronostic certain de l'avenir les premières paroles qui s'offroient aux yeux du lecteur ; c'est ce que l'on appela les *sorts d'Homère* ou *de Virgile*. Après la destruction du paganisme, des chrétiens mal instruits crurent sanctifier cette pratique superstitieuse en consultant de la même manière les livres sacrés, et en nommant cette espèce de divination *les sorts des saints*. On en peut voir un long détail dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. 31, in-12, p. 98, et dans Du Cange, au mot *Sortes Sanctorum*.

Cela se faisoit de deux manières. La première consistoit à ouvrir au hasard l'un des livres de l'Ecriture sainte, mais après avoir imploré auparavant le secours du ciel par des jeûnes, des prières et d'autres pratiques de religion, et à prendre pour règle de ce que l'on devoit faire le premier passage que l'on rencontroit. La seconde étoit de recevoir comme un oracle les premières paroles que l'on entendoit lire ou chanter en entrant dans l'église, après avoir fait les mêmes préparations. Les auteurs que nous venons de citer rapportent plusieurs exemples de l'une et de l'autre.

On se servit quelquefois de la première pour le choix d'un évêque ; c'est ainsi que saint Aignan fut désigné pour succéder à saint Euverte sur le siége d'Orléans, vers l'an 391, et que l'élection de saint Martin à l'évêché de Tours fut confirmée l'an 374, malgré l'opposition d'un parti considérable formé contre lui. Ce sont là les deux seuls exemples anciens que l'on connoisse; saint Grégoire de Tours, mort l'an 595, en a cité plusieurs autres, mais ils concernoient des affaires purement temporelles, et il y en a eu dans l'église grecque aussi bien que dans l'église latine.

Saint Augustin a blâmé cette pratique, *Epist.* 55, *ad Januar.*, cap. 20, n. 37 : « A l'égard, dit-il, de ceux qui tirent » des *sorts* des livres des Evangiles, » quoiqu'il soit à désirer qu'ils en usent » ainsi plutôt que de consulter les dé- » mons, cependant cette pratique me » déplaît; je n'aime point que tandis que » les oracles divins ne parlent que des » choses de l'autre vie, on les applique » au néant de celle-ci, ni aux affaires de » ce siècle. » Le saint docteur comprenoit que cet usage sentoit encore le paganisme.

Il est reconnu que, depuis environ le huitième siècle, les exemples de cet usage ont été très-rares; la raison est qu'il avoit été condamné et sévèrement défendu par les canons de plusieurs conciles. Celui de Vannes, tenu sous le pontificat de saint Léon, l'an 465, défend aux clercs, sous peine d'excommunication, d'exercer la divination que l'on appelle *le sort des saints*, et de prétendre découvrir l'avenir par aucune Ecriture que ce soit. Ce concile ne l'autorise pour aucune espèce d'affaires. Ceux d'Agde l'an 506, d'Orléans l'an 511, d'Auxerre en 595, un capitulaire de Charlemagne

en 789, font la même défense, et elle a été insérée dans le pénitentiel romain.

Nous convenons que ces lois ne firent point cesser l'abus dont nous parlons, puisqu'il fallut encore les renouveler dans la suite; le désordre même fut poussé plus loin. On s'avisa, lorsqu'un évêque étoit sacré, et après qu'on lui avoit mis l'Evangile sur les épaules, d'ouvrir le livre et de prendre le premier passage qui s'offroit pour une prédiction de la conduite future du nouvel évêque; bientôt on fit la même chose à l'élection des abbés et à la réception des chanoines. Cette coutume, à laquelle la malignité eut ordinairement beaucoup plus de part que la superstition, produisit souvent de très-mauvais effets; plus d'une fois le fâcheux présage tiré des paroles de l'Evangile indisposa d'avance les peuples contre leur nouveau pasteur, et servit à rendre odieuse la conduite de quelques-uns qui ne méritoient pas cette espèce d'opprobre; souvent aussi les espérances favorables que l'on avoit conçues de quelques personnages, sur le même préjugé, furent trompées par l'événement. Il est évident que le *sort de divination* étoit proscrit par les canons, qui défendoient en général le *sort des saints*.

Nous ne pensons pas néanmoins que cet abus ait duré aussi longtemps que nos littérateurs le prétendent. Quoiqu'il soit encore condamné par des décrets du treizième ou du quatorzième siècle, cela ne prouve pas qu'il ait encore été commun pour lors. Il y a encore de vieux Rituels dans lesquels on excommunie au prône des paroisses les magiciens, les sorciers et les devins; il ne s'ensuit pas pour cela qu'il y ait parmi nous un grand nombre de ces insensés.

L'autre manière de pratiquer le *sort des saints*, qui consistoit à prendre pour une prédiction de l'avenir les premières paroles que l'on entendoit lire ou chanter en entrant dans l'église, n'étoit pas moins digne de censure. Mais on attribue cette superstition à de saints personnages qu'il n'est pas difficile de justifier. Autre chose est de faire attention à une rencontre fortuite analogue aux objets dont on a l'esprit occupé, et d'en être ému; autre chose de la regarder comme un présage certain de ce qui arrivera : le premier de ces sentiments n'est qu'une foiblesse, le second seroit une superstition.

Sur la seule autorité de Métaphraste, auteur très-suspect, on dit que saint Cyprien faisoit beaucoup d'attention aux premières paroles qu'il entendoit en entrant dans l'église, et qu'il les prenoit pour un présage lorsqu'elles se trouvoient analogues aux pensées ou aux desseins qu'il avoit dans l'esprit. Ce fait auroit besoin d'être mieux prouvé; on sait que saint Cyprien n'étoit rien moins qu'un esprit foible.

On a tort de citer pour exemple saint Antoine, qui entendant ces paroles de l'Evangile : « Si vous voulez être parfait, allez vendre ce que vous possédez, et donnez-le aux pauvres, etc., » se fit l'application de ce conseil et alla l'exécuter; saint Augustin, qui, pour fixer ses irrésolutions, ouvrit les épîtres de saint Paul, et y trouva des paroles qui le déterminèrent enfin à se convertir; saint Louis, qui, après avoir accordé la grâce d'un criminel, la révoqua, parce qu'il lut dans le *Psautier* ces mots : *Heureux ceux qui exercent la justice en tout temps*. Ces saints n'avoient pas cherché exprès ces rencontres fortuites pour en tirer un présage ou une leçon. Il n'y a pas plus de superstition dans leur conduite que dans celle d'un pécheur qui entre par hasard dans une église, et qui entend un prédicateur dont les exhortations le touchent et le font rentrer en lui-même.

Sur tous ces faits et autres semblables, il y a des réflexions à faire. En premier lieu, on ne peut pas citer beaucoup d'exemples d'évêques élus par le *sort des saints;* ce qui se fit à l'égard de saint Martin et de saint Aignan avoit moins pour objet de désigner le sujet qu'il falloit élire que de confirmer un choix déjà fait, et de vaincre l'obstination du peuple ou celle de quelques chefs de parti, et ce moyen n'est pas louable.

En second lieu, le *sort des saints* mis en usage pour savoir quel seroit l'évé-

nement d'une affaire quelconque, ou quelle seroit la conduite d'un nouvel évêque, étoit évidemment une divination superstitieuse ; aussi la voyons-nous condamnée par les canons dès sa naissance ; elle ne prit faveur qu'à l'abri de l'ignorance que les Barbares amenèrent à leur suite en se répandant d'un bout de l'Europe à l'autre ; elle faisoit partie des épreuves superstitieuses, et ces absurdités n'auroient pas duré si longtemps, si les passions humaines, qui ne respectent aucune loi, n'y avoient pas trouvé un moyen de se satisfaire.

En troisième lieu, l'attention que l'on fait aux rencontres fortuites n'est point une superstition, quand on ne les a pas cherchées exprès pour en tirer des présages, quand on n'y suppose rien de surnaturel, quand on n'y donne pas une entière confiance.

En quatrième lieu, les auteurs qui nous ont représenté le *sort des saints* pratiqué au sacre des évêques comme une partie de cette cérémonie, comme un rit de l'*office sacré*, comme une circonstance prescrite par le Rituel, se sont joués de la crédulité des ignorants, puisque toute espèce de *sort des saints* étoit expressément défendue par les canons. C'est une absurdité de citer ce qui s'est fait en Angleterre sous le règne d'un tyran, tel que Guillaume le Roux, et sous les autres rois normands qui lui ressembloient ; il vendit tous les bénéfices, il chassa les évêques les plus respectables pour mettre des brigands à leur place, etc. Le docteur Prideaux a trouvé bon d'argumenter sur ces désordres pour montrer quelle étoit la corruption de l'Eglise romaine dans le onzième et le douzième siècle, et pour faire voir comment se sont introduits les autres abus que les protestants nous reprochent ; *Hist. des juifs*, l. 13, sous l'an 29 de Jésus-Christ. Mais l'état de l'Eglise d'Angleterre sous le joug de conquérants impies et brutaux, n'a rien de commun avec l'état de l'Eglise romaine dans les autres parties du monde ; ce temps de désordre n'a pas duré longtemps, et il n'en étoit plus question lorsque les prétendus réformateurs sont venus au monde. Le concile d'Enham en Angleterre, tenu l'an 1009, avoit proscrit ceux qui exerçoient le *sort des saints*, tout comme les sorciers et les magiciens ; de quel front peut-on dire que, dans ce temps-là, ce *sort* faisoit partie de l'office divin ? Mais les protestants ne se sont jamais fait scrupule de calomnier l'Eglise romaine.

FÊTE DES SORTS CHEZ LES JUIFS. *Voy.* ESTHER.

SORTILÉGE. *Voyez* SORCELLERIE.

SOUFFRANCE. Ce n'est point à nous d'examiner la valeur des arguments, ou plutôt des sophismes par lesquels les stoïciens prétendoient prouver que la douleur ou les *souffrances* ne sont pas un mal ; plusieurs moralistes en ont démontré le peu de solidité. Les pompeuses maximes du stoïcisme ont pu faire impression sur quelques âmes fortes, leur inspirer un nouveau degré de constance, les empêcher de se livrer aux gémissements et au désespoir lorsqu'elles souffroient ; quelques philosophes, dans les mêmes circonstances, ont pu affecter par orgueil un air d'insensibilité : mais une preuve que ces hommes vains ne regardoient pas les *souffrances* comme un bien, c'est que plusieurs ont cherché à s'en délivrer en se donnant la mort.

Il n'appartenoit qu'à un Dieu revêtu des foiblesses de l'humanité, de faire envisager, même au commun des hommes, les *souffrances* comme une expiation du péché, comme un moyen de purifier la vertu et de mériter une récompense éternelle, par conséquent comme un bienfait de la Providence : *Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ; heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.* Ces maximes de Jésus-Christ, soutenues par ses exemples, ont rendu des milliers d'hommes capables, non-seulement de souffrir sans foiblesse et sans ostentation, mais de désirer les *souffrances*, de les rechercher, d'y goûter de la joie, et d'en remercier Dieu.

Que des épicuriens, qui ne connoissent point d'autre bien que le plaisir des sens, soient scandalisés de cette conduite, qu'ils la regardent comme un fa-

natisme et une folie, cela n'est pas étonnant. « L'homme animal, dit saint Paul, » ne comprend rien à ce qui vient de » l'esprit de Dieu, il le regarde comme » une folie. » *I. Cor.*, c. 2, ℣. 14. De prétendus philosophes, qui ne savent goûter d'autre félicité que celle des animaux, ne doivent envisager les *souffrances* qu'avec horreur.

Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, l'épicuréisme pratique avoit infecté toutes les nations; les afflictions leur paroissoient un effet de la colère du ciel et un caractère de réprobation; c'étoit l'opinion générale. Un des arguments que les philosophes ont employé le plus communément contre le christianisme, fut de soutenir que si cette religion étoit agréable à Dieu, il ne permettroit pas que l'on tourmentât et que l'on mît à mort ceux qui l'embrassoient. Celse et Julien ont répété dix fois cette objection.

La question étoit donc alors, comme elle est encore aujourd'hui, de savoir si un Dieu sage et bon doit attacher le bonheur à la patience plutôt qu'à la foiblesse, à la vertu plutôt qu'au vice. Car enfin, puisque la vertu est la force de l'âme, s'il n'y avoit rien à souffrir dans ce monde, la vertu ne nous seroit pas nécessaire; les philosophes moralistes auroient eu tort de mettre la force au nombre des vertus. La question est encore de savoir si celui qui envisage les souffrances comme l'effet d'une aveugle fatalité, est mieux disposé à les supporter avec courage, que celui qui croit qu'elles viennent de Dieu, et qu'en souffrant patiemment il peut mériter une éternité de bonheur. Ici l'on peut s'en rapporter à l'expérience. Comme l'entêtement des épicuriens ne les met pas à couvert de souffrir, lorsqu'ils se trouvent aux prises avec la douleur, ils conviennent que la religion est une ressource plus puissante que la philosophie.

Mais en bonne santé ils argumentent. Les *souffrances*, disent-ils, ne peuvent être une punition du péché, puisqu'elles tombent sur tous les hommes, et que les plus coupables ne sont pas toujours ceux qui souffrent le plus. Il est indigne d'un Dieu bon d'affliger ses créatures; un père ne peut pas se plaire à voir souffrir ses enfants; les *souffrances* ne peuvent être un bienfait dans aucun sens.

Toutes ces maximes épicuriennes sont évidemment fausses. Puisque tous les hommes sont pécheurs, il n'est pas étonnant que tous soient condamnés à souffrir plus ou moins; mais comme les *souffrances* servent encore à purifier la vertu et à la rendre digne d'une récompense, les hommes vertueux qui souffrent plus que les autres, ont une espérance bien fondée d'être récompensés plus abondamment dans l'autre vie; il est donc faux qu'à leur égard les afflictions ne soient pas un bienfait. Un père n'aimeroit pas sans doute à voir souffrir ses enfants sans aucune utilité, mais il se féliciteroit certainement, s'il savoit que par leur constance ils parviendront au plus haut degré de gloire et de bonheur; s'il étoit chrétien, il imiteroit à ce moment l'exemple de la mère des Machabées.

Puisqu'il est prouvé par une expérience constante que la prospérité et le plaisir sont une source infaillible de corruption et un écueil certain pour la vertu, les *souffrances*, par la raison contraire, sont un préservatif et un remède contre le vice; les philosophes anciens l'ont compris et ont établi cette vérité par leurs maximes. *Voy.* AFFLICTION. Mais elle est infiniment mieux démontrée par l'exemple des saints formés et instruits à l'école de Jésus-Christ.

Soit, disent encore nos raisonneurs; quand cela seroit vrai à l'égard des afflictions qui nous arrivent malgré nous, où est la nécessité d'y ajouter des *souffrances* volontaires, des macérations insensées, des austérités excessives qui ne peuvent aboutir qu'à nous détruire? Ici les incrédules ne sont que les échos des protestants; nous avons réfuté les uns et les autres à l'article MORTIFICATION. Nous ajoutons seulement que l'excès n'est louable dans aucun genre, et que s'il y en eut jamais dans celui dont nous parlons, l'Eglise ne l'a point approuvé. *Voyez* FLAGELLANTS.

SOUFFRANCES DE JÉSUS-CERIST. *Voyez* PASSION.

SOUILLURE. *Voy.* IMPURETÉ LÉGALE.

SOUS-DIACONAT, SOUS-DIACRE. Le sous-diaconat est un ordre ecclésiastique inférieur à celui de diacre, comme son nom l'exprime, mais qui est regardé dans l'Eglise latine comme un ordre sacré, et comme l'un des trois ordres majeurs. Saint Cyprien et le pape saint Corneille en ont fait mention au 3e siècle. Dans l'Eglise grecque le sous-diacre, nommé ὑποδιάκονος, est ordonné par l'imposition des mains, avec une prière que l'évêque récite, et qui exprime la sainteté des fonctions de cet ordre. Dans l'Eglise latine, l'évêque, après avoir invoqué pour l'ordinand prosterné l'intercession des saints, et lui avoir représenté les devoirs auxquels il va être assujetti, lui fait toucher le calice et la patène vides, l'avertit des vertus qu'il doit avoir, et fait une prière par laquelle il demande à Dieu pour lui les dons du Saint-Esprit; il le revêt ensuite de la dalmatique, et lui met en main le livre des épîtres que l'on chante à la messe; cette dernière cérémonie n'est pas ancienne.

Cette différence d'ordination a fait penser à plusieurs scolastiques que le *sous-diaconat*, non plus que les ordres mineurs, ne sont pas des sacrements; mais la plupart des théologiens pensent le contraire, et nous en avons dit les raisons au mot ORDRE.

Chez les Grecs, les fonctions du *sous-diacre* sont de préparer les vases sacrés nécessaires pour la célébration du saint sacrifice, et qui doivent être portés sur l'autel par le diacre, de garder les portes du sanctuaire pendant cette célébration, d'en écarter les catéchumènes et tous ceux qui ne doivent pas y assister. Chez les Latins, c'est à lui de préparer non-seulement les vases sacrés, mais encore le pain et le vin pour le saint sacrifice, de les présenter au diacre, de recevoir les oblations des fidèles, de chanter l'épître à la messe, de purifier les vases et les linges après le sacrifice, et dans plusieurs églises, de porter la croix à la procession.

Dans l'Eglise grecque les *sous-diacres* ne sont point astreints à la loi du célibat; dans l'Eglise latine ils y ont été obligés, au moins depuis le sixième siècle, et à la récitation du bréviaire ou de l'office divin.

Quelques auteurs prétendent qu'autrefois les *sous-diacres* étoient les secrétaires, les messagers et les commissionnaires des évêques; qu'ils étoient chargés des aumônes et de l'administration du temporel de l'église, conjointement avec les diacres.

Au mot ORDRE, nous avons fait voir que le motif de l'institution du *sous-diaconat* et des ordres mineurs n'a pas été la négligence, la mollesse, le faste ni l'ambition des évêques, comme les protestants l'ont imaginé, mais le respect pour le saint sacrifice des autels, et la haute idée que l'on vouloit en donner aux fidèles. Pour cela il falloit des cérémonies, un extérieur pompeux, un nombre de ministres subordonnés les uns aux autres, et chargés de différentes fonctions. Si on avoit eu de la consécration de l'eucharistie une idée aussi basse que celle qu'en ont les protestants, on ne se seroit jamais avisé d'y mettre tant d'appareil; si l'on avoit cru comme eux que c'est la simple représentation de la dernière cène de Jésus-Christ, on l'auroit célébrée d'une manière aussi simple qu'eux; le retranchement qu'ils ont fait de tout le cérémonial atteste la nouveauté de leur doctrine.

SOUS-INTRODUITE. *Voyez* AGAPÈTE.

SPECTACLE. De savoir s'il est permis ou non de fréquenter les *spectacles* du théâtre, c'est une question qui tient à la morale chrétienne : nous ne pouvons donc nous dispenser d'en dire notre avis, ou plutôt de rapporter ce qu'en ont pensé les sages de tout temps.

L'influence du théâtre sur les mœurs publiques est attestée par des témoignages irrécusables. Tite-Live, Tacite, Sénèque, Lucien, Pétrone, Zozime, nous apprennent que les *spectacles* de l'amphithéâtre et les combats des gladiateurs accoutumèrent les Romains à l'effusion du sang; c'est là que les empereurs apprirent à se faire un jeu de le répandre :

ainsi le peuple romain porta pendant longtemps la peine de sa fureur pour ce cruel amusement. Or, si des *spectacles* sanglants ont été capables de familiariser les hommes avec le meurtre, pour lequel ils ont naturellement de l'horreur, des scènes licencieuses et lascives auront-elles moins de pouvoir pour leur inspirer le goût de l'impudicité?

Nous nous en rapportons encore au jugement des auteurs païens, même des poëtes. Ovide, que l'on ne prendra pas pour un casuiste fort sévère, nous montre ce qu'il pensoit de la comédie. « Qu'y » voit-on, dit-il, sinon le crime paré des » plus belles couleurs? c'est une femme » qui trompe son mari et se livre à un » amour adultère. Le père et les enfants, » la mère et la fille, de graves sénateurs, » se plaisent à ce *spectacle*, repaissent » leurs yeux d'une scène impudique, ont » les oreilles frappées de vers obscènes. » Lorsque la pièce est conduite avec art, » le théâtre retentit d'acclamations; plus » elle est capable de corrompre les » mœurs, mieux le poëte est récom- » pensé : les magistrats paient au poids » de l'or le crime de l'auteur. » *Trist.* l. 2; Juvénal ne s'exprime pas avec moins d'énergie.

On sait que, chez les Romains, les lois déclaroient infâmes les acteurs du théâtre. Ciceron, chargé de défendre dans un procès Roscius, acteur célèbre, fut obligé d'employer toute son éloquence pour écarter le préjugé qu'inspiroit contre cet homme la turpitude de sa profession. Il dit, *Tuscul.*, l. 4 : Si nous n'approuvions pas des crimes, la comédie ne pourroit subsister. L'empereur Julien en parle avec le dernier mépris; il défendit aux prêtres du paganisme d'assister à aucun *spectacle*.

Devons-nous être surpris de la censure sévère que les Pères de l'Eglise en ont faite? Tatien, *contra Græcos*, n. 22; Clément d'Alexandrie, *Pædag.*, l. 3, c. 1; Tertul., *Apolog.*, c. 6 et 34, *de Spectaculis, passim;* saint Cyprien, *Epist.* 1, *ad Donatum*, et l'auteur d'un *Traité des Spectacles* publié sous son nom; Lactance, l. 6, c. 20; saint Jean Chrysostome dans plusieurs de ses homélies; saint Augustin *in Ps.* 80, etc., décident qu'un chrétien ne peut assister aux *spectacles* sans abjurer sa religion, sans violer la promesse qu'il a faite dans son baptême de renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres. On refusoit ce sacrement aux acteurs dramatiques qui ne vouloient pas quitter leur profession, et on les excommunioit, si après l'avoir quittée ils y retournoient. A mesure que le christianisme s'est établi, les théâtres sont tombés, et il n'y a pas encore trois siècles que l'on a commencé parmi nous à les relever.

On nous répond que chez les païens les *spectacles* étoient beaucoup plus licencieux qu'ils ne sont aujourd'hui; que les Pères ont parlé principalement des jeux du cirque et des combats de gladiateurs, dont il ne reste plus aucune trace. C'est une fausseté. Tertullien ne condamne pas avec moins de rigueur la comédie et les pantomimes que les autres *spectacles;* il demande aux chrétiens par dérision, si c'est en respirant par tous leurs sens les attraits de la volupté, qu'ils font l'apprentissage du martyre. Du temps de saint Jean Chrysostome et de saint Augustin, sous le règne de Théodose et de ses enfants, les *spectacles* sanglants ne subsistoient plus; Constantin, premier empereur chrétien, les avoit défendus, et sa loi fut exécutée.

Bayle, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, avoit fait beaucoup valoir cette prétendue correction du théâtre moderne; mais, outre qu'il est prouvé que les pièces de Plaute et de Térence ne sont pas plus licencieuses que plusieurs drames que l'on joue aujourd'hui, l'on a répondu que les obscénités déguisées sous un voile transparent n'en sont que plus dangereuses; Bayle lui-même en est convenu ailleurs. Le père Porée, jésuite, dans un discours latin; l'auteur d'une lettre sur l'article *Genève* de l'Encyclopédie; l'*Espion chinois*, dans ses lettres, etc., ont fait voir que la comédie, en corrigeant des ridicules, a fait naître des vices, et qu'elle est une des principales causes de la corruption des mœurs actuelles. De même

que la peinture des mœurs devient plus pernicieuse, à mesure que celles-ci se dépravent, ainsi à leur tour les mœurs se corrompent à l'imitation des modèles que l'on présente sur le théâtre. Un drame de nos jours a été justement censuré par tous les sages, précisément parce qu'il a peint les hommes tels qu'ils sont. Pour se dédommager d'un reste de décence que nos auteurs dramatiques sont encore forcés d'observer, ils se sont permis de lancer des sarcasmes contre la religion, et c'est le plus célèbre de nos incrédules qui en a donné le premier exemple.

Si l'on nous demande en quel endroit de l'Evangile les *spectacles* sont expressément défendus, nous citerons hardiment ces paroles de Jésus-Christ, *Matth.*, c. 5, ỳ. 28 : « Quiconque regar- » dera une femme pour exciter en lui un » désir impur, a déjà commis l'adultère » dans son cœur. » C. 18, ỳ 7 : « Mal- » heur au monde, par les scandales qui » y règnent ; » et par celles de saint Paul, *Ephes.*, c. 5, ỳ. 3 et 4 : « Que l'on n'en- » tende jamais parmi vous de railleries, » de paroles bouffonnes ou obscènes; » elles ne conviennent point à des hom- » mes destinés à être saints. » Le goût, la coutume, les prétextes, l'exemple, quelque général qu'il soit, ne prescriront jamais contre ces lois.

Le père Lebrun avoit écrit d'une manière très-sensée contre les *spectacles*, et en avoit fait connoître tout le danger ; c'étoit un prêtre, on n'avoit point de raisons solides à lui opposer ; on ne lui a répondu qu'en affectant de le mépriser. Mais M. de Boissy n'étoit ni prêtre ni théologien, ni casuiste, et ses lettres contre les *spectacles* en sont à la sixième édition. Boileau a peint l'opéra comme une école de libertinage ; on ne s'en est pas dégoûté pour cela. Un déiste célèbre a démontré que la comédie ne vaut pas mieux, il n'a eu pour contradicteurs que des auteurs dramatiques engagés par intérêt à soutenir l'innocence de leurs ouvrages ; on lui a répondu par des personnalités, par des sarcasmes, et non par des raisons.

Pour braver tous ces écrivains, on a doublé et triplé le nombre des *spectacles ;* les plus grossiers ont été protégés ; on a travaillé les jours de fêtes et de dimanches à construire et à décorer ces temples du vice ; aucune ville ne peut plus s'en passer : ainsi la victoire est demeurée du côté des poëtes et des acteurs. A en juger par le degré de considération dont ils jouissent déjà, nous devons nous attendre à leur voir accorder bientôt des lettres de noblesse, pour les consoler de l'infamie qui leur étoit imprimée par les lois romaines et par les canons de l'Eglise. Dès à présent, parmi ceux que l'on appelle *honnêtes gens*, la fréquentation des théâtres est censée faire partie essentielle de l'éducation de la jeunesse.

Mais on a de grandes objections à nous faire, il faut les écouter.

1° Nous avons besoin de délassement ; un homme de cabinet, fatigué par le travail et par les affaires, ne peut pas se procurer un amusement quand il le voudroit ; il en trouve un tout prêt à une heure marquée ; lui fera-t-on un crime de s'y livrer.

Non, si c'est un amusement honnête, et dans lequel il n'y ait aucun danger pour la vertu ; mais il faut commencer par prouver que les *spectacles* sont de ce genre. Siècle malheureux, dans lequel de grands enfants ne savent plus se distraire innocemment ? Comment faisoient nos pères lorsqu'ils n'avoient pas des troupes d'histrions à leurs ordres ? Nous voudrions savoir de quel délassement ont besoin des hommes oisifs toute leur vie ; ce sont là les principaux piliers des *spectacles*. Tertullien répondoit, il y a quinze cents ans, que le spectacle de l'univers fournit à un homme sensé des objets plus dignes de l'occuper et de le distraire, que tout ce qu'il peut voir et entendre au théâtre. Toute cette objection dans le fond se réduit à dire : nous sommes ignorants, désœuvrés, dépravés ; donc il nous faut des *spectacles*. Corrigez-vous, et vous n'en aurez plus besoin. Tel qui s'en est fait un besoin par l'habitude, laisse de côté les affaires les plus essentielles, les devoirs les plus sacrés de son emploi, les intérêts du prochain les plus précieux, pour ne pas manquer à l'heure du *spectacle*.

2° Un homme, dit-on, paroît singulier et bizarre, lorsqu'il n'y assiste pas.

Heureuse singularité que celle qui nous distingue d'une génération corrompue ! Un homme de bien, un bon chrétien fut toujours remarquable dans un siècle pervers. Mais viendra le jour auquel les esclaves de la mode et de la coutume diront en parlant des justes : « Voilà ceux dont nous nous sommes au» trefois moqués, et que nous avons » couverts de ridicule. Insensés que » nous étions ! nous regardions leur con» duite comme une folie et comme un » travers méprisable : les voilà aujour» d'hui placés parmi les enfants de Dieu, » et leur sort est avec les saints. C'est » donc nous qui nous sommes égarés, » qui n'avons connu ni la vérité, ni la » justice, etc., etc.» *Sap.*, c. 5, ℣. 3.

3° Je ne reçois, nous dit-on encore, aucune impression fâcheuse de ce que je vois ni de ce que j'entends au *spectacle.*

Cela peut être; l'habitude du poison peut en diminuer insensiblement les effets : la question est de savoir s'il est jamais louable de s'y accoutumer. Mais une conscience délicate s'y trouveroit souvent blessée. Comme la plupart des spectateurs ont contracté d'avance les mœurs dont ils voient le tableau, ils n'en sont pas fort émus. Ils se trouvent là comme chez eux ; le langage de la scène est à peu près celui de leurs conversations, et ils ne reconnoissent dans les acteurs que les hommes de leur société. Si le vice, devenu presque général, perd enfin toute sa noirceur, nous serons forcés d'avouer qu'il est désormais inutile de vouloir en détourner les hommes. Mais nous voyons en eux le *monde* tel que Jésus-Christ l'a représenté, le monde qui n'a pas voulu le reconnoître, *Joan.*, c. 1, ℣. 10; qui a fermé les yeux à la lumière, cap. 3, ℣. 19; qui ne peut pas recevoir son esprit, c. 14, ℣. 17, duquel il a séparé ses disciples, et duquel il a encouru la haine, c. 15, ℣. 18 et 19; qui a regardé son Evangile comme une folie, *I. Cor.*, c. 1, ℣. 18, etc.

4° Plusieurs drames renferment une très-bonne morale païenne sans doute ; pour la morale chrétienne, elle y seroit très-déplacée. Quelques tirades de morale sont le palliatif nécessaire pour faire passer les maximes fausses et pernicieuses, les obscénités et les images du vice qui viennent à la suite. Dans le siècle dernier, pour rendre le théâtre moins odieux, l'on mit sur la scène des tragédies tirées de l'Ecriture sainte; aujourd'hui que l'on ne veut plus entendre parler de Dieu ni de ses saints, on n'aura plus recours à cet expédient, les *spectacles* universellement accrédités n'en ont plus besoin, et ce sera une profanation de moins. Il reste toujours à savoir si des chrétiens seront jugés de Dieu selon la morale du théâtre, ou selon les règles de l'Evangile. Quant à ceux qui ne croient plus de Dieu ni d'autre vie, nous n'avons rien à leur dire; nous ne parlons ici qu'à ceux auxquels il reste encore quelques principes de religion et de crainte de Dieu.

5° Il y a cependant des casuistes et des confesseurs qui permettent la fréquentation des *spectacles;* on est en droit de les écouter plutôt que ceux qui la défendent.

Si cela étoit vrai, nous nous contenterions de répondre avec l'Evangile, que ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles, et que tous doivent tomber dans le précipice, *Matth.*, cap. 15, ℣. 14. Mais c'est une calomnie ; on ne peut citer aucun casuiste qui ait décidé sans restriction que la fréquentation des *spectacles* est permise et innocente. On a peut-être tiré cette fausse conséquence des principes posés par quelques-uns ; mais ils l'auroient désavouée s'ils avoient prévu l'abus que l'on en fait. Il n'est point de règle plus fausse que de juger de la morale des confesseurs par la conduite des pénitents. Sait-on ce que les premiers ont fait pour ouvrir les yeux à des aveugles volontaires, et pour ramener au bien des mondains obstinés, les prétextes qu'on leur oppose, les difficultés qu'on leur allègue, les fausses promesses qu'on leur fait, etc. ? Au milieu d'une dépravation générale et incurable, ils voient que plusieurs mondains renonceront

plutôt aux sacrements et à toute profession du christianisme qu'à l'habitude des *spectacles;* est-il aisé de choisir entre ces deux extrémités? Ils gémissent, ils exhortent, ils tolèrent, ils espèrent une résipiscence future, etc. On conclut de là très-mal à propos qu'ils approuvent ou qu'ils permettent la fréquentation des *spectacles;* ils sont forcés de tolérer bien d'autres désordres auxquels personne ne veut renoncer. Ce qu'il y de certain, c'est que tous les pénitents qui veulent sincèrement revenir à Dieu, commencent par s'interdire pour toujours ce pernicieux amusement; donc il n'est pas vrai que les confesseurs le permettent.

Nous objecterа-t-on enfin qu'au mépris des canons, des lois, des censures, il y a des ecclésiastiques qui ne se font pas scrupule de fréquenter les théâtres? Nous disons hardiment que ces prévaricateurs n'ont rien d'ecclésiastique que l'habit, et qu'ils ne le portent que pour le déshonorer; que si les premiers pasteurs jouissoient encore de leur ancienne autorité, ils les puniroient et les forceroient d'observer les bienséances de leur état. Mais dans un temps de vertige auquel les incrédules ont répandu de toutes parts une morale pestilentielle, où l'on ne connoît point de plus grande satisfaction que de braver les lois, où les mondains ne font accueil qu'à ceux qui se conforment à leurs mœurs, il n'est pas étonnant que le poison ait infecté plusieurs de ceux qui étoient destinés par leur état à en arrêter les funestes influences. *Voyez* DISCIPLINE et LOIS ECCLÉSIATIQUES. (Nº V, pag. 588.)

SPINOSISME, système d'athéisme imaginé par Benoît Spinosa, juif portugais, mort en Hollande l'an 1677, à 44 ans. Ce système est aussi nommé *panthéisme,* parce qu'il consiste à soutenir que l'univers, τὸ παν, est Dieu, ou qu'il n'y a point d'autre Dieu que l'universalité des êtres. D'où il s'ensuit que tout ce qui arrive est l'effet nécessaire des lois éternelles et immuables de la *nature,* c'est-à-dire d'un être infini et universel, qui existe et qui agit nécessairement. Il est aisé d'apercevoir les conséquences absurdes et impies qui naissent de ce système.

On voit d'abord qu'il consiste à réaliser des abstractions, et à prendre tous les termes dans un sens faux et abusif. L'*être* en général, *la substance* en général, n'existent point; il n'y a dans la réalité que des individus et des *natures* individuelles. Tout *être,* toute *substance,* toute *nature,* est ou corps ou esprit, et l'un ne peut être l'autre. Mais Spinosa pervertit toutes ces notions, il prétend qu'il n'y a qu'une seule *substance,* de laquelle la pensée et l'étendue, l'esprit et le corps sont des *modifications;* que tous les êtres particuliers sont des modifications de l'être en général.

Il suffit de consulter le sentiment intérieur, qui est le souverain degré de l'évidence, pour être convaincu de l'absurdité de ce langage. Je sens que je suis moi et non un autre, une substance séparée de toute autre, un individu réel, et non une modification; que mes pensées, mes volontés, mes sensations, mes affections, sont à moi, et non à un autre, et que celles d'un autre ne sont pas les miennes. Qu'un autre soit un être, une substance, une nature aussi bien que moi, cette ressemblance n'est qu'une idée abstraite, une manière de nous considérer l'un l'autre, mais qui n'établit point l'*identité* ou une unité réelle entre nous.

Pour prouver le contraire, Spinosa ne fait qu'un sophisme grossier. « Il ne » peut y avoir, dit-il, plusieurs sub- » stances de même attribut ou de dif- » férents attributs; dans le premier cas, » elles ne seroient point différentes, et » c'est ce que je prétends; dans le se- » cond, ce seroient ou des attributs es- » sentiels, ou des attributs accidentels: » si elles avoient des attributs essentiel- » lement différents, ce ne seroient plus » des substances; si ces attributs n'é- » toient qu'accidentellement différents, » ils n'empêcheroient point que la sub- » stance ne fût une et indivisible. »

On aperçoit d'abord que ce raisonneur joue sur l'équivoque du mot *même* et du mot *différent,* et que son système n'a

point d'autre fondement. Nous soutenons qu'il y a plusieurs substances de même attribut, ou plusieurs substances dont les unes diffèrent essentiellement, les autres accidentellement. Deux hommes sont deux substances de même attribut, ils ont même nature et même essence, ce sont deux individus de même espèce, mais ils ne sont pas le *même;* quant au nombre, ils sont différents, c'est-à-dire distingués. Spinosa confond l'identité de nature, ou d'espèce, qui n'est qu'une ressemblance, avec l'identité individuelle, qui est l'unité; ensuite il confond la distinction des individus avec la différence des espèces : pitoyable logique ! au contraire, un homme et une pierre sont deux substances de différents attributs, dont la nature, l'essence, l'espèce, ne sont point les mêmes ou ne se ressemblent point. Cela n'empêche pas qu'un homme et une pierre n'aient l'attribut commun de substance; tous deux subsistent à part et séparés de tout autre être; ils n'ont besoin ni l'un ni l'autre d'un suppôt, ce ne sont ni des accidents ni des modes; s'ils ne sont pas des substances, ils ne sont rien.

Spinosa et ses partisans n'ont pas vu que l'on prouveroit qu'il n'y a qu'un seul mode, une seule modification dans l'univers, par le même argument dont ils se servent pour prouver qu'il n'y a qu'une seule substance; leur système n'est qu'un tissu d'équivoques et de contradictions. Ils n'ont pas une seule réponse solide à donner aux objections dont on les accable.

Le comte de Boulainvilliers, après avoir fait tous ses efforts pour expliquer ce système ténébreux et inintelligible, a été forcé de convenir que le système ordinaire qui représente Dieu comme un Etre infini, distingué, première cause de tous les êtres, a de grands avantages, et sauve de grands inconvénients. Il tranche les difficultés de l'infini qui paroît divisible et divisé dans le *spinosisme;* il rend raison de la nature des êtres; ceux-ci sont tels que Dieu les a faits, non par nécessité, mais par une volonté libre; il donne une objet intéressant à la religion, en nous persuadant que Dieu nous tient compte de nos hommages; il explique l'ordre du monde, en l'attribuant à une cause intelligente qui sait ce qu'elle fait; il fournit une règle de morale qui est la loi divine, appuyée sur des peines et des récompenses; il nous fait concevoir qu'il peut y avoir des miracles, puisque Dieu est supérieur à toutes les lois et à toutes les forces de la nature qu'il a librement établies. Le *spinosisme* au contraire ne peut nous satisfaire sur aucun de ces chefs, et ce sont autant de preuves qui l'anéantissent.

Ceux qui l'ont réfuté ont suivi différentes méthodes. Les uns se sont attachés principalement à en développer les conséquences absurdes. Bayle en particulier a très-bien prouvé que, selon Spinosa, Dieu et l'étendue sont la même chose; que l'étendue étant composée de parties dont chacune est une substance particulière, l'unité prétendue de la substance universelle est chimérique et purement idéale. Il a fait voir que les modalités qui s'excluent l'une l'autre, telles que l'étendue et la pensée, ne peuvent subsister dans le même sujet; que l'immutabilité de Dieu est incompatible avec la division des parties de la matière et avec la succession des idées de la substance pensante; que les pensées de l'homme étant souvent contraires les unes aux autres, il est impossible que Dieu en soit le sujet ou le suppôt. Il a montré qu'il est encore plus absurde de prétendre que Dieu est le suppôt des pensées criminelles, des vices et des passions de l'humanité; que, dans ce système, le *vice* et la *vertu* sont des mots vides de sens; que, contre la possibilité des miracles, Spinosa n'a pu alléguer que sa propre thèse, savoir, la nécessité de toutes choses, thèse non prouvée, et dont on ne peut pas seulement donner la notion; qu'en suivant ses propres principes, il ne pouvoit nier ni les esprits, ni les miracles, ni les enfers; *Dict. crit. Spinosa.*

Dans l'impuissance de rien répliquer de solide, les spinosistes se sont retranchés à dire que Bayle n'a pas compris

la doctrine de leur maître, et qu'il l'a mal exposée. Mais ce critique, aguerri à la dispute, n'a pas été dupe de cette défaite, qui est celle de tous les matérialistes; il a repris en détail toutes les propositions fondamentales du système, il a défié ses adversaires de lui en montrer une seule dont il n'eût pas exposé le vrai sens. En particulier, sur l'article de l'immutabilité et du changement de la substance, il a démontré que ce sont les spinosistes qui ne s'entendent pas eux-mêmes; que, dans leur système, Dieu est sujet à toutes les révolutions et les transformations auxquelles la matière première est assujettie selon l'opinion des péripatéticiens; *Ibid.* rem. CC, DD.

D'autres auteurs, comme le célèbre Fénélon, et le père Lami, bénédictin, ont formé une chaîne de propositions évidentes et incontestables, qui établissent les vérités contraires aux paradoxes de Spinosa; ils ont ainsi construit un édifice aussi solide qu'un tissu de démonstrations géométriques, et devant lequel le *spinosisme* s'écroule de lui-même.

Quelques-uns enfin ont attaqué ce sophiste dans le fort même où il s'étoit retranché, et sous la forme géométrique, sous laquelle il a présenté ses erreurs; ils ont examiné ses définitions, ses propositions, ses axiomes, ses conséquences; ils en ont dévoilé les équivoques et l'abus continuel qu'il a fait des termes; ils ont démontré que de matériaux si foibles, si confus et si mal assortis, il n'est résulté qu'une hypothèse absurde et révoltante; Hook, *Relig. natur. et revel. Principia*, 1. part., etc. On peut consulter encore Jacquelot, *Traité de l'existence de Dieu;* Le Vassor, *Traité de la véritable religion*, etc.

Plusieurs écrivains ont cru que Spinosa avoit été entraîné dans son système par les principes de la philosophie de Descartes; nous ne pensons pas de même. Descartes enseigne à la vérité qu'il n'y a que deux êtres existants réellement dans la nature, la pensée et l'étendue; que la pensée est l'essence ou la substance même de l'esprit; que l'étendue est l'essence ou la substance même de la matière. Mais il n'a jamais rêvé que ces deux êtres pouvoient être deux attributs d'une seule et même substance; il a démontré au contraire que l'une de ces deux choses exclut nécessairement l'autre, que ce sont deux natures essentiellement différentes, qu'il est impossible que la même substance soit tout à la fois esprit et matière.

D'autres ont douté si la plupart des philosophes grecs et latins, qui semblent avoir enseigné l'unité de *Dieu*, n'ont pas entendu sous ce nom l'univers ou la nature entière; plusieurs matérialistes n'ont pas hésité de l'affirmer ainsi, de soutenir que tous ces philosophes étoient *panthéistes* ou *spinosistes*, et que les Pères de l'Eglise se sont trompés grossièrement, ou en ont imposé, lorsqu'ils ont cité les passages des anciens philosophes en faveur du dogme de l'unité de Dieu, professé par les juifs et par les chrétiens.

Dans le fond, nous n'avons aucun intérêt de prendre un parti dans cette question; vu l'obscurité, l'incohérence, les contradictions qui se rencontrent dans les écrits des philosophes, il n'est pas fort aisé de savoir quel a été leur véritable sentiment. Ainsi l'on ne pourroit accuser les Pères de l'Eglise ni de dissimulation, ni d'un défaut de pénétration quand même ils n'auroient pas compris parfaitement le système de ces raisonneurs. Ceux que l'on peut accuser de panthéisme avec le plus de probabilité sont les pythagoriciens et les stoïciens, qui envisageoient Dieu comme l'âme du monde, et qui le supposoient soumis aux lois immuables du destin. Mais quoique ces philosophes n'aient pas établi d'une manière nette et précise la distinction essentielle qu'il y a entre l'esprit et la matière, il paroît qu'ils n'ont jamais confondu l'un avec l'autre; jamais ils n'ont imaginé, comme Spinosa, qu'une seule et même substance fût tout à la fois esprit et matière. Leur système ne valoit peut-être pas mieux que le sien, mais enfin il n'étoit pas absolument le même. *Voy.* Ame du monde.

Toland, qui étoit spinosiste, a poussé

plus loin l'absurdité; il a osé soutenir que Moïse étoit *panthéiste*, que le Dieu de Moïse n'étoit rien autre chose que l'univers. Un médecin, qui a traduit en latin et a publié les ouvrages posthumes de Spinosa, a fait mieux encore; il a prétendu que la doctrine de ce rêveur n'a rien de contraire aux dogmes du christianisme, et que tous ceux qui ont écrit contre lui l'ont calomnié, Mosheim, *Hist. eccl.*, 17e siècle, sect. 1, § 24, notes *t* et *w*. La seule preuve que donne Toland est un passage de Strabon, *Georg.*, l. 16, dans lequel il dit que Moïse enseigna aux Juifs que Dieu est tout ce qui nous environne; la terre, la mer, le ciel, le monde, et tout ce que nous appelons *la nature*.

Il s'ensuit seulement que Strabon n'avoit pas lu Moïse, ou qu'il avoit fort mal compris le sens de sa doctrine. Tacite l'a beaucoup mieux entendu. Les Juifs, dit-il, conçoivent par la pensée un seul Dieu, souverain, éternel, immuable, immortel, *Judæi, mente solâ, unumque Numen intelligunt, summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum*. Hist., l. 5, c. 1 et seq. En effet, Moïse enseigne que Dieu a créé le monde, que le monde a commencé, que Dieu l'a fait très-librement, puisqu'il l'a fait par sa parole ou par le seul vouloir, qu'il a tout arrangé comme il lui a plu, etc. Les panthéistes ne peuvent admettre une seule de ces expressions; ils sont forcés de dire que le monde est éternel, ou qu'il s'est fait par hasard; que le tout a fait les parties, ou que les parties ont fait le tout, etc. Moïse a sapé toutes ces absurdités par le fondement. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les Juifs n'ont point eu d'autre croyance que celle de Moïse, et que les chrétiens la suivent encore.

Il ne sert à rien de dire que le *spinosisme* n'est point un athéisme formel; que si son auteur a mal conçu la Divinité, il n'en a pas pour cela nié l'existence, qu'il n'en parloit même qu'avec respect, qu'il n'a point cherché à faire des prosélytes, etc. Dès que le *spinosisme* entraîne absolument les mêmes conséquences que l'athéisme pur, qu'importe ce qu'a pensé d'ailleurs Spinosa? Les contradictions de ce rêveur ne remédient point aux fatales influences de sa doctrine; s'il ne les a pas vues, c'étoit un insensé stupide, il ne lui convenoit pas d'écrire. Mais l'empressement de tous les incrédules à le visiter pendant sa vie, à converser avec lui, à recueillir ses écrits après sa mort, à développer sa doctrine, à en faire l'apologie, font sa condamnation. Un incendiaire ne mérite pas d'être absous, parce qu'il n'a pas prévu tous les dégâts qu'alloit causer le feu qu'il allumoit.

SPIRATION. *Voy.* Trinité.

SPIRITUALITÉ. *Voyez* Esprit.

SPIRITUEL. On nomme *substance spirituelle* tout être distingué de la matière, qui a la faculté de se sentir et de se connoître, faculté dont la matière est incapable : dans ce sens, l'âme de l'homme est une substance *spirituelle* ou un *esprit*. *Voyez* ce mot. On appelle encore *spirituel*, ce qui appartient à l'esprit; ainsi l'intelligence et la volonté sont des facultés *spirituelles*, qui ne peuvent appartenir à des corps. Penser, réfléchir, vouloir, choisir, sont des opérations *spirituelles*, desquelles la matière ne peut pas être le principe, etc.

Le désir de recevoir Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie est appelé *communion spirituelle*, par opposition à l'action de le recevoir réellement et corporellement. Les protestants qui ne croient point la présence réelle de Jésus-Christ dans ce sacrement, n'admettent qu'une manducation ou communion spirituelle. *Voyez* Communion.

On appelle lecture *spirituelle*, cantiques, exercices *spirituels*, ceux qui excitent la piété ou la dévotion, et qui servent à l'entretenir. La vie *spirituelle* est l'habitude de la méditation ou de la contemplation, l'exactitude à réfléchir sur soi-même, à pratiquer tous les moyens qui peuvent conduire une âme à la vertu et à la perfection chrétienne : c'est ce que l'on nomme encore, *la vie intérieure*. Un bouquet *spirituel* est une sentence, une maxime, une réflexion sainte, un passage de l'Ecriture, etc., que l'on a retenu dans la méditation, et que

l'on se rappelle de temps en temps pendant la journée.

En parlant de la simonie, on distingue dans un bénéfice le *spirituel* d'avec le temporel. Par le premier, l'on entend les fonctions saintes qu'un bénéficier est obligé de remplir, comme prier, célébrer l'office divin, administrer les sacrements, etc., non-seulement parce que l'esprit doit avoir plus de part à ces fonctions que le corps, mais encore parce qu'elles ont pour objet l'avantage des âmes et leur salut éternel. *Voyez* BÉNÉFICE.

STANCARIENS. *Voy.* LUTHÉRANISME.

STATION est l'action de se tenir debout. C'est dans cette attitude que les chrétiens avoient coutume de prier le dimanche, et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte inclusivement, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Cet usage est attesté par les Pères de l'Eglise les plus anciens, tels que saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, Pierre, évêque d'Alexandrie, etc., et par les autres auteurs des siècles suivants; ils en parlent comme d'une tradition apostolique. Du temps du concile de Nicée, tenu l'an 325, cette pratique étoit négligée dans plusieurs endroits, les chrétiens prioient à genoux pendant le temps pascal comme pendant le reste de l'année; le concile ordonna dans son 20e canon d'observer l'uniformité et de prier debout, suivant l'ancien usage. Il jugea sans doute qu'un rit destiné à rappeler le souvenir d'un des plus importants mystères de notre rédemption, ne pouvoit paroître indifférent; ainsi, après avoir fixé le jour auquel la Pâque devoit être célébrée dans toutes les églises sans exception, il détermina encore la manière dont on y devoit prier. Il ne paroît pas néanmoins que ce 20e canon du concile de Nicée ait été observé dans l'Occident avec autant d'exactitude que dans les églises d'Orient.

Pendant le reste de l'année, surtout les jours de jeûne et de pénitence, on prioit à genoux, ou prosterné, ou profondément incliné. Bingham. *Orig. ecclés.*, t. 5, l. 13, c. 8, § 3.

C'étoit encore la coutume de se tenir debout pendant la lecture de l'Evangile, pendant les sermons, et durant le chant des psaumes. On ne se donnoit point alors dans les églises les commodités que la tiédeur, la mollesse, la vanité y ont introduites dans la suite des siècles. Tome 6, pag. 22, 80, 183.

Probablement c'est pour la même raison que, dès le troisième siècle, l'on a nommé *station* ou *jours stationnaires*, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, parce que, dans ces deux jours, les fidèles s'assembloient aussi bien que le dimanche, pour célébrer l'office divin et pour participer à la communion. L'on y observoit aussi un demi-jeûne, c'est-à-dire que l'on s'abstenoit de manger jusqu'après l'office qui finissoit ordinairement à trois heures après midi. Tom. 9, pag. 254. Ces demi-jeûnes qui étoient de précepte en Orient, et qui y sont encore observés aujourd'hui, du moins parmi les moines, n'étoient que de dévotion en Occident, et dans la suite la station du mercredi fut transportée au samedi dans l'Eglise romaine. Mais les montanistes, qui affectoient en toutes choses une rigueur outrée, faisoient un crime à tous ceux qui ne gardoient pas le jeûne ces jours-là, ou qui se bornoient à un demi-jeûne. Thomassin, *Traité des Jeûnes*, 1re part., c. 19.

Comme l'intention de l'Eglise ne fut jamais de faire interrompre par des pratiques de piété les travaux des arts et de l'agriculture dont le peuple a besoin pour subsister, l'on présume avec raison que la discipline dont nous parlons regardoit principalement le clergé et les habitants aisés des villes épiscopales; et il en est de même de plusieurs autres anciens usages.

Par analogie, l'on a nommé *station*, dans l'église de Rome, l'office que le pape, à la tête de son clergé, alloit célébrer dans différentes basiliques de cette ville; et comme il les visitoit ainsi successivement, l'on a marqué dans le missel romain les jours auxquels il devoit y avoir *station* dans telle église. A la fin de chaque office l'archidiacre annonçoit à l'assemblée le lieu où il y auroit

station le lendemain. On croit que ce fut saint Grégoire qui fixa et distribua ainsi les *stations* à Rome; aussi sont-elles marquées dans son *Sacramentaire*. On appeloit *diacre stationnaire* celui qui étoit chargé de lire l'Evangile à la messe que le pape devoit célébrer. A présent il n'est presque aucun jour de l'année auquel le saint Sacrement ne soit exposé dans une des églises de Rome, avec une indulgence accordée à ceux qui iront prier dans cette église où il y a *station;* et à moins qu'il n'y ait quelque obstacle, le pape ne manque jamais d'aller la visiter et y faire sa prière.

Pendant le jubilé, lorsque l'indulgence est étendue à toutes les églises de la chrétienté, on désigne les églises particulières dans lesquelles les fidèles seront obligés d'aller faire leurs prières ou leurs *stations*, pour gagner l'indulgence.

On appelle encore *station* les prières que les chanoines ou les prêtres d'une église vont faire en procession dans la nef, devant l'autel de la sainte Vierge, avant la messe et après les vêpres.

Enfin, l'on nomme quelquefois *station* la commission donnée à un prédicateur de faire des sermons pendant le carême dans une église particulière.

Quand on remonte à l'origine des usages ecclésiastiques et religieux, on voit qu'ils ont été tous établis sur des raisons solides et analogues aux circonstances; ceux qui les trouvent ridicules ne montrent que de l'ignorance. On demande si les prières sont meilleures dans une église que dans une autre, et si Dieu n'est pas disposé à nous écouter partout. Il l'est, sans doute; mais Jésus-Christ, qui nous a recommandé de prier toujours, nous a dit aussi que, quand plusieurs sont rassemblés en son nom, il est au milieu d'eux. Il a donc voulu que les fidèles priassent en commun, afin qu'ils se souvinssent qu'ils sont tous frères, tous enfants d'un même père, tous destinés au même héritage éternel, et qu'ils prissent intérêt au salut les uns des autres. *Voy.* PRIÈRE, COMMUNION DES SAINTS. Lorsque, dans une grande ville, il y avoit des églises éloignées les unes des autres, il étoit de la charité des évêques d'y aller faire les *stations* ou les offices divins, afin de donner aux divers membres de leur troupeau la commodité de se rassembler, pour ainsi dire, sous la houlette du pasteur. A présent, si cela est moins nécessaire qu'autrefois, il est encore utile de conserver les anciens usages, parce qu'ils nous rappellent toujours les mêmes vérités, et parce que les dévotions particulières, qui n'ont point d'autre règle que le goût et le caprice, ne manquent jamais d'entraîner des abus et des erreurs.

STAUROLATRES. *Voyez* CHAZINZARIENS.

STERCORANISTES. On a donné ce nom à ceux qui soutenoient que le corps de Jésus-Christ dans la sainte eucharistie, reçu par la communion, étoit sujet à la digestion et à ses suites, comme tous les autres aliments. La question est de savoir s'il y a eu réellement des théologiens assez insensés pour admettre cette absurdité.

Mosheim, plus modéré sur ce point que d'autres protestants, convient qu'à proprement parler le *stercoranisme* est une hérésie imaginaire. Dans le onzième siècle, les théologiens qui soutenoient que la substance du pain et du vin est changée dans l'eucharistie au corps et au sang de Jésus-Christ, imputèrent à ceux qui tenoient le contraire cette odieuse conséquence, que ce corps et ce sang adorables sont sujets dans l'estomac à la digestion et à ses suites. Ils argumentoient sur ces paroles du Sauveur : *Tout ce qui entre dans la bouche descend dans le ventre, et va au retrait.* Ceux qui nioient la transsubstantiation ne manquèrent pas de rétorquer l'objection contre leurs adversaires, et de prétendre que, puisque le corps et le sang de Jésus-Christ avoient pris la place de la substance du pain et du vin, ils devoient subir les mêmes accidents qui seroient arrivés à cette substance, si elle avoit été reçue par le communiant; *Hist. eccl.*, 9e siècle, 2e part., c. 3, § 21.

Nous ne ferons point de recherches pour savoir si ce ne sont pas les ennemis

du dogme de la présence réelle qui ont été les premiers auteurs de cette odieuse objection, plutôt que les défenseurs de la transsubstantiation ; cela est d'autant plus probable que les successeurs des premiers la répètent encore : nous nous contentons de l'aveu de Mosheim ; il convient que, dans le fait, cette imputation n'étoit applicable ni aux uns ni aux autres, que les reproches venoient plutôt d'un fond de malignité que d'un véritable zèle pour la vérité. On ne peut sans impudence, dit-il, l'employer contre ceux qui nient la transsubstantiation, mais bien contre ceux qui la soutiennent, quoique peut-être ni les uns ni les autres n'aient jamais été assez insensés pour l'admettre ; *ibid.*

Il ne falloit pas affecter là un *peut-être,* il falloit avouer franchement que ce reproche étoit absurde dans l'un et l'autre parti. Plus équitable que lui, nous allons faire voir qu'il ne peut avoir lieu contre aucun des sentiments vrais ou faux qui sont suivis dans les différentes sectes chrétiennes touchant l'eucharistie ; nous ne refusons jamais de rendre justice, même à nos ennemis.

1° Le reproche de *stercoranisme* ne peut être fait aux calvinistes qui nient la présence réelle de Jésus-Christ dans ce sacrement, ni contre les luthériens qui prétendent aujourd'hui que l'on y reçoit à la vérité son corps et son sang, non en vertu d'une présence réelle et corporelle du Sauveur dans le pain et le vin, mais en vertu de la communion ou de l'action de recevoir ces symboles. *Voyez* EUCHARISTIE, § 2.

2° Luther et ses disciples, qui admettoient l'impanation ou l'union du corps et du sang de Jésus-Christ avec la substance du pain et du vin, ne donnoient pas moins lieu à l'accusation de *stercoranisme* que les défenseurs de la transsubstantiation ; Mosheim ni Basnage n'en ont rien dit, parce qu'ils n'en vouloient qu'aux catholiques. Mais il n'est pas difficile de justifier ces impanateurs ; ils enseignoient sans doute que le corps de Jésus-Christ ne demeure sous le pain ou avec le pain, qu'autant que cet aliment conserve sa forme et ses qualités sensibles ; que le pain, devenu du chyle dans l'estomac, n'est plus du pain, qu'ainsi le corps de Jésus-Christ cesse d'y être uni.

3° Il faut être entêté à l'excès pour soutenir que cette accusation est mieux fondée à l'égard des catholiques qui admettent la transsubstantiation. Jamais ils n'ont pensé que le corps de Jésus-Christ est encore sous les espèces ou sous les qualités sensibles du pain, lorsque ces qualités ne subsistent plus. Au moment que les espèces sacramentelles sont descendues dans l'estomac, elles sont mêlées ou avec les restes d'aliments, ou avec les humeurs qui doivent concourir à la digestion. Dès lors ces espèces ou qualités sensibles sont altérées ; elles ne subsistent plus du tout lorsqu'elles sont changées en chyle ; le corps de Jésus-Christ n'y est donc plus. Comment prétendre que ce corps adorable est sujet *aux suites de la digestion,* dès qu'il cesse d'exister par la digestion même des espèces sacramentelles.

Basnage, qui a fait une longue dissertation sur le *stercoranisme, Hist. de l'Eglise,* l. 16, c. 6, a manqué de jugement, lorsqu'il a dit que les accidents qui peuvent arriver au corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie embarrassent fort les théologiens qui admettent la présence réelle ; ils ne sont embarrassants que pour ceux qui ne réfléchissent pas. Ils incommodent peut-être ceux qui commencent par argumenter sur la substance des corps ; mais nous demandons ce que c'est que cette *substance* séparée ou abstraite de toute qualité sensible, et si on peut en donner une notion claire ; si on ne le peut pas, de quoi servent les arguments ?

Voici le plus fort : Les Pères de l'Eglise ont dit que l'eucharistie nourrit nos corps aussi bien que nos âmes ; or, c'est la substance d'un aliment et non ses qualités sensibles qui peut produire cet effet : puisque la substance du pain, selon nous, n'est plus dans l'eucharistie, il faut que ce soit la substance du corps de Jésus-Christ qui y supplée.

Cette objection est-elle donc insoluble? Nous demandons ce que c'est que nourrir

notre corps; c'est sans doute en augmenter le volume. Que l'on nous dise comment une substance corporelle dépouillée de toutes ses qualités sensibles, par conséquent de *volume*, peut augmenter celui de notre corps.

Les Pères ont dit que l'eucharistie, le pain eucharistique, l'aliment consacré, etc., nourrit notre corps; mais ils n'ont pas dit que c'est le corps de Jésus-Christ, ou la substance de ce corps adorable, ou la substance du pain, qui opère cet effet. Tous croyoient, comme nous, que la substance du pain n'y est plus, et tous comprenoient que la substance du corps de Jésus-Christ, dépouillée de toute qualité sensible, ne produit point un effet physique et sensible.

Peu nous importe ce qui a été dit dans le neuvième et le onzième siècles et ensuite par les scolastiques, touchant cette dispute. Quand nous serions forcés d'avouer que tous ont mal raisonné et se sont mal exprimés, il n'en résulteroit aucun préjudice contre la croyance catholique. On a eu très-grand tort d'attribuer le *stercoranisme* à Nicétas, à Amalaire, à Raban-Maur, à Héribalde, à Ratramne, etc., et quand il seroit vrai que tous se sont mal défendus, il ne s'ensuivroit encore rien.

Il auroit été mieux de ne point appliquer à la sainte eucharistie des notions de physique ou de métaphysique très-obscures, très-incertaines, et qui ne pouvoient servir qu'à embrouiller la question; il auroit été mieux de ne pas entreprendre d'expliquer par ces notions fautives un mystère essentiellement inexplicable. Mais l'affectation des protestants de ramener ces disputes sur la scène ne prouve que leur malignité.

Il a fallu que Basnage s'aveuglât au grand jour pour affirmer, dans le titre du chap. 6, que l'*église grecque ancienne et moderne étoit stercoraniste*, puisque les Grecs soutenoient que la réception de l'eucharistie rompt le jeûne. Il avoit perdu toute pudeur quand il a osé attribuer l'origine du *stercoranisme* à saint Justin, parce que ce Père a dit, *Apol. I*, n. 66, que l'eucharistie est un aliment duquel notre chair et notre sang sont nourris, et à saint Irénée, parce qu'il enseigne, *adv. Hær.*, l. 5, c. 2, n. 2 et 3, que notre chair et notre sang sont nourris et augmentés par ce pain et par cette nourriture qui est le corps de Jésus-Christ. Basnage a falsifié ce passage, en mettant *qui est appelé le corps de Jésus-Christ*. Il a poussé plus loin la turpitude, en ajoutant qu'Origène *a été stercoraniste public*, puisqu'il a dit que l'aliment consacré par la parole de Dieu et par la prière, *dans ce qu'il a de matériel*, passe dans le ventre et va au retrait, *in Matth.*, t. 2, n. 14; qu'il faut mettre au même rang saint Augustin et l'église d'Afrique, puisque nous lisons ces paroles, *Serm.* 57, c. 7, n. 7 : « Nous prenons le pain de l'eu» charistie, non-seulement afin que » notre estomac en soit rempli, mais » afin que notre âme en soit nourrie; » enfin l'église d'Espagne, parce qu'un concile de Tolèle, au septième siècle, a décidé qu'il ne faut consacrer que de petites hosties pour la communion, de peur que l'estomac du prêtre qui en consumera les restes n'en soit trop chargé.

Nous rougissons de rapporter ces odieuses accusations, mais il est bon de montrer jusqu'où l'entêtement et l'esprit de vertige peuvent pousser un protestant. Basnage a fait tout son possible pour prouver que les anciens Pères de l'Eglise n'ont cru ni la présence réelle ni la transsubstantiation; et le voilà qui leur attribue la conséquence la plus fausse et la plus révoltante que l'on puisse tirer de ces deux dogmes.

Origène est le seul que nous prendrons la peine de justifier. Lorsque ce Père parle d'aliment consacré *dans ce qu'il y a de matériel*, de la substance du pain, ou il n'a pas cru la présence réelle, ou il a supposé l'impanation; et nous avons fait voir que, dans l'un et dans l'autre système, le *stercoranisme* ne peut pas lui être imputé. Si Origène a seulement entendu les qualités matérielles et sensibles du pain, comme nous le pensons, l'accusation est encore plus absurde, et nous l'avons prouvé. *Voyez*

les notes des éditeurs d'Origène sur cet endroit.

Les protestants se fâchent, lorsque nous attribuons des erreurs aux hérétiques anciens et modernes, par voie de conséquence, et ils ne cessent de recourir à cette méthode pour imputer aux Pères de l'Eglise entière non-seulement des erreurs, mais des infamies.

Basnage avoit avoué qu'aucun transsubstantiateur n'a jamais été assez insensé pour admettre le *stercoranisme*, non-seulement à cause que le respect qu'il a pour le corps du Fils de Dieu s'oppose à cette pensée, mais encore parce que ce corps adorable étant dans l'eucharistie invisible, indivisible, impalpable, insensible, il est impossible de croire qu'il est sujet à la digestion et à ses suites, *ibid.*, c. 6, § 3. S'est-il repenti de ce trait de bonne foi? non; mais il a voulu prouver que les Pères n'admettoient point la transsubstantiation, puisqu'ils admettoient le *stercoranisme*.

Encore une fois, ceci ressemble à un délire. Si les Pères n'ont pas cru la transsubstantiation, il faut du moins qu'ils aient cru la présence réelle, autrement l'accusation de *stercoranisme* est absurde. S'ils ont supposé la présence réelle, que l'on nous dise comment ils l'ont conçue, et alors nous prouverons que cette odieuse imputation est toujours également opposée au bon sens.

Si c'est à Basnage que Mosheim en vouloit, lorsqu'il a dit que le *stercoranisme* n'est qu'une imputation maligne, il n'avoit pas tort. Les incrédules en ont profité pour vomir des blasphèmes grossiers et dégoûtants contre le mystère de l'eucharistie.

STIGMATES, marques ou incisions que les païens se faisoient sur la chair, en l'honneur de quelque fausse divinité. Cette superstition étoit défendue aux Juifs, *Levit.*, c. 19, ℣. 28; l'hébreu porte : « Vous ne vous ferez aucune » écriture de pointe, » c'est-à-dire aucun caractère ou aucun *stigmate* imprimé sur la chair avec des pointes; c'étoit un symbole d'idolâtrie.

Ptolémée Philopator ordonna d'imprimer une feuille de lierre, plante consacrée à Bacchus, sur les juifs qui avoient quitté leur religion pour embrasser celle des païens. Saint Jean, *Apoc.*, c. 13, ℣. 16 et 17, fait allusion à cette coutume, quand il dit que la bête a imprimé son caractère dans la main droite et sur le front de ceux qui sont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractère de la bête ou son nom. Philon le juif, *de Monarch.*, l. 1, observe qu'il y a des hommes qui, pour s'attacher au culte des idoles d'une maniere solennelle, se font sur la chair, avec des fers chauds, des caractères qui marquent leur engagement.

Saint Paul, *Galat.*, c. 6, ℣. 17, dit, dans un sens fort différent, qu'il porte les *stigmates* de Jésus-Christ sur son corps, en parlant des coups de fouet qu'il avoit reçus pour la prédication de l'Evangile. Procope de Gaze, *in Isaï.*, c. 44, ℣. 20, remarque qu'un ancien usage des chrétiens étoit de se faire sur le poignet et sur les bras des *stigmates* qui représentoient la croix ou le monogramme de Jésus-Christ, pour se distinguer des païens. On dit que cet usage subsiste encore parmi les chrétiens d'Orient, surtout parmi ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem. Les cophtes d'Egypte impriment avec un fer chaud le signe de la croix sur le front de leurs enfants, afin d'empêcher les mahométans de les dérober pour en faire des esclaves. On a cru mal à propos qu'ils employoient cette précaution pour tenir lieu de baptême.

Les historiens de la vie de saint François d'Assise ont rapporté que, dans une vision, ce saint reçut les *stigmates* des cinq plaies de Jésus-Christ crucifié, et qu'il les porta sur son corps le reste de sa vie. On peut voir ce qu'en a dit Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. 16, l. 79, n. 5, et les preuves que l'on en donne, *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. 9, p. 392.

STYLITE, nom que l'on a donné à certains solitaires qui ont passé une partie de leur vie sur le sommet d'une colonne dans l'exercice de la pénitence et de la contemplation · ce mot vient du

grec, στύλος, *colonne;* les Latins les ont appelés *sancti columnares.*

L'histoire ecclésiastique fait mention de plusieurs *stylites :* on dit qu'il y en a eu dès le second siècle, mais ils n'ont jamais été en grand nombre. Le plus célèbre de tous est saint Siméon *Stylite,* moine syrien qui vivoit dans le cinquième siècle et près de la ville d'Antioche ; il demeura pendant un grand nombre d'années sur le sommet d'une colonne haute de quarante coudées, dont la plate-forme n'avoit que trois pieds de diamètre, de manière qu'il lui étoit impossible de se coucher. Elle étoit seulement environnée d'une espèce d'appui ou de balustrade sur laquelle le saint se reposoit lorsqu'il étoit accablé de lassitude et de sommeil. Ce genre de vie extraordinaire le rendit fameux, non-seulement dans tout l'Orient, mais dans les autres parties du monde. Il mourut l'an 459, âgé de soixante-neuf ans.

Les protestants ne pouvoient pas manquer de se donner carrière sur ce sujet, et de tourner les *stylites* en ridicule ; leurs sarcasmes ont été fidèlement répétés par les incrédules. Bingham, *Orig. ecclés.,* l. 7, c. 2, § 5, en a cependant parlé avec modération ; il s'est contenté de rapporter brièvement ce qu'en ont dit les anciens, sans approuver et sans blâmer cette manière de vivre.

Mosheim avoit d'abord fait de même, *Hist. ecclés.,* 5e siècle, 1re part., c. 1, § 3. Il étoit convenu, sur la foi des historiens, que les Libaniotes, voisins d'Antioche, avoient été délivrés d'une troupe de bêtes féroces en embrassant le christianisme, suivant l'exhortation et la promesse que Siméon leur en avoit faites ; qu'il convertit aussi à la foi chrétienne les habitants d'un canton de l'Arabie : conséquemment il n'avoit pas hésité d'appeler ce *stylite* un *saint homme.* Mais, 2e part., c. 3, § 12, il a changé de langage, il a nommé le genre de vie de Siméon et de ses semblables une *superstition,* une *sainte folie,* une *forme insensée de religion.* Son traducteur anglois a beaucoup enchéri sur ces expressions, il s'est servi des termes les plus injurieux que la passion puisse suggérer. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères,* c. 17, § 12, n'a pas été plus retenu ; il a nommé Siméon un *moine fanatique,* et il l'a comparé à Diogène. Il lui reproche d'avoir engagé l'empereur Théodose le Jeune à révoquer la loi par laquelle il avoit condamné les chrétiens à rétablir les synagogues des juifs. Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise,* s'est borné à tourner en ridicule les miracles de Siméon *Stylite* le Jeune, qui a vécu près de Constantinople au sixième siècle.

Examinons de sang-froid le jugement de tous ces critiques : 1° le genre de vie de Siméon étoit extraordinaire, singulier, ridicule même si l'on veut ; mais il a produit de grands effets qu'une conduite ordinaire et commune n'auroit certainement pas opérés. Etoit-il indigne de la sagesse divine de se servir d'un grand spectacle pour convertir les païens, ou refuserons-nous à Dieu la liberté d'attacher des grâces de conversion à tel moyen qu'il lui plaît, d'amener des peuples à la foi par l'admiration plutôt que par le raisonnement ? Outre les Libaniotes et les Arabes convertis par Siméon, il amena encore au christianisme un grand nombre de Perses, d'Arméniens, d'Ibériens, de Lazes, habitants de la Cholchide, qui étoient venus par curiosité pour le voir et pour l'entendre. Les princes et les grands de l'Arabie accouroient pour recevoir sa bénédiction. Varane V, roi de Perse, quoique ennemi déclaré du nom chrétien, ne put s'empêcher de le respecter. Les empereurs Théodose II, Léon, Marcien, eurent lieu plus d'une fois de s'applaudir d'avoir écouté ses conseils. L'impératrice Eudoxie, qui avoit embrassé l'eutychianisme, y renonça lorsqu'elle eut prêté l'oreille à ses exhortations. Tous ces faits sont rapportés et attestés par des contemporains dont plusieurs étoient témoins oculaires.

Quand on seroit venu à bout de nous persuader qu'au cinquième siècle toute l'Asie n'étoit peuplée que d'esprits foibles et d'imbéciles, nous en conclurions encore qu'il falloit un exemple tel que celui de Siméon pour faire impression

sur eux ; nous dirions avec saint Paul, que Dieu a choisi des insensés et des hommes méprisables selon le monde, pour confondre les sages et les philosophes ; *I. Cor.*, c. 1, ℣. 27. Les protestants devroient faire attention que les sarcasmes qu'ils ont lancés contre Siméon *Stylite*, ont été tournés par les incrédules contre les anciens prophètes; Isaïe marchant nu au milieu de Jérusalem, à la manière des esclaves; Jérémie, portant des chaînes à son cou, et qui les envoie ensuite aux rois voisins de la Judée ; Ezéchiel, qui se tient couché pendant quarante jours sur le côté droit, et qui brûle la fiente des animaux pour faire cuire son pain ; Osée, qui, par ordre de Dieu, épouse une prostituée, etc., n'ont pas paru plus sages à nos beaux esprits que Siméon perché sur sa colonne.

Mosheim observe qu'un certain Vulsilaicus ayant voulu faire auprès de Trèves le personnage de *stylite*, les évêques l'obligèrent de descendre de sa colonne. Ils firent très-bien ; cet imposteur n'avoit ni les mœurs, ni les vertus, ni la foi pure de Siméon ; le climat de Trèves n'est point celui de la Syrie, le plus beau de l'univers, où l'on couche sur les toits et sur le pavé des rues ; le *stylite* du Nord auroit peut-être vécu pendant l'été ; il auroit péri pendant l'hiver. Nous nous croyons sages, parce que nous ne vivons et ne pensons pas comme les Orientaux ; ceux-ci nous méprisent et nous détestent, parce que nous ne leur ressemblons pas.

2° Quel motif a fait agir Siméon ? étoit-ce l'humeur sauvage, la singularité de caractère, l'ambition de faire parler de lui, la vanité de voir arriver au pied de sa colonne les plus grands personnages de son siècle, etc. Ces vices ne sont pas compatibles avec la douceur, la docilité, la patience, l'humilité du *stylite* d'Antioche. Les moines d'Egypte, indignés de sa manière de vivre, lui envoyèrent signifier une excommunication, il la souffrit sans murmure ; mieux informés de ses vertus dans la suite, ils lui demandèrent sa communion. Il s'étoit d'abord attaché à sa colonne par une chaîne; l'évêque d'Antioche lui représenta que quand l'esprit est constant, le corps n'a pas besoin d'être enchaîné ; Siméon ne répliqua point : il fit venir un serrurier et fit rompre la chaîne. Les évêques et les abbés de Syrie lui firent commander de descendre de sa colonne, il se mit en devoir d'obéir ; on se contenta de sa docilité. Informé par des voyageurs des vertus de sainte Geneviève, il se recommanda humblement à ses prières. Ce ne sont point là les symptômes du fanatisme ni de l'orgueil.

On nous demande quelle différence il y a entre ce *stylite* et Diogène. La même qu'entre la charité chrétienne et la malignité d'un cynique. Diogène dans son tonneau méprisoit l'univers entier, il insultoit aux passants, il ne vouloit corriger les vices que par des sarcasmes, il violoit les bienséances, il ne rougissoit d'aucune impudicité ; peut-on reprocher aucun de ces défauts à Siméon? Puisque c'est un protestant qui fait ce parallèle, nous lui disons hardiment que Luther et les autres prédicants fougueux de la réforme ressembloient beaucoup plus au cynique d'Athènes que le *stylite* de Syrie.

3° Les conversions et les miracles opérés par ce personnage célèbre sont-ils imaginaires et fabuleux, comme les protestants le supposent? Ils sont rapportés non-seulement par des contemporains, mais par des témoins oculaires. Théodoret, évêque de Cyr, ville voisine d'Antioche, avoit vu Siméon plus d'une fois, il avoit conversé avec lui ; il est un des plus savants et des plus judicieux écrivains ecclésiastiques, ses ouvrages en font foi ; il n'attendit pas la mort du saint *stylite* pour dresser la relation de ses actions, de ses vertus et de ses miracles ; il la publia quinze ou seize ans auparavant pour en instruire les contemporains et la postérité. Le moine Antoine, disciple de Siméon, fit la sienne immédiatement après la mort de son maître. Un prêtre chaldéen, nommé Cosmas, l'écrivit en chaldaïque, à peu près dans le même temps. Evagre, habitant d'Antioche, magistrat et officier de l'empereur, fit son histoire dans le

siècle suivant, après avoir interrogé les témoins oculaires. Ces quatre auteurs, qui ont vécu en différents lieux, et qui n'ont pas écrit dans la même langue, ne se sont pas copiés. D'autres contemporains ont confirmé leur témoignage, en traitant d'autres sujets. Sur quoi donc peut être fondé le pyrrhonisme historique affecté par les protestants? L'ignorant le plus stupide peut être incrédule, un vrai savant ne l'est jamais.

4° L'on a fait contre la vie des ascètes, des moines, des solitaires, des pénitents de tous les siècles, la même objection que contre celle des *stylites*. Jésus-Christ, dit-on, n'a point ordonné ce genre de vie, il ne l'a point autorisé par son exemple, ses apôtres n'y ont exhorté personne. Si c'étoit une pratique louable en elle-même, tout chrétien seroit obligé de l'embrasser, la vertu sans doute est un devoir pour tout le monde: que deviendroient la société et le genre humain tout entier? etc., etc.

Est-il bien vrai que la vie de Jésus-Christ et celle de ses apôtres a été une vie ordinaire et commune? Saint Paul auroit eu tort de dire, *I. Cor.*, c. 4, ℣. 9: « Nous sommes devenus un spectacle » aux yeux du monde, des anges et des » hommes; nous paroissons insensés à » cause de Jésus-Christ. » Il est faux que toute vertu soit faite pour tout le monde; Jésus-Christ a décidé le contraire, lorsqu'il a dit, *Matth.*, c. 19, ℣. 11: « Tous ne comprennent pas ce » que je dis, mais ceux à qui ce don a » été accordé. » Et saint Paul l'a répété, *I. Cor.*, c. 7, ℣. 7: « Chacun a reçu de » Dieu un don qui lui est *propre*, l'un » d'une manière, l'autre d'une autre. » C'est pour cela même que le Sauveur n'a commandé à personne la vie des anachorètes, mais il l'a louée dans Jean-Baptiste, et saint Paul dans les anciens prophètes. C'est donc un acte de vertu de l'embrasser lorsque Dieu y appelle, et qu'aucun devoir de justice ou de charité ne s'y oppose. Ne craignons rien pour la société ni pour le genre humain, Dieu y a pourvu par la variété de ses dons. Mais comme les protestants ne veulent point entendre parler des conseils évangéliques, ils soutiendront plutôt des absurdités que de les admettre. *Voyez* CONSEILS ÉVANGÉLIQUES.

SUAIRE. Ce terme, tiré du latin *sudarium*, signifie dans l'origine un linge ou un mouchoir dont on se sert pour essuyer le visage; le grec σουδάριον qui exprime la même chose, ne se trouve que dans les évangélistes. Il ne faut donc pas le confondre avec σινδὼν; celui-ci étoit un linceul, et il désignoit quelquefois un vêtement, il tenoit lieu de chemise.

Dans les pays chauds, l'on voit encore pendant l'été les jeunes gens pauvres, couverts d'un simple linceul ou morceau de toile carré; ils le passent sur leurs épaules, ramènent les deux coins sur la poitrine, croisent le reste sur leur corps et l'attachent par une corde; ils n'ont point d'autre vêtement. Dans la saison du froid et des pluies l'on met un manteau par-dessus. Il est dit dans l'Evangile, *Marc.*, c. 14, ℣. 51, qu'un jeune homme qui suivoit Jésus-Christ, lorsqu'il fut pris au jardin des Olives, n'avoit qu'un *sindon* sur sa nudité, que les soldats voulurent l'arrêter, qu'il laissa son *sindon* et s'enfuit. *Judic.*, c. 14, ℣. 12 et 13, Samson promit trente *sindons*, hebr. *sidinim*, et autant de tuniques aux jeunes gens de sa noce, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur proposa. *Prov.*, cap. 22, ℣. 24, il est dit que la femme forte fait des *sindons* et des ceintures, et les vend aux Chananéens ou Phéniciens. *Isaï.*, c. 3, ℣. 23, parle des *sindons* des filles de Jérusalem.

Nous lisons dans l'Evangile que Joseph d'Arimathie, pour ensevelir Jésus-Christ, acheta un linceul, *sindonem*, et en enveloppa le corps du Sauveur. Il paroît que ce linceul fut coupé en bandelettes, pour serrer autour du corps et des membres les aromates dont on se servoit pour embaumer les morts; Joseph y ajoute un *suaire* ou mouchoir, pour envelopper la tête et le visage; saint Jean, c. 20, ℣. 6, dit qu'après la résurrection de Jésus-Christ, saint Pierre entra dans le tombeau, qu'il n'y trouva que les linges ou bandelettes, οἱ ὀθόνιοι placés d'un côté, et de l'autre le *suaire*

qui avoit été mis sur la tête de Jésus. Il dit de même, c. 11, ℣. 44, que Lazare ressuscité sortit du tombeau ayant les pieds et les mains liés de bandelettes, et le visage couvert d'un *suaire*.

De là on conclut que le corps de Jésus-Christ ne fut point enveloppé d'un linceul entier, mais seulement avec des bandelettes comme Lazare. Ainsi les linceuls ou *suaires* que l'on montre dans plusieurs églises ne peuvent avoir servi à la sépulture du Sauveur, d'autant plus que le tissu de ces *suaires* est d'un ouvrage assez moderne.

Il est probable que, dans le douzième et le treizième siècle, lorsque la coutume s'introduisit de représenter les mystères dans les églises, on représenta, le jour de Pâques, la résurrection de Jésus-Christ. On y chantoit la prose *Victimæ Paschali, etc.*, dans laquelle on fait dire à Magdeleine : *Sepulcrum Christi viventis et gloriam vidi resurgentis, angelicos testes, sudarium et vestes.* Au mot *sudarium* on montroit au peuple un linceul empreint de la figure de Jésus-Christ enseveli. Ces linceuls ou *suaires*, conservés dans les trésors des églises, pour qu'ils servissent toujours au même usage, ont été pris dans la suite pour des linges qui avoient servi à la sépulture de notre Sauveur; voilà pourquoi il s'en trouve dans plusieurs églises différentes, à Cologne, à Besançon, à Turin, à Brioude, etc.; et l'on s'est persuadé qu'ils avoient été apportés de la Palestine dans le temps des croisades.

Il ne s'ensuit point de là que ces *suaires* ne méritent aucun respect, ou que le culte qu'on leur rend est superstitieux. Ce sont d'anciennes images de Jésus-Christ enseveli, et il paroît certain que plus d'une fois Dieu a récompensé par des bienfaits la foi et la piété des fidèles qui honorent ces signes commémoratifs du mystère de notre rédemption.

SUBLAPSAIRES. *V.* Infralapsaires.

SUBSTANCE. Ce terme philosophique a donné lieu à plusieurs disputes entre les catholiques et les hétérodoxes. Il y eut, dans les premiers siècles de l'Eglise, de la difficulté à savoir si l'on pouvoit dire, en parlant de la sainte Trinité, qu'il y a dans la nature divine trois *substances* ou trois hypostases, parce que l'on doutoit si, par le mot de *substance*, on devoit entendre trois essences ou seulement trois personnes. *Voyez* Hypostase.

Depuis la naissance de la prétendue réforme, il y a dispute entre les protestants et les catholiques pour savoir si la *substance* du pain et du vin est encore dans l'eucharistie après la consécration. Suivant la foi catholique, en vertu des paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, la *substance* du pain et du vin est changée au corps et au sang de ce divin Sauveur, de manière qu'il ne reste plus que les apparences ou les qualités sensibles de ces deux aliments; cette action de la puissance divine est nommée *transsubstantiation. Voyez* ce mot. Les protestants soutiennent que ce miracle est impossible, que Dieu ne peut pas changer une *substance* en une autre, sans que les qualités changent; qu'ainsi les qualités sensibles du pain et du vin ne peuvent demeurer dans l'eucharistie, sans que la *substance* de ces deux corps n'y demeure. Mais avant de mettre des bornes à la puissance divine, dans un sujet aussi obscur, il faut y penser plus d'une fois.

En effet, lorsqu'il est question des corps ou de la matière, le mot *substance* ne présente aucune idée claire; nous ignorons absolument en quoi consiste l'essence ou la *substance* de la matière abstraite de toute qualité sensible; comment donc pouvons-nous en raisonner?

Par *substance* en général, on entend un être individuel qui persévère et demeure essentiellement le même, malgré le changement des modifications ou des qualités qui lui surviennent successivement, et c'est dans le sentiment intérieur que nous puisons cette notion. Je sens que, malgré le changement des idées, des volontés, des affections, des sensations qui m'arrivent, je suis toujours *moi;* ces modifications ne peuvent subsister sans *moi*, mais je puis être

sans elles, elles ne sont pas *moi*. Je sens que je suis *moi* et non un autre, et qu'un autre n'est pas *moi*. Je suis donc une *substance*, un être individuel et permanent, qui continue d'être essentiellement le même sous une succession et une variété continuelle de modifications différentes. Ainsi le mot *substance* attribué à l'esprit me donne une idée claire, excitée par un sentiment intérieur qui est invincible.

Mais dans chaque masse ou portion de matière, dans un corps, y a-t-il de même un ou plusieurs êtres individuels et permanents, qui demeurent foncièrement les mêmes, lorsque son étendue et ses qualités changent? Grande question.

Dans le système de la divisibilité de la matière à l'infini, nous ne trouverons jamais un être individuel; or, peut-on concevoir une *substance* où il n'y a point d'individu? Il n'est pas étonnant qu'en suivant cette opinion, Lock ni ses partisans n'aient jamais pu comprendre ce que c'est qu'une *substance;* mais il ne falloit pas la chercher dans la matière, pendant qu'ils pouvoient la trouver en eux-mêmes.

Si nous revenons au système des atomes, des monades, des points physiques, nous ne serons pas plus avancés. En supposant qu'un atome indivisible de matière est une *substance*, nous n'y voyons rien d'essentiel que l'inertie; c'est, à proprement parler, un être sans attributs. Un atome ne peut pas seulement être supposé étendu par lui-même, puisque l'étendue et toutes les qualités dont elle est la base résultent de l'union de plusieurs atomes. Que faut-il pour que ces atomes soient censés essentiellement changés? Nous n'en savons rien. Nous ne savons pas seulement si les atomes qui composent les corps sont homogènes ou hétérogènes, si un corps est différent d'un autre corps autrement que par ses qualités sensibles; ainsi, en parlant des corps, nous ignorons absolument en quoi consiste l'identité de *substance* et le changement de *substance*. Il nous est donc impossible de savoir ce qu'il faut pour que des atomes qui étoient *pain* deviennent le corps de Jésus-Christ; nous ignorons si Dieu anéantit ou transporte ailleurs les atomes du pain pour y substituer d'autres atomes sans toucher aux qualités sensibles, ou si le miracle s'opère autrement. Que peuvent donc prouver toutes les argumentations?

Les voyageurs disent que la pulpe du fruit de l'*arbre à pain* ressemble à la mie d'un pain blanc et tendre, qu'elle en a la figure, la couleur, la saveur et l'odeur. Supposons que la ressemblance soit assez parfaite pour tromper tous nos sens, faudroit-il affirmer que ce fruit est une même *substance* que le pain, ou que c'est une *substance* différente? Un philosophe ne peut sans témérité soutenir le pour ni le contre. Que faudroit-il pour que du pain commun devînt le fruit de cet arbre, ou pour que ce fruit fût de vrai pain? Autre question insoluble. Et l'on ne cesse d'argumenter pour prouver que du pain ne peut pas être changé au corps de Jésus-Christ, sans que ses qualités sensibles ne changent; c'est opiniâtreté pure.

On dira : pourquoi donc l'Eglise s'est-elle servie des mots *substance* et *transsubstantiation*, qui ne présentent aucune idée claire? Parce que les hérétiques, aussi mauvais philosophes que mauvais théologiens, s'en servoient pour soutenir leur erreur et pour pervertir le sens des paroles de l'Ecriture sainte touchant l'eucharistie; on ne pouvoit les réfuter et les condamner qu'en usant de leur propre langage.

Les luthériens, qui admirent d'abord l'*impanation* ou la *consubstantiation*, n'étoient pas mieux fondés. Il est aussi impossible de concevoir comment deux *substances* distinctes peuvent se trouver unies sous les mêmes qualités sensibles, que comment l'une peut y prendre la place de l'autre.

En niant la possibilité de ce second miracle, les calvinistes ont préparé des armes aux incrédules pour attaquer tous les mystères et tous les miracles. Quelques-uns ont soutenu que les apôtres n'ont pas pu croire celui-ci, quand même Jésus-Christ l'auroit opéré et le leur auroit affirmé. Les apôtres, disent-ils, étoient certains par les yeux, par le

goût, par l'odorat, par le tact, que ce qu'ils mangeoient étoit du pain; ils étoient sûrs seulement par l'ouïe que Jésus-Christ leur donnoit son corps : voilà quatre témoignages contre un; pouvoient-ils se fier à un seul plutôt qu'à tous les autres?

Nous demandons à ceux qui font cette objection, s'ils croient ou non la divinité de Jésus-Christ. S'ils ne la croient pas, nous n'avons rien à leur dire. S'ils la croient, nous répondons que, quand un Dieu parle à nos oreilles et à notre esprit, ce témoignage est préférable à celui de nos sens; car enfin qu'attestoient les sens aux apôtres? Que ce qu'ils mangeoient avoit toutes les qualités sensibles du pain; mais ces sens ne pouvoient leur attester que c'étoit la *substance* du pain et non la *substance* du corps de Jésus-Christ, puisque cette *substance* abstraite des qualités sensibles ne tombe point sous les sens.

C'est encore la réponse que nous donnons au fameux argument de La Placette, qui paroît aux calvinistes un raisonnement invincible. Nous avons, disent-ils, une certitude physique par nos sens que l'eucharistie est du pain, et nous n'avons qu'une certitude morale, fondée sur les motifs de crédibilité, que c'est le corps de Jésus-Christ; or, une certitude morale ne peut pas prévaloir à une certitude physique.

Faux principe. Si par ces mots *c'est du pain*, l'on entend que c'est la *substance* du pain, il est faux que nos sens nous donnent sur ce point aucune certitude quelconque. Encore une fois, les sens nous attestent les qualités sensibles des corps, rien de plus; cela est démontré par la comparaison que nous avons faite entre le pain usuel et le fruit de l'arbre à pain. Par ce même argument l'on prouveroit que les apôtres n'ont pas pu croire que Jésus-Christ fût vrai Dieu et vrai homme, car enfin ils étoient sûrs, par le témoignage de leurs sens, que Jésus-Christ étoit homme, par conséquent une personne humaine, et ils n'étoient assurés que par sa parole que c'étoit une personne divine. On prouveroit encore que les aveugles-nés sont physiquement certains par le tact qu'une perspective et un miroir ne peuvent produire une sensation de profondeur; que la tête d'un homme ne peut être représentée dans la boîte d'une montre; que l'on ne peut pas apercevoir une étoile aussi promptement que le faîte d'une maison, etc.; qu'ils doivent par conséquent récuser le témoignage de tous ceux qui ont des yeux, et qui leur attestent le contraire. *Voyez* MIRACLE, § 2.

SUBSTANTIAIRES, secte de luthériens qui prétendoit qu'Adam, par sa chute, avoit perdu tous les avantages de sa nature; qu'ainsi le péché originel avoit corrompu en lui la substance même de l'humanité, et que ce péché étoit la *substance* même de l'homme. Nous ne concevons pas comment des sectaires, qui ont prétendu fonder toute leur doctrine sur l'Ecriture sainte, ont pu y trouver de pareilles absurdités. *Voyez* SYNERGISTES.

SUCCESSION des pasteurs de l'Eglise. Les théologiens catholiques soutiennent contre les protestants que l'ordination établit entre les pasteurs de l'Eglise une *succession* constante, de manière que le caractère, les pouvoirs, la juridiction du prédécesseur passent et sont communiqués sans aucune diminution au successeur; que, sans cette *succession*, l'Eglise ne pourroit subsister. Cette vérité est fondée sur les mêmes raisons qui prouvent la nécessité de la *mission*. *Voyez* ce mot. Ainsi les apôtres ont transmis aux évêques et aux pasteurs qu'ils ont ordonnés, leur caractère, leurs pouvoirs, leur juridiction sur les troupeaux qu'ils avoient rassemblés, ou sur les églises qu'ils avoient fondées, et dont ils confioient le gouvernement à ces mêmes pasteurs; conséquemment saint Pierre a transmis à ses successeurs la juridiction et l'autorité qu'il avoit reçue de Jésus-Christ sur l'Eglise universelle.

Suivant la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, il n'est point d'église sans pasteur, point de pasteur sans mission, point de mission que par voie de *succession*, et la *succession* se fait par l'ordination : sur cette chaîne indissoluble est établie la perpétuité de l'Eglise.

Ainsi l'enseigne saint Paul, *Ephes.*, c. 4, ℣. 11. Il dit que Jésus-Christ « a » donné les uns pour apôtres, les autres » pour prophètes; ceux-ci pour évangé- » listes, ceux-là pour pasteurs et doc » teurs; que leur ministère et leur tra- » vail est pour la perfection des saints et » pour l'édification du corps de Jésus- » Christ, jusqu'à ce que nous soyons » tous arrivés à l'unité de la foi et à la » connoissance du Fils de Dieu, et afin » que nous ne soyons pas emportés à » tout vent de doctrine. » L'apôtre met les fonctions et le ministère des pasteurs et des docteurs au même rang que celui des apôtres et des prophètes. Il dit de même, *I. Cor.*, cap. 12, ℣. 28 : « Dieu » a établi dans l'Eglise, d'abord des apô- » tres, ensuite des prophètes, en troi- » sième lieu des docteurs, enfin les dons » des miracles, » et il met au nombre de ceux-ci la fonction de gouverner, *gubernationes;* il suppose que tous ces dons viennent également de Dieu; ce n'est donc point aux hommes qu'il appartient de se donner des pasteurs et des docteurs.

Cette doctrine est expliquée et confirmée par la conduite des apôtres. Après la mort tragique de Judas, saint Pierre dit à l'assemblée des disciples, qu'il faut que l'un d'entre eux soit subrogé à la place de cet apôtre infidèle. Conséquemment tous prient Dieu de faire connoître par le sort celui qu'il choisit pour succéder *à la place, au ministère et à l'apostolat* duquel Judas est déchu par sa prévarication, *Act.*, c. 1, ℣. 25. Le sort tombe sur saint Matthias, et il est mis au nombre des apôtres, sans aucune différence entre eux et lui.

Ils n'en mettent aucune entre eux et les évêques qu'ils établissent comme pasteurs. Saint Paul dit à ceux d'Ephèse, *Act.*, c. 20, ℣. 20 : « Veillez sur vous » et sur tout le troupeau sur lequel le » Saint-Esprit vous a établis *évêques* ou » surveillants pour gouverner l'Eglise » de Dieu. » ℣. 32 : « Je vous recom- » mande à Dieu et à sa grâce; lui seul » peut édifier et donner l'héritage (ou » la *succession*) à tous ceux qui sont » sanctifiés. » La mission, l'apostolat, le gouvernement de l'Eglise, telle est la *succession* qui a passé des uns aux autres. Saint Pierre dit aux fidèles, *I. Petr.*, c 5, ℣. 1 : « Je prie les anciens ou les » prêtres qui sont parmi vous, en qua- » lité de leur collègue (*consenior*) et de » témoin des souffrances de Jésus-Christ: » paissez le troupeau de Dieu qui vous » est confié, et pourvoyez à ses be- » soins, etc. » Le caractère et la charge des apôtres ont donc été transmis aux pasteurs. Saint Paul dit aux Hébreux, cap. 1, ℣. 7 : « Souvenez-vous de vos » *préposés* qui vous ont annoncé la pa- » role de Dieu, et en considérant la fin » de leur vie, imitez leur foi; » il parloit des apôtres. Ensuite, il ajoute, ℣. 17 et 24 : « Obéissez à vos *préposés*, et » soyez-leur soumis, parce qu'ils veil- » lent sur vous comme devant rendre » compte de vos âmes... Saluez tous vos » *préposés* et tous les saints. » Ces *préposés* sont évidemment les pasteurs, ou les successeurs des apôtres.

Par quel moyen s'est établie cette *succession?* Saint Paul nous l'apprend encore. Il dit à Timothée, *Epist.* 1, cap. 1, ℣. 14 : « Ne négligez point la grâce » qui est en vous, et qui vous a été don- » née par révélation, avec l'imposition » des mains des prêtres. » *II. Tim.*, c. 1, ℣. 6 : « Je vous avertis de réveiller » la grâce de Dieu qui est en vous par » l'imposition de mes mains. » Personne ne disconvient que cette imposition des mains ne soit l'ordination. Conséquemment il charge Timothée de faire tout ce que pouvoit faire un apôtre. Il écrit à Tite, c. 1, ℣. 5 : « Je vous ai laissé en » Crète, afin que vous corrigiez ce qui » manque encore, et que vous établis- » siez des prêtres dans les villes, comme » je l'ai fait pour vous-même. » Et il lui expose les qualités que doit avoir un évêque.

Ce sont donc les apôtres eux-mêmes qui se sont donné des successeurs, qui les ont regardés comme leurs collègues et leurs coopérateurs, et qui les ont chargés de transmettre cette *succession* à ceux qui viendront après eux. C'est ce qu'ils ont fait; cette chaîne successive dure depuis dix-sept siècles, et elle con-

tinuera jusqu'à la fin des temps. Ainsi l'a promis Jésus-Christ, lorsqu'il a dit à ses apôtres : « Je suis avec vous tous » les jours jusqu'à la consommation des » siècles, » *Matth.*, c. 28, ℣. 20. « Je » prierai mon Père, et il vous donnera » un autre Consolateur, afin qu'il de- » meure avec vous *pour toujours*. C'est » l'Esprit de vérité, que le monde ne » peut pas recevoir, » *Joan.*, c. 14, ℣. 16.

Cette vérité est confirmée par le témoignage de saint Clément de Rome, disciple immédiat des apôtres, et qui a été témoin de leur conduite. Il dit que Jésus-Christ a reçu sa mission de Dieu, et « que les apôtres ont reçu la leur de » Jésus-Christ; qu'après avoir reçu le » Saint-Esprit, et après avoir prêché » l'Evangile, ils ont établi évêques ou » diacres les plus éprouvés d'entre les » fidèles, et qu'ils leur ont donné la » même charge qu'ils avoient reçue de » Dieu; qu'ils ont établi une règle de » *succession* pour l'avenir, afin qu'a- » près la mort des premiers, leur charge » et leur ministère fussent donnés à d'au- » tres hommes éprouvés. » *Epist.* 1, n. 42, 43, 44.

Nous ne cessons de répéter aux protestants : Vous qui voyez tout dans l'Ecriture sainte, comment n'y voyez-vous pas la perpétuité de la *succession* et du ministère apostolique? L'intérêt de secte et de système leur bouche les yeux. Les prétendus réformateurs vouloient établir une nouvelle doctrine, une nouvelle église, une nouvelle religion : comment le faire sans mission? et s'il en faut une, de qui pouvoient-ils la recevoir? Il a donc fallu soutenir ou que la mission n'étoit pas nécessaire, ou que leur mission étoit extraordinaire et miraculeuse, ou que la mission ordinaire qu'ils avoient reçue dans l'Eglise catholique étoit suffisante. Nous avons réfuté ces trois prétentions au mot Mission.

Il est évident que ces nouveaux docteurs, en faisant schisme avec l'Eglise catholique, en niant la mission et le caractère de ses pasteurs, et en rejetant l'ordination, ont rompu la chaîne de la *succession* et du ministère apostolique, et ont voulu en établir une nouvelle qui a commencé par eux, et qui ne remonte pas plus haut. Lorsqu'ils ont soutenu qu'il n'est pas certain que le pontife romain soit le successeur de saint Pierre, ils auroient dû citer au moins un pape qui ait renoncé comme eux à la *succession* du prince des apôtres, qui ait excommunié ses prédécesseurs, comme Luther excommunia Léon X, parce que ce pontife l'avoit condamné. Non-seulement tous les évêques de l'Eglise catholique font profession par leur ordination de tenir tous leurs pouvoirs par droit de *succession*, mais ils sont reconnus par toute l'Eglise pour successeurs légitimes de ceux qui les ont précédés; et c'est par ce fait éclatant que nous sommes assurés du caractère, de l'autorité et de la juridiction du pontife romain. Lorsqu'il y a eu des schismes pour la papauté, il s'agissoit seulement de savoir quel étoit le vrai successeur du pontife précédent; dès qu'une fois ce fait a été éclairci, toute l'Eglise s'est réunie à l'obédience de celui dont la *succession* a été reconnue légitime. Loin d'accuser les papes d'avoir jamais renoncé à la *succession* de saint Pierre, les protestants leur reprochent d'en avoir toujours voulu porter les droits trop loin.

Un incrédule anglois s'est attaché à prouver que les pasteurs de l'Eglise n'ont point succédé aux apôtres; il en vouloit principalement aux évêques anglicans, qui s'attribuent cet honneur aussi bien que les évêques catholiques; mais comme ses objections attaquent également les uns et les autres, nous devons y répondre.

Si la religion, dit-il, avoit eu besoin d'une *succession* non interrompue de pasteurs, elle auroit eu pareillement besoin d'une *succession* de talents, de connoissances, de miracles et de grâces d'en haut, supérieurs à ceux que Dieu donne aux laïques, et semblables à ceux qu'il avoit communiqués aux apôtres; or, c'est ce que nous ne voyons pas dans le clergé. Les apôtres étoient inspirés, ils avoient le don des miracles et le discernement des esprits : ils pouvoient donner le Saint-Esprit; il leur étoit ordonné de convertir toutes les nations, et

c'est pour les en rendre capables que les dons miraculeux leur avoient été départis. Or ce grand ouvrage est exécuté, l'Eglise de Jésus-Christ est établie; donc il n'est plus besoin d'apôtres ni de successeurs de ces hommes extraordinaires; et l'événement prouve qu'en effet il n'y en a point.

Nous répondons que pour être véritablement successeur des apôtres, il n'est pas nécessaire d'avoir reçu de Dieu tous les dons surnaturels qu'il leur avoit communiqués, qu'il suffit d'être destiné à continuer l'ouvrage qu'ils ont commencé, d'avoir reçu la même mission et la mesure de grâces nécessaires pour exercer le même ministère; autrement il faut soutenir que tous ceux qui ont prêché l'Evangile aux infidèles depuis la mort des apôtres, ont été des téméraires, que l'on n'a pas dû les écouter, que les apôtres ont eu tort de charger leurs disciples de cette fonction, puisqu'ils n'ont pas pu leur donner la plénitude des dons du Saint-Esprit, telle qu'ils l'avoient eux-même reçue.

Ces dons étoient nécessaires pour prouver la mission divine des apôtres; mais cette mission une fois prouvée, il n'est plus besoin de miracles pour la communiquer à leurs successeurs; elle s'étend à tous les siècles, puisque Jésus-Christ ne l'a limitée ni au temps, ni aux lieux, ni aux personnes : *Prêchez l'Evangile à toute créature, enseignez toutes les nations; je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*, etc. Jésus-Christ savoit bien que ses apôtres ne vivroient pas longtemps; donc il a donné la mission non-seulement pour eux, mais pour leurs successeurs jusqu'à la fin des siècles. Nous ne prétendons pas néanmoins avouer à l'auteur de l'objection, qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise, et que les successeurs des apôtres ne reçoivent plus de grâces ni de dons surnaturels par l'ordination; c'est très-mal à propos qu'il le suppose.

Il est encore faux que le grand ouvrage de la conversion des peuples soit exécuté; il n'étoit pas fort avancé lorsque les apôtres ont cessé de vivre; ce sont leurs successeurs qui l'ont continué; il reste encore un très-grand nombre de nations qui ne croient pas en Jésus-Christ, auxquelles il veut cependant que l'Evangile soit prêché; donc, suivant sa promesse, il leur donne la mission, l'apostolat, les grâces et l'assistance dont ils ont besoin pour s'en acquitter avec succès. Mais les protestants ne veulent ni ordination, ni caractère, ni mission surnaturelle, ni grâces qui y soient attachées; c'est à eux de répondre aux incrédules qui argumentent sur leurs propres principes.

SUFFISANTE (grâce). *Voy.* GRACE.

SUICIDE, action de se tuer soi-même pour se délivrer d'un mal que l'on n'a pas le courage de supporter. (N° VI, p. 588.) De nos jours l'abus de la philosophie a été porté jusqu'à vouloir faire l'apologie de ce crime. En partant des principes de l'athéisme, plusieurs incrédules ont avancé que le *suicide* n'est défendu ni par la loi naturelle ni par la loi divine positive, qu'il semble même approuvé par plusieurs exemples cités dans les livres saints, par le courage de plusieurs martyrs, et par les éloges qu'en ont faits les Pères de l'Eglise. Nous sommes obligés de démontrer la fausseté de toutes ces allégations.

I. Le *suicide* est contraire à la loi naturelle. 1° Dieu seul est l'auteur de la vie, lui seul a droit d'en disposer; et quoi qu'en disent les raisonneurs atrabilaires, c'est un bienfait. Nous le sentons par l'horreur naturelle que nous avons de notre destruction, et par l'instinct naturel qui nous porte à nous conserver. C'est là-dessus qu'est fondé le droit que nous avons de défendre notre vie contre un agresseur injuste, et de lui ôter la sienne si nous ne pouvons sauver autrement la nôtre. Nous défions les apologistes du *suicide* de concilier le droit de la juste défense avec le prétendu droit de nous ôter la vie quand il nous plaît.

2° Dieu ne nous a pas donné la vie pour nous seuls, mais pour la société de laquelle nous faisons partie. La même loi naturelle qui commande à la société de veiller à la conservation de tous les membres qui naissent dans son sein,

ordonne à chacun de ces memores de lui rendre ses services, et de contribuer autant et aussi longtemps qu'il le peut au bien général de la société. Dans cette obligation mutuelle consiste le prétendu *pacte social* imaginé par nos philosophes, mais ce ne sont point les hommes qui l'ont formé par une volonté libre; c'est Dieu, auteur de la nature, qui a stipulé pour eux au moment de leur naissance, ou plutôt au moment de la création. *Voy.* SOCIÉTÉ. Vainement on dit qu'un malheureux est un membre inutile et à charge à la société; il n'en est rien : quand il n'y serviroit qu'à donner un exemple de patience, ce seroit beaucoup, et rien ne peut l'en dispenser.

3° Qu'est-ce que la *vertu ?* Suivant l'énergie du terme, c'est la force de l'âme. Si un homme ne veut ou ne peut rien souffrir, de quelle force, de quelle vertu est-il capable? Dirons-nous que par la loi naturelle un homme est dispensé d'avoir de la vertu? Ce n'étoit pas l'avis des stoïciens; ils pensoient qu'un homme sans vertu n'étoit pas un homme, et il n'est que trop prouvé que de toutes les vertus la patience est la plus nécessaire. A la vérité ces philosophes se contredisoient en exaltant d'un côté la dignité de l'homme aux prises avec la douleur, et qui se montroit supérieur dans cette espèce de combat, en louant de l'autre le courage de ceux qui se donnoient la mort pour se soustraire à la douleur ou au regret de n'avoir pas réussi dans une entreprise. Cette contradiction même auroit dû ouvrir les yeux à nos raisonneurs modernes.

4° Ils déclament contre toutes les institutions qui semblent nuire à la population; c'est pour cela qu'ils ont fait tant de dissertations contre le célibat; or, celui-ci est certainement moins contraire à la population que le *suicide*. Il y a plus de dommage pour la société à perdre un homme fait qui est actuellement en état de la servir, qu'à être privée de quelques enfants qui n'existent pas encore, et dont la plupart auroient péri avant de parvenir à l'âge viril. Suivant la remarque d'un déiste, dès qu'un homme est assez forcené pour s'ôter la vie, il est le maître de celle d'un autre, quelque bien gardé qu'il puisse être.

5° Un incrédule même a tourné en ridicule les motifs pour lesquels les insensés de nos jours ont coutume de renoncer à la vie. « Les Grecs et les Romains, dit-il, se tuoient après la perte » d'une bataille, ou dans un désastre de » leur patrie, auquel ils ne voyoient » point de remède. Nous nous tuons » aussi, mais c'est lorsque nous avons » perdu notre argent, ou dans l'excès » d'une folle passion pour un objet qui » n'en vaut pas la peine, ou dans un » accès de mélancolie. » *Question sur l'Encyclopédie; De Caton et du Suicide.* En effet, nos papiers publics ont rendu compte de la multitude de *suicides* qui sont arrivés dans notre siècle; à peine en trouvera-t-on un seul qui ne soit venu de près ou de loin du libertinage. Ils ont montré les tristes effets qu'ont produits les diatribes absurdes et les principes meurtriers de nos philosophes; ce n'est pas là un trophée fort honorable à la philosophie moderne.

6° Les plus sages des anciens philosophes, Pythagore, Socrate, Cicéron, condamnent le *suicide*, comme un crime, comme une révolte contre la Providence, *Théologie païenne*, t. 2, p. 316. Si les épicuriens et le commun des stoïciens ont pensé différemment, c'est qu'ils n'admettoient pas la Providence. Mais il est faux qu'Epictète ait été dans le sentiment de ces derniers, comme on l'a dit en nous donnant la morale de Sénèque. Epictète pose des principes directement contraires, *Manuel*, § 25, 42, etc.; nouveau *Manuel* fait par Arien, l. 1, § 8 et 38; l. 3, § 42; l. 4, § 38, etc.

Toutes ces preuves demanderoient à être développées, mais nous ne pouvons faire que les indiquer.

II. Le *suicide* est défendu par la loi divine positive. Dès le commencement du monde Dieu a interdit l'homicide, et il l'a puni sévèrement dans la personne de Caïn, *Genes.*, c. 4, ℣. 10. Il en a renouvelé la défense après le déluge. « Si » quelqu'un répand le sang humain, il

» en sera puni par l'effusion de son » propre sang, parce que l'homme est » fait à l'image de Dieu », c. 9, ỳ. 6. La loi du décalogue, *vous ne tuerez point*, n'est que la répétition de la loi primitive. Or, il n'est pas plus permis à l'homme de détruire l'image de Dieu dans sa personne que dans celle d'un autre.

On dit que cette loi souffre des exceptions; elle n'en admet aucune que quand le bien général de la société l'exige. Or, c'est à la société même de juger dans quel cas son intérêt exige que l'on condamne à mort un malfaiteur. Ce n'est point à tout particulier qu'il appartient d'en décider, aucun n'a le droit de se condamner lui-même à la mort; la société même n'auroit pas ce pouvoir, si Dieu ne le lui avoit pas donné. Il faut donc prouver que le *suicide* est conforme aux intérêts de la société.

Sap., cap. 16, ỳ. 13 : « C'est vous, » Seigneur, qui avez la puissance de la » vie et de la mort.... Un homme peut » ôter la vie à un autre par méchanceté; » mais il ne peut la lui rendre, et il lui » est impossible de se soustraire à votre » main. » *Isai.*, cap. 45, ỳ. 9 : « Malheur à celui qui résiste à son Créateur; » un vase de terre dira-t-il au potier : » qu'avez-vous fait? suis-je donc l'ou» vrage de vos mains? etc. » Or, c'est résister à Dieu que de s'ôter la vie avant qu'il l'ait ordonné.

Cependant, répliquent nos dissertateurs, il y a dans l'histoire sainte plusieurs exemples de *suicides* qui ne sont ni blâmés ni condamnés; ils citent Abimélech, Samson, Saül, Achitophel, Zambri, Eléazar et Razias. Il faut les examiner en détail.

1° Il est faux qu'aucun de ces personnages ne soit blâmé. Il est dit d'Abimélech, que Dieu lui rendit le mal qu'il avoit fait à sa famille, en égorgeant ses frères au nombre de soixante et dix, *Judic.*, c. 9, ỳ. 56. Saül est représenté comme un roi réprouvé de Dieu, que la vengeance divine poursuivoit, et à qui l'ombre de Samuel avoit prédit une mort prochaine, *II. Reg.*, c. 1, ỳ. 15. Achitophel est peint comme un traître, infidèle à David, son roi, appliqué à confirmer Absalon dans sa révolte, et à lui suggérer des crimes, *II. Reg.*, c. 16 et 17. Zambri étoit un usurpateur de la royauté; l'écrivain sacré dit qu'il mourut dans son péché, *IV. Reg.*, c. 16, ỳ. 18 et 19. Ce ne sont là ni des éloges ni des approbations.

2° Samson et Eléazar ne furent point *suicides;* en se livrant à une mort certaine, leur principal dessein n'étoit point de se détruire, mais de venger leur nation de ses ennemis. Samson prie Dieu de lui rendre la force, pour tirer vengeance des outrages des Philistins, *Judic.*, c. 16, ỳ. 28. Il est dit d'Eléazar qu'il se livre à la mort afin de délivrer son peuple, *Machab.*, c. 6, ỳ. 44. L'on n'a jamais traité de *suicides* les dévouements si célèbres dans l'histoire, ni le courage de ceux qui se sont livrés à un vainqueur irrité afin de sauver leurs concitoyens, ni l'intrépidité des guerriers qui se sont jetés au milieu des bataillons ennemis, dans le dessein d'inspirer la même valeur à leurs soldats.

3° Les éloges qui sont donnés à Razias dans le second livre des *Machabées*, c. 14, ỳ. 40 et seq., font une plus grande difficulté. Ce Juif se tua pour éviter de tomber entre les mains des satellites qui le poursuivoient, et pour se soustraire aux tourments qu'on lui préparoit dans le dessein de lui faire changer de religion. On peut l'excuser par l'intention et par le défaut de réflexion dans une détresse aussi cruelle. Sa conduite est louée comme un trait de courage, et non comme l'effet d'un zèle éclairé. Ainsi en a jugé saint Augustin, l. 2, *contra Epist. Gaudent.*, c. 23. Ce n'est point ici un hypocondre qui se tue de sang-froid pour se délivrer du fardeau de la vie; c'est un homme troublé à la vue du péril, et qui de deux maux inévitables choisit celui qui lui paroît le moindre. Il en a été de même de plusieurs martyrs dont on nous objectera bientôt l'exemple.

III. Les apologistes du *suicide* ont poussé plus loin la témérité, en affirmant que ce crime n'est point défendu dans l'Evangile. Nous pourrions nous borner à répondre qu'aucune loi posi-

tive n'a jamais défendu ni la démence ni la frénésie; mais nous soutenons que celle dont nous parlons est défendue par tous les passages de l'Evangile qui commandent la patience dans les afflictions, et qui promettent à telle vertu une récompense éternelle.

Saint Paul, après avoir rappelé aux fidèles tout ce qu'ont souffert les anciens justes, leur dit : « A la vue de cette nuée » de témoins, courons par la patience » au combat qui nous attend, en fixant » nos regards sur Jésus, auteur et con- » sommateur de notre foi, qui a souffert » la mort de la croix, et a bravé les » ignominies en considération de la » gloire qu'il attendoit, et qui est assis » à la droite de Dieu. » *Hebr.*, c. 12, ℣. 1. Il leur représente que Dieu les aime, puisqu'il les châtie comme un père corrige ses enfants. Si un furieux, déterminé à trancher le fil de ses jours, étoit capable de faire attention à cette morale, il sentiroit le crime qu'il commet en voulant se soustraire aux châtiments que Dieu lui envoie, et qu'il n'a que trop mérités ou par son imprudence ou par son libertinage.

Un chrétien, qui s'est livré à des passions déréglées, et qui y trouve son malheur, rentré en lui-même, s'écrie avec un roi pénitent : *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont l'équité même.* Un incrédule se sent puni par où il a péché, brave la justice divine, et prétend lui échapper en s'ôtant la vie; elle saura s'en venger.

Que dire à un insensé qui a osé écrire que s'il est vrai que le Messie des chrétiens est mort de son plein gré, il a évidemment été *suicide?* Jésus-Christ n'a point excité les Juifs à le faire mourir, il leur a reproché d'avance le crime qu'ils alloient commettre. Il s'est livré à la mort non par dégoût de la vie ni par impatience dans la douleur, mais pour racheter le genre humain de la mort éternelle, pour le salut de ceux mêmes qui l'ont crucifié. Il s'est offert pour victime de notre rédemption, avec plein *pouvoir de donner sa vie et de la reprendre*, Joan., c. 10, ℣. 18, et avec une certitude entière de ressusciter trois jours après. Il a ainsi confirmé sa doctrine par son exemple, il a inspiré le même courage à des milliers de martyrs, et par sa croix il a converti le monde. Encore une fois, s'exposer à une mort certaine pour sauver la vie à un nombre de citoyens, ce n'est point un *suicide*, mais un trait de courage héroïque; faire ce sacrifice pour sauver le monde entier d'un supplice éternel, c'est la charité d'un Dieu.

Mais au jugement de nos dissertateurs, la plupart des martyrs ont été des fanatiques; les uns sont allés en foule se présenter au fer des persécuteurs; c'est ce que fit une troupe de chrétiens d'Asie, à l'arrivée du proconsul Arrius Antoninus; d'autres ont sauté eux-mêmes dans le bûcher allumé pour les intimider, comme fit sainte Apollonie, l'an 249; d'autres se sont précipitées pour ne pas tomber entre les mains des soldats et de peur de perdre leur chasteté; on cite à ce sujet l'exemple de sainte Pélagie, jeune vierge de quinze ans, qui en agit ainsi l'an 311. Les Pères de l'Eglise, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, ont donné à cette dernière les plus grands éloges; ils ont décidé qu'il n'est pas permis de se faire mourir soi-même, *excepté quand on court risque de perdre sa chasteté.* Saint Augustin n'excuse ces martyrs qu'en supposant gratuitement, aussi bien que saint Jean Chrysostome, qu'ils ont agi par une inspiration divine; mais Dieu n'inspire point une action mauvaise par elle-même et contraire à la loi naturelle. De là Barbeyrac est parti pour faire une éloquente déclamation contre les Pères de l'Eglise, et pour prouver qu'ils ont enseigné une fausse morale, *Traité de la Morale des Pères de l'Eglise*, c. 15, § 7, pag. 243. Un déiste, prenant le ton d'oracle, a prononcé cette maxime : *Le vrai martyr attend la mort, l'enthousiaste y court.*

Examinons tous ces faits. 1° Nous soutenons que, dans ces différents cas, les martyrs n'ont point péché. Les chrétiens d'Asie, sainte Apollonie et autres semblables, n'avoient point pour but de se détruire, mais de convaincre les persé-

cuteurs de l'inutilité des menaces et de l'appareil des supplices pour intimider les chrétiens et pour détruire le christianisme; leur dessein étoit donc d'arrêter les fureurs de la persécution, et de sauver la vie de leurs frères en exposant la leur : nous répétons pour la troisième fois que ce n'est point là un effet de la frénésie des *suicides*, mais un trait de charité héroïque. Ainsi pensoit saint Paul, lorsqu'il disoit, *II. Cor.*, c. 12, ℣. 15 : « Je donnerai volontiers » tout, et je me donnerai encore moi-» même pour le salut de vos âmes. » Ces chrétiens ne se trompoient pas; Tertullien nous fait entendre qu'Arrius Antoninus sentit à quels hommes il avoit affaire; il répond avec étonnement et avec indignation : *Malheureux, n'avez-vous donc pas des cordes et des précipices pour vous détruire?* Tertullien cite cet exemple à Scapula, gouverneur de Carthage, pour le détourner de poursuivre les chrétiens par des supplices. *L. ad Scapul.* On sait que Dioclétien alléguoit le même motif pour ne pas recommencer la persécution, l'an 303; Lactant., *de Mort. persec.*, § 11. Libanius, dans l'*Oraison funèbre de l'empereur Julien*, n. 58, nous apprend que ce fut encore la raison qui empêcha ce prince de publier des édits sanglants contre les chrétiens. Avons-nous à rougir de ce que leur courage intrépide a enfin désarmé les tyrans?

2° Nous soutenons encore que sainte Pélagie et ses semblables n'ont point été *suicides*, et que les Pères n'ont pas eu tort d'en faire l'éloge. Il n'est pas question de savoir si une brutale violence endurée malgré soi fait périr ou non la chasteté, mais de savoir si, dans cette épreuve terrible, il n'y a aucun danger de consentir au péché et de succomber à la foiblesse de la nature. Qui est la personne vertueuse qui oseroit répondre d'elle-même en pareil cas? Or, préférer la mort à une tentation violente et à un danger imminent d'offenser Dieu, ce n'est point un crime, mais un trait d'amour pour Dieu porté au plus haut degré. C'est ainsi que saint Paul a conçu la chasteté parfaite, *Rom.*, c. 8, ℣. 35. Nous ne craignons pas de défier Barbeyrac et ses copistes de prouver le contraire.

Nous n'avons donc pas besoin, pour justifier sainte Pélagie et ses imitatrices, de leur supposer ou un excès de crainte qui leur a ôté la réflexion, ou une espérance mal fondée d'échapper à la mort en se précipitant, ou une inspiration de Dieu qui les a fait agir; les Pères savoient sans doute que Dieu n'inspire point une action criminelle; ils n'ont supposé cette inspiration que parce qu'ils étoient persuadés que le motif de ces saints martyrs étoit non-seulement innocent, mais louable et héroïque, et nous le pensons comme eux.

Il n'est donc pas vrai que les Pères ont été séduits par une estime excessive et aveugle de la chasteté, comme Barbeyrac le prétend; c'est lui qui est aveuglé par le préjugé des protestants qui affectent de déprimer cette vertu; elle a été admirée par les païens même dans les femmes et les vierges chrétiennes. Les protestants ont mis au nombre de leurs prétendus martyrs, et ont loué à l'excès des forcenés dont le fanatisme étoit mieux caractérisé que celui qu'ils attribuent aux martyrs du christianisme. Saint Justin, *Apol. II.* n. 4, répond aux païens qui demandoient : *Pourquoi ne vous tuez-vous pas tous, afin de nous débarrasser de vous?* « Dieu nous ordonne de nous » conserver pour l'honorer, le servir, » et le faire connoître à tous ceux qui » ne le connoissent pas. »

3° Nous répondons aux déistes que les martyrs dont nous parlons n'ont point *couru à la mort*, mais qu'ils ont été forcés de s'y livrer par la fureur impie des tyrans : que d'ailleurs toute espèce d'enthousiasme n'est pas un vice; c'est une vertu, lorsqu'il porte à des actions louables et héroïques, et c'est l'enthousiasme prétendu des martyrs qui a converti les païens. *V.* Martyrs.

Il seroit inutile de réfuter en détail les sophismes sur lesquels les apologistes du *suicide* ont fondé leur doctrine; tous portent ou sur l'hypothèse absurde de l'athéisme et de la fatalité, ou sur ce

faux principe, que la vie nous a été donnée pour nous seuls, que nous ne devons rien à nos semblables, et que nous ne sommes obligés de rendre compte de nos actions à personne.

SULPICE-SÉVÈRE, ou SÉVÈRE-SULPICE, auteur ecclésiastique, né dans l'Aquitaine, et qui est mort au commencement du cinquième siècle. Il est certain qu'il étoit prêtre, qu'il a vécu et qu'il est mort en odeur de sainteté. Il a écrit dans un latin très-pur un abrégé de l'Histoire sainte, la vie de saint Martin, auquel il fut attaché pendant plusieurs années; des dialogues et des lettres. L'édition la plus récente de ses ouvrages a été faite à Vérone en 1742, en 2 vol. in-folio. On prétend qu'il donna dans l'erreur des millénaires, et qu'il se laissa surprendre par les dehors de la vertu que montroient les pélagiens; mais on assure qu'il se détrompa dans la suite. Il ne faut pas confondre cet écrivain avec saint Sulpice, archevêque de Bourges, qui a vécu au sixième ou au septième siècle. *Voy. Histoire littér. de la France,* t. 2, p. 95; *Vies des Pères et des Martyrs,* t. 1, p. 680; *Histoire de l'Eglise gallicane,* l. 5, an. 394.

SUPERSTITIEUX, SUPERSTITION. Ces deux termes sont dérivés du latin *superstare,* synonyme de *superesse,* être surabondant; par conséquent la *superstition* est un culte excessif et superflu. Les Grecs l'appeloient δεισιδαιμονία, *la crainte des démons* ou génies, qu'ils prenoient pour des dieux; conséquemment quelques philosophes du jour disent que la *superstition* est un trouble de l'âme causé par une crainte excessive de la Divinité. La crainte est sans doute une des principales causes de la *superstition,* mais ce n'est pas la seule, il n'est aucune passion de l'homme qui ne puisse le rendre *superstitieux;* d'autres écrivains mieux instruits en sont convenus.

Est-ce la crainte seule qui a fait imaginer aux premiers polythéistes la multitude d'esprits, de génies, de démons, par lesquels ils ont cru que toute la nature étoit animée, et auxquels ils ont attribué tous les phénomènes bons ou mauvais qui y arrivent? Non, puisque les philosophes mêmes ont généralement suivi cette opinion. C'étoit la difficulté de concevoir le mécanisme de la nature, la liaison des causes physiques avec leurs effets, la contrariété des phénomènes qui y arrivent, et de comprendre qu'un seul esprit pût être assez puissant pour tout faire et pour tout conduire par un seul acte de sa volonté. La révélation seule pouvoit apprendre aux hommes cette vérité sublime, qui étoit la conséquence naturelle de la création : Dieu l'avoit en effet révélée aux premiers hommes; mais leurs descendants ne tardèrent pas de l'oublier, et ils se trouvèrent plongés dans la même ignorance que si Dieu n'avoit jamais parlé. Si la crainte seule avoit été la cause de leur erreur, ils n'auroient imaginé que des divinités terribles et malfaisantes; or, il est constant que l'on en avoit forgé pour le moins autant de bonnes que de mauvaises, et qu'en général on croyoit les dieux plus enclins à faire du bien que du mal : *dii datores bonorum,* c'est ainsi qu'on les nommoit ordinairement. *Voyez* RELIGION, § 2.

Lorsque le laboureur inventa vingt divinités pour présider à ses travaux et pour veiller sur ses moissons, lorsqu'il leur prodigua les respects et les offrandes, il étoit moins conduit par la crainte que par l'intérêt et par la cupidité. Les mères et les nourrices, qui en forgèrent un plus grand nombre pour protéger la naissance et l'éducation des enfants, agissoient par une folle tendresse et par vanité, c'étoit pour donner plus d'importance à leurs occupations. Ceux qui étoient dominés par la frénésie de l'amour, mettoient en usage les philtres, les enchantements, les conjurations, pour engager une divinité à toucher le cœur de la personne qu'ils idolâtroient. Les vindicatifs en faisoient autant par le désir de nuire à leurs ennemis. Les voleurs mêmes se flattoient de réussir en adressant des vœux à Mercure et à Laverne; la crainte n'étoit pas le principal ressort qui les faisoit agir.

Attribuons-nous à ce motif la confiance que les stoïciens avoient à la divination, aux augures, aux pronostics? C'étoit de mauvais raisonneurs qui tiroient de fausses conséquences de quelques phénomènes naturels. Les épicuriens *superstitieux* étoient des hypocrites qui vouloient tromper le peuple, et se justifier du reproche d'irréligion. Les théurgistes des troisième et quatrième siècles furent des philosophes orgueilleux qui se croyoient dignes d'avoir un commerce immédiat avec les dieux. Nous pourrions pousser ce détail beaucoup plus loin ; mais c'en est assez pour démontrer que toute passion quelconque portée à un certain degré est capable d'altérer dans l'homme les idées et les sentiments de religion, de lui inspirer de fausses notions de la divinité, et de le rendre *superstitieux;* et nous pourrions confirmer ce fait par l'aveu formel de plusieurs incrédules.

Nous convenons cependant que l'excès en fait d'austérités, de pénitences, de mortifications, vient souvent d'une crainte excessive de la Divinité, d'une mélancolie naturelle, ou des remords d'une conscience alarmée. Mais lorsque les pythagoriciens, les orphiques, les stoïciens, les platoniciens, les épicuriens même ont exhorté leurs disciples à dompter les appétits du corps, ils n'ont point donné pour motif la crainte de la Divinité; ils ont dit que la dignité de l'homme exige qu'il se rende maître de lui-même et qu'il ne ressemble point aux animaux. Dans cette matière, l'excès seul peut être taxé de *superstition*, parce que Dieu commande à l'homme, non de se détruire lentement, mais de se conserver; ainsi où la *superstition* commence, la religion finit. *Voy.* MORTIFICATION.

Lorsque nos incrédules ont décidé que le culte divin doit être réglé par la raison, ils ont supposé sans doute que la raison n'est jamais obscurcie ni égarée par les passions; malheureusement l'expérience prouve qu'elle l'a été dans tous les temps. Jamais il n'y eut de peuple plus *superstitieux* que les Grecs et les Romains, c'étoient cependant ceux de tous les hommes qui paroissoient les plus raisonnables, les mieux policés et les mieux instruits; et les philosophes, malgré la supériorité de leur raison, avoient augmenté le mal, au lieu d'y remédier.

De là même nous concluons qu'il étoit absolument nécessaire que Dieu prescrivît lui-même dès le commencement du monde toutes les pratiques du culte qui devoit lui être rendu, et qu'il défendît toutes celles qui pouvoient être une source d'erreurs et de crimes. Sans cela l'homme, toujours dominé par les passions, auroit été *superstitieux* et non religieux. Aussi Dieu y avoit pourvu. Il enseigna lui-même aux patriarches la manière dont il vouloit être honoré, et les pratiques qu'il leur prescrivit étoient analogues à l'état dans lequel le genre humain se trouvoit pour lors. Cet état avoit beaucoup changé lorsqu'il donna aux Juifs par Moïse une loi cérémonielle, et celle-ci fut de même relative aux circonstances du temps, des lieux et du caractère particulier de ce peuple. Enfin, il a établi par Jésus-Christ et par ses apôtres le culte *en esprit et en vérité;* et comme celui-ci convient à toutes les nations et à tous les temps, il doit durer jusqu'à la consommation des siècles. *Voyez* CULTE, RÉVÉLATION.

C'est donc abuser des termes que de prétendre qu'il y avoit de la *superstition* dans le culte des patriarches, ou dans celui des Juifs; il ne peut y avoir rien d'excessif, rien d'inutile ni de superflu dans ce que Dieu a prescrit; on ne doit appeler *superstitieuses* que les pratiques que Dieu n'a ni commandées ni approuvées, ni par lui-même ni par ceux qu'il a chargés de déclarer ses volontés aux hommes.

Ces mêmes réflexions suffisent pour démontrer la fausseté d'une autre imagination des incrédules : ils disent que toutes les *superstitions* et les erreurs en fait de religion sont venues de la fourberie des imposteurs ou des prétendus inspirés, et de l'intérêt des prêtres. Il n'y avoit point de prêtres, lorsque le polythéisme et l'idolâtrie ont commencé; le père de famille étoit pour lors le seul

ministre de la religion, et il est difficile de croire qu'aucun père ait pu avoir intérêt de tromper ses enfants, à moins qu'il n'ait commencé par s'abuser lui-même. Or, le polythéisme et l'idolâtrie ont été la première source de toutes les *superstitions* possibles. Quand l'Ecriture sainte ne nous en assureroit pas, *Sap.*, c. 14, ℣. 27, nous en serions encore convaincus par la nature des choses et par l'expérience. Lorsque les imposteurs sont arrivés, le mal étoit déjà fait, ils n'ont eu besoin que de suivre le chemin qui avoit égaré les hommes; plusieurs incrédules ont encore fait cet aveu.

La plus odieuse de toutes les *superstitions*, les sacrifices des victimes humaines, est venue de la vengeance des guerriers et de la cruauté des anthropophages; la sorcellerie et la magie sont nées du désir de se guérir d'une maladie, de se procurer un bien, ou de faire du mal aux autres; la confiance aux songes, aux présages, aux aruspices, fut l'effet d'une curiosité effrénée de connoître l'avenir; en parlant de toutes ces pratiques, nous en avons montré l'origine. Quand nous parcourrions tout le rituel du paganisme ancien et moderne, nous verrions partout les mêmes causes produire les mêmes effets. Les imposteurs qui sont survenus ont su profiter des passions, de la foiblesse et de la crédulité des hommes, pour se donner de la réputation, du crédit, des richesses; les uns se sont vantés de guérir les maladies, les autres de connoître l'avenir, ceux-ci de pouvoir changer le cours de la nature et d'envoyer des fléaux, ceux-là d'avoir les esprits ou les démons à leurs ordres: ils savoient que des ignorants avides de merveilleux étoient très-disposés à les croire, mais ils n'ont pas été les auteurs de la crédulité populaire.

Est-il vrai, comme on l'a écrit cent fois, que les souverains ont plus à redouter les effets de la *superstition* et du fanatisme que ceux de l'incrédulité? C'est comme si l'on disoit que les passions des hommes qui ont une religion capable de les réprimer, sont plus redoutables que les passions de ceux qui n'ont point de frein. Nous fera-t-on comprendre ce paradoxe? Des courtisans sans religion pourront peut-être le persuader à un souverain qui ne réfléchit pas; mais ceux qui ont lu l'histoire n'en conviendront jamais. A la vérité ceux qui croient en Dieu peuvent couvrir leurs passions du manteau de la religion; mais ceux qui n'y croient pas ne manqueront jamais de prétexte pour pallier les leurs : l'intérêt général de l'humanité, le zèle du bien public, le patriotisme, le maintien des lois, etc., ont été plus souvent allégués par les factieux que le zèle de religion. Que l'on nous dise en quel temps les grands de Rome ont fait le plus de mal, si ç'a été lorsqu'ils étoient *superstitieux*, ou lorsqu'ils ne croyoient plus ni Dieu, ni enfer, ni autre vie.

Pour avoir un prétexte de faire schisme avec l'Eglise, les prétendus réformateurs ont soutenu que son culte étoit *superstitieux*, leurs descendants le répètent encore. Suivant la notion même que vous donnez de la *superstition*, nous disent ils, un rit, un usage sont censés tels, lorsque Dieu ne les a ni commandés ni approuvés; or, montrez-nous dans l'Ecriture sainte que Dieu a commandé ou formellement approuvé tout ce que pratique l'Eglise romaine.

Réponse. Nous avons déjà satisfait à cette demande aux articles Bénédiction, Cérémonie, Exorcisme, Liturgie, Onction, Sacrement, etc., et nous avons prouvé que ces rites, taxés de *superstitions* par les protestants, sont expressément fondés sur l'Ecriture sainte.

2° Nous avons fait voir que les cérémonies qu'ils prétendent avoir été empruntées des païens, ont été consacrées au culte du vrai Dieu, avant que les païens les eussent profanées par le culte des fausses divinités; il n'a donc pas été nécessaire de les emprunter d'eux. Jésus-Christ a-t-il fait cet emprunt en instituant le baptême et l'eucharistie, en faisant des exorcismes, en imposant ses mains sur des enfants, en soufflant sur ses apôtres pour leur donner le Saint-Esprit? Ceux-ci ont-ils copié le paganisme, en ordonnant des évêques et des

prêtres, en donnant le Saint-Esprit par l'imposition des mains, en faisant des onctions sur les malades, en recommandant les cantiques et les offrandes? Les protestants n'ont pas vu que leur reproche retomboit sur Jésus-Christ et sur les apôtres. Mosheim, qui accuse les pasteurs et les docteurs de l'Eglise d'avoir adopté plusieurs rites des païens, n'a cité pour garants que des sectaires aussi entêtés que lui, et il est forcé d'avouer que la plupart ont poussé trop loin le parallèle qu'ils en ont fait; il s'attache à prouver au contraire que les défenseurs du paganisme, les éclectiques du quatrième siècle, ont copié plusieurs pratiques et plusieurs dogmes des chrétiens. *Dissert. sur l'Hist. ecclés.*, t. 1, p. 230. Rien de plus ridicule que de le voir répéter à chaque siècle de son *Hist. ecclés.* que les *superstitions* furent augmentées, poussées à l'excès, substituées partout à la vraie piété, etc., sans qu'il ait jamais daigné dire quelles sont ces *superstitions* nouvelles dont on n'avoit pas ouï parler dans les siècles précédents.

3° Les protestants nous en imposent quand ils disent qu'un rit est *superstitieux*, lorsque Dieu ne l'a *ni commandé, ni approuvé*, il falloit ajouter, *ni par lui-même, ni par ceux qu'il a chargés de prescrire ses volontés aux hommes.* Ils supposent que Dieu n'a jamais parlé que par l'Ecriture, que tout ce qui n'est pas écrit dans le nouveau Testament ne vient ni de Jésus-Christ ni des apôtres. Nous avons réfuté dix fois ce faux principe. S'il étoit vrai, il n'auroit pas été besoin que Jésus-Christ promît d'être avec les prédicateurs de son Evangile, *jusqu'à la consommation des siècles*, et d'envoyer à ses apôtres l'Esprit de vérité pour toujours, *in æternum. Voy.* ECRITURE SAINTE, EGLISE, TRADITION, etc. Nous avons fait voir ailleurs qu'il étoit impossible qu'un rit *superstitieux*, inconnu du temps des apôtres, pût être universellement adopté dans toute l'Eglise et dans toutes les parties du monde chrétien, pendant que toute l'Eglise faisoit profession de s'en tenir à la doctrine et à la pratique des apôtres. Lorsque l'esprit de vertige et le goût de la nouveauté a saisi une partie de l'Europe au 16e siècle, sous le nom de *réformation*, il n'a pas pénétré dans toutes les parties du monde, et il n'a été rien moins qu'uniforme parmi ceux qui s'y sont livrés.

4° Supposons que les pasteurs et les docteurs de l'Eglise aient établi en effet dans les premiers siècles quelques rites que les apôtres n'avoient ni pratiqués, ni commandés, ni approuvés formellement. Nous soutenons que l'Eglise en avoit le droit dès qu'elle les a jugés nécessaires; elle y a été autorisée par l'exemple de Dieu même : pouvoit-elle suivre un meilleur modèle? De même que Dieu avoit augmenté le rituel des Juifs, à cause des *superstitions* dont ils étoient environnés, et pour lesquelles ils n'avoient que trop de penchant, *Ezech.*, cap. 20, ℣. 7, 26 : ainsi l'Eglise fut obligée au 4e siècle de rendre son culte plus pompeux, afin d'empêcher l'idolâtrie de renaître de ses cendres. Mosheim l'a bien aperçu, et il se sert de ce motif pour excuser les Pères de l'Eglise; mais il n'est pas besoin d'excuse pour ceux qui n'ont fait que ce qu'ils devoient faire. *Dissert. sur l'Hist. eccl.*, tom. 1, p. 231, et c'est une absurdité de prétendre qu'une conduite aussi sage a été la source de toutes les erreurs et de tous les abus qu'il plaît aux protestants de trouver dans l'Eglise catholique.

En effet, au quatrième siècle, les philosophes défenseurs du paganisme, Julien, Jamblique, Plotin, Porphyre, etc., firent tous leurs efforts pour étayer les restes chancelants de l'idolâtrie, pour en pallier les erreurs et les usages impies, pour les rapprocher des dogmes et des pratiques du christianisme, dont les progrès les alarmoient; c'est l'opinion de Mosheim. Il fallut donc multiplier les leçons, les précautions, les rites, pour prémunir les fidèles récemment convertis contre le piége qui leur étoit tendu; mais il ne s'ensuit pas que ce qui fut pratiqué pour lors étoit absolument inouï dans les siècles précédents, ou étoit contraire à ce que les apôtres avoient prescrit.

Au 5e siècle les Barbares du Nord qui se répandirent dans tout l'Occident y rapportèrent toutes les erreurs et les *superstitions* d'un paganisme grossier ; on comprit que l'on avoit besoin des mêmes préservatifs desquels on avoit usé contre l'idolâtrie des Grecs et des Romains; il fallut accoutumer les Barbares convertis à des usages pieux et innocents, pour leur faire quitter absolument leurs coutumes absurdes et impies. A la fin du 6e les missionnaires envoyés dans le Nord se trouvèrent encore dans le même cas, et leurs travaux apostoliques furent continués dans les siècles suivants. Au 12e et au 13e on fut obligé de défendre les cérémonies de l'Eglise contre les attaques des albigeois, des vaudois, des henriciens, etc.; il n'est pas fort honorable aux protestants de répéter les clameurs de tous ces sectaires ignorants et fanatiques.

Au commencement du 16e, immédiatement avant la naissance de la prétendue réforme, les missionnaires allèrent en Amérique et dans les Indes orientales prêcher l'Evangile à d'autres idolâtres. Auroit-il été possible de leur faire embrasser un christianisme purement spéculatif, sans culte et sans cérémonie? On sait comment les protestants y ont réussi, lorsqu'ils ont voulu établir des missions par rivalité contre l'Eglise romaine ; mais ils ont trouvé plus aisé de pervertir des catholiques que de convertir des infidèles. Jusqu'à présent ils ne nous ont pas fait concevoir en quel sens on peut appeler *superstitions* des usages pieux destinés à faire oublier les *superstitions* du paganisme. Des comparaisons fausses, des interprétations malignes, des conséquences tirées sans fondement, ne suffisent pas pour changer la nature des choses. Nous verrons ci-après, si les protestants, en retranchant les prétendues *superstitions* de l'Eglise catholique, ont su préserver leurs prosélytes des *superstitions* du paganisme.

Une autre raison de l'établissement de plusieurs rites, sur laquelle les protestants ferment les yeux, a été la nécessité de prémunir les fidèles contre les erreurs des hérétiques. Au mot CÉRÉMONIES, nous avons fait voir que telle fut évidemment la destination d'un grand nombre de ces signes extérieurs. Les apôtres auroient-ils blâmé cette conduite? Par un travers inconcevable, les protestants prennent pour des sources d'erreurs les leçons destinées à préserver les chrétiens de l'erreur. Aussi en les supprimant ils ont laissé à tous les sectaires la liberté de faire éclore tous les jours de nouvelles absurdités.

5° Comment pourrions-nous contenter les divers ennemis de notre religion? Suivant l'opinion des athées, toute religion quelconque est *superstitieuse* et absurde, il n'en faut aucune; si nous écoutons les déistes, croire aux révélations est une *superstition ;* toute autre religion que la religion naturelle est fabuleuse; les sociniens et les protestants qui admettent une religion révélée, sont des raisonneurs pusillanimes qui n'ont pas osé pousser les conséquences de leurs principes jusqu'où elles devoient aller. Les sociniens et les calvinistes soutiennent que les luthériens et les anglicans ont retenu une *partie des superstitions* de l'Eglise romaine. Tous se réunissent à enseigner que le culte des saints, des images, des reliques, de l'eucharistie, est *superstitieux*, et un reste de paganisme. Nous avons prouvé le contraire en son lieu, mais nous sommes fondés à leur dire que c'est leur propre culte qui est *superstitieux,* puisqu'ils en ont été les seuls arbitres, et que chaque secte protestante l'a réglé, augmenté ou diminué suivant son caprice.

Ils nous reprochent qu'il y a cependant parmi nous, du moins parmi le peuple, un très-grand nombre de *superstitions* païennes; ils le prouvent par les traités mêmes qui ont été composés contre ces absurdités par des théologiens catholiques, par J. B. Thiers, par le père Lebrun et par d'autres; ce désordre, disent-ils, ne peut venir que du défaut d'instruction de la part des pasteurs ; et les philosophes incrédules en concluent que la philosophie, ou la connoissance de la nature, est le seul

remède capable de guérir cette maladie populaire.

Nous répondons d'abord que les mêmes traités qui nous instruisent des différentes espèces de *superstitions* qui ont régné parmi le peuple, nous rapportent aussi les lois, les décrets des conciles et les statuts synodaux des évêques qui ont condamné tous ces abus ; le très-grand nombre de ces absurdités ne sont plus connues aujourd'hui que par les lois qui les ont proscrites. Comment donc peut-on les attribuer à la négligence des pasteurs?

En second lieu, ce reproche prouve que les censeurs des prêtres manquent absolument d'expérience et raisonnent au hasard. En général, les ignorants sont opiniâtres; ils n'écoutent ni les raisonnements ni les faits qui contredisent leurs erreurs; ils tiennent aveuglément aux préjugés de l'enfance. Les fables populaires, les contes de vieilles, font plus d'impression sur eux que les leçons des pasteurs, parce qu'ils sont plus analogues à leurs idées, parce que ceux qui les débitent le font d'un air imposant et persuadé, et jurent quelquefois qu'ils ont vu ce qu'ils ont rêvé, et parce que la crédulité vient ordinairement de la peur : or la peur ne raisonne point, et les arguments ne la guérissent pas. Plusieurs pasteurs ont essuyé des avanies et une espèce de persécution, parce qu'ils ne vouloient pas se prêter aux folles idées de leurs ouailles. Ils n'en sont pas moins obligés *d'instruire, d'exhorter, de reprendre à temps et à contre-temps, avec toute la patience et l'assiduité* possibles : saint Paul le leur ordonne.

En troisième lieu, les ministres protestants, qui se flattent d'instruire leurs prosélytes avec tant d'exactitude et d'érudition, sont-ils venus à bout d'extirper parmi eux toutes les *superstitions* païennes? Au lieu de croire aux prières, aux bénédictions, aux cérémonies de l'Eglise romaine, ils croient comme autrefois aux devins, aux sorciers, à la magie, aux prophètes qui les bercent de folles espérances. Il y a des *superstitions* populaires en Angleterre, il y en a chez les protestants d'Allemagne; Bayle prouve par plusieurs exemples que les calvinistes, aussi bien que les luthériens, ont retenu la *superstition* des présages, *Pensées div. sur la comète*, § 95, OEuvres, t. 3, p. 62. Un déiste, témoin oculaire, a écrit que les habitants du pays de Vaud, tous calvinistes, sont très-*superstitieux ;* les montagnards le sont encore davantage : ceux du canton de Berne, voisins de Grindelwald, emploient un sortilége pour faire reculer les glaces. Ne sait-on pas que des athées anciens et modernes, qui ne croyoient point en Dieu, croyoient à la magie?

En quatrième lieu, les conversions opérées parmi nous par la philosophie ne nous paroissent pas indubitables ; à la vérité, on ne croit plus guère aux revenants ni aux sorciers, mais on croit fermement aux prodiges de physique, au magnétisme animal, au somnambulisme, etc. Le peuple a droit de rire à son tour des folies philosophiques du *siècle de lumières*. D'ailleurs, le peuple n'est point fait pour être physicien ni naturaliste; malgré les progrès immenses de la physique dans nos académies, il ne paroît pas que les habitants des Pyrénées, des Cévennes, des bruyères du Berry, des Alpes, des Vosges et du Jura, soient plus habiles en fait de naturalisme qu'ils ne l'étoient il y a un siècle.

Enfin, un incrédule même est convenu qu'il y a des *superstitions* ou des croyances populaires qu'il seroit dangereux de vouloir détruire; il est d'avis qu'il faut les tolérer lorsqu'elles sont innocentes, qu'elles ne nuisent ni à la pureté des mœurs ni à la tranquillité publique, ajoutons *ni à l'intégrité de la foi ;* à plus forte raison si elles contribuent à ces divers avantages, et nous soutenons qu'alors ce ne sont plus des *superstitions*. Il dit que la *superstition* est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, une fille très-folle d'une mère très-sage; mais il se trompe encore dans cette généalogie; nous avons fait voir, et d'autres l'ont observé avant nous, que la *superstition* est venue beaucoup plus de la crainte des maux de la vie présente que de ceux de la vie à venir,

et de la médecine plutôt que de la religion. L'on peut prédire que tant qu'il y aura sur la terre des malheureux impatients de voir finir leurs peines, il y aura des esprits foibles, crédules et *superstitieux;* la religion qui nous inspire la patience, et soutient notre courage par l'espérance, est le seul remède efficace contre cette maladie.

SUPPLICES DES MARTYRS. *Voyez* MARTYRS.

SUPRALAPSAIRES. *Voy.* INFRALAPSAIRES.

SURÉROGATION. *Voy.* OEUVRES.

SURNATUREL, selon la force du terme, signifie ce qui est au-dessus de la nature; mais le mot de *nature* se prend en plusieurs sens différents, comme nous l'avons observé dans son lieu.

Il paroît que *surnaturel* se dit relativement à trois objets: 1° à nos connoissances; 2° à nos forces physiques et morales; 3° à notre dernière fin. Conséquemment nous disons que la révélation est une lumière *surnaturelle*, parce qu'elle nous donne des connoissances et nous enseigne des vérités auxquelles les hommes ne seroient jamais parvenus par leurs réflexions. Nous le voyons par l'exemple des peuples qui n'ont pas eu le secours de cette lumière, (N° VII, p. 589.) ou qui, après l'avoir reçue, l'ont laissé éteindre, par l'exemple même des philosophes ou des hommes qui avoient cultivé leur raison avec le plus de soin. Un miracle est une opération *surnaturelle*, parce qu'il est au-dessus des forces humaines. La béatitude que nous espérons est *surnaturelle*, soit parce que Dieu auroit pu d'abord destiner l'homme à un bonheur moins parfait, soit parce que nous en étions déchus par le péché d'Adam, et que le pouvoir, les moyens et l'espérance d'y parvenir, nous ont été rendus par la rédemption.

Le secours de la grâce actuelle que Dieu nous donne pour faire de bonnes œuvres est *surnaturel* dans ces trois sens: c'est une lumière dans l'entendement, que nous n'aurions pas de nous-mêmes, qui nous montre des motifs que la raison seule ne suggère point; c'est un mouvement dans la volonté qui nous rend les forces perdues par le péché, et supérieures à celles du libre arbitre; ce secours ne nous est point dû en vertu de la création, il est le prix des mérites de Jésus-Christ, enfin il nous fait agir pour gagner un bonheur éternel. Les actions faites par ce secours sont par conséquent des œuvres *surnaturelles*. Il en est de même de la grâce sanctifiante, des vertus infuses, des dons du Saint-Esprit, etc.

La foi est donc une vertu *surnaturelle*, puisqu'elle suppose non-seulement la révélation, mais une grâce actuelle intérieure qui nous dispose à croire; elle nous fait envisager une béatitude *surnaturelle* à laquelle nous devons aspirer. L'espérance, la charité et les autres vertus chrétiennes sont de même espèce; il en est plusieurs dont les païens n'ont pas seulement eu l'idée, et qui leur sembloient des défauts.

Tout ce qui est miraculeux est *surnaturel*, mais tout ce qui est *surnaturel* n'est pas miraculeux; la justification du pécheur est un effet *surnaturel* de la grâce, mais ce n'est pas un miracle, parce qu'elle se fait suivant l'ordre commun et journalier de la providence. Dans le conduite de cette Providence divine nous distinguons l'ordre naturel établi par la création, et qui n'a aucun rapport direct à notre dernière fin, et l'ordre *surnaturel*, c'est-à-dire les desseins de Dieu et les moyens par lesquels il conduit les hommes au salut éternel; celui-ci est une suite de la rédemption.

Le mot *surnaturel* ne se trouve point dans l'Ecriture sainte, mais nous y en voyons le sens; ce qui ne vient point de la chair et du sang, ce qui n'est point de l'homme ni selon l'homme, ce qui est grâce, ce qui vient de Dieu et de Jésus-Christ, etc., est la même chose que *surnaturel*. *V.* NATURE et ETAT DE NATURE.

SURPLIS. *Voyez* HABITS SACRÉS ou SACERDOTAUX.

SUSPENSE, censure ou sentence par laquelle un clerc est privé ou pour un temps ou pour toujours, de l'exercice des ordres, des fruits de son bénéfice et des fonctions de son office ou de sa dignité. Il est du bon ordre qu'un clerc

réfractaire aux lois de l'Eglise et de ses supérieurs, puisse être puni par la privation des avantages et des priviléges qu'il a reçus de l'Eglise elle-même ; cela est nécessaire pour le contenir dans son devoir, pour réparer le scandale qu'il peut avoir donné, et pour l'empêcher de le continuer ; telle a été la discipline de l'Eglise dès les premiers siècles.

Dans les décrets que l'on appelle *canons des apôtres*, qui ont été faits par les conciles du second et du troisième siècle, la *suspense* est exprimée par le mot *segregare*, qui signifie *séparer* ou *écarter*, et un clerc pouvoit l'encourir par une faute très-légère, par exemple, pour s'être moqué d'un estropié, d'un sourd ou d'un aveugle, *Can.* 49, al. 58, etc. La *suspense* perpétuelle étoit nommée *déposition* ou *dégradation*, et alors un clerc étoit censé réduit à l'état de simple laïque.

Cette peine avoit aussi différents degrés; quelquefois on privoit seulement un clerc pour quelque temps des distributions manuelles qui se faisoient pour fournir aux ecclésiastiques leur subsistance, et que l'on appeloit *divisio mensurna*; d'autres fois on lui interdisoit seulement l'exercice d'une fonction particulière, sans lui ôter les autres ; si le cas étoit plus grave, on le privoit de toute fonction. Enfin lorsqu'il étoit coupable d'un crime, on le déposoit ; on l'obligeoit à la pénitence publique, et s'il n'y avoit point d'espérance de correction, l'on prononçoit contre lui l'excommunication. Cette discipline sévère conserva pendant longtemps une régularité exemplaire dans le clergé ; mais les révolutions qui arrivèrent au cinquième siècle et dans les suivants la rendirent bientôt impraticable. Bingham, *Orig. ecclésiast.*, l. 17, c. 1, t. 8, p. 1 et suiv.

SUZANNE. *Voyez* DANIEL.

SYMBOLE. Ce terme grec a signifié dans l'origine, assemblage ou contribution, enseigne à laquelle plusieurs se rassemblent et se réunissent, marque par laquelle ils se reconnoissent et se distinguent des autres, tout ce que les Latins appeloient *signa* et *insignia*. Par analogie, il a exprimé tout signe extérieur qui indique une chose qu'on ne voit pas.

Dans ce dernier sens, les théologiens et les auteurs ecclésiastiques ont nommé *symbole* la matière ou l'action extérieure des sacrements : ainsi dans le baptême l'action de laver est le *symbole* de la purification de l'âme ; dans l'eucharistie le pain et le vin sont les *symboles* du corps et du sang de Jésus-Christ, réellement présents, mais qu'on ne voit pas ; dans la confirmation, l'onction du front désigne la grâce fortifiante nécessaire au chrétien, etc. Ainsi toutes les cérémonies du culte divin sont des *symboles*, puisqu'elles indiquent les sentiments intérieurs du respect que nous voulons rendre à Dieu.

Dans le sens le plus littéral, on a nommé *symbole* la profession de foi du chrétien, soit parce que c'est l'assemblage des principales vérités qu'il faut croire, soit parce qu'elle sert à distinguer les croyants d'avec les infidèles et les hérétiques. Il y a dans l'Eglise chrétienne quatre *symboles* principaux, celui des apôtres, celui du concile de Nicée tenu l'an 325, celui du concile de Constantinople tenu l'an 431, et celui de saint Athanase.

Le *symbole des apôtres* est la plus ancienne profession de foi qui ait été en usage dans l'Eglise. Quelques auteurs ont cru que les apôtres, encore assemblés à Jérusalem, avoient dressé d'un commun accord cet abrégé de la foi chrétienne, pour qu'il fût appris et professé par tous ceux qui vouloient recevoir le baptême ; mais ce fait n'a été écrit que par des auteurs du quatrième siècle, qui n'ont cité aucun témoin plus ancien qu'eux, et il y a d'autres faits qui rendent celui-là très-douteux. Il est seulement constant que, dès la naissance de l'Eglise, on a exigé de ceux qui embrassoient le christianisme une profession de foi, avant de leur administrer le baptême ; mais il ne paroît pas que dès lors on les ait assujettis tous à réciter précisément la même formule ni à s'exprimer dans les mêmes termes. Il ne s'ensuit pas de là que l'on a eu tort d'appeler *symbole des apôtres* la formule que nous connoissons aujourd'hui sous ce

nom, puisqu'elle renferme exactement les principaux articles de la doctrine enseignée par les apôtres.

Quoique le fait de la composition de cette profession de foi par les apôtres eux-mêmes ne soit pas prouvé, il ne falloit pas l'attaquer par de mauvaises raisons, comme ont fait quelques protestants. Ils disent que si les apôtres l'avoient dressée, elle auroit été mise au rang des Ecritures canoniques, que l'on n'auroit pas osé y ajouter certains articles qui n'y ont été mis que dans la suite, lorsqu'il s'est élevé de nouvelles erreurs; que comme nous ne connoissons pas les circonstances dans lesquelles les additions ont été faites, nous ne pouvons pas en prendre exactement le sens. Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 1, § 19; sæc. 2, § 36.

Ces réflexions nous paroissent fausses. 1° C'est la manie des protestants de vouloir que tout ce qui vient des apôtres soit écrit dans le nouveau Testament, et que tout ce qui n'est pas formellement écrit dans ce livre ne mérite aucune croyance; nous prouverons le contraire au mot Tradition. 2° Puisque l'on a supposé que les apôtres avoient fait un *symbole* pour fixer la croyance chrétienne, on a dû présumer aussi que s'ils avoient encore vécu, lorsqu'il s'est élevé de nouvelles erreurs, ils auroient ajouté au *symbole* la doctrine contraire; on a donc fait ce que l'on a jugé qu'ils auroient fait eux-mêmes. Quoique les protestants aient toujours fait profession de ne vouloir point d'autres règles de foi que l'Ecriture sainte, cela ne les a pas empêchés de dresser des confessions de foi, d'y employer d'autres termes que ceux de l'Ecriture, d'y ajouter ou d'y retrancher ce qu'ils ont jugé à propos. 3° Quoiqu'ils ne sachent pas, non plus que nous, quelles sont les différentes circonstances dans lesquelles les apôtres ont écrit, qui sont les mécréants qu'ils ont voulu réfuter, quelles étoient les erreurs qu'ils ont attaquées, ils n'en soutiennent pas moins que nous pouvons prendre exactement le sens de ce qui est écrit; donc il en est de même des additions faites au *symbole des apôtres*.

D'ailleurs, quelles sont ces additions? Les critiques protestants n'en conviennent point. Bingham et Grabe les réduisent à trois, savoir, la descente de Jésus-Christ aux enfers, la communion des saints, la vie éternelle, *Orig. ecclés.*, l. 10, c. 3, § 5. Or, le premier de ces articles est enseigné par saint Pierre, *Act.*, c. 2, ℣. 24 et seq.; *Epist.* 1, c. 3, ℣. 19; et par saint Paul, *Ephes.*, c. 4, ℣. 9; le second par saint Paul, *Rom.*, cap. 12, ℣. 5; *I. Cor.*, cap. 10, ℣. 17; *II. Cor.*, cap. 9, ℣. 13, 14, etc. On conviendra sans doute que tous ont parlé de la vie éternelle. Episcopius, trop ami du socinianisme, a osé dire que la divinité de Jésus-Christ n'étoit pas professée dans les anciens *symboles;* on n'a pas eu de peine à le refuter. Est-il bien certain d'ailleurs que les auteurs des premiers siècles qui ont parlé du *symbole des apôtres*, l'ont rapporté en entier? Saint Jérôme, *Epist.* 38 *ad Pammach.*, dit qu'on l'apprenoit par cœur et qu'on ne l'écrivoit pas; il n'est donc pas étonnant qu'on ne l'ait pas toujours cité de même.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter l'imagination d'un anglois copié par Mosheim, qui a prétendu que le nom de *symbole* étoit tiré des mystères du paganisme; nous avons fait voir l'absurdité de cette vision au mot Mystère, à la fin. On croit que saint Cyprien est la premier qui se soit servi du mot de *symbole* pour exprimer l'abrégé de la doctrine chrétienne; il ne pensoit guère aux mystères du paganisme. Mais ce nom n'est pas le seul qui ait été donné à la profession de foi, on l'appeloit encore *canon* ou *règle* de foi, *définition* ou *exposition* de foi, *sainte leçon, écriture*, etc.

Bingham, *ibid.*, c. 4, a recueilli avec le plus grand soin les divers *symboles* qui ont été en usage dans l'Eglise avant le concile de Nicée. Il y en a un de saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 1, c. 2; un d'Origène, dans la préface de son *Traité des Principes;* un de Tertullien, *de velandis Virgin.*, c. 1; un de saint Cyprien, tiré de deux de ses lettres; un de saint Grégoire Thaumaturge, qui est encore dans les ouvrages de ce Père; un du martyr Lucien, prêtre d'Antioche, rapporté

par saint Athanase, par l'historien Socrate et par saint Hilaire de Poitiers. Il y en a un dans les *Constitutions apostoliques*, l. 7, c. 41, qui est cité comme la profession de foi d'un catéchumène. Celui de l'Eglise de Jérusalem est expliqué par saint Cyrille, évêque de cette ville, *Catéch.* 6. Celui de l'Eglise de Césarée dans la Palestine fut récité par Eusèbe au concile de Nicée, et il se trouve dans Socrate, *Hist. ecclés.*, l. 1, chap. 8. Cet historien rapporte celui de l'église d'Alexandrie, *ibid.*, chap. 26; Cassien, *de Incarn.*, l. 6, expose celui de l'église d'Antioche.

On prétend que, dans celui de l'Eglise de Rome, qui étoit appelé communément le *symbole des apôtres*, il n'étoit point fait mention de la descente de Jésus-Christ aux enfers, ni de la communion des saints, ni de la vie éternelle; mais le premier de ces articles se trouvoit dans le *symbole* de l'église d'Aquilée, et Rufin, qui l'a expliqué, pensoit que la vie éternelle étoit comprise dans ces mots *la résurrection de la chair*. Expos. in symb. apost., *n.* 41.

En comparant ces divers *symboles*, on voit que tous expriment la même croyance, quoique l'ordre des articles et les termes par lesquels ils sont exprimés ne soient pas exactement les mêmes. Aucun ne renferme un seul dogme duquel l'Eglise se soit écartée dans la suite, et si tous ne contiennent pas le même nombre d'articles, il ne s'ensuit pas que l'on ne croyoit point encore ceux qui ne sont pas formellement exprimés. L'on croyoit sans doute tout ce qui est enseigné dans l'Ecriture sainte, mais il n'étoit pas nécessaire de mettre dans un abrégé de la doctrine chrétienne les articles qui n'avoient pas encore été contestés par des hérétiques. Lorsque ceux-ci ont attaqué un dogme que l'on croyoit déjà, on l'a inséré dans le *symbole*, on l'y a exprimé plus clairement, afin de distinguer la vérité d'avec l'erreur, et les orthodoxes d'avec les mécréants.

Vainement les protestants ont affecté de remarquer la variété qui se trouve dans les divers *symboles*, et en ont conclu que l'on a tort de leur reprocher les changements qu'ils ont faits dans leurs différentes confessions de foi; Basnage, *Hist. de l'Egl.*, l. 25, c. 1. Ces changements altéroient la croyance et le fond même de la doctrine. Les luthériens n'oseroient soutenir qu'ils tiennent encore aujourd'hui dans le sens littéral ce qui est enseigné touchant l'eucharistie dans la confession d'Augsbourg, *art.* 10, et dans celle de Wirtemberg, et qu'ils croient la présence réelle, telle que Luther la défendoit. Les calvinistes se sont dégoûtés des décrets absolus de prédestination établis dans leurs premières confessions de foi, dans les livres de Calvin et dans les décrets du synode de Dordrecht. Tout catholique reconnoît que les anciens *symboles* ne contiennent que des vérités; si les protestants étoient sincères, ils avoueroient que leurs premières confessions de foi renferment des faussetés.

Il ne sert à rien de dire, comme Basnage, que ces confessions de foi expriment la même doctrine, *quant à l'essentiel*. Qui déterminera ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas? Toutes les vérités que Dieu a révélées sont essentielles, et il n'est pas plus permis de nier l'une que l'autre. Les protestants ont toujours soutenu que les articles sur lesquels ils disputoient contre l'Eglise romaine étoient essentiels, puisqu'ils les ont allégués comme un juste motif de faire schisme avec elle; c'est cependant sur ces articles que leurs confessions de foi ont varié.

En 325, lorsqu'Arius eut nié la divinité du Verbe, et eut enseigné que le Fils de Dieu est une créature, les évêques assemblés à Nicée, au nombre de 318, dressèrent un *symbole* pour déterminer quelle étoit la foi de l'Eglise. Il s'agissoit d'expliquer le sens du second article du *symbole* des apôtres : *Je crois... en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu et Notre-Seigneur*. Il étoit donc question de savoir en quoi consistoit cette filiation, si c'étoit une création, une filiation adoptive, comme le vouloit Arius, ou si c'étoit une génération proprement dite, si le Fils de Dieu avoit été engendré dans le temps ou de toute

éternité. Le concile exprima nettement sa croyance par ces paroles : « Nous » croyons en un seul Seigneur Jésus-» Christ, Fils unique de Dieu, engendré » du Père, c'est-à-dire de la substance » du Père, Dieu de Dieu, lumière de » lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, en-» gendré et non fait, consubstantiel au » Père ; par lequel tout a été fait dans » le ciel et sur la terre. »

Etoit-ce là une nouvelle doctrine? Les sociniens, plusieurs protestants, et les incrédules leurs copistes, le prétendent. Mais le titre de *Fils unique* de Dieu, donné à Jésus-Christ dans l'Ecriture et dans le *symbole* des apôtres, atteste le contraire. Dieu est le Père de toute créature, tout chrétien est son fils adoptif; donc *Fils unique* ne peut signifier ni une création ni une adoption. Les sociniens ont imaginé vingt subtilités pour tordre le sens de ce mot; mais les premiers chrétiens n'étoient pas aussi habiles sophistes qu'eux, ils prenoient ce titre auguste dans le sens propre et littéral; le concile de Nicée n'a fait qu'en développer l'énergie.

Il y a plus. Les expressions dont il se sert sont toutes tirées des anciens *symboles*. Le Verbe est appelé dans celui de saint Grégoire Thaumaturge, *Fils unique, Dieu de Dieu, Eternel de l'Eternel;* dans celui du martyr Lucien, *Fils unique engendré du Père, Dieu de Dieu, qui a toujours été en Dieu, et Dieu Verbe;* dans les Constitutions apostoliques, *Fils unique engendré du Père avant les siècles, et non créé;* dans le *symbole* de Jérusalem, *Fils de Dieu unique, engendré du Père avant tous les siècles, vrai Dieu par lequel tout a été fait;* dans celui de Césarée, *Verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumière de lumière, Fils unique, engendré de Dieu le Père avant tous les siècles;* dans celui d'Antioche, *Fils unique du Père, né de lui avant tous les siècles, et non fait; vrai Dieu de vrai Dieu, consubstantiel au Père :* ce dernier mot peut y avoir été ajouté depuis le concile de Nicée, le reste est ancien.

Mais c'est contre le terme *consubstantiel* que les ariens se révoltèrent, et que leurs descendants s'élèvent encore. Ce n'est cependant qu'une conséquence de la génération éternelle du Verbe, professée dans les *symboles*. Sans doute il n'y a pas eu en Dieu de toute éternité deux substances différentes ; si donc le Fils a été engendré du Père, *vrai Dieu de vrai Dieu, Eternel de l'Eternel,* comme s'expriment les *symboles*, peut-il être d'une autre substance que de celle du Père? Donc la génération divine emporte la coéternité, la coégalité et la consubstantialité. Les ariens même n'ont jamais osé soutenir que ce terme exprimoit une erreur ; ils ont dit seulement que c'étoit un mot équivoque, duquel on pouvoit abuser pour établir le sabellianisme, etc. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

De quel front les sociniens et leurs amis viennent-ils nous dire qu'avant le concile de Nicée la divinité du Verbe ou du Fils n'étoit pas un article de foi, que sur ce point la croyance de l'Eglise n'étoit pas fixée, que les Pères de ce concile ont eu tort d'employer des termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, etc.? Il s'agissoit de déterminer le vrai sens du mot *Fils unique* donné à Jésus-Christ dans l'Ecriture; *Joan.*, c. 1, ℣. 14 et 18; c. 3, ℣. 16 et 18; *I. Joan.*, c. 4, ℣. 9; les ariens y donnoient un sens faux, il falloit fixer le vrai : on l'établit, non par des arguments métaphysiques ni par des subtilités de grammaire, mais par le langage uniforme des anciens *symboles;* les évêques arrivèrent au concile munis de cette seule arme, ils n'en eurent pas besoin d'autre.

Il en fut de même au concile de Constantinople, l'an 381 ; Macédonius, évêque de cette ville, s'avisa de nier la divinité du Saint-Esprit; il fut condamné comme Arius par la teneur des anciens *symboles*. Le concile de Nicée s'étoit borné à dire : *Nous croyons aussi au Saint-Esprit,* parce que cet article n'étoit point attaqué pour lors. On n'ignoroit pas qu'il est dit dans la profession de foi de saint Grégoire Thaumaturge, qui fut toujours celle de l'église de Néocésarée, que « le Saint-Esprit existe de » Dieu, qu'en lui sont manifestés Dieu

» le Père et Dieu le Fils ; que, dans cette » Trinité parfaite, il n'y a point de division ni de différence en gloire, en » éternité, en souveraineté ; qu'il n'y a » rien de créé, rien d'inférieur, rien de » survenu et qui n'ait pas existé auparavant ; que le Père n'a jamais été » sans le Fils, ni le Fils sans le Saint-» Esprit ; que cette Trinité demeure » toujours la même, immuable et invariable. » Les sociniens ont fait inutilement des efforts pour faire douter de l'authenticité de ce *symbole;* Bullus l'a prouvée sans réplique, *Defens. fidei Nicænæ*, sect. 2, c. 12.

On savoit que, dans la profession de foi du martyre Lucien, qui étoit celle de l'Eglise d'Antioche, il est dit que « les » noms de Père, de Fils et de Saint-» Esprit ne sont pas seulement trois » simples dénominations, mais qu'ils signifient la substance propre des trois » personnes, leur ordre et leur gloire, » de manière qu'ils sont trois par sub-» stance, et un par ressemblance. » Le *symbole* de l'église de Césarée, cité par Eusèbe, porte : « Nous croyons au Père... » au Fils... et au Saint-Esprit, et que » chacun des trois subsiste véritable-» ment. » En écrivant à son troupeau, cet évêque proteste que telle est la foi qu'il a reçue de ses prédécesseurs et dès son enfance, qu'il y persévère et y tiendra toujours. Socrate, *Hist. ecclés.*, l. 1, chap. 8.

D'ailleurs, saint Epiphane qui écrivoit l'an 373, huit ans avant le concile de Constantinople, nous apprend que, depuis le concile de Nicée jusqu'alors, il s'étoit élevé de nouvelles erreurs ; que pour en préserver les fidèles on faisoit apprendre et réciter aux catéchumènes un *symbole* plus ample que celui de Nicée, dans lequel il est dit que *le Saint-Esprit est incréé, qu'il procède du Père et qu'il reçoit du Fils.* Le *symbole* même que ce Père nous donne pour *symbole de Nicée*, est augmenté dans ce qui regarde le Saint-Esprit; il est entièrement conforme à celui que l'on récite encore actuellement à la messe ; ainsi le concile de Constantinople ne fit que l'adopter. C'est pour cela même qu'il porte toujours le nom de *symbole de Nicée.*

La conduite des conciles a donc toujours été uniforme ; on y a décidé, non ce qu'il falloit commencer à croire, mais ce qui avoit toujours été cru; les évêques ne se sont point arrogé l'autorité d'introduire une nouvelle doctrine, mais de rendre témoignage de celle qu'ils ont trouvée établie dans leur église ; s'il ne s'étoit jamais trouvé d'hérétiques déterminés à faire changer de croyance aux fidèles, l'Eglise n'auroit jamais eu besoin de faire de nouvelles décisions. *Voyez* Dépôt, Evêque, etc.

Il est constant, et Bingham l'a prouvé, que depuis le concile de Nicée la plupart des églises d'Orient ont fait réciter aux catéchumènes avant le baptême le *symbole* de ce concile avec les additions adoptées par celui de Constantinople. Celui d'Ephèse, tenu l'an 431, défendit sévèrement d'en introduire un autre, *act.* 6. Mais les savants conviennent communément que l'on n'a commencé à le réciter dans la liturgie que vers le milieu du cinquième siècle dans les églises d'Orient, et un peu plus tard dans celles de l'Occident. On croit que Pierre le Foulon introduisit le premier cet usage dans l'église d'Antioche, l'an 471, et qu'il fut imité dans celle de Constantinople l'an 511. Le premier vestige de cette coutume en Espagne se voit dans le troisième concile de Tolède vers l'an 589 ; elle ne fut suivie dans les Gaules que sous Charlemagne, et on ne la trouve solidement établie dans l'Eglise romaine que sous le pontificat de Benoît VIII, l'an 1014. Bingham, *ibid.*, c. 4, § 17.

On convient encore à présent que le *symbole* qui porte le nom de saint Athanase n'a pas été composé par lui, mais par un auteur latin beaucoup plus récent, qui l'a tiré des écrits de ce saint docteur. La première fois qu'il en est fait mention est dans un concile d'Autun, tenu l'an 670 ; Ayton, évêque de Bâle, vers l'an 800, prescrivit aux clercs de le dire à prime. Rathérius, évêque de Vérone, vers l'an 930, vouloit que les prêtres de son diocèse sussent par cœur

le *symbole* des apôtres, celui que l'on dit à la messe, et celui qui est attribué à saint Athanase. Les anglicans le disoient autrefois dans l'office du dimanche aussi bien que les catholiques; mais depuis que les sociniens se sont multipliés en Angleterre, ils sont venus à bout d'en faire cesser la récitation dans quelques églises. Bingham, *ibid.*; Lebrun, *Explicat. des Cérémon. de la Messe*, 2e part., art. 8.

SYMMAQUE. *Voyez* SEPTANTE et VERSION.

SYNAGOGUE, mot grec qui signifie *assemblée;* il est pris dans ce sens général dans plusieurs passages de l'ancien Testament, il se dit indifféremment de l'assemblée des justes et de celle des méchants. Dans les livres du nouveau, il a un sens plus étroit; il signifie une assemblée religieuse, ou le lieu destiné chez les juifs au service divin; or, ce service, depuis la destruction du temple, ne consiste plus que dans la prière, dans la lecture des livres saints et dans la prédication; c'est à quoi se réduit aussi celui de plusieurs sectes protestantes.

Ce que nous allons dire des *synagogues* est tiré de Reland, *Antiq. Sacr. veterum Hebræor.*, 1re part., c. 10, et de Prideaux, *Hist. des juifs*, l. 6, t. 2, p. 250, et peut servir à l'intelligence de plusieurs passages du nouveau Testament; mais comme ces deux auteurs ont tiré des rabbins une partie de ce qu'ils disent, on ne peut pas y ajouter la même foi qu'à ce qui nous est indiqué dans nos livres saints.

On ne trouve dans ceux de l'ancien Testament aucun vestige des *synagogues*, d'où l'on conclut qu'il n'y en avoit point avant la captivité de Babylone. Comme une des parties principales du service religieux des Juifs est la lecture de la loi, ils ont établi pour maxime qu'il ne peut point y avoir de *synagogue* où il n'y a pas un livre de la loi. Or, pendant un grand nombre des années qui précédèrent la captivité, les Juifs, livrés à l'idolâtrie, négligèrent sans doute beaucoup la lecture de leurs livres saints, et les exemplaires durent en être assez rares. C'est pour cela que Josaphat envoya des prêtres dans tout le pays pour instruire le peuple dans la loi de Dieu, *II. Paral.*, c. 17, ℣. 9, et que Josias fut si étonné lorsqu'il entendit lire cette même loi trouvée dans le temple, *II. Reg.*, c. 27. Il ne s'ensuit pas de là qu'il n'en restoit que ce seul exemplaire; les livres qu'on ne lit point sont comme s'ils n'existoient pas.

Suivant les notions actuelles des Juifs, on ne peut et on ne doit point établir une *synagogue* dans un lieu, à moins qu'il ne s'y trouve dix personnes d'un âge mûr, libres d'assister constamment au service qui doit s'y faire. Il n'y eut d'abord qu'un petit nombre de ces lieux d'assemblée, mais dans la suite ils se multiplièrent; il paroît que du temps de Jésus-Christ il n'y avoit point de ville de Judée où il ne se trouvât une *synagogue*. Suivant l'opinion des Juifs, on en comptoit 480 dans la seule ville de Jérusalem; c'est évidemment une exagération.

Le service de la *synagogue* consistoit, comme nous l'avons déjà remarqué, dans la prière, la lecture de l'Ecriture sainte avec l'interprétation qui s'en faisoit, et la prédication. La prière des Juifs est contenue dans les formulaires de leur culte; la plus solennelle est celle qu'ils appellent les *dix-neuf prières;* il est ordonné à toute personne parvenue à l'âge de discrétion, de la faire trois fois le jour, le matin, vers le midi et le soir; elle se dit dans la *synagogue* tous les jours d'assemblée. Il n'est pas certain que cet usage ait toujours été observé.

La seconde partie du service est la lecture de l'ancien Testament. Les Juifs la commencent par trois morceaux détachés du Pentateuque; savoir, le ℣. 4 du sixième chapitre du *Deutéronome*, jusqu'au ℣. 9; le ℣. 13 du chap. 11 de ce même livre, jusqu'au ℣. 21; le quinzième chap. du livre des *Nombres*, depuis le ℣. 37, jusqu'à la fin. Ils lisent ensuite une des sections de la loi et des prophètes qu'ils ont marquées pour chaque semaine de l'année et pour chaque jour d'assemblée.

La troisième partie du service est l'explication de l'Ecriture et la prédi-

cation ; la première se faisoit à mesure qu'on lisoit, la seconde après la lecture finie. Jésus-Christ enseignoit les Juifs de l'une et de l'autre de ces manières. Un jour qu'il vint à Nazareth où il demeuroit ordinairement, on lui fit lire la section des prophètes marquée pour ce jour-là ; quand il se fut levé et qu'il l'eut lue, il se rassit et l'expliqua, *Luc.*, c. 16, ℣. 17. Dans les autres endroits, il alloit toujours à la *synagogue* le jour du sabbat, et il prêchoit l'assemblée après la lecture de la loi et des prophètes, *Luc.*, c. 4, ℣. 16. C'est ce que fit aussi saint Paul dans la *synagogue* d'Antioche de Pisidie, *Act.*, c. 13, ℣. 15.

On s'assembloit trois jours de la semaine, le lundi, le jeudi et le samedi, jour du sabbat, et chacun de ces jours il y avoit assemblée le matin, après midi et le soir. Les prêtres n'étoient pas les seuls ministres de la *synagogue;* les plus distingués étoient les anciens, nommés dans l'Evangile *principes synagogæ;* on ne sait pas quel étoit leur nombre ; à Cérinthe on en voit deux, Crispe et Sosthène. Le ministre de la *synagogue* étoit celui qui prononçoit les prières au nom de l'assemblée ; on prétend qu'il étoit nommé *l'ange* ou *le messager de l'Eglise*, que c'est à l'imitation des Juifs que saint Jean dans l'Apocalypse a donné le nom *d'ange* aux évêques des sept églises d'Asie, auxquels il adresse la parole ; mais ce n'est là qu'une conjecture.

Après le ministre étoient les diacres ou serviteurs de la *synagogue;* ils étoient chargés de garder les livres sacrés, ceux de la liturgie et les autres meubles ; ainsi il est dit que quand Notre-Seigneur eut fini la lecture dans la *synagogue* de Nazareth, il rendit le livre au ministre inférieur ou au diacre. Il est évident que les fonctions de celui-ci n'avoient aucune ressemblance avec celles des sept diacres qui furent établis par les apôtres dans l'église de Jérusalem, *Act.*, c. 6, ℣. 5.

Enfin il y avoit l'interprète, dont l'office consistoit à traduire en chaldéen, ou plutôt en syro-chaldaïque, ce qui avoit été lu au peuple en hébreu ; il falloit par conséquent que cet homme sût parfaitement les deux langues. Cependant il n'est point fait mention de ces interprètes dans l'Evangile, et il est difficile de croire qu'il y ait eu chez les Juifs un assez grand nombre de ces hommes instruits pour en pourvoir toutes les *synagogues*. Comme il n'est pas certain que du temps de notre Sauveur la paraphrase chaldaïque d'Onkélos, qui est la plus ancienne, ait déjà été faite, nous ne savons pas si ce divin Maître lut à Nazareth le texte du prophète Isaïe en hébreu, ou s'il le traduisit en le lisant dans le dialecte de Jérusalem, qui étoit un mélange d'hébreu, de syriaque et de chaldéen. *Voyez* PARAPHRASE.

On croit encore qu'avant la fin de l'assemblée, le prêtre qui s'y trouvoit, ou à son défaut le ministre, donnoit la bénédiction au peuple, et qu'il y avoit pour cela un formulaire particulier. Etoit-ce celui que composa Moïse, lorsqu'il bénit les Israélites avant sa mort, *Deut.*, cap. 33, ou en étoit-ce un autre? Personne n'en sait rien. La seule chose certaine, c'est que les Juifs, dans leur service actuel, s'écartent en plusieurs points du plan que nous venons de tracer ; mais, encore une fois, celui-ci n'est qu'un assemblage de conjectures qui ne portent sur aucune preuve positive.

Quand on voit la confiance que les hébraïsants protestants donnent aux traditions des rabbins, et le ton de certitude sur lequel ils en parlent, on est étonné de l'incrédulité et du mépris qu'ils témoignent pour toutes les traditions de l'Eglise chrétienne ; les juifs sont-ils donc des savants mieux instruits, plus judicieux, plus dignes de foi que les Pères de l'Eglise.

SYNAXARION. C'est un livre ecclésiastique des Grecs, dans lequel ils ont recueilli en abrégé les vies des saints, et où l'on voit en peu de mots le sujet de chaque fête. Ce livre est imprimé, non-seulement en grec pur, mais aussi en grec vulgaire, afin que le peuple puisse le lire. Dans les dissertations que Léon Allatius a composées sur les livres ecclé-

siastiques des Grecs, il dit que Xanthopule a inséré beaucoup de faussetés dans le *Synaxarion;* aussi l'auteur des *cinq chapitres du concile de Florence,* attribués au patriarche Gennade, rejette ces additions, et assure qu'elles ne se lisent point dans l'église de Constantinople.

On trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuscrits du *nouveau Testament,* des tables qui indiquent les évangiles qu'on lit dans les églises grecques chaque jour de l'année; ces tables se nomment encore *Synaxaria.*

SYNAXE, assemblée; les auteurs grecs ont ainsi nommé en particulier les assemblées chrétiennes dans lesquelles on célébroit le service divin, où l'on consacroit l'eucharistie, où l'on chantoit les psaumes, où l'on prioit en commun. *Voy.* LITURGIE, OFFICE DIVIN.

SYNCELLE, compagnon, celui qui demeure dans le même appartement ou dans la même chambre. Dans les premiers siècles, les évêques, pour prévenir tout soupçon désavantageux sur leur conduite, prirent avec eux un ecclésiastique qui les accompagnoit partout, qui étoit témoin de toutes leurs actions, qui couchoit dans la même chambre; c'est pour cette raison qu'il étoit appelé le *Syncelle* de l'évêque. Le patriarche de Constantinople en avoit plusieurs qui se succédoient, et le premier de tous étoit nommé *protosyncelle.* La confiance que le patriarche avoit en eux, la part qu'il leur donnoit dans le gouvernement, le crédit qu'ils acquirent à la cour, rendirent bientôt la place de *protosyncelle* très-considérable; c'étoit un titre pour parvenir au patriarcat, de même qu'à Rome la dignité d'archidiacre. Par cette raison, l'on a vu quelquefois des fils et des frères des empereurs occuper cette place, surtout depuis le neuvième siècle, les évêques mêmes et les métropolitains se firent un honneur d'en être revêtus.

Peu à peu les *protosyncelles* se regardèrent comme le premier personnage après les patriarches; ils se crurent supérieurs aux évêques et aux métropolitains, et se placèrent au-dessus d'eux dans les cérémonies ecclésiastiques. Leurs prérogatives, quoique fort restreintes, sont encore aujourd'hui très-grandes. Dans le synode tenu à Constantinople contre le patriarche Cyrille Lucar, qui vouloit répandre dans l'église grecque les erreurs de Calvin, le *protosyncelle* paroît comme la seconde dignité de l'église de Constantinople. Quant aux *syncelles,* il y a longtemps qu'ils n'existent plus en Occident, et que ce n'est plus qu'un vain titre en Orient. Zonaras, *Annal.,* t. 3; Thomassin, *Discipl. eccl.,* 1re part., l. 1, c. 46; 3e part., l. 1, c. 51; 4e part., l. 1, c. 76.

SYNCRÉTISTES, conciliateurs. On a donné ce nom aux philosophes qui ont travaillé à concilier les différentes écoles et les divers systèmes de philosophie, et aux théologiens qui se sont appliqués à rapprocher la croyance des différentes communions chrétiennes.

Peu nous importe de savoir si les premiers ont bien ou mal réussi : mais il n'est pas inutile d'avoir une notion des diverses tentatives que l'on a faites, soit pour accorder ensemble les luthériens et les calvinistes, soit pour réunir les uns et les autres à l'Eglise romaine; le mauvais succès de tous ces projets peut donner lieu à des réflexions.

Basnage, *Hist. de l'Eglise,* l. 26, c. 8 et 9, et Mosheim, *Hist. ecclés. du 17e siècle,* 2e section, 2e part., en ont fait un détail assez exact; nous ne ferons qu'abréger ce qu'ils en ont dit.

Luther avoit commencé à dogmatiser en 1517; dès l'an 1529, il y eut à Marpourg une conférence entre ce réformateur et son disciple Mélanchton d'un côté, OEcolampade et Zwingle, chefs des sacramentaires, de l'autre, au sujet de l'eucharistie, qui étoit alors le principal sujet de leur dispute; après avoir disputé la question assez longtemps, il n'y eut rien de conclu, chacun des deux partis demeura dans son opinion. L'un et l'autre cependant prenoient pour juge l'Ecriture sainte, et soutenoient que le sens en étoit clair. En 1536, Bucer, avec neuf autres députés, se rendit à Wirtemberg, et parvint à faire signer aux luthériens

une espèce d'accord; Basnage convient qu'il ne fut pas de longue durée, que l'an 1544 Luther commença d'écrire avec beaucoup d'aigreur contre les sacramentaires, et qu'après sa mort la dispute s'échauffa au lieu de s'éteindre.

En 1550, il y eut une nouvelle négociation entamée entre Mélanchton et Calvin pour parvenir à s'entendre; elle ne réussit pas mieux. En 1558, Bèze et Farel, députés des calvinistes françois, de concert avec Mélanchton, firent adopter par quelques princes d'Allemagne qui avoient embrassé le calvinisme, et par les électeurs luthériens, une explication de *la confession d'Augsbourg*, qui sembloit rapprocher les deux sectes; mais Flaccius Illyricus écrivit avec chaleur contre ce traité de paix; son parti grossit après la mort de Mélanchton; celui-ci ne remporta, pour fruit de son esprit conciliateur, que la haine, les reproches, les invectives des théologiens de sa secte.

L'an 1570 et les années suivantes, les luthériens et les calvinistes ou réformés conférèrent encore en Pologne dans divers synodes tenus à cet effet, et convinrent de quelques articles; malheureusement il se trouva toujours des théologiens entêtés et fougueux qui s'élevèrent contre ces tentatives de réconciliation; l'article de l'eucharistie fut toujours le principal sujet des disputes et des dissensions, quoique l'on eût cherché toutes les tournures possibles pour contenter les deux partis.

En 1577, l'électeur de Saxe fit dresser par ses théologiens luthériens le fameux livre de *la Concorde*, dans lequel le sentiment des réformés étoit condamné; il usa de violence et de peines afflictives pour faire adopter cet écrit dans tous ses états. Les calvinistes s'en plaignirent amèrement; ceux de Suisse écrivirent contre ce livre, et il ne servit qu'à aigrir davantage les esprits. L'an 1578, les calvinistes de France, dans un synode de Sainte-Foi, renouvelèrent leurs instances pour obtenir l'amitié et la fraternité des luthériens; ils envoyèrent des députés en Allemagne, ils ne réussirent pas. En 1631, le synode de Charenton fit le décret d'admettre les luthériens à la participation de la cène, sans les obliger à faire abjuration de leur croyance. Mosheim avoue que les luthériens n'y furent pas fort sensibles, non plus qu'à la condescendance que les réformés eurent pour eux dans une conférence tenue à Leipsick pendant cette même année. Les luthériens, dit-il, naturellement timides et soupçonneux, craignant toujours qu'on ne leur tendît des piéges pour les surprendre, ne furent satisfaits d'aucune offre ni d'aucune explication. *Hist. ecclés.*, ibid., c. 1, § 4.

Vers l'an 1640, Georges Calixte, docteur luthérien, forma le projet non-seulement de réunir les deux principales sectes protestantes, mais de les réconcilier avec l'Eglise romaine. Il trouva des adversaires implacables dans ses confrères, les théologiens saxons. Mosheim, *ibid.*, § 20 et suiv., convient que l'on mit dans cette controverse de la fureur, de la malignité, des calomnies, des insultes; que ces théologiens, loin d'être animés par l'amour de la vérité et par zèle de religion, agirent par esprit de parti, par orgueil, par animosité. On ne pardonna point à Calixte d'avoir enseigné, 1° que si l'Eglise romaine étoit remise dans le même état où elle étoit durant les cinq premiers siècles, on ne seroit plus en droit de rejeter sa communion; 2° que les catholiques qui croient de bonne foi les dogmes de leur église par ignorance, par habitude, par préjugé de naissance et d'éducation, ne sont point exclus du salut, pourvu qu'ils croient toutes les vérités contenues dans le symbole des apôtres, et qu'ils tâchent de vivre conformément aux préceptes de l'Evangile. Mosheim, qui craignoit encore le zèle fougueux des théologiens de sa secte, a eu grand soin de déclarer qu'il ne prétendoit point justifier ces maximes.

Nous sommes moins rigoureux à l'égard des hérétiques en général; nous n'hésitons point de dire, 1° que si tous vouloient admettre la croyance, le culte, la discipline qui étoient en usage dans l'Eglise catholique pendant les cinq premiers siècles, nous les regarderions ve-

fontiers comme nos frères ; 2° que tout hérétique qui croit de bonne foi les dogmes de sa secte, par préjugé de naissance et d'éducation, par ignorance invincible, n'est pas exclu du salut, pourvu qu'il croie toutes les vérités contenues dans le symbole des apôtres, et qu'il tâche de vivre selon les préceptes de l'Evangile, parce qu'un des articles du symbole des apôtres est de croire *à la sainte Eglise catholique. Voy.* EGLISE, § 3 et 4, IGNORANCE, etc. Pour nous récompenser de cette condescendance, on nous reproche d'être intolérants.

En 1645, Uladislas IV, roi de Pologne, fit tenir à Thorn une conférence entre les théologiens catholiques, les luthériens et les réformés; après beaucoup de disputes, Mosheim dit qu'ils se séparèrent tous plus possédés de l'esprit de parti, et avec moins de charité chrétienne qu'ils n'en avoient auparavant. En 1661, nouvelle conférence à Cassel, entre les luthériens et les réformés; après plusieurs contestations, ils finirent par s'embrasser et se promettre une amitié fraternelle. Mais cette complaisance de quelques luthériens leur attira la haine et les reproches de leurs confrères. Frédéric Guillaume, électeur de Brandebourg, et son fils Frédéric Ier, roi de Prusse, ont fait inutilement de nouveaux efforts pour allier les deux sectes dans leurs états. Mosheim ajoute que les *syncrétistes* ont toujours été en plus grand nombre chez les réformés que parmi les luthériens; que tous ceux d'entre ces derniers qui ont voulu jouer le rôle de conciliateurs, ont toujours été victimes de leur amour pour la paix. Son traducteur a eu grand soin de faire remarquer cet aveu.

Il n'est donc pas étonnant que les luthériens aient porté le même esprit d'entêtement, de défiance, d'animosité, dans les conférences qu'ils ont eues avec des théologiens catholiques. Il y en eut une à Ratisbonne en 1601, par ordre du duc de Bavière et de l'électeur palatin; une autre à Neubourg en 1615, à la sollicitation du prince palatin; la troisième fut celle de Thorn en Pologne, de laquelle nous avons parlé; toutes furent inutiles. On sait qu'après la conférence que le ministre Claude eut à Paris avec Bossuet en 1683, ce ministre calviniste, dans la relation qu'il en fit, se vanta d'avoir vaincu son adversaire, et les protestants en sont encore aujourd'hui persuadés.

Cependant, en 1684, un ministre luthérien nommé Pratorius fit un livre pour prouver que la réunion entre les catholiques et les protestants n'est pas impossible, et il proposoit plusieurs moyens pour y parvenir; ses confrères lui en ont su très-mauvais gré, ils l'ont regardé comme un papiste déguisé. Dans le même temps un autre écrivain, qui paroît avoir été calviniste, fit un ouvrage pour soutenir que ce projet ne réussira jamais, et il en donnoit différentes raisons. Bayle a fait un extrait de ces deux productions. *Nouv. de la Républ. des Lettres*, décembre 1685, art. 3 et 4.

Le savant et célèbre Leibnitz, luthérien très-modéré, ne croyoit point l'impossibilité d'une réunion des protestants aux catholiques; il a donné de grands éloges à l'esprit conciliateur de Mélanchton et de Georges Calixte. Il pensoit que l'on peut admettre dans l'Eglise un gouvernement monarchique tempéré par l'aristocratie, tel que l'on conçoit en France celui du souverain pontife; il ajoutoit que l'on peut tolérer les messes privées et le culte des images, en retranchant les abus. Il y eut une relation indirecte entre ce grand homme et Bossuet; mais comme Leibnitz prétendoit faussement que le concile de Trente n'étoit pas reçu en France, *quant à la doctrine* ou aux définitions de foi, Bossuet le réfuta par une réponse ferme et décisive. *Esprit de Leibnitz*, tom. 2, pag. 6 et suiv., p. 97, etc. On conçoit aisément que le gros des luthériens n'a pas applaudi aux idées de Leibnitz.

En 1717 et 1718, lorsque les esprits étoient en fermentation, surtout à Paris, au sujet de la bulle *Unigenitus*, et que les appelants formoient un parti très-nombreux, il y eut une correspondance entre deux docteurs de Sorbonne et Guillaume Wake, archevêque de Cantorbéry, touchant le projet de réunir l'église anglicane à l'église de France. Suivant la relation qu'a faite de cette

négociation le traducteur anglois de Mosheim, tom. 6, p. 64 de la version françoise, le docteur Dupin, principal agent dans cette affaire, se rapprochoit beaucoup des opinions anglicanes, au lieu que l'archevêque ne vouloit céder sur rien, et demandoit pour préliminaire de conciliation que l'église gallicane rompît absolument avec le pape et avec le saint Siége, devînt par conséquent schismatique et hérétique, aussi bien que l'église anglicane. Comme, dans cette négociation, Dupin ni son confrère n'étoient revêtus d'aucun pouvoir, et n'agissoient pas par des motifs assez purs, ce qu'ils ont écrit a été regardé comme non avenu.

Enfin en 1723, Christophe-Matthieu Pfaff, théologien luthérien et chancelier de l'université de Tubinge, avec quelques autres, renouvela le projet de réunir les deux principales sectes protestantes; il fit à ce sujet un livre intitulé : *Collectio scriptorum Irenicorum ad unionem inter protestantes faciendam*, imprimé à Hall en Saxe, *in*-4°. Mosheim avertit que ses confrères s'opposèrent vivement à ce projet pacifique, et qu'il n'eut aucun effet. Il avoit écrit en 1755 que les luthériens ni les arminiens n'ont plus aujourd'hui aucun sujet de controverses avec l'église réformée. *Hist. ecclés.*, 18e siècle, § 22. Son traducteur soutient que cela est faux, que la doctrine des luthériens touchant l'eucharistie est rejetée par toutes les églises réformées sans exception; que dans l'église anglicane, les trente-neuf articles de sa *confession de foi* conservent toute leur autorité; que dans les églises réformées de Hollande, d'Allemagne et de la Suisse on regarde encore certaines doctrines des arminiens et des luthériens comme un juste sujet de les exclure de la communion, quoique dans ces différentes contrées il y ait une infinité de particuliers qui jugent qu'il faut user envers les uns et les autres d'un esprit de tolérance et de charité. Ainsi le foyer de la division subsiste toujours prêt à se rallumer, quoique couvert d'une cendre légère de tolérance et de charité.

Sur tous ces faits il y a matière à réflexion.

1° Comme la doctrine chrétienne est révélée de Dieu, et que l'on ne peut pas être chrétien sans la foi, il n'est permis à aucun particulier ni à aucune société de modifier cette doctrine, de l'exprimer en termes vagues susceptibles d'un sens orthodoxe, mais qui peuvent aussi favoriser l'erreur, d'y ajouter ou d'en retrancher quelque chose par complaisance pour des sectaires, sous prétexte de modération et de charité. C'est un dépôt confié à la garde de l'Eglise, elle doit le conserver et le transmettre à tous les siècles tel qu'elle l'a reçu et sans aucune altération, *I. Tim.*, c. 6, ℣. 20; *II. Tim.*, c. 1, ℣. 14. « Nous n'agissons » point, dit saint Paul, avec dissimula- » tion, ni en altérant la parole de Dieu, » mais en déclarant la vérité; c'est par » là que nous nous rendons recomman- » dables devant Dieu à la conscience » des hommes. » Nos adversaires ne cessent de déclamer contre les fraudes pieuses; y en a-t-il donc une plus criminelle que d'envelopper la vérité sous des expressions captieuses, capables de tromper les simples et de les induire en erreur? ç'a été cependant le manége employé par les sectaires toutes les fois qu'ils ont fait des tentatives pour se rapprocher. Il est évident que ce que l'on appelle aujourd'hui tolérance et charité, n'est qu'un fond d'indifférence pour les dogmes, c'est-à-dire pour la doctrine de Jésus-Christ.

2° Jamais la fausseté du principe fondamental de la réforme n'a mieux éclaté que dans les disputes et les conférences que les protestants ont eues ensemble; ils ne cessent de répéter que c'est par l'Ecriture sainte seule qu'il faut décider toutes les controverses en matière de foi : et depuis plus de deux cent cinquante ans qu'ils contestent entre eux, ils n'ont pas encore pu convenir du sens qu'il faut donner à ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Ils soutiennent que chaque particulier est en droit de donner à l'Ecriture le sens qui lui paroît vrai, et ils se refusent mutuellement la communion, parce que chaque parti veut user de ce privilége.

3° Lorsque les hérétiques proposent des moyens de réunion, ils sous-entendent toujours qu'ils ne rabattront rien de leurs sentiments, et qu'il est permis à eux seuls d'être opiniâtres. Nous le voyons par les prétentions de l'archevêque de Cantorbéry; il exigeoit avant toutes choses que l'église gallicane commençât par se condamner elle-même, qu'elle reconnût que jusqu'à présent elle a été dans l'erreur, en attribuant au souverain pontife une primauté de droit divin et une autorité de juridiction sur toute l'Eglise. Cette proposition seule étoit une véritable insulte, et ceux à qui elle a été faite n'auroient pas dû l'envisager autrement. Il est aisé de former un schisme, il ne faut pour cela qu'un moment de fougue et d'humeur; pour en revenir, c'est autre chose :

Facilis descensus Averni,
Sed revocare gradum.....

4° Le caractère soupçonneux, défiant, obstiné des hérétiques, est démontré, non-seulement par les aveux forcés que plusieurs d'entre eux en ont faits, mais par toute leur conduite. Mosheim lui-même, en convenant de ce caractère de ses confrères, n'a pas su s'en préserver. Il soutient que toutes les méthodes employées par les théologiens catholiques pour détromper les protestants, pour leur exposer la doctrine de l'Eglise telle qu'elle est, pour leur montrer qu'ils en ont une fausse idée et qu'ils la déguisent pour la rendre odieuse, sont des piéges et des impostures; mais des hommes qui accusent tous les autres de mauvaise foi, pourroient bien en être coupables eux-mêmes. Comment traiter avec des opiniâtres qui ne veulent pas encore convenir que l'*Exposition de la foi catholique* par Bossuet présente la véritable croyance de l'Eglise romaine, qui ne savent pas encore si nous recevons les définitions de foi du concile de Trente, qui semblent même douter si nous croyons tous les articles contenus dans le symbole des apôtres? S'ils prenoient au moins la peine de lire nos catéchismes et de les comparer, ils verroient que l'on croit et que l'on enseigne de même partout; mais ils trouvent plus aisé de nous calomnier que de s'instruire.

5° Comme chez les protestants il n'y a point de surveillant général, point d'autorité en fait d'enseignement, point de centre d'unité, non-seulement chaque nation, chaque société, mais chaque docteur particulier croit et enseigne ce qu'il lui plaît. Quand on parviendroit à s'entendre avec les théologiens d'une telle université ou d'une telle école, on n'en seroit pas plus avancé à l'égard des autres; la convention faite avec les uns ne lie pas les autres. L'esprit de contradiction, la rivalité, la jalousie, les préventions nationales, les petits intérêts de politique, etc., suffisent pour exciter tous ceux qui n'ont point eu de part à cette convention, à la traverser de tout leur pouvoir. C'est ce qui est arrivé toutes les fois qu'il y a eu quelque espèce d'accord conclu entre les luthériens et les calvinistes; la même chose arriveroit encore plus sûrement, si les uns ou les autres avoient traité avec des catholiques. La confession d'Augsbourg présentée pompeusement à la diète de l'empire ne plut pas à tous les luthériens; elle a été retouchée et changée plusieurs fois, et ceux d'aujourd'hui ne la reçoivent pas dans tous les points de doctrine. Il en a été de même des confessions de foi des calvinistes : aucune ne fait loi pour tous, chaque église réformée est un corps indépendant qui n'a pas même le droit de fixer la croyance de ses membres.

6° Bossuet, dans l'écrit qu'il a fait contre Leibnitz, a très-bien démontré que le principe fondamental des protestants est inconciliable avec celui des catholiques. Les premiers soutiennent qu'il n'y a point d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte; que l'autorité de l'Eglise est absolument nulle, que personne ne peut être obligé en conscience de se soumettre à ses décisions. Les catholiques au contraire sont persuadés que l'Eglise est l'interprète de l'Ecriture sainte, que c'est à elle d'en fixer le véritable sens, que quiconque résiste à ses décisions en matière de doctrine, pèche essentiellement dans la foi, et

s'exclut par là même du salut. Quel milieu, quel tempérament trouver entre ces deux principes diamétralement opposés?

Par conséquent les *syncrétistes*, de quelque secte qu'ils aient été, ont dû sentir qu'ils travailloient en vain, et que leurs efforts devoient nécessairement être infructueux. Les éloges que les protestants leur prodiguent aujourd'hui ne signifient rien; le résultat de la tolérance que l'on vante comme l'héroïsme de la charité, est qu'en fait de religion chaque particulier, chaque docteur, doit ne penser qu'à soi, et ne pas s'embarrasser des autres. Ce n'est certainement pas là l'esprit de Jésus-Christ ni celui du christianisme. *Voyez* TOLÉRANCE.

SYNDÉRÈSE. Ce terme grec signifie quelquefois chez les théologiens la sagacité de l'esprit qui voit l'ensemble des divers préceptes de morale, qui les compare, qui explique l'un par l'autre, et qui en conclut ce que l'on doit faire dans telle ou telle circonstance; ainsi ce mot paroît dérivé de συνδιρω, *je dévoile ensemble*. A proprement parler, c'est la conscience droite, dirigée par un entendement éclairé.

D'autres fois il signifie les remords de conscience, ou le jugement par lequel nous rassemblons et comparons nos actions, duquel nous concluons que nous sommes coupables. Il est évident que ces remords sont une grâce que Dieu nous fait, puisqu'un des effets du péché est de nous aveugler. Un scélérat qui n'auroit plus de remords seroit redoutable dans la société, il n'y auroit aucun crime duquel il ne fût capable. Cette *syndérèse* est représentée dans l'Ecriture sainte comme un ver rongeur attaché au cœur du pécheur, et qui ne lui laisse point de repos.

SYNERGISTES, théologiens luthériens, qui ont enseigné que Dieu n'opère pas seul la conversion du pécheur, et que celui-ci coopère à la grâce en suivant son impulsion. Le nom de *synergistes* vient du grec συνεργεω, *je contribue, je coopère*.

Luther et Calvin avoient soutenu que par le péché originel l'homme a perdu toute activité pour les bonnes œuvres; que quand Dieu nous fait agir par la grâce, c'est lui qui fait tout en nous et sans nous; que, sous l'impulsion de la grâce, la volonté de l'homme est purement passive. Ils ne s'étoient pas bornés là; ils prétendoient que toutes les actions de l'homme étoient la suite nécessaire d'un décret par lequel Dieu les avoit prédestinées et résolues. Luther n'hésitoit pas de dire que Dieu produit le péché dans l'homme aussi réellement et aussi positivement qu'une bonne œuvre, qu'il n'est pas moins la cause de l'un que de l'autre. Calvin n'avouoit pas cette conséquence, mais il n'en posoit pas moins le principe.

Telle est la doctrine impie que le concile de Trente a proscrite, *Sess.* 6, *de Justif.*, can. 4, 5, 6, en ces termes : « Si quelqu'un dit que le libre arbitre de » l'homme excité et mu de Dieu ne coo- » père point, en suivant cette impulsion » et cette vocation de Dieu, pour se dis- » poser à se préparer à la justification; » qu'il ne peut y résister, s'il le veut; » qu'il n'agit point et demeure pure- » ment passif; qu'il soit anathème. Si » quelqu'un enseigne que par le péché » d'Adam le libre arbitre de l'homme a » été perdu et anéanti, que ce n'est plus » qu'un nom sans réalité ou une imagi- » nation suggérée par Satan; qu'il soit » anathème. Si quelqu'un soutient qu'il » n'est pas au pouvoir de l'homme de » rendre mauvaises ses actions, mais » que c'est Dieu qui fait le mal autant » que le bien, en le permettant non-seu- » lement, mais réellement et directe- » ment, de manière que la trahison de » Judas n'est pas moins son ouvrage que » la conversion de saint Paul; qu'il soit » anathème. » Dans ces décrets, le concile se sert des propres termes des hérétiques. Il paroît presque incroyable que de prétendus réformateurs de la foi de l'Eglise aient poussé la démence jusque-là, et qu'ils aient trouvé des sectateurs; mais lorsque les esprits sont une fois échauffés, aucun blasphème ne leur fait peur.

Mélanchton et Strigélius, quoique

disciples de Luther, ne purent digérer sa doctrine; ils enseignèrent que Dieu attire à lui et convertit les adultes, de manière que l'impulsion de la grâce est accompagnée d'une certaine action ou coopération de la volonté. C'est précisément ce qu'a décidé le concile de Trente. Cette doctrine, dit Mosheim, déplut aux luthériens rigides, surtout à Flaccius Illyricus et à d'autres; elle leur parut destructive de celle de Luther touchant la servitude absolue de la volonté humaine et l'impuissance dans laquelle est l'homme de se convertir et de faire le bien; ils attaquèrent de toutes leurs forces les *synergistes*. Ce sont, dit-il, à peu près les mêmes que les semi-pélagiens. *Hist. Ecclés.*, 16e siècle, sect. 3, 2e part., c. 1, § 30. Mosheim n'est pas le seul qui ait taxé de semi-pélagianisme le sentiment catholique décidé par le concile de Trente; c'est le reproche que nous font tous les protestants, et que Jansénius a copié; est-il bien fondé?

Déjà nous en avons prouvé la fausseté au mot SEMI-PÉLAGIANISME. En effet, les semi-pélagiens prétendoient qu'avant de recevoir la grâce, l'homme peut la prévenir, s'y disposer et la mériter par de bonnes affections naturelles, par des désirs de conversion, par des prières, et que Dieu donne la grâce à ceux qui s'y disposent ainsi; d'où il s'ensuivoit que le commencement de la conversion et du salut vient de l'homme et non de Dieu. C'est la doctrine condamnée par les huit premiers canons du second concile d'Orange, tenu l'an 529. Or, soutenir, comme les semi-pélagiens, que la volonté de l'homme prévient la grâce par ses bonnes dispositions naturelles, et enseigner, comme le concile de Trente, que la volonté prévenue, *excitée et mue par la grâce*, coopère à cette motion ou à cette impulsion, est-ce la même chose?

Le concile d'Orange, en condamnant les erreurs dont nous venons de parler, ajoute, can. 9 : « Toutes les fois que » nous faisons quelque chose de bon, » c'est Dieu qui agit en nous *et avec* » *nous*, afin que nous le fassions. » Si Dieu agit avec nous, nous agissons donc aussi avec Dieu, et nous ne sommes pas purement passifs. Il est évident que le concile de Trente avoit sous les yeux les décrets du concile d'Orange, lorsqu'il a dressé les siens.

C'est ce qu'enseigne aussi saint Augustin dans un discours contre les pélagiens, serm. 156, *de Verbis Apostoli*, cap. 11, n. 11. Sur ces paroles de saint Paul : *Tous ceux qui sont mus par l'esprit de Dieu*, Rom., c. 8, ℣. 14, les pélagiens disoient : « Si nous sommes » mus ou poussés, nous n'agissons pas. » Tout au contraire, répond le saint » docteur, vous agissez et vous êtes » mus; vous agissez bien, lorsqu'un » principe vous meut. L'esprit de Dieu » qui vous pousse, aide à votre action; » il prend le nom d'*aide*, parce que vous » faites vous-mêmes quelque chose..... » Si vous n'étiez pas agissants, il n'agi- » roit pas avec vous, *si non esses ope-* » *rator, ille non esset cooperator.* » Il le répète, cap. 12, n. 13 : « Croyez » donc que vous agissez ainsi par une » bonne volonté. Puisque vous vivez, » vous agissez sans doute; Dieu n'est » pas votre *aide* si vous ne faites rien, » il n'est pas coopérateur où il n'y a » point d'opération. » Dira-t-on encore que saint Augustin suppose la volonté de l'homme purement passive sous l'impulsion de la grâce? Nous pourrions citer vingt autres passages semblables.

Il nous importe peu de savoir si Mélancthon et les autres *synergistes* ont mieux mérité le reproche de *semi-pélagianisme;* mais nous aimons à connoître la vérité. Dans une lettre écrite à Calvin, et citée par Bayle, *Dictionn. crit. Synergistes*, A, Mélancthon dit : « Lorsque » nous nous relevons d'une chute, nous » savons que Dieu veut nous aider, et » qu'il nous secourt en effet dans le com- » bat. *Veillons seulement*, dit saint » Basile, *et Dieu surtout.* Ainsi notre » vigilance est excitée, et Dieu exerce » en nous sa bonté infinie; il a promis » le secours et il le donne, *mais à ceux* » *qui le demandent.* » Si Mélanchton a entendu que la demande de la grâce ou la prière se fait par les forces naturelles de l'homme, et n'est pas l'effet d'une première grâce qui excite l'homme à

prier, il a véritablement été semi-pélagien, il a été condamné par le deuxième concile d'Orange, *can.* 3, et par celui de Trente, *can.* 4. Voilà ce que Mosheim auroit dû remarquer; mais les théologiens hétérodoxes n'ont ni des notions claires, ni des expressions exactes sur aucune question.

Le fondement sur lequel les protestants et leurs copistes nous accusent de semi-pélagianisme, est des plus ridicules. Ils supposent qu'en disant que l'homme *coopère à la grâce*, nous entendons qu'il le fait par ses forces naturelles. Mais comment peut-on appeler *forces naturelles* celles que la volonté recoit par un secours surnaturel? C'est une contradiction palpable. Si les *synergistes* luthériens y sont tombés, nous n'en sommes pas responsables. Supposons un malade réduit à une extrême foiblesse, qui ne peut plus se lever ni marcher; si on lui donne un remède qui ranime le mouvement du sang, qui remet en jeu les nerfs et les muscles, il pourra peut-être se lever et marcher pendant quelques moments. Dira-t-on qu'il le fait par ses forces naturelles, et non en vertu du remède? Dès que cette vertu aura cessé, il retombera dans son premier état. *Voy.* SEMI-PÉLAGIANISME, à la fin.

Bayle, dans le même article, a voulu très-inutilement justifier ou excuser Calvin, en disant que quoiqu'il s'ensuive de la doctrine de ce novateur que Dieu est la cause du péché, cependant Calvin n'admettoit pas cette conséquence. Tout ce que l'on en peut conclure, c'est qu'il étoit moins sincère que Luther qui ne la nioit pas. Qu'il l'ait avouée ou non, il n'en étoit pas moins coupable. Son sentiment ne pouvoit aboutir qu'à inspirer aux hommes une terreur stupide, une tentation continuelle de blasphémer contre Dieu, et de le maudire au lieu de l'aimer. Il est singulier qu'un hérétique obstiné ait eu le privilége de travestir la doctrine de l'Eglise, d'en tirer les conséquences les plus fausses, malgré la réclamation des catholiques, et qu'il en ait été quitte pour nier celles qui découloient évidemment de la sienne. S'il avoit trouvé quelque chose de semblable dans ses adversaires, de quel opprobre ne les auroit-il pas couverts?

Le traducteur de Mosheim avertit dans une note, t. 4, p. 333, que de nos jours il n'y a presque plus aucun luthérien qui soutiennent, touchant la grâce, la doctrine rigide de Luther; nous le savons : nous n'ignorons pas non plus que presque tous les réformés ont abandonné aussi sur ce sujet la doctrine rigide de Calvin. Ils reconnoissent donc enfin, après deux cents ans, que les deux patriarches de la réforme ont été dans une erreur grossière, et y ont persévéré jusqu'à la mort. Il est difficile de croire que Dieu a voulu se servir de deux mécréants pour réformer la foi de son Eglise : pas un seul protestant n'a encore daigné répondre à cette réflexion.

Mais ces mêmes réformés sont tombés d'un excès dans un autre. Quoique le synode de Dordrecht ait donné en 1618 la sanction la plus authentique à la doctrine rigide de Gomar, qui est celle de Calvin, quoiqu'il ait proscrit celle d'Arminius, qui est le pélagianisme, celle-ci a été embrassée par la plupart des théologiens réformés, même par les anglicans. *Trad. de Mosheim*, t. 6, p. 32. Conséquemment ils ne reconnoissent plus la nécessité de la grâce intérieure, au lieu que Calvin ne cessoit de citer saint Augustin; les réformés d'à présent regardent ce Père comme un novateur. *Voyez* ARMINIENS, PÉLAGIANISME, etc.

SYNODE, assemblée ecclésiastique; c'est le mot grec qui désigne un concile. Mais, parmi nous, *concile* se dit principalement de l'assemblée des évêques d'une province, d'un royaume, ou de l'Eglise universelle; *synode* est l'assemblée des ecclésiastiques du second ordre, sous la présidence de l'évêque, ou de ceux d'un district particulier, sous les yeux d'un official ou d'un archidiacre. Le but de ces assemblées est de faire des statuts ou règlements pour réformer ou prévenir les fautes contre la discipline, soit parmi les ecclésiastiques, soit parmi les simples fidèles.

Dans cet article de l'ancienne *encyclopédie* on a décidé que c'est au souverain

seul d'ordonner ou de permettre les assemblées ecclésiastiques, de fixer les matières desquelles on y doit traiter, d'en examiner, d'en approuver ou d'en casser les décisions et les règlements; l'on appuie cette doctrine sur l'autorité irréfragable de quelques protestants. Cette jurisprudence est bonne en Angleterre, où le roi se donne le titre de *chef souverain de l'Eglise anglicane.* Heureusement les souverains catholiques connoissent mieux l'étendue et les bornes de leur autorité que les protestants ; ils ne sont pas dupes du zèle hypocrite qu'affectent certains auteurs pour agrandir le pouvoir monarchique ; dès que ces derniers y ont le moindre intérêt, ils remettent les rois sous la tutelle du peuple.

Avant la conversion des empereurs au christianisme, il y avoit eu pour le moins 36 conciles ou *synodes*, dont plusieurs avoient été assez nombreux, et formés par les évêques de plusieurs provinces de l'empire. Nous ne voyons pas que ces assemblées aient été tenues en vertu des édits des empereurs païens, ni que ceux-ci aient donné des lettres patentes pour en confirmer ou pour en casser les décisions. Ce sont cependant ces anciens décrets qui ont toujours été les plus respectés dans l'Eglise. On voit dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*, art. *conciles provinciaux*, que par les lois du royaume les métropolitains sont autorisés à tenir tous les trois ans le concile de leur province, à plus forte raison les évêques à tenir des *synodes* dans leurs diocèses.

Nous voudrions du moins que ceux qui ont soutenu le contraire fussent mieux d'accord avec eux-mêmes. Lorsque les protestants de France eurent obtenu par l'édit de Nantes la liberté de tenir des *synodes*, nos rois ne prirent jamais le soin de leur prescrire les matières qui devoient y être traitées, d'en examiner les décisions, de les confirmer ou de les casser, cela auroit été cependant plus nécessaire qu'à l'égard des *synodes* diocésains; et nos adversaires n'ont point accusé le gouvernement d'avoir péché en cela contre la politique.

Une autre inconséquence est de déclamer contre les désordres du clergé, et de lui ôter en même temps la liberté de tenir des assemblées destinées à rétablir et à maintenir la discipline. Par là on fait retomber sur le gouvernement tout l'odieux des déréglements réels ou supposés du clergé.

SYNOUSIASTES. *Voyez* APPOLLINARISTES.

SYRIAQUE, SYRIENS. L'Eglise *syrienne* renfermoit dans son sein, pendant les quatre premiers siècles, tous les peuples dont la langue vulgaire étoit le syriaque ou le syro-chaldaïque : or, cette langue étoit parlée non-seulement dans la Palestine et dans la Syrie proprement dite, mais encore dans une partie de l'Arménie et dans la Mésopotamie. Nous ne pouvons pas oublier que cette église a été le berceau du christianisme, puisque c'est dans la Palestine qu'ont été opérés les mystères de notre rédemption, et dans la ville d'Antioche, capitale de la Syrie, que les premiers fidèles ont reçu le nom de *chrétiens*, *Act.*, c. 11, ℣. 26.

Pendant ces quatre siècles, la foi s'y est conservée assez pure, les premières hérésies n'y jetèrent pas de profondes racines, et l'arianisme n'y causa pas plus de troubles qu'ailleurs. Mais au cinquième, lorsque Nestorius eut été condamné par le concile d'Ephèse, les nestoriens bannis du patriarcat de Constantinople se retirèrent dans la Mésopotamie et dans la Chaldée, y établirent leurs erreurs, et enlevèrent ainsi à l'Eglise *syrienne* une partie des peuples qui lui étoient soumis. *Voy.* NESTORIENS.

Sur la fin de ce même siècle et au commencement du sixième, les eutychiens proscrits par le concile de Chalcédoine et par les lois des empereurs, eurent un très-grand nombre de partisans dans la Syrie ou dans le patriarcat d'Antioche, que l'on appeloit *le diocèse d'Orient*, parce que les Grecs de Constantinople étoient plus à l'Occident. Mais d'autre part, les Nestoriens de la Chaldée et de la Mésopotamie se nommèrent *les Orientaux*, et appelèrent les Syriens d'Antioche *les Occidentaux*. Ainsi l'Eglise *syrienne* se trouva divisée

en trois parts. Les orthodoxes catholiques furent nommés par leurs adversaires *melchites* ou royalistes, parce qu'ils retinrent la même croyance que les empereurs, et dans la suite ils prirent le nom de *maronites*, qu'ils portent encore aujourd'hui. Les eutychiens prirent celui de *jacobites*, à cause que leur chef principal étoit un moine nommé Jacques Baradée ou Zanzale, et qu'ils faisoient profession de rejeter l'opinion d'Eutychès. Les partisans de Nestorius aimèrent mieux se nommer *Chaldéens* et *Orientaux*, que *nestoriens*. *Voyez* tous ces noms.

Au septième siècle, les mahométans s'emparèrent de la Syrie et des pays voisins, et ils furent toujours favorisés dans leurs conquêtes, tant par les nestoriens que par les jacobites. Ces hérétiques aimèrent mieux subir le joug des Barbares, que d'être soumis aux empereurs de Constantinople, dans l'espérance d'acquérir la supériorité sur les orthodoxes, et ils ne négligèrent rien pour rendre ces derniers suspects à leurs nouveaux maîtres, afin d'en être mieux traités. Bonne leçon pour les gouvernements qui fomentent dans leur sein une secte révoltée contre la religion dominante; ils ne voient pas que ce sont des ennemis domestiques, qui seront toujours les premiers à secouer le joug dans le cas d'une révolution, et tout prêts à seconder les desseins d'un conquérant, surtout s'il est de leur religion.

Quoique les mahométans aient toujours traîné à leur suite l'ignorance, la barbarie et l'oppression, ils ne vinrent pas à bout d'étouffer d'abord parmi les chrétiens *syriens* l'étude des lettres et des sciences. On peut voir dans la *Bibliothèque orientale* d'Assémani, que dans tous les temps il y a eu des écrivains qui ont fait des ouvrages dans leur langue, soit parmi les orthodoxes, soit parmi les hérétiques.

Dans un catalogue des auteurs *syriens*, fait par Abdjésu ou Ebedjésu, patriarche des nestoriens, mort l'an 1318, on trouve le nom de 180 écrivains au moins, dont les deux tiers étoient nestoriens, et Assémani en ajoute encore 71 omis dans ce catalogue. Il y a parmi eux des théologiens, des commentateurs de l'Ecriture, des historiens, des écrivains ascétiques, des controversistes, etc. *Biblioth. orientale*, tom. 3, p. 5 et suiv.

Les écoles d'Edesse, de Nisibe et d'Amide, tenues par les nestoriens, ont subsisté jusqu'au douzième siècle; mais il y a longtemps qu'il n'en est resté aucune dans la Syrie proprement dite; le gouvernement oppresseur des Turcs a tout détruit. Les moines sont les seuls qui aient quelque littérature; c'est la religion qui a conservé ce foible reste de lumière; il se ranimeroit, sans doute, s'il y avoit plus de liberté, et si les dévastations n'étoient pas toujours à craindre.

Au mot Bible, nous avons donné une courte notice des versions de l'Ecriture sainte en langue *syriaque;* et au mot Liturgie, nous avons parlé de celles qui ont été et qui sont encore en usage parmi les *Syriens*, soit orthodoxes soit hérétiques. Par ces divers monuments et par les savantes recherches d'Assémani, il est prouvé que ni les uns ni les autres n'ont jamais eu la même croyance que les protestants sur les différentes questions controversées entre ces derniers et l'Eglise romaine.

Par les travaux des missionnaires de cette Eglise, le nombre des catholiques a beaucoup augmenté dans ces contrées, et celui des hérétiques a diminué en même proportion; la secte des jacobites est réduite à peu de chose, et celle des nestoriens paroît près de s'anéantir. Un voyageur moderne dit que les peuples des montagnes de Syrie, devenus catholiques, sont de bonne foi, de bonnes mœurs, et très-soumis à l'Eglise romaine, quoiqu'ils n'aient pour toutes études que l'Ecriture sainte et leur catéchisme. *Voyages autour du monde*, par M. de Pagès, en 1767—1776, t. 1, p. 382.

T

TABERNACLE, tente ou temple portatif dans lequel les Israélites, pendant leur séjour dans le désert, faisoient leurs actes de religion, offroient leurs sacrifices et adoroient le Seigneur. Cet édifice pouvoit se monter, se démonter et se transporter où l'on vouloit.

Il étoit composé d'ais, de peaux et de voiles; il avoit trente coudées de long, sur dix de haut et autant de large, et il étoit divisé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord s'appeloit *le Saint;* c'est là qu'étoient le chandelier d'or, la table avec les pains de proposition ou d'offrande, et l'autel sur lequel on brûloit les parfums. Cette première partie étoit séparée par un voile de la seconde nommée le *sanctuaire* ou le *Saint des saints*, dans laquelle étoit l'arche d'alliance. L'espace qui étoit autour du *tabernacle* s'appeloit le *parvis;* dans celui-ci, et vis-à-vis l'entrée du *tabernacle*, étoit l'autel des holocaustes sur lequel on brûloit la chair des victimes, et un grand bassin plein d'eau, nommé *la mer d'airain*, où les prêtres se lavoient avant de faire les fonctions de leur ministère. Cet espace, qui avoit cent coudées de long sur cinquante de large, étoit fermé par une enceinte de rideaux soutenus par des colonnes de bois revêtues de plaques d'argent, dont le chapiteau étoit de même métal, et la base d'airain. Tout ce *tabernacle* étoit couvert d'étoffes précieuses, par-dessus lesquelles il y en avoit d'autres de poils de chèvres pour les garantir de la pluie et des injures de l'air. Reland, *Antiq. sacræ vet. Hebr.*, 1. part., c. 3 et seq.; Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture sainte*, c. 10; Walton, *Prolég.*, c. 5, etc.

Les Juifs regardoient le *tabernacle* comme la demeure du Dieu d'Israël, parce qu'il y donnoit des marques sensibles de sa présence; c'étoit là qu'on devoit lui offrir les prières, les vœux, les offrandes du peuple et les sacrifices; Dieu avoit défendu de le faire ailleurs. Pour cette raison le *tabernacle* fut placé au milieu du camp, environné des tentes des lévites, et plus loin de celles des différentes tribus, selon le rang qui leur étoit marqué.

Ce *tabernacle* fut dressé d'abord au pied du mont Sinaï, le premier jour du premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Israélites, jusqu'à ce que Salomon en eût bâti un qui devint le centre du culte divin, et ce temple fut bâti suivant le même plan que le *tabernacle*. *Voyez* TEMPLE. Dans la *Vulgate* celui-ci est appelé *tabernaculum testimonii*, la tente du témoignage; mais le mot hébreu désigne plutôt la *tente de l'assemblée*, et ce sens convient mieux à la destination de cet édifice. Après la conquête de la Palestine, l'arche d'alliance ne fut pas toujours renfermée dans le *tabernacle*, elle en fut ôtée plus d'une fois et déposée ailleurs; on ne voit pas dans l'histoire sainte que Dieu en ait fait un reproche aux Juifs; Reland, *ibid.*

Spencer, *de Legib. hebr. ritual.*, l. 3, 2e part., c. 3, a imaginé que Moïse avoit construit le *tabernacle* à l'imitation des peuples dont il étoit environné; c'est une conjecture sans fondement. Il n'y a aucune preuve positive qu'à l'époque dont nous parlons, les Egyptiens, les Chananéens ni les nations qui étoient à l'orient de la Palestine, aient eu des temples portatifs pour y adorer leurs dieux; ces nations étoient déjà pour lors sédentaires; elles avoient des villes et des habitations fixes : une des principales attentions de Moïse fut d'éviter toute ressemblance entre le culte du vrai Dieu et celui des fausses divinités.

Un incrédule de nos jours, qui s'est attaché à rassembler des objections

contre l'histoire sainte, prétend qu'il est impossible que, dans un desert où les Israélites manquoient d'habits et des choses nécessaires à la vie, ils aient été assez riches pour fournir à la construction d'une tente si magnifique, et à faire des meubles aussi précieux que ceux qui sont décrits par Moïse; il en conclut que le *tabernacle* fut seulement commandé et projeté dans le désert, mais qu'il ne fut exécuté qu'après la conquête de la Palestine.

Ce critique imprudent n'a pas voulu se souvenir que les Israélites étoient sortis de l'Egypte chargés des dépouilles de leurs hôtes, et que les Egyptiens leur avoient donné ce qu'ils avoient de plus précieux, *Exod.*, c. 12, ℣. 36. D'ailleurs l'évaluation qu'il fait des métaux est purement arbitraire et fautive; on ne sait pas au juste ce que pesoit ni ce que valoit le *talent* ou le lingot d'or de ces temps-là; le poids et la valeur en ont varié chez les différents peuples.

Ce même écrivain soutient que les Israélites n'ont rendu aucun culte au vrai Dieu dans le désert; si donc ils ont construit un *tabernacle*, ce n'a pas été pour lui, mais pour quelque fausse divinité. Il prétend le prouver par ces paroles du prophète Amos, c. 5, ℣. 25 : « Enfants » d'Israël, m'avez-vous offert des dons » et des sacrifices dans le désert pen- » dant quarante ans? Vous avez porté » les tentes de votre Moloch et les images » de votre Kium, et les étoiles des dieux » que vous vous êtes faits. » Les Septante, au lieu de *Kium*, ont mis *Ræphan*. Saint Etienne, dans les Actes des apôtres, c. 7, ℣. 42, suit les Septante, et dit : « Vous avez porté la tente de » Moloch et l'étoile de votre Dieu *Rem-* » *pham*, figures que vous avez faites » pour les adorer. »

Nous répondons que l'interrogation qui est dans le texte hébreu emporte souvent une négation, et qu'il faut traduire : *Ne m'avez-vous pas offert des dons et des sacrifices*, etc.? on peut en citer plusieurs exemples. Il en est de même de l'interrogation, μὴ, dans les Septante et dans les écrivains grecs. Ce qui précède et ce qui suit exige absolument ce sens. Dieu dit aux Juifs qu'il connoissoit leurs crimes, qu'ainsi il n'acceptera point leurs sacrifices; il compare leur conduite à celle de leurs pères, qui dans le désert ont mêlé son culte à celui des faux dieux, mélange abominable que Dieu déteste. En traduisant autrement, l'on fait deraisonner le prophète. Moïse n'a pas passé sous silence cette idolâtrie des Israélites dans le désert, puisqu'il leur reproche d'avoir sacrifié aux démons, à des dieux nouveaux que leurs pères n'avoient pas connus, *Deut.*, c. 32, ℣. 16 et seq.

Il n'est pas certain que Moloch, Kium et Ræphan ou Rempham, aient été trois dieux différents : plusieurs savants ont pensé que c'étoit Saturne, astre et divinité, appelé *Moloch* par les Ammonites, *Kium* par les Chananéens, *Ræphan* par les Egyptiens. Mais comme la planète de Saturne ne peut pas avoir été fort connue des peuples qui n'étoient pas astronomes, il nous est permis de croire que c'étoit plutôt le soleil, qui a été constamment adoré sous différents noms par les Orientaux. *Voyez* ASTRES.

TABERNACLES (fête des). C'étoit une des trois grandes fêtes des Juifs; Dieu leur avoit ordonné de la célébrer en mémoire de ce que leurs pères avoient demeuré pendant quarante ans sous des tentes dans le désert, *Levit.*, c. 23, ℣. 34, 43. L'objet des fêtes juives, en général, étoit de rappeler à ce peuple les principaux événements de son histoire, et de le faire souvenir de la protection et des bienfaits que Dieu lui avoit accordés dans tous les temps.

La fête des *Tabernacles* commençoit le quinzième jour du septième mois, nommé *tisri*, jour qui répond au dernier de septembre, après la récolte de tous les fruits de la terre; elle duroit sept jours. Pendant cette solennité, les Juifs demeuroient sous des cabanes faites de branches d'arbres; comme il leur étoit ordonné de la passer dans la joie, ils faisoient pendant ces sept jours, avec leur famille, des festins de réjouissance auxquels ils admettoient les lévites, les étrangers, les veuves et les orphelins, suivant l'ordonnance de la loi.

Dans l'Evangile, cette fête est nommée *scenopegia*, du grec σκηνη, *tente*, et πηγνυμι, *je construis*, *je bâtis*. Le premier jour et le dernier étoient les plus solennels, il n'étoit permis de s'occuper d'aucun travail; les Juifs devoient se présenter au temple, y faire des offrandes, remercier Dieu de ses bienfaits. Comme cela se faisoit immédiatement après les vendanges, les païens, témoins de ces cérémonies, et qui n'en connoissoient pas l'objet, en prirent occasion de dire que les Juifs rendoient un culte à Bacchus.

Dans la suite les Juifs ajoutèrent à ce qui étoit prescrit par la loi d'autres cérémonies, comme de porter des palmes à la main en criant *hosanna*, d'aller le dernier jour de la fête puiser de l'eau à la fontaine de Siloé, pour en faire des libations, etc. Il paroît que ce dernier usage étoit déjà établi du temps de Jésus-Christ, et qu'il y fit allusion lorsque se trouvant à Jérusalem dans ce même jour, il cria aux Juifs: « Si quelqu'un a » soif, qu'il vienne à moi; lorsque quel- » qu'un croira en moi, comme l'Ecriture » l'ordonne, il sortira de son sein des » eaux vives, » *Joan.*, c. 7, ℣. 37. *Voy.* HOSANNA; Reland, *Antiq. sacræ veter. Hebr.*, 4e part., c. 5; Lami, *Introduction à l'étude de l'Ecriture sainte*, c. 12.

TABERNACLE. On appelle ainsi dans nos églises une petite armoire dans laquelle on renferme la sainte eucharistie, et d'où on la tire pour l'exposer à l'adoration du peuple ou pour la porter aux malades. *Voyez* CIBOIRE.

TABLE DE LA LOI. *Voyez* LOI.

TABLE des pains de proposition ou d'offrande. *Voyez* PAIN.

TABLE DU SEIGNEUR. *Voyez* AUTEL.

TABLEAU. *Voyez* IMAGE.

TABORITES. *Voyez* HUSSITES.

TACODRUGITES ou TASCODRUGITES. *Voyez* MONTANISTES.

TALMUD, mot hébreu qui signifie *doctrine*. Les juifs modernes appellent ainsi une compilation énorme des traditions de leurs docteurs, qui est contenue en 12 vol. in-fol. Cet ouvrage est de la plus grande autorité parmi eux; ils croient que c'est la loi orale que Dieu donna à Moïse et qui est l'explication du texte de la loi écrite; que Moïse la fit apprendre par cœur aux anciens, et qu'elle est venue d'eux par tradition, d'âge en âge, pendant un espace d'environ seize cents ans, jusqu'au rabbin *Juda Haccadosch* ou *le saint*, qui la mit enfin par écrit sous le règne d'Adrien, environ l'an 150 de Jésus-Christ. *Voyez* LOI ORALE.

Le *Talmud* contient deux parties, savoir, la *Mischna* ou *seconde loi*, qui est le texte, et la *Gémare* ou *complément*, qui est le commentaire. Mais il y a deux *Talmud*: l'un est celui de Jérusalem, duquel nous venons de parler, dans lequel la *Mischna* ou le texte est du rabbin Juda Haccadosch; la *Gémare* ou le commentaire est l'ouvrage de divers rabbins qui ont vécu après lui. Il ne fut achevé que vers l'an 300 de Notre-Seigneur : il est renfermé dans un vol. in-folio. Comme il est fort obscur, les Juifs en font très-peu d'usage; cependant, comme il a été fait dans les siècles voisins du temps de Jésus-Christ, et qu'il est écrit dans le langage qui étoit encore usité pour lors dans la Judée, Ligtfoot, savant Anglois, très-exercé dans la langue hébraïque, en a tiré un grand nombre de remarques qui peuvent servir à l'intelligence du nouveau Testament.

Le second *Talmud* est celui de Babylone; il n'a été composé qu'environ deux cents ans après le premier, vers la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième; ç'a été l'ouvrage de plusieurs rabbins qui, après la dispersion des Juifs, sous le règne d'Adrien, se retirèrent dans la Babylonie, et y tinrent des écoles pendant quelques siècles, probablement jusqu'aux incursions et aux conquêtes des mahométans. C'est ce dernier *Talmud* dont les Juifs font le plus de cas, qu'ils étudient avec le plus de soin, pour lequel ils ont pour le moins autant de respect que pour les livres saints; toutes les fois qu'ils parlent du *Talmud*, de la *Mischna*, ou de la *Gémare*, ils entendent l'ouvrage fait, comme nous l'avons dit, à Babylone, et en 12 vol. in-folio.

Ce n'est cependant qu'un amas de fables, de rêveries et de puérilités, sous lequel les juifs ont étouffé la loi et les prophètes, et pour lequel les juifs caraïtes ont beaucoup de mépris. C'est, comme s'exprime le docteur Prideaux, l'Alcoran des juifs; c'est là qu'ils puisent toute leur science, leur croyance et leur religion. De même que l'un est rempli d'impostures que Mahomet a données comme apportées du ciel, l'autre contient aussi mille absurdités auxquelles les juifs donnent une origine céleste.

Maimonide, savant juif espagnol du douzième siècle, a fait un extrait de ce *Talmud*, où, laissant de côté les disputes et les choses ridicules, il ne donne que les decisions des cas dont il y est parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Iad Hachazacha*, main forte. C'est, dit-on, un digeste de lois des plus complets, estimable, non pour le fond, mais pour la clarté du style, la méthode et l'ordre des matières; Prideaux, *Histoire des Juifs*, l. 5, an 446 avant Jésus-Christ.

TANCHELIN, TANKELIN, ou TANQUELME, hérétique qui fit grand bruit dans le Brabant, dans la Flandre, et surtout à Anvers, au commencement du douzième siècle. Il enseignoit que les sacrements de l'Eglise catholique étoient des abominations, que les prêtres, les évêques et le pape n'avoient rien de plus que les laïques; que la dîme ne leur étoit pas due; que l'Eglise n'étoit composée que de ses disciples. Il séduisoit les femmes, il en abusoit pour satisfaire sa lubricité; il extorqua beaucoup d'argent de ceux dont il avoit fasciné l'esprit. Fier de se voir à la tête d'un parti nombreux et d'avoir communiqué son fanatisme à une multitude ignorante, il affecta l'extérieur et la magnificence d'un souverain, il ne parut plus en public qu'environné de gardes et de soldats armés; il poussa l'impiété jusqu'à prétendre que, puisque Jésus-Christ est adoré comme Dieu parce qu'il a eu le Saint-Esprit, on devoit lui rendre le même culte puisqu'il avoit aussi reçu la plénitude de l'Esprit saint. C'est ce que le clergé d'Utrecht écrivit à l'archevêque de Cologne qui avoit fait arrêter cet imposteur insensé. Mais *Tanquelme*, échappé de sa prison, recommença ses prédications impies et séditieuses; enfin, dans un de ces tumultes qu'il avoit coutume d'exciter, il fut tué par un prêtre, l'an 1115. Sa secte, qui lui survécut, fut dissipée par les instructions et par les exemples de saint Norbert et de ses chanoines reguliers. *Hist. de l'Egl. gallic.*, tom. 8, l. 22, sous l'an 1105.

Comme un hérétique qui déclame contre le clergé ne peut jamais avoir tort au jugement des protestants, Mosheim dit que si les crimes imputés à *Tanquelme* étoient vrais, ç'auroit été un monstre d'imposture ou un fou à lier, mais qu'ils sont incroyables, par conséquent faux, qu'il y a tout lieu de croire que le clergé lui imputa des blasphèmes pour se venger de lui. *Hist. eccl.*, 12e siècle, 2e part., c. 5, § 9.

Il nous paroît qu'il y a tout lieu de penser le contraire. 1° Il est plus naturel de croire qu'un sectaire ignorant et fanatique, enivré de ses succès, est devenu impie et insensé, que de juger sans preuve que tout le clergé de la ville d'Utrecht étoit composé de calomniateurs. 2° Les historiens de la vie de saint Norbert, témoins contemporains, ont attesté la même chose que le clergé d'Utrecht. 3° La multitude d'imposteurs de même espèce qui parurent au douzième siècle, tels que les cathares, nommés aussi patarins et albanois, espèce de manichéens, Pierre de Bruys et Henri, Arnaud de Bresse, Pierre Valdo et les vaudois ses disciples, les pasaginiens ou circoncis, les *capuciati*, les apostoliques, Eon, etc., desquels Mosheim a rapporté les erreurs et les impiétés, quoiqu'il en ait dissimulé plusieurs, ne prouve que trop que, dans ce siècle de vertiges, rien n'est incroyable de la part des faux illuminés. 4° Si l'on ramassoit toutes les grossièretés, les propos de taverne, les traits de folie répandus dans les livres de Luther écrits en allemand, on seroit tenté de dire qu'il méritoit pour le moins autant d'être mis aux petites maisons que d'être condamné comme hérétique. Mais on les ignore;

personne ne les lit plus, pas même les luthériens; cela sauve l'honneur du patriarche de la réforme. S'ensuit-il qu'il n'en est pas l'auteur, que c'est le clergé catholique, irrité de ses déclamations, qui les a forgés?

TARGUM. *Voyez* PARAPHRASES CHALDAÏQUES.

TARTARES. Nous ne parlons de ces peuples que pour exposer les différentes tentatives que l'on a faites pour les convertir et les amener à la connoissance du christianisme.

Toujours vagabonds, adonnés au pillage et à la rapine, les *Tartares* étoient connus des anciens sous le nom général de *Scythes*, et ils ont été représentés, il y a deux mille ans, tels à peu près qu'ils sont encore aujourd'hui. Il n'est point de nation qui occupe une aussi grande étendue de terrain sur le globe: la grande Tartarie a pour bornes au septentrion la Sibérie; au midi les Indes et la Perse, à l'orient la mer du Kamtschacha et la Chine, à l'occident le grand fleuve du Volga et la mer Caspienne: c'est pour le moins le double de l'Europe. Ses habitants sont aussi les hommes de l'univers dont les mœurs sont le plus opposées au christianisme; l'aversion pour la vie sédentaire, pour le travail, pour l'agriculture; l'amour du pillage, la cruauté, les débauches contre nature, sont des vices aussi anciens qu'eux. Mais enfin Jésus-Christ, en ordonnant de prêcher l'Evangile à toutes les nations, n'a pas excepté celle-là, et s'il est très-difficile de lui faire embrasser cette doctrine, l'événement a prouvé plus d'une fois que cela n'est pas impossible.

En faisant l'histoire du nestorianisme, nous avons observé que les partisans de cette hérésie, proscrits par les empereurs de Constantinople au cinquième siècle, se retirèrent dans la Mésopotamie et dans la Perse, et s'étendirent du côté de l'Orient; que, pendant le sixième, ils portèrent leur doctrine aux Indes, sur la côte de Malabar, sur les bords de la mer Caspienne et dans une partie de la grande Tartarie; qu'au septième, ils pénétrèrent dans la Chine et y firent des progrès. Quoique l'on ne sache pas précisément jusqu'à quel point ils allèrent au nord de la Tartarie, il est prouvé par des catalogues que les nestoriens ont dressés des évêchés soumis à leur patriarche, qu'il y en avoit plusieurs situés dans la Tartarie.

Il est certain qu'avant cette époque il y avoit eu déjà des chrétiens dans cette partie du monde, puisque des écrivains du quatrième siècle ont parlé du christianisme établi chez les *Sères*, qui sont ou les Chinois, ou les Tartares orientaux; mais on ne sait pas positivement par qui ni comment ils avoient été convertis. Au septième siècle, les Arabes mahométans s'emparèrent de la Perse et s'y établirent; depuis cette révolution, les nestoriens furent souvent troublés dans l'exercice de leur religion, dans leurs missions, et maltraités par ces ennemis du nom chrétien.

Dans une *Histoire ecclésiastique des Tartares*, composée sous les yeux du savant Mosheim par un de ses élèves, et imprimée à Helmstadt en 1741, l'auteur nous apprend que, sur la fin du huitième siècle et au commencement du neuvième, Timothée, patriarche des nestoriens, qui demeuroit au monastère de Beth-Aba dans l'Assyrie, envoya successivement plusieurs de ses moines prêcher l'Evangile chez les *Tartares* voisins de la mer Caspienne, qu'ils furent écoutés, et qu'ils fondèrent plusieurs églises, non-seulement dans cette contrée, mais au Cathaï, dans la Chine et dans les Indes. Il le prouve par des monuments tirés de la *Bibliothèque orientale* d'Assémani, t. 3 et 4.

Au commencement du onzième siècle, toute l'Europe retentit du bruit de la conversion au christianisme d'un personnage célèbre nommé le *Prêtre-Jean*, sans que l'on sût positivement dans quelle partie du monde il étoit. Il est prouvé que c'étoit un prince *tartare* qui dominoit sur la partie orientale de la Tartarie la plus proche de la Chine, et que l'on appelle aujourd'hui le royaume de Tanguth. Il paroît encore que ce nom de *Prêtre-Jean* a été donné à plusieurs autres kans ou princes tartares qui

avoient embrassé le christianisme, puisqu'il en est encore fait mention au milieu du douzième siècle. Le dernier de ces princes, nommé Ung-Kan, fut vaincu et détrôné par Gengis ou Zengis-Kan, l'an 1203. On prétend que le pape Alexandre III lui avoit écrit l'an 1177, pour l'engager à se réunir à l'Eglise romaine, et que la postérité de ce dernier *Prêtre-Jean* subsista encore longtemps après lui, et continua de conserver la foi chrétienne.

Gengis-Kan, dévastateur de l'Asie, mort l'an 1226, ne fut jamais chrétien; on ne sait pas même s'il avoit une religion : mais il passe pour constant que Zagataï, l'un de ses fils, qui eut le royaume de Samarcande, fit profession du christianisme. L'an 1241 et les suivants, un essaim de *Tartares* vint ravager la Hongrie, la Pologne, la Russie, et pénétra jusque dans la Silésie. C'est ce qui engagea le pape Innocent IV à envoyer, l'an 1245, des missionnaires en Tartarie, pour tâcher d'adoucir la férocité de ces peuples; il choisit pour cela des dominicains et des franciscains. L'historien que nous copions prétend que les premiers manquèrent de prudence et réussirent mal, que les seconds furent mieux reçus, mais qu'ils ne firent pas grand fruit. Il y a cependant lieu de penser le contraire, puisqu'en 1246, Gajuch-Kan et d'autres chefs des *Tartares* avoient embrassé le christianisme et avoient épousé des femmes chrétiennes. Assémani, *Bibliothèque orientale*, t. 4, p. 101, etc.

En effet, André de Loujumel, l'un de ces dominicains, revenant de son voyage cette même année, trouva dans l'île de Chypre le roi saint Louis qui étoit en marche pour la terre sainte. Sur le récit de ce religieux et d'un ambassadeur *tartare* qui arriva en même temps, le saint roi les renvoya en Tartarie avec des présents pour le grand kan. Si les dominicains avoient été mal accueillis dans ce pays-là, il n'est pas probable qu'André de Lonjumel eût voulu y retourner sitôt, et s'il n'y avoit eu aucun succès à espérer pour la religion, saint Louis n'auroit pas hasardé cette ambassade. Mais les *Tartares*, ennemis déclarés pour lors des Sarrasins ou mahométans, étoient instruits et charmés de l'expédition des princes croisés, et ils savoient que le meilleur moyen d'être en bonne intelligence avec eux, étoit de permettre en Tartarie la prédication de l'Evangile.

Aussi, l'an 1249, Mangu-Kan, souverain puissant parmi les *Tartares*, et un autre prince nommé Sartack, se firent chrétiens à la sollicitation d'un roi d'Arménie. Saint Louis, informé de ce fait dans la Palestine, exhorta de nouveau Innocent IV à envoyer des missionnaires en Tartarie; il fit partir avec eux Guillaume de Rubruquis, religieux franciscain, qui écrivit la relation de son voyage. Cette mission ne fut pas infructueuse, puisque Sartack-Kan écrivit des lettres respectueuses au pape et à saint Louis, par lesquelles il faisoit profession d'être chrétien.

L'an 1256, le même Mangu-Kan envoya Halack, l'un de ses généraux, avec une grande armée, pour délivrer la Perse du joug des mahométans. Halack les battit, prit Bagdag et se rendit maître de la Perse; il traita les chrétiens avec douceur et leur rendit la liberté de professer et de prêcher leur religion. En 1259, les *Tartares*, sous un autre chef, firent encore une irruption dans la Hongrie, la Pologne et la Russie, pendant que Halack continuoit de poursuivre les Sarrasins dans la Mésopotamie et la Syrie. C'est ce dernier qui, en 1262, extermina la nation des assassins et leur chef que l'on nommoit *le vieux de la montagne*. Cette horde de brigands s'étoit emparée de plusieurs châteaux dans la Phénicie, d'où elle faisoit trembler les environs par les rapines et les meurtres qu'elle exerçoit. Il est donc constant que l'expédition de saint Louis dans la Palestine étoit concertée avec les *Tartares*, et qu'il étoit assuré d'en être soutenu, circonstance que les historiens n'ont pas assez remarquée.

En 1274, Abaka, successeur d'Halack dans le gouvernement de la Perse, envoya un ambassadeur avec ceux du roi d'Arménie à Grégoire X et au concile de Lyon, pour demander du secours contre

les Sarrasins. Il en renvoya encore d'autres, deux ans après, au pape Jean XXI, aux rois de France et d'Angleterre, pour réitérer la même demande, en assurant que Coplaï, grand kan de Tartarie, avoit embrassé le christianisme et demandoit des missionnaires : ce fait ne s'est pas vérifié. Depuis cette époque, jusqu'en 1304, les chrétiens dans la Perse furent tantôt en paix et tantôt maltraités, suivant que les mahométans y eurent plus ou moins de pouvoir. Mais les papes ne cessèrent point d'y envoyer successivement des missionnaires, et ceux-ci vinrent souvent à bout de réconcilier des nestoriens à l'Eglise romaine.

Mosheim, *Hist. ecclés.*, 13e et 14e siècles, 1re part., c. 1, § 2, convient que ceux qui allèrent en Tartarie à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle, y firent les plus grands progrès, qu'ils convertirent au christianisme une infinité de *Tartares*, et ramenèrent à l'Eglise un grand nombre de nestoriens; qu'ils érigèrent des églises dans différentes parties de la Tartarie et de la Chine, de laquelle les *Tartares* Mongols s'étoient rendus les maîtres. L'un de ces missionnaires franciscains, nommé Jean de Mont-Corvin, exerça dans ce pays-là pendant quarante-deux ans les fonctions d'un apôtre. Il parcourut non-seulement la plus grande partie de la Tartarie, mais il alla dans les Indes; il traduisit en langue *tartare* le nouveau Testament et les psaumes de David. L'an 1307, Clément V érigea en sa faveur un archevêché dans la ville de Cambalu, que l'on croit être la même que Pékin. Tant que les *Tartares* Mongols demeurèrent maîtres de la Chine, la religion chrétienne y fut florissante.

Mais l'an 1369, les Chinois vinrent à bout de chasser les *Tartares* et de remettre sur le trône un prince de leur nation; la religion chrétienne fut bannie de la Chine avec ceux qui l'y avoient portée. A cette même époque la Tartarie fut troublée par des guerres intestines; les divers kans travaillèrent à se dépouiller les uns les autres, et ces divisions donnèrent à Timurbec ou Tamerlan la facilité de les subjuguer tous. Sur la fin du quatorzième siècle, ce conquérant farouche porta le fer et le feu dans presque toute l'Asie; il dévasta la Perse, l'Arménie, la Géorgie et l'Asie mineure; il prit Bagdad l'an 1392; par lui a commencé le règne des Turcomans ou des Turcs; partout il établit le mahométisme sur les ruines de la religion chrétienne.

Depuis cette fatale époque, il n'a pas été possible de la rétablir dans la grande Tartarie; cependant le zèle des missionnaires, surtout des capucins, ne s'est pas ralenti, ils n'ont presque pas cessé de faire des tentatives pour rentrer dans cette vaste région; en 1708, deux de ces religieux essayèrent encore d'y pénétrer par la Chine, d'autres y sont allés par la Perse; on ne voit pas que leurs efforts aient eu du succès. D'ailleurs, la découverte de l'Amérique faite à la fin du quinzième siècle, et la navigation des Européens aux Indes, ont fait tourner d'un autre côté les courses apostoliques. A présent la Tartarie est divisée entre deux fausses religions; les *Tartares* occidentaux, voisins de la mer Caspienne et de la Perse, sont mahométans; ceux qui touchent à la Chine et qui s'étendent vers le nord, sont idolâtres; leurs prêtres, nommés *lamas*, ont à leur tête un chef souverain appelé le *dalaï-lama*, que tous les *Tartares* honorent comme une espèce de divinité.

Quand on considère la persévérance des missionnaires catholiques pendant plus d'un siècle à travailler à la conversion des *Tartares*, les fatigues qu'ils ont supportées, les cruautés auxquelles ils ont été exposés, la multitude de ceux qui y sont morts, on ne peut refuser des éloges à leur courage. Mais les protestants en parlent froidement; on ne sait s'ils l'approuvent ou s'il leur déplaît; ils en dépriment le succès pour vanter ceux des nestoriens. Cependant on ne peut faire aux missionnaires catholiques, surtout aux capucins, aucun des reproches que les protestants et leurs copistes ont faits contre la plupart des autres missionnaires. La vie pauvre et dure de ces religieux ressembloit à

celle des apôtres, elle imprimoit le respect aux *Tartares*. Ils n'ont travaillé ni à se procurer des richesses, ni à fonder une souveraineté, ni à étendre le pouvoir du pontife romain; l'épiscopat dont plusieurs ont été revêtus, n'a rien changé à leur manière de vivre. On ne voit pas qu'ils aient croisé les travaux des nestoriens, qu'ils aient disputé contre eux; et ceux-ci étoient moines aussi bien que les catholiques. Cependant, à la réserve du seul Jean de Mont-Corvin, auquel les protestants n'ont pu refuser des éloges, parce qu'il traduisit le nouveau Testament en *tartare*, ils n'ont pas dit un mot des autres.

Mais le travail de ce franciscain est une censure sanglante de la négligence des nestoriens; pendant sept cents ans que ceux-ci ont prêché dans la Tartarie, aucun d'eux n'a pensé à traduire la Bible; il a fallu que ce fût un catholique et un religieux qui prît cette peine. Cela nous paroît démontrer que les nestoriens ne croyoient pas, comme les protestants, que l'Ecriture sainte est la seule règle de notre foi, et que l'on n'est pas vrai chrétien quand on ne lit pas la Bible. Lorsque des nestoriens se sont réunis à l'Eglise romaine, on n'a pas exigé d'eux une abjuration de leur croyance sur aucun des points de doctrine contestés entre les protestants et nous; ce fait nous paroît prouver encore que les nestoriens n'ont jamais eu la même croyance que les protestants.

Quand on n'envisageroit les choses que du côté politique et à l'égard du bien temporel de l'humanité, l'extinction du christianisme dans la Tartarie est un très-grand malheur.

C'est de cette région funeste que sont sorties la plupart des hordes de Barbares qui ont ravagé l'Europe et l'Asie, les Huns, les Alains, les Vandales, les armées de Gengis-Kan, de Mangu-Kan, de Tamerlan, etc. Si notre religion s'étoit établie dans cette partie du monde, elle y auroit produit sans doute les mêmes effets que chez les autres Barbares du Nord; elle les a civilisés, rendus sédentaires, laborieux, raisonnables. Quand les papes n'auroient point eu d'autre dessein en envoyant des missionnaires chez les *Tartares*, il faudroit encore bénir leur zèle, et reconnoître du moins à cet égard l'utilité de leur juridiction: mais dès qu'il est question des papes et de l'Eglise romaine, les protestants n'entendent plus raison. *Voy.* MISSIONS.

TATIEN, écrivain ecclésiastique du second siècle, étoit Assyrien d'origine et né dans la Mésopotamie. Il fut disciple de saint Justin, sous lequel il apprit à Rome pendant plusieurs années la doctrine chrétienne. Après la mort de ce saint martyr, il retourna dans sa patrie, et, privé de son guide, il adopta une partie des erreurs des valentiniens, des autres gnostiques et des marcionites. Il est accusé par les Pères de l'Eglise d'avoir enseigné, comme Marcion, qu'il y a deux principes de toutes choses, dont l'un est souverainement bon, l'autre, qui est le créateur du monde, est la cause de tous les maux. Il disoit que celui-ci a été l'auteur de l'ancien Testament, et que le nouveau est l'ouvrage du Dieu bon. Il condamnoit l'usage du mariage, de la chair et du vin, parce qu'il les regardoit comme des productions du mauvais principe. Il soutenoit, comme les docètes, que le Fils de Dieu n'a pris que les apparences de la chair; il nioit la résurrection future et le salut d'Adam. Il vouloit que l'on traitât durement le corps, et que l'on vécût dans une parfaite continence. Cette morale rigide séduisit plusieurs personnes; ses disciples furent nommés *encratites* ou continents, *hydroparastes* ou aquariens, parce qu'ils n'offroient que de l'eau dans les saints mystères; *tatianistes*, à cause de leur chef; *apostoliques*, *apotactiques*, etc. *Voyez* ces mots.

Tous les anciens s'accordent à dire que Tatien avoit beaucoup d'esprit, d'éloquence et d'érudition; il connoissoit parfaitement l'antiquité païenne. Il avoit composé beaucoup d'ouvrages; presque tous ont péri. Il reste seulement de lui un *Discours contre les païens*, qui manque d'ordre et de méthode: le style en est diffus et souvent obscur, mais il y a beaucoup d'érudi-

tion profane. *Tatien* y prouve que les Grecs n'ont point été les inventeurs des sciences, qu'ils ont emprunté beaucoup de choses des Hébreux, et qu'ils en ont abusé. Il l'a parsemé de réflexions satiriques sur la théologie ridicule des païens, sur la contradiction de leurs dogmes, sur les actions infâmes des dieux, sur les mœurs corrompues des philosophes. On trouve cet ouvrage à la suite de ceux de saint Justin, dans l'édition des bénédictins. Il y en a eu aussi une très-belle édition à Oxford en 1700, in-8, avec des notes, et qui a été donnée par Worht, archidiacre de Worcester.

Tatien avoit aussi composé une concorde ou harmonie des quatre Evangiles, intitulée *Diatessaron, par les Quatre :* cet ouvrage a souvent été nommé *l'Evangile de Tatien* ou *des encratites*, et il a encore eu d'autres noms; il est mis au nombre des évangiles apocryphes. On n'accuse point l'auteur d'y avoir cité ou copié de faux évangiles; aussi cet ouvrage fut goûté par les orthodoxes aussi bien que par les hérétiques. Théodoret qui en avoit trouvé plus de deux cents exemplaires dans son diocèse, les ôta des mains des fidèles, et leur donna en échange les quatre Evangiles, parce que l'auteur y avoit supprimé tous les passages qui prouvent que le Fils de Dieu est né de David, selon la chair. On a été longtemps persuadé que cet ouvrage n'existoit plus; celui qui a été mis sous le nom de *Tatien* dans la *Bibliothèque des Pères*, a été fait par un auteur latin bien postérieur au second siècle : mais le savant Assémani découvrit dans l'Orient une traduction arabe du *Diatessaron*, et le rapporta à Rome, *Bibliothèque orientale*, t. 1, à la fin. On pourroit vérifier si ce livre est conforme à ce que les anciens ont dit de celui de *Tatien*.

Jusqu'à présent les plus habiles critiques avoient pensé que son *Discours contre les païens* avoit été écrit vers l'an 168, et avant que l'auteur fût tombé dans l'hérésie; ils n'y voyoient aucun vestige des erreurs des encratites ni des gnostiques, mais plutôt de la doctrine contraire. Le Clerc, qui l'a examiné avec des yeux critiques, *Hist. ecclés.*, an. 172, § 1, p. 735; l'éditeur d'Oxford qui en a pesé toutes les expressions; les bénédictins qui en ont fait l'analyse; Bullus, Bossuet, le père Le Nourry, etc., en ont ainsi jugé. Mais Brucker, dans son *Hist. crit. de la philos.*, t. 3, p. 378, soutient que tous se sont trompés, que ce discours renferme déjà tout le venin de la philosophie orientale, égyptienne et cabalistique, de laquelle *Tatien* étoit imbu; qu'il y enseigne évidemment le système des émanations, qui est la base et la clef de toute cette philosophie; que les apologistes de cet auteur ont perdu leur peine, en voulant donner un sens orthodoxe à ses expressions.

Pour contredire ainsi des hommes auxquels on ne peut refuser le titre de savants, il faut de fortes preuves; voyons s'il y en a :

1° *Tatien*, dit Brucker, avertit qu'il a renoncé à la philosophie des Grecs, pour embrasser celle des Barbares; or celle-ci étoit évidemment la philosophie des Orientaux.

Si Brucker n'avoit pas commencé par supposer ce qui est en question, il auroit vu que, par la philosophie des Barbares, *Tatien* a entendu la philosophie de Moïse et des chrétiens, parce que les Grecs nommoient *barbares* tout ce qui n'étoit pas grec. Il s'en est clairement expliqué; *édit. Paris*, n. 29; *édit. Oxon.* n. 46, il dit : « Dégoûté des fables et » des absurdités du paganisme, incer- » tain de savoir comment je pourrois » trouver la vérité, je suis tombé par » hasard sur des livres barbares, trop an- » ciens pour être comparés aux sciences » des Grecs, trop divins pour être mis » en parallèle avec leurs erreurs; *j'y ai* » *ajouté foi*, à cause de la simplicité du » style, de la candeur modeste des écri- » vains, de la clarté avec laquelle ils » expliquent la création (οἰκήσεο) de l'uni- » vers, de la connoissance qu'ils ont » eue de l'avenir, de l'excellence de » leur morale, du gouvernement uni- » versel qu'ils attribuent à un seul Dieu, » n. 31 (48); il est à propos de faire » voir que notre philosophie est plus » ancienne que les sciences des Grecs. »

Il prend pour termes de comparaison Moïse et Homère ; il prouve par l'histoire profane que le premier a devancé de longtemps le second. Peut-on reconnoître à ces traits la philosophie des Orientaux et des gnostiques?

2° *Tatien*, continue Brucker, a enseigné le système des émanations, c'est-à-dire que la matière et les esprits sont sortis de Dieu par émanation, et non par création ; c'étoit le dogme favori des Orientaux.

Le contraire est déjà prouvé par la profession de foi que cet auteur vient de faire ; en disant qu'il a cru aux livres barbares, à cause de la clarté avec laquelle ils expliquent la naissance de l'univers : or les écrivains sacrés n'enseignent point les émanations, mais la création ; *voyez* ce mot. Il y a plus ; au mot GNOSTIQUES, nous avons fait voir que ces hérétiques admettoient non l'émanation, mais l'éternité de la matière. Ils pensoient sans doute que les deux premiers *éons* ou esprits étoient sortis de la nature divine par émanation ; mais l'un étoit mâle et l'autre femelle, et c'est de leur mariage que la famille des *éons* étoit descendue. Il est donc faux que l'hypothèse des émanations soit la clef de tout le système théologique des gnostiques et des Orientaux.

Mais il faut entendre parler *Tatien* lui-même, et voir les passages dont Brucker et tant d'autres ont abusé.

N. 4 (6), il dit : « Notre Dieu n'est » pas depuis un temps ; il est seul sans » principe ou sans commencement, puis- » qu'il est le principe de tout ce qui a » commencé d'être. Il est esprit, non » mêlé avec la matière, mais créateur » (ατασκεπαστὴ) des esprits matériels et » des formes de la matière. Il est invi- » sible et insensible, père de tous les » êtres visibles ou invisibles. N. 5 (7) : » Je vais exposer plus clairement notre » croyance. Dieu étoit au commence- » ment, et nous avons appris que le com- » mencement ou le principe de toutes » choses est la puissance du Verbe. » Lorsque le monde n'étoit pas encore, » le Seigneur de toutes choses étoit seul : » mais comme il est la toute-puissance » et la subsistance des êtres visibles et » invisibles, tous étoient avec lui. Le » Verbe, qui étoit en lui, étoit aussi » avec lui par sa propre puissance. Par » un acte de volonté de cette nature » simple, le Verbe est sorti ou s'est » montré ; il n'est pas sorti du vide, » c'est le premier acte de l'Esprit. Nous » savons que c'est lui qui a fait le monde. » Or, il est né par participation et non » par retranchement. Ce qui est re- » tranché est séparé de son principe, » ce qui en vient par participation et » pour une fonction, ne diminue en rien » le principe duquel il procède. De même » qu'un flambeau en allume d'autres, » sans rien perdre de sa substance, ainsi » le Verbe naissant de la puissance du » Père ne le prive pas de sa raison ou » de son intelligence. Quand je vous » parle et que vous m'entendez, je ne » suis pas privé pour cela de ma parole ; » mais, en vous parlant, je me propose » de produire un changement en vous. » Et de même que le Verbe engendré au » commencement a produit notre monde, » *après en avoir fait la matière*, de » même moi, régénéré à l'imitation du » Verbe, et éclairé par la connoissance » de la vérité, je donne une meilleure » forme à un homme de même nature » que moi. La matière n'est pas sans » commencement comme Dieu, et n'é- » tant point sans principe, elle n'a pas » le même pouvoir que Dieu, mais elle a » été faite ; elle est venue non d'un » autre, mais du seul ouvrier de toutes » choses. N. 7 (10) : Le Verbe céleste, » esprit engendré du Père, intelligence » née d'une puissance intelligente, a fait » l'homme à la ressemblance de son » Créateur, et image de son immor- » talité, afin qu'ayant reçu de Dieu une » portion de la Divinité, il pût participer » aussi à l'immortalité qui est propre à » Dieu. Avant de faire l'homme, le Verbe » a produit les anges. »

Remarquons d'abord que *Tatien* ne donne point ce qu'il dit du Verbe et de ses opérations, comme une opinion philosophique, mais comme une doctrine apprise par révélation : *Nous avons appris, nous savons que c'est lui qui*

a fait le monde. Il est évident qu'il avoit dans l'esprit les premiers versets de l'Evangile de saint Jean, et qu'il se sert des mêmes expressions.

3° L'on dira sans doute que dans tout ce long passage il n'y a point de terme qui signifie proprement et en rigueur la *création ;* mais il n'y en a point non plus dans saint Jean, parce que le grec, non plus que les autres langues, n'avoit point de terme sacramentel pour rendre cette idée. *Voyez* Création. Personne cependant ne s'est avisé de penser que saint Jean admettoit les émanations. Ceux qui les ont admises n'ont jamais dit que la matière a eu un commencement, qu'elle a été faite ou produite, qu'elle est l'ouvrage de celui qui a fait toutes choses, comme s'exprime *Tatien.* Encore une fois les gnostiques ont supposé, comme Platon, la matière éternelle. Pour qu'elle fût sortie de Dieu par émanation, il auroit fallu qu'elle fût en Dieu de toute éternité : or *Tatien* nous avertit que Dieu ne fut jamais mêlé avec la matière. Selon sa doctrine, la production de la matière a été un acte de la puissance du Verbe : suivant le sentiment des philosophes, les émanations se faisoient par nécessité de nature ; ils étoient persuadés que Dieu n'a jamais existé sans rien produire. *Tatien* enseigne le contraire. *Voyez* Emanation.

Il dit que c'est le Verbe qui a fait ou produit les anges et les âmes humaines, et ç'a été encore un acte de puissance ; ces êtres ne sont donc pas sortis de lui par émanation. Brucker lui reproche d'avoir appelé ces esprits *matériels ;* en quel sens *Tatien* et d'autres Pères ont cru que Dieu seul est esprit pur, toujours séparé de toute matière, au lieu que les esprits créés ne subsistent jamais sans être revêtus d'une espèce de corps subtil. Cette erreur n'est ni grossière ni dangereuse. Mais l'hypothèse des émanations est-elle compatible avec la notion d'esprit pur, de *nature simple,* que *Tatien* attribue à Dieu ? *Voyez* Ange, Esprit, etc.

4° S'il est question dans son texte d'une *émanation,* c'est de celle du Verbe, avant la création, ou plutôt par la création du monde. Il dit en effet que le Verbe est *émané, sorti, né, provenu* du Père. Mais on a prouvé cent fois contre les ariens et les sociniens, que dans le style des anciens docteurs de l'Eglise, lorsqu'ils parlent du Verbe divin, *émaner, sortir, naître, procéder,* etc., signifient seulement se produire au dehors, se montrer, se rendre sensible par les œuvres de la création.

Quoi qu'en dise Brucker, ceux qui ont soutenu que *Tatien* a enseigné l'éternité et la divinité du Verbe, n'ont pas eu tort. En effet, *Tatien* dit que Dieu est sans commencement, qu'avant d'émaner de lui pour créer le monde, le Verbe étoit en lui et avec lui, non *en puissance* comme le monde qui n'existoit pas encore, mais *avec une puissance propre,* par conséquent subsistant en personne. Il dit que le Verbe est émané de Dieu *par participation ;* à quoi a-t-il participé, sinon à la puissance et aux attributs de Dieu ? Il dit qu'en sortant du Père, il ne s'en est pas séparé, parce que Dieu n'a jamais pu être sans son Verbe, sans sa raison ou son intelligence éternelle. Si ce langage n'exprime point la divinité du Verbe, aucune profession de foi ne peut suffire ; mais il est bien différent de celui des philosophes orientaux, des gnostiques, des cabalistes, de celui des ariens.

5° Le Clerc, *Hist. ecclés.,* an. 172, p. 378, § 3, dit que toute cette doctrine de *Tatien* est fort obscure, que les païens n'en pouvoient rien conclure, sinon que les chrétiens admettoient deux dieux, l'un supérieur et par excellence, l'autre engendré de lui et nommé le *Verbe,* créateur de toutes choses ; qu'il auroit été mieux de s'en tenir aux paroles des apôtres, et de ne point entreprendre d'expliquer des choses inexplicables.

Cela eût été bon, si les païens eussent voulu s'en contenter, mais ils répétoient sans cesse que la doctrine des chrétiens n'étoit qu'un amas de fables et de contes de vieilles, bons tout au plus pour amuser des enfants. *Tatien* vouloit leur faire voir que c'étoit une doctrine profonde et raisonnée, une philosophie plus

vraie et plus solide que toutes les visions des prétendus sages du paganisme. La manière dont il expose l'émanation du Verbe au moment de la création, ne ressemble en rien aux généalogies ridicules des dieux, admises par les païens, ni aux émanations des éons, forgées par les gnostiques.

6° Origène et Clément d'Alexandrie reprochent à *Tatien* d'avoir dit que ces paroles de la Genèse? *Que la lumière soit*, expriment plutôt un désir qu'un commandement, et qu'il a parlé comme un athée en supposant que Dieu étoit dans les ténèbres. Or, dit Brucker, c'étoit un dogme de la philosophie orientale, égyptienne et cabalistique.

Mais ce n'est point dans le *Discours contre les gentils* que *Tatien* a ainsi parlé; peu nous importe de savoir ce qu'il a rêvé lorsqu'il est devenu hérétique, et qu'il a embrassé la plupart des visions des gnostiques.

7° Nous ne nous arrêtons point à prouver que, dans ce discours, il n'a enseigné ni la matérialité ni la mortalité de l'âme; les éditeurs de saint Justin l'ont justifié à cet égard, *Préf.*, 3e part., c. 12, n. 3. Il a du moins déclaré positivement que l'âme humaine est immortelle *par grâce;* cela nous suffit.

8° L'éditeur d'Oxford prétend que *Tatien* y a réprouvé le mariage; il dit, n. 34 (55): « Qu'ai-je besoin de cette » femme peinte par Périclymène, qui » mit au monde trente enfants dans une » seule couche, et que l'on prend pour » une merveille? Cela doit être regardé » plutôt comme l'effet d'une intempé- » rance excessive et d'une lubricité abo- » minable. » Mais autre chose est de condamner l'usage modéré du mariage, et autre chose de blâmer l'intempérance dans cet usage.

9° Enfin, Brucker prétend que *Tatien* a emprunté de Zoroastre et des Orientaux le système des émanations et l'opinion que la chair est mauvaise en soi. Cependant nous voyons par le Zend-Avesta que Zoroastre n'a enseigné ni l'un ni l'autre; on ne connoît aucun autre philosophe oriental dont on puisse prouver les sentiments par ses ouvrages.

Il seroit inutile de pousser plus loin l'apologie du discours de *Tatien;* nous ne prétendons point soutenir qu'il est absolument irrépréhensible, mais il y a de l'injustice à y chercher des erreurs qui n'y sont point. Brucker a commencé par supposer sans preuve, ou plutôt malgré toute preuve, que cet auteur étoit déjà pour lors imbu des opinions de la philosophie orientale; ensuite il part de cette supposition fausse pour en expliquer toutes les phrases dans le sens des gnostiques. Dès que son principe est faux, toutes les conséquences qu'il en tire, toutes les interprétations qu'il donne, sont illusoires. Au mot GNOSTIQUES, nous avons fait voir que le plan de philosophie orientale, forgé par les critiques protestants, n'est qu'un système conjectural imaginé pour travestir la doctrine des Pères de l'Eglise. *Voyez* PHILOSOPHIE, PLATONISME, etc.

TÉMOIGNAGE. Ce mot, dans le sens propre, signifie l'attestation que fait un homme en justice de ce qu'il a vu et entendu; ainsi le *témoignage* ne peut avoir lieu qu'à l'égard des faits. Mais ce terme, dans l'Ecriture sainte, a d'autres significations. 1° Il désigne un monument; ainsi, *Gen.*, c. 31, ℣. 45, Laban et Jacob, après s'être juré une amitié mutuelle, érigent pour monument de cette alliance un monceau de pierres, comme un témoin muet de leur serment: Laban le nomme *galaad, le monceau témoin*, et Jacob, *le monceau du témoignage*. Après le partage de la terre promise, les tribus d'Israël placées à l'orient du Jourdain, élèvent de même un grand tas de pierres en forme d'autel, pour attester qu'elles veulent conserver l'unité de religion et de culte avec les tribus placées à l'occident. *Josué*, c. 22, ℣. 10.

2° Il désigne la loi du Seigneur, parce que Dieu témoigne ou atteste aux hommes ses volontés par sa loi.

3° Dans l'origine, *testament et témoignage* sont synonymes, parce que le testament d'un mourant est le *témoignage* de ses dernières volontés; il en est de même en hébreu; et comme une alliance se conclut toujours par des *té-*

moignages extérieurs de fidélité mutuelle, l'arche qui renfermoit les tables de la loi, est appelée indifféremment l'*arche du testament*, l'*arche du témoignage*, l'*arche de l'alliance*. Le tabernacle est aussi nommé la *tente du témoignage*, parce que c'est là que Dieu annonçoit ordinairement ses volontés à Moïse et au peuple.

4° Il signifie quelquefois une prophétie, par la même raison; Dieu dit à Isaïe, c. 8, ℣. 16 : « Tenez secrète cette » prophétie, cachetez ma loi pour mes » disciples : » *Liga testimonium, signa legem in discipulis meis.*

TÉMOIGNAGE (FAUX). Ce crime est proscrit non-seulement par le second précepte du décalogue, qui défend de prendre le saint nom de Dieu en vain, mais encore par le neuvième en ces termes : « Tu ne porteras point *faux té-* » *moignage* contre ton prochain. » Suivant la loi, un faux témoin étoit condamné à la peine du talion, ou à subir la même peine qui auroit été décernée contre l'accusé, si celui-ci avoit été jugé coupable. *Deut.*, c. 19, ℣. 19. Il est très-évident que ce crime est contraire à la loi naturelle.

Les lois civiles ont toujours condamné les faux témoins; les lois ecclésiastiques n'ont pas été moins sévères; par le 74e canon du concile d'Elvire, un homme convaincu de *faux témoignage* est privé de la communion pour cinq ans, dans le cas où il ne s'est pas agi d'une cause de mort; dans le cas contraire, le témoin étoit censé homicide, et comme tel privé de la communion jusqu'à l'article de la mort. Les conciles d'Agde, en 506, et de Vannes, en 465, le soumettent à la même peine, jusqu'à ce qu'il ait satisfait au prochain par la pénitence; le premier et le deuxième concile d'Arles confirment cette discipline, le dernier néanmoins laisse la longueur de cette pénitence au jugement de l'évêque. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 16, c. 13, § 1, t. 7, p. 510.

Les docteurs de l'Eglise pensent à peu près de même de la calomnie réfléchie et préméditée, quoiqu'elle ne soit pas appuyée par un faux serment.

TÉMOIN. L'on sait assez ce que ce terme signifie. La loi de Moïse défendoit de condamner personne à mort sur la déposition d'un seul homme, mais le crime étoit censé prouvé par l'attestation de deux ou trois *témoins ; Deut.*, c. 17, ℣. 6. Lorsqu'un homme étoit condamné à mort, les *témoins* devoient frapper les premiers, lui jeter la première pierre, s'il étoit lapidé. Jésus-Christ fit allusion à cet usage, lorsqu'il dit aux pharisiens qui lui présentoient une femme surprise en adultère : « Que » celui de vous qui est sans péché lui » jette la première pierre. » *Joan.*, c. 8, ℣. 7. *Voyez* ADULTÈRE.

L'Ecriture appelle aussi *témoin* celui qui publie une vérité; dans ce sens Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Vous serez » mes *témoins*, » *Act.*, c. 1, ℣. 8; parce que leur prédication consistoit à rendre témoignage de ce qu'ils avoient vu et entendu, *I. Joan.*, c. 1, ℣. 1. Ils se donnent eux-mêmes pour *témoins* de la résurrection de Jésus-Christ, *Act.*, c. 2, ℣. 32. Il est dit que saint Jean-Baptiste avoit aussi rendu témoignage au Sauveur, parce qu'il avoit vu le Saint-Esprit descendre sur lui au moment de son baptême, *Joan.*, c. 1, ℣. 15, 19, 32. Dans ce même sens l'on a nommé *martyrs* ou *témoins*, ceux qui ont donné leur vie pour attester la vérité de notre religion; saint Etienne est le premier qui ait été ainsi appelé, *Act.*, c. 22, ℣. 20. *Voyez* MARTYR.

Puisque la doctrine de Jésus-Christ a été d'abord annoncée par des *témoins*, nous concluons qu'elle a dû se transmettre de même aux générations suivantes; une doctrine révélée de Dieu ne peut ni ne doit se perpétuer autrement. C'est ce que nos controversistes ont appelé *probatio fidei per testes ;* Wallembourg, *tract.* 5.

En effet, de même que les apôtres ont été capables de rendre un témoignage certain et irrécusable de ce qu'ils ont entendu de la bouche de Jésus-Christ et de ce qu'ils lui ont vu faire, les disciples immédiats des apôtres, qui en ont reçu la mission ou la charge d'enseigner les fidèles, ont été capables aussi

d'attester avec certitude ce qu'ils ont ouï dire aux apôtres, et ce qu'ils leur ont vu faire. Si les apôtres ne les en avoient pas jugés capables, ils ne leur auroient pas confié une fonction aussi importante. Ces seconds *témoins* doivent donc être crus, lorsqu'ils attestent qu'ils ont reçu des apôtres la doctrine qu'ils enseignent eux-mêmes aux fidèles. Comme plusieurs de ceux-ci avoient entendu prêcher les apôtres, il n'a pas été possible à leurs pasteurs d'en imposer sur ce fait éclatant et public.

Il ne serviroit à rien de dire que les apôtres avoient reçu la plénitude des dons du Saint-Esprit, et que leurs disciples n'ont pas été favorisés de la même grâce. Nous sommes convaincus, par les écrits mêmes des apôtres, qu'ils donnoient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, cérémonie que nous appelons l'*ordination;* ils nous disent que les pasteurs qu'ils ont préposés au gouvernement des églises ont été établis par le Saint-Esprit; que c'est Jésus-Christ lui-même qui a donné à son Eglise des pasteurs et des docteurs, aussi bien que des apôtres et des évangélistes, pour maintenir l'unité de la foi; que Jésus-Christ a envoyé le Saint-Esprit *pour toujours*, etc. Donc les pasteurs choisis par les apôtres ont aussi reçu le Saint-Esprit pour remplir avec succès le ministère dont ils étoient chargés.

Nous ajoutons que, s'il avoit été nécessaire pour maintenir l'unité de la foi, que les pasteurs reçussent le Saint-Esprit avec la même plénitude que les apôtres, Jésus-Christ le leur auroit certainement donné : car enfin ce divin Sauveur n'a pas établi son Eglise pour la laisser bientôt défigurer par l'erreur; il n'a pas apporté la vérité sur la terre pour la laisser bientôt étouffer par des intentions humaines; il lui a promis au contraire son assistance jusqu'à la fin des siècles.

On ne gagnera pas davantage en disant que les apôtres ont mis par écrit la doctrine de Jésus-Christ, que c'est dans leurs livres qu'il faut la chercher. 1° Les livres ne sont d'aucun usage pour les ignorants, et les vérités de la foi sont faites pour tout le monde. Il est faux que les apôtres aient écrit toute la doctrine de Jésus-Christ, sans en rien omettre; du moins on l'affirme sans preuve, et nous ferons voir le contraire au mot TRADITION. 3° Le plus grand nombre des apôtres n'ont rien écrit, du moins on n'a jamais connu aucun de leurs ouvrages; tous cependant ont fondé des églises, et ont laissé après eux des pasteurs pour enseigner les fidèles. 4° Les apôtres ont écrit dans une seule langue qui n'étoit en usage que dans l'empire romain, et ils ont fondé le christianisme chez des peuples qui ne l'entendoient pas; nous ne voyons point qu'ils leur aient ordonné de l'apprendre, ni qu'ils aient fait traduire leurs écrits dans toutes les langues : donc ils ont jugé que leur doctrine pouvoit être connue, professée et conservée autrement. 5° Plusieurs peuples ont été chrétiens pendant fort longtemps, sans avoir dans leur langue une traduction des livres saints; et quand ils l'auroient eue, ils n'auroient pas dû s'y fier, à moins qu'ils n'eussent été certains de la fidélité de cette version. 6° C'est sur le sens de ces mêmes livres que sont survenues toutes les disputes, et qu'ont été fondées toutes les erreurs en matière de foi; vingt sectes différentes n'ont pas manqué d'y trouver à point nommé toutes les opinions fausses qu'il leur a plu d'adopter.

Il a donc toujours fallu un guide, un garant, une règle, pour saisir avec certitude le vrai sens de ces livres, et il n'y en a jamais eu d'autre que le témoignage, l'enseignement, la tradition des pasteurs. De même que les apôtres ont donné aux pasteurs du premier siècle leurs écrits, et le sens dans lequel il faut les entendre, ces pasteurs ont transmis l'un et l'autre à ceux du second siècle, ceux-ci à ceux du troisième, et ainsi de suite jusqu'à nous. Il est absurde de consentir par nécessité à recevoir par ce témoignage la connoissance des écrits authentiques des apôtres, et de ne vouloir pas recevoir par la même voie le sens qu'il faut leur donner. Si les pasteurs de l'Eglise sont croyables lorsqu'ils attestent que tels et tels écrits sont vé-

ritablement des apôtres, pourquoi ne le sont-ils plus lorsqu'ils attestent que les apôtres leur ont appris à y donner tel ou tel sens? Nous cherchons vainement dans les livres de nos adversaires une réponse solide à ce raisonnement. *Voy.* Ecriture sainte, Eglise, Tradition, etc.

Témoins (trois). *Voyez* Saint Jean l'Evangéliste.

TEMPÉRANCE, vertu morale et chrétienne qui consiste à éviter les plaisirs excessifs, défendus ou dangereux. Elle a été louée et recommandée par les philosophes païens les plus sages, aussi bien que par les auteurs sacrés. Mais c'est à tort que les censeurs de la morale chrétienne prétendent qu'elle nous défend tous les plaisirs sans exception. Il y a nécessairement du plaisir à satisfaire les besoins du corps et à exercer les facultés de l'âme; Dieu a voulu par cet attrait engager l'homme à se conserver et à regarder la vie comme un bienfait; il ne lui en fait donc pas un crime. Mais l'expérience prouve que l'usage immodéré des plaisirs opère notre destruction, nous les rend bientôt insipides, et que l'abus des plaisirs innocents nous conduit à rechercher les plaisirs criminels.

Il est d'ailleurs si ordinaire à l'homme de rechercher le plaisir pour lui-même et d'en abuser, l'épicuréisme étoit si généralement répandu dans le monde du temps de Jésus-Christ, plusieurs philosophes avoient enseigné des maximes si scandaleuses et avoient donné de si mauvais exemples, que ce divin Maître ne pouvoit pousser trop loin la sévérité pour réformer les idées des hommes et le relâchement des mœurs.

De là ces maximes austères de l'Evangile : « Heureux les pauvres d'esprit..., » heureux ceux qui pleurent; heureux » ceux qui souffrent persécution pour » la justice, etc. » *Matth.*, c. 5. « Si » quelqu'un veut me suivre, qu'il porte » sa croix tous les jours de sa vie; » *Luc.*, c. 9, ℣. 23. « Ceux qui sont à Jé» sus-Christ crucifient leur chair avec » ses vices et ses convoitises; » *Galat.*, cap. 5, ℣. 4, etc. Telle est la destinée à laquelle devoient s'attendre les disciples d'un Dieu crucifié, au milieu d'un monde livré à l'amour effréné des plaisirs. Mais comment ne pas écouter un maître qui a confirmé ses leçons par ses exemples, qui a promis à ses disciples dociles le secours de sa grâce, et qui leur assure une récompense éternelle? Avec de pareils encouragements, un Dieu a droit d'exiger de l'homme des vertus qui paroissent au-dessus des forces de l'humanité. Une preuve qu'il n'y a rien dans tout cela d'excessif, c'est que les saints l'ont pratiqué et le font encore; loin de se croire malheureux, ils disent comme saint Paul : « Je suis content et je suis » transporté de joie au milieu des afflic» tions et des souffrances; » *II. Cor.*, c. 7, ℣. 4.

Si cette morale avoit besoin d'apologie, elle se trouveroit justifiée par le spectacle de nos mœurs; il suffit de regarder ce qui se passe parmi nous, pour voir les désordres que produit l'amour excessif des plaisirs dans tous les ordres de la société. Les profusions insensées des grands qui renversent leur fortune, une ambition que rien ne peut assouvir, les productions des deux mondes rassemblées pour satisfaire leur sensualité, la négligence des devoirs les plus essentiels de la part de ceux qui occupent les premières places, la rapacité des hommes opulents, la fureur d'accumuler par les moyens les plus bas et les plus malhonnêtes, pour finir ensuite par une banqueroute frauduleuse, les talents frivoles honorés et enrichis aux dépens des arts utiles, la paresse et le faste introduits dans toutes les conditions, la bonne foi bannie de tous les états, l'impudence du libertinage érigée en vertu, la jeunesse pervertie dès l'enfance, etc., etc., voilà les tristes effets d'un goût effréné pour les plaisirs. Il n'est pas étonnant qu'avec un esprit et un cœur gâtés on ne puisse plus souffrir la morale de l'Evangile, et que les anciens philosophes partisans du stoïcisme soient regardés comme des rêveurs atrabilaires. *Voy.* Morale chrétienne, Mortification, Plaisirs, etc.

TEMPLE, édifice dans lequel les hommes se rassemblent pour rendre leurs

hommages à la Divinité. La censure que les incrédules et d'autres critiques téméraires ont faite de cet usage, nous donne lieu d'examiner plusieurs questions : 1° s'il y a eu des *temples* chez les païens avant qu'il y en eût aucun destiné au culte du vrai Dieu; 2° si l'usage en est répréhensible ou dangereux ; 3° si Dieu n'a permis aux Juifs de lui en élever un que par condescendance pour leur grossièreté ; 4° si la magnificence de ces édifices est un abus.

§ I. *Les païens ont-ils construit des temples avant les adorateurs du vrai Dieu?* Nous convenons d'abord qu'avant l'érection du tabernacle fait par Moïse, l'histoire sainte ne fait mention d'aucun édifice destiné au culte du Seigneur. On conçoit aisément que les premières peuplades n'ont pas pensé à bâtir des *temples*, tant qu'elles ont été errantes et bornées à la vie pastorale ; mais il ne s'ensuit pas qu'elles en ont eu dès qu'elles sont devenues sédentaires. Les critiques qui se sont livrés aux conjectures, ont imaginé que les peuples ont voulu avoir cette commodité pour le culte religieux aussitôt qu'ils ont habité des maisons solides et qu'ils ont bâti des villes; mais quelque vraisemblable que soit cette opinion, elle nous paroît détruite par la narration des livres saints.

Il est dit, *Gen.*, cap. 4, ℣. 17, que Caïn, fils aîné d'Adam, bâtit une ville; peu de temps après le déluge il est parlé de Babylone et d'Arach, d'Achad, de Chalane, de Ninive, comme de villes déjà existantes, ou qui ne tardèrent pas d'être bâties, c. 10, ℣. 10 et 11. Il y avoit des villes dans la Palestine, lorsqu'Abraham y arriva vers l'an 2100 du monde ; mais il n'étoit pas encore question de lieux fermés et couverts destinés au culte de Dieu. On voit, c. 12, ℣. 7 et 8, qu'Abraham éleva des autels au Seigneur ; Noé avoit fait de même au sortir de l'arche après le déluge, c. 8, ℣. 20; cela ne prouve point qu'ils construisirent des édifices pour continuer d'y exercer le culte religieux. Il est dit, c. 25, ℣. 22, que Rébecca, épouse d'Isaac, alla consulter le Seigneur ; nous ne savons ni en quel lieu ni de quelle manière. Jacob son fils appela *Béthel, maison de Dieu*, l'endroit dans lequel il eut un songe prophétique, et dans lequel il consacra une pierre par une onction ; cap. 28, ℣. 17 et 22. A son retour de la Mésopotamie, il y éleva un autel et y offrit un sacrifice avec toute sa maison, et nomma de nouveau ce lieu *la maison de Dieu*, ou plutôt *le séjour de Dieu;* c. 35, ℣. 3 et 7. Or, un autel n'est pas un *temple*. Il en agit de même dans tous les lieux où il s'arrêta, et il continua de mener une vie errante et pastorale, jusqu'à ce qu'il allât rejoindre Joseph en Egypte.

Il paroît donc certain qu'avant l'entrée de Jacob et de sa famille dans ce royaume, il n'y avoit encore eu aucun *temple* consacré au Seigneur par les patriarches. Mais on ne peut pas prouver que les Egyptiens en avoient déjà pour lors, ni que les Israélites y en aient vu aucun pendant tout leur séjour. Il y a donc lieu de croire que le tabernacle construit par Moïse dans le désert fut non-seulement le premier *temple* consacré au vrai Dieu, mais le premier édifice de cette espèce dont on eût jamais ouï parler. Dans les premiers temps le mot *temple* ne signifioit qu'un enclos, un terrain consacré.

Ce n'est point l'opinion de Spencer ; il a fait tous ses efforts pour persuader qu'avant l'érection de ce tabernacle, les Egyptiens, les Chananéens et les autres peuples voisins de la Palestine, avoient déjà des *temples* destinés au culte de leurs fausses divinités, et que Moïse les a pris pour modèle ; *de Legibus Hebr. ritual.*, lib. 3, dissert. 6, c. 1. Pour établir un fait aussi essentiel, malgré le silence profond et constant des écrivains sacrés, il faudroit des preuves positives et solides; Spencer n'en apporte que de très-foibles, et nous espérons de lui en opposer de meilleures; déjà des savants l'on fait avant nous ; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 70, *in*-12, p. 50 et suiv.

La première qu'il allègue est un passage du *Lévitique*, chap. 26, ℣. 27 et suiv., dans lequel Dieu dit aux Israélites: « Si vous vous révoltez contre moi, je » détruirai vos lieux élevés et vos lieux » consacrés au soleil. » La question est

de savoir si ces lieux où l'on adoroit le soleil étoient des *temples*. D'ailleurs ceci est une menace contre ce qui devoit arriver dans la suite, et non un reproche de ce qui se faisoit déjà pour lors. Dieu ajoute : « Je réduirai vos villes en soli- » tude ; » il ne s'ensuit pas que les Israélites dans le désert habitoient déjà des villes.

La seconde est que, dans le *Deutéronome*, chap. 34, ỳ. 6, il est parlé de Beth-Péor, ou Beth-Phogor, la maison ou le *temple* de Phogor. Mais lorsque Jacob nomma *Béthel, la maison de Dieu*, le lieu dans lequel il avoit consacré une pierre, étoit-il question d'un *temple ?* Nous avouons que, dans le premier livre des *Rois*, c. 5, ỳ. 2, il est parlé du *temple* de Dagon, mais il y avoit pour lors plus de quatre cents ans que le tabernacle étoit construit. Dans ce même livre, c. 1, ỳ. 7 et 9, le tabernacle qui n'étoit qu'une tente, est aussi appelé la *maison* ou le *temple* du Seigneur.

La troisième est que les auteurs profanes ont dit que les Egyptiens sont les premiers qui aient bâti des *temples*. Malheureusement ces écrivains sont trop modernes, et ils connoissoient trop peu les Juifs pour avoir pu savoir ce que l'on faisoit dans les temps dont nous parlons ; le plus ancien de tous est Hérodote qui n'a vécu que mille ans après Moïse. Il ne savoit sur les antiquités de l'Egypte que ce que lui en avoient dit les prêtres, et leur témoignage n'étoit pas fort digne de foi, puisqu'ils prétendoient que les Egyptiens étoient les premiers qui avoient élevé aux dieux *des autels, des statues et des temples*, Hérodote, l. 2, § 4 : fait contredit par l'Ecriture sainte, qui nous apprend que Noé, au sortir de l'arche, après le déluge, érigea un autel au Seigneur.

Quand il seroit prouvé que les idolâtres ont eu des tabernacles ou des *temples* à peu près en même temps que les Israélites, il seroit encore question de savoir lesquels ont servi de modèle aux autres. Il y a pour le moins autant de probabilité à soutenir que les Chananéens et les autres peuples voisins ont imité les Juifs, qu'à supposer que Moïse a copié les usages de ces nations idolâtres. En tout genre la vraie religion a précédé les fausses. Les écrivains qui ont imaginé que les *temples* sont aussi anciens que l'idolâtrie, n'ont fait qu'une fausse conjecture. En effet, il est constant que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des astres ; *voyez* ce mot. Or, il n'est pas aisément venu à l'esprit des hommes que le soleil et la lune qu'ils voyoient dans le ciel, pouvoient en descendre pour venir habiter dans un *temple*. Il est très-probable que les païens n'ont commencé à en bâtir que quand ils se sont avisés d'adorer comme des dieux les âmes des héros, culte qui n'est pas de la plus haute antiquité, et de les représenter par des statues qu'il fallut mettre à l'abri des injures de l'air ; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, ibid., pag. 59.

Au mot TABERNACLE, nous avons vu que le prophète Amos a reproché aux Juifs d'avoir fait dans le désert un tabernacle ou une tente à Moloch, dieu des Ammonites et des Moabites ; mais le tabernacle consacré au culte du vrai Dieu étoit déjà construit. Il n'est pas prouvé que ces deux peuples avoient aussi pour lors des tentes semblables, ou des *temples* pour y exercer l'idolâtrie. Le crime des Israélites a donc pu consister en ce qu'ils firent pour Moloch une tente semblable au tabernacle que Moïse avoit élevé au vrai Dieu.

Ce n'est point ici une conjecture hasardée comme les imaginations de Spencer ; nous avons pour nous des preuves positives.

1° *Deut.*, c. 4, ỳ. 7, Moïse dit aux Israélites : « Il n'y a aucune nation assez » privilégiée pour avoir ses dieux près » d'elle, comme le Seigneur se rend » présent à toutes nos prières. Quel est » le peuple qui puisse se glorifier d'avoir » des cérémonies, des lois, une religion, » semblables à celles que je vous pres- » cris aujourd'hui ? » Si les Egyptiens, les Chananéens, les Madianites, les Moabites, etc., avoient eu pour lors des tentes ou des *temples* qu'ils eussent regardés comme le séjour de leurs divinités, s'ils avoient pratiqué pour elles les mêmes cérémonies que Moïse pres-

crivoit aux Israélites, il n'auroit pas été assez imprudent pour faire cette comparaison. L'on auroit pu lui répondre que Moloch, Chamos, Béelphégor, etc., habitoient dans des *temples* construits pour les adorer, tout comme le Dieu d'Israël habitoit dans le tabernacle; que l'on pratiquoit dans leur culte les mêmes cérémonies qui étoient prescrites pour honorer le Seigneur.

2° *Deut.*, c. 12, ℣. 30, il dit aux Israélites : « Gardez-vous d'imiter les nations que vous devez détruire dans la » terre qui vous est promise, de pratiquer leurs cérémonies, et de dire : » Comme ces nations ont adoré leurs » dieux, ainsi j'adorerai le mien; vous » ne ferez rien de semblable pour le Seigneur votre Dieu. » Si Moïse n'avoit fait qu'imiter dans ses lois cérémonielles ce qui étoit en usage chez les nations idolâtres, de quel front auroit-il osé faire cette défense? On auroit été en droit de lui reprocher qu'il faisoit le premier ce qu'il défendoit aux autres de faire, et les Israélites toujours mutins et réfractaires n'y auroient pas manqué.

3° *Ibid.*, ℣. 13 et 14, il leur défend d'offrir leurs sacrifices, leur encens, leurs prémices, dans tous les lieux indifféremment, mais seulement dans le lieu que le Seigneur aura choisi, par conséquent dans le tabernacle. Donc un des usages des idolâtres étoit de faire leurs sacrifices, leurs offrandes, leurs cérémonies partout où il leur plaisoit, et non dans un *temple* destiné au culte de leurs divinités. Spencer lui-même a été forcé de reconnoître qu'un très-grand nombre des lois cérémonielles de Moïse avoient pour objet de leur interdire les pratiques qui étoient en usage chez les nations idolâtres. En recherchant avec tant de soin dans les livres saints les passages qui semblent favoriser son système, il ne devoit pas omettre ceux qui le détruisent.

Nous savons que plusieurs auteurs respectables semblent l'avoir adopté : mais, dans une question de fait, il faut s'en tenir non à des conjectures, mais à des témoignages. Aucune autorité ne peut prévaloir à celle d'un historien aussi bien instruit que l'étoit Moïse. On aura beau fouiller dans toute l'antiquité, on n'y trouvera rien qui prouve qu'il y a eu des tabernacles plus anciens que celui qu'il a construit, ou des *temples* solides qui aient précédé celui de Salomon.

§ II. *L'usage des temples est-il dangereux et répréhensible en lui-même?* Spencer le prétend; c'est une des raisons dont il se sert pour prouver que Dieu n'avoit permis qu'on lui en construisît un, que par condescendance pour la grossièreté des Juifs. Il a été suivi par la foule des incrédules modernes; ils soutiennent comme lui, que la coutume de bâtir des *temples* est l'effet d'une erreur grossière et qui contribue à l'entretenir. « Les hommes, dit un déiste, ont banni » la Divinité d'entre eux, ils l'ont reléguée dans un sanctuaire; les murs » d'un *temple* bornent sa vue, elle » n'existe point au delà. Insensés que » vous êtes, détruisez ces enceintes qui » rétrécissent vos idées, élargissez Dieu, » voyez-le partout où il est, ou dites » qu'il n'est pas. » Un autre prétend qu'un culte simple rendu à Dieu à la face du ciel, sur la hauteur d'une colline, seroit plus majestueux que dans un *temple* où sa puissance et sa grandeur paroissent resserrées entre quatre colonnes. Ces réflexions sublimes sont-elles solides?

1° Il seroit fort étonnant que les peuples barbares qui pratiquoient le culte divin sur les montagnes ou dans les plaines, à la face du ciel, eussent été plus sages que les nations policées, et que le genre humain dans son enfance eût eu plus de lumières et de philosophie que dans son âge mûr. Nous voudrions que ceux qui admettent ce phénomène eussent pris la peine de l'expliquer. Nous savons très-bien que les patriarches ont ainsi rendu leur culte au vrai Dieu dans les premiers âges; nous l'avons prouvé par l'Ecriture sainte. Dieu a bien voulu agréer cette manière de l'honorer, parce qu'elle étoit analogue à la vie errante et pastorale que menoient ces saints personnages. Mais si cette manière étoit la meilleure et la

plus conforme aux notions du vrai culte, nous soutenons que jamais Dieu n'auroit permis à ses adorateurs de le changer, que jamais il n'auroit ordonné aux Israélites de lui bâtir un tabernacle et ensuite un *temple*. Dieu, qui est la sagesse infinie et la vérité par essence, n'a jamais tendu aux hommes un piége d'erreur.

2° Il est incontestable, et plusieurs savants l'ont prouvé, que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des astres; Moïse l'a défendue aux Israélites, *Deut.*, c. 4, ỳ. 19; et c'est la seule dont il soit parlé dans le livre de *Job*, c. 31, ỳ. 26. Par cette raison, l'une des plus anciennes superstitions a été de pratiquer le culte religieux sur les montagnes, que l'Ecriture sainte appelle *les hauts lieux;* les païens croyoient par là se rapprocher du ciel ou du séjour des dieux; *Num.*, c. 22, ỳ. 41; c. 23, ỳ. 1, etc.; *Mém. de l'Académie*, ibid., p. 63. Croirons-nous que Dieu vouloit autoriser cette superstition, lorsqu'il ordonna à Abraham de lui immoler son fils Isaac sur une montagne, et lorsqu'il parla aux Israélites sur le mont Sinaï? Non, sans doute; Dieu choisit ces lieux par préférence, parce que l'on ne pouvoit pas voir, comme en rase campagne, ce qui s'y passoit. Mais Moïse défendit expressément cette pratique aux Israélites; *Levit.*, c. 26, ỳ. 30. Il leur ordonna de détruire tous ces hauts lieux des idolâtres; *Num.*, cap. 23, ỳ. 52; *Deut.*, cap. 12, ỳ. 2, etc. Lorsque, dans la suite, les Juifs retombèrent dans cet abus, ils en furent blâmés par les écrivains sacrés; *III. Reg.*, c. 3, ỳ. 2 et 3; c. 12, ỳ. 31, etc.

Il est donc très-probable qu'une des raisons pour lesquelles Dieu voulut que l'on contruisit le tabernacle, fut de convaincre ce peuple qu'il n'étoit pas nécessaire d'aller sur les montagnes pour s'approcher de Dieu, et qu'il daignoit lui-même s'approcher de son peuple en rendant sa présence sensible dans le *temple* portatif érigé en son honneur. Ainsi ce que l'on prend pour une source d'erreur en étoit justement le préservatif. Il n'est donc pas vrai qu'en bâtissant des *temples*, les hommes aient banni la Divinité d'entre eux, puisqu'ils ont cru au contraire que, par ce moyen, ils se rapprochoient d'elle.

3° Quel est, en effet, le dessein qui a présidé à la construction des *temples?* Ç'a été, en premier lieu, de s'acquitter plus commodément du culte divin; cela convenoit aux Israélites rassemblés dans un seul camp; le tabernacle fut placé au milieu. Ç'a été, en second lieu, de rassembler dans une seule enceinte les symboles de la présence de Dieu, afin de frapper davantage l'imagination des hommes. Aucune de ces deux intentions n'est blâmable : c'est pour cela même que Dieu a daigné s'y prêter; l'une et l'autre furent remplies par la construction du tabernacle et du *temple* de Salomon. Ils renfermoient l'arche d'alliance dans laquelle étoient les tables de la loi, le couvercle de cette arche ou le propitiatoire étoit surmonté de deux chérubins dont les ailes étendues formoient une espèce de trône, symbole de la majesté divine. On y voyoit un vase rempli de la manne dont Dieu avoit miraculeusement nourri les Israélites pendant quarante ans; la verge d'Aaron, l'autel des parfums, la table des pains d'offrande, l'autel sur lequel on brûloit la chair des victimes, le chandelier d'or. Tous ces objets rappeloient aux Juifs les miracles et les bienfaits dont le Seigneur avoit favorisé leurs pères, et les cérémonies du culte concouroient au même but : le peuple ne pouvoit avoir trop souvent sous les yeux ces signes commémoratifs, et ils ne pouvoient être rassemblés que dans un *temple*.

4° Il est faux que cette conduite ait donné lieu aux hommes de penser que la Divinité est renfermée dans les murs d'un édifice, et qu'elle n'existe point au delà. Si les païens l'ont pensé lorsqu'ils se sont fait des dieux semblables à eux, il ne s'ensuit rien contre les adorateurs du vrai Dieu. Moïse, après avoir construit le tabernacle, continue de dire aux Israélites : « Sachez donc et n'oubliez jamais que le Seigneur est Dieu » *dans le ciel et sur la terre*, et qu'il » n'y en a point d'autre que lui, » *Deut.*,

c. 4, ℣. 19. Salomon, après avoir achevé le *temple*, dit à Dieu : « Peut-on croire, » Seigneur, que vous habitiez sur la » terre? si toute l'étendue des cieux ne » peut vous contenir, combien moins » serez-vous renfermé dans ce *temple* » que je vous ai bâti! » *III. Reg.*, c. 8, ℣. 27. Nous savons très-bien que, malgré ces leçons, les Juifs devenus idolâtres ont souvent pensé comme les païens, et qu'ils en ont été repris par *Isaïe*, c. 66, ℣. 1 ; mais il ne s'ensuit point que c'étoit l'usage du *temple* qui leur inspiroit ces idées fausses. Puisque les Juifs grossiers, aussi bien que les païens, abusoient également du culte rendu à Dieu sur les montagnes et de celui qu'on lui rendoit dans le *temple*, nous demandons lequel de ces deux cultes il valoit le mieux choisir.

5° Dieu, *Ezech.*, c. 20, et ailleurs, reproche aux Juifs captifs à Babylone, toutes les prévarications de leurs pères, surtout leur fureur à imiter les superstitions de l'Egypte, mais il leur promet de les purifier et de les en préserver, lorsqu'il les aura rétablis dans la terre promise. Il les y fait revenir en effet, et à leur retour il les exhorte par ses prophètes à rebâtir le *temple*. Si cet édifice avoit été par lui-même une pierre de scandale et un piége d'erreur, Dieu l'auroit-il fait reconstruire après la captivité? Il prédit que toutes les nations viendront y adorer Dieu, *Isaï.*, c. 56, ℣. 7; *Jerem.*, c. 32, ℣. 12. Sans doute, il n'a pas voulu tendre un piége à toutes les nations.

Il y a plus : saint Paul, *II. Cor.*, c. 6, ℣. 16, dit aux fidèles qu'ils sont le *temple de Dieu*, et il leur applique ce qui a été dit du tabernacle et du temple. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu est renfermé dans l'âme d'un fidèle, qu'il n'habite point ailleurs, et qu'il n'est pas présent partout.

6° Un culte rendu à Dieu, à la face du ciel, sur la hauteur d'une colline, pourroit peut-être sembler plus majestueux aux yeux d'un philosophe très-instruit, habitué à contempler les beautés de la nature ; mais il ne paroîtroit pas tel aux yeux du peuple accoutumé au spectacle de l'univers; il le voit sans émotion, au lieu qu'il est frappé d'admiration à la vue d'un *temple* richement et décemment orné. Or, ce n'est point au goût des philosophes qu'il faut régler le culte divin. Ces censeurs bizarres ne doivent point être écoutés, lorsqu'ils s'élèvent contre ce que le sens commun dicte à tous les hommes. Qui les empêche d'adorer Dieu à la face du ciel, après l'avoir adoré dans les *temples?* Mais ils ne l'adorent d'aucune manière; ils voudroient retrancher tout exercice public de religion, parce qu'ils savent que, sans le culte extérieur, bientôt elle ne subsisteroit plus.

§ III. *Dieu n'a-t-il permis de bâtir des temples que par condescendance pour la grossièreté de son peuple?* C'est encore l'opinion de Spencer. S'il s'étoit borné à dire que Dieu a voulu qu'on lui érigeât des *temples* afin de pourvoir au besoin des hommes en général, de réveiller et de conserver en eux des sentiments de religion, et même de leur rendre son culte plus aisé, nous serions de son avis. Mais supposer que les *temples* ne leur sont nécessaires qu'à cause de leur grossièreté, de leur ignorance en fait du vrai culte, et que c'est un goût emprunté des idolâtres; voilà ce que nous n'avouerons jamais, parce que cela est évidemment faux.

Nous n'ignorons pas que Dieu n'a pas besoin de nos hommages extérieurs ; mais nous avons besoin de les lui rendre, non-seulement au fond de notre cœur, mais en public et en commun, parce que la religion est un lien de société, et que sans cela les peuples seroient bientôt abrutis. Puisque c'est Dieu qui a créé les hommes avec ce besoin, il étoit de sa sagesse et de sa bonté d'y pourvoir d'une manière analogue aux différentes situations dans lesquelles le genre humain s'est trouvé. Voilà pourquoi il a daigné prescrire pour les patriarches un culte domestique et qui n'étoit fixé à aucun lieu; pour les Israélites un culte national et uniforme; pour les chrétiens mieux instruits, un culte universel et commun à toutes les nations. C'est sans doute une condescendance de la part de

Dieu, mais ce n'est de la part des hommes ni grossièreté, ni preuve d'ignorance, ni penchant à l'idolâtrie. Aussi le paradoxe de Spencer est-il très-mal prouvé.

Il suppose, 1° que les peuples ont commencé à bâtir des *temples* dans le temps qu'ils étoient encore grossiers et stupides. Nous avons fait voir le contraire dans le § I; il y auroit de la démence à soutenir que les *temples* ont été plus communs chez les nations barbares et chez les sauvages que chez les nations policées, et que les premiers en ont bâti pour leur commodité, avant d'avoir connu par expérience les commodités de la vie. Pour étayer un rêve aussi incroyable, il faudroit des preuves démonstratives, et il n'y en a pas seulement d'apparentes.

2° L'idée de bâtir des *temples*, dit-il, est venue de ce que les hommes ont cru par là se rapprocher de la Divinité, et avoir un accès plus facile auprès de leurs dieux; erreur grossière, s'il en fut jamais. Nous soutenons, en premier lieu, que cette idée bien entendue n'est point une erreur, et que Dieu lui-même l'a donnée aux hommes; nous le verrons dans un moment : en second lieu, qu'ils ont voulu multiplier autour d'eux les symboles de la présence divine, et s'acquitter du culte religieux plus commodément : deux motifs qui n'ont rien de répréhensible, comme nous l'avons déjà observé. Encore une fois, il ne faut pas confondre les idées absurdes des païens avec celles des adorateurs du vrai Dieu.

3° Dieu, continue Spencer, n'avoit pas commandé, mais seulement permis aux Israélites de lui construire un *temple*. S'il est dit assez souvent que c'est la maison de Dieu et que Dieu y habite, il est dit aussi ailleurs que Dieu n'habite point sur la terre, *III. Reg.*, c. 8, ℣. 27; *Isaï.*, c. 66, ℣. 1. Il faut que ce critique n'ait pas pris la peine de lire l'Ecriture sainte. *Exod.*, c. 25, ℣. 8, Dieu dit à Moïse : « Les Israélites me » feront un sanctuaire, et j'habiterai au » milieu d'eux. » Il prescrit à Moïse le plan de cet édifice et le détail de tout ce qu'il doit renfermer; il lui en montre le modèle sur la montagne, et lui ordonne de s'y conformer, *ibid.*, ℣. 9 et 40. Est-ce là une simple permission? A moins d'accuser Moïse d'avoir forgé toute cette narration, l'on est forcé d'y reconnoître un ordre formel. Salomon, dans sa prière à la dédicace du *temple*, s'exprime ainsi, *III. Reg.*, c. 8, ℣. 18 : « Le Seigneur a dit à David mon père : Vous » avez bien fait de vouloir me bâtir un » *temple;* mais ce ne sera pas vous, ce » sera votre fils qui exécutera ce projet. » Le Seigneur a vérifié sa parole. » Dieu, en effet, lui apparoît et lui dit : « J'ai » exaucé votre prière... J'ai sanctifié » cette maison... J'y ai placé la gloire » de mon nom pour toujours, mes yeux » et mon cœur y seront ouverts à ja- » mais; » c. 9, ℣. 3. Ce n'est point ici une permission, mais une approbation très-expresse. Dieu enseignoit-il à Salomon par ces paroles une erreur grossière? Lorsque ce roi dit au Seigneur, c. 8, ℣. 27 : « Est-il donc croyable que » vous habitiez sur la terre? » il est évident que c'est un sentiment d'admiration, et non un désaveu de cette vérité.

4° Spencer s'obstine à soutenir que le tabernacle et le *temple* ont été faits à l'imitation de ceux des Egyptiens. Il oublie deux choses essentielles : la première, que Dieu lui-même avoit tracé le plan et fait le modèle du tabernacle; avoit-il eu besoin de copier les Egyptiens? Le seconde étoit de prouver que les Israélites avoient vu des *temples* en Egypte; le silence absolu des écrivains sacrés sur ce sujet est du moins une preuve négative et très-forte du contraire, et il y en a des preuves positives même dans les auteurs profanes. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, ibid., p. 55. Il est absurde d'y opposer le témoignage de Diodore de Sicile, qui n'a vécu que sous Auguste, 1500 ans après l'érection du tabernacle.

5° Zénon, Sénèque, Lucien et d'autres, ont désapprouvé la coutume de bâtir des *temples* aux dieux; Hérodote nous apprend que les Perses et les Scythes n'en avoient point; saint Paul et les apologistes du christianisme ont tourné en ridicule les païens qui prétendoient renfermer la majesté divine dans l'enceinte

d'un édifice, comme s'ils avoient voulu la mettre à couvert des injures de l'air ou persuader qu'elle n'est pas partout. Déjà nous avons répondu que les folles idées des païens n'ont rien de commun avec la croyance des Juifs, qu'ainsi la censure lancée contre les premiers ne doit point retomber sur les seconds. Si l'erreur des païens avoit été une conséquence nécessaire de l'érection des *temples*, Dieu n'auroit jamais ordonné ni permis de lui en faire un. D'autre part, si cet usage avoit été un effet de l'ignorance et de la grossièreté des hommes, les Scythes, qui sont aujourd'hui les Tartares, auroient dû avoir plus de *temples* qu'aucune autre nation. Il en faut dire autant des Germains et des autres peuples errants.

6° Spencer cite un passage de saint Jean Chrysostome, dans lequel ce Père de l'Eglise dit que Dieu accorda un *temple* aux Israélites, parce qu'ils avoient été accoutumés à en avoir en Egypte. Nous répondons qu'une simple conjecture de ce respectable auteur ne peut pas prévaloir aux preuves que nous avons données du contraire : il a pu être trompé par les témoignages d'Hérodote et de Diodore de Sicile, comme Spencer l'a été lui-même.

David n'étoit certainement pas un Juif grossier; l'on sait avec quel enthousiasme il parle dans ses *psaumes* du tabernacle, du sanctuaire, de la maison du Seigneur, de la montagne sainte sur laquelle elle est placée, etc.; combien de fois il se félicite de pouvoir y rendre à Dieu ses hommages et y invite toutes les nations. Nous ne voyons pas comment l'on peut accorder cette piété d'un roi prophète avec les idées de Spencer et de ses copistes.

Par entêtement de système, ce critique veut tourner en preuve de son opinion la magnificence du tabernacle et du *temple*. C'étoit un abus selon lui ; et l'on ne peut, dit-il, en imaginer aucune raison, sinon que l'usage des autres peuples et la grossièreté des Juifs l'exigeoient ainsi. Ce sentiment est celui de tous les protestants, et ils sont en cela d'accord avec les philosophes incrédules. C'est ce qui nous reste à examiner.

IV. *La magnificence des temples est-elle un abus?* L'irréligion seule peut faire adopter cette manière de penser. Au mot Culte, § 3, nous avons observé que l'homme en général veut être pris par les sens; cette disposition est commune aux savants et aux ignorants, aux peuples policés et aux sauvages. Jamais on n'inspirera au peuple une haute idée de la majesté divine, à moins qu'il ne voie employer au culte du Seigneur les objets pour lesquels il a naturellement de l'estime, et qu'il ne voie rendre à Dieu des hommages aussi pompeux que ceux que l'on rend aux rois et aux grands de la terre. C'est donc le sens commun qui a inspiré à toutes les nations le goût pour la magnificence dans le culte religieux. Que l'on nomme, si l'on veut, ce goût une foiblesse et une grossièreté, elle vient de ce que nous sommes composés d'un corps et d'une âme, et de ce que celle-ci, dans ses opérations, dépend beaucoup des organes du corps. En affectant de déprimer nos penchants naturels, fera-t-on de nous de purs esprits?

Vainement quelques philosophes par vanité se croient exempts de ce foible; souvent ils sont plus hommes que les autres. Tel qui ne veut point d'ornement dans les *temples* ni de pompe dans les cérémonies religieuses, trouve très-bon que l'on en mette beaucoup dans les spectacles profanes, dans les fêtes publiques, dans les assemblées formées pour le plaisir; il juge donc qu'il est mieux de prodiguer les richesses pour corrompre les hommes que pour les porter à la vertu; pour en faire des épicuriens que pour les rendre religieux. C'est pousser trop loin le philosophisme que de joindre l'hypocrisie à l'irréligion.

Mais à un protestant, tel que Spencer, nous avons d'autres arguments à opposer.

1° Dieu lui-même ordonna les ornements et la magnificence du tabernacle. *Exod.*, cap. 25, ℣. 3 : « Voici, dit le » Seigneur, ce que les Israélites doivent » m'offrir : l'or, l'argent, le bronze, les » étoffes en couleur d'hyacinthe et de

» pourpre, l'écarlate teinte deux fois, » le fin lin, etc. » Voilà ce que l'on connoissoit alors de plus précieux. Dirons-nous que par cette conduite Dieu fomentoit dans son peuple la grossièreté, le goût du luxe, l'amour des richesses?

2° Jésus-Christ descendu sur la terre pour nous enseigner à adorer Dieu en esprit et en vérité, n'a blâmé nulle part la magnificence du *temple* ni l'appareil des cérémonies; il a nommé le *temple*, comme les Juifs, la *maison de Dieu*, le *lieu saint;* il dit que l'or et les autres dons sont sanctifiés par le *temple* dans lequel ils sont offerts, *Matth.*, c. 23, ℣. 17; il ne désapprouvoit donc pas les richesses de cet édifice.

3° Ce divin Maître a trouvé bon de recevoir les mêmes honneurs que l'on rendoit aux personnes de la première distinction. Lorsque Marie, sœur de Lazare, répandit sur sa tête un parfum précieux, quelques-uns de ses disciples blâmèrent cette profusion, sous prétexte qu'il auroit mieux valu donner aux pauvres le prix de ce parfum; Jésus-Christ les réprimanda, il loua la conduite de Marie, et il soutint qu'elle avoit fait une bonne œuvre, *Matth.*, c. 26, ℣. 7; *Joan.*, c. 12, ℣. 3. Il y a bien de l'imprudence à répéter aujourd'hui la censure peu réfléchie des disciples du Sauveur, à blâmer ceux qui emploient leurs richesses à orner les *temples* dans lesquels il daigne habiter en personne; y est-il donc moins digne d'être honoré qu'il ne l'étoit pendant sa vie mortelle? Que les protestants, qui ne croient pas à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, argumentent sur leur erreur, cela ne nous surprend pas; mais la magnificence des églises chrétiennes, aussi ancienne que le christianisme, dépose contre eux.

4° En effet, dans l'*Apocalypse*, où la liturgie chrétienne est représentée sous l'image de la gloire éternelle, il est parlé de chandeliers d'or, de ceintures d'or, de couronnes d'or, d'encensoirs d'or, etc., c. 2 et seq. Voilà le modèle tracé par un apôtre, auquel les premiers fidèles se sont conformés dans le culte religieux.

5° Lorsque Constantin devenu chrétien fit bâtir des églises, auroit-il convenu qu'il y épargnât la dépense, qu'il en fît des chaumières, pendant qu'il habitoit un palais? il dit sans doute comme David, *II. Reg.*, c. 7, ℣. 2 : « Je suis » logé dans une maison de cèdre; faut-il » que l'arche de Dieu soit sous des » tentes? » et il raisonna bien.

6° Spencer a dévoilé lui-même le motif de son opinion; il n'affecte d'exagérer la grossièreté des Juifs et de comparer leur culte à celui des païens, que pour déprimer d'autant celui des catholiques; voici la conclusion de sa *Dissertation sur l'origine des temples :* « Ce que j'ai » dit démontre évidemment l'impru- » dence, pour ne pas dire le paganisme, » de la piété des papistes, qui, pour » orner les *temples*, surtout ceux des » saints, prodiguent l'or, l'argent, les » pierres précieuses, les dons de toute » espèce, afin d'éblouir le peuple. » Quand on lui objecte la magnificence du tabernacle et du *temple* de Salomon, il répond avec Hospinien, que Dieu l'avoit ainsi ordonné à cause du penchant que les Juifs avoient à l'idolâtrie, et afin de prévenir les effets de l'admiration qu'ils avoient conçue pour le culte pompeux des idoles, dont ils avoient été frappés en Egypte; que cette cause ayant cessé, l'effet ne doit plus avoir lieu.

Mais si son système est faux, que devient la conclusion qu'il en tire? Il y a d'abord de la mauvaise foi à supposer que nous consacrons des *temples* aux saints; il doit savoir que nous les dédions à Dieu, sous l'invocation des saints. En second lieu, copier pour les Juifs le culte des païens auroit été le moyen le plus sûr d'autoriser et de nourrir leur penchant à l'idolâtrie; il auroit fallu plutôt leur prescrire un culte tout opposé, tel que celui qu'il a plu aux protestants d'imaginer. En troisième lieu, il est singulier que ces réformateurs se croient plus sages que Dieu; suivant leur avis, pour guérir les Juifs de leur goût pour l'idolâtrie, Dieu a trouvé bon de faire imiter par Moïse le culte des idolâtres; mais quand il a fallu amener au christianisme les Juifs et les païens accoutumés à un culte pompeux, l'E-

glise chrétienne a fait une imprudence de mettre de la magnificence dans son culte. Pour détruire ce nouveau paganisme, les réformateurs ont cru devoir faire main-basse sur tout cet appareil, profaner les églises et les autels, les brûler, en faire des étables d'animaux, etc. En quatrième lieu, nous les défions de prouver que les Juifs avoient vu en Egypte les mêmes choses que Moïse institua. Pour établir ce fait, il a fallu contredire l'histoire sainte, brouiller les époques, hasarder des conjectures, et c'est sur ces visions que Spencer argumente contre nous.

Il a néanmoins été forcé d'avouer que dans ce genre, il y a un milieu à garder, qu'il ne conviendroit pas que les églises des chrétiens ressemblassent à l'étable dans laquelle Jésus-Christ est né. Les protestants ont-ils trouvé ce milieu? l'un d'entre eux convient que cela n'est pas aisé. Les anglicans se flattent d'y être parvenus; ils blâment également la somptuosité des églises catholiques et la nudité des *temples* des calvinistes. Ceux-ci répliquent que les églises des anglicans se rapprochent trop de celles des catholiques que les Anglois sont encore à moitié papistes, que Saint-Paul de Londres a été bâti par rivalité contre Saint-Pierre de Rome. Qu'ils commencent par s'accorder avant de nous attaquer. Ils peuvent se féliciter tant qu'il leur plaira d'avoir inventé la religion des anges, nous nous contentons d'avoir reçu de Jésus-Christ et des apôtres la religion des hommes.

Il étoit d'autant plus nécessaire de réfuter Spencer, que son ouvrage est regardé comme un livre classique par les protestants, et que les incrédules ont employé la plupart de ses arguments pour déprimer le culte extérieur en général. Le père Alexandre l'a réfuté dans ses *Dissert. sur l'Hist. ecclés.*, tom. 1, pag. 404.

Temple de Salomon ou de Jérusalem. Nous avons vu dans l'article précédent que Dieu approuva la construction de cet édifice comme il avoit ordonné celle du tabernacle. David en rassembla les matériaux, et Salomon son fils le fit construire sur le mont de Sion, lieu le plus élevé de la ville de Jérusalem, afin que l'on pût l'apercevoir de loin, et il l'acheva en deux ans avec des dépenses prodigieuses. Cette masse de bâtiment, en y comprenant seulement le *temple* proprement dit, que l'on appeloit *le Saint*, et le sanctuaire nommé *le Saint des Saints*, ou le lieu saint par excellence, avoit cent cinquante pieds de long et autant de large, ce qui est au-dessous de plusieurs de nos églises modernes. On ne concevroit pas qu'un édifice d'une grandeur aussi médiocre eût occupé cent soixante mille ouvriers pendant deux ans, comme quelques auteurs le rapportent; mais il faut se souvenir que les deux cours ou parvis qui environnoient le *temple* étoient censés en faire partie, que la cour extérieure qui renfermoit le tout, étoit un carré de 1750 pieds de chaque côté, qu'elle étoit entourée en dedans d'une galerie soutenue de trois rangs de colonnes dans trois de ses côtés, et de quatre rangs au quatrième; que c'étoit là qu'étoient les appartements destinés à loger les prêtres et les lévites pendant le temps qu'ils exerçoient leurs fonctions, et à renfermer les vases, les meubles et les provisions nécessaires au culte religieux.

L'auteur des *Paralipomènes*, l. 1, c. 3, dit que la seule dépense des décorations du Saint des Saints, qui étoit un édifice de trente pieds en carré et de trente pieds de haut, montoit à six cents talents d'or. Mais il faut faire attention qu'il est ici question du talent de compte, et non du talent de poids. Ainsi toutes les supputations que l'on a faites pour évaluer les énormes richesses amassées par David et employées par Salomon pour la construction du *temple*, peuvent être bien fautives. Les incrédules, qui en ont conclu que cette quantité de richesses est incroyable et impossible, ont raisonné sur une fausse supposition. Nous voyons seulement par l'Ecriture que l'or étoit prodigué dans ce *temple*.

Le sanctuaire ou Saint des Saints occupoit la partie orientale du *temple* proprement dit; au milieu étoit l'arche d'alliance. Elle étoit surmontée de deux

chérubins de quinze pieds de haut, leurs ailes étendues remplissoient toute la largeur du sanctuaire. Comme il est souvent dit dans l'Ecriture que Dieu est assis sur les chérubins, on présume qu'ils formoient une espèce de trône; mais l'hébreu *cherubim* ne signifie pas toujours les chérubins de l'arche. *Voy.* CHERUBIN. Nous avons dit dans l'article précédent, § 2, ce que renfermoit le Saint, ou le reste de l'espace du *temple* intérieur. L'auteur des *Paralipomènes*, l. 2, c. 7, ℣. 1, pour exprimer l'éclat et la magnificence de cet édifice, dit que *la majesté du Seigneur remplissoit son temple*, et qu'au moment de sa dédicace les prêtres mêmes, frappés d'étonnement, n'osoient pas y entrer. L'ambition de Salomon avoit été que ce *temple* n'eût rien de semblable dans l'univers; plusieurs auteurs profanes sont convenus qu'il étoit très-beau : ils n'avoient cependant vu que le second *temple*, rebâti après la captivité de Babylone, dont la magnificence n'approchoit pas de celui de Salomon, quoiqu'il fût reconstruit sur les mêmes fondements.

Plusieurs auteurs se sont appliqués à donner la description de cet édifice célèbre; Reland, *Antiq. sacræ vet. Hebr.*, 1re part., c. 6 et 7; Prideaux, *Hist. des Juifs*, sous l'an 535 avant Jésus-Christ, t. 1, p. 88; le père Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture sainte;* dom Calmet, *Dissert. sur les Temples des anciens*, n. 18; *Bible d'Avignon*, t. 4, pag. 422, mais surtout Villalpand, dans son *Comment. sur Ezéchiel*, dont l'ouvrage est extrait dans les *Prolégomènes de la Polyglotte de Walton :* c'est ce dernier qui a servi de guide aux autres. Comme ce que les rabbins en ont dit est tiré du *Talmud*, qui a été composé longtemps après la ruine du *temple*, on ne peut pas y donner confiance. Il n'est pas étonnant que ces divers écrivains ne s'accordent pas dans tous les détails; il y a beaucoup de choses qu'ils n'ont pu deviner que par conjecture.

Mais ce bâtiment superbe essuya depuis sa construction plusieurs malheurs; il fut pillé sous le règne de Roboam, fils de Salomon, par Sésac, roi d'Egypte. L'impie Achaz, roi de Juda, le fit fermer; Manassès son fils en fit un lieu d'idolâtrie; enfin, l'an 598 avant Jésus-Christ, sous le règne de Sédécias, Nabuchodonosor, roi de Babylone, s'étant rendu maître de Jérusalem, ruina entièrement le *temple* de Salomon, en enleva toutes les richesses, et les transporta à Babylone. Cette destruction avoit été prédite aux Juifs par Jérémie; mais ces insensés se persuadoient que Dieu ne consentiroit jamais à la ruine d'un édifice consacré à son culte; et à toutes les menaces du prophète ils ne répondoient autre chose que *le temple de Dieu*, *le temple du Seigneur*, Jerem., cap. 7, ℣. 4, comme si ce *temple* avoit dû les mettre à couvert de tous les châtiments.

Cependant il demeura enseveli sous ses ruines pendant 52 ans, jusqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone. Ce prince, l'an 536 avant Jésus-Christ, permit aux Juifs captifs dans ses états de retourner à Jérusalem, de rebâtir le *temple*, et leur fit rendre les richesses qui en avoient été enlevées; cette reconstruction fut entreprise par Zorobabel, et ensuite interrompue; cependant le *temple* fut achevé et la dédicace s'en fit l'an 516 avant Notre-Seigneur, la septième année du règne de Darius, fils d'Hystaspe. Ce second *temple* fut pillé et profané par Antiochus, roi de Syrie, l'an 171 avant notre ère; il en enleva la valeur de dix-huit cents talents d'or; trois ans après, Judas Machabée le purifia et y rétablit le culte divin. Pompée s'étant rendu maître de Jérusalem, 63 ans avant la naissance de Jésus-Christ, entra dans le *temple*, en vit toutes les richesses, et se fit un scrupule d'y toucher. Neuf ans après, Crassus, moins religieux, en fit un pillage qui fut estimé à près de cinquante millions de notre monnoie. Hérode, devenu roi de la Judée, répara cet édifice qui depuis cinq cents ans avoit beaucoup souffert, soit par les ravages des ennemis des Juifs, soit par les injures du temps. Enfin il fut réduit en cendres et rasé à la prise de Jérusalem par Titus. Ainsi fut accomplie la prédiction de Jésus-Christ, qui avoit assuré qu'il n'en

resteroit pas pierre sur pierre, *Matth.*, cap. 23, ℣. 38, etc., et celle de Daniel, c. 9, ℣. 27.

Les Juifs entreprirent de le rebâtir sous le règne d'Adrien, l'an 134 de Jésus-Christ; cet empereur les en empêcha, et leur défendit d'approcher de Jérusalem et de la Judée. Ils recommencèrent vers l'an 320 sous Constantin; ce prince leur fit couper les oreilles et imprimer une marque de rébellion, et renouvela contre eux la loi d'Adrien. Enfin ils y furent excités par l'empereur Julien, l'an 363, et ils furent forcés d'y renoncer par des tourbillons de feu qui sortirent de terre et renversèrent leurs travaux.

Ce miracle est rapporté en ces termes par Ammien Marcellin, officier dans les troupes de Julien, contemporain de l'événement, et qui n'étoit pas chrétien : « Julien, pour éterniser la gloire de son » règne par quelque action d'éclat, en» treprit de rétablir à grands frais le fa» meux *temple* de Jérusalem, qui, après » plusieurs guerres sanglantes, n'avoit » été pris qu'avec peine par Vespasien » et par Titus. Il chargea du soin de cet » ouvrage Alypius d'Antioche, qui avoit » gouverné autrefois la Bretagne à la » place des préfets. Pendant qu'Alypius » et le gouverneur de la province em» ployoient tous leurs efforts à le faire » réussir, d'effroyables tourbillons de » flammes, qui sortoient par élance» ments des endroits contigus aux fon» dements, brûlèrent les ouvriers et » rendirent la place inaccessible. Enfin, » ce feu persistant avec une espèce d'o» piniâtreté à repousser les ouvriers, on » fut forcé d'abandonner l'entreprise. » *Hist.*, l. 23, chap. 1. Cette narration ne peut être suspecte à aucun égard.

Julien lui-même convient de ce fait dans le fragment d'un de ses discours, qui a été recueilli par Spanheim, *Juliani Op.*, p. 295, où cet empereur parlant des Juifs s'exprime ainsi : « Que di» ront-ils de leur *temple*, qui, après » avoir été renversé trois fois, n'a pas » encore été rétabli? Je ne prétends » point par là leur faire un reproche, » puisque j'ai voulu moi-même rebâtir » ce *temple*, ruiné depuis si longtemps, » à l'honneur du Dieu qui a été invo» qué. » Il n'est pas étonnant que Julien garde le silence sur l'événement qui l'a empêché d'exécuter son dessein.

Les Juifs l'ont avoué plus clairement. Wagenseil, *Tela ignea Satanæ*, p. 231, rapporte le témoignage de deux rabbins célèbres. L'un est R. David Ganz-Zemach, 2e part., p. 36, qui dit : « L'em» pereur Julien ordonna de rétablir le » saint *temple* avec magnificence, et en » fournit les frais. Mais il survint du ciel » un empêchement qui fit cesser ce tra» vail, parce que cet empereur périt » dans la guerre des Perses. » Ce juif dissimule le miracle, mais un autre a été de meilleure foi; R. Gedaliah Schalschelet-Hakkabala, p. 109, dit : « Sous » rabbi Chanan et ses collègues, vers » l'an 4337 du monde, nos annales rap» portent qu'il y eut un grand trembie» ment de terre dans l'univers, qui fit » tomber le *temple* que les Juifs avoient » bâti à Jérusalem par ordre de l'empe» reur Julien l'apostat, avec une grande » dépense. Le lendemain il tomba beau» coup de feu du ciel, qui fondit les fer» rements de cet édifice, et qui brûla un » très-grand nombre de juifs. » Ce récit est conforme à celui d'Ammien Marcellin. Le célèbre père Morin de l'Oratoire, *Exercit. Bibl.*, p. 353, rapporte un troisième passage des juifs, tiré du *Beresith rabba*, ou du *grand Commentaire sur la Genèse.*

Libanius, sophiste et orateur païen, prétend que la mort de Julien fut présagée par des tremblements de terre arrivés dans la Palestine, *de Vitâ suâ.*

Trois Pères de l'Eglise, contemporains de l'empereur Julien, rapportent le miracle arrivé à Jérusalem, comme un fait public, connu de tout le monde et indubitable. Saint Jean Chrysostome dans ses *Homélies contre les Juifs*, qu'il prononça à Antioche l'an 287, 24 ans après l'événement, prend ses auditeurs à témoin de la vérité ; il invite ceux qui voudroient en douter, à en aller voir les vestiges sur le lieu même. On n'avoit pas pu ignorer à Antioche ce qui s'étoit passé à Jérusalem vingt-quatre ans au-

paravant. Saint Ambroise, l'an 388, en rappelle le souvenir à l'empereur Théodose, pour l'empêcher d'obliger les chrétiens à rebâtir un *temple* des païens, *Epist.* 40. Saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* 4, raconte ce miracle avec toutes ses circonstances; il vivoit dans l'Orient, et il avoit pu les apprendre des témoins oculaires; son discours sur ce sujet peut avoir été écrit avant ceux de saint Jean Chrysostome. Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret, qui ont vécu dans le siècle suivant, en parlent comme d'un fait duquel personne n'avoit jamais douté; une infinité d'autres historiens plus récents n'ont fait que copier les anciens.

Parmi les écrivains modernes, plusieurs se sont attachés à prouver ce miracle et à faire voir que le témoignage des contemporains que nous avons cités est à l'abri des objections de la critique; mais aucun ne l'a fait avec autant d'exactitude et de succès que Warburthon, dont l'ouvrage a été traduit en françois sous ce titre : *Dissertation sur les tremblements de terre et les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'empereur Julien, de rebâtir le temple de Jérusalem*, Paris, 1764, 2 vol. in-12. Cet auteur examine en particulier chacun des témoignages que nous avons cités, et répond aux objections de Basnage, qui a voulu rendre douteux ce fait important. Il auroit résolu avec autant de facilité celles que le docteur Lardner a faites en dernier lieu contre ce même événement.

Il n'est pas étonnant que quelques incrédules de nos jours l'aient attaqué; ils n'y ont opposé que des conjectures et des *peut-être*. Si l'on est surpris de ce que deux protestants leur ont fourni ces foibles armes, il faut faire attention que le miracle arrivé sous Julien est presque aussi incommode aux uns qu'aux autres. En effet, s'il étoit vrai qu'au quatrième siècle le christianisme avoit beaucoup dégénéré, que les successeurs des apôtres en avoient altéré la doctrine et le culte, qu'il étoit déjà infecté d'idolâtrie par les honneurs rendus aux saints, aux images et aux reliques, comme le prétendent les protestants, Dieu auroit-il fait un miracle éclatant en faveur de cette religion ainsi corrompue, miracle qui confirmoit les chrétiens dans la croyance que l'Eglise professoit pour lors? Nous ne concevons pas comment les écrivains protestants qui ont soutenu la réalité de ce prodige, n'ont fait aucune réflexion sur ses conséquences.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à réfuter les objections des incrédules et des critiques pointilleux; la plupart ne méritent aucune attention.

Ils objectent, 1° que l'Ecriture n'a pas dit que le *temple* ne seroit jamais rebâti; Jésus-Christ ne l'a pas défendu : qu'importoit à Dieu qu'il le fût ou non?

Réponse. Jésus-Christ avoit prédit qu'il n'en resteroit pas pierre sur pierre, et Daniel avoit prophétisé que la désolation ou la ruine de ce sanctuaire dureroit jusqu'à la fin; il ne faut pas séparer ces deux prédictions. Il importoit à Dieu de les vérifier pleinement, de confondre les efforts d'un empereur apostat qui vouloit les rendre fausses, de confirmer ainsi la foi des fidèles, et de renverser les folles espérances des Juifs. Socrate, *Hist. eccles.*, l. 3, c. 20, rapporte que saint Cyrille, évêque de Jérusalem, voyant commencer cette entreprise, assura les chrétiens sur la foi de la prophétie de Daniel, que ce projet ne réussiroit pas, et sa prédiction fut accomplie la nuit suivante.

2° Ammien Marcellin étoit un militaire peu instruit et crédule à l'excès : il a rapporté plusieurs autres faits évidemment fabuleux; d'ailleurs ce qu'il a dit du miracle de Jérusalem est peut-être une interpolation des chrétiens.

Réponse. Il n'étoit pas nécessaire d'être fort instruit pour rapporter un événement éclatant, public, sensible, frappant, tel que celui-ci, les fables que cet historien raconte ne sont pas de cette espèce; ce ne sont pas des faits aussi aisés à constater. Si les chrétiens ont interpolé son histoire, il faut qu'ils aient altéré aussi le fragment de Julien, le récit de Libanius et celui de deux auteurs Juifs; que saint Jean Chrysostome ait perdu toute pudeur en prenant ses auditeurs à témoin du fait, et en invitant

ceux qui en douteroient à en aller voir les vestiges.

3° Saint Jérôme, Prudence, l'historien Orase, n'en parlent pas ; il y eut dans ce temps-là des tremblements de terre ailleurs que dans la Palestine, et ce n'étoient pas des miracles.

Réponse. Le silence de trois auteurs ne prouve rien contre le témoignage positif de dix ou douze autres qui étoient bien informés, et dont plusieurs avoient intérêt à n'en rien dire, tels que Julien et les Juifs que nous avons cités. Suivant le récit d'Ammien Marcellin, les autres tremblements de terre n'arrivèrent que quinze ou dix-huit mois après celui de Jérusalem, ils ne furent point accompagnés d'éruptions de flammes sorties du sein de la terre, ni d'autres circonstances que l'on remarque dans celui-ci, et qui prouvent que ce prodige ne fut ni un événement naturel ni un cas fortuit.

4° Il est vraisemblable que Julien, qui avoit besoin d'argent pour faire la guerre aux Perses, en reçut des Juifs pour qu'il leur permît de rebâtir leur temple, qu'il leur promit seulement d'y faire travailler après son retour ; ce projet devoit naturellement périr avec lui ; un miracle ne fut donc pas nécessaire. Celui-ci ne servit à rien, puisqu'il ne convertit ni les juifs ni les païens.

Réponse. Un fait n'est plus vraisemblable dès qu'il est contredit par le témoignage de plusieurs écrivains bien informés, et entre lesquels il n'a point pu y avoir de collusion. Les Juifs n'attendirent pas l'événement de la guerre des Perses pour commencer les travaux, et Julien ne leur avoit pas fait une simple promesse, puisqu'il avoit chargé Alypius du soin de cette entreprise, et que le miracle précéda la nouvelle que l'on reçut de la mort de Julien, comme Libanius l'a remarqué. Ce n'est point à nous de juger dans quelles circonstances Dieu doit ou ne doit pas faire des miracles, et il n'est pas vrai qu'ils soient inutiles, dès qu'ils ne servent pas à convertir des incrédules opiniâtres. Il est constant que celui-ci servit à augmenter les progrès du christianisme après la mort de Julien.

Vainement l'on ajoute que les chrétiens l'ont surchargé de circonstances fabuleuses ; Warburthon a fait voir que les circonstances rapportées par les écrivains ecclésiastiques étoient des effets assez ordinaires de la chute de la foudre et des éruptions de feux souterrains. Les soupçons, les conjectures, les accusations hasardées des incrédules ne sont donc fondées que sur leur entêtement et sur leur prévention contre les miracles en général.

Temple des Chrétiens. *Voy.* Eglise, Basilique.

Temple des païens. Au mot Temple en général, nous avons fait voir que les païens n'ont commencé à en bâtir de solides et de couverts, que quand ils ont pris la coutume de représenter leurs dieux par des statues ou des idoles. La plupart de ces simulacres n'étant faits que de terre, de plâtre ou de bois, il fallut, pour les conserver, les mettre à l'abri des injures de l'air. Comme les païens étoient persuadés que ces statues étoient animées par le dieu qu'elles représentoient, et qu'il venoit y habiter dès qu'elles étoient consacrées, les apologistes chrétiens et les Pères de l'Eglise n'ont pas eu tort de dire aux païens que leurs dieux avoient besoin de maison et de couverture, pour ne pas être exposé aux intempéries des saisons. (N° VIII, p. 589.)

Ces *temples*, loin d'être propres à inspirer la vertu, la piété, le respect envers la Divinité, sembloient uniquement destinés à porter les hommes au crime. La plupart des idoles étoient des nudités scandaleuses, les dieux étoient représentés avec les symboles des aventures et des vices que les fables des poëtes leur attribuoient ; Jupiter avec l'aigle qui avoit enlevé Ganymède, Junon avec le paon qui caractérisoit l'orgueil, Vénus avec tout l'appareil de la lubricité, Mercure avec la bourse qui tentoit les voleurs, etc. Athénée nous apprend que les artistes grecs, pour peindre les déesses, avoient emprunté les traits des plus célèbres courtisanes. Dans plusieurs *temples*, la prostitution et le crime contre nature étoient pratiqués pour honorer les dieux ;

on y exerçoit les différentes espèces de divination, l'on y offroit souvent des sacrifices cruels et abominables. Ce sont des faits attestés non-seulement par les écrivains sacrés et par les Pères de l'Eglise, mais encore par les auteurs profanes. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome 70, in-12, pag. 99 et suiv. *Voyez* MYSTÈRES DES PAÏENS, PAGANISME, SACRIFICES, § 5, etc.

Constantin, converti au christianisme, fit détruire les principaux *temples* dans lesquels se commettoient ces désordres, il laissa subsister les autres. Théodose le Jeune, parvenu à l'empire l'an 408, les fit démolir tous dans l'Orient; Honorius, son oncle se contenta de les faire fermer dans l'Occident; il crut qu'il falloit les conserver comme des monuments de la magnificence romaine. Dans plusieurs endroits ces édifices furent purifiés et changés en églises; le culte du vrai Dieu y fut substitué au culte impur des idoles.

Ainsi en agirent Théodose le Grand à l'égard du *temple* d'Héliopolis, l'an 379; Valens, vers ce même temps, au sujet du *temple* d'une île dont tous les habitants s'etoient convertis. L'an 399, sous le règne d'Honorius, l'évêque de Carthage, Aurélius, fit un pareil usage du *temple* d'Uranie et en 408, ce même empereur défendit de détruire les *temples* dans les villes, parce qu'ils pouvoient servir à des usages publics. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 8, c. 2, § 4.

Lorsque les Saxons Anglois se convertirent, saint Grégoire le Grand écrivant au roi Ethelbert, l'exhorta à détruire les *temples* des idoles, l. 11, *Epist.* 66. Mais dans une lettre postérieure qu'il écrivit à saint Mellit, il permit de les changer en églises, *Epist.* 76. Déjà l'an 607, le pape Boniface IV avoit fait purifier à Rome le Panthéon, et l'avoit dédié à l'invocation de la sainte Vierge et de tous les martyrs; c'est encore aujourd'hui l'un des plus somptueux édifices de Rome. Il en a été de même du *temple* de Minerve, de celui de la fortune virile et de quelques autres.

Pendant les trois premiers siècles, les païens objectèrent souvent aux chrétiens qu'ils n'avoient ni *temples*, ni autels, ni sacrifices, ni fêtes; nos apologistes répondoient que toutes ces choses matérielles n'étoient pas dignes de la majesté divine; que le vrai *temple* de la Divinité étoit l'âme d'un homme de bien, que les chrétiens offroient en tout temps et en tout lieu des sacrifices de louange sur les autels de leurs cœurs allumés par le feu de la charité; que les vrais chrétiens étoient toujours en fête par le repos de la bonne conscience, et par la joie que leur donnoit l'espérance du ciel. *Clem. Alex. Stromat.*, liv. 7, cap. 5, 6, 7.

Il ne s'ensuit pas de là que les chrétiens n'avoient pas encore des églises ou des lieux d'assemblées, mais ces églises ne ressembloient en rien aux temples du paganisme; ils avoient des autels, puisque saint Paul le dit, et qu'il les nomme aussi *la table du Seigneur;* ils offroient un sacrifice qui est l'eucharistie; ils célébroient des fêtes; surtout celle de Pâques, tous les dimanches et le jour de la mort des martyrs. Mais il auroit été inutile, et ç'auroit été une imprudence d'entrer dans ce détail avec les païens, ils n'y auroient rien compris; tout cela ne fut mis au grand jour qu'au quatrième siècle, lorsque Constantin eut donné la paix à l'Eglise et autorisé la profession publique du christianisme. *Voyez* AUTEL, EGLISES, EUCHARISTIE, FÊTES, etc.

TEMPLIERS, chevaliers de la milice du temple. L'ordre des *templiers* est le premier de tous les ordres militaires et religieux, il commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Hugues de Paganès ou des Païens, et Geoffroi de Saint-Adémar ou de Saint-Omer, en furent les fondateurs; ils se réunirent avec six ou sept autres militaires pour la défense du saint sépulcre contre les infidèles, et pour protéger les pèlerins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II, roi de Jérusalem, leur prêta une maison située auprès de l'église que l'on croyoit être bâtie au même lieu que le temple de Salomon; c'est de là qu'ils prirent le nom de *templiers :* de là vint aussi que l'on donna dans la suite le nom de *temple* à

toutes leurs maisons. Ils furent encore nommés d'abord, à cause de leur indigence, *les pauvres de la sainte cité;* comme ils ne vivoient que d'aumônes, le roi de Jérusalem, les prélats et les grands leur donnèrent à l'envi des biens considérables.

Les huit ou neuf premiers chevaliers firent entre les mains du patriarche de Jérusalem les trois vœux solennels de religion, auxquels ils en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'obligeoient à défendre les pèlerins, et à tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la Terre sainte. Mais ils n'agrégèrent personne à leur société qu'en 1128. Ils se tint alors un concile à Troyes en Champagne, présidé par le cardinal Matthieu, évêque l'Albe et légat du pape Honorius II. Hugues des Païens, qui étoit venu en France avec six chevaliers pour solliciter des secours en faveur de la terre sainte, se présenta à ce concile avec ses frères, ils demandèrent une règle ; saint Bernard fut chargé de la dresser : il fut ordonné qu'ils porteroient un habit blanc; et l'an 1146 Eugène III y ajouta une croix sur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur règle portoient qu'ils entendroient tous les jours l'office divin, que quand leur service militaire les en empêcheroit, ils y suppléeroient par un certain nombre de *Pater;* qu'ils feroient maigre quatre jours de la semaine, que le vendredi ils n'useroient ni d'œufs ni de laitage, que chaque chevalier pourroit avoir trois chevaux et un écuyer, et qu'ils ne chasseroient ni à l'ciseau ni autrement.

Cet ordre se multiplia beaucoup en peu de temps; il servit la religion et la Terre sainte par des prodiges de valeur. Après la ruine du royaume de Jérusalem, arrivée l'an 1186, la milice des *templiers* se répandit dans tous les états de l'Europe, elle s'accrut extraordinairement, et s'enrichit par les libéralités des souverains et des grands. Matthieu Paris assure que dans le temps de l'extinction de cet ordre en 1312, par conséquent en moins de deux cents ans, les *templiers* avoient dans l'Europe neuf mille couvents ou seigneuries.

De si grands biens ne pouvoient manquer de les corrompre ; ils commencèrent à vivre avec tout l'orgueil qu'inspire l'opulence, et à se livrer à tous les plaisirs que se permettent les militaires lorsqu'ils ne sont pas retenus par le frein de la religion. Dans la Palestine ils refusèrent de se soumettre aux patriarches de Jérusalem qui avoient été leurs premiers Pères; ils envahirent les biens des églises, ils se lièrent avec les infidèles contre les princes chrétiens, ils exercèrent le brigandage contre ceux même qu'ils étoient chargés de défendre. En France, ils se rendirent odieux au roi Philippe le Bel, par leurs procédés insolents et séditieux; ils furent accusés d'exciter la mutinerie du peuple et d'avoir fourni des secours d'argent à Boniface VIII dans le temps de ses démêlés avec le roi. Conséquemment ce prince résolut de les détruire, et il en vint à bout, de concert avec le pape Clément V qui résidoit en France.

Ceux qui voudront voir le détail et la suite des procédures faites contre les *templiers*, peuvent consulter l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, t. 12, l. 36, sous l'an 1311 ; elles y sont rapportées avec fidélité et avec l'extrait des actes originaux; l'auteur paroît avoir observé la plus exacte impartialité.

Le plus célèbre des incrédules de notre siècle, qui a voulu justifier les *templiers*, n'a pas agi avec autant de circonspection; il s'est contenté de copier Villani, auteur florentin, ennemi déclaré de Clément V et de tous les papes françois, et non moins irrité contre Philippe le Bel, à cause de ses démêlés avec Boniface VIII. Aussi a-t-il commencé par faire le portrait le plus désavantageux de ce roi. *Essai sur l'Hist.*, c. 62.

C'étoit, dit-il, un prince vindicatif, fier, avide, prodigue, qui extorquoit de l'argent par toutes sortes de moyens; il fut donc animé par la vengeance et par le désir de mettre dans ses coffres une partie des richesses des *templiers*. La vérité est que Philippe le Bel ne profita point de leurs dépouilles; nous le prouverons par des témoignages irré-

cusables ; la lenteur et les précautions que l'on mit dans les poursuites faites contre les chevaliers prouvent que ce roi ne se conduisit point par passion. L'apologiste des *templiers* donne à entendre que leurs accusateurs étoient préparés d'avance ; c'est une imposture : ils se trouvèrent par hasard.

On convient que ce furent deux criminels détenus dans les prisons, dont au moins l'un étoit un *templier* apostat, qui furent les premiers délateurs, et qui espérèrent par là d'obtenir leur grâce ; mais il est faux que, sur cette accusation seule, le roi ait donné l'ordre secret d'arrêter les *templiers* dans tout son royaume : un auteur du temps rapporte qu'auparavant Philippe le Bel fit arrêter et interroger plusieurs *templiers*, qui confirmèrent la déposition des deux accusateurs dont on vient de parler, et qu'il consulta des théologiens. Son dessein n'étoit plus secret, puisqu'avant le 24 août 1307, le grand maître et plusieurs des principaux chevaliers en avoient porté des plaintes au pape, et avoient demandé que le procès leur fût fait en règle. L'ordre d'arrêter tous les *templiers* ne fut exécuté que le 13 octobre suivant. En supprimant des circonstances essentielles et en falsifiant les dates, il est aisé de dénaturer tous les faits.

Le roi ne pouvoit se dispenser de prendre cette précaution ; sans cela les *templiers* auroient pu exciter une sédition, les plus coupables se seroient évadés, et l'on n'auroit pas connu les vrais motifs qui déterminoient le roi à détruire cet ordre qui n'étoit plus ni soumis au souverain ni religieux. Le lendemain de l'emprisonnement des *templiers*, le roi fit assembler le clergé de Paris, et le 15 il fit convoquer le peuple, et l'on rendit compte en public des accusations formées contre ces chevaliers ; la passion n'a pas coutume de procéder si régulièrement.

Ils étoient accusés, 1° de renier Jésus-Christ à leur réception dans l'ordre, et de cracher sur la croix. 2° De commettre entre eux des impudicités abominables. 3° D'adorer dans leurs chapitres généraux une idole à tête dorée et qui avoit quatre pieds. 4° De pratiquer la magie. 5° De s'obliger à un secret impénétrable par les serments les plus affreux. Il est certain, disent les historiens, que les deux premiers articles furent avoués par cent quarante des accusés, à la réserve de trois qui nièrent tout.

Comme Clément V agit dans toute cette affaire de concert avec le roi, l'apologiste des *templiers* fait observer que ce pape étoit créature de Philippe le Bel, et cela est vrai ; cependant il s'opposa d'abord aux poursuites commencées contre ces religieux militaires, et il écrivit au roi des lettres très-fortes à ce sujet ; il ne consentit à la continuation des procédures qu'après avoir interrogé lui-même à Poitiers soixante-douze chevaliers accusés, et ce n'est que d'après leur confession qu'il fut convaincu de la vérité des faits. Mais il est faux qu'il ait disputé au roi, comme le dit l'apologiste, le droit de punir ses sujets. Il abandonna le jugement et la punition des particuliers à des commissaires, et il se réserva de statuer sur le sort de l'ordre entier, parce que c'étoit le droit du saint Siége. Jusque-là nous ne voyons rien d'irrégulier.

En conséquence il y eut des commissaires nommés et des informations faites, non-seulement à Paris, mais à Troyes, à Bayeux, à Caen, à Rouen, au Pont-de-l'Arche, à Carcassonne, à Cahors, etc., et l'on entendit plus de deux cents témoins de divers états. Les bulles du pape furent envoyées aux divers souverains de l'Europe, pour les exhorter à faire chez eux ce qui se faisoit en France.

Avant d'examiner les raisons alléguées par l'apologiste des *templiers*, il y a quelques réflexions à faire.

1° Il est impossible que la multitude des personnages qui ont eu part à cette affaire, cardinaux, évêques, inquisiteurs, officiers du roi, magistrats, docteurs, témoins, etc., aient tous été des scélérats et de vils instruments des passions de Philippe le Bel ; quand cela auroit été possible en France, cet esprit de vertige n'a pu être le même en Angleterre, en Espagne, en Sicile et ail-

leurs. 2° Il paroît que le plus grand nombre des *templiers* coupables des abominations qu'on leur reprochoit, étoit en France, et surtout à Paris, ville qui a toujours été le centre et le foyer de la corruption du royaume ; il n'est donc pas étonnant que ce soit là que le plus grand nombre ont été livrés au supplice. 3° Le grand maître et les principaux chevaliers ont pu n'avoir aucune part au désordre, ignorer même jusqu'à quel excès il étoit porté, ce pouvoit être une raison de les épargner, mais ce n'en étoit pas une de conserver un ordre essentiellement gâté, et qui ne servoit plus à rien, puisqu'il n'étoit d'aucune utilité hors de la Terre sainte. 4° Les *templiers* tenoient à ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume ; si l'on procédoit injustement contre eux, comment le corps de la noblesse, très-intéressé à la conservation de cet ordre, n'a-t-il fait aucune réclamation? cela est inconcevable.

L'apologiste convient que ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de plusieurs accusés même, il falloit ajouter cette suite de procédures continuées pendant six ans tout entiers, en divers endroits et par-devant différents commissaires, semblent des preuves de leurs crimes et de la justice de leur perte. Mais aussi, dit-il, que de raisons en leur faveur ! Voyons ces raisons.

« Premièrement, de tous ces témoins » qui déposent contre les *templiers*, la » plupart n'articulent que de vagues ac- » cusations. » Cela peut être vrai à l'égard de plusieurs qui n'avoient jamais été à portée de savoir certainement ce qui se passoit dans cet ordre. Mais le fondement de la procédure n'étoit point ces accusations vagues ; c'étoit la confession formelle de cent quarante chevaliers interrogés d'abord à Paris par l'inquisiteur, en présence de plusieurs gentilshommes, et répétée par soixante-douze d'entre eux à Poitiers par devant le pape. Les dépositions des autres témoins, quoique vagues, pouvoient servir à confirmer la preuve.

« Secondement, très-peu disent que » les *templiers* renioient Jésus-Christ. » Qu'auroient-ils en effet gagné en mau- » dissant une religion qui les nourrissoit » et pour laquelle ils combattoient? » On pourroit demander de même ce que gagnent les impies à blasphémer contre Jésus-Christ et contre la religion dans laquelle ils ont été élevés. Ils le font cependant ; l'apologiste devoit mieux le savoir qu'un autre. Alors les *templiers* ne combattoient plus pour la religion, du moins en France. Il est faux qu'il y ait eu très-peu de témoins qui aient déposé de ce fait odieux ; les insultes faites à Jésus-Christ et les impudicités furent les deux faits les plus généralement avoués et prouvés.

« Troisièmement, que plusieurs d'en- » tre eux, témoins et complices des dé- » bauches des princes et des ecclésias- » tiques de ce temps-là, eussent marqué » quelquefois du mépris pour les abus » d'une religion tant déshonorée en Asie » et en Europe, qu'ils en eussent parlé » avec trop de liberté, c'est un empor- » tement de jeunes gens dont certaine- » ment l'ordre n'est point comptable. » Nous soutenons que l'ordre en étoit comptable, puisque les chefs avoient l'autorité de punir les chevaliers ; l'apologiste auroit raisonné tout différemment à l'égard de tout autre ordre religieux. D'ailleurs les *templiers* n'ont point été condamnés pour des discours contre la religion, mais pour des actions abominables. Enfin ce n'étoit point à des complices du désordre qu'il convenoit de le blâmer ; on pouvoit leur dire *castigat turpia turpis*. Mais on comprend que l'apologiste étoit intéressé à excuser toute espèce d'emportement contre la religion.

« Quatrièmement, cette tête dorée » qu'on prétend qu'ils adoroient et » qu'on gardoit à Marseille, devoit leur » être représentée ; on ne se mit pas seu- » lement en peine de la chercher. » Il s'ensuit seulement de là que cette accusation ne parut pas suffisamment prouvée, et que l'on ne cherchoit pas à multiplier les crimes imputés aux *templiers*.

« Cinquièmement, la manière infâme

» dont on leur reprochoit d'être reçu » dans l'ordre, ne peut avoir passé en » loi parmi eux.... Je ne doute nulle- » ment que plusieurs jeunes *templiers* » ne s'abandonnassent à des excès qui » de tout temps ont été le partage de la » jeunesse, et ce sont des vices pas- » sagers qu'il vaut mieux ignorer que » punir. » Ici l'auteur confond très-mal à propos deux espèces de réception. Il est à présumer que celle qui se faisoit en public par le grand maître, ou par d'autres, étoit décente; mais il y en avoit une autre secrète imaginée par les libertins de l'ordre, qu'ils faisoient subir aux nouveaux chevaliers, et dans laquelle se commettoient les abominations et les profanations dont on a parlé; cela est d'autant plus probable, que plusieurs dirent qu'on les y avoit forcés par la prison et les tourments. L'on sait assez que l'ambition des scélérats est d'avoir des complices de leurs crimes. Il en étoit de même de ces statuts secrets, dressés pour forcer les coupables au silence. La plupart de ceux qui furent exécutés n'étoient pas des jeunes gens; leurs désordres n'étoient donc plus des vices passagers. Il n'est que trop vrai que les vieux libertins sont encore plus adonnés aux excès de la lubricité que les jeunes gens. C'est une grande question de savoir s'il vaut mieux ignorer que punir un crime détestable, lorsque le nombre des coupables est très-grand.

« Sixièmement, si tant de témoins ont » déposé contre les *templiers*, il y eut » aussi beaucoup de témoignages étran- » gers en faveur de l'ordre. » Nous avons déjà remarqué que probablement l'ordre n'étoit pas également corrompu partout; mais les témoignages rendus en faveur des chevaliers étrangers ne pouvoient servir à justifier ceux de France.

« Septièmement, si les accusés, vain- » cus par les tourments qui font dire le » mensonge comme la vérité, ont con- » fessé tant de crimes, peut-être ces » aveux sont-ils autant à la honte des » juges qu'à celle des chevaliers. On leur » promettoit leur grâce pour extorquer » leur confession. » C'est une pure calomnie d'avancer que ceux qui ont confessé des crimes y ont été forcés par des tourments. Les cent quarante chevaliers interrogés à Paris par l'inquisiteur, en présence de quelques gentils-hommes, ne furent point mis à la question, non plus que ceux qui furent interrogés à Poitiers par Clément V, au nombre de soixante-douze; leurs aveux se trouvèrent conformes. Il n'est pas prouvé qu'on leur ait promis à tous leur grâce pour les engager à faire cette confession; il ne l'est pas non plus que l'on ait envoyé au supplice aucun de ceux à qui l'on avoit promis sa grâce.

« Huitièmement, les cinquante-neuf » que l'on brûla vifs prirent Dieu à té- » moin de leur innocence, et ne voulu- » rent point de la vie qu'on leur offroit à » condition de s'avouer coupables. Quelle » plus grande preuve, non-seulement » d'innocence, mais d'honneur? » Ce n'est point là une preuve; on a vu plus d'une fois des criminels convaincus par les preuves les plus évidentes, persister jusqu'à la mort à nier leurs crimes; cette opiniâtreté ne doit point étonner dans des impies et des incrédules décidés.

« Neuvièmement, soixante-quatorze » *templiers* non accusés entreprirent de » défendre l'ordre, et ne furent point » écoutés. » Cela est absolument faux. L'apologiste a cité ailleurs l'*Histoire des templiers* par Pierre Dupuis; or, cet historien rapporte que les soixante-quatorze défenseurs de leur ordre furent entendus par des commissaires, pour la première fois le samedi 14 mars 1310, qu'ils nommèrent quatre d'entre eux pour parler au nom de tous. Non-seulement ils furent écoutés, mais ils présentèrent des requêtes et des mémoires par écrit, les procès-verbaux de leur dire furent exactement rédigés, l'auteur de *Hist. de l'Egl. gallicane* les a copiés. Ils s'inscrivirent en faux contre les confessions faites par les accusés, ils dirent, comme l'apologiste, ou que ces aveux avoient été extorqués par promesses, par menaces, ou que ceux qui les avoient faits étoient des scélérats; ils dirent qu'ils demandoient à être jugés par le pape et par le concile de Vienne qui devoit bientôt se tenir. Que résulte-t-il de

cette défense? Il s'ensuit que ces soixante-quatorze *templiers* étoient innocents, puisqu'ils n'étoient pas accusés, qu'ils avoient ignoré jusqu'alors les crimes qui se commettoient par leurs confrères, et qu'ils avoient de la peine à les croire. Mais ce n'étoit là qu'une preuve négative; l'ignorance ne prouve rien, ils n'alléguèrent aucun fait positif qui fût capable de détruire la confession des accusés.

« Dixièmement, lorsqu'on lut au grand » maître sa confession rédigée devant » trois cardinaux, ce vieux guerrier qui » ne savoit ni lire ni écrire s'écria qu'on » l'avoit trompé, que l'on avoit écrit » une autre déposition que la sienne; » que les cardinaux, ministres de cette » perfidie, méritoient qu'on les punît » comme les Turcs punissent les faus- » saires, en leur fendant le corps et la » tête en deux. » Que s'ensuit-il encore? que ce grand maître, nommé Jacques de Molay, étoit fort mal instruit de ce qui se passoit dans son ordre; que quand il fut interrogé à Chinon en Touraine, le 18 et le 20 août 1308, par les trois cardinaux commissaires nommés par le pape, il fut étonné et étourdi par la déposition de la multitude de ses chevaliers qui avoient avoué leurs crimes à Paris et à Poitiers, et qu'il n'osa pas s'inscrire en faux contre cette preuve. Le procès-verbal porte qu'il avoua formellement le premier article des accusations, savoir, le renoncement à Jésus-Christ. Interrogé de nouveau à Paris le 26 décembre 1309 et quelques jours après, il désavoua cette confession, et accusa les commissaires de falsification; pour la défense de son ordre, il ne dit que des choses vagues et qui n'alloient point au fait; il demanda d'être jugé par le pape.

Lesquels devons-nous plutôt soupçonner de fausseté, les trois cardinaux commissaires, ou Jacques de Molay? Les premiers ne pouvoient avoir aucun motif; l'intention du pape n'étoit point que l'on usât de supercherie; dans ses bulles de commission, il recommande l'équité et l'observation des formes. Ce n'étoit pas non plus celle du roi, puisqu'il consultoit le clergé de Paris, les universités, les parlements, et se conduisoit avec toutes les précautions possibles : nous verrons qu'il n'avoit pas besoin de falsification ni de supplices pour obtenir l'extinction de l'ordre des *templiers*. Deux des cardinaux lui écrivirent pour lui rendre compte de leur commission; ils lui mandèrent qu'ils avoient accordé l'absolution des censures à Jacques de Molay et à cinq autres chevaliers repentants; ils supplièrent le roi de les traiter favorablement. Ce ne sont pas là des marques de perfidie. Quant au grand maître, il n'est pas le seul criminel qui ait varié dans les interrogatoires, et qui ait rétracté les aveux qu'il avoit faits d'abord.

« Onzièmement, on eût accordé la vie » à ce grand maître et à Gui, frère du » dauphin d'Auvergne, s'ils avoient » voulu se reconnoître coupables publi- » quement, et on ne les brûla que parce » qu'appelés en présence du peuple sur » un échafaud pour avouer les crimes » de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre » étoit innocent. Cette déclaration, qui » indigna le roi, leur attira leur supplice, » et ils moururent en invoquant en vain » la vengeance céleste contre leurs per- » sécuteurs. » Nous avons déjà fait remarquer que cette déclaration ne prouve rien, sinon que ces deux chefs de l'ordre avoient ignoré jusqu'alors les crimes qui s'y commettoient, et qu'ils ne pouvoient se les persuader; leurs serments étoient donc téméraires, ils juroient de ce qu'ils ne savoient pas. Encore une fois, ces protestations ne pouvoient pas détruire les preuves positives tirées de l'aveu des coupables et de la déposition des témoins.

Il y a plus : le pape s'étoit réservé le jugement de ces deux personnages et de deux autres chefs de l'ordre; ce ne fut qu'après le concile de Vienne, et après la publication de la bulle qui supprimoit les *templiers*, qu'il nomma de nouveaux commissaires pour achever leur procès. Ces commissaires furent trois cardinaux, l'archevêque de Sens, plusieurs évêques et plusieurs docteurs. Par-devant eux le grand maître, le frère du dauphin d'Auvergne et les deux autres con-

fessèrent de nouveau les crimes dont ils étoient accusés ; en conséquence, le 18 mars 1314, ils furent condamnés à une prison perpétuelle. L'on dressa un échafaud au parvis de Notre-Dame, pour qu'ils fissent leur confession publique, et c'est là que les deux premiers la rétractèrent. Le roi, informé sur-le-champ de cet événement, assembla son conseil qui les condamna à être brûlés vifs, et cet arrêt fut exécuté le soir même.

Dans cette circonstance, Philippe le Bel ne pouvoit plus agir par vengeance ni par une autre passion; l'ordre des *templiers* avoit été supprimé et détruit au concile général de Vienne, deux ans auparavant : ce roi étoit donc satisfait; le supplice du grand maître ni celui de Gui d'Auvergne ne pouvoit lui procurer aucun nouvel avantage ; mais il fut indigné de leur conduite, et voilà pourquoi il les fit condamner et punir.

Leur apologiste ajoute que le pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret pendant le concile de Vienne. Nouvelle imposture. La bulle fut dressée le 22 mars 1312, dans un consistoire secret, mais elle fut publiée en plein concile le 3 avril, en présence de Philippe le Bel et de ses trois fils; le pape y déclara, de l'agrément du concile, *sacro approbante concilio*, l'institut des *templiers* proscrit et aboli; il réserva au saint Siége la distination des personnes et des biens. En second lieu, il y a eu depuis ce temps-là plusieurs instituts religieux supprimés par un simple bref du souverain pontife; personne ne s'y est opposé et n'a prétendu qu'il falloit pour cela le décret d'un concile.

Ce même critique en impose encore, en disant que Philippe le Bel se fit donner deux cent mille livres, et que Louis Hutin, son fils, prit encore soixante mille livres sur les biens des *templiers ;* il ne cite aucune autorité ni aucun monument de ce fait, et il y a des preuves du contraire. Dès l'an 1307, le roi avoit déclaré au pape, dans une lettre du 24 décembre, qu'il s'étoit saisi des biens des *templiers*, et qu'il les faisoit garder pour être employés totalement au secours de la Terre sainte ; c'étoit leur première destination. Il renouvela cette déclaration dans une autre lettre du mois de mai 1311, où il prioit le pape de faire en sorte que ces biens fussent employés à un autre ordre militaire destiné pour la Terre sainte, promettant de faire exécuter tout ce qui seroit réglé sur cet article ; il ne s'opposa point à la bulle par laquelle le pape s'en réservoit la disposition. De là Dupuy et Baluze concluent avec raison que les historiens qui ont accusé ce roi d'avoir voulu s'approprier les biens des *templiers*, sont des calomniateurs. Enfin notre auteur lui-même est forcé d'avouer que ces biens furent donnés aux chevaliers de Rhodes, aujourd'hui chevaliers de Malte, dont la destination étoit la même que celle des *templiers*.

« J'ignore, continue-t-il, ce qui en re» vint au pape... Je n'ai jamais pu dé» couvrir ce qu'il recueillit de cette dé» pouille. » La vérité est qu'il n'en recueillit rien, et qu'il n'en a été accusé par aucun écrivain digne de foi. Nous ne doutons pas que les frais des procédures, qui furent faites pendant cinq ou six ans contre les *templiers* dans différents endroits du royaume, n'aient été immenses; cela ne pouvoit se faire autrement.

Qu'un protestant tel que Mosheim ait peint Clément V comme un pontife avare, vindicatif et turbulent; qu'il ait dit que Philippe le Bel joua cette sanglante tragédie pour satisfaire son avarice et assouvir son ressentiment, *Hist. ecclés.*, 14e siècle, 2e partie, c. 5, § 10, cela n'est pas étonnant : mais il l'est qu'un philosophe, qui auroit dû se mettre au-dessus des préjugés vulgaires, n'ait fait que copier des auteurs prévenus et se rendre écolier des protestants. Il est convenu lui-même que les *templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence, et dans les plaisirs effrénés que prennent les gens de guerre; que Philippe le Bel eut lieu de penser qu'ils lui étoient infidèles, et qu'ils fomentoient des séditions parmi le peuple; n'en étoit-ce pas assez pour autoriser ce prince à demander et à poursuivre l'ex-

tinction de cet ordre, sans agir par vengeance ni par avarice.

TEMPOREL DES BÉNÉFICES. *Voyez* Bénéfice.

Temporel des rois. *Voyez* Roi.

TEMPS. Ce mot dans l'Ecriture signifie ordinairement la durée qui s'écoule depuis un terme jusqu'à un autre; mais il se prend aussi dans d'autres sens. 1° Pour les saisons; *Gen.*, c. 1, ℣. 14, il est dit que Dieu a fait les astres pour marquer *les temps*, les jours et les années. 2° Pour une année; *Daniel.*, c. 7, ℣. 25, prédit que les saints seront persécutés *pour un temps, deux temps et la moitié d'un temps :* ce sont les trois ans et demi de la persécution d'Antiochus. 3° Pour l'arrivée de quelqu'un; *Isaï.*, c. 14, ℣. 1 : *Propè est ut veniat tempus ejus*, son arrivée est prochaine. 4° Pour le moment favorable de faire quelque chose. « Pendant que nous en avons le *temps*, » faisons du bien à tous, » *Galat.*, c. 6, ℣. 10. 5° *Dan.*, c. 2, ℣. 8, *racheter le temps*, c'est demander du délai; mais dans saint Paul, *Ephes.*, c. 5, ℣. 16, c'est prendre patience en attendant un *temps* plus heureux. 6° *Ezech.*, c. 22, ℣. 3, *son temps viendra*, c'est-à-dire le moment de sa punition. 7° Saint Paul appelle *les temps des siècles passés*, ceux qui ont précédé la venue de Jésus-Christ, *Tit.*, c. 1, ℣. 2. Il les nomme aussi *les temps d'ignorance*, *Act.*, c. 17, ℣. 30. *Voyez* Jour.

TÉNÈBRES. La signification de ce terme varie beaucoup chez les écrivains sacrés. 1° De même que la *lumière* exprime souvent la prospérité, les *ténèbres* désignent l'affliction et l'adversité, *Esth.*, c. 8, ℣. 16; c. 11, ℣. 8. 2° Il signifie la mort et le tombeau, *Ps.* 87, ℣. 3 : « Connoîtra-t-on les merveilles de Dieu » dans les *ténèbres?* » 3° L'ignorance, *Joan.*, c. 3, ℣. 19 : « Les hommes ont » mieux aimé les *ténèbres* que la lu- » mière. » 4° Saint Paul appelle les péchés *les œuvres des ténèbres*, soit parce qu'ils sont souvent commis par ignorance, soit parce que l'on se cache pour les commettre. De là ce même apôtre appelle souvent l'idolâtrie *les ténèbres*, par opposition à la lumière du christianisme et de l'Evangile, *Ephes.*, c. 5, ℣. 8 : « Vous étiez autrefois *ténèbres*, à » présent vous êtes lumières dans le » Seigneur. » 5° Il signifie le secret, *Matth.*, c. 10, ℣. 27 : « Ce que je vous » dis dans les *ténèbres*, dites-le au grand » jour. » 6° Saint Jean, *Epist. I*, c. 1, ℣. 5, dit que Dieu est la lumière, et qu'il n'y a point en lui de *ténèbres*, parce que c'est de lui que viennent toutes nos connoissances; et qu'il n'est jamais la cause de l'ignorance, des erreurs et de l'aveuglement des hommes; Jésus-Christ a dit de lui-même, *Joan.*, c. 8, ℣. 12 : « Je suis la lumière du » monde; celui qui me suit ne marche » pas dans les *ténèbres*, mais il aura la » lumière de la vie. » 7° De même qu'il représente le bonheur éternel sous l'image d'un festin qui se fait dans un salon bien éclairé, il appelle la damnation les *ténèbres extérieures* où il y a des pleurs et des grincements de dents, signes de regrets et de désespoir.

Ces métaphores qui nous semblent extraordinaires au premier aspect, ne sont point inconnues aux auteurs profanes, surtout aux poëtes. Dans la *Théogonie* d'Hésiode, les parques, le destin, la mort, les malheurs, le chagrin, les douleurs et les crimes, sont enfants de la nuit ou des *ténèbres*. Pendant la nuit, les chagrins sont plus cruels, les passions plus violentes, les douleurs plus aiguës, les idées plus noires; la nuit ne pouvoit donc manquer d'être regardée de mauvais œil, et de désigner tout ce qu'il y a de plus fâcheux. Dans le langage des peuples de quelques provinces, quand on veut dire qu'un homme n'est bon à rien, que c'est un mauvais sujet, l'on dit *c'est la nuit*. Les manichéens qui admettoient deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais, plaçoient le premier dans la région de la lumière, le second dans le séjour des *ténèbres*.

Ténèbres arrivées a la mort de Jésus-Christ. *Voyez* Eclipse.

Ténèbres de la semaine sainte. C'est ainsi que l'on nomme vulgairement les matines du jeudi, du vendredi et du samedi de la semaine sainte, qui se chan-

tent la veille de ces trois jours sur le soir. Ces offices sont trop connus parmi les catholiques, pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus au long.

TENTATION, épreuve. Lorsqu'il est dit dans l'Ecriture que Dieu *tente* les hommes, cela ne signifie point qu'il les séduit ou qu'il leur tend des piéges pour les faire tomber dans le péché, le mot *tenter* n'a point ce sens dans les livres de l'ancien Testament; mais cela veut dire qu'il met leur vertu à l'épreuve, soit par des commandements difficiles, soit par de grandes afflictions. *Tenter Dieu*, ce n'est pas vouloir l'exciter au mal, mais c'est vouloir mettre sa toute-puissance et sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité, ou en s'exposant témérairement à un danger duquel on ne peut pas sortir sans un secours miraculeux que Dieu ne doit et n'a promis à personne. Il a défendu sévèrement cette folle présomption, *Deut.*, c. 6, ℣. 18 : « Vous ne ten- » terez point le Seigneur votre Dieu. »

Ainsi, lorsqu'il est dit, *Gen.*, c. 22, ℣. 1, que Dieu *tenta* Abraham, cela signifie qu'il mit son obéissance à l'épreuve, en lui ordonnant d'immoler son fils. Saint Paul dit, *Hebr.*, c. 11, ℣. 19, qu'Abraham obéit, parce qu'il crut que Dieu peut ressusciter un mort; ce n'étoit plus là *tenter Dieu*, puisque Dieu lui avoit formellement promis qu'Isaac seroit la tige de sa postérité, *Gen.*, cap. 21, ℣. 12, comme l'apôtre l'observe au même endroit. « Parce que vous étiez » agréable à Dieu, dit l'ange à Tobie, il » a fallu que la *tentation* vous éprou- » vât..... Dieu permit, ajoute l'écrivain » sacré, que cette *tentation* survînt à » Tobie, afin de donner à la postérité » un exemple de patience, aussi bien que » de celle du saint homme Job. » *Tob.*, c. 2, ℣. 12; c. 12, ℣. 13. A la vérité Dieu n'a pas besoin de nous éprouver pour savoir ce que nous ferons, il le sait d'avance; mais nous avons besoin nous-mêmes d'être mis à l'épreuve, 1° afin d'apprendre par expérience ce dont nous sommes capables; 2° afin que nous donnions des exemples héroïques de vertu, exemples très-nécessaires au monde; 3° afin que nous soyons ou encouragés par notre fidélité à Dieu, ou humiliés par nos chutes, et que nous sentions le besoin de la grâce. Aussi Dieu a-t-il récompensé d'une manière éclatante la foi d'Abraham, la soumission de Tobie et la patience de Job; ce sont là les grands traits qui frappent les hommes et leur font sentir qu'il y a une Providence. »

Dans le nouveau Testament, *tenter* signifie quelquefois exciter ou solliciter au mal; mais *tentation* signifie aussi *épreuve*, comme dans l'ancien, parce que toutes les fois que nous sommes excités ou sollicités à pécher, c'est une épreuve pour notre vertu. Lorsque nous disons à Dieu dans l'oraison dominicale : *Ne nous induisez point en tentation*, cela ne signifie pas, ne nous tendez point de piége pour nous faire pécher, puisque nous ajoutons : *Délivrez-nous du mal;* mais cela veut dire, ne mettez point notre foiblesse à de trop fortes épreuves, et donnez-nous la grâce nécessaire pour nous préserver du mal. « Lorsque quelqu'un est *tenté*, dit saint » Jacques, cap. 1, ℣. 13, qu'il ne dise » point que c'est Dieu qui le *tente;* Dieu » ne porte point au mal, il ne *tente* per- » sonne; mais tout homme est *tenté* par » sa propre concupiscence qui le séduit » et le porte au péché. »

Une des questions qui furent agitées entre les Pères de l'Eglise et les pélagiens étoit de savoir si l'homme peut résister aux *tentations* sans le secours de la grâce divine; ces hérétiques le soutenoient, et leur erreur fut unanimement condamnée par l'Eglise. Elle a été proscrite de nouveau par le concile de Trente, *Sess.* 6, *de Justif.* en ces termes, *can.* 2 : « Si quelqu'un dit que » la grâce divine est donnée par Jésus- » Christ, seulement afin que l'homme » puisse plus facilement vivre dans la » justice et mériter la vie éternelle, » comme s'il pouvoit faire l'un et l'autre, » mais difficilement et avec peine, par » le libre arbitre, sans la grâce, qu'il » soit anathème. » *Can.* 3 : « Si quel- » qu'un enseigne qu'il peut pendant » toute sa vie éviter tous les péchés, » même véniels, sans un privilége spé-

» cial de Dieu, tel que l'Eglise le sou-
» tient à l'égard de la sainte Vierge, qu'il
» soit anathème. »

Cela n'a pas empêché Basnage de calomnier à ce sujet les théologiens catholiques, *Hist. de l'Eglise*, l. 11, cap. 2, § 3; il prétend qu'ils sont partagés en cinq opinions différentes. 1° « Les uns » ont dit qu'on pouvoit *sans la grâce* » éviter toutes les tentations contraires » au droit naturel, et observer toute la » loi de nature, non-seulement pendant » quelque temps, mais durant le cours » entier de la vie. » Comme c'est là le pur pélagianisme formellement condamné par le concile de Trente, Basnage, pour son honneur, auroit dû citer au moins un théologien catholique qui ait enseigné cette doctrine, et nous soutenons hardiment qu'il n'y en a aucun.

2° « Les autres, continue Basnage, » ont cru que l'on pouvoit vaincre *quel-* » *que tentation particulière*, et éviter » quelques péchés, mais qu'on ne pou- » voit les vaincre toutes, ni observer » tous les préceptes, sans le secours de » la grâce. 3° Les autres n'ont accordé » à l'homme que la force de surmonter » quelques légères *tentations*, et non » celle de résister à des *tentations* vio- » lentes et d'observer les préceptes dif- » ficiles. » Il est ridicule d'abord de distinguer ces deux opinions, puisque l'une rentre dans l'autre; les partisans de la première n'ont jamais soutenu que, sans la grâce, l'homme pouvoit vaincre *quelque tentation particulière violente*, ou observer quelque précepte difficile. Il falloit encore observer que les uns ni les autres n'ont jamais enseigné que la résistance à une *tentation* quelconque, et l'observation d'aucun précepte faite sans la grâce, pussent contribuer au salut ni mériter la grâce; et c'est en cela qu'ils se sont éloignés du pélagianisme.

4° « On pourroit former une longue » liste des scolastiques qui ont cru que » l'on pouvoit faire une œuvre morale- » ment bonne, sans la grâce, par un » simple concours de Dieu qui donne le » mouvement et l'action aux créatures. » Nous ne voyons point encore en quoi ce sentiment est différent des deux précédents, puisque les scolastiques n'ont jamais cru qu'une œuvre moralement bonne, ainsi faite, pouvoit contribuer au salut.

5° « Il y en a d'autres qui ont soutenu » la nécessité de la grâce, soit pour » vaincre toutes les tentations, soit pour » éviter le péché, soit pour faire le bien. » Il étoit encore de la bonne foi d'ajouter que ce sentiment est le plus commun et presque universel parmi les théologiens catholiques.

Il est donc clair que toutes ces opinions se réduisent à deux, savoir à la dernière qui est presque générale; l'autre est celle de quelques scolastiques qui ont cru que l'homme, par ses seules forces naturelles et avec un secours de Dieu qu'ils regardent comme naturel, peut éviter quelques légères *tentations*, observer quelques préceptes faciles de la loi naturelle, faire quelques œuvres moralement bonnes, mais qui ne peuvent contribuer au salut, ni mériter la grâce, et que Dieu peut cependant récompenser par quelque bienfait temporel. Opinion très-indifférente à la doctrine du concile de Trente, et qui n'est point un pélagianisme, quoi qu'en disent Basnage et d'autres; mais opinion très-superflue, puisque Dieu donne aux infidèles et à tous les hommes des grâces pour faire le bien; nous l'avons prouvé au mot Infidèles. On voit par cet exemple, et par mille autres, combien peu l'on doit se fier aux assertions des protestants.

Basnage n'a pas été plus équitable à l'égard des Pères de l'Eglise; il prétend qu'ils ont varié sur cette question tout comme les théologiens; l'on peut se convaincre du contraire en consultant le père Petau, *de Incarn.*, l. 9, c. 2 et 3 : l'uniformité de leur langage prouve qu'ils ont eu tous les mêmes notions du libre arbitre, de ses forces, ou plutôt de sa foiblesse.

Tentation de Jésus-Christ au désert. Les incrédules, qui ne lisent l'Evangile qu'avec des yeux critiques, sont scandalisés de ce que le Sauveur a permis au démon de le tenter : C'étoit, disent-ils, accorder à l'ennemi du salut un pouvoir injurieux à la dignité de Fils de

Dieu. Les Pères de l'Eglise ont répondu qu'il n'étoit pas plus indécent au Sauveur du monde d'être tenté, que d'être revêtu des foiblesses de l'humanité, d'être injurié, outragé et crucifié par les Juifs. Il vouloit nous apprendre que la *tentation* par elle-même n'est pas un crime ; que, quand on y résiste, la vertu en reçoit un nouveau prix et un plus grand mérite. Il vouloit rassurer les âmes timides et scrupuleuses, qui se croient coupables parce qu'elles sont tentées, et qui se découragent dans le chemin de la vertu ; il vouloit leur montrer par quelles armes l'on résiste au tentateur. C'est par la prière, par le jeûne, par les leçons de la parole de Dieu. » Il a fallu, » dit saint Paul, que le Fils de Dieu fût » semblable en toutes choses à ses frères, » afin qu'il fut miséricordieux et fidèle » pontife auprès de Dieu, pour obtenir » la rémission des péchés de son peu- » ple : parce qu'il a éprouvé des *tenta-* » *tions* et des souffrances, il a acquis le » pouvoir de secourir ceux qui sont ten- » tés..... Nous n'avons donc pas un » pontife incapable de compatir à nos » infirmités, puisqu'il les a éprouvées » toutes, à l'exception du péché ; ap- » prochons donc avec confiance du trône » de sa grâce, pour y recevoir miséri- » corde et tous les secours dont nous » avons besoin. » *Hebr.*, ch. 2, ℣. 17 ; ch. 4, ℣. 15.

Les censeurs de l'Evangile ont imaginé que le démon *transporta* Jésus-Christ sur le sommet du temple, et ensuite sur une haute montagne, *Matth.*, c. 4, ℣. 5 et 8 ; mais le grec παραλαμβανει et le latin *assumpsit* ne signifient pas toujours *transporter ;* ils veulent dire souvent *prendre avec soi, conduire ;* nous lisons, c. 17, ℣. 1, que Jésus-Christ prit avec lui, *assumpsit*, trois de ses disciples, et qu'il les conduisit sur une montagne ; c. 20, ℣. 17, il prit avec lui ses douze apôtres, *assumpsit*, pour aller à Jérusalem. Quand nous disons qu'un homme s'est *transporté* dans tel endroit, cela ne signifie pas qu'il y est allé en l'air.

L'évangéliste ajoute que du sommet d'une haute montagne le démon montra à Jésus-Christ tous les royaumes du monde et leur gloire, cap. 4, ℣. 8 ; mais les *montrer*, ce n'est pas les faire voir à l'œil ; c'est en indiquer la situation, l'étendue, les richesses, etc. ; il n'est pas besoin pour cela de voir toute la surface du globe. Ceux qui ont pensé que la *tentation* de Jésus-Christ au désert ne s'est point passée en réalité, mais seulement en songe ou en vision, se sont embarrassés mal à propos ; la narration de l'Evangile n'admet point cette explication.

TENTATIVE, thèse de théologie. *Voy.* Degré.

TERMINISTES. On a ainsi nommé certains calvinistes qui mettent un terme à la miséricorde de Dieu. Ils enseignent, 1° qu'il y a beaucoup de personnes dans l'Eglise et hors de l'Eglise, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, après lequel il ne veut plus les sauver, quelque long que soit le temps pendant lequel elles vivront encore sur la terre ; 2° qu'il l'a ainsi résolu par un décret impénétrable et irrévocable ; 3° que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur donne plus les moyens de se repentir et de se sauver, qu'il ôte même à sa parole tout pouvoir de les convertir ; 4° que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, beaucoup de gentils, ont été de ce nombre ; 5° que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de réprouvés de cette espèce ; que s'il leur accorde encore des grâces après le terme qu'il a marqué, ce n'est pas dans l'intention de les convertir.

Les autres protestants, surtout les luthériens, rejettent avec raison ces sentiments, qui sont autant de conséquences des décrets absolus de prédestination soutenus par Calvin et par les gomaristes ; à proprement parler, ce sont autant de blasphèmes injurieux à la bonté infinie de Dieu et à la grâce de la rédemption, destructifs de l'espérance chrétienne, formellement contraires à l'Ecriture sainte. *Voyez* Endurcissement, Réprobation, Salut, etc.

TERRE. Ce mot dans l'Ecriture sainte a différentes significations. Il signifie, 1° le globe encore informe et mêlé avec

les eaux, tel qu'il fut créé d'abord, *Gen.*, c. 1, ℣. 1; 2° ce même globe, tel qu'il fut arrangé ensuite, avec tout ce qui s'y trouve, les plantes, les animaux et les hommes, *Ps.* 23, ℣ 1; 3° les habitants de la *terre, Gen.*, c. 6, ℣. 11; 4° un pays ou une contrée particulière, comme quand il est dit, Bethléem *terre* de Juda, 5° Nous lisons dans l'Exode qu'en Egypte les sauterelles dévorèrent la *terre*, c'est-à-dire ses fruits et ses productions; 6° le tombeau, *Job.*, cap. 10, ℣. 22; 7° *la terre des vivants* signifie quelquefois la Judée, d'autres fois le séjour des bienheureux; 8° *toute la terre* ne désigne quelquefois que la Judée, comme *Luc.*, c. 2, ℣. 1, ou l'empire romain seulement, *Act.*, c. 11, ℣. 28. Faute de faire attention à ces divers sens, les censeurs de l'Ecriture sainte ont souvent fait des objections ridicules contre plusieurs passages.

Terre promise ou Terre sainte. C'est aujourd'hui la Palestine. Cette partie a souvent changé de nom, et son étendue a varié en différents temps, suivant les révolutions qui y sont arrivées. Elle fut d'abord appelée *la Terre* ou le *pays de Chanaan*, parce que les descendants de ce petit-fils de Noé s'y établirent; *Terre promise* ou *Terre de promission*, parce que Dieu promit à Abraham de la donner à ses descendants; *Terre d'Israël*, lorsque les Israélites, enfants de Jacob, en furent en possession; *Terre sainte*, parce que Dieu seul y étoit adoré. Lorsque les Israélites furent nommés *Juifs*, après leur retour de la captivité de Babylone, on appela leur pays *Judée*. Il paroît que ce sont les Romains qui lui ont donné le nom de *Palestine*, parce que cette contrée est moins montueuse que la Syrie dont elle étoit censée faire partie. Mais c'est à juste titre que les chrétiens l'ont appelée la *Terre sainte*, depuis qu'elle a été sanctifiée par la naissance de Jésus-Christ et par les mystères de notre rédemption.

Moïse, parlant de ce pays aux Israélites dans le désert, en fait une description pompeuse, *Deut.*, c. 8, ℣. 7; il dit que c'est une terre excellente, où les ruisseaux, les fontaines et les eaux coulent en abondance; où naissent le froment, l'orge, les fruits de la vigne, les figues, les grenades, les olives, le miel; où ils ne manqueront de rien; où l'on trouve le fer parmi les pierres, et le cuivre dans les montagnes Il répète sans cesse que c'est une contrée dans laquelle *coulent le lait et le miel;* les autres écrivains sacrés s'expriment de même.

Plusieurs incrédules se sont inscrits en faux contre cet éloge: Il n'y avoit pas lieu, disent-ils, de tant vanter ce pays, ni de le promettre avec tant d'emphase à la postérité d'Abraham; il a tout au plus vingt-cinq lieues d'étendue; il est sec, pierreux, stérile, surtout dans les environs de Jérusalem; on y chercheroit vainement les ruisseaux de lait et de miel promis aux Juifs. D'ailleurs ils ne l'ont jamais possédé tout entier selon les limites qui lui sont assignées dans les livres de Moïse. Un célèbre incrédule anglois oppose au récit des auteurs sacrés celui de Strabon, qui dit, *Geogr.*, l. 16, que ce pays n'a pas de quoi exciter l'ambition ni la jalousie, qu'il est rempli de pierres et de rochers, sec et désagréable dans toute son étendue. Ce témoignage, selon lui, doit prévaloir à tout ce qu'en disent les auteurs juifs. On y ajoute celui de saint Jérôme qui y demeuroit et qui l'avoit parcouru; dans une lettre à Dardanus il parle très-désavantageusement de la Palestine, et il en resserre beaucoup les limites. Enfin l'Ecriture sainte même atteste que ce pays étoit souvent affligé par la disette des vivres et par la famine. (N° IX, p. 589.)

Tout cela mérite un examen. 1° Selon la topographie de Moïse la *Terre promise* devoit avoir pour bornes à l'orient l'Euphrate, à l'occident la Méditerranée, au septentrion le mont Liban, au midi le torrent d'Egypte ou de Rhinocorure; cela fait une étendue de quatre-vingts lieues de long sur trente-cinq de large, les cartes en font foi. Or, par le second livre des *Rois*, ch. 8; par le troisième, c. 4; par le second des *Paralipomènes*, c. 8 et 9, il est prouvé que David et Salomon l'ont possédée dans toute cette étendue sans exception. Il n'étoit pas

nécessaire que les Israélites en fussent les maîtres plus tôt, ils n'étoient pas encore assez multipliés pour l'occuper.

2° Au sentiment de Strabon, nous pourrions opposer celui des auteurs grecs et romains, tels qu'Hécatée, Diodore de Sicile, Pline, Solin, Tacite, Ammien Marcellin; mais cela n'est pas nécessaire. Ce géographe n'avoit pas vu le pays dont il parle, et il se contredit, puisqu'il ajoute que cette contrée est bien arrosée, εὔυδρον. Il dit que la *Trachonite*, qui étoit la partie la plus pierreuse et la plus remplie de rochers, puisqu'elle en avoit tiré son nom, avoit cependant des montagnes grasses et fertiles. On sait d'ailleurs que les vins de Gaza et de Sarept ont été célèbres chez les anciens.

Que la Judée fût arrosée par la nature ou par l'art, cela est égal; Moïse n'avoit pas laissé ignorer aux Israélites que ce pays demandoit une culture assidue, *Deut.*, c. 11, ỳ. 10. « La terre que vous » allez posséder, leur dit-il, n'est point » comme celle de l'Egypte, d'où vous » êtes sortis, que l'on sème comme un » jardin, et qui est arrosée par elle-» même, mais elle est coupée de mon-» tagnes et de plaines, elle attend les » pluies du ciel; le Seigneur votre Dieu » la visite continuellement, et ses yeux » y sont ouverts d'un bout de l'année à » l'autre. Si vous lui êtes fidèles, il vous » donnera des pluies à propos, et vous » accordera des récoltes abondantes.... » Si vous adorez des dieux étrangers, » le ciel sera fermé, vous éprouverez la » sécheresse et la stérilité. » La suite de l'histoire atteste que ces promesses et ces menaces ont été fidèlement accomplies.

3° Pour prendre le vrai sens du passage de saint Jérôme, il faut le rapporter tout entier. Dans sa lettre à Dardanus, *op.* t. 2, col. 609 et 610, il vouloit prouver que les éloges pompeux donnés à la *Terre promise* n'étoient que l'emblème du bonheur éternel promis aux chrétiens; voici comme il s'exprime : « Que l'on me dise combien les Juifs sor-» tis de l'Egypte ont possédé de la *Terre* » *promise;* ils l'ont tenue depuis Dan » jusqu'à Bersabée; c'est tout au plus » cent soixante milles en longueur..... » J'ai honte d'en fixer la largeur, de peur » de donner lieu aux païens de blasphé-» mer. Depuis Joppé jusqu'à notre pe-» tite ville de Bethléem, il y a quarante » six milles, après lesquels est un vaste » désert rempli de Barbares féroces » (c'étoient les Sarrasins, aujourd'hui » les Arabes Bédouins)..... Si vous en-» visagez, ô Juifs, la *Terre promise* » telle qu'elle est décrite dans le livre des » *Nombres*, ch. 33... j'avouerai qu'elle » vous a été promise, mais non livrée, » à cause de vos infidélités et de votre » idolâtrie.... Lisez le livre de *Josué* et » celui des *Juges*, vous verrez combien » vous avez été resserrés dans vos pos-» sessions.... Je ne dis point ces choses » pour déprimer la Judée, comme un » hérétique imposteur m'en accuse, ou » pour attaquer la vérité de l'histoire » qui est le fondement du sens spirituel, » mais pour rabattre l'orgueil des Juifs. »

Remarquons d'abord que saint Jérôme parle de la possession des Juifs, telle qu'elle étoit sous Josué et sous les juges, et il est vrai qu'elle ne s'étendoit alors que depuis Dan jusqu'à Bersabée; mais il y avoit au delà du Jourdain les tribus de Ruben et de Gad, et la moitié de la tribu de Manassé, et elles n'étoient point resserrées pour lors par les Arabes ou Sarrasins. Puisque saint Jérôme ne veut point attaquer la vérité de l'histoire, il ne prétend pas nier que David et Salomon n'aient poussé leurs conquêtes jusqu'à l'Euphrate, au delà de la mer Morte et au torrent de l'Egypte. La ville de Palmyre, bâtie par Salomon à peu de distance de l'Euphrate, en étoit un monument subsistant. Ainsi lorsqu'il dit que cette étendue ne leur a pas été livrée, il entend qu'elle ne leur a pas été accordée d'abord, et qu'ils ne l'ont pas tenue pendant longtemps, puisque cette possession n'a duré que pendant soixante ans; et il est vrai que c'est en punition de leur idolâtrie et de celle de leurs rois qu'ils en ont été dépossédés.

4° Le point capital est de savoir si la Judée étoit un bon ou mauvais pays. Voici comme saint Jérôme en parle dans

son *Commentaire sur Isaïe*, l. 2, c. 5, *op.* t. 3, col. 45 et 46 : « Aucun lieu » n'est plus fertile que la *Terre promise*, » si, sans avoir égard aux montagnes et » aux déserts, l'on considère son étendue depuis le torrent de l'Egypte jusqu'au fleuve de l'Euphrate, et au nord » jusqu'au mont Taurus et au cap Zéphyrion en Cilicie. » C. 36, ℣. 17, l. 11, col. 287 : « Le roi d'Assyrie fait dire aux » Juifs qu'il les transportera dans un » pays semblable au leur, qui abonde » en blé et en vin ; il ne nomme point ce » pays, parce qu'il n'en pouvoit point » trouver de semblable à la *Terre promise.* » Sur *Ezéchiel*, l. 6, chap. 20, col. 832 : « On ne peut plus douter que » la Judée ne soit le plus fertile de tous » les pays, si on la considère depuis » Rhinocorure jusqu'au mont Taurus et » à l'Euphrate. » Or ce n'étoit pas la partie la plus voisine du mont Taurus et de l'Euphrate qui étoit la plus fertile, puisque c'est là que se trouvent les plus hautes montagnes du Liban.

Il faut observer encore que saint Jérôme écrivoit au commencement du cinquième siècle ; or, avant cette époque, la Judée avoit été ravagée successivement par les Assyriens, par les rois de Syrie, par les Romains sous Pompée, par les tétrarques qu'ils y avoient établis, par les armées de Titus et d'Adrien. Un pays moins bon n'auroit jamais pu subsister après tant de ruines ; et s'il avoit été mauvais, tant de conquérants n'auroient pas eu l'ambition de s'en saisir. Strabon, qui écrivoit sous Auguste, dit que la Judée étoit pour lors opprimée par des tyrans ; c'étoit sans doute les tétrarques ; il n'est pas étonnant qu'il l'ait jugée peu digne d'exciter l'ambition dans ces circonstances.

5° Les famines dont l'Ecriture sainte fait mention n'ont été rien moins que fréquentes ; on en connoît cinq ; la première arriva sous Abraham ; la seconde, cent seize ans après, du temps d'Isaac ; la troisième, au bout de quatre vingt-seize ans, pendant la vieillesse de Jacob ; la quatrième, plus de vingt-cinq ans après, sous les juges, et dont il est parlé dans le livre de *Ruth ;* enfin, la cinquième sous David, après un intervalle d'environ cent ans. Ce sont cinq années de disette pendant un espace de plus de huit cents ans. Quel est le pays de l'univers dans lequel il n'en soit pas arrivé davantage dans un intervalle aussi long?

6° Pour satisfaire à l'objection des incrédules, on leur a représenté qu'il ne faut pas juger de l'ancienne fertilité de la Palestine par l'état de stérilité et de dévastation dans lequel elle est aujourd'hui. Un pays ne peut être bien cultivé qu'autant que les habitants jouissent de la liberté, sont protégés par un gouvernement doux et sage, et sont sûrs de ne pas être privés du fruit de leurs travaux ; malheureusement les peuples de la Palestine n'ont plus aucun de ces avantages. Ce n'est pas dans cette terre seule que le gouvernement dur, oppressif et stupide des Turcs, a porté la stérilité, la misère et la dépopulation, il produit le même effet dans tous les lieux de sa domination.

7° Indépendamment de cette observation qui est évidente, les voyageurs modernes attestent que la Palestine montre encore aujourd'hui les preuves de son ancienne fertilité. Nous ne citerons point ceux qui ont écrit avant notre siècle, comme Villamont, Pietro della Valle, Eugène Roger, le moine Brocard, Sandis, Maundrell, Thévenot, Schaw, Morison, Gemelli-Careri, Pocok, Hasselquist, etc. ; nous nous bornons au témoignage de ceux qui ont écrit plus récemment. Niébuhr, qui a voyagé en Egypte et en Arabie en 1762 et 1763, met au rang des plus fertiles contrées de l'Orient les environs d'Alexandrie en Egypte, une partie de l'Yémen en Arabie, plusieurs cantons de la Palestine, les terres voisines du mont Liban et celles de la Mésopotamie. « Cependant, » dit-il, en Egypte, à Babylone, en Mésopotamie, en Syrie et dans la Palestine, l'on ne s'applique pas beaucoup » à l'agriculture ; il y a si peu de monde » dans ces provinces, que plusieurs » bonnes terres sont en friche. Les instruments du labourage y sont très-» mauvais, aussi bien qu'en Arabie et » dans les Indes. » Il ajoute que, dans

ces contrées, le *durra*, espèce de millet dont on fait du pain, rend ou moins cent pour un; qu'ainsi, lorsqu'il est dit, *Gen.*, c. 26, ℣. 12, Isaac moissonna le centuple, il est probable qu'il avoit semé du *durra*. *Descript. de l'Arabie*, chap. 24, art. 4.

M. de Pagès, qui a fini ses voyages en 1776, dit qu'après avoir vu presque tous les climats de l'univers, il n'a point trouvé de position plus favorable que celle du sud de la Syrie, c'est précisément celle de la Palestine. La Syrie, selon lui, réunit les productions des climats chauds et celles des pays froids; le blé, l'orge, le coton, la vigne, le figuier, le mûrier, le pommier et les autres arbres d'Europe y sont aussi communs que le jujubier, les figuiers-bananiers, les orangers, les limoniers doux et aigres et les cannes à sucre. Les productions communes aux deux climats pour les jardins s'y trouvent de même. L'industrie des habitants a fertilisé le sol des montagnes et en a fait un jardin très-agréable. *Voyages autour du Monde*, etc., t. 1, p. 373-375. Ces habitants sont principalement les Druses et les Maronites, qui se sont rendus indépendants des Turcs; il n'est donc pas étonnant que les Juifs aient fait autrefois de même, puisque chez les Druses on reconnoît encore les anciennes mœurs et les usages dont parle l'Ecriture sainte. *Ibid.*, p. 386.

Le baron de Tott, qui a côtoyé la Palestine à peu près dans le même temps, dit que l'espace entre la mer et Jérusalem est un pays plat d'environ six lieues de large, de la plus grande fertilité. *Mém.*, t. 4, p. 10.

M. Volney, qui a examiné ce pays avec un soin particulier en 1783-85, confirme le témoignage de M. de Pagès; il est persuadé que, sous un gouvernement moins oppressif et moins insensé que celui des Turcs, la Syrie seroit le séjour le plus délicieux de l'univers. *Voyage en Syrie et en Egypte*, tom. 1, p. 288 et suiv.

Si, malgré tant d'obstacles qui s'opposent à la culture de la *Terre promise*, elle conserve encore des restes de son ancienne fécondité, que devoit-elle être lorsque la Judée étoit habitée par un peuple immense, libre et laborieux? Le lait et le miel devoient y couler, selon l'expression de l'Ecriture sainte, vu le nombre des troupeaux, la quantité des abeilles et des plantes odoriférantes dont elle étoit couverte.

Les incrédules, qui ne raisonnent qu'au hasard et sans avoir rien examiné, demandent pourquoi Dieu ne donna pas à son peuple le riche et le fertile pays de l'Egypte, plutôt que la Palestine. Il n'y a qu'à comparer ces deux climats, pour en voir la raison. La fertilité de l'Egypte est excessive lorsque la crue du Nil se fait au point nécessaire; alors la culture se réduit à remuer un peu le limon formé par le fleuve, pour y jeter les semences, et le peuple demeure dans l'indolence et dans l'inaction; mais à quel péril la nation entière n'est-elle pas exposée, lorsque, pendant quelques années de suite, ce qui n'est pas rare, le Nil, ou se déborde trop, on ne croît pas assez? L'inondation de ce fleuve, si nécessaire à l'Egypte, est pour elle une source de maladies pestilentielles, lorsque ces eaux viennent à croupir dans les terrains bas. De là une multitude d'insectes qui tourmentent jour et nuit les hommes et les animaux. Le sable même déposé par le Nil et soulevé ensuite par le vent d'est, brûle les yeux et les éteint; dans aucun pays du monde il n'y a autant d'aveugles qu'en Egypte. Ce même sable infecte les aliments, quelque soin que l'on prenne de les renfermer; il trouble le repos de la nuit, parce qu'il pénètre jusque dans l'intérieur des lits, malgré toutes les précautions. L'Egypte ne produit point de vin, et les olives y sont bien inférieures à celles de la Syrie; dans la Haute-Egypte les chaleurs de l'été sont insupportables. La Palestine n'est point sujette à ces inconvénients; elle abonde en plusieurs productions dont l'Egypte manque absolument. On peut juger de la différence de ces deux climats par la taille avantageuse des Maronites, que nous voyons en Europe, en comparaison desquels les Egyptiens ne sont que des pygmées difformes. Or, Tacite re-

connoît que les Juifs étoient sains, robustes et laborieux, *corpora hominum salubria et ferentia laborum.* Il n'est point d'homme instruit qui ne préférât la position de la Palestine à celle de l'Egypte, quoi qu'en disent quelques écrivains modernes qui ne nous ont fait des descriptions pompeuses et riantes de l'Egypte, que pour contredire ceux qui avoient écrit avant eux. Volney, plus judicieux, représente l'Egypte comme un pays malsain, désagréable, incommode à tous égards, dans lequel les voyageurs ne cherchent à pénétrer que pour en visiter les ruines.

TERTULLIEN, prêtre de Carthage et célèbre docteur de l'Eglise. On croit communément qu'il est né vers l'an 160, et qu'il est mort vers l'an 245; quoique ces dates ne soient pas absolument certaines, tout le monde convient qu'il a écrit sur la fin du second siècle et au commencement du troisième. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont la meilleure édition est celle que Rigaud a fait imprimer à Paris en 1634 et 1642, in-folio. En général le style de *Tertullien* est dur et obscur, il faut y être accoutumé pour l'entendre; il s'est fait, pour ainsi dire, un langage particulier; c'est pour cela que l'on a mis à la fin de ses ouvrages un dictionnaire des mots qui ne se trouvent que chez lui, ou qu'il a pris dans un sens qui n'est pas commun. Voyez *Index glossarum Tertulliani.*

Il nous apprend lui-même qu'il étoit né et qu'il avoit été élevé dans le paganisme, et il avoue les défauts et les vices auxquels il avoit été sujet avant sa conversion, *de Pœnit.*, c. 4 et 12. Mais il embrassa la religion chrétienne avec pleine connoissance de cause, et, pour rendre raison de son changement, il composa son *Apologétique* pour défendre le christianisme contre les reproches et les fausses accusations des païens; il l'adressa aux magistrats de Carthage et aux gouverneurs des provinces; il présenta dans la suite un mémoire à Scapula, gouverneur de Carthage, pour le même sujet. On retrouve le canevas et la première ébauche de ces deux écrits dans celui qu'il a intitulé *Ad Nationes.* Son *Apologétique* et son *Traité des Prescriptions* contre les hérétiques sont les principaux et les plus estimés de ses ouvrages; nous avons parlé de l'un et de l'autre sous leur titre particulier.

Comme *Tertullien* étoit d'un caractère naturellement dur et austère, il se laissa séduire sur la fin de sa vie par les maximes de morale sévère et par les apparences de vertu qu'affectoient les montanistes; il en adopta les rêveries et les erreurs : triste exemple des travers dans lesquels peut donner un grand génie, dès qu'il ne veut plus se laisser conduire par les leçons de l'Eglise, et qu'il se fie trop à ses propres lumières. Les écrits qu'il a composés après sa chute n'ont pas autant d'autorité que les précédents, et on les reconnoît surtout au ton de sévérité excessive qui y domine; cela n'empêche pas que ce Père ne tienne un rang distingué parmi les témoins de la tradition sur tous les dogmes qui n'ont point de rapport à ses erreurs.

Il n'est aucun des écrivains ecclésiastiques duquel on ait dit autant de bien et autant de mal, et l'on a pu le faire sans blesser absolument la justice ni la vérité. Saint Cyprien, qui a vécu peu de temps après lui, en faisoit tant de cas qu'il l'appeloit son maître; en demandant ses ouvrages, il disoit : *Da magistrum.* Au cinquième siècle, Vincent de Lérins, *Commonit.*, c. 18, édit. Baluz., en fait le plus grand éloge. « De » même, dit-il, qu'Origène a été le plus » célèbre de nos écrivains chez les » Grecs, *Tertullien* l'a été chez les Latins. » Qui fut jamais plus savant que lui, ou » plus exercé dans les sciences divines » et humaines? Il a connu tous les philosophes et leur doctrine, tous les » chefs de sectes et leurs opinions, toutes » les histoires et leurs variétés; il les a » comprises avec une sagacité singulière. Son génie est si fort et si solide, » qu'il n'a rien attaqué sans le détruire » par sa pénétration, ou sans le renverser par le poids de ses raisonnements. Comment louer dignement ses

» écrits, dans lesquels il y a une telle » connexion de raisons et de preuves, » qu'il force l'acquiescement de ceux » même qu'il n'a pas pu persuader? » Chez lui autant de mots, autant de » sentences; autant de réflexions, autant » de victoires. On peut interroger à ce » sujet Marcion, appelé Praxéas, Her- » mogène, les juifs, les païens, les » gnostiques et les autres dont il a écrasé » les blasphèmes par ses livres, comme » par autant de foudres. Cependant, » après tout cela, ce même *Tertullien*, » peu fidèle au dogme catholique, c'est-à- » dire à la croyance ancienne et uni- » verselle, et moins heureux qu'élo- » quent, a changé de sentiments; il a » vérifié enfin ce que saint Hilaire a dit » de lui, que par ses dernières erreurs » il a ôté l'autorité à ceux de ses écrits » que l'on approuvoit le plus. »

Aussi *Tertullien* a eu des censeurs sévères parmi les Pères de l'Eglise et parmi les auteurs modernes, chez les catholiques aussi bien que chez les hérétiques et chez les incrédules; indépendamment des erreurs de la secte qu'il avoit embrassée, on lui en a reproché de très-graves, tant sur le dogme que sur la morale. S'il nous est permis d'en dire notre avis, il nous paroît que souvent on l'a jugé avec trop de sévérité, et qu'on ne s'est pas donné assez de peine pour prendre le vrai sens du langage particulier qu'il s'étoit formé. On ne peut pas le disculper en tout; mais plusieurs écrivains judicieux et modérés sont venus à bout de dissiper une partie des accusations dont on le charge, et nous voudrions pouvoir être de ce nombre. Pourquoi prendre dans un mauvais sens des expressions susceptibles d'une signification très-orthodoxe, surtout lorsqu'un auteur s'est expliqué ailleurs plus clairement et plus d'une fois?

1° L'on reproche à *Tertullien* d'avoir enseigné que Dieu, les anges et les âmes humaines sont des corps. Le passage le plus fort que l'on objecte est tiré de son livre *contre Praxéas*, qui prétendoit qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne, savoir le Père: que c'est lui qui s'est incarné, qui a souffert pour nous, et qui a été nommé *Jésus-Christ;* ainsi Praxéas fut l'auteur de l'hérésie des *patripassiens. Voyez* ce mot. Conséquemment il disoit que le *Verbe* divin dans l'Ecriture sainte signifie simplement *la parole* de Dieu, que ce n'est ni une substance ni une personne, non plus que la parole humaine qui n'est qu'un son ou une répercussion de l'air. *Advers. Prax.*, c. 7. Voici comme *Tertullien* argumente contre lui, *ibid.* « Je » vous soutiens qu'un néant et un vide » n'ont pas pu émaner de Dieu, comme » si Dieu lui-même étoit un vide et un » néant; que ce qui est sorti d'une si » grande substance et qui a fait tant » d'êtres subsistants, ne peut pas être » sans substance. Il a fait lui-même tout » ce que Dieu a fait. Comment peut être » un néant, celui sans lequel rien n'a été » fait?.... Appelons-nous un vide et un » néant celui qui est appelé *Fils de* » *Dieu*, et *Dieu* lui-même? *Le Verbe* » *étoit en Dieu, et le Verbe étoit Dieu...* » Qui niera que Dieu ne soit un corps, » quoiqu'il soit un esprit? L'esprit est » un corps dans son genre et dans sa » forme (ou dans sa manière d'être); » toutes les choses invisibles ont en Dieu » leur corps et leur forme, par lesquels » elles sont visibles à Dieu; à combien » plus forte raison ce qui vient de la » substance de Dieu ne sera-t-il pas sans » substance? Quelle qu'ait été la sub- » stance du Verbe, je dis que c'est une » personne, et, en lui donnant le nom » de *Fils*, je le soutiens second après » le Père. »

Il nous paroît évident que *Tertullien* a confondu le terme de *corps* avec celui de *substance*, puisqu'il les oppose l'un et l'autre au vide et au néant, et que par *forma, effigies*, il entend la manière d'être des esprits, rien autre chose. Le savant Huet n'est point de cet avis; *Tertullien*, dit-il, n'étoit ni assez ignorant en latin ni assez dépourvu de termes, pour n'avoir pu exprimer un être subsistant, autrement que par le mot de *corps; Origen. quæst.*, l. 2, q. 1, § 8. Beausobre et d'autres se sont prévalus de cette réflexion.

Sauf le respect dû au docte Huet, elle n'est pas juste. *Tertullien* parloit le latin d'Afrique et non celui de Rome; on ne peut pas nier qu'il n'ait donné à une infinité de mots latins un sens tout différent de celui des écrivains du siècle d'Auguste. Cicéron lui-même, obligé d'exprimer dans sa langue les matières philosophiques qui n'avoient été traitées jusqu'alors qu'en grec, fut forcé de se servir de termes grecs, ou de donner aux termes latins une signification très-différente de celle qu'ils avoient dans l'usage ordinaire. *Tertullien* au second siècle s'est trouvé dans le même cas à l'égard des matières théologiques; avant lui personne ne les avoit traitées en latin, son langage n'a donc pas pu être aussi exact ni aussi épuré qu'il l'a été dans la suite.

D'ailleurs Huet n'ignoroit pas que Lucrèce a dit *corpus aquæ* pour *la substance de l'eau*, parce que, dans l'usage ordinaire, *substantia* signifioit autre chose qu'un être subsistant, ce terme est une métaphore. Quand nous disons *le corps d'une pensée*, pour distinguer le principal d'avec l'accessoire, nous n'entendons pas pour cela qu'une pensée est corporelle ou matérielle.

Tertullien a soutenu contre Hermogène que Dieu a créé la matière et les corps, donc il est impossible qu'il ait cru que Dieu est un corps. Dans le livre même *contre Praxéas*, cap. 5, il dit : « Avant toutes choses Dieu étoit seul, » il étoit à lui-même son monde, son » lieu, son univers; » *Ipse sibi et mundus, et locus et omnia.* Une idée aussi sublime est-elle compatible avec l'opinion d'un Dieu corporel?

Enfin, au quatrième siècle, saint Phébade, évêque d'Agen, dont la doctrine est bien connue d'ailleurs, a donné comme *Tertullien* le nom de *corps* à tout ce qui subsiste. Voyez *Hist. litt. de la France*, tome 1, 2e part., p. 271.

Par ces mêmes réflexions l'on pourroit justifier ce qu'il a dit des anges et de l'âme humaine, mais cette discussion nous mèneroit trop loin. Il nous paroît qu'il a seulement cru qu'un esprit créé est toujours revêtu d'un corps subtil pour pouvoir agir au dehors, opinion très-indifférente à la foi : il ne s'ensuit pas que *Tertullien* n'ait eu aucune notion de la parfaite spiritualité.

2° L'on prétend qu'il n'a pas été orthodoxe sur le mystère de la sainte Trinité; mais il a été justifié sur ce point par Bullus et par Bossuet. Dans le livre *contre Praxéas*, c. 2, il y a une profession de foi sur ce mystère, qui nous paroît irrépréhensible, quoique conçue dans des termes dont on ne se sert plus aujourd'hui; on sait que, pour l'expliquer avec plus d'exactitude, les scolastiques ont été obligés d'employer des termes barbares inconnus aux anciens auteurs latins.

3° C'est surtout en fait de morale que l'on a imputé les erreurs les plus grossières à *Tertullien;* Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 6, l'accuse d'avoir condamné absolument l'état militaire et la profession de soldat, la fonction de faire sentinelle devant un *temple* d'idoles, la coutume d'allumer des lampes et des flambeaux dans un jour de réjouissance, l'usage des couronnes, les fonctions de juge et de magistrat, la fréquentation des spectacles, surtout de la comédie, la dignité d'empereur, les secondes noces, la fuite dans les persécutions, la juste défense de soi-même, etc.

Dans divers articles de ce *Dictionnaire* nous avons fait voir l'injustice de la plupart de ces reproches. *Tertullien* a regardé la profession des armes comme défendue à un chrétien, non-seulement à cause du brigandage auquel les soldats romains se livrèrent dans les séditions que l'on vit éclore sous Niger et Albin, mais à cause du serment militaire que les soldats prêtoient en présence des enseignes chargées de fausses divinités, et du culte idolâtre que l'on rendoit à ces mêmes enseignes; *Tertullien* s'en est expliqué clairement dans son *Apologétique* et ailleurs. Vu l'excès de la superstition qui régnoit pour lors, il n'étoit guère possible de faire sentinelle devant un temple d'idoles, sans participer en quelque manière au culte qu'on y pratiquoit. Il en

étoit de même des couronnes que l'on distribuoit aux soldats. Les fêtes et les jours de réjouissance étoient célébrés à l'honneur des divinités du paganisme; un chrétien devoit-il y prendre part? Ce Père a douté si les empereurs pouvoient être chrétiens, ou si un chrétien pouvoit être empereur, dans un temps où l'un des points principaux de la politique romaine étoit de persécuter le christianisme; il a pensé de même de la magistrature, lorsque les juges et les magistrats étoient obligés tous les jours à condamner des chrétiens à mort : avoit-il tort? Il n'en avoit pas plus de réprouver les spectacles, lorsque la scène étoit ensanglantée par les combats de gladiateurs et souvent par le supplice des chrétiens, et les comédies ordinairement très-licencieuses. Il a blâmé la défense de soi-même pour cause de religion, dans des circonstances où il falloit aller au martyre; et les secondes noces, dont la plupart se faisoient en vertu d'un divorce que les chrétiens n'ont jamais dû approuver. Pour savoir si des leçons de morale sont vraies ou fausses, justes ou répréhensibles, il faut commencer par connoître le ton des mœurs qui régnoient et les abus que l'on se permettoit; jamais les protestants n'ont pris cette précaution avant de blâmer les Pères de l'Eglise.

Quant à la fuite dans les persécutions, Jésus-Christ l'a formellement permise, *Matth.*, c. 10, ℣. 23; *Tertullien* ne l'a condamnée qu'après s'être laissé séduire par la morale outrée des montanistes; son livre *de Fugâ in persecutione* est un de ses derniers ouvrages.

Mais il y a une difficulté touchant l'état militaire : *Tertullien* semble le condamner absolument, *de Idololat.*, c. 19; cependant il dit dans son *Apologétique*, cap. 37 et 42, que les armées romaines étoient remplies de soldats chrétiens. Suivant l'opinion d'un incrédule moderne, cela ne fut vrai que sous Constance-Chlore, soixante ans après *Tertullien;* il ne parloit ainsi qu'afin de faire paroître son parti redoutable.

Ce grand critique ignoroit sans doute que déjà sous les Antonins et sous Marc-Aurèle, immédiatement après la naissance de *Tertullien*, le fait qu'il avance étoit connu et incontestable. Il passoit pour constant que sous Marc-Aurèle étoit arrivé le miracle de la légion fulminante, composée principalement de soldats chrétiens, miracle que *Tertullien* affirme comme certain, c. 5. *Voyez* LÉGION FULMINANTE. Il atteste qu'aucun d'eux n'a jamais trempé dans les séditions que l'on vit arriver sous Albin, sous Niger, sous Cassius, *ibid.*, 35, *ad Scapul.*, c. 11; il ne craignoit donc pas d'être contredit. Il est probable que ces soldats avoient prêté le serment militaire sans être astreints aux cérémonies accoutumées; et n'avoient fait aucun acte d'idolâtrie, puisque, sous les empereurs suivants, plusieurs souffrirent le martyre plutôt que de se rendre coupables de ce crime.

4° Plusieurs protestants ont soutenu que *Tertullien* n'attribuoit aucune autorité à l'évêque de Rome, et qu'il ne croyoit pas la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie; par reconnoissance ils ont parlé de ce Père avec plus de modération que les autres.

Mais ils se sont vainement flattés de son suffrage. Dans son *Traité des Prescriptions contre les hérétiques*, c. 22, il demande si la doctrine de Jésus-Christ a été ignorée par saint Pierre, « qui a » été nommé la *pierre* de l'édifice de l'E- » glise, qui a reçu les clefs du royaume » des cieux et le pouvoir de lier et de » délier dans le ciel et sur la terre. » C. 36, il dit : « Si vous êtes à portée de l'Italie, » vous avez Rome dont l'autorité est » près de vous. Heureuse Eglise, à la- » quelle les apôtres ont livré avec leur » sang toute la doctrine de Jésus-Christ! » Voyons ce qu'elle a appris, ce qu'elle » enseigne : or, elle est d'accord avec » les églises d'Afrique.... Puisque cela » est ainsi, nous avons la vérité pour » nous tant que nous suivons la règle » qui a été donnée à l'Eglise par les » apôtres, aux apôtres par Jésus-Christ, » à Jésus-Christ par Dieu lui-même; et » nous sommes fondés à soutenir que » l'on ne doit pas admettre les héré- » tiques à disputer par les Ecritures,

» puisque nous prouvons, sans les Ecri-
» tures, qu'ils n'ont rien à y voir. » Que les protestants pensent et parlent comme *Tertullien*, qu'ils attribuent à la seule Eglise apostolique qui subsiste aujourd'hui, la même autorité que ce Père lui attribuoit, nous serons satisfaits. Mais ils se sont élevés contre ce *Traité des Prescriptions*, et nous avons répondu à leurs plaintes. *Voyez* ce mot.

A l'article EUCHARISTIE, nous avons fait voir que *Tertullien* a enseigné très-clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans ce sacrement, et que les protestants rendent mal le sens des passages de ce Père, qui semblent prouver le contraire.

5° Quelques incrédules ont dit qu'il a fait un raisonnement absurde dans son livre *de Carne Christi*, c. 5; il argumente contre Marcion qui ne vouloit pas croire que le Fils de Dieu s'est véritablement incarné et qu'il a réellement souffert; il dit : « Le Fils de Dieu a été
» crucifié, je n'en rougis point, parce
» que c'est un sujet de honte. Le Fils
» de Dieu est mort, il faut le croire,
» parce que cela est indécent; il est
» sorti vivant du tombeau, cela est cer-
» tain, parce que cela est impossible. »
On ne peut pas, disent nos censeurs, déraisonner plus complétement.

Pour en juger sensément il ne falloit pas supprimer ce qui précède; il demande à Marcion : « Direz-vous qu'il
» est honteux à Dieu d'avoir racheté
» l'homme, et jugerez-vous indigne de
» lui les moyens sans lesquels il ne l'au-
» roit pas racheté? Par sa naissance il
» nous exempte de la mort et nous régé-
» nère pour le ciel; il guérit les maladies
» de la chair, la lèpre, la paralysie, la
» cécité, etc. Cela est-il indigne de Dieu
» et de son Fils, parce que vous le
» croyez ainsi? Que cela soit insensé, si
» vous le voulez; lisez saint Paul : *Dieu*
» *a choisi ce qui paroît une folie pour*
» *confondre la sagesse des hommes.*
» Or, où est ici la folie? Est-ce d'avoir
» amené l'homme au culte du vrai Dieu,
» d'avoir dissipé les erreurs, d'avoir
» enseigné la justice, la chasteté, la pa-
» tience, la miséricorde, l'innocence?
» Non, sans doute. Chezchez donc les
» folies dont parle l'apôtre.... C'est évi-
» demment la naissance, les souffrances,
» la mort, la sépulture du Fils de Dieu...
» Vous vous croyez sage de ne pas croire
» tout cela, mais souvenez-vous que vous
» ne serez véritablement sage qu'autant
» que vous serez insensé selon le monde,
» en croyant de Dieu ce qui paroît in-
» sensé aux mondains... Saint Paul fait
» profession de ne savoir que Jésus cru-
» cifié... Respectez, ô Marcion, l'unique
» espérance du monde entier, ne dé-
» truisez point l'ignominie inséparable
» de la foi. Tout ce qui paroît indigne
» de Dieu est utile pour moi; je suis sûr
» de mon salut, si je ne rougis point de
» mon Dieu. *Je rougirai*, dit-il, *de celui*
» *qui rougira de moi;* telle est la con-
» fusion salutaire que je veux avoir, ou
» plutôt, en la bravant, je veux me
» montrer impudent avec raison, et in-
» sensé pour mon bonheur. Le Fils de
» Dieu a été crucifié, je n'en rougis
» point, parce que c'est un sujet de
» honte; le Fils de Dieu est mort, il
» faut le croire, parce que c'est une in-
» décence; il est sorti vivant du tom-
» beau, cela est certain, parce que cela
» est impossible. » *Impossible*, selon Marcion et selon le monde, mais non selon les lumières de la foi. Il est évident que le discours de *Tertullien* n'est autre chose que le commentaire de ces paroles de saint Paul : *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes*, etc., *I. Cor.*, c. 1, ℣. 27; aussi les incrédules en ont fait un reproche à saint Paul de même qu'à *Tertullien*.

6° L'un de ces critiques imprudents dit que, dans son livre *de Pallio*, ce Père débite une morale qui le dispensoit des devoirs de la société, et que c'étoit l'esprit du christianisme. Un autre est scandalisé d'avoir lu ce passage. *Apol.*, c. 32 : « Nous avons encore un plus
» grand intérêt à prier pour les empe-
» reurs, pour tous les états de la so-
» ciété, pour la chose publique, parce
» que nous savons que la prospérité de
» l'empire romain est une espèce de
» garant contre la révolution terrible
» dont le monde est menacé, et contre

» les horribles fléaux par lesquels l'ordre » présent des choses doit finir. » De là le censeur conclut que les chrétiens n'auroient pas prié pour leurs maîtres s'ils n'avoient pas eu peur de la fin du monde.

Voilà comme raisonnent des écrivains sans réflexion. Dans le livre *de Pallio*, *Tertullien* répondoit à ceux qui le tournoient en ridicule, parce qu'il affectoit de porter le manteau des philosophes au lieu de l'habit commun; il n'étoit donc pas question des *devoirs de la société*, mais des modes, des coutumes, des usages indifférents. *Tertullien* se défend en jetant du ridicule à son tour sur la plupart de ces usages; c'est une satire très-vive, pleine d'esprit et de sel un peu caustique. Il n'est presque aucun de nos philosophes qui n'en ait fait autant à l'égard de nos mœurs et de nos usages; lorsque leur censure a paru ingénieuse, on s'en est amusé, et on ne leur en a pas su mauvais gré. Quant aux devoirs de la société civile, *Tertullien* atteste, dans son *Apologétique*, que les chrétiens les remplissoient avec la plus grande exactitude, et il défioit leurs ennemis de leur rien reprocher sur ce sujet.

Dans le chap. 31, il avoit cité les paroles de saint Paul, qui ordonne de prier pour les rois, pour les princes, pour les grands, afin que la société soit tranquille et paisible. « Lorsque l'empire est » ébranlé, dit-il, nous en sentons le » contre-coup, comme les autres ci- » toyens. » Chapitre 32, il ajoute le passage que nos adversaires lui reprochent. Or, il n'y est pas question de la fin du monde, mais d'une révolution terrible que l'on prévoyoit, et qui arriva en effet au commencement du cinquième siècle par l'irruption des Barbares dans l'empire. Déjà dès le troisième, vu la continuité des guerres civiles, le fréquent massacre des empereurs, les dissensions des grands, l'indiscipline des soldats, on prévoyoit que les Barbares, toujours prêts à fondre sur l'empire et qui le menaçoient de toutes parts, viendroient à bout de le renverser; l'on craignoit les malheurs dont cette catastrophe seroit nécessairement suivie, et l'événement n'a que trop vérifié ces tristes présages. *Tertullien* et les autres Pères qui ont parlé de même n'avoient pas tort, c'est mal à propos qu'on leur reproche d'avoir annoncé la fin du monde. Comment la prospérité de l'empire romain auroit-elle pu être un garant contre la fin du monde? *Voyez* MONDE.

7° Parmi les protestants, l'un soutient que *Tertullien* et Justin le martyr ne pouvoient se tirer avec honneur de leur controverse avec les Juifs; parce qu'ils ignoroient leur langue, leur histoire, leur littérature, et qu'ils écrivoient avec une légèreté et une inexactitude que l'on ne sauroit excuser. Un autre dit que ce Père s'est trompé lourdement en attribuant toutes les hérésies à la philosophie des Grecs; qu'il n'a point eu de connoissance du système des émanations et de la philosophie des Orientaux, de laquelle les gnostiques avoient tiré toutes leurs erreurs.

Ne sont-ce pas ces critiques mêmes qui écrivent avec un peu trop de légèreté? Il n'étoit pas besoin de savoir l'hébreu pour disputer contre des Juifs hellénistes qui ne l'entendoient plus eux-mêmes, et qui ne lisoient l'Ecriture sainte que dans la version grecque des Septante ou dans celle d'Aquila. Les Juifs n'ont repris qu'au neuvième siècle la coutume générale de ne lire la Bible dans leurs synagogues qu'en hébreu et en chaldéen; c'est un fait constant. Ils ne connoissoient leur propre histoire que par l'Ecriture sainte, par les écrits de Josèphe, de Philon et de Juste de Tibériade; et tous étoient composés en grec. Depuis que nos savants ont appris l'hébreu, ont-ils converti beaucoup plus de Juifs que les Pères des trois premiers siècles? Ceux-ci avoient deux grands avantages, savoir, la mémoire des faits toute récente, et les dons miraculeux qui subsistoient encore dans l'Eglise; nous ne croyons pas qu'une grande connoissance de la langue hébraïque puisse les compenser.

Tertullien connoissoit les émanations, puisque, dans son livre *contre Praxéas*, c. 8, il distingue la génération du

Fils de Dieu d'avec les émanations des valentiniens, et qu'il en montre la différence. Dans les articles EMANATION et PLATONISME, nous avons fait voir que les gnostiques ont pu emprunter leur système de la philosophie de Platon, tout aussi bien que de la philosophie des Orientaux, et que la prévention des critiques protestants en faveur de cette dernière n'est fondée sur rien.

Encore une fois, nous ne prétendons pas justifier tout ce qu'a écrit *Tertullien;* il y a des erreurs dans ses ouvrages, mais beaucoup moins que ne le prétendent certains critiques prévenus et pointilleux qui se copient les uns les autres sans examen. Nous persistons à croire que souvent il a été jugé et condamné trop sévèrement, parce qu'on ne s'est pas donné la peine d'étudier son style coupé, sententieux, plein d'ellipses et de réticences, ni sa manière de raisonner brusque, impétueuse, qui passe rapidement d'une pensée à une autre, et qui laisse au lecteur le soin de suppléer à ce qu'il ne dit pas. Ce n'est point un modèle à suivre, mais c'est un écrivain qui donne beaucoup à penser et qui mérite d'être lu plus d'une fois.

TESTAMENT. En latin et en françois ce terme signifie proprement l'acte par lequel un homme près de mourir déclare ses dernières volontés; mais il n'est pas employé dans ce sens par les écrivains hébreux. Le seul exemple que l'on trouve chez les patriarches d'un *testament* proprement dit, est celui de Jacob, qui au lit de la mort fit connoître à ses enfants ses dernières volontés; mais c'étoit plutôt une prophétie de ce qui devoit leur arriver, et de ce que Dieu avoit décidé sur leur sort, qu'une disposition libre et arbitraire de la part de Jacob. Quant aux dernières paroles de Joseph, de Moïse, de Josué, de David, on ne peut leur donner le nom de *testament* que dans un sens assez impropre.

L'hébreu *bérith*, et le grec διαθήκη qui y répond, signifient en général *disposition, institution, traité, ordonnance, alliance,* aussi bien qu'une déclaration de dernière volonté; de là les traducteurs latins ont rendu communément ces deux termes par celui de *testament*, quoiqu'ils désignent plutôt à la lettre une *alliance*, un traité solennel par lequel Dieu déclare aux hommes ses volontés, les conditions sous lesquelles il leur fait des promesses et veut leur accorder ses bienfaits.

Au mot ALLIANCE, nous avons observé que Dieu a daigné plus d'une fois faire ces sortes de traités avec les hommes; il a fait alliance avec Adam, avec Noé au sortir de l'arche, avec Abraham; mais on ne donne point à ces actes solennels le nom de *testament*; il est réservé aux deux alliances postérieures, à l'une que Dieu conclut avec les Hébreux par le ministère de Moïse, à l'autre qu'il a faite avec toutes les nations par la médiation de Jésus-Christ. La première est nommée l'*ancienne alliance*, le *vieux Testament;* la seconde est la *nouvelle alliance*, le *nouveau Testament.*

Saint Paul, *Hebr.*, c. 9, ℣. 15 et seq., a donné à l'un et à l'autre le nom de *testament* dans le sens le plus propre, il les fait envisager comme des actes de dernière volonté. « Jésus-Christ, dit-il, » est le médiateur d'un *testament* nou- » veau, afin que par la mort qu'il a » soufferte pour expier les iniquités qui » se commettoient sous le premier *tes-* » *tament*, ceux qui sont appelés de Dieu » reçoivent l'héritage éternel qu'il leur » a promis. En effet, où il y a un *testa-* » *ment*, il est nécessaire que la mort » du testateur intervienne, parce que » le *testament* n'a lieu que par la mort, » et n'a point de force tant que le testa- » teur est en vie. C'est pourquoi le pre- » mier même fut confirmé par le sang » des victimes, etc. » Jésus-Christ, en instituant l'eucharistie, dit aussi : « Ceci » est mon sang, le sang du nouveau » *testament*, qui sera versé pour plu- » sieurs en rémission des péchés, » *Matth.*, c. 26, ℣. 28. Saint Paul avoit dit dans le c. 8, ℣. 6 : « Jésus-Christ est » revêtu d'un ministère d'autant plus » auguste, qu'il est médiateur d'un *tes-* » *tament* plus avantageux et fondé sur » de meilleures promesses; car si le

» premier avoit été sans défaut, il n'y » auroit pas lieu d'en faire un second. »

Faut-il conclure de ces paroles que l'ancien *Testament* étoit une alliance défectueuse, imparfaite, désavantageuse aux Hébreux, un fléau plutôt qu'un bienfait? C'est l'erreur qu'ont soutenue Simon le magicien et ses disciples, les marcionites, les manichéens, et après eux les incrédules modernes. Vingt fois, pour réfuter leurs sophismes, nous avons été obligés d'observer que les mots *bon, mauvais, bien, mal, parfait, imparfait,* etc., sont des termes purement relatifs et qui ne sont vrais que par comparaison. L'ancienne alliance étoit sans doute à tous égards moins parfaite et moins avantageuse que la nouvelle, en ce sens elle étoit défectueuse; mais ce défaut étoit analogue au génie, au caractère, aux habitudes des Juifs, à la situation et aux circonstances dans lesquelles ils se trouvoient. Saint Paul lui-même soutient, *Rom.*, c. 3, ℣. 2, que la révélation qui leur avoit été adressée étoit un grand bienfait; c. 9, ℣. 4, que Dieu leur avoit donné le titre d'enfants adoptifs, la gloire, l'alliance, des lois, des ordonnances, des promesses; c. 11, ℣. 28, qu'ils sont encore chers à Dieu à cause de leurs pères, etc. Dieu ne fait rien de mauvais en lui-même, ses leçons, ses lois, ses promesses, ses châtiments même sont toujours des grâces; mais il ne doit point les accorder toujours aux hommes dans la même mesure; souvent ils sont incapables de les recevoir et d'en profiter; il les dispense avec sagesse, et la réserve qu'il y met ne déroge en rien à sa bonté.

D'autre part, les Juifs ont donné dans l'excès opposé, en soutenant que Dieu ne pouvoit donner aux hommes une loi plus sainte, un culte plus pur, une religion plus parfaite que celle qu'il avoit prescrite à leurs pères. Dieu avoit-il donc épuisé en leur faveur tous les trésors de sa puissance et de sa bonté? *Voyez* JUDAISME, § 4.

Beausobre, *Hist. du Manich.*, t. 1, l. 1, c. 3 et 4, après avoir rapporté sommairement les objections que faisoient les manichéens contre l'ancien *Testament*, prétend que les Pères de l'Eglise y ont fort mal répondu, qu'ils se sont sauvés par des allégories desquelles ces hérétiques ne devoient faire aucun cas; il cite pour exemple Origène et saint Augustin, et il se flatte de répondre beaucoup mieux qu'eux à ces mêmes difficultés. Nous n'attaquerons pas ses réponses, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui auroient besoin de correctif : mais nous défendrons les Pères. Il est absolument faux qu'ils se soient bornés à des explications allégoriques, pour satisfaire aux reproches des manichéens.

Saint Augustin, qui en avoit fait beaucoup d'usage dans son livre de *Genesi contra manichæos*, et qui comprit que cela ne suffisoit pas, en écrivit un autre de *Genesi ad litteram*, dans lequel il s'attacha principalement au sens littéral. En parlant du manichéisme, § 6, nous avons fait voir que ce Père a très-bien saisi les principes qui résolvent la grande question de l'origine du mal, et il nous seroit facile de montrer que, dans divers endroits, il a donné aux manichéens les mêmes réponses que Beausobre; mais cette discussion nous mèneroit trop loin.

Il nous paroît plus nécessaire de justifier Origène, puisque notre savant critique dit que saint Augustin n'a fait qu'imiter cet ancien docteur : voyons s'il est vrai qu'Origène a mal défendu le vieux *Testament*, et s'il n'a résolu les difficultés que par des allégories.

Celse avoit fait contre les livres des Juifs à peu près les mêmes objections que répétèrent les marcionites, les gnostiques et les manichéens; pour y répondre, Origène pose trois principes qu'il ne faut pas perdre de vue : Le premier est que, dans les ouvrages de la création, ce qui est un mal pour les particuliers peut être utile au bien général de l'univers; Celse lui-même en convenoit; d'où il résulte que *bien* et *mal* sont des termes purement relatifs, et qu'il n'y a rien dans les ouvrages du Créateur qui soit un bien ou un mal absolu; *contra Cels.*, l. 4, n. 70. Le second est que les besoins de l'homme que l'on regarde comme des maux, sont la source de son

industrie, de ses connoissances, et pour ainsi dire la mesure de son intelligence; il confirme cette réflexion par un passage du livre de l'*Ecclésiastique*, c. 39, ℣. 21 et 26 ; *ibid.*, n. 76. Le troisième qui concerne les leçons, les lois, le culte prescrit aux Israélites, est que comme un laboureur sage donne à la terre une culture différente selon la variété des sols et des saisons, ainsi Dieu a donné aux hommes les leçons et les lois qui, dans les différents siècles, convenoient le mieux au bien général de l'univers, *ibid.*, n. 69. Nous soutenons que ces trois principes, adoptés par saint Augustin et qui ne sont point des allégories, suffisent déjà pour résoudre une bonne partie des objections des manichéens. Mais venons au détail.

1° Ils disoient que les livres de l'ancien *Testament* donnent des idées fausses de la Divinité en lui attribuant des membres corporels et les passions humaines, comme la colère, la jalousie, etc. Beausobre leur répond que le langage des écrivains sacrés est un langage populaire, et qu'il devoit l'être; que les idées métaphysiques de la Divinité sont au-dessus de la portée du peuple ; que quand ces mêmes écrivains attribuent à Dieu des passions humaines, ils ne lui en attribuent au fond que les effets légitimes. Or, c'est précisément la même réponse qu'Origène donne à Celse, l. 4, n. 71 et 72. « Lorsque nous parlons à » des enfants, dit-il, nous le faisons dans » les termes qui sont à leur portée, afin » de les instruire et de les corriger.... » L'Ecriture parle le langage des hom- » mes, parce que leur intérêt l'exige. » Il n'eut pas été à propos que Dieu, » pour instruire le peuple, employât un » style plus digne de sa majesté su- » prême..... Nous appelons *colère de* » *Dieu*, non le trouble de l'âme, dont » il n'est pas susceptible, mais la con- » duite sage par laquelle il punit et cor- » rige les grands pécheurs, etc. » Origène prouve ces réflexions par des passages de l'Ecriture sainte.

2° Les manichéens objectoient que les préceptes moraux existoient avant Moïse, et qu'il les avoit défigurés par d'autres lois et par des promesses et des menaces qui ne convenoient pas au vrai Dieu; que la conduite de plusieurs patriarches étoit scandaleuse et donnoit un très-mauvais exemple. Beausobre observe avec raison que, quoique la loi morale soit aussi ancienne que le monde, Dieu a dû la faire écrire dans le décalogue, et la munir, en qualité de législateur, du sceau de son autorité; que l'histoire sainte, en rapportant les fautes des patriarches, ne les approuve point, etc. Origène, de son côté, convient que la loi morale est écrite dans le cœur de tous les hommes, selon l'expression de saint Paul, *Rom.*, c. 2, ℣. 15; que cependant Dieu en donna les préceptes par écrit à Moïse, *contra Cels.*, l. 1, c. 4 ; c'est ainsi qu'il répond à Celse qui objectoit que la morale des chrétiens et des juifs n'étoit pas nouvelle, et qu'elle avoit été connue de tous les philosophes.

Touchant les lois de Moïse, il dit qu'à la vérité plusieurs ne pouvoient convenir aux autres peuples, mais qu'elles étoient nécessaires aux Juifs dans les circonstances où ils se trouvoient, et que, sans ces lois, leur république n'auroit pas pu subsister, l. 7, n. 26. Il soutient et il prouve que par ces mêmes lois Moïse a formé une république plus sagement réglée que celles qui ont été fondées par des philosophes, même que celle dont Platon avoit imaginé la constitution ; que ce philosophe n'a pas eu un seul sectateur de ses lois, au lieu que Moïse a été suivi par un peuple entier, l. 5, n. 42. Il ajoute que plusieurs préceptes de Moïse entendus grossièrement à la manière des Juifs, peuvent paroître absurdes, qu'Ezéchiel le témoigne en disant de la part de Dieu : *Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons*, c. 20, ℣. 25; mais que cette législation bien entendue est *sainte, juste et bonne*, comme l'enseigne saint Paul, *Rom.*, c. 2, ℣. 12.

Quant aux actions répréhensibles des patriarches, telle que l'inceste de Lot avec ses filles, etc., il observe, aussi bien que Beausobre, qu'elles ne sont point approuvées par les écrivains sacrés ; l. 4, n. 45.

3° Les manichéens étoient scandalisés de ce que Moïse dans l'ancienne loi ne faisoit aux Juifs que des promesses temporelles, conduite contraire à celle de Jésus-Christ, qui ne promet aux justes que les biens éternels. Cette objection n'avoit pas échappé à Celse. Pour justifier les promesses temporelles de la loi mosaïque, Beausobre nous renvoie à Spencer, qui prouve par des raisons solides que Dieu devoit en agir ainsi : 1° à cause de la grossièreté des Juifs, qui se sont souvent livrés au culte des fausses divinités dans l'espérance d'en obtenir l'abondance des biens temporels; 2° parce qu'il ne convenoit pas d'attacher une récompense éternelle à l'observation de la loi cérémonielle comme à celle de la loi morale ; 3° parce qu'il étoit à propos que les récompenses de l'autre vie fussent proposées aux hommes sous une espèce d'enveloppe, afin de réserver au Messie le soin de les expliquer plus clairement; 4° parce que, les lois cérémonielles étant un fardeau très-pesant, il étoit juste d'y attacher les Juifs par l'appât des biens temporels; 5° parce que Dieu faisant les fonctions de législateur temporel, il étoit de sa sagesse d'imiter la conduite des autres législateurs. *De Legib. Hebr. ritual.*, lib. 1, c. 3.

Un incrédule ni un manichéen ne trouveroient peut-être pas ces raisons péremptoires et sans réplique, mais nous ne disputerons pas là-dessus. Aussi Beausobre y ajoute que les justes de l'ancienne loi ont certainement espéré une récompense éternelle de leurs vertus, et il le prouve par ce que dit saint Paul, *Hebr.*, c. 11.

Sans entrer dans un aussi grand détail, Origène se borne à soutenir que les biens temporels promis par l'ancienne loi n'étoient en effet qu'une ombre, une figure, une enveloppe, sous laquelle il faut nécessairement entendre les biens spirituels et éternels que Jésus-Christ nous fait espérer. Il le prouve, 1° parce que plusieurs des promesses de Moïse ne pouvoient être accomplies à la lettre, il en donne des exemples; 2° parce que la plupart des justes de l'ancien Testament, loin d'avoir ressenti aucun effet de ces promesses, ont été affligés et persécutés, comme saint Paul le fait remarquer; 3° parce que ces mêmes justes n'ont fait aucun cas des biens temporels, qu'ils leur ont préféré les récompenses futures de la vertu; Origène le fait voir par plusieurs passages de David et de Salomon, surtout par le psaume 36. Sans cela, dit-il, à quelle tentation les Juifs n'auroient-ils pas été exposés d'abandonner leur loi, en voyant que ses promesses étoient vaines et sans effet? 4° Parce que saint Paul dit formellement que la loi étoit l'*ombre des biens futurs*. Que les fidèles sont les vrais enfants d'Abraham et les héritiers des promesses qui lui ont été faites, *Galat.*, c. 3, ℣. 29. Cela seroit-il vrai, si ces promesses n'avoient renfermé que des biens temporels? Il nous semble que ces raisons d'Origène, fondées sur des faits et sur l'autorité des livres saints, valent bien les savantes conjectures de Beausobre et de Spencer.

4° Le culte cérémoniel prescrit aux Juifs paroissoit aux manichéens grossier, absurde, indigne de Dieu; ils blâmoient surtout les sacrifices sanglants et la circoncision. Beausobre leur représente que ces sacrifices n'avoient pas été ordonnés de Dieu comme un culte qui lui fût agréable par lui-même, mais pour empêcher les Israélites accoutumés à ce culte, de sacrifier aux faux dieux : saint Augustin, dit-il, l'a très-bien remarqué. Quant à la circoncision, s'il est vrai qu'elle étoit pratiquée chez les Egyptiens, Dieu a pu la prescrire aux Israélites, afin qu'ils fussent moins désagréables aux Egyptiens.

Que répliqueroit Beausobre, si nous lui montrions ces deux réponses mot pour mot dans Origène? Ce père les a faites non dans ses livres *contre Celse*, qui ne blâmoit pas les sacrifices sanglants, mais dans ses extraits du *Lévitique*, c. 1, ℣. 5. « Comme les Juifs, dit-» il, étoient accoutumés en Egypte à voir » des sacrifices, et qu'ils les aimoient, » Dieu leur permit de lui en offrir, » afin de réprimer leur goût pour le culte » des faux dieux, et les détourner de sa-» crifier aux démons. » Il ajoute, c. 6, ℣. 18 : « Ces sacrifices servoient encore

» à nourrir les prêtres et à honorer Dieu; » ils empêchoient les Juifs de penser, » comme les Egyptiens, qu'un animal » que l'on immole est un dieu, et qu'il » faut l'adorer. » *Op.*, t. 2, p. 181 et 182.

Quant à la circoncision que Celse n'approuvoit pas, Origène renvoie à ce qu'il en avoit dit dans son *Commentaire sur l'Epître aux Romains*. Or, dans ce commentaire, lib. 2, *Op.*, t. 4, p. 495, il répond aux marcionites, aux autres hérétiques et aux philosophes qui regardoient la circoncision comme un rit honteux et indécent, qu'en Egypte c'étoit une marque d'honneur, que non-seulement les prêtres, mais tous ceux qui faisoient profession de science la recevoient. Origène devoit le savoir, puisqu'il avoit étudié et enseigné dans l'école d'Alexandrie. Il ajoute que ce rit avoit été pratiqué de même chez les Arabes, chez les Ethiopiens et chez les Phéniciens, qu'il n'avoit donc rien d'indécent ni de honteux en lui-même. Il dit aux hérétiques qu'avant que le sang de Jésus-Christ eût été versé pour notre rédemption, il étoit juste que tout homme, qui vient au monde souillé du péché, répandît en naissant quelques gouttes de son sang pour en être purifié et pour recevoir une espèce de présage de la rédemption future. « Si quelqu'un, » dit-il, imagine quelque chose de meil- » leur et de plus raisonnable sur ce su- » jet, on fera bien de le préférer à ce » que nous disons. » *Ibid.*, p. 496. Déjà il avoit réfuté les juifs qui vouloient que les chrétiens fussent assujettis à la circoncision, et il leur avoit opposé la lettre formelle des livres saints, qui n'y obligeoient que la postérité d'Abraham. Il ajoute : « Nous avons discuté cette ques- » tion sans avoir recours à aucune allé- » gorie, afin de ne donner aux Juifs au- » cun sujet de plainte ni de murmure. » *Ibid.*, p. 193, col. 1.

Origène a donc été plus prudent que Beausobre, qui a osé écrire qu'il n'y a rien de honteux dans le corps humain, si ce n'est, selon le système insensé des fanatiques, la production des hommes. *Hist. du Manich.*, l. 1, c. 3, § 7; t. 1, p. 279. Il devoit se souvenir que les livres saints appellent *verenda, pudenda, turpitudo*, la partie du corps à laquelle on imprimoit la circoncision.

5° L'histoire de la création et celle de la chute de l'homme fournissoient aux manichéens une ample matière de critique; ils disoient que Moïse ôte à Dieu la prescience, en supposant que Dieu a fait à l'homme un commandement qui fut violé bientôt après, en supposant que Dieu a appelé Adam dans le paradis, et qu'il l'en a chassé de peur qu'il ne mangeât du fruit de l'arbre de vie, etc. Beausobre répond que le législateur doit commander ce qui est juste, lors même qu'il prévoit que son commandement sera violé; que tout ce que l'on peut exiger, c'est qu'il ne commande rien d'injuste ni d'impossible. Il observe que Dieu appelle Adam pour lui faire sentir qu'il se cachoit inutilement, et pour lui infliger la peine qu'il méritoit; que Moïse, qui a parlé si dignement de la majesté divine, n'a pas pu lui attribuer deux passions aussi basses que la crainte et la jalousie.

Celse avoit fait à peu près les mêmes reproches que les manichéens, *contra Cels.*, l. 4, n. 36. Origène n'y répond qu'en passant, il renvoie au commentaire qu'il avoit fait sur les premiers chapitres de la Genèse; malheureusement cet ouvrage ne subsiste plus. Une preuve qu'il ne s'y étoit pas borné à des explications allégoriques, c'est qu'il fait contre Celse la même réflexion que Beausobre sur la conduite du législateur, n. 40; il soutient que la chute du premier homme a été non-seulement très-réelle, mais que son péché a passé et se transmet à tous ses descendants; il a souvent fait remarquer, aussi bien que Beausobre, la dignité, l'énergie, les expressions sublimes par lesquelles Moïse représente la grandeur de Dieu.

6° Les manichéens soutenoient qu'il n'y a dans les prophètes hébreux aucune prophétie qui regarde proprement et directement Jésus-Christ, que sa qualité de Fils de Dieu est suffisamment prouvée par ses miracles et par le témoignage formel de son Père; ils détournoient le sens des prophéties selon

la méthode des juifs. Beausobre ne s'est pas attaché à réfuter leurs explications; il s'est borné à dire que les Pères, par leur affectation de tourner tout en allégories, favorisoient infiniment les prétentions des manichéens.

Mais, puisqu'il a cité l'extrait de l'ouvrage d'Origène, intitulé *Philocalia*, il a pu y voir, p. 4 et suiv., que ce Père soutient le sens littéral de plusieurs prophéties qui regardent directement Jésus-Christ, et desquelles les juifs s'attachoient à donner de fausses explications.

Avant de censurer avec tant d'aigreur le goût excessif d'Origène pour les allégories, il auroit du moins fallu examiner les raisons par lesquelles il prouve la nécessité de recourir souvent au sens figuré. C'est 1° parce que les auteurs du nouveau *Testament* en ont donné l'exemple; 2° parce que telle a été la méthode de tous les anciens sages et des philosophes; 3° parce que Dieu a voulu laisser à Jésus-Christ le soin de développer ce qu'il y avoit de caché et de mystérieux dans la loi; 4° parce qu'il y a non-seulement dans l'ancien *Testament*, mais encore dans le nouveau, des préceptes et des expressions que l'on ne peut prendre à la lettre, sans tomber dans des absurdités grossières; 5° parce qu'en s'attachant trop au sens grammatical, les juifs détournent les conséquences de toutes les prophéties, et que les hérétiques y trouvent de quoi autoriser toutes leurs erreurs. Il nous paroît qu'aucune de ces raisons n'est absolument fausse ni absurde.

L'on y oppose, 1° que par la licence d'allégoriser, il est encore plus aisé aux juifs et aux hérétiques de pervertir le sens des Ecritures. Soit pour un moment; que s'ensuivra-t-il? Qu'il faut garder un sage milieu; mais qui le fixera, si l'Eglise ne jouit à ce sujet d'aucune autorité, comme le soutiennent les protestants? 2° Que les écrivains du nouveau *Testament* étoient en droit de ponner des explications allégoriques, darce qu'ils étoient inspirés de Dieu, au lieu que les Pères ne l'étoient pas. La question est de savoir si une inspiration étoit nécessaire aux Pères pour juger qu'il leur étoit permis, qu'il étoit même louable d'imiter la manière d'instruire des apôtres et des évangélistes; les protestants prouveront-ils cette nécessité? 3° Que par des allégories forcées les philosophes venoient à bout de donner un sens raisonnable aux fables les plus absurdes. Origène a répondu solidement à cette objection; il fait voir que les fables païennes tournées en allégories étoient toujours des leçons scandaleuses et pernicieuses aux mœurs, au lieu que les allégories tirées de l'Ecriture sainte sont toujours édifiantes et destinées à porter les hommes à la vertu, *contra Cels.*, l. 4, n. 48. Lui-même n'en a jamais fait que de cette espèce.

Il s'en faut donc beaucoup qu'Origène ait jamais autorisé la licence excessive en fait d'allégories. En premier lieu, il ne veut pas que l'on en use lorsque la lettre n'offre rien qui soit absurde, impossible, indigne de Dieu, *Philocal.*, p. 15. En second lieu, il veut que l'on expose d'abord aux plus simples la lettre de l'Ecriture qui en est comme l'écorce, et que l'on réserve la connoissance du sens le plus profond à ceux qui ont le plus d'intelligence; il se fonde sur l'autorité et sur l'exemple de saint Paul, p. 8. En troisième lieu, il exige que toute explication allégorique tourne à l'édification des mœurs. Avec ces trois précautions, qu'y a-t-il de répréhensible dans la méthode d'Origène?

Mais Beausobre vouloit absolument le condamner; il lui reproche l'ignorance et la présomption, pour avoir dit que les deux animaux nommés *gryps* et *tragelaphos* n'existent pas dans la nature. Tout ce que l'on en peut conclure, c'est que ces deux animaux n'étoient pas connus du temps d'Origène, et que Bochart, qui les a connus, étoit plus habile naturaliste que ce Père. La découverte de l'Amérique, les voyages au Nord, aux terres australes, aux Indes et à la Chine, nous ont fait connoître une infinité d'objets dont les anciens ne pouvoient avoir aucune idée; mais n'est-ce pas un juste sujet d'indignation de

voir des écrivains modernes traiter les anciens d'ignorants, parce qu'ils ont sur eux l'avantage d'être nés quinze ou dix-huit cents ans plus tard?

Si les marcionites et les manichéens, dit Beausobre, avoient eu affaire à nos savants modernes, leurs hérésies n'auroient pas fait tant de progrès, Moïse et les prophètes auroient été défendus avec plus de succès. C'est ici que l'on voit la présomption. Nos habiles modernes ont-ils converti plus d'hérétiques que les Pères de l'Eglise? Un homme à système, un hérétique ignorant, un disputeur obstiné, ne cèdent à aucune raison, ils ne veulent être ni détrompés ni convaincus ; nous le voyons par l'exemple des protestants.

Ceux-ci ont beau déprimer les Pères de l'Eglise; les ouvrages de ces grands hommes inspireront toujours à un lecteur sensé et non prévenu de l'admiration pour leurs talents, de la reconnoissance pour les services qu'ils ont rendus à la religion, et de la vénération pour leurs vertus.

Comme dans les desseins de Dieu l'ancien *Testament* étoit un préliminaire et un préparatif du nouveau, il a été très-convenable que Dieu en fît mettre par écrit les dispositions, les conditions, les promesses, et qu'elles nous fussent transmises par Moïse lui-même et par les autres hommes qu'il avoit choisis pour annoncer ses volontés. Dieu l'a fait, et leurs livres sont au nombre de quarante-cinq; savoir, ceux que les Juifs ont nommé *la loi*, qui sont : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome ;* Moïse en est l'auteur, nous l'avons prouvé au mot PENTATEUQUE.

Les livres historiques sont : *Josué*, les *Juges*, *Ruth*, les quatre livres des *Rois*, les deux livres des *Paralipomènes*, les deux livres d'*Esdras*, *Tobie*, *Judith*, *Esther*, les deux livres des *Machabées*.

Les livres moraux ou sapientiaux sont : *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*.

Les quatre grands prophètes sont : *Isaïe*, *Jérémie* et *Baruch*, *Ezéchiel*, *Daniel*. Les douze petits prophètes sont : *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*. Nous avons parlé de chacun de ces ouvrages sous son nom particulier.

Les Juifs n'admettent pour authentiques et ne regardent comme parole de Dieu que ceux qui ont été écrits en hébreu, préjugé qui n'est fondé sur rien : car enfin Dieu a pu sans doute inspirer des hommes pour écrire en grec ou en toute autre langue. Mais, comme les juifs sont encore aujourd'hui persuadés que Dieu n'a jamais parlé qu'à eux et pour eux, ils ne veulent recevoir pour livres sacrés que ceux qui ont été écrits dans la langue de leurs pères. Si telle avoit été l'intention de Dieu, sans doute il auroit conservé cette langue toujours vivante et toujours usitée parmi eux : c'est ce qui n'est pas arrivé; il étoit prédit par les prophètes que toutes les nations seroient amenées à la connoissance du vrai Dieu par les leçons du Messie ; mais il ne leur a été ordonné nulle part d'apprendre l'hébreu.

Nous sommes d'autant plus étonnés de voir les protestants confirmer le préjugé des juifs, que quand il s'agit de savoir comment, en quel temps et par qui a été formé le canon ou le catalogue des livres reçus comme divins par les juifs, on ne trouve rien d'absolument certain. *Voyez* CANON, § 4.

Comme les livres de l'ancien *Testament* contiennent les seules véritables origines du genre humain et une infinité de détails historiques sur les premiers âges du monde, ces livres intéressent essentiellement toutes les nations. Quand on voudroit oublier qu'ils sont les seuls qui nous apprennent avec certitude la naissance, les progrès, les divers périodes de la vraie religion, l'on seroit encore obligé de les lire, pour remonter à l'origine des nations anciennes, pour connoître leurs mœurs, leurs usages, la dérivation des langues, les divers états de la société civile et des sciences humaines, etc. Hors de là on ne trouve que des ténèbres, des fables, des sys-

tèmes frivoles, qu'il est aussi aisé de renverser qu'il l'a été de les construire. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

TESTAMENT (nouveau). L'on appelle ainsi le nouvel ordre de choses qu'il a plu à Dieu d'établir par Jésus-Christ son Fils, ou la nouvelle alliance qu'il a voulu contracter avec les hommes par la médiation de ce divin Sauveur. Ce *Testament* n'est pas nouveau dans ce sens que Dieu en ait formé le dessein récemment, sans l'avoir annoncé dans les siècles précédents, sans en avoir prévenu le genre humain et sans l'y avoir préparé; nous avons prouvé le contraire dans divers articles de notre ouvrage, et nous allons le confirmer par le témoignage formel des apôtres. Mais ce *Testament* étoit nouveau dans ce sens que Dieu nous a donné par Jésus-Christ des leçons plus claires, des lois plus parfaites, des promesses plus avantageuses, une espérance plus ferme, des motifs d'amour plus touchants, des grâces plus abondantes qu'aux Juifs, et qu'il exige de nous des vertus plus sublimes.

En effet, saint Paul appelle cette nouvelle alliance l'*Evangile* ou l'heureuse nouvelle que Dieu avoit promise auparavant par ses prophètes dans les saintes Ecritures, *Rom.*, cap. 1, ℣. 3; il dit que c'est la révélation du mystère que la sagesse de Dieu avoit tenu caché, mais qu'il avoit prédestiné avant tous les siècles pour notre gloire, *I. Cor.*, c. 2, ℣. 7; que dans la plénitude des temps Dieu a fait connoître les mystères de ses volontés, et le dessein qu'il a eu de tout rétablir en Jésus-Christ, dans le ciel et sur la terre, *Ephes.*, c. 1, ℣. 4 et 9; que les fidèles sont les vrais enfants d'Abraham et les héritiers des promesses qui lui ont été faites, *Galat.*, c. 3, ℣. 29. Saint Pierre tient le même langage, *Epist.* 1, cap. 1, ℣. 19 et 20. Saint Paul ajoute que la loi ou l'ancien *Testament* a été notre pédagogue ou notre instituteur en Jésus-Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi; *Galat.*, cap. 3, ℣. 24. Comment cela? parce que les prophéties qui désignoient Jésus-Christ nous disposoient à croire en lui, en voyant qu'il portoit les caractères sous lesquels il avoit été annoncé; en second lieu, parce qu'il nous montroit dans les anciens justes un modèle de la foi qui doit animer toutes nos actions, *Hebr.*, c. 11 et 12.

Par là nous comprenons le vrai sens de la doctrine de saint Paul, lorsqu'il fait la comparaison des deux *Testaments* et qu'il oppose l'un à l'autre, *Galat.*, c. 4, ℣. 22 et seq. Il dit que nous en voyons la figure dans les deux enfants d'Abraham, que l'un étoit fils d'une esclave, l'autre d'une épouse libre; que le premier étoit né selon la chair, le second en vertu d'une promesse. Il dit que le *Testament* donné sur le mont Sinaï engendroit, comme Agar, des esclaves; que le nouveau, publié à Jérusalem, fait naître des enfants libres et des héritiers de la promesse divine; que nous ne sommes plus des esclaves depuis que Jésus-Christ nous a mis en liberté, etc. Si l'on prend toutes ces expressions à la lettre et dans un sens absolu, on met l'apôtre en contradiction avec l'Ecriture sainte et avec lui-même.

En effet, Isaac, quoique enfant d'une épouse libre, étoit né d'Abraham, selon la chair, tout comme Ismaël, et celui-ci étoit venu au monde, en vertu d'une promesse aussi bien qu'Isaac. Avant la naissance du premier, Dieu avoit dit à Abraham, *Gen.*, cap. 12, ℣. 2 et 3: « Je » vous rendrai père d'un grand peuple... » Toutes les nations de la terre seront » bénies en vous. » Dieu lui donna en effet par Ismaël une postérité nombreuse et qui n'a jamais été esclave, mais le plus indépendant de tous les peuples. A la vérité, la seconde partie de la promesse ne regardoit pas Ismaël; ce n'est pas de lui, mais d'Isaac, que devoit descendre le Messie, auteur des bénédictions que Dieu destinoit à toutes les nations. Saint Paul lui-même dit, *Rom.*, c. 9, ℣. 4, que les Juifs ont reçu l'*adoption des enfants*, ou le titre d'enfants adoptifs. Regarderons-nous comme des esclaves « Moïse, Josué, Gédéon, Barac, » Samson, Jephté, David, Samuel et » les prophètes, qui par la foi ont con- » quis des royaumes, ont pratiqué la

» justice, ont reçu les promesses, ont » fermé la gueule des lions, etc.? » *Hebr.*, c. 11, ℣. 32. Saint Paul dit dans ce passage qu'ils ont reçu les promesses, et, ℣. 39, qu'ils ne les ont pas reçues; est-ce une contradiction? Non sans doute : ils les ont reçues, puisqu'ils y ont cru, qu'ils en ont espéré et désiré l'accomplissement; mais ils n'en ont pas reçu entièrement les effets qui ne doivent être pleinement accomplis que sous l'Evangile.

Il est donc évident qu'il ne faut pas prendre dans la rigueur des termes tout ce que dit saint Paul au désavantage de l'ancien *Testament*, qu'il faut le comparer avec ce qu'il dit ailleurs en faveur de cette même alliance, qu'entre les grâces de la nouvelle et celles de l'ancienne il n'y a de différence, à proprement parler, que du plus au moins, puisque les unes et les autres sont également l'effet des mérites de Jésus-Christ. Nous répétons cette réflexion, parce que, malgré l'évidence de la chose, il se trouve encore des théologiens et des commentateurs qui s'obstinent à déprimer l'ancien *Testament*, afin de relever les avantages du nouveau, comme si Dieu n'étoit pas l'auteur de l'un et de l'autre, comme si Jésus-Christ n'étoit pas le grand objet de tous les deux, comme si le second avoit besoin de contraster avec le premier pour exciter notre foi et notre reconnoissance. Au mot Judaisme, § 4, nous avons fait voir que saint Augustin ne leur a pas donné l'exemple de cette conduite.

Dès que Dieu avoit fait mettre par écrit l'histoire, les promesses, les conditions, les priviléges de l'ancien *Testament*, il étoit encore plus convenable qu'il en fût de même à l'égard du nouveau, parce qu'à l'avénement de Jésus-Christ les lettres et les connoissances humaines avoient fait beaucoup plus de progrès qu'au siècle de Moïse. Cependant ce divin maître n'a rien écrit lui-même, il en a laissé le soin à ses apôtres et à ses disciples; nous ne voyons pas même qu'il leur ait ordonné de rien écrire. Aussi ces envoyés du Sauveur ne nous ont pas laissé un aussi grand nombre d'ouvrages que les écrivains de l'ancien *Testament*. Ceux qui ont été déclarés canoniques par le concile de Trente sont au nombre de vingt-sept, savoir :

Les quatre Evangiles, de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, de saint Jean; les Actes des apôtres; quatorze lettres ou épîtres de saint Paul, savoir, aux Romains, 1re et 2e aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, 1re et 2e aux Thessaloniciens, 1re et 2e à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux; les épîtres canoniques, savoir : une de saint Jacques, 1re et 2e de saint Pierre, 1re, 2e et 3e de saint Jean, et une de saint Jude, enfin l'Apocalypse de saint Jean. Nous avons parlé de chacun de ces écrits en particulier; aux mots Apocryphes et Evangile, nous avons fait mention des livres de l'ancien et du nouveau *Testament* qui ne sont pas canoniques ou que l'Eglise ne reconnoît point comme sacrés.

Testament des douze patriarches. Ouvrage apocryphe, composé en grec par un juif converti au christianisme, sur la fin du premier ou au commencement du second siècle de l'Eglise. L'auteur y fait parler l'un après l'autre les douze enfants de Jacob; il suppose qu'au lit de la mort, à l'exemple de leur père, ils ont adressé à leurs enfants les prédictions et les instructions qu'il rapporte. Cette fiction n'a rien de blâmable, il n'y a aucune raison de penser que cet auteur a eu le dessein de persuader à ses lecteurs que les douze patriarches ont véritablement tenu les discours qu'il leur prête. Platon dans ses Dialogues fait parler Socrate et divers autres personnages de son temps; Cicéron a fait de même dans la plupart de ses livres philosophiques; on a donné de nos jours les *Entretiens de Phocion* et d'autres ouvrages de même genre, personne n'y a été trompé et n'a été tenté d'accuser d'imposture ces divers écrivains.

On ne peut pas douter de l'antiquité du *Testament des douze patriarches* : Origène, dans sa première *Homélie sur Josué*, témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage et qu'il y trouvoit du bon sens;

Grabe est persuadé que Tertullien l'a aussi connu ; il conjecture même que saint Paul en a cité quelques paroles, mais ce soupçon est peu fondé. Pendant longtemps ce livre a été inconnu aux savants de l'Europe et même aux Grecs ; ce sont les Anglois qui nous l'ont procuré. Robert Grosse-Teste, évêque de Lincoln, en ayant eu connoissance par le moyen de Jean de Basingestakes, archidiacre de Légies, qui avoit étudié à Athènes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, et le traduisit en latin par le secours de Nicolas, grec de naissance, et clerc de l'abbé de Saint-Alban, l'an 1252. Depuis il a été donné en grec avec la traduction, par Grabe, dans son *Spicilége des Pères*, en 1698, et ensuite par Fabricius dans ses *Apocryphes de l'ancien Testament.*

L'auteur de ce livre rapporte différentes particularités de la vie et de la mort des patriarches qu'il fait parler, mais desquelles il ne pouvoit avoir aucune certitude ; il fait mention de la ruine de Jérusalem, de la venue du Messie, de diverses actions de sa vie, de sa divinité, de sa mort, de l'oblation de l'eucharistie, de la punition des Juifs, des écrits des évangélistes, d'une manière qui ne peut convenir qu'à un chrétien. Trois ou quatre passages dans lesquels il ne s'exprime pas assez correctement touchant la naissance et la mort du Messie, et sur la voix du ciel qui se fit entendre à son baptême, nous paroissent susceptibles d'un sens orthodoxe. Mais on ne peut pas nier qu'il n'ait encore été imbu des opinions et des préjugés qui régnoient de son temps parmi les Juifs hellénistes. *Voy. Spicilegium Patrum*, 1. *sæculi*, p. 129 et seq.

Il y a encore eu plusieurs autres *Testaments* apocryphes cités par les Orientaux : tel est celui *des trois patriarches*, ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïse, de Salomon ; la plupart avoient été composés par des hérétiques pour répandre leurs erreurs.

TÊTE. Ce mot en hébreu se prend dans plusieurs sens figurés et métaphoriques, aussi bien qu'en françois. Il signifie, 1° le commencement, *Gen.*, c. 2, ℣. 10, il est dit d'un fleuve qu'il se divisoit en quatre *têtes*, parce qu'il donnoit la naissance à quatre bras. 2° Le sommet, la partie la plus élevée d'un lieu ou d'une chose. 3° Un chef, celui qui commande aux autres, et l'autorité qu'il exerce, la capitale d'un empire. 4° Le principal soutien d'un édifice, *Ps.* 118, ℣. 22, etc.; *la tête de l'angle*, ou la pierre angulaire, désigne Jésus-Christ, *Matth.*, cap. 21, ℣. 42, etc., parce qu'il est le seul chef, le fondement et le soutien de son Eglise. 5° Ce qu'il y a de meilleur ; *Exod.*, c. 30, ℣. 23, les parfums de la *tête* sont les parfums les plus exquis. 6° Le total d'un nombre que nous appelons la *somme*, *Exod.*, c. 30, ℣. 12, ou la répétition sommaire de plusieurs choses, que nous nommons *récapitulation.* 7° Les différents corps ou bataillons dont une armée est composée, *Jud.*, c. 7, ℣. 16, parce qu'ils se subdivisent en plusieurs parties. Dans un sens à peu près semblable nous appelons *chapitres*, *capita*, les divisions d'un livre qui contiennent plusieurs articles ou sections. 8° Dans le *Ps.* 40, ℣. 8, et *Hebr.*, c. 10, ℣. 7, nous lisons : *In capite libri scriptum est de me; caput* ne signifie pas là *un chapitre*, mais la totalité des Ecritures saintes. 9° *Caput et cauda* signifie les premiers et les derniers, *Deut.*, c. 28, ℣, 13, etc. 10° *La tête des aspics*, Job, c. 20, ℣. 16, est le poison des serpents.

Ce mot se trouve dans plusieurs phrases proverbiales dont il est aisé d'apercevoir le sens. *Marcher la tête baissée*, c'est gémir dans la tristesse, *Jerem.*, c. 2, ℣. 10 ; *courber la tête*, c'est affecter un air mortifié : *Isaï.*, c. 58, ℣. 5, dit que le jeûne ne consiste point à baisser la *tête* et à la tourner comme un cercle ; c'étoit un geste des Juifs hypocrites. *Lever la tête*, c'est reprendre courage, *Eccli.*, cap. 20, ℣. 11, ou s'enorgueillir. *Elever la tête* de quelqu'un, c'est le tirer de l'humiliation et le remettre en honneur, *IV. Reg.*, cap. 17, ℣. 27 ; lui *parfumer la tête*, c'est le combler de biens, *Ps.* 22, ℣. 5 ; lui raser la tête, *decalvare caput*, c'est le couvrir d'ignominie, *Isaï.*, c. 3, ℣. 17, etc.; *se-*

couer la tête est quelquefois un signe de mépris, *IV. Reg.*, cap. 19, d'autres fois une marque de joie et de félicitation; les parents de Job, après sa guérison et après le rétablissement de sa fortune, vinrent le féliciter, et *secouèrent la tête* sur lui, *Job*, c. 42, ℣. 11 : *se raser la tête* étoit une marque de deuil, *Levit.*, c. 10, ℣. 6; il n'étoit permis aux prêtres de le faire qu'à la mort de leurs plus proches parents, c. 21, ℣. 5. Quelquefois aussi on se couvroit la tête dans des moments d'affliction, *II. Reg.*, cap. 19, ℣. 4. Il étoit naturel de cacher l'altération qu'un chagrin violent produit dans les traits du visage. *Donner de la tête* à quelque chose, c'est s'y obstiner; les Juifs, dit Esdras, cap. 9, ℣. 17, se mirent dans la tête, *dederunt caput*, de retourner à leur ancienne servitude.

On peut voir dans le *Dictionnaire de l'Académie* que la plupart de ces manières de parler ont lieu dans notre langue, ou y sont remplacées par d'autres semblables.

TÉTRADITES. Ce nom a été donné à plusieurs sectes d'hérétiques, à cause du respect qu'ils affectoient pour le nombre de *quatre*, exprimé en grec par τέτρα.

On appeloit ainsi les sabbataires, parce qu'ils célébroient la pâque le quatorzième jour de la lune de mars, et qu'ils jeûnoient le mercredi qui est le quatrième jour de la semaine. On nomma de même les manichéens et d'autres qui admettoient en Dieu quatre personnes au lieu de trois; enfin les sectateurs de Pierre le Foulon, parce qu'ils ajoutoient au trisagion quelques paroles par lesquelles ils insinuoient que ce n'étoit pas une seule des personnes de la sainte Trinité qui avoit souffert pour nous, mais la Divinité tout entière. *Voy.* PATRIPASSIENS, TRISAGION, etc.

TÉTRAGRAMMATON. *V.* JÉHOVAH.

TÉTRAODION. Hymne des Grecs composé de quatre parties, et qu'ils chantent le samedi.

TÉTRAPLES d'Origène. *Voyez* HEXAPLES.

TEXTE DE L'ÉCRITURE SAINTE. Ce terme se prend en différents sens. 1° Pour la langue dans laquelle les livres saints ont été écrits, par opposition aux traductions ou versions qui ont été faites. Ainsi le *texte hébreu* de l'ancien Testament et le *texte grec* du nouveau sont les originaux sur lesquels les traducteurs ont fait leurs versions, et c'est à ces sources qu'il faut recourir pour voir s'ils en ont bien rendu le sens. 2° Pour cette même Ecriture originale, par opposition aux gloses ou aux explications que l'on en fait, en quelque langue qu'elles soient écrites : par exemple, lorsque le *texte* porte que Dieu se fâcha, ou qu'il se repentit, la glose avertit qu'il faut entendre que Dieu agit comme s'il eût été fâché ou comme s'il se fût repenti.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Testament compris dans le canon ou catalogue des Juifs, est l'hébreu; mais l'Eglise chrétienne reçoit aussi comme canonique plusieurs livres de l'ancien Testament qui passent pour avoir été écrits en grec, ou dont l'original hébreu ne subsiste plus : tels sont les livres de *la Sagesse*, de l'*Ecclésiastique*, de *Tobie*, de *Judith*, des *Machabées*, une partie du chapitre 3 de *Daniel*, depuis le ℣. 24 jusqu'au ℣. 91, les chapitres 13 et 14 de ce même prophète, et les additions qui se trouvent à la fin du livre d'*Esther*. Il paroît certain que *Tobie*, *Judith*, l'*Ecclésiastique* et le premier livre des *Machabées* ont été originairement écrits en hébreu tel qu'on le parloit pour lors parmi les Juifs, il n'en est pas de même du livre de la *Sagesse* et du second des *Machabées*. Nous avons parlé de ces divers ouvrages sous leur titre.

Pour les livres du nouveau Testament, le *texte* original est le grec; quoiqu'il soit certain que saint Matthieu a écrit son Evangile en hébreu, nous ne l'avons plus dans cette langue. Quelques-uns ont cru que celui de saint Marc et l'Epître de saint Paul aux Romains avoient été d'abord écrits en latin; mais il y a des preuves du contraire. L'opinion de ceux qui ont imaginé que l'Epître aux Hébreux leur avoit été adressée dans leur langue, et que l'Apocalypse de saint Jean avoit été composée en syriaque,

n'est pas mieux fondée. Celle du père Hardouin, qui a soutenu que le latin est la langue originale du nouveau Testament, et que le grec n'est qu'une version, n'a entraîné personne.

On ne peut pas méconnoître un trait singulier de la Providence divine dans la conservation du *texte* hébreu de l'ancien Testament, malgré les révolutions terribles arrivées chez les Juifs. Depuis qu'ils eurent été divisés en deux royaumes, plusieurs de leurs rois, devenus idolâtres, sembloient avoir conjuré la ruine de leur religion, aucun cependant n'est accusé d'en avoir voulu détruire les livres; les adorateurs du vrai Dieu et les prophètes, qui ont vécu sous l'une ou l'autre domination, les ont toujours gardés et en ont fait la règle de leur conduite. Nabuchodonosor brûla le temple et la ville de Jérusalem; mais les livres saints furent conservés dans la Judée par Jérémie, et furent emportés par les saints personnages que l'on conduisit en captivité; Ezéchiel et Daniel ne les perdirent jamais de vue. Après le retour, les rois de Syrie résolurent d'abolir le judaïsme, mais les livres saints furent préservés de leurs attentats; cent ans auparavant ils avoient été traduits en grec et déposés dans la bibliothèque d'Alexandrie.

Le plus grand danger qu'ils aient couru a été pendant la captivité de Babylone; aussi quelques juifs mal instruits ont prétendu qu'ils avoient absolument péri. L auteur du quatrième livre d'Esdras, ouvrage apocryphe et fabuleux, dit, chap. 14, ỳ. 21 et suiv., que les livres saints avoient été brûlés, et qu'Esdras fut inspiré de Dieu pour les écrire de nouveau : au mot PENTATEUQUE nous avons fait voir l'absurdité de cette imagination. Cependant l'on accuse les Pères de l'Eglise de s'être laissé tromper par ce juif visionnaire, d'avoir ajouté foi à ce qu'il dit, et de l'avoir répété; Prideaux cite à ce sujet saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et saint Augustin. Ce fait mérite un moment d'examen, voyons s'il est vrai.

Nous trouvons dans saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 3, c. 21 (al. 25), n. 2, que les Ecritures ayant été corrompues, διαφθαρεισῶν, Dieu, sous le règne d'Artaxerxès, inspira à Esdras de rétablir, ἀνατάξασθαι, les livres des prophètes, et de rendre au peuple la loi de Moïse.

Clément d'Alexandrie semble avoir copié saint Irénée; *Strom.*, l. 1, édit. de Potter, pag. 392, il dit qu'Esdras, de retour dans sa patrie, rétablit le peuple, fit la reconnoissance ou le recensement ἀναγνωρισμος, et le renouvellement des Ecritures divinement inspirées; p. 410, il dit que les Ecritures ayant été corrompues διαφθαρεισων, pendant la captivité, Esdras, prêtre et lévite, les renouvela par inspiration. Or, des livres corrompus par des fautes de copistes ou autrement ne sont pas pour cela des livres brûlés ou détruits; pour les rétablir, il faut les corriger et non les composer de nouveau. S'ils avoient été anéantis, il n'y auroit eu ni reconnoissance ni recensement à faire.

Saint Basile écrit, *Epist.* 42, *ad Chilonem*, n. 5 : « Ici est la campagne dans » laquelle Esdras tira de son sein, ἐξήρενξατο, par ordre de Dieu, tous les » livres divinement inspirés; » à la vérité, le terme dont se sert saint Basile est fort, mais ne peut-il pas signifier *tirer de la poussière* ou de l'obscurité? Un seul mot ne suffit pas pour nous instruire de l'opinion d'un Père de l'Eglise.

Saint Jean Chrysostome, *Hom.* 8, *in Epist. ad Hebr.*, n. 4, *Op.* t. 12, p. 96, s'exprime ainsi : « Il survint des guerres, » les livres furent brûlés; Dieu inspira » un autre homme, savoir, Esdras, » pour les exposer et en rassembler les » restes. Toutes les copies ne furent donc » pas brûlées, puisqu'il en restoit. » Voilà ce qu'ont dit les Pères grecs.

Tertullien, *de Cultu femin.*, l. 1, c. 3, rapporte qu'après la ruine de Jérusalem par les Babyloniens, Esdras *rétablit* tous les monuments de la littérature des Juifs.

Saint Jérôme, *contra Helvid.*, *Op.* t. 4, col. 134 : « Dites, si vous voulez, » que Moïse est l'auteur du Pentateuque, » ou qu'Esdras en est le restaurateur;

» je ne m'y oppose point. » Or, un restaurateur n'est pas un nouveau créateur.

Prideaux devoit s'abstenir de citer le livre *de Mirabilib. sacræ Scripturæ*, où il est dit que les livres saints ayant été brûlés, Esdras les refit par le même esprit par lequel ils avoient été écrits; les savants éditeurs des ouvrages de saint Augustin ont fait voir que celui-ci n'est pas de lui, mais d'un auteur anglois ou irlandois qui a écrit au septième siècle.

Tout cela ne nous paroît pas suffisant pour prouver que les Pères se sont laissé tromper par le quatrième livre d'Esdras, et qu'ils y ont ajouté foi; aucun d'eux ne l'a cité, et peut-être qu'aucun ne l'avoit lu; il nous paroît plus probable qu'ils se sont copiés les uns les autres, et qu'ils ont parle d'après l'opinion des juifs.

Mais supposons ce que veut Prideaux: il s'ensuit que, sur le fait en question, le témoignage des Pères ne prouve rien; dans ce cas, nous lui demandons où il a puisé ce qu'il dit des travaux d'Esdras sur l'Ecriture sainte. Il prétend que ce juif ramassa le plus grand nombre d'exemplaires qu'il put des livres sacrés, qu'il les confronta, qu'il en corrigea les fautes, qu'il rangea les livres par ordre, qu'il en fit le canon, et qu'il en donna une édition très-correcte. Les juifs, dit-il, et les chrétiens s'accordent à lui en faire honneur. Mais ces chrétiens ne peuvent être autres que les Pères dont nous venons de parler, et il a commencé par ruiner leur témoignage; reste celui des juifs seuls, et nous ne lui trouvons point d'autre fondement que le quatrième livre d'Esdras, qui n'a aucune autorité. Il falloit donc mieux avouer que nous ne savons pas ce qu'Esdras a fait ou n'a pas fait, puisqu'aucun monument authentique ne peut nous en instruire; il n'en dit rien lui-même dans son livre, et Josèphe qui l'a copié n'en dit pas davantage.

Prideaux ajoute qu'admettre le miracle supposé par les Pères est un moyen très-propre à ébranler la foi, les pyrrhoniens ne manqueroient pas de dire qu'Esdras, prétendu inspiré, n'a été qu'un imposteur qui a donné aux Juifs comme livres divins des ouvrages qu'il a forgés. Déjà ils le disent en effet. Mais ils demandent aussi quelle certitude on peut avoir qu'Esdras a été inspiré pour discerner les livres qui ont dû être placés dans le canon, d'avec ceux qui n'ont pas dû y entrer, pour choisir entre les variantes des copies celles qui méritoient la préférence, et pour attester aux Juifs que ces livres, et non d'autres, étoient la parole de Dieu; Prideaux ne satisfait point à cette difficulté.

Il fournit encore des armes aux incrédules en supposant que, sous le règne de Josias, il ne restoit que le seul exemplaire des livres de Moïse, qui étoit gardé dans le temple, et que le roi, non plus que le pontife Helcias, ne l'avoit jamais vu. Au mot PENTATEUQUE, nous avons réfuté cette fausse supposition.

Il nous paroît beaucoup plus simple de penser que les livres saints n'ont jamais été oubliés ni négligés parmi les Juifs, parce que ces livres renfermoient l'histoire, les lois, les titres de possession, les généalogies, aussi bien que la croyance et la religion de toute la nation; que les sujets du royaume d'Israël, emmenés en captivité par Salmanazar, en avoient emporté avec eux des exemplaires en Assyrie, de même que firent ceux du royaume de Juda transportés à Babylone par Nabuchodonosor. Les premiers ne revinrent point dans la Judée sous Cyrus, ils conservèrent au delà de l'Euphrate les établissements qu'ils y avoient formés; Josèphe atteste qu'ils y étoient encore de son temps, *Antiq. Jud.*, l. 11, cap. 5. Ces Juifs de la Babylonie et de la Médie ont continué à suivre leur religion et leur loi, ils ont conservé des relations avec ceux de la Judée, il n'y avoit entre eux aucun sujet d'inimitié. Après la prise de Jérusalem sous Vespasien et la dispersion des Juifs sous Adrien, ceux qui se retirèrent dans la Perse savoient bien qu'ils n'alloient pas dans un pays inconnu; ils étoient sûrs d'y trouver leurs frères. S'il nous est permis de former des conjectures, ce sont ces Juifs devenus Chaldéens qui, les premiers, ont adopté les caractères

chaldaïques, qui les ont communiqués aux nouveaux venus, et insensiblement à toute la nation juive. Mais les juifs modernes se sont obstinés à mettre sur le compte d'Esdras tout ce qui s'est fait chez eux depuis la captivité, et les protestants ont adopté la plupart de leurs visions.

Une autre question est de savoir si, depuis la venue de Jésus-Christ, les juifs ont corrompu malicieusement le *texte* hébreu de l'ancien Testament, afin d'esquiver les preuves que les docteurs chrétiens en tiroient contre eux. Quelques anciens Pères, comme saint Justin, Tertullien, Origène, saint Jean Chrysostome, en ont accusé les juifs; mais ce soupçon n'a jamais été prouvé. Ces Pères qui ne connoissoient pour authentique que la version des Septante, et qui la croyoient inspirée, imaginèrent que tous les passages du *texte* hébreu, qui n'étoient pas exactement conformes à cette version, avoient été altérés; ils étoient portés à le penser par les fausses explications que les juifs donnoient aux prophéties, et qu'ils prétendoient fondées sur le *texte*. Mais cette erreur se dissipa lorsque saint Jérôme, après avoir appris l'hébreu, fit voir que les Septante n'avoient pas toujours rendu le vrai sens du *texte*. Josèphe, l. 1, *contre Appion*, proteste qu'aucun juif n'a jamais eu la témérité de faire la moindre altération dans la lettre des livres saints, parce que tous sont persuadés, dès l'enfance, que c'est la parole de Dieu. Saint Jérôme les a souvent accusés de détourner le sens des prophéties, mais il ne leur reproche point d'avoir touché au *texte*. Saint Augustin observe que Dieu a dispersé les Juifs, afin qu'ils rendissent témoignage partout de l'authenticité des prophéties, dont la lettre les condamne et a servi plus d'une fois à les convertir, *de Civit. Dei*, l. 18, c. 46, il suppose par conséquent leur fidélité à la conserver.

Cette question a été renouvelée entre les savants du siècle passé. Dom Pezron, bernardin célèbre, publia en 1687 un livre intitulé, *l'Antiquité des temps rétablie*, dans lequel il soutint que, depuis la destruction de Jérusalem, les Juifs ont abrégé à dessein la chronologie du *texte* hébreu de plus de 1500 ans, pour se défendre contre les chrétiens qui leur prouvoient par l'Ecriture et par les traditions juives que le Messie devoit arriver dans le sixième millénaire du monde, et qu'il étoit venu en effet à cette époque. « Pour se tirer de cet ar-
» gument, dit dom Pezron, les juifs ont
» abrégé les dates du *texte* hébreu, ils
» ont donné au monde près de deux
» mille ans de durée de moins que les
» Septante, afin de pouvoir soutenir que
» le Messie n'étoit pas encore arrivé,
» puisque l'on venoit seulement de finir
» le quatrième millénaire depuis la créa-
» tion. » De là cet auteur concluoit qu'il faut suivre la chronologie des Septante, et non celle du *texte* hébreu qui est aussi celle de la Vulgate; et il en donnoit des preuves qui ont fait impression sur plusieurs savants. Une des principales est que, par ce moyen, la chronologie de l'Ecriture sainte s'accorde aisément avec celle des nations orientales, des Chaldéens, des Egyptiens et des Chinois.

Dom Martianay, bénédictin, et le père Le Quien, dominicain, ont attaqué le livre de dom Pezron, ils ont défendu l'intégrité du *texte* hébreu et la justesse de la chronologie qu'il renferme. Il y a eu des répliques de part et d'autre, et cette dispute a été soutenue avec beaucoup d'érudition. Si l'on peut en juger par l'événement, elle est demeurée indécise. On a continué depuis à suivre la chronologie de l'hébreu et de la Vulgate comme auparavant, quoiqu'il y ait encore des savants qui préfèrent celle des Septante.

Au mot Chronologie, nous avons fait voir que cette contestation ne donne aucune atteinte à la vérité de l'histoire, qu'elle n'intéresse donc en rien la foi ni la religion.

Il reste enfin à savoir si le *texte* hébreu, tel que nous l'avons aujourd'hui, est assez pur pour que l'on puisse s'y fixer, ou s'il est considérablement altéré par les fautes des copistes. On est tenté de croire qu'il est très-fautif, quand on a vu l'aveu qu'en ont fait les rabbins, les

corrections fréquentes que le père Houbigant de l'Oratoire a tenté d'y faire, et les dissertations que le docteur Kennicott a publiées sur ce sujet en 1757 et 1759. C'est pour cela même qu'il a donné depuis, en 2 vol. in-fol., l'édition du *texte* hébreu la plus correcte qu'il lui a été possible, avec toutes les variantes que l'on a pu trouver dans la multitude des manuscrits que l'on a confrontés.

Qu'en est-il arrivé? la même chose qui arriva au commencement de ce siècle, lorsque le docteur Mill annonça une nouvelle édition du *texte* grec du nouveau Testament, avec toutes les variantes qui se montoient, selon lui, au nombre de trente mille. On crut d'abord que dès ce moment le sens du *texte* alloit devenir incertain, et que l'on ne sauroit plus à quelle leçon il falloit s'attacher. L'événement nous a convaincus que cette énorme quantité de variantes minutieuses n'a pas jeté du doute sur un seul passage important. Déjà nous voyons qu'il en est de même des variantes du *texte* hébreu.

Il y a quelques fautes sans doute dans les manuscrits, et par conséquent dans les éditions qui y sont conformes; il a été impossible que des livres si anciens, et dont on a fait tant de copies dans les différentes parties du monde, en fussent absolument exempts; mais elles ne sont pas en très-grand nombre ni de grande importance, elles ne touchent pas au fond des choses. Ce sont quelques dates, quelques noms propres d'hommes ou de villes, altérés ou changés, quelques conjonctions ajoutées ou supprimées, quelques pronoms mis l'un pour l'autre, quelques fautes de grammaire vraies ou apparentes, quelques différences de prononciation ou d'orthographe, etc. Mais ces défauts se trouvent dans tous les livres du monde; il est aisé de les corriger par la comparaison des manuscrits ou des anciennes versions. Si l'on nous permet de dire librement notre avis, nous pensons que la plupart des fautes que l'on a cru remarquer dans le *texte* hébreu sont imaginaires. Les traducteurs, les commentateurs, les critiques, les philologues, ont supposé des fautes comme ils ont créé des hébraïsmes, parce qu'ils ne comprenoient pas les différentes significations d'un mot ou ses différentes prononciations, parce qu'ils ont fait des règles arbitraires de grammaire, parce qu'ils ont cru que la langue hébraïque a été immuable pendant plus de deux mille ans, malgré les différentes migrations des Hébreux, et malgré les relations qu'ils ont eues avec différents peuples. Avant d'ajouter foi à ce miracle, il auroit fallu commencer par le prouver. *Voyez* HÉBRAISME. *Eléments primitifs des langues*, 6e dissertation.

Au mot BIBLES HÉBRAIQUES, nous avons parlé des plus anciennes copies et des plus célèbres éditions du *texte* hébreux; et dans l'article suivant, nous avons donné une courte notion des Bibles grecques.

TEXTE se dit encore, dans les écoles de théologie, des passages de l'Ecriture sainte dont on se sert pour prouver un dogme, pour établir un sentiment, ou pour résoudre une objection. Dans nos contestations avec les hétérodoxes, nous ne manquons jamais de citer les *textes* de l'Ecriture sur lesquels la croyance de l'Eglise catholique est fondée.

Dans les sermons, l'on appelle *texte* un passage de l'Ecriture sainte, que le prédicateur se propose d'expliquer, par lequel il commence son discours, et duquel il tire son sujet; suivant la règle, un sermon ne doit être que la paraphrase ou l'explication du *texte*. Mais il arrive trop souvent qu'un orateur choisit un *texte* singulier, qui n'a nul rapport à la matière qu'il veut traiter, qu'il y adapte par force en lui donnant un sens qu'il n'a pas; cela se fait surtout quand on veut qu'il y ait du rapport entre le sermon et l'évangile du jour; mais il n'est pas défendu de prendre un *texte* dans quelque autre livre de l'Ecriture sainte. Cela vaudroit peut-être mieux; l'Eglise, dans son office, fait usage des livres de l'ancien Testament aussi bien que de ceux du nouveau, et les Pères, qui sont nos modèles, expliquoient également les uns et les autres.

TEXTUAIRES. Quelques auteurs ont

ainsi nommé les caraïtes, secte de juifs qui s'attachent uniquement aux textes des livres saints et qui rejettent les traditions du Talmud et des rabbins. *Voy.* CARAÏTES.

THABORITES. *Voyez* HUSSITES.

THARTAC. *Voyez* SAMARITAIN.

THAUMATURGE, terme composé du grec θαῦμα, *merveille, miracle*, et εργον, *ouvrage, action*. L'on a donné ce nom, dans l'Eglise, à plusieurs saints qui se sont rendus célèbres par le nombre et par l'éclat de leurs miracles. Tels ont été saint Grégoire de Néocésarée qui vivoit au commencement du troisième siècle, saint Léon de Catanée qui a paru dans le huitième, saint François de Paule, saint François-Xavier, etc.

L'on a souvent objecté aux protestants que si l'Eglise de Jésus-Christ étoit tombée dans des erreurs grossières contre la foi, dès le troisième ou le quatrième siècle, comme ils le prétendent, Dieu n'y auroit pas conservé, comme il l'a fait, le don des miracles; que, vu l'impression que font sur tous les hommes ces merveilles surnaturelles, il auroit tendu par là aux fidèles un piége d'erreur. Comment se persuader qu'un homme qui opère des miracles enseigne une fausse doctrine, pendant que Dieu s'est servi principalement de ce moyen pour convertir les peuples à la foi chrétienne? Les protestants ont pris le parti de nier tous ces miracles, de soutenir qu'aucun n'est vrai ni suffisamment prouvé. On a beau leur représenter que les moyens par lesquels ils les attaquent servent aussi aux incrédules pour combattre la vérité des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, sans s'embarrasser de cette conséquence, ils persistent dans leur opiniâtreté. *Voyez* MIRACLES, § 4.

THÉANDRIQUE. Du grec Θεὸς, *Dieu* et ἄνθρωπος, *homme*, l'on a fait *Théanthrope*, qui signifie *Homme-Dieu*, nom souvent donné à Jésus-Christ par les théologiens grecs, et ils ont appelé *théandriques* les opérations divines et humaines de ce divin Sauveur, terme que les Latins ont rendu par *deiviriles*. *Voy.* INCARNATION. L'on ne sait pas qui est le premier des Pères de l'Eglise qui a commencé à se servir de ce mot.

Dans la suite les eutychiens ou monophysites, qui n'admettoient en Jésus-Christ qu'une seule nature composée de la divinité et de l'humanité, soutinrent aussi qu'il n'y avoit en lui qu'une seule opération, et ils la nommèrent *théandrique*, en attachant à ce terme le sens conforme à leur erreur. Mais à parler exactement, selon leur opinion, la nature de Jésus-Christ n'étoit plus la nature divine ni la nature humaine, c'est une troisième nature composée ou mélangée de l'une et de l'autre. Par la même raison son opération n'étoit ni divine ni humaine; elle ne pouvoit être appelée *théandrique* que dans un sens abusif et erroné.

Ce n'est pas ainsi que l'avoient entendu les Pères de l'Eglise. Saint Athanase, pour donner une notion juste des actions du Sauveur, citoit pour exemple la guérison de l'aveugle-né et la résurrection de Lazare; la salive que Jésus-Christ fit sortir de sa bouche, et de laquelle il frotta les yeux de l'aveugle, étoit une opération humaine; le miracle de la vue rendue à cet homme étoit une opération divine : de même, en ressuscitant Lazare, il l'appela d'une voix forte en tant qu'homme, et il lui rendit la vie en tant que Dieu.

Le nom et le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec soin au concile de Latran, tenu l'an 649 à l'occasion de l'erreur des monothélites, qui n'admettoient en Jésus-Christ qu'une seule volonté. Le pape Martin Ier, qui y présidoit, expliqua nettement le sens dans lequel les Pères grecs avoient employé le mot *théandrique*, sens fort différent de celui qu'y donnoient les monophysites et les monothélites; conséquemment l'erreur de ces derniers fut condamnée. Mais l'abus qu'ils avoient fait d'un terme n'a pas dû empêcher les théologiens de s'en servir dès qu'il est susceptible d'un sens très-orthodoxe.

THÉANTHROPIE, erreur de ceux qui attribuent à Dieu des qualités humaines; c'étoit l'opinion des païens. Non-seulement plusieurs étoient persuadés que les

dieux n'étoient autre chose que les premiers hommes qui avoient vécu sur la terre et dont les âmes avoient été transportées au ciel, mais ceux même qui les prenoient pour des esprits, pour des génies d'une nature supérieure à celle des hommes, ne laissoient pas de leur prêter tous les besoins, les passions et les vices de l'humanité. Les docteurs chrétiens n'ont pas eu tort de leur reprocher que la plupart de leurs dieux étoient des personnages plus vicieux et plus méprisables que les hommes, que Platon méritoit mieux d'avoir des autels que Jupiter.

Pour décréditer toute espèce de religion et de notion de la Divinité, les incrédules nous reprochent d'imiter le ridicule des païens. Ils disent que supposer en Dieu l'intelligence, des connoissances, des volontés, des desseins, lui attribuer la sagesse, la bonté, la justice, etc., c'est le revêtir de qualités et de facultés humaines, c'est faire de Dieu un homme un peu plus parfait que nous. D'ailleurs nos livres saints lui prêtent les passions de l'humanité, l'amour, la haine, la colère, la vengeance, la jalousie, l'oubli, le repentir ; en quoi ces notions sont-elles différentes de celles des païens?

Nous soutenons que la différence est entière et palpable. En effet, nous commençons par démontrer que Dieu est l'Etre nécessaire, existant de soi-même, qui n'a point de cause ni de principe, puisqu'il est lui-même la cause et le principe de tous les êtres, qu'il ne peut donc être borné dans aucun de ses attributs, puisque rien n'est borné sans cause. Il est donc éternel, immense, infini, souverainement heureux et parfait dans tous les sens et à tous égards, exempt de besoin et de foiblesse, à plus forte raison de vices et de passions. L'homme, au contraire, être créé, dépendant, qui n'a rien de son propre fonds, puisqu'il a tout reçu de Dieu, ne possède que des qualités et des facultés très-imparfaites, parce que Dieu a été le maître de les lui accorder en tel degré qu'il lui a plu. Il est donc évident que Dieu est non-seulement un Etre infiniment supérieur à l'homme, mais un Etre d'une nature absolument différente de celle de l'homme. D'où il s'ensuit que quand l'Ecriture sainte nous dit que Dieu a fait l'homme *à son image*, elle veut nous faire entendre que Dieu lui a donné des facultés qui ont une espèce d'analogie avec les perfections qu'il a de lui-même et de son propre fonds, et dans un dégré infini. *Voy.* ANTHROPOLOGIE, ANTHROPOPATHIE.

Mais comme notre esprit borné ne peut concevoir d'infini, et comme nous ne pouvons pas créer un langage exprès pour désigner les perfections divines, nous sommes forcés de nous servir des mêmes termes pour les exprimer et pour nommer les qualités de l'homme; il n'y a là aucun danger d'erreur, dès que nous avons donné de Dieu l'idée d'*Etre nécessaire ;* idée sublime, qui le caractérise et le distingue éminemment de toutes les créatures.

Cela ne suffit point, répliquent les incrédules; les païens ont pu se servir du même expédient pour excuser les turpitudes qu'ils attribuoient à leurs dieux. Si le peuple n'a pas poussé la sagacité jusque là, du moins les sages et les philosophes ne s'y sont pas trompés ; ils ont rejeté les fables forgées par les poëtes et crues par le peuple. Mais chez les juifs et chez les chrétiens le peuple n'est pas moins grossier ni moins stupide que chez les païens ; il a toujours pris à la lettre le langage de ses livres, jamais il n'a été capable de se former de la Divinité une notion spirituelle, métaphysique, différente de celle qu'il a de sa propre nature; l'erreur est donc la même partout.

Il n'en est rien. 1° Nous défions les incrédules de citer un seul philosophe qui ait désigné Dieu sous la notion d'Etre nécessaire, existant de soi-même, et qui en ait tiré les conséquences qui s'ensuivent évidemment ; ils ne le pouvoient pas, dès qu'ils supposoient la matière éternelle comme Dieu; conséquemment aucun n'a reconnu en Dieu le pouvoir créateur, ils ont cru Dieu soumis aux lois du destin et gêné dans ses opérations par les défauts irréfor-

mables de la matière. Ils n'ont donc attribué à Dieu qu'une puissance très-bornée; ils ne l'ont supposé ni libre ni indépendant; cette erreur en a entraîné une infinité d'autres. *Voy.* CRÉATION.

2° Aucun philosophe n'a reconnu expressément en Dieu la prescience ou la connoissance des futurs contingents; ils n'ont pas même compris qu'elle pût s'accorder avec la liberté des créatures. Par la même raison, ils lui ont refusé la providence; loin de penser que Dieu s'occupe à gouverner le monde, ils ont jugé qu'il n'a pas seulement pris la peine de le faire tel qu'il est.

Suivant leur opinion, ce double soin auroit troublé son repos et son bonheur. Il s'en est déchargé sur des esprits subalternes qui étoient sortis de lui; ainsi les défauts de l'univers sont venus, soit des imperfections de la matière, soit de l'impuissance ou de l'incapacité de ces ouvriers malhabiles. Voilà la *théanthropie*. Or, comme l'a très-bien observé Cicéron, un Dieu sans providence est nul, il n'existe pas pour nous. De là les païens n'ont reconnu pour dieux que ces génies secondaires, fabricateurs et gouverneurs du monde. Comment auroit-on pu leur attribuer d'autres qualités ou d'autres facultés que celles de l'homme?

3° Quand les philosophes auroient eu des idées plus saines de la Divinité, elles n'auroient été d'aucune utilité pour le peuple; ces prétendus sages étoient d'avis que la vérité n'est pas faite pour le peuple, qu'il est incapable de la comprendre et de s'y attacher, qu'il lui faut des fables pour le subjuguer et le retenir dans le devoir. C'est pour cela qu'ils ont décidé qu'il ne falloit pas toucher à la religion populaire, dès qu'elle étoit établie par les lois. Ainsi, en rejetant les fables pour eux-mêmes, ils leur ont donné pour le peuple une sanction inviolable; telle étoit l'opinion de l'académicien Cotta, rapportée par Cicéron, *de Nat. Deor.*, lib. 3, n. 4.

Ce n'est point ainsi qu'ont enseigné les dépositaires de la révélation; la première vérité que Moïse professe au commencement de ses livres, est que Dieu a créé le ciel et la terre, qu'il opère par le seul pouvoir, qu'il a tout fait par une parole, avec sagesse, avec intelligence et avec une souveraine liberté. Non-seulement il nous apprend que Dieu est le seul auteur de l'ordre physique de la nature et qu'il le conserve tel qu'il est, mais qu'il y déroge quand il lui plaît, comme il l'a fait par le déluge universel. Il nous fait remarquer la providence divine dans l'ordre moral, en rapportant la manière dont Dieu a puni la faute d'Adam, le crime de Caïn, les désordres des premiers hommes, et dont il a récompensé Enos, Noé, Abraham; toute l'histoire des patriarches est une attestation de cette grande vérité.

Cette doctrine n'est ni un secret ni un mystère renfermé dans l'enceinte d'une école et réservé à des disciples affidés, Moïse parle pour le peuple aussi bien que pour les prêtres et pour les savants, il adresse ses leçons à sa nation toute entière, *Ecoute, Israël.* Dieu lui-même, du sommet de Sinaï, publie ses lois à tous les Hébreux rassemblés, avec l'appareil le plus capable de leur inspirer le respect et la soumission. De même que les patriarches ont été fidèles à transmettre à leur famille les vérités essentielles de la révélation primitive, ainsi Dieu ordonne aux Israélites d'enseigner soigneusement à leurs enfants ce qu'ils ont appris eux-mêmes. Chez les païens il n'y eut jamais d'autres catéchismes que les fables; chez les adorateurs du vrai Dieu, l'histoire sainte, soit écrite, soit transmise de vive voix, fut la leçon élémentaire de toutes les générations qui voulurent y prêter l'oreille. Il leur a donc été impossible de donner dans la *théanthropie* des païens, à moins qu'elle n'ait voulu s'aveugler de propos délibéré.

Lorsque nos adversaires disent que chez les Juifs et chez les chrétiens le peuple est encore aussi grossier et aussi stupide que chez les païens, ils ne font voir que de la malignité. Le chrétien le plus ignorant a reçu pour première instruction dans l'enfance que Dieu est un pur esprit, qu'il est partout, qu'il con-

noît tout, et que de rien il a fait toutes choses.

THÉATINS, ordres religieux, ou congrégation de prêtres réguliers, institué à Rome l'an 1524. Leur principal fondateur fut Jean-Pierre Caraffa, archevêque de *Théato*, aujourd'hui Chieti dans le royaume de Naples, qui fut dans la suite élevé au souverain pontificat, sous le nom de Paul IV. Il fut secondé dans cette entreprise par Gaëtan de Thienne, gentilhomme, né à Vicence en Lombardie, que ses vertus ont fait mettre au rang des saints, par Paul Consigliari et Boniface Colle, nobles Milanais. Leurs premières constitutions furent dressées par le même Pierre Caraffa, premier supérieur général de cette congrégation; elles ont été augmentées dans la suite par les chapitres généraux, et approuvées par Clément VIII en 1608.

Plusieurs auteurs ont écrit que les *théatins* faisoient vœu de ne posséder ni terres ni revenus, même en commun, de ne point mendier, mais de subsister uniquement des libéralités des personnes pieuses : la vérité est qu'ils ne possédèrent rien pendant le premier siècle de leur institut, mais leurs constitutions disent que ce fut volontairement et sans avoir contracté aucun engagement à ce sujet, et il est prouvé par les faits que ces religieux ont toujours montré beaucoup de désintéressement dans tous les lieux où ils se sont établis. Leur habit est une soutane et un manteau noir, avec des bas blancs; c'étoit l'habit ordinaire des ecclésiastiques dans le temps que leur ordre a commencé.

L'objet qu'ils se sont proposé a été d'instruire le peuple, d'assister les malades, de combattre les erreurs dans la foi, d'exciter les laïques à la piété, de faire revivre dans le clergé, par leur exemple, l'esprit de désintéressement et de ferveur, l'étude de la religion et le respect pour les choses saintes; c'est à quoi ils ont travaillé constamment et avec courage. Aussi cet ordre a donné à l'Eglise un grand nombre d'évêques, plusieurs cardinaux et plusieurs personnages recommandables par leur sainteté aussi bien que par leurs talents. Dès le second siècle de leur institut, ils ont eu des missionnaires dans l'Arménie, la Mingrélie, le Géorgie, la Perse et l'Arabie, dans les îles de Bornéo et de Sumatra, et ailleurs. Plusieurs prêtres indiens ont été depuis peu reçus à la profession chez les *théatins* de Goa, et forment une congrégation de missionnaires.

Le cardinal Mazarin fit venir ces religieux en France en 1644, et leur acheta la maison qu'ils possèdent vis-à-vis les galeries du Louvre. Il leur légua par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir leur église, qui a été achevée par les soins de M. Boyer, un de leurs confrères, lequel devint évêque de Mirepoix, ensuite précepteur de M. le dauphin, et administrateur de la feuille des bénéfices. Les *théatins* n'ont en France que la seule maison de Paris, mais ils se sont étendus ailleurs. Ils ont actuellement quatre provinces en Italie, une en Allemagne, une en Espagne, deux maisons en Pologne, une en Portugal et une à Goa. Hélyot, *Hist. des Ordres monast.*, t. 4, p. 7; *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 7, p. 196, etc.

THEATINES, ordres de religieuses qui sont sous la direction des théatins. Elles forment deux congrégations qui ont eu pour fondatrice la vénérable Ursule Bénincaza, morte en odeur de sainteté en 1618. Les religieuses de la première ne font que des vœux simples, elles furent instituées à Naples en 1583; elles sont appelées *théatines de la congrégration*. Les autres, nommées *théatines de l'ermitage*, font des vœux solennels, se consacrent à une vie austère et à une solitude continuelle, à la prière et aux autres exercices de la vie religieuse. Leur temporel est administré par celles de la première congrégation; aussi leurs maisons se touchent, et la communication est établie entre elles par une salle intermédiaire. Leurs constitutions furent dressées par la fondatrice et confirmées par Grégoire XV. Helyot, *ibid.*

THÉISME, système de ceux qui admettent l'existence de Dieu, c'est l'opposé de l'athéisme. Comme nous appe-

lons *déistes* ceux qui font profession d'admettre un Dieu et une prétendue religion naturelle, et qui rejettent toute révélation, et qu'il est démontré que leur système conduit directement à l'athéisme, ils ont préféré de se nommer *théistes*, espérant sans doute qu'un nom dérivé du grec seroit plus honorable et les rendroit moins odieux qu'un nom tiré du latin : au mot DÉISME, nous avons démasqué leur hypocrisie.

Il n'est pas fort difficile de prouver que le *théisme* est préférable à tous égards à l'athéisme; qu'il est beaucoup plus avantageux pour les sociétés, pour les princes, pour les particuliers, de croire un Dieu que de n'en admettre aucun; il faut pousser l'entêtement de l'impiété jusqu'au dernier période pour contester une vérité aussi palpable.

1° Les raisonneurs de cette espèce qui ont répété cent fois que le *dictamen* de la raison, le désir de la gloire et d'une bonne réputation, la crainte des peines infligées par les lois civiles, sont trois motifs suffisants pour réprimer les passions des hommes, pour régler les mœurs publiques, pour maintenir l'ordre et la paix de la société, en ont imposé grossièrement. Au mot ATHÉISME, nous avons fait voir l'insuffisance ou plutôt la nullité de ces motifs à l'égard de la plupart des hommes. Un très-grand nombre sont nés avec des passions fougueuses, qui souvent étouffent en eux les lumières de la raison; d'autres ne font aucun cas de l'estime de leurs semblables, et cette estime ne peut quelquefois s'acquérir qu'aux dépens de la vertu; les lois civiles ne peuvent punir que les crimes publics, et souvent il se trouve des scélérats assez habiles pour couvrir leurs forfaits d'un voile impénétrable. L'expérience confirme ici la théorie; on n'a jamais vu une société formée par des athées, et on n'en verra jamais. Dans tout l'univers et dans tous les siècles, l'ordre social a toujours été fondé sur la croyance d'une Divinité; aucun législateur n'a cru pouvoir réussir autrement : que prouvent les spéculations et les conjectures contre un fait aussi ancien et aussi étendu que le genre humain? Quand on pourroit citer l'exemple de quelques athées reconnus pour bons citoyens, il ne prouveroit rien; ces hommes singuliers vivoient au milieu d'une société cimentée par la religion, ils étoient forcés d'en suivre les mœurs et les lois, et de contredire continuellement leurs principes par leur conduite.

Quand il seroit vrai que la crainte d'un Dieu vengeur et le frein de la religion ne sont pas absolument nécessaires pour enchaîner les hommes à la règle des mœurs, on ne peut pas nier du moins que ce lien ne soit utile et qu'il ne soit le plus puissant de tous sur le très-grand nombre des individus; il y auroit donc encore de la démence à vouloir le rompre. Au lieu de retrancher aucun des motifs capables de porter l'homme à la vertu, il faudroit en imaginer de nouveaux, s'il étoit possible.

2° Les princes, les chefs de la société, ont plus d'intérêt que personne à maintenir parmi leurs sujets la croyance d'une Divinité suprême qui impose des lois, qui veut l'ordre social, qui récompense la vertu et punit le crime; les athées même en sont si convaincus, qu'ils disent que cette croyance est l'ouvrage des politiques, et qu'ils ont voulu par là rendre sacrée l'obéissance due aux souverains; que les rois se sont ligués avec les prêtres, parce qu'il étoit de leur intérêt mutuel de mettre les peuples sous le joug de la religion, afin de les rendre plus souples et plus dociles, etc.

Mais il est évident qu'il n'importe pas moins aux peuples d'avoir pour chefs et pour souverains des hommes religieux et craignant Dieu; sans ce frein salutaire, les souverains ne voudroient dominer que par la force, et pour être plus absolus, ils travailleroient sans cesse à rendre les peuples esclaves; ils les regarderoient comme un troupeau de brutes qui ne peut être conduit que par la crainte.

3° Il n'est pas moins évident que l'homme, exposé à tant de maux et de souffrances en ce monde, a besoin de consolation, et que pour la plupart il n'en est point d'autre que la croyance d'un Dieu juste, rémunérateur de la patience et de la vertu. Sans l'espérance d'une vie future

et d'un meilleur avenir, où en seroient réduits le pauvre souffrant et privé de secours, l'homme vertueux calomnié et persécuté par les méchants, le bon citoyen puni pour n'avoir pas voulu trahir son devoir, etc.? il n'y auroit point de ressource pour eux qu'un sombre désespoir. La mort, ce moment si terrible, que la nature n'envisage qu'avec effroi, est pour l'homme juste et religieux le commencement du bonheur aussi bien que la fin de ses peines. Qu'espère alors un athée? un anéantissement absolu; mais il n'en est pas certain, et le simple doute pour lors est la plus cruelle de toutes les inquiétudes. S'il s'est trompé, qu'a-t-il gagné? Rien, puisque le passé n'est plus; et il ne lui reste pour l'avenir qu'un souverain malheur. Quand le juste seroit trompé dans son espérance, il n'a rien perdu, puisqu'il n'a pas tenu à lui d'être heureux. Cela nous fait comprendre que si l'athéisme peut être le partage de quelques heureux insensés, le *théisme* ou la religion doit être celui du très-grand nombre des hommes, puisque ce très-grand nombre ne peut jouir du bonheur en cette vie. *Voy.* RELIGION, § IV.

Mais y a-t-il du bon sens à vouloir s'en tenir au simple *théisme?* Autre question. Si nous consultons les athées, cela est impossible, et ils le prouvent. 1° La Divinité, disent-ils, n'existant que dans l'imagination d'un *théiste*, cette idée prendra nécessairement la teinte de son caractère; Dieu lui paroîtra bon ou méchant, juste ou injuste, sage ou bizarre, selon qu'il sera lui-même gai ou triste, heureux ou malheureux, raisonnable ou fanatique; sa prétendue religion doit donc bientôt dégénérer en fanatisme et en superstition. 2° Le *théisme* ne peut manquer de se corrompre; de là sont nées les sectes insensées dont le genre humain s'est infecté. La religion d'Abraham étoit le pur *théiste;* il fut corrompu par Moïse; Socrate fut *théiste,* Platon son disciple mêla aux idées de son maître celles des Égyptiens et des Chaldéens, et les nouveaux platoniciens furent de vrais fanatiques. Bien des gens ont regardé Jésus comme un simple *théiste*, mais les docteurs chrétiens ont ajouté à sa doctrine les superstitions judaïques et le platonisme. Mahomet, en combattant le polythéisme des Arabes, voulut les ramener au *théisme* d'Abraham et d'Ismaël, et le mahométisme s'est divisé en soixante-douze sectes. 3° Les *théistes* n'ont jamais été d'accord entre eux; les uns n'ont admis un Dieu que pour fabriquer le monde, ils l'ont déchargé du soin de le gouverner; les autres l'ont supposé gouverneur, législateur, rémunérateur et vengeur. Entre ceux-ci, les uns ont admis une vie future, les autres l'ont niée. Plusieurs ont voulu qu'on rendît à Dieu tel culte particulier, d'autres ont laissé ce culte à la discrétion de chaque individu. A force de raisonner sur la nature de Dieu, il a fallu peu à peu souscrire à toutes les rêveries des théologiens. Il a donc été impossible de fixer jamais la ligne de démarcation entre le *théisme* et la superstition. 4° Il est évident que le *théisme* doit être sujet à autant de schismes et d'hérésies que toute autre religion, qu'il peut inspirer les mêmes passions et la même intolérance. A l'exemple des protestants qui, en rejetant la religion romaine, n'ont trouvé aucun point fixe pour s'arrêter, n'ont formé qu'un tissu d'inconséquences, ont vu multiplier les sectes et sont devenus intolérants; les déistes, avec leur prétendue religion naturelle, ne savent ce qu'ils doivent croire ou ne pas croire. Ainsi, en fait de religion, *tout ou rien,* si l'on veut raisonner conséquemment. *Système de la Nature,* t. 2, chap. 7, p. 216 et suiv.

Ce devroit être aux déistes de répondre à ces objections, mais ils savent mieux attaquer que se défendre; aucun n'a pris la peine de réfuter les athées, parce qu'en général ils sont beaucoup moins ennemis de l'athéisme que de la religion.

Pour nous, les arguments des athées ne nous embarrassent pas beaucoup. 1° Ils prouvent ce que nous soutenons; savoir, qu'il n'y eut jamais et qu'il ne peut point y avoir sur la terre de religion véritable que la religion révélée; que, sans la révélation, aucun homme n'auroit eu de Dieu une idée juste et vraie; que si l'on ferme une fois les yeux à cette lumière, chaque peuple, chaque particulier se

fera infailliblement de la Divinité une notion conforme à son propre caractère, à ses mœurs, à ses passions. L'expérience n'a que trop confirmé cette vérité; à la réserve des patriarches et des Juifs leurs descendants, toutes les nations de la terre ont été polythéistes et idolâtres, et ont attribué à leurs dieux les vices de l'humanité. Pour prévenir cet égarement, Dieu s'étoit révélé à nos premiers parents, il leur avoit fait connoître ce qu'il est, ce qu'il a fait, ce qu'il exigeoit d'eux, le culte qu'ils devoient lui rendre. Si ces notions se sont effacées chez la plupart des anciennes peuplades, ce n'est pas la faute de Dieu, mais celle des hommes, ce sont leurs passions qui les ont égarés. *Voyez* PAGANISME, § 2; RÉVÉLATION, etc.

2° Il n'est donc pas vrai que la religion d'Abraham ait été le pur *théisme;* les notions qu'il a eues de Dieu et de son culte ne lui sont point venues naturellement, mais par une révélation expresse; *il a cru à Dieu,* dit saint Paul, et *sa foi l'a rendu juste.* Il ne l'est pas non plus que Moïse ait corrompu le *théisme* d'Abraham; il n'a point fait connaître aux Hébreux d'autre dieu que celui de leurs pères. Mais Dieu l'instruisit de vive voix, il lui dicta les lois qu'il falloit prescrire à cette nation, la religion qu'il lui donna étoit pure et sage, conforme au caractère de ce peuple, au temps, au lieu, aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit; nous l'avons fait voir au mot JUDAÏSME. Il est constant que Socrate fut polythéiste aussi bien que Platon; ils adorèrent l'un et l'autre les dieux d'Athènes, et ils décidèrent qu'il falloit s'en tenir à la religion établie par les lois. C'est abuser des termes que de confondre le *théisme* avec le polythéisme. Un plus grand abus encore est d'appeler *théisme* la religion de Jésus-Christ; ce divin Maître s'est dit envoyé du ciel pour enseigner le culte de Dieu en esprit et en vérité; il nous a fait connoître dans la divinité le Père, le Fils et le Saint-Esprit, le mystère de l'incarnation et de la rédemption du genre humain, etc. Les athées se vanteront-ils de mieux savoir que les apôtres la vraie doctrine de Jésus-Christ? Enfin, il s'en faut beaucoup que Mahomet ait été un vrai *théiste;* il n'a eu de Dieu que des idées très-grossières et très-fausses, encore les avoit-il empruntées des Juifs et de quelques hérétiques. *Voyez* MAHOMÉTISME.

3° Quant à la diversité de sentiments qui a toujours régné et qui règne encore parmi les déistes, aux schismes, aux hérésies, aux disputes, à l'intolérance que l'on peut leur reprocher, c'est leur affaire de se justifier, nous n'y prenons aucun intérêt. Nous avouons cependant qu'ils peuvent user de récrimination contre les athées. En effet, l'on ne voit pas parmi ces derniers un concert beaucoup plus parfait que chez les déistes: les uns croient le monde éternel, les autres disent qu'il s'est fait par hasard; quelques-uns pensent que la matière est homogène, les autres qu'elle est hétérogène; en fait de lois, de coutume, de mœurs, les uns blâment ce que les autres approuvent. Le fiel, la malignité, l'emportement, la haine qu'ils montrent dans leurs écrits, prouvent assez qu'ils ne sont pas fort tolérants; lorsqu'ils poussent la démence jusqu'à dire qu'il faut, à quel prix que ce soit, bannir de l'univers la funeste notion de Dieu, ils nous font comprendre ce que nous aurions à craindre d'eux, s'ils étoient en assez grand nombre pour nous faire la loi.

4° A notre tour nous disons aux protestants et aux autres hérétiques: En fait de religion révélée, *tout ou rien;* tout ce que Dieu a enseigné, soit par écrit, soit autrement, ou incrédulité absolue; point de milieu, si l'on ne veut pas déraisonner. Cet axiome est prouvé non-seulement par la multitude de sectes insensées nées du protestantisme, mais par le nombre de ceux qui, en partant de ces principes, sont tombés dans le déisme et dans l'irréligion. *Voy.* ERREUR, PROTESTANTISME, etc.

THÉOCATAGNOSTES. C'est le nom que saint Jean Damascène a donné à des hérétiques, ou plutôt à des blasphémateurs qui blâmoient des paroles ou des actions de Dieu, et plusieurs choses rapportées dans l'Ecriture sainte; ce pouvoient être quelques restes de mani-

chéens ; leur nom est formé du grec θεὸς, *Dieu*, et κατανινωσκω, *je juge, je condamne.*

Quelques auteurs ont placé ces mécréants dans le septième siècle ; mais saint Jean Damascène, le seul qui en ait parlé, ne dit rien du temps auquel ils parurent. D'ailleurs, dans son *Traité des Hérésies*, il appelle souvent *hérétiques* des hommes impies et pervers, tels que l'on en a vu dans tous les temps et qui n'ont formé aucune secte. Jamais ils n'ont été en plus grand nombre que parmi les incrédules de notre siècle; s'ils étoient moins ignorants, ils rougiroient peut-être de répéter les objections de Celse, de Julien, de Porphyre, des marcionites, des manichéens et de quelques autres hérétiques.

THÉOCRATIE, gouvernement dans lequel Dieu est censé seul souverain et seul législateur.

Il y a des écrivains qui ont prétendu que, dans l'origine, toutes les nations qui ont commencé à se policer ont été sous le gouvernement *théocratique;* que les Egyptiens, les Syriens, les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Japonois, les Grecs et les Romains, ont commencé par ce gouvernement, parce que chez ces différents peuples les prêtres ont eu grande part à l'autorité ; mais il nous paroît que ces auteurs n'ont pas vu la vraie raison de ce phénomène politique, et qu'ils ont confondu des choses qu'il auroit fallu distinguer.

On ne peut pas douter que le gouvernement paternel ne soit le plus ancien de tous : quelle autre autorité pouvoit-il y avoir lorsque les familles étoient encore isolées et nomades ? Comme le père étoit en même temps le ministre de la religion, le sacerdoce et le pouvoir civil se trouvèrent naturellement réunis. Lorsque plusieurs familles se rassemblèrent dans une ville ou dans un même canton, et s'associèrent pour se rendre plus fortes, il leur fallut un chef, et son pouvoir fut réglé sur le modèle de celui qu'avoient exercé auparavant les pères de famille ; ainsi la puissance civile et l'autorité religieuse continuèrent d'être entre les mains du même chef. C'est ainsi que l'Ecriture sainte nous représente Melchisédech et Jéthro, que Virgile nous peint Anius, et Diodore de Sicile les premiers rois. Lorsqu'une nation devint plus nombreuse, les fonctions de la royauté et celles du sacerdoce se multiplièrent ; on sentit la nécessité de les séparer. La principale affaire du roi fut de rendre la justice civile et de marcher à la tête des armées ; celle du prêtre fut de présider au culte divin. Mais, comme on choisit ordinairement pour le sacerdoce les anciens, les hommes les mieux instruits et les plus sages de la nation, ils devinrent les conseillers des rois, et ils eurent toujours une grande part au gouvernement. Pour concevoir les raisons de ces divers états de choses, il est absurde de les attribuer à l'ambition, à l'imposture des prêtres, à leur affectation de faire intervenir l'autorité divine partout ; de même que les rois n'exercèrent pas d'abord les fonctions du culte religieux en vertu de leur autorité civile, ainsi les prêtres ne furent point admis à partager les fonctions civiles en qualité de ministres de la religion, mais par considération de leur capacité personnelle.

Dans la suite des siècles, les rois, trouvant leur attention trop partagée entre les soins de la politique et ceux de rendre par eux-mêmes la justice aux peuples, se sont déchargés de cette dernière fonction sur des compagnies de magistrats. Soupçonnerons-nous ces derniers d'être parvenus à partager ainsi l'autorité souveraine par ambition, par artifice, par imposture, en séduisant et en trompant les peuples et les rois? non sans doute. En consultant le bon sens et non la passion, l'on voit que la nécessité, l'utilité, la commodité, l'intérêt public bien ou mal conçu, ont été les motifs de presque toutes les institutions sociales. Mais de même que l'on abuseroit des termes en nommant *aristocratique* un gouvernement dans lequel un corps de magistrature exerce une partie de l'autorité du souverain, on n'en abuse pas moins en supposant *théocratique* tout gouvernement dans

lequel les prêtres ont beaucoup de crédit et d'influence dans les affaires.

Posons donc pour principe que la vraie *théocratie* est le gouvernement dans lequel Dieu lui-même est immédiatement l'auteur des lois civiles et politiques aussi bien que des lois religieuses, et daigne encore diriger une nation dans les cas auxquels les lois n'ont pas pourvu. Suivant cette notion, l'on ne peut pas disconvenir que le gouvernement des Israélites n'ait été *théocratique*.

Spencer, *De Legib. Hebræor. ritual.*, l. 1, p. 174, a fait une dissertation pour le prouver; mais il semble avoir oublié la raison principale, qui est que la législation mosaïque venoit immédiatement de Dieu; il nous paroît avoir poussé trop loin la comparaison entre la conduite que Dieu a tenue à l'égard des Israélites, et celle qu'un roi a coutume de tenir à l'égard de ses sujets.

1° Il observe très-bien que Dieu gouvernoit les Juifs, non-seulement par ses lois, mais encore par les oracles qu'il rendoit au grand prêtre, et par les juges qu'il établissoit lui-même; il falloit ajouter encore, par les prophètes qu'il suscitoit de temps en temps, comme il l'avoit promis; *Deut.*, c. 18, ỳ. 18. Dieu est appelé le *Roi d'Israël*, mais il en est aussi nommé le père, le pasteur, le rédempteur, le sauveur; et tous ces titres convenoient également à Dieu; il étoit donc inutile de remarquer que sa royauté à l'égard des Israélites avoit été formée et cimentée par un traité solennel conclu dans toutes les formes, par lequel ils s'étoient engagés à être obéissants et fidèles à Dieu : quand il n'y auroit point eu de traité, ce peuple n'en auroit pas été moins tenu à l'obéissance et à la soumission; ce traité n'étoit pas encore conclu, lorsque Dieu leur intima ses lois. Nous ne pensons pas non plus qu'en cela Dieu ait eu aucun égard à la coutume des autres peuples qui regardoient leurs dieux comme rois, et qui adoroient leurs rois morts comme des dieux; aucun de ces dieux prétendus n'avoit été législateur de la nation qui l'adoroit, et n'avoit fait pour elle ce que Dieu faisoit pour les Israélites; les folles imaginations des idolâtres n'étoient pas un modèle à suivre.

3° Nous applaudissons à Spencer lorsqu'il dit que ce gouvernement paternel de Dieu étoit doux, pacifique, avantageux aux Israélites à tous égards, et que dans les différentes circonstances où ils se trouvèrent, surtout dans le désert, il auroit été impossible à un homme de les gouverner, puisqu'ils n'y pouvoient subsister que par miracle. Aussi ne furent-ils heureux qu'autant qu'ils furent soumis à ce gouvernement divin; toutes les fois qu'ils manquèrent de fidélité à Dieu, ils en furent punis par des fléaux, et lorsqu'ils s'avisèrent de vouloir avoir à leur tête un roi comme les autres nations, ils eurent bientôt sujet de s'en repentir, et, comme Spencer le remarque, ce changement fatal fut la cause des malheurs que les Israélites attirèrent sur eux, et enfin de leur ruine entière. Mais nous ne voyons pas pourquoi il juge qu'à l'élection d'un roi le gouvernement *théocratique* cessa chez cette nation, puisque le code de lois que Dieu avoit donné continua toujours d'être suivi. Quelque vicieux, quelque impies qu'aient été plusieurs de leurs rois, aucun d'eux n'est accusé d'avoir voulu l'abroger. Souvent ils ont violé les lois religieuses, en se livrant à l'idolâtrie et en y entraînant les peuples, mais les lois civiles et politiques conservèrent toute leur force; les unes et les autres furent établies après la captivité de Babylone.

Lorsque Spencer envisage le tabernacle comme le palais du roi d'Israël, les prêtres comme ses officiers, les sacrifices comme sa table, l'arche comme son trône, etc., ces comparaisons sont ingénieuses, mais peu justes. Dieu ne cessa pas de gouverner les Israélites lorsque le temple fut détruit par Nabuchodonor, et que les sacrifices furent interrompus. Il dit que, sous ce gouvernement *théocratique*, l'idolâtrie devoit être punie de mort, parce que c'étoit un crime de lèse-majesté; mais, indépendamment de la loi positive, l'idolâtrie étoit un attentat contre la loi naturelle; on sait de combien d'autres crimes elle étoit la source; elle méritoit donc par

elle-même le plus rigoureux châtiment. La violation publique du sabbat étoit aussi punie de mort, sans être cependant un crime de lèse-majesté. Ainsi, quoique la dissertation de Spencer sur la *théocratie* des Juifs soit savante et ingénieuse, elle n'est certainement pas juste à tous égards.

Un de nos philosophes modernes qui a raisonné de tout au hasard et sans réflexion, a voulu faire voir que la *théocratie* est un mauvais gouvernement, puisque sous ce régime il s'est commis une infinité de crimes chez les Juifs, et qu'ils ont éprouvé une suite presque continuelle de malheurs. Mais c'est une étrange manière de prouver que des lois sont mauvaises, parce qu'elles ont été mal observées et que les infracteurs ont toujours été punis. Dieu n'avoit pas laissé ignorer aux Juifs les malheurs qui ne manqueroient pas de leur arriver lorsqu'ils seroient infidèles à ses lois; Moïse les leur avoit prédits dans le plus grand détail, *Deut.*, c. 28, ℣. 15 et seq., et ses prédictions n'ont été que trop bien accomplies. Pour démontrer que le gouvernement *théocratique* étoit vicieux en lui-même, il auroit fallu faire voir que les Juifs furent malheureux dans le temps même auquel ils furent le plus soumis à leurs lois, c'est ce que notre dissertateur n'a eu garde d'entreprendre. Et comme il est ordinaire à un philosophe irréligieux de déraisonner, celui-ci finit sa diatribe en disant que la *théocratie* devroit être partout, puisque tout homme, ou prince, ou batelier, doit obéir aux lois naturelles et éternelles que Dieu lui a données : or, ces lois naturelles et éternelles sont les premières que Dieu avoit intimées aux Juifs; elles sont dans le code de Moïse à la tête de toutes les autres, et toutes les autres tendoient à faire observer exactement celle-là; ce code ne pouvoit donc pas être mauvais. *Voyez* JUIFS, § 3.

THÉODORE DE MOPSUESTE, écrivain célèbre qui a vécu sur la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle de l'Eglise. Dans sa jeunesse il avoit été le condisciple et l'ami de saint Jean Chrysostome, et il avoit embrassé comme lui la vie monastique. Il s'en dégoûta quelque temps après, reprit le soin des affaires séculières et forma le dessein de se marier. Saint Jean Chrysostome, affligé de cette inconstance, lui écrivit deux lettres très-touchantes pour le ramener à son premier genre de vie. Elles sont intitulées *ad Theodorum lapsum*, et se trouvent au commencement du premier tome des ouvrages du saint docteur; ce ne fut pas en vain : *Théodore* céda aux vives et tendres exhortations de son ami, et renonça de nouveau à la vie séculière; il fut dans la suite promu au sacerdoce à Antioche, et devint évêque de la ville de *Mopsueste* en Cilicie. On ne peut pas lui refuser beaucoup d'esprit, une grande érudition, et un zèle très-actif contre les hérétiques; il écrivit contre les ariens, contre les apollinaristes et contre les eunomiens; l'on prétend même que souvent il poussa ce zèle trop loin, et qu'il usa plus d'une fois de violence contre les hétérodoxes.

Mais il ne sut pas se préserver lui-même du vice qu'il vouloit réprimer. Imbu de la doctrine de Diodore de Tarse son maître, il la fit goûter à Nestorius, et il répandit les premières semences du pélagianisme. On l'accuse en effet d'avoir enseigné qu'il y avoit deux personnes en Jésus-Christ, qu'entre la personne divine et la personne humaine il n'y avoit qu'une union morale; d'avoir soutenu que le Saint-Esprit procède du Père et non du Fils; d'avoir nié, comme Pélage, la communication et les suites du péché originel dans tous les hommes. Le savant Ittigius, *Dissert.* 7, § 13, a fait voir que le pélagianisme de *Théodore de Mopsueste* est sensible, surtout dans l'ouvrage qu'il fit contre un certain *Aram* ou *Aramus*, et que sous ce nom, qui signifie *Syrien*, il vouloit désigner saint Jérôme, parce que ce Père avoit passé la plus grande partie de sa vie dans la Palestine, et qu'il avoit écrit trois dialogues contre Pélage. De plus Assémani, *Biblioth. orient.*, t. 4, c. 7, § 2, reproche à *Théodore* d'avoir nié l'éternité des peines de l'enfer, et d'a-

voir retranché du canon plusieurs livres sacrés. Il fit un nouveau symbole et une liturgie dont les nestoriens se servent encore.

Il exerça aussi sa plume contre Origène et contre tous ceux qui expliquoient l'Ecriture sainte comme ce Père dans un sens allégorique. Ebedjésu, dans son *Catalogue des écrivains nestoriens*, lui attribue un ouvrage en cinq livres, *contra Allegoricos*. Dans ses *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, qu'il expliqua, dit-on, tout entière, il s'attacha constamment au seul sens littéral. Il en a été beaucoup loué par Mosheim, *Hist. ecclés.*, 5e siècle, 2e part., c. 3, § 3 et 5, et celui-ci blâme d'autant les Pères de l'Eglise qui en ont agi autrement. *Voyez* ALLÉGORIE. Mais s'il faut juger de la bonté d'une méthode par le succès, celle de *Théodore* et de ses imitateurs n'a pas toujours été heureuse, puisqu'elle ne l'a pas préservé de tomber dans des erreurs. Il donna du *Cantique des cantiques* une explication toute profane qui scandalisa beaucoup ses contemporains; en interprétant les prophètes, il détourna le sens de plusieurs passages que l'on avoit jusqu'alors appliqués à Jésus-Christ, et il favorisa l'incrédulité des juifs. On a fait parmi les modernes le même reproche à Grotius, et les sociniens en général ne l'ont que trop mérité. Le docteur Lardner qui a donné une liste assez longue des ouvrages de *Théodore de Mopsueste, Credibility of the Gospel History*, t. 11, p. 399, en rapporte un passage tiré de son *Commentaire sur l'Evangile de saint Jean*, qui n'est pas favorable à la divinité de Jésus-Christ; aussi les nestoriens n'admettoient-ils ce dogme que dans un sens très-impropre. *Voyez* NESTORIANISME.

C'est donc une affectation très-imprudente de la part des critiques protestants de douter si *Théodore* a véritablement enseigné l'erreur de Nestorius, s'il n'a pas été calomnié par les allégoristes contre lesquels il avoit écrit. Il n'est pas besoin d'une autre preuve de son hérésie, que du respect que les nestoriens ont pour sa mémoire; ils le regardent comme un de leurs principaux docteurs, ils l'honorent comme un saint, ils font le plus grand cas de ses écrits, ils célèbrent sa liturgie. Il est vrai que cet évêque mourut dans la communion de l'Eglise, sans avoir été flétri par aucune censure; mais l'an 553, le deuxième concile de Constantinople condamna ses écrits comme infectés du nestorianisme.

Le plus grand nombre sont perdus, il n'en reste que des fragments dans Photius et ailleurs; mais on est persuadé qu'une bonne partie de ses commentaires sur l'Ecriture sont encore entre les mains des nestoriens. On ajoute que son *Commentaire sur les douze petits prophètes* est conservé dans la bibliothèque de l'empereur, et M. le duc d'Orléans, mort à Sainte-Geneviève en 1752, a prouvé dans une savante dissertation que le commentaire sur les psaumes, qui porte le nom de Théodore d'Antioche dans la *Chaîne* du père Cordier, est de Théodore de Mopsueste.

THEODORET, évêque de Cyr, dans la province euphratésienne, né à Antioche, selon les uns en 386, selon d'autres en 393, et mort l'an 458, a été l'un des plus savants et des plus célèbres Pères de l'Eglise. A la connoissance des langues grecque, hébraïque et syriaque, il joignit une grande érudition sacrée et profane, et beaucoup d'éloquence.

Prévenu d'estime et d'amitié pour Nestorius, il eut pendant longtemps de la répugnance à le croire coupable d'hérésie; il crut qu'il pensoit mieux qu'il ne parloit, et il l'exhorta plus d'une fois à s'expliquer, mais il ne put rien obtenir de cet opiniâtre. Indisposé d'ailleurs contre saint Cyrille d'Alexandrie, antagoniste de Nestorius, il crut apercevoir dans ses ouvrages les erreurs d'Apollinaire, et il écrivit contre lui avec beaucoup d'aigreur; mais, détrompé dans la suite, il se réconcilia avec saint Cyrille, et reconnut la catholicité de sa doctrine. Attaqué personnellement à son tour par les eutychiens, comme partisan de Nestorius, et appelé au concile général de Chalcédoine, il présenta dans la septième session, tenue le 26 octobre 451, une requête pour demander que l'on examinât ses écrits et sa foi; on lui ré-

pondit qu'il suffisoit qu'il dît anathème à Nestorius ; il le fit, et on le déclara catholique ; il n'y a aucun lieu de douter que cet anathème n'ait été sincère, la conduite de Nestorius l'avoit détrompé sur le compte de cet hérésiarque.

Mais les écrits de *Théodoret* contre saint Cyrille subsistoient, et en les composant dans les premières chaleurs de la dispute, il ne s'étoit pas toujours exprimé avec assez d'exactitude. Aussi l'an 553, quoiqu'il fût mort dans la paix de l'Eglise et absous par le concile de Chalcédoine, ses mêmes écrits furent examinés avec rigueur dans le deuxième concile de Constantinople, et condamnés avec ceux d'Ibas et de Théodore de Mopsueste ; c'est que l'on a nommé *les trois chapitres. Voyez* CONSTANTINOPLE.

Outre l'*Histoire ecclésiastique* de *Théodoret*, qui est la continuation de celle d'Eusèbe, on a de lui des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, l'*Histoire des Hérésies*, les *Vies* de trente solitaires, la *Thérapeutique* en douze discours destinés à guérir les préjugés des païens contre le christianisme, dix sermons ou discours sur la Providence, des dialogues contre les eutychiens, des lettres, etc. Ces ouvrages furent publiés par le père Sirmond, à Paris, en 1642, en quatre volumes in-fol. Le père Garnier y en ajouta un cinquième en 1684. Ce nouvel éditeur, dans ses dissertations, a traité *Théodoret* avec trop de rigueur ; il lui a imputé des erreurs desquelles il est facile de le disculper. Il pousse l'injustice de ses soupçons jusqu'à croire que *Théodoret* n'a fait son *Histoire des Hérésies* que pour avoir occasion de rendre suspecte la foi de saint Cyrille et des orthodoxes, en faisant l'apologie de sa propre croyance et de celle de Nestorius. Comme dans le quatrième livre, c. 11, il condamne absolument le nestorianisme, le père Garnier soupçonne encore que ce chapitre a été ajouté par une autre main. C'est pousser trop loin la prévention. Aussi le père Sirmond, le père Alexandre, Tillemont, Ittigius, Graveson et d'autres critiques, ont été plus équitables ; ils ont justifié *Théodoret*. On peut voir une bonne notice de sa vie et de ses ouvrages, *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 1, p. 464, et dans Lardner, *Credibility*, etc., t. 13, c. 131.

Il y a dans la *Bibliothèque germanique*, t. 48, une dissertation de M. Baratier, savant précoce, mort avant l'âge de vingt ans, dans laquelle il a entrepris de prouver que les *Dialogues contre les eutychiens*, et les *Vies des solitaires* ne sont pas de *Théodoret ;* Lardner juge qu'en effet ces *Dialogues sur l'Incarnation* sont supposés ; quant aux *Vies des solitaires*, intitulées *Philotée*, il pense qu'elles ont pu être interpolées, qu'il y a des méprises indignes d'un savant tel que *Théodoret*, et des faits qui ne s'accordent pas avec ce qu'il a rapporté dans son *Histoire ecclésiastique*. Mais ces critiques auroient dû faire attention qu'un savant très-laborieux, et qui a beaucoup écrit, a pu oublier dans ses derniers ouvrages ce qu'il avoit dit dans les premiers, et corriger des fautes qu'il avoit commises, sans se donner la peine de les effacer dans ses écrits précédents. Pour en juger avec certitude, il faudroit savoir exactement les dates des différents ouvrages de *Théodoret*, et peut-être avoir ceux qui nous manquent ; sans cela les conjectures peuvent toujours être fautives.

Dans ses *Discours sur la Providence*, ce Père fait paroître une connoissance de la physique et de l'histoire naturelle plus étendue que son siècle ne sembloit le comporter. Après avoir montré la sagesse et les attentions de la Providence dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de la société, il montre dans le dixième cette même sagesse dans l'ordre de la grâce, et il y donne la plus haute idée du bienfait de la rédemption. La *Thérapeutique* est une excellente apologie du christianisme, et une démonstration complète des erreurs, des absurdités et des désordres qui régnoient dans le paganisme ; on y voit que *Théodoret* étoit parfaitement instruit de tous les systèmes de la philosophie païenne ; il semble y avoir eu le dessein de réfu-

ter les calomnies et les sophismes de l'empereur Julien.

En rendant compte de cet ouvrage, Lardner, après avoir donné de grands éloges aux talents et à l'éloquence de l'auteur, lui sait mauvais gré de l'apologie qu'il a faite, dans le 8e livre, du culte rendu aux martyrs; il lui reproche d'avoir dit aux païens que Dieu a mis les martyrs à la place de leurs divinités. L'Ecriture, dit-il, ne nous a point enseigné ce culte, les martyrs des premiers temps de l'Eglise n'ont jamais ambitionné cet honneur; ils détestoient toute espèce d'idolâtrie, ils ont donné leur vie plutôt que de rendre leur adoration à d'autres qu'à Dieu seul et à son Christ.

C'est au moins pour la centième fois que les protestants répètent contre nous cette accusation d'idolâtrie, et nous en avons démontré l'injustice au mot PAGANISME, § 6. 1° Il est faux que *Théodoret* dise que les martyrs ont été mis à la place des divinités du paganisme; il déclare au contraire que les martyrs ne sont ni des génies ni des démons, comme les païens le pensoient à l'égard de leurs dieux; il montre la différence qu'il y a entre le culte que les chrétiens rendent aux martyrs, et celui que les païens rendoient à leurs héros. 2° Il est à présumer que *Théodoret*, très-instruit de la doctrine de l'Ecriture sainte et de l'histoire des premiers temps de l'Eglise, étoit pour le moins aussi capable qu'un protestant du dix-huitième siècle, de juger si un culte étoit ou n'étoit pas idolâtre, et s'il avoit ou n'avoit pas été pratiqué dès la naissance du christianisme. *Voyez* MARTYR, § 6.

Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 17, § 3, blâme *Théodoret* d'avoir approuvé le refus que fit un évêque de Perse de rebâtir un temple du feu qu'il avoit brûlé, et d'avoir donné pour raison que, dans cette circonstance, rebâtir un temple au feu eût été un crime égal à celui de l'adorer comme les Perses, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 39. Déjà au mot MARTYR, § 3, nous avons fait voir que *Théodoret* n'a pas exactement rapporté le fait dont il s'agit. Assémani, *Biblioth. orient.*, t. 3, p. 371, a prouvé, par le témoignage des auteurs syriens, que le temple du feu n'avoit pas été brûlé par cet évêque nommé Abdas ou Abdaa, mais par un prêtre de son clergé. *Théodoret*, après avoir blâmé ce trait de faux zèle, a donc pu approuver le refus de cet évêque, 1° parce qu'il y avoit de l'injustice à le rendre responsable du fait d'autrui. 2° Parce que les chrétiens auroient pu être scandalisés de ce qu'il rebâtissoit un temple de la destruction duquel il n'étoit pas coupable, et que les ennemis du christianisme en auroient triomphé. Une circonstance de plus ou de moins suffit pour changer absolument la nature d'un fait. C'est donc mal à propos que Bayle et la foule des incrédules ont tant insisté sur celui-ci, pour faire voir les excès auxquels le zèle de religion a coutume de se porter; pour prouver que les chrétiens ont souvent été des séditieux qui méritoient d'être punis, et que les Pères de l'Eglise ont quelquefois donné de mauvaises leçons de morale. C'est presque le seul trait d'un faux zèle qu'ils aient pu citer dans toute l'antiquité ecclésiastique.

THÉODOTIENS, sectateurs de Théodote de Byzance, surnommé *le Corroyeur* à cause de sa profession, hérétique qui forma un parti sur la fin du second siècle. Les auteurs ecclésiastiques qui en ont parlé s'accordent à rapporter que, pendant la persécution que souffrirent les chrétiens sous Marc-Aurèle, *Théodote* arrêté avec plusieurs autres n'eut pas le courage d'être martyr, qu'il renia Jésus-Christ pour échapper au supplice. Couvert d'ignominie dès ce moment, il crut éviter la honte en se sauvant à Rome; mais il y fut reconnu et autant détesté des chrétiens que dans sa patrie. Pour pallier son crime, il dit que, suivant l'Evangile, *celui qui a blasphémé contre le Fils de l'homme sera pardonné;* il osa même ajouter qu'il avoit renié un homme et non un Dieu, que Jésus-Christ n'avoit rien au-dessus des autres hommes qu'une naissance miraculeuse, des dons de la grâce plus abondants et des vertus plus par-

faites. Il fut condamné et excommunié par le pape Victor, qui, suivant les chronologistes, tint le siége de Rome depuis l'an 185 jusqu'en 197.

A peu près dans le même temps, un certain Artémas ou Artémon répandit encore à Rome une doctrine semblable, et trouva aussi des disciples qui furent nommés *Artémonites*. Il disoit que Jésus-Christ n'avoit commencé à recevoir la divinité qu'à sa naissance. On comprend que par la divinité il entendoit seulement des qualités divines, et que, suivant son opinion, Jésus-Christ ne pouvoit être appelé *Dieu* que dans un sens impropre.

Il est difficile de savoir précisément en quoi la doctrine de ces deux hérétiques s'accordoit ou se contredisoit, les anciens ne nous l'apprennent pas assez clairement. Il est seulement probable que les partisans de l'une et de l'autre se réunirent et ne formèrent qu'une seule secte, qui ne fut ni fort nombreuse ni de longue durée.

En effet, un ancien auteur que l'on croit être Caïus, prêtre de Rome, qui avoit écrit contre Artémon, et duquel Eusèbe a rapporté les paroles, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 28, semble confondre ensemble les *théodotiens* et les artémonites ; il leur fait les mêmes reproches. Ces sectaires, dit-il, soutiennent que leur doctrine n'est pas nouvelle, qu'elle a été enseignée par les apôtres, et suivie dans l'Eglise jusqu'au pontificat de Victor et de Zéphyrin son successeur, mais que la vérité a été altérée depuis ce temps-là : or, on les réfute non-seulement par les divines Ecritures, mais par les écrits de ceux de nos frères qui ont vécu avant Victor, par les hymnes et les cantiques des premiers fidèles qui attribuent la divinité à Jésus-Christ, enfin par la censure portée par Victor contre Théodote. Ce même auteur les accuse, non-seulement de pervertir le sens des Ecritures par des subtilités de logique, mais d'en avoir corrompu le texte, et il le prouve par la confrontation de leurs copies avec les exemplaires plus anciens qu'eux, et par la diversité de leurs prétendues corrections, de rejeter même la loi et les prophètes, sous prétexte que la grâce de l'Evangile leur suffit.

S'il étoit certain que les extraits de Théodote, qui se trouvent à la suite des ouvrages de Clément d'Alexandrie, sont de Théodote le Corroyeur, il faudroit lui attribuer encore d'autres erreurs ; mais il y a eu un second Théodote, surnommé *le Changeur* ou *le Banquier*, disciple du premier, et qui fut le chef de la secte des melchisédéciens ; on en connoît un troisième de même nom, qui étoit disciple de Valentin. Or, l'auteur des extraits enseigne que le Fils de Dieu, les anges, les âmes humaines et les démons sont corporels, que les anges sont de différents sexes, que Jésus-Christ avoit besoin de rédemption, et qu'il l'obtint lorsqu'une colombe descendit sur lui après son baptême ; que Dieu le Père avoit souffert en Jésus-Christ, avoit deux âmes, l'une matérielle, l'autre spirituelle et divine qui se sépara de lui avant sa passion ; que les choses de ce monde, et même les actions humaines, sont déterminées par le cours des astres, etc. Ces rêveries semblent plus analogues aux erreurs des valentiniens qu'à celles des *théodotiens*.

Quoi qu'il en soit, on peut faire sur ces anciennes hérésies des réflexions importantes. 1° Théodote, intéressé par son système à déprimer Jésus-Christ, avouoit cependant sa naissance miraculeuse et son éminente sainteté ; il jugeoit donc que la narration des évangélistes étoit inattaquable. 2° Il s'ensuit qu'au second siècle la divinité de Jésus-Christ étoit un dogme universellement cru dans l'Eglise, et regardé comme un article fondamental du christianisme ; sans cette raison, l'apostasie n'auroit pas été considérée comme un crime si énorme. 3° L'on étoit convaincu que ce dogme étoit clairement enseigné dans l'Ecriture sainte et même dans les prophéties, l'on y donnoit donc pour lors le même sens que nous y donnons, puisque, pour soutenir leurs erreurs, les *théodotiens* étoient réduits à corrompre les unes et à rejeter les autres.

4° L'on étoit persuadé comme aujourd'hui que saint Justin, Tatien, Miltiade, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Méliton, etc., avoient formellement professé la divinité de Jésus-Christ, puisque l'on opposoit leur témoignage à ceux qui la nioient; de quel front les sociniens peuvent-ils aujourd'hui soutenir le contraire? 5° Pour réfuter les hérétiques, on ne se bornoit pas à leur citer l'Ecriture sainte; on leur alléguoit encore la tradition, la doctrine des Pères, les cantiques de l'Eglise, la prédication publique et générale, comme nous faisons encore. C'est aux hétérodoxes de voir les conséquences que nous sommes en droit de tirer contre eux de tous ces faits. *Voyez* Tillemont, tom. 3, p. 68; Pluquet, *Dict. des Hérésies*, etc.

THÉODOTION, traducteur du texte hébreu. *V.* SEPTANTE, § 3, VERSION, etc.

THÉOLOGALE (vertu). On appelle *vertus théologales* celles qui ont pour objet Dieu lui-même, et pour motif une de ses perfections. Ainsi la foi, par laquelle nous croyons à Dieu et à sa parole, parce qu'il est la vérité même, incapable de se tromper, ou de nous induire en erreur; l'espérance, par laquelle nous nous confions à ses promesses, parce qu'il est fidèle à les remplir; la charité, par laquelle nous aimons Dieu à cause de sa bonté infinie, sont les trois vertus *théologales;* nous avons parlé de chacune en particulier.

On appelle *vertus morales* celles qui ont pour objet immédiat, non Dieu lui-même, mais les actions que Dieu commande, et pour motif la justice qu'il y a d'obéir à Dieu. Les païens ont été capables de quelques vertus morales, mais ils n'avoient aucune idée des vertus *théologales,* parce qu'elles supposent la révélation et une connoissance surnaturelle des attributs de Dieu. *Voyez* VERTU.

Il faut beaucoup de précision pour comprendre que la religion est une vertu morale, et non une vertu *théologale.* Comme l'acte essentiel de la religion est l'adoration intérieure qui a Dieu pour objet, et sa grandeur suprême pour motif, il semble d'abord qu'il n'y a aucune différence entre cette vertu et les trois dont nous avons parlé. Mais il faut faire attention que la religion peut être une vertu naturelle, quoique très-imparfaite et toujours abusive lorsqu'elle n'est pas éclairée et dirigée par la révélation; au lieu que la foi, l'espérance et la charité supposent nécessairement une connoissance surnaturelle de Dieu.

THÉOLOGIE, suivant l'énergie du terme, c'est la science de Dieu et des choses divines, par conséquent la plus nécessaire de toutes les connoissances; elle ne peut paroître indifférente qu'à ceux qui ne veulent ni Dieu ni religion.

L'on a coutume de la distinguer en *théologie naturelle* et *théologie surnaturelle,* et l'on entend par la première la connoissance de la Divinité, telle qu'on peut l'acquérir par les seules lumières de la raison. Cette distinction paroît fondée sur ce qu'a dit saint Paul, *Rom.,* c. 1, ℣. 20, que « ce qu'il y a d'invisible en » Dieu est devenu visible depuis la créa- » tion, par les ouvrages qu'il a faits, » même sa puissance éternelle et sa di- » vinité, de manière que ceux qui ont » connu Dieu, et ne l'ont pas glorifié » comme Dieu, sont inexcusables. » Mais le même apôtre nous avertit aussi, *I. Cor.,* c. 2, ℣. 11, que « comme ce qui » est de l'homme ne peut être connu que » par l'esprit de l'homme, ainsi ce qui » est de Dieu ne peut être connu que » par l'esprit de Dieu. » Or, par *l'esprit de Dieu,* saint Paul entend certainement la lumière surnaturelle acquise par révélation. Par là il nous fait comprendre que la connoissance de Dieu et de ses desseins, qui vient des seules lumières naturelles, est toujours très-bornée et très-fautive. (N° X, p. 596.) Nous en sommes convaincus par les erreurs grossières dans lesquelles sont tombés sur ce sujet les philosophes païens qui étoient cependant les meilleurs génies de l'antiquité. Aussi les premiers docteurs chrétiens ont soutenu contre les païens que les écrivains hébreux, surtout les prophètes, éclairés par la révélation, ont été beaucoup meilleurs *théologiens* que tous les sages et les philosophes du paganisme.

Comme c'est uniquement de la *théo-*

logie chrétienne que nous avons à parler, nous entendons sous ce nom la science ou la connoissance de Dieu et des choses divines, qui nous a été donnée par Jésus-Christ, par ses apôtres, par les prophètes et par les autres personnages que Dieu a chargés de nous enseigner. C'est donc une science, qui, fondée sur des vérités révélées, en tire des conclusions sur Dieu, sur sa nature, sur ses attributs, sur ses volontés et ses desseins, et sur tout ce qui a rapport à Dieu. D'où il s'ensuit que la *théologie* réunit, dans sa manière de procéder, l'usage de la raison à la certitude de la révélation, et qu'elle est fondée en partie sur les lumières de la foi, et en partie sur celles de la nature ou de la philosophie.

Il s'est trouvé des critiques assez peu sensés pour blâmer ce mélange. En fait de religion, disent-ils, il faudroit s'en tenir précisément aux vérités révélées (N° XI, p. 596), telles qu'elles sont énoncées dans la parole de Dieu; dès que l'on se permet d'en raisonner, c'est une source intarissable de faux systèmes, de disputes et de divisions. Cette fureur des *théologiens* n'a servi qu'à défigurer la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, à faire naître des schismes et des hérésies, à mettre aux prises toutes les sectes chrétiennes les unes contre les autres, etc.

S'en tenir à la pure parole de Dieu, est un très-beau projet en spéculation; mais est-il possible? C'est la question.

1° Les philosophes païens ont attaqué le christianisme dès sa naissance : saint Paul s'en plaignoit dejà; suffisoit-il d'opposer le texte des livres saints à des adversaires qui n'en reconnoissoient point la divinité, qui soutenoient que la doctrine de ces livres étoit opposée au sens commun et aux plus pures lumières de la raison? Ou il falloit les laisser dogmatiser en liberté, séduire les fidèles, détruire enfin le christianisme, ou l'on étoit obligé de leur démontrer que la doctrine de ces livres étoit plus raisonnable que la leur; donc il falloit absolument se servir contre eux du raisonnement et de la philosophie. Que les apôtres, qui prouvoient la vérité de leur prédication par des miracles, n'aient pas eu besoin d'autres arguments, cela se conçoit; mais Dieu n'avoit pas promis le même secours à leurs successeurs; ceux-ci ont donc été obligés de battre les philosophes par leurs propres armes, c'est ce qu'ont fait nos anciens apologistes.

2° Les premiers hérétiques ont suivi la même marche que les philosophes; tous ceux qui ont pris le nom de *gnostiques* attaquoient nos mystères par des arguments philosophiques; ils faisoient profession d'en savoir plus que les apôtres et que tous les auteurs sacrés. On étoit donc forcé de leur prouver par des raisonnements l'absurdité de leurs principes, la contradiction de leur doctrine, l'opposition de leurs sentiments à ceux des meilleurs philosophes, et de leur faire voir que ceux-ci avoient enseigné plusieurs vérités confirmées par la révélation. Les marcionites et les manichéens admettoient deux principes, l'un du bien, l'autre du mal; ils rejetoient l'ancien Testament et l'histoire de la création; il ne servoit donc à rien de la leur opposer, on ne pouvoit les réfuter que par les arguments qui démontrent l'unité de Dieu et la sagesse du Créateur.

3° Dans tous les siècles la même chose est arrivée, et nous nous trouvons encore aujourd'hui dans le même cas que les docteurs chrétiens du premier et du second siècle. Non-seulement les incrédules répètent toutes les objections des anciens hérétiques, et soutiennent que la doctrine de nos livres sacrés choque de front les lumières de la raison, mais les protestants attaquent le mystère de l'eucharistie par des raisonnements philosophiques; à l'exemple des ariens, les sociniens se servent des mêmes armes pour combattre le dogme de la Trinité et tous les autres mystères. On a beau leur opposer le texte de l'Ecriture sainte, ils en éludent toutes les conséquences par des interprétations arbitraires. Les déistes ns veulent admettre aucune révélation. Réfutera-t-on tous ces mécréants sans raisonner avec eux, et sans mêler la philosophie à la

théologie? Ceux même qui blâment cette méthode sont forcés d'y avoir recours.

Ils diront peut-être qu'à la vérité elle est absolument nécessaire, mais qu'elle doit être contenue dans de justes bornes; nous y consentons, il ne reste plus qu'à savoir qui posera ces justes bornes qu'il ne sera plus permis de passer. *Voyez* PHILOSOPHIE et MÉTAPHYSIQUE.

Une question communément agitée entre les *théologiens* est de savoir quel est le degré de certitude des *conclusions théologiques*. On appelle ainsi les conséquences évidemment déduites de deux prémisses qui sont toutes deux révélées, ou dont l'une est révélée, et l'autre évidemment connue par la lumière naturelle; et l'on demande, 1° si ces conclusions sont aussi certaines que les propositions de foi; 2° si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences; 3° si elles le sont autant que les premiers principes de géométrie, de philosophie, etc.

On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu, proposée par l'Eglise, est le motif qui nous fait acquiescer aux vérités de foi, et que la connexion évidemment aperçue entre la révélation et la conclusion théologique qui s'ensuit, est le motif qui nous fait acquiescer à celle-ci. De là il est aisé d'inférer, 1° qu'une vérité de foi est plus certaine qu'une conclusion théologique, parce que la première est fondée sur la révélation immédiate de Dieu et sur l'infaillibité de l'Eglise qui nous l'atteste, au lieu que la seconde est fondée sur une liaison aperçue par la lumière naturelle, lumière qui n'est pas aussi infaillible que la véracité de Dieu et que le témoignage de l'Eglise.

2° Que les conclusions théologiques sont plus certaines que celles des autres sciences en général, parce que ces dernières sont souvent fondées sur de simples conjectures, et que leur liaison avec les premiers principes n'est pas aussi évidente que la liaison des conclusions théologiques avec la révélation immédiate de Dieu.

3° Plusieurs anciens *théologiens* ont soutenu que ces mêmes conclusions sont plus certaines que les premiers principes de nos connoissances, parce que ceux-ci ne sont pas aussi infaillibles que la révélation de Dieu. Mais la plupart des modernes pensent le contraire; la première raison qu'ils en donnent est que nous acquiesçons aussi promptement et aussi fortement à ces axiomes (N° XII, p. 596): *Le tout est plus grand que la partie, deux choses égales à une troisième sont égales entre elles*, etc., qu'à celui-ci: *Dieu est la vérité même*. La seconde est que Dieu est également l'auteur de la raison et de la révélation, et que l'une nous est aussi nécessaire pour connoître les vérités naturelles, que l'autre pour connoître les vérités surnaturelles. La troisième est que c'est la raison qui nous conduit à la foi; nous croyons fermement les vérités révélées, parce que nous savons par la raison que Dieu ne peut ni se tromper ni nous tromper nous-mêmes lorsqu'il daigne nous parler; nous sommes certains qu'il nous a parlé, par les motifs de crédibilité dont il a revêtu sa parole ou la révélation; et c'est encore à la raison de peser la valeur de ces motifs. Donc, disent-ils, il est impossible que le jugement par lequel nous y adhérons, soit plus infaillible que celui par lequel nous acquiesçons aux premiers principes du raisonnement. Holden, *de Resolut. fidei*, l. 1, c. 3.

Comme toutes les vérités dont la théologie se propose l'examen, sont ou spéculatives ou pratiques, elle se divise à cet égard en *théologie spéculative* et en *théologie morale*. La première est celle qui a pour objet d'exposer et de prouver les dogmes qu'il faut croire, et de les défendre contre ceux qui les attaquent. Parmi ces dogmes, les anciens Pères grecs appeloient spécialement *théologie* ceux qui regardent Dieu en lui-même, sa nature, ses attributs; c'est pour cela qu'ils appeloient l'évangéliste saint Jean, le *théologien* par excellence, parce qu'il a enseigné la divinité du Verbe plus clairement que les autres apôtres, et que c'est par là qu'il a commencé son Evangile. Par la même raison saint Grégoire de Nazianze fut aussi surnommé le *théo-*

logien, parce qu'il avoit défendu avec beaucoup de force la divinité du Verbe contre les ariens. Dans ce sens les Grecs distinguoient la *théologie* d'avec ce qu'ils appeloient l'*économie*, c'est-à-dire la partie de la doctrine chrétienne qui traite du mystère de l'incarnation, de la rédemption du monde, etc.

La *théologie morale* ou pratique est celle qui s'occupe à déterminer les devoirs que Dieu nous impose, et à montrer le vrai sens des préceptes de l'Evangile, qui traite des vertus et des vices, qui fait voir ce qui est juste ou injuste, permis ou défendu, qui enseigne aux fidèles leurs obligations dans les différents états, charges ou conditions dans lesquels ils peuvent se trouver. Les *théologiens* moraux se nomment aussi *casuistes*. *Voyez* ce mot.

Quelques ennemis de la religion n'ont pas rougi d'affirmer que la *théologie* a dénaturé les sciences et en a retardé les progrès; nous avons fait voir le contraire aux mots LETTRES et SCIENCES HUMAINES.

Quant à la manière de la traiter, on distingue la *théologie positive*, la *théologie scolastique* et la *théologie mystique;* il est bon de parler de chacune en particulier.

THÉOLOGIE POSITIVE. C'est la méthode de prouver les vérités de la religion par l'Ecriture sainte et par la tradition; elle suppose conséquemment la connoissance de la manière dont les dogmes révélés ont été attaqués par les hérétiques et défendus par les Pères de l'Eglise; on ne peut la posséder parfaitement sans savoir l'histoire ecclésiastique, sans avoir une notion des différentes hérésies qui se sont élevées successivement, sans être familiarisé avec les ouvrages des Pères. Puisque la doctrine chrétienne est une doctrine révélée de Dieu, la *théologie* n'est point une science d'invention, mais de tradition; par conséquent la *théologie positive* est la seule vraie *théologie*. C'est ainsi que les Pères, qui, après les écrivains sacrés, sont nos maîtres, l'ont traitée. Ils ne se sont pas bornés à prouver par l'Ecriture sainte les dogmes contestés; mais ils ont fondé le vrai sens de l'Ecriture sur la manière dont elle avoit été entendue dans l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à eux, et dont elle avoit été expliquée par les apôtres qui les avoient précédés. Comme la plupart de ces saints personnages étoient recommandables par leur éloquence aussi bien que par leur érudition, ils n'ont pas négligé d'en faire usage, ils se sont servis des lettres humaines et des sciences profanes pour la défense de nos saintes vérités.

Aujourd'hui les ennemis de l'Eglise catholique ne sont pas moins habiles à travestir la doctrine des Pères qu'à tordre le sens de l'Ecriture sainte; les *théologiens* sont donc obligés de chercher également dans ces deux sources la véritable intelligence des dogmes révélés. Après dix-sept siècles de combats contre les adversaires de toute espèce, on doit comprendre de quelle immense étendue est la carrière que doivent parcourir ceux qui se consacrent à l'étude de la *théologie*.

Les monuments de la révélation sont écrits dans deux langues, dont l'une a cessé d'être vivante depuis deux mille cinq cents ans, l'autre ne fut jamais commune dans nos climats. Dans toutes les disputes, les hétérodoxes, souvent incommodés par les versions, en appellent aux originaux, et nous sommes obligés de les consulter; nous ne nous en plaindrions pas, s'ils se bornoient à exiger cette précaution. Mais lorsque, pour détourner le sens d'un passage et pour en esquiver les conséquences, ils ont recours à des subtilités de grammaire et de critique, à des changements de ponctuation, aux variantes des manuscrits, à l'ambiguïté d'un terme grec ou hébreu, à la différence des anciennes versions, etc., ils prouvent assez qu'ils sont bien résolus de n'être jamais convaincus; mais il seroit honteux pour un *théologien* de ne pas être aussi exercé à défendre la vérité qu'ils le sont à soutenir l'erreur.

Un nouveau genre de travail nous est survenu depuis environ un siècle. Pour attaquer la vérité de l'histoire sainte, les incrédules ont fouillé dans les annales de tous les peuples et dans les écrits de

tous les auteurs profanes; il a donc fallu vérifier tous ces témoignages, en peser la valeur, les comparer à celui des auteurs sacrés; et ceux qui en ont pris la peine y ont souvent trouvé des avantages auxquels ils ne s'attendoient pas. Pour renverser la chronologie de l'Ecriture sainte, on a eu recours aux calculs astronomiques, mais cette nouvelle tentative n'a pas mieux réussi aux incrédules que la précédente. On a entrepris de justifier toutes les fausses religions, aux dépens de la nôtre; par un parallèle injurieux on nous a opposé les livres des Chinois, le Zend-Avesta de Zoroastre, les Schasters des Indiens, l'Alcoran de Mahomet, les défenseurs du christianisme ont donc été obligés d'entrer dans toutes ces discussions, et jusqu'à présent il ne paroît pas qu'ils y aient eu le dessous.

A présent c'est la physique, l'histoire naturelle, la cosmographie, dont on implore le secours; après avoir interrogé les cieux, l'on descend dans les entrailles de la terre, dans le sein des mers, dans les débris des volcans, pour y trouver des preuves de l'antiquité du monde et de la fausseté de la cosmographie des livres saints. On a forgé sur ce sujet des systèmes et des conjectures de toute espèce; heureusement des physiciens plus sensés et plus habiles que les incrédules ont renversé tous ces édifices frivoles, et ont fait voir que jusqu'à présent la narration des auteurs sacrés n'a reçu aucune atteinte. Ainsi, grâces à l'opiniâtreté des incrédules, aucune science ne peut être désormais étrangère aux *théologiens;* et, sans être obligés à aucune reconnoissance, ils ont reçu de leurs adversaires mêmes des armes pour les vaincre.

Depuis que la *théologie* a fait de si grands progrès, il peut être permis de proposer, sans prétention, un plan peut-être plus convenable et plus régulier que celui que l'on a suivi jusqu'ici, pour former une *théologie* complète. Puisque c'est Dieu, ses attributs, ses desseins, ses opérations dans l'ordre de la nature et de la grâce, qui sont l'unique objet de cette science, il seroit à souhaiter que le nom de Dieu fût à la tête de tous les traités *théologiques.* Ainsi l'on parleroit, 1° de Dieu en lui-même, de ses attributs, soit absolus, soit relatifs; 2° de Dieu créateur et conservateur, par conséquent de ses divers ouvrages; 3° de Dieu législateur, rémunérateur et vengeur de ses différentes lois, soit naturelles soit positives; 4° de Dieu Rédempteur et Sauveur; titre qui comprendroit la mission de Jésus-Christ, ses divins caractères, et l'économie générale du christianisme; 5° de Dieu sanctificateur, et des moyens que sa bonté emploie pour opérer ce grand ouvrage; 6° de Dieu dernière fin de toutes choses. Il nous paroît que l'on pourroit aisément placer sous ces titres divers tous les objets dont les *théologiens* ont coutume de s'occuper. Mais ce n'est point à nous de prescrire de nouvelles méthodes; nous sommes faits pour recevoir la loi de nos maîtres, et non pour la leur donner.

Dans un recueil de dissertations *théologiques* publié par Mosheim en 1733, il y en a trois *de Theologo non contentioso*, et un discours *de Jesu Christo unicè theologo imitando.* On y trouve de bonnes réflexions et des leçons très-sages; mais l'auteur lui-même ne les a pas exactement suivies. Il y montre tous les préjugés de sa secte; il y renouvelle des reproches contre les *théologiens* catholiques dont on a cent fois démontré l'injustice; il y fait paroître une prévention incurable contre les Pères de l'Eglise; il tourne en ridicule le respect que nous avons pour eux. Le résultat de ses dissertations est qu'il faudroit qu'un *théologien* fût un ange exempt de tous les défauts de l'humanité. S'il y en eut jamais de tels parmi les luthériens, chose de laquelle il nous est très-permis de douter, ils ne ressembloient guères aux fondateurs de la réforme. Plus d'une fois Mosheim a été forcé de convenir des excès dans lesquels ils sont tombés, et parmi les défauts qu'il a relevés, il n'en est aucun que l'on ne puisse leur reprocher avec justice. Il semble n'avoir fait son discours sur l'obligation d'imiter Jésus-Christ, seul parfait *théo-*

logien, que pour prouver qu'il ne faut pas imiter les Pères. Certainement Jésus-Christ ne lui a donné ni cette leçon ni cet exemple; ainsi la prière par laquelle il lui demande la grâce de l'imiter ne paroît pas avoir été exaucée.

N'y a-t-il pas de l'indécence et du ridicule à prêcher aux *théologiens* la douceur, la modération, la patience, le sang-froid dans les disputes, pendant que l'on s'étudie à émouvoir leur bile par des impostures, par des calomnies, par des sarcasmes sanglants? C'est ce que font tous les jours les protestants fidèlement copiés par les incrédules. Par ces exhortations pathétiques, ils semblent nous dire : *Soyez modérés, paisibles, doux et patients, afin que nous puissions vous insulter et vous tourmenter impunément.*

L'on peut dire, malgré tous les reproches contraires, que si la *théologie* n'est pas encore portée au dernier degré de perfection, elle est du moins exempte, surtout dans l'université de Paris, de la plupart des défauts que l'on a reprochés aux *théologiens* scolastiques desquels nous allons parler.

THÉOLOGIE SCOLASTIQUE, méthode d'enseigner la *théologie* ou de traiter les matières de religion, qui s'introduisit dans l'Eglise pendant le onzième et le douzième siècles. Elle consistoit, 1° à réduire toute la *théologie* en un seul corps, à distribuer les questions par ordre, de manière que l'une pût contribuer à éclaircir l'autre, à faire ainsi du tout un système lié, suivi et complet; 2° à observer dans les raisonnements les règles de la logique, à se servir des notions de la métaphysique, à concilier ainsi, autant qu'il est possible, la foi avec la raison, et la religion avec la philosophie. Jusque là cette manière de procéder n'a rien de répréhensible, et l'on ne peut pas dire que, dans le onzième siècle, ces deux méthodes fussent absolument nouvelles.

En effet, au septième siècle, suivant ce que dit Mosheim, Tayo de Saragosse avoit tenté de réduire la *théologie* en un seul corps; saint Jean Damascène y réussit mieux au huitième, dans ses quatre livres *de la foi orthodoxe*, et il se servit, pour éclaircir nos dogmes, de la philosophie d'Aristote. Longtemps avant lui nos anciens apologistes s'étoient attachés à faire voir que plusieurs vérités révélées avoient été du moins confusément aperçues par les meilleurs philosophes

Mais comme cet exemple n'avoit pas été suivi par les théologiens latins, on regarde saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, mort l'an 1109, comme le premier qui ait donné un système complet de *théologie*. Lanfranc son maître, dans ses disputes contre Bérenger au sujet de l'eucharistie, avoit montré la méthode de concilier nos mystères avec les principes de la philosophie. On prétend que l'ouvrage de saint Anselme fut surpassé par celui d'Hildebert, archevêque de Tours, mort l'an 1132, qui, sur la fin du onzième siècle, donna un corps complet et universel de *théologie*.

Mosheim convient que ces premiers auteurs ne tombèrent dans aucun des défauts que l'on a justement reprochés à ceux qui sont venus après eux. Ils prouvèrent les vérités de la foi par des passages tirés de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise, et ils répondirent aux objections que l'on pouvoit faire contre ces mêmes vérités par des arguments fondés sur la raison et la philosophie. *Hist. ecclés.*, 11e siècle, 2e part., c. 3, § 5 et 6.

Malheureusement cet exemple ne fut pas suivi. Pierre Lombard, docteur de Paris, et ensuite évêque de cette ville, mort l'an 1164, composa aussi un corps de *théologie*, dans lequel il distribua les questions avec méthode; il rassembla sur chacune, des *Sentences* ou des passages de l'Ecriture sainte et des Pères; c'est ce qui lui fit donner le nom de *maître des Sentences*. S'il est vrai qu'il ait copié l'ouvrage d'Hildebert, il ne fut pas aussi sage. On lui reproche d'avoir traité beaucoup de questions inutiles et d'en avoir omis d'essentielles, d'avoir appuyé ses raisonnements sur des sens figurés ou allégoriques de l'Ecriture sainte qui ne prouvent rien, et d'y avoir mêlé sans nécessité une très-mauvaise philosophie. Son recueil est divisé en

quatre livres, et chaque livre en plusieurs paragraphes. Comme les écoles de *théologie* de Paris étoient des plus célèbres, les *Sentences* de Pierre Lombard devinrent un livre classique et firent oublier l'ouvrage d'Hildebert. Pendant longtemps les théologiens ne firent autre chose que des commentaires sur le *Maître des Sentences;* c'est ce qui l'a fait regarder comme le père de la *théologie scolastique.*

Il n'est que trop vrai que, dans la suite, ses disciples enchérirent beaucoup sur ses défauts. Non-seulement ils traitèrent une infinité de questions inutiles, frivoles et souvent ridicules, mais ils poussèrent à l'excès les subtilités de la logique et de la métaphysique, ils préférèrent de prouver les dogmes de la foi par des maximes d'Aristote plutôt que par l'Ecriture sainte et par la tradition; ils forgèrent des termes barbares et inintelligibles pour exprimer leurs idées; plusieurs s'attachèrent à rendre toutes les questions problématiques, à soutenir le pour et le contre, afin de faire briller la subtilité de leur génie, etc.

Dès le douzième siècle, plusieurs théologiens très-sensés, comme saint Bernard, Pierre le Chantre, Gauthier de Saint-Victor et quelques autres, s'opposèrent de toutes leurs forces aux progrès de la nouvelle méthode, et déclarèrent la guerre aux théologiens philosophes; ils ne purent arrêter le torrent. Dans le siècle suivant, les sectateurs de Pierre Lombard avoient prévalu; ceux qui s'attachoient à l'Ecriture sainte et à la tradition furent appelés *doctores biblici,* les autres se nommèrent *doctores sententiarii;* ceux-ci avoient toute la vogue et attiroient à eux la foule, pendant que les premiers virent souvent leurs écoles désertes. Le désordre s'accrut au point que les souverains pontifes en furent alarmés; Grégoire IX en écrivit de sanglants reproches aux docteurs de l'université de Paris, et leur ordonna rigoureusement d'en revenir à la méthode des anciens. Du Boulay, *Hist. Acad., Paris,* t. 3, p. 129.

Nous ne devons donc pas être étonnés des déclamations qui ont été faites contre les *théologiens scolastiques*, non-seulement par les protestants qui ont évidemment exagéré le mal, mais par plusieurs écrivains catholiques. Plusieurs ont confondu mal à propos les vices, les défauts, les travers personnels de quelques théologiens avec la méthode même, qui étoit susceptible de correction, puisqu'elle a été corrigée en effet. Mais nous n'avouerons pas aux protestants que ce sont eux qui ont opéré cette révolution; elle étoit commencée longtemps avant la naissance de leur prétendue réformation. Au quatorzième siècle, Nicolas de Lyra, le cardinal Pierre Dailly, Grégoire de Rimini, etc.; au 15e, Gerson, Tostat, le cardinal Bessarion et d'autres, ne ressembloient plus aux scolastiques du 13e, où s'étoient formés Wiclef et Luther, que l'on nous vante comme des hommes d'un mérite supérieur et comme des savants du premier ordre, sinon dans les écoles de théologie telles qu'elles étoient de leur temps? Le dernier, dès qu'il parut, trouva des antagonistes qui en savoient pour le moins autant que lui, et qui pouvoient le lui disputer dans tous les genres d'érudition.

Aussi plusieurs écrivains très-capables d'en juger ont-ils fait l'apologie de la *théologie scolastique.* « Ce qu'il y a, dit » Bossuet, à considérer dans les scolastiques et dans saint Thomas, est ou » le fond ou la méthode. Le fond, qui » sont les décrets, les dogmes, les maximes constantes de l'école, ne sont » autre chose que le pur esprit de la tradition des Pères; la méthode, qui consiste dans cette manière contentieuse » et dialectique de traiter les questions, » aura son utilité, pourvu qu'on la » donne non comme le but de la science, » mais comme un moyen pour y avancer ceux qui commencent; ce qui est » aussi le dessein de saint Thomas, dès » le commencement de sa *Somme,* et ce » qui doit être celui de ceux qui suivent » sa méthode. On voit aussi par expérience que ceux qui n'ont pas commencé par là, et qui ont mis tout leur » fort dans la critique, sont sujets à s'égarer beaucoup lorsqu'ils se jettent sur

» les manières de la *théologie*. Les Pères » grecs et latins, loin d'avoir méprisé » la dialectique, se sont servis souvent » et utilement de ses définitions, de ses » divisions, de ses syllogismes, et, pour » tout dire en un mot, de sa méthode, » qui n'est dans le fond que la *scolas-* » *tique*. » *Défense de la tradition et des saints Pères*, l. 3, c. 20. Si ce fait avoit besoin de preuve, on pourroit le confirmer par l'exemple de saint Jean Damascène, qui fit un traité de logique afin d'apprendre aux *théologiens* à démêler les sophismes des hérétiques, et par l'opinion de Barbeyrac, qui prétend que saint Augustin est le père de la *scolastique; Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, préf. p. 38 et 39. Leibnitz, protestant plus modéré que les autres, n'a pas imité leur prévention contre les *scolastiques*, voici comme il s'en explique : « J'ose dire que les plus anciens » *scolastiques* sont fort au-dessus de » quelques modernes, en pénétration, » en solidite, en modestie, et agitent » beaucoup moins de questions inutiles. » Il cite pour exemple la secte des *nominaux*. « Les *scolastiques* ont tâché » d'employer utilement pour le christia- » nisme ce qu'il y avoit de passable dans » la philosophie des païens. J'ai dit sou- » vent qu'il y a de l'or caché dans la » boue de la barbarie *scolastique*, et je » souhaiterois que quelque habile homme » versé dans cette philosophie eût l'in- » clination et la capacité d'en tirer ce » qu'il y a de bon; je suis sûr qu'il » trouveroit sa peine payée par de belles » et importantes vérités. » *Esprit. de Leibnitz*, t. 2, p. 44 et 48.

Quand on est capable d'en juger sans prévention, l'on ne peut pas nier que la *scolastique* ne nous ait rendu un très-grand service; nous lui sommes redevables de l'ordre et de la méthode qui règnent dans nos compositions modernes, et que nous ne trouvons pas dans les anciens. Définir et expliquer les termes, poser des principes desquels tout le monde convient, en tirer les conséquences, prouver une proposition, résoudre les objections, c'est la marche des géomètres : elle est lente, mais elle est sûre; elle amortit le feu de l'imagination, mais elle en prévient les écarts; elle déplaît à un génie bouillant, mais elle satisfait un esprit juste; les hérétiques et les incrédules la détestent, parce qu'ils veulent déraisonner en liberté, séduire et non persuader.

Si du moins ils étoient d'accord avec eux-mêmes, on pourroit excuser leur prévention, mais d'un côté ils blâment les anciens auteurs ecclésiastiques, parce qu'ils manquent d'ordre, de méthode, de précision, et ils censurent les *scolastiques*, parce que ceux-ci en ont trop à leur gré; ils leur reprochent d'avoir négligé l'Ecriture sainte et la tradition, et, quand nous leur opposons l'une et l'autre, ils tordent la première et rejettent la seconde. Que faudroit-il pour les contenter? Un peu de la logique de l'école ne seroit pas ici de trop.

Cependant si l'on veut juger du mérite d'un discours ou d'un traité écrit avec art, dans un style brillant et séduisant, il faut nécessairement en faire l'analyse, et cette analyse n'est autre chose que la forme *scolastique*. Si, avant de le composer, l'auteur n'a pas commencé par en dresser le canevas, l'on peut déjà présumer qu'il a fait des phrases et rien de plus. Si l'ouvrage est considérable, nous voulons ou une analyse exacte des livres et des chapitres, ou une table raisonnée des matières, qui nous mette en état de voir au premier coup d'œil ce qu'il contient; c'est encore le réduire à la forme *scolastique*. Que l'on dise, si l'on veut, que ce n'est là que le squelette de l'ouvrage, qu'ainsi la *scolastique* n'étoit que le squelette de la *théologie;* nous pourrons en convenir, mais sans cette charpente, l'ensemble ne peut avoir ni corps ni solidité.

Fra-Paolo, protestant sous l'habit de moine, et son commentateur, autre apostat, ont trouvé mauvais qu'au lieu de condamner les hérétiques, le concile de Trente n'ait pas commencé par condamner les *scolastiques*, qui avoient fait de la philosophie d'Aristote le fondement de la religion chrétienne, qui avoient négligé l'Ecriture, qui avoient

tourné tout en problème, jusqu'à révoquer en doute s'il y a un Dieu, et à disputer également pour et contre : *Hist. du conc. de Trente*, l. 2, § 71, note 98. Il est évident que ce trait de satire est une pure calomnie. Il suffit d'ouvrir la *Somme de saint Thomas*, pour voir que, quand il s'agit d'un dogme, ce saint docteur ne manque jamais d'apporter en preuve des passages de l'Ecriture et des Pères, avant d'y ajouter des raisonnements philosophiques. Or, on sait quel degré d'autorité ce grand théologien a toujours eu parmi les *scolastiques ;* le très-grand nombre l'ont suivi comme leur maître et leur modèle. Lorsqu'ils ont mis en question *s'il y a un Dieu*, ce n'est pas qu'ils en aient douté, ni pour tourner cette question en problème : c'étoit au contraire pour la prouver et pour résoudre les objections des athées; et parce qu'ils ont rapporté ces objections, il ne s'ensuit pas qu'ils ont disputé pour et contre. On suit encore aujourd'hui cette méthode dans les écoles; il y a autant de démence que de malignité à la blâmer. Si parmi la foule des *scolastiques* il y en eut quelques-uns qui poussèrent trop loin l'entêtement pour Aristote et pour sa dialectique, comme Abailard et ses disciples, ils furent condamnés; nous avons vu qu'au treizième siècle Grégoire IX censura cet excès; mais il ne régnoit plus du temps du concile de Trente; il n'y avoit donc aucune raison de le proscrire de nouveau. Ce saint concile a fondé ses décisions sur l'Ecriture et sur la tradition, et non sur l'autorité d'Aristote.

Pendant plusieurs siècles le nom de *scolastique* a signifié un docteur, un homme chargé d'enseigner, *écolâtre* en est la traduction; dans la plupart des chapitres cette fonction a passé au *théologal*.

Théologie mystique. Ceux qui en ont traité disent que ce n'est point une habitude ou une science acquise, telle que la *théologie* spéculative, mais une connoissance expérimentale, un goût pour Dieu qui ne s'acquiert point et qu'on ne peut obtenir par soi-même, mais que Dieu communique à une âme dans la prière et dans la contemplation. C'est, disent-ils, un état surnaturel de prière passive, dans lequel une âme qui a étouffé en elle toutes les affections terrestres, qui s'est dégagée des choses visibles, et qui s'est accoutumée à converser dans le ciel, est tellement élevée par le Seigneur, que ses puissances sont fixées sur lui sans raisonnement et sans images corporelles représentées par l'imagination. Dans cet état, par une prière tranquille, mais très-fervente, et par une vue intérieure de l'esprit, elle regarde Dieu comme une lumière immense, éternelle, et, ravie en extase, elle contemple sa bonté infinie, son amour sans bornes, et ses autres perfections adorables. Par cette opération, toutes ses affections et toutes ses puissances semblent transformées en Dieu par le pur amour; ou cette âme reste tranquillement dans la prière de la foi, ou elle emploie ses affections à produire les actes enflammés de louange, d'adoration, etc.

Par cette description même on nous fait entendre que cet état n'est pas aisé à concevoir, et qu'il faut l'avoir éprouvé pour s'en former une juste idée. L'on ajoute qu'il ne faut ni le rechercher, ni le désirer, ni s'y complaire, parce qu'une pareille disposition conduiroit à l'orgueil et jetteroit dans l'illusion.

Nous ne doutons pas que Dieu, pour récompenser les vertus et la ferveur de certaines âmes, leur fidélité à son service et leur constance à s'occuper uniquement de lui, ne puisse les élever à ce haut degré de contemplation, et qu'il n'ait accordé en effet cette grâce à plusieurs saints. Mais il faut avouer aussi que les dispositions du tempérament, la chaleur de l'imagination, un mouvement secret d'orgueil, certaines maladies même, ont pu persuader faussement à plusieurs personnes qu'elles étoient parvenues à cet état sublime, et que les directeurs les plus habiles peuvent être quelquefois sujets à s'y tromper. *Voyez* Contemplation, Extase, Oraison mentale, etc.

Laissons donc de côté les opérations

merveilleuses de la grâce, puisqu'elles sont au-dessus de nos foibles conceptions; bornons-nous à justifier la vie contemplative en elle-même, la conduite de ceux qui s'y livrent, leurs principes, leurs maximes, leur langage qui est la *théologie mystique :* on peut le faire sans donner lieu à aucune erreur ni à aucun abus.

Il est aisé de comprendre que cette *théologie* ne peut pas plaire aux protestants. Comme ils ont intérêt de persuader que la doctrine de Jésus-Christ, ou le vrai christianisme, a commencé à dégénérer dès le second siècle, et que le mal est allé toujours en empirant jusqu'à la naissance de la réformation qu'ils y ont faite, ils ont cru trouver une des causes de cette corruption dans les imaginations de la *théologie mystique,* et ils se sont donné carrière pour la couvrir de ridicule. Mosheim en particulier, dans son *Histoire chrétienne* et dans son *Histoire ecclésiastique,* n'a rien négligé pour y réussir. Il n'est presque pas un seul siècle sous lequel il n'ait lancé des invectives contre la vie des contemplatifs; il l'appelle *mélancolie, démence, fanatisme, extravagance, délire de l'imagination,* etc. On est presque tenté de douter s'il n'a pas été lui-même atteint de la maladie dont il a voulu guérir les autres.

Avant d'examiner l'histoire satirique qu'il en a faite, voyons si les principes et les motifs qui ont dirigé la conduite des contemplatifs, sont aussi chimériques et aussi mal fondés qu'il le prétend. Nous croyons les trouver dans l'Ecriture sainte; et puisque les protestants ne veulent point d'autre preuve, nous avons de quoi les satisfaire.

1° Jésus-Christ dit dans l'Evangile qu'il faut toujours prier, et jamais se lasser, *Luc.,* c. 18, ℣. 1. Il a confirmé cette leçon par son exemple; nous lisons qu'il passoit les nuits entières à prier, cap. 6, ℣. 12. Lorsqu'il demeura pendant quarante jours et pendant quarante nuits dans le désert, nous présumons qu'il employa principalement ce temps à la prière et à la contemplation. Pendant la nuit qui précéda sa passion, il se retira, *suivant sa coutume,* dans le jardin et sur la montagne des Oliviers; il y recommença sa prière jusqu'à trois fois, il reprit ses apôtres de ce qu'ils ne pouvoient veiller et prier pendant une heure avec lui, *Matt.,* c. 26, ℣. 44; *Luc.,* c. 22, ℣. 39. Saint Paul répète aux fidèles les leçons de notre divin Maître; il les exhorte à prier en tout temps, à multiplier leurs oraisons et leurs demandes, à veiller et à prier surtout *en esprit, Ephes.,* c. 6, ℣. 18; à prier sans relâche, *I. Thess.,* c. 5, ℣. 17; *Rom.,* c. 12, ℣. 11; à joindre les veilles et les actions de grâces à leurs prières, *Coloss.,* c. 4, ℣. 2; à prier jour et nuit, *I. Tim.,* c. 5, ℣. 5. Il faisoit lui-même ce qu'il prescrivoit aux autres, *I. Thess.,* c. 3, ℣. 10. Saint Pierre tient le même langage, *Epist.* 1, c. 4, ℣. 7.

2° Quant à la manière de prier, Jésus-Christ nous enseigne à rechercher la solitude : pour le faire, il se retiroit dans les lieux déserts, *Luc.,* c. 5, ℣. 16; il alloit sur les montagnes, c. 6, ℣. 12; c. 9, ℣. 28; il prioit dans le silence de la nuit. « Lorsque vous voulez prier, » dit-il, entrez dans votre chambre, » fermez la porte, et priez votre Père » en secret, » *Matth.,* c. 6, ℣. 6.

3° Il nous fait entendre que la prière intérieure, la prière mentale est la meilleure, puisqu'il dit : « Lorsque vous » priez, ne parlez pas beaucoup, » *Matth.,* c. 6, ℣. 7. Saint Paul, de son côté, nous donne la même instruction : « Priez en tout temps et *en esprit;* » *Ephes.,* c. 6, ℣. 18. « Je prierai et je » louerai le Seigneur intérieurement et » en esprit, » *I. Cor.,* c. 14, ℣. 15.

4° L'Ecriture nous apprend encore que la prière doit être accompagnée du jeûne; c'est l'avis du saint homme Tobie, c. 12, ℣. 8. L'Evangile fait l'éloge d'Anne la prophétesse, qui ne sortoit pas du temple, qui s'exerçoit à la prière et au jeûne le jour et la nuit, *Luc.,* c. 2, ℣. 37. Nous ne répéterons pas la foule des passages que nous avons cités à l'art. MORTIFICATION, dans lesquels Jésus-Christ et les apôtres font l'éloge de la vie retirée, austère, pénitente et mortifiée.

5° S'il étoit besoin de consulter encore

l'ancien Testament, nous y verrions que les psaumes de David sont remplis d'exhortations à la prière, non-seulement à la prière vocale, mais à la prière mentale, à la prière de l'esprit et du cœur, à la méditation et à la contemplation; que ces leçons divines sont confirmées par les exemples de David lui-même, de Tobie, de Judith, de Daniel et des autres prophètes, aussi bien que par ceux de saint Jean-Baptiste, d'Anne la prophétesse, des apôtres dans le Cénacle, du centurion Corneille, etc.

Nous ne demandons pas si les protestants trouveront des explications et des subterfuges, pour tordre le sens de tous ces passages et pour en esquiver les conséquences, ils n'en manquent jamais; mais nous demandons si les chrétiens du second et du troisième siècles, qui n'étoient pas aussi habiles, ont eu tort de prendre l'Ecriture à la lettre, et d'en conclure, 1° qu'une vie consacrée en grande partie à prière est agréable à Dieu; 2° que la meilleure prière est l'oraison mentale, la méditation ou la contemplation; 3° que comme il est à peu près impossible d'y être assidu dans le monde, il vaut mieux se retirer dans la solitude pour y vaquer avec plus de liberté; 4° qu'il faut joindre à la prière une vie austère et mortifiée. S'ils se sont trompés, c'est Jésus-Christ, ce sont les apôtres et les autres écrivains sacrés qui les ont induits en erreur, comme le soutiennent les incrédules. S'ils ont eu raison, il y a de l'impiété à déclamer sans aucune retenue contre les ascètes, les anachorètes, les moines, et contre tous les contemplatifs.

Leibnitz, plus sensé que le commun des protestants, ne blâme point la *théologie mystique*. « Cette *théologie*, dit-il, » est à la *théologie*, ordinaire à peu près » ce qu'est la poésie à l'éloquence, c'est-à-» dire elle émeut davantage; mais il faut » des bornes et de la modération en » tout. » *Esprit de Leibnitz*, tom. 2, p. 51. Pour les autres qui ont eu peur sans doute d'être trop émus par le langage de la piété et de l'amour de Dieu, ils n'ont pas poussé les réflexions si loin, ils ont trouvé plus aisé d'avoir recours au ridicule, aux railleries, aux sarcasmes, et d'objecter de prétendus inconvénients. *Si tout le monde embrassoit la vie solitaire et contemplative, que deviendroit la société?* Nous avons déjà répondu plus d'une fois que la Providence y a pourvu; Dieu a tellement diversifié les talents, les goûts, les inclinations, les vocations des hommes, qu'il n'est jamais à craindre qu'un trop grand nombre embrassent un genre de vie extraordinaire.

Mais la question est toujours de savoir si Dieu n'a pas pu donner à un certain nombre de personnes du goût et de l'attrait pour la vie contemplative, et s'il n'a pas pu récompenser par des grâces particulières celles qui ont été fidèles à suivre cette vocation de Dieu, qui se sont occupées constamment à méditer ses perfections, à exciter en elle le feu de son amour, à étouffer toutes les affections qui auroient pu affoiblir ce sentiment sublime, tant exalté par saint Paul. Nous défions nos adversaires de le prouver jamais.

Après ces préliminaires, nous pouvons examiner en sûreté les imaginations de Mosheim.

Il rapporte l'origine de la *théologie mystique* au second siècle et aux principes de la philosophie d'Ammonius, qui sont les mêmes que ceux de Pythagore et de Platon. Comme ceux-ci ont vécu longtemps avant Jésus-Christ, il en résulte déjà que cette *théologie* est plus ancienne que le christianisme. Aussi Mosheim suppose que les esséniens et les thérapeutes en étoient déjà imbus, et que Philon le juif a contribué beaucoup à la répandre. Elle étoit d'ailleurs, dit-il, analogue au climat de l'Egypte, ou la chaleur et la sécheresse de l'air inspirent naturellement la mélancolie, le goût pour la solitude, pour l'inaction, le repos et la contemplation. Il déplore les conséquences pernicieuses que cette disposition des esprits a produites dans la religion chrétienne. *Hist. christ.*, sæc. 2, § 35; *Hist. eccles.*, sæc. 2, part. 2, c. 1, § 12. Nous avons réfuté toutes ces visions aux mots Ascètes, Anachorètes, Moine, Mortification, Platonisme, etc. Il est bien ridicule de sup-

poser que le commun des chrétiens du second et du troisième siècles étoient des savants et des philosophes imbus des principes de Platon, d'Ammonius et de Philon, et qu'ils les ont suivis plutôt que l'Ecriture sainte; il ne restoit plus à Mosheim qu'à dire, comme quelques incrédules, que Jésus-Christ lui-même et son précurseur étoient prévenus des mêmes erreurs, qu'ils n'ont fait qu'imiter les esséniens et les thérapeutes.

A l'époque du troisième siècle, il prétend qu'Origène adopta le sentiment de ces philosophes, qu'il le regarda comme la clef de toutes les vérités révélées, qu'il y chercha les raisons de chaque doctrine; il imagina, comme Platon, que les âmes avoient été produites et avoient péché avant d'être unies à des corps, que cette union étoit un châtiment pour elles, que pour les faire retourner et les unir à Dieu, il falloit les détacher de la chair et de ses inclinations, les purifier par des austérités, par le silence, par la prière, par la contemplation. Sur cette fausse hypothèse, Mosheim prête à Origène un plan de *théologie* qu'il a forgé lui-même, et dont l'absurdité est révoltante, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 29; *Hist. ecclesiast.*, 3 sæc., 2 part., c. 5, § 1. Si Origène en étoit véritablement l'auteur, il faudroit le regarder non-seulement comme un visionnaire insensé, mais comme un apostat du christianisme.

Heureusement il n'en est rien. 1° Il est faux que ce Père ait regardé le système de Platon comme la clef de toutes les vérités révélées. Après avoir proposé l'opinion de ce philosophe touchant la préexistence des âmes, *de Princip.*, l. 2, c. 8, il dit, n. 4 : « Ce que nous ve» nons de dire, *qu'un esprit est devenu* » *une âme*, et tout ce qui peut tenir à » cette opinion doit être soigneusement » examiné et discuté par le lecteur : que » l'on n'imagine pas que nous l'avançons » comme un dogme, mais comme une » question à traiter et comme une re» cherche à faire. » Il le répète, n. 5. 2° Origène a formellement admis le péché originel, *Homil.* 8 *in Levit.*, n. 4, *Homil.* 12, n. 4; *Contra Cels.*, l. 4, n. 40; *Homil.* 14 *in Lucam; Comment. in Epist. ad Rom.*, l. 5, pag. 546 et 547. Il a pensé que ce péché avec sa peine a passé dans tous les hommes, parce que toutes les âmes étoient renfermées dans celle d'Adam, opinion incompatible avec celle de Platon. 3° Il fonde la nécessité de mortifier la chair, non sur la raison qu'en donnoient les platoniciens, mais sur celle qu'en apporte saint Paul, savoir, que les inclinations de la chair nous portent au péché, et il cite à ce sujet plusieurs passages de cet apôtre, *Comment. in Epist. ad Rom.*, l. 6, n. 1. 4° Origène a eu, pendant sa vie et après sa mort, des partisans et des ennemis, des accusateurs et des apologistes; ni les uns ni les autres ne l'ont regardé comme l'auteur ou le propagateur de la *théologie mystique;* Mosheim le sait-il mieux qu'eux? 5° D'autres critiques ont attribué cette invention à Clément d'Alexandrie, sans lui prêter pour cela toutes les rêveries que Mosheim veut mettre sur le compte d'Origène. Son prétendu plan de la théologie de ce Père est donc faux à tous égards. *Voyez* ORIGÈNE. 6° Enfin il se réfute lui-même, en disant que les esséniens et les thérapeutes avoient puisé leurs principes dans la philosophie orientale, que les solitaires et les moines n'ont fait que les imiter, *Hist. christ. Proleg.*, c. 2, § 13.

Au quatrième siècle, suivant son opinion, les philosophes éclectiques ou les nouveaux platoniciens de l'école d'Alexandrie cultivèrent la *théologie mystique* sous le nom de *science secrète*. Un fanatique imposteur, qui prit le nom de saint Denis l'Aréopagite, la réduisit en système et en prescrivit les règles. Notre critique déplore de nouveau les erreurs, les superstitions, les abus que cette prétendue science introduisit dans le christianisme; *Hist. de l'Eglise*, 4e siècle, 2e part., c. 3, § 12.

Nous répondons qu'il n'y avoit rien de commun entre la science secrète des éclectiques, fondée sur un paganisme grossier, et la *théologie mystique* des docteurs chrétiens, si ce n'est quelques termes ou quelques expressions que les premiers empruntèrent du christianisme

pour tromper les ignorants. A cette époque la religion chrétienne étoit établie non-seulement chez les Arabes, chez les Syriens, les Arméniens et les Perses, mais en Italie, en Espagne, sur les côtes d'Afrique, dans les Gaules et en Angleterre. Nous fera-t-on croire que les platoniciens d'Alexandrie ont envoyé des émissaires dans ces différentes régions, dont les langues leur étoient étrangères, pour y répandre leurs principes et leur science secrète, pour y introduire les superstitions et les abus dont Mosheim prétend qu'elle a été la cause? Nous persuadera-t-on que Lactance, *Julius Firmicus Maternus,* Eusèbe et Arnobe, qui dans ce siècle ont écrit contre les philosophes païens, qui en ont combattu les principes et les conséquences, qui ont démontré les absurdités, les superstitions, les abus auxquels la doctrine de ces rêveurs avoit donné lieu, et qui n'ont pas mieux traité Platon que les autres, ont cependant vu de sang-froid introduire dans le christianisme ces mêmes abus sans en témoigner aucun regret ni aucun étonnement? Voilà le phénomène absurde que les protestants ont entrepris de prouver. Aux mots Eclectisme et Platonisme, nous en avons déjà fait voir la fausseté, et nous avons réfuté la savante dissertation de Mosheim sur les troubles prétendus que les nouveaux platoniciens ont causés dans l'Eglise.

Il est fort incertain si les ouvrages du faux Denis l'Aréopagite ont été faits au quatrième siècle, puisqu'ils n'ont été connus que deux cents ans après. Cet écrivain ne peut être traité d'imposteur, à moins qu'il n'ait pris lui-même le surnom d'Aréopagite, et qu'il ne se soit donné pour disciple immédiat de saint Paul. On prétend qu'il l'a fait dans une lettre qui se trouve à la suite de ses traités sur la *théologie mystique;* mais cette lettre peut être supposée ou interpolée. Il n'est pas de l'intérêt des protestants de regarder cet auteur comme fort ancien, puisque, dans ses livres *de la Hiérarchie ecclésiastique*, il représente la discipline et les usages de l'Eglise, tels à peu près qu'ils sont aujourd'hui.

Mosheim renouvelle au 5e siècle, 2e part., c. 3, § 11, ses plaintes et ses invectives contre la multitude de moines contemplatifs qui fuyoient la société des hommes et qui s'exténuoient le corps par des macérations excessives; cette peste, dit-il, se répandit de toutes parts. Ce n'étoit donc plus la chaleur de l'atmosphère de l'Egypte qui produisoit cette contagion. Elle avoit déjà pénétré chez les Latins, puisque Julien Pomère, abbé et professeur de rhétorique à Arles, écrivit un traité *de Vitâ contemplativâ*; et bientôt elle gagna les pays du Nord. *Voyez* Mortification, Stylites, etc.

Notre sévère censeur avoit oublié ces faits, lorsqu'il a dit qu'au neuvième siècle les Latins n'avoient pas encore été séduits par les charmes illusoires de la dévotion mystique, mais qu'ils le furent, lorsqu'en 824 l'empereur grec Michel le Bègue envoya à Louis le Débonnaire une copie des ouvrages de Denis l'Aréopagite, 9e siècle, 2e part., c. 3, § 12. Il est cependant certain qu'au sixième et au septième les moines des Gaules et de l'Angleterre étoient pour le moins aussi appliqués à la vie contemplative que ceux du neuvième et du dixième.

Un des abus que ce critique fait remarquer dans les théologiens du douzième est leur affectation de rechercher dans l'Ecriture sainte des sens mystiques, et d'altérer ainsi la simplicité de la parole de Dieu, 2e part., c. 3, § 5. Mais les lettres de saint Barnabé et de saint Clément, disciples des apôtres, sont toutes remplies d'explications mystiques et allégoriques de l'Ecriture sainte, Mosheim lui-même le leur a reproché comme un défaut; ils exhortent les fidèles à la méditation et à la mortification : étoient-ils platoniciens? Il reconnoît, § 12, que les *mystiques* de ce même siècle enseignoient mieux la morale que les scolastiques; que leur discours étoit tendre, persuasif et touchant; que leurs sentiments sont souvent beaux et sublimes, mais qu'ils écrivoient sans méthode, et qu'ils mêloient souvent la lie du platonisme avec les vérités célestes. Fausse accusation. S'il y eut au douzième siècle un excellent

maître de *théologie mystique*, c'est incontestablement saint Bernard ; mais il puisoit ses leçons dans l'Ecriture sainte, et non dans Platon ; ce philosophe étoit profondément oublié pour lors, les scolastiques mêmes ne connoissoient qu'Aristote.

Au 13e, 2e part., c. 3, § 9, notre historien s'adoucit un peu à l'égard des *mystiques ;* comme il avoit dit beaucoup du mal des scolastiques, il a su bon gré aux premiers de leur avoir déclaré la guerre, d'avoir travaillé à inspirer au peuple une dévotion tendre et sensible, de s'être fait goûter au point d'engager les scolastiques à se réconcilier avec eux. Mais saint Thomas d'Aquin ne fut jamais dans ce cas ; pendant toute sa vie il sut allier à une étude assidue la piété la plus pure et la plus tendre, et il eut au plus haut degré le talent de l'inspirer aux autres. Mosheim parle à peu près de même des *mystiques* au quatorzième ; il semble leur accorder la victoire au quinzième et au commencement du seizième, parce qu'alors la barbarie et le philosophisme des scolastiques avoient beaucoup diminué, comme nous l'avons remarqué en parlant d'eux ; mais ce censeur malicieux n'oublie jamais de lancer contre les premiers quelque trait de haine et de mépris.

Enfin l'on vit éclore à cette époque la brillante lumière de la réformation, et l'on sait les effets qu'elle produisit ; elle étouffa la piété jusque dans sa racine, en décréditant toutes les pratiques qui peuvent la nourrir, en occupant tous les esprits de controverses théologiques, en allumant dans tous les cœurs le feu de la haine et de la dispute. Tout le monde voulut lire l'Ecriture sainte, non pour y recevoir des leçons de morale et de vertu, mais pour y trouver des armes offensives contre l'Eglise catholique, et le moyen de soutenir toutes sortes d'erreurs. Vainement, après tous ces orages, quelques protestants, honteux de l'anéantissement de la piété parmi eux, ont voulu la ranimer ; ils ont été forcés de faire bande à part ; comme ils agissoient sans règle et qu'ils marchoient sans boussole, tous ont donné dans le fanatisme ; tels ont été les quakers, les piétistes, les méthodistes, les hernhutes, etc., et tous sont regardés par les autres protestants comme des insensés.

Ils affectent de supposer contre toute vérité que les solitaires, les moines, les religieuses, se sont uniquement voués à la contemplation, qu'ils ont mené une vie absolument oisive et inutile. Il est constant que les anciens solitaires, à la réserve d'un très-petit nombre, ont joint à la prière et à la méditation le travail des mains ; ils ont cultivé des déserts, et ils sont sortis de leur retraite toutes les fois que les besoins et le salut du prochain l'ont exigé. Ils ont converti des nations barbares, et c'est ainsi qu'ils ont humanisé et policé les peuples du Nord. Dans les siècles d'ignorance ils ont cultivé les lettres et les sciences, et ce sont eux qui les ont conservées en Europe. Tous les instituts, qui se sont formés depuis cinq cents ans, ont eu pour principal objet l'utilité du prochain ; mais les fondateurs ont compris qu'il étoit impossible de conserver la constance, le courage, les vertus nécessaires pour remplir constamment les devoirs pénibles et souvent rebutants, à moins que l'on ne s'occupât beaucoup de Dieu, et que l'on en obtînt des grâces dans la prière, dans la méditation, dans de fréquentes réflexions sur soi-même, etc. Ils se sont donc proposé de réunir la vie contemplative à une vie très-active et très-laborieuse. Encore une fois, il y a de la frénésie à les blâmer, à les calomnier, à les tourner en ridicule. *Voyez* MOINE, etc.

THÉOPASCHITES. *Voyez* PATRIPASSIENS.

THÉOPHANIES, nom que l'on a donné autrefois à l'*Epiphanie* ou à la fête des rois ; on l'a nommée aussi *Théopsie*, et ces deux noms signifient également *apparition* ou *manifestation de Dieu. V.* EPIPHANIE.

Les païens étoient persuadés que leurs dieux se montroient quelquefois à eux, soit en songe, soit dans les mystères ; et ils appeloient cette faveur *théopsie ; vue des dieux.* Quelques savants ont aussi pensé que les Grecs et les

Egyptiens ont admis des *théophanies* dans un autre sens; ils ont cru qu'un de leurs grands dieux, Jupiter, par exemple, s'étoit en quelque manière incarné dans un roi de Crète qui s'attribua ce nom, voulut en avoir tous les honneurs, et les obtint de la crédulité des peuples. Par cette supposition l'on parvient assez heureusement à concilier les actions de Jupiter, roi de Crète, avec celles de Jupiter, dieu. Il y a là-dessus deux savants mémoires dans le recueil de l'*Acad. des Inscript.*, tom. 66, in-12, pag. 62. Ce n'est point à nous de juger si ce sentiment est bien ou mal fondé; cette question ne tient à rien à la théologie. Nous craignons cependant que, contre l'intention de l'auteur, les incrédules n'en prennent occasion de dire que la croyance de l'incarnation du Fils de Dieu n'est qu'une ancienne imagination des païens. D'autre part, si les païens ont véritablement cru aux *théophanies*, ç'a été peut-être une des raisons pour lesquelles Dieu n'a point révélé formellement et clairement aux anciens Juifs le mystère de l'incarnation future.

THÉOPHILE (saint), évêque d'Antioche, fut placé sur ce siége l'an 168, et mourut vers l'an 190; c'est l'un des plus savants Pères de l'Eglise du second siècle. Il ne nous reste de lui que trois livres à Autolique, qui sont une apologie de la religion chrétienne et une réfutation du paganisme. L'auteur y fait grand usage des poëtes et des philosophes païens; il démontre l'absurdité de leur doctrine, la vérité, la sagesse, la sainteté de celle de l'Evangile. Cet ouvrage se trouve à la suite de ceux de saint Justin, de l'édition des bénédictins. Saint *Théophile* en avoit fait plusieurs autres, dont il ne reste que quelques fragments, et dont il y a lieu de regretter la perte; il est le premier qui se soit servi du mot de *Trinité* pour désigner les trois personnes divines. Ce Père a été accusé mal à propos d'avoir employé des expressions favorables à l'arianisme; Bullus, dom Le Nourry, dom Prudent Marand, éditeur de saint Justin, et d'autres, ont fait voir que sa doctrine est très-orthodoxe. *Voyez* Tillemont, t. 3, p. 88; D. Ceillier, tom. 2, p. 103; *Vies des Pères et des martyrs*, tom. 11, p. 695, etc.

Il ne faut pas confondre ce saint évêque d'Antioche avec *Théophile*, patriarche d'Alexandrie, oncle et prédécesseur de saint Cyrille; celui-ci n'a vécu qu'au quatrième siècle, et il se rendit célèbre par son aversion contre la doctrine d'Origène.

THÉRAPEUTES, non formé du grec Θεραπεύω, qui signifie également *guérir* et *servir;* par conséquent l'on a nommé *thérapeutes* des hommes qui travailloient à se guérir des maladies de l'âme, et dont l'exemple pouvoit servir à en guérir les autres. Philon, dans son premier livre *de la Vie contemplative*, dit qu'il y avoit en Egypte, surtout aux environs d'Alexandrie, un grand nombre d'hommes et de femmes qui menoient un genre de vie particulier. Ils renonçoient à leurs biens, à leur famille, à toutes les affaires temporelles; ils vivoient dans la solitude, ils avoient chacun une habitation séparée, à quelque distance les uns des autres, ils la nommoient *semnée* ou *monastère*, c'est-à-dire lieu de solitude.

Là, continue Philon, ils se livroient entièrement aux exercices de la prière, de la contemplation, de la présence de Dieu; ils faisoient leurs prières ensemble le soir et le matin; ils ne mangoient qu'après le coucher du soleil; quelques-uns demeuroient plusieurs jours sans manger; ils ne vivoient que de pain et de sel, assaisonnés quelquefois d'un peu d'hysope. Ils lisoient, dans leurs *semnées*, les livres de Moïse, des prophètes, des psaumes, dans lesquels ils cherchoient des sens mystiques et allégoriques, persuadés que l'Ecriture sainte, sous l'écorce de la lettre, renfermoit des sens profonds et cachés. Ils avoient aussi quelques livres de leurs anciens, ils composoient des hymnes et des cantiques pour s'exciter à louer Dieu; les hommes et les femmes gardoient la continence; ils se rassembloient tous les jours de sabbat pour conférer ensemble et vaquer aux exercices de religion, etc.

Le récit de Philon a fourni une ample matière aux conjectures et aux disputes des savants ; on demande si les *thérapeutes* étoient chrétiens ou juifs; s'ils étoient chrétiens, étoient-ils moines ou laïques? S'ils étoient juifs, étoit-ce une branche des esséniens ou une secte différente?

1° Eusèbe, *Histoire ecclés.*, l. 2, c. 17, saint Jérôme, Sozomène, Cassien, Nicéphore, parmi les anciens; Baronius, Petau, Godeau, le père de Montfaucon, le père Alexandre, le père Hélyot, etc., parmi les modernes, même quelques auteurs anglicans, ont cru que les *thérapeutes* étoient des juifs convertis au christianisme par saint Marc ou par d'autres prédicateurs de l'Evangile. Photius, au contraire, de Valois, dans ses *Notes sur Eusèbe*, le président Bouhier, le père Orsi, dominicain, dom Calmet et la foule des critiques protestants, soutiennent que les *thérapeutes* étoient juifs et non chrétiens. Voici les principales raisons qu'ils opposent à celles qu'Eusèbe a données pour prouver son sentiment.

En premier lieu, si les *thérapeutes* avoient été les premiers chrétiens de l'Eglise d'Alexandrie, il seroit étonnant qu'aucun auteur ecclésiastique n'en eût parlé avant le quatrième siècle, et qu'Eusèbe ne les eût connus que par la narration de Philon. Origène et Clément d'Alexandrie, qui avoient passé une partie de leur vie dans les écoles de cette ville, auroient dû les connoître, et le second les eût mis sans doute au nombre de ceux qu'il appelle *les vrais gnostiques*. Plusieurs peut-être embrassèrent le christianisme sur la fin du premier siècle, mais il n'y en a aucune preuve positive.

En second lieu, Philon fait entendre que cette secte étoit déjà ancienne, et qu'elle avoit des livres de ses fondateurs ; qu'elle étoit répandue de toutes parts, quoique le plus grand nombre des *thérapeutes* fussent en Egypte : or, cela ne peut pas s'entendre d'une secte chrétienne. L'an 40 de Jésus-Christ, lorsque Philon fut envoyé en ambassade à Rome, l'Eglise de cette ville n'étoit pas encore fondée, il n'y avoit encore aucun des livres du nouveau Testament publié que l'Evangile de saint Matthieu; le plus tôt que l'on puisse placer la fondation de l'Eglise d'Alexandrie est à l'an 50; et peut-être ne s'est-elle faite que beaucoup plus tard. Quand Philon auroit encore vécu quarante ans après son ambassade, il n'a pas pu dire que des *thérapeutes* chrétiens étoient une secte ancienne, ni qu'elle avoit des livres de ses anciens.

Il est d'ailleurs constant que le christianisme, qui avoit commencé à Jérusalem, se répandit d'abord dans la Judée et dans la Syrie, à Antioche et dans les environs; c'est là, et non en Egypte, que se trouvoient le plus grand nombre de chrétiens. Ils se multiplièrent dans l'Asie mineure, dans la Grèce, dans la Macédoine et en Italie par les travaux de saint Pierre et de saint Paul : dans le nouveau Testament il n'est parlé nulle part des chrétiens de l'Egypte.

L'amour de la solitude, la vie austère, le détachement de toutes choses, la contemplation, la continence même des *thérapeutes*, ne sont pas des preuves infaillibles de leur christianisme; les esséniens de la Judée pratiquoient à peu près le même genre de vie, personne cependant ne croit plus que les esséniens aient été chrétiens. Il y a bien de l'apparence que l'établissement de notre religion contribua beaucoup à l'extinction de ces deux sectes de juifs.

D'autre part, les *thérapeutes* avoient des observances judaïques desquelles les chrétiens ont dû s'abstenir, ils gardoient le sabbat, ils ne faisoient usage ni du vin ni de la viande, ils célébroient les fêtes juives, particulièrement la Pentecôte; ils pratiquoient de fréquentes ablutions, etc. Les chrétiens, au contraire, dès leur origine, ont observé le dimanche; saint Paul leur prescrivoit de manger de tout indifféremment, il reprit sévèrement les Galates, parce qu'ils vouloient judaïser; les apôtres avoient condamné cette conduite dans le concile de Jérusalem, il n'est pas probable que saint Marc eût voulu la tolérer dans l'Eglise d'Alexandrie.

Enfin, le repas religieux des *théra-*

peutes n'étoit point la célébration de l'eucharistie, comme Eusèbe se le persuadoit; ce repas consistoit à manger du pain, du sel et de l'hysope, et il étoit suivi d'une danse où les hommes et les femmes étoient réunis; rien de tout cela ne se faisoit dans les assemblées des premiers chrétiens. Le parallèle qu'Eusèbe a voulu faire entre ceux-ci et les *thérapeutes* n'est donc ni juste ni exact.

2° Beaucoup moins peut-on soutenir que ces derniers étoient des moines. La vie solitaire et monastique n'a commencé en Egypte que l'an 250, sous la persécution de Dèce, lorsque saint Paul, premier ermite, se retira dans le désert de la Thébaïde; saint Pacôme n'introduisit la vie cénobitique que plus de cinquante ans après; depuis longtemps il n'étoit plus question d'esséniens ni de *thérapeutes*. Ceux-ci avoient des femmes parmi eux, les moines n'en eurent jamais; les premiers n'observoient pas tous la continence, les moines la gardèrent toujours; le mot de *monastère*, dont se sert Philon, ne prouve rien, puisqu'il signifie simplement *une demeure solitaire*.

Rien n'est donc plus mal fondé que l'imagination des protestants, qui prétendent que ce sont principalement des moines qui ont accrédité l'opinion du christianisme et du monachisme des *thérapeutes*, et qu'ils l'ont fait par intérêt, afin de persuader la haute antiquité de leur état; Eusèbe, saint Jérôme, Baronius, les anglicans n'étoient pas des moines; en soutenant que les *thérapeutes* étoient chrétiens, ils n'ont pas dit que leur vie étoit monastique. Personne n'a plus fortement attaqué cette opinion que le père Orsi, dominicain, et dom Calmet, bénédictin. Des savants tels que dom Montfaucon et le père Alexandre étoient trop instruits pour mettre aucun intérêt à l'antiquité de leur état; ils n'ont pas eu besoin de suppositions fausses ou douteuses pour en prouver la sainteté, et le venger des calomnies des protestants.

Ceux-ci n'ont pas mieux réussi, en disant que les cénobites ont imité la vie que menoient les esséniens dans la Palestine, et que les anachorètes ont suivi l'exemple des *thérapeutes*. Encore une fois, il y avoit longtemps que ces deux sectes juives étoient oubliées, lorsque saint Paul et saint Pacôme ont paru; il y a cent à parier contre un que ni l'un ni l'autre n'en avoient jamais entendu parler, qu'ils n'avoient jamais lu les ouvrages de Josèphe ni de Philon. Nous avons fait voir ailleurs que la seule lecture de l'Evangile leur a suffi pour concevoir une haute estime de la vie qu'ils ont embrassée. *V.* THÉOLOGIE MYSTIQUE.

3° Les opinions des critiques n'ont pas moins varié sur la question de savoir si les *thérapeutes* étoient une branche des esséniens, ou si c'étoit une secte différente, parce que l'on en est réduit sur ce point à de simples conjectures. Prideaux, qui a rapporté et comparé ce que Josèphe a dit des esséniens de la Palestine, avec ce que Philon en a écrit, et avec ce qu'il raconte des *thérapeutes* de l'Egypte, fait voir que ces deux auteurs sont d'accord touchant les opinions, les mœurs, la manière de vivre des esséniens, soit de la Judée, soit de l'Egypte où il s'en trouvoit aussi; que les *thérapeutes* n'en étoient différents qu'en ce qu'ils renonçoient à tout pour se livrer à la contemplation. C'est pourquoi il nomme les premiers *esséniens pratiques*, et les seconds *esséniens contemplatifs*, *Hist. des Juifs*, l. 13, an. 107 avant Jésus-Christ, t. 2, p. 166.

C'en est assez pour réfuter quelques auteurs en petit nombre, qui ont imaginé que les *thérapeutes* étoient des païens judaïsants; et Jablenski qui a soutenu que c'étoient des prêtres égyptiens appliqués à la médecine, aussi bien que leurs femmes. Conséquemment, l'opinion commune des critiques est que les *thérapeutes* sont une branche de la secte des esséniens.

4° En quel temps cette secte a-t-elle commencé, où avoit-elle puisé sa doctrine et les motifs de sa manière de vivre? Nouvelle matière à conjectures. Brucker, *Hist. crit. de la philos.*, t. 2, p. 763 et seq., pense qu'environ trois cents ans avant Jésus-Christ, plusieurs

juifs, pour se dérober aux troubles et aux désastres de leur patrie, se retirèrent les uns dans les lieux écartés de la Judée, les autres en Egypte, et embrassèrent chacun de leur côté un genre de vie particulier; qu'ils y adoptèrent les sentiments des philosophes pythagoriciens qui y enseignoient pour lors, qu'ils puisèrent dans cette philosophie l'amour de la solitude, du détachement de toutes choses, des austérités, de la contemplation et des explications allégoriques de l'Ecriture sainte. Il ajoute, t. 6, p. 437 et 438, que ces Juifs étoient dans les sentiments des cabalistes et des philosophes orientaux, analogues à ceux de Pythagore. Mosheim, *Hist. crit.*, proleg., c. 2, § 13 et suiv., pense de même. Néanmoins, dans son *Hist. ecclés.*, premier siècle, première part., c. 2, § 10, il dit qu'il ne voit rien dans la narration de Philon ni dans les mœurs des *thérapeutes*, qui puisse engager à les regarder comme une branche des esséniens, que ce pouvoit être une secte particulière des Juifs mélancoliques et enthousiastes. Probablement il n'a pas comparé ce que dit Philon dans son premier livre *de Vita contemplativâ*, avec ce qu'il a écrit dans son ouvrage intitulé *Omnis probus liber;* il y auroit vu que cet auteur distingue nettement les esséniens en deux branches, l'une d'esséniens pratiques, l'autre d'esséniens contemplatifs, nommés *thérapeutes*.

Plus d'une fois nous avons eu occasion de faire remarquer l'affectation de Mosheim et de Brucker de tout rapporter à leur système favori, touchant le mélange qui s'est fait dans l'école d'Alexandrie, de la philosophie de Pythagore et de Platon avec celle des orientaux et avec la cabale des Juifs, système par lequel ils se sont flattés de tout expliquer, et de donner la clef de toutes les erreurs. Mais nous avons fait voir que ce système est non-seulement une pure conjecture dénuée de toute preuve, mais qu'il est absolument faux, qu'il confond toutes les époques, et qu'au lieu de rien éclaircir, il ne sert qu'à tout brouiller. *Voyez* CABALE, EMANATION, PHILOSOPHIE ORIENTALE, etc.

En particulier, sur la question que nous traitons, il choque toute vraisemblance. Il est fort incertain si, à l'époque de la retraite des esséniens en Egypte, il y avoit des pythagoriciens, s'ils y enseignoient, s'ils y répandoient leur doctrine. Nous persuadera-t-on que sous les indignes successeurs de Ptolémée Philadelphe, prince dont les débauches, la rapacité, la cruauté, la tyrannie sont connues, les sciences étoient fort cultivées en Egypte, et que l'on avoit la commodité de s'y livrer à la philosophie? On n'a recommencé à s'en occuper que sous le gouvernement des Romains. L'école d'Alexandrie n'a vu renaître sa réputation qu'au temps d'Ammonius, et au plus tôt sur la fin du second siècle, cent ans au moins après Philon; parce que celui-ci étoit philosophe, il ne s'ensuit pas qu'il y avoit pour lors des écoles publiques de philosophie; Philon n'a jamais connu que la philosophie des Grecs.

Nous persuadera-t-on encore que, pendant les trois cents ans qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ, les Juifs de la Palestine, successivement pillés et tourmentés par les armées des rois d'Egypte ou de Syrie, ensuite par les Romains et par les Hérode, ont eu la liberté d'étudier la philosophie, soit des Orientaux, soit des Grecs? On sait l'aversion qu'ils avoient conçue pour les païens pendant tout ce période, et combien ils étoient éloignés d'en recevoir des leçons.

En second lieu, Brucker convient que les Juifs qui se retirèrent, soit dans les déserts de la Judée, soit en Egypte, étoient des familles du commun, cela est prouvé par la culture de la terre, par les arts mécaniques, par les métiers qu'exerçoient les esséniens de la Judée, selon le témoignage de Philon et de Josèphe; Philon ajoute que les esséniens en général dédaignoient la philosophie, la logique, la physique et la métaphysique; qu'ils ne s'occupoient que de Dieu et de l'origine de toutes choses; or, ils la trouvoient dans Moïse mieux que partout ailleurs. Il dit enfin que la seule étude des esséniens étoit la morale,

d'où il s'ensuit que les sens mystiques et allégoriques qu'ils recherchoient dans l'Ecriture sainte étoient des leçons de morale.

Enfin nous avons fait voir que, pour concevoir de l'estime et du goût pour la vie solitaire, pauvre, austère, contemplative, il suffit de connoître les leçons et les exemples des prophètes et des justes de l'ancien Testament; que leurs livres ne s'expliquent pas moins clairement sur ce sujet que ceux du nouveau, et que saint Paul les a proposés pour modèle aux chrétiens. Il n'a donc pas été nécessaire que les *thérapeutes* consultassent des philosophes païens pour embrasser le genre de vie qu'ils ont suivi. C'est plus qu'il n'en faut pour conclure que l'opinion de Mosheim, de Brucker et des autres protestants, n'est qu'un rêve systématique, qui n'a ni preuve ni solidité. *Voyez* Esséniens.

THÉRAPHIM, mot hébreu qui, dans les versions de l'Ecriture, est traduit par *idoles, statues, sculptures*, mais dont il est difficile de connoître la vraie signification grammaticale. Ce qu'en a dit Spencer, *de Legib. Hebr. ritual.*, l. 3, dissert. 7, c. 3, nous apprend peu de chose. Les rabbins qui prétendent que c'étoient des statues qui parloient et qui prédisoient l'avenir, et qui ont enseigné la manière dont on les faisoit, ne méritent aucune croyance; toutes les idoles que les païens consultoient pour connoître l'avenir, ne parloient pas pour cela; en hébreu, comme en françois, *parler* signifie souvent *indiquer, faire connoître* par un signe quelconque. Ceux qui ont assuré que les *théraphim* étoient une invention des Egyptiens, que c'étoient des figures du dieu *Sérapis*, adoré en Egypte, ne peuvent en donner aucune preuve; Laban qui vivoit dans la Chaldée, n'étoit certainement pas allé chercher ses *théraphim* en Egypte. D'autres qui ont pensé que ce mot est le même que *séraphim*, des serpents ailés, que c'étoient des talismans, tels que le serpent d'airain fait par l'ordre de Moïse, ne sont pas mieux fondés. Enfin Jurieu, qui a décidé que les *théraphim* de Laban étoient ses dieux pénates et les images de ses ancêtres, a voulu deviner au hasard. Du temps de Laban, l'idolâtrie ne faisoit que commencer chez les Chaldéens, elle n'étoit pas encore portée au point de diviniser des hommes morts.

Il vaut donc mieux avouer notre ignorance que de nous livrer à des conjectures frivoles; le nom général d'*idoles* suffit pour entendre tous les passages dans lesquels le mot Théraphim est employé.

THESSALONICIENS. Suivant l'opinion commune, à laquelle on ne peut rien opposer de solide, les deux lettres de saint Paul aux *Thessaloniciens* sont les deux premières qu'il ait écrites aux fidèles qu'il avoit convertis. On les rapporte aux années 52 et 53 de l'ère vulgaire, pendant lesquelles il paroît que l'apôtre demeura constamment à Corinthe. Le but de ces deux lettres est de confirmer ces nouveaux chrétiens dans la foi, dans la pratique des bonnes œuvres, dans la patience au milieu des persécutions auxquelles ils étoient exposés. La seconde contient plusieurs choses touchant le second avénement de Jésus-Christ; saint Paul, c. 2, y parle d'un homme pécheur, d'un fils de perdition, d'un adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce que l'on appelle *Dieu*, et que l'on adore, qui se place dans le temple de Dieu, comme s'il étoit Dieu lui-même... « Ce mystère d'iniquité, dit-il, s'opère » déjà... et l'on connoîtra dans le temps » ce coupable que Jésus-Christ tuera du » souffle de sa bouche, et détruira par » l'éclat de son avénement, etc. » Ce chapitre a beaucoup exercé les commentateurs; chacun l'a entendu selon ses préjugés. Plusieurs ont cru y reconnoître l'antechrist qui doit venir à la fin du monde.

Ceux qui ne cherchent point de mystères sans nécessité, ont observé que, dans tout ce chapitre ni même dans toute la lettre, il n'est point question de la fin du monde, mais de la fin de la religion et de la république des Juifs; que par *homme de péché*, fils *de perdition*, etc., l'apôtre entend les Juifs incrédules, ennemis jurés du christia-

nisme, obstinés à persécuter les fidèles, et de la part desquels les *Thessaloniciens* avoient éprouvé plusieurs avanies. Cette explication simple acquiert la plus grande probabilité, lorsque l'on compare le *mystère d'iniquité* qui s'opéroit déjà pour lors, suivant saint Paul, avec ce qui se passoit en ce temps-là dans la Judée, où divers imposteurs se donnoient pour messies, séduisoient le peuple par des prestiges, et finissoient par être exterminés avec leurs adhérents; où les Juifs par leur esprit séditieux et turbulent préparoient l'orage qui fondit sur eux quelques années après.

Les protestants aveuglés par leur haine contre l'Eglise romaine, ont cru voir, dans cette prédiction de saint Paul, la chute de l'empire romain, la domination des papes établie sur ses ruines, l'antichristianisme ou l'idolâtrie catholique fondée sur des prestiges ou de faux miracles opérés par l'intercession et les reliques des saints, etc. Cette imagination, sortie de quelques cerveaux fanatiques, a trouvé des approbateurs, même parmi les savants; Beausobre n'a pas rougi de l'appuyer par son suffrage, mais sans se mettre trop à découvert, dans ses *Remarques sur la seconde Epître aux Thessaloniciens*, c. 2, ℣. 8.

Pour en voir l'absurdité, il suffit de remarquer, 1° que la ruine de l'empire romain n'est arrivée dans l'Occident que quatre cents ans après l'année 53 de Jésus-Christ; 2° que, suivant saint Paul, ℣. 3, elle devoit être précédée d'une rébellion, αποστασία, *discessio;* Beausobre lui-même l'entend ainsi : or, la chute de l'empire romain n'est point arrivée par une rébellion, mais par l'inondation des Barbares. 3° La grande autorité des papes et leur pouvoir temporel n'ont commencé que plusieurs siècles après cette révolution. 4° Saint Paul dit aux *Thessaloniciens*, ℣. 6 : *Vous savez ce qui retient ou ce qui retarde sa manifestation dans son temps; je vous l'ai dit lorsque j'étois avec vous.* Etrange charité de la part de l'apôtre, d'avertir les *Thessaloniciens* d'un événement duquel ils ne pouvoient pas être témoins, et de ne donner aucun signe qui pût prémunir ceux qui devoient y être présents et s'y laisser tromper? 5° Saint Paul ajoute que Dieu leur enverra une *opération d'erreur*, afin qu'ils croient au mensonge, parce qu'ils ont refusé de croire à la vérité; ℣. 10, les fidèles du cinquième siècle étoient-ils des opiniâtres qui avoient refusé de croire en Jésus-Christ? 6° *Le mystère d'iniquité s'opéroit déjà*, ℣. 7; il faut donc que l'idolâtrie de l'Eglise romaine, le culte des saints, des images, des reliques, aient commencé du temps de saint Paul; ce n'est pas là ce que veulent les protestants. 7° Pour compléter le tableau, Beausobre devoit nous apprendre en quel temps Jésus-Christ doit arriver pour *tuer le méchant par le souffle de sa bouche et par l'éclat de son avénement*, ℣. 8; nous aurions mis sa prophétie à côté de celle de Joseph-Mède, de Sanchius, de Jurieu et des fanatiques des Cévennes. *Voyez* ANTECHRIST.

On comprend que ces paroles de saint Paul, *Dieu leur enverra une opération d'erreur*, etc., ne signifient point que Dieu trompera les incrédules, qu'il les aveuglera, qu'il les endurcira positivement dans l'erreur; mais qu'il les laissera se tromper et s'aveugler eux-mêmes : cette prédiction ne s'est que trop bien accomplie à l'égard des Juifs, puisque la destruction de leur ville et de leur temple, les massacres et la dispersion de leur nation ne furent pas capables de leur ouvrir les yeux. On est tenté de croire qu'une partie de cet esprit a passé aux protestants, lorsqu'ils abusent aussi indignement de l'Ecriture sainte. *Voyez* AVEUGLEMENT, ENDURCISSEMENT.

Il y a, dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 18, in-12, p. 208, une histoire abrégée, mais curieuse, de Thessalonique; il y est parlé de la fondation de l'Eglise de cette ville par saint Paul, des révolutions qu'elle a subies, des grands hommes qui l'ont gouvernée ou qui y ont reçu la naissance. Aujourd'hui, sous la domination des Turcs, l'Eglise grecque schismatique, qui y subsiste encore,

déchoit sensiblement, et semble toucher de près à sa ruine entière.

THÉURGIE, art de parvenir à des connoissances surnaturelles, et d'opérer des miracles par le secours des esprits ou génies que les païens nommoient des *dieux*, et que les Pères de l'Eglise ont appelés des *démons*.

Cet art imaginaire a toujours été recherché et pratiqué par un bon nombre de philosophes; mais ceux des 3e et 4e siècles de l'Eglise qui prirent le nom d'*éclectiques*, ou de *nouveaux platoniciens*, tels que Porphyre, Julien, Jamblique, Maxime, etc., en furent principalement entêtés. Ils se persuadoient que par des formules d'invocation, par certaines pratiques, on pourroit avoir un commerce familier avec les esprits, leur commander, connoître et opérer par leur secours des choses supérieures aux forces de la nature.

Ce n'étoit dans le fond rien autre chose que la magie : mais ces philosophes en distinguoient deux espèces; savoir, la magie noire et malfaisante, qu'ils nommoient *goëtie*, et dont ils attribuoient les effets aux mauvais démons, et la magie bienfaisante, qu'ils appeloient *théurgie*, c'est-à-dire opération divine, par laquelle on invoquoit les bons génies. Il n'est pas possible de démontrer l'illusion et l'impiété de cet art détestable, et nous l'avons déjà dit à l'article MAGIE.

1° L'existence des prétendus génies, moteurs de la nature, qui en animoient toutes les parties, étoit une erreur; elle n'étoit prouvée par aucun raisonnement solide ni par aucun fait certain : c'étoit une pure imagination fondée sur l'ignorance des causes physiques et du mécanisme de la nature; voilà néanmoins tout le fondement du polythéisme et de l'idolâtrie. *Voyez* PAGANISME. Le peuple aveugle attribuoit faussement à des intelligences particulières, à des esprits répandus par tous les phénomènes que Dieu, seul auteur et gouverneur de l'univers, opère ou par lui-même ou par les lois générales du mouvement qu'il a établies et qu'il conserve; et malheureusement les philosophes, au lieu de combattre ce préjugé, l'adoptèrent et le rendirent plus incurable. Mais comment savoient-ils que ce n'est point le Créateur du monde qui le gouverne, qu'il s'est déchargé de ce soin sur des esprits inférieurs? Cette opinion déroge évidemment à la puissance, à la sagesse, à la bonté de Dieu. Les plus censés convenoient que Dieu a fait le monde par inclination à faire du bien; et ils se contredisoient en supposant qu'il en a confié le gouvernement à des esprits qu'il savoit être très-capables de faire du mal, ou par impuissance, ou par mauvaise volonté. Telle a été la cause pour laquelle on a rendu à ces esprits le culte suprême, le culte d'adoration et de confiance que l'on n'auroit dû rendre qu'à Dieu seul; et les philosophes confirmèrent encore cet abus, en décidant qu'il ne falloit rendre aucun culte au Dieu suprême, mais seulement aux esprits; Porphyre, *de Abstin.*, l. 2, n. 34. Celse reproche continuellement aux chrétiens leur impiété, parce qu'ils ne vouloient point adorer des génies distributeurs des bienfaits de la nature. Dans Origène, l. 8, n. 2, etc.

2° Comment savoit-on que telles paroles ou telles pratiques avoient la vertu de subjuguer ces prétendus esprits et de les rendre obéissants? Les *théurgistes* supposoient que les mêmes esprits avoient révélé ce secret aux hommes; mais quelle preuve avoit-on de cette révélation? Quelques imposteurs, qui s'avisèrent de le croire, osèrent aussi l'affirmer, pour se donner du relief et se faire respecter; ils éblouirent les ignorants par des tours de souplesse, ou par quelques secrets naturels qui parurent merveilleux; on les crut sur leur parole, et l'erreur se perpétua par tradition. L'on put savoir que certains hommes avoient opéré des miracles; mais ils les avoient faits par l'invocation et par le secours de Dieu, et non par l'entremise des génies. Lorsque Jésus-Christ eut paru dans le monde, on fut convaincu qu'il avoit opéré des miracles, et que ses disciples en faisoient encore; mais les juifs aveuglés par la haine, les païens fascinés par leur croyance, se persuadèrent que ces prodiges étoient

faits par l'intervention des esprits. Celse accuse les chrétiens d'en opérer par l'invocation des démons, l. 1, n. 6. Par une contradiction grossière, il jugea que ces esprits bons ou mauvais obéissoient à des hommes qui refusoient de leur rendre aucun culte, et qui faisoient tous les efforts pour en détourner les païens. C'est ce qu'Origène lui reproche continuellement : nous ne devons donc pas nous étonner de ce que la *théurgie* devint si commune après l'établissement du christianisme ; les philosophes païens vouloient détruire par là l'impression qu'avoit faite sur tous les esprits les miracles de Jésus-Christ, des apôtres et des premiers chrétiens.

3° Plusieurs pratiques des *théurgistes* étoient des crimes, tels que les sacrifices de sang humain, et l'on ne peut pas douter que les visionnaires n'en aient offert ; l'histoire en dépose, et les incrédules mêmes de nos jours n'ont pas osé le nier. Plusieurs eurent la témérité de consulter leurs dieux fantastiques sur la vie et la destinée des empereurs ; cette curiosité fut regardée avec raison comme un crime d'état, capable d'émouvoir les peuples et d'ébranler leur fidélité : aussi quelques-uns furent punis de mort pour cet attentat. En général la *théurgie* étoit criminelle, puisque c'étoit un acte de polythéisme et d'idolâtrie ; ceux qui s'y livroient étoient donc tout à la fois insensés, imposteurs et méchants.

Dans l'impuissance de les justifier, quelques incrédules modernes ont dit que la plupart des cérémonies du christianisme ne sont pas différentes, dans le fond, de la *théurgie ;* que, par les sacrements, les bénédictions, les exorcismes, etc., un prêtre prétend commander à la Divinité, comme les *théurgistes* se flattoient de commander aux esprits. Malheureusement les protestants sont les premiers auteurs de cette calomnie : Mosheim et Brucker soutiennent qu'un grand nombre des cérémonies de l'Eglise catholique sont venues des idées de platonisme suivies par les éclectiques ; Beausobre nous reproche d'attribuer à des cérémonies et à certaines compositions, telles que le chrême, une espèce de vertu divine ; La Croze prétend que le *myron* des Grecs et le *chrême* des Latins ne sont qu'une imitation du *kyphi* dont les Chaldéens et les Egyptiens se servoient dans les initiations.

Si la malignité n'avoit pas ôté à ces critiques protestants toute réflexion, ils auroient compris qu'ils donnoient lieu à un incrédule de leur reprocher que le baptême et la cène qu'ils admettent comme deux sacrements, que le signe de la croix et les formules de prières qu'ils ont conservées, sont des cérémonies *théurgiques ;* mais pourvu que les protestants satisfassent leur haine contre l'Eglise romaine, ils s'embarrassent fort peu des conséquences ; c'est donc à nous de répondre aux incrédules.

1° Par les cérémonies chrétiennes, un prêtre ne s'adresse ni aux esprits ni à d'autres êtres imaginaires ; il invoque Dieu seul, et croit que c'est Dieu seul qui opère : or, Dieu est sans doute le maître d'attacher ses grâces et ses dons spirituels à tels rites et à telles formules qu'il lui plaît. Comme l'homme a besoin de signes extérieurs pour exciter son attention, pour exprimer les sentiments de son âme, et pour les inspirer aux autres, il étoit de la sagesse et de la bonté divine de prescrire les cérémonies qui pouvoient lui plaire, afin de préserver l'homme des abus, des absurdités, des profanations, dans lesquels sont tombés tous ceux qui n'ont pas été guidés par les leçons de la révélation. Aussi Dieu a daigné prescrire dès le commencement du monde le culte extérieur qu'il daignoit agréer. *Voyez* CÉRÉMONIE.

2° C'est Dieu lui-même qui a prescrit les cérémonies chrétiennes par Jésus-Christ, par les apôtres, par l'Eglise, à laquelle Jésus-Christ a promis son esprit, son secours et son assistance ; et, loin d'avoir eu aucune intention d'imiter les païens, l'Eglise a eu dessein au contraire de détourner et de préserver ses enfants des abus et des superstitions du paganisme. Un prêtre dans ses fonctions ne prétend donc point commander à Dieu,

mais lui obéir; il n'y met rien du sien, il se conforme exactement à ce qui lui est prescrit de la part de Dieu, et il est convaincu que Dieu l'a ainsi ordonné, par toutes les preuves qui démontrent la divinité du christianisme.

3° Aucune cérémonie chrétienne n'est un crime, une profanation ni une indécence; toutes respirent la piété, le respect, la confiance en Dieu; lorsque l'on en prend l'esprit et que l'on en conçoit la signification, toutes sont des leçons de morale et de vertu. Il n'y a pas plus de ressemblance entre les rites et la *théurgie* qu'entre l'idolâtrie et le culte du vrai Dieu. Nous concevons qu'avec un esprit faux, avec de la malignité et de l'impiété, on peut les tourner en ridicule; mais on ne réussit pas moins à l'égard des usages, des formules et des cérémonies les plus respectables de la vie civile : des railleries et des traits de satire ne sont pas des raisons, ils amusent les sots et font pitié aux sages. *Voy.* CÉRÉMONIE.

THOMAS, APÔTRE (saint). Nous savons par l'Evangile que cet apôtre étoit tendrement attaché à son divin Maître. Lorsque les autres disciples, dans la crainte que Jésus-Christ ne fût mis à mort par les Juifs, voulurent le détourner d'aller à Béthanie, ressusciter Lazare, Thomas leur dit : *Allons aussi, nous autres, afin de mourir avec lui*, Joan., c. 11, ℣. 16. Pendant la dernière cène, le Sauveur ayant dit qu'il alloit retourner à son Père, cet apôtre lui demanda : *Seigneur, nous ne savons où vous allez; comment pouvons-nous connoître la voie?* Jésus lui répondit : *Je suis la voie, la vérité et la vie; personne ne va à mon Père que par moi*, c. 14, ℣. 5 et 6. Thomas ne s'étant point trouvé avec les autres apôtres, lorsque Jésus-Christ leur apparut pour la première fois après sa résurrection, refusa de croire à leur témoignage, et ajouta qu'il ne croiroit pas, à moins qu'il ne vît et ne touchât les plaies de son Maître. Le Sauveur eut la condescendance de le satisfaire; alors Thomas convaincu s'écria : *Mon Seigneur et mon Dieu*, c. 20, ℣. 28. Profession de foi remarquable; saint Pierre s'étoit borné de dire dans une autre circonstance : *Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant*, Matth., c. 16, ℣. 16; mais Jésus-Christ voulut que sa divinité fût exprimée clairement et sans équivoque par saint Thomas. C'est ce qui a fait dire à saint Grégoire le Grand, *Homil.* 26 *in Evang.* : « Nous sommes plus affermis dans notre » foi par le doute de saint Thomas, que » par la foi prompte des autres apô- » tres. »

Quant aux travaux apostoliques de celui-ci, ce que nous avons de plus certain est le témoignage d'Origène, qui a écrit dans le 3e livre de son *Commentaire sur la Genèse*, que saint Thomas alla prêcher l'Evangile chez les Parthes; témoignage conservé par Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 3, c. 1, et confirmé par la tradition du troisième et du quatrième siècles, suivant laquelle le corps de cet apôtre reposoit dans la ville d'Edesse en Mésopotamie. On sait que, du temps d'Origène, les Parthes étoient en possession de la Perse et des pays voisins qui confinent aux Indes; d'où l'on a conclu que saint Thomas avoit établi l'Evangile dans toutes ces contrées. Cela est d'autant plus probable, qu'il y a eu de bonne heure des chrétiens dans ces parties de l'Asie, et qu'ils ne connoissoient point d'autre origine de leur christianisme que la prédication de saint Thomas ou de ses disciples.

A la vérité il s'est établi une tradition plus récente, qui porte que cet apôtre étendit sa mission jusque dans la presqu'île des Indes, en deçà du Gange, qu'il souffrit le martyre dans la ville de Calamine, nommée ensuite *Saint-Thomé*, et aujourd'hui *Méliapour*, et que l'on y avoit son tombeau. Mais cette croyance ne paroît pas assez bien fondée pour lui donner la préférence sur l'opinion des premiers siècles. Les peuplades de chrétiens que les Portugais ont trouvées sur la côte de Malabar en arrivant dans les Indes, vers l'an 1500, et qui se nommoient *chrétiens de saint Thomas*, y avoient été établies par les nestoriens, et ils en avoient embrassé les erreurs. *Voyez* NESTORIANISME, § 4; Tillemont,

Mém., t. 1, p. 230; *Vies des Pères et des martyrs*, t. 12, p. 230.

Thomas d'Aquin (saint), célèbre docteur de l'Eglise et religieux dominicain, naquit l'an 1226, et mourut l'an 1274. C'est un malheur qu'il n'ait vécu que quarante-huit ans, puisque toute sa vie fut consacrée à l'étude et au service de l'Eglise, et que ses vertus ne furent pas moins éclatantes que ses talents. Il est appelé le *docteur angélique*, ou l'*ange de l'école*, parce qu'aucun autre n'a traité la théologie scolastique avec autant de clarté, d'ordre et de solidité que lui; aussi aucun autre n'a eu autant de réputation, soit pendant sa vie, soit après sa mort; dans quelque siècle qu'il eût paru, il auroit été un grand homme. Ceux même qui ont cherché à diminuer son mérite et sa gloire, ont été forcés de convenir que, s'il avoit pu réunir à l'étendue et à la pénétration de son génie les secours que nous avons à présent pour acquérir de l'érudition, il n'y auroit aucune espèce d'éloge dont il ne fût digne. Sa *Somme théologique*, qui est l'abrégé de ses ouvrages de ce genre, est encore regardée avec raison comme un chef-d'œuvre de méthode et de dialectique.

Mais il en a fait beaucoup d'autres; tous ont été recueillis et publiés; la meilleure édition est celle de Rome, faite l'an 1570, en dix-sept volumes in-fol. Elle contient, 1° ses ouvrages philosophiques, qui sont des commentaires sur toute la philosophie d'Aristote; 2° des commentaires sur les quatre livres du maître des sentences; 3° un volume des questions disputées en *théologie*; 4° la *Somme contre les gentils*, divisée en quatre livres; 5° la *Somme théologique*, de laquelle nous venons de parler : on prétend que saint Thomas l'a composée dans l'espace de trois ans; 6° des explications ou commentaires sur plusieurs livres de l'ancien et du nouveau Testament; 7° un volume d'opuscules et d'œuvres mêlées sur différents sujets, au nombre de soixante-treize, mais dont quelques-uns peuvent n'être pas de lui, au jugement des critiques.

L'écrivain le mieux instruit de la vie de saint Thomas, et qui avoit vécu avec lui, dit avec raison que l'on ne conçoit pas comment, dans un intervalle de vingt ans, à dater du moment auquel ce saint docteur commença d'enseigner, jusqu'à sa mort, il a pu faire un aussi grand nombre d'ouvrages et sur autant de matières différentes. L'étonnement redouble, quand on se rappelle que la prière et la méditation, la prédication de la parole de Dieu, les affaires dont ce grand homme fut chargé, les voyages qu'il a faits, ont dû occuper près de la moitié de son temps. Aussi disoit-il qu'il avoit plus appris au pied du crucifix que dans les livres.

Depuis que l'on a négligé l'étude de la *scolastique* pour s'attacher principalement à la *théologie* positive, les ouvrages de saint Thomas sont beaucoup moins lus qu'autrefois, mais un *théologien* qui veut s'instruire solidement ne regrettera jamais le temps qu'il aura mis à consulter la *Somme théologique*; il y trouvera sur chaque question les preuves et les réponses à toutes les objections que l'on peut tirer du raisonnement.

Les protestants, qui méprisent beaucoup les *scolastiques*, et qui en ont dit tout le mal possible, n'ont pas plus respecté saint Thomas que les autres : ils lui accordent à la vérité plus d'esprit et de pénétration; mais ils disent qu'au lieu de travailler à corriger la mauvaise méthode et le respect superstitieux pour Aristote, qui régnoient de son temps dans les écoles, il a rendu cet abus plus incurable par l'admiration qu'il a inspirée à son siècle; qu'il y a beaucoup à rabattre des éloges que l'on a donnés à ses talents. Quelques-uns prétendent que ses définitions sont souvent vagues et obscures, que ses plans et ses divisions, quoique pleins d'art, manquent souvent de clarté et de justesse; que sa méthode ne sert fréquemment qu'à brouiller les questions au lieu de les éclaircir. D'autres ont affecté de renouveler les accusations qui furent formées contre ce saint docteur par des ennemis jaloux, pendant les troubles de l'université de Paris. Ils n'ajoutent aucune foi à ce que ses historiens racon-

tent de ses vertus et de ses miracles.

Jamais la prévention des protestants n'a éclaté davantage qu'à cette occasion. Peut-on blâmer saint Thomas de n'avoir pas entrepris de changer absolument la méthode qui régnoit de son temps dans toutes les écoles de la chrétienté? Nos adversaires conviennent que ceux qui s'attachoient principalement à l'Ecriture sainte et à la tradition, et que l'on appeloit les *docteurs bibliques*, ne jouissoient d'aucune estime ni d'aucune considération, et voyoient leurs écoles désertes : un docteur sage étoit donc forcé de se conformer au goût général et dominant. Mais saint Thomas n'a pas négligé l'étude de l'Ecriture sainte, puisqu'il en a expliqué et commenté plusieurs livres, et qu'il a fait plus d'usage de la tradition que les autres. Quand on n'est pas au fait du langage *scolastique* usité pour lors, il n'est pas étonnant que l'on trouve obscures la plupart des définitions de ce grand *théologien;* mais il suffit de jeter seulement un coup d'œil sur la table des livres et des chapitres de sa *Somme*, pour être convaincu qu'il y règne un ordre infini dans la distribution des matières; il s'en faut beaucoup qu'il y en ait autant chez la plupart des *théologiens* protestants. Ceux-ci ont très-bien compris que la précision avec laquelle ce savant *scolastique* a traité les questions qui les divisent d'avec nous, a fait leur condamnation d'avance. Leur incrédulité touchant les vertus héroïques, et les miracles de saint Thomas ne prévaudront jamais sur l'attestation des témoins oculaires de sa vie, ni sur les informations juridiques qui en ont été faites; on n'a pas pu en imposer sur les actions et sur la conduite d'un personnage aussi célèbre, qui a été vu et connu dans toute la France et dans toute l'Italie. *Voyez* SCOLASTIQUE.

THOMAS BECQUET (saint), archevêque de Cantorbéry, naquit l'an 1117, et fut mis à mort l'an 1170, sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre. Quoique ce saint ne soit pas au nombre des écrivains ecclésiastiques, il nous paroît important de réfuter les calomnies que l'on élève aujourd hui contre sa mémoire, calomnies qui retombent sur l'Eglise catholique, par le jugement de laquelle il a été mis au rang des saints.

Elevé d'abord à la dignité de chancelier d'Angleterre, il rendit au roi et à la nation les plus importants services; placé ensuite sur le siége de Cantorbéry, l'an 1160, il encourut la disgrâce de son souverain et des grands du royaume, par sa fermeté à défendre les droits de l'Eglise contre les entreprises et les usurpations de l'un et des autres. Obligé de se retirer en France, il y fut accueilli par le roi Louis VII, et par le pape Alexandre III, qui y étoit pour lors. Après plusieurs tentatives et de longues négociations, l'un et l'autre parvinrent à le réconcilier avec son roi, et à le faire rétablir sur son siége. Mais comme il continuoit de s'opposer aux abus qui régnoient, et à demander la restitution des biens enlevés à son Eglise, il excita de nouveau la colère du roi : quatre courtisans crurent se rendre agréables à ce prince, en assassinant ce vertueux prélat au pied des autels. Il fut mis au rang des saints trois ans après sa mort.

Avant le schisme de l'Angleterre et l'introduction du protestantisme dans ce royaume, tous les Anglois rendoient un culte religieux à saint Thomas Becquet, et le regardoient comme un des grands hommes de leur nation. Mais ils ont changé d'idées en changeant de religion; plusieurs de leurs écrivains se sont emportés en invectives contre ce personnage. Jugeant de sa conduite, comme si au douzième siècle leur roi s'étoit déjà déclaré chef souverain de l'église anglicane, ils ne voient plus dans le saint archevêque qu'un fanatique ambitieux, un brouillon, un séditieux, un opiniâtre frénétique, révolté contre son roi et son bienfaiteur. C'est ainsi qu'il est traité par le traducteur anglois de l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim, 12e siècle, 2e part., c. 2, § 12, note. Mosheim en avoit parlé avec décence et avec modération; quelques incrédules françois ont encore enchéri sur les termes injurieux du traducteur.

Pour juger si l'archevêque de Cantorbéry a été innocent ou coupable, digne

de louange ou de blâme, il faut savoir plusieurs faits historiques rapportés par les contemporains, et que l'on ne peut pas révoquer en doute.

1° Henri II étoit un souverain non-seulement très-absolu, mais très-violent, sujet à des transports fréquents de colère, pendant lesquels il ne se possédoit plus; il oublioit ses engagements les plus solennels, et ne vouloit plus d'autre loi que sa volonté. Accoutumé à disposer de tous les bénéfices, contre le droit commun établi partout, il s'approprioit les revenus pendant la vacance, et négligeoit pendant longtemps de nommer un successeur, afin de prolonger sa jouissance; à son exemple les seigneurs envahissoient les biens ecclésiastiques, et se réunissoient pour dépouiller le clergé; le même désordre avoit régné en France pendant plusieurs siècles.

2° Lorsque ce prince voulut placer Thomas Becquet sur le siége de Cantorbéry, celui-ci lui déclara que s'il étoit une fois revêtu de cette dignité, il ne pourroit plus tolérer ce brigandage, que son devoir le forceroit de s'y opposer, qu'il encourroit infailliblement la disgrâce du roi, qu'il le supplioit de le dispenser d'accepter cette charge. Henri II insista, il eut donc tort de s'étonner de la résistance de l'archevêque, il devoit s'y attendre.

3° Les abus auxquels Thomas s'opposoit n'étoient pas des lois, le roi lui-même les appeloit *des coutumes*. Il les fit rédiger en lois dans une assemblée tenue à Clarendon, l'an 1164; il crut acquérir ainsi le droit de dépouiller le clergé, non-seulement de ses biens, mais encore de sa juridiction. La plupart des évêques se soumirent. L'archevêque de Cantorbéry, pour ne pas se rendre odieux, consentit à signer avec les autres; mais après réflexion faite il s'en repentit, il en demanda pardon au pape, et se fit absoudre : de là le nouveau mécontentement du roi et l'origine de la rupture.

4° Ces constitutions de Clarendon furent examinées en France par le pape dans une assemblée tenue à Sens ou ailleurs; de seize articles qu'elles contenoient, on jugea qu'il y en avoit seulement sept que l'on pouvoit tolérer, que tous les autres étoient contraires au droit généralement reçu dans l'Eglise et aux décrets des conciles; on blâma la foiblesse qu'avoit eue d'abord l'archevêque de Cantorbéry et les autres évêques anglois de les signer. Les anglicans répondent que le pape ni l'Eglise n'avoient rien à voir aux lois civiles d'Angleterre; que c'étoit au roi seul de les faire à son gré. Sans examiner le fond de ce droit, nous nous bornons à observer qu'il est absurde de juger une question du douzième siècle, sur les principes du quinzième ou du dix-huitième, et non sur ceux qui étoient universellement reçus et suivis pour lors; de vouloir que Thomas Becquet se soit cru plus obligé de se soumettre aux volontés arbitraires d'Henri II, qu'au jugement du souverain pontife et de toute l'Eglise. Une preuve que le droit du douzième siècle n'étoit pas aussi absurde qu'on le prétend, c'est que, malgré la prétendue réformation, l'archevêque de Cantorbéry jouit encore de la plupart des priviléges que saint Thomas réclamoit, et que l'immunité des clercs subsiste encore en Angleterre, sous le nom de *bénéfice de clergie*, Londres, t. 3, p. 74 et 75.

5° Dans toutes les ambassades et négociations qui eurent lieu à ce sujet en France et à Rome, Henri II se conduisit avec une inconstance, une duplicité, une mauvaise foi, qui ne lui firent pas honneur. Lorsqu'il étoit de sang-froid, il promettoit et accordoit tout ce qu'on vouloit; dans le premier mouvement de colère il se rétractoit et ne vouloit plus rien entendre. Peu s'en fallut plus d'une fois qu'il ne formât contre l'Eglise le même schisme qu'a exécuté Henri VIII en 1534.

6° Ses apologistes prétendent que le roi de France, Louis VII, ne favorisa Thomas Becquet que par haine contre Henri II son ennemi, qui possédoit pour lors nos provinces occidentales. La fausseté de ce soupçon est prouvée par un fait incontestable, c'est que Louis VII n'accorda une protection déclarée et constante à l'archevêque de Cantorbéry,

qu'après avoir eu une longue conférence avec Henri II près de Montmirail dans le Perche, l'an 1169, et après avoir entendu les reproches de ce prince et les réponses du prélat que Louis VII avoit conduit avec lui pour le faire rentrer en grâce. C'est après son retour que notre roi fit à un envoyé d'Henri II la réponse qui est devenue célèbre : *Dites à votre maître que je ne veux point renoncer à l'ancien droit de ma couronne : la France a été de tout temps en possession de protéger les innocents opprimés, et de donner retraite à ceux qui sont exilés pour la justice.* Avant de laisser retourner Thomas Becquet en Angleterre, Henri II ne lui fit point promettre qu'il renonceroit à la défense des droits de sa dignité et de son église.

7° Nous n'accusons point ce roi d'avoir consenti au meurtre de l'archevêque. Frappé de terreur et de regret à la première nouvelle qu'il reçut de ce crime, il jura et protesta qu'il n'y avoit point de part; qu'en se plaignant imprudemment de ce que personne ne vouloit le délivrer de cet homme, il n'avoit eu aucune intention d'inspirer à des assassins le dessein d'attenter à sa vie. Il fit de sa faute une pénitence exemplaire, sans attendre que le pape la lui enjoignît, comme quelques-uns le supposent. Peu d'années après il alla se prosterner au tombeau du saint, y répandit des larmes, implora sa protection, et il crut être redevable à son intercession d'une victoire qu'il remporta sur le roi d'Ecosse dans ce temps-là. Le traducteur de Mosheim n'a pas trouvé bon de rapporter cette circonstance. Les meurtriers, de leur côté, chargés de l'exécration publique, rentrèrent en eux-mêmes et moururent pénitents.

Les richesses accumulées au tombeau de saint Thomas Becquet pendant quatre cents ans, furent pillées par les émissaires d'Henri VIII, et ses os furent brûlés; *Hist. de l'Eglise gallic.*, t. 9, liv. 27, an. 1163 et suiv.; *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 12, p. 371. On y trouve les citations des auteurs originaux.

Thomas de Villeneuve (saint). Les hospitalières de *Saint-Thomas de Villeneuve* ont été instituées en Bretagne par le père Ange Le Proust, augustin réformé, en 1661; cet établissement a été confirmé par des lettres patentes en 1660. Elles ne font que des vœux simples; elles sont occupées non-seulement au soin des malades, mais encore à l'instruction de la jeunesse, et suivent la règle de saint Augustin; elles ont trois maisons à Paris. Lorsqu'elles font profession, une pauvre femme les embrasse et leur met une bague au doigt, en leur disant : *Souvenez-vous, ma chère sœur, que vous devenez la servante des pauvres.* On sait que *saint Thomas de Villeneuve*, archevêque de Valence en Espagne, mort l'an 1555, se rendit principalement recommandable par sa charité envers les malheureux.

THOMISME, THOMISTES. On appelle *thomisme* la doctrine de saint Thomas d'Aquin touchant la grâce et la prédestination, et *thomistes* ceux qui font profession de la suivre, particulièrement les dominicains; voici comme ils ont coutume de l'exposer.

Dieu, disent-ils, est la cause première, ou le premier moteur à l'égard de toutes ses créatures; comme cause première, il doit influer sur toutes les actions, parce qu'il n'est pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde ou de la créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou à toutes les puissances qui en sont susceptibles. Voilà la base de tout le système. De là les thomistes concluent :

1° Que dans quelque état que l'on suppose l'homme, soit avant soit après sa chute originelle, et pour quelque action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination physique*, à l'égard des actions naturelles, et *grâce efficace par elle-même*, quand il s'agit des œuvres surnaturelles et utiles au salut. Ainsi, continuent-ils, la grâce efficace par elle-même a été nécessaire aux anges et à nos premiers parents pour faire des œuvres surnaturelles, et pour persévérer dans l'état d'innocence. Il n'y

a donc aucune différence entre la grâce efficace de l'état d'innocence et celle de la nature tombée ou corrompue. En cela le sentiment des *thomistes* est opposé à celui des augustiniens. *Voyez* ce mot.

2° La grâce efficace fut refusée à Adam et aux anges qui sont déchus de leur état, mais ils en furent privés par leur faute.

3° Dans l'état même d'innocence, il faut admettre en Dieu des décrets absolus, efficaces et antécédents à toute détermination libre des volontés créées, puisque la prescience de Dieu n'est fondée que sur ces décrets. Ainsi, dans cet état, la prédestination à la gloire éternelle a été antécédente à la prévision des mérites. Par conséquent il en a été de même de la réprobation négative, ou de la non-élection à la gloire ; elle est uniquement venue de la volonté de Dieu. Quelques *thomistes* cependant pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative. Quant à la réprobation positive, ou à la destination aux peines éternelles, elle a été conséquente à la prévision du démérite futur des réprouvés.

4° Notre premier père ayant péché, tous ses descendants ont péché en lui, ainsi tout le genre humain est devenu une masse de perdition ; Dieu, sans injustice, auroit pu l'abandonner tout entier, comme il a délaissé les anges prévaricateurs; mais par pure miséricorde, par un décret antécédent et gratuit, il a voulu le racheter. En conséquence, Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et en vertu de sa mort Dieu a préparé des grâces suffisantes pour le salut de tous, et en donne à tous plus ou moins.

5° Par un nouveau trait de miséricorde antécédente et gratuite, Dieu a élu et prédestiné efficacement à la gloire éternelle un certain nombre d'âmes préférablement à tout le reste ; ce choix est appelé par les *thomistes, décret d'intention*, en conséquence duquel Dieu accorde aux élus des grâces efficaces, le don de la persévérance et la gloire dans le temps ; au lieu qu'il ne donne à tous les autres que des grâces suffisantes pour opérer le bien et y persévérer.

6° Dans l'état de nature tombée, la grâce efficace est nécessaire à toute créature raisonnable pour deux raisons : 1° à titre de dépendance, parce qu'elle est créature ; 2° à cause de sa foiblesse. Quoique la grâce suffisante guérisse la volonté et la rende saine, cependant l'homme éprouve toujours une grande difficulté à faire le bien surnaturel ; quoiqu'il ait avec cette grâce un pouvoir véritable, prochain et complet de faire le bien, néanmoins il ne le fera jamais sans une grâce efficace.

7° Il s'ensuit de tout ce qui précède, que la prescience des bonnes œuvres de l'homme est fondée sur un décret efficace, absolu et antécédent de lui accorder la grâce efficace, et que la prescience du péché est également fondée sur un décret de permission, par lequel Dieu a résolu de ne point lui accorder cette même grâce nécessaire pour éviter le péché.

8° Dieu voit, dans ses décrets, qui sont ceux qui persévéreront dans le bien, qui sont ceux au contraire qui finiront dans le mal ; en conséquence il accorde aux premiers la gloire éternelle pour récompense, et il condamne les autres au supplice de l'enfer ; c'est ce que les *thomistes* nomment *décret d'exécution.*

Quand on leur objecte que ce système s'accorde mal avec la liberté humaine, ils soutiennent le contraire ; ils disent, 1° que, par la prémotion, Dieu ne donne atteinte à aucune des facultés de l'homme, parce qu'il veut que l'homme agisse librement ; que la prémotion, loin d'être un obstacle au choix ou à l'action, est au contraire un complément nécessaire pour agir ; 2° qu'aucun objet créé n'offrant à l'homme un attrait invincible, la raison lui fait toujours apercevoir divers objets entre lesquels il peut choisir, et que cela suffit pour la liberté.

On doit convenir d'abord que ce système ne renferme aucune erreur, il n'a jamais essuyé aucune censure ; il est donc très-permis de le soutenir, et il est assez commun dans les écoles de *théologie*. Ceux qui ont voulu le confondre avec celui de Jansénius se sont grossiè-

rement trompés, ou ils ont voulu en imposer. Les *thomistes* soutiennent que Jésus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes, qu'en conséquence Dieu donne des grâces intérieures à tous; que l'homme résiste souvent à ces grâces, quoiqu'elles lui donnent un vrai pouvoir de faire le bien; que, quand il fait le mal, ce n'est pas parce qu'il manque de la grâce, mais parce qu'il y résiste; que la grâce efficace ne lui impose aucune nécessité d'agir, parce que cette nécessité seroit incompatible avec la liberté. Autant de vérités diamétralement opposées aux erreurs condamnées dans Jansénius. Il n'y a pas moins d'injustice à leur attribuer celles-ci qu'à taxer les congruistes de semi-pélagianisme.

Lorsque l'on dit aux *thomistes* que leur grâce prétendue *suffisante* n'est suffisante que de nom, puisqu'avec elle l'homme ne fait jamais le bien, ils répondent que c'est sa faute, et non celle de la grâce, puisqu'elle lui donne tout le pouvoir nécessaire pour agir; que dans la grâce suffisante Dieu lui offre une grâce efficace, et que si Dieu ne lui accorde pas celle-ci, c'est qu'il y met obstacle par sa résistance. Ainsi l'enseigne saint Thomas, in 2. *dist.* 28, *quæst.* 1, art. 4, liv. 3, *contra Gent.*, c. 159.

Ils ne soutiennent pas pour cela que leur système est sans aucune difficulté : ceux qui ne le goûtent point leur en opposent un grand nombre.

1° Suivant leur opinion, il seroit difficile de trouver dans saint Thomas toutes les pièces dont les *thomistes* composent leur hypothèse; il en est plusieurs que l'on ne peut tirer des expressions du saint docteur que par des conséquences éloignées et peut-être forcées.

2° Que, dans le principe sur lequel ils se fondent, les mots *cause première, premier moteur, attendre la détermination des causes secondes, imprimer le mouvement*, sont équivoques, et que les *thomistes* les prennent dans un sens tout différent des autres théologiens; que Dieu ne doit point *imprimer le mouvement* à des êtres essentiellement actifs ni à des facultés actives, comme si c'étoient des choses purement passives.

3° Il leur paroît peu convenable de dire que, dans l'état d'innocence, une partie des anges et le premier homme ont été privés de la grâce efficace *par leur faute.* Outre l'inconvénient d'admettre une *faute* dans l'état d'innocence, ou cette faute étoit griève, ou elle étoit légère : dans le premier cas, elle a fait perdre l'innocence avant la chute; dans le second, elle ne méritoit pas une peine aussi terrible que la privation de la grâce efficace nécessaire pour persévérer.

4° L'on ne conçoit pas comment un décret antécédent et absolu de réprobation négative peut s'accorder avec le décret antécédent et absolu de sauver tous les hommes et de les racheter par Jésus-Christ. Ces deux décrets paroissent contradictoires. Il en est de même de la prédestination absolue d'un petit nombre d'âmes, après la chute d'Adam, et malgré la rédemption générale, pendant que Dieu laisse de côté le plus grand nombre.

5° L'on conçoit encore moins comment la grâce suffisante *guérit la volonté et la rend saine*, pendant qu'elle lui laisse *une grande difficulté à faire le bien;* cette difficulté paroît une grande maladie. Supposer qu'avec cette grâce l'homme a un vrai pouvoir, un pouvoir prochain et complet de faire le bien, et que cependant il ne le fera jamais sans une grâce efficace, c'est admettre un pouvoir sans preuve et par pure nécessité de système.

6° Un décret *de permission* par lequel Dieu a résolu de ne point accorder la grâce efficace, est un mot inintelligible. *Permettre* signifie simplement ne point empêcher, ce n'est donc point un décret positif; si on l'entend autrement, l'on suppose que Dieu veut positivement le péché.

Ce n'est point à nous de terminer cette dispute qui dure déjà depuis plusieurs siècles, et qui probablement durera encore plus longtemps; nous n'y prenons aucun intérêt. Nous voudrions seulement que, quand il est question de

systèmes arbitraires sur un mystère incompréhensible, tel que la prédestination, l'on y mît moins de chaleur, que l'on s'abstînt de termes durs et d'accusations téméraires; il est mieux pour un théologien de réserver son temps, ses talents et ses peines pour défendre les vérités de notre foi contre ceux qui les attaquent.

THRONE ou TRONE, siége élevé au-dessus des autres. Les prophètes, dans leurs extases, ont souvent vu le Seigneur assis sur un *trône* éclatant de lumière, environné des anges prêts à recevoir ses ordres et à les exécuter; Dieu daignoit leur donner par ces visions une foible idée de sa grandeur et de sa majesté. Jésus-Christ, *Matt.*, c. 5, ℣. 34, défend de jurer par le ciel, parce que c'est le *trône* de Dieu.

Etre placé sur un siége élevé dans une assemblée, est un signe de dignité et d'autorité; de là le *trône* est devenu le symbole de la royauté, et souvent il la signifie dans l'Ecriture sainte; *Prov.*, c. 20, ℣. 28 : « Affermissez par la clé» mence votre *trône*, » c'est-à-dire votre règne et votre autorité. Il y a dans le troisième livre des *Rois*, chap. 10, ℣. 20, une description magnifique du *trône* de Salomon.

Ce qui est dit dans les prophètes des anges qui environnent le *trône* de Dieu, leur a fait donner ce nom. Saint Paul, *Coloss.*, cap. 1, ℣. 16, dit que toutes choses, visibles ou invisibles, ont été créées de Dieu, soit les *trônes* ou les dominations, les principautés ou les puissances; les Pères de l'Eglise ont pensé que l'apôtre désignoit par là quatre divers ordres des anges, et que les *trônes* sont les anges du premier ordre. *Voyez* ANGE.

TRÔNE ÉPISCOPAL. Jésus-Christ dit dans l'Evangile, *Matt.*, cap. 19, ℣. 28 : « Au renouvellement de toutes choses, » lorsque le Fils de l'Homme sera placé » sur le siége ou sur le *trône* de sa ma» jesté, vous serez aussi assis sur douze » siéges, et vous jugerez les douze tri» bus d'Israël. » Dans *l'Apocalypse*, ch. 4 et suiv., où saint Jean a représenté les assemblées chrétiennes sous l'emblème de la gloire éternelle, le président est assis sur un *trône*, et vingt-quatre vieillards ou prêtres occupent aussi des *trônes* autour de lui. De là s'est introduite la coutume générale d'élever dans les églises un siége au-dessus des autres, pour y placer l'évêque.

Bingham, *Orig. ecclés.*, t. 3, l. 8, c. 6, § 1, observe que le mot grec βῆμα signifioit tantôt l'autel, tantôt l'ambon ou le pupître, quelquefois le *trône épiscopal*, souvent le chœur entier dans lequel toutes ces parties étoient rassemblées; en effet c'est un terme générique qui signifie simplement *un lieu où l'on monte*. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. 7, c. 30, rapporte que l'un des reproches que l'on fit à Paul de Samosate, au concile d'Antioche, l'an 270, fut qu'il s'étoit fait construire un *trône* ou tribunal fort élevé, et qu'il l'appeloit σκήρυτον comme les magistrats séculiers; mais il n'est pas moins certain que, dès la naissance de l'Eglise, les évêques ont eu dans le chœur un siége distingué, plus élevé que celui des simples prêtres, et qui marquoit leur dignité. On lit dans un ancien auteur que Pierre, successeur de Théonas sur le siége d'Alexandrie, prenant possession, refusa par modestie de s'asseoir sur le *trône* de saint Marc, que l'on gardoit précieusement dans cette église.

On appela, dans les premiers siècles, *prototrône* l'évêque d'une province dont le siége étoit le plus ancien. *V.* CHAIRE.

THURIFÉRAIRE est un clerc qui porte l'encensoir et qui est chargé d'encenser dans le chœur.

THURIFIÉS, THURIFICATI. *Voyez* LAPSES.

TIARE, ornement de tête des prêtres juifs; c'étoit une espèce de couronne de toile de *byssus* ou de fin lin, *Exod.*, c. 28, ℣. 40; c. 39, ℣. 26. Le grand prêtre en portoit une différente, qui étoit d'hyacinthe, environnée d'une triple couronne d'or et garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom de Dieu.

La *tiare* est aussi l'ornement de tête que porte le souverain pontife de l'Eglise chrétienne, pour marque de sa di-

gnité. C'est un bonnet assez élevé, environné de trois couronnes d'or, et surmonté d'un globe avec une croix, avec deux pendants qui tombent par derrière, comme ceux de la mitre des évêques. Cette *tiare* n'avoit d'abord qu'une seule couronne, Boniface VIII y en ajouta une seconde, et Benoît XII une troisième. Le pape la porte sur sa tête lorsqu'il donne la bénédiction au peuple.

TIERCE. *Voy.* HEURES CANONIALES.

TIERCELIN, TIERCELINE. *Voyez* FRANCISCAIN, FRANCISCAINE.

TIERCIAIRE, homme ou femme qui est d'un tiers-ordre de religieux. Comme la plupart des ordres monastiques ont subi des réformes, les réformés et les anciens ont été censés deux ordres différents. Ils ont nommé *tiers-ordre* ceux qui formèrent dans la suite pour quelque nouvelle raison, une troisième congrégation. Mais l'on a donné le même nom à une association de pieux laïques ou de gens mariés, qui contractent avec un ordre religieux une espèce d'affiliation, afin de participer aux prières et aux bonnes œuvres qui se font dans cet ordre, et d'en imiter les pratiques de dévotion, autant que leurs occupations et les devoirs de leur état peuvent le leur permettre. Ils ne font point de vœux; leurs directeurs leur prescrivent seulement un règlement de vie propre à les soutenir dans la piété et la pureté des mœurs.

La plupart des ordres religieux ont eu des *tiers-ordres*. Comme tous ont commencé par la ferveur et par une vie exemplaire, un grand nombre de laïques, édifiés de leurs vertus, ont désiré de les imiter et de s'associer à eux en quelque manière. Ceux qui ont fait le plus de bruit dans le monde sont les frères et sœurs du *tiers-ordre* de Saint-François. Lorsqu'une partie des religieux de cet ordre eurent fait un schisme avec leurs frères, dans le 13e et le 14e siècles, sous prétexte d'observer plus étroitement la règle de leur fondateur, ils se révoltèrent contre toute espèce d'autorité, refusèrent d'obéir même au saint Siége, tombèrent dans des désordres et dans des erreurs : on les nomma *fratricelles*. Les *tierciaires* laïques qui s'étoient mis sous leur conduite, se lièrent d'intérêt avec eux et donnèrent dans les mêmes excès; ils furent nommés *beggards* et *béguins;* l'on fut obligé de sévir contre les uns et les autres, et de les exterminer. *V.* BEGGARDS, FRATRICELLES, etc.

TIMOTHÉE, disciple et compagnon des voyages de saint Paul, pour lequel cet apôtre avoit une affection singulière. Il le sacra évêque, et le chargea de gouverner l'Eglise d'Ephèse, avant que saint Jean l'Evangéliste eût fixé sa demeure dans cette ville. Les deux lettres de saint Paul à *Timothée* sont un monument précieux de l'esprit apostolique; elles renferment en peu de mots les devoirs qu'un pasteur doit remplir, les vertus qu'il doit avoir, les défauts qu'il doit éviter, les instructions qu'il doit donner aux fidèles dans les divers états de la vie; il paroît qu'elles furent écrites dans les années 64 et 65, peu de temps avant le martyre de saint Paul, que l'on rapporte communément à l'an 66. Les Pères de l'Eglise recommandent à tous les ministres des autels la lecture assidue de ces deux lettres, aussi bien que de la lettre à Tite, dont nous allons parler, et ils en ont eux-mêmes donné l'exemple.

Dans l'*Apocalypse*, c. 2, ℣. 1, saint Jean reçoit l'ordre d'écrire à l'évêque d'Ephèse, de louer ses travaux, sa patience, son zèle contre les méchants, sa vigilance à démasquer les faux apôtres, son courage à souffrir pour le nom de Jésus-Christ, mais de l'avertir qu'il s'est relâché de son ancienne charité. Si cette leçon regardoit *Timothée*, ce qui est incertain, il en profita certainement, puisqu'il y a des preuves qu'il souffrit le martyre. *Tillemont*, t. 2, pag. 142; *Vies des Pères et des martyrs*, tom. 1, p. 451.

TIMOTHIENS. L'on nomma ainsi, dans le 5e siècle, les partisans de Timothée Ælure, patriarche d'Alexandrie, qui, dans un écrit adressé à l'empereur Léon, avoit soutenu l'erreur des eutychiens ou monophysites. *Voyez* EUTYCHIANISME.

TITE, disciple de saint Paul, le sui-

vit dans une partie de ses courses apostoliques. Comme l'apôtre n'avoit fait que passer dans l'île de Crète et jeter les premières semences de la foi, il y laissa *Tite* qu'il ordonna évêque de cette Eglise naissante, afin qu'il achevât de la former, et lui recommanda d'établir des pasteurs dans les villes, en lui désignant les qualités que devoient avoir ceux qu'il choisiroit pour cet important ministère. Telles sont les instructions qu'il lui donna dans la lettre qu'il lui écrivit l'an 64. Elle est parfaitement semblable aux deux qu'il adressa à Timothée, l'utilité en est la même. En les comparant, l'on est convaincu de l'erreur des protestants, qui affectent de supposer que du temps des apôtres les évêques ne s'attribuoient aucune autorité sur leur troupeau, que tout se régloit dans les assemblées des fidèles à la pluralité des voix, que ce gouvernement étoit purement démocratique. *Voyez* Evêque, Hiérarchie, Pasteur, etc.

TNETOPSYCHIQUES, hérétiques qui soutenoient la mortalité de l'âme; c'est ce que signifie leur nom. *Voyez* Arabiques.

TOBIE, saint homme, juif de la tribu de Nephtali, emmené en captivité avec les autres sujets du royaume d'Israël, par Salmanazar roi d'Assyrie, sept cents et quelques années avant Jésus-Christ.

Le livre qui porte son nom a été déclaré canonique par le concile de Trente, mais il est regardé comme apocryphe par les protestants, parce qu'il n'est point renfermé dans le canon des Juifs. Il fut d'abord écrit en chaldaïque; saint Jérôme le traduisit en latin, et sa version est celle de notre Vulgate. Mais il y en a une version grecque beaucoup plus ancienne dont les Pères grecs se sont servis dès le second siècle. L'original chaldaïque ne subsiste plus; quant aux versions hébraïques qui en ont été faites, elles sont modernes; la traduction syriaque a été prise sur le grec. La version latine est différente de la grecque en plusieurs choses; mais les savants donnent la préférence à celle-ci, parce que saint Jérôme avoue qu'il fit la sienne en très-peu de temps, par le secours d'un juif, et lorsqu'il n'entendoit pas encore parfaitement le chaldaïque.

En général, les juifs et les chrétiens regardent le livre de Tobie comme une histoire véritable; mais les protestants soutiennent qu'il renferme plusieurs circonstances fabuleuses, et des choses qui n'ont pas pu être écrites par un auteur inspiré de Dieu. Un théologien d'Oxford, nommé Raynold, qui a fait deux gros volumes contre les livres apocryphes de l'ancien Testament, pour réfuter Bellarmin, a rassemblé cinq ou six objections contre celui de Tobie.

1° Il observe que, dans le ch. 3, ℣. 7, il est dit que Sara, fille de Raguel, habitoit à Ragès, ville de Médie; et, ch. 9, ℣. 3, le jeune Tobie, après l'avoir épousée, envoie l'ange qui le conduisoit à Ragès, ville de Médie, chez Gabélus, qu'il amène aux noces de Tobie, et le voyage dura plusieurs jours. Cela ne nous paroît pas impossible à concilier. Sara et son père pouvoient être à Ragès, lorsqu'arriva ce qui est rapporté c. 3, et ils ont pu venir habiter dans une autre ville près du Tigre, où Tobie les trouva, c. 9.

2° L'ange qui est rencontré par les deux Tobie, leur dit : *Je suis Israélite, je suis Azarias, fils du grand Ananias*, c. 5, ℣. 7 et 18, c'étoit un mensonge. Point du tout, l'ange avoit pris la figure de ce jeune homme, et le représentoit. D'ailleurs l'erreur des deux Tobie, que Dieu vouloit leur rendre utile, ne fut pas longue, puisque l'ange leur découvrit ensuite la vérité, c. 12, ℣. 6.

3° C. 6, ℣. 5, 8 et 9, l'ange attribue une vertu médicinale et merveilleuse aux entrailles d'un poisson; il dit que la fumée du cœur de cet animal chasse toute espèce de démons, et que le foie fait tomber les taies des yeux. Cela ne peut pas être. Mais que s'ensuit-il? Que Dieu voulut attacher à ces deux signes extérieurs les deux miracles qu'il vouloit opérer en faveur des deux Tobie. Il en fut de même lorsque Jésus-Christ se servit de boue pour rendre la vue à un aveugle.

4° C. 12, ℣. 12, ce même ange dit au

vieux Tobie : « Lorsque vous faisiez des » prières et de bonnes œuvres, j'ai pré- » senté votre prière au Seigneur. » Voilà une hérésie, selon les protestants ; il n'appartient, disent-ils, qu'à Jésus-Christ de présenter nos prières à Dieu. Au mot Ange, nous leur avons fait voir le contraire : nous avons prouvé, par un passage de l'Apocalypse et par un autre du prophète Zacharie, outre celui-ci, que Dieu a chargé ses anges de lui présenter nos prières ; l'erreur contraire, dans laquelle les protestants s'obstinent, n'est pas une juste raison de rejeter un livre de l'Ecriture sainte.

5° Dans le ch. 14, ỳ. 7, le vieux *Tobie* prédit que le temple du Seigneur, qui a été brûlé, sera bâti de nouveau : or, dans ce temps-là, le temple de Jérusalem n'avoit pas encore été incendié par les Chaldéens ; il ne le fut que quelques années après la mort de *Tobie*. Cela est vrai, suivant la supputation commune; mais on sait que la chronologie de ces temps-là n'est pas infaillible, que les arguments, fondés sur ces sortes de calculs, ne sont pas des démonstrations, et que les chronologistes ne s'accordent presque jamais. Il y a de pareilles difficultés dans plusieurs autres livres de l'Ecriture que l'on ne rejette pas du canon pour cela. Au reste, la version grecque ne parle de l'incendie du temple que comme d'un événement futur.

Ce n'est pas sans raison et sans preuve que le concile de Trente a mis l'histoire de *Tobie* au nombre des livres canoniques. Ce livre a été cité comme Ecriture sainte par saint Polycarpe, l'un des Pères apostoliques, par saint Irénée, par Clément d'Alexandrie, par Origène, par saint Cyprien, par saint Basile, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Jérôme, saint Augustin, etc. Dès le quatrième siècle, il a été placé dans le catalogue des livres sacrés par un concile d'Hippone, et par le 3e de Carthage.

TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, en fait de religion Il n'est peut-être pas de termes dont on ait abusé davantage, depuis plus d'un siècle, que de ces deux mots ; il n'en est aucun qui ait donné lieu à d'aussi violentes déclamations. Il faut donc commencer par en fixer, s'il est possible, les différentes significations.

1° Dans un état où il y a une religion dominante, qui est censée faire partie des lois, on appelle *tolérance civile et politique*, la permission que le gouvernement accorde aux sectateurs d'une religion différente, d'en faire l'exercice plus ou moins public, d'avoir des assemblées particulières et des pasteurs pour les gouverner, de faire des règlements de police et de discipline, et sans encourir aucune peine. On comprend que cette *tolérance* peut être plus ou moins étendue, suivant les circonstances, suivant qu'elle paroît plus ou moins compatible avec l'ordre public, avec la tranquillité, le repos, la prospérité de l'état, et l'intérêt général des sujets. Soutenir que, chez une nation policée, toute religion quelconque doit être également permise, qu'aucune ne doit être dominante ou plus favorisée qu'une autre, que chaque particulier doit être le maître d'en avoir une ou de n'en point avoir, c'est une absurdité que l'on a osé soutenir de nos jours, et que nous réfuterons ci-après.

2° Parmi les différentes sociétés chrétiennes, on appelle *tolérance ecclésiastique, religieuse* ou *théologique*, la profession que fait une secte de croire que les membres d'une autre secte peuvent faire leur salut sans renoncer à leur croyance ; que l'on peut sans danger fraterniser avec eux, et les admettre aux mêmes pratiques de religion. Ainsi les calvinistes ont offert plus d'une fois la *tolérance théologique* aux luthériens, mais ceux-ci ne l'ont pas acceptée ; les uns et les autres l'ont toujours refusée aux sociniens, avec lesquels ils n'ont jamais voulu entrer en communion. Quelques protestants modérés sont convenus que l'on peut faire son salut dans la religion catholique : la plupart soutiennent le contraire. On leur a fait voir qu'ils n'ont aucun principe fixe ni aucune raison solide pour affirmer ou pour nier la possibilité du salut dans une société chrétienne plutôt que dans une autre, qu'ils en raisonnent suivant le degré de prévention et d'aversion qu'ils

ont conçue contre telle ou telle société particulière, et selon l'intérêt du moment, puisqu'ils n'ont jamais eu sur ce point un langage ni une conduite uniformes.

3° L'on entend souvent par *tolérance* en général, la charité fraternelle et l'humanité qui doivent régner entre tous les hommes, surtout entre tous les chrétiens, de quelle nation et de quelle société qu'ils soient. Cette *tolérance* est l'esprit même du christianisme ; aucune autre religion ne commande aussi rigoureusement la paix, le support mutuel, la charité universelle. Jésus-Christ l'a prêché aux Juifs à l'égard des Samaritains, même à l'égard des gentils ou païens ; et il leur en a donné l'exemple. Il a ordonné à ses disciples de souffrir patiemment la persécution, et non de l'exercer contre qui que ce soit. Les apôtres ont répété ces mêmes leçons, et les premiers chrétiens les ont fidèlement suivies ; leurs propres ennemis leur ont rendu cette justice, nous l'avons fait voir ailleurs : c'est par trois siècles de douceur, de patience, de charité, et non par la force, qu'ils ont vaincu enfin et subjugué les persécuteurs.

Mais de ce que cette conduite est rigoureusement commandée aux particuliers, il ne s'ensuit pas que la même chose est ordonnée aux chefs des sociétés, aux pasteurs, aux magistrats, aux souverains, à tous ceux qui sont revêtus de l'autorité civile ou ecclésiastique. Les princes et leurs officiers sont tenus de droit naturel à maintenir l'ordre, la tranquillité, l'union, la paix, la subordination parmi leurs sujets ; à écarter, à réprimer et à punir tous ceux qui, sous prétexte de religion, cherchent à troubler la société. Jésus-Christ a chargé les pasteurs de veiller sur leur troupeau, d'en éloigner les loups et les faux prophètes, d'y maintenir l'union dans la foi, de ne point laisser mêler l'ivraie avec le bon grain, etc. Ses apôtres se sont conformés à ses ordres ; autant ils ont été patients à supporter les injures personnelles, la violence, les outrages et les tourments dont on usoit à leur égard par autorité publique, autant ils ont été attentifs à démasquer les faux docteurs, à les exclure de la société des fidèles, à empêcher toute communication religieuse avec eux. Ils n'ont établi aucune règle, aucune maxime, aucun principe, duquel on puisse conclure que les princes, en se faisant chrétiens, se sont privés du droit de réprimer et de punir les séditieux, qui, en troublant la paix de l'Eglise, travaillent par là même à désunir la société civile. Quoi que l'on en dise, ces différents devoirs ne sont pas incompatibles, les princes véritablement chrétiens ont très-bien su les concilier. L'affectation de nos ennemis de brouiller toutes ces notions démontre qu'ils décident les questions sans y rien entendre.

4° Dans le style des incrédules, la *tolérance* est l'indifférence à l'égard de toute religion. Sans s'embarrasser de savoir si toutes sont également vraies ou également fausses, si l'une est plus avantageuse que l'autre à la société civile, ils disent qu'on doit les regarder tout au plus comme de simples lois nationales, qui n'obligent qu'autant qu'il plaît au gouvernement de les protéger, et aux sujets de s'y soumettre ; que le meilleur parti est de n'en rendre aucune dominante, et de mettre entre elles une parfaite égalité. D'autres plus hardis ont soutenu qu'il n'en faut aucune, que toutes sont fausses et pernicieuses ; que pour rendre la société civile heureuse et parfaite, il faut en bannir toute espèce de culte et toute notion de la Divinité ; que si l'on permet au peuple de croire et d'adorer un Dieu, il faut du moins que ceux qui gouvernent se gardent bien de favoriser un culte aux dépens de l'autre ; que tout particulier doit être le maître d'avoir une religion ou de n'en point avoir.

Conséquemment, en demandant à grands cris la *tolérance* pour eux-mêmes, ils ont entendu avoir la liberté de déclamer et d'écrire contre toute religion, de professer hautement le déisme, l'athéisme, le matérialisme, le scepticisme, suivant leur goût ; d'accumuler les impostures, les calomnies, les injures grossières pour rendre odieux

le christianisme, ceux qui le professent, ceux qui le défendent ou le protégent. Pour prouver que ce privilége leur appartenoit de *droit naturel*, ils ont commencé par s'en mettre en possession, ils n'ont épargné ni les prêtres ni les magistrats, ni les ministres, ni les souverains. Enfin, pour comble de sagesse, ils ont soutenu gravement que tous ceux qu'ils attaquent sont obligés, de *droit divin*, de le souffrir; ils ont cité les leçons de l'Evangile, ils en ont conclu que tous ceux qui se sont opposés à leurs attentats sont des *persécuteurs*. Si l'on nous accusoit de trop charger ce tableau, nous sommes prêts à en montrer tous les traits dans leurs livres, surtout dans l'ancienne *Encyclopédie*, aux mots *Tolérance, Intolérance, Persécution*, etc.

Tel a été le progrès des principes, des conséquences, des raisonnements des prédicateurs de la *tolérance;* les protestants les avoient posés, les incrédules n'ont fait que les répéter et en suivre le fil, et il les a conduits à l'excès dont nous venons de parler. Bayle les a étalés avec beaucoup d'art dans son *Commentaire philosophique* sur ces paroles de l'Evangile: *Contrains-les d'entrer;* Barbeyrac les a compilés assez maladroitement dans son *Traité de la morale des Pères*, ch. 12, § 5 et suiv. Nos philosophes plagiaires les ont copiés dans l'un ou dans l'autre; l'auteur du *Traité sur la Tolérance* n'a fait que les ressasser : tous se sont vantés d'avoir fermé pour toujours la bouche aux *intolérants*.

Avant d'examiner si leur victoire est réelle ou imaginaire, il y a quelques vérités à établir et certaines questions à résoudre.

1° Aux mots Religion, § 4, Autorité, Loi morale, Société, etc., nous avons démontré que la religion est absolument nécessaire pour fonder la société civile, et que cela ne peut pas se faire autrement. Cette vérité est confirmée par le fait, puisque dans l'univers entier il n'y eut jamais un peuple réuni en société sans avoir une religion vraie ou fausse. On bâtiroit plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, qu'une république sans religion. Tel a été le sentiment unanime de tous les législateurs, de tous les sages, de tous les philosophes à l'exception des épicuriens; aussi aucun de ces derniers ne s'est trouvé capable d'être législateur. Mais les peuples n'ont pas attendu les leçons de la philosophie pour avoir une religion, puisque les Sauvages mêmes en ont une. Les fondateurs ou les premiers chefs de société n'ont donc pu faire autre chose que de confirmer la religion par les lois, ou plutôt de la mettre à la tête de toutes les lois; aucun n'y a manqué.

On dira sans doute que, pour fonder la société, il faut à la vérité une religion en général, savoir, la croyance d'un Dieu, de sa providence, de sa justice, qui punit le crime et récompense la vertu; mais qu'il ne faut point de religion particulière assujettie à tel formulaire de doctrine et de culte; que chaque citoyen doit être le maître de l'arranger à son gré, qu'en cela même consiste la *tolérance*. Nous répondons qu'une religion ainsi conçue n'est plus qu'une irréligion véritable. La notion d'un Dieu, ainsi abandonnée au caprice des hommes, a dégénéré en polythéisme et en idolâtrie, est devenue un chaos d'erreurs, de superstitions, de désordres les plus contraires au bien de l'humanité, et à quelques égards pire que l'athéisme. Pour prévenir ce malheur, Dieu avoit donné aux hommes dès le commencement du monde une révélation, une religion déterminée, assujettie à un formulaire de doctrine et de culte : ç'a été la religion des patriarches; tous ceux qui s'en sont écartés sont retombés dans le même état que les Sauvages : les fondateurs de la société ont-ils dû l'y replonger?

2° Un de ces sages, bien convaincu de la nécessité d'une religion particulière, maître d'en former le plan et de l'établir, auroit été un insensé ou un méchant homme, s'il n'avoit pas choisi le formulaire qui lui paroissoit le plus vrai, le plus raisonnable, le plus propre à procurer la paix, l'ordre, le bonheur de la société; s'il n'avoit pas pris toutes les précautions pour rendre cette reli-

gion inviolable; s'il n'avoit pas statué des peines contre ceux qui entreprendroient d'y donner atteinte. Il auroit été aussi absurde de ne pas choisir la meilleure religion possible, que de ne pas préférer les meilleures lois, et de ne pas la rendre aussi sacrée que les lois. Ainsi la nécessité d'une religion particulière, dominante, soutenue par le gouvernement, commandée sous certaines peines, n'est qu'une conséquence naturelle de la nécessité d'une religion en général.

Soutiendra-t-on que toute religion particulière est indifférente, que le paganisme, le judaïsme, le mahométisme, le christianisme, sont également propres à rendre la société paisible, florissante et heureuse? Quelques incrédules ont poussé la démence jusque-là; mais il suffit de comparer l'état des nations qui suivent l'une ou l'autre de ces religions, pour voir au premier coup d'œil ce qu'il en est.

3° Lorsqu'un souverain trouve dans son empire une ancienne religion qui lui paroît fausse et pernicieuse, cause des désordres et des malheurs de l'état, et qu'il en voit naître une autre qui lui semble revêtue de tous les caractères de vérité, de sainteté, de divinité que l'on peut désirer, ne doit-il pas laisser à tous ses sujets la liberté de l'embrasser, ne peut-il pas l'adopter pour lui-même et en favoriser la propagation, pourvu qu'il observe à l'égard des sectateurs de l'ancienne tous les devoirs de justice, d'humanité et de modération, que prescrit le droit naturel? Si l'on répond que non, c'est comme si l'on disoit que quand il trouve de vieilles lois abusives et pernicieuses, il ne lui est pas permis d'user de son pouvoir législatif pour les abroger et leur en substituer de meilleures.

4° Quand il y a plusieurs religions établies dans un royaume, le souverain, pour gouverner sagement, ne doit-il en professer aucune, vivre dans l'athéisme et dans l'irréligion, ou ne pas préférer celle qui lui paroît la plus vraie. Qu'il suive celle qu'il voudra, diront sans doute les prédicateurs de la *tolérance*, pourvu qu'il ne la favorise pas aux dépens des autres: qu'il laisse à tous ses sujets pleine liberté de conscience, qu'il ne témoigne point à ceux de sa religion plus d'affection qu'aux autres. Mais si les sectateurs de sa religion lui paroissent plus soumis, plus fidèles, plus vertueux, plus capables de remplir les charges importantes, doit-il leur préférer ceux qui lui semblent moins capables? Quand il seroit athée et incrédule, il seroit également dangereux qu'il n'eût plus d'affection pour ceux qui penseroient comme lui, que pour ceux qui croiroient en Dieu.

5° Supposons que dans un état il n'y ait qu'une seule religion ancienne qui fait partie des lois, sous laquelle une monarchie subsiste depuis plusieurs siècles, de la vérité et de la sainteté de laquelle tout le monde est intimement persuadé; s'il survient des prédicants dans le dessein d'en établir une autre qui paroît fausse, pernicieuse, capable d'émouvoir tous les esprits, de les révolter contre toute autorité, d'allumer le feu de la guerre entre les divers membres de l'état, et qui ne peut s'établir que par la destruction de l'ancienne, quel parti doit prendre le souverain? Doit-il laisser à ces nouveaux docteurs la liberté de faire des prosélytes, exposer ses sujets au danger d'être séduits, risquer lui-même de recevoir bientôt la loi des sectaires, d'être réduit à choisir entre la perte de son trône et l'apostasie? Aucun des apôtres de la *tolérance* n'a encore pris la peine d'examiner et de prescrire la conduite la meilleure à suivre en pareil cas. Il leur a été fort aisé de blâmer tout ce qui s'est fait; la question étoit de dire ce qu'il auroit fallu faire.

6° Enfin, lorsqu'un parti de sectaires s'est rendu assez fort pour obtenir à main armée la liberté de conscience, c'est-à-dire l'exercice public d'une nouvelle religion, et que le gouvernement s'est trouvé forcé de céder à la nécessité des circonstances, s'il survient dans la suite un nouveau souverain plus puissant que ses prédécesseurs, qui regarde ces sectaires comme des sujets dangereux, toujours prêts à se révolter et à

renouveler les anciens troubles, est-il tellement lié par les concessions qui leur ont été faites, qu'il ne puisse légitimement les revoquer? Ne lui est-il pas permis de remettre les choses dans leur ancien état? Non, répondent tout d'une voix nos adversaires; si la parole des rois n'est pas sacrée, si les lois et les édits ne sont pas inviolables, aucun citoyen ne peut jamais être assuré de son état.

Voici une jurisprudence bien étrange; parviendrons-nous à en découvrir les fondements? Depuis la naissance de notre monarchie, ou à peu près, il y avoit des lois qui déclaroient la religion catholique seule religion de l'état, et qui proscrivoient toutes les autres : lois portées, acceptées et jurées dans les assemblées générales de la nation, confirmées par un usage de huit à neuf siècles au moins; elles existent encore dans les capitulaires de nos rois. Henri IV a pu néanmoins y déroger légitimement, par un édit qui accordoit l'exercice public d'une nouvelle religion, parce que le bien général du royaume sembloit l'exiger. Et cent ans après, Louis XIV n'a pas pu légitimement révoquer cet édit, et remettre les choses dans l'ancien état, quoique le bien général du royaume lui parût l'exiger, parce que la parole des rois doit être sacrée et leurs édits inviolables. Nous cherchons vainement la raison pour laquelle la loi d'Henri IV a dû être plus sacrée que celles de Charlemagne ou de Louis le Débonnaire.

Peut-être la trouverons-nous dans les arguments de nos adversaires : il faut les examiner.

1° La liberté de penser, disent-ils, est de droit naturel; en fait de religion, comme en toute autre chose, aucune puissance humaine ne peut me faire croire ce que je ne crois pas, ni vouloir ce que je ne veux pas, elle n'a aucun droit sur ma conscience; puisque c'est à Dieu seul de nous prescrire une religion, c'est à lui seul que nous devons en rendre compte.

Réponse. Si la liberté de penser et la liberté de parler, d'enseigner, d'écrire et d'agir, étoient la même chose, nous n'aurions rien à répliquer à cette doctrine; mais peut-on confondre de bonne foi deux choses aussi différentes? Qu'un citoyen pense bien ou mal touchant les lois, qu'il les approuve ou les blâme intérieurement, cela ne peut affecter personne; mais s'il déclame, s'il écrit, s'il agit contre les lois, il est certainement punissable; il en est de même de la religion, puisque c'est une loi, et la plus nécessaire de toutes. La religion que Dieu nous prescrit ne consiste pas seulement en pensées, mais en actions : or, la puissance humaine a un droit incontestable sur nos actions; nos adversaires mêmes sont forcés d'en convenir, puisqu'ils disent que tous ceux qui troublent la tranquillité publique doivent être punis, *quelle qu'ait été leur conscience;* nous le verrons ci-après.

2° Tout homme est jaloux de sa liberté et de ses opinions, surtout en matière de religion; c'est une injustice atroce de punir les erreurs comme des crimes; l'intolérance est encore plus absurde en fait de religion qu'en fait de science.

Réponse. Nous convenons qu'un très-grand nombre d'hommes poussent la jalousie de leur liberté jusqu'à vouloir être déistes, athées, matérialistes, incrédules, impunément; que, peu contents de penser pour eux mêmes, ils veulent professer, enseigner, propager leurs opinions et les inspirer aux autres. Dieu leur a-t-il accordé cette liberté, et les chefs de la société sont-ils obligés de la souffrir? C'est pour réprimer cette funeste liberté, ou plutôt ce libertinage d'esprit, de cœur et de conduite, que Dieu a prescrit une religion, et qu'il a mis le glaive à la main de la puissance séculière. Autre chose est de punir l'erreur, et autre chose de punir la profession et l'enseignement de l'erreur; tant qu'un homme renferme ses erreurs en lui-même, elles ne peuvent affecter personne; dès qu'il les produit au dehors, elles intéressent la société, il est coupable et digne de châtiment à proportion des mauvais effets que peut produire sa témérité. Si la profession de l'erreur en fait de science pouvoit avoir des suites aussi funestes que la profession de l'er-

reur en matière de religion, l'on seroit en droit de la punir de même.

On nous répliquera sans doute qu'il y a bien de la différence à mettre entre la profession publique de l'athéisme ou de l'incrédulité, et la profession d'une religion chrétienne différente de la religion catholique. Nous soutenons qu'il n'y en auroit aucune, si les maximes générales de nos adversaires étoient vraies; savoir, que la liberté de penser est de droit naturel, qu'aucune puissance humaine n'a droit de gêner les opinions, etc. Ce n'est pas notre faute, si, pour prouver la nécessité de tolérer une secte chrétienne, ils se fondent sur les mêmes axiomes dont se servent les athées pour prouver la nécessité de tolérer l'incrédulité et l'irréligion. Aussi allons-nous voir nos dissertateurs forcés de se rétracter et de se contredire.

3° Les hommes, dit Barbeyrac, ne sont point réunis en société pour professer une certaine religion, mais pour se procurer le bien-être temporel; tel est le seul objet de la puissance civile : la religion n'est donc point de son ressort, elle n'a point le droit de la gêner, elle doit laisser à chacun la liberté de croire et de professer ce qui lui paroît vrai en matière de religion.

Réponse. Nous avons prouvé que les hommes ne peuvent être réunis en société, sans avoir une certaine religion, une religion fixe, déterminée, assujettie à un formulaire de doctrine et de culte; donc cette religion est absolument nécessaire au bien temporel de la société, donc la puissance civile chargée de procurer ce bien temporel est essentiellement obligée à protéger la religion, à la défendre, à réprimer les attentats de ceux qui l'attaquent. Barbeyrac l'a senti malgré lui, en exigeant que la puissance civile laisse à chacun la liberté, il ajoute, *à moins que cela ne nuise à la tranquillité publique. Traité de la morale des Pères*, c. 12, § 27. Il dit qu'il ne faut point tolérer dans une société les *erreurs fondamentales*, § 22; que ceux qui insultent les sectateurs d'une autre religion *sont punissables*, § 52. A-t-il vu les conséquences de ces restrictions?

Bayle à son tour convient que les princes peuvent faire des lois coactives *par politique* en fait de religion, *Comment. philos.*, 1re part., c. 6, p. 383; qu'il faut réprimer les factieux, 2e part., c. 6, p. 416; qu'il faut punir tous ceux qui troublent le repos public, quelle qu'ait été leur conscience, c. 9, p. 431. Ainsi voilà tous les grands principes des partisans de la *tolérance* renversés par eux-mêmes.

Pour en venir à l'objet qu'ils se sont proposé, oseront-ils soutenir que leurs prédicants n'ont pas été des factieux, qu'ils n'ont point insulté les sectateurs de l'ancienne religion, qu'ils n'ont pas troublé la tranquillité publique? Le contraire est prouvé par leurs propres historiens. D'autre côté, s'il est vrai que la puissance civile n'a rien à voir à la religion, la prétendue réforme s'est faite contre tout droit et toute justice, puisque partout elle s'est établie par l'autorité de la puissance civile ou par les armes; c'est encore un fait incontestable. Mais aucun principe n'a jamais incommodé les protestants; quand il leur a fallu s'établir, ils ont attribué aux souverains et aux magistrats un pouvoir despotique en fait de religion; lorsqu'ils se sont sentis assez forts pour résister, ils leur ont soutenu en face que la religion n'est pas de leur ressort.

4° La persécution en matière de religion n'éclaire point les esprits, elle ne sert qu'à les révolter, les sectaires en deviennent plus opiniâtres, ils s'attachent à leur religion à proportion de ce qu'ils souffrent pour elle : la violence excite la pitié pour les persécutés et la haine contre les persécuteurs, elle n'aboutit qu'à produire de fausses conversions, à multiplier les menteurs et les hypocrites.

Réponse. Supposons pour un moment la vérité de tout cela. Lorsqu'une troupe de séditieux et de malfaiteurs s'opiniâtrent dans leur révolte, deviennent plus furieux par les châtiments et par les supplices, faut-il les laisser faire et cesser de les punir? L'opiniâtreté, en quelque genre que ce soit, est un vice; et un vice de plus ne donne pas droit à

l'impunité. Si l'on a pitié de ceux que l'on voit souffrir en pareil cas, c'est un mouvement machinal qui ne prouve rien; le plus grand scélérat souffrant peut produire cette sensation sur les spectateurs. Quand on emploie la contrainte, ce n'est pas pour persuader les esprits, mais pour réprimer leur audace, pour les empêcher de semer leur doctrine, de s'échauffer les uns les autres, et de communiquer leur fanatisme. Si le supplice ne sert de rien à celui qui le subit, il intimide ceux qui seroient tentés de suivre son exemple; mais il est faux en général que la contrainte ne produise aucune conversion sincère, l'histoire fournit mille preuves du contraire, et sans sortir du royaume, l'on en a vu un très-grand nombre; dès que l'on est venu à bout de forcer les sectaires à se laisser instruire, les conversions se sont ensuivies.

5° N'importe, répliquent nos adversaires, ce moyen est odieux; il peut autant contribuer à établir l'erreur qu'à faire triompher la vérité. Comme chacun se croit orthodoxe, chacun s'attribue le droit de persécuter; un souverain sera donc autorisé à faire embrasser par force une religion fausse aussi bien qu'une religion vraie. Ainsi se trouvera justifiée la conduite des empereurs païens envers le christianisme, et le supplice des martyrs ne sera plus un crime. Ici la vraie religion n'a aucun privilége sur les religions fausses, les droits de la conscience erronée sont les mêmes que ceux de la conscience droite.

Réponse. Suivant cette belle doctrine, il ne faut pas employer les raisons, les instructions, les exhortations pour enseigner la vérité aux hommes, puisque l'on s'en sert également pour les conduire à l'erreur. Il faut supprimer les lois, puisqu'il y a souvent eu des lois qui, loin de procurer le bien de la société, lui ont porté beaucoup de préjudice. Il faut abolir les supplices, parce qu'ils servent à faire périr des innocents aussi bien que des coupables. Il faut enfin détruire toutes les institutions de la société desquelles on peut abuser; de là les incrédules ont victorieusement conclu qu'il faut anéantir toute religion, parce que l'on a souvent commis des crimes par motif de religion.

Si le christianisme avoit été capable par lui-même de troubler la paix de la société ou de nuire à ses intérêts temporels, si ceux qui le prêchoient avoient employé les mêmes moyens que les prédicants de la prétendue réforme, nous conviendrions que les empereurs païens ont été en droit de sévir contre eux. Mais nos apologistes ne sont pas allés dire à ces princes : Vous n'avez rien à voir à la religion de vos sujets, la liberté de conscience nous appartient de droit naturel. Ils leur ont dit : « Vous avez tort de » tourmenter pour cause de religion des » sujets qui puisent dans leur religion » mêmes les principes de la paix, de la » soumission, de l'obéissance à vos lois, » d'une fidélité inviolable; votre intérêt » seul devroit vous engager à nous pro- » téger; si nous péchons contre l'ordre » public, punissez-nous; mais nous » sommes les plus paisibles et les plus » innocents de vos sujets, pourquoi nous » persécuter? » Tel a été le langage de saint Justin, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, de Minutius Félix, etc.

A la vérité quelques incrédules ont eu l'audace de comparer les apôtres et leurs successeurs aux prédicants du protestantisme, de les mettre sur la même ligne, de soutenir que le christianisme est plus nuisible à la société que le paganisme, etc. Mais nous présumons que Bayle et Barbeyrac, qui professoient la religion chrétienne, n'ont pas poussé la frénésie jusque-là. Quoi qu'il en soit, personne n'a été plus intéressé à cette question, ni plus en état d'en juger que Constantin; il n'étoit ni prévenu, ni aveugle, ni superstitieux; il comprit que le christianisme étoit plus avantageux au souverain et à ses sujets que le paganisme, il l'embrassa et le protégea. Les incrédules mêmes, qui lui savent mauvais gré de sa conversion, soutiennent qu'il se conduisit par politique plutôt que par religion.

Il est donc absolument faux qu'ici la religion vraie n'ait pas plus de privilége que les fausses; jamais une religion

fausse ne sera aussi avantageuse au bien temporel de la société que la vraie religion. S'il falloit soutenir le parallèle entre la religion catholique et le protestantisme, nous n'y serions pas fort embarrassés. François Ier, qui n'étoit rien moins que superstitieux, comprit d'abord que les sectaires étoient ennemis déclarés de toute autorité temporelle aussi bien que de toute puissance spirituelle. Il s'en expliqua hautement, et la suite n'a que trop prouvé qu'il en jugeoit bien. Bayle en particulier leur a fait voir qu'ils ne se sont établis nulle part que par des révoltes et des guerres civiles, qu'en moins de deux siècles ils ont détrôné plus de rois que jamais les papes n'en ont excommunié, etc. *Réponse d'un nouveau converti, et avis aux réfugiés, Œuv.*, t. 2, p. 552 et 589.

Vainement on nous objectera que les états protestants, par le changement de religion, sont parvenus à un plus haut degré de prospérité qu'auparavant; sans entrer dans l'examen des causes de cette révolution, il est certain que les royaumes qui ont persévéré dans le catholicisme sont aussi montés à un degré de puissance fort supérieur à celui dans lequel ils étoient au seizième siècle.

Enfin, il est faux que les droits de la conscience erronée soient les mêmes que ceux de la conscience droite : cette maxime que Bayle s'est obstiné à soutenir, et que Barbeyrac n'a pas manqué d'adopter, § 55, ne tend pas à moins qu'à justifier tous les fanatiques qui ont commis des crimes, sous prétexte que la conscience les y obligeoit; nous l'avons réfutée ailleurs. *Voyez* CONSCIENCE et LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

6° Ce n'est point, dit Barbeyrac, la diversité des religions qui produit des troubles, c'est l'intolérance; la liberté de conscience, loin de multiplier les sectes, prévient les nouvelles divisions, dans les pays où la tolérance est établie, il n'y a pas un plus grand nombre de sectes qu'ailleurs.

Réponse. Le contraire est démontré par l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande; il n'est aucun pays du monde où l'on trouve un aussi grand nombre de sectes; non-seulement la plupart des mécréants de l'Europe entière s'y sont retirés : mais le fanatisme a pris toutes sortes de formes parmi les naturels du pays. Cela n'est pas arrivé en Ecosse, où le calvinisme dominant exerce une intolérance plus despotique qu'aucune autre secte chrétienne. On sait au reste à quel prix la *tolérance* s'est établie dans les deux pays dont on nous vante le bonheur : c'a été par des torrents de sang; les divers partis, las de s'entr'égorger, se sont enfin reposés, ils ont consenti à se supporter, parce qu'ils n'avoient pas pu venir à bout de s'exterminer.

7° Du moins toutes les sectes chrétiennes devroient se tolérer, puisque toutes font profession de croire à l'Ecriture sainte comme à la parole de Dieu. Comme elles disputent entre elles sur plusieurs points de doctrine, il y a lieu de présumer qu'ils ne sont révélés que d'une manière obscure, et que les deux partis peuvent être également dans l'erreur. Dieu, sans doute, n'a pas voulu l'uniformité de sentiments sur ces questions, puisqu'il ne s'est pas expliqué plus clairement. Saint Paul dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies; c'est donc un mal inévitable, pourquoi ne pas le supporter? D'ailleurs les préjugés et les passions se glissent partout, on doit donc toujours craindre de persécuter la vérité et d'agir par un faux zèle. Dieu n'a point établi de tribunal ni de juge visible revêtu d'autorité absolue et d'infaillibilité pour prononcer définitivement sur toutes les contestations, et mettre les disputants d'accord.

Réponse. C'est un malheur que Bayle, Barbeyrac et leurs copistes ne se soient pas trouvés à propos pour faire cette leçon aux prétendus réformateurs. Ils leur auroient représenté que ce qu'ils croyoient voir dans l'Ecriture n'y est pas fort clairement, puisque pendant quinze cents ans personne ne l'y avait vu avant eux; qu'en accusant d'hérésie et d'idolatrie l'Eglise romaine, ils étoient eut-être eux-mêmes dans l'erreur; que Dieu ne les avoit revêtus ni d'autorité ni d'infaillibilité pour prononcer despotique-

ment sur tant de questions, etc. Peut-être leur auroient-ils inspiré la *tolérance :* ils les auroient rendus plus timides ; il ne seroit pas arrivé tant de bruit, de séditions et de malheurs dans l'Europe entière. Mais nous sommes étonnés de ce que nos deux sages prédicateurs n'ont pas mieux profité de leur propre morale : ils persistent à condamner l'Eglise romaine avec autant de hauteur que Luther et Calvin ; il faut donc que Dieu leur ait donné l'autorité et l'infaillibilité que n'avoient pas ces deux fondateurs de la réforme.

Saint Paul dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies, mais il ajoute aussi qu'un hérétique est *condamné par son propre jugement ;* nous en avons la preuve sous les yeux, puisque nos adversaires prononcent leur propre condamnation. Jésus-Christ avoit dit de même qu'il faut qu'il y ait des scandales, mais il avait ajouté aussi, *malheur à celui par qui le scandale arrive.* Il faut donc qu'il y ait des hérésies, comme il faut qu'il y ait des crimes, parce qu'une infinité d'hommes sont insensés et méchants ; il ne s'ensuit cependant pas qu'il faut pardonner à tous. Dieu sait tirer le bien de ces deux espèces de maux, mais il n'en punira pas moins les auteurs.

De là même nous concluons que Dieu a établi un tribunal et un juge en matière de foi, qu'il l'a revêtu d'autorité et d'infaillibilité pour condamner les hérésies, comme il a établi une puissance civile avec autorité souveraine pour punir les crimes. Ce juge, ce tribunal, est l'Eglise ; Dieu s'en est expliqué clairement, nous l'avons fait voir à l'article Eglise, § 5. Inutilement il y auroit des lois, si chaque citoyen avoit le droit de les interpréter et de les appliquer suivant ses intérêts ; inutilement aussi Dieu auroit donné une révélation écrite, ou non écrite, si chaque particulier étoit le maître de l'entendre et de l'expliquer comme il lui plaît.

Il est faux que Dieu n'ait pas voulu l'uniformité des sentiments entre les fidèles ; saint Paul dit au contraire que Dieu a donné des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, afin que nous arrivions tous à l'unité de la foi, et que nous ne soyons pas emportés à tout vent de doctrine, *Ephes.*, cap. 4, ℣. 11 ; donc s'il y a des choses obscures dans les écrits des prophètes, des apôtres et des évangélistes, Dieu a voulu que cette obscurité fût dissipée par l'enseignement toujours subsistant des pasteurs et des docteurs.

Mais, dans cette question comme dans toutes les autres, les protestants disent et se contredisent suivant l'intérêt du moment. Quand ils veulent prouver que l'enseignement de l'Eglise n'est pas nécessaire, ils affirment que l'Ecriture est claire, sans nuage et sans difficulté sur tous les dogmes de foi : s'agit-il de soutenir que l'on a tort de les condamner, ils représentent que plusieurs choses ne sont révélées que d'une manière obscure. S'ils disputent contre nous, l'Ecriture est toujours claire pour eux : s'il y a entre eux des contestations, c'est que l'Ecriture n'est pas assez claire ; avec cet expédient ils ne sont jamais embarrassés.

8° Voici encore un trait de la sagesse profonde de nos adversaires. Ils nous prêchent la *tolérance,* et en même temps ils nous font entendre qu'elle est impossible, qu'elle n'aura jamais lieu entre les différentes sectes chrétiennes. Ils avouent que les protestants ne sont pas plus tolérants que les catholiques, et Bayle a prouvé qu'ils le sont moins. Ils conviennent que leurs différentes sectes ne s'accordent pas mieux entre elles qu'avec nous, que l'antipathie et la haine sont à peu près égales de toutes parts. Mais ils soutiennent que les protestants sont plus excusables que nous, parce que leur intolérance est contraire à tous les principes, au lieu que chez nous c'est une conséquence nécessaire du catholicisme. Aussi, suivant eux, on ne doit nous tolérer nulle part, parce que l'on ne peut jamais espérer de nous la même condescendance.

Réponse. Si du moins ces graves docteurs nous disoient : Tolérez-nous, et nous vous rendrons la pareille, cela seroit supportable ; mais non, ils disent

impérieusement : « Souffrez-nous, vous » le devez en conscience, mais n'espérez » pas que nous vous souffrions jamais. » Notre intolérance est excusable, parce » qu'en l'exerçant nous contredisons » tous nos principes ; la vôtre n'est pas » pardonnable, parce qu'elle découle » nécessairement de votre système, et » qu'en cela vous raisonnez conséquem- » ment. » Il n'est guère possible de pousser plus loin l'esprit de vertige. Comment nous accorderions-nous avec des sectaires qui ne peuvent s'accorder, ni entre eux, ni avec eux-mêmes? Aussi un déiste célèbre, né parmi eux, leur a reproché durement cette contradiction toujours subsistante entre leur conduite intolérante et la maxime fondamentale de la réforme, savoir, qu'il n'y a sur la terre aucune autorité visible à laquelle on doive se soumettre en matière de religion, que la seule règle de foi est l'Ecriture sainte entendue selon le degré de lumière et de capacité de chaque particulier. Il leur demande de quel droit ils osent condamner un homme qui jure et proteste qu'il prend l'Ecriture sainte dans le sens qui lui paroît le plus vrai, et ils n'ont eu rien à lui répliquer.

9° Mais Barbeyrac n'a pas voulu reculer ; il soutient qu'aucune société n'est moins en droit de persécuter les autres sectes que les catholiques, puisqu'ils ne les condamnent que parce qu'elles ne veulent pas renoncer à l'Ecriture sainte, pour s'en tenir à de prétendues traditions, § 19.

Réponse. Ici l'absurdité va de pair avec la calomnie. Nous n'avons jamais dit aux sectes hétérodoxes : Renoncez à l'Ecriture sainte ; mais renoncez aux explications fausses, abusives, arbitraires que vous donnez à ce livre divin. Nous prenons aussi bien qu'elles l'Ecriture pour règle de notre foi, nous la leur opposons de même qu'elles nous l'opposent ; mais quand elles en tordent le sens, nous leur soutenons que ce n'est ni leur jugement ni le nôtre qui doit décider, que c'est celui de l'Eglise ou des pasteurs auxquels Dieu a donné mission pour enseigner. Lorsque l'Ecriture garde le silence sur une question, ou ne paroît pas s'expliquer assez clairement, nous disons qu'il est absurde de nous opposer ce silence comme une règle ou comme une loi, que Dieu ne nous a défendu nulle part de croire quelque chose de plus que ce qui est écrit, qu'au contraire il nous a ordonné d'écouter l'Eglise à laquelle il a promis le Saint-Esprit pour lui enseigner toute vérité, etc. *Voyez* ECRITURE SAINTE, § 5 ; EGLISE, § 5 ; TRADITION, etc.

Nous faisons plus : nous alléguons les passages de l'Ecriture sainte, qui nous ordonnent de regarder celui qui n'écoute pas l'Eglise comme un païen et un publicain, *Matth.*, c. 18, ℣. 17 ; de secouer la poussière de nos pieds contre ceux qui n'écoutent pas les envoyés de Jésus-Christ, *Luc.*, c. 10, ℣. 16 ; de dire anathème à celui qui nous annonce un autre Evangile, *Galat.*, c. 1, ℣. 10 ; d'éviter les faux docteurs, *I. Tim.*, c. 3 ; de fuir un hérétique, après l'avoir repris une ou deux fois, *Tit.*, c. 3, ℣. 10 ; de nous garder des faux prophètes et des séducteurs, *II. Petr.*, c. 3, ℣. 3 et 17 ; de ne point recevoir, de ne point saluer même celui qui ne persévère point dans la doctrine de Jésus-Christ, *II. Joan.*, ℣. 9 et 10. Mais à quoi sert de citer l'Ecriture sainte aux protestants ? A force de subtilités, de gloses, d'interprétations arbitraires, ils viennent à bout d'en tourner le sens en leur faveur ; et ils confirment ainsi la nécessité absolue de recourir à l'enseignement de l'Eglise et à la tradition pour expliquer l'Ecriture sainte.

10° Autre chose est, disent-ils, d'exclure d'une société ceux qui tiennent telle opinion, et autre chose de les persécuter pour la leur faire quitter ou pour les empêcher de la professer. Si l'on ne doit pas tolérer dans une société les erreurs fondamentales, il faut encore avoir pitié de ceux qui les soutiennent, et ne pas traiter leur erreur comme un crime. *Barbeyrac*, § 21 et 22.

Réponse. Il faut en avoir pitié, sans doute, lorsqu'ils sont doux et paisibles, qu'ils respectent les puissances établies de Dieu, et qu'ils ne troublent le repos de personne. Mais est-ce là le ton sur lequel se sont annoncés les prétendus

réformateurs? Ils ont peint la religion catholique comme une détestable idolâtrie, l'Eglise comme la prostituée de Babylone, ses pasteurs comme des loups dévorants; ils ont exhorté les peuples à les poursuivre à feu et à sang, à se révolter contre les puissances qui entreprendroient de les soutenir, etc. Ces fureurs sont encore consignées dans leurs écrits, ils les ont communiquées à leurs prosélytes; ceux-ci en ont suivi l'impulsion partout où ils ont pu. *Voyez* LUTHÉRANISME, CALVINISME, etc. Les tolérer, c'étoit se mettre dans la nécessité d'apostasier; plusieurs de leurs écrivains en sont convenus.

Leurs descendants mériteroient plus d'indulgence, s'ils n'étoient plus animés du même esprit; mais ils nous déclarent sans détour qu'ils ne nous souffriront jamais; autant vaudroit nous dire qu'ils nous extermineroient s'ils le pouvoient. Bayle leur reprochoit cette frénésie en 1688 et 1690; elle n'est pas guérie. Plusieurs de leurs catéchismes sont remplis de calomnies contre nous, afin de faire passer dès le berceau dans l'âme de leurs enfants la haine qu'ils ont jurée à l'Eglise romaine; tel est en particulier le catéchisme de Heidelberg, qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe et qui est entre les mains de la plupart des calvinistes. Les livres de leurs écrivains les plus récents ne sont pas plus modérés; nous y retrouvons les mêmes accusations que l'on a réfutées il y a deux cents ans : comment l'esprit des protestants n'en seroit-il pas rempli? Et voilà, selon leur prétention, ce que nous devons leur permettre de professer chez nous. Poussons-nous jusqu'à ce point l'antipathie, la haine, l'intolérance contre eux.

11° Les Pères de l'Eglise ont blâmé toute persécution pour cause de religion; ils ont dit que la foi doit être libre et volontaire, que c'est une impiété de vouloir l'inspirer par la violence, etc. Mais ces Pères ont été infidèles à leur propre doctrine, ils ont imploré le bras séculier contre les hérétiques, ils ont applaudi aux lois des empereurs qui les punissoient, ils ont trouvé bon que l'on employât la contrainte pour faire rentrer les errants dans le sein de l'Eglise.

Réponse. Nouvelle calomnie. Les Pères ont constamment enseigné ce que nous enseignons encore, qu'il ne faut ni persécuter, ni aigrir, ni inquiéter les hérétiques, lorsqu'ils sont paisibles et qu'ils ne troublent point la tranquillité publique; qu'il faut les instruire avec douceur et charité, et tâcher de les ramener uniquement par la persuasion. Par cette raison même les Pères se sont plaints de la persécution que les païens exerçoient contre les chrétiens, persécution d'autant plus injuste, que ceux-ci étoient les sujets les plus soumis de tout l'empire, et les plus attentifs à respecter l'ordre public. Mais les Pères ont ajouté, et nous le disons après eux, que quand les hérétiques sont turbulents, violents, séditieux, ils doivent être réprimés par le bras séculier, qu'autrement la société seroit en combustion; conséquemment ils ont applaudi aux empereurs qui ont porté des lois pénales contre les ariens et contre les donatistes, parce que ces sectaires usoient de violence pour faire adopter leurs erreurs. Nous défions nos adversaires de citer un seul Père de l'Eglise qui ait approuvé, conseillé ou demandé la contrainte contre les hérétiques qui ne donnoient aucun sujet d'inquiétude au gouvernement, ni aucune loi des empereurs sollicitée par le clergé contre des mécréants de cette espèce. Dès le second siècle de l'Eglise, saint Irénée a prescrit cette règle contre les hérétiques : « Détournez, dit-il, et » donnez de la confusion à ceux qui sont » doux et humains, afin qu'ils ne blas- » phèment plus contre leur Créateur; » mais écartez loin de vous ceux qui » sont féroces, redoutables, privés de » raison, afin de ne plus entendre leurs » clameurs, » *Adv. Hær.*, l. 2, c. 31, n. 1.

Le Clerc, dans ses remarques sur les ouvrages de saint Augustin, a voulu prouver que l'on punissoit les donatistes en Afrique *pour leurs erreurs seules*, et non pour leurs crimes; nous l'avons réfuté au mot DONATISTES, et nous avons

fait voir le contraire, tant par les lois des empereurs que par les écrits de saint Augustin et des témoins oculaires. Au mot Hérétique, on trouvera ce même fait vérifié par un détail de toutes les hérésies proscrites par des lois.

12° Enfin, l'on ose nous dire que les anciens peuples étoient *tolérants*, qu'ils n'employoient ni lois pénales, ni persécution, ni guerres, ni supplices, pour faire adopter ou pour maintenir leur religion ; qu'en cela ils ont été plus raisonnables et plus humains que les chrétiens.

Réponse. Ceux qui ont avancé ce fait ont supposé sans doute que leurs lecteurs n'auroient aucune connoissance de l'histoire ; c'est à nous de démontrer l'excès de leur témérité.

Commençons par le témoignage des auteurs sacrés. *Ezech.*, c. 30, ℣. 10 et 13, Dieu prédit que Nabuchodonosor subjuguera l'Egypte, qu'il y détruira les idoles et les simulacres, et cela fut exécuté. *Dan.*, c. 3, ℣. 20, ce même roi fit jeter dans une fournaise ardente trois jeunes Israélites, parce qu'ils ne vouloient pas adorer la statue d'or qu'il avoit fait élever. Cap. 6, ℣. 16, sous Darius le Mède, Daniel fut jeté dans la fosse aux lions, parce qu'il avoit prié Dieu selon sa coutume. *Judith*, c. 3, ℣. 13, Nabuchodonosor ordonne à son général d'exterminer tous les dieux des nations, afin de se faire adorer lui-même comme seul dieu par tous ses sujets.

Zoroastre, pour établir sa religion, parcourut la Perse et l'Inde à la tête d'une armée, et arrosa par des torrents de sang ce qu'il appeloit l'*arbre de la loi*. Cambyse et Darius Ochus, qui ravagèrent l'Egypte, démolirent les temples et détruisirent tous les monuments, agissoient par zèle pour la religion de Zoroastre. Plus d'une fois les Perses parcoururent l'Asie mineure et la Grèce, brûlèrent les temples, mirent en pièces les statues des dieux, par le même motif; les Grecs laissèrent subsister ces ruines, afin d'exciter chez leurs descendants le ressentiment contre les Perses; Alexandre ne l'avoit pas oublié, quand il persécuta les mages. Les Antiochus voulurent détruire la religion juive, afin d'assujettir plus efficacement les Juifs; on sait combien il y eut de sang répandu à cette occasion.

Chez les Grecs, le zèle de religion ne fut pas moins vif. Charondas, dans ses lois, met au rang des plus grands crimes le mépris des dieux, et veut que l'on défère aux magistrats ceux qui en sont coupables. Zaleucus, dans le prologue des siennes, exige que chaque citoyen honore les dieux selon les rites de sa patrie, et regarde ces rites comme les meilleurs. Platon, dans son dixième livre des *Lois*, dit que c'est un des devoirs de la législation et de la magistrature, de punir ceux qui refusent de croire à la Divinité, selon les lois; que dans une ville policée, on ne doit pas souffrir que quelqu'un blasphème contre les dieux. Avant d'être admis au rang de citoyen, les jeunes Athéniens étoient obligés de promettre par serment qu'ils suivroient la religion de leur patrie, et qu'ils la défendroient au péril de leur vie. La condamnation de Socrate accusé d'impiété, le danger que coururent Anaxagore et Stipon, pour avoir dit que le soleil et Minerve n'étoient pas des divinités, le décret de mort porté contre Alcibiade pour avoir blasphémé dans l'ivresse contre les mystères de Cérès, le supplice de plusieurs jeunes gens qui avoient mutilé les statues de Mercure, la tête de Diagoras mise à prix pour cause d'athéisme, Théodore condamné à mort par l'aréopage pour le même fait, Protagoras obligé de fuir pour éviter le même sort, prouvent assez que les Athéniens n'étoient pas fort *tolérants* en fait de religion. Aspasie, accusée d'impiété, ne fut sauvée que par l'éloquence, les prières et les larmes de Périclès. On fit mourir une prêtresse accusée de rendre un culte à des dieux étrangers ; quiconque auroit tenté d'introduire une nouvelle croyance, étoit menacé de la même peine. La guerre sacrée, entreprise pour venger une profanation, dura dix ans entiers, et causa tous les désordres des guerres civiles.

Trouverons-nous plus de *tolérance*

chez les Romains? Une loi des douze tables défendoit d'introduire des dieux et des rites étrangers sans l'aveu des magistrats. Cicéron fait la même défense dans un projet de loi; il regarde comme un crime capital le refus d'obéir aux décrets des pontifes et des augures, et il fait remonter cette discipline jusqu'à Numa. Dans sa harangue pour Sextus, il met la religion, les cérémonies, les auspices, les anciennes coutumes, au rang des choses que les chefs de la république doivent maintenir et faire observer, même sous des peines capitales. Dans Dion-Cassius, Mécène conseille à Auguste de réprimer toute innovation en fait de religion, non-seulement par respect pour les dieux, mais parce que cette témérité peut causer des troubles et des séditions dans une monarchie.

La pratique étoit conforme à ces principes. Plusieurs consuls furent punis, d'autres mis à mort pour avoir méprisé les auspices et les augures; une victoire ne les mettoit point à couvert du supplice. L'an 526 de Rome, les édiles furent chargés de veiller à ce que l'on n'adorât point d'autres dieux que les anciens, et que l'on n'introduisît aucun nouveau rit. L'an 568, le consul Posthumius fit renouveler cet ancien décret. L'an 605, on abattit les temples d'Isis et de Sérapis, dieux égyptiens, un consul leur donna le premier coup : on chassa de Rome ceux qui vouloient y introduire le culte de Jupiter Sabazius. Même sévérité l'an 701. Sous Tibère les Juifs furent bannis de l'Italie, condamnés à quitter leur religion ou à être réduits en servitude, et les rites égyptiens furent défendus. Les édits portés contre les chrétiens sous Néron et ses successeurs, étoient une suite des anciennes lois et de l'usage constamment observé à Rome; on sait combien de sang les empereurs ont fait couler pendant près de trois cents ans pour exterminer le christianisme. La même politique leur fit détruire dans les Gaules la religion des druides.

L'ancienne intolérance des Perses n'avoit pas diminué depuis mille ans: sous le règne de l'empereur Héraclius, Chosroès II, leur roi, jura qu'il poursuivroit les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le soleil; dans l'irruption qu'il fit en Palestine, il exerça sa fureur contre tous les monuments de notre religion. Sous le règne de ses prédécesseurs, il y avoit eu des milliers de chrétiens martyrisés dans la Perse. Niera-t-on que, quand les mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée dans une main et l'Alcoran dans l'autre, ils n'aient été possédés du fanatisme de religion?

On peut voir les preuves des faits que nous avançons dans plusieurs ouvrages modernes. *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 16, in-12, pag. 202; *Lettres de quelques Juifs portugais*, etc., t. 1, let. 3, p. 270; *Traité hist. et dogm. de la vraie religion*, t. 4, p. 1; t. 10, p. 490, etc.

Quel jugement pouvons-nous donc porter de l'entêtement de nos adversaires? Il n'y a dans leurs écrits ni bonne foi ni bon sens. Ils disent que l'intolérance est une passion féroce qui porte à haïr et à persécuter ceux que l'on croit être dans l'erreur; ils prétendent que cette passion est plus violente chez les chrétiens que chez les païens, chez les catholiques que chez ceux que l'on nomme *hérétiques*, chez les ministres de la religion que chez les laïques. Nous prouvons au contraire que cette passion ainsi conçue a existé chez toutes les nations païennes sans exception, qu'elles se sont persécutées les unes les autres sans autre motif que la différence de religion, que la nôtre au contraire nous ordonne de conserver la paix avec tous les hommes, *Matt.*, c. 5, ℣. 9; *Rom.*, c. 12, ℣. 18; *Hebr.*, c. 12, ℣. 18; de faire du bien à ceux qui nous haïssent, *Matt.*, c. 5, ℣. 44, etc.; et l'on ne prouvera jamais qu'une nation chrétienne en ait attaqué une autre uniquemment pour cause de religion.

En second lieu, nous sommes en état de faire voir que les catholiques n'ont usé de représailles ni envers les ariens, ni envers les donatistes, ni envers les hussites, ni à l'égard des calvinistes mêmes, lorsque ceux-ci ont consenti à

demeurer en paix; que jamais nous n'avons poussé contre eux la haine et la cruauté aussi loin qu'ils l'ont poussée contre nous; qu'actuellement encore nous serions très-fâchés d'avoir à leur égard les mêmes sentiments d'animosité et d'aversion qu'ils montrent contre nous dans toutes les occasions. Bayle a prouvé sans réplique que les lois portées contre les catholiques dans la plupart des pays protestants, sont plus dures et plus rigoureuses qu'aucune de celles que les princes catholiques ont publiées contre les protestants. *Avis aux Réfugiés*, etc.

En troisième lieu, il est constant que les ministres de la religion catholique n'ont jamais cru qu'il leur fût permis de haïr ni de persécuter ceux qui sont dans l'erreur; c'est un trait de malignité d'appeler *haine* et *persécution* les mesures qu'ils ont prises pour se mettre à couvert des attentats des hérétiques. Mais puisqu'on la pousse jusqu'à empoisonner les motifs de leur charité et de leur zèle à convertir les infidèles et les barbares, on peut bien encore noircir leurs intentions lorsqu'ils font les mêmes efforts à l'égard des mécréants rebelles à l'Eglise. Il est arrivé plus d'une fois à des ecclésiastiques d'être insultés par des protestants, à cause de leur habit; nous ne voudrions pas faire la même avanie à leurs ministres.

Il ne convient guère à des hommes toujours dominés par la passion, de prêcher la *tolérance*: le meilleur moyen de l'inspirer aux autres seroit de commencer par l'exercer; mais jusqu'à présent il ne paroît pas que nos adversaires aient compris cette vérité; à la manière dont ils s'y prennent, on diroit qu'ils ont plus envie de nous aigrir que de nous persuader. *Voyez* PERSÉCUTEUR.

Ils posent pour maxime que tout moyen qui excite la haine, l'indignation et le mépris, est impie; si cela est vrai, ils sont eux-mêmes coupables d'impiété, puisqu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous inspirer ces passions contre eux; mais c'est une fausseté. Souvent le zèle le plus pur, la charité la plus douce, a excité la haine et l'indignation d'un hérétique violent et furieux; la plupart s'offense du bien même qu'on voudroit leur faire. Ils disent que tout moyen qui relâche les liens d'affection naturelle, qui éloigne les pères des enfants, qui sépare les frères d'avec les frères, qui divise les familles, est impie; cela est encore faux : Jésus-Christ a prédit que son Evangile produiroit ce funeste effet, non par lui-même, mais par l'opiniâtreté des incrédules, et cela est arrivé en effet; il ne s'ensuit pas pour cela que la prédication de l'Evangile est une impiété. Ils ajoutent que punir l'erreur comme un crime est encore une impiété; nous leur répondons pour la dixième fois que cela n'est jamais arrivé, et qu'il leur est impossible d'en citer un seul exemple parmi les catholiques. Ils disent que quiconque veut décider du salut ou de la damnation de quelqu'un, est un impie : nous répliquons qu'il n'y a point d'impiété à répéter ce que Jésus-Christ a dit: or, il a dit que quiconque ne croira pas à l'Evangile sera condamné. *Marc.*, c. 16, ℣. 16.

Nous ne finirions jamais, s'il nous falloit réfuter en détail toutes leurs fausses maximes; nous avons fait voir qu'elles n'aboutissent qu'à autoriser la profession publique de l'athéisme et de l'irréligion, et d'autres l'ont fait voir avant nous. L'on a démontré que les prédicateurs de la *tolérance* n'ont aucun principe certain ni aucune règle pour fixer le point où elle doit s'arrêter; que la *tolérance* est une inconséquence, si elle n'est pas générale et absolue; qu'elle est due à tous les mécréants sans exception, ou qu'elle n'est due à personne. Si on la doit à tous ceux qui prennent l'Ecriture sainte pour règle de foi, c'est une injustice de ne pas tolérer les sociniens qui font profession de s'y tenir. Si on dit qu'il ne faut pas tolérer ceux qui nient des articles fondamentaux, les sociniens soutiennent qu'aucun des articles qu'ils rejettent n'est fondamental, et qu'on ne peut pas leur prouver le contraire par l'Ecriture sainte. Aussi un très-grand nombre de protestants ont

trouvé ces raisons si solides qu'ils sont devenus sociniens eux-mêmes.

Dès que nous aurons accordé la *tolérance* aux sociniens, de quel droit en exclurons-nous les déistes? La plupart disent qu'ils admettront volontiers l'Ecriture, pourvu qu'il leur soit permis de l'entendre conformément au *dictamen* de la raison, comme font les sociniens, et qu'on ne les force pas à y voir des mystères qui révoltent la raison; ils ajoutent que, contents de croire ce qu'ils comprennent, ils laisseront de côté ce qu'ils n'entendent pas, que dans le fond c'est déjà ainsi qu'en agissent un très-grand nombre de protestants. Les athées à leur tour soutiennent que Dieu ne peut pas punir ceux qui suivent les lumières de la droite raison, puisque, suivant la maxime de leurs adversaires mêmes, l'erreur ne doit pas être punie comme un crime. Suivant une autre maxime on ne doit empêcher personne de professer ce qu'il croit vrai ; nous voilà donc réduits à tolérer la profession de l'athéisme, à n'oser même prononcer sur le salut ni sur la damnation des athées, de peur de commettre une impiété.

Ainsi les déistes et les athées ont rétorqué contre les protestants toutes les raisons sur lesquelles ceux-ci exigent la *tolérance* pour eux, sans vouloir l'accorder aux autres; et nous n'avons vu dans les écrits des protestants aucun argument qui prouve l'injustice de cette rétorsion. Nous ne sommes donc pas surpris de ce que tous nos incrédules ont tant vanté les diatribes de Bayle et de Barbeyrac sur la *tolérance;* ils y ont trouvé leur propre apologie. Mais Bayle est convenu ailleurs qu'il n'est point de question qui fournisse autant de raisons pour et contre, il sentoit que les siennes n'étoient pas sans réplique; il avoue qu'il faut autre chose que des raisons pour retenir les peuples dans la religion, par conséquent une autorité, des lois coactives et des peines ; *Dict. crit. Lubiéniezki ;* rom. E et G. Nos adversaires, loin de nous avoir fermé la bouche, comme ils s'en vantent, nous ont donné de nouvelles armes pour réfuter tous leurs sophismes. *Voyez* AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE, EXCOMMUNICATION, RELIGION, etc.

TOMBEAU, SÉPULCRE, lieu dans lequel un mort est enterré. Ce terme est quelquefois employé par les auteurs sacrés dans un sens figuré. 1° Lorsque Job dit, c. 17, ℣. 1 : « Il ne me reste plus » que le *tombeau*, » cela signifie, je n'attends plus que la mort dans le triste état où je suis. 2° Ezéchiel, c. 37, ℣. 12, promet aux Juifs captifs à Babylone, que Dieu les tirera de leurs *tombeaux*, c'est-à-dire de la misère à laquelle ils sont réduits. 3° David, *ps.* 5, ℣. 11 ; *ps.* 13, ℣. 3, et saint Paul, *Rom.*, cap. 3, ℣. 13, disent que la bouche des impies est un *tombeau* ouvert, parce que leurs discours empoisonnés corrompent les âmes, comme la vapeur infecte d'un *tombeau* peut tuer les corps. 4° Le même mot hébreu signifie le *tombeau* et le séjour des morts, que les Grecs ont nommé ἅδης et les Latins, *infernus*. De là quelques incrédules ont conclu très-faussement que les Hébreux ne connoissoient point d'autre enfer que le tombeau : c'est comme si l'on soutenoit que les Latins n'admettoient pour les âmes des morts aucun autre séjour que la fosse dans laquelle ils étoient enterrés, puisque *infernus* signifie simplement un lieu bas et profond. *Voyez* ENFER.

En général, le soin de donner aux morts une sépulture honorable, l'usage de respecter les *tombeaux* et de les regarder comme un asile sacré, est une attestation certaine de la croyance de l'immortalité de l'âme. Sur quoi en effet seroit fondée cette coutume générale, si l'on avoit pensé que l'homme meurt tout entier, qu'il n'en reste rien lorsque son corps est détruit par la corruption? Or, nous voyons le respect pour les *tombeaux* établi dès les premiers âges du monde, et chez toutes les nations desquelles nous avons quelque connoissance. Ceux de Sara, d'Abraham, de Jacob, de Joseph, sont célèbres dans nos livres saints; les Egyptiens embaumoient les morts parce qu'ils espéroient la résurrection; l'on a trouvé, même chez les Sauvages, ce sentiment de l'humanité : quand on a voulu les trans-

planter d'une contrée dans une autre, ils ont répondu : *Nos pères ensevelis dans cette terre se lèveront-ils pour venir avec nous?* Les patriarches vouloient dormir avec leurs pères, et pour exprimer la mort, ils disoient, *se réunir à son peuple* ou *à sa famille;* un des motifs qui faisoient désirer aux Juifs captifs à Babylone de retourner dans la Judée, étoit la consolation d'aller revoir les *tombeaux* de leurs pères, *Esdr.*, l. 2, c. 2, ℣. 3.

De là naquit chez les nations idolâtres la coutume d'aller dormir sur les tombeaux, afin d'avoir des rêves de la part des morts, de les évoquer, de les interroger, d'offrir des sacrifices aux mânes, etc. Cette superstition étoit sévèrement défendue aux Juifs, *Deut.*, cap. 18, ℣. 11 : mais ils y tombèrent souvent; Isaïe le leur reproche, c. 35, ℣. 4.

Lorsque les incrédules ont parcouru l'histoire pour trouver l'origine du dogme de l'immortalité de l'âme, pour savoir chez quel peuple il a commencé, ils ont pris une peine inutile. Il auroit fallu remonter à la création et interroger tous les peuples. Cette croyance étoit gravée en caractères ineffaçables sur tous les *tombeaux*, sur les cavernes dans lesquelles on enterroit les membres d'une même famille, sur les pyramides de l'Egypte, su les monceaux de pierres accumulees dan les campagnes; un monceau, *tumulus*, désignoit un *tombeau*. Un usage universellement répandu atteste une croyance aussi ancienne que le monde. La crainte d'être privé de la sépulture étoit un frein pour contenir les malfaiteurs, et prévenir les crimes; la plus grande injure que l'on pût faire à un ennemi, étoit de le menacer de donner son corps à dévorer aux oiseaux et aux animaux carnassiers. *I. Reg.*, cap. 17, ℣. 44 et 46.

Les Hébreux enterroient ordinairement les morts dans des cavernes; et lorsqu'ils n'en trouvoient pas de naturelles, ils en creusoient dans le roc : l'on en trouve encore plusieurs dans la Palestine, qui ont servi à cet usage. Lorsque leurs *tombeaux* étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par dessus, afin d'avertir que c'étoit la sépulture d'un mort, et que les passants n'y touchassent point de peur de se souiller. Ils les enduisoient aussi de chaux, pour qu'on les aperçût de loin, et tous les ans, le 15 du mois Adar, on les reblanchissoit. Voilà pourquoi Jésus-Christ comparoit les pharisiens hypocrites, qui couvroient leurs vices d'un bel extérieur, à des sépulcres blanchis, *Matth.*, c. 23, ℣. 27 Il est à présumer que la souillure légal qui se contractoit par l'attouchement d'un cadavre ou d'un *tombeau*, avoit pour objet non-seulement de détourner les Juifs de la superstition des païens qui interrogeoient les morts, mais encore de réprimer la cupidité des brigands qui fouilloient dans les *tombeaux* pour en enlever quelques dépouilles, crime qui fut toujours regardé par les anciens comme une impiété détestable.

Au sujet de ce respect des Juifs pour les sépulcres, il y a dans l'Evangile un passage qui fait difficulté et duquel les incrédules ont voulu se prévaloir, *Matt.*, c. 13, ℣. 29, et *Luc*, c. 11, ℣. 47, Jésus-Christ dit : « Malheur à vous, scribes » et pharisiens hypocrites, qui bâtissez » des *tombeaux* aux prophètes, et qui » ornez les monuments des justes, et » qui dites : Si nous eussions été du » temps de nos pères, nous n'eussions » pas été leurs compagnons à répandre » le sang des prophètes. Ainsi vous vous » rendez témoignage à vous-mêmes que » vous êtes les enfants de ceux qui ont » tué les prophètes. Achevez donc aussi » de combler la mesure de vos pères. » Jésus-Christ, disent les incrédules, reproche aux Juifs une action louable, et qui ne prouvoit en aucune manière qu'ils étoient les enfants ou les imitateurs des meurtriers des prophètes, ni qu'ils combloient la mesure des crimes de leurs pères.

Mais si l'on veut faire attention à tout ce qu'avoient fait les Juifs contre Jésus-Christ avant cette réprimande, et à ce qu'ils firent dans la suite, si d'ailleurs l'on considère les divers sens des conjonctions grecques que l'on a traduites

par *et, ainsi, aussi*, etc., on verra que le raisonnement du Sauveur est très-juste. Déjà les Juifs avoient résolu de le faire mourir, ils l'avoient tenté plus d'une fois, et ils étoient encore à ce moment dans le même dessein ; c'étoit donc de leur part une hypocrisie de bâtir et d'orner les *tombeaux* des prophètes, et de se vanter qu'ils n'auroient pas imité leurs pères qui les avoient mis à mort ; ils prouvoient assez d'ailleurs qu'ils leur ressembloient parfaitement, et qu'ils alloient bientôt combler la mesure de leurs crimes. Ce sens est évident par la prédiction qu'ajoute le Sauveur au reproche qu'il leur fait, *ibid., Luc.*, ℣. 34 : « Je vais vous envoyer des prophètes, » des sages et des docteurs, vous les » mettrez à mort, vous les crucifierez, » vous les flagellerez dans vos syna- » gogues, et vous les poursuivrez de » ville en ville, etc. » C'est ce qui arriva. *Voyez Rép. crit. aux questions des incréd.*, t. 4, p. 194.

Parmi le peuple des campagnes, les places des sépultures dans les cimetières sont séparées ; chaque famille a la sienne : il y a des jours où les enfants vont s'attendrir et prier sur le *tombeau* de leur père, se rappeler le souvenir de leurs parents, se consoler par l'espérance de les revoir dans une autre vie ; c'est ainsi qu'en agissoient autrefois nos ancêtres. Le même usage subsiste encore dans toute sa force chez les Grecs ; rien de plus touchant que l'exactitude avec laquelle ils vont de temps en temps pleurer sur les *tombeaux* de leurs parents et de leurs amis, et surtout dans l'une des fêtes de Pâques, *Voyage litt. de la Grèce*, 19e lettre, pag. 311. Ils ont ainsi conservé les anciennes mœurs et les sentiments de la nature. L'auteur, témoin de ce spectacle, déplore l'affectation avec laquelle nous nous sommes écartés de cette coutume si honorable à l'humanité, surtout dans les villes ; nous redoutons, dit-il, tout ce qui peut exciter notre sensibilité naturelle.

Nous n'avons garde de blâmer la précaution que l'on a prise de transporter hors des villes les cimetières et la sépulture des morts ; mais si nous y gagnons du côté de la pureté de l'air, il est à craindre que nous n'y perdions beaucoup du côté des mœurs. Vainement on censure le luxe insensé des pompes funèbres et des *tombeaux*, le style fastueux des épitaphes, le goût dépravé des artistes qui ont chargé les mausolées des figures des divinités païennes. C'est un travers d'esprit inconcevable, de chercher à satisfaire l'orgueil dans des objets qui sont destinés à l'humilier, de graver sur le marbre des mensonges contredits par la notoriété publique, de placer des symboles d'idolâtrie et d'impiété sur des monuments érigés pour attester notre foi à l'immortalité et notre confiance aux mérites de Jésus-Christ. Mais la folie humaine bravera toujours les leçons du bon sens et de la religion. *Voy.* FUNÉRAILLES.

TONSURE. Couronne cléricale que l'on fait aux ecclésiastiques sur le derrière de la tête, en y rasant les cheveux en forme orbiculaire. Cette cérémonie se fait par l'évêque ; il coupe un peu de cheveux avec des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique, pendant que le nouveau clerc récite ces paroles du psaume 15, ℣. 5 : « Le Seigneur est mon partage et mon » héritage : c'est vous, Seigneur, qui » me le rendrez. » Ensuite l'évêque lui met le surplis, en priant Dieu de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonsure*. Cette cérémonie n'est point un ordre, mais une préparation pour recevoir les ordres. C'est l'entrée de la cléricature, elle rend un sujet capable de posséder un bénéfice simple, et le soumet aux lois qui concernent les ecclésiastiques.

Il seroit difficile d'assigner la première origine de la *tonsure* : on sait qu'avant la naissance du christianisme, les Grecs et les Romains portoient leurs cheveux très-courts ; saint Paul faisoit allusion à cet usage, lorsqu'il écrivoit aux Corinthiens, qu'il étoit ignominieux à un homme de porter de longs cheveux ; c'étoit l'ornement des femmes. Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, les clercs ne se distinguèrent des laïques ni par les habits ni par la

chevelure, de peur d'attirer sur eux tout le feu des persécutions. Au quatrième on ne voit encore aucun changement bien marqué dans leur extérieur. Fleury, dans son *Institut. au droit ecclésiastique*, a observé que, même dans le cinquième, l'an 428, le pape saint Célestin a témoigné que les évêques dans leur habit n'avoient rien qui les distinguât du peuple et saint Jérôme semble confirmer ce fait dans sa *lettre à Népotien*. *Voyez* HABIT ECCLÉSIASTIQUE.

Le même Père *in Ezech.*, l. 13, c. 44, *Op.*, tom. 3, col. 1029, ne veut pas que les clercs se rasent la tête, comme faisoient les prêtres et les adorateurs d'Isis et de Sérapis, mais qu'ils aient les cheveux courts, afin de ne pas ressembler aux laïques fastueux, aux Barbares et aux soldats, qui portoient des cheveux longs. De là Bingham a pris occasion de blâmer la manière dont les ecclésiastiques de l'Eglise romaine sont tonsurés, parce qu'elle est contraire à l'ancien usage, et qu'elle est vainement fondée sur des raisons mystiques; il ajoute que les clercs étoient nommés *coronati*, non à cause de leur *tonsure*, mais par honneur; *Orig. ecclés.*, t. 2, l. 6, c. 4, § 16.

Bingham auroit dû remarquer, 1° que porter une *tonsure*, ce n'est pas avoir la tête entièrement rasée ni absolument chauve, seule manière blâmée par saint Jérôme. 2° Ce Père veut que les clercs soient distingués des Barbares, des soldats et des laïques efféminés, par leur chevelure et par leur habit; discipline de laquelle les ministres protestants se sont dispensés. 3° Il atteste que les ministres des autels ne portoient point dans leurs fonctions les mêmes habits que dans la vie commune, mais qu'ils avoient des ornements particuliers, autre usage respectable, rejeté par les protestants. 4° Nous soutenons que le nom *coronati* fait allusion à ce qui est dit dans l'Apocalypse, c. 4, ℣. 4, des vingt-quatre vieillards ou prêtres qui environnoient un pontife, et qui avoient des *couronnes* d'or sur la tête. Nous avons remarqué ailleurs que saint Jean, dans ce chapitre et dans les suivants, peint la manière dont la liturgie chrétienne étoit célébrée pour lors. *Voy.* LITURGIE. Il n'est donc pas étonnant que dans les siècles suivants l'on ait trouvé bon que la *tonsure* des clercs représentât ces couronnes.

Quoi qu'il en soit, saint Jérôme nous en indique à peu près l'origine, en disant que les clercs doivent se distinguer des Barbares. En effet, l'on sait que les Barbares du Nord qui se répandirent dans tout l'Occident au commencement du cinquième siècle, avoient des cheveux longs, un habit court et militaire, au lieu que les Romains portoient un habit long et des cheveux courts. Les clercs, tous nés sous la domination romaine, conservèrent leur ancien usage, et se trouvèrent ainsi distingués des Barbares. Lorsqu'un de ces derniers étoit admis à la cléricature, on commençoit par lui couper les cheveux, et le revêtir de l'habit long; il est probable que l'usage de la *tonsure* commença en même temps.

En effet, Grégoire de Tours et d'autres auteurs du sixième siècle parlent de cet usage comme déjà établi au cinquième. Le quatrième concile de Tolède, l'an 633, c. 41, ordonne que tous les clercs et les prêtres aient le dessus de la tête rasé, et ne laissent qu'un tour de cheveux semblable à une couronne. Notes du père Ménard sur le *Sacram. de S. Grég.*, p. 219. Il est constant par le canon 33 du concile *in Trullo*, tenu l'an 690 ou 692, que ce même usage étoit déjà établi pour lors dans l'Eglise grecque. Mais les écrivains de ce siècle et des suivants qui ont voulu faire remonter l'origine de la *tonsure* jusqu'à l'apôtre saint Pierre, ou à un décret du pape Anicet de l'an 108, n'avoient aucune preuve de leur sentiment. En fait de discipline ecclésiastique, on ne doit pas blâmer un nouvel usage, lorsqu'il est fondé sur de bonnes raisons relatives aux mœurs, aux circonstances, aux besoins du temps auquel on l'introduit, et il y a toujours du danger à le supprimer, lorsque cette réforme ne peut produire aucun bien.

Le concile de Trente, *sess.* 23, *de Re-*

form., c. 4, exige que celui auquel on donne la *tonsure* ait reçu le sacrement de confirmation, soit instruit des principales vérités de la foi chrétienne, sache lire et écrire, et donne lieu de penser qu'il choisit l'état auquel il se destine dans la résolution d'y servir Dieu avec fidélité. Plusieurs conciles postérieurs ont condamné la témérité des parents qui font tonsurer leurs enfants uniquement par l'ambition de leur procurer un bénéfice, sans s'informer s'ils ont la vocation et les qualités nécessaires pour remplir les devoirs de l'état ecclésiastique, quelquefois parce qu'ils sont difformes et peu propres à réussir dans le monde. D'autres conciles ont fixé l'âge auquel on peut recevoir la *tonsure;* dans les diocèses les mieux réglés on ne la donne pas avant l'âge de quatorze ans. Si cette sage discipline est souvent violée, c'est l'ambition des grands et des riches du siècle qui en est la cause.

TORRENT. Il n'y a dans la Palestine qu'un seul fleuve qui est le Jourdain; mais il y a plusieurs *torrents* qui coulent dans les vallées avec abondance, après les pluies et pendant la fonte des neiges du Liban, et qui se dessèchent pendant les chaleurs de l'été. Les écrivains sacrés en parlent souvent, et mettent quelquefois le nom de *torrent* pour celui de *vallée; Gen.*, c. 26, ỳ. 17, il est dit qu'Isaac vint au *torrent* de Gérare, c'est-à-dire dans la vallée où couloit ce *torrent.* L'Ecriture donne aussi ce nom aux fleuves du Nil et de l'Euphrate. Comme les *torrents* de la Palestine s'enflent souvent, ce mot signifie quelquefois *abondance,* comme dans le *ps.* 35, ỳ. 19, *un torrent de délices;* Isaï., c. 30, ỳ. 33, *un torrent de souffre:* et parce qu'alors ils causent des ravages, ils sont le symbole du malheur, de l'affliction, de la persécution: *II. Reg.*, c. 22, ỳ. 5, « les » détresses de la mort m'ont environné, » les *torrents* de Bélial m'ont épou- » vanté. »

Dans le *ps.* 109, ỳ. 7, il est dit du Messie qu'il boira l'eau du *torrent en passant*, qu'ensuite il lèvera la tête; ce passage semble faire allusion à ce qui est rapporté, *Jud.*, c. 7, ỳ. 5, que Dieu commanda à Gédéon de ne mener au combat que ceux de ses soldats qui, près d'un ruisseau, s'étoient contentés de prendre de l'eau dans leur main, et de renvoyer tous ceux qui s'étoient couchés ou mis à genoux pour boire plus à leur aise. Le Psalmiste représente donc le Messie comme un de ces soldats courageux qui ne burent qu'en *passant;* et qui ensuite marchèrent au combat la tête levée et d'un air intrépide.

Ps. 125, ỳ. 5, les Juifs, de retour de la captivité de Babylone, disent à Dieu: « Faites revenir, Seigneur, le reste de » nos captifs, comme coulent les eaux » du *torrent* du midi. » Il est probable qu'ils entendoient par là le torrent de Cédron, qui coule au midi de Jérusalem, et retourne vers l'orient se jeter dans la mer Morte.

TOUSSAINT, fête de tous les saints. La dédicace que fit, l'an 607, le pape Boniface IV de l'église du Panthéon ou de la Rotonde, à Rome, a donné lieu à l'établissement de cette fête. Il dédia cet ancien temple d'idoles à l'invocation de la sainte Vierge et de tous les martyrs; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Notre-Dame des Martyrs*, ou de la Rotonde, parce que cet édifice est en forme d'un demi-globe. Boniface suivit en cela les intentions de saint Grégoire le Grand, son prédécesseur.

Vers l'an 731, le pape Grégoire III consacra une chapelle à l'honneur de tous les saints dans l'église de Saint-Pierre; il augmenta ainsi la solennité de la fête: depuis ce temps-là elle a toujours été célébrée à Rome. Grégoire IV étant venu en France l'an 837, sous le règne de Louis le Débonnaire, cette fête s'y introduisit et y fut bientôt généralement adoptée; mais le père Ménard a prouvé qu'elle avoit déjà lieu auparavant dans plusieurs églises, quoiqu'il n'y eût encore aucun décret porté à ce sujet; *Notes sur le Sacram. de saint Grég.*, pag. 152; Thomassin, *Traité des Fêtes*, etc. Les Grecs la célèbrent le dimanche après la Pentecôte.

L'objet de cette solennité est non-seulement d'honorer les saints comme les

amis de Dieu, mais de lui rendre grâces des bienfaits qu'il a daigné leur accorder, et du bonheur éternel dont il les récompense, de nous exciter à imiter leurs vertus, d'obtenir leur intercession auprès de Dieu; de rendre un culte à ceux que nous ne connoissons pas en particulier, et qui sont certainement le plus grand nombre.

A l'occasion de l'établissement de cette fête en France au neuvième siècle, Mosheim a déclamé à son ordinaire contre le culte rendu aux saints dans l'Eglise romaine; il dit que cette superstition y a étouffé toute vraie piété. S'il avoit voulu expliquer, une fois pour toutes, ce qu'il entend par *vraie piété*, il nous seroit plus aisé de voir si ce reproche est vrai ou faux. Pour nous, nous disons qu'elle consiste dans un profond respect pour la majesté de Dieu, dans un souvenir habituel de sa présence, dans une grande estime de tout ce qui a rapport à son culte, dans un vif sentiment de ses bienfaits, dans une parfaite confiance en sa bonté et aux mérites de Jésus-Christ, en un mot, dans l'amour de Dieu. A présent nous demandons en quoi l'honneur que nous rendons aux saints peut détruire ou diminuer aucun de ses sentiments, qui ont été ceux de tous les saints, et par lesquels ils se sont sanctifiés. Il nous paroît que leur exemple est très-capable de nous exciter à imiter les vertus et les pratiques par lesquelles ils sont parvenus à la sainteté et au bonheur éternel. Nous sommes beaucoup mieux fondés à dire que c'est la prévention des protestants contre le culte des saints qui a étouffé la piété parmi eux. Y trouve-t-on beaucoup d'âmes saintes qui, dégagées des affaires de ce monde, s'occupent à méditer les grandeurs de Dieu, à lui rendre de fréquents hommages, à s'enflammer du feu de son amour, et à faire des œuvres de charité? Presque toute leur religion consiste à s'assembler assez rarement, a réciter ensemble quelques prières, à chanter des psaumes, à entendre des instructions souvent fort sèches et très-peu capables de toucher les cœurs. *Voy.* DÉVOTION, PIÉTÉ, SAINTS, etc.

TOUTE-PUISSANCE de Dieu. *Voyez* PUISSANCE.

TRADITEURS. On donna ce nom, dans le troisième et le quatrième siècles de l'Eglise, aux chrétiens qui, pendant la persécution de Dioclétien, avoient livré aux païens les saintes Ecritures pour les brûler, afin d'éviter ainsi les tourments et la mort dont ils étoient menacés.

Ce n'est pas la première fois que les païens avoient fait tous leurs efforts pour anéantir les livres sacrés. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les livres de leur foi furent recherchés, déchirés et brûlés, et ceux qui refusèrent de les livrer furent mis à mort, comme nous le voyons dans le premier livre des *Machabées*, c. 1, ỳ. 56. Dioclétien renouvela la même impiété par un édit qu'il fit publier à Nicomédie l'an 303, par lequel il ordonnoit que tous les livres des chrétiens fussent brûlés, leurs églises détruites, et qui les privoit de tous leurs droits civils et de tout emploi. Plusieurs chrétiens foibles, on ajoute même quelques évêques et quelques prêtres, succombant à la crainte des tourments, livrèrent les saintes Ecritures aux persécuteurs; ceux qui eurent plus de fermeté les regardèrent comme des lâches, et leur donnèrent le nom ignominieux de *traditeurs*.

Ce malheur en produisit bientôt un autre : un grand nombre d'évêques de Numidie refusèrent d'avoir aucune société avec ceux qui étoient accusés de ce crime : ils ne voulurent pas reconnoître pour évêque de Carthage, Cécilien, sous prétexte que Félix, évêque d'Aptonge, l'un de ceux qui avoient sacre Cécilien, étoit du nombre des *traditeurs :* accusation qui ne fut jamais prouvée. Donat, évêque des Cases-Noires, étoit à la tête de ce parti; c'est ce qui fit donner le nom de *donatistes* à tous ces schismatiques. *Voyez* DONATISTES. Le concile d'Arles tenu l'an 314, par ordre de Constantin, pour examiner cette affaire, décida que tous ceux qui se trouveroient réellement coupables d'avoir livré aux persécuteurs des livres ou des vases sacrés, seroient dégradés de leurs

ordres et déposés, pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics, et non accusés par de simples paroles. Il condamna ainsi les donatistes, qui ne pouvoient produire aucune preuve du crime qu'ils reprochoient à Félix d'Aptonge et à quelques autres.

TRADITION, dans le sens théologique, est un témoignage qui nous atteste la vérité d'un fait, d'un dogme ou d'un usage. On appelle *tradition orale*, ce témoignage rendu de vive voix, qui se transmet des Pères aux enfants, et de ceux-ci à leurs descendants; *tradition écrite*, ce même témoignage couché dans l'histoire ou dans d'autres livres; généralement parlant, cette dernière est la plus sûre, mais il ne s'ensuit pas que la première soit toujours incertaine et fautive, parce qu'il y a d'autres monuments que les livres, capables de transmettre à la postérité la mémoire des événements passés.

Quant à l'origine, la *tradition* peut venir de Dieu ou des hommes; dans ce dernier cas, elle vient ou des apôtres, ou des pasteurs de l'Eglise; c'est ce qui fait la différence entre les *traditions divines*, les *traditions apostoliques* et les *traditions ecclésiastiques*. Les secondes peuvent être justement appelées *traditions divines*, parce que les apôtres n'ont rien enseigné que ce qu'ils avoient appris de Jésus-Christ lui-même, ou par inspiration du Saint-Esprit; et l'on doit nommer *traditions apostoliques* celles que nous ont transmises les disciples immédiats des apôtres, parce qu'à leur tour ils ont fait profession de n'enseigner que ce qu'ils avoient reçu de leurs maîtres. Les *traditions* purement *humaines* sont celles qui ont pour auteurs des hommes sans mission et sans caractère.

Quant à l'objet, une *tradition* regarde ou la doctrine, ou la discipline, ou des faits historiques, mais cette différence n'en met aucune dans le degré de certitude qu'elles peuvent avoir, comme nous le prouverons dans la suite.

La grande question entre les protestants et les catholiques est de savoir s'il y a des *traditions* divines ou apostoliques touchant le dogme, qui ne sont point contenues dans l'Ecriture sainte, et qui sont cependant règle de foi; les protestants le nient, et nous soutenons le contraire. Conséquemment nous disons que la *tradition* est la parole de Dieu non écrite, que les apôtres ont reçue de la bouche de Jésus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs disciples ou à leurs successeurs, et qui est venue à nous par l'enseignement des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres. En d'autres termes, c'est l'enseignement constant et perpétuel de l'Eglise universelle, connu par la voix uniforme de ses pasteurs, qu'elle nomme *les Pères*, par les décisions des conciles, par les pratiques du culte public, par les prières et les cérémonies de la liturgie, par le témoignage même de quelques auteurs profanes et des hérétiques.

L'autorité et la nécessité de la *tradition*, ainsi conçue, est déjà prouvée par les mêmes raisons par lesquelles nous avons fait voir que l'Ecriture sainte ne peut pas être la seule règle de notre foi. *Voy.* DÉPOT, DOCTRINE CHRÉTIENNE, ECRITURE, EGLISE, PÈRES, etc. Mais comme c'est ici le point capital qui distingue les catholiques d'avec les sectes hétérodoxes, et en particulier d'avec les protestants, il est essentiel de répéter les principales de ces preuves, d'en montrer l'enchaînement et les conséquences, d'y en ajouter d'autres, et de résoudre quelques objections auxquelles nous n'avons pas encore satisfait.

Première preuve. L'Ecriture sainte. Saint Paul écrit aux Thessaloniciens, *Epist.* 2, c. 2, ℣. 14, « Demeurez fermes, mes frères, et gardez les *traditions* que vous avez apprises, soit » par mes discours, soit par ma lettre. » Aux Corinthiens, *Epist.* 1, c. 11, ℣. 2: « Je vous loue, mes frères, de ce que » vous vous souvenez de moi dans toutes » les occasions, et de ce que vous gardez mes préceptes comme je vous les » ai donnés. » Au lieu de *mes préceptes*, le grec porte *mes traditions*. Il dit, *I. Tim.*, c. 6, ℣. 20 : « O Timothée, gardez le dépôt, évitez les nouveautés

» profanes et les contradictions fausse-
» ment nommées science. » *II. Tim.*, c. 1, ℣. 13 : « Ayez une formule des
» vérités que vous avez entendues de
» ma bouche....., gardez ce bon dépôt
» par le Saint-Esprit; » c. 2, ℣. 2, « ce
» que vous avez appris de moi devant
» une multitude de témoins, confiez-le
» à des hommes fidèles qui seront ca-
» pables d'enseigner les autres. » Il dit aux Hébreux, c. 6, ℣. 1, qu'il ne veut pas leur parler de la pénitence, des œuvres mortes, de la foi en Dieu, des différentes espèces de baptême, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel, mais qu'il le fera, si Dieu le lui permet.

Nous ne voyons point que saint Paul ait traité toutes ces matières dans ses lettres; il en a donc instruit les fidèles de vive voix. Or, il met de pair les vérités qu'il a enseignées dans ses discours, et celles qu'il a écrites, les unes et les autres formoient le dépôt qu'il confioit à Timothée, et qu'il lui ordonnoit de transmettre à ceux qui seroient capables d'enseigner. S'il n'avoit voulu parler que de vérités écrites, il auroit dit : Faites un recueil de mes lettres, gardez-les, et donnez-en des copies à des hommes capables d'enseigner; jamais saint Paul n'a nommé l'Ecriture sainte *une formule de vérités*. Les protestants répondent que les apôtres écrivoient les mêmes choses qu'ils prêchoient. Assurément ils n'ont pas écrit des choses contraires à ce qu'ils enseignoient de vive voix; mais la question est de prouver qu'ils ont mis par écrit toutes les vérités qu'ils ont prêchées, sans exception; or, saint Paul témoigne que cela n'est point; il seroit impossible que cet apôtre eût renfermé en quatorze lettres tout ce qu'il a enseigné pendant trente-trois ans.

Seconde preuve. Pendant deux mille quatre cents ans, Dieu a conservé la religion des patriarches par la *tradition* seule, et pendant quinze cents ans celle des Juifs, autant par la *tradition* que par l'Ecriture; pourquoi auroit-il changé de conduite à l'égard de la religion chrétienne? Moïse, près de mourir, dit aux Juifs, *Deut.*, c. 32, ℣. 7 : « Souvenez-
» vous des anciens temps, considérez
» toutes les générations. Interrogez votre
» père, et il vous enseignera; vos aïeux,
» et ils vous instruiront. » Il ne dit pas : Lisez mes livres, consultez l'histoire des premiers âges du monde que j'ai écrite et que je vous laisse. Ils le devoient, sans doute; mais sans le secours de la *tradition* de leurs pères, ils n'auroient pas pu entendre parfaitement ces livres. Moïse ne s'étoit pas contenté d'écrire les prodiges que Dieu avoit opérés en faveur de son peuple, il en avoit établi des monuments, des rites commémoratifs, pour en rappeler le souvenir, et il avoit ordonné aux Juifs d'en expliquer le sens à leurs enfants, afin de les leur graver dans la mémoire, *Deut.*, c. 6, ℣. 20, etc. Pourquoi ces précautions, si l'Ecriture suffisoit?

David dit, *Ps.* 77, ℣. 3 : « Combien
» de choses n'avons-nous pas apprises
» de la bouche de nos pères...? Combien
» de vérités Dieu leur a ordonné d'en-
» seigner à leurs enfants, afin de les
» faire connoître aux générations fu-
» tures? Ils en useront de même à l'é-
» gard de leurs descendants, afin qu'ils
» mettent en Dieu leur espérance, qu'ils
» n'oublient point ce qu'il a fait, et qu'ils
» apprennent ses commandements. » A quoi bon ces leçons des pères, s'il suffisoit de lire les livres saints? Nous ne voyons point de lectures publiques établies chez les Juifs avant le retour de la captivité, et il s'étoit pour lors écoulé mille ans depuis la mort de Moïse. Ce législateur, ni aucun des prophètes, n'a ordonné aux Juifs d'apprendre à lire.

Troisième preuve. Dieu a établi le christianisme principalement par la prédication, par les instructions de vive voix, et non par la lecture des livres saints. Saint Paul ne dit point que la foi vient de la lecture, mais de l'ouïe, et que l'ouïe vient de la prédication : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi*, Rom., c. 10, ℣. 17. Il y a sept apôtres desquels nous n'avons aucun écrit ni aucune preuve qu'ils en aient laissé. Cependant ils ont fondé des églises qui ont subsisté après eux, et qui ont

conservé leur foi très-longtemps avant qu'elles aient pu avoir l'Ecriture sainte dans leur langue. Sur la fin du second siècle, saint Irénée a témoigné qu'il y avoit chez les Barbares des églises qui n'avoient point encore d'Ecriture, mais qui conservoient la doctrine du salut, écrite dans leur cœur par le Saint-Esprit, et qui gardoient soigneusement l'ancienne *tradition*. *Contra Hær.*, l. 3, c. 4, n. 2. Aucune version n'a été faite par les apôtres, ni de leur temps; ce que disent les protestants de la haute antiquité de la version syriaque est avancé sans aucune preuve. *Voy.* VERSION.

Pour la commodité de leur système, ils supposent et ils assurent que, dès le temps des apôtres, l'Ecriture sainte fut traduite dans les langues de tous les peuples qui avoient embrassé le christianisme; nous pouvons le nier hardiment. A la réserve de la traduction grecque des Septante, nous ne connoissons la date précise d'aucune des anciennes versions. Les protestants ne cessent de répéter que celle des Septante est très-fautive, qu'elle a été la cause de la plupart des erreurs qu'ils reprochent aux Pères de l'Eglise; c'est néanmoins sur cette version que la plupart des autres ont été faites. Ils disent que le grec étoit entendu partout; cela est faux. Dans la plupart des provinces romaines, le peuple n'avoit pas plus l'intelligence du grec qu'il n'a celle du latin parmi nous, et hors des limites de l'empire cette langue n'étoit d'aucun usage. Il y a eu des nations chrétiennes dans le langage desquelles l'Ecriture sainte n'a jamais été traduite. On sait d'ailleurs combien l'usage des lettres étoit rare chez la plupart des nations dans les temps dont nous parlons.

A la vérité, Théodoret, *Thérapeut.*, liv. 5, dit que de son temps les livres des Hébreux étoient traduits dans les langues des Romains, des Egyptiens, des Perses, des Indiens, des Arméniens, des Scythes et des Sarmates, en un mot, dans toutes les langues dont les différentes nations se servoient pour lors. Si ce passage incommodoit les protestants, ils demanderoient comment Théodoret a pu le savoir; ils diroient que c'est un fait hasardé et certainement exagéré, que l'Ecriture sainte n'a été traduite ni en langue punique usitée à Malte et sur les côtes de l'Afrique, ni en ancien espagnol, ni en celte, ni en ancien breton, quoique ces peuples fussent déjà chrétiens. Nous ne doutons pas qu'au cinquième siècle il n'y ait eu quelques livres hébreux traduits dans les différentes langues dont parle Théodoret; mais on ne prouvera jamais qu'ils l'étoient tous, et ce Père ne parle point du nouveau Testament. D'ailleurs il y avoit pour lors près de quatre cents ans que le christianisme étoit prêché; le quatrième siècle qui avoit précédé, avoit été un temps de lumières, de travaux apostoliques, d'écrits de toute espèce faits par les Pères de l'Eglise, au lieu que les trois premiers avoient été un temps de souffrance et de persécution.

Malgré ces faits, nos adversaires soutiennent gravement que Jésus-Christ et les apôtres n'auroient pas agi sagement, s'ils avoient confié les dogmes de la foi à la foible et trompeuse mémoire des hommes, à l'incertitude des événements, à la vicissitude continuelle des siècles, et s'ils n'avoient pas mis par l'Ecriture ces vérités divines sous les yeux des hommes; Mosheim, *Hist. christ.*, 2 part., sec. 3, c. 3, § 3. Ces critiques téméraires ne voient pas qu'ils accusent réellement Jésus-Christ et les apôtres d'avoir manqué de sagesse. Car enfin voici des faits positifs qui ne se détruisent point par des présomptions, savoir, que Jésus-Christ n'a rien écrit, qu'il n'a point ordonné à ses apôtres d'écrire, que sept d'entre eux n'ont rien laissé par écrit, que les autres n'ont fait traduire aucun livre de l'Ecriture, que la plupart des versions n'ont été faites que longtemps après eux, à mesure que les églises sont devenues nombreuses dans les divers pays du monde. Il est singulier que des disputeurs qui exigent que nous leur prouvions tout par écrit, forgent si aisément les faits qui peuvent étayer leur système. Ils en imposent grossièrement, lorsqu'ils prétendent que les dogmes de foi prêchés publiquement et tous les

jours, enseignés au commun des fidèles dès l'enfance, exposés aux yeux de tous par les pratiques du culte, répétés et inculqués par les prières de la liturgie, sont confiés *à la mémoire trompeuse des hommes*. Nos mœurs, nos usages, nos droits, nos devoirs les plus essentiels, sont confiés au même dépôt, et il n'en est point de plus incorruptible. Dieu y-t-il donc manqué de sagesse en négligeant de faire écrire avant Moïse les dogmes qu'il avoit enseignés aux premiers hommes deux mille quatre cents ans auparavant? Faut-il absolument savoir lire pour être capable de faire des actes de foi et d'obtenir le salut.

L'on a vu des personnes ignorantes, des femmes, des esclaves, faire des conversions. C'est par des vertus, par des miracles, et non par les livres seuls, que Dieu a converti le monde. D'ailleurs les apôtres savoient que leurs disciples écriroient; ils ont donc pu se reposer sur eux de ce soin, aussi bien que de celui d'enseigner les fidèles : or, ce que ces disciples ont écrit n'est plus confié à la seule mémoire des hommes, quoiqu'il ne soit pas dans l'Ecriture sainte.

Quatrième preuve. Si Jésus-Christ et les apôtres avoient voulu que la doctrine chrétienne fût répandue et conservée par l'Ecriture *seule*, il n'auroit pas été besoin d'établir une succession de pasteurs et de docteurs, pour en perpétuer l'enseignement; les apôtres se seroient contentés de mettre l'Ecriture à la main des fidèles, et de leur en recommander la lecture assidue. Ils ont fait tout le contraire. Saint Paul dit que c'est Jésus-Christ qui « a donné des pas-» teurs et des docteurs, aussi bien que » des apôtres et des prophètes, afin qu'ils » travaillent à la perfection des saints, » aux fonctions de leur ministère, à l'é-» dification du corps mystique de Jésus-» Christ, jusqu'à ce que nous parvenions » tous à l'unité de la foi et de la con-» noissance du Fils de Dieu; » *Ephes.*, cap. 4, ℣. 11. Il décide que personne ne doit prêcher sans mission, *Rom.*, cap. 10, ℣. 15. Est-ce le peuple qui la donne? Non, c'est le Saint-Esprit qui a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, *Act.*, cap. 20, ℣. 28. Cette mission se donne par l'imposition des mains, *I. Tim.*, c. 4, ℣. 14; et quand un pasteur l'a reçu, il peut la donner à d'autres, cap. 5, ℣. 22. L'apôtre recommande la lecture de l'Ecriture sainte, non aux simples fidèles, mais à un pasteur; « parce qu'elle est utile pour en-» seigner, pour reprendre, pour corri-» ger, pour instruire dans la justice, » pour rendre parfait un homme de » Dieu, » ou un ministre de Dieu, *II. Tim.*, cap. 4, ℣. 16. Il n'ajoute point qu'elle est utile à tous les fidèles pour apprendre leur religion. Saint Pierre les avertit au contraire qu'il n'appartient pas à tous de l'interpréter, que les ignorants et les esprits légers la pervertissent pour leur propre perte, *II. Petr.*, c. 1, ℣. 20; c. 3, ℣. 16. Mais les protestants, plus éclairés sans doute que les apôtres, prétendent que tout fidèle doit lire l'Ecriture sainte pour y apprendre ce qu'il doit croire, et que tous sont capables de l'entendre.

Loin de convenir que les pasteurs et les docteurs ont travaillé à la perfection des saints et à l'unité de la foi, ils soutiennent que ce sont eux qui l'ont corrompue, et qu'ils s'y sont appliqués depuis la mort des apôtres jusqu'au seizième siècle. Cependant Jésus-Christ avoit promis d'être avec ses apôtres jusqu'à la fin des siècles, *Matth.*, cap. 28, ℣. 20; de leur envoyer l'Esprit de vérité pour toujours, *Joan.*, c. 14, ℣. 16; mais, selon l'opinion des protestants, il n'a pas tenu parole. Il avoit aussi promis d'accorder aux fidèles le don des miracles, *Marc.*, cap. 16, ℣. 17, et nos adversaires conviennent qu'il a exécuté cette promesse, du moins pendant les trois premiers siècles de l'Eglise; quant à la première, qui n'étoit pas moins nécessaire, elle est demeurée sans exécution; la seule grâce que Jésus-Christ ait faite à son Eglise a été d'y conserver les saintes Ecritures sans altération, entre les mains de dépositaires fort suspects.

Mais sans l'assistance du Saint-Esprit, à quoi cette dernière grâce a-t-elle pu servir? C'est sur le sens des Ecritures que la plupart des disputes, des schismes,

des hérésies, sont arrivés dans l'Eglise. Si Jésus-Christ lui a conservé l'esprit de vérité pour déterminer et fixer ce sens, toute dispute est finie, il s'ensuit que l'Eglise a conservé pure la doctrine de son divin Maître et qu'elle a eu droit de condamner les hérétiques. Si cela n'est point, l'Ecriture est la pomme de discorde qui a divisé tous les esprits; faute de la consulter ou de la bien entendre, les pasteurs de l'Eglise ont altéré la doctrine chrétienne, les hérétiques ont bien fait de mépriser ses anathèmes, il y a autant de présomption en faveur de leur doctrine qu'en faveur de la sienne. Cependant Jésus-Christ a détruit le très-grand nombre des hérésies et a conservé l'Eglise; où est l'équité, où est la sagesse de ce divin législateur? C'est aux protestants de nous expliquer ce phénomène.

Cinquième preuve. Tout le monde convient que la certitude morale, fondée sur le témoignage des hommes, est la base de la société civile, elle ne l'est pas moins à l'égard d'une religion révélée, puisque celle-ci porte sur le fait de la révélation; et ce fait général en renferme une infinité d'autres. Tous sont prouvés par des témoignages, et l'on démontre aux déistes que la certitude qui en résulte doit exclure toute espèce de doute raisonnable, et prévaloir sur tout argument spéculatif. En effet, lorsqu'un fait sensible est attesté par une multitude de témoins qui n'ont pu agir par collusion, qui étoient de différents âges et de divers caractères, dont les intérêts, les passions, les préjugés ne pouvoient être les mêmes, qui étoient de différents pays, et qui ne se parloient pas la même langue, il est impossible que tant de témoignages réunis sur un fait soient sujets à l'erreur. Il ne sert à rien de dire que chaque témoin en particulier a pu se tromper ou vouloir tromper, qu'aucun n'est infaillible; il n'est pas moins évident que l'uniformité de leur attestation nous donne une certitude entière du fait dont ils déposent. Ils méritent encore plus de croyance, lorsque ce sont des hommes revêtus de caractère pour rendre témoignage du fait dont il s'agit, bien persuadés qu'il ne leur est pas permis de le déguiser ni d'en imposer, qu'ils ne pourroient le faire sans s'exposer à être contredits, couverts d'opprobre, dégradés et dépossédés de leur état. Or les pasteurs de l'Eglise sont autant de témoins revêtus de toutes ces conditions pour rendre témoignage de ce qu'ont enseigné les apôtres, de ce qui a été cru, professé et prêché publiquement dans toutes les églises qu'ils ont fondées.

S'il y a dans le christianisme une question essentielle, c'est de savoir quels sont les livres que nous devons regarder comme Ecriture sainte et parole de Dieu; les protestants sont forcés d'avouer que nous ne pouvons en être informés que par le témoignage des anciens Pères, pasteurs des églises, dépositaires et organes de la *tradition*. Mais si ces Pères ont été ignorants, crédules, souvent trompés par des livres apocryphes, tels qu'ils sont peints par les protestants, quelle certitude peut nous donner leur témoignage? Pour fonder notre foi, il faut être assuré que ces livres ont été conservés dans leur entier, et non altérés et falsifiés; qui nous le certifiera, si les Pères ont été capables d'user de fraudes pieuses? On dira qu'il ne leur étoit pas possible d'altérer les livres saints, parce que ces livres étoient lus publiquement et journellement dans les assemblées des fidèles, et parce que la confrontation des exemplaires auroit découvert la fraude. Nous en convenons. Mais les autres points de la doctrine chrétienne n'y étoient pas prêchés moins publiquement ni moins assidûment; s'il y étoit survenu de l'altération quelque part, la comparaison de cette doctrine avec celles des autres églises auroit fait le même effet que la confrontation des différentes copies des livres saints.

Un protestant célèbre et très-prévenu contre la *tradition* l'a compris. Beausobre, dans son *Discours sur les livres apocryphes, Hist. du Manich.*, tom. 1, p. 441, dit que, pour discerner si un livre étoit apocryphe ou authentique, les Pères en ont comparé la doctrine avec celle que les apôtres avoient prêchée

dans toutes les églises et qui étoit uniforme. Donc il reconnoît que la *tradition* de ces églises étoit un témoignage irrécusable, et que les Pères ont été capables de le rendre sans aucun danger d'erreur. « La *tradition*, dit-il, ou le té» moignage de l'Eglise, lorsqu'il est bien » vérifié, est une preuve solide de la cer» titude des faits *et de la certitude de la* » *doctrine.* » Cet aveu est remarquable. Il ajoute, en second lieu, que les Pères ont pu savoir certainement quels étoient les livres donnés aux églises par les apôtres et par les hommes apostoliques, dès le commencement, parce qu'il y a eu dans l'Eglise une succession continue d'évêques, de prêtres, d'écrivains ecclésiastiques qui, depuis les apôtres, ont instruit les églises, et dont on ne pouvoit pas récuser le témoignage. Il dit enfin que les Pères ont comparé les livres qui venoient certainement des apôtres avec les autres, pour savoir si ceux-ci ressembloient aux premiers, que c'est la règle et la maxime de tous les critiques.

Voilà donc les anciens Pères reconnus capables de confronter la doctrine des églises avec celle des livres saints, capables de porter un témoignage irrécusable sur la conformité de l'une avec l'autre, capables d'user de la critique pour comparer le ton, le style, la manière des écrits incontestablement apostoliques, avec la manière de ceux desquels l'authenticité n'étoit pas encore universellement reconnue. Si Beausobre et les autres protestants avoient toujours rendu la même justice aux Pères de l'Eglise, nous leur en saurions gré. Or, puisque ces Pères sont dignes de foi lorsqu'ils disent : *Voilà les livres que les apôtres nous ont laissés comme divins*, ils ne le sont pas moins lorsqu'ils disent : Telle est la doctrine que les apôtres ont enseignée à nos églises, et tel est le sens qu'ils ont donné à tel ou tel passage.

Ainsi, lorsqu'en 325, au concile de Nicée, plus de trois cents évêques, rassemblés non-seulement des différentes parties de l'empire romain, mais encore d'autres contrées, rendirent uniformément témoignage que le dogme de la divinité du Verbe avoit été enseigné par les apôtres, toujours cru et professé dans les églises dont ces évêques étoient pasteurs ; que par ces paroles de l'Evangile, *Mon Père et moi sommes une même chose*, on avoit toujours entendu que le Fils étoit consubstantiel au Père : que manquoit-il à cette attestation pour donner de ces faits une certitude morale, entière et complète? Quand ce même témoignage auroit été rendu par les évêques dispersés dans leurs siéges, et consigné dans leurs écrits, il n'auroit été ni moins fort ni moins incontestable. Jusqu'à présent nous n'avons vu dans les ouvrages de nos adversaires aucune réponse à cette preuve.

Ils diront peut-être qu'en fait de dogme et de doctrine la preuve par témoins n'est pas admissible. Pure équivoque. Lorsqu'il s'agit de juger par nous-mêmes si un dogme est vrai ou faux, conforme ou contraire à la raison, utile ou pernicieux, ce n'est plus le cas de consulter des témoins ; mais quand il est seulement question de savoir si tel dogme a été enseigné aux fidèles par les apôtres, s'il a été prêché et professé constamment dans les églises, c'est un fait sensible, public, éclatant, qui ne peut être constaté que par des témoignages. Or, dès qu'il est certain que les apôtres l'ont enseigné, toute autre question est superflue.

Dans les tribunaux de magistrature on interroge également les témoins sur ce qu'ils ont vu et sur ce qu'ils ont entendu, leur déposition fait foi sur l'un et sur l'autre de ces deux faits. Les apôtres eux-mêmes nous ont donné l'exemple de cette méthode : « Nous ne pouvons » nous dispenser, disent saint Pierre et » saint Jean, de publier ce que nous » avons vu et entendu, » *Act.*, c. 4, ℣. 20. « Nous vous annonçons et nous » vous attestons ce que nous avons en» tendu, ce que nous avons vu, ce que » nous avons touché de nos mains, au » sujet du Verbe vivant, » *I. Joan.*, c. 1. Immédiatement après la mort des apôtres, Cérinthe, Ebion, Saturnin, Basilide et d'autres nièrent la création, la divi-

nité de Jésus-Christ, la réalité de sa chair, de sa mort, de sa résurrection, et le dogme de la résurrection future. Que leur opposèrent saint Barnabé, saint Clément, saint Polycarpe, saint Ignace? La prédication des apôtres qui avoient été leurs maîtres. Pour préserver les fidèles de l'erreur, ils leur recommandent de se tenir attachés à la *tradition* des apôtres et à la doctrine qui leur est enseignée par leurs pasteurs; nous citerons ci-après leurs paroles. Donc au second et au troisième siècles, lorsqu'il est survenu d'autres hérétiques, les Pères ont dû leur répondre de même : Votre doctrine n'est pas celle qui nous a été enseignée par les successeurs immédiats des apôtres. Saint Irénée, dans Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 20.

Si l'on prétend que cette preuve de fait a perdu sa force par la succession des temps, il faudra soutenir aussi qu'elle est devenue caduque à l'égard des autres faits sur lesquels le christianisme est fondé, et en particulier à l'égard de la question de savoir quels sont les livres qui nous ont été donnés par les apôtres comme Ecriture sainte.

Sixième preuve. Des réflexions que nous venons de faire, il s'ensuit déjà que l'Ecriture seule n'auroit pas été un moyen suffisant pour répandre et pour conserver la doctrine de Jésus-Christ, s'il n'y avoit pas un ministère, une mission, un enseignement public, pour attester aux fidèles l'authenticité, l'intégrité, la divinité des livres saints, pour les leur expliquer et leur en donner le véritable sens. Mais cette vérité est encore confirmée par d'autres raisons.

1° Dans les premiers siècles, peu de personnes avoient l'usage des lettres, et l'ignorance devint encore plus générale après l'inondation des peuples barbares. Avant l'invention de l'imprimerie, une Bible étoit un livre très-cher, et les exemplaires n'en étoient pas communs. Il est évident que pendant quatorze cents ans les trois quarts et demi des chrétiens étoient réduits aux seules instructions des pasteurs; nous ne croyons pas pour cela que le salut leur ait été beaucoup plus difficile qu'à nous. Dieu ne l'a jamais attaché à des moyens rares, dispendieux, presque impraticables; Moïse le fait remarquer aux Juifs, *Deut.*, c. 30, ℣. 11; il n'y a pas lieu de penser que Dieu en agit avec moins de bonté envers les chrétiens : nous avons fait voir ailleurs que dans l'Eglise catholique la foi des simples et des ignorants, fondée sur la mission des pasteurs qui les instruisent et sur la *tradition*, est très-sage et très-solide. Nous examinerons ci-après si celle du commun des protestants est plus certaine et mieux appuyée.

2° Le très-grand nombre des vérités de foi, comme la sainte Trinité, l'incarnation, la rédemption du monde, la résurrection future, la nature du bonheur éternel, les supplices de l'enfer, la communication du péché originel, l'effet des sacrements, celui de l'eucharistie en particulier; la prédestination, l'efficacité de la grâce, etc., sont des mystères incompréhensibles. De quelque manière qu'ils soient couchés par écrit, il nous restera toujours des doutes sur le sens des termes, parce que le langage humain ne peut nous en fournir d'assez clairs. L'oubli des langues originales, la variété des versions, l'inexactitude des copies, l'équivoque des mots, le changement des mœurs et des usages, la bizarrerie des esprits, les subtilités de grammaire, les sophismes des hérétiques, laisseront toujours des inquiétudes au commun des lecteurs. Quand il y auroit beaucoup d'hommes capables de surmonter tous ces obstacles, s'ils n'ont ni caractère, ni mission, ni autorité divine, à quel titre pourrons-nous leur ajouter foi?

3° Les protestants ont beau répéter que l'Ecriture sainte est claire sur tous les articles essentiels du christianisme, il n'en est pas un seul que les hérétiques n'aient attaqué par l'Ecriture même. Jamais deux sectes opposées n'ont manqué d'y trouver chacune des passages favorables; point d'absurdité que l'on n'ait étayée par là : cet abus a commencé avec le christianisme, et il dure encore. Dieu nous a-t-il donné, pour seul moyen d'apprendre notre croyance, la pierre d'achoppement contre laquelle se sont heurtés tous les mécréants.

Mais ces réflexions, quelque évidentes qu'elles soient, paroissent aux protestants autant de blasphèmes : ils nous accusent de déprimer l'Ecriture ou la parole de Dieu, de la faire envisager comme un livre inutile dont la lecture est dangereuse ; de mettre la *tradition*, qui n'est que la parole des hommes, au-dessus de celle de Dieu, comme si Dieu ne savoit pas mieux parler que les hommes, etc. Pures calomnies cent fois réfutées. Ce n'est point déprimer l'Ecriture sainte, que de la représenter telle que Dieu nous l'a donnée; en la faisant écrire par des hommes inspirés, il n'a pas changé la nature du langage humain ni l'essence des choses. Les protestants eux-mêmes conviennent que, pour l'entendre, il faut l'assistance du Saint-Esprit, et ils disent que Dieu ne la refuse point à un fidèle docile, qui cherche sincèrement la vérité. De notre côté nous soutenons que Dieu n'a point promis cette assistance à chaque fidèle, mais à son Eglise, aux apôtres et à leurs successeurs, aux pasteurs chargés d'enseigner, que quiconque refuse de les écouter, n'est plus ni fidèle, ni docile, ni sincère, puisqu'il résiste à l'ordre de Dieu, et que par un orgueil téméraire il se croit mieux inspiré que l'Eglise entière, qu'il y a du fanatisme à nommer *parole de Dieu* le sens qu'il plaît à chaque particulier de donner à l'Ecriture sainte, sous prétexte que c'est Dieu qui le lui fait connoître.

Loin de rejeter l'Ecriture sainte, nous la mettons toujours à la tête de toutes nos preuves théologiques; et lorsque les hétérodoxes en détournent le sens, lorsqu'ils disent que les passages que nous citons sont obscurs et que nous en tirons de fausses conséquences, nous leur répliquons que ce n'est ni à eux ni à nous de juger définitivement cette contestation, que c'est à l'Eglise, au corps des pasteurs auxquels Dieu a donné mission et autorité pour enseigner, par conséquent pour expliquer le vrai sens de l'Ecriture. Nous ajoutons que si l'Ecriture garde un silence absolu sur un point de doctrine, et s'il est enseigné néanmoins par l'Eglise ou par le corps des pasteurs, nous devons y croire, parce qu'ils ont toujours fait profession de n'enseigner que ce qu'ils avoient reçu, par *tradition*, des apôtres, et que la parole des apôtres, qui est la parole de Dieu, n'est pas moins respectable non écrite que quand elle est écrite. Nous avons donc pour cette divine parole un respect plus sincère que les protestants.

Pour nous rendre odieux, ils nous reprochent de favoriser le déisme et le pyrrhonisme. En effet, les déistes ont fait ce raisonnement : D'un côté les catholiques prouvent que l'Ecriture seule ne peut donner aux chrétiens une entière certitude de leur croyance, de l'autre les protestants soutiennent que la *tradition* peut encore moins produire cet effet; donc les chrétiens n'ont aucune preuve de leur foi.

Il nous paroît d'abord fort aisé de retourner l'argument et de dire : D'un côté les catholiques prouvent que la *tradition* leur donne une certitude entière de la vraie doctrine de Jésus-Christ, de l'autre les protestants soutiennent que l'Ecriture seule suffit pour opérer cet effet; donc l'Ecriture et la *tradition* réunies donnent une certitude encore plus complète. Que peuvent répondre les déistes?

Au lieu de les réfuter ainsi, les protestants ont juré qu'il étoit mieux de faire retomber ce sophisme sur nous seuls. Ils disent : Nous prouvons évidemment que la *tradition* est souvent fausse et trompeuse; donc, si vous venez à bout de démontrer que l'Ecriture est insuffisante, vous ôtez tout fondement aux vérités de la foi, vous donnez gain de cause aux incrédules.

Outre le ridicule qu'il y a de leur part à s'attribuer la victoire, lorsque le combat dure encore, nous leur demandons si la certitude de notre foi est fondée sur deux preuves, savoir, l'Ecriture et la *tradition ;* lequel des deux partis lui porte le plus de préjudice, celui qui veut qu'on les réunisse et que l'on soutienne l'une par l'autre, ou celui qui rejette absolument l'une des deux? L'entêtement de nos adversaires est de supposer toujours que nous rejetons l'Ecri-

ture comme ils rejettent la *tradition ;* fausseté notoire. Encore une fois nous disons que l'Ecriture sainte expliquée et suppléée par la *tradition* est une règle sûre, divine, infaillible, à laquelle tout chrétien doit se soumettre sans hésiter; mais que l'Ecriture sainte sans la *tradition*, et livrée à l'interprétation arbitraire de chaque particulier, est une source infaillible d'erreur; nous ne rejetons donc que la méthode protestante d'user de l'Ecriture, et non l'Ecriture elle-même.

Ils insistent cependant encore, et ils disent: Malgré l'efficacité que vous attribuez à votre double règle, elle n'a pas empêché parmi vous les erreurs de naître et les disputes de continuer; donc vous n'êtes pas plus avancés avec deux règles que nous ne le sommes avec une seule. Nous répondons qu'il ne peut naître parmi nous aucune erreur, tant que tout théologien demeurera également soumis à l'Ecriture sainte et à la *tradition :* s'il y en a qui s'écartent de l'une ou de l'autre, ils tomberont dans l'erreur sans doute; mais alors ce sera leur faute, et non celle de la règle. Quant aux disputes des théologiens catholiques, elles n'intéressent en rien la foi ni les mœurs; tous reçoivent la même profession de croyance; il n'y a point de schisme entre eux. Parmi les hérétiques, au contraire, malgré leur déférence apparente à l'Ecriture, il s'en est trouvé plusieurs qui ont nié des articles essentiels au christianisme, et dès qu'ils ont eu un certain nombre de partisans, ils ont fait bande à part. Jamais ils n'ont pu dresser une confession de foi qui ait réconcilié deux sectes, quoiqu'ils l'aient souvent tenté.

On nous demandera peut-être si la nécessité de la *tradition*, que nous regardons comme un article fondamental, est couché dans le symbole. Nous soutenons qu'elle y est dans ces paroles : *Je crois la sainte Eglise catholique ;* aux mots CATHOLIQUE et CATHOLICISME, nous avons fait voir que cet article signifie : Je crois que la sainte et véritable Eglise est celle qui prend pour règle de foi la catholicité, c'est-à-dire la *tradition*, la croyance, l'enseignement constant et uniforme de toutes les églises dont elle est composée. Au besoin, nous trouverions encore le même sens dans ces mots: *Je crois la communion des saints ;* il n'y a plus de communion entre des sectes qui n'ont pas la même croyance.

« Ces mots, dit le savant Bossuet, *Je » crois l'Eglise catholique*, ne signi- » fient pas seulement, je crois qu'elle » est, mais encore, je crois ce qu'elle » croit; autrement ce n'est plus croire » qu'elle est, puisque le fond, et pour » ainsi dire la substance de son être, » c'est sa foi qu'elle déclare à tout l'u- » nivers. » Voy. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, pag. 10.

Septième preuve. Personne n'a pu mieux savoir de quelle manière il faut acquérir et conserver la foi, que ceux qui ont été chargés par les apôtres de l'enseigner : or, ils recommandent l'attachement à la *tradition*, et non l'étude de l'Ecriture sainte.

Saint Barnabé, *Epist.*, n. 5, dit aux fidèles : « Vous ne devez point vous sé- » parer les uns des autres, en vous » croyant justes : mais tous rassemblés, » cherchez ce qui est utile et convenable » à des amis de Dieu; car l'Ecriture dit : » Malheur à ceux qui se croient seuls » intelligents, et se flattent intérieure- » ment d'être savants. » Le Clerc, dans une note sur ce passage, croit que l'auteur fait allusion à l'orgueil des pharisiens; mais il condamne encore plus évidemment l'orgueil des hérétiques, qui se croient plus intelligents et plus savants que l'Eglise universelle de laquelle ils se sont séparés.

Saint Clément, pape, dans sa première lettre aux Corinthiens, les réprimande de leurs divisions et du peu de respect qu'ils avoient pour leur clergé. Il leur représente, n. 42, que ce sont les apôtres qui, animés de l'esprit de Dieu, ont établi les évêques et les ministres inférieurs et qui ont réglé leurs fonctions; or, une de leurs fonctions est certainement d'enseigner. Il les exhorte, n. 57, à être soumis aux prêtres, à n'avoir ni orgueil ni arrogance. Ce saint Pontife ne pensoit pas qu'un laïque, une Bible

à la main, fût en droit de faire la leçon à ses pasteurs.

Saint Ignace, suivant la remarque d'Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 3, c. 36, exhortoit les fidèles dans toutes les villes où il passoit, à se précautionner contre les erreurs des hérétiques, et à se tenir fortement attachés aux *traditions* des apôtres; c'est en effet la morale que ce saint martyr enseigne dans toutes ses lettres. *Ad magnes.*, n. 6, il exhorte les fidèles à la concorde, à être soumis à l'évêque qui préside à la place de Dieu, aux prêtres qui représentent le sénat apostolique, aux diacres chargés du ministère de Jésus-Christ, à tenir unanimement avec eux une doctrine inviolable. Il le répète, *ad Trall.*, n. 3, et il ajoute que sans eux il n'y a point d'Eglise. Il dit aux Philadelphiens, n. 2 et 3: « Fuyez toute division et toute mau- » vaise doctrine, suivez votre pasteur » comme des brebis dociles; il y a des » loups qui paroissent dignes de foi, » mais qui tiennent les fidèles captifs, » après les avoir séduits par de belles » apparences.... Tous ceux qui sont à » Dieu et à Jésus-Christ demeurent at- » tachés à leur évêque... Si quelqu'un » suit un schismatique, il n'héritera pas » du royaume de Dieu; si quelqu'un a » des sentiments particuliers, il renonce » à la passion du Sauveur. »

Saint Polycarpe dans sa *Lettre aux Philippiens*, n. 10, les exhorte « à de- » meurer fermes et constants dans la foi, » dans l'amour fraternel, dans la paix, » et dans la profession des mêmes vé- » rités. » Or, cela ne se peut pas faire lorsque chaque particulier veut former lui-même sa propre foi et entendre l'Ecriture sainte comme il lui plaît; l'exemple des sectes hétérodoxes le démontre. Ainsi ont pensé les disciples immédiats des apôtres.

Au second siècle, Hégésippe, selon le rapport d'Eusèbe, liv. 4, c. 22, fit un voyage à Rome; il consulta un grand nombre d'évêques, il trouva la même foi et la même doctrine dans toutes les églises des villes par lesquelles il passa. Mais à quoi bon ces perquisitions, s'il suffisoit de consulter l'Ecriture pour connoître la vraie foi? Dans le même siècle on lisoit dans les assemblées chrétiennes les lettres des saints évêques, aussi bien que celles des apôtres, *ibid.*, c. 23: chose fort inutile, suivant l'opinion de nos adversaires.

Saint Justin, dans sa *Lettre à Diognète*, n. 11, dit que le Fils de Dieu accorde des lumières à ceux qui les demandent, qui ne franchissent ni les bornes de la foi, ni celles qui ont été posées par les Pères...; qu'ainsi l'Evangile s'établit, la *tradition* des apôtres est gardée, et l'Eglise comblée de grâces. (N° XIII, p. 596.)

Saint Théophile, évêque d'Antioche, *ad Autolic.*, lib. 2, n. 14, compare les saintes églises dans lesquelles se conserve la doctrine des apôtres, à des ports dans lesquels les navigateurs sont en sûreté, et les hérétiques à des pirates, leurs erreurs à des écueils contre lesquels les vaisseaux font naufrage. Selon l'avis des protestants, les fidèles ne sont en sûreté que quand ils consultent l'Ecriture sainte.

Saint Irénée ne pensoit pas comme eux, *Contra Hær.*, lib. 3, c. 4, n. 1. « Il ne faut point, dit-il, chercher ce » qui est vrai ailleurs que dans l'Eglise, » dans laquelle les apôtres ont rassemblé » toutes vérités comme dans un riche » dépôt, afin que quiconque veut étan- » cher sa soif puisse y trouver ce breu- » vage salutaire. C'est là que l'on reçoit » la vie, tous les autres docteurs sont » des larrons et des voleurs. Il faut donc » les éviter, et consulter soigneuse- » ment les églises, pour y trouver la » vraie *tradition*. Car enfin, s'il y avoit » une dispute sur la moindre question, » ne faudroit-il pas recourir aux églises » les plus anciennes dans lesquelles les » apôtres ont enseigné, et savoir d'elles » ce qu'il y a de vrai et de certain sur ce » sujet? et quand même les apôtres ne » nous auroient point laissé d'Ecritures, » ne faudroit-il pas encore suivre l'ordre » de la *tradition* qu'ils ont donnée à ceux » auxquels ils confioient les églises? » (N° XIV, p. 597.) Il montre cette nécessité par l'exemple des églises fondées chez les Barbares, qui n'avoient encore

aucune Ecriture sainte, mais qui suivoient fidèlement la *tradition*. Dans le chapitre précédent il réfute les hérétiques par la *tradition* de l'Eglise romaine ; et liv. 1, c. 10, il atteste que, malgré la distance des lieux et la diversité des langues, la *tradition* est uniforme partout. Dans une lettre rapportée par Eusèbe, l. 5, c. 20, il rend témoignage de l'attention avec laquelle il écoutoit les leçons de saint Polycarpe, disciple immédiat de l'apôtre saint Jean.

Cependant un protestant célèbre prétend que ce Père ne faisoit aucun cas de la *tradition*. Carpocrate, dit-il, Valentin, les gnostiques, les marcionites, fondoient leurs erreurs sur de prétendues *traditions* ils disoient que Jésus-Christ n'avoit pas prêché publiquement toute sa doctrine, mais qu'il avoit confié plusieurs vérités à quelques-uns de ses disciples, sous condition qu'ils ne les révéleroient qu'à ceux qui seroient capables de les entendre et de les conserver. Saint Irénée rejette ces *traditions* avec raison ; il dit que si les apôtres avoient appris de Jésus-Christ des vérités cachées, ils les auroient transmises à ceux auxquels ils confioient le soin des églises. Il dit aux marcionites : Lisez exactement les prophètes, lisez les évangélistes, vous trouverez dans ces écrits toute la doctrine de Jésus-Christ. Ce n'est donc qu'au défaut des Ecritures que ce Père dit qu'il faudroit recourir à la *tradition*, Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 9, c. 5 et suiv.

Mais quelle ressemblance y a-t-il entre les prétendues *traditions* cachées des hérétiques, desquelles il n'y avoit point de témoins, et l'enseignement public, constant, uniforme des pasteurs auxquels les apôtres avoient confié les églises, enseignement que saint Irénée appelle *tradition?* C'est à cette règle qu'il veut que l'on s'en rapporte *en cas de dispute sur la moindre question :* or, lorsque l'Ecriture garde le silence, n'est-ce pas la même chose que si l'on n'avoit point d'Ecriture *pour savoir ce qu'il y a de vrai et de certain ?* Il soutient avec raison que s'il y avoit eu des vérités cachées, les apôtres les auroient enseignées aux pasteurs par préférence, puisque de tous les fidèles c'étoient les plus capables de comprendre ces vérités et de les conserver. Mais ce n'est point là l'idée que les protestants nous donnent de ces hommes apostoliques ; ils les peignent comme des hommes simples, ignorants, crédules, qui n'avoient ni discernement ni capacité.

Quant aux marcionites, le cas étoit tout différent; ils soutenoient que l'ancien Testament et le nouveau n'étoient pas l'ouvrage du même Dieu ; pour prouver le contraire, Saint Irénée leur dit : « Lisez exactement l'Evangile que » les apôtres nous ont donné, lisez ensuite les prophètes, vous trouverez » que toutes les actions toute la doctrine, toutes les souffrances de Notre-» Seigneur y sont prédites, l. 4, c. 34, n. 1. S'ensuit-il de là que, dans toute question de doctrine, il suffit, comme dans celle-là, de confronter les évangélistes avec les prophètes? Saint Irénée veut que l'on s'en tienne à la *tradition*.

Au troisième siècle l'on n'avoit pas changé de principes. Tertullien, *de Præscript.*, c. 15 et seq., ne vouloit pas que l'on admît les hérétiques à disputer par l'Ecriture sainte, il soutient que c'est une complaisance inutile et déplacée, parce que l'Ecriture sainte n'a pas été donnée aux hérétiques, mais à l'Eglise, et pour elle seule, parce qu'ils en rejetoient ce qui leur déplaisoit, parce qu'ils en mutiloient ou altéroient les passages, et parce qu'ils en détournoient le sens, *ibid.*, c. 19. « L'ordre » exige, dit-il, que l'on s'informe de » qui, par qui, quand et à qui a été donnée la doctrine qui nous rend chré-» tiens : où sera la vraie, là se trouvera » aussi la vérité des Ecritures, des expli-» cations (N° XV, p. 597.) et de toutes » les *traditions* chrétiennes. » Ainsi ce Père veut que l'on établisse par la *tradition*, non-seulement l'authenticité et l'intégrité de l'Ecriture, mais encore le sens et les explications ; chap. 32 et 36, il renvoie les hérétiques à la *tradition* des églises apostoliques ; il soutient que celles qui se forment tous les jours ne sont pas moins apostoliques que les plus

anciennes, parce qu'elles tiennent la même docrine, et qu'elles sont en communion les unes avec les autres.

Cela n'a pas empêché nos adversaires de nous opposer Tertullien. *L. de Resurr. carnis*, c. 3, il veut que l'on ôte aux hérétiques les sentiments païens, qu'ils prouvent les leurs par les Ecritures seules; alors, dit-il, ils ne pourront plus se soutenir. Mais il ajoute que l'instruction divine ne consiste point dans la superficie, mais dans la moelle, et qu'elle paroît souvent contraire à l'évidence. Il le répète, *de Præscript.*, c. 9. « Il faut combattre, dit-il, par le » sens des Ecritures, sous la direction » d'une interprétation sûre. Aucune pa- » role de Dieu n'est assez étendue ni » assez exempte d'embarras pour en » soutenir les mots, et non ce qu'ils si- » gnifient. » *L. adv. Hermogen.*, c. 22, après avoir cité ces paroles : *Au commencement Dieu a fait le ciel et la terre*, « J'adore, dit-il, la plénitude de l'Ecri- » ture, qui me montre l'ouvrier et ce » qu'il a fait. Je n'y ai vu nulle part qu'il » a tout fait d'une manière préexistante. » Qu'Hermogène me fasse voir que cela » est écrit; s'il ne l'est pas, qu'il craigne » cette menace : *Malheur à ceux qui* » *ajoutent ou qui retranchent.* » Il est évident que ce Père disputoit contre les hérétiques dont l'un nioit la création, l'autre la résurrection de la chair, et qui opposoient à ces deux dogmes les raisonnements et l'autorité des philosophes païens. Tertullien veut d'abord qu'ils renoncent à ces principes du paganisme, et qu'ils prouvent leur sentiment par l'Ecriture; mais pour en tirer la moelle et pour en prendre le vrai sens, il veut que l'on soit dirigé par une interprétation sûre. Où la trouver, sinon dans l'Eglise ou dans la *tradition*? Il n'y a ni obscurité ni contradiction dans les principes de ce Père.

Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 7, c. 16, p. 891, reproche aux hérétiques les mêmes abus de l'Ecriture sainte que Tertullien. *Ibid.*, l. 1, c. 1, p. 322, il atteste que les maîtres par lesquels il avoit été instruit gardoient fidèlement la doctrine reçue des apôtres par *tradition*, et il la met par écrit, afin d'en conserver le souvenir. Pour savoir si une doctrine est vraie ou fausse, orthodoxe ou hérétique, il veut que l'on en juge non-seulement par l'Ecriture, mais par la *tradition* de l'Eglise. Il fait voir, l. 7, c. 17, p. 898 et 899, que l'Eglise catholique est plus ancienne que toutes les hérésies, qu'elle est une dans sa doctrine et dans sa foi, qu'elle les tire du Testament qui appartient à elle seule; que comme la doctrine des apôtres a été une, il en est de même de la *tradition* qu'ils ont laissée. (Ne XVI, p. 597.) Potter et Beausobre ont tâché de travestir le sens du mot *tradition* dans ce passage et dans celui de saint Paul, *II. Thess.*, c. 2, ℣. 14; ils n'y ont pas réussi.

Origène, dans la préface de ses livres *des Principes*, n. 2, prescrit la même règle. « Comme il y en a plusieurs, dit- » il, qui croient suivre la doctrine de » Jésus-Christ, et qui sont cependant » de divers sentiments; comme d'ail- » leurs l'Eglise conserve la prédication » qu'elle a reçue des apôtres par suc- » cession, et que cette doctrine y sub- » siste encore aujourd'hui, on ne doit » tenir pour vérité que ce qui ne s'écarte » en rien de la *tradition* ecclésiastique » et apostolique. » Cette profession de foi est si claire, qu'elle rend toute autre citation inutile.

Saint Denis d'Alexandrie, disciple d'Origène, étoit dans le même sentiment; il est cité par saint Athanase et par saint Basile.

Lorsqu'au troisième siècle il y eut contestation touchant la validité du baptême donné par les hérétiques, le pape saint Etienne n'opposa aux évêques d'Afrique que ce seul mot : *N'innovons rien; suivons la tradition.* Saint Cyprien ne nioit point la solidité de ce principe, mais il croyoit que la *tradition*, que le pape lui opposoit, n'étoit ni certaine, ni ancienne, ni universelle, et qu'elle étoit opposée à l'Ecriture sainte; en quoi il se trompoit, *Epist.* 74 *ad Pompeium*, etc. Aussi la *tradition* prévalut-elle à tous les arguments de ce Père.

A toutes ces autorités les protestants

répondent que l'on pouvoit suivre en sûreté la *tradition* des trois premiers siècles, parce qu'elle étoit encore toute fraîche, qu'elle n'avoit pas encore eu le temps de se corrompre, et que la croyance chrétienne étoit réduite à peu de dogmes, mais qu'il n'en a pas été de même des siècles suivants, parce que cette *tradition* s'est altérée peu à peu, et que les dogmes se sont multipliés. Ils disent, en second lieu, que les anciens parloient de la *tradition* en fait d'usages et de pratiques, et non en fait de dogmes et de doctrine.

Rien n'est plus faux que cette réponse. 1° Il suffit de lire les passages que nous avons cités pour voir qu'il y est question de *tradition* en matière de doctrine, et non en matière d'usage. 2° Lorsque nous prouvons par la pratique du second siècle le culte rendu aux martyrs et à leur reliques, à la hiérarchie, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, etc., nos adversaires ne font pas plus de cas de cette *tradition* que de celle des siècles suivants. Ils disent même que la doctrine de Jésus-Christ a commencé à se corrompre immédiatement après la mort des apôtres. Ils placent dans ce même temps les causes des prétendues erreurs qu'ils attribuent aux Pères de l'Eglise, savoir, leur ignorance, leur défaut de critique, la confiance excessive qu'ils ont eue à la version des Septante, trop de complaisance pour les Juifs et pour les païens, afin de les attirer à la foi, trop d'attachement à la philosophie païenne, etc. 3° Il est faux que, dans ces premiers temps, la croyance chrétienne ait été réduite à peu de dogmes ; cette croyance n'a jamais augmenté ni diminué : nous prouverons ci-après que non-seulement il ne s'y est introduit aucun nouvel article, mais qu'il a été impossible d'y en introduire. 4° Nous avions déjà fait voir qu'en supposant que la *tradition* peut perdre de son poids par le laps des siècles, l'on attaque la certitude des faits fondamentaux du christianisme. Enfin la nécessité et l'autorité de la *tradition* en matière de foi est ou une vérité ou une erreur ; si c'est une vérité, le protestantisme est renversé par le fondement ; si c'est une erreur, elle date du second siècle, elle vient des disciples immédiats des apôtres ; c'est leur exemple qui a égaré les siècles suivants.

Quant au quatrième siècle, nous avons déjà vu ce que pensoit Eusèbe au sujet de saint Ignace et d'Hégésippe, et l'on est frappé, en lisant son *Histoire ecclesiastique*, de l'exactitude avec laquelle il rapporte les sentiments des Pères des trois siècles précédents, et copié leurs propres termes. Dans les disputes qui survinrent entre les ariens et les catholiques, l'on opposa toujours aux premiers la *tradition*, le sentiment des docteurs qui avoient vécu depuis les apôtres. C'est l'argument qu'opposoient à Arius et à ses partisans, Alexandre son évêque, et ceux de son patriarcat qu'il avoit assemblés pour juger ces hérétiques ; ils leur reprochoient de se croire plus savants que tous les docteurs de l'Eglise, qui les avoient précédés ; Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. 1, c. 4, p. 17. On fit de même au concile de Nicée. Ainsi en agirent encore les évêques du concile de Rimini, soit avant, soit après avoir été séduits par les ariens. Voyez les *Fragments de saint Hilaire de Poitiers*, col. 1341 et 1345. A la vérité les ariens mêmes voulurent se couvrir du manteau de la *tradition* pour rejeter les termes de *substance* et de *consubstantiel*, en parlant du Fils de Dieu, desquels ils prétendoient que l'on ne s'étoit pas servi jusqu'alors. *Ibid.*, col. 1308 et 1319. Ils appeloient ainsi *tradition* le silence des siècles précédents, pendant que les catholiques entendoient par là le témoignage formel et positif des docteurs de l'Eglise : ce sophisme est encore aujourd'hui renouvelé par les protestants.

En 383, au cinquième concile de Constantinople, les ariens refusèrent encore d'être jugés par le sentiment des anciens Pères. Socrate, *Hist. ecclés.*, l. 5, cap. 10.

Saint Athanase les renvoyoit continuellement à cette *tradition*, toujours respectée et toujours suivie dans l'E-

glise. (Nº XVII, p. 597.) *Orat.* 3, *contra Arian.*, n. 18, p. 568; *Epist.* 1, *ad Serap.*, n. 28, p. 676; n. 33, p. 682; *L. de Synodis*, n. 5, p. 719; *Epist. ad Jov.*, n. 2, p. 781, etc. Saint Basile l'oppose à ces mêmes hérétiques, et aux macédoniens ou pneumatomaques, *L. de Spir. Sancto*, c. 7 et 9 : il leur reproche leur affectation de recourir à l'Ecriture sainte, comme si les Pères des trois siècles précédents ne l'avoient pas consultée aussi bien qu'eux; il prouve par saint Paul la nécessité de s'en tenir à la *tradition*, et il soutient que sans cette sauvegarde on renverseroit bientôt toute la doctrine chrétienne, *ibid.*, c. 19.

Nous pourrions citer saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et saint Augustin. (Nº XVIII, p. 598.) quoique les trois derniers ne soient morts qu'au commencement du cinquième siècle; mais les protestants font peu de cas du sentiment de ces Pères. Ils se plaignent de ce que depuis cette époque les commentateurs de l'Ecriture sainte n'ont fait autre chose que compiler les explications des Pères, et que l'on s'en est tenu à leur témoignage pour prouver les dogmes de la foi. Ils disent que c'est principalement au 4e que se sont faites les prétendues innovations dont ils se plaignent. Voyons si cela est possible.

Huitième preuve. Les Pères ont constamment soutenu qu'il n'étoit permis à personne de s'écarter de la *tradition* ou de l'enseignement public et constant de l'Eglise, donc ils ne l'ont pas fait et n'ont pas pu le faire sans exciter contre eux l'indignation des fidèles, et surtout de leurs collègues. A entendre nos adversaires, il semble que les Pères de l'Eglise aient été des docteurs isolés et sans conséquence, qui pouvoient imaginer, écrire, enseigner impunément tout ce qui leur plaisoit, ou des fourbes qui contredisoient dans leurs livres ce qu'ils prêchoient en public. C'est pousser trop loin la prévention et la malignité.

1º C'étoient presque tous des pasteurs qui instruisoient un troupeau nombreux; les premiers parloient à des assemblées de fidèles qui avoient été enseignés par les apôtres mêmes; leurs successeurs étoient environnés d'un clergé et d'hommes avancés en âge qui avoient appris dès l'enfance la doctrine chrétienne, et dont plusieurs lisoient sans doute l'Ecriture sainte. Croirons-nous que si leur évêque leur avoit proposé une doctrine nouvelle, contraire à celle des apôtres, aucun d'eux n'auroit réclamé? Nous verrons bientôt des preuves du contraire.

2º Plusieurs de ces Pères attaquoient des hérétiques et leur opposoient la *tradition;* ceux-ci ne l'auroient-ils pas invoquée à leur tour, si elle avoit été pour eux. Ils ne l'ont pas fait; par les écrits des Pères nous voyons comment ces entêtés se défendoient; les uns faisoient profession de regarder les apôtres comme des ignorants, les autres prétendoient que les Pères entendoient mal la doctrine des apôtres; la plupart alléguoient l'Ecriture sainte, la falsifioient, et produisoient des livres apocryphes; presque tous fondoient leurs erreurs sur des raisonnements philosophiques. Au milieu de ces ennemis il n'étoit pas aisé d'introduire de nouveaux dogmes jusqu'alors inconnus.

3º L'on sait ce qui est arrivé lorsqu'un évêque a eu cette témérité, quels qu'aient été ses talents, son crédit, son rang dans l'Eglise, il a été censuré et dépossédé. S'il y eut jamais des hommes capables de changer la croyance commune, ce sont Paul de Samosate, Théodore de Mopsueste, évêque d'Antioche, et Nestorius, patriarche de Constantinople. On ne peut contester ni leur capacité, ni leur réputation, ni l'autorité qu'ils s'étoient acquise; dès qu'ils voulurent dogmatiser, ils furent condamnés sans ménagement. Paul fut accusé par son troupeau, Nestorius par son clergé; Théodore déguisa ses sentiments, sans quoi il auroit eu le même sort. Si tous les trois avoient fidèlement suivi la *tradition*, ils seroient au rang des Pères de l'Eglise. Comment ceux-ci, toujours surveillés par les fidèles, par leurs collègues et par les hérétiques, ont-ils pu altérer l'ancienne croyance?

Ils l'ont fait, disent les protestants; donc ils l'ont pu, n'importe comment. Au quatrième siècle nous trouvons des dogmes universellement crus, desquels il n'avoit pas été question pendant les trois précédents, desquels même on avoit enseigné le contraire; contre ce *fait positif* et prouvé il est absurde d'alléguer de prétendues impossibilités. Lorsque nous demandons aux protestants quels sont ces dogmes, ils en citent quelques-uns au hasard, sans s'accorder jamais sur l'époque de leur naissance. Comme en parlant de chacun de ces dogmes prétendus nouveaux, nous en avons prouvé l'antiquité, nous nous bornons ici à des réflexions générales.

1° C'est un abus des termes de nommer *fait positif, preuve positive,* le prétendu silence des trois premiers siècles; ce n'est qu'une preuve négative qui ne conclut rien. Il nous reste très-peu de monuments de ces temps-là, nous n'avons pas la dixième partie des ouvrages faits par les auteurs chrétiens pendant toute la durée des persécutions; l'on peut s'en convaincre par les catalogues des écrivains ecclésiastiques et de leurs ouvrages. De quel front peut-on soutenir que dans cette multitude de livres perdus il n'a jamais été fait mention des dogmes et des usages crus et pratiqués au quatrième siècle? Une *preuve positive* qu'il y en étoit parlé, c'est que les Pères de ce siècle, qui avoient ces écrits entre les mains, ont protesté qu'il ne leur étoit pas permis de s'écarter de ce qui avoit été enseigné dans les trois siècles précédents. Contre ce témoignage universel et uniforme, quelle force peut avoir une preuve purement négative?

2° Au quatrième siècle il y avoit des églises établies non-seulement dans toutes les provinces de l'empire romain, mais hors des limites de cet empire, en Afrique loin des côtes, dans l'intérieur de l'Arabie, dans la Mésopotamie et dans la Perse, chez les Ibères et chez les Scythes de la petite Tartarie, chez les Goths et les Sarmates. Cela est prouvé par le témoignage des écrivains de ce siècle, et par les évêques de presque toutes ces contrées qui se trouvèrent au concile de Nicée l'an 325. Or, ces églises avoient été fondées pendant les deux siècles précédents, et quelques-unes par les apôtres mêmes. A-t-il pu y avoir de la collusion entre les évêques dont les siéges étoient si éloignés les uns des autres, dont les mœurs et le langage étoient si différents? Quel intérêt commun a pu les engager à recevoir des dogmes opposés à ceux qui leur avoient été enseignés par leurs fondateurs? On nous dira sans doute que cela s'est fait insensiblement et sans que l'on s'en soit aperçu. Mais outre l'absurdité de ce sommeil général qui auroit régné d'un bout de l'univers à l'autre, un *changement positif* arrivé dans la doctrine, prêché publiquement, a dû être sensible, étonner les esprits, réveiller l'attention. Où a-t-il commencé? où en sont les témoins? Le *fait positif* et certain est que toute innovation a fait du bruit, a excité des réclamations et des censures; donc le fait contraire avancé par les protestants est un rêve et une absurdité.

3° De tous les siècles, il n'en est aucun pendant lequel il ait pu le moins arriver un changement dans la croyance qu'au quatrième. Dès que la paix eut été donnée à l'Eglise en 313, la communication devint plus libre et plus fréquente entre les différentes sociétés chrétiennes dispersées; c'est alors qu'il fut plus aisé de savoir ce qui étoit enseigné dans ces diverses églises; c'est donc alors que la *tradition* universelle parut avec le plus d'éclat. Jamais aussi la foi chrétienne n'eut un plus grand nombre d'ennemis qu'à cette époque; il y avoit des marcionites, des manichéens, des novatiens, des donatistes, des ariens de trois espèces, des montanistes, etc., qui ne pardonnoient rien aux catholiques en fait de dogme, de culte ni discipline: étoit-ce là le moment d'introduire impunément quelque chose de nouveau? Il est d'ailleurs ridicule de croire qu'un dogme n'a commencé que quand il s'est trouvé des hérétiques pour le combattre. Mais il y a un fait singulier; jamais l'on n'a travaillé avec plus de zèle que dans le 3e et le 4e siècles, à

traduire les livres saints, à les mettre à la portée des fidèles, à les expliquer, et jamais le nombre des erreurs n'a été plus grand ; grâces aux protestants, ce phénomène s'est renouvelé au 16e siècle.

4° Quand un siècle commence, il n'efface pas le souvenir du précédent; le quatrième étoit composé d'abord d'une grande partie de la génération née dans le cours du troisième. Il y avoit parmi les évêques, comme parmi les fidèles, des vieillards qui en avoient vu écouler plus de la moitié, qui avoient assisté à plusieurs conciles, qui ne pouvoient ignorer ce qui avoit été enseigné jusqu'alors. Plusieurs avoient été confesseurs de Jésus-Christ pendant la persécution de Dioclétien ; ont ils souffert que l'on changeât la doctrine pour laquelle ils s'étoient exposés au martyre ? Les évêques du quatrième étoient leurs disciples, et l'on juge aisément combien ceux-ci devoient être attachés aux leçons de maîtres aussi vénérables. C'étoit donc, à proprement parler, le troisième siècle qui parloit, enseignoit et écrivoit au quatrième, et ainsi de suite. Il y a de la démence à mettre une ligne de séparation entre la *tradition* de ces deux siècles. L'enseignement de l'Eglise est un fleuve majestueux qui a coulé et qui coule sans interruption depuis les apôtres jusqu'à nous ; il a passé d'un siècle à l'autre sans laisser troubler ses eaux; et si quelques insensés ont entrepris d'y mettre obstacle, ou il les a entraînés dans son cours, ou il s'est détourné pour aller couler ailleurs.

Neuvième preuve. Nos adversaires auroient voulu persuader que le respect pour la *tradition* est un préjugé propre et particulier à l'Eglise romaine; que les sectes de chrétiens orientaux, les Grecs schismatiques, les cophtes et les Syriens jacobites ou eutichiens, et les nestoriens ne reconnoissent point d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte; c'est une fausseté. On a fait voir que toutes ces sectes admettent les décrets des trois premiers conciles œcuméniques, et font profession de suivre la doctrine des Pères grecs des quatre premiers siècles; qu'ils en ont traduit plusieurs ouvrages dans leurs langues. Les nestoriens rejettent le concile d'Ephèse, parce qu'il les a condamnés, et sous le prétexte que ce concile a établi un nouveau dogme, au lieu que Nestorius soutenoit l'ancienne doctrine, ils ont le plus grand respect pour les livres de Théodore de Mopsueste, de Diodore de Tarse et de Théodoret; ils regardent ces trois personnages comme les plus saints Pères de l'Eglise. Les jacobites au contraire reçoivent le concile d'Ephèse et rejettent le concile de Chalcédoine : il prétendent que celui-ci a contredit la doctrine du précédent; ils sont très-attachés aux écrits de saint Cyrille d'Alexandrie. Le principal grief des Grecs schismatiques contre l'Eglise latine est qu'elle a ajouté au concile de Constantinople le mot *Filioque,* sans y être autorisée par un autre concile général. Toutes ces sectes orientales ont des recueils de canons des premiers conciles touchant la discipline, et les suivent; leur croyance et leur conduite ne ressemblent en rien à celles des protestants, *Perpétuité de la foi,* t. 5, l. 7, c. 1 et 2.

Dixième preuve. L'exemple de ces derniers pourroit suffire pour démontrer que la doctrine ne peut se perpétuer dans une société quelconque, sans le secours de la *tradition.*

1° Les luthériens disoient dans la Confession d'Augsbourg; art. 21 : « Nous » ne méprisons point le consentement » de l'Eglise catholique ; nous n'avons » point dessein d'introduire dans cette » sainte Eglise aucun dogme nouveau et » inconnu, ni de soutenir les opinions » impies et séditieuses que l'Eglise ca- » tholique a condamnées. » On sait qu'ils n'ont pas persévéré longtemps dans ce langage.

2° Quoique les anglicans, dans leur confession de foi, c. 20 et 21, rejettent formellement la *tradition* ou l'autorité de l'Eglise, et déclarent qu'elle ne peut rien décider que ce qui est enseigné dans l'Ecriture sainte; néanmoins dans le plan de leur religion dressé en 1719, 1re part., c. 1, ils font profession de recevoir comme authentiques, ou comme faisant autorité, les quatre premiers

conciles et les sentiments des Pères des cinq premiers siècles. La raison de cette contradiction est aisée à découvrir. En 1562, lorsque leur confession de foi fut dressée, le socinianisme n'étoit pas encore prêché en Angleterre; mais en 1719, et même dans le siècle précédent, il y avoit fait beaucoup de progrès. Les théologiens anglicans, dans leurs disputes avec ces sectaires, avoient éprouvé qu'il étoit impossible de les convaincre par l'Ecriture sainte; ils sentirent donc la nécessité de recourir à la *tradition*, pour prendre le vrai sens de l'Ecriture, aussi ont-ils fait grand usage de l'autorité des Pères pour expliquer les passages dont les sociniens abusoient? Nous leur demandons pourquoi les conciles et les Pères postérieurs au 5e siècle n'ont plus la même autorité que les précédents, et pourquoi ils n'admettent pas tous les dogmes et tous les usages qui sont prouvés par la *tradition* des cinq premiers siècles. Aussi les luthériens et les calvinistes reprochent-ils aux anglicans cette inconséquence, ils disent que la religion de ces derniers n'est qu'un demi-papisme.

3° Mais eux-mêmes n'ont pas pu éviter cet embarras; toutes les fois qu'ils se sont trouvés aux prises avec les sociniens, ils ont vu qu'ils ne gagnoient rien en citant l'Ecriture sainte à des adversaires auxquels ils avoient appris l'art de se jouer de tous les passages. Lorsqu'ils ont voulu alléguer le sens que les Pères y ont donné en disputant contre les ariens, les sociniens leur ont demandé si, après avoir rejeté la *tradition*, ils la reprenoient pour règle de leur foi. Socin lui-même convenoit que, s'il falloit la consulter, les catholiques avoient gain de cause, *Epist. ad Radecium;* il est donc prouvé que, sans cette sauve-garde, les hérétiques renverseroient bientôt les articles les plus essentiels du christianisme. « Nous reconnoissons, dit Basnage, que » Dieu ne nous a point donné de moyen » infaillible pour terminer les contro- » verses qui naissent.... *Il faut*, selon » saint Paul, *qu'il y ait des hérésies*, et » par la même raison, il faut que ces » hérésies subsistent, » *Hist. de l'Eglise*, liv. 27, chap. 2, § 17, pag. 1577.

4° Pour terminer les disputes qui s'étoient élevées en Hollande entre les arminiens et les gomaristes, les calvinistes convoquèrent à Dordrecth, en 1618, un synode de toutes les églises réformées, afin de décider à la pluralité des voix quelle étoit la doctrine qu'il falloit suivre, et quel sens il falloit donner aux passages de l'Ecriture sainte que chacun des deux partis alléguoit en sa faveur; ils ont donc rendu hommage à la nécessité de la *tradition* pour bien entendre l'Ecriture sainte.

5° Ainsi après avoir méprisé hautement la *tradition* de l'Eglise universelle, les protestants se sont mis sous le joug de la *tradition* particulière de leur secte; à proprement parler, elle est leur seul guide. En effet, avant de lire l'Ecriture sainte, un protestant, soit luthérien, soit anglican, soit calviniste, a déjà sa croyance toute formée par le catéchisme qu'il a reçu dès l'enfance, par les instructions de ses parents et des ministres, par les discours dont il a eu les oreilles frappées. Lorsqu'il ouvre l'Ecriture sainte pour la première fois, il ne peut manquer de trouver dans chaque passage le sens que l'on y donne communément dans sa secte; les opinions dont il est imbu d'avance lui tiennent lieu de l'inspiration du Saint-Esprit. S'il lui arrivoit de l'entendre autrement et de soutenir son interprétation particulière, il seroit excommunié, proscrit, traité comme un hérétique. Telle a été la conduite de tous les sectaires depuis les premiers siècles. « Ceux qui nous » conseillent les recherches, dit Tertul- » lien, veulent nous attirer chez eux... » Dès qu'ils nous tiennent, ils érigent en » dogmes et prescrivent avec hauteur ce » qu'ils avoient feint d'abord de sou- » mettre à notre examen, » *de Præscript.*, cap. 8. et seq. On diroit qu'il a voulu peindre les prédicants de la réforme treize cents ans avant leur naissance. Une autre preuve de la croyance purement traditionnelle des protestants, c'est qu'ils répètent encore aujourd'hui les arguments, les impostures, les calomnies des prétendus réformateurs,

quoiqu'on les ait réfutés cent fois, et ils y croient comme à la parole de Dieu.

Onzième preuve. Ils conviennent comme nous qu'un ignorant est obligé de faire des actes de foi, qu'un enfant y est tenu dès qu'il est parvenu à l'âge de raison; les sociniens ne donnent point le baptême avant cet âge, parce qu'ils soutiennent que la foi actuelle est une disposition nécessaire à ce sacrement. Or, nous ne concevons pas comment l'un ou l'autre peut fonder sa foi sur l'Ecriture sainte. Qu'il la lise ou qu'il l'entende lire, il n'entend toujours qu'une version; ce n'est point la langue des auteurs sacrés : comment sait-il que cette version est fidèle? Il n'en a point d'autre preuve que le témoignage des théologiens de sa secte; c'est toujours la *tradition*, mais qui n'est pas celle de l'Eglise universelle, et qui même y est contraire. C'est néanmoins le cas dans lequel se sont trouvés les trois quarts et demi de ceux qui ont embrassé le protestantisme dans les commencements; c'étoit une troupe d'ignorants conduits à l'aveugle par les prédicants de la réforme.

Bossuet, dans sa conférence avec le ministre Claude, a fait voir qu'un protestant ne s'entend pas lui-même, lorsqu'il dit en récitant le symbole : *Je crois la sainte Eglise catholique.* Si par là il entend la secte particulière dans laquelle il est né, c'est une erreur, et il y croit sans aucun motif raisonnable. S'il entend, comme la plupart, l'assemblage de tous ceux qui croient en Dieu et en Jésus-Christ, il se contredit en ajoutant : *Je crois la communion des saints*, puisque encore une fois il ne peut y avoir de communion entre ceux qui n'ont pas la même croyance. Au mot Foi, en faisant l'analyse de la foi d'un catholique ignorant ou enfant, nous avons fait voir qu'il a un motif très-solide de croire à l'Eglise catholique.

Douzième preuve. La chaîne des erreurs qu'a fait naître la méthode des protestants démontre qu'elle est fausse; non-seulement elle a donné lieu à cette multitude de sectes qui les divisent, mais elle conduit directement au déisme et à l'incrédulité.

En effet, pour décréditer la *tradition*, les protestants ont noirci, tant qu'ils ont pu, les Pères de l'Eglise; ils ont attaqué leur capacité, leur doctrine, leur morale, leurs actions, leurs intentions, leur bonne foi. Cependant les plus anciens des Pères étoient les disciples immédiats des apôtres; il est difficile d'avoir une haute opinion de maîtres qui ont formé de pareils élèves et qui les ont choisis pour successeurs. Aussi plusieurs protestants ont parlé des uns à peu près comme des autres. Si les apôtres eux-mêmes, disent-ils, ont été sujets à des erreurs et à des foiblesses, faut-il s'étonner que leurs disciples les plus zélés en aient été susceptibles? Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 8, § 39; Chillingworth, *la religion protestante, voie assurée du salut*, etc. Est-il croyable d'ailleurs que Jésus-Christ ait veillé sur son Eglise, en permettant qu'elle tombât entre les mains de pasteurs si capables de l'égarer? On conçoit tout l'avantage que ces accusations téméraires ont donné aux déistes; ils n'ont pas manqué de tourner contre les apôtres les mêmes objections que les protestants ont faites contre la personne et contre les écrits des Pères; bientôt ils ont osé les lancer contre Jésus-Christ lui-même. Quand on demandoit : est-il possible que des hommes tels que Luther, Calvin et les autres, emportés par les passions les plus fougueuses, qui ont donné dans des erreurs dont leurs sectateurs rougissent aujourd'hui, aient été suscités de Dieu pour réformer l'Eglise? Ceux-ci, plutôt que de demeurer muets, ont répondu que les fondateurs mêmes et les propagateurs du christianisme ont été sujets à des erreurs et à des foiblesses.

Lorsque nous soutenons qu'un fidèle doit user de sa raison pour connoître quelle est la véritable église, et pour peser les preuves de son infaillibilité, mais que dès qu'il la connoît, il doit déférer à cette autorité, ils disent que cette conduite est absurde, que nous attribuons à l'Eglise le droit d'enseigner toutes sortes d'erreurs, sans qu'il nous soit permis d'examiner si nous devons les

admettre ou les rejeter ; qu'il n'est pas plus difficile à la raison de juger quelle est la véritable doctrine, que de discerner quelle est la véritable église. Nouveau sujet de triomphe pour les déistes : Selon vous, ont-ils dit, nous ne pouvons juger de la mission de Jésus-Christ, de celle des apôtres, de l'inspiration des livres saints, que par la raison ; donc c'est encore à elle de juger si la doctrine qu'ils enseignent est vraie ou fausse : il n'est pas plus difficile de porter ce jugement que de voir si leur mission est divine ou humaine, si tels livres sont inspirés ou non. Conséquemment les déistes ont attaqué l'Ecriture sainte en général par les mêmes arguments que les protestants ont faits contre certains livres qu'ils ont rejetés du canon.

Au mot Erreur nous avons fait voir la multitude de celles qui sont nées les unes des autres sur chacune des questions controversées entre les protestants et nous ; toutes sont venues de l'opiniâtreté à rejeter la *tradition* : dès qu'une fois les protestants ont eu posé pour principe que nous ne devons croire que ce qui est expressément et formellement révélé dans l'Ecriture sainte, et que c'est à la raison d'en déterminer le vrai sens, les sociniens ont conclu d'abord : Donc nous ne devons croire révélé que ce qui est conforme à la raison ; et les déistes ont dit de leur côté : Donc la raison suffit pour connoître la vérité ; nous n'avons pas besoin de révélation.

Nos adversaires nous répondront sans doute qu'il n'est aucun principe si incontestable, que l'on ne puisse en abuser et en tirer de fausses conséquences. Soit. Il falloit donc commencer par examiner si le leur étoit incontestable ; mais ils l'ont posé sans prévoir où il les conduiroit : or, nous avons prouvé qu'il est non-seulement très-sujet à contestation, mais absolument faux et destructif du christianisme.

Dans les divers articles relatifs à la question présente, nous avons répondu aux principales objections des protestants ; mais la manière dont ils s'y sont pris pour décréditer les témoins de la *tradition*, mérite un examen particulier.

Le Clerc, *Hist. ecclés.*, 2e siècle, an 101, commence par observer qu'à dater de la mort des apôtres, l'on entre dans des temps où l'on ne peut pas approuver tout ce qui a été dit et tout ce qui a été fait ; que cependant Dieu a veillé sur son Eglise, et qu'il a empêché que le fond du christianisme ne fût changé. Les apôtres, dit-il, avoient puisé leurs connoissances dans trois sources : dans les livres originaux de l'ancien Testament, dans les leçons de Jésus-Christ, dans des révélations immédiates ; le Saint-Esprit leur enseignoit toute vérité, et ses dons miraculeux en étoient la preuve, avantages que n'ont point eus ceux qui leur ont succédé. Ceux-ci étoient des Juifs hellénistes ou des Grecs ; comme ils n'entendoient pas l'hébreu, ils se sont souvent trompés. Ils ont cru que les Septante avoient été inspirés de Dieu, et ils n'ont pas vu que ces interprètes ont souvent très-mal traduit le texte sacré. Les apôtres n'ont cité cette version que pour se prêter au besoin des Juifs hellénistes qui ne savoient pas l'hébreu. D'où l'on voit que les Pères grecs ont été de mauvais interprètes de l'Ecriture, à plus forte raison les Pères latins qui n'avoient qu'une mauvaise version faite sur celle des Septante.

Une autre source d'erreurs est venue des *traditions* reçues de vive voix des apôtres, comme l'opinion que Jésus-Christ a vécu plus de quarante ans, son règne futur de mille ans, le temps de la célébration de la pâque, etc.

Attachés à la philosophie de Platon, ils ont cherché à en concilier les dogmes avec ceux du christianisme ; ainsi ils ont adapté la Trinité chrétienne à celle de Platon, ils ont cru Dieu et les anges corporels. Ignorants dans l'art de la dialectique et dans celui de la critique, ils ont souvent raisonné faux, ils ont admis comme vrais plusieurs écrits supposés. Empressés d'amener les païens à la foi chrétienne, ils se sont fréquemment rapprochés des opinions vulgaires, ils ont pris dans le sens le plus commun des termes qui en avoient un très-différent

dans les écrits des apôtres, comme celui de *mystères* en parlant des sacrements, et celui d'*oblation* pour désigner l'eucharistie. De là sont nés une multitude de dogmes qui ne sont point dans le nouveau Testament; mais comme c'étoient des subtilités que le peuple n'entendoit pas, il a eu des mœurs plus pures et une religion plus saine que ceux qui étoient chargés de l'enseigner.

Le Clerc couronne cet exposé perfide, moitié socinien et moitié calviniste, en disant que la sincérité d'un historien l'oblige à faire ces aveux, mais cette sincérité n'est qu'une hypocrisie malicieuse, il faut la démasquer.

1° Ce portrait des Pères du second siècle est bien différent de celui qu'en a tracé Beausobre, lorsqu'il a relevé l'intelligence, la capacité, la sage critique, avec lesquelles ces Pères ont procédé pour distinguer les livres authentiques de l'Ecriture sainte d'avec les livres apocryphes; *voyez* ci-dessus notre *cinquième preuve*. Le Clerc n'a pas vu qu'en déprimant les qualités et le caractère personnel de ces témoins, il affoiblissoit d'autant la certitude du jugement qu'ils ont porté sur le canon des livres saints. Mais un mécréant n'est presque jamais guidé dans ses écrits que par l'intérêt du moment.

2° Puisque les miracles opérés par les apôtres prouvoient qu'ils étoient inspirés par le Saint-Esprit, nous demandons pourquoi les miracles faits, pendant le second et le troisième siècles, par les fidèles et par les pasteurs, ne prouvoient pas qu'ils étoient aussi remplis du Saint-Esprit, quoiqu'ils ne l'eussent pas reçu avec la même plénitude que les apôtres? Jésus-Christ n'avoit pas promis à ces derniers *l'Esprit de vérité* pour eux seuls ni pour un temps, *mais pour toujours*, Joan., c. 14, ℣. 16, 17, 23. Il leur avoit dit, c. 15, ℣. 16: « Je vous ai choisis afin que vous alliez » faire du fruit, et que ce fruit soit durable, » *ut fructus vester maneat;* mais ce fruit n'a été que passager, suivant l'opinion de notre dissertateur; il a commencé à se détruire immédiatement après la mort des apôtres.

3° Si ce qu'il dit est vrai, il ne l'est pas que Dieu ait conservé sain et sauf le fond ou le capital du christianisme. Comme Le Clerc, socinien déguisé, n'admet ni la création, ni la Trinité, ni l'incarnation, ni la rédemption dans le sens propre, ni la transmission du péché originel, ni l'éternité des peines de l'enfer, etc., le fond de son christianisme se réduit presque à rien : l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, le bonheur futur des justes, la mission de Jésus-Christ, la suffisance de l'Ecriture interprétée à sa manière, voilà tout son symbole. Or Dieu, selon lui, n'en a pas conservé purs tous les articles dans le second siècle, puisque l'on y a commencé à enseigner la trinité des Personnes en Dieu, la nécessité de la *tradition*, le culte des martyrs, etc. : autant d'erreurs destructives du christianisme socinien.

Nous ne contesterons pas au critique que les apôtres n'aient reçu avec le don des langues la faculté d'entendre et de parler l'ancien hébreu. Cette connoissance leur étoit nécessaire pour convaincre les docteurs juifs qui auroient pu leur opposer les oracles de l'Ecriture suivant le texte original. Mais alors les apôtres en paroîtront plus coupables aux yeux de Le Clerc et de ses pareils. Convaincus de la nécessité de savoir l'hébreu, les apôtres n'ont commandé à personne de l'apprendre; connoissant toute l'imperfection de la *version des Septante*, ils n'ont chargé personne d'en faire une meilleure; en se servant de celle-là, ils lui ont concilié un respect que sans cela on n'auroit pas eu pour elle. S'ils ont bien fait de se prêter ainsi au besoin des hellénistes, pourquoi leurs disciples ont-ils mal fait au second siècle de suivre leur exemple? Nous ne le concevons pas.

4° On nous cite avec emphase ces paroles de saint Paul à Timothée, *Epist.* 2, cap. 3, ℣. 15 : « Comme vous connoissez dès l'enfance les saintes Ecritures, elles peuvent vous instruire » pour le salut, par la foi en Jésus-Christ. » Toute Ecriture divinement inspirée » est utile pour enseigner, pour re-

» prendre, pour corriger, pour instruire » dans la justice, pour rendre parfait » un homme de Dieu, et le rendre propre » à toute bonne œuvre. » Mais on ne fait pas attention que Timothée, né en Lycaonie, d'un père gentil, élevé par une mère et par une aïeule juives, n'avoit pu lire l'Ecriture sainte que dans la *version des Septante;* cependant cela suffisoit, selon saint Paul, pour lui donner la science du salut, pour le mettre en état d'enseigner, pour faire de lui un pasteur parfait; comment cela ne suffisoit-il plus aux Pères du second siècle? Autre mystère.

Disons hardiment que s'il avoit paru pour lors une nouvelle version grecque de l'ancien Testament, elle auroit été rejetée par les juifs hellénistes, prévenus d'estime pour celle des Septante, et accoutumés à la lire; qu'elle auroit été suspecte, même aux gentils convertis, dès qu'ils auroient su qu'il y en avoit une plus ancienne. C'est ce qui arriva au quatrième siècle, lorsque saint Jérôme entreprit de donner une nouvelle version latine sur l'hébreu.

5° Du moins les Pères grecs du second siècle et du troisième entendoient le texte grec du nouveau Testament, et il est à présumer qu'ils le lisoient encore plus souvent que l'ancien. Comment cette lecture ne les a-t-elle pas détrompés des erreurs qu'ils puisoient dans la traduction de celle-ci, faite par les Septante? plusieurs protestants ont dit que, quand il ne nous resteroit que le seul Evangile de saint Matthieu, c'en seroit assez pour fonder notre foi; il est bien étonnant que le nouveau Testament tout entier n'ait pas pu préserver de toute erreur les disciples des apôtres et leurs successeurs.

6° Suivant le sentiment des protestants saint Paul a encore très-grièvement péché en recommandant aux fidèles de garder la *tradition;* il devoit au contraire leur défendre d'y avoir égard, puisque ç'a été une source intarissable d'erreurs. Mais laquelle des fausses *traditions* citées par Le Clerc a-t-elle passé en dogme dans l'Eglise, et a-t-elle été généralement adoptée? car c'est ici le point de la question. Jamais on ne s'est avisé d'appeler *tradition* le sentiment particulier d'un ou de deux Pères de l'Eglise, mais le sentiment du plus grand nombre, confirmé et perpétué par l'enseignement de l'Eglise. Saint Irénée est le seul qui ait cru que Jésus-Christ avoit vécu plus de quarante ans, et il fondoit cette opinion sur l'Evangile, *Joan.*, c. 8, ℣. 57; les millénaires appuyoient la leur sur l'Apocalypse, et les quartodécimans pouvoient se prévaloir de ce que Jésus-Christ avoit dit, *Luc.*, c. 22, ℣. 16 : « Je ne » mangerai plus cette pâque jusqu'à ce » qu'elle s'accomplisse dans le royaume » de Dieu : » or, il l'avoit mangée le quatorzième de la lune de mars. Lorsqu'un protestant vient nous dire : *Fiez-vous après cela aux traditions;* un déiste peut ajouter sur le même ton : *Fiez-vous après cela à l'Ecriture sainte, sur laquelle on a étayé toutes les erreurs possibles.*

7° Si les Pères du second siècle étoient en général ignorants, crédules, mauvais raisonneurs, incapables d'entendre et d'interpréter l'Ecriture sainte, les apôtres ont été bien mal inspirés par le Saint-Esprit, lorsqu'ils ont choisi de tels hommes pour leur succéder; n'y en avoit-il donc point de plus capables? Saint Irénée nous en donne une idée fort différente, *contra Hær.*, liv. 3, c. 3, n. 1; il devoit les connoître, puisqu'il avoit vécu avec eux. Le Clerc convient cependant, n. 22, que le christianisme fit de grands progrès dans ce siècle, *par les restes de miracles* opérés par les disciples des apôtres, par la réfutation des erreurs des païens, par la constance des martyrs, par la pureté des mœurs des chrétiens. Quoi? Dieu a employé ces moyens surnaturels pour propager une doctrine qui se corrompoit déjà, et dont les erreurs alloient croître pendant quinze siècles entiers? C'est une supposition non moins absurde qu'impie.

Enfin, nous prions Le Clerc de nous dire où les fidèles du second siècle, instruits par les pasteurs de ce temps-là, avoient puisé des mœurs plus pures et une religion plus sainte que celles de

ceux qui étoient chargés de les enseigner : est-ce encore dans le texte hébreu de l'Ecriture sainte? On est tenté de croire que Le Clerc étoit en délire lorsqu'il a écrit toutes ces inepties.

Mosheim n'a été guère plus raisonnable ; il soutient que les chrétiens ont été imbus de plusieurs erreurs, dont les unes venoient des juifs, les autres des païens; donc il ne faut pas croire, dit-il, qu'une opinion tient à la doctrine chrétienne, parce qu'elle a régné dès le premier siècle et du temps des apôtres. Il met au rang des erreurs judaïques l'opinion de la fin prochaine du monde, de la venue de l'antechrist, des guerres et des forfaits dont il seroit l'auteur, du règne de mille ans, du feu qui purifieroit les âmes à la fin du monde. Il attribue aux païens ce que l'on pensoit des esprits ou génies bons ou mauvais, des spectres et des fantômes, de l'état des morts, de l'efficacité du jeûne pour écarter les mauvais esprits, du nombre des cieux, etc. Il n'y a rien de tout cela, dit-il, dans les écrits des apôtres ; c'est ce qui prouve la nécessité de nous en tenir à l'Ecriture sainte plutôt qu'aux leçons d'aucun docteur, quelque ancien qu'il soit, *Instit. hist. christ. majores*, c. 3, § 17.

Ce critique avoit-il réfléchi avant d'écrire? 1° S'il entend seulement que, parmi les premiers chrétiens, quelques particuliers ont retenu des opinions juives ou païennes qui n'étoient contraires à aucun dogme du christianisme, nous ne disputerons pas; nous n'avons aucun intérêt à savoir quels ont été les sentiments de chaque individu converti par les apôtres ou par leurs successeurs. S'il veut que ces opinions indifférentes aient été assez communes pour former une *tradition* parmi les docteurs chrétiens, nous nous inscrivons en faux contre cette supposition.

2° Si elle étoit vraie, et que les apôtres ne se fussent pas attachés à réfuter ces erreurs, ils en seroient responsables, et ce seroit à eux qu'il faudroit s'en prendre. Aussi les incrédules ont-ils attribué aux apôtres mêmes toutes les erreurs dont Mosheim veut charger les premiers chrétiens, et ils ont prétendu les trouver dans les écrits du nouveau Testament. Ils ont soutenu que la fin prochaine du monde est enseignée par Jésus-Christ, *Matth.*, c. 24, ℣. 34 ; par saint Paul, *I. Thess.*, c. 4, ℣. 14; par saint Pierre, *Epist.* 2, c. 3, ℣. 9 et seq. La venue et le règne de l'antechrist sont prédits, *II. Thessal.*, cap. 2, ℣. 3; *I. Joan.*, c. 2, ℣. 18. Le règne de mille ans est promis, *Apoc.*, c. 20 ℣. 6 et seq.; *II. Petr.*, c. 3, ℣. 13. Saint Paul a parlé du feu purifiant, *I. Cor.*, cap. 3, ℣. 13, et saint Pierre, *ibid.*, ℣. 7 et 10. La distinction entre les bons anges et les mauvais est enseignée clairement dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament; on a jugé des inclinations des mauvais anges par ce qui en est dit dans le livre de Tobie, chap. 4, ℣. 8, et chap. 6, ℣. 8, etc. Il est parlé de fantômes, *Matth.*, c. 14, ℣. 26, et *Luc.*, c. 24, ℣. 37. On a raisonné sur l'état des morts d'après la parabole du mauvais riche, *Luc.*, c. 16, ℣. 22, d'après un passage de saint Pierre, *Epist.* 1, c. 3, ℣. 19, et d'après ce que dit saint Paul de la résurrection future. L'efficacité du jeûne est fondée sur l'exemple de Jésus-Christ, de saint Jean-Baptiste, des apôtres et des prophètes; il est fait mention du troisième ciel, *II. Cor.*, c. 12, ℣. 2 et 4.

Quoique parmi ces opinions il y en ait de vraies, de fausses ou de douteuses, nous défions les protestants de les réfuter par l'Ecriture seule. Une preuve que les anciens Pères, qui ont suivi les unes ou les autres, les ont puisées dans l'Ecriture, et non ailleurs, c'est qu'ils citent l'Ecriture, et point d'autres livres. La fureur de nos adversaires est d'attribuer toutes les erreurs aux fausses *traditions ;* nous soutenons que quand il y en a eu, elles sont venues de fausses interprétations de l'Ecriture, et que c'est la *tradition* seule qui a décidé, entre les différentes interprétations, quelles étoient les vraies et quelles étoient les fausses. Ils cherchent à tromper, en disant qu'ils s'en tiennent à l'Ecriture ; encore une fois l'Ecriture et l'interprétation de l'Ecriture ne sont pas la même chose.

3° Mosheim lui-même, en réfutant le système erroné d'un auteur moderne sur le mystère de la sainte Trinité, lui oppose le *silence de l'antiquité, Dissert. sur l'hist. ecclés.*, tom. 2, p. 564. Si le témoignage des anciens ne prouve rien, leur silence prouve encore moins. Il y a plus : ce critique, réfutant l'ouvrage de Toland, intitulé *Nazarenus*, en 1722, blâme en général la mauvaise foi de ceux qui, pour se débarrasser du témoignage des Pères, commencent par leur reprocher des erreurs, des infidélités, de l'ignorance, etc. : il dit qu'en suivant cette méthode il ne reste plus rien de certain dans l'histoire : et c'est justement celle qu'il a suivie dans tous ses ouvrages, *Vindiciæ antiquæ christianorum disciplinæ*, etc., sect. 1, c. 5, § 3, p. 92.

4° Ce critique n'est pas pardonnable d'attaquer par de simples probabilités ce que nous lisons dans les anciens touchant l'innocence et la pureté des mœurs des premiers chrétiens ; plusieurs auteurs païens en sont convenus, et Le Clerc avoue que c'est une des causes qui ont contribué à étendre les progrès du christianisme pendant le second siècle. Mosheim dit qu'en y ajoutant foi, nous nous exposons à la dérision des incrédules : que nous importe le mépris des insensés? C'est lui-même qui livre notre religion aux sarcasmes de ses ennemis, en voulant prouver que, dès l'origine, ç'a été un chaos d'erreurs empruntées des juifs et des païens.

Il a montré peu de sincérité en parlant de la règle de foi de l'Eglise romaine. Ses docteurs, dit-il, prétendent unanimement que c'est la parole de Dieu écrite et non écrite, ou, en d'autres termes, que c'est l'Ecriture et la *tradition ;* mais ils ne sont point d'accord pour savoir qui a droit d'interpréter ces deux oracles. Les uns prétendent que c'est le pape, les autres que c'est le concile général; qu'en attendant, les évêques et les docteurs ont droit de consulter les sources sacrées de l'Ecriture et de la *tradition*, et d'en tirer des règles de foi et de mœurs pour eux et pour leur troupeau. Comme il n'y aura peut-être jamais de juge pour concilier ces deux sentiments, nous ne pouvons espérer de connoître jamais au vrai les doctrines de l'Eglise romaine, ni de voir acquérir une forme stable et permanente à cette religion ; *Hist. ecclés.*, 16e siècle, sect. 3, 1re part., c. 1, § 22 ; *Thèse sur la validité des Ordin. anglicanes*, c. 3, § 3, et suiv.

On voit ici dans tout son jour le génie artificieux de l'hérésie.

1° Aucun catholique n'a jamais nié que la décision d'un concile général touchant le sens de l'Ecriture et de la *tradition*, en fait de dogmes et de mœurs, ne soit une règle de foi inviolable ; ainsi toutes les décisions du concile de Trente sur ces deux chefs sont incontestablement reçues par tous les catholiques sans exception, et quiconque oseroit les attaquer seroit condamné comme hérétique. Sur tous ces points les protestants sont donc bien assurés de connoître au vrai la doctrine de l'Eglise romaine. *Voyez* TRENTE. En y ajoutant le symbole placé à la tête de ce concile, quel dogme y a-t-il sur lequel un protestant puisse ignorer ce que nous croyons? Bossuet, *Réponse à un mémoire de Leibnitz, touchant le concile de Trente ; Esprit de Leibnitz*, tom. 2, p. 97 et suiv.

2° Tout théologien catholique reconnoît qu'une décision du souverain pontife en matière de foi et de mœurs, adressée à toute l'Eglise, reçue par tous les évêques ou par le très-grand nombre, soit par une acceptation formelle, soit par un silence absolu, a autant d'autorité que si elle étoit portée dans un concile général, parce que le consentement des pasteurs de l'Eglise dispersés dans leurs siéges n'a pas moins de force que s'ils étoient rassemblés, il ne fait pas moins *tradition*. Toute la différence, c'est que, dans le premier cas, ce consentement est moins solennel et moins promptement connu que dans le second. En vertu de son caractère et du serment qu'il a fait d'enseigner et de défendre la foi catholique, tout évêque est essentiellement obligé de réclamer contre une décision du pape qui lui pa-

roîtroit fausse. Si dans ce siècle il y a eu quelques théologiens qui ont contesté ces principes, c'étoient des demi-protestants ; ils sont regardés par l'Eglise universelle comme des hérétiques. Les protestants l'ont si bien compris, que depuis les dernières décisions des papes sur les matières de la grâce, ils n'ont pas cessé de répéter que l'Eglise romaine professe hautement le pélagianisme ; cependant ces décisions n'ont pas été données dans un concile général.

3° Il n'importe en rien de savoir s'il y a des docteurs catholiques qui portent plus loin l'autorité du pape, et qui soutiennent que sa décision a force de loi, indépendamment de toute acceptation ; ces docteurs n'en sont pas moins soumis à une décision acceptée, ni à celle d'un concile général; ils n'en sont pas moins persuadés de la nécessité de consulter l'Ecriture sainte et la *tradition* des siècles passés. Y a-t-il aujourd'hui une décision des papes en matière de foi ou de mœurs, de laquelle on puisse douter si elle a été acceptée ou rejetée?

4° C'est nous qui sommes réduits à ignorer quelle est la croyance de chacune des sectes protestantes ; tout particulier y jouit du droit d'entendre l'Ecriture sainte comme il lui plaît; pourvu qu'il ne fasse pas de bruit, aucun n'est obligé de se conformer à la confession de foi de sa secte ; toutes en ont changé plus d'une fois, elles peuvent bien en changer encore. C'est donc à nous d'assurer que leur religion n'aura jamais une forme stable et permanente ; elles ne subsistent que par la rivalité qui règne entre elles, et par la haine qu'elles ont toutes jurées à l'Eglise romaine. La forme de la nôtre est stable et permanente depuis les apôtres ; les divers conciles tenus dans les différents siècles n'ont rien décidé que ce qui étoit déjà cru auparavant; ils n'ont point établi de nouveaux dogmes ; puisqu'ils ont tous fait profession de s'en tenir à la *tradition :* cette règle invariable assure la perpétuité et la stabilité de notre religion jusqu'à la fin des siècles.

Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, l. 9, c. 5, 6 et 7, a fait une espèce de traité très-long et très-confus contre l'autorité de la *tradition :* il prétend que l'ancienne Eglise n'admettoit des *traditions* qu'en matière de faits, d'usages et de pratiques ; nous avons prouvé le contraire, et nous avons fait voir qu'en matière même de doctrine la *tradition* se réduit à un fait sensible, éclatant et public.

Il nous oppose un grand nombre de Pères de l'Eglise, en particulier saint Irénée et Tertullien ; nous avons montré qu'il n'en a pas pris le sens. Il en allègue d'autres qui disent, comme saint Cyrille de Jérusalem, *Catech.* 4, en parlant du Saint-Esprit, qu'on ne doit rien expliquer touchant nos divins mystères qu'on ne l'établisse par des témoignages de l'Ecriture. Ce Père ajoute : « Ne » croyez pas même ce que je vous dis, » si je ne vous le prouve par l'Ecriture » sainte. » Saint Cyrille avoit raison, et nous pensons encore comme lui. Il parloit à des fidèles dociles, il étoit assuré qu'ils ne lui contesteroient pas le sens qu'il donnoit aux paroles de l'Ecriture. Mais si ce Père avoit eu pour auditeurs des sectateurs de Macédonius, qui nioient la divinité du Saint-Esprit, qui auroient disputé sur le sens de tous les passages, qui lui en auroient opposé d'autres, etc., comment auroit-il prouvé le vrai sens, sinon par la *tradition!* Lui-même recommande aux fidèles de garder soigneusement la doctrine qu'ils ont reçue par *tradition ;* il les avertit que s'ils nourrissent des doutes, ils seront aisément séduits par les hérétiques, *Catech.* 5, à la fin.

Lactance, *Divin. Instit.*, lib. 6, c. 21, argumente contre les païens qui ne faisoient aucun cas de nos Ecritures, parce qu'ils n'y trouvoient pas autant d'art ni d'éloquence que dans leurs poëtes et dans leurs orateurs. « Quoi donc, dit-il, » Dieu, créateur de l'esprit, de la parole » et de la langue, ne peut-il pas parler? » Par une providence très-sage il a voulu » que ses leçons divines fussent sans » fard, afin que tous entendissent ce » qu'il disoit à tous. » Sur ce passage les protestants triomphent. Mais la simplicité du style de l'Ecriture met-elle les

vérités qu'elle enseigne à la portée de l'intelligence de tout le monde? Si cela étoit, pourquoi tant de disputes sur les passages mêmes qui paroissent les plus clairs? Pourquoi tant de commentaires, de notes, d'explications chez les protestants mêmes? Le seul premier verset de la Genèse a donné lieu à des volumes entiers, et le sens en est encore contesté aujourd'hui par les sociniens. Ces courtes paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang,* sont entendues par les protestants dans trois sens différents. Lactance n'avoit à justifier que la simplicité du style de l'Ecriture; il n'est point entré dans la question de savoir si tout le monde pouvoit entendre l'hébreu, s'assurer de la fidélité des versions, saisir le vrai sens de tous les passages essentiels, sans danger de se tromper. Vainement on nous répétera ces paroles : *Dieu ne peut-il donc pas parler?* Il le peut sans doute, puisqu'il l'a fait : mais encore une fois, il n'a changé ni la nature du langage humain ni la bizarrerie de l'esprit des hommes; il a parlé aux uns en hébreu, aux autres en grec; donc il a voulu qu'il y eût des interprètes pour les peuples qui n'entendent ni l'un ni l'autre. Le seul interprète infaillible est l'Eglise, tout autre est suspect et sujet à l'erreur.

Basnage observe que les Pères se servoient contre les hérétiques de l'argument négatif, et leur opposoient le silence de l'Ecriture dans les disputes, mais que ceux-ci le rétorquoient aussi contre les Pères. Il établit neuf ou dix règles pour discerner les cas dans lesquels cet argument est ou solide ou sans force. Comme ces prétendues règles ne servent qu'à embrouiller la question, nous nous bornons à soutenir que cet argument étoit solide contre les hérétiques qui en appeloient toujours à l'Ecriture, comme font encore les protestants, et qui ne pouvoient citer aucune *tradition* certaine en leur faveur, mais qu'il ne prouve rien contre les Pères ni contre les catholiques, parce que chez eux la *tradition* de l'Eglise a toujours suppléé au silence de l'Ecriture ou à son obscurité.

Il entreprend de réfuter la règle que donne Vincent de Lérins, savoir, que ce qui a toujours été cru partout doit être regardé comme véritable; qu'il faut consulter l'antiquité, l'universalité et le consentement de tous les docteurs : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est..... sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem;* Commonit., c. 2. Basnage y oppose, 1° que si l'on doit mettre au nombre des docteurs les apôtres et leurs disciples, il faut donc en revenir à consulter leurs écrits. Qui en doute ? Mais la question est de savoir si lorsqu'ils gardent le silence, ou ne l'expliquent pas assez clairement, on ne doit pas suivre le sentiment de ceux qui leur ont succédé, et qui font profession de n'enseigner que ce qu'ils ont appris de ces premiers fondateurs du christianisme. Nous soutenons avec Vincent de Lérins qu'on le doit, et nous l'avons prouvé.

2° Il dit que l'on ne peut jamais connoître le sentiment de l'universalité des docteurs, puisque ceux qui ont écrit ne sont pas la millième partie de ceux qui auroient pu écrire et dont on ignore les opinions. Nous répondons en premier lieu que quand un concile général a parlé, on ne peut plus douter de l'universalité de la croyance. En second lieu, que ceux qui n'ont pas écrit pensoient comme ceux qui ont écrit, puisqu'ils n'ont pas réclamé. Toutes les fois qu'un évêque ou un docteur s'est écarté du sentiment général de ses collègues, il a été accusé et condamné, ou pendant sa vie ou après sa mort; l'histoire eclésiastique en fournit cent exemples.

3° Il objecte que, parmi ceux qui ont écrit, il n'y en a souvent que deux ou trois qui aient traité une question, et encore n'en ont-ils parlé qu'en termes obscures; que s'ils faisoient autorité, les hérétiques en auroient pu citer de leur côté; qu'enfin ce petit nombre a pu se tromper. Nous répliquons que, quand trois ou quatre docteurs de réputation, placés quelquefois à cent lieues l'un de l'autre, se sont exprimés de même sur un dogme, sans exciter nulle part aucune réclamation, nous sommes certains

que tous les autres ont été de même sentiment. Tout évêque, tout pasteur, s'est toujours cru essentiellement obligé à veiller sur le dépôt de la foi, à élever la voix contre quiconque y donnoit atteinte, à écarter, de son troupeau, tout danger d'erreur; les apôtres le leur avoient formellement commandé et leur en avoient donné l'exemple. Aujourd'hui les protestants leur font un crime de ce zèle toujours attentif et prévoyant; ils disent que les Pères étoient des hommes inquiets, soupçonneux, jaloux, querelleurs, toujours prêts à taxer d'hérésie quiconque ne pensoit pas comme eux. Tant mieux, pouvons-nous leur répondre, c'est ce qui rend la *tradition* plus certaine; aucune erreur n'a pu naître impunément.

De là même il s'ensuit que les hérétiques n'ont jamais pu citer des docteurs qui aient pensé comme eux, sans avoir fait du bruit et sans avoir été notés. Que chacun des docteurs catholiques aient été capable de se tromper, cela ne fait rien à la question; nous sommes sûrs qu'ils ne se sont pas trompés, dès qu'ils n'ont pas été blâmés et censurés. Quel docteur mérita jamais mieux d'être ménagé qu'Origène? Non-seulement on ne lui a passé aucune erreur, mais on ne lui a pas pardonné ses doutes. Si donc quelques-uns n'avoient parlé qu'en termes obscurs, on les auroit forcés de s'expliquer.

Basnage en impose, lorsqu'il dit que saint Augustin donnoit la même réponse que lui aux semi-pélagiens qui alléguoient en leur faveur le sentiment des anciens Pères. Rien n'est plus faux. Ce saint docteur a toujours fait profession de suivre la doctrine des Pères qui l'avoient précédé, et il le prouve en citant leurs ouvrages. Lorsque saint Prosper lui objecta leur autorité touchant la prédestination, il répondit d'abord que ces saints personnages n'avoient pas eu besoin de traiter cette question, au lieu qu'il avoit été forcé d'y entrer pour réfuter les pélagiens, *L. de Prædest.*, c. 14, n. 27. Mais, après y avoir mieux pensé, il fit voir que les anciens Pères ont suffisamment soutenu la prédestination gratuite, en enseignant que toute grâce de Dieu est gratuite. *Sanct. L. de Dono Pers.*, c. 19 et 20, n. 48-51. Par là même nous voyons de quelle prédestination il s'agissoit. Donc saint Augustin étoit bien éloigné de vouloir s'écarter de leur sentiment; et quand il seroit vrai qu'il s'est exprimé autrement qu'eux, nous serions encore en droit de soutenir qu'il a pensé comme eux. « Ils ont gardé, dit-il, ce qu'ils avoient trouvé établi dans l'Eglise; ils n'ont enseigné » que ce qu'ils avoient appris; et ils ont » été attentifs à enseigner à leurs enfants » ce qu'ils avoient reçu de leurs pères, » *Contra Jul.*, lib. 2, n. 34. » *Voyez* PRÉDESTINATION, SEMI-PÉLAGIANISME.

Lorsque certains théologiens déclarent qu'ils s'en tiennent au sentiment de saint Augustin seul, sur les matières de la grâce et de la prédestination, ils méritent qu'on leur demande s'ils sont soudoyés par les protestants, pour annuler la *tradition* des quatre premiers siècles de l'Eglise, et pour supposer que ce saint docteur en a établi une nouvelle qui a subjugué toute l'Eglise : c'étoit ce que vouloient Luther et Calvin. Que Basnage et ses pareils taxent de semi-pélagianisme Vincent de Lérins, cela ne nous surprend pas; ils ne lui pardonneront jamais la netteté, la force, la sagacité avec laquelle il a établi l'autorité de la *tradition;* mais que des théologiens qui se disent catholiques appuient cette accusation, et n'en voient pas les conséquences, cela est très-étonnant.

Si nous avions trouvé des objections plus fortes dans quelque auteur protestant ou ailleurs, nous ne les aurions pas passées sous silence; mais ce que nous avons dit suffit pour démontrer que nos adversaires, en attaquant la *tradition,* n'ont pas seulement compris le véritable état de la question.

TRADUCIENS, c'est le nom que les pélagiens donnoient aux catholiques par dérision, parce que ceux-ci soutenoient que le péché originel passe et se communique des pères aux enfants, *traducitur;* et que plusieurs, pour concevoir cette communication, avoient imaginé que l'âme d'un enfant émane de celle

de son père, et naît *ex traduce*. Pendant longtemps saint Augustin pencha vers cette opinion, parce qu'elle lui sembloit la plus commode pour expliquer la transmission ou la transfusion du péché originel, mais il ne l'embrassa jamais positivement; il semble même l'avoir abandonnée dans son dernier ouvrage contre les pélagiens.

Ces hérétiques avoient évidemment tort, quand ils exigeoient qu'on expliquât comment cela se fait : dès qu'un dogme est clairement révélé par l'Ecriture sainte et par la tradition, il est absurde d'examiner si nous pouvons ou si nous ne pouvons pas le comprendre; c'est supposer que Dieu ne peut pas faire plus que nous ne concevons, et que notre intelligence très-bornée est la mesure de la puissance, de la sagesse et de la justice divine. On ne doit cependant pas blâmer les Pères de l'Eglise, parce qu'ils ont tenté d'expliquer jusqu'à un certain point nos mystères, et de les accorder avec les notions de la philosophie, afin de satisfaire aux reproches et aux objections des hérétiques et des incrédules. *Voyez* Péché Originel, Pélagiens.

Quoique l'Ecriture sainte n'enseigne pas positivement que Dieu crée les âmes en détail à mesure qu'il se forme de nouveaux corps, c'est cependant le sentiment le plus probable. En effet, il n'y a aucune raison de penser qu'à la naissance du monde Dieu a exercé tout son pouvoir créateur, et qu'il a résolu de ne plus en faire aucun usage. Il n'est donc pas étonnant que le sentiment dont nous parlons soit devenu la croyance générale de l'Eglise. Beausobre a fort mal raisonné, lorsqu'il a dit que l'hypothèse de la préexistence des âmes fait honneur à Dieu, parce qu'elle suppose que sa puissance et sa bonté n'ont jamais été sans agir et sans se communiquer aux créatures, *Hist. du Manich.*, l. 6, c. 1, § 15. C'est justement pour cela qu'il y a lieu de croire que Dieu agit encore en créant de nouvelles âmes.

TRADUCTION. *Voy.* Version.

TRAIT de la messe. Suite de plusieurs versets qui se chantent à la messe, et qui succèdent au graduel. Autrefois ces versets étoient chantés, tantôt sans interruption *tractim*, par un seul chantre, et tantôt par plusieurs alternativement. Comme un psaume avoit quelque chose de plus triste quand il étoit continué par une seule personne que quand plusieurs chantres se répondoient, l'usage s'est établi, dans les temps consacrés à la pénitence ou à la mémoire de la passion du Sauveur, et dans les messes pour les morts, de faire chanter en *trait* les versets, par un seul ou par deux chantres auxquels le chœur ne répond point. Dans les jours de fêtes consacrés à la joie, au lieu de *trait* on chante *alleluia*, et il est répété par le cœur. Le Brun, *Explic. des cérémonies de la messe*, tome 1, pag. 205.

TRANSFIGURATION de Jésus-Christ. Nous lisons dans saint Matthieu, c. 17, dans saint Marc, c. 9, et dans saint Luc, c. 9, que le Sauveur conduisit ses disciples, Pierre, Jacques et Jean, sur une montage haute et écartée; que pendant sa prière son visage devint resplendissant comme le soleil, et ses vêtements d'une blancheur éblouissante; que Moïse et Elie apparurent et s'entretinrent avec lui de ce qu'il devoit souffrir à Jérusalem; qu'ils furent environnés d'une nuée lumineuse de laquelle sortit une voix qui dit : « Voilà mon fils bien-aimé, » en qui j'ai mis mes complaisances; » écoutez-le.» Les évangélistes ajoutent qu'à la vue de ce spectacle, Pierre s'écria : « Seigneur, nous sommes bien ici, » faisons-y trois tentes, une pour vous, » une pour Moïse, et une pour Elie, » ne sachant ce qu'il disoit; que les trois disciples effrayés tombèrent sur leur visage; que Jésus les releva, les rassura, et leur défendit de publier ce miracle avant sa résurrection. On conjecture qu'il arriva environ deux ans avant sa mort.

Pour le révoquer en doute, quelques incrédules ont dit que ces trois disciples dormoient, saint Luc le remarque expressément; qu'ainsi ce fut un rêve. Mais trois hommes ne rêvent pas de même; lorsque ces trois disciples tombèrent par terre, que Jésus les releva et leur parla en descendant de la mon-

tagne, ils ne rêvoient pas. Pourquoi leur défendre de publier pour lors ce qu'ils avoient vu, s'il avoit voulu les retenir dans l'erreur? Toutes les circonstances démontrent que Jésus-Christ ne recherchoit ni sa propre gloire ni à tromper ses disciples; que par des prodiges de toute espèce il vouloit les convaincre pleinement de sa mission, et les prémunir contre le scandale de ses souffrances et de sa mort. Une preuve que les apôtres ne pensoient pas non plus à multiplier ses miracles, c'est que saint Jean, qui avoit été témoin de celui-ci, n'en parle point dans ses écrits; saint Pierre en a fait mention très-brièvement, *Epist. II*, cap. 1, ℣. 17.

La fête de la *transfiguration* est ancienne dans l'Eglise, puisqu'au cinquième siècle saint Léon a fait un sermon sur ce sujet. Saint Ildefonse, évêque d'Espagne en 845, en parle comme de l'une des grandes solennités de l'année: Baronius en a trouvé la mémoire dans un martyrologe de l'an 850. Ainsi, lorsque l'an 1152, Pothon, prêtre de Prum, la regardoit comme une nouvelle fête établie par des moines, il étoit mal informé. En 1457, le pape Calixte III ordonna qu'elle fût célébrée par un office propre, et avec les mêmes indulgences que la fête du saint Sacrement; cela prouve qu'elle n'étoit pas alors solennisée partout, mais non qu'il en fût l'instituteur, comme quelques-uns l'ont cru. *Vies des Pères et des martyrs*, t. 7, p. 172; Thomassin, *Traité des fêtes*, l. 2, c. 19, § 14 et 15.

TRANSLATION des reliques d'un saint. L'usage de transporter d'un lieu à un autre les reliques d'un martyr ou d'un autre saint dont on chérissoit la mémoire, est venu d'un sentiment très-naturel et très-religieux. Lorsqu'un saint évêque avoit souffert la mort pour Jésus-Christ dans un lieu éloigné de son siége, il n'est pas étonnant que ses ouailles aient désiré de posséder ses reliques, aient demandé que du lieu de son martyre elles fussent portées dans son Eglise. Ainsi, l'an 107, les restes des os de saint Ignace, martyrisé à Rome, furent transportés dans sa ville épiscopale d'Antioche, et reçus par les fidèles *comme un trésor inestimable*, suivant l'expression des actes de son martyre. Or, à cette époque, il y avoit certainement encore dans cette Eglise un bon nombre de chrétiens qui avoient été instruits dans la foi par les apôtres même. Lorsqu'un laïque avoit reçu la même couronne, le respect et l'amour inspiroient le même empressement à ses concitoyens; et quoi que l'on en puisse dire, c'est un effet naturel de la vénération qu'inspire la vertu.

Ce zèle augmenta lorsque l'on vit qu'il se faisoit des miracles au tombeau des martyrs; on regarda leurs reliques comme un gage assuré des faveurs du ciel, et dans chaque Eglise on fut jaloux de s'en procurer. Dans la suite des temps, lorsque les Barbares firent des incursions dans nos provinces, brûlèrent les églises et les reliques des saints, l'on s'empressa de dérober à leur fureur ces précieux dépôts, on les porta dans des lieux où l'on avoit lieu de penser que les Barbares ne pénétreroient pas, surtout dans les monastères écartés. Il y a plusieurs exemples de reliques ainsi portées de l'un des bouts de la France à l'autre; quelques-unes furent ensuite reportées dans les lieux où elles avoient reposé d'abord.

Quand on examine cet usage sans prévention, l'on n'y voit rien que de louable; mais ce n'est point ainsi que l'ont envisagé les protestants. Obstinés à soutenir que le culte des reliques des saints est une superstition imitée des païens, ils ont trouvé beau, lorsqu'ils avoient les armes à la main, de suivre l'exemple des Barbares, de fouiller dans les tombeaux des saints, d'en enlever les ornements, de profaner et de brûler les reliques; leurs écrivains ont ensuite déployé leur éloquence pour justifier ces excès, et pour jeter du ridicule sur toutes les pratiques des catholiques à cet égard.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 18, chap. 14, s'est beaucoup étendu sur ce sujet; il a fait tous ses efforts pour prouver que, pendant les trois premiers siècles, on ne s'étoit point avisé

de toucher aux tombeaux des martyrs, d'en tirer leurs os, ni de les placer dans les églises ou sur les autels; que cet abus n'a commencé que vers la fin du quatrième siècle, et que ce sont les ariens qui ont le plus contribué à l'introduire. Au mot SAINT, § 3, nous avons réfuté cette imagination ridicule; aux mots MARTYRS et RELIQUES, nous avons fait voir que leur culte est aussi ancien que le christianisme, et que dès le commencement ç'a été une espèce de profession de foi de la résurrection future. S'il s'y est glissé des abus dans les siècles d'ignorance, ils n'ont jamais été aussi grands ni aussi fréquents que les protestants le prétendent, et il en est résulté beaucoup plus de bien que de mal. Une infinité de pécheurs ont été pénétrés de componction en visitant le tombeau des saints, Dieu y a souvent récompensé par des miracles la foi des fidèles, ils y ont reçu du soulagement dans leurs maux; la fureur même des Barbares a respecté plus d'une fois ces sanctuaires de la piété. Quoi que l'on en dise, il est bon que les enfants de l'Eglise conservent ces objets de consolation et de confiance, desquels ses ennemis se sont volontairement privés.

TRANSMIGRATION des âmes. Plusieurs anciens philosophes, comme Empédocle, Pythagore et Platon, avoient imaginé que les âmes, après la mort, passoient du corps qu'elles venoient de quitter, dans un autre corps, afin d'y être purifiées avant de parvenir à l'état de béatitude. Les uns pensoient que ce passage se faisoit seulement d'un corps humain dans un autre de même espèce, d'autres soutenoient que certaines âmes entroient dans le corps d'un animal ou dans celui d'une plante. Cette *transmigration* étoit nommée par les Grecs *métempsycose* et *métensomatose*. C'est encore aujourd'hui un des principaux articles de la croyance des Indiens.

Nous n'avons aucun intérêt à rechercher l'origine de cette vision, ni la manière dont elle est venue à l'esprit des philosophes; les conjectures des savants sur ce point ne s'accordent pas; mais nous nous trouvons obligés de faire voir que cette erreur n'est fondée sur aucun principe certain ni sur aucun des dogmes de la foi chrétienne, qu'il est faux que plusieurs docteurs chrétiens l'aient adoptée, ni qu'elle soit plus raisonnable que le sentiment de l'Eglise catholique touchant le purgatoire ou la purification des âmes après la mort. On voit assez par quel motif quelques protestants ont trouvé bon d'avancer tous ces paradoxes.

Peu nous importe encore de savoir si parmi les Juifs les pharisiens ont cru la *transmigration* des âmes, si c'est encore aujourd'hui un des dogmes des cabalistes, si ç'a été l'opinion commune des Egyptiens, ou seulement celle de quelques-uns de leurs philosophes; nous nous bornons à examiner si elle a pu être tirée de quelque vérité contenue dans la révélation, et si elle a contribué en quelque chose à corrompre la pureté de la foi dans l'Eglise chrétienne, comme certains critiques le prétendent.

Beausobre est celui de tous les protestants qui a poussé le plus loin la témérité sur ce sujet. *Hist. du Manich.*, l. 7, c. 5, § 5, t. 2, p. 492. Il soutient, 1° qu'Origène à cru la *transmigration* des âmes, qu'il a seulement douté si celles des pécheurs passent du corps d'un homme dans celui d'un animal. Il cite en preuve le témoignage d'un auteur anonyme dans Photius, qui accuse Origène d'avoir pensé que l'âme de notre Sauveur étoit celle d'Adam, et celui de saint Jérôme, *Epist.* 94 *ad Avitum*.

Quant au premier de ces témoins, Beausobre se rend d'abord coupable d'imposture. L'anonyme dont parle Photius, *Cod.* 117, étoit un apologiste et non un accusateur d'Origène; il avoit entrepris de le défendre sur quinze chefs d'accusation, dont le quatrième étoit d'avoir soutenu que les âmes de quelques hommes passent après leur mort dans le corps des brutes, et le sixième d'avoir dit que l'âme de Jésus-Christ étoit celle d'Adam. Que cet auteur ait réussi ou non à justifier Origène, cela ne fait rien à la question; il en résulte seulement que les anciens ennemis de

ce Père n'ont épargné aucune calomnie pour le noircir.

Saint Jérôme n'accuse point Origène d'avoir assuré que l'âme des pécheurs en général peut passer dans le corps des brutes, mais d'avoir dit qu'à la fin du monde un ange, une âme, un démon peut devenir une brute *et le désirer,* dans la violence des tourments et des ardeurs du feu qu'il endure. Il est donc ici question d'un damné, et non d'un autre pécheur, et il est à croire qu'Origène avoit seulement dit qu'un damné *peut désirer* le sort d'une brute, et non qu'il peut l'obtenir. On sait assez que saint Jérôme n'a pas toujours pris la peine de vérifier les passages cités par les ennemis d'Origène. D'ailleurs, il avoue qu'Origène ajoutoit : « Tout ceci ne sont » point des dogmes, mais des doutes et » des conjectures hasardées, pour ne rien » passer sous silence. » *S. Hieron.,* t. 4, col. 762 et 763. Beausobre convient que ces passages allégués par saint Jérôme ne se trouvent plus dans Origène, sur quoi donc fondé ose-t-il avancer *qu'il est certain et qu'il n'y a nul doute* que ce Père n'ait admis la *transmigration* des âmes?

C'est le contraire qui est certain, et Beausobre n'est pas pardonnable de l'avoir dissimulé. En effet, dans huit ou dix endroits de ses ouvrages, Origène a formellement réfuté non-seulement les philosophes qui prétendoient que l'âme d'un homme peut passer dans le corps d'un animal, mais encore ceux qui supposoient qu'elle peut entrer dans le corps d'un autre homme. Il dit que ce dernier sentiment est contraire à la foi de l'Eglise, qu'il n'est ni enseigné par les apôtres ni révélé dans l'Ecriture, qu'il est même opposé à plusieurs passages de l'Evangile, et il cite ces passages, t. 13, *in Matth.,* n. 1, etc.; on en verra quelques-uns ci-après. Il est donc faux qu'Origène n'ait pas cru que le dogme de la métempsycose *blessât en aucune sorte les fondements de la foi,* comme il plaît à Beausobre de l'assurer. Mais en copiant dans Huet tout ce qu'il a dit au désavantage de ce Père, il a laissé de côté ce qui sert à le justifier, *Origenian.,* liv. 2, q. 6, n. 19 et 20.

La même accusation intentée contre Synésius est également injuste. Cet évêque dit dans ses *poésies, hymn.* 3, v. 725 : « O Père, accordez que mon » âme réunie à la lumière ne soit plus » plongée dans les ordures de la terre! » Pour changer le sens, Beausobre a mis *replongée.*

Enfin il cite Chalcidius : mais on sait que c'étoit un philosophe éclectique du quatrième siècle, entêté du système de Platon, qui a donné beaucoup plus de preuves d'attachement au paganisme qu'au christianisme; il ne mérite donc pas d'être placé parmi les philosophes chrétiens *d'un grand mérite et d'une haute vertu,* qui, selon Beausobre, ont enseigné le dogme de la *transmigration* des âmes. Voilà déjà trois ou quatre infidélités qui ne font pas honneur à l'accusateur des Pères.

2° Pour en pallier la turpitude, il prétend que les principes sur lesquels étoit fondée l'opinion de la métempsycose, n'avoient rien de fort déraisonnable; elle tira, dit-il, son origine de l'hypothèse de la préexistence des âmes, comme M. Huet l'a prouvé.

Nous avouons que M. Huet l'a dit, mais nous nions qu'il l'ait prouvé, et nous défions son copiste de nous montrer aucune liaison entre ces deux erreurs; jamais les Pères de l'Eglise ne l'ont aperçue. En effet, quand il seroit vrai que l'âme a existé avant le corps, il s'ensuivroit seulement qu'elle peut exister encore sans lui après la mort, et non qu'elle doit entrer dans un autre corps.

3° L'une et l'autre de ces deux opinions, continue notre critique, parurent nécessaires pour maintenir l'immortalité de l'âme. Autre fausseté; aucun des Pères n'a connu cette nécessité. Convaincus de l'immortalité de l'âme par la révélation, ils n'ont eu besoin ni de deux erreurs ni d'une fausse logique pour soutenir ce dogme. Dès que l'Ecriture sainte nous apprend que Dieu a créé l'âme immortelle, qu'importe qu'il lui ait donné l'être avant de former le corps, ou en même temps, qu'après sa

séparation du corps, elle entre dans un autre, ou qu'elle aille incontinent recevoir la récompense ou la punition qu'elle a méritée? Si un philosophe nioit tout à la fois l'immortalité de l'âme, sa préexistence et sa *transmigration*, nous voudrions savoir lequel de ces trois points il faudroit prouver d'abord, afin d'en conclure les deux autres.

4° Beausobre ajoute que la nécessité de la purification des âmes avant d'être reçues dans le ciel, est un sentiment qui ne fait point de déshonneur à la raison; il a paru conforme à l'Ecriture, il a été embrassé par plusieurs Pères, mais il a fourni à la superstition le prétexte d'inventer le purgatoire.

Il est fort singulier de voir un protestant zélé reconnoître la justesse et la solidité du principe sur lequel est fondé le dogme du purgatoire, pendant que ses pareils ont fait des livres pour prouver que ce principe est faux et contraire à l'Ecriture sainte. Mais, pour ne pas paroître infidèle à sa secte, il soutient que le purgatoire des philosophes, qui consistoit dans la *transmigration* des âmes, l'emporte infiniment sur celui de l'Eglise romaine, et du côté de la raison, et par l'ancienneté, et par la pluralité des suffrages; qu'il vaut mieux à tous égards, et qu'il ne pouvoit pas produire les mêmes abus.

A toutes ces absurdités nous répondons d'abord, qu'en fait de dogmes révélés la raison n'a rien à y voir; ce n'est point à elle de juger s'ils sont vrais ou s'ils sont faux; tout ce qui est clairement révélé est certainement vrai, tout ce qui est opposé à la révélation est nécessairement faux : vouloir en juger par une autre méthode, c'est établir le déisme. *Voyez* Examen. Or, le purgatoire catholique est enseigné dans l'Ecriture sainte, nous l'avons prouvé dans son lieu, et la *transmigration* des âmes y est contredite. Nous lisons dans saint Luc, c. 16, ℣. 22, que le pauvre Lazare mourut et fut porté par les anges dans le sein d'Abraham, que le mauvais riche après sa mort fut enseveli dans l'enfer, *lieu de tourments;* ces deux âmes ne passèrent point dans d'autres corps. Voilà ce qui a fondé les décrets du deuxième concile de Lyon et de celui de Florence par lesquels il est décidé que la récompense des justes et la punition des méchants ne sont point retardées jusqu'au jugement dernier. L'hypothèse des *transmigrations* est opposée à ce qui est dit dans l'ancien et le nouveau Testament, des résurrections miraculeuses; dans cette hypothèse, pour ressusciter un homme, il auroit falu en tuer un autre. Il s'ensuivroit qu'aucun pécheur ne seroit damné, parce que tous seroient punis par des *transmigrations;* Jésus-Christ dit au contraire que les méchants iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. *Matth.*, c. 25, ℣. 46. Origène a très-bien vu cette conséquence. t. 13, *in Matth.*, n. 1.

En second lieu, l'antiquité ne donne aucun poids aux erreurs, mais elle rend la vérité plus respectable; or, la foi des patriarches qui désiroient et qui espéroient de dormir avec leurs pères, *Gen.*, c. 47, ℣. 30, est beaucoup plus ancienne que les rêveries des philosophes transplantateurs des âmes. Après bien des *transmigrations*, ceux-ci ne pouvoient rien espérer de mieux que d'être absorbés dans l'essence divine, où ils ne sentiroient plus rien.

La pluralité des suffrages prouve encore moins, et elle est ici faussement supposée; la métempsycose n'a pour elle que les suffrages des philosophes païens et des Indiens, le purgatoire a celui des écrivains sacrés, des Juifs, des Pères et de toute l'Eglise catholique.

Enfin, il est faux que ce dogme ait produit d'aussi mauvais effets que l'erreur précédente. La *transmigration* des âmes, admise par les Indiens, leur fait envisager les maux de cette vie, non comme une épreuve utile à la vertu, mais comme la punition des crimes commis dans un autre corps; n'ayant aucun souvenir de ces crimes, leur croyance ne peut servir à leur en faire éviter aucun. Elle fait condamner les veuves à un célibat perpétuel, elle inspire de l'horreur pour la *caste* ou la tribu des *parias*, parce que l'on sup-

pose que ce sont des hommes qui ont commis des crimes affreux dans une vie précédente. Elle donne aux Indiens plus de charité pour les animaux, mêmes nuisibles, que pour les hommes, et une aversion invincible pour les Européens, parce qu'ils tuent les animaux et en mangent la viande. La multitude des *transmigrations* fait envisager les récompenses de la vertu dans un si grand éloignement, que l'on n'a plus le courage de les mériter, etc. Au mot PURGATOIRE, nous avons fait voir que ce dogme n'a jamais produit les mauvais effets que les protestants lui attribuent.

Si l'on demande à quel dessein Beausobre a rassemblé tant d'impostures et tant d'absurdités à ce sujet, il l'a fait assez connoître : il vouloit, aux dépens des Pères de l'Eglise et des catholiques, justifier les manichéens et les autres hérétiques qui ont enseigné la *transmigration* des âmes.

Les Juifs ont appelé *transmigration de Babylone*, leur retour dans la Judée après la captivité : mais il est faux qu'ils aient fait du dogme que nous venons de réfuter, la base de leur religion, comme quelques demi-philosophes très-mal instruits l'ont dit au hasard dans les relations récentes, en parlant des Indiens.

TRANSSUBSTANTIATION. *Voy.* EUCHARISTIE, § 2.

TRAPPE, célèbre abbaye de l'étroite observance de Cîteaux, située dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord. Elle fut fondée l'an 1140, sous le pontificat d'Innocent II et sous le règne de Louis VII, par Rotrou, comte du Perche, et fut d'abord de l'ordre de Savigny. L'an 1148, cet ordre se réunit à celui de Cîteaux, à la sollicitation de saint Bernard. Cette maison fut d'abord distinguée par la sainteté de ses religieux : quoiqu'elle eût été saccagée plusieurs fois par les Anglois pendant les guerres que nous avions pour lors avec eux, les moines eurent le courage d'y demeurer encore pendant quelque temps ; enfin la continuité du danger auquel ils étoient exposés, les en fit sortir. La guerre ayant cessé, ils y revinrent tous ; mais ils avoient eu le temps de se relâcher dans le monde, et de perdre leur première ferveur. En 1526 la *Trappe* eut des abbés commendataires ; en 1662 l'abbé Armand Jean Le Bouthillier de Rancé, qui la possédoit, entreprit d'y mettre la réforme, et il en vint à bout ; il y rétablit l'étroite observance de la règle de saint Bernard, en l'embrassant lui-même, et depuis ce temps-là elle s'y est soutenue jusqu'à nos jours. Si l'on veut voir un détail abrégé et très-édifiant de la vie de ces religieux, on le trouvera dans les *Vies des Pères et des martyrs*, t. 3, page 722, *vie de saint Robert abbé de Molesme.*

Comme leur règle est très-austère, les épicuriens de notre siècle, copistes des protestants, ont fait ce qu'ils ont pu pour en empoisonner les motifs, et pour en faire craindre les effets. Ils ont dit que la *Trappe* est la retraite de ceux qui ont commis de grands crimes dont les remords les poursuivent, ou qui sont tourmentés par des vapeurs mélancoliques et religieuses. Quand cela seroit vrai, on devroit encore leur applaudir ; il est mieux d'expier les crimes que d'y persévérer ; ceux qui ont succombé aux dangers du monde, font bien de s'en éloigner ; il n'est pas nécessaire que les mélancoliques ennuient la société. Mais c'est une pure calomnie. La plupart de ceux qui se retirent à la *Trappe* sont des hommes qui ont mené dans le monde une vie très-régulière, et qui se sentent appelés de Dieu à en embrasser une encore plus parfaite. La paix, la sérénité, la douceur, la charité, qui règnent parmi ces cénobites, ne sont pas des marques de mélancolie ni d'un caractère sauvage.

Ce sont, dit-on encore, des hommes qui ont de Dieu des idées terribles, qui se figurent qu'il aime à voir souffrir ses créatures, qui oublient sa miséricorde, et qui semblent se défier des mérites de Jésus-Christ. S'ils avoient ces idées, ils se livreroient au désespoir comme les malfaiteurs. C'est au contraire parce qu'ils comptent sur la miséricorde de

Dieu, et sur les mérites de Jésus-Christ, qu'ils embrassent une vie pénitente, puisque sans ces mérites elle ne serviroit de rien; mais ils se souviennent que pour avoir part à sa gloire, il faut souffrir avec lui, *Rom.*, cap. 8, ℣. 17; *II. Cor.*, c. 1, ℣. 7; *Philipp.*, c. 3, ℣. 10; *I. Petr.*, c. 4, ℣. 13, etc. Ils ont une très-grande idée de la miséricorde de Dieu, puisqu'ils l'implorent, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour tous les pécheurs, et qu'ils prient pour ceux même qui leur insultent et les calomnient. Dans les pratiques d'une mortification et d'une solitude continuelles, ils trouvent la paix qu'ils n'ont pu goûter dans le tumulte et dans les plaisirs du monde, délivrés des passions qui sont la source de presque toutes nos peines, ils vivent sans trouble et meurent avec confiance. La plupart de ceux qui les ont vus de près ont été tentés de les imiter.

On dit enfin que ces religieux pratiquent des austérités qui abrégent la vie et font injure à la Divinité. Cependant il se trouve beaucoup de vieillards à la *Trappe;* et à Sept-Fonds, où l'on vit de même, il y a moins de malades qu'ailleurs; il en meurt moins à proportion par l'excès des austérités, qu'il n'en périt ailleurs par les suites de l'intempérance, de la débauche, d'un régime absurde et contraire à la nature. Ce n'est point la pénitence qui fait injure à Dieu, puisqu'elle le suppose miséricordieux; c'est plutôt l'épicuréisme spéculatif et pratique des philosophes qui se persuadent que Dieu ne fait aucune attention à la conduite de ses créatures, qu'il voit d'un œil égal le vice et la vertu. Pendant qu'ils travaillent à corrompre l'univers entier, il est bon qu'il y ait encore des asiles où la fragilité humaine puisse se réfugier, et des hommes qui prouvent par leur exemple que la nature se contente de peu, et que les vertus des anciens solitaires ne sont pas des fables.

Il faut que ce genre de vie ne soit pas si terrible, puisque les deux monastères dont nous venons de parler sont toujours fort nombreux, et que des filles ont le courage d'embrasser la même règle. On sait que les religieuses des Clairets, qui sont sous la direction de l'abbé de la *Trappe,* imitent la solitude, le silence, le travail, la pauvreté, les mortifications des religieux.

TRAVAIL. *Voyez* Oisiveté.

TRENTE (concile de). Le concile tenu dans cette ville d'Italie est le dix-huitième et le dernier des conciles généraux; il commença l'an 1545, sous le pontificat de Paul III; il continua sous ceux de Jules III et de Paul IV, et finit sous celui de Pie IV, l'an 1563. Jamais concile ne fut assemblé pour un sujet plus important; il ne s'agissoit pas seulement de condamner une ou deux hérésies, mais de proscrire la multitude des erreurs que les protestants avoient répandues dans une grande partie de l'Europe; d'y expliquer la croyance de l'Eglise catholique sur les divers points de doctrine qui étoient contestés; de justifier son culte que les hérétiques traitoient de superstition et d'idolâtrie; enfin de réformer les abus qui s'étoient introduits dans la discipline pendant les siècles précédents. Aussi jamais assemblée ecclésiastique ne fut plus célèbre; plus de deux cent cinquante évêques ou prélats des différentes nations catholiques, les plus savants théologiens, les plus habiles jurisconsultes, les ambassadeurs des divers souverains, y assistèrent.

Quand on en examine les décrets sans prévention, l'on reconnoît qu'ils ont été formés avec toute la clarté, la précision et la sagesse possibles, après les discussions et les examens les plus exacts faits par les théologiens et les canonistes. Ceux qui regardent le dogme sont fondés sur l'Ecriture sainte et sur la tradition, sur le sentiment des Pères, sur les décisions des conciles précédents, sur la croyance constante et universelle de l'Eglise. Les règlements de discipline, après avoir excité d'abord des réclamations, ont été pour la plupart adoptés par les souverains catholiques; un grand nombre sont observés parmi nous, en vertu des ordonnances de nos rois; la prévention et l'attachement aux anciens usages ont cédé peu à peu à la sagesse qui les a dictés.

On conçoit aisément que les protes-

tants n'ont rien omis pour décrier la conduite et les décisions d'un concile qui les a condamnés; mais leur procédé à cet égard met au grand jour l'esprit dont ils ont toujours été animés. Lorsque Luther eut été censuré par Léon X en 1520, il appela de cette sentence au concile général. En 1530, les princes luthériens d'Allemagne présentèrent à la diète d'Augsbourg leur confession de foi, dans laquelle ils appeloient de nouveau à la décision du concile. Jusqu'en 1540 ils ne cessèrent de déclamer contre le pape, parce qu'il ne se pressoit pas assez de convoquer le concile. Mais à peine la bulle de convocation eut-elle été donnée l'an 1542, que Luther publia divers écrits pour prévenir ses partisans, et pour les indisposer d'avance contre tout ce qui pourroit y être décidé. En 1547, après les sept premières sessions, Calvin composa son *Antidote contre le concile de Trente*, dans lequel il déclama avec toute la fougue et l'indécence que Luther auroit pu se permettre, s'il avoit encore vécu. En 1549, dans une seconde diète d'Augsbourg, lorsque l'on demanda aux princes luthériens s'ils se soumettroient aux décrets du concile, Maurice, électeur de Saxe, ne promit d'y acquiescer que sous trois conditions, savoir, 1° que l'on discuteroit de nouveau les points de doctrine qui avoient été déjà décidés; 2° que les théologiens luthériens seroient admis à cette assemblée, qu'ils y auroient voix délibérative, et que leurs suffrages seroient comptés avec ceux des évêques; 3° que le pape n'y présideroit plus ni par lui-même ni par ses légats. L'on prit avec raison cette réponse pour un refus formel.

En effet, l'an 1560, lorsque Pie IV eut donné la bulle qui ordonnoit la reprise et la continuation des séances du concile de *Trente*, les princes luthériens d'Allemagne publièrent leurs griefs contre les décrets de ce concile et les raisons qu'ils avoient de les rejeter. Elles sont rassemblées dans un ouvrage qui parut pour lors en allemand, et qui ensuite a été traduit en latin sous ce titre : *Concilii Tridentini decretis opposita gravamina.* Depuis ce temps-là ces mêmes griefs ont été rejetés par une foule d'auteurs protestants et par leurs copistes, Heidegger, *Anatome concilii Trident.*, par Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 7, c. 5; par Mosheim, *Hist. ecclés.*, seizième siècle, sect. 3, 1re part., c. 1, § 23; par son traducteur et par d'autres Anglois; par Fra-Paolo, dans son *Histoire du concile de Trente*, et dans les notes de Le Courayer sur cette histoire, etc.

On sait d'abord que Fra-Paolo étoit un religieux vénitien de l'ordre des servites, qui étoit protestant dans le cœur, qui avoit des ressentiments personnels contre la cour de Rome, qui, en exhalant sa bile contre le concile de *Trente*, crut faire sa cour au sénat de Venise brouillé pour lors avec Paul V. Lorsque ce différend eut été terminé par la médiation d'Henri IV, l'auteur n'osa faire imprimer son livre en Italie; il le remit à Marc Antoine de Dominis, autre apostat qui alla le faire imprimer en Angleterre. Pour réfuter cette histoire, le cardinal Pallavicini en fit une autre plus sincère et justifiée par les actes originaux du concile, elle parut vers l'an 1665. Le Courayer, autrefois chanoine régulier de Sainte-Geneviève, retiré aussi en Angleterre, y fit réimprimer en françois l'histoire de Fra-Paolo avec des notes aussi peu orthodoxes que le texte; il étoit déjà connu par d'autres ouvrages qui avoient attiré sur lui sa condamnation par le clergé de France. Cette histoire et les notes ont été réfutées dans un ouvrage intitulé : *L'honneur de l'Eglise catholique et des souverains pontifes défendu contre l'histoire du concile de Trente, par Fra-Paolo, et les notes du père Le Courayer*, 2 vol. in-12, imprimé à Nancy en 1742, et que l'on attribue à dom Gervais, ancien abbé de la Trappe. Ce livre auroit été plus recherché, s'il étoit écrit en meilleur style, avec moins d'humeur et plus de précision, mais le fond en est solide. Une partie des plaintes des protestants a été aussi réfutée dans *l'Histoire de l'Eglise gallicane*, l. 53 et 54, an 1545 et suiv. Il y a lieu de regretter que cette histoire n'ait pas été continuée jusqu'à la fin du concile.

Quoi qu'il en soit, voici les griefs allégués par les protestants, tels que nous avons pu les recueillir dans les divers ouvrages dont nous venons de parler.

Ils disent, 1° que le pape n'a aucun droit de convoquer les conciles, ni d'y présider; qu'il s'étoit rendu suspect en condamnant les protestants d'avance; que c'étoit à l'empereur d'assembler le concile dont on avoit besoin; qu'il falloit le tenir en Allemagne où étoit le principal foyer des disputes.

Réponse. Au mot CONCILE, nous avons fait voir que depuis que le christianisme est établi chez différentes nations, et dans divers royaumes, le pape, en qualité de chef et de pasteur de l'Eglise universelle, peut légitimement et convenablement convoquer un *concile général;* peu importe que les protestants lui contestent ce droit, dès que l'Eglise catholique le lui accorde. Aucun souverain particulier ne peut se l'attribuer. La cause des protestants n'intéressoit pas l'Allemagne seule, elle concernoit toute l'Eglise, leurs erreurs faisoient le plus grand bruit en France; ils avoient fait des efforts pour les introduire en Espagne et en Italie; bientôt elles pénétrèrent en Angleterre et en Hollande. Quand l'empereur auroit convoqué un concile en Allemagne, comment auroit-on pu engager les évêques et les théologiens des autres contrées de l'Europe à y assister? Les souverains s'y seroient opposés avec raison. En condamnant et excommuniant Luther avant tous ses adhérents, Léon X avoit fait son devoir, Luther lui-même avoit appelé à ce jugement, et toute l'Eglise avoit applaudi à la sentence du pape; mais les protestants, déjà fiers de leur multitude et de leurs forces, se croyoient en droit de tenir tête à l'Eglise catholique.

2° Le concile de *Trente* n'a pas été général ou œcuménique, il n'a jamais été composé que d'un petit nombre d'évêques, presque tous italiens et dévoués au pape; les protestants n'y ont pas été entendus, ils ne pouvoient même s'y rendre en sûreté, malgré les sauf-conduits qu'on leur accordoit, parce qu'il est décidé dans l'Eglise romaine que l'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques.

Réponse. Ce concile a été véritablement œcuménique, puisque les bulles de convocation et de continuation étoient adressées à tous les évêques, à tous les souverains, en un mot, à toute l'Eglise. La plupart des évêques étoient chargés de la procuration de leurs confrères, parce qu'il ne s'agissoit pas de créer une nouvelle doctrine, mais de rendre témoignage de ce qui étoit déjà cru et professé dans les églises des différentes nations. Osera-t-on soutenir que le cardinal de Lorraine, le cardinal Polus, les évêques espagnols les plus célèbres, etc., n'étoient pas en état d'attester ce qui étoit cru, prêché et professé en France, en Angleterre et en Espagne, avant que Luther fût venu au monde? Quand ils auroient pu l'ignorer, du moins les théologiens les plus habiles qu'ils avoient amenés avec eux ne l'ignoroient pas. Pour connoître les sentiments, les preuves, les objections des protestants, il n'étoit plus nécessaire de les entendre, on avoit sous les yeux leurs livres, ils en avoient inondé l'Europe entière, plusieurs princes d'Allemagne avoient envoyé au concile leur profession de foi, qui avoit été dressée par leurs théologiens. On n'y a jugé personnellement ni Luther, ni Zwingle, ni Calvin, ni aucun autre sectaire; on a prononcé sur les erreurs contenues dans leurs écrits, elles y sont encore; ces titres subsistent toujours et justifient la censure du concile; si depuis ce temps-là les protestants ont changé de croyance, les Pères de *Trente* n'étoient pas obligés de le prévoir. Suivant leur prétention il auroit fallu entendre non-seulement les luthériens, mais les anabaptistes, les zwingliens, les mélanchtoniens, les calvinistes, etc.; nous n'ajoutons pas les anglicans, leur religion n'étoit pas encore née. Qu'auroit-on pu décider au milieu de cette cohue de disputeurs, qui n'ont jamais pu s'entendre ni s'accorder lorsqu'ils se sont assemblés pour comparer leur doctrine? Le concile de *Trente* n'en a pas établi une nouvelle, il a rendu témoignage de ce qui étoit déjà cru dans

l'Eglise catholique avant cette époque ; cette foi est encore la même, et elle ne changera jamais. Au mot Hussites, nous avons réfuté la calomnie des protestants au sujet des sauf-conduits et de la foi donnée aux hérétiques. Après avoir déclaré cent fois à la face de l'Europe entière qu'il n'y a point d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte ; qu'aucun concile n'a le droit de décider de la doctrine, et que personne n'est obligé de se soumettre à ses décrets ; après avoir protesté d'avance contre tous ceux qui se feroient à *Trente*, nos adversaires n'ont-ils pas bonne grâce de se plaindre de n'avoir été ni appelés ni entendus au concile ?

3° Les opinions n'y étoient pas libres ; le pape y dominoit despotiquement par ses légats ; les Italiens, tous dévoués au pape, subjuguoient les autres ; les évêques étoient ordinairement réduits à dire leur avis par un *placet*. A proprement parler ç'a été un concile du pape, et non une assemblée de l'Eglise. Les disputes y furent souvent poussées jusqu'à l'indécence et à la violence ; c'étoit une cohue dans laquelle on ne s'entendoit pas.

Réponse. La contradiction entre ces deux reproches est déjà sensible : s'il y eut quelquefois trop de chaleur dans les disputes, tout le monde avoit donc liberté d'y dire son avis ; mais les protestants et leurs copistes, qui ont voulu tout brouiller, ont confondu les examens dans lesquels on prenoit l'avis des théologiens, et où on leur permettoit de disputer, les congrégations dans lesquelles les légats recueilloient les suffrages des évêques, et où les décrets étoient rédigés à la pluralité des voix, et les sessions dans lesquelles ces décrets étoient lus et publiés. Qu'il y ait eu souvent trop de vivacité dans la manière dont certains théologiens soutenoient leur sentiment, cela est très-probable ; c'est un défaut qui n'a que trop souvent paru dans les disputes des protestants aussi bien que dans celles des catholiques, et duquel les premiers sont convenus plus d'une fois. Il leur sied donc très-mal d'en faire un reproche à ceux du concile de *Trente*. Mais que, dans les congrégations où il s'agissoit de rédiger les décisions, les évêques n'aient pas osé dire ce qu'ils pensoient, qu'ils aient été gênés par la crainte de déplaire au pape ou à ses légats, c'est une supposition non-seulement fausse, mais absurde. Qu'importoit à l'autorité du pape qu'un dogme quelconque fût décidé d'une manière ou d'une autre? Le pape, les légats, les évêques, étoient tous catholiques, sans doute ; ils avoient donc tous le même intérêt ou plutôt la même obligation de veiller à ce que la croyance catholique ne fût altérée en rien, et que le dogme fût conservé et exprimé tel qu'il étoit. Si donc l'intérêt du pape étoit capable d'intimider les évêques, ce ne pouvoit être que dans les matières de discipline, dans lesquelles le pape vouloit conserver le même degré d'autorité dont il avoit joui jusqu'alors, le pouvoir de disposer des bénéfices, de restreindre la juridiction des évêques, de dispenser des canons, etc. Cependant il est prouvé, soit par les actes du concile, soit par les relations des ambassadeurs, soit par les aveux de Fra-Paolo et de son commentateur, que les évêques de France et d'Espagne opinèrent souvent sur ces matières avec une fermeté qui devoit déplaire beaucoup à la Cour de Rome et aux ultramontains. Quand ils auroient été plus complaisants ou plus timides sur ce point, le pape n'y auroit rien gagné, puisque les règlements de discipline, qui ont paru trop favorables à son autorité, n'ont point été reçus en France, non plus que dans quelques autres royaumes, comme nous le verrons ci-après.

Dans les sessions où les légats demandoient l'avis des Pères par le mot *placet ne vobis*, il n'étoit question ni de dogme ni de discipline, mais de fixer le jour de la session prochaine, d'interrompre ou de continuer les sessions, etc. Nous défions les détracteurs du concile de citer un seul article de doctrine sur lequel les évêques aient opiné sur un simple *placet*, ou sur lequel les théologiens aient continué de disputer, après qu'il avoit été examiné, décidé à la pluralité

des voix, rédigé par écrit et publié par une session.

4° Le très-grand nombre des évêques étoit non-seulement des ignorants, mais des hommes vicieux, coupables de simonie, d'abus dans la possession et l'administration des bénéfices, de taxes et d'exactions à l'égard des fidèles, et d'autres désordres qui les avoient rendus odieux. Les théologiens qui les guidoient n'étoient que de plats scolastiques qui n'avoient étudié ni l'Ecriture sainte, ni la tradition, ni la morale chrétienne.

Réponse. La ressource ordinaire de plaideurs condamnés par un tribunal quelconque est de calomnier leurs juges. Il est constant qu'un grand nombre des Pères du concile de *Trente* étoient des hommes recommandables par leurs talents, par leurs vertus, par leur capacité dans les sciences ecclésiastiques. Le cardinal Polus, archevêque de Cantorbéry; le cardinal Hosius, évêque de Warmie en Pologne; Antoine Augustin, évêque de Lérida et ensuite archevêque de Tarragone; dom Barthélemi des Martyrs, archevêque de Brague; Barthélemi Caranza, archevêque de Tolède; Thomas Campége, évêque de Feltri; Louis Lippoman, évêque de Vérone; Jean-François Commendon, évêque de Zacynthe, et ensuite cardinal, etc., etc., ont fait honneur à leur siècle, et ont laissé des ouvrages qui attestent leur mérite. Les prélats françois qui parurent à *Trente* n'étoient ni des ignorants ni des hommes vicieux; les légats témoignèrent plus d'une fois le cas qu'ils faisoient de leurs lumières et de leur capacité.

Parmi les cent cinquante théologiens qui parurent successivement au concile, il en est peu qui n'aient joui pour lors d'une très-grande célébrité, et qui n'aient composé de savants ouvrages; plusieurs avoient eu des disputes avec les protestants, dans lesquelles ces derniers n'avoient pas eu l'avantage. Mais parce que ceux-ci faisoient beaucoup de livres dans lesquels ils répétoient les mêmes sophismes, les mêmes plaintes, les mêmes déclamations que Luther et Calvin, ils se croyoient les seuls savants de l'univers, et ils avoient inspiré le même orgueil aux particuliers les plus ignorants. Il suffit de lire, à la fin du 17e vol. de l'*Hist. de l'Eglise Gall.*, le discours sur l'état de cette Eglise, à la naissance des hérésies du 16e siècle, pour se convaincre qu'il n'étoit point tel que les protestants ont affecté de le représenter.

5° Dans le concile de *Trente* les questions controversées n'ont point été décidées par l'Ecriture sainte, mais plutôt contre le texte formel de ce livre divin; les évêques et les théologiens se sont uniquement fondés sur de prétendues traditions, sur les canons, et souvent sur les fausses décrétales des papes.

Réponse. Le contraire est prouvé par la simple lecture des décrets de ce concile. Dans les chapitres qui précèdent les canons ou règles de doctrine, il n'y a pas un seul dogme clair et précis de l'Ecriture sainte; à la vérité on n'y a point affecté d'accumuler, comme font les protestants, des textes de l'Ecriture qui ne prouvent rien, et qui souvent sont absolument étrangers à la question; quelquefois l'on n'en a cité qu'un ou deux, lorsqu'ils sont décisifs et sans réplique. Mais parce que le concile n'a pas donné le sens faux et erroné qu'y donnent les protestants, ils disent qu'il a contredit l'Ecriture sainte. Lorsque ce livre divin garde le silence sur un dogme ou sur un usage qui a toujours été observé dans l'Eglise, ou qu'il ne s'exprime pas assez clairement, le concile a décidé qu'il faut le conserver en vertu de la tradition, c'est-à-dire de l'enseignement perpétuel et général de cette sainte société. Au mot TRADITION nous avons fait voir que cela ne se peut et ne se doit pas faire autrement, que cette méthode est fondée sur l'Ecriture même, et que les protestants la suivent en affectant de la blâmer. Quant à la discipline, elle ne pouvoit être mieux réglée que sur les anciens canons; mais il est faux que le concile ait fait aucun usage des fausses décrétales.

6° L'on y a travesti en articles de foi plusieurs opinions de scolastiques sur lesquelles on avoit jusques alors disputé avec pleine liberté; ce sont donc autant

de nouveaux dogmes inconnus auparavant, à l'occasion desquels le concile a prodigué très-injustement les anathèmes. D'autre part, il a omis de décider plusieurs articles qui sont cependant crus et professés dans l'Eglise romaine.

Réponse. Nos adversaires se plaignent donc de ce que le concile a décidé trop d'articles de foi, et de ce qu'il en a décidé trop peu; mais l'un de ces reproches est aussi mal fondé que l'autre. Avant cette époque aucun théologien n'avoit examiné l'Ecriture sainte et la tradition avec autant d'exactitude et de soin qu'on l'a fait au concile de *Trente;* aucun n'avoit eu autant de facilité que là de comparer le sentiment des docteurs des différentes écoles catholiques et des différentes nations, et d'en compter les voix; aucun n'avoit pu prévoir les fausses conséquences que les hérétiques tireroient d'une telle explication de l'Ecriture sainte, ou d'une telle opinion qui paroissoit innocente; il avoit donc pu être permis jusqu'alors de disputer là-dessus, faute de lumière suffisante. Mais dans le concile tout fut mis au grand jour : l'on examina, l'on disputa, l'on compara toutes les raisons et tous les sentiments, l'on vit de quel côté étoit la tradition la plus constante; on aperçut les conséquences par la multitude même des erreurs des protestants, et par la témérité avec laquelle ils adoptoient les sentiments les moins probables de quelques théologiens trop hardis. On sentit donc la nécessité de terminer ces disputes par une décision formelle. Ainsi l'on en avoit agi dans tous les conciles précédents, à commencer depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Florence, qui étoit le dernier. Ce sont donc les protestants qui sont la cause de la multitude de décrets et d'anathèmes qu'ils osent reprocher au concile de *Trente.*

Ce concile n'a point parlé des autres articles de foi que nous croyons, soit en vertu de passages clairs et formels de l'Ecriture sainte, soit parce qu'ils ont été décidés par les conciles précédents : à quel propos y auroit-on traité des points de doctrine dont il n'étoit pas question pour lors? Cette plainte est aussi ridicule que celle des sociniens et des déistes, qui savent mauvais gré au concile de Nicée de n'avoir pas décidé la divinité et la procession du Saint-Esprit, qui ne furent contestées que soixante ans après.

En accusant celui de *Trente* d'avoir forgé des articles de foi nouveaux et inconnus jusqu'alors, ils prennent soin de l'absoudre et d'établir le fait contraire, puisqu'ils disent que nous croyons les dogmes décidés par ce concile, non par respect pour son autorité, mais parce qu'on les croyoit déjà auparavant. *Voyez* le discours de Le Courayer sur la réception du concile de *Trente*, pag. 790, et un écrit de Leibnitz, dont nous parlerons ci-après. Nous ne concevons pas en quel sens les dogmes que l'on croyoit déjà étoient des dogmes nouveaux et inconnus.

7° La plupart des décrets de ce concile sont obscurs et ambigus, susceptibles de différents sens; il paroît même que cette obscurité est souvent affectée, parce qu'il ne vouloit pas condamner certaines opinions des théologiens. L'on a si bien senti cet inconvénient, que le pape a établi une congrégation de cardinaux et de docteurs, pour interpréter les décisions du concile de *Trente.* Aussi, loin de terminer les disputes, ses décrets en ont fait naître de nouvelles, et, pour suppléer à leur insuffisance, les papes ont été obligés de donner plusieurs bulles pour décider ce qui ne l'étoit pas, en particulier sur les matières de la grâce, etc.

Réponse. Si le concile avoit proscrit toutes les opinions douteuses et sur lesquelles on peut disputer, on lui reprocheroit cette sévérité avec encore plus d'aigreur. Quelle nécessité y avoit-il de condamner des opinions qui ne touchent point au fond du dogme, et dont les défenseurs font profession de croire tout ce qui est expressément décidé? Exiger qu'un concile ait fait cesser toutes les disputes, c'est vouloir qu'il ait fait un miracle que l'Ecriture n'a pas opéré depuis dix-sept cents ans. Quelque clair que puisse être un livre ou une décision, il se trouvera toujours des esprits

subtils et bizarres qui, par des interprétations forcées, parviendront à en obscurcir le sens et à en esquiver les conséquences. Voilà ce que nous répondent les protestants eux-mêmes, lorsque nous leur objectons l'insuffisance de l'Ecriture sainte pour terminer les contestations en matière de foi. Mais il y a une très-grande différence entre les disputes qui règnent entre eux touchant les divers sens de l'Ecriture, et celles qui ont lieu entre les théologiens catholiques sur les points de doctrine non décidés. Celles-ci ne les divisent point dans la foi, ne causent entre eux aucun schisme, ils ne se regardent pas mutuellement comme hérétiques dignes d'anathème; tous ceux qui sont sincèrement catholiques seroient prêts à renoncer à leur sentiment, s'il intervenoit une décision de l'Eglise qui le condamnât. Chez les premiers, au contraire, il y a un schisme et une séparation absolue entre les différentes sectes, elles n'ont ni la même croyance sur des articles qu'elles jugent cependant nécessaires, ni le même culte extérieur, ni la même discipline, et l'on sait qu'elles ont les unes contre les autres autant de haine que contre l'Eglise catholique.

Il n'auroit pas été besoin de bulles des papes touchant les dernières contestations sur la grâce, si ceux qui les ont élevées avoient été sincèrement soumis aux décisions du concile de *Trente;* mais on sait qu'ils en ont quelquefois parlé avec aussi peu de respect que les protestants, que sur les passages de l'Ecriture sainte et ceux de saint Augustin qui semblent les favoriser, ils ont adopté le sens et les explications des protestants, et qu'ils nous accusent de semi-pélagianisme, comme les protestants en accusent le concile de *Trente.* C'est donc assez mal à propos que ces derniers se glorifient de ce levain de protestantisme que le concile n'a pas pu extirper; s'il avoit pu le prévoir, il l'auroit condamné d'avance.

8° Plusieurs de ces décrets qui sont conçus en termes très-étudiés, et qui, pris à la lettre, sont assez raisonnables, ont un tout autre sens dans la pratique; tels sont ceux qui regardent le purgatoire, l'invocation des saints, le culte des images et des reliques; les théologiens les prennent peut-être dans le même sens que le concile; mais le peuple, en les suivant, se livre évidemment à l'idolâtrie.

Réponse. Une calomnie cent fois réfutée ne fera jamais honneur à ceux qui la répètent. Les catéchismes destinés à instruire le peuple sont entre les mains de tout le monde; que nos adversaires nous y montrent quelque chose de plus ou de moins que ce qu'il y a dans le concile de *Trente.* Le peuple est donc instruit chez nous de la même manière et dans les mêmes termes que les théologiens. Le concile a expressément ordonné aux évêques de veiller à ce qu'il ne se glisse dans les pratiques dont nous parlons, aucun abus, aucune superstition, aucune fausse dévotion; les évêques y veillent en effet, puisque ce sont eux qui donnent les catéchismes à leurs diocésains. Si, malgré ces précautions, le peuple, par stupidité, par opiniâtreté, par indocilité à l'égard des pasteurs, tomboit dans le crime que les protestants s'obstinent à nous reprocher, à qui pourroit-on s'en prendre? Oseroient-ils nous répondre que parmi eux le peuple entend, avec la même subtilité que leurs théologiens, les dogmes de la foi justifiante, de l'inamissibilité de la justice, de la nullité de nos mérites et de nos bonnes œuvres, de la prédestination absolue, etc., et que jamais il n'en tire de fausses conséquences? S'ils avoient cette témérité, nous les confondrions par les aveux de leurs propres docteurs.

Puisque les décrets du concile touchant les pratiques dont nous parlons leur paroissent assez raisonnables, qu'ils les adoptent et les enseignent tels qu'ils sont, en condamnant les abus tant qu'il leur plaira : on ne leur en demande pas davantage.

9° A l'égard de la discipline, les légats du pape s'opposèrent à la réforme de plusieurs abus; ceux même que l'on condamna ont continué comme auparavant, et plusieurs durent encore.

Réponse. On doit faire attention qu'en matière de discipline il n'étoit pas aisé de dresser des règlements qui pussent s'accorder avec les lois des divers souverains, et avec le droit canonique suivi chez les différentes nations. De même que leurs ambassadeurs étoient très-attentifs à protester contre tout ce qui pouvoit y donner atteinte, on ne doit pas être surpris de ce que les légats refusoient de restreindre les droits dont le souverain pontife jouissoit depuis un temps immémorial. Au mot PAPE, nous avons fait voir que ces droits n'étoient ni aussi abusifs, ni aussi préjudiciables au bien général de l'Eglise, que les protestants le prétendent. Il est aisé de déclamer contre les abus ; la difficulté est de voir si les remèdes que l'on veut y apporter n'en feront pas naître d'autres. Les passions humaines, seules causes de tous les désordres, savent souvent tourner à leur avantage le frein même par lequel on a voulu les réprimer. On ne peut pas nier que les règlements faits par le concile de *Trente* n'aient été très-sages et n'aient fait cesser plusieurs abus : les autres auroient été mieux suivis, s'il n'y avoit pas eu des hommes puissants intéressés à en empêcher l'exécution. Il est absurde de soutenir d'un côté que l'Eglise n'a aucun droit de faire des lois, que c'est une usurpation de l'autorité des souverains, et de l'autre de lui reprocher qu'elle n'a pas le pouvoir de les faire exécuter. En secouant le joug de l'autorité de l'Eglise, les protestants ont fait semblant de se mettre sous celui de la puissance des souverains ; mais ils se sont révoltés contre elle toutes les fois qu'elle leur a paru trop gênante. On diroit, à les entendre, qu'il n'y a plus d'abus parmi eux ; y en a-t-il un plus grand que la liberté de dogmatiser et de former des schismes toutes les fois qu'un prédicant trouve le secret de se faire des partisans ? Lorsqu'ils avoient en France le privilége de tenir des synodes, ils ont fait des lois de discipline, oseroient-ils soutenir qu'aucune n'a jamais été violée ?

10° Le concile de *Trente* n'a été reçu ni en France ni en Hongrie, il ne l'a été en Espagne et dans les Pays-Bas qu'avec des restrictions ; son autorité prétendue a donc été regardée comme nulle par les catholiques mêmes.

Réponse. Il n'a point été reçu quant à la discipline, pour les raisons que nous venons d'exposer, mais quant aux décrets de doctrine et aux décisions de foi, il n'est aucun pays catholique où l'on se permette d'enseigner le contraire, et quiconque oseroit le faire seroit regardé comme hérétique. Le Courayer a été forcé d'en convenir dans son *Discours sur la réception du concile de Trente, particulièrement en France,* qui est à la suite de son histoire de ce concile, § 27. Il observe, § 11, que quand le nonce de Grégoire XIII demanda au roi Henri III la publication du concile, ce prince répondit qu'il ne falloit point de publication pour ce qui étoit de foi, *que c'étoit chose gardée dans son royaume ;* mais que pour quelques autres articles particuliers, il feroit exécuter par ses ordonnances ce qui étoit porté par le concile ; il le fit en effet dans l'ordonnance de Blois, publiée l'an 1579. Lorsque l'assemblée du clergé, tenue à Melun pendant cette même année, renouvela les mêmes instances, le roi répondit, « Que quant à » la réformation qu'on prétendoit tirer » du concile, il estimoit n'y être pas tant » nécessaire qu'on diroit, étant averti » qu'il y avoit en d'autres conciles plu- » sieurs canons et décrets auxquels on » pouvoit se conformer, et d'où même » les statuts du concile étoient pris, » *Ibid.*, § 12. Dans les vingt-trois articles que les jurisconsultes trouvoient contraires aux maximes et aux libertés de l'église gallicane, il n'y en a pas un seul qui regarde le dogme ou la doctrine, § 26.

C'est donc très-mal à propos que le Courayer insiste sur le préambule de l'édit de pacification que Henri III accorda aux calvinistes l'an 1577, dans lequel il déclara, « Qu'il donnoit cet édit » en attendant qu'il eût plu à Dieu de » lui faire la grâce, par le moyen d'un » bon, libre et légitime concile, de réu- » nir tous ses sujets à l'Eglise catholi-

» que, » et qu'il en conclut que le concile de *Trente* n'étoit donc pas regardé comme tel dans le royaume. On sait que dans ce moment le gouvernement devenu très-foible, et réduit à tout craindre de la part des huguenots, étoit forcé de les ménager beaucoup, surtout à cause de Henri IV qui étoit alors à leur tête. Leur réunion à l'Eglise catholique pouvoit-elle se faire sans l'acceptation de la doctrine du concile de *Trente?* Les instances réitérées du clergé pour faire accepter de même les règlements de discipline, ne prouvent rien, sinon qu'il désiroit la réformation de tous les abus.

Il ne sert à rien de dire que quant à la doctrine, elle n'a été reçue que *tacitement* et *implicitement,* et non solennellement ou dans les formes ordinaires. Ce critique se réfute lui-même, en avouant que, dans toutes les disputes qui se sont élevées en France, l'on a toujours pris pour règle les décisions du concile de *Trente;* que la profession de foi de Pie IV y a été adoptée par tous les évêques; que les prélats de ce royaume, soit dans leurs conciles provinciaux ou diocésains, soit dans les assemblées du clergé, ont toujours fait profession de se soumettre à sa doctrine, et que, dans les oppositions même que les états ou les parlements du royaume ont formées à l'acceptation de ce concile, ils ont toujours déclaré qu'ils *embrassoient la foi* contenue dans ses décrets, *ibid.,* § 27. Est-ce là une acceptation *tacite?* Nous voudrions savoir quelle est la *forme ordinaire* dans laquelle ont été acceptés les articles de foi décidés dans les autres conciles généraux tenus depuis la fondation de la monarchie, et s'ils ont eu besoin de lettres patentes du roi, enregistrées dans les cours souveraines.

Le Courayer pousse plus loin la témérité, en ajoutant qu'à l'égard même de la doctrine, le concile avoit peut-être autant besoin de modifications qu'à l'égard des décrets de discipline: il tenoit le langage des protestants; aussi Mosheim et son traducteur ont-ils cité ce discours avec éloge, *Hist. ecclés.,* 16e siècle, sect. 3, 1re part., chap. 1, § 23, et en général les protestants voudroient persuader que le concile de *Trente* n'a été reçu en France, ni quant au dogme ni quant à la discipline.

Ainsi le prétendoit Leibnitz dans un mémoire qu'il dressa sur les moyens de réunir les catholiques aux protestants; il auroit voulu que pour préliminaire l'on commençât par regarder ce concile comme non avenu. Bossuet réfuta ce mémoire avec la force ordinaire de son raisonnement; il pose d'abord les principes fondamentaux de la croyance catholique touchant l'infaillibilité de l'Eglise en matière de foi; il fait voir qu'elle énonce sa foi par l'organe de ses pasteurs, et que leur consentement unanime dans la doctrine n'a pas moins d'autorité lorsqu'ils sont dispersés que lorsqu'ils sont assemblés. Il prouve que ce consentement des évêques est unanime dans toute l'Eglise catholique touchant l'œcuménicité du concile de *Trente* et touchant l'autorité infaillible de ses décisions en matière de foi; qu'il n'y eut jamais de doute sur ce point en France, non plus qu'ailleurs. Il en conclut que mettre en question si l'on recevra ce concile, ou si on ne le recevra pas, c'est vouloir délibérer pour savoir si l'on sera catholique ou si l'on sera hérétique. Voyez l'*Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 65 et suiv.

Après ces vérités incontestables, peu importe de savoir la manière dont le concile a été reçu dans les autres pays catholiques. Nos adversaires avouent qu'en Italie, en Allemagne et en Pologne, il l'a été sans réserve; que dans les états du roi d'Espagne il a été reçu *sans préjudice des droits et des prérogatives de ce monarque:* or, un des droits du roi catholique n'est certainement pas de rejeter les décisions de foi d'un concile général. On sait que le clergé de Hongrie est dans les mêmes principes et suit les mêmes maximes que le clergé de France; il n'est donc pas étonnant qu'il ait gardé la même conduite. De tout cela il résulte qu'aucun concile général n'a été reçu plus authentiquement ni plus solennellement, quant à la doctrine, dans toute l'Eglise catho-

lique, que le concile de *Trente;* les protestants n'y ont opposé aucune objection qui ne puisse être tournée contre tous les autres conciles. Lorsqu'en 1619 les arminiens les alléguèrent contre le synode de Dordrecht qui les avoit condamnés, les calvinistes n'en tinrent aucun compte, et traitèrent ces sectaires comme des rebelles. *Voyez* ARMINIENS.

TRÉPASSÉS. *Voyez* MORTS.

TRÊVE DE DIEU OU DU SEIGNEUR. Pendant le cours du onzième siècle, lorsque les seigneurs ne cessoient de se faire la guerre entre eux, et ne connoissoient d'autre voie que les armes pour venger leurs injures réelles ou imaginaires, les évêques cherchèrent un moyen d'arrêter ce brigandage qui rendoit les peuples malheureux. Il fut ordonné dans plusieurs conciles, sous peine d'excommunication, à tous les seigneurs et chevaliers, de cesser toutes hostilités depuis le mercredi au soir de chaque semaine jusqu'au lundi suivant, et pendant l'avent et le carême. L'on obtint ainsi pour les peuples quelque temps de repos et de sûreté. L'époque la plus ancienne à laquelle on puisse rapporter cette institution, est l'an 1032 ou 1034. Peu à peu elle fut adoptée en France et en Angleterre, mais non sans résistance, surtout de la part des Normands. Elle fut confirmée par le pape Urbain II, au concile tenu à Clermont l'an 1095. Ainsi les motifs de religion produisirent sur des âmes féroces l'effet qu'auroient dû faire la raison et les principes de justice.

C'est aux historiens de rapporter les époques de cet établissement dans les différentes contrées, les variétés que l'on y introduisit, les infractions qu'il essuya, etc. Autant les seigneurs cherchoient à le restreindre, autant le clergé travailloit à l'étendre et à l'augmenter. Le grand nombre des conciles assemblés à ce sujet dans l'Aquitaine, dans les Gaules, en Allemagne, en Espagne et en Angleterre, pour confirmer cette institution salutaire, montre assez la grandeur des maux qui affligeoient les peuples, et les obstacles qu'il y avoit à surmonter pour établir en Europe une espèce de police. Les plus zélés prédicateurs de la *trêve de Dieu* furent saint Odilon, abbé de Cluni, et le bienheureux Richard, abbé de Vannes, auxquels se joignirent les plus saints personnages qui vivoient pour lors, soit dans le clergé, soit parmi les laïques; et l'application avec laquelle plusieurs souverains vertueux travaillèrent à cette bonne œuvre, n'a pas peu contribué à leur faire décerner un culte après leur mort. Les croisades entreprises sur la fin de ce même siècle contribuèrent encore plus efficacement à éteindre le feu des guerres particulières. Voyez *Ducange*, au mot *Treva Dei.*

TRIBU, famille. Les Israélites formèrent entre eux douze *tribus*, selon le nombre des enfants de Jacob; mais ce patriarche ayant adopté en mourant les deux fils de Joseph, Ephraïm et Manassé, il se trouva ainsi treize chefs de *tribus*, savoir, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Benjamin, Ephraïm et Manassé. Cependant la Palestine ou terre promise ne fut partagée qu'entre douze *tribus;* celle de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle étoit consacrée au service religieux. Mais Moïse avoit pourvu à sa subsistance, en assignant aux différentes familles de lévites leur demeure dans les villes des douze autres *tribus*, avec une petite étendue de territoire, et en leur attribuant la dîme des fruits, les prémices et les oblations du peuple. Jacob au lit de la mort avoit prédit à cette *tribu* qu'elle seroit dispersée dans Israël, *Gen.*, cap. 49, ℣. 7. Son sort n'étoit donc pas capable d'exciter la jalousie des autres. *Voy.* LÉVITE.

Après la mort de Saül leur premier roi, dix *tribus* demeurèrent attachées à Isboseth son fils. David son successeur ne régna d'abord que sur les deux *tribus* de Juda et de Benjamin; mais après la mort d'Isboseth, toutes se réunirent sous l'obéissance de David. Autant que l'on en peut juger par conjecture, l'origine de cette première séparation fut la jalousie des autres *tribus* contre celle de Juda qui étoit la plus nombreuse, et à

laquelle le sceptre de la royauté avoit été promis par le testament de Jacob, *ibid.* Elles retardèrent tant qu'elles purent l'exécution de cette promesse. Ce fut aussi le germe du schisme qui se fit entre elle sous le règne de Roboam, fils de Salomon : dix *tribus* se révoltèrent, se donnèrent un roi particulier, et furent nommées le *royaume d'Israël*, dont la capitale étoit Samarie ; les deux seules *tribus* de Juda et de Benjamin demeurèrent fidèles à Roboam et à ses successeurs ; elles furent appelées le *royaume de Juda*, dont le chef-lieu étoit Jérusalem. Il y eut des dissensions et des guerres presque continuelles entre les souverains de ces deux royaumes ; presque tous les rois d'Israël tombèrent dans l'idolâtrie et y entraînèrent leurs sujets ; ceux de Juda retinrent ordinairement les leurs dans l'observation de la loi du Seigneur. Cette division continua jusqu'à la captivité de Babylone.

Il nous paroît qu'à n'envisager que l'intérêt politique, la distribution de la nation entière en différentes *tribus*, dont les possessions étoient séparées, et qui ne formoient entre elles aucune alliance, devoit produire de très-bons effets. Elle attachoit chaque *tribu* au sol qui lui étoit tombé en partage, elle mettoit chaque chef de famille dans la nécessité de faire valoir sa portion, et de conserver ainsi l'héritage de ses pères. Elle prévenoit l'agrandissement des familles ambitieuses, par conséquent les usurpations qu'elles auroient pu faire, et entretenoit l'égalité entre tous les membres de l'état. Il ne pouvoit en résulter le même inconvénient que cause parmi les Indiens la distinction des castes ou des *tribus* : la séparation de celles-ci fondée sur des idées fausses et sur une croyance absurde, produit la haine, le mépris, l'aversion des castes supérieures à l'égard des autres; la distinction des Juifs en différentes familles toutes égales les faisoit souvenir qu'ils étoient tous nés du sang de Jacob, et obligés de se regarder comme frères. *Voyez* Juifs.

TRINITAIRES, terme qui a reçu différentes significations arbitraires. Souvent l'on s'en est servi pour désigner toutes les sectes hérétiques qui ont enseigné des erreurs touchant le mystère de la sainte Trinité, en particulier les sociniens; mais il est beaucoup mieux de les appeler *unitaires*, comme on le fait aujourd'hui. Ce sont eux qui ont coutume de donner le nom de *trinitaires* et *diathanaciens* aux catholiques et aux protestants qui reconnoissent un seul Dieu en trois personnes, et qui professent le symbole de saint Athanase. *Voyez* Sociniens.

Trinitaires, ordre religieux, institué à l'honneur de la sainte Trinité, pour la rédemption des chrétiens réduits à l'esclavage chez les infidèles. On les appelle en France *mathurins*, parce que la première église qu'ils ont eue à Paris, et qui leur fut donnée par le chapitre de la cathédrale, étoit sous l'invocation de saint Mathurin. Ils sont habillés de blanc et portent sur la poitrine une croix mipartie de rouge et de bleu. En faisant profession ils s'engagent à travailler au rachat des chrétiens détenus en esclavage dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, et dans les royaumes de Fez et de Maroc; ils emploient à cette bonne œuvre le tiers du revenu de leurs maisons et les aumônes qu'ils peuvent recueillir dans les différentes provinces. Ils sont sous une règle particulière, quoique plusieurs auteurs aient cru qu'ils suivoient celle de saint Augustin.

Cet ordre prit naissance en France, l'an 1198, sous le pontificat d'Innocent III ; ses fondateurs furent saint Jean de Matha et saint Félix de Valois. Le premier étoit né à Faucon en Provence ; le second étoit probablement originaire de la petite province de Valois dans la Brie, et non de la famille royale de Valois, qui ne commença que plus d'un siècle après. Gauthier de Chatillon leur donna dans ses terres un lieu nommé *Cer-froid*, dans la Brie, au diocèse de Meaux, pour y bâtir un couvent qui est devenu le chef-lieu de tout l'ordre. Ce nom paroît être une corruption des mots celtiques, *sarta freta*, *terrain défriché*. Voyez le *Dict. de Ducange*. Honoré III confirma leur règle qui étoit très-austère

dans l'origine : les religieux ne devoient manger ni viande ni poisson, excepté les jours de grandes fêtes ; ils vivoient d'œufs, de laitage, de légumes assaisonnés d'huile, il leur étoit défendu de voyager à cheval. Mais en 1267, Clément IV comprit qu'il étoit moralement impossible à des religieux obligés de voyager souvent et de séjourner parmi les infidèles, d'observer constamment un régime aussi austère : il leur accorda un adoucissement en leur permettant de se servir d'un cheval, de manger du poisson et de la viande.

Les *trinitaires* possèdent environ deux cent cinquante maisons distribuées en treize provinces, dont six sont en France, trois en Espagne, trois en Italie, et une en Portugal. Ils ont eu autrefois quarante-trois maisons en Angleterre, neuf en Ecosse, et cinquante-deux en Irlande. La prétendue réformation, en détruisant ces établissements inspirés par la charité, a fait cesser dans ces royaumes la bonne œuvre à laquelle ils étoient consacrés.

En 1573 et en 1576, dans les deux chapitres généraux tenus pour lors, il se trouva un nombre de religieux assez fervents pour souhaiter de reprendre l'observation de la règle dans toute la rigueur primitive, comme l'avoient déjà fait plusieurs en Portugal, l'an 1454. On leur en laissa la liberté, et on leur assigna des maisons où ils pourroient exécuter leur dessein ; Grégoire XIII et Paul V approuvèrent cette réforme.

Le frère Jérôme Hallies, religieux françois, l'établit dans le couvent de Rome, et trois ans après dans celui d'Aix en Provence. Il ajouta aux anciennes austérités la nudité des pieds ; de là l'origine des *trinitaires déchaussés*.

Ce nouvel institut fut introduit en Espagne, l'an 1594, par le père Jean-Baptiste de la Conception, mort en odeur de sainteté l'an 1613 ; l'on désigna dans chaque province deux ou trois maisons pour ceux qui voudroient s'y astreindre, en leur laissant néanmoins la liberté de retourner dans leur ancien couvent quand bon leur sembleroit. Peu à peu cette réforme fit des progrès en Italie, en Allemagne et en Pologne. En 1670, les réformés eurent assez de maisons en France pour en former une province, et dans cette même année ils tinrent leur premier chapitre général.

En 1635, Urbain VIII commit par un bref le cardinal de la Rochefoucauld pour établir plus de régularité dans les maisons de *trinitaires* dans lesquelles il y avoit du relâchement. Conséquemment ce cardinal rendit un décret par lequel il fut ordonné aux religieux d'observer la règle primitive, telle qu'elle avoit été mitigée par Clément IV. Cela fut exécuté dans la plupart des couvents, en particulier à Cer-froid, chef-lieu de l'ordre. Ceux qui s'y conforment ne portent point de linge, disent matines à minuit, ne font gras que le dimanche, etc.

Il ne faut pas confondre avec les *trinitaires*, les pères de la Merci, ou de la Rédemption des Captifs, institués dans le même dessein à Barcelone l'an 1223, par saint Pierre Nolasque, gentilhomme françois ; nous en avons parlé au mot Merci.

Un célèbre incrédule de notre siècle n'a pu s'empêcher de donner des éloges à cette institution. Après avoir parlé de plusieurs congrégations dévouées au service du prochain : « Il en est, dit-il, un » autre plus héroïque : car ce nom con- » vient aux *trinitaires* de la rédemption » des captifs, établis vers l'an 1120, par » un gentilhomme nommé Jean de Ma- » tha. Ces religieux se consacrent depuis » cinq siècles à briser les chaînes des » chrétiens chez les Maures. Ils em- » ploient à payer les rançons des esclaves » leurs revenus et les aumônes qu'ils » recueillent et qu'ils portent eux-mêmes » en Afrique. » *Essais sur l'Hist. gén.*, c. 135.

Trinitaires, religieuses. Saint Jean de Matha avoit établi d'abord en Espagne une congrégation de filles de la sainte Trinité, qui n'étoient que des oblates, et qui ne faisoient point de vœux ; en 1201, l'infante Constance, fille de Pierre II, roi d'Aragon, leur fit bâtir un monastère, les engagea par son exemple à y faire la profession religieuse, et elle y fut la première supé-

rieure. Vers l'an 1612, Françoise de Romero, fille d'un lieutenant-général des armées d'Espagne, voulant se consacrer à Dieu, rassembla des compagnes; elles se mirent sous la direction du père Jean-Baptiste de la Conception, qui avoit établi les *trinitaires déchaussés*, elles prirent l'habit, et embrassèrent l'institut de cet ordre. Les religieux ayant refusé de se charger du gouvernement de ces filles, elles s'adressèrent à l'archevêque de Tolède, qui leur permit de vivre suivant la règle qu'elles avoient choisie. On ne nous dit point à quelle bonne œuvre particulière elles se destinèrent.

Enfin il y a encore un tiers-ordre de *trinitaires*. *Voyez* TIERS-ORDRE.

TRINITÉ. Le mystère de la sainte *Trinité* est Dieu lui-même subsistant en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, réellement distingués l'un de l'autre, et qui possèdent tous trois la même nature divine, numérique et individuelle.

Il n'y a qu'un seul Dieu; cette vérité est le fondement de la foi chrétienne; mais cette même foi nous enseigne que l'unité même de Dieu est féconde, que la nature divine, sans cesser d'être une, se communique par le Père au Fils, par le Père et le Fils au Saint-Esprit, sans aucune division ou diminution de ses attributs ou de ses perfections. Ainsi le mot *Trinité* signifie l'unité des trois personnes divines, quant à la nature, et leur distinction réelle, quant à la personnalité.

Ce mystère est incompréhensible sans doute, mais il est formellement révélé dans l'Ecriture sainte et dans la tradition.

Nous devons donc, 1° en apporter les preuves; 2° voir ce que les hérétiques y opposent; 3° justifier le langage des Pères de l'Eglise et des théologiens. Dans l'article suivant, nous examinons si ce mystère est tiré de la philosophie de Platon.

§ Ier. *Preuves du dogme de la sainte Trinité*. 1° *Matth.*, c. 28, ℣. 19, Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Allez enseigner toutes les nations, baptisez-les » au nom du Père, et du Fils, et du » Saint-Esprit. » Le dessein de notre Sauveur ne fut certainement jamais de faire baptiser les fidèles en un autre nom que celui de Dieu, ni de les consacrer à d'autres êtres qu'à Dieu; voilà cependant trois personnes au nom desquelles il veut que le baptême soit donné : il faut donc que chacune des trois soit véritablement Dieu, sans qu'il s'ensuive de là qu'il y a trois dieux, par conséquent, que la nature ou l'essence divine soit commune à toutes les trois sans aucune division. Aussi les Pères de l'Eglise et les théologiens observent que Jésus-Christ a dit, *au nom*, sans se servir du pluriel, afin de marquer l'unité de la nature divine; qu'il ajoute, du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, en répétant la conjonction copulative, afin de faire sentir l'égalité parfaite de ces trois personnes distinctes.

Ce ne sont donc pas ici trois dénominations seulement, trois manières d'envisager une seule et même personne, trois attributs relatifs à ses différentes opérations, comme le prétendent quelques sociniens : que signifieroit le baptême donné au nom de trois attributs ou de trois opérations de la Divinité? Il est dit ailleurs qu'il est donné au nom de Jésus-Christ; il faut donc que ce divin Sauveur soit l'une des trois personnes qu'il désigne, et que les deux autres soient des Etres aussi réellement subsistants que lui. *Voyez* PERSONNE.

On nous objecte que le nom de *personne* n'est donné dans l'Ecriture ni au Fils ni au Saint-Esprit. Mais il n'y est pas non plus attribué au Père : aucun hérétique n'a cependant nié que Dieu le Père ne fût une *personne*, un Etre subsistant et intelligent. D'ailleurs, lorsque saint Paul, *Philipp.*, cap. 2, ℣. 6, dit de Jésus-Christ, *Qui cùm in formâ Dei esset*, etc., nous soutenons qu'il faut traduire, *qui étant une personne divine*, puisque cela ne peut pas signifier qu'il avoit la figure, l'extérieur, les apparences de la Divinité. Et lorsque le même apôtre dit, *II. Cor.*, c. 2, ℣. 10 : « Si » j'ai accordé quelque chose, je l'ai fait » dans *la personne* de Jésus-Christ, » cela signifie évidemment, je l'ai fait de

sa part, par son autorité, comme le représentant et tenant sa place. Ce ne sont point là de simples dénominations.

« 2° Nous lisons dans saint Jean, *Epist.* 1, c. 5, ℣. 7 : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel; le Père, » le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois » sont une unité, *unum ;* ℣. 8, et il y en » a trois qui rendent témoignage sur la » terre, l'esprit, l'eau et le sang, et ces » trois sont une même chose. » L'*esprit*, l'*eau* et le *sang* sont les dons miraculeux du Saint-Esprit, le baptême et le martyre. Si les trois témoins du ℣. 7 étoient de même espèce, ils ne rendroient point témoignage dans le ciel, mais sur la terre, comme ceux du ℣. 8. Or, dans le temps auquel l'apôtre parloit, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit étoient certainement dans le ciel.

Nous savons que l'authenticité du ℣. 7 est contestée, non-seulement par les sociniens, mais encore par de savants catholiques. Il ne se trouve point, disent-ils, dans le très-grand nombre des anciens manuscrits; il a donc été ajouté dans les autres par des copistes téméraires. Mais il y a aussi des manuscrits non moins anciens, dans lesquels il se trouve. On conçoit aisément que la ressemblance des premiers et des derniers mots du ℣. 7 avec ceux du ℣. 8 a pu donner lieu à des copistes peu attentifs de sauter le septième; mais qui auroit été l'écrivain assez hardi pour ajouter au texte de saint Jean un verset qui n'y étoit pas? Une preuve que la différence des manuscrits est venue d'une omission involontaire et non d'une infidélité préméditée, est que, dans plusieurs, le ℣. 7 est ajouté à la marge, de la propre main du copiste. En second lieu, dans le ℣. 6, l'apôtre a déjà fait mention de l'eau, du sang et de l'esprit qui rendent témoignage à Jésus-Christ : est-il probable qu'il ait répété tout de suite la même chose dans le ℣. 8, sans aucun intermédiaire? L'ordre et la clarté du discours exigent absolument que le ℣. 7 soit placé entre deux. Enfin ceux qui soutiennent que le 7e verset est une fourrure, sont obligés de soutenir que ces mots du verset 8 *sur la terre*, ont encore été ajoutés au texte, parce qu'ils sont relatifs à ceux du verset précédent, *dans le ciel*. C'est pousser trop loin la témérité des conjectures.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au troisième siècle, près de cent ans avant le concile de Nicée, Tertullien et saint Cyprien ont cité ces mots du ℣. 7, *ces trois sont un*, le premier, lib. *adv. Prax.*, c. 2; le second, lib. *de Unitate Eccl.*, p. 196. Nous n'avons point de manuscrits qui datent de si loin. Aussi les plus habiles critiques, soit catholiques, soit protestants, soutiennent l'authenticité de ce passage; dom Calmet les a cités dans une dissertation sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 16, p. 462.

On nous demande pourquoi il n'a pas été allégué par les Pères du quatrième siècle, dans leurs disputes contre les ariens, et dans leurs traités *sur la Trinité*. 1° Saint Hilaire répond pour nous que la foi des chrétiens étoit suffisamment fondée sur la forme du baptême, l. 2, *de Trinit.*, n. 1. Il ajoute qu'il ne faut pas blâmer une omission, lorsque l'on a l'abondance pour choisir, l. 6, n. 41. 2° Contre les ariens il n'étoit pas question de prouver la divinité des trois personnes, mais seulement celle du Fils. 3° Ces hérétiques, sophistes aussi pointilleux que ceux d'aujourd'hui, en comparant le ℣. 7 avec le ℣. 8, auroient conclu que les trois personnes divines n'avoient entre elles qu'une unité de témoignage, comme l'esprit, l'eau et le sang. 4° Plusieurs des Pères ont pu avoir des exemplaires dans lesquels le ℣. 7 étoit omis. Mais enfin sommes-nous obligés de rendre raison de tout ce que les Pères ont dit ou n'ont pas dit? Jamais question de critique n'a mieux prouvé que celle-ci la nécessité de nous en tenir à la tradition, ou à l'enseignement commun et constant de l'Eglise, touchant le nombre, l'authenticité, l'intégrité des livres de l'Ecriture sainte et de toutes leurs parties.

3° Le dogme de la *sainte Trinité* est fondé sur tous les passages que nous avons cités pour prouver la divinité du *Fils de Dieu* et celle du *Saint-Esprit*. Voyez ces deux mots. Saint Paul,

II. Cor., c. 13, ℣. 13, salue ainsi les fidèles : « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et » la communication du Saint-Esprit soit » avec vous tous. » Saint Pierre, *Epist.* 1, cap. 1, ℣. 1, parle à ceux qui sont élus, « selon la prescience de Dieu le » Père, pour être sanctifiés par l'esprit, » pour lui obéir et pour être lavés par le » sang de Jésus-Christ. » Voilà des opérations qui ne peuvent être attribuées qu'à des personnes ou à des êtres subsistants.

Les explications forcées que les sociniens donnent à tous ces passages, les subtilités par lesquelles ils en détournent le sens, démontrent qu'ils sont dans l'erreur; jamais des interprétations aussi extraordinaires n'ont pu venir à l'esprit des premiers fidèles. Si les apôtres avoient parlé le langage de ces hérétiques, ils auroient tendu à leurs prosélytes un piége inévitable d'erreur. Cependant s'il y a une question essentielle au christianisme, c'est de savoir s'il y a un seul Dieu ou s'il y en a trois. Comment peut-on soutenir d'un côté que l'Ecriture sainte est claire et très-intelligible sur tous les articles fondamentaux ou nécessaires au salut, et de l'autre, prêter aux écrivains sacrés un style aussi énigmatique?

4° La pratique constante de l'Eglise chrétienne, depuis les apôtres jusqu'à nous, prouve aussi évidemment que l'Ecriture sainte, la vérité de sa croyance. Il est certain que dans les trois premiers siècles, à dater depuis les apôtres, le culte de lâtrie, le culte suprême, l'adoration prise en rigueur, a été rendu aux trois personnes de la sainte *Trinité*, et à chacune en particulier; donc l'on a cru que chacune est véritablement Dieu. Nous pourrions le prouver par les témoignages de saint Justin, de saint Irénée, d'Athénagore, de saint Théophile d'Antioche, qui tous ont vécu au second siècle; mais nos adversaires y préféreront peut-être celui de nos ennemis. Or, il est constant que Praxéas et Sabellius ont accusé les orthodoxes de trithéisme, à cause de cette adoration, *Tertullian. ad Prax.*, c. 2, 3 et 13. L'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, qui a écrit sous le règne de Trajan, au commencement du second siècle, tourne les chrétiens en ridicule, au sujet de ce même culte. « Jure-moi, dit-il, par le » Dieu du ciel, éternel, et souverain » Seigneur, par le Fils du Père, par » l'Esprit qui procède du Père, un en » trois, et trois en un; c'est le vrai Ju» piter et le vrai Dieu. » Il falloit que la croyance des chrétiens fût déjà bien connue, pour qu'un païen pût l'exprimer ainsi.

Cette foi étoit d'ailleurs attestée par la forme du baptême; le 50e canon des apôtres ordonne de l'administrer par trois immersions, et avec les paroles de Jésus-Christ; c'étoit, selon les Pères, une tradition des apôtres et un rit établi pour marquer la distinction des trois personnes divines. *Voyez* les *Notes de Bévéridge* sur ce canon. Dans la suite on ajouta la doxologie, le *trisagion*, le *Kyrie* répété trois fois en l'honneur de chaque personne, etc., pour inculquer toujours la même vérité.

5° Une preuve non moins frappante de la vérité du dogme catholique touchant ce mystère, est le chaos d'erreurs dans lequel les sociniens se sont plongés, dès qu'ils l'ont attaqué; erreurs qui sont les conséquences l'une de l'autre. Dès ce moment ils ont été obligés de nier l'incarnation du Verbe et la divinité de Jésus-Christ, la rédemption du monde dans le sens propre, les mérites infinis de ce divin Sauveur, la satisfaction qu'il a faite à la justice divine pour les péchés de tous les hommes; plusieurs ont enseigné qu'on ne doit pas lui rendre le culte suprême ou l'adoration proprement dite. Il a fallu nier le péché originel, ou du moins sa communication à tous les enfants d'Adam, le besoin qu'ils avoient d'une rédemption et d'une grâce sanctifiante pour être rétablis dans la justice, la validité du baptême des enfants, l'efficacité des sacrements, la nécessité d'un secours naturel pour faire des œuvres méritoires, etc. En ajoutant à toutes ces erreurs celles des protestants, les sociniens ont réduit leur christianisme à un pur déisme, et plusieurs

n'en sont pas demeurés là. *Voyez* SOCINIANISME.

Après ce progrès d'impiété qui avoit été prévu par les théologiens, les incrédules n'ont-ils pas bonne grâce de nous demander à quoi sert le dogme inintelligible et incompréhensible de la *Trinité?* Il sert à conserver dans son entier le christianisme tel que Jésus-Christ et les apôtres l'ont prêché, et à prévenir la chaîne d'erreurs que nous venons d'exposer; à soumettre à la parole de Dieu notre raison et notre intelligence, hommage le plus profond et le plus pur qu'une créature puisse rendre à son souverain maître; à nous inspirer la reconnoissance, l'amour, la confiance pour un Dieu dont toute l'essence est, pour ainsi dire, appropriée à notre salut éternel. Il sert enfin à nous faire comprendre que notre religion n'est pas l'ouvrage des hommes, puisque l'idée qu'elle nous donne de la Divinité n'a jamais pu leur venir naturellement à l'esprit; aucun d'eux n'étoit capable de former un système de croyance si bien lié, que l'on ne peut en nier un seul article sans renverser tous les autres, à moins que l'on ne veuille se contredire. Il est démontré que si celui des sociniens étoit vrai, le christianisme, tel que nous le professons, seroit une religion plus fausse et plus absurde que le mahométisme; qu'à en juger par l'événement, la venue de Jésus-Christ sur la terre y auroit produit plus de mal que de bien. *Voy.* ABADIE, *Traité de la divinité de Jésus-Christ.*

§ II. *Objections des hétérodoxes.* On nous demande s'il y a de la raison et du bon sens à croire ce que nous ne concevons pas; nous répondons qu'il n'y auroit ni raison ni bon sens à refuser de croire. Nous imitons la conduite d'un enfant qui, instruit par son père, croit à ses leçons, quoiqu'il ne les comprenne pas, parce qu'il compte sur les connoissances, sur la droiture et sur la tendresse de son père; celle d'un aveugle-né qui croit ce qu'on lui dit touchant la lumière et les couleurs, auxquelles il ne conçoit rien, parce qu'il sent que ceux qui ont des yeux n'ont aucun intérêt à le tromper, et que tous ne peuvent pas se réunir pour lui en imposer; celle d'un voyageur qui, obligé de marcher dans un pays inconnu, prend un guide et se fie à lui, persuadé de l'expérience de cet homme et de sa probité, etc. Avons-nous tort de croire à la parole de Dieu, pendant qu'à tout moment nous sommes forcés de nous en rapporter à celle des hommes? Il y a lieu d'espérer que si les incrédules parviennent à bannir de l'univers la foi divine, du moins ils ne détruiront pas la foi humaine.

Il est fâcheux que les protestants aient ouvert la porte au socinianisme, dont les principes conduisent à de si affreuses conséquences. On sait que Luther et Calvin ont parlé de la *Trinité* d'une manière très-peu respectueuse, et malheureusement leurs sectateurs tiennent souvent à peu près le même langage.

Ils disent que le mot *trinité* n'est point dans l'Ecriture sainte, que Théophile d'Antioche est le premier qui s'en soit servi, que l'Eglise chrétienne lui est très-peu redevable de cette invention; que l'usage de ce terme et de plusieurs autres, inconnus aux écrivains sacrés, et auxquels les hommes n'attachent aucune idée, ou seulement de fausses, a nui à la charité et à la paix, sans les rendre plus savants, et a occasionné des hérésies très-pernicieuses.

Ce dernier fait est absolument faux: saint Théophile n'a vécu que sur la fin du second siècle; dès le premier et du temps des apôtres, Simon le Magicien, Cérinthe, les gnostiques, avoient dogmatisé contre le mystère de la *Trinité*, contre l'incarnation, contre la divinité de Jésus-Christ: saint Jean les a réfutés dans ses lettres et dans son Evangile; ces mystères ne s'accordoient point avec les *éons* des valentiniens, avec leurs généalogies dont saint Paul a parlé au commencement du second; les ébionites, les carpocratiens, les basilidiens, les ménandriens, les différentes branches de gnostiques, ne croyoient pas plus à la *Trinité* ni à l'incarnation que leurs prédécesseurs; saint Ignace, mort l'an 107, les attaque dans ses *lettres*,

leur système forgé dans l'école d'Alexandrie étoit incompatible avec tous nos mystères. Les disputes et les hérésies avoient donc commencé longtemps avant l'invention du terme de *trinité;* celles de Praxéas, de Noët, de Sabellius, de Paul de Samosate, d'Arius, etc., qui sont venues à la suite, n'étoient qu'une propagation des premières. D'ailleurs, qu'a fait saint Théophile, sinon d'exprimer par un seul mot ce qui avoit été dit par saint Jean dans le célèbre passage dont nous avons prouvé l'authenticité? Ce n'est donc pas ce mot qui a occasionné les disputes et qui a troublé la paix; c'est le fond et la substance même du mystère, que les raisonneurs entêtés n'ont jamais pu se résoudre à croire; il ne sied guère à ceux qui ont allumé le feu de crier contre l'incendie.

D'autres disent que pendant les trois premiers siècles on n'avoit rien prescrit à la foi des chrétiens sur ce mystère, du moins sur la manière dont le Père, le Fils, et le Saint-Esprit sont distingués l'un de l'autre, ni fixé les expressions dont on devoit se servir; que les docteurs chrétiens avoient différents sentiments sur ce sujet, Mosheim, *Hist. ecclés.*, 4e siècle, 2e partie, c. 5, § 9; *Hist. christ.*, sæc. 3, § 31.

Nouveau trait de témérité; dès le temps des apôtres, la foi des chrétiens étoit prescrite par les paroles de Jésus-Christ, qui sont la forme du baptême, comme saint Hilaire l'a remarqué, en nommant *le Père, le Fils, et le Saint-Esprit,* tout fidèle savoit que l'un n'est pas l'autre, que chacun des trois est Dieu, que cependant ce ne sont pas trois Dieux : nous n'en savons pas plus aujourd'hui. Aussitôt que des raisonneurs voulurent l'entendre autrement, ils furent regardés comme hérétiques. Tous les docteurs chrétiens étoient donc de même sentiment, lors même que leurs expressions étoient différentes. Mosheim lui-même a remarqué que chez les anciens Pères, les mots *substance, nature, forme, chose, personne,* ont la même signification, *Dissert. sur l'hist. ecclés.*, t. 2, p. 533, 534.

Ce n'est plus de même aujourd'hui, parce que les équivoques et les sophismes des hérétiques ont forcé les Pères à y mettre de la distinction. Il y a donc de l'injustice à juger de leur sentiment par des expressions qui ne sont plus conformes au langage actuel de la théologie.

Mosheim a commis une faute encore plus grième, en disant que les chrétiens d'Egypte pensoient comme Origène, savoir que le Fils étoit à l'égard de Dieu ce que la raison est dans l'homme, et que le Saint-Esprit n'étoit que la force active ou l'énergie divine. 1° Il auroit fallu citer le passage dans lequel Origène s'est ainsi exprimé. Les éditeurs de ces ouvrages ont fait voir qu'il a soutenu que les personnes sont trois êtres subsistants, réellement distincts, et non trois actions ou trois dénominations, *Origenian.*, c. 2, q. 1, n. 4. 2° Il est faux que les chrétiens d'Egypte aient été dans l'opinion que ce critique leur prête, il n'en a donné aucune preuve. En réfutant le sentiment faux d'un auteur moderne, il admet en Dieu une seule *substance absolue,* et trois *substances relatives;* ce n'est point ainsi que parlent ordinairement les orthodoxes; auroit-il trouvé bon que son adversaire le taxât d'hérésie? L'on a commis une infinité d'autres injustices à l'égard d'Origène.

Beausobre, dans son *Hist. du Manich.*, l. 3, c. 8, § 2, dit que les Pères, pour réfuter les ariens qui accusoient les catholiques d'admettre trois dieux, soutinrent, 1° que la nature divine est *une* dans les trois personnes, comme la nature humaine est une dans trois hommes, ce qui n'est qu'une unité par abstraction, une unité d'espèce ou de ressemblance, et non une véritable unité; 2° que cette unité est cependant parfaite, parce que le Père seul est sans principe, au lieu que les deux autres tirent leur origine du Père, et en reçoivent la communication de tous les attributs de la nature divine. Il cite en preuve de ce fait Petau, *de Trinit.*, l. 4, c. 9, 10 et 12, et Cudworth, *Syst. intel.*, c. 4, § 36, p. 396.

Si ces critiques protestants avoient été de bonne foi, ils auroient avoué ce que

Petau a prouvé, *ibid.*, c. 14 et seq., savoir, 1° que les mêmes Pères, qu'il a cités nommément, se sont ensuite expliqués plus correctement; qu'ils ont admis dans la nature divine l'unité numérique, la *singularité* et la parfaite simplicité; 2° qu'ils ont donné de cette unité deux autres raisons essentielles, savoir la *singularité* d'action et la *circumincession*, ou l'existence intime des trois personnes l'une dans l'autre, suivant ces paroles de Jésus-Christ : « Je » fais les œuvres de mon Père...; mon » Père est en moi et moi en lui, » *Joan.*, c. 10, ỳ. 37 et 38. Comme les purs ariens soutenoient que le Fils de Dieu est une créature, ils n'avouoient point qu'il participe à tous les attributs de la Divinité, surtout à l'éternité du Père. Il falloit donc établir contre eux que le Fils et le Saint-Esprit participent aussi réellement à tous les attributs de la nature divine, que trois hommes participent à tous les attributs de la nature humaine, c'est par là que les Pères commençoient; mais ce n'est là, pour ainsi dire, que le premier degré de l'unité; le second est l'unité d'origine de la seconde et de la troisième personne; le troisième est l'unité d'action entre toutes les trois; le quatrième est l'existence intime ou la *circumincession*. Il ne faut donc pas couper la chaîne du raisonnement des Pères, pour se donner la satisfaction de les accuser d'erreur. Au mot Emanation, nous avons prouvé la fausseté des autres reproches que Beausobre a faits aux Pères sur ce même sujet.

Plusieurs censeurs ont affecté de dire que les Pères, en voulant expliquer ce mystère, ont employé des comparaisons, qui, prises à la lettre, enseignent des erreurs. Mais ces saints docteurs ont eu soin d'avertir qu'aucune comparaison tirée des choses créées ne pouvoit répondre à la sublimité de ce mystère, ni en donner une idée claire; c'est donc aller contre leur intention de vouloir les prendre à la lettre. Mosheim a cité à ce sujet saint Hilaire, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène, Cosmas Indicopleutes, on pourroit en ajouter d'autres; *Notes sur Cudworth*, p. 920. En cela les Pères n'ont fait qu'imiter les apôtres. Saint Jean compare Dieu le Fils à la parole et à la lumière, saint Paul dit qu'il est la splendeur de la gloire et la figure de la substance du Père, etc. Ces comparaisons ne peuvent certainement nous donner une idée claire de la nature du Fils de Dieu.

D'autres enfin ont été scandalisés de ce qu'a dit saint Augustin, *de Trinit.*, lib. 5, c. 9 : « Nous disons *une essence*, » *et trois personnes*, comme plusieurs » auteurs latins très-respectables se sont » exprimés, ne trouvant point de ma- » nière plus propre à énoncer par des » paroles ce qu'ils entendoient sans par- » ler. En effet, puisque le Père n'est » pas le Fils, que le Fils n'est pas le » Père, et que le Saint-Esprit qui est » aussi appelé un don de Dieu, n'est ni » le Père ni le Fils, ils sont trois sans » doute. C'est pour cela qu'il est dit au » pluriel : *Mon Père et moi* sommes » *une même chose*. Mais quand on de- » mande : Que sont ces trois? le langage » humain se trouve bien stérile. On a » dit cependant *trois personnes*, non » pour dire quelque chose, mais pour » ne pas demeurer muet. » De là les incrédules ont conclu que, suivant saint Augustin, tout ce que l'on dit de la *Trinité* ne signifie rien.

Il ne signifie rien de clair, nous en convenons; mais il exprime quelque chose d'obscur, comme les mots *lumière, couleur, miroir, perspective*, etc., dans la bouche d'un aveugle-né; il n'est pas pour cela blâmable de s'en servir. Si en parlant de la *sainte Trinité*, l'on veut concevoir la nature et la personne divine, comme l'on conçoit une nature et une personne humaine, on ne manquera pas de conclure comme les incrédules, qu'une seule nature numérique en trois personnes distinctes est une contradiction. Mais on raisonnera aussi mal qu'un aveugle-né, qui, en comparant la sensation de la vue avec celle du tact, soutiendroit qu'une superficie plate telle qu'un miroir et une perspective ne peut pas produire une sensation de profondeur. *Voyez* Mystère.

De tous les articles de notre foi, il n'en est aucun qui ait été attaqué aussi promptement, avec autant d'opiniâtreté, et par un aussi grand nombre de sectaires, que la *Trinité;* nous l'avons déjà observé. Les différentes manières dont ils s'y prirent, l'abus qu'ils firent de tous les termes de l'Ecriture et du langage ordinaire, les sophismes qu'ils accumulèrent, ont forcé les théologiens anciens et modernes à donner des explications, à fixer le sens de tous les mots, à déterminer les expressions desquelles on ne doit pas s'écarter. Beausobre lui-même, tout injuste qu'il est à leur égard, convient que les Pères n'ont pas pu se dispenser d'expliquer en quel sens Jésus-Christ est *Fils de Dieu. Hist. du Manich.*, l. 3, c. 6, § 1.

Cependant les unitaires et leurs partisans ne cessent de demander, pourquoi vouloir expliquer ce qui est inexplicable, forger de nouveaux mots qui ne nous donnent aucune idée claire, et qui ne servent qu'à multiplier les disputes? pourquoi ne pas s'en tenir aux paroles simples et précises de l'Ecriture sainte? parce que les hérétiques n'ont pas cessé d'en abuser et qu'ils en abusent encore; parce qu'à l'ombre des expressions de l'Ecriture, ils trouvent le moyen de croire et d'enseigner tout ce qui leur plaît. Il seroit fort singulier qu'ils eussent le privilége d'expliquer l'Ecriture sainte à leur manière, et que l'Eglise catholique n'eût pas le droit de s'opposer à leurs explications, et d'en donner de plus orthodoxes. Voyons donc si celles des théologiens catholiques sont moins solides que les leurs, et si elles ne sont pas mieux fondées sur l'Ecriture sainte.

§ III. *Apologies du langage des Pères de l'Eglise et des théologiens.* Nous disons 1° qu'il n'y a en Dieu qu'une seule nature, une seule essence, éternelle, existante de soi-même, infinie, etc., puisque l'Ecriture nous enseigne, comme une vérité capitale, qu'il n'y a qu'un Dieu. Il a fallu s'exprimer ainsi contre les païens, contre les marcionites et les manichéens, contre les trithéistes; contre tous ceux qui ont reproché aux catholiques d'adorer trois dieux. On leur a soutenu que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas trois dieux, parce qu'ils ont une seule et même nature ou essence numérique, et possèdent tous trois, sans aucune division, tous les attributs essentiels de la divinité.

2° Nous appelons le Père, le Fils et le Saint-Esprit, *trois personnes*, c'est-à-dire trois êtres individuels, subsistant réellement en eux-mêmes. Cela étoit nécessaire pour réfuter ceux qui ont prétendu autrefois, et ceux qui prétendent encore que le Fils et le Saint-Esprit ne sont que des noms, des opérations, des manières de considérer la Divinité: explications fausses des termes de l'Ecriture, auxquelles il a fallu en opposer de plus vraies. Chez les auteurs profanes, *personne* signifie souvent, *aspect, figure, apparence extérieure;* mais nous avons fait voir que saint Paul y a donné un sens tout différent, et que les Pères et les théologiens ont été obligés de l'adopter. *Voy.* PERSONNE.

3° Ils disent que le Fils tire son origine du Père par *génération*, terme consacré dans l'Ecriture, *Act.*, cap. 8, ℣. 33, et dans tous les passages où le Fils de Dieu est appelé *Unigenitus*, seul engendré. Ils ajoutent que cette génération ou naissance n'est point une *création*, parce que si le Fils étoit une créature, il ne seroit pas Dieu; que ce n'est pas non plus une *émanation* dans le sens que l'entendoient les philosophes: lorsqu'ils disoient que les esprits sont nés du Père de toutes choses, ils supposoient que cette production étoit un acte libre de la volonté du Père, au lieu que Dieu le Père a engendré son Fils par un acte nécessaire de l'entendement divin: c'est pour cela que le Fils est coéternel au Père. D'ailleurs les philosophes concevoient l'émanation des esprits comme un détachement ou un partage de la nature divine: or, il est évident que Dieu étant pur esprit, sa nature, son essence est indivisible. Si donc les Pères de l'Eglise, pour exprimer la génération du Fils de Dieu, se sont servis des termes *émanation, probole* ou *pro-*

lation, production, etc., ils n'y ont point attaché le même sens que les philosophes. *Voyez* EMANATION.

Il faut remarquer que plusieurs des Pères antérieurs au concile de Nicée ont attribué à Jésus-Christ deux générations ou deux naissances, avant celle qu'il a reçue de la vierge Marie : l'une éternelle, en vertu de laquelle il est appelé *Unigenitus*, seul engendré, et par laquelle il est demeuré dans le sein du Père ; l'autre temporelle et qui a précédé la création. Uni à une âme spirituelle beaucoup plus parfaite que tous les autres esprits, le Verbe est ainsi sorti en quelque manière du sein de son Père, et lui a servi de ministre et comme d'instrument pour créer le monde. C'est sous cette forme que saint Paul l'appelle *le premier-né* de toute créature... « dans » lequel et par lequel toutes choses vi- » sibles et invisibles ont été créées, » *Coloss.*, c. 1, ℣. 15 et 16. Les ariens n'admettoient que cette seconde naissance du Verbe, et nioient la première; les sociniens font encore de même, mais les Pères soutenoient l'une et l'autre. Ils appliquoient à la seconde ce que saint Paul a dit, que Dieu « a fait les siècles » par son Fils, *Hebr.*, c. 1, ℣. 2, et que » les siècles ont été arrangés par le » Verbe de Dieu, » cap. 1, ℣. 3; au lieu que par la première le Verbe est coéternel et consubstantiel au Père : mais ils pensoient que saint Jean a parlé de l'une et de l'autre, lorsqu'il a dit que « le Verbe étoit au commencement, » qu'il étoit en Dieu, et qu'il étoit Dieu, » ensuite que toutes choses ont été faites » par lui, » *Joan.*, c. 1, ℣. 1. C'est faute de cette observation que le père Petau et d'autres ont cru trouver dans les Pères antérieurs au concile de Nicée des passages qui ne sont pas orthodoxes. Voyez Bullus, *Defens. fidei Nicænæ*, sect. 3, c. 5, th. 2. Au mot VERBE, nous montrerons pourquoi, avant le concile de Nicée, les Pères ont beaucoup parlé de la seconde génération du Verbe, et pourquoi les Pères postérieurs à ce concile ont principalement insisté sur la première.

4° Les Pères et les théologiens enseignent que le Saint-Esprit tire son origine du Père et du Fils, non par génération, mais par *procession*, autre terme tiré de l'Ecriture sainte, *Joan.*, cap. 15, ℣. 26. Dans les disputes contre les ariens il s'agissoit principalement de la divinité du Fils de Dieu, il ne fut pas beaucoup question du Saint-Esprit; mais, environ soixante ans après, Macédonius, patriarche de Constantinople, ayant eu la témérité de nier la divinité de cette troisième personne de la *sainte Trinité*, les Pères furent obligés de discuter tous les passages de l'Ecriture sainte qui concernent ce dogme, et de réfuter les objections des macédoniens. Ainsi ces personnages respectables n'ont élevé aucune question par vaine curiosité, ou par envie de disputer, mais par nécessité et selon le besoin actuel de l'Eglise.

5° Pour contenter les raisonneurs, pour éclaircir les subtilités de leur logique, pour prévenir l'abus et la confusion des termes, il a fallu établir une différence entre la génération du Verbe et la procession du Saint-Esprit; l'on a cru pouvoir le faire jusqu'à un certain point par une comparaison tirée de nous-mêmes. On a dit que le Père engendre son Fils par un acte d'entendement ou par voie de connoissance; que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par amour de l'un pour l'autre, ou par un acte de volonté ; et l'on s'est encore fondé à cet égard sur l'Ecriture sainte. Dieu, se connoissant lui-même nécessairement et de toute éternité, produit un terme de cette connoissance, un Etre égal à lui-même, subsistant et infini comme lui, parce qu'un acte nécessaire et coéternel à la Divinité ne peut pas être un acte passager ni un acte borné. Aussi cet objet de la connoissance du Père est appelé dans l'Ecriture son *Verbe*, son *Fils*, sa *Sagesse*, l'*image de sa substance;* les livres saints lui attribuent les opérations de la divinité, le nomment *Dieu*, etc. Tout cela caractérise non-seulement un acte de l'entendement divin, mais un Etre subsistant et intelligent.

Le Père voit son Fils, et le Fils regarde son Père comme son principe, ils

s'aiment donc nécessairement : or, l'amour est un acte de la volonté, et il doit avoir un terme aussi réel que l'acte de l'entendement ; ce terme est le Saint-Esprit qui procède ainsi de l'amour mutuel du Père et du Fils. C'est pour cela que l'Ecriture attribue principalement au Saint-Esprit les effusions de l'amour divin ; il est dit que « l'amour de Dieu » a été répandu dans nos cœurs par le » Saint-Esprit qui nous a été donné, » *Rom.*, c. 5, ℣. 5. « Je vous conjure par » la charité du Saint-Esprit, » c. 15, ℣. 30. « Montrons-nous ministres de » Dieu dans le Saint-Esprit dans une » charité non feinte, » *II. Cor.*, c. 6, ℣. 6, etc.

De là sont nés les termes de *paternité* et de *filiation*, de *spiration active* et de *spiration passive*, notions et relations qui caractérisent les trois personnes, et qui les distinguent l'une de l'autre. De là ce principe des théologiens, qu'il n'y a point de distinction dans les personnes, lorsqu'il n'y a point d'opposition de relation ; qu'ainsi tout ce qui concerne l'essence, la nature, les perfections divines, leur est commun, et qu'elles y participent également toutes les trois. Conséquemment, quoique dans l'Ecriture sainte la puissance soit principalement attribuée au Père, la sagesse au Fils, et la bonté au Saint-Esprit, il ne s'ensuit point que ces attributs n'appartiennent point également aux trois personnes, puisque ce ne sont point des attributs relatifs. De là enfin cet autre principe, que les œuvres de la sainte Trinité *ad extrà* sont communes et indivises, que les trois personnes y concourent également, qu'il n'en est pas de même des opérations *ad intrà*, parce qu'elles sont relatives.

Lorsque entre ces personnes nous distinguons *la première, la seconde et la troisième*, cela ne signifie point que l'une est plus ancienne ou plus parfaite que l'autre, ni que l'une est supérieure à l'autre, mais que c'est ainsi que nous concevons leur origine. Les anciens Pères n'ont rien entendu de plus, lorsqu'ils ont admis entre elles une *subordination*, et qu'ils ont dit que le Père est plus grand que le Fils, ou supérieur au Fils, comme Bullus l'a fait voir, sect. 4, cap. 1 et 2. Ils ont encore emprunté le langage de saint Paul, qui dit, *I. Cor.*, c. 15, ℣. 228, que Dieu le Fils sera soumis à son Père ; *Philipp.*, c. 2, ℣. 8, qu'il s'est rendu obéissant, etc. S'il s'ensuit de là que les Pères ont enseigné l'erreur, il faut accuser saint Paul du même crime.

L'expérience n'a que trop prouvé le danger des équivoques, et la nécessité de mettre la plus grande précision dans les termes dont on se sert touchant ce mystère. Au quatrième et au cinquième siècles, on disputa beaucoup pour savoir si l'on devoit admettre en Dieu trois hypostases ou une seule ; la raison de cette contestation fut que par *hypostase* les uns entendoient la substance, la nature, l'essence ; les autres la personne ; on ne fut d'accord que quand on fut convenu d'entendre le terme dans ce dernier sens ; alors on n'hésita plus à reconnoître dans la *sainte Trinité* une seule nature et trois *hypostases*. *Voy.* ce mot.

6° Enfin, pour exprimer par un seul mot ce que Jésus-Christ a dit, *Joan.*, cap. 10, ℣. 38 : « Mon Père est en moi, » et je suis en lui, » les Pères ont appelé cette union, περιχωρησις, *circumincession*, et ἐνυπάρξις, *inexistence*, ou l'existence intime des trois personnes l'une dans l'autre, malgré leur distinction. Saint Jean a encore exprimé la même chose, lorsqu'il a dit, c. 1, ℣. 18 : « Le Fils *unique*, ou seul engendré, » *qui est dans le sein du Père*, nous l'a » fait connoître. » Il ne dit point que ce Fils *a été* dans le sein du Père, mais qu'il *y est*, pour nous apprendre que la substance de l'un est inséparable de celle de l'autre ; c'est ce que le concile de Nicée a exprimé par le mot *consubstantiel* : les ariens vouloient y substituer celui de ομοιουσιος, qui signifioit égal ou semblable en substance ; il est évident que ce terme ne rendoit pas toute l'énergie des paroles de l'Ecriture ; voilà pourquoi les Pères persistèrent à retenir celui de ομούσιος, *consubstantiel*, parce qu'il exprime l'unité numé-

rique de la substance du Père et du Fils, ou l'identité de nature. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

Le terme substitué par les ariens exprimoit évidemment deux substances ou deux natures ; de là il s'ensuivoit ou qu'il y a deux dieux, ou que le Fils n'est pas Dieu : ce n'est donc pas sans raison que les Pères le rejetèrent. Ainsi, en décidant la divinité du Fils, le concile de Nicée établissoit d'avance la divinité du Saint-Esprit, parce que la raison est la même ; les macédoniens ne pouvoient opposer à celle-ci que les mêmes objections qu'avoient alléguées les ariens contre la première : aussi les Pères, pour réfuter Macédonius, recoururent constamment à la doctrine que le concile de Nicée avoit professée contre Arius.

Le Clerc, socinien déguisé, objecte que tous les nouveaux termes, dont les Pères se sont servis pour établir leur croyance touchant la *Trinité*, sont équivoques, que dans le sens littéral et commun ils expriment des erreurs, que voulant proscrire des hérésies on en a créé d'autres. Selon lui, le mot *personne* signifie une substance qui a une existence propre et individuelle ; ainsi admettre trois personnes en Dieu, c'est y admettre trois existences individuelles ou trois dieux. Au lieu de corriger l'erreur, on la confirme, en disant que les trois personnes sont *égales* entre elles ; rien n'est égal à soi-même, l'identité de nature exclut toute comparaison. Le concile de Nicée n'a pas parlé plus correctement en décidant que le Fils est *Dieu de Dieu* et *consubstantiel* au Père ; ces termes ne signifient rien, sinon que ce sont deux individus de même espèce. La *circumincession* des trois personnes est une autre énigme, à moins que l'on n'entende par là leur conscience mutuelle. « Pour nous, dit-il, nous reconnoissons une seule essence divine dans laquelle il y a trois choses distinguées, sans pouvoir dire en quoi consiste cette distinction. » *Hist. ecclés. proleg.*, sect. 3, c. 1, § 11.

Réponse. Le Clerc devoit au moins dire ce que c'est que ces *trois choses*, si ce sont trois êtres réels ou des abstractions métaphysiques. S'il avoit été de bonne foi, il auroit avoué qu'il entendoit seulement par là, comme les sociniens, trois dénominations relatives aux opérations de *Dieu*. Ç'a été justement pour prévenir cette erreur de Sabellius, qu'il a été décidé que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois hypostases, trois êtres réellement subsistants, en un mot, trois personnes. Nous convenons qu'en parlant des créatures intelligentes, *personne* signifie une substance qui a une existence propre et individuelle, qu'ainsi trois personnes humaines sont trois hommes. Mais ce mot n'a pas le même sens lorsqu'il est question de la *sainte Trinité*, puisque la foi nous enseigne que les trois personnes subsistent *en unité* ou *en identité de nature ;* par cette explication l'équivoque du mot générique de *personne* est absolument dissipée, et telle est encore la notion du mot *consubstantiel ;* il n'y a donc plus aucun lieu à l'erreur.

En voulant corriger le langage de l'Eglise, Le Clerc a-t-il mieux parlé? Il dit que la *circumincession* des personnes divines ne peut signifier que leur *conscience mutuelle*. Mais s'il est vrai que l'*identité de nature exclut toute comparaison*, elle n'exclut pas moins tout *rapport mutuel*, puisque ce mot dit nécessairement au moins deux personnes. La *conscience* d'ailleurs est un sentiment personnel, incommunicable d'un individu à un autre, la *conscience* ne peut donc pas être *mutuelle* entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, si ce ne sont pas trois personnes et si elles ne subsistent pas en identité de nature. Ce critique en impose grossièrement, en disant que par *trois personnes* les anciens entendoient *trois substances divines* égales ou inégales ; Bullus a démontré la fausseté de ce fait ; le doute dans lequel on fut de savoir s'il falloit admettre dans la *Trinité* trois hypostases ou une seule, prouve encore le contraire ; les anciens n'ont jamais été assez stupides pour ne pas voir que *trois substances divines* seroient trois dieux ; c'est pour cela que l'on a condamné les trithéistes.

Nous convenons encore qu'en dispu-

tant contre les hérétiques, toujours sophistes de mauvaise foi, il est impossible de forger des termes desquels ils ne puissent pas pervertir le sens. Mais, parce que le langage humain est nécessairement imparfait, faut-il s'abstenir de parler de Dieu et d'enseigner ce qu'il a daigné nous révéler? Les sabelliens, les ariens, les sociniens ont rendu équivoques les noms de *Père*, de *Fils*, et de *Saint-Esprit*, ils ne les emploient que dans un sens abusif; le mot *Dieu* n'a pas été à couvert de leurs attentats, ils soutiennent que Jésus-Christ n'est pas Dieu dans le même sens que le Père, ensuite ils nous disent gravement qu'il faudroit s'en tenir aux termes de l'Ecriture, parce qu'ils se réservent le privilége de les entendre comme il leur plaît. C'est ce qui démontre la nécessité de l'autorité de l'Eglise pour fixer et consacrer le langage dont on doit se servir pour exprimer les articles de notre foi, et pour déterminer le vrai sens des termes de l'Ecriture.

On nous dit qu'en adoptant le terme d'ὁμούσιος, et en rejetant celui d'ὁμοιουσιος, l'Eglise a troublé l'univers pour un mot, et même pour une lettre de plus ou de moins. Ce n'est point le mot qui a causé le bruit, c'est le dogme exprimé par ce mot décisif; ou plutôt c'est l'opiniâtreté des hérétiques obstinés à pervertir le dogme par des termes équivoques à l'ombre desquels ils étoient sûrs de pouvoir introduire leurs erreurs. Encore une fois, les Pères de l'Eglise ni les théologiens n'ont jamais cherché de gaîté de cœur à élever de nouvelles questions, à exciter de nouvelles disputes touchant les vérités révélées; mais les hérétiques ont eu cette fureur dès le temps des apôtres. A peine ceux-ci furent-ils morts, que des raisonneurs armés de subtilités philosophiques se sont appliqués à pervertir le sens des saintes Ecritures. Les docteurs de l'Eglise, chargés par les apôtres même de conserver sans altération le dépôt sacré de la doctrine de Jésus-Christ, ont donc été forcés d'opposer des explications vraies à des interprétations fausses, des expressions claires et précises à des termes équivoques et trompeurs, des raisonnements solides à des arguments captieux. Il y a de la démence à leur attribuer les disputes, les erreurs, les schismes, les fureurs des hérétiques, qu'ils n'ont pas cessé de déplorer et de combattre. Si dans les bas siècles les théologiens scolastiques se sont occupés à des questions inutiles et de pure curiosité, ils n'ont point imité en cela les Pères de l'Eglise, et ils ne se sont pas avisés de vouloir ériger leurs opinions en dogmes de foi; on ne fait plus aucun cas de leurs spéculations ni de leurs disputes.

Mais comment contenter des censeurs aussi bizarres que ceux auxquels nous avons affaire? Les uns blâment les Pères d'avoir voulu expliquer un mystère essentiellement inexplicable; les autres reprochent à ceux des trois premiers siècles de s'être bornés à condamner les erreurs des hérétiques, sans décider ce qu'il falloit croire touchant Dieu et Jésus-Christ, sans prescrire les formules et les expressions par lesquelles il falloit énoncer le dogme des trois Personnes en Dieu. Par là, disent-ils, les Pères laissoient aux raisonneurs la liberté de l'entendre comme il leur plaisoit, de forger et de débiter sans cesse de nouvelles opinions, Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 31. Voilà donc tous les Pères déclarés coupables, les uns pour n'avoir pas prévu et réfuté d'avance toutes les folles imaginations des hérétiques, les autres pour les avoir proscrites ou corrigées lorsqu'elles sont venues à éclore. Nous présumons en effet que si Dieu avoit donné l'esprit prophétique aux docteurs de l'Eglise, ils auroient tâché de prévenir le mal avant sa naissance. Mais il n'a pas donné non plus cet esprit aux réformateurs, puisque leurs oracles ont donné lieu à vingt sectes différentes.

Vers l'an 520, il s'éleva une contestation pour savoir si cette proposition : une des personnes de la Trinité a souffert, *unus de Trinitate passus est*, étoit orthodoxe ou non. Les moines de Scythie, d'autres disent d'Egypte, soutenoient cette proposition contre les nestoriens; comme ceux-ci nioient que

la personne de Jésus-Christ fût unie substantiellement à la Divinité, ils n'avoient garde d'avouer que Jésus-Christ étoit une des personnes de la *Trinité*. D'autres prétendoient que les théopaschites ou patripassiens pouvoient abuser de cette proposition pour enseigner que la Divinité a souffert; conséquemment les légats du pape, auxquels les moines de Scythie s'étoient adressés, jugèrent que cette manière de parler étoit une nouveauté dangereuse. Ces moines vinrent à Rome pour consulter le pape Hormisdas lui-même; mais prévenu par un de ses légats et par d'autres qui traitoient ces moines de séditieux et de brouillons, peu soumis au concile de Chalcédoine, et fauteurs de l'eutychianisme, ce pape ne leur donna aucune décision, et résolut de renvoyer cette question au patriarche de Constantinople. Cela n'a pas empêché le traducteur de Mosheim d'affirmer que Hormisdas a condamné la proposition des moines de Scythie, et confirmé l'opinion de leurs adversaires. Comme le pape Jean II et le cinquième concile général approuvèrent la proposition des moines, ce traducteur ajoute que cette contradiction exposa les décisions de l'oracle papal à la risée des sages. *Hist. ecclés.*, 6e siècle, 2e part., c. 3, § 12.

Mais il est absolument faux que le pape Hormisdas ait condamné la proposition des moines; il ne voulut pas seulement examiner la question; il leur témoigna du mécontentement, non à cause de leur doctrine, mais à cause de leur conduite qui étoit effectivement turbulente et séditieuse. *Voyez* Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. 31, § 48 et 49. Ces faits sont prouvés par les lettres d'Hormisdas et par celles de ses légats.

Au commencement de notre siècle, depuis l'an 1712 jusqu'en 1720, les disputes sur la *Trinité* se sont renouvelées avec beaucoup de chaleur; *Voyez* Mosheim, *Hist. ecclés.*, 18e siècle, § 27. Guillaume Wiston, professeur de mathématiques, soutint que le Fils de Dieu n'a commencé à exister réellement que quelque temps avant la création du monde; que le *Logos* ou la Sagesse divine a pris en lui la place de l'âme raisonnable; que le concile de Nicée n'a point attribué d'autre éternité à Jésus-Christ; enfin que la doctrine d'Arius étoit celle de ce divin Maître, celle des apôtres et des premiers chrétiens. On conçoit qu'il n'a pas été difficile de réfuter ce système, et de prouver que l'auteur étoit un fanatique. Samuel Clarke, plus timide, enseigna que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont tous les trois strictement incréés et éternels, que chacun des trois est Dieu, que ce ne sont cependant pas trois dieux, parce qu'il y a entre eux *une subordination de nature et de dérivation*. La question est de savoir si cette *subordination* n'emporte pas une inégalité de nature et de perfections; il y a lieu de croire que le docteur Clarke ne s'est pas suffisamment expliqué là-dessus, puisque le clergé d'Angleterre, assemblé à ce sujet, n'a point jugé sa doctrine orthodoxe; elle ne lui a paru qu'un palliatif propre à introduire plus aisément le socinianisme.

Cependant le traducteur de Mosheim blâme beaucoup cette conduite et la témérité de ceux qui ont entrepris de réfuter Charke; il prétend qu'il faut se borner, en parlant de la *Trinité*, à la simplicité du langage de l'Ecriture, au lieu de vouloir exprimer ce mystère dans les termes impropres et ambigus du langage humain. Mais les expressions de l'Ecriture ne sont-elles donc pas un langage humain? Il n'en est point duquel on ait abusé davantage. Si les hérétiques de tous les siècles avoient voulu s'y tenir, on n'y auroit rien ajouté; les sociniens ne s'y bornent pas, puisqu'ils pervertissent ce langage sacré par des commentaires absurdes. La foi au mystère de la *Trinité* est tellement affoiblie en Angleterre, qu'en 1720, une dame de ce pays-là, par son testament, a fondé huit sermons annuels pour la soutenir; Mosheim, *ibid.* Nous espérons qu'une pareille fondation ne sera jamais nécessaire dans l'Eglise catholique.

En 1729, un ministre de l'Eglise wallone en Hollande enseigna qu'il y a dans le Fils et le Saint-Esprit deux natures,

l'une divine et infinie, l'autre finie et dépendante, à laquelle le Père a donné l'existence avant la création du monde. Le Fils et le Saint-Esprit, dit-il, considérés selon leur nature divine, sont égaux au Père ; mais, envisagés en qualité de deux intelligences finies, ils sont à cet égard inférieurs au Père et dépendants de lui. Il se flattoit de satisfaire par cette hypothèse à toutes les difficultés. On prétend que le docteur Thomas Burnet l'avoit déjà proposée en Angleterre en 1720. Mosheim l'a réfutée, *Diss. ad Histor. eccles. pertinentes*, pag. 498. Il y oppose, 1° que les paroles de Jésus-Christ, *Matth.*, c. 28, ℣. 19, *au nom du Père, et du Fils*, etc., ne peuvent désigner une nature infinie et deux natures finies; qu'il en est de même des trois témoins dont parle saint Jean, *Epist.* 1, c. 5, ℣. 7. 2° Que le système en question ne peut pas s'accorder avec le mystère de l'incarnation. 3° Chose remarquable, il y oppose le silence de l'antiquité, pag. 564. Si ce silence prouve quelque chose, sans doute le témoignage positif de l'antiquité, que nous appelons la *tradition*, prouve encore davantage. Ainsi les protestants, qui ne cessent de déclamer contre la *tradition*, sont forcés d'y avoir recours pour soutenir les articles les plus essentiels de la foi chrétienne. Qu'ils viennent encore nous dire que l'Ecriture sainte est claire sur tous les points nécessaires au salut, que le vrai sens en est à la portée des plus ignorants, qu'il n'est pas besoin d'une autre règle pour savoir ce que nous devons croire. Rien ne démontre mieux la fausseté de ces maximes fondamentales de la réforme, que ce chaos de disputes et d'erreurs toujours renaissantes, depuis dix-sept cents ans, touchant le vrai sens de la forme du baptême prescrite par Jésus-Christ, par conséquent sur le mystère de la *sainte Trinité*.

TRINITÉ PLATONIQUE. Un grand nombre de savants, soit anciens, soit modernes, se sont persuadés que les païens en général, surtout les philosophes, ont eu quelque notion du mystère de la *sainte Trinité*, et ils ont tâché de le prouver par un grand appareil d'érudition. Si nous les croyons, Zoroastre et les mages de la Perse, les Chaldéens, les Egyptiens, qui suivoient la doctrine d'Orphée; parmi les philosophes grecs, Pythagore et Parménide ont enseigné ce dogme, du moins d'une manière obscure. Pour expliquer ce phénomène, on a imaginé que probablement ces philosophes avoient puisé cette connoissance dans les écrits de Moïse, ou qu'ils avoient été instruits par quelques docteurs juifs. Avant de se livrer à cette conjecture, il auroit été à propos de montrer dans les écrits de Moïse quelques passages assez clairs pour donner à des païens une idée quelconque du mystère de la *Trinité*, ou faire voir que c'étoit un article de la croyance commune des anciens Juifs.

Mais, suivant ces mêmes critiques, personne n'a enseigné la *trinité* des personnes en Dieu plus formellement et d'une manière plus distincte que Platon; s'il avoit vécu plus tard, on croiroit qu'il avoit lu l'Evangile. Les philosophes de l'école d'Alexandrie, qui ont été ses disciples et ses commentateurs, ont parfaitement expliqué sa doctrine; elle est très-conforme à celle de l'Ecriture sainte et à celle des Pères des premiers siècles; Cudworth, dans son *Système intellectuel*, c. 4, § 36, s'est appliqué à le prouver; il a poussé la témérité jusqu'à dire que ces platoniciens se sont expliqués touchant la *Trinité* d'une manière plus orthodoxe que les Pères du concile de Nicée, *ibid.*, p. 910.

D'autre part les sociniens et plusieurs protestants accusent les Pères d'avoir été trop attachés à la doctrine de Platon et des Platoniciens, de s'en être servis maladroitement pour expliquer ce que l'Evangile nous enseigne touchant les trois personnes divines, d'avoir ainsi défiguré ce mystère, en voulant pénétrer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre; leurs vains efforts, disent-ils, n'ont abouti qu'à faire naître des erreurs et des disputes interminables; la *Trinité*, telle qu'on la croit aujourd'hui dans l'Eglise chrétienne, est une invention de Platon et de ses disciples, aveuglément adoptée par les Pères, et

qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture sainte.

Viendrons-nous à bout de débrouiller ce chaos d'opinions, et de découvrir la vérité au milieu de tant de préventions?

1° Il n'est pas prouvé que les païens en général, ni les anciens personnages dont on nous vante les lumières, aient eu aucune connoissance du mystère de la *sainte Trinité;* quelques légères ressemblances que l'on croit apercevoir entre ce qu'ils ont dit et ce que la foi nous enseigne sur ce sujet, ne suffisent pas pour établir un fait aussi important. Quand on a lu tout ce qu'ont rassemblé Steuchus Eugubinus, *de Perenni Philosophiâ,* le savant Huet, *Quæst. alnet.,* lib. 2, cap. 3, et d'autres, l'on n'est rien moins que convaincu. Mosheim, dans ses *Notes sur le système intellectuel de Cudworth,* c. 4, § 16 et suiv., fait voir en détail que ceux qui ont cru trouver une *trinité* dans Zoroastre et chez les mages, dans les poésies d'Orphée, dans la doctrine des Egyptiens et dans celle de Pythagore, se sont évidemment trompés. Ils pouvoient donc s'épargner la peine de deviner par quelle voie cette connoissance avoit pu se répandre chez les païens, puisque c'est un fait imaginaire. Brucker, *Hist. crit. philos.,* t. 1, p. 186, 292, 390, 702, etc., pense de même. Après avoir bien examiné le système de Platon, il conclut que c'est un verbiage inintelligible et absurde; nous verrons ci-après qu'il n'a pas tort.

2° Pour savoir ce que Platon a voulu dire, ces deux critiques ne veulent point que l'on s'en rapporte aux commentaires des platoniciens d'Alexandrie. Il est constant que ces philosophes qui ont vécu après la naissance du christianisme, qui en étoient ennemis déclarés, et qui tâchoient de soutenir le paganisme chancelant, ont fait leur possible pour mettre une ressemblance, du moins apparente, entre les dogmes de Platon et ceux de l'Evangile, et qu'ils ont affecté de se servir des mêmes expressions que les docteurs chrétiens. Leur dessein étoit de persuader que Jésus-Christ et ses apôtres, que l'on prétendoit avoir été envoyés de Dieu pour instruire les hommes, n'avoient rien enseigné de plus que les anciens philosophes, que leurs leçons n'étoient pas nouvelles, qu'ainsi la vérité étoit connue dans le paganisme aussi bien que dans la religion chrétienne, qu'il n'étoit donc pas nécessaire de renoncer à l'un pour embrasser l'autre. *Voy.* ECLECTIQUES. Mais ils n'étoient pas d'accord entre eux, et leur doctrine n'est plus celle de Platon; l'un entend la *trinité* d'une manière, et l'autre d'une autre. Cudworth est convenu de ce fait, c. 4, tom. 1, p. 888. Aussi, pour faire paroître orthodoxe la *trinité platonique,* il s'est principalement attaché aux commentaires de Plotin; mais Porphyre, Jamblique, Numénius, Amélius, Chalcidius, etc., ne suivoient pas le même sentiment, et celui de l'un de ces philosophes n'avoit pas plus d'autorité que l'autre. Mosheim fait voir que la *trinité* de Plotin n'est plus celle de Platon ni de Pythagore, encore moins celle des chrétiens, *ibid.,* p. 904, n. (*f*).

Pour savoir à quoi s'en tenir, il faut d'abord se rappeler l'extrait que nous avons donné de la doctrine de Platon, au mot PLATONISME, § 1, ensuite examiner si cette doctrine ressemble en quelque chose à ce que l'Evangile nous enseigne touchant la *sainte Trinité;* par là nous pourrons juger si les Pères de l'Eglise en ont emprunté quelque chose. Nous chercherons en troisième lieu ce qu'ils ont dit de Platon et de sa prétendue *trinité,* et s'ils ont suivi l'exemple ou la doctrine des nouveaux platoniciens.

§ Ier *Doctrine de Platon.* Outre l'extrait que nous en avons donné au mot PLATONISME, § 1, et que nous avons tiré du *Timée,* avec toute la fidélité possible, on allègue encore la seconde lettre de Platon à Denis : voici ce que nous y lisons, pag. 707, B. « Vous dites que je » ne vous ai pas assez démontré la pre- » mière nature (ou le premier Etre); il » faut donc vous en parler par énigmes, » afin que si cette lettre tombe entre les » mains de quelqu'un, il n'y comprenne » rien : voici le vrai. Toutes choses sont

» autour du roi de tout, et tout est pour » lui, il est la cause de tout ce qui est » beau; les secondes sont autour du » second, et les troisièmes du troisième. » L'esprit humain cherche à comprendre » la manière dont cela est, en considérant ce qui lui est connu; mais rien » ne peut y suffire; il n'y a rien de semblable dans le roi et dans ceux dont » j'ai parlé. »

Platon n'a pas eu tort d'appeler ce verbiage une énigme; mais parmi ses interprètes, les uns ont deviné que par le roi il a entendu Dieu; par le second, le monde; par le troisième, l'âme du monde; quand cela seroit, nous ne serions guère mieux instruits. D'autres prétendent que le *second* est l'idée ou le modèle archétype du monde; c'est, disent-ils, le *Logos*, éternelle production de l'entendement divin; le troisième est le monde, que Platon a nommé *le Fils unique de Dieu*, μονογενὴς, ils sont aussi bien fondés que les premiers.

Nous ne nous arrêterons point à relever les absurdités et les inconséquences du système de Platon, nous l'avons fait ailleurs; nous rechercherons seulement comment on peut y découvrir une *trinité* qui ait quelque ressemblance avec celle que nous croyons.

Nous y voyons d'abord trois choses éternelles : Dieu esprit (νοῦς) père du monde; l'idée ou le modèle archétype suivant lequel Dieu a fait le monde, et que Platon appelle *un Etre animé et éternel;* la matière informe, qui, selon lui, participe d'une manière inexplicable à la nature divine et intelligente. En second lieu, deux choses qui ne sont point éternelles, mais qui ont commencé d'être; savoir, l'âme du monde, que Dieu avoit faite avant le monde, et qui est, dit-il, une substance mélangée d'esprit et de matière; enfin, le monde même. Or, de quelque manière que l'on conçoive ces cinq choses, on ne pourra jamais en tirer une *trinité* qui ait de l'analogie avec le mystère que Jésus-Christ a révélé.

1° La première personne de cette *trinité platonique* est Dieu sans doute; Platon l'appelle *le père du monde*, mais il ne l'a jamais nommé *père de Logos*, ni père des idées éternelles ou du modèle archétype du monde, le père de la matière. Suivant l'Evangile au contraire, Dieu est le Père du Verbe éternel, et c'est par ce Verbe que toutes choses ont été faites.

2° Prendrons-nous pour seconde personne l'idée archétype du monde? Platon dit que c'est *un Etre éternel et animé;* mais ici les avis sont partagés. Plusieurs platoniciens et plusieurs Pères de l'Eglise prétendent que ce philosophe a conçu les idées éternelles des choses, comme des êtres subsistants et distingués de l'entendement divin. Mosheim soutient que c'est une absurdité de laquelle un aussi beau génie que Platon étoit incapable; que ces idées sont des êtres purement métaphysiques et intellectuels; que les expressions de Platon sont figurées et métaphoriques, *Syst. intellec. de Cudworth*, chap. 4, § 36, p. 856, n. (*o*). Il est vrai que par *logos* ce philosophe ne semble point avoir entendu l'idée archétype du monde, mais *la raison*, la faculté de penser, de raisonner, de saisir la différence des choses et d'exprimer ses pensées par la parole : c'est ainsi qu'il l'explique dans le *Thæétète*, p. 141, E. Dans son style, νοῦς est la substance même de l'esprit; λογος, ce sont les facultés et les opérations de cette substance; l'idée en est l'objet, ou ce que l'on voit par l'esprit. Il n'a point dit non plus que les idées soient des hypostases, des substances, des êtres réels distingués de l'entendement divin; c'est un rêve que lui ont prêté les nouveaux platoniciens. Il n'a nommé *Fils de Dieu*, ni le *Logos*, ni l'idée archétype du monde, ni le monde même; quand il appelle celui-ci μονογενης, ce mot ne signifie point *Fils unique*, mais *unique production*. Ce n'est point le *Logos*, mais le monde qu'il appelle *Etre animé, image de Dieu intelligent, second Dieu, Dieu engendré*.

Saint Jean parle bien différemment du *Logos* ou du Verbe divin. « Au com- » mencement il étoit en Dieu et il étoit » Dieu; c'est par lui que toutes choses » ont été faites, il est le principe de la

» vie et la lumière qui éclaire tous les » hommes; c'est de lui que Jean-Baptiste a rendu témoignage. Il est venu » parmi les siens, et ils n'ont pas voulu » le recevoir. Ce Verbe s'est fait chair, » il a demeuré parmi nous, et nous l'avons reconnu pour le Fils unique du » Père, pour l'auteur de la grâce et de » la vérité. » Il faut être étrangement prévenu pour trouver dans Platon cette doctrine et ce langage.

3° Probablement on ne nous donnera pas, pour seconde personne de la *trinité platonique*, la matière informe que Platon semble confondre avec la nécessité, quoiqu'il personnifie celle-ci, et qu'il dise que la matière participe d'une manière inexplicable à la nature divine et intelligente. Sera-ce le monde composé de corps et d'âme? Malgré les noms prompeux que Platon lui a donnés, il reconnoît que Dieu l'a fait dans le temps ou avec le temps, qu'ainsi l'éternité ne lui convient en aucun sens.

4° Suivant la plupart des platoniciens, c'est l'âme du monde qui est la troisième personne? mais Platon dit formellement que Dieu n'a point fait cette âme après le corps, mais auparavant; que, soit par *sa naissance*, soit par sa force, elle a précédé le corps; il n'ajoute point qu'elle a été faite de toute éternité, au contraire il décide que l'éternité n'appartient en aucune manière à un être qui a été fait. Selon lui, elle tient le milieu entre la substance qui est indivisible et immuable et celle qui se divise et change; elle participe à la nature de l'une et de l'autre. Cette âme n'est donc pas née de Dieu par émanation, à moins que l'on ne dise qu'elle est sortie tout à la fois de Dieu et de la matière.

Cudworth en a donc imposé, lorsqu'il a dit que les trois hypostases ou personnes de la *trinité platonique* sont éternelles, incréées et non faites, et que ces trois sont un seul Dieu; Mosheim a solidement réfuté ces deux assertions téméraires, c. 4, § 36, pag. 886, n. (N), pag. 889 et 90, n. (C). Si Plotin a composé ainsi sa *trinité*, ce n'est plus celle de Platon, mais une imitation fausse et malicieuse de la *Trinité* chrétienne.

Pour établir une ressemblance apparente entre l'âme du monde et le Saint-Esprit, on nous fait observer que les Pères de l'Eglise ont regardé cet esprit divin comme l'âme du monde, et lui ont attribué les mêmes fonctions que les platoniciens prêtoient à cette âme imaginaire. Mais il faut remarquer qu'aucun des Pères antérieurs au concile de Nicée n'a ainsi parlé; ceux qui sont venus après ce concile, dans lequel la foi chrétienne touchant le mystère de la *sainte Trinité* avoit été fixée, ne risquoient plus d'y donner atteinte en tenant ce langage, ils vouloient corriger celui des platoniciens et non s'y conformer; ils l'ont pris dans l'Ecriture sainte et non ailleurs; nous le verrons dans un moment, § 2.

Si le chaos d'absurdités que Platon a rassemblées peut être appelé un système, il suffit de le confronter avec la doctrine chrétienne touchant la *Trinité*, pour se convaincre qu'il n'y a aucune ressemblance entre l'un et l'autre, que les Pères de l'Eglise, instruits de ce mystère par l'Ecriture sainte, n'ont jamais pu être tentés de rien emprunter de ce philosophe ténébreux qui cherchoit la vérité à tâtons, mais qui manquoit du flambeau nécessaire pour la trouver. Son exemple devroit rabaisser l'orgueil des incrédules qui se vantent de connoître la nature divine et l'origine des choses, sans avoir besoin de révélation.

Cependant Platon avoit profité des méditations de Thalès, d'Anaxagore, de Pythagore, de Parménide, de Timée, de Locres, etc. Il n'étoit pas content de leurs hypothèses, il essaya d'en bâtir une autre, mais avec une modestie et une timidité qui lui font honneur. Il commence le *Timée* en reconnoissant la nécessité d'une assistance divine pour expliquer l'origine des choses, et il l'implore; il avertit ses auditeurs qu'ils ne doivent point attendre de lui des choses certaines, mais seulement des conjectures aussi probables que celles des autres philosophes; ce sage début auroit dû rendre les platoniciens moins présomptueux.

Que pouvoit-il imaginer de mieux que ce qu'il a dit? Dès qu'il n'admettoit pas

la création, non plus que les anciens, il étoit forcé de supposer ou l'éternité du monde, ou l'éternité de la matière et une intelligence éternelle qui l'avoit arrangée. Il avoit trop d'esprit pour se persuader que cet arrangement s'étoit fait par hasard ou par nécessité; il jugea conséquemment que Dieu en étoit l'auteur. Mais, ne pouvant concevoir l'opération de Dieu autrement que celle d'un homme, il imagina que Dieu, avant d'agir, avoit tracé dans son entendement le plan et le modèle de son ouvrage, et qu'il l'avoit suivi dans l'exécution; que ce modèle avoit été toujours présent à l'esprit de l'ouvrier, qu'il contenoit en idée toutes les parties et tout l'arrangement de l'univers. Ce modèle éternel étoit donc animé et vivant, puisque le monde est tel suivant Platon; mais il l'étoit en idée seulement et selon notre manière de concevoir; jamais sans doute Platon n'a rêvé qu'une idée que l'homme a formée dans son esprit est un être réel ou une substance distinguée de l'esprit.

Ce philosophe, frappé du mouvement compassé, régulier, constant, qui règne entre toutes les parties de l'univers, a compris qu'il ne pourroit se conserver s'il n'étoit dirigé et soutenu par une ou plusieurs intelligences; conséquemment il a imaginé une grande âme répandue dans toute la masse, que Dieu a divisée ensuite dans toutes ses parties; comme un pur esprit ne se divise point, Platon a dit que cette âme étoit composée de la substance indivisible ou de l'esprit, et de celle qui peut être divisée ou de la matière. Où Dieu a-t-il pris cette âme? est-elle sortie de lui ou de la matière? Platon a eu la prudence de ne point le décider; il n'a pas dit non plus qu'elle est coéternelle à Dieu; il suppose que Dieu a réfléchi, délibéré et réglé son plan avant de rien faire; encore une fois il a imaginé Dieu agissant à la manière d'un homme; il ne lui attribue qu'une puissance bornée, puisqu'il dit que Dieu a rendu son ouvrage conforme au modèle, *autant qu'il le pouvoit.*

§ II. *Doctrine des Pères.* Il n'étoit pas possible à un esprit raisonnable, une fois instruit de la doctrine chrétienne, de concilier avec sa croyance aucune des hypothèses de Platon. L'Ecriture nous enseigne que Dieu est créateur, qu'il opère par le seul vouloir : *il a dit, et tout a été fait;* ce trait de lumière dissipe toutes les ténèbres. Dieu n'a eu besoin ni de méditation, ni de délibération, ni de modèle; la création de la matière et celle des esprits s'est faite par une seule parole. Selon l'Evangile, cette parole toute-puissante, ce *Verbe* est un Etre subsistant, une personne coéternelle et consubstantielle au Père, *il étoit en Dieu et il étoit Dieu.* Le Saint-Esprit est une autre personne qui non-seulement anime et vivifie toute la nature, mais à laquelle l'Ecriture attribue toutes les opérations de la grâce. « Les cieux, » dit le Psalmiste, ont été affermis par » le *Verbe* de Dieu, et la force qui les » conserve est l'*esprit* ou le souffle de sa » bouche. » *Ps.* 32, ℣. 6. « L'esprit du » Seigneur, dit le Sage, a rempli toute » la terre, et parce qu'il contient toutes » choses, il sait parler aux hommes, » *Sap.*, c. 1, ℣. 7. Au mot TRINITÉ, nous avons cité les autres passages des livres saints qui établissent la foi de ce mystère. Tel est le langage qu'ont répété les Pères de l'Eglise, et duquel ils ne sont jamais départis; ce n'est certainement pas celui de Platon.

L'on n'a pas osé dire que les Pères ont oublié ces leçons divines pour s'attacher uniquement à celle du philosophe grec; mais on a dit qu'imbus du platonisme avant leur conversion, ils n'y ont pas renoncé en se faisant chrétiens; qu'à l'exemple des platoniciens d'Alexandrie, ils ont rapproché tant qu'ils ont pu la doctrine chrétienne touchant la *Trinité,* de celle de Platon, afin de diminuer la répugnance qu'avoient les païens à croire ce mystère. Il y a dans cette hypothèse du vrai et du faux; il est important de les démêler.

1° Plotin, principal auteur de la *trinité platonique,* n'a pu la forger que vers le milieu du troisième siècle; ce fut l'an 243 qu'il entreprit d'aller dans la Perse et dans les Indes pour achever de s'instruire. Les Pères apostoliques, ensuite saint Justin, Tatien, Athénagore,

Hermias, saint Irénée, saint Théophile d'Antioche, saint Hippolyte de Porto, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien et d'autres dont nous n'avons plus les ouvrages, avoient écrit avant cette époque; ils n'ont pu avoir aucune connoissance de la doctrine de Plotin. Quand on supposeroit qu'Ammonius son maître avoit déjà fabriqué une *trinité platonique*, fait que l'on ne peut pas prouver, Clément d'Alexandrie et Origène seroient encore les deux seuls qui aient pu la connoître, aucun des autres docteurs de l'Eglise n'a fréquenté cette école et n'a pu être imbu du nouveau platonisme.

2° L'on convient que le motif qui engagea les platoniciens d'Alexandrie à travestir la doctrine de Platon, et à la rapprocher de celle des docteurs chrétiens, fut la jalousie et l'attachement au paganisme. Effrayés des progrès rapides de l'Evangile, ils entreprirent de les arrêter, en faisant voir que Jésus-Christ, les apôtres et leurs disciples, n'avoient rien enseigné de plus que Platon. Or, les principaux prédicateurs de l'Evangile, pendant tout le second siècle, avoient été les Pères mêmes que nous venons de citer. La foi à la *Trinité* étoit donc bien établie avant que les raisonneurs d'Alexandrie eussent tenté d'y ajuster les opinions de Platon. Ces Pères avoient converti des juifs et des païens par des miracles et par des vertus, sans avoir besoin de philosophie; ils n'en ont fait usage que contre ceux qui en étoient entêtés.

3° Pour réussir dans leur dessein, les nouveaux platoniciens empruntèrent les expressions des écrivains sacrés et des docteurs de l'Eglise; ils sentoient donc qu'elles étoient plus claires et plus correctes que le verbiage inintelligible de Platon. Ils n'ont donc pas défiguré la *Trinité chrétienne* par une tournure platonique, mais ils ont corrigé leur prétendue *trinité* sur le modèle de la première. En effet, ils ont souvent fait dire à Platon ce qu'il n'a jamais dit; savoir, que l'idée archétype du monde est une personne, que c'est le *Logos* et le Fils de Dieu, qu'il est sorti de Dieu par émanation ou par génération, que l'âme du monde est éternelle, que c'est l'esprit de Dieu, etc. Rien de tout cela n'est dans Platon, mais il falloit tout cela pour forger une *trinité* capable d'en imposer aux ignorants. Il seroit fort singulier que les Pères eussent fait le contraire, qu'ils eussent voulu expliquer la *Trinité* chrétienne par des notions platoniques, pendant que les platoniciens païens déroboient le langage des chrétiens pour dissiper les ténèbres du système de Platon. Mais les censeurs des Pères, prévenus jusqu'à l'aveuglement, leur reprochent un attentat plus odieux que n'est celui des ennemis même du christianisme, sous prétexte que les premiers l'ont commis à bonne intention.

Mais à qui croirons-nous, pour savoir ce que les Pères ont pensé de Platon et de sa prétendue *trinité?* sera-ce à des critiques modernes qui font profession de mépriser ces respectables personnages, ou aux Pères eux-mêmes? Il nous paroît qu'il n'y a pas à hésiter sur ce choix.

§ III. *Sentiments des Pères touchant la doctrine de Platon.* Déjà nous avons fait voir dans l'article TRINITÉ, que les expressions dont les Pères se sont servis en parlant de ce mystère sont tirées de l'Ecriture sainte, et non d'ailleurs; il ne faut pas l'oublier.

Saint Justin, dans son *Exhortation aux gentils*, n. 3, 4, 5, 6, etc., s'attache à montrer en détail que tout ce que Platon a dit de vrai touchant la nature divine ne venoit pas de lui, qu'il l'avoit emprunté de la doctrine de Moïse répandue en Egypte, mais qu'*il l'avoit mal entendue*, ou qu'il n'avoit pas osé s'expliquer clairement de peur d'éprouver le même sort que Socrate. Il ajoute que souvent Platon se contredit, et qu'il n'est constant dans aucune de ses opinions; que ce philosophe n'a pas appelé Dieu *créateur*, mais *fabricateur* des Dieux, n. 27. Il fait sentir la différence qu'il y a entre ces deux choses. Il conclut qu'il faut apprendre la vérité des prophètes et non des philosophes. Dans la première *Apologie*, n. 59 et 60, il soutient de nouveau que Platon a pris

dans Moïse ce qu'il a dit dans le *Timée* touchant la formation du monde et touchant le Verbe divin, aussi bien que ce qu'il a dit dans sa seconde lettre à Denis, au sujet du *troisième* ou du Saint-Esprit, ou qu'*il ne l'a pas compris*, au lieu que, parmi les chrétiens, les plus ignorants sont capables d'en instruire les autres. Dans son *Dialogue avec Tryphon*, n. 8, il atteste qu'après avoir beaucoup étudié Platon, il n'a point trouvé de philosophie qui soit utile et sûre que celle de Jésus-Christ. Que saint Justin se soit trompé ou non, en supposant que ce philosophe a eu connoissance de la doctrine de Moïse, cela ne fait rien à la question; dès qu'il dit que Platon n'a pas compris ou mal entendu ce qu'il empruntoit, il résulte toujours que saint Justin n'a pas été tenté d'adopter aucune de ses notions.

Tatien, dans son *Discours aux Grecs*, n. 5, expose la génération du Verbe qui a créé toutes choses; mais il fait profession d'avoir appris cette doctrine dans des Ecritures plus anciennes que toutes les sciences des Grecs, et trop divines pour être comparées à leurs erreurs, n. 29.

Athénagore, dans son *Apologie des chrétiens*, n. 7, dit que les philosophes n'ont rien su que par conjectures, parce que ce n'est pas Dieu qui les a instruits, au lieu que les chrétiens ont reçu leur doctrine des prophètes inspirés de Dieu; n. 10, il explique d'une manière très-orthodoxe ce que nous croyons touchant la *Trinité*. Quoiqu'il cite quelques-unes des vérités que Platon n'a fait qu'entrevoir, en particulier ce qu'il a dit dans sa seconde lettre à Denis, il montre le ridicule de ce philosophe, qui vouloit que, touchant les génies ou les dieux, l'on s'en rapportât au témoignage des anciens, n. 23.

Saint Théophile d'Antioche, l. 2, *ad Autolyc.*, n. 4, blâme Platon et les platoniciens de n'avoir pas admis la création de la matière; n. 9, il dit que les prophètes inspirés de Dieu sont les seuls qui aient connu la vérité et qui aient possédé la sagesse; n. 10, que ce sont eux qui nous ont fait connoître Dieu et son Verbe qui a créé le monde; n. 15, que les trois jours qui ont précédé la création des astres représentoient la *Trinité*, Dieu, son Verbe et sa sagesse; n. 33, qu'aucun des prétendus sages, des poëtes et des historiens, n'a pu rien savoir sur l'origine des choses, parce qu'ils étoient trop modernes.

Hermias, dans la satire qu'il a faite contre les philosophes, n'épargne pas plus Platon que les autres, n. 5; il conclut, n. 10, que toute la philosophie n'est qu'un chaos de disputes, d'erreurs et de contradictions.

Saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 2, c. 14, n. 2 et 3, dit que les gnostiques ont emprunté leurs erreurs de tous ceux qui ne connoissent pas Dieu, et que l'on appelle philosophes, en particulier de Platon, qui admet trois principes des choses : la matière, le modèle et Dieu. Il les refute non-seulement par des raisonnements philosophiques, mais par l'Ecriture sainte. Bullus, dom Le Nourry, dom Marand, dans sa troisième *Dissertation* sur les ouvrages de ce Père, ont prouvé que sa doctrine touchant la *sainte Trinité* est très-orthodoxe; elle ne ressemble en rien aux erreurs de Platon.

Si on pouvoit reprocher le platonisme à quelques-uns des anciens Pères, ce seroit sans doute à Clément d'Alexandrie et à Origène; ils avoient écouté les leçons d'Ammonius, chef des éclectiques, qui préféroit la doctrine de Platon à celle de tous les autres philosophes. Sans vouloir contester ce fait, nous disons qu'il est assez étonnant que Clément ne nomme jamais Ammonius dans ses ouvrages, et ne témoigne aucune estime pour un maître si célèbre. Il ne paroît pas non plus qu'il ait adopté la haute idée que les éclectiques avoient du mérite de Platon. A la vérité dans son *Pédagogue*, l. 2, c. 1, il dit que Platon, cherchant la vérité, a fait briller *une étincelle* de la philosophie hébraïque, et *Strom.*, l. 1, c. 1, il l'appelle *philosophe instruit par les Hébreux*. Mais, l. 5, c. 13, p. 698, il dit qu'il faut que tous apprennent la vérité de Jésus-Christ pour être sauvés, quand même ils posséde-

roient toute la philosophie des Grecs. Chap. 14, p. 699, il se propose de montrer les vérités que les Grecs ont dérobées dans la philosophie des barbares, c'est-à-dire des Hébreux. Conséquemment il cite les divers passages de l'Ecriture sainte auxquels il croit que les philosophes et les poëtes Grecs ont fait allusion, *sans les entendre*. Page 710, il dit que Platon dans une de ses lettres a parlé clairement du Père et du Fils, et qu'il a tiré, *on ne sait comment*, ces notions des Ecritures hébraïques. Après avoir cité ce qu'a dit Platon dans sa *Lettre à Denis*, du premier principe, du second et du troisième, Clément ajoute : « Pour moi j'entends cela de la » *sainte Trinité*, je crois que le *second* » est le Fils qui a fait toutes choses par » la volonté du Père, et que *le troisième* » est le Saint-Esprit. » Il finit par dire, p. 730, que les Grecs ne connoissent ni comment Dieu est Seigneur, ni comment il est Père et créateur, ni l'*économie des autres vérités*, à moins qu'ils ne les aient apprises de la vérité même.

Il est à remarquer 1° que Clément d'Alexandrie n'attribue pas à Platon seul des connoissances puisées chez les Hébreux, mais à Pythagore, à Héraclite, à Zénon, etc., et même aux poëtes. 2° Il ne prétend point que tous ces Grecs ont lu les livres des Hébreux, mais qu'ils ont reçu de ceux-ci par tradition plusieurs vérités *sans les entendre*. 3° Il soutient que, pour en avoir une exacte connoissance, il faut les apprendre de Jésus-Christ ou de ceux qu'il a instruits. 4° Il ne fait aucune mention des platoniciens d'Alexandrie; il les avoit vus naître, il lui convenoit mieux d'être leur maître que leur disciple. On voit qu'il avoit de Platon la même opinion que saint Justin, mais que ni l'un ni l'autre n'ont pu être tentés de le prendre pour guide dans l'explication des passages de l'Ecriture sainte qu'il avoit ouï citer *sans les entendre*.

Cela n'a pas empêché Mosheim d'affirmer que ces docteurs chrétiens « expli» quoient ce que disent nos livres saints » du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » de manière que *cela s'accordât* avec » les trois natures en Dieu, ou avec les » trois hypostases de Platon, de Par» ménide et d'autres, » *Hist. christ.*, sæc. 2, § 34. Expression perfide, elle donne à entendre que pour gagner les philosophes, les Pères travestissoient la doctrine des livres saints, afin de la faire cadrer avec celle des philosophes : c'est une calomnie. 1° Comment pouvoient-ils en être tentés en avouant que ces derniers avoient fait allusion à des paroles de l'Ecriture, *sans les entendre et sans connoître l'économie de ces vérités ?* 2° Il est faux que Platon ni Parménide aient admis en Dieu trois natures, trois hypostases ou trois personnes subsistantes; nous l'avons fait voir. 3° Encore une fois, il n'étoit pas nécessaire, pour étonner les païens, de leur montrer dans Platon la même doctrine, le même sens, le même mystère que dans l'Ecriture; il suffisoit de leur mettre sous les yeux des expressions à peu près semblables. Ainsi Mosheim suppose que les Pères se sont rendus coupables d'une infidélité, sans besoin, sans justesse, et contre la réclamation de leur conscience. C'est pousser trop loin la licence de noircir ces saints personnages.

Origène témoigne encore moins de penchant pour la doctrine de Platon, *de Princip.*, lib. 1, c. 3. « Tous ceux, dit-il, » qui admettent en quelque manière une » providence, avouent que Dieu est sans » principe, qu'il a créé et arrangé toutes » choses, qu'il en est l'auteur et le Père. » Mais nous ne sommes pas les seuls qui » lui attribuent un Fils : quoique cela » paroisse étonnant et incroyable à ceux » qui font profession de philosophie chez » les Grecs et chez les Barbares, cepen» dant quelques-uns semblent en avoir » eu une notion, lorsqu'ils disent que » tout a été créé par le Verbe ou par la » parole de Dieu. Pour nous qui croyons » à sa doctrine, et qui la tenons pour » certainement révélée, nous sommes » persuadés qu'il est impossible d'expli» quer et de faire connoître aux hommes » la nature sublime et divine du Fils de » Dieu, sans avoir la connoissance de » l'Ecriture sainte, inspirée par le Saint» Esprit, c'est-à-dire de l'Evangile, de

» la loi et des prophètes, comme Jésus-
» Christ lui-même nous en assure. Quant
» à l'existence du Saint-Esprit, personne
» n'a pu en avoir seulement un soupçon,
» si ce n'est ceux qui ont lu la loi et les
» prophètes, ou qui font profession de
» croire en Jésus-Christ. »

On est étonné de ces dernières paroles, quand on se rappelle que Clément d'Alexandrie et les platoniciens croyoient voir une *Trinité* dans la lettre de Platon à Denis; cela prouve qu'Origène n'étoit pas de même sentiment, et qu'il n'accordoit pas à Platon des connoissances plus sublimes qu'aux autres philosophes païens. Il en résulte encore que ce Père n'avoit pas contracté dans l'école d'Ammonius l'entêtement des nouveaux platoniciens. On ne voit pas sur quoi fondé le savant Huet a pu dire que le platonisme s'enracina tellement dans l'esprit d'Origène, qu'il y étouffa les fruits de la doctrine chrétienne, *Orig.*, l. 1, c. 1, § 5. Ce Père atteste lui-même qu'avant de prendre aucune leçon de philosophie, il s'étoit livré tout entier à l'étude des livres saints. *Op.*, t. 1, p. 4.

Tertullien, qui vivoit dans ce même temps, n'avoit aucune connoissance de ce qu'enseignoit l'école d'Alexandrie. Il soutient que toutes les hérésies sont l'ouvrage des philosophes, et il le prouve en détail; il ne veut point d'un christianisme stoïcien, platonicien ni dialecticien, *de Præscr. Hær.*, c. 7; *adv. Marcion.*, l. 1, c. 12, l. 5, c. 19, etc. Saint Cyprien, qui regardoit Tertullien comme son maître, ne pensoit sûrement pas autrement que lui.

Voilà ce qu'ont dit les Pères des trois premiers siècles, et antérieurs au concile de Nicée; loin d'y trouver des marques du platonisme décidé qu'on leur reproche, nous n'y voyons que des preuves du contraire. Dans ce concile même, et dans les temps postérieurs, Arius fut accusé d'avoir puisé son hérésie dans Platon, quelques-uns dirent que Platon avoit été moins impie que lui, *Syst. intell. de Cudworth*, c. 4, § 36, pag. 875, note (*h*). Que cette accusation ait été vraie ou fausse, peu nous importe; il s'ensuit toujours que les Pères de Nicée et ceux qui les ont suivis étoient bien éloignés de chercher dans Platon les notions de la *sainte Trinité*. Cudworth les a donc calomniés lorsqu'il a dit que leur doctrine, et en particulier celle de saint Athanase, étoit plus platonicienne que celle d'Arius, *ibid.*, p. 887; nous avons démontré la fausseté de ce fait par le texte même de Platon.

Plus nous lisons les anciens, plus nous sommes étonnés de la témérité des sociniens et de leurs fauteurs, qui osent accuser les Pères d'avoir forgé le mystère de la *sainte Trinité* sur des notions platoniques. L'ont-ils jamais prouvé autrement que par l'Ecriture sainte? Pour faire voir que les païens, et surtout les philosophes, avoient tort de rejeter ce dogme comme impossible et absurde, ils ont montré que Platon avoit dit quelque chose d'à peu près semblable; s'ensuit-il de là qu'ils ont pris pour modèle et pour règle les notions vagues, obscures et inintelligibles de ce philosophe? L'ont-ils établi interprète des passages de l'Ecriture sainte, pendant qu'ils lui reprochent de ne les avoir pas entendus, lors même qu'il semble y faire allusion? C'est leur supposer un degré de démence dont ils n'étoient certainement pas capables.

Beausobre prétend qu'il y avoit déjà des traces de la *Trinité* dans la théologie orientale, et que Platon en avoit emprunté les idées que l'on en trouve dans sa philosophie. Pour toute preuve, il cite ce vers des oracles de Zoroastre : *Dans tout le monde brille la* trinité *dont l'unité est le principe*. Mais il n'a pas pu ignorer que les prétendus oracles de Zoroastre sont un ouvrage forgé par les nouveaux platoniciens, et qui ne mérite aucune attention. D'ailleurs il est évident que, dans ce passage, τριάς signifie le nombre de trois, et non une *trinité* telle que l'on s'obstine à la trouver dans Platon.

Il est fâcheux qu'en réfutant les sociniens, les protestants aient contribué à nourrir leur prévention, en avouant très-mal à propos que les Pères ont emprunté *plusieurs choses* de Platon et des platoniciens, sans pouvoir dire quelles sont ces choses. Mosheim qui a

donné dans ce travers, dans ses *Notes sur Cudworth* et ailleurs, le condamne lui-même, lorsqu'il est question des hérésies et des hérétiques. « Je ne puis » approuver, dit-il, la conduite de ceux » qui recherchent avec trop de subtilité » l'origine des erreurs. Dès qu'ils trou- » vent la moindre ressemblance entre » deux opinions, ils ne manquent pas de » dire : Celle-ci vient de Platon, celle-là » d'Aristote, cette autre de Hobbes ou » de Descartes. N'y a-t-il donc pas assez » de corruption et de démence dans l'es- » prit humain pour forger des erreurs, » en raisonnant de travers, sans avoir » besoin de maître ni de modèle? » *Notes sur Cudworth, ibid.*, p. 876, n. (*h*). Si cette censure est juste, combien ne sont pas plus condamnables ceux qui, sur la plus légère ressemblance d'expression, accusent les Pères d'avoir pris telle chose dans Platon ou chez les platoniciens, pendant qu'ils l'ont évidemment puisée dans l'Ecriture sainte et dans la tradition de l'Eglise? *Voy.* Emanation, Philosophie, Platonisme, § 3 et 4, etc.

Trinité, fête qui se célèbre dans l'Eglise romaine le premier dimanche après la Pentecôte, en l'honneur du mystère de la *sainte Trinité.*

A proprement parler, tout le culte des chrétiens consiste dans l'adoration d'un seul Dieu en trois Personnes, Père, Fils, et Saint-Esprit; non-seulement toutes les fêtes des mystères se rapportent à cet objet, puisque toutes les œuvres de la création, de la rédemption et de la sanctification des hommes, sont communes aux trois Personnes divines; mais les fêtes même des anges et des saints ne sont instituées que pour honorer en eux les dons et les opérations de la grâce divine, et pour rendre gloire à Dieu de leur sainteté et de leur bonheur. « Celui qui sanctifie, dit saint » Paul, et ceux qui sont sanctifiés, vien- » nent tous d'un même principe, » *Heb.*, c. 2, ℣. 11. Il a été néanmoins très-convenable d'établir une fête et un office particulier dans lequel on a rassemblé tous les passages de l'Ecriture sainte et les extraits des Pères les plus propres à confirmer la foi de l'Eglise touchant ce mystère, et à mettre les ministres de la religion en état d'instruire solidement les fidèles sur cet article essentiel du christianisme.

A la vérité, cette institution est moderne; mais elle n'en est pas moins respectable. Vers l'an 920, Etienne, évêque de Liége, fit dresser un office de la *Trinité* qui s'établit peu à peu dans plusieurs églises; on en disoit la messe dans les jours de féries pour lesquels il n'y avoit point d'office propre; en quelques endroits l'on en fit une fête. Alexandre II, mort l'an 1073, ne voulut pas l'approuver; Alexandre III, sur la fin du douzième siècle, déclara encore que l'Eglise romaine ne la reconnoissoit point. Pothon, moine de Prum, en combattit l'usage; d'autres le désapprouvèrent encore au treizième siècle. Il craignoit que cette fête ne fît oublier l'observation que nous venons de faire, savoir, que toutes les solennités de l'année sont consacrées à l'honneur et au culte de la *sainte Trinité.* Cependant le concile d'Arles, tenu l'an 1260, établit celle-ci pour sa province. On croit que ce fut Jean XXII qui la fit adopter dans l'Eglise de Rome au quatorzième siècle, et qui la fixa au premier dimanche après la Pentecôte; mais cet usage ne fut pas suivi partout, puisque l'an 1405 le cardinal Pierre d'Ailly sollicita encore Benoît XIII reconnu pour lors en France, de le faire observer, et Gerson dit que de son temps cette institution étoit encore toute nouvelle.

Il faut remarquer que, pendant le dixième siècle et les suivants, l'Europe fut infestée par plusieurs sectes d'hérétiques qui enseignoient des erreurs touchant le mystère de la *sainte Trinité.* Les manichéens déguisés sous différents noms ne le reconnoissoient pas, ou l'entendoient très-mal; Roscelin étoit trithéiste; Abailard et Gilbert de la Porrée ne furent pas plus orthodoxes; la plupart des sectes fanatiques qui s'élevèrent pendant le quatorzième siècle n'avoient rien de fixe dans leurs opinions. Il n'est donc pas étonnant que, dans ces temps malheureux, des évêques et d'au-

tres saints personnages aient compris la nécessité de confirmer les peuples dans la foi à la *sainte Trinité;* et comme ce besoin ne se fit pas également sentir partout, d'autres crurent qu'il y auroit du danger à en établir la fête ; mais elle n'a jamais été plus nécessaire que depuis la naissance du socinianisme. Nous avons vu ailleurs que des raisons semblables ont donné lieu à l'institution de la Fête-Dieu. *Voyez* Baillet, *Hist. des fêtes mobiles;* Thomassin, *Traité des fêtes,* l. 2, c. 18. Les Grecs font l'office de la *sainte Trinité* le lundi, lendemain de la fête de la Pentecôte; on ignore depuis quel temps ils sont dans cet usage.

Trinité, nom d'une confrérie ou société pieuse, établie à Rome par saint Philippe de Néri, l'an 1548, pour avoir soin des pèlerins qui viennent de toutes les parties du monde visiter les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul. Il y a pour ce sujet un hospice ou maison dans laquelle on reçoit et on entretient pendant trois jours, non-seulement les pèlerins, mais encore les pauvres convalescents qui, étant sortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être sujets à des rechutes.

Cet établissement se fit d'abord dans l'église de Saint-Sauveur *in campo;* il ne consistoit que dans quinze personnes, qui tous les premiers dimanches du mois se rassembloient dans cette église pour pratiquer les exercices de piété prescrits par saint Philippe de Néri, et y entendre ses exhortations. En 1558, Paul IV donna à cette pieuse association l'église de Saint-Benoît, et les confrères lui donnèrent le nom de la *Sainte-Trinité.* Depuis ce temps-là on a bâti à côté de cette église un hôpital très-vaste pour y loger les pèlerins et les convalescents. L'utilité de cet établissement l'a rendu très-considérable ; la plupart des nobles de Rome de l'un et de l'autre sexe se font honneur d'y être associés.

Comme il falloit un nombre d'ecclésiastiques pour desservir cet hospice, pour instruire ceux qui y séjournent, et pour leur administrer les sacrements, l'on y a établi une congrégation de douze prêtres qui y logent et qui y vivent en communauté, comme dans un monastère.

Trinité créée. L'on a ainsi nommé la sainte famille, composée de saint Joseph, de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus. En 1659, dans la ville de la Rochelle, un certain nombre de filles vertueuses se rassemblèrent dans une maison pour travailler à l'éducation des filles orphelines. Bientôt après, elles eurent envie d'embrasser la vie régulière et de faire des vœux. On dressa pour elles des règles et des constitutions qui furent imprimées à Paris en 1664, sous le titre de *Règles des filles de la Trinité créée,* dites religieuses de la congrégation de saint Joseph. On ne connoît point d'autre maison de cet ordre ; mais dans plusieurs villes du royaume il y a des congrégations de filles, établies sous un autre titre, pour vaquer à cette bonne œuvre. *Voyez* Orphelin.

TRISACRAMENTAIRES. Parmi les protestants il s'est trouvé quelques sectaires à qui l'on a donné ce nom, parce qu'ils admettoient trois sacrements, le baptême, la cène ou l'eucharistie, et l'absolution, au lieu que les autres ne reconnoissent que les deux premiers. Quelques auteurs ont cru que les anglicans regardoient encore l'ordination comme un sacrement ; d'autres ont pensé que c'étoit la confirmation ; mais ces deux faits sont contredits par la *confession de foi anglicane,* art. 25. *Voyez* Anglican.

TRISAGION, mot grec, composé de τρὶς, *trois fois,* et d'ἅγιος, *saint;* c'est une formule de louange adressée à Dieu, *Isaï.,* c. 6, ℣. 3 : « Saint, Saint, Saint » est le Seigneur Dieu des armées ; toute » la terre est remplie de sa gloire. » Elle est répétée dans l'*Apoc.,* c. 4, ℣. 8, où nous voyons la liturgie chrétienne représentée sous l'image de la gloire éternelle. Aussi l'Eglise l'a conservée dans le saint sacrifice de la messe, et l'a placée après la préface, immédiatement avant le canon ; l'on ne peut pas douter qu'elle ne vienne des apôtres. Les paroles qui suivent : « Béni soit celui qui » vient au nom du Seigneur, salut et

» gloire lui viennent du ciel, » sont tirées de l'Evangile, *Matth.*, c. 21, ℣. 9. Dans les *Constitutions apostoliques* elles sont remplacées par celles-ci : « Qu'il soit béni » dans tous les siècles. *Amen.* » Saint Jean Chrysostome les a répétées plus d'une fois de cette manière. Saint Cyrille de Jérusalem, après avoir cité les paroles d'Isaïe, ajoute, *Catech. mystag.*, 5 : « Nous répétons cette théologie sacrée » que les séraphins chantent, et qui » nous est venue par tradition, afin que » par cette psalmodie céleste nous com- » muniquions avec la sublime milice du » ciel. » Saint Ambroise dit qu'on chante le *trisagion* en Orient et en Occident pour honorer l'unité et la trinité de Dieu, l. 3, *de Spir. Sancto*, c. 12.

Dans la suite on se servit d'une autre formule conçue en ces termes : *Saint Dieu, saint puissant, saint immortel, ayez pitié de nous.* L'Eglise latine ne la chante qu'une fois l'année, le vendredi saint, avant l'adoration de la croix, et on la répète trois fois en grec et en latin ; mais elle est d'un usage journalier dans l'Eglise grecque. Saint Jean-Damascène, Ceidrenus, Balsamon, le pape Félix III, Nicéphore et d'autres, disent qu'elle fut introduite par saint Proclus, patriarche de Constantinople, l'an 446, sous le règne de Théodose le Jeune, à l'occasion d'un horrible tremblement de terre qui arriva pour lors. Ils ajoutent que le peuple chanta ce nouveau *Trisagion* avec d'autant plus d'ardeur, qu'il attribuoit cette calamité aux blasphèmes que les hérétiques de cette ville vomissoient contre le Fils de Dieu, et qu'incontinent après ce fléau cessa. Le concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, l'adopta. Saint Jean-Damascène dit que les orthodoxes s'en servoient pour exprimer leur foi touchant la sainte Trinité ; que *Dieu saint* désignoit le Père, *Dieu fort* le Fils, *Dieu immortel* le Saint-Esprit.

Vers l'an 481, Pierre Gnaphée ou le Foulon, moine usurpateur du siége d'Antioche, ennemi déclaré du concile de Chalcédoine, et protégé par l'empereur Zénon, ordonna d'ajouter au *trisagion* ces paroles : *Qui avez été crucifié pour nous*, afin d'insinuer que toute la Trinité avoit souffert en Jésus-Christ, et d'établir ainsi l'hérésie des *théopaschites* ou *patripassiens. Voy.* ce mot. C'étoit une conséquence de celle d'Eutychès, qui soutenoit qu'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une seule nature, et qu'en lui l'humanité étoit absorbée par la divinité : erreur à laquelle Pierre le Foulon étoit opiniâtrément attaché. Conséquemment le pape Félix III et les orthodoxes rejetèrent cette addition, et pour en corriger le sens, les uns opinèrent à dire : « Dieu saint, Dieu fort, Dieu » immortel, Jésus-Christ notre Roi qui » avez souffert pour nous, ayez pitié de » nous ; » les autres, à retenir l'ancienne formule, en ajoutant seulement : *sainte Trinité*, ayez pitié de nous. Tous ces changements causèrent des troubles dont les protestants n'ont pas manqué de rejeter tout l'odieux sur les catholiques, comme si ces derniers avoient été obligés d'abjurer leur croyance pour empêcher des hérétiques fougueux d'exciter des séditions. *Voyez* Mosheim, *Hist. eccl.*, 5e siècle, 2e part., c. 5, § 19.

Enfin, malgré tous les efforts de Pierre le Foulon et des adhérents, le *trisagion* de saint Proclus est demeuré sans addition, et il est encore tel dans *les liturgies latine, grecque, éthiopienne, cophte, syriaque, mozarabique*, etc. *V.* Bingham, *Orig. ecclés.*, t. 6, l. 14, c. 2, § 3 ; *Notes du P. Ménard, sur le Sacram. de S. Grég.*, p. 10. De là il résulte que l'Eglise a toujours voulu que ses prières publiques fussent l'expression de sa foi.

TRITHÉISME est l'hérésie de ceux qui ont enseigné qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances divines, par conséquent trois dieux.

Dès que des raisonneurs ont voulu expliquer le mystère de la sainte Trinité, sans consulter la tradition et l'enseignement de l'Eglise, ils ont presque toujours donné dans l'un ou l'autre des deux excès : les uns, pour ne pas paroître supposer trois dieux, sont tombés dans le sabellianisme ; ils ont soutenu qu'il n'y a en Dieu qu'une personne,

savoir, le Père; que les deux autres ne sont que deux dénominations, ou deux différents aspects de la Divinité. Les autres, pour éviter cette erreur, ont parlé des trois personnes, comme si c'étoient trois essences, trois substances ou trois natures distinctes, et sont ainsi devenus *trithéistes*.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette hésésie a pris naissance parmi les eutychiens ou monophysites qui n'admettoient qu'une seule nature en Jésus-Christ. On prétend que son premier auteur fut Jean Acusnage, philosophe syrien; il eut pour principaux sectateurs Conon, évêque de Tarse, et Jean Philoponus, grammairien d'Alexandrie. Comme ces deux derniers se divisèrent sur d'autres points de doctrine, on distingua les *trithéistes cononites* d'avec les *trithéistes philoponistes*. D'autre part, Damien, évêque d'Alexandrie, distingua l'essence divine des trois personnes; il nia que chacune d'elles, considérée en particulier et abstractivement des deux autres, fût Dieu. Il avouoit néanmoins qu'il y avoit entre elles une nature divine ou une divinité commune, par la participation de laquelle chaque Personne étoit Dieu. On ne conçoit rien à ce verbiage, sinon que Damien concevoit la Divinité comme un tout, dont chaque personne n'étoit qu'une partie. Il eut néanmoins des sectateurs que l'on nomma *damianistes*.

Les ariens qui nioient la divinité du Verbe, et les macédoniens qui ne reconnoissoient point celle du Saint-Esprit, n'ont pas manqué d'accuser de *trithéisme* les catholiques qui soutenoient l'une et l'autre. Aujourd'hui les unitaires ou sociniens nous font encore le même reproche très-mal à propos, puisque nous soutenons l'identité numérique de nature ou d'essence dans les trois personnes divines.

Dans une dispute qu'il y a eu en Angleterre sur ce sujet entre le docteur Sherlock et le docteur South, on prétend que celui-ci est tombé dans le sabellianisme en soutenant trop rigoureusement l'unité de la nature divine, et que le premier a donné dans le *trithéisme* en expliquant la trinité des personnes d'une manière trop absolue. Le seul moyen de garder un juste milieu et d'éviter toute erreur, en parlant de ce mystère incompréhensible, est de s'en tenir scrupuleusement au langage et aux expressions approuvées par l'Eglise. *Voyez* TRINITÉ.

TROIS CHAPITRES. *Voyez* NESTORIANISME.

TROMPETTES (fêtes des), solennité des Hébreux qui se célébroit le premier jour de la lune du mois *tisri* ou de septembre, jour auquel ils commençoient leur année civile, au lieu que leur année religieuse commençoit à la nouvelle lune de *nisan* ou de mars. Il est à remarquer que c'étoit dans l'intervalle qui s'écouloit depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui de l'automne, que les Hébreux célébroient presque toutes leurs fêtes : preuve assez sensible qu'elles avoient rapport aux travaux de l'agriculture, aussi bien qu'aux événements particuliers qui y avoient donné lieu. *V.* FÊTES JUIVES.

Celle des *trompettes* leur étoit ordonnée, *Levit.*, cap. 23, ℣. 24, et *Num.*, cap. 29, ℣. 1. « Le premier jour du » septième mois, leur dit Moïse, sera » pour vous un jour saint et vénérable; » vous vous abstiendrez de toute œuvre » servile, et il sera marqué par le son » des *trompettes*. » Outre les sacrifices que l'on offroit à chaque néoménie ou nouvelle lune, il y en avoit d'autres prescrits spécialement pour ce jour-là. Le dixième de ce même mois étoit destiné à la fête des Expiations, et le quinzième à la fête des Tabernacles, *ibid.* Alors on avoit fini la récolte de tous les fruits de la terre; c'étoit donc le moment auquel commençoient les six mois de repos pendant lesquels on pouvoit s'occuper plus librement des affaires civiles.

Faute d'avoir fait cette remarque, les critiques ont cherché vainement les raisons de cette solennité, et les événements de l'histoire juive, auxquels elle pouvoit faire allusion; ils n'en ont point trouvé dans l'Ecriture sainte, et leurs conjectures n'aboutissent à rien. Dans tous les mois de l'année, la néoménie étoit annoncée par le son des *trom-*

pettes ; mais à celle de septembre ce signal étoit plus solennel, par la raison que nous avons dite. *Voyez* NÉOMÉNIE.

Il seroit inutile de disserter sur les différentes espèces de *trompettes* dont les Hébreux se servoient dans les différentes occasions ; les critiques qui se sont livrés à cette recherche ne nous ont pas beaucoup satisfaits. Peut-être auroient-ils mieux réussi, s'ils avoient connu les différentes espèces de cors dont se servent les bergers, dans les divers pays du monde, pour appeler et rassembler leurs troupeaux. C'est dans la vie pastorale qu'il faut chercher l'origine des usages des anciens Orientaux. Nous ne nous arrêterons pas non plus à détailler les rites que les juifs modernes ont ajoutés ou substitués à ceux de leurs aïeux, ni les imaginations qu'ils ont mêlées aux récits des livres saints. Ces nouveaux usages, uniquement fondés sur les prétendues traditions du Talmud et des rabbins, ne peuvent contribuer en rien à l'intelligence de l'Ecriture sainte.

Il nous paroît plus nécessaire d'examiner le sentiment de Spencer, qui prétend que le son des *trompettes* aux néoménies, particulièrement à celle de septembre, pour annoncer le commencement de l'année civile, est un rit emprunté des païens, et qu'il étoit en usage chez toutes les nations idolâtres dont les Hébreux étoient environnés ; que toute la différence qu'il y a consiste en ce que les premiers célébroient ces fêtes à l'honneur des fausses divinités, au lieu que Moïse les consacra au culte du vrai Dieu. Déjà nous avons réfuté ce système à l'article LOI CÉRÉMONIELLE, § 2 ; mais il est bon d'y insister encore.

1° Rien n'est plus faux que ce raisonnement : tel rit a été en usage chez les païens plus anciens que les Israélites, donc ceux-ci l'ont emprunté d'eux et l'ont pratiqué par imitation. Nous avons fait voir que la plupart des usages, soit civils soit religieux, pervertis par les païens, ont été pratiqués par les patriarches longtemps avant la naissance du paganisme ; donc il est plus naturel que Moïse et les Hébreux les aient reçus des patriarches leurs aïeux, que des étrangers qu'ils regardoient plutôt comme des ennemis que comme des frères. D'ailleurs ces mêmes usages se sont retrouvés aux extrémités du monde chez des Sauvages isolés et privés de tout commerce avec les autres nations ; donc ils ne leur sont pas venus par emprunt, mais par un instinct naturel. Or, rien n'étoit plus naturel aux Orientaux encore nomades, qui passoient les nuits à la garde de leurs troupeaux, que de voir avec satisfaction le renouvellement de la lune dont la lumière leur étoit si nécessaire, d'annoncer ce phénomène par des démonstrations de joie et par le son de leurs instruments rustiques. Jusque-là cette fête n'avoit rien de blâmable, elle étoit conforme à l'intention du Créateur, *Gen.*, c. 1, ℣. 14. Elle n'est devenue superstitieuse que quand ces mêmes peuples ont commencé à prendre les astres pour leurs dieux. Mais les patriarches n'adoroient point les astres, *Job*, c. 31, ℣. 26, et Moïse avoit sévèrement défendu ce culte aux Juifs, *Deut.*, c. 4, ℣. 19 ; c. 17, ℣. 3. Il n'auroit certainement pas conservé les néoménies, s'il les avoit regardées comme des fêtes païennes dans l'origine, et comme des pratiques d'idolâtrie.

2° L'on raisonne encore plus mal en disant : Moïse a pris les plus grandes précautions pour que les néoménies des Hébreux ne fussent consacrées qu'au vrai Dieu, et pour en bannir toute pratique d'idolâtrie et de superstition ; donc il a imité au fond les fêtes des païens, il n'en a retranché que les abus. Pour que cette conséquence fût juste, il faudroit prouver solidement que les païens ont célébré les néoménies avant les adorateurs du vrai Dieu : voilà ce que Spencer n'a pas fait, et ce qu'il lui étoit impossible de faire. Il n'a pas prouvé non plus que *du temps de Moïse* les nations idolâtres annonçoient les néoménies par le son des *trompettes ;* il n'a pu citer que des auteurs profanes postérieurs de mille ans au moins à ce législateur : étoient-ils en état de nous apprendre ce qui s'est passé, pendant cet intervalle, chez les nations dont ils parloient?

3° Nous avons des témoignages posi-

tifs plus anciens pour faire voir que les Israélites ont observé les néoménies et les ont annoncées par le son des *trompettes*, longtemps avant Moïse. David, qui a précédé de plus de cinq cents ans tous les historiens profanes, dit aux Juifs, *Psal.* 80, ℣. 4 : « Sonnez de la » *trompette* à la néoménie, à ce grand » jour de solennité ; c'est un précepte » pour Israël et une ordonnance du Dieu » de Jacob. Il l'a imposée à sa postérité, *lorsqu'elle entra en Egypte*, où » elle entendit une langue qu'elle ne » connoissoit pas, où son dos fut courbé » sous le poids des fardeaux, où ses bras » furent fatigués par le travail. » Nous savons que la Vulgate porte : *lorsqu'elle est sortie de l'Egypte ;* mais nous traduisons conformément au texte hébreu, et la suite du passage exige évidemment ce sens. Il en résulte que Jacob et sa postérité ont observé les néoménies deux cents ans avant que la loi en fût portée ou renouvelée par Moïse.

4° Spencer soutient que les Israélites, accablés de travaux en Egypte, n'ont pas pu y conserver les mœurs et les usages de leurs aïeux, et qu'ils ont eu tout le temps de les oublier. Il se trompe. L'Ecriture atteste qu'ils ont conservé en Egypte la vie pastorale, que c'est pour cela qu'ils habitoient dans le canton de Gessen, pays de pâturages, et qu'ils en sortirent avec de nombreux troupeaux, *Exod.*, c. 12, ℣. 38. Ce peuple, composé de six cent mille hommes faits, ne pouvoit être employé tout entier et en même temps aux travaux publics, mais par bandes qui se succédoient. Il est donc certain qu'il conserva dans la terre de Gessen les usages, les mœurs, le langage de ses aïeux. D'ailleurs il n'y a aucune preuve que chez les Egyptiens les néoménies fussent annoncées par le son des *trompettes*.

5° Ce même critique a encore tort de dire que chez les Hébreux rassemblés en corps de nation, il auroit été plus convenable d'annoncer par des affiches le commencement de l'année civile, que par le son des *trompettes ;* qu'il faut donc que cela se soit fait à l'imitation des autres peuples. Fausse remarque et fausse conséquence. Après la sortie d'Egypte, les Israélites demeurèrent dans le désert pendant quarante ans ; ils continuèrent à y mener la vie pastorale, quoiqu'ils campassent les uns près des autres. Ils y conservèrent tout leur bétail ; le Psalmiste nous apprend que la quantité n'en diminua point. *Ps.* 106, ℣. 38. Au sortir du désert, les tribus de Ruben et de Gad, riches en troupeaux, demandèrent de demeurer à l'orient du Jourdain, pays de pâturages, *Num.*, c. 32, ℣. 1 ; et, selon les relations des voyageurs, il est encore tel aujourd'hui. En second lieu, les peuples qui passent à l'état de civilisation ne quittent pas pour cela leurs anciens usages, à moins qu'ils n'y soient obligés par de grandes raisons, et ils tiennent encore plus fort aux pratiques de religion qu'aux autres. Il y avoit longtemps que les Romains étoient policés, lorsqu'ils alloient encore en cérémonie planter un clou au Capitole au commencement de l'année : ce vieil usage, qu'ils tenoient de leurs aïeux, étoit beaucoup plus ridicule que celui d'annoncer le commencement de l'année par le son des *trompettes*. Il ne seroit pas difficile de montrer que nous conservons encore des restes des mœurs qui furent apportées dans nos climats par les Francs, il y a plus de treize cents ans. En 3e lieu, Moïse vouloit que les Israélites fussent instruits de ce qu'ils devoient faire, non par des affiches, mais par les leçons des prêtres et par la lecture de ses lois : méthode beaucoup plus sûre et plus convenable que toute autre.

Pour prendre le véritable esprit des lois et des coutumes des Hébreux, il ne sert à rien de les comparer à celles des Grecs, des Romains et des autres nations qui ont figuré dans le monde mille ou douze cents ans après Moïse ; il faut remonter plus haut, et connoître les mœurs, les usages, les habitudes des peuples nomades, surtout des Orientaux ; et le meilleur guide que l'on puisse suivre dans cette recherche, ce sont les livres mêmes de ce législateur. Mais la plupart de nos critiques n'ont pas pris cette peine ; ils se sont contentés d'étaler beaucoup d'érudition profane,

de citer Hérodote, Diodore de Sicile, Manéthon, etc., même des rabbins, sans faire attention que tous ces écrivains étoient trop modernes pour être instruits de ce qui s'est fait dans les premiers âges du monde. C'est principalement par ce défaut que Spencer a péché dans tout son ouvrage. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

TRONE. *Voyez* THRONE.

TROPIQUES. Saint Athanase, dans sa *Lettre à Sérapion*, nomme ainsi les hérétiques macédoniens, parce qu'ils expliquoient par des *tropes*, ou dans un sens figuré, les passages de l'Ecriture sainte qui parlent du Saint-Esprit, afin de prouver que ce n'étoit pas une personne, mais une opération divine. Les sociniens font encore de même, et répètent les interprétations forcées de ces anciens sectaires.

Quelques controversistes catholiques ont aussi donné le nom de *tropiques* ou de *tropistes* aux sacramentaires qui expliquent les paroles de l'institution de l'eucharistie dans un sens figuré. On sait que le mot grec τροπὴ signifie *tournure, changement.*

TROPITES, hérétiques dont parle saint Philastre, *Hær.* 70, qui soutenoient que par l'incarnation le Verbe divin avoit été changé en chair ou en homme, et avoit cessé d'être une personne divine. C'est ainsi qu'ils entendoient les paroles de saint Jean : *le Verbe a été fait chair.* Ils ne faisoient pas attention, dit saint Philastre, que le Verbe divin est immuable, puisqu'il est Dieu et Fils de Dieu; il ne peut donc pas cesser d'être ce qu'il est. Lui-même a formé par sa puissance la chair ou l'humanité dont il s'est revêtu, afin de se rendre visible aux hommes, de les instruire, et d'opérer leur salut. Tertullien avoit déjà réfuté cette erreur, *Lib. de Carne Christi*, cap. 10 et seq. Elle fut renouvelée par quelques eutychiens au 5e siècle.

TRULLUM. Nous avons parlé du concile *in Trullo* au mot CONSTANTINOPLE.

TUNIQUE. *Voyez* HABITS SACRÉS.

TURLUPINS. Sectes d'hérétiques ou plutôt de libertins qui se répandirent en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, pendant le 13e et le 14e siècles. Ils faisoient profession publique d'impudence; ils soutenoient que l'on ne doit avoir honte de rien de ce qui est naturel, puisque c'est l'ouvrage de Dieu; conséquemment ils alloient nus par les rues, et plusieurs commirent publiquement les mêmes impudicités que l'on a reprochées aux anciens cyniques. Sous le voile d'une fausse spiritualité, ils séduisirent une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, ils bravèrent les censures et les condamnations portées contre eux par plusieurs conciles, ils osèrent dogmatiser à Paris. L'an 1373, sous le règne de Charles V, plusieurs furent brûlés dans cette ville avec leurs livres, entre autres un certain Jean d'Abantonne qui étoit leur chef. Déjà l'an 1310, Marguerite Poretta, qui se distinguoit parmi eux, y avoit subi le même supplice avec un de ses confrères. Elle avoit fait un livre dans lequel elle s'efforçoit de prouver que l'âme, lorsqu'elle est absorbée dans l'amour de Dieu, n'est plus soumise à aucune loi, et qu'elle peut, sans se rendre coupable d'aucun crime, satisfaire tous les appétits naturels; tous regardoient la pudeur et la modestie comme des marques de corruption intérieure, comme le caractère d'une âme assujettie à la domination de l'esprit sensuel et animal, etc.

Mosheim, dans son *Hist. ecclesiast.*, 13e siècle, 2e part., c. 5, § 9 et suiv.; 14e siècle, 2e part., c. 5, § 3 et suiv., a prouvé que ces sectaires fanatiques et odieux étoient les mêmes que les *beggards* dont nous avons parlé sous leur nom; la doctrine des uns et des autres étoit la même, il le fait voir par des extraits tirés de leurs livres; il convient, 13e siècle, *ibid.*, § 11, note (*y*), que les accusations formées contre ces hérétiques par les inquisiteurs ne sont point fabuleuses; il ajoute qu'à la vérité plusieurs ne suivoient point dans la pratique les conséquences odieuses de leurs principes, mais qu'un assez grand nombre, après avoir commencé par la séduction d'une fausse spiritualité, finissoient par le libertinage.

Après tous ces aveux, nous ne con-

cevons pas comment cet historien a pu déclamer avec tant d'aigreur contre la cruauté et la barbarie avec laquelle il prétend que ces sectaires ont été traités, contre les poursuites des papes, les sentences des inquisiteurs, etc. Falloit-il donc laisser propager une hérésie aussi pernicieuse à la religion et aux mœurs? Il est constant, par les monuments mêmes que Mosheim a cités, qu'aucun de ces fanatiques n'a été supplicié pour sa doctrine précisément, mais que tous l'ont été pour leur conduite infâme et scandaleuse. D'autres protestants ont encore poussé plus loin la haine contre l'Eglise romaine, lorsqu'ils ont soutenu que tous les hérétiques qui dans le moyen âge se sont révoltés contre elle, n'étoient répréhensibles ni dans leur doctrine ni dans leurs mœurs, qu'on les a calomniés pour les rendre odieux au public, qu'ils n'ont été coupables d'aucun autre crime que d'avoir secoué le joug des lois tyranniques et des superstitions de cette Eglise. Mosheim lui-même n'a pas pu approuver leur entêtement. *Ibid.*

Aucun des auteurs qui ont parlé des *turlupins* n'a pu trouver une étymologie satisfaisante de ce nom qu'on leur donnoit en France; ils étoient nommés ailleurs *beggards, piccards, béguins, frères et sœurs de l'esprit libre, pauvres frères adamites*, etc. *Voyez* Du Cange, au mot TURLUPINI.

TYPASE, ville d'Afrique, devenue célèbre dans l'histoire ecclésiastique par un miracle qui y arriva l'an 484. Hunéric, roi des Vandales, arien décidé, tyran très-cruel, et qui étoit pour lors maître des côtes d'Afrique, exerça une persécution sanglante contre les catholiques qui refusèrent d'abjurer leur foi; il poussa la barbarie jusqu'à faire couper la langue à plusieurs, parce qu'ils persévéroient à confesser la divinité de Jésus-Christ. Six auteurs contemporains rapportent que ces confesseurs, quoique ainsi mutilés, continuèrent de parler aussi distinctement et aussi librement qu'auparavant, qu'ils se retirèrent à Constantinople, où l'empereur Zénon et toute sa cour furent témoins de ce prodige. Il est attesté par Victor, évêque de Vite, dans son *Hist. de la persecution des Vandales*, l. 5; par l'empereur Justinien, troisième successeur de Zénon, dans le code de ses lois, l. 1, tit. 27; par Enée de Gaze, dans son dialogue intitulé *Théophraste;* par Procope, dans l'*Hist. de la guerre des Vandales*, l. 1, c. 8; par le comte Marcellin, et par Victor, évêque de Tunone, dans leurs chroniques. De ces six auteurs, quatre se donnent pour témoins oculaires et déposent de ce qu'ils ont vu. Leurs témoignages sont rapportés dans une dissertation publiée sur ce sujet à Paris, en 1766.

Malgré la répugnance qu'ont les protestants à croire les miracles opérés dans l'Eglise catholique, Abadie, Dodwel, le traducteur de Mosheim, et deux autres Anglois qu'il cite, reconnoissent que celui-ci est incontestable. Il a cependant été attaqué par quelques incrédules d'Angleterre. Les uns ont révoqué en doute l'authenticité des témoignages de ceux qui le rapportent; ils ont dit que, suivant toute apparence, on n'arracha pas entièrement la langue aux prétendus miraculés, qu'il leur en resta une partie suffisante pour pouvoir parler. Ils ont cité deux exemples tirés des *mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, où il est fait mention de deux personnes qui n'avoient plus de langue, et ne laissoient pas de parler. D'autres ont soutenu que le dogme nié par les ariens n'étoit pas assez important pour que Dieu voulût le confirmer par des miracles; que pour savoir la vérité, il ne falloit consulter que l'Ecriture sainte. Ces objections frivoles ont paru assez fortes à Mosheim, pour lui faire conclure qu'il est difficile de décider si ce fait fut naturel ou miraculeux, *Hist. ecclés.*, 5e siècle, 2e part., c. 5, § 4, note (*h*).

Il résulte seulement de là, qu'en fait de miracle aucun témoignage, aucune preuve ne peut convaincre ceux qui ont quelque intérêt à les contester, qu'il suffit qu'un seul incrédule ait hasardé un doute ou une objection quelconque, pour que tous les autres se croient fondés à le nier. Ce procédé est-il raisonnable?

1° Si le nombre de six témoins tous

instruits et respectables par leur rang, n'est pas suffisant pour constater un fait historique, nous demandons combien il en faudroit pour vaincre le pyrrhonisme de nos adversaires. Ceux que nous alléguons n'ont pas su se concerter; les uns ont écrit en Afrique, les autres à Constantinople, les autres ailleurs : aucun n'a pu être assez impudent pour citer un fait fabuleux ou incertain, comme un événement public, connu de toute la ville de Constantinople et de presque tout l'empire. L'auteur de la dissertation dont nous avons parlé a discuté l'un après l'autre les témoignages qu'il rapporte; il a fait voir qu'aucune raison de critique ne peut en affoiblir l'authenticité, qu'ils sont uniformes sur la substance du fait, quoiqu'il y ait quelque variété dans les circonstances; que la manière simple et positive dont ces auteurs s'énoncent ne laisse aucun doute sur leur sincérité et sur leur attention à examiner le fait dont il s'agit.

2° Quatre de ces témoins, en particulier l'empereur Justinien, disent qu'ils l'ont vérifié de leurs propres yeux, qu'ils ont fait ouvrir la bouche aux miraculés, et qu'ils ont vu qu'on leur avoit coupé ou arraché la langue jusqu'à la racine. Ce n'est donc pas le cas de soupçonner que cette opération cruelle avoit été mal faite, et qu'il leur restoit encore une partie de l'organe de la parole.

3° Les deux exemples, tirés des *Mémoires de l'Académie des sciences*, et quelques autres que l'on peut citer, ne détruisent point le surnaturel du fait que nous examinons. Il a été vérifié que dans la bouche de ceux qui parloient sans langue, il restoit du moins une légère partie de cet organe, ou qu'il s'y étoit formé une excroissance qui en tenoit lieu; l'on avoue encore qu'ils ne parloient ni aussi distinctement ni aussi librement que ceux qui ont une langue, qu'ils n'étoient parvenus à pouvoir articuler des sons que par de longs efforts. Au contraire, les miraculés de *Typase*, incontinent après avoir souffert une extirpation entière et cruelle de la langue, continuèrent de parler comme ils avoient fait auparavant; nous soutenons que le fait, revêtu de ces circonstances, est évidemment miraculeux, et qu'il n'est aucun naturaliste sensé qui ose en disconvenir.

4° Ce n'est ni à nos adversaires ni à nous de décider en quels cas ni pour quelles raisons Dieu doit ou ne doit pas faire des miracles; c'est à lui seul d'en juger, et il est absurde de prétendre qu'il n'en a dû faire que pour convertir des juifs ou des païens, et non pour confirmer la foi des fidèles ou pour confondre l'incrédulité des hérétiques. Il est faux que le dogme nié par les ariens ne fût pas assez important pour que Dieu daignât le confirmer par un trait surnaturel de sa puissance. Aux mots Arianisme et Trinité, nous avons fait voir que cette vérité est l'article fondamental du christianisme; que les sociniens, dès qu'ils ont refusé de l'admettre, ont été forcés, par une chaîne de conséquences inévitables, de réduire leur religion à un pur déisme. Une autre absurdité est de dire que pour connoître la vérité ou la fausseté de ce dogme, il faut se borner à consulter l'Ecriture sainte, puisque c'est sur le sens même de l'Ecriture que les ariens, aussi bien que les sociniens, disputoient et disputent encore contre les catholiques; il s'agissoit donc de savoir lequel des deux partis en donnoit la véritable interprétation. A la vérité les protestants qui soutiennent que l'Ecriture sainte est la seule règle de notre foi, qu'elle s'exprime clairement sur tous les articles fondamentaux du christianisme, doivent avoir de la répugnance à convenir que Dieu a fait des miracles pour confirmer les explications des catholiques et confondre celles des ariens; mais l'obstination des protestants à soutenir un système faux ne prouve rien contre des faits solidement établis.

5° On répétera peut-être l'objection triviale des incrédules contre tous les miracles; on dira que si celui de *Typase* avoit été incontestable, il auroit sans doute converti tous les ariens, et qu'il n'en seroit pas resté un seul en Afrique. Rien de plus faux que ce préjugé. Des hérétiques aussi brutaux et aussi

farouches que les vandales ne sont touchés d'aucune preuve, d'aucune raison, d'aucun miracle. Aucun excès d'incrédulité ne peut plus nous surprendre; depuis que nous avons vu les philosophes de nos jours déclarer formellement que, quand ils verroient un miracle, ils ne seroient pas convaincus, et qu'ils s'en fieroient plutôt à leur jugement qu'à leurs yeux.

TYPE, signe, symbole, figure, représentation d'une chose; c'est le sens ordinaire du grec τοπος. Dans l'Ecriture sainte il signifie quelquefois une image, une idole : d'autres fois la figure d'un événement futur; il exprime aussi, ou un modèle qu'il faut suivre, ou un exemple qui doit nous instruire, mais qu'il ne faut pas imiter; saint Paul l'a pris dans ce dernier sens, *I. Cor.*, c. 10, ℣. 6 et 11. Au mot ANTITYPE, nous avons donné les différentes significations de ce dernier.

Quelques auteurs prétendent que tout l'ancien Testament a été un *type* ou une figure du nouveau, que les événements, les lois, les cérémonies, aussi bien que les prophéties, avoient pour but de représenter d'avance les mystères de Jésus-Christ et de son Eglise. Au mot FIGURE, nous avons fait voir le peu de solidité et les inconvénients de ce système. Ceux qui le soutiennent ont voulu se prévaloir de l'exemple des apôtres et des évangélistes qui ont souvent appliqué aux faits du nouveau Testament des prophéties qui sembloient avoir pour objet des événements et des personnages de l'ancien. Sur ce sujet le savant Maldonat a fait des observations très-sages. Quand les apôtres, dit-il, remarquent qu'une prophétie de l'ancien Testament s'est trouvée accomplie par un événement qu'ils rapportent, ils ne l'entendent pas toujours de la même manière; cette expression peut être prise dans quatre sens différents. 1° Cela signifie souvent qu'une chose s'accomplit exactement et à la lettre, selon qu'elle a été prédite; ainsi quand saint Matthieu observe, c. 1, ℣. 22 et 23, que cette prophétie d'Isaïe, cap. 7, ℣. 14, *Une Vierge concevra et enfantera un Fils*, etc., a été accomplie dans la vierge Marie, cela doit s'entendre d'un accomplissement littéral, parce que cette prédiction ne peut être appliquée à aucune autre personne. *Voyez* EMMANUEL.

2° Cela signifie quelquefois qu'une prédiction déjà accomplie dans une personne, se vérifie encore plus exactement à l'égard d'une autre dont la première étoit le *type* ou la figure. Ainsi ces paroles, *I. Reg.*, c. 7, *Je lui tiendrai lieu de père, et je le traiterai comme mon fils*, regardoient directement Salomon; mais saint Paul les applique à Jésus-Christ, *Hebr.*, c. 1, ℣. 6, parce qu'elles se vérifient plus parfaitement en lui qu'à l'égard de Salomon qui étoit le *type* ou la figure du Messie. De même saint Jean observe, c. 19, qu'on ne rompit point les os à Jésus-Christ sur la croix, pour accomplir ce qui étoit dit de l'agneau pascal, *Exod.*, c. 12: *Vous n'en briserez point les os.*

Le 3e sens a lieu, lorsqu'on applique une prophétie à ce qui n'en est ni l'objet immédiat ni le *type*, mais à un objet à qui elle cadre aussi bien que si elle avoit été faite pour lui. Isaïe, par exemple, c. 29, semble borner le reproche que Dieu fait aux Juifs, de l'honorer du bout des lèvres, à ceux de son temps; mais Jésus-Christ l'adresse à ceux auxquels il parloit, parce qu'ils étoient aussi hypocrites que leurs pères, *Matth.*, c. 15, ℣. 7 et 8.

La 4e manière dont une prédiction s'accomplit, c'est lorsqu'un événement prédit, étant déjà arrivé en partie, s'achève entièrement, de manière qu'il n'y a plus rien à désirer pour son parfait accomplissement. Dans ce sens Jésus-Christ, après avoir lu dans la synagogue de Nazareth ces paroles d'Isaïe, c. 61, ℣. 1 : « L'esprit de Dieu est sur moi, » parce qu'il m'a donné l'onction du » prophète, il m'a envoyé annoncer aux » affligés une heureuse nouvelle, etc., » dit à ceux qui l'écoutoient : *Cette Ecriture s'accomplit aujourd'hui sous vos yeux*, *Luc.*, c. 4, ℣. 17 et seq.; parce que le prophète n'avoit rempli qu'imparfaitement l'objet de sa mission, au lieu que Jésus-Christ étoit venu le rem-

plir dans toute la perfection. *Voyez* Maldonat, *in Matth.*, c. 2, ℣. 15.

De ces quatre sens divers, le premier est le seul qui fasse preuve en rigueur contre les Juifs, contre les païens et contre les incrédules, parce qu'ils ne reconnoissent l'autorité, ni de Jésus-Christ ni des apôtres; mais les trois autres servent à confirmer la foi des chrétiens, qui sont convaincus d'ailleurs que ce divin Sauveur et ses disciples étoient envoyés et inspirés de Dieu, aussi bien que les prophètes. C'étoit aussi un argument personnel contre les Juifs qui étoient accoutumés à ces sortes d'applications de l'Ecriture sainte; ceux d'aujourd'hui ont encore tort de le rejeter, puisque ç'a été la méthode de leurs anciens docteurs auxquels ils ajoutent foi, quoique ces derniers en aient souvent abusé. Il n'est presque pas une seule explication des prophéties donnée dans l'Evangile, qui ne soit confirmée par le suffrage des anciens rabbins. *Voyez* Galatin, *de Arcanis cathol. veritatis.*

C'est donc contre toute vérité que quelques incrédules ont prétendu que le christianisme n'est fondé sur aucune autre preuve que sur des explications arbitraires ou sur des sens typiques, figurés, allégoriques, des prophéties de l'ancien Testament. Au mot PROPHÉTIE, nous avons fait voir qu'il y a un très-grand nombre de ces prédictions qui regardent directement, littéralement et uniquement Jésus-Christ, et qu'on ne peut les adapter à d'autres personnages, sans faire violence à tous les termes. Les protestants ne sont pas moins blâmables de reprocher sans cesse aux Pères de l'Eglise d'avoir abusé de l'exemple de Jésus-Christ, des apôtres et des évangélistes; d'avoir porté au dernier excès le goût des allégories et des explications figurées de l'Ecriture sainte; nous avons justifié ces saints docteurs au mot ALLÉGORIE.

Mais les figuristes modernes, qui prétendent que c'est la meilleure manière d'expliquer ces divins livres, ne peuvent tirer aucun avantage de cet exemple, puisque la plupart des motifs qui ont déterminé les Pères, ne subsistent plus. Outre les inconvénients de leur système, il est devenu très-suspect depuis que Jansénius a eu la témérité de dire, tom. 3, *de Gratiâ Christi salvat.*, l. 3, c. 6, p. 116 : « Il est évident que l'ancien Testament n'a été qu'une grande » comédie qui se jouoit moins pour elle-» même que pour le nouveau Testa-» ment. » Il semble que l'on s'attache au figurisme, afin de prouver que ce novateur avoit raison.

TYPE, édit de l'empereur Constant II au sujet des monothélites. *Voyez* MONOTHÉLISME.

U

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES. On nomma ainsi ceux d'entre les luthériens qui soutenoient que le corps de Jésus-Christ est présent dans l'eucharistie en vertu de sa divinité présente partout, *ubique*. Ils avoient embrassé ce sentiment, afin de ne pas être obligés d'admettre la transsubstantiation. L'on prétend que Luther le soutint ainsi pendant deux ans.

D'autres ont écrit que le premier auteur de ce sentiment fut Jean de Westphalie, nommé vulgairement *Westphale*, ministre de Hambourg en 1552, qui se rendit célèbre par ses écrits contre Luther et contre Calvin; d'autres disent que ce fut Brentius, disciple de Luther, mais qui ne pensoit pas toujours comme son maître, et qui forgea cette opinion l'an 1560. Il eut pour sectateurs Flaccius Illyricus, Osiander et d'autres. Six de ces docteurs s'assemblèrent au monastère de Berg, l'an 1577, et y décidèrent le dogme de l'*ubiquité* du corps de

Jésus-Christ comme un article de foi.

D'autre côté, Mélanchton s'éleva contre cette doctrine dès qu'elle commença de paroître; il soutint que c'étoit introduire, à l'exemple des eutychiens, une espèce de confusion entre les deux natures de Jésus-Christ, en attribuant à l'une les propriétés de l'autre, et il persista jusqu'à la mort dans cette manière de penser. Les universités de Wirtemberg et de Leipsick embrassèrent vainement le parti de Mélanchton, le nombre des *ubiquistes* augmenta, et leur système a prévalu pendant longtemps parmi les luthériens. Ceux de Suède, en le soutenant, se divisèrent encore; les uns prétendirent que, pendant la vie mortelle du Sauveur, son corps étoit partout, les autres, qu'il n'a eu ce privilége que depuis son ascension.

Il paroît qu'aujourd'hui cette opinion n'a plus de partisans parmi les luthériens; ils se sont rapprochés des calvinistes, et ils pensent communément que le corps de Jésus-Christ n'est présent avec le pain que dans la communion et au moment qu'on le reçoit. Nous ne savons pas s'ils enseignent que ce corps est présent en vertu de l'action même de communier, ou en vertu des paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps*, prononcées auparavant. *Voyez* EUCHARISTIE, § 1.

Il est assez étonnant que les théologiens, qui s'efforçoient de persuader que l'Ecriture sainte est claire, intelligible, à la portée de tout le monde sur les dogmes de foi, n'aient jamais pu parvenir à s'accorder sur un article aussi essentiel qu'est celui de l'eucharistie; qu'après bien des disputes, des systèmes, des volumes écrits de part et d'autre, la différence de croyance ait toujours subsisté et subsiste encore entre les deux principales sectes protestantes La première chose qu'il auroit fallu prouver par l'Ecriture étoit le droit qu'ils s'attribuoient de faire des décisions de foi pendant qu'ils le refusoient à l'Eglise universelle.

Basnage, *Histoire de l'Eglise*, l. 26, cap. 6, § 2, soutient que l'opinion des *ubiquitaires* est une suite naturelle du dogme de la présence réelle; qu'ainsi l'Eglise romaine ne peut pas combattre cette opinion avec avantage. En effet, dit-il, si je conçois qu'un corps qui ne peut être naturellement que dans un lieu, se trouve cependant en cent mille endroits où l'on communie et où l'on garde l'eucharistie, je puis croire également qu'il est partout, parce qu'il n'y a plus de règle lorsque la nature des choses est détruite, et qu'il n'y a plus rien de fixe quand on a recours à des miracles qui détruisent la raison.

Si ce critique avoit été moins entêté de ses préjugés, il auroit compris que la règle et la mesure de notre foi est la révélation, que ce n'est point à nous de pousser les miracles et les mystères plus loin que Dieu ne nous les a révélés. Or, l'Ecriture sainte et la tradition qui sont les organes de la révélation nous enseignent que le corps de Jésus-Christ est dans l'eucharistie, sans nous dire qu'il est aussi ailleurs; donc nous devons borner là notre foi. C'en est assez pour réfuter les *ubiquitaires*, qui ne peuvent fonder leur sentiment ni sur l'Ecriture sainte ni sur la tradition. Il n'est pas question de savoir où le corps de Jésus-Christ peut ou ne peut pas être, mais de savoir où il est. Au reste, rien de plus faux que le principe sur lequel Basnage s'est fondé. Suivant la narration de l'Evangile, Jésus-Christ en ressuscitant sortit du tombeau sans déranger la pierre qui en fermoit l'entrée, ce fut un ange qui la renversa, *Matth.*, c. 28, ℣. 2. Ses disciples ne le virent point auprès de son tombeau, et cependant il s'y montra à Marie-Magdeleine, *Joan.*, c. 20, ℣. 14. Il disparut aux yeux des deux disciples d'Emmaüs avec lesquels il venoit de manger, *Luc.*, c. 24, ℣. 31. Le même soir il se trouva au milieu de ses disciples, quoique les portes fussent fermées; ils crurent voir un esprit; pour les rassurer, il leur fit toucher son corps, *ibid.*, ℣. 36; il répéta ce même prodige en faveur de saint Thomas, *Joan.*, c. 20, ℣. 26. Refuserons-nous d'y croire, sous prétexte qu'un corps ne peut pas *naturellement* pénétrer les autres corps, se trouver dans un lieu

sans y être venu, ni disparoître subitement à tous les yeux; que dans tous ces cas la nature des choses seroit détruite? Le principe de Basnage ne tend pas à moins qu'à renverser tous les miracles; et telle est la conséquence de tous les arguments que les protestants ont faits contre le mystère de l'eucharistie. On diroit qu'ils ont eu dessein d'armer les incrédules contre tous les articles de notre foi.

UNIGENITUS, bulle ou constitution du pape Clément XI, donnée au mois de septembre 1713, qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*, et qui condamne cent une propositions tirées du livre de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Le nouveau Testament traduit en françois avec des réflexions morales.* (N° XIX, p. 601.) Ces propositions se réduisent à cinq ou six chefs de doctrine, qui sont autant d'erreurs, et qui avoient été déjà condamnées dans les écrits de Baïus et de Jansénius. De même que ce dernier n'avoit fait son livre intitulé *Augustinus*, que pour justifier les sentiments de Baïus, Quesnel fit le sien pour répandre la doctrine de Jansénius sous le masque de la piété.

En effet, l'évêque d'Ypres avoit enseigné que l'on ne résiste jamais à la grâce intérieure; il avoit même taxé de semi-pélagianisme et d'hérésie le sentiment contraire. Quesnel, de son côté, enseigne que la grâce de Dieu est l'opération de sa toute-puissance, à laquelle rien ne peut résister; il compare l'action de la grâce à celle par laquelle Dieu a créé le monde, a opéré le mystère de l'incarnation, et a ressuscité Jésus-Christ. (*Prop.* 10 et suiv.) Il en conclut que quand Dieu veut sauver une âme, elle est infailliblement sauvée. (*Prop.* 12 et suiv.) De là il s'ensuit, 1° que quand elle n'est pas sauvée, c'est que Dieu ne le veut pas; conséquence directement contraire au mot de saint Paul, Dieu *veut que tous les hommes soient sauvés.* 2° Il s'ensuit que si un homme pèche, c'est qu'il manque de grâce; autre erreur proscrite dans l'Ecriture sainte et dans saint Augustin. *Voyez* GRACE, § 4. 3° Il s'ensuit que pour pécher ou pour faire une bonne œuvre, pour mériter ou démériter, il n'est pas nécessaire que l'homme soit libre et exempt de nécessité, mais qu'il lui suffit d'être exempt de contrainte ou de violence, puisque, lorsqu'il a la grâce, il lui obéit nécessairement, et que quand il ne l'a pas, il est dans l'impossibilité d'agir. C'est la doctrine condamnée dans la troisième proposition de Jansénius.

La raison sur laquelle se fonde Quesnel, savoir, que la grâce est l'opération toute-puissante de Dieu, n'est dans le fond qu'une ineptie. Car enfin la grâce qu'Adam reçut de Dieu pour pouvoir persévérer dans l'innocence, n'étoit pas moins l'opération toute-puissante de Dieu que celle par laquelle saint Paul fut converti. Dira-t-on qu'il a fallu que Dieu fît un plus grand effort de puissance pour changer Saul de persécuteur en apôtre, qu'il ne l'auroit fallu pour faire persévérer Adam? Donc toutes les comparaisons desquelles se sert Quesnel pour exalter l'efficacité de la grâce sont absurdes.

Jansénius avoit dit qu'il y a des justes auxquels certains commandements de Dieu sont impossibles, et qu'ils manquent de la grâce qui les leur rendroit possibles; il n'en soutenoit pas moins que dans ce cas-là ces justes pèchent et sont punissables; c'est la première proposition de ce docteur. Quesnel va plus loin : il prétend que toute grâce est refusée aux infidèles, que la foi est la première grâce, que quiconque n'a pas la foi ne reçoit point de grâce. (*Prop.* 26 et suiv.) Il soutient que la grâce étoit refusée aux Juifs, et que Dieu leur imposoit des préceptes en les laissant dans l'impuissance de les accomplir. (*Prop.* 6 et 7.) Il dit encore que la grâce est refusée aux pécheurs, que quiconque n'est pas en état de grâce est dans l'impuissance de faire aucune bonne œuvre, même de prier Dieu, et ne peut faire que du mal. (*Prop.* 1, 38 et suiv.) Bien entendu qu'il sera damné pour ce mal même qu'il lui étoit impossible d'éviter sans le secours de la grâce.

Au mot GRACE, § 3, nous avons ré-

futé cette doctrine impie; nous avons prouvé par les passages les plus formels de l'Ecriture sainte et de saint Augustin, que Dieu donne à tous les hommes sans exception les grâces actuelles dont ils ont besoin pour éviter le mal et faire le bien, qu'aucun homme n'en a jamais manqué absolument, quoique Dieu en donne beaucoup plus aux uns qu'aux autres. Ceux qui s'obstinent à méconnoître cette vérité consolante, se fondent sur ce que la nature humaine infectée par le péché d'Adam est une masse de perdition et de damnation ; objet éternel de la colère de Dieu, indigne de toute grâce, incapable de faire autre chose que du mal. Mais des chrétiens peuvent-ils oublier que Jésus-Christ, par le bienfait de la rédemption, a racheté, délivré, sauvé, réparé la nature humaine, qu'il a réconcilié Dieu avec le monde, et changé, pour ainsi dire, la colère divine en miséricorde ; que la grâce nous est donnée en considération des mérites de Jésus-Christ et non des nôtres ; qu'elle est par conséquent très-gratuite, mais cependant distribuée à tous, non par justice, mais par bonté pure? Quiconque ne croit pas toutes ces vérités, ne croit pas en Jésus-Christ rédempteur du monde.

Il est vrai que Jansénius a taxé de semi-pélagianisme ceux qui disent que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception, et qu'il a répandu son sang pour tous : c'est ainsi qu'est couchée sa 5e proposition condamnée. Aussi Quesnel, fidèle à cette doctrine, se borne à dire que Jésus-Christ est mort pour les élus ; il ne veut pas que tout homme puisse dire comme saint Paul, *Jésus-Christ m'a aimé et s'est livré pour moi.* (*Prop.* 32 et 33.)

Nous avons démontré l'impiété de ces erreurs, aux articles Rédempteur, Salut, Sauveur, etc. Quesnel lui-même a été forcé au moins une fois de la reconnoître, de se contredire et de se condamner, comme tous les hérétiques. Sur ces paroles de saint Paul, *I. Tim.*, c. 2, ỳ. 4 : « Dieu, notre Sauveur, veut » que tous les hommes soient sauvés et » parviennent à la connoissance de la » vérité ; » il dit : « Gardons-nous de » vouloir borner la grâce et la miséri- » corde de Dieu... La vérité s'est in- » carnée pour tous. » Comment donc ne s'est-elle pas livrée à la mort pour tous? Mais Quesnel étoit bien résolu d'esquiver cette conséquence. Sur le ch. 4, ỳ. 10 : « Nous espérons au Dieu vivant qui est » le Sauveur de tous les hommes, prin- » cipalement des fidèles. » Il n'a eu garde de faire sentir l'énergie de ce passage de saint Paul, qui écrase son système. *II. Cor.*, c. 5, ỳ. 14, l'apôtre dit : « L'amour de Jésus-Christ nous presse, » considérant que si un seul est mort » pour tous, donc tous sont morts. » On sait avec quelle force saint Augustin a employé ces paroles pour prouver contre les pélagiens l'universalité du péché originel dans tous les hommes, par l'universalité de la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes. Mais notre commentateur perfide se contente de dire que Jésus-Christ *nous* a racheté la vie *à tous ;* il a bien compris que *nous tous* pouvoit s'entendre des chrétiens seuls ; c'est ce qu'il vouloit. Saint Jean, *Epist.* 1, c. 2, ỳ. 2, dit que Jésus-Christ « est » la victime de propitiation pour nos » péchés, et non-seulement pour les » nôtres, mais pour ceux de tout le » monde. » Quesnel se borne à dire que Jésus-Christ a pleinement satisfait pour *nous*, qu'il plaide *notre* cause dans le ciel, qu'il a porté *nos* péchés sur la croix. Pourquoi non ceux du monde entier, comme le dit saint Jean?

Ce docteur soutient que l'on ne peut faire aucune bonne œuvre sans la charité (*Prop.* 44 et suiv.), et par la charité il entend l'amour de Dieu. Cependant il est certain que, quand saint Paul a parlé à peu près de même, il s'agissoit de l'amour du prochain ; que quand saint Augustin l'a répété, il a souvent entendu par *charité* toute affection du cœur bonne et louable. *Voyez* Charité. Mais avec des équivoques on trompe aisément les simples. Il enseigne que celui qui ne s'abstient du péché que par crainte, a déjà commis le péché dans son cœur (*Prop.* 60 et suiv.); doctrine condamnée par le concile de Trente dans

les écrits de Luther et de Calvin. On voit d'ailleurs que de tous les systèmes, le plus propre à étouffer la charité dans tous les cœurs, et à les glacer de crainte, est celui de Quesnel et de ses adhérents. *Voyez* CRAINTE. Il ne reconnoît pour membres de l'Eglise que les justes. (*Prop.* 72 et suiv.) Saint Augustin a formellement réfuté cette erreur soutenue par les donatistes, et nous avons répété les arguments de ce saint docteur au mot EGLISE, § 3.

Il prétend que la lecture de l'Ecriture sainte est nécessaire à tous les fidèles, et qu'elle ne doit être interdite à personne; il renouvelle à ce sujet les clameurs des protestants. (*Prop.* 80 et suiv.) C'étoit un expédient pour faire rechercher son livre; ainsi en ont agi tous les hérétiques; Tertullien s'en plaignoit déjà au troisième siècle. Mais de tout temps l'on a vu les fruits que peut produire cette lecture sur des esprits avides de nouvelles opinions, surtout lorsqu'elle est préparée par des traducteurs et des commentateurs aussi infidèles que Quesnel et ses pareils; elle inspire l'indocilité et le fanatisme aux femmes et aux ignorants; les protestants même ont été forcés plus d'une fois d'en convenir. *V.* ECRITURE SAINTE, § 5, n. 5.

Enfin Quesnel déclame contre les censures, les excommunications, les poursuites auxquelles étoient exposés les partisans de sa doctrine, contre les abjurations, les signatures de formulaires, les serments que l'on exigeoit d'eux; il décide qu'une excommunication injuste ne doit point nous empêcher de faire notre devoir. (*Prop.* 91 et suiv.) Mais qui a droit de juger de la justice ou de l'injustice d'une censure quelconque? Sont-ce ceux contre lesquels elle est portée, ou ceux qui ont l'autorité de la prononcer? On voit bien que Quesnel entend que ce sont les premiers, et que, selon lui, c'est aux coupables condamnés qu'il appartient de juger leurs propres juges. Conséquemment les quesnellistes méprisèrent les excommunications et les interdits portés contre eux par le pape et par leurs évêques, ils continuèrent de dogmatiser, de prêcher, de dire la messe, d'administrer les sacrements, sous prétexte que *c'étoit leur devoir*. Ainsi en avoient agi les prêtres et les moines apostats qui se firent huguenots.

La condamnation de Quesnel, non plus que celle de Jansénius, n'éprouva aucune contradiction dans la plus grande partie de l'Eglise catholique. Tous les théologiens non prévenus sentirent d'abord la fausseté et l'impiété de la doctrine censurée par la bulle *Unigenitus*, et la ressemblance parfaite de cette doctrine avec celle qu'Innocent X avoit proscrite en 1653. Mais en France, où les esprits étoient en fermentation et où l'erreur avoit fait de grands progrès, cette bulle excita beaucoup de troubles. On vit des évêques, des corps ecclésiastiques, des écoles de théologie, appeler de la décision du pape au futur concile, duquel on étoit bien sûr que la convocation ne se feroit point. On ne négligea aucun moyen pour justifier la doctrine condamnée, on employa jusqu'à de faux miracles pour la canoniser. Ce fanatisme épidémique a duré jusqu'à nos jours; heureusement les accès en sont un peu calmés: mais il reste encore des esprits opiniâtres qui en ont été imbus dès l'enfance, et qui s'obstinent encore à retenir, ou en tout ou en partie, la doctrine de Quesnel, et à regarder son livre comme un chef-d'œuvre de saine théologie et de piété.

Combien de reproches n'a-t-on pas faits contre la bulle *Unigenitus*, pour la rendre méprisable et odieuse? Il faudroit un volume entier pour les rapporter.

1° L'on a dit et répété cent fois que les propositions condamnées dans Jansénius et dans Quesnel sont la pure doctrine de saint Augustin. Au cinquième siècle, les prédestinatiens; au neuvième, Gotescalc et ses défenseurs; au seizième, Luther et Calvin, ont affirmé la même chose; les protestants d'aujourd'hui le soutiennent encore; plusieurs incrédules modernes ont été leurs échos, sans y rien entendre. Malgré tant de clameurs, ce fait est absolument faux. D'habiles théologiens de toutes les nations de l'Europe ont démontré le contraire, en écrivant contre

les uns ou contre les autres ; et nous croyons l'avoir suffisamment prouvé nous-mêmes dans divers articles de ce Dictionnaire.

Nous ne disconvenons pas que l'on ne puisse trouver dans saint Augustin et dans d'autres Pères des propositions qui, au premier aspect et en les détachant du texte, semblent être les mêmes que celles de Luther, de Calvin, de Baïus, de Jansénius et de Quesnel. Mais quand on examine dans les Pères ce qui précède et ce qui suit, ce qu'ils disent ailleurs, les circonstances dans lesquelles ils parloient, la doctrine des adversaires qu'ils attaquoient, les questions qu'il falloit décider, on voit évidemment que ces saints docteurs ne pensoient pas du tout ce que leurs prétendus interprètes leur font dire. Souvent ceux-ci tronquent les passages, abusent des termes équivoques, changent l'état des questions, etc. En suivant cette méthode, les hérétiques trouvent, même dans les livres saints, toutes les erreurs qu'il leur a plu de forger ; il n'est pas fort étonnant que l'on réussisse à les trouver aussi dans des recueils d'ouvrages de dix ou douze volumes in-folio.

2° L'on a objecté que la bulle *Unigenitus* n'ayant condamné les cent une propositions de Quesnel qu'en bloc, *in globo*, elle n'apprend aux fidèles aucune vérité, et ne peut pas servir à régler leur foi. Mais les quesnellistes n'avoient pas eu plus de respect pour la bulle d'Innocent X, qui a cependant censuré et qualifié chacune des propositions de Jansénius en particulier. En 1565, Pie V condamna *in globo* soixante-seize propositions de Baïus : celui-ci ni ses défenseurs ne s'avisèrent pas pour lors de soutenir l'insuffisance de la censure ; ils savoient que cette forme est en usage depuis longtemps dans l'Eglise. Or, il est constant qu'un grand nombre des propositions de Quesnel sont mot pour mot les mêmes que celles de Baïus. La bulle *Unigenitus* apprend donc aux fidèles cette vérité générale, qu'il n'est aucune des cent une propositions, qui ne mérite quelqu'une des qualifications énoncées dans cette bulle, qui ne soit par conséquent, ou impie, ou blasphématoire, ou hérétique, ou fausse, etc.; qu'il n'est donc permis à personne de les regarder ni de les soutenir comme vraies, catholiques, enseignées par saint Augustin, etc.; que quiconque le fait encourt l'excommunication prononcée par le souverain pontife. C'est aux théologiens instruits sur cette matière, d'appliquer à chaque proposition particulière la qualification qu'elle mérite. Aucun fidèle n'a besoin de le savoir en détail, puisqu'il ne lui est pas plus permis de soutenir une proposition scandaleuse ou téméraire, connue pour telle, qu'une proposition hérétique. Le crime seroit moindre, si l'on veut, mais ce seroit toujours un crime.

3° L'on répète encore tous les jours que toute l'affaire de la condamnation de Baïus, de Jansénius et de Quesnel, n'a été qu'une intrigue nouée par les jésuites, ennemis déclarés des augustiniens, et qui ont eu assez de crédit à Rome pour faire enfin proscrire la doctrine de leurs adversaires. Mais nous n'avons aucun intérêt à examiner si les sentiments des jésuites étoient vrais ou faux, conformes ou contraires à ceux de saint Augustin, si ces religieux ont eu peu ou beaucoup de part à une censure prononcée, renouvelée et confirmée par quatre ou cinq papes consécutifs. Du moins ce ne sont pas les jésuites qui ont poursuivi les prédestinatiens au cinquième siècle, ni Gotescalc au neuvième. Comme leur société n'a pris naissance que l'an 1540, elle n'a pas pu influer beaucoup sur la condamnation de Luther et de Calvin, faite par le concile de Trente, l'an 1547 : elle étoit trop foible dans son berceau. Or, peu de temps après la censure portée contre le livre de Jansénius, le père Deschamps, jésuite, démontra une conformité parfaite entre la doctrine de cet évêque et celle de Calvin, et l'opposition formelle de cette même doctrine avec celle de saint Augustin. Nous venons de faire voir d'ailleurs que la doctrine de Quesnel n'est autre que celle de Jansénius; il n'a donc été besoin ni de brigue, ni de manége, ni de haine de parti pour la faire

condamner. La route que devoit suivre Clément XI lui avoit été tracée par ses prédécesseurs. Mais toutes les fois que des sectaires se sont vus frappés d'anathème, ils n'ont jamais manqué de s'en prendre à de prétendus ennemis personnels ; c'est ainsi que Luther et Calvin ont déchargé leur colère sur les théologiens scolastiques.

Si les quesnellistes condamnés s'étoient bornés à des arguments théologiques, on pourroit excuser la leur jusqu'à un certain point, mais ils eurent recours à des moyens plus aisés et plus puissants sur l'esprit du peuple. La satire, le ridicule outré, les sarcasmes amers, les noms injurieux, furent mis en usage pour décrier le pape, les évêques, les docteurs et tous les défenseurs de la bulle, les femmes surtout furent les plus ardentes à déclamer ; tout Paris sembloit saisi d'un accès de frénésie, et cette maladie se répandit bientôt dans les provinces; jamais on n'a mieux vu de quoi l'hérésie est capable. Les incrédules ont su en profiter pour rendre odieuse la théologie et le zèle de religion ; heureusement la nécessité de se défendre contre eux a tourné toute l'attention des théologiens vers cet objet ; la doctrine de Baïus, de Jansénius et de Quesnel n'a plus aujourd'hui de défenseurs déclarés que les protestants ; c'est le tombeau que Dieu lui avoit destiné.

Au mot Jansénisme, nous avons vu de quelle manière Mosheim a fait l'histoire de cette dispute théologique ; *Hist. ecclés.*, dix-septième siècle, sect. 2, 1re partie, § 40 et suiv. Il la continue de même en parlant du livre de Quesnel et de la bulle *Unigenitus ;* il suppose toujours que la doctrine de Baïus, de Jansénius et de Quesnel, est certainement celle de saint Augustin, et que la bulle a été l'ouvrage des jésuites ; ensuite il peint leurs adversaires sous les traits les plus bizarres. Après avoir exalté leurs talents et leur travaux littéraires, il dit, § 46, que quand on examine en détail leurs principes généraux, les conséquences qu'ils en tirent, et l'application qu'ils en font dans la pratique, on trouve que leur piété a une forte teinte de superstition et de fanatisme, qu'elle favorise l'enthousiasme des mystiques, et qu'on leur donne avec raison le nom de *rigoristes.* Il tourne en ridicule les pénitences des solitaires de Port-Royal ; il juge qu'autant ils paroissent grands dans leurs ouvrages, autant ils semblent méprisables dans leur conduite, et il conclut que la plupart n'avoient pas la tête fort saine. Au sujet des prétendus miracles dont ils ont pris la défense, il y a tout lieu de croire, dit-il, qu'ils regardoient les fraudes pieuses comme permises, pour établir une doctrine de la vérité de laquelle ils étoient persuadés.

Pour nous, nous aimons mieux croire que leur entêtement pour la doctrine leur a fait regarder comme vrais et certains des faits faux, controuvés ou exagérés, et comme miraculeuses des guérisons opérées par des moyens très-naturels. Ce foible de l'humanité est de tous les temps et de tous les lieux, il est commun aux croyants et aux incrédules ; ceux-ci ajoutent foi, sans examen, à tous les faits qui les favorisent. Les quesnellistes étoient donc dans l'erreur sur les faits aussi bien que sur la doctrine ; mais l'erreur, même opiniâtre, la prévention, le fanatisme, ne sont pas des fraudes pieuses ; autrement Mosheim seroit lui-même coupable de ce crime.

Si les solitaires de Port-Royal n'avoient donné dans aucun autre excès que celui de la piété et de l'austérité des mœurs, nous les excuserions volontiers ; mais leur révolte obstinée contre l'Eglise, leurs emportements contre les pasteurs, leur malignité à l'égard de tous ceux qui ne pensoient pas comme eux, leurs infidélités dans les citations, etc., sont des vices incompatibles avec la vraie piété. *Voy.* Jansénisme, Appel au futur Concile, etc.

UNION CHRÉTIENNE, communauté de filles établies à Paris pour travailler à l'instruction et à la conversion des personnes de leur sexe qui ont été élevées dans l'hérésie, pour recevoir des femmes pauvres et qui sont sans ressource, pour élever de jeunes filles dans la piété et dans l'amour du travail. Le

projet de cette institution avoit été formé par madame de Polaillon, fondatrice des filles de la Providence, il fut exécuté par M. Le Vachet, prêtre de Romans en Dauphiné, en 1661. Ce vertueux prêtre fut aidé par une sœur Rénée de Tordes, qui avoit établi à Metz les filles de la Propagation de la foi; et par une sœur Anne de Crose, qui donna une maison qu'elle avoit à Charonne pour loger cette communauté naissante. Les filles de l'*union chrétienne*, aussi appelées *filles de Saint-Chaumont*, reçurent en 1662 leurs constitutions, qui furent approuvées en 1668; en 1685 elles ont été transférées à Paris. Elles ne pratiquent point d'autres austérités que le jeûne du vendredi; elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuve, elles s'engagent, seulement pour un temps, par les trois vœux ordinaires, et par un vœu particulier d'union; elles ont un habillement qui leur est propre.

Union (la petite), ou *le petit Saint-Chaumont*, est un autre établissement fait par le même M. Le Vachet, par Mlle de Lamoignon et par Mlle Mallet, en 1679. Il est destiné à retirer les filles qui arrivent de province pour servir à Paris, et pour les instruire de manière que les dames puissent trouver parmi elles des femmes de chambre et des servantes de bonnes mœurs. Nous avons connu un vertueux curé de Paris qui auroit souhaité qu'on pût y loger aussi celles qui se trouvent sans condition, en attendant qu'elles pussent se placer, afin de les soustraire ainsi au danger de tomber dans le libertinage.

Nous entrons dans tout ce détail, afin de montrer combien la charité chrétienne est attentive et industrieuse; la philosophie, avec toute l'humanité prétendue de laquelle elle fait profession, a-t-elle jamais rien exécuté, ou même rien tenté de semblable? Il est évident que ces sortes d'établissements ne sont sujets à aucun des inconvénients que nos philosophes se sont plu à révéler dans la plupart des institutions chrétiennes. Mais dans notre siècle calculateur, censeur, réformateur et destructeur, loin de trouver des moyens et des ressources pour faire le bien, l'on ne rencontre que des obstacles. Il y a lieu de penser que, dans les siècles suivants, nos neveux demanderont quel avantage, quel établissement utile a procuré à l'humanité le siècle de la philosophie.

UNITAIRES. *Voy.* Sociniens.

UNITÉ DE DIEU. *Voyez* Dieu.

Unité de l'Eglise. *Voy.* Eglise, § 2.

UNIVERS. *Voyez* Monde.

UNIVERSALISTES. L'on nomme ainsi parmi les protestants ceux qui soutiennent que Dieu donne des grâces à tous les hommes pour parvenir au salut; c'est, dit-on, le sentiment actuel de tous les arminiens, et ils donnent le nom de *particularistes* à leurs adversaires.

Pour concevoir la différence qu'il y a entre les opinions des uns et des autres, il faut se rappeler qu'en 1618 et 1619, le synode tenu par les calvinistes à Dordrecht ou Dort en Hollande, adopta solennellement le sentiment de Calvin, qui enseigne que Dieu, par un décret éternel et irrévocable, a prédestiné certains hommes au salut, et dévoué les autres à la damnation, sans avoir aucun égard à leurs mérites ou à leurs démérites futurs; qu'en conséquence il donne aux prédestinés des grâces irrésistibles par lesquelles ils parviennent nécessairement au bonheur éternel, au lieu qu'il refuse ces grâces aux réprouvés qui, faute de ce secours, sont nécessairement damnés. Ainsi, selon Calvin, Jésus-Christ n'est mort et n'a offert à Dieu son sang que pour les prédestinés. Ce même synode condamna les arminiens qui rejetoient cette prédestination et cette réprobation absolue, qui soutenoient que Jésus-Christ a répandu son sang pour tous les hommes et pour chacun d'eux en particulier; qu'en vertu de ce rachat, Dieu donne à tous, sans exception, des grâces capables de les conduire au salut, s'ils sont fidèles à y correspondre. Au mot Arminiens, nous avons observé que les décrets de Dordrecht furent reçus sans opposition par les calvinistes de France, dans un synode national tenu à Charenton en 1633.

Comme cette doctrine étoit horrible

et révoltante, que d'ailleurs des décisions en matière de foi sont une contradiction formelle avec le principe fondamental de la réforme, qui exclut toute autre règle de foi que l'Ecriture sainte, il se trouva bientôt, même en France, des théologiens calvinistes qui secouèrent le joug de ces décrets impies. Jean Caméron, professeur de théologie dans l'académie de Saumur, et Moïse Amyraut, son successeur, embrassèrent sur la grâce et la prédestination le sentiment des arminiens. Suivant le récit de Mosheim, *Hist. ecclés.*, dix-septième siècle, sect. 2, seconde part., chap. 2, § 14, Amyraut, en 1634, enseigna, « 1° que Dieu veut le salut de tous les » hommes sans exception; qu'aucun » mortel n'est exclu des bienfaits de Jé- » sus-Christ par un décret divin; 2° que » personne ne peut participer au salut » et aux bienfaits de Jésus-Christ, à » moins qu'il ne croie en lui; 3° que » Dieu par sa bonté n'ôte à aucun » homme le pouvoir et la faculté de » croire, mais qu'il n'accorde pas à tous » les secours nécessaires pour user sage- » ment de ce pouvoir; de là vient qu'un » si grand nombre périssent par leur » faute, et non par celle de Dieu. »

Ou le système d'Amyraut n'est pas fidèlement exposé, ou ce calviniste s'expliquoit fort mal. 1° Il devoit dire si entre *les bienfaits de Jésus-Christ* il comprenoit les grâces actuelles intérieures et prévenantes, nécessaires soit pour croire en Jésus-Christ, soit pour faire une bonne œuvre quelconque. S'il admettoit cette nécessité, sa première proposition n'a rien de répréhensible; s'il ne l'admettoit pas, il étoit pélagien, et Mosheim n'a pas tort de dire que la doctrine d'Amyraut n'étoit qu'un pélagianisme déguisé. En parlant de cette hérésie, nous avons fait voir que Pélage n'a jamais admis la notion d'une grâce intérieure et prévenante, qui consiste dans une illumination surnaturelle de l'esprit et dans une motion ou impulsion de la volonté; qu'il soutenoit que cette motion détruiroit le libre arbitre. C'est ce que soutiennent encore les arminiens d'aujourd'hui.

2° La seconde proposition d'Amyraut confirme encore le reproche de Mosheim; elle affirme que personne ne peut participer au salut et aux bienfaits de Jésus-Christ, sans croire en lui. C'est encore la doctrine de Pélage; il disoit que le libre arbitre est dans tous les hommes, mais que dans les chrétiens seuls il est aidé par la grâce. S. Aug., *De gratiâ Christi*, cap. 31, n. 33. Cela est incontestable, s'il n'y a point d'autre grâce que la loi et la connoissance de la doctrine de Jésus-Christ, comme le soutenoit Pélage; mais saint Augustin a prouvé contre lui que Dieu a donné des grâces intérieures à des infidèles qui n'ont jamais cru en Jésus-Christ, et que le désir même de la grâce et de la foi est déjà l'effet d'une grâce prévenante. Et comme la concession ou le refus de cette grâce ne se fait certainement qu'en vertu d'un décret par lequel Dieu a résolu ou de la donner ou de la refuser, il est faux que personne ne soit exclu des bienfaits de Jésus-Christ, en vertu d'un décret divin, comme Amyraut l'affirme dans sa première proposition.

3° La dernière y est encore plus opposée. En effet, qu'entend ce théologien par *le pouvoir et la faculté de croire?* S'il entend un pouvoir naturel, c'est encore le pur pélagianisme. Suivant saint Augustin et selon la vérité, ce pouvoir est nul, s'il n'est prévenu par la prédication de la doctrine de Jésus-Christ, et par une grâce qui incline la volonté à croire. Plusieurs milliers d'infidèles n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ, d'autres auxquels il a été prêché n'y ont pas cru. Ils n'ont donc pas reçu de Dieu la grâce intérieure et efficace de la foi, ou le secours nécessaire *pour user sagement de leur pouvoir*. Or, encore une fois, il est impossible que Dieu accorde ou refuse une grâce, soit extérieure, soit intérieure, sans l'avoir voulu et résolu par un décret; donc il est faux que les infidèles n'aient pas été exclus d'un très-grand bienfait de Jésus-Christ en vertu d'un décret divin. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils n'en aient reçu aucun bienfait.

Ainsi le système d'Amyraut n'est qu'un tissu d'équivoques et de contradictions.

Le traducteur de Mosheim l'a remarqué dans une note. Il convient d'ailleurs que la doctrine de Calvin, touchant la prédestination absolue, est dure, terrible, fondée sur les notions les plus indignes de l'Etre suprême. « Que fera » donc, dit-il, le vrai chrétien, pour » trouver la consolation qu'aucun sys- » tème ne peut lui donner? Il détournera » ses yeux des décrets cachés de Dieu, » qui ne sont destinés ni à régler nos » actions ni à nous consoler ici-bas; il les » fixera sur la miséricorde de Dieu ma- » nifestée par Jésus-Christ, sur les pro- » messes de l'Evangile, sur l'équité du » gouvernement actuel de Dieu et de » son jugement futur.

Ce langage n'est ni plus juste ni plus solide que celui d'Amyraut. 1° Il s'ensuit que les réformateurs n'ont été rien moins que de vrais chrétiens, puisqu'au lieu de détourner les yeux des fidèles des décrets cachés de Dieu, ils les ont exposés sous un aspect horrible, capable de glacer d'effroi les plus hardis; 2° il est absurde de supposer que les décrets cachés de Dieu peuvent être contraires aux desseins de miséricorde qu'il nous a manifestés par Jésus-Christ; or, ceux-ci sont évidemment destinés à nous consoler et à nous encourager ici-bas; 3° il ne dépend pas de nous de fixer nos yeux sur les promesses de l'Evangile, sans faire attention à ses menaces et à ce que saint Paul a dit touchant la prédestination et la réprobation : 4° il y a de l'ignorance ou de la mauvaise foi à supposer qu'il n'est aucun milieu entre le système pélagien des arminiens d'Amyraut, etc., et la doctrine horrible de Calvin. Nous soutenons qu'il y en a un, c'est le sentiment des théologiens catholiques les plus modérés. Fondés sur l'Ecriture sainte et sur la tradition universelle de l'Eglise, ils enseignent que Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes sans exception, que par ce motif « il a établi Jésus-Christ victime de » propitiation, par la foi en son sang, » afin de démontrer sa justice, et afin » de pardonner les péchés passés, » *Rom.*, c. 3, ℣ 25. Conséquemment que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes et pour chacun d'eux en particulier, et que Dieu donne à tous des grâces intérieures de salut, non dans la même mesure ou avec la même abondance, mais suffisamment pour que tous ceux qui y correspondent, parviennent à la foi et au salut. Dieu les distribue à tous, non en considération de leurs bonnes dispositions naturelles, des bons désirs qu'ils ont formés, ou des bonnes actions qu'ils ont faites par les forces naturelles de leur libre arbitre, mais en vertu des mérites de Jésus-Christ rédempteur de tous, et victime de propitiation pour tous, *I. Tim.*, cap. 2, ℣. 4, 5, 6. C'est une erreur grossière de Pélage, d'Arminius, d'Amyraut, des protestants, des jansénistes, etc., de croire qu'aucune grâce de Jésus-Christ n'est accordée qu'à ceux qui le connoissent et qui croient en lui; au mot Grace, § 2, et au mot Infidèle, nous avons prouvé le contraire.

A la vérité, nous ne sommes pas en état de vérifier en détail la manière dont Dieu met la foi et le salut à la portée des Lapons et des Nègres, des Chinois et des Sauvages, de connoître la quantité et la nature des grâces qu'il leur donne; mais nous n'avons pas plus besoin de le savoir, que de découvrir les ressorts par lesquels Dieu fait mouvoir cet univers, ou de savoir les motifs de l'inégalité prodigieuse qu'il met entre les dons naturels qu'il accorde à ses créatures. Saint Paul, dans son Epître aux Romains, ne fait pas consister la prédestination en ce que Dieu donne beaucoup de grâces de salut aux uns, pendant qu'il n'en donne point du tout aux autres, mais en ce qu'il accorde aux uns la grâce actuelle de la foi, sans l'accorder de même aux autres. Nous ne voyons pas en quoi ce décret de prédestination peut troubler notre repos et notre confiance en Dieu; convaincus par notre propre expérience, et de la miséricorde et de la bonté infinie de Dieu à notre égard, nous tourmenterons-nous par la folle curiosité de savoir comment il en agit envers tous les autres hommes?

En troisième lieu, il y a une remarque importante à faire sur les progrès de la présente dispute chez les protestants. En parlant des décrets de Dordrecht, Mosheim a observé que quatre provinces de Hollande refusèrent d'y souscrire, qu'en Angleterre ils furent rejetés avec mépris, et que, dans les églises de Brandebourg, de Brême, de Genève même, l'arminianisme a prévalu ; il ajoute que les cinq articles de doctrine condamnés par ce synode sont le sentiment commun des luthériens et des théologiens anglicans. *Voyez* ARMINIENS. De même, en parlant d'Amyraut, il dit que ses sentiments furent reçus non-seulement par toutes les universités huguenotes de France, mais qu'ils se répandirent à Genève et dans toutes les églises réformées de l'Europe, par le moyen des réfugiés françois. Comme il a jugé que ces sentiments sont le pur pélagianisme, il demeure constant que cette hérésie est actuellement la croyance de tous les calvinistes, et que du prédestinatianisme outré de leur premier maître, ils sont tombés dans l'excès opposé. D'autre part, puisqu'il avoue que les luthériens et les anglicans suivent les opinions d'Arminius, et qu'après la condamnation de celui-ci ses partisans ont poussé son système beaucoup plus loin que lui, nous avons droit de conclure que les protestants en général sont devenus pélagiens. Mosheim confirme ce soupçon par la manière dont il a parlé de Pélage et de sa doctrine. *Histoire ecclés.*, cinquième siècle, 2e part., c. 5, § 23 et suiv. Il ne l'a blâmée en aucune façon. Pour comble de ridicule, les protestants n'ont jamais cessé d'accuser l'Eglise romaine de pélagianisme. Ce phénomène théologique est assez curieux; le verrons-nous arriver parmi ceux de nos théologiens auxquels on peut justement reprocher le sentiment des prédestinatiens?

UNIVERSITÉ, école ou collége dans lequel on enseigne toutes les sciences. La première observation que nous avons à faire sur ce terme, est que la fondation des *universités* dans le douzième et le treizième siècles, est un monument authentique du zèle dont les ecclésiastiques ont toujours été animés pour l'instruction des jeunes gens, pour la conservation et le progrès des études. Dès l'origine, les *universités* ont été établies sous l'autorité des souverains pontifes, aussi bien que du gouvernement, parce que l'on a regardé cette institution comme un acte de religion, et l'étude de la religion comme l'une des plus importantes. Les chaires des différentes facultés furent d'abord remplies par des clercs ou par des moines, parce qu'ils étoient alors les seuls qui eussent conservé du goût pour les sciences. *V.* LETTRES, SCIENCE.

De toutes les *universités* de l'Europe, celle de Paris est incontestablement la plus célèbre, elle jouit de sa réputation depuis six cents ans. Sans vouloir déroger au mérite des autres facultés, la théologie est celle qui a fourni le plus grand nombre de savants distingués. Si la gloire de cette école paroît moins brillante aujourd'hui qu'autrefois, ce n'est pas que les connoissances y soient plus bornées, les talents plus rares, les professeurs moins habiles qu'autrefois, mais c'est que la multitude des hommes instruits ayant beaucoup augmenté dans tous les états de la société, il est plus difficile à un savant de se faire remarquer dans la foule, et d'effacer ses contemporains, que dans les siècles précédents, lorsque les sciences étoient moins cultivées qu'à présent.

Ce n'est point à nous de faire l'histoire de cette école fameuse, ni de parcourir les divers états par lesquels elle a passé; ce sujet tient plus à la littérature qu'à la partie dont nous sommes chargés. Mais quiconque aura lu l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, ou l'*Histoire littéraire de la France*, verra que dans tous les siècles écoulés depuis son institution, presque tous les savants qui se sont fait un nom dans le royaume étoient membres ou élèves de l'*université* de Paris.

Les critiques, soit catholiques, soit protestants, qui ont examiné l'état des sciences parmi nous dans les bas siècles, à commencer depuis le onzième, nous

paroissent avoir fait avec trop de rigueur la censure des défauts qu'ils ont cru apercevoir dans l'enseignement public. En blâmant les abus, il n'auroit pas fallu perdre de vue le fond des études et l'utilité qui en a résulté. Il est constant que, dans les temps les plus ténébreux, l'étude de l'Ecriture sainte et de la tradition, vraies sources de la théologie, n'a jamais été interrompue, et qu'elle s'est ranimée depuis la fondation des *universités*. Peut-être le commun des étudiants et des maîtres se bornoient-ils à la scolastique, qui étoit le goût dominant; mais ce n'est pas par le degré de capacité des théologiens du commun qu'il faut juger du mérite des hommes de génie qui ont reçu en naissant la vocation à l'étude de cette science. Parmi ceux même qui étoient chargés de l'enseigner, et forcés de s'assujettir à la méthode régnante, il y en a eu plusieurs qui en ont secoué le joug dans des ouvrages détachés, qui y ont montré une capacité et des connoissances supérieures; il n'est aucun siècle dans lequel on ne puisse en citer. *Voyez* SCOLASTIQUE.

Aujourd'hui que les secours pour les divers genres d'érudition sont multipliés, les méthodes abrégées et perfectionnées, le nombre des livres augmenté à l'infini, l'on est étonné de ce qu'il y a si peu d'hommes qui se distinguent dans les *universités* par des talents éminents. Disons sans hésiter qu'il y en auroit davantage, si on le vouloit. Que l'on rétablisse les motifs d'émulation qui subsistoient dans les siècles précédents, que les places et les dignités ecclésiastiques soient données au mérite, aux services et non à la naissance, nous pourrons espérer de voir renaître parmi nous des hommes tels que Petau, Sirmond, Mabillon, Arnaud et Bossuet.

URIM et THUMMIM. *Voy.* ORACLE.

URSULINES, religieuses instituées à Bresse en Lombardie, l'an 1537, par la bienheureuse Angèle, femme pieuse de cette ville. Ce ne fut d'abord qu'une congrégation de filles et de veuves qui se consacroient à l'éducation chrétienne des jeunes personnes de leur sexe. Paul III, convaincu de l'utilité de cet institut, l'approuva, l'an 1544, sous le nom de compagnie de Sainte-Ursule. En 1572, Grégoire XIII l'érigea en ordre religieux, sous la règle de saint Augustin, à la sollicitation de saint Charles Borromée, et obligea ces filles à la clôture. Aux trois vœux de religion elles en ajoutèrent un quatrième, de s'occuper à l'instruction gratuite des enfants de leur sexe.

Leur premier établissement en France se fit à Aix en Provence, l'an 1594, avec la permission de Clément VIII. En 1608, l'on en fit venir deux filles pour en former une maison à Paris; elles y furent fondées en 1611, par Magdeleine Lhuillier, dame de Sainte-Beuve; Paul V approuva cet établissement l'an 1612, et il fut autorisé cette année par lettres patentes du roi. La maison de Paris, rue Saint-Jacques, a été le berceau et le modèle de toutes celles qui ont été fondées depuis dans le royaume ou ailleurs. L'utilité de cet ordre l'a fait multiplier promptement; il est actuellement divisé en onze provinces, dont celle de Paris contient quatorze monastères : on en compte près de trois cents en France.

Il paroît qu'en 1572, lorsque Grégoire XIII fit des *ursulines* un ordre religieux, quelques-unes de leurs communautés ne voulurent point changer de régime, mais demeurer dans le même état dans lequel elles avoient été instituées par la bienheureuse Angèle de Bresse, et qu'il y en eut qui s'établirent ainsi en Bourgogne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1606 la mère Anne de Saintonge, de Dijon, en forma des maisons en Franche-Comté, où elles sont encore; elles ne gardent point la clôture, quoiqu'elles vivent très-retirées. et ne font vœu de stabilité qu'après un certain nombre d'années; elles sont vêtues comme l'étoient les veuves dans cette province il y a deux cents ans, et elles tiennent des écoles de charité comme les *ursulines* cloîtrées.

USAGES ECCLÉSIASTIQUES ou RELIGIEUX. *Voyez* OBSERVANCE.

USURE, intérêt de l'argent prêté. (N° XX, p. 602.) Il faut consulter le

Dictionnaires de Jurisprudence pour avoir une notion des différentes espèces d'*usure* pratiquées chez les anciens peuples, afin de prendre le vrai sens des canons de l'Eglise qui les ont proscrites, de concert avec les lois impériales.

Nous ne prendrons pas sur nous de décider la question célèbre qui est encore agitée entre les théologiens, pour savoir si l'*usure* légale ou l'intérêt tiré du prêt de commerce est légitime, ou si c'est une injustice qui emporte toujours l'obligation de restituer. Cette question a été traitée fort au long par un jurisconsulte dans l'ancienne *Encyclopédie*. Comme elle tient au droit naturel et à la politique aussi bien qu'à la théologie morale, et qu'il n'est pas possible de séparer les arguments théologiques pour ou contre, d'avec les autres, nous devons laisser à ceux qui sont chargés de cette partie le soin d'éclaircir cette importante question. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'après avoir lu plusieurs traités composés sur ce sujet par des hommes très-instruits, nous n'avons pas été satisfaits, et qu'aucun des arguments allégués par ceux qui condamnent le prêt de commerce, ne nous a paru démonstratif et sans réplique.

1° La plupart des raisons sur lesquelles ils se fondent, nous semblent prouver autant contre les intérêts d'une rente perpétuelle, que contre ceux que l'on tire d'un prêt passager dont le terme est fixé.

On sait avec quelle rigueur les casuistes s'élevèrent d'abord contre les contrats de constitution de rente; lorsque le débiteur remboursoit de son plein gré au bout de vingt ans, il paroissoit fort injuste que le créancier reçût son capital entier, et gardât encore une pareille somme qu'il avoit reçue par les intérêts : cependant personne n'est plus tenté de regarder cet accroissement comme usuraire et illégitime.

2° Nous ne voyons pas que l'on puisse tirer beaucoup d'avantage du passage de l'Evangile, *Luc.*, cap. 6, ℣. 35 : « Faites du bien, et prêtez sans en rien » espérer. » C'est un précepte de charité sans doute en faveur de ceux qui sont dans le besoin et qui empruntent pour se soulager; mais ce n'est plus le cas du négociant, qui emprunte une somme pour en tirer du profit. Si on veut l'entendre autrement, l'on aura de la peine à concilier ces paroles avec les suivantes, ℣. 38 : « Donnez, et l'on » vous donnera; » avec la parabole des talents, *Matth.*, cap. 25, ℣. 27, et *Luc.*, cap. 19, ℣. 23; enfin avec la loi du *Deut.*, cap. 23, ℣. 19 : « Vous ne » prêterez point à *usure* à vos frères, » mais aux étrangers. » Si toute *usure* étoit un crime, Dieu ne l'auroit pas plus permise aux Juifs à l'égard des étrangers, qu'à l'égard de leurs frères. Lorsque David, *Ps.* 14, ℣. 5, met au rang des justes celui qui ne trompe point son prochain par de faux serments, qui ne prête point son argent à *usure*, qui ne reçoit point de présents pour opprimer un innocent; par *prochain* il entend évidemment un Juif. D'autre part, l'auteur de l'*Ecclésiastique* condamne ceux qui refusent de payer des intérêts à leurs créanciers : « Plusieurs, dit-il, c. 29, ℣. 4, ont re- » gardé l'*usure* comme une mauvaise » intention, et ont chagriné ceux qui les » avoient aidés dans leur besoin. »

3° Les passages des Pères, que l'on peut citer en grand nombre, ne paroissent plus applicables au temps présent ni à l'état actuel des nations. Plusieurs de ces saints docteurs ont condamné le commerce en général aussi rigoureusement que l'*usure*, parce que de leur temps le commerce ne se faisoit pas avec autant de fidélité, de police et d'ordre qu'aujourd'hui. Barbeyrac s'est emporté contre eux à ce sujet très-mal à propos. Mais depuis que le commerce maritime et la banque sont établis dans toute l'Europe, et assujettis à des règlements très-multipliés, l'argent a une valeur qu'il n'avoit pas autrefois; il est devenu une marchandise et non un simple signe des valeurs. Si l'on proposoit à un riche négociant de lui faire présent d'une somme de cent écus, ou de lui prêter vingt mille livres à intérêt, il préféreroit certaine-

ment ce dernier parti. Il est difficile de comprendre en quoi le prêteur seroit injuste, lorsqu'il recevroit les intérêts que l'emprunteur consent à lui payer. *Voyez* COMMERCE.

4° L'on convient que l'*usure* est légitime dans trois cas : lorsque le prêt ôte un profit réel au prêteur, lorsqu'il lui porte du préjudice, lorsque le capital est en danger ; c'est ce que l'on appelle *lucrum cessans, damnum emergens, periculum sortis*. Or, vu l'instabilité des fortunes, les révolutions du commerce, l'incertitude du véritable état des affaires de l'emprunteur, il est rare de trouver des cas dans lesquels le capital ne court aucun danger : les constitutions même de rente perpétuelle n'en sont pas à l'abri : et c'est peut-être cette raison, prouvée par l'expérience, qui a réconcilié les théologiens avec ce contrat.

5° En matière de justice, il faut avoir de fortes raisons pour condamner dans le for de la conscience un usage permis ou toléré par les lois civiles. Comme elles sont censées avoir été établies pour l'intérêt général de la société, il ne s'agit plus de décider une question sur les seuls principes du droit naturel de chaque particulier, puisqu'il est impossible que ce droit ne soit pas restreint en plusieurs cas par l'intérêt général de la société. Dès que le législateur civil a l'autorité de mettre des impôts sur les biens des particuliers, on ne voit pas pourquoi il n'a pas celle de taxer le prix des intérêts de l'argent prêté, comme celui de toute autre marchandise. Si donc aujourd'hui le législateur décidoit que, pour le maintien du commerce national, tout argent prêté dans le commerce doit porter intérêt, qui oseroit s'élever contre cette loi et la déclarer injuste ? Il ne sert donc à rien d'argumenter uniquement sur la justice commutative, ou sur le droit des particuliers considérés par abstraction hors de la société civile.

Ces considérations nous paroissent assez graves pour ne pas condamner absolument et sans réserve le prêt de commerce ; et ce seul exemple suffit pour démontrer l'ineptie des philosophes qui ont soutenu que la loi naturelle, le droit naturel, sont clairs, évidents, sensibles à tout homme qui fait usage de sa raison. Ils demanderont peut-être pourquoi l'Evangile n'a pas formellement décidé la question. Parce que le divin auteur de cette loi savoit très-bien que l'état, les intérêts, les droits de la société civile, ne pouvoient pas toujours être les mêmes qu'ils étoient de son temps et chez la nation à laquelle il parloit. Mais il nous a donné des préceptes de charité qui peuvent nous guider dans tous les temps et dans tous les lieux, et qui suppléent à la lumière naturelle à l'égard des questions même de justice les plus compliquées et les plus obscures.

Sur celles-ci nous ne voyons d'autre parti à prendre que celui du doute et de l'incertitude ; nous n'oserions conseiller à personne le prêt de commerce, puisqu'il est condamné par des auteurs très-instruits ; mais, s'il étoit arrivé à un homme d'en faire usage et d'en tirer des intérêts, nous n'oserions pas non plus l'obliger à les restituer, nous craindrions de commettre une injustice à son égard.

Il ne faut pas oublier que les mêmes décrets des conciles qui ont proscrit l'*usure* des laïques, l'ont interdite avec encore plus de sévérité aux ecclésiastiques, puisqu'ils ont prononcé contre ces derniers la peine de déposition ou de dégradation, et même d'excommunication. Le trente-sixième ou quarante-troisième canon des apôtres, les conciles de Nicée, *can.* 117 ; d'Elvire, *can.* 20 ; d'Arles, *can.* 12 ; de Carthage, *can.* 13 ; de Laodicée, *can.* 4, etc., l'ont ainsi statué. Ces saintes assemblées, qui ont défendu aux clers tout négoce ou commerce quelconque, ont dû sévir à plus forte raison contre ceux qui prêtoient à intérêt. A leur égard, cette manière de s'enrichir sera toujours odieuse ; une des vertus auxquelles ils sont particulièrement obligés, est le désintéressement et la charité. L'Eglise a pourvu à leur subsistance par les bénéfices ; en entrant dans la cléricature, ils ont fait profession de prendre le Seigneur pour

leur héritage. C'est donc à eux principalement que s'adressent ces paroles de Jésus-Christ : « Ne vous amassez » point de trésors sur la terre, mais » dans le ciel. » *Matth.*, cap. 6, ℣. 19 et 20.

V

VACHE ROUSSE. Le sacrifice d'une *vache rousse* étoit ordonné aux Israélites, *Num.*, c. 19, ℣. 2, afin de faire de ses cendres une eau d'expiation destinée à purifier ceux qui seroient souillés par l'attouchement d'un mort. On prenoit une génisse de couleur rousse, sans défaut, et qui n'avoit point porté le joug; on la livroit au grand prêtre qui l'immoloit hors du camp, en présence du peuple. Il trempoit son doigt dans le sang de cette victime, et il en faisoit sept fois l'aspersion contre le devant du tabernacle, ensuite on brûloit l'animal tout entier. Le grand prêtre jetoit dans le feu du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la génisse, et les portoit dans un lieu pur hors du camp, où on les laissoit en réserve, afin que les Israélites pussent en mettre dans l'eau dont ils devoient se servir pour se purifier des impuretés légales. Le grand prêtre seul avoit droit d'offrir ce sacrifice, mais tout Israélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire l'aspersion de la cendre mêlée avec de l'eau sur ceux qui avoient besoin de cette expiation. Il auroit été trop incommode de venir au temple, ou de recourir aux prêtres pour effacer une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente.

Quelques censeurs des cérémonies juives ont avancé que celle-ci étoit empruntée des Egyptiens : ils étoient mal instruits; Hérodote au contraire, l. 2, c. 41, et Porphyre, *de Abstin.*, l. 10, c. 27, nous apprennent que les Egyptiens immoloient des bœufs roux, mais qu'ils honoroient les vaches comme consacrées à Isis; cela est confirmé par le prophète Osée, c. 10, ℣. 5, qui nous apprend que les veaux d'or érigés par Jéroboam, et adorés par le peuple de Samarie, étoient des génisses. Les cérémonies que les Egyptiens observoient dans leurs sacrifices, suivant Hérodote, *ibid.*, c. 38 et 39, n'ont rien de commun avec celles des Juifs, desquelles nous venons de parler. Manéthon, dans *Josèphe*, l. 1, *contra Appion.*, reproche aux Juifs de contredire les Egyptiens dans le choix des victimes, et Tacite, *Hist.*, l. 5, c. 4, observe en général que les rites judaïques sont opposés à ceux de toutes les autres nations. Nous ne concevons pas comment le savant académicien, qui vient de nous donner la traduction d'Hérodote, a pu adopter le préjugé de quelques littérateurs modernes, malgré des témoignages anciens aussi positifs. Celui de Moïse devroit suffire pour réprimer la témérité des critiques; avant de sortir de l'Egypte, il dit à Pharaon, *Exod.*, c. 8, ℣. 26 : « Les sacrifices que nous » devons offrir à notre Dieu seroient une » abomination aux yeux des Egyptiens; » si nous immolions en leur présence » les animaux qu'ils honorent, ils nous » lapideroient. » Ce législateur avoit donc plutôt dessein de contredire les rites égyptiens que de les imiter.

Sans avoir besoin de copier personne, Moïse a pu comprendre sans doute que les mêmes choses dont on se sert pour laver et blanchir les habits, pouvoient servir de même à la propreté des corps : or, la cendre, l'hysope, les plantes odoriférantes ont été employées de tout temps au premier de ces usages; il a jugé avec raison que cette attention pour l'extérieur étoit un symbole très-convenable de la pureté de l'âme que les Juifs devoient apporter dans le culte divin; et Dieu n'a pas dédaigné d'approuver cette analogie. *Voyez* PURIFICATION.

VAL-DES-CHOUX, prieuré situé dans le diocèse de Langres, à quatre lieues de Chatillon-sur-Seine, dans une affreuse solitude. C'est un chef-d'ordre, mais peu considérable, et qui est un détachement de celui de saint Benoît; les religieux portent l'habit blanc. L'opinion la plus probable est qu'il fut fondé sur la fin du douzième siècle par un nommé Gui, religieux de la chartreuse de Lugny.

VAL-DES-ÉCOLIERS, abbaye dans le diocèse de Langres, près de Chaumont en Bassigny, et autrefois chef-d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers sous la règle de saint Augustin. Vers l'an 1212, Guillaume, Richard et quelques autres docteurs de Paris, dégoûtés du monde, se retirèrent dans cette solitude, avec la permission de l'évêque diocésain; ils y furent bientôt suivis d'un grand nombre d'écoliers de la même université; de là cet établissement reçut le nom de *Val-des-Ecoliers*. Il s'augmenta si promptement que, suivant la chronique d'Albéric, en moins de vingt ans ils eurent seize maisons. Saint Louis fonda celle de Sainte-Catherine à Paris, et d'autres, soit en France, soit dans les Pays-Bas. Le prieur général de cette congrégation obtint du pape Paul III la dignité d'abbé pour lui et pour ses successeurs. Depuis l'an 1653, cet institut a été uni à la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Voyez *Gallia christ.*, tom. 4. Les pères dom Martenne et dom Durand, bénédictins, ont fait imprimer les premières constitutions de ce monastère, qui sont également instructives et édifiantes. *Voyages littéraires*, tom. 1, 1re part.

VALENTINIENS, ancienne secte de gnostiques, née au commencement du second siècle de l'Eglise, peu de temps après la mort du dernier des apôtres. Valentin, chef de cette hérésie, étoit originaire d'Egypte; on croit communément qu'il commença de dogmatiser dans sa patrie; mais ayant voulu répandre ses erreurs à Rome, il fut chassé de cette église, et se retira dans l'île de Cypre, où il jeta les fondements de sa secte; de là elle se répandit dans une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Nous sommes instruits de ses opinions par les anciens Pères qui les ont réfutées, et par quelques fragments de ses ouvrages, ou de ceux de ses disciples, qu'ils nous ont conservés. Il admettoit un séjour éternel de lumière qu'il nommoit *pleroma*, ou plénitude, dans lequel habitoit la Divinité: il y plaçoit une multitude d'*éons*, ou d'intelligences immortelles, au nombre de trente, les uns mâles, les autres femelles; il les distribuoit en trois ordres: il les supposoit nés les uns des autres, leur donnoit des noms, et en faisoit la généalogie. Le premier, selon lui, étoit *Bythos*, la profondeur, qu'il appeloit aussi *Propator*, le premier père; il lui donnoit pour épouse *Ennoïa*, l'intelligence, autrement *Sigé*, le silence; de leur union étoient nés l'esprit et la vérité: ceux-ci avoient de même deux enfants, etc., Jésus-Christ et le Saint-Esprit étoient les derniers de ces éons, et n'avoient point eu de postérité. Il seroit inutile de faire un plus long détail de ces personnages imaginaires, qui ne pouvoient avoir pris naissance que dans un cerveau déréglé. Mais les savants conviennent que Valentin n'a pas été le premier auteur de ce monstrueux système; que plusieurs chefs des gnostiques l'avoient enseigné avant lui, qu'il n'avoit fait que l'arranger à sa manière.

Saint Irénée, qui a vécu peu de temps après lui, et qui avoit conversé avec plusieurs de ses disciples, s'est attaché à réfuter cette doctrine dans son ouvrage contre les hérésies; il a fait voir que c'est un tissu de rêveries, d'absurdités, de contradictions et d'erreurs grossières, un vrai polythéisme. Cependant il s'est trouvé dans notre siècle des critiques assez obligeants pour vouloir réhabiliter la mémoire de Valentin et de ses pareils; ils ont fait tous leurs efforts pour trouver de la raison et du bon sens dans un chaos de rêveries que les Pères de l'Eglise ont regardé comme les égarements de quelques esprits en délire. Beausobre en particulier, dans son *Hist. du Manich.*, l. 3, c. 7, § 8, et

c. 9, § 9 et suiv., a tenté cette entreprise; il soutient que le système de Valentin n'est pas aussi ridicule qu'il le paroît d'abord; que c'étoit une méthode mystique et allégorique d'expliquer les attributs et les opérations de Dieu; que cet hérétique les a personnifiés suivant la coutume des philosophes de ce temps-là; que ce sont les mêmes idées que celles de Pythagore et de Platon, qui pouvoient les avoir empruntées des Chaldéens. Il prétend que les Pères n'ont pas pris le vrai sens de ce que disoient les *valentiniens*, et qu'ils ont cherché mal à propos à rendre cette doctrine odieuse.

Mosheim, après l'avoir examinée, n'a pas été de cet avis: *Hist. Christ.*, sæc 2, § 53, et *Hist. eccl.*, 2e siècl. 2. part., c. 5, § 16 et 17, il est convenu que de quelque manière que l'on envisage cette doctrine, l'on ne pourra jamais y montrer une apparence de bon sens ni d'orthodoxie, et que tous ceux qui y ont travaillé ont perdu leur peine. Nous pensons de même, et nous n'aurons pas besoin d'une longue discussion pour le prouver.

1° C'est en vain que l'on voudroit prendre les éons de Valentin pour des idées métaphysiques et abstraites des attributs et des opérations de la Divinité; par la manière dont il en parloit, par les actions et les caractères qu'il leur attribuoit, on voit évidemment qu'il les donnoit pour des êtres réellement subsistants; le nom même d'*éon*, qui signifie un être vivant, intelligent et immortel, en est la preuve: en quel sens peut-on le donner à des qualités abstraites? Si l'on excepte les bramines indiens et les mythologues grecs, personne n'a poussé à cet excès la licence de personnifier tous les êtres; Pythagore ni Platon ne s'en sont jamais avisés. Les *valentiniens* devoient sentir que le style poétique des fables n'étoit pas fait pour expliquer un système théologique; il ne pouvoit servir qu'à tromper le peuple et à le rendre polythéiste, comme ont fait les bramines et les poëtes.

Quand on s'obstineroit à supposer le contraire, il n'y auroit encore ni justesse ni raison dans la généalogie des éons. Rien de plus bizarre d'abord que d'appeler Dieu ou le premier être, la *profondeur*, et de lui donner pour séjour la *plénitude;* ce sont deux idées contraires. Qu'il soit nommé le *premier Père*, et qu'il ait eu pour compagne l'*intelligence*, à la bonne heure; mais que cette intelligence soit en même temps le *silence*, c'est une erreur grossière. Dieu, intelligence éternelle, n'a jamais été sans penser, il n'a donc jamais été sans son Verbe ou sans sa parole intérieure, ce Verbe est éternel comme lui; c'est pour cela que les plus anciens Pères ont dit que ce Verbe n'est point émané *du silence*, saint Ignace. *Epist., ad Magnes.*, n. 8, puisque, selon saint Jean, *il étoit en Dieu, et il étoit Dieu.* Il n'y a pas plus de bon sens à faire naître du premier Père et de l'intelligence, l'*esprit* et la *vérité*. Si l'esprit est la substance intelligente, c'est Dieu lui-même, ce n'est donc pas son Fils; si c'est la faculté de penser, c'est l'intelligence même, l'une n'est donc pas fille de l'autre; la *vérité* n'est qu'un terme abstrait; il est absurde de lui donner un père et une mère. Le reste de la généalogie des éons n'est pas moins ridicule: saint Irénée l'a démontré.

2° L'affectation de Valentin, de rejeter le sens littéral des passages les plus clairs de l'Evangile, de vouloir tout entendre dans un sens mystique, allégorique et cabalistique, est inexcusable. Il prétendoit trouver ses trente éons dans les trente années que Jésus-Christ a passées sur la terre, dans les différentes heures auxquelles le père de famille envoya des ouvriers travailler à sa vigne, *Matth.*, c. 20, etc. Ces allusions arbitraires et forcées caractérisent un fourbe qui, sans croire au christianisme, vouloit persuader aux chrétiens qu'il avoit puisé sa doctrine dans leurs livres. Aussi les commentaires de ses disciples sur l'Evangile de saint Jean, dont les Pères nous ont donné des fragments, sont un chaos de rêveries inintelligibles, uniquement destinées à étonner les ignorants.

3° Il ne pouvoit pas nier que sa doc-

trine ne fut directement contraire à l'Evangile, comme il étoit entendu par les chrétiens, par conséquent à la croyance universelle des fidèles. Il avoit beau soutenir qu'il l'avoit reçue par des instructions secrètes que Jésus-Christ avoit données à quelques-uns de ses apôtres, et que ceux-ci avoient confiées à des disciples affidés : si elles devoient être secrètes, il avoit tort de les publier. Par un nouveau trait d'imposture, il se vantoit de les avoir puisées dans un livre écrit par saint Matthias, et d'avoir été instruit par un certain Théodat, disciple de Paul. Ce personnage n'étoit pas plus réel que le prétendu livre de saint Matthias. Loin d'avoir eu, comme les philosophes, une double doctrine, l'une pour le peuple, l'autre pour des disciples discrets, Jésus-Christ s'étoit attaché principalement à instruire le simple peuple, il avoit commandé à ses apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, *Marc.*, c. 16, ℣. 15; de publier au grand jour ce qu'il leur avoit dit à l'oreille, *Matt.*, c. 10, ℣. 27; il rendoit grâces à son Père de ce que la vérité étoit révélée aux simples et aux ignorants, pendant qu'elle demeuroit cachée aux sages et aux savants, *Luc.*, c. 10, ℣. 21. Il avoit donc condamné d'avance les orgueilleuses prétentions des gnostiques et de tous les prétendus illuminés.

4° Valentin concevoit très-mal la nature divine : il n'attribuoit au *premier Père* ni la connoissance de toutes choses, ni la toute-puissance, ni la présence hors du *pleroma*, ni la providence universelle, ni le talent de maintenir la paix et le bon ordre entre les éons qui composoient sa famille. Suivant le système des *valentiniens*, les éons étoient sujets aux passions et aux vices de l'humanité, à la jalousie, à la vaine curiosité, à l'ambition, à l'orgueil, à la révolte contre la volonté de Dieu. Celui d'entre eux qui avoit fabriqué le monde, l'avoit fait à l'insu de Dieu et contre son gré; la manière dont Valentin expliquoit la naissance de l'univers étoit d'une absurdité pitoyable. Il pensoit, comme Platon, que les astres étoient animés, que l'homme a deux âmes, l'une animale et sensitive, l'autre spirituelle et immortelle; mais il ne disoit point d'où ces âmes étoient venues, si c'étoit encore autant de nouveaux éons; il ne concevoit pas mieux que les philosophes païens la nature des substances spirituelles; Beausobre avoue lui-même que les *valentiniens* ne reconnoissoient aucune substance tout à fait incorporelle.

5° Suivant ce fabuleux système, l'éon fabricateur du monde conçut tant d'orgueil de son ouvrage, qu'il entreprit de se faire reconnoître pour seul Dieu; il y réussit à l'égard des Juifs, en leur envoyant des prophètes qui leur persuadèrent qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que le créateur du ciel et de la terre. Les autres esprits, placés dans les astres et dans les différentes parties de l'univers, suivirent son exemple, et se firent adorer par les païens. Ainsi la connoissance du vrai Dieu se perdit entièrement parmi les hommes, et la corruption des mœurs y devint générale. Conséquemment les *valentiniens* regardoient l'ancien Testament, non comme l'ouvrage de Dieu, mais comme la production d'un ennemi de Dieu : erreur que suivirent les marcionites et les manichéens. Mais comme il est certain que, depuis la création du monde jusqu'au temps de Valentin, il n'y a eu que deux religions sur la terre, savoir, celle des adorateurs du Créateur, et celle des païens, qui rendoient leur culte aux génies ou aux esprits moteurs de la nature, il s'ensuit que pendant quatre mille ans le prétendu vrai Dieu des *valentiniens* n'a été connu de personne, et que dans aucun temps il n'a été adoré par aucune créature. Pendant cette multitude de siècles, il dormoit sans doute dans le *pleroma*, sans s'embarrasser de ce qui se passoit sur la terre. Pourquoi en effet auroit-il pris soin d'un monde qui avoit été fabriqué sans son aveu, ou de la race des hommes dont il n'étoit pas le père? et à quel titre ceux-ci auroient-ils été intéressés à lui rendre un culte? Telle est la ridicule notion que les *valentiniens* vouloient donner aux hommes de leur prétendu vrai Dieu.

6° Cependant, après ce long sommeil, Dieu conçut enfin le dessein de remédier aux maux qu'avoit causés l'éon formateur du monde; il fit naître deux autres éons plus parfaits que les autres, savoir, le Christ et le Saint-Esprit. Pour envoyer le Christ sur la terre, il y fit paroître Jésus sous les apparences extérieures d'un homme; mais Jésus n'avoit qu'un corps subtil et aérien, qui ne fit que passer par le sein de Marie, comme l'eau passe par un canal; au reste il avoit deux âmes comme les autres hommes, l'une animale, l'autre spirituelle. Lorsqu'il fut baptisé dans le Jourdain, le Christ descendit en lui sous la forme d'une colombe, et lui communiqua une vertu surnaturelle par laquelle il opéra des miracles. Il enseigna aux hommes que, pour plaire au vrai Dieu, et parvenir au souverain bonheur, il ne falloit plus adorer le Dieu des Juifs ni ceux des païens, mais *le Père, en esprit et en vérité.* Par là Jésus encourut la haine de ces divers éons ou génies, qui, pour se venger, excitèrent les Juifs à le faire mourir. Mais il ne fut crucifié et ne mourut qu'en apparence; revêtu d'un corps subtil et impassible, il ne pouvoit souffrir ni mourir réellement.

Conséquemment les valentiniens n'admettoient ni la génération éternelle du Verbe, ni son incarnation, ni la divinité de Jésus-Christ, ni la rédemption du genre humain, dans le sens propre. Ils faisoient seulement consister cette rédemption, en ce que Jésus-Christ étoit venu soustraire les hommes à l'empire des éons, leur avoit donné des leçons et des exemples de vertu, et leur avoit enseigné le vrai moyen de parvenir au bonheur éternel. Mais s'ils croyoient véritablement que Jésus-Christ étoit l'envoyé de Dieu, ils auroient dû avoir plus de respect et de docilité pour sa parole. Comme ils attribuoient la formation de la chair de l'homme, non à Dieu, mais au fabricateur du monde, ils la regardoient comme une substance essentiellement mauvaise; ils n'admettoient point qu'elle dût ressusciter un jour.

Nous avons déjà remarqué que Valentin ne fut pas le premier auteur de toutes ces erreurs; soit avant, soit après lui, elles furent enseignées par d'autres enthousiastes qui les arrangèrent chacun selon son goût. On lui donne pour disciples Ptolémée, Secundus, Héracléon, Marc, Colarbase, Bardesanes, etc. Nous avons parlé de ces personnages sous les noms des sectes qu'ils fondèrent. Les ophites, les docètes, les sévériens, les apostoliques, les adamites, les caïnites les séthiens, etc., furent autant de branches qui sortoient du même tronc; mais on ne peut marquer avec précision ni la date de leur naissance, ni le pays dans lequel ils dogmatisoient, ni la différence qu'il y avoit entre leurs opinions. Comment auroit pu régner l'uniformité entre des fanatiques qui avoient autant de droit les uns que les autres de forger des erreurs et des fables?

Saint Irénée les a tous réfutés en prouvant contre eux l'unité de Dieu, seul créateur et gouverneur de la matière et du monde, l'absurdité de la généalogie des éons, la nullité des prétendues traditions secrètes opposées à la tradition publique et constante des églises fondées par les apôtres, la génération éternelle du Verbe et son incarnation, la rédemption du monde par Jésus-Christ, etc. Il ne seroit pas nécessaire de répéter les arguments dont il s'est servi, si les protestants avoient été plus équitables. Mais comme plusieurs soutiennent que, dans cette dispute, les Pères ont souvent mal raisonné, qu'ils ont mal pris le sens des expressions de leurs adversaires, ou qu'ils en ont défiguré exprès les opinions, afin de les rendre plus odieuses et plus aisées à réfuter, il est important de justifier ces saints docteurs. Nos adversaires en veulent surtout à saint Irénée, parce que les principes qu'il a posés ne sont pas moins forts contre les hérétiques modernes que contre les anciens; une courte analyse de son ouvrage contre les hérésies suffira pour démontrer l'injustice de leur critique.

Dans son 1er livre, le saint docteur expose ce que les *valentiniens* disoient des éons et de leur généalogie, les passages de l'Ecriture dont ils abusoient,

les diverses branches dans lesquelles leur secte étoit partagée, les différentes erreurs que chacune avoit adoptées. Ce qu'il en rapporte est confirmé par Clément d'Alexandrie, par Tertullien, par Origène, par saint Epiphane, par les extraits qu'ils ont donnés de plusieurs ouvrages des *valentiniens*, son récit ne peut donc pas être suspect.

Dans le second livre, c. 1, il commence par démontrer que Dieu, étant le premier Etre ou l'Etre éternel, est nécessairement seul Dieu, que rien n'a pu borner son essence, sa puissance, sa connoissance, ni ses autres attributs; qu'il est absurde de le supposer renfermé dans le *pleroma*, et de lui ôter la connoissance de ce qui étoit au delà; qu'il n'y a pas plus de raison d'admettre deux, trois, ou trente éons, que d'en supposer mille; que leur généalogie est remplie de contradictions. Déjà l'on voit que saint Irénée a très-bien saisi les conséquences de l'idée d'Etre nécessaire, existant de soi-même; conséquences qu'aucun des anciens hérétiques ni des philosophes n'a su apercevoir, et qui sapent par le fondement tous leurs systèmes. Tertullien les a développés de même dans son livre contre Hermogène. Par esprit de contradiction, Beausobre a essayé de justifier deux ou trois articles de la généalogie des éons, mais il n'a pas tenté de réfuter les contradictions que saint Irénée y a montrées; il n'a pas attaqué le principe fondamental posé par ce saint docteur, duquel il résulte que s'il y a eu des éons, ou des êtres subsistants distingués de Dieu, ce sont des créatures, et non des êtres nécessaires et éternels, que Dieu par conséquent a été le maître de borner leur connoissance, leur puissance, leur nature, comme il lui a plu.

Chap. 2, ce Père fait voir que Dieu, dont la puissance n'a point de bornes, n'a eu besoin ni de coopérateurs, ni d'instrument, ni de matière préexistante, pour faire le monde, qu'il a tout fait par son Verbe, ou par son seul vouloir : *dixit et facta sunt;* qu'il a ainsi créé les esprits et les corps, les anges, les hommes et les animaux, *initium creationis donans*, expression remarquable. Il répète la même chose, c. 9 et 10. Telle a été, dit-il, c. 9, la croyance du genre humain fondée sur la tradition de notre premier père, et telle est encore celle de l'Eglise instruite par les apôtres. Il est étonnant que nos adversaires n'aient jamais daigné remarquer combien cette métaphysique sublime des anciens Pères de l'Eglise est supérieure à celle de tous les philosophes; où l'ont-ils prise, sinon dans les livres saints? et l'on veut que les philosophes aient été leurs maîtres!

Loin d'admettre le système des émanations, comme les *valentiniens*, saint Irénée le réfute, c. 13, 15, 17, sous toutes les faces sous lesquelles on peut l'envisager, parce que Dieu étant un Etre simple, pur esprit, toujours le même, rien n'a pu être détaché de sa substance. Osera-t-on encore nous dire que les anciens Pères n'ont point eu l'idée de la parfaite spiritualité? ils l'ont puisée dans le dogme même de la création; l'un n'a jamais pu être conçu sans l'autre.

Chap. 14, saint Irénée soutient que les *valentiniens* ont emprunté leurs éons et leurs fables des auteurs grecs, des poëtes, des philosophes, particulièrement de Platon et des stoïciens, qu'ils n'ont fait que changer les noms des personnages, afin de persuader qu'ils en étoient les inventeurs, et il le montre en détail. C'est donc fort inutilement que Beausobre s'est attaché à prouver que ce système n'étoit autre chose qu'une théologie philosophique et un pur platonisme, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 5, c. 1, § 11 et 12; saint Irénée l'a vu avant lui et l'a démontré. Or, Platon n'a pas représenté les esprits, les génies ou les dieux qu'il plaçoit dans les astres et ailleurs, comme des êtres abstraits et métaphysiques, mais comme des personnages réels; donc Beausobre est forcé d'avouer que les *valentiniens* ont pensé de même. Au reste, soit que ces hérétiques aient pris leurs visions dans Platon, comme le veut Beausobre, soit qu'ils les aient reçues des philosophes orientaux, comme Brucker et

Mosheim le soutiennent, les arguments que saint Irénée fait contre eux n'en sont pas moins solides. Il s'ensuit toujours que ce Père n'a été rien moins que platonicien, puisqu'il a cru attaquer directement le platonisme en réfutant les *valentiniens*.

Chap. 20 et suiv., il fait sentir l'ineptie des allusions par lesquelles ces hérétiques vouloient tirer leurs éons et leurs fables de quelques passages de l'Ecriture sainte, il montre le ridicule de leur méthode d'argumenter sur la valeur numérique des lettres de l'alphabet, comme les juifs cabalistes ont fait dans la suite. Chap. 27 et 28, il dit que l'on doit chercher la vérité dans ce que l'Ecriture sainte a de plus clair, et non dans des paraboles auxquelles on peut donner telle explication que l'on veut. Il s'en faut donc beaucoup que saint Irénée aient été aussi prévenu qu'on le prétend en faveur des explications allégoriques et mystiques de l'Ecriture ; s'il s'en est servi quelquefois, c'étoit pour en tirer des leçons de morale, et non pour appuyer des dogmes, comme faisoient les hérétiques.

Dans son 3e livre, le saint docteur s'attache à réfuter le subterfuge des *valentiniens*, qui prétendoient avoir reçu leur doctrine de Jésus-Christ même par des traditions secrètes, par des instructions qu'il n'avoit données qu'à quelques-uns de ses disciples les plus intelligents. C'est une absurdité, dit-il, c. 1, 2 et 3, de supposer que Jésus-Christ a confié sa doctrine à d'autres qu'aux apôtres qu'il avoit chargés de prêcher son Evangile et de fonder des églises : or, ceux-ci n'ont commencé à prêcher et à mettre l'Evangile par écrit qu'après avoir reçu le Saint-Esprit qui devoit leur enseigner toute vérité. Il n'est pas moins ridicule d'imaginer que les apôtres ont confié la doctrine de Jésus-Christ à d'autres qu'aux pasteurs qu'ils ont établis pour enseigner et gouverner les églises après eux. C'est donc dans la tradition et dans l'enseignement constant de ces églises, qu'il faut chercher la vérité ; il faudroit encore y avoir recours et s'y attacher, quand même les apôtres ne nous auroient rien laissé par écrit. Or, cette tradition n'est conservée et annoncée nulle part avec plus de certitude et plus d'éclat que dans l'Eglise romaine, fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, et dans laquelle la succession des évêques a été constante depuis ces apôtres jusqu'à nous.

Les protestants, qui ont pris pour principe fondamental de leur secte qu'il faut chercher la vraie doctrine de Jésus-Christ dans l'Ecriture seule, sans avoir aucun égard à la tradition ou à l'enseignement de l'Eglise ; qui soutiennent que celle de Rome a introduit parmi les chrétiens, dans la suite des siècles, une infinité de nouveaux dogmes, ne peuvent pardonner à saint Irénée d'avoir établi une règle toute contraire ; c'est pour cela qu'ils ont tant déprimé ses talents et ses écrits. Mais leurs clameurs ni leurs reproches ne donneront jamais atteinte à la solidité des réflexions et des raisonnements de ce Père. A quoi servoit de citer l'Ecriture seule à des hérétiques qui pervertissoient le sens de tous les passages? qui, pour les entendre comme il leur plaisoit, s'attribuoient des lumières supérieures à celles de tous les docteurs de l'Eglise, même à celles des apôtres? S. Iren., *ibid.*, c. 2, § 2. Comment les confondre, sinon en démontrant la sagesse et la solidité du plan que Jésus-Christ avoit suivi pour perpétuer l'enseignement de sa doctrine dans son Eglise? Ce plan est toujours le même depuis dix-sept siècles, et il servira toujours également à réfuter les hérétiques, de quelque secte qu'ils soient.

Ch. 5 et suiv. saint Irénée fait voir que nos quatre évangiles, qui sont les seuls authentiques, et les autres écrits des apôtres, renferment une doctrine tout opposée à celle des *valentiniens*. Ils nous apprennent à connoître un seul Dieu, qui a tout créé par son Verbe, un seul Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, né de la Vierge Marie, un seul Saint-Esprit, Dieu et Seigneur comme le Père et le Fils. Il montre que la même foi, la même doc-

trine, a été enseignée par les prophètes de l'ancien Testament, d'où il conclut qu'ils ont été envoyés et inspirés par le même Dieu qui a dans la suite envoyé son Fils unique pour nous instruire, et non par un esprit ennemi de Dieu, comme les *valentiniens* osoient le dire. Il réfute de temps en temps les objections de ses adversaires, et les fausses interprétations qu'ils donnoient aux prophéties.

Dans le 4e livre, il continue à démontrer qu'il y a une conformité parfaite entre l'ancien Testament et le nouveau, d'où il résulte que le même Dieu est également auteur de l'un et de l'autre; il concilie les divers endroits que les hérétiques prétendoient être opposés; il réfute les reproches qu'ils faisoient contre les saints personnages de l'ancienne loi, et que les incrédules répètent encore aujourd'hui. Il se fonde principalement sur la conduite de Jésus-Christ; ce divin Sauveur a constamment nommé *son Père*, le Créateur, et il l'a fait connoître aux hommes comme le seul Dieu, comme le même que les patriarches ont adoré, et qui a inspiré les prophètes, et il a déclaré que leurs oracles ont été accomplis dans sa personne. Loin de détruire la loi ni les prophètes, il est venu pour en démontrer la vérité, il a confirmé la loi morale du décalogue dans tous ses points. Quoique cette discussion soit assez longue, saint Irénée n'y a point recours à des explications mystiques, allégoriques ni arbitraires, semblables à celles des *valentiniens*, il ne s'appuie que sur le sens littéral et naturel du texte sacré.

Le 5e livre est une suite du précédent: ce Père y continue de prouver par des passages du nouveau Testament les divers articles de notre foi contestés et contredits par les hérétiques.

Après cette courte analyse, nous ne craignons plus de demander aux critiques si les arguments de saint Irénée contre les *valentiniens* sont frivoles, sans justesse et sans solidité; si ces hérétiques étoient en état de les détruire; si ceux qui se croient aujourd'hui plus savants que les Pères sont capables d'en donner de meilleurs. Ils diront sans doute que ce petit nombre de vérités est noyé dans une infinité de choses accessoires. Soit. Etoit-il possible de faire autrement, en écrivant contre cinq ou six sectes hérétiques, qui ne s'accordoient que dans le fond du système, et qui en varioient les accessoires à l'infini? Dans tout son ouvrage, le saint docteur ne perd jamais de vue ce qu'il avoit à prouver, l'unité de Dieu, son pouvoir créateur, sa providence générale, toujours sage et bienfaisante dans la dispensation des lumières de la révélation, dans l'ouvrage de la rédemption et du salut des hommes.

Ils en reviendront peut-être à leur subterfuge ordinaire, en disant que ce Père n'a pas bien compris les opinions des *valentiniens*. Mais il nous assure lui-même qu'il avoit disputé plus d'une fois avec eux, liv. 2, chap. 17, n. 9. Ces sectaires étoient donc là pour s'expliquer et pour le contredire, s'il leur avoit attribué faussement quelque erreur; Tertullien, Clément d'Alexandrie, saint Epiphane, leur attribuent les mêmes opinions que saint Irénée. Celui-ci a écrit dans les Gaules, Tertullien en Afrique, Clément en Egypte, presque en même temps; se sont-ils donné le mot pour en imposer de même, ou ont-ils été trompés par la même illusion? Clément avoit lu les livres de Valentin, puisqu'il les cite, et qu'il rapporte un long fragment de Théodote, l'un des disciples de Valentin. Origène a donné plusieurs extraits du commentaire d'Héracléon sur l'Evangile de saint Jean. Grabe, *Spicil. Hæret.*, sect. 2. Il auroit été impossible à saint Irénée d'entrer dans un si grand détail des opinions différentes des gnostiques, s'il n'avoit pas vu leurs écrits.

Tout cela ne persuade point nos adversaires. « Je ne saurois croire, dit Beau-
» sobre, que Valentin fût assez fou pour
» imaginer que des passions, qui ne
» sont que des modifications d'une sub-
» stance, fussent des substances réelles...
» Je ne croirai jamais que des philo-
» sophes, et de savants philosophes,
» aient pensé d'une manière si absurde

» et si contradictoire. » *Hist. du manich.*, liv. 5, ch. 1, § 11. Ce critique étoit le maître de croire tout ce qui lui plaisoit, et de nommer *grands philosophes* une troupe d'insensés ; tel étoit son entêtement. Selon lui, les hérétiques ont été incapables d'enseigner des absurdités ; mais il n'est aucun Père de l'Eglise qui n'ait été capable de leur en attribuer, malgré la notoriété publique, soit par défaut d'intelligence, soit par défaut de bonne foi. Ce fanatisme de Beausobre ressemble beaucoup à celui des *valentiniens*.

Mosheim plus modéré s'est borné à dire que les anciens docteurs, trompés par la variété des noms, ont souvent divisé mal à propos une secte en plusieurs branches ; que l'on peut douter s'ils nous ont toujours instruits au vrai de la nature et du sens des opinions dont ils parlent, *Hist. ecclés.*, 2e siècle, 2e part., chap. 5, § 18. Encore une fois, ce n'est pas la faute des Pères, si dans une troupe de raisonneurs, dont les uns dogmatisoient en Asie, les autres en Europe, et qui tous se prétendoient illuminés, il n'y en avoit pas deux qui pensassent absolument de même, ou qui aient persévéré longtemps dans les mêmes opinions. Les Pères n'ont pu savoir que ce que disoient ces sectaires dans leurs écrits, et dans les disputes que l'on avoit avec eux ; c'est donc à ces derniers qu'il faut s'en prendre, s'ils ne se sont pas expliqués aussi clairement que le voudroient les critiques modernes.

On nous demandera encore comment les *valentiniens* et les autres gnostiques ont pu faire des prosélytes, en enseignant des erreurs aussi absurdes. Saint Irénée et Tertullien nous l'apprennent ; ils peignoient les pasteurs de l'Eglise comme des ignorants et des esprits foibles, incapables d'entendre la véritable doctrine, ils vantoient les lumières supérieures des maîtres par lesquels ils prétendoient avoir été instruits ; ils affectoient d'abord un air mystérieux, afin d'exciter la curiosité ; ils promettoient de s'expliquer plus clairement dans la suite ; ils faisoient espérer à leurs prosélytes que bientôt ils en sauroient plus que les docteurs, ils leur recommandoient un secret inviolable. Ils citoient au hasard quelques passages de l'Ecriture dont ils tordoient le sens, etc. Ce manége a été celui de la plupart des hérétiques, et il n'a pas mal réussi aux fondateurs du protestantisme. Rien n'est plus inintelligible que les commentaires des *valentiniens* sur les Evangiles ; plus ils étoient obscurs, plus ils étoient admirés par les esprits superficiels. On en seroit moins étonné, si l'on considéroit jusqu'à quel point la philosophie païenne avoit aveuglé et perverti la plupart des esprits.

Nous ne parlerons point de la morale des *valentiniens*, elle étoit la même que celle des autres gnostiques ; nous l'avons exposée en son lieu, et nous en avons fait voir les pernicieuses conséquences. Saint Irénée nous assure que plusieurs en enseignoient une détestable, et l'on ne peut pas douter qu'un très-grand nombre ne l'aient suivie dans la pratique. Mais les anciens ne nous apprennent point en quoi le culte extérieur de ces hérétiques étoit différent de celui des orthodoxes. Quoi qu'il en soit, les opinions et la conduite de ces anciennes sectes nous donnent lieu de faire des réflexions plus importantes que les observations critiques des protestants, on doit nous pardonner de les avoir répétées plus d'une fois.

1° Ces hérésies sont aussi anciennes que le christianisme, elles remontent au temps des apôtres ; leurs chefs n'avoient aucun respect pour les disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils les regardoient comme des ignorants qui n'avoient aucune teinture de philosophie, et qui n'avoient pas su prendre le vrai sens de la doctrine de leur Maître. Mais si ces illuminés refusoient l'intelligence aux apôtres, ils ne contestoient pas leur bonne foi, ils ne rejetoient pas leur témoignage touchant les faits de la naissance, de la prédication, des miracles, de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ. Ils avouoient que tout cela s'étoit fait en apparence ; ils ne soutenoient donc pas que tout cela étoit faux, que les apôtres et les évangélistes en

avoient imposé, que l'histoire qu'ils en avoient écrite étoit fabuleuse. S'il y avoit eu quelque preuve ou quelque témoignage contraire, quelque moyen d'attaquer la narration des évangélistes, ces sectaires n'auroient pas manqué de s'en prévaloir pour l'intérêt de leur système. Puisqu'ils ne l'ont pas fait, il faut que les faits publiés par les apôtres aient été d'une notoriété incontestable. S'ils sont vrais, la divinité du christianisme est démontrée.

2° Il s'ensuit encore que l'authenticité de nos quatre Evangiles étoit universellement reconnue, puisque les gnostiques ne nioient pas qu'ils eussent été écrits par les quatre auteurs dont ils portent les noms. Saint Irénée témoigne que les *valentiniens* admettoient en particulier celui de saint Jean, et cela est prouvé par les commentaires d'Héracléon sur cet Evangile. Ils lui donnoient probablement la préférence, parce qu'il avoit été écrit le dernier de tous, et parce que saint Jean rapporte plus au long que les autres évangélistes les discours du Sauveur; mais ils ne prétendoient point que les trois-autres fussent des livres supposés. On disputoit sur le sens de ces livres, chaque parti prétendoit y trouver sa propre doctrine; ce n'étoient donc pas des écrits apocryphes ou inconnus. Lorsque les hérétiques osèrent en forger d'autres dans la suite, les docteurs chrétiens ne furent pas dupes de cette imposture. Ils s'en rapportèrent au témoignage des églises fondées par les apôtres, qui avoient reçu d'eux nos Evangiles, et non d'autres, comme authentiques et inspirés de Dieu. Telle est la règle qui a servi à prouver la canonicité de tous les écrits de l'ancien et du nouveau Testament.

3° Lorsque les incrédules ont dit que, pendant les trois premiers siècles, le christianisme s'est établi dans les ténèbres, à l'insu du gouvernement romain et des magistrats, ils ont montré une profonde ignorance de ce qui s'est passé pour lors. On disputoit sur la doctrine chrétienne à Rome, en Afrique, en Egypte et dans toutes les provinces de l'Orient; Celse l'a reproché aux chrétiens, et tous les monuments de l'histoire ecclésiastique en déposent. Il est impossible que ces contestations n'aient pas fait du bruit, et n'aient excité souvent l'attention du gouvernement. Loin d'être scandalisé de ces débats, nous bénissons la Providence de les avoir permis; ils démontrent que dès sa naissance le christianisme a été examiné avec des yeux critiques et malins, que l'on en a discuté les dogmes, la morale, le culte, les titres et les monuments, que personne n'a pu l'embrasser par ignorance et sans le bien connoître.

4° Les erreurs grossières des différentes sectes de gnostiques nous montrent les services importants que la philosophie a rendus au genre humain, et les connaissances merveilleuses qu'elle a communiquées à ses sectateurs. Par là nous pouvons juger si saint Paul a eu tort de la mépriser, de l'appeler une folie, et d'avertir les fidèles de s'en défier. Un fait certain, c'est que le christianisme n'a point eu de plus grands ennemis que les philosophes; ils ont combattu contre cette sainte religion pendant près de trois cents ans, sans vouloir ouvrir les yeux à la lumière; plusieurs de ceux qui avoient fait semblant de l'embrasser entreprirent de changer la doctrine, et de lui substituer les rêves systématiques dont ils étoient infatués; quand ils virent que leurs ruses, leurs sophismes, leurs écrits, n'aboutissoient à rien, ils finirent par souffler le feu de la persécution contre les fidèles. Heureusement quelques-uns furent plus sensés et de meilleure foi, ils devinrent sincèrement chrétiens, ils furent les apologistes et les prédicateurs de la doctrine de Jésus-Christ; ils montrèrent que c'étoit une philosophie plus sage et plus vraie que celle qu'avoient enseignée les plus grands génies du paganisme; tels furent saint Justin, Athénagore, Tatien, Hermias, saint Irénée, saint Théophile d'Antioche, Origène, Clément d'Alexandrie, etc. La plupart des systèmes philosophiques ne sont connus que par la réfutation qu'ils en ont faite. Aujourd'hui quelques censeurs bizarres leur savent mauvais gré d'avoir battu les

philosophes par leurs propres armes.

5° L'affectation des protestants de vouloir justifier tous les hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise, démontre que le caractère de l'hérésie est toujours le même ; depuis dix-sept siècles il n'a pas changé. Quand on y regarde de près, on voit qu'il n'y a pas une très-grande différence entre la conduite des gnostiques et celle des protestants. Les premiers, en vertu des lumières supérieures qu'ils s'attribuoient, se vantèrent de mieux entendre et de mieux expliquer l'Ecriture sainte que les pasteurs de l'Eglise catholique, les seconds prétendent au même privilége par le secours d'une grâce du Saint-Esprit qui ne manque jamais à aucun particulier de leur secte. Les *valentiniens* citoient à l'appui de leurs commentaires une tradition cachée et conservée parmi un petit nombre d'illuminés, les protestants ont soutenu que dans tous les siècles il y avoit eu dans le sein de l'Eglise un certain nombre de partisans secrets de la vérité, mais qui n'osoient se déclarer ni faire profession publique de leur croyance, ils ont appelé ensuite à leur secours les manichéens, les albigeois, les vaudois, les hussites, les vicléfites, révoltés comme eux contre l'enseignement de l'Eglise catholique. Les gnostiques tiroient vanité de leurs connoissances philosophiques, ils préféroient l'autorité des philosophes à celle des apôtres et de leurs disciples; les prétendus réformateurs étalèrent avec faste l'érudition qu'ils s'étoient acquise par l'étude des langues, de la critique, de l'histoire, de la belle littérature; on les crut supérieurs, même en fait de théologie, non-seulement au clergé qui enseignoit pour lors, mais aux docteurs catholiques de tous les siècles. Cependant l'enseignement public, constant, uniforme de l'Eglise, a prévalu à tous les efforts des anciens hérétiques; vingt sectes plus récentes l'ont vainement attaqué depuis ce temps-là, il se soutient toujours et persévère comme au second siècle. Ce phénomène suffit pour nous faire comprendre où se trouve la vraie doctrine de Jésus-Christ.

VALÉSIENS, ancienne secte d'hérétiques dont l'origine et les erreurs sont peu connues ; saint Epiphane, qui en a fait mention, *Hær.* 58, dit qu'il y en avoit dans la Palestine, sur le territoire de la ville de Philadelphie, au delà du Jourdain. Ils tenoient quelques-unes des opinions des gnostiques, mais ils avoient aussi d'autres sentiments différents. Ce que l'on en sait, c'est qu'ils étoient tous eunuques, et qu'ils ne vouloient point d'autres hommes dans leur société. S'ils en recevoient quelques-uns, ils leur interdisoient l'usage de la viande, jusqu'à ce qu'ils se fussent mutilés, alors ils leur permettoient toute espèce de nourriture, parce qu'ils les croyoient dès ce moment à couvert des mouvements déréglés de la chair. On a cru aussi qu'ils mutiloient quelquefois par violence les étrangers qui passoient chez eux, mais ce fait n'est guère probable; les peuples voisins se seroient armés contre eux, et les auroient exterminés.

Comme saint Epiphane a placé cette hérésie entre celle des noétiens et celle des novatiens, l'on présume qu'elle existoit vers l'an 240 ; mais elle n'a pas pu s'étendre beaucoup, ni subsister longtemps. Tillemont, *Mém. pour l'Hist. ecclés.*, tom. 3, p. 262.

VALLOMBREUSE. L'ordre des religieux de Vallombreuse est une réforme de celui de saint Benoît, par saint Jean Gualbert, et approuvé par le pape Alexandre II, l'an 1070. Elle a pris son nom d'une vallée fort agréable de la Toscane, dans le diocèse de Fiésoli, et éloignée de Florence d'une demi-journée de chemin. Saint Jean Gualbert, moine de l'abbaye de saint Miniat, se retira dans cette solitude avec quelques ermites, il y fonda un monastère, y fit suivre la règle de saint Benoît dans toute son austérité primitive, et il y ajouta quelques constitutions. Il prit avec ses religieux un habit couleur de cendres, il leur recommanda beaucoup la retraite, le silence, la pauvreté ; avant sa mort, qui arriva l'an 1073, il eut la consolation de voir douze maisons qui suivoient son institut. On dit qu'il est le premier qui ait reçu des frères convers.

Usage qui fut bientôt suivi par les autres ordres, mais qui, dans la suite, a causé des abus.

VARIANTES. On appelle ainsi les différences de leçon qui se trouvent entre les divers exemplaires imprimés ou manuscrits, soit du texte de l'Ecriture sainte, soit des versions.

Lorsqu'un livre est très-ancien et qu'il a été copié une infinité de fois, il est impossible qu'il ne se trouve des variétés entre les différentes copies; l'attention des copistes ne peut jamais être assez exacte pour éviter jusqu'aux moindres fautes; ainsi plus les copies sont en grand nombre, plus il doit s'y trouver de *variantes*. Cela est arrivé à l'égard des auteurs profanes, aussi bien qu'à l'égard des écrits des auteurs sacrés. Il y a même de ces espèces de fautes qui ont été faites à dessein, mais innocemment, comme lorsqu'un copiste a changé un nom de lieu ancien en un nom moderne plus connu, lorsqu'il a mis dans le texte une note ou une explication qui étoit à la marge, lorsqu'il a cru qu'il y avoit une faute d'écriture dans l'exemplaire qu'il copioit, et qu'il a voulu la corriger, etc.

Quoiqu'il se soit trouvé une grande multitude de *variantes* entre les manuscrits de plusieurs auteurs grecs ou latins, cela ne nous empêche pas de nous fier aux éditions dans lesquelles on a pris beaucoup de peines pour les corriger; au contraire, plus l'on a confronté de manuscrits, plus l'on a corrigé de fautes, plus nous sommes certains d'avoir enfin le texte de l'auteur pur et entier. Nous ne voyons pas pourquoi certains critiques soupçonneux ont raisonné différemment à l'égard des livres de l'Ecriture sainte.

Lorsque le docteur Mill, théologien anglois, après avoir comparé un grand nombre d'exemplaires grecs du nouveau Testament, eut recueilli toutes les *variantes*, et les eut annoncées au nombre de plus de trente mille, on crut d'abord que l'authenticité du texte en recevroit quelque atteinte, et quelques incrédules triomphèrent d'avance. Mais lorsqu'elles ont été imprimées à côté du texte, l'on a vu que le très-grand nombre sont minutieuses, indifférentes, ne changent rien au sens des passages; que si quelques-unes varient la signification, c'est sur des objets très-peu importants, et non sur aucun des dogmes de foi. On a remarqué que dans ces cas-là même la leçon commune peut être encore la plus sûre, et que loin de jeter du doute sur l'authenticité ou sur l'intégrité du texte, ces variétés la prouvent invinciblement.

Il en a été de même des *variantes* du texte hébreu que le docteur Kennicot a pris soin de recueillir avec toute l'exactitude possible : il en avoit annoncé d'abord de très-importantes; depuis qu'elles sont imprimées, à peine en trouve-t-on quelques-unes qui changent notablement le sens, et qui méritent l'attention des théologiens. Dans le prospectus de ce travail immense, l'auteur a fait une observation qui n'est pas à négliger, c'est que plus les manuscrits hébreux sont anciens, mieux ils s'accordent avec les anciennes versions et avec le nouveau Testament. Il y a donc tout lieu de présumer que nous possédons enfin le texte hébreu dans toute sa pureté, et que la hardiesse avec laquelle certains critiques ont supposé des fautes, n'est pas un exemple à suivre.

Il y a encore plus de raison de blâmer la témérité de quelques protestants qui ne manquent jamais de soupçonner des *variantes*, des additions ou des interpolations dans le texte des auteurs, lorsqu'il ne s'accorde pas avec leurs opinions. Si cette méthode étoit légitime, nous ne pourrions plus nous fier à aucun ancien monument; si elle étoit admise dans les tribunaux, les titres de nos possessions ne serviroient plus à rien. Quelque usage que l'on en fasse, elle ne peut aboutir qu'à établir le pyrrhonisme historique. *Voy.* CRITIQUE.

VARIATION, changement dans la doctrine. Tout le monde connoît l'histoire qu'a faite le savant Bossuet, des *variations* qui sont arrivées dans la doctrine des protestants. Cet ouvrage a été reçu avec applaudissement par tous les catholiques; il jouit et jouira toujours parmi nous de la même estime, parce

qu'il est solide, et que rien n'y est avancé sans preuve. On ne peut le lire sans être frappé de l'inconstance que les protestants ont montrée dans leur croyance ; dès leur origine, on voit que les prétendus réformateurs ont commencé par rompre avec l'Eglise catholique, sans savoir avec certitude si sa doctrine étoit vraie ou fausse, à quel sentiment ils devoient s'attacher, ce qu'il falloit croire ou ne pas croire. Le seul principe invariable chez eux a été qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, contredire l'Eglise romaine.

Les protestants ont senti toute la force de cette objection, et la nécessité d'y répondre. Ils ont cru le faire en s'efforçant de prouver que la doctrine des Pères de l'Eglise n'a pas toujours été la même; qu'ils ont changé de sentiment sur plusieurs questions, que souvent ils n'ont pas été de même avis sur certains points de croyance ou de pratique. Pour le faire voir, Basnage a composé son *Histoire de l'Eglise*, en deux volumes in-folio; Beausobre et d'autres ont soutenu la même chose, et se sont flattés d'avoir poussé ce fait jusqu'à la démonstration.

Mais cette apologie n'a pu faire illusion qu'à des esprits superficiels, et qui ont commencé par perdre de vue le point de la question. Pour prouver que les protestants ont varié *dans leur foi*, Bossuet n'a point cité le sentiment de quelques docteurs de leurs différentes sectes, mais leurs *confessions de foi*, les décisions de leurs synodes. Il ne s'est point attaché à des questions qui pouvoient paroître indifférentes *à la foi*, mais à des articles que les protestants regardoient comme très-essentiels, qui étoient, à leur avis, autant de motifs suffisants de se séparer de l'Eglise romaine, et qui dans la suite ont été parmi eux une cause de schisme, de division, de rupture de toute fraternité.

Pour nous borner à un seul exemple, lorsque les luthériens présentèrent leur *confession de foi* à la diète d'Augsbourg, ou ils croyoient que la doctrine qui y étoit contenue étoit la vraie doctrine de Jésus-Christ, ou ils ne le croyoient pas : s'ils ne le croyoient pas, ils commettoient une imposture, en présentant cette doctrine comme un juste sujet de se séparer d'avec l'Eglise romaine ; s'ils le croyoient, tous les changements qui ont été faits dans cette *confession de foi*, ont été autant de *variations dans la foi*. On doit dire la même chose de tous les autres formulaires de doctrine dressés, soit par les luthériens, soit par les calvinistes.

Donc pour convaincre l'Eglise romaine d'avoir varié dans sa foi, il falloit alléguer des décisions contradictoires, sur le même dogme de foi, faites par des conciles généraux ou par des conciles particuliers généralement respectés par les catholiques. Il falloit montrer que les Pères, qui ont eu des sentiments différents de ceux que l'on suit aujourd'hui, les ont proposés comme des dogmes de foi, desquels il n'étoit pas permis de s'écarter. Il falloit faire voir que quand les Pères n'ont pas été de même avis, ils n'ont pas laissé de regarder comme hérétiques ceux qui ne pensoient pas comme eux, qu'ils ont fait schisme avec eux, de peur de mettre leur salut en danger. Il falloit prouver que des points de doctrine, crus aujourd'hui dans l'Eglise catholique comme articles de foi, sont contraires au sentiment unanime ou presque unanime des Pères. Aucun des protestants n'en est venu à bout, aucun n'a seulement osé l'entreprendre.

Cent fois on leur a dit que le sentiment particulier de deux ou trois Pères de l'Eglise n'est ni une décision, ni une tradition, ni un dogme de foi, surtout lorsqu'il est contraire à celui de plusieurs autres docteurs également respectables; que jamais l'Eglise catholique ne s'est fait une loi de le suivre ; que, comme l'a remarqué Vincent de Lérins au cinquième siècle, une tradition ou un article de foi est ce qui a été enseigné par le plus grand nombre des Pères, dans tous les lieux et dans tous les temps : *Quod ab omnibus, quod ubiquè, quod semper*. N'importe, comme il est de l'intérêt des protestants de supposer le contraire, pour tromper les

simples, ils n'en démordront jamais. *Voyez* TRADITION.

Si des confessions de foi dressées par eux avec tout l'appareil possible, si des décisions de synodes auxquelles tous leurs docteurs sont obligés de souscrire, si des formulaires de doctrine, passés en foi et commandés sous des peines afflictives, ne suffisent pas pour nous apprendre ce qu'ils croient ou ne croient pas, comment pouvons-nous savoir s'ils ont une foi, ou s'ils n'en ont point?

VASE. Ce terme dans l'Ecriture sainte est très-général; il désigne des choses fort différentes. 1° En parlant du tabernacle et du temple, il signifie tout ce qui y étoit renfermé, soit pour l'ornement, soit pour servir au culte divin; dans le même sens, *Matt.*, c. 12, ℣. 29, il désigne les meubles d'une maison. 2° *Vasa psalmi, vasa cantici*, sont des instruments de musique de toute espèce. 3° Saint Paul appelle notre corps un *vase*, « nous portons la grâce de Dieu » dans des *vases* fragiles. » *II. Cor.*, c. 4, ℣. 7; *I. Thess.*, c. 4, ℣. 4. 4° Jacob, voulant dire que ses deux fils, Siméon et Lévi, étoient des guerriers féroces et injustes, les appelle *vasa iniquitatis bellantia*, Gen., c. 49, ℣. 5. 5° Dans le ps. 7, ℣. 14, des flèches meurtrières sont appelées des instruments de mort, *vasa mortis*. 6° Ce même terme désigne une personne de laquelle Dieu veut se servir, comme d'un instrument, pour exécuter ses desseins. *Act.*, c. 9, ℣. 15, Dieu dit que saint Paul est un *vase de choix*, ou plutôt un instrument qu'il a choisi pour porter son nom chez les nations, etc. Ce même apôtre appelle *vases de miséricorde, vases de gloire*, ceux que Dieu a daigné appeler à la foi, et *vases de colère, vases d'ignominie*, ceux qu'il laisse dans l'infidélité, *Rom.*, c. 9, ℣. 21 et seq. « Si Dieu, dit-» il, voulant montrer sa colère et faire » voir sa puissance, a souffert avec beau-» coup de patience les *vases de colère* » préparés pour la perdition, etc.; » cela ne signifie point que Dieu les a créés par colère, et qu'il les a préparés exprès pour les perdre, mais qu'ils se sont déterminés eux-mêmes à périr. Autrement, il ne seroit pas vrai de dire que Dieu les a soufferts avec beaucoup de patience, afin de montrer sa puissance. Ce n'est point en damnant les méchants que Dieu fait paroître sa puissance, mais en les convertissant et en les sauvant. Ainsi l'expliquent saint Jean Chrysostome, *Homil.* 16, *in Epist. ad Rom.*, n. 8, *Op.*, t. 9, p. 616; Origène *in Epist. ad Rom.*, l. 7, n. 16, t. 4, p. 615; S. Basile, *Op.*, tom. 2, p. 77; S. Augustin, *ad Simplic.*, l. 1, n. 18, t. 6, *col.* 99.

VASES SACRÉS. On appelle ainsi les *vases* qui servent à consacrer et à renfermer l'eucharistie, comme les patènes, les calices, les ciboires, les pyxides, etc. On ne les emploie à cet usage qu'après que l'évêque les a bénits et consacrés par des prières et par des onctions. Cette pratique est ancienne, puisqu'elle est prescrite par le sacramentaire de saint Grégoire, édit. de *Ménard*, p. 154 et 155. Mais ce pontife n'en est pas l'auteur, puisqu'il n'a fait que rédiger et copier le sacramentaire du pape Gélase, écrit au cinquième siècle; et ce dernier ne s'est pas donné pour inventeur des prières et des cérémonies qu'il rassembloit. Saint Célestin, au commencement de ce même siècle, écrivoit aux évêques des Gaules que les prières sacerdotales étoient de tradition apostolique, et qu'elles étoient uniformes dans toute l'Eglise catholique.

Des vases consacrés à servir à nos saints mystères ne doivent plus être employés à des usages profanes; on ne permet plus aux laïques de les toucher, ni même aux simples clercs, sinon du consentement de l'évêque; mais il en accorde la permission aux sacristains, et même aux sacristines chez les religieuses. Ainsi l'Eglise témoigne son respect pour le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'elle croit réellement présent sous les symboles eucharistiques. Les protestants, qui n'ont plus cette foi, mettent au même rang les vases qui servent à leur cène que les meubles les plus vils; ils traitent de superstition les bénédictions et les consécrations usitées dans l'Eglise romaine. C'est, disent-ils,

une absurdité de penser que des cérémonies peuvent communiquer une espèce de sainteté à un vase, à un meuble, à un corps quelconque. Au mot CONSÉCRATION, nous avons prouvé le contraire par des passages formels de l'ancien et du nouveau Testament; et nous avons fait voir que les protestants, qui ne cessent de nous renvoyer à l'Ecriture sainte, ne la consultent point et n'y ont aucun égard.

VAUDOIS, secte d'hérétiques qui a fait beaucoup de bruit en France dans le douzième et le treizième siècle. Il n'en est peut-être aucune dont l'origine ait été plus contestée, qui ait donné lieu à des récits plus opposés et à un plus grand nombre de calomnies contre l'Eglise romaine. Mais puisque l'on a tant fait d'efforts pour répandre des nuages sur cette question, nous ne devons rien négliger pour savoir à quoi nous en tenir.

Le savant Bossuet, dans son *Histoire des Variations des protestants*, l. 11, § 71 et suiv., nous fait connoître les *vaudois*, non-seulement par ce qu'en ont dit les auteurs contemporains, mais par le témoignage de ceux qui les ont interrogés, qui ont travaillé à les instruire, et qui sont quelquefois venus à bout de les convertir. Il nous apprend que ces sectaires, nommés aussi *pauvres de Lyon*, *léonistes*, *ensabatés* ou *insabatés*, parce qu'ils portoient des savates ou des sandales, ont commencé l'an 1160, par un nommé *Pierre Valdo*, marchand de Lyon. Il se persuada que la pauvreté évangélique étoit absolument nécessaire au salut, il en donna l'exemple en distribuant tous ses biens aux pauvres, et il vint à bout de persuader son opinion à d'autres ignorants. Ils conclurent de là et publièrent que puisque les prêtres et les ministres de l'Eglise ne pratiquoient pas la pauvreté apostolique, ce n'étoient plus de vrais ministres de Jésus-Christ, qu'ils n'avoient plus le pouvoir de remettre les péchés, de consacrer le corps de Jésus-Christ, ni d'administrer de vrais sacrements; que tout laïque qui pratiquoit la pauvreté volontaire, avoit un pouvoir plus réel et plus légitime de faire ces fonctions et de prêcher l'Evangile que les prêtres. Ils soutenoient encore que, selon l'Evangile, il n'est pas permis de jurer en justice, ni de poursuivre la réparation d'un tort, ni de faire la guerre, ni de punir de mort les malfaiteurs. Telles sont les erreurs pour lesquelles les *vaudois* furent d'abord condamnés par le pape Lucius III, vers l'an 1185; les auteurs du temps ne leur en attribuent point d'autres. L'on convient généralement de la douceur, de l'innocence, de la pureté des mœurs de ces premiers *vaudois;* c'est ce qui leur attira d'abord un grand nombre de prosélytes parmi le peuple, et qui fit faire à leur secte de rapides progrès.

Rainérius Sacho, ou Reinier, qui avoit été ministre des albigeois, abjura leurs erreurs, et entra chez les dominicains l'an 1250. Dans le traité qu'il écrivit contre les *vaudois*, outre les opinions dont nous venons de parler, il les accuse encore de rejeter le purgatoire et la prière pour les morts, les indulgences, les fêtes et l'invocation des saints, le culte de la croix, des images et des reliques, les cérémonies de l'Eglise, le baptême des enfants, la confirmation, l'extrême-onction et le mariage. Ils disoient que, dans l'eucharistie, la transsubstantiation ne se faisoit pas dans les mains de celui qui consacroit indignement, mais dans la bouche de celui qui la recevoit dignement. Ils admettoient donc la présence réelle et la transsubstantiation, lorsque l'eucharistie étoit consacrée dignement. Pierre Pylicdorf, qui écrivit aussi contre les *vaudois* vers l'an 1250, parle comme Reinier de leur origine et de leur croyance. Il ajoute qu'ils rejetoient la messe comme une institution humaine, et les cérémonies de l'Eglise, *à la réserve des sacrements seuls;* qu'après un long temps ils se mêlèrent, quoique laïques, d'entendre les confessions et de donner l'absolution; qu'un d'entre eux crut faire le corps de Notre-Seigneur, et se communia lui-même. Ainsi le fanatisme des *vaudois*, comme celui de toutes les autres sectes, s'accrut avec le temps, et les conduisit d'erreurs en erreurs. Nous verrons ci-après les causes de ce progrès.

Basnage, qui a écrit son *Histoire de l'Eglise* pour réfuter Bossuet, soutient, l. 24, c. 10, § 2, que le véritable père de ces hérétiques est Claude de Turin, qui se sépara de l'Eglise romaine au 9e siècle, et dont les sectateurs se perpétuèrent dans les vallées du Piémont jusqu'au douzième : que c'est probablement ce qui les fit nommer *vaudois*. Au mot CLAUDE DE TURIN, nous avons fait voir que cet hérétique, disciple de Félix d'Urgel, étoit comme lui dans l'erreur des adoptiens, et que son sentiment touchant l'incarnation tenoit un milieu entre l'arianisme et le nestorianisme, erreur qui fut condamnée au 8e siècle dans trois conciles consécutifs. S'il avoit laissé des sectateurs dans les vallées du Piémont, il seroit impossible que depuis l'an 823, temps auquel écrivoit Claude de Turin, jusqu'en 1185, aucun écrivain n'en eût parlé; que pendant 360 ans les évêques de Turin n'eussent rien fait pour purger leur diocèse des erreurs enseignées par ce personnage; que le pape Lucius, en condamnant les *vaudois*, ne leur eût reproché aucune de ces fausses opinions. Ainsi la généalogie de ces sectaires, forgée par Basnage et par d'autres protestants, n'a aucune vraisemblance.

Une des principales questions est de savoir si les *vaudois* nioient, comme les calvinistes, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et la transsubstantiation. Bossuet soutient qu'ils ne rejetoient ni l'une ni l'autre; il le prouve par le témoignage des auteurs qui ont parlé de la croyance de ces sectaires, et nous avons vu que ni Reinier ni Pylicdorf ne les en accusent point, qu'ils supposent plutôt le contraire. Basnage néanmoins prétend que les *vaudois* attaquoient ces deux dogmes; mais il n'a détruit aucune des preuves positives sur lesquelles Bossuet s'est fondé. Il dit en premier lieu, § 5, que suivant le décret du pape Lucius, les *vaudois* avoient des sentiments opposés à ceux de l'Eglise romaine sur le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, sur la rémission des péchés, sur le mariage et sur les autres sacrements. Cela se conçoit aisément; c'étoit attaquer en effet la foi de l'Eglise romaine, que d'enseigner qu'un prêtre riche et vicieux ne consacroit pas le corps et le sang de Jésus-Christ, ne remettoit pas les péchés par l'absolution, n'administroit pas validement le mariage et les autres sacrements. Telle étoit la prétention des *vaudois;* mais ils ne nioient pas pour cela que Jésus-Christ ne fût présent dans l'eucharistie, lorsqu'elle étoit consacrée par un prêtre pauvre et vertueux, ni qu'un tel ministre ne fût capable d'opérer validement les autres sacrements. Suivant le témoignage de Reinier, ils pensoient que, dans le premier cas, la transsubstantiation se faisoit dans la bouche de celui qui communioit dignement

Basnage objecte en second lieu que, suivant le récit de Pylicdorf et d'autres, ces hérétiques rejetoient la messe comme une institution humaine; donc ils n'y croyoient pas. Mais cet historien s'explique assez clairement en disant qu'ils la rejetoient avec les cérémonies de l'Eglise, *à la réserve des sacrements seuls.* Ils admettoient donc au moins la substance des sacrements, en particulier de celui de l'eucharistie, qui consiste dans la consécration. Luther, à son tour, retrancha la plupart des cérémonies de la messe, sans nier cependant le dogme de la présence réelle.

Ce critique oppose à son adversaire, en 3e lieu, § 18, le récit d'un inquisiteur, dont on ne sait pas la date, et deux autres pièces dont l'authenticité est assez douteuse; mais il n'a pu en tirer que des conséquences forcées et qui ne prouvent rien. Enfin il confond les *vaudois* avec les albigeois, qui n'admettoient en effet ni la présence réelle ni la transsubstantiation; mais Bossuet a démontré la différence énorme qu'il y avoit entre les sentiments de ces deux sectes dans leur origine: on ne peut donc tirer aucune conséquence de l'une à l'autre. *Voyez* ALBIGEOIS.

Une autre question est de savoir de quelle manière les *vaudois* furent traités dès leur naissance. Bossuet prétend que l'on n'exerça aucune persécution contre eux. Basnage soutient le contraire; il

assure que, suivant la teneur du décret de Lucius III, ceux qui ne voudroient pas abjurer leur erreur devoient être remis entre les mains des juges séculiers, *pour porter la peine due à leur crime.* Mais il avoue que cette sentence ne fut pas exécutée, parce que les papes avoient d'autres affaires sur les bras. Quelles qu'aient été les raisons de l'oubli dans lequel on laissa ces sectaires, le fait n'en est pas moins certain.

Basnage affirme néanmoins, § 11, 15, 18, que l'an 1254 il y avoit une persécution déclarée contre eux, qu'ils avoient essuyé des guerres et des massacres, qu'il en fut de même en 1395, en 1473 et en 1486. Nous avons cherché vainement des preuves positives de tous ces faits. L'an 1254, il n'y eut en France aucune poursuite contre les hérétiques que les décrets du concile d'Albi : or, c'étoit une répétition de ceux du concile de Toulouse, tenu en 1229; ces décrets regardoient les albigeois, et non les *vaudois.* L'an 1395 on ne fut occupé dans le royaume qu'à trouver le moyen de terminer le grand schisme d'Occident concernant la papauté. En 1473, nous ne voyons aucun vestige de persécution. En 1487, sous Charles VIII, le pape envoya Albert de Catanée, archidiacre de Crémone, avec des missionnaires, pour travailler à la conversion des *vaudois.* Mais comme ces tentatives les mettoient toujours en fureur, ils traitèrent brutalement les missionnaires, surtout dans les vallées de Fénestrelles et de l'Argentier. Le marquis de Salmes y fit marcher des soldats, et il est vrai qu'il y eut à cette occasion des combats sanglants entre ces troupes et les *vaudois* qui se défendoient en désespérés. Mais enfin les *vaudois* furent obligés de se rendre, de mettre bas les armes, et d'implorer la clémence du roi. Dès ce moment on cessa de sévir contre eux. *Hist. de l'Egl. gallic.,* tom. 17, l. 50, an. 1487. Mais les hérétiques ont toujours appelé *persécutions* les tentatives les plus modérées que l'on a faites pour les instruire.

Comment Basnage a-t-il pu s'obstiner à confondre les *vaudois* avec les albigeois? Ceux-ci étoient de vrais manichéens; Bossuet l'a démontré. Suivant Basnage, les *vaudois* étoient des sectateurs de Claude de Turin; or, cet hérétique n'a jamais professé le manichéisme. Ce critique a cité, § 26, le témoignage de Guillaume de Puylaurens, qui distinguoit trois sectes différentes auprès d'Albi, les manichéens, les ariens et les *vaudois;* il y a donc de l'entêtement à vouloir appliquer à l'une ce qui ne peut convenir qu'aux autres, et c'est mal à propos que Basnage s'est flatté d'avoir terrassé son adversaire.

Aussi Mosheim, qui a examiné cette question avec de meilleurs yeux que Basnage, et qui a comparé tous les auteurs qui en ont parlé, n'est pas de son avis. Il a exposé comme Bossuet l'origine et la croyance des *vaudois; Hist. ecclés.,* 12e siecle, 2e part., c. 5, § 11 et 12. « Leur objet, dit-il, ne fut point d'in» troduire de nouvelles doctrines dans » l'Eglise, ni de proposer de nouveaux » articles de foi aux chrétiens, mais seu» lement de réformer le gouvernement » ecclésiastique, de ramener le clergé et » le peuple à la simplicité et à la pureté » primitive des siècles apostoliques. » Il expose ensuite leurs sentiments de la même manière que Reinier et Pylicdorf. Il dit, § 13, que les *vaudois* confioient le gouvernement de leur église aux évêques, aux prêtres et aux diacres, et qu'ils regardoient ces trois ordres comme établis par Jésus-Christ; mais ils vouloient que ceux qui en étoient revêtus ressemblassent aux apôtres, qu'ils fussent comme eux *non lettrés,* pauvres, sans aucune possession temporelle, et gagnant leur vie par le travail de leurs mains. Les laïques étoient partagés en deux ordres : l'un de chrétiens parfaits qui se dépouilloient de tout, étoient mal vêtus et vivoient durement; l'autre d'imparfaits qui vivoient comme le reste des hommes, mais qui évitoient toute espèce de luxe et de superfluité, comme ont fait depuis les anabaptistes. Au reste, Mosheim n'a pas été assez impudent pour les accuser d'avoir nié la présence réelle et la transsubstantiation.

Mais il fait une remarque essentielle,

c'est que les *vaudois* d'Italie ne pensoient pas de même que ceux de France et des autres contrées de l'Europe. Les premiers regardoient l'Eglise romaine comme la véritable Eglise de Jésus-Christ, quoique corrompue et défigurée; ils admettoient les sept sacrements, ils regardoient la possession des biens temporels comme légitime, ils promettoient de ne jamais se séparer de cette Eglise, pourvu qu'on ne les gênât point dans leur croyance. Les seconds, plus fanatiques, ne vouloient rien posséder du tout; ils soutenoient que l'Eglise romaine avoit apostasié et renoncé à Jésus-Christ, que le Saint-Esprit ne la gouvernoit plus, que c'étoit la prostituée de Babylone dont il est parlé dans l'*Apocalypse*. Cette distinction que fait Mosheim, qui est confirmée par le témoignage de plusieurs anciens auteurs, et qui a échappé à la plupart des historiens, nous paroît très-importante, et propre à concilier les contradictions qui se trouvent dans les différentes narrations que l'on a faites touchant les *vaudois*.

Un de nos historiens philosophes, ou plutôt romanciers, a fait de cette secte un tableau d'imagination qu'il a tiré de son propre fonds et des écrits des calvinistes; et l'on a eu grand soin de le copier dans l'ancienne *Encyclopédie*, au mot *vaudois*. Il en attribue la naissance à l'horreur qu'inspirèrent les crimes commis dans les croisades, les dissensions des papes et des empereurs, les richesses des monastères, l'abus que faisoient les évêques de leur puissance temporelle. Cependant ces sectaires n'ont jamais allégué aucun de ces motifs pour justifier leurs déclamations contre le clergé. Il y a lieu de présumer que les tisserands, les cordonniers, les manouvriers, les ignorants, desquels étoit principalement composée la secte des *vaudois*, n'avoient pas une très grande connoissance des crimes commis dans les croisades, et n'étoient pas fort touchés des dissensions des papes et des empereurs. Ce n'étoient pas eux non plus qui avoient beaucoup d'intérêt aux abus que pouvoit commettre les évêques dans l'usage de leur puissance temporelle. Ils vouloient que les pasteurs de l'Eglise fussent pauvres et non lettrés, comme étoient les apôtres, qu'ils travaillassent comme eux de leurs mains, et qu'ils portassent comme eux des sandales. Tous ces articles leur paroissoient de la dernière importance, parce qu'ils les trouvoient prescrits par l'Evangile, *Marc.*, c. 6, ℣. 9, etc.

Une autre méprise grossière de la part de ce philosophe a été de confondre les *vaudois* avec les albigeois ou bons-hommes. Ceux-ci étoient manichéens, comme Bossuet l'a fait voir; les vrais *vaudois* ne le furent jamais. Les albigeois étoient connus en France depuis l'an 1021, sous le règne du roi Robert; l'an 1147, vingt ans avant que parût Pierre Valdo, saint Bernard étoit allé dans nos provinces méridionales pour tâcher de les instruire et de les convertir; la simplicité de l'extérieur de ce saint abbé n'étoit pas propre à donner une haute idée de la richesse des monastères, et il est prouvé d'ailleurs que les autres missionnaires de son ordre furent très-exacts à l'imiter, *Hist. de l'Egl. gallic.*, tom. 10, l. 29, édit. in-12, p. 258.

On convient en général de la simplicité, de la douceur, de l'innocence des mœurs des *vaudois*, et ce phénomène n'a rien d'étonnant; il se rencontre ordinairement chez les peuples qui vivent dans les gorges des montagnes. Eloignés des villes et de la corruption qui y règne, occupés à paître les troupeaux et à cultiver quelques coins de terre, réduits à la seule société domestique pendant la saison des neiges, ils ne connoissent point d'autres assemblées que celles de religion; il ne croît point de vin chez eux, ils vivent de laitage: quelle vapeur maligne pourroit infecter leurs mœurs? Aujourd'hui encore les habitants des Alpes, soit catholiques soit calvinistes, ressemblent au portrait que l'on nous fait des *vaudois*. Mais ce n'étoit point là le caractère des hérétiques qui désoloient le Languedoc et les provinces voisines, au douzième siècle, sous le nom d'*albigeois*. L'an 1147, vingt ans avant la naissance des *vaudois*, Pierre le Vé-

nérable, abbé de Cluni, écrivoit aux évêques d'Embrun, de Die et de Gap : » On a vu par un crime inouï chez les » chrétiens rebaptiser les peuples, pro- » faner les églises, renverser les autels, » brûler les croix, fouetter les prêtres, » emprisonner les moines, les con- » traindre à prendre des femmes par » les menaces et les tourments, etc. » Fleury, *Hist. ecclés.*, l. 69, n. 24. Comment notre philosophe a-t-il pu confondre avec ces furieux les *vaudois* dont il nous vante la douceur et l'innocence?

C'est contre les albigeois turbulents, séditieux, sanguinaires, et non contre les *vaudois*, que le pape Innocent III envoya des inquisiteurs l'an 1198, et publia une croisade l'an 1208. Elle n'eut lieu qu'en Languedoc; les scènes les plus meurtrières se passèrent à Béziers, à Carcassonne, à Lavaur, à Albi, à Toulouse; il n'y en eut aucune dans les vallées des Alpes, soit de la Provence, soit du Dauphiné, où l'on prétend que les *vaudois* s'étoient retirés. Quand notre historien romancier dit que, sur la fin du douzième siècle, le Languedoc se trouva rempli de *vaudois*, et qu'on les poursuivit par le fer et le feu, il ne peut en imposer qu'aux ignorants crédules.

Est-il vrai que ceux qui restèrent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence et le Dauphiné, défrichèrent ces terres stériles, que par des travaux incroyables ils les rendirent propres au grain et au pâturage, qu'ils enrichirent leurs seigneurs, etc.? Pure fable. Les vallées des Alpes, soit du côté de la France soit du côté du Piémont, n'ont jamais été sans habitants; il y en avoit lorsque Annibal les traversa: les Alpes Cottiennes, aujourd'hui le Mont-Cenis, entre le Dauphiné et le Piémont, étoient appelées par les Romains, *Cottii regnum;* elles n'étoient donc pas désertes, non plus qu'à présent. Le terrain de ces vallées a été de tout temps propre au pâturage lorsque les neiges sont fondues, et les langues de terre qui s'y trouvent sont très-fertiles. La population s'y accroît naturellement, parce que les habitants ne s'expatrient point, qu'ils sont à couvert des ravages de la guerre, que la pureté de l'air en écarte la contagion, et que ces peuples ont des mœurs. Nous ne pensons pas que les *vaudois* aient eu le talent de faire fondre les neiges des Alpes, ni de leur dérober le terrain qu'elles couvrent tous les ans. Les imaginations de ce philosophe sont autant de traits d'ignorance.

De toutes ces observations, il résulte que, pour avoir une juste notion des *vaudois*, il faut distinguer les différentes époques de leur hérésie, et les différentes contrées dans lesquelles il s'en est trouvé. Que Pierre Valdo, ou ses émissaires, aient aisément séduit les habitants des Alpes, pauvres, ignorants, éloignés des églises, des pasteurs et des secours de religion, cela est naturel. Que ses erreurs aient passé les monts, aient été portées jusque dans les vallées du Piémont, cela se conçoit encore. Elles ont dû demeurer les mêmes, tant que ces *vaudois* n'ont point eu de commerce avec d'autres hérétiques. Aussi, l'an 1517, Claude de Seyssel, archevêque de Turin, attribuoit encore aux *vaudois* de son diocèse la même doctrine pour laquelle ils avoient été condamnés l'an 1185, et qui a été fidèlement exposée par Bossuet et par Mosheim.

Mais il est à peu près impossible que ceux de deçà les monts n'y aient pas ajouté bientôt de nouvelles erreurs, on le comprendra, si l'on veut faire attention à la multitude des sectes dont la France étoit infestée au douzième siècle. Il y avoit, 1° des albigeois appelés aussi *cathares* et *bons-hommes;* c'étoit la secte principale, on l'avoit vue éclore au commencement du siècle précédent; 2° des beggards, qui étoient à peu près de même date; 3° des pétrobrusiens, disciples de Pierre et de Henri de Bruys; 4° des sectateurs de Tanquelin ou de Tanquelme, et d'Arnaud de Bresse; 5° des *capuciati* ou encapuchonnés, nous avons parlé de ces différents sectaires sous leur nom particulier; 6° enfin de ces *vaudois* dont nous parlons. On conçoit que ces divers fanatiques, tous ignorants et de la lie du peuple, n'étoient pas fort scrupuleux en fait de dogmes,

et fraternisoient aisément les uns avec les autres pour soutenir leur intérêt commun. De même que, chez les protestants, l'on est assez chrétien dès que l'on se déclare ennemi du pape et de l'Eglise romaine; ainsi, parmi les sectaires du douzième siècle, on paroissoit suffisamment orthodoxe, dès que l'on déclamoit contre le gouvernement ecclésiastique. Nous ne doutons pas qu'un bon nombre de *vaudois* ne se soient mêlés parmi tous ces déclamateurs, n'aient fait cause commune avec eux, n'aient adopté une partie de leurs sentiments. Aussi, l'an 1375, le pape Grégoire X, écrivant aux évêques du Dauphiné pour exciter leur zèle contre les hérétiques, joint ensemble les patarins, les *pauvres de Lyon*, les arnaldistes et les fratricelles, *Histoire de l'Eglise gal.*, tom. 14, liv. 41, an. 1375.

Nous ne devons donc pas être surpris de ce que Reinier et Pylicdorf, qui connoissoient mieux les *vaudois* de France que ceux d'Italie, et qui n'ont écrit qu'un siècle après leur naissance, leur ont attribué des erreurs qu'ils n'avoient pas encore dans leur origine. En second lieu, il ne faut pas s'étonner de ce que les auteurs du temps n'ont pas toujours su distinguer ce que chacune de ces sectes avoit de particulier, et si plusieurs les ont confondues sous le nom général d'*albigeois*, ou sous celui de *vaudois*. 3° Il a pu se faire que des *vaudois*, devenus aussi furieux que les autres hérétiques parmi lesquels ils s'étoient mêlés, aient été compris dans la proscription prononcée contre eux tous, et qu'on les ait poursuivis tous sans distinction comme coupables des mêmes excès.

Il est constant que ceux que l'on appeloit *cotereaux*, *routiers*, *triarverdins*, *couriers*, *mainades*, étoient des scélérats semblables aux circoncellions des donatistes, aux brigands nommés *ribauds* dans le treizième siècle, et aux anabaptistes appelés *pastoricides* en Angleterre. Ils n'avoient horreur d'aucun crime, ils vendoient leurs bras à quiconque vouloit les payer, et ils étoient sûrs de l'impunité, sous le prétexte de religion. C'est pour arrêter leurs ravages qu'Innocent III publia une croisade en 1208. Il y a donc beaucoup de mauvaise foi de la part des protestants et des incrédules, à vouloir persuader que l'on a poursuivi les *vaudois* à feu et à sang, malgré l'innocence et la douceur de leurs mœurs. Est-on allé leur faire la guerre dans les vallées du Piémont, lorsqu'ils ont été paisibles?

Quand ils auroient été tels en général que les calvinistes ont affecté de les peindre, nous ne voyons pas quel avantage il y a pour eux à les mettre au nombre de leurs ancêtres, ni quel relief une pareille secte peut donner à la leur. Les *vaudois* étoient des ignorants, et ils auroient voulu que les prêtres ne fussent pas plus savants qu'eux. C'étoient des fanatiques, puisque leur doctrine touchant la pauvreté volontaire, les serments faits en justice et la punition des malfaiteurs, étoit destructive de toute société. C'étoient des opiniâtres, que trois cents ans de missions et d'instruction n'ont pu faire revenir de leurs préjugés. Leur croyance ressembloit beaucoup plus à celle des anabaptistes qu'à celle des calvinistes : puisque ceux-ci n'ont jamais reconnu les anabaptistes pour leurs frères, il est bien ridicule de nous donner les *vaudois* pour leurs pères. Mais la conduite de ces sectaires nous montre les effets qu'a coutume de produire la lecture de l'Ecriture sainte sur des ignorants indociles; elle les rend fanatiques et incorrigibles : on a vu reparoître le même phénomène à la naissance de la prétendue réforme en Allemagne, en France et en Angleterre. *Voy.* ECRITURE SAINTE. Basnage a voulu persuader que Pierre Valdo étoit un homme lettré, qu'il avoit traduit les Evangiles et d'autres livres de l'Ecriture sainte : c'est une fausseté; il les fit traduire par un prêtre nommé *Etienne d'Evisa*, et les fruits de ce travail ne furent pas heureux.

A la naissance de la prétendue réforme, les *vaudois* apprirent confusément qu'il y avoit en Suisse et en Allemagne des hommes qui déclamoient aussi bien qu'eux contre les pasteurs

catholiques. En 1530, ils y envoyèrent des députés qui eurent des conférences avec Bucer et avec Œcolampade : on voit par le récit même des historiens protestants, combien la croyance des *vaudois* étoit pour lors différente de celle des calvinistes; Bossuet, *ibid.*, l. 11, § 117 et suiv. Basnage n'a pas osé contester sur ce point. Mais en 1536, Farel, ministre de Genève, vint à bout de leur faire embrasser le calvinisme. La confession de foi qu'ils présentèrent au roi vers l'an 1540, étoit l'ouvrage des ministres huguenots qu'ils avoient reçus chez eux. Ils y rejetoient la présence réelle et la transsubstantiation, le culte de la croix et des saints, la prière pour les morts, l'absolution sacramentelle; ils ne reconnoissoient que deux sacrements, le baptême et la cène, etc. Ce n'étoient plus là les sentiments de leurs Pères.

Malheureusement, avec cette nouvelle doctrine, ils adoptèrent l'esprit séditieux et violent des calvinistes. Déjà l'an 1530, après leurs conférences avec les protestants, ils prirent les armes et se défendirent contre les poursuites des évêques et du parlement d'Aix, parce qu'on leur avoit fait espérer d'être bientôt soutenus. En 1535, François Ier leur accorda une amnistie, sous condition qu'ils abjureroient leurs erreurs. En 1542 ou 1543, ils s'attroupèrent, prirent les armes, renversèrent des autels, pillèrent des églises, et commirent d'autres excès. Voy. l'*Histoire de l'Acad. des Inscript.*, tom. 9. *in*-12, p. 645 et 652. C'est pour ces faits, dont leurs apologistes n'ont eu garde de convenir, que le parlement d'Aix rendit un arrêt contre eux. Cependant le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, intercéda pour eux auprès de François Ier, et l'exécution de l'arrêt fut suspendue. Mais le premier président d'Oppède, et l'avocat général Guérin, aigrirent l'esprit du roi, ils lui persuadèrent que seize mille *vaudois* vouloient se saisir de Marseille. *Note* d'Amelot de la Houssaye, *sur l'Histoire du concile de Trente de Fra-Paolo*, liv. 2, pag. 110. Conséquemment l'ordre fut donné de les exterminer; les villages de Mérindol et de Cabrières furent réduits en cendres, et près de quatre mille personnes furent massacrées.

Tous nos écrivains modernes ont déclamé à l'envi contre la cruauté de cette exécution; ils en ont exagéré les circonstances, ils ne cessent de la citer comme un exemple des effets que peut produire un zèle de religion mal réglé. Mais c'est en imposer aux lecteurs mal instruits, que d'attribuer cette expédition sanglante au zèle de religion, plutôt qu'au ressentiment excité par la conduite séditieuse des *vaudois*. Deux magistrats ont eu tort sans doute d'exagérer leur faute, pendant qu'un évêque demandoit grâce pour les coupables; mais il s'en faut beaucoup que ces deux hommes aient agi par zèle de religion. L'avocat général Guérin fut accusé d'avarice, et d'avoir voulu s'approprier une partie des biens confisqués, et le président d'Oppède d'avoir agi par vengeance contre plusieurs particuliers. Ce qu'il y a de certain, c'est que le village d'Oppède, dont il portoit le nom, fut détruit comme les autres; et que dix ou douze familles catholiques de Mérindol furent enveloppées dans le massacre général. On les auroit sauvées, sans doute, si la religion étoit entrée pour quelque chose dans cette boucherie.

L'historien prétendu philosophe, dont nous avons déjà révélé plusieurs infidélités, en a encore commis de nouvelles à cette occasion. Il a voulu persuader que la cause de l'arrêt rendu contre les *vaudois* par le parlement de Provence, fut leur confession de foi de l'an 1540, et le dessein de punir des hérétiques obstinés. Il ne falloit pas oublier leur révolte de l'an 1535, et l'amnistie que le roi leur avoit accordée : une amnistie suppose des voies de fait et non des erreurs. Comme cette grâce portoit pour condition que les *vaudois* abjureroient leur doctrine, il dit que l'on n'abjure guère une religion que l'on a sucée avec le lait, et à laquelle on sacrifie tous les biens de ce monde. Mais ces hérétiques n'avoient pas sucé avec le lait la religion calviniste qu'ils venoient d'embrasser,

et nous ne voyons pas quels biens ils avoient sacrifiés jusqu'alors.

Il dit que ces malheureux n'étoient point disposés à la révolte, puisqu'ils ne se défendirent pas et qu'ils s'enfuirent de tous côtés en demandant miséricorde. En effet, comment se seroient-ils défendus en 1545, contre une armée envoyée pour les exterminer? Mais en 1543, les habitants de Cabrières, village situé dans le Comtat, aidés par leurs frères de Provence, avoient repoussé deux fois les troupes du pape jusqu'aux portes d'Avignon et de Cavaillon; le pape avoit imploré l'assistance du roi pour réduire ces rebelles, et François Ier, par des lettres du 11 décembre de cette année, avoit ordonné au gouverneur de Provence de prêter main forte au légat; il y avoit donc eu déjà deux révoltes des *vaudois*, l'an 1545, lorsqu'ils furent poursuivis à feu et à sang, et la destruction de Mérindol avoit été ordonnée en particulier, parce que ces sectaires s'y fortifioient. En 1541, ils avoient imploré la protection des princes luthériens d'Allemagne, assemblés à Ratisbonne, et ils en avoient obtenu une recommandation très-pressante auprès de François Ier; ce prince ne pouvoit pas voir cette démarche de bon œil, *Hist. de l'Eglise gallicane*, l. 53, an. 1541.

Enfin, notre philosophe prétend que l'exécution cruelle faite contre les *vaudois* fit faire de nouveaux progrès au calvinisme, et que le tiers de la France en embrassa les sentiments. C'est une fausseté. Les progrès rapides du calvinisme ne commencèrent en France que l'an 1558, sous le règne de Henri II, dix ans après la mort de François Ier; d'autres causes plus puissantes y contribuèrent, et il s'en fallut beaucoup qu'il ne fût embrassé d'abord par le tiers du royaume; mais aucune imposture ne coûte à cet écrivain romancier. Dans un autre ouvrage, il a forgé des calomnies encore plus atroces, au sujet de la rigueur exercée contre les *vaudois*.

Pour peu que l'on réfléchisse sur la conduite de ces sectaires, on voit qu'il n'y eut rien de constant chez eux qu'une ignorance grossière et une haine aveugle contre le clergé catholique; c'est tout le fruit que produisit parmi eux la lecture de l'Ecriture sainte qu'ils étoient incapables d'entendre. Très-peu scrupuleux en fait de dogmes, ils en changèrent toutes les fois que leur intérêt parut l'exiger, ils se joignirent indifféremment à toutes les sectes du douzième et du treizième siècles, sans s'embarrasser de ce qu'elles croyoient ou ne croyoient pas. Souples, timides, hypocrites, lorsqu'ils se sentoient foibles, ils ne cherchoient qu'à se cacher sous un extérieur catholique; en soutenant qu'il n'est pas permis de jurer en justice, ils n'hésitoient pas de se parjurer pour dissimuler leur croyance : en condamnant la guerre en général, ils prirent les armes contre leurs souverains : dès qu'on voulut gêner l'exercice de leur religion, ils eurent part aux tumultes qu'excitèrent les autres hérétiques, et ils trempèrent leurs mains plus d'une fois dans le sang des inquisiteurs et des missionnaires qui voulurent les instruire. Telles ont été de tout temps et telles seront toujours toutes les sectes hérétiques.

Au reste, c'est l'affectation d'une pauvreté fastueuse et cynique des hérétiques du douzième et du treizième siècle, qui a donné lieu à l'institution des religieux mendiants. Le dessein des fondateurs fut de prouver aux sectaires que l'on pouvoit pratiquer une pauvreté humble, laborieuse, austère et véritablement évangélique, sans déclamer contre le clergé, et sans se révolter contre l'Eglise. Cela étoit déjà démontré par l'exemple d'une congrégation de *vaudois* convertis qui s'associèrent l'an 1207; ils prirent le nom de *pauvres catholiques*, ils continuèrent de vivre comme auparavant, et ils travaillèrent inutilement à la conversion des autres *vaudois*; en 1256 ils se réunirent aux ermites de saint Augustin; Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, tom. 3, pag. 21. Saint François, de son côté, jeta les premiers fondements de son ordre, l'an 1209. Mais les protestants, toujours bizarres et inconséquents, après avoir approuvé la pauvreté orgueilleuse et fa-

natique des *vaudois*, n'ont cessé de déclamer contre la pauvreté humble et charitable des religieux catholiques. *V.* Pauvreté volontaire, Mendiants, etc.

VEAU. Ce terme dans l'Ecriture sainte est employé en différents sens : 1° il signifie des ennemis en fureur, *Ps.* 21, ℣. 13 : *Circumdederunt me vituli multi.* 2° Au contraire, dans *Isaïe*, ch. 11, ℣. 7, il désigne des hommes doux et paisibles ; il y est dit que l'ours et le *veau* paîtront ensemble, c'est-à-dire que les foibles et les simples ne craindront plus ceux qui leur paroissoient redoutables. 3° Le prophète *Malachie*, ch. 4, ℣. 2, compare un peuple qui est dans la joie, à des *veaux* qui bondissent dans une prairie. 4° *Ps.* 50, ℣. 21, ce mot exprime les différentes espèces de victime, *imponent super altare tuum vitulos.* Mais dans *Osée*, ch. 14, ℣. 3, *vitulos labiorum*, les *victimes des lèvres* ou de la bouche signifient des louanges, des vœux, des actions de grâces ; c'est ce que saint Pierre appelle *spirituales hostias*, I. Petr., c. 2, ℣. 5.

Veau d'or. Idole que les Israélites se firent faire au pied du mont Sinaï, à laquelle ils rendirent un culte à l'imitation de celui du bœuf Apis, qu'ils avoient vu pratiquer en Egypte; l'histoire en est rapportée, *Exod.*, cap. 32 : elle démontre la grossièreté de ce peuple, et son penchant décidé à l'idolâtrie. Quarante jours auparavant, les mêmes Israélites avoient été saisis de frayeur à la vue de l'appareil terrible avec lequel Dieu leur avoit intimé ses lois, cap. 19 ; il leur avoit sévèrement défendu d'adorer d'autres dieux que lui, cap. 20, ℣. 3. Ils avoient solennellement promis de lui être soumis et fidèles ; ils lui avoient immolé des victimes, c. 24, ℣. 3 et 5 ; parce que Moïse tardoit trop longtemps à leur gré de descendre de la montagne où Dieu lui donnoit ses ordres, ils voulurent avoir un Dieu visible, une idole à laquelle ils pussent offrir leurs sacrifices. Dans la fête insensée qu'ils célébrèrent en son honneur, ils poussèrent l'impiété jusqu'à dire : *Voilà tes dieux, Israël, qui t'ont tiré du pays de l'Egypte*, c. 32, ℣. 4.

Il n'est donc pas étonnant que Moïse, indigné de cette prévarication, ait brisé les tables de la loi, ait fait fondre et réduire cette idole en poudre, l'ait fait jeter dans le torrent dont ce peuple buvoit les eaux, ait armé les lévites, et leur ait ordonné de mettre à mort les plus coupables. Cet exemple de sévérité étoit nécessaire pour intimider les autres et pour prévenir les rechutes. Environ cinq cents ans après, leurs descendants ne furent pas moins insensés qu'eux, puisqu'ils adorèrent les *veaux d'or* que Jéroboam fit faire, pour détourner ses sujets d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le temple de Jérusalem, *III. Reg.*, c. 12, ℣. 28.

Le plus célèbre des incrédules de notre siècle a voulu prouver que l'histoire de l'adoration du *veau d'or* n'est ni vraisemblable ni possible ; mais à son ordinaire il en a falsifié plusieurs circonstances : aussi lui a-t-on fait voir que, dans ses réflexions, il y a presque autant de faussetés et de bévues que de mots. *Réfutation de la Bible expliquée*, l. 6, ch. 6, art. 7. *Lettres de quelques Juifs*, 1re partie, lettre 5, etc.

Il objecte, 1° qu'il a été impossible aux Israélites de faire faire un *veau d'or* dans le désert. Il n'y a pas d'apparence, dit-il, qu'ils aient eu des fondeurs d'or, qui ne se trouvent que dans les grandes villes ; il est impossible de jeter un *veau d'or* en fonte et de le réparer en une nuit ; il auroit fallu au moins trois mois pour achever un pareil ouvrage.

Si ce critique avoit lu plus attentivement l'histoire qu'il attaque, il auroit vu qu'environ un an après l'adoration du *veau d'or*, il se trouva dans le désert et parmi les Israélites, deux fondeurs capables d'exécuter en or, en argent et en bronze, tous les ornements et les vases du tabernacle, *Exod.*, c. 31 ; sans doute ils avoient appris cet art en Egypte où il étoit déjà connu et pratiqué pour lors. On peut s'assurer par le témoignage des artistes, que deux ou trois jours suffisent pour faire un moule et jeter en fonte un ouvrage quelconque, surtout lorsqu'il n'est pas d'un poids considérable, et que l'on n'y exige pas une

grande perfection. L'histoire ne dit point que le *veau d'or* ait été fait en une nuit, ni qu'il ait été réparé au ciseau ou au burin; elle témoigne au contraire qu'il demeura tel qu'il avoit été tiré du moule, c. 32, ℣. 24. Les Israélites vouloient une idole qu'ils pussent transporter aisément, et l'on sait qu'encore aujourd'hui les nations idolâtres se contentent des figures les plus grossièrement travaillées.

2° Il n'est pas concevable, dit notre philosophe, que trois millions de Juifs qui venoient de voir et d'entendre Dieu lui-même, au milieu des trompettes et des tonnerres, voulussent sitôt, et en sa présence même, quitter son service pour celui d'un *veau*.

Réponse. Il est encore plus inconcevable de voir les anciens païens, et même les philosophes, s'obstiner dans l'idolâtrie, malgré le spectacle de l'univers qui leur prêchoit un seul Dieu, et malgré les leçons des docteurs chrétiens qui leur prouvoient cette vérité; de voir encore aujourd'hui des athées pousser l'aveuglement et l'opiniâtreté plus loin; de voir enfin des hommes qui paroissent raisonnables, qui, après les plus belles résolutions faites dans une grande maladie, se replongent bientôt dans les mêmes désordres qui ont failli de les conduire au tombeau; cependant tous ces travers de l'esprit et du cœur humain n'en sont pas moins vrais.

3° L'on ne peut pas, continue notre critique, réduire l'or en poudre en le jetant au feu; on ne peut le dissoudre que par des procédés de chimie dont Moïse n'avoit sûrement aucune connoissance.

Réponse. Quand il seroit nécessaire d'attribuer à Moïse des connoissances supérieures en fait de chimie, nous n'hésiterions pas, puisqu'il est dit que ce législateur avoit été instruit des arts et des sciences de l'Egypte : or, il est incontestable que celui dont nous parlons n'étoit pas inconnu aux Egyptiens. Mais nous n'avons pas besoin de rien supposer par conjecture, comme le fait à tout moment le censeur de l'*histoire sainte*. Elle dit seulement que Moïse, après avoir jeté le *veau d'or* au feu, le fit briser et moudre jusqu'à le pulvériser, et qu'il fit jeter cette poudre dans l'eau que buvoient les Israélites, c. 32, ℣. 20.

4° Moïse, dit-il enfin, à la tête de la tribu de Lévi, tue vingt-trois mille hommes de sa nation, qui sont tous supposés bien armés, puisqu'ils venoient de combattre les Amalécites; jamais un peuple entier ne s'est laissé égorger ainsi sans défense. Il observe d'ailleurs que si ce fait étoit vrai, ç'auroit été de la part de Moïse un trait de cruauté inouïe.

Réponse. Nous avouons que *la Vulgate* porte *vingt-trois mille hommes;* mais il est évident que cette version est fautive, puisque le texte hébreu et le samaritain, les Septante, la paraphrase chaldaïque, les traductions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, les versions syriaque et arabe, mettent seulement *environ trois mille hommes.* C'est ainsi que les Pères, tels que Tertullien, saint Ambroise, Optat, Isidore de Séville, saint Jérôme et d'autres, lisoient dans l'ancienne *Vulgate latine:* preuve évidente que le mot *vingt-trois* est une faute de copiste commise dans les siècles postérieurs. Outre qu'il est ridicule de supposer *bien armés* des hommes qui se livroient à la danse et à la débauche, l'histoire dit formellement que ces idolâtres étoient dépouillés de leurs habits, *Exod.*, c. 32, ℣. 25.

Nous soutenons que dans cette exécution il n'y eut ni injustice ni cruauté. Dieu par sa loi avoit défendu l'idolâtrie sous peine de mort, et les Israélites s'y étoient soumis; ils ne pouvoient subsister dans le désert que par une providence surnaturelle, et Dieu ne la leur avoit promise que sous condition d'obéissance; dès qu'ils se révoltoient contre la loi, Dieu en les abandonnant pouvoit les faire tous périr, et il les en menaçoit, *ibid.*, ℣. 10. Moïse étoit donc obligé de faire un exemple des plus coupables, afin d'intimider les autres, d'obtenir grâce pour eux, et de sauver ainsi sa nation. Qu'y a-t-il à blâmer dans cette conduite?

D'autres critiques anciens et modernes ont dit qu'Aaron étoit le plus coupable de tous, que cependant il fut épargné, pendant que trois mille hommes portèrent la peine de son crime; nous avons réfuté ce reproche au mot AARON. Aujourd'hui les juifs sont si persuadés de l'énormité du crime de leurs pères, qu'ils croient que Dieu s'en venge encore; ils disent que, dans toutes les calamités qui leur arrivent, il entre au moins une once de la prévarication du *veau d'or;* mais ils oublient que quinze cents ans après, leurs pères se sont rendus coupables d'un forfait beaucoup plus énorme et plus digne de la vengeance divine, en mettant à mort le Messie. *Voy.* JUIFS, § 6.

VEILLE. *Voyez* VIGILE.

VENDEURS DU TEMPLE. Il est rapporté dans les quatre évangélistes que Jésus étant entré dans le temple de Jérusalem, en chassa les marchands qui y vendoient les animaux que l'on devoit offrir en sacrifice, et les changeurs qui fournissoient de la monnaie pour les offrandes, qu'il leur reprocha de faire de la maison de son Père une caverne de voleurs, *Joan.*, c. 2, ℣. 14, etc. Les incrédules, qui se sont fait un plan de censurer toutes les actions du Sauveur, demandent de quel droit il exerçoit cet acte d'autorité. Les marchands, disent-ils, étoient irrépréhensibles; ils ne se plaçoient dans le temple que pour la commodité du public : Jésus, dans cette circonstance, donna un exemple de colère et d'emportement très-scandaleux. Quelques-uns ont ajouté qu'il avoit mis l'argent et les marchandises au pillage.

Nous soutenons que Jésus, après avoir prouvé sa mission et sa qualité de Messie par une multitude de miracles, avoit toute l'autorité de législateur et de prophète semblable à Moïse, par conséquent le droit de punir et de réprimer tous les désordres, lorsqu'il en trouvoit. Or, c'en étoit un que la profanation du temple, dont les changeurs et les marchands se rendoient coupables. Ils pouvoient se tenir hors du temple, la commodité publique auroit été la même; en se plaçant dans l'intérieur pour leur propre commodité, ils y causoient un bruit et une indécence capables de troubler la piété de ceux qui venoient y prier; et puisque Jésus-Christ les traita de *voleurs*, il s'étoit sûrement aperçu du monopole et de l'usure qu'ils exerçoient. Les chefs du peuple ne l'auroient pas souffert, s'ils n'y avoient pas été intéressés pour quelque chose; le même abus a régné et règne encore dans tous les pays du monde; le Sauveur ne devoit pas l'autoriser. Mais il est faux que, dans cette circonstance, il ait donné aucune marque d'emportement ni de colère : de simples exhortations n'auroient produit aucun effet sur ces hommes avides, il falloit un châtiment pour les intimider, et il n'est pas plus vrai qu'il ait mis les marchandises au pillage.

Les principaux Juifs qui étoient présents, n'osèrent s'opposer à cet acte de sévérité, parce qu'ils en sentoient la justice et la nécessité, ils se bornèrent à demander à Jésus par quel signe, par quel miracle il prouvoit son autorité. « Détruisez ce temple, répondit le Sau- » veur, et dans trois jours je le relè- » verai. » Probablement il toucha son propre corps, pour faire entendre qu'il parloit de sa résurrection, *Joan.*, c. 2, ℣. 19. Mais il ne s'en tint pas là; un autre évangéliste ajoute que Jésus, étant entré dans le temple, guérit des boiteux et des aveugles; que le peuple s'écria : *Hosanna, prospérité au Fils de David.* Jésus fit donc tout ce qu'exigeoient les Juifs, et cela ne servit qu'à les irriter davantage, *Matt.*, c. 21, ℣. 14. Quoique les incrédules aient défiguré toutes ces circonstances pour y jeter du ridicule, ils n'y ont pas réussi.

VENGEANCE, peine causée à un offenseur pour la satisfaction personnelle de l'offensé. Il ne faut pas confondre, comme on le fait assez souvent, la *vengeance* avec la punition : punir est le devoir et la fonction d'un homme revêtu d'autorité, et qui agit pour l'intérêt public, pour le repos et le bon ordre de la société; la *vengeance* au contraire est exercée par celui qui n'a aucune autorité; il en use pour satisfaire son ressentiment particulier, sans aucun égard

à l'intérêt général. Si les philosophes qui ont disserté sur ce sujet avoient fait attention à ces deux différences, probablement ils auroient évité les erreurs dans lesquelles ils sont tombés. Il faut encore distinguer la *vengeance* d'avec la défense personnelle : celle-ci a pour but de nous préserver du mal qu'un ennemi veut nous faire ; la première se propose de lui rendre le mal pour le mal qu'il nous a fait. Mais si la peine qu'il souffrira ne peut ni soulager ni réparer celle que nous avons ressentie, quel motif légitime pouvons-nous avoir de la lui causer? Rendre calomnie pour calomnie, injustice pour injustice, crime pour crime, est-ce un moyen de rien réparer?

On a enseigné dans l'ancienne *Encyclopédie*, que « la *vengeance* est naturelle, qu'il est permis de repousser » une véritable injure, de se garantir » par là des insultes, de maintenir ses » droits, et de venger les offenses où les » lois n'ont point porté de remède; » qu'ainsi la *vengeance* est une espèce » de justice. » Cette morale fausse et scandaleuse n'est fondée que sur un abus des termes. La *vengeance* est *naturelle*, si l'on entend qu'elle est inspirée par la répugnance naturelle que nous avons de souffrir ; mais si l'on veut dire que c'est un droit ou une loi naturelle, cela est faux. Qui nous a donné ce droit, ou imposé cette loi? Il est permis de repousser une injure, de nous garantir d'une insulte, c'est-à-dire de nous en préserver, et de les prévenir quand nous le pouvons; mais user de représailles lorsque nous les avons reçues, c'est le vrai moyen de nous en attirer de nouvelles, plutôt que de nous en mettre à couvert ; cela ne sert qu'à aigrir un ennemi et à le rendre encore plus furieux. S'aperçoit-on que les vindicatifs évitent plus aisément la haine, les injures, les insultes que les hommes doux et modérés?

Il est encore faux qu'il soit permis de venger les offenses auxquelles les lois n'ont point apporté de remède ; la *vengeance* ne peut être un remède dans aucun sens, elle ne répare rien et ne dédommage de rien : elle satisfait peut-être pour un moment la colère et la haine, mais où est la nécessité et la permission de les satisfaire? Ce n'est point à un particulier, à un homme agité par le ressentiment, de suppléer au défaut des lois, de se rendre juge dans sa propre cause, de proportionner la peine au délit. On ne voit que trop souvent exercer des *vengeances* atroces pour une injure très-légère, ou pour un affront imaginaire.

L'auteur de cet article scandaleux n'a pas assez corrigé son erreur, en avouant qu'au jugement des sages il est beau de pardonner, que l'on doit de l'indulgence aux fautes légères, et du mépris à ceux qui nous ont réellement offensés. La voix des sages ne fait pas loi, mais Dieu en a fait une qui défend la *vengeance* et commande le pardon ; non-seulement cela est beau, mais c'est un devoir rigoureux. Le mépris pour un ennemi peut consoler notre orgueil, mais ce n'est ni une compensation ni un dédommagement. L'auteur a raison de comparer les vindicatifs aux sorciers, qui, en rendant malheureux les autres, se rendent malheureux eux-mêmes; mais nous demandons en quel sens cette méchanceté peut être *naturelle* ou *permise*, comme il l'a dit d'abord.

Plusieurs païens ont donné de meilleures leçons. Il n'y a, dit Juvénal, que les esprits foibles, petits, méprisables, qui trouvent du plaisir dans la vengeance :

. . . . . Minuti
Semper et infirmi est animi exiguique voluptas
Ultio. . . . . .
SAT. 13, v. 189.

Au jugement de Cicéron, il n'y a rien de plus louable et de plus digne d'une âme honnête, que d'être incapable de ressentiment, et de conserver la douceur à l'égard de tout le monde, *De Offic.*, l. 1, c. 25. Il condamne un homme qui venge les crimes par des crimes, et les injures par des injures, *in Verr.*, act. 3. C'étoit la morale de Socrate, de Platon, de Plutarque, etc.

Mais il y a une règle plus sûre pour

un chrétien, c'est la loi de Dieu : avant d'être écrite, elle étoit déjà gravée dans le cœur des justes. Jacob condamna sévèrement la *vengeance* cruelle que ses fils tirèrent de la violence faite à leur sœur par les Sichimites, *Gen.*, c. 34, ℣. 30 ; il la leur reprocha encore au lit de la mort, c. 49, ℣. 5. Les patriarches remettoient à Dieu la *vengeance* des injures qu'ils avoient reçues. Non-seulement la loi de Moïse défendoit à tout Israélite de se venger et de conserver de la haine contre son ennemi, *Levit.*, c. 19, ℣. 17 et 18; mais elle ordonnoit de lui faire du bien, de lui rendre service, de l'assister dans ses besoins, *Exod.*, c. 23, ℣. 4 et 5 ; *Prov.*, c. 25, ℣. 21, etc. Le Fils de Dieu n'a donc pas imposé une loi nouvelle, lorsqu'il a dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à » ceux qui vous haïssent, priez Dieu » pour ceux qui vous persécutent et » vous calomnient. » *Matth.*, c. 5, ℣. 44. Mais il a réfuté les fausses interprétations que les docteurs Juifs donnoient à la loi ancienne, à la loi naturelle imposée à tous les hommes depuis la création. Ceux qui ont regardé le précepte de l'Evangile comme une loi de surérogation, ou comme un conseil de perfection, se sont étrangement trompés ; ceux qui ont osé soutenir que c'est une loi contraire au droit naturel, ont péché encore plus grièvement contre la vérité et contre les notions de la justice. *Voy.* ENNEMI.

Il est permis sans doute par le droit naturel de faire punir un ennemi qui nous a offensés injustement, parce que l'ordre public y est intéressé ; mais vouloir nous faire justice à nous-mêmes, c'est usurper l'autorité des lois, ou plutôt l'autorité de Dieu même.

Nous convenons que dans l'Ecriture sainte, aussi bien que dans le discours ordinaire, les termes de *vengeance* et de *punition* sont souvent confondus ; saint Paul, *Rom.*, c. 13, ℣. 4, dit que le prince est le ministre de Dieu pour exécuter sa *vengeance* contre celui qui fait le mal. On dit d'un magistrat qu'il est chargé de la *vengeance* publique, c'est-à-dire de punir les malfaiteurs, mais il ne leur inflige pas des peines par colère ni par ressentiment, il le fait par justice et souvent contre son inclination. Au contraire, un homme qui veut se venger de son ennemi, dit *qu'il le punira :* de quel droit et par quelle autorité ? Ce n'est pas sur une équivoque ou sur un abus des termes qu'il faut établir des maximes de morale. De même Dieu dans l'Ecriture sainte est appelé le Dieu des *vengeances*. Ps. 91, ℣. 1, il dit : « C'est à moi que la *vengeance* ap- » partient, je l'exercerai dans le temps, » *Deut.*, c. 32, ℣. 35 ; *Eccli.*, c, 12, ℣. 4 ; *Rom.*, c. 12, ℣. 19, etc. Il est évident que, dans tous ces passages, *venger* ne signifie rien autre chose que punir ; c'est le droit inaliénable et la fonction essentielle de la justice divine. Dieu qui ne peut être blessé par aucune injure ni éprouver aucune passion, dont le bonheur suprême ne peut croître ni diminuer, ne peut certainement se plaire à rendre le mal pour le mal ; il punit, non pour se contenter soi-même, mais pour le bien général de l'univers. Si l'homme jouissoit d'une paix et d'un bien-être inaltérable, il n'auroit jamais aucun désir de se venger : le désir est une preuve de foiblesse.

« Celui qui veut se venger, dit l'auteur » de l'*Ecclésiastique*, éprouvera lui- » même la *vengeance* du Seigneur, et » ses péchés seront mis er réserve. Par- » donnez à votre prochain l'injure qu'il » vous a faite, alors votre prière ob- » tiendra la rémission de vos fautes. Un » homme garde sa colère contre un » autre homme, et il demande grâce » pour lui-même ; il n'a point de pitié » pour son semblable, et il ose espérer » miséricorde ; un foible amas de chair » conserve du ressentiment, et il prie » Dieu de lui être propice ! Qui voudra » prier avec lui ? Souvenez-vous de la » mort ; vous n'aurez plus d'inimitié » contre personne, » *Eccli.*, c. 28, ℣. 1. Cette morale vaut bien celle des philosophes ; Jésus-Christ l'a réduite à deux mots : « Pardonnez-nous nos offenses, » comme nous les pardonnons à ceux » qui nous ont offensés. »

On a beau étaler les pompeuses maxi-

mes des stoïciens, qu'il est d'une âme généreuse, d'une grande âme de pardonner; qu'en oubliant une injure, elle se rend supérieure à celui qui l'a faite; que le plaisir de faire grâce est plus flatteur que celui de se venger, etc. Donnez donc à tous les hommes des âmes nobles, généreuses, sensibles au plaisir délicat de faire grâce, ils sentiront alors la vérité de vos leçons; mais s'il en est très-peu de cette trempe, de quoi servira votre morale aux autres? Il en faut une cependant pour tout le monde. Dieu seul a su le mettre à portée de tous, en les prenant par leur propre intérêt, et en leur imposant la loi du talion.

De droit naturel, la *vengeance* et les représailles ne sont permises qu'à une nation offensée par une autre nation, parce qu'il n'y a point de tribunal supérieur ni de juge auquel elle puisse recourir pour obtenir satisfaction; parce que chacune en particulier est chargée de sa propre conservation, et parce que la crainte est malheureusement le seul frein qui puisse retenir en paix des voisins ambitieux. Lorsque le roi prophète demande à Dieu de venger son peuple des insultes de ses ennemis, il implore la justice divine, non pour satisfaire son propre ressentiment, mais pour la sûreté et le repos de sa nation : ce désir est très-légitime. Lorsqu'il semble demander *vengeance* contre ses ennemis personnels, nous avons observé ailleurs que ce ne sont ni des sentiments de haine ni des imprécations, mais des prédictions. *Voyez* IMPRÉCATION.

Les voyageurs ont observé que chez les peuples simples et non policés, la *vengeance* est implacable; qu'elle paroît aggraver ses fureurs et sa cruauté à proportion de la bonté et de la bienfaisance de leur âme lorsqu'elle est dans son assiette naturelle; qu'il en est ainsi des Sauvages de l'Amérique, des nouveaux Zélandois, des Indiens de Madagascar, etc. Ainsi les nations chez lesquelles la *vengeance* est censée non-seulement un droit, mais un devoir qui passe des pères aux enfants, et qui perpétue les haines entre les familles, sont encore à cet égard dans l'état de barbarie : on dit que tels étoient les Corses, avant que la crainte de la justice françoise n'eût étouffé chez eux cette frénésie. Mais s'il est encore un royaume dont les peuples se croient policés, doux, instruits, philosophes même, où l'on juge cependant qu'il est beau de laver la plus légère injure dans le sang de l'offenseur, et qu'il y a du déshonneur à ne pas vouloir commettre ce crime, comment faut-il qualifier cette nation? *Voyez* DUEL.

Il y a néanmoins un cas dans lequel la loi de Moïse permettoit, ordonnoit même la *vengeance* particulière. Lorsqu'un homme en avoit tué un autre volontairement, par haine ou par colère, le plus proche parent du mort qui succédoit à tous ses biens, avoit droit de tuer le meurtrier partout où il le trouvoit, *Num.*, c. 35, ℣. 19 et 21. Il étoit appelé pour cette raison *le rédempteur du sang*, ou *le vengeur du sang*. Cette loi, qui a subsisté et qui subsiste encore chez plusieurs peuples, a eu pour motif de prévenir les homicides toujours très-communs dans les sociétés où il n'y a pas une police exacte et sévère. Un meurtrier volontaire ne pouvoit guère espérer d'échapper tout à la fois à la justice publique et à la vengeance des parents du mort. Longtemps auparavant Dieu avoit déjà dit à Noé et à ses enfants : « Si quelqu'un répand le sang » humain, son propre sang sera versé, » parce que l'homme est fait à l'image » de Dieu, » *Gen.*, c. 9, ℣. 6.

Pour ceux auxquels il étoit arrivé de tuer un homme involontairement par cas fortuit et sans dessein prémédité, Dieu avoit fait désigner des villes de refuge dans lesquelles ils pussent se retirer et demeurer en sûreté, pendant que l'on examineroit s'ils étoient réellement coupables ou non. Si l'un d'eux sortoit de cet asile, et qu'il fût rencontré par le vengeur du sang, celui-ci avoit droit de le mettre à mort. Un meurtrier même involontaire ne récupéroit la liberté et la sûreté qu'à la mort du grand prêtre, *Num.*, cap. 35, ℣. 28; *Josue*, cap. 20, ℣. 2. Quoique l'homicide fortuit

ne fût pas un crime, mais un malheur, Dieu vouloit néanmoins que celui qui en étoit l'auteur fût puni par une espèce d'exil. Selon nos lois, celui qui se trouve dans ce cas, et dont l'innocence est prouvée, doit cependant obtenir des lettres de grâce ; parce qu'il est essentiel à la sûreté et au repos de la société, que tout homme évite jusqu'à la moindre imprudence capable d'ôter la vie à son prochain.

Quelques auteurs ont dit que le vengeur du sang qui tuoit le meurtrier involontaire sorti de son asile, n'étoit point innocent dans le tribunal de la conscience, devant Dieu et selon le droit naturel, quoiqu'il fût à couvert de toute condamnation civile. Cette décision ne nous paroît pas juste dans cette circonstance ; le vengeur du sang étoit censé revêtu de l'autorité publique en vertu de la loi ; ainsi ces paroles, Il sera sans crime, *absque noxâ erit*, Num., *ibid.*, ℣. 27, doivent être prises à la rigueur ; ce n'étoit plus une *vengeance*, mais une punition. Le meurtrier involontaire n'auroit pas dû violer la loi qui lui défendoit de sortir de la ville de refuge avant la mort du grand prêtre.

VÉNIEL (péché). *Voyez* PÉCHÉ.

VÊPRES. *Voy.* HEURES CANONIALES.

VÉRACITÉ DE DIEU. Attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni se tromper lui-même, ni nous tromper lorsqu'il daigne nous parler. Cette perfection divine nous est connue par la lumière naturelle et par la révélation. Moïse dit à Dieu, *Exod.*, c. 34, ℣. 6 : « Seigneur, » souverain maître de toutes choses, » vous êtes miséricordieux, patient, in- » dulgent, compatissant et vrai, *verax*. » Dieu lui-même force un faux prophète à lui rendre cet hommage, *Num.*, c. 23, ℣. 19 : « Dieu n'est point, comme » l'homme, capable de mentir, ni, » comme un enfant, sujet à changer ; » quand donc il a dit une chose, ne la » fera-t-il pas ? lorsqu'il a parlé, n'ac- » complira-t-il pas sa parole ? Dieu est » vrai, dit saint Paul, mais tout homme » est sujet à tromper, » *Rom.*, c. 3, ℣. 4. Celui-ci peut avoir une opinion fausse, parce que son intelligence est très-bornée, et il peut avoir intérêt d'en imposer à ses semblables : Dieu, dont la science est infinie, voit toutes choses telles qu'elles sont ; il ne peut donc être sujet à l'erreur ; aucun besoin, aucun intérêt, aucune passion, ne peut l'engager à tromper ses créatures : « Dieu, dit le » Psalmiste, est fidèle dans toutes ses » paroles, et saint dans toutes ses œu- » vres, » *Ps.* 144, ℣. 13, etc.

Sur cette perfection divine sont fondées la certitude de notre foi, la solidité de notre espérance, la soumission de notre obéissance ; c'est pour cela que nous devons croire sur la parole de Dieu les choses mêmes que nous ne comprenons pas. Dès qu'il nous enseigne une doctrine, elle ne peut pas être fausse ; lorsqu'il nous fait une promesse, il ne peut pas manquer de l'accomplir ; quand il nous commande une action, ce ne peut pas être un crime. Aussi la foi, prise dans toute son étendue, renferme la croyance de tout ce qu'il nous a révélé, la confiance à ce qu'il nous promet, l'obéissance à ce qu'il nous ordonne : telle est la foi justifiante dont saint Paul a fait de si grands éloges.

Par la même raison, Dieu ne peut pas permettre que ceux qu'il a envoyés pour nous instruire tombent dans l'erreur et nous y induisent ; ce seroit lui-même qui nous tromperoit et nous tendroit un piége inévitable. « Celui qui vient du » ciel, dit notre Sauveur, est au-dessus » de tous..... Quiconque reçoit son té- » moignage atteste par là même que » Dieu est *vrai*, » *Joan.*, cap. 3, ℣. 31. « Celui qui croit à ma parole ne croit » pas en moi (seul), mais en celui qui » m'a envoyé, » cap. 12, ℣. 44. « Puis- » que vous croyez en Dieu, croyez aussi » en moi, » cap. 14, ℣. 1, etc. Dès que Dieu a revêtu un homme de tous les caractères d'une mission surnaturelle et divine, nous devons croire à sa parole comme à celle de Dieu. *Voyez* MISSION.

L'on accuse quelques théologiens scolastiques d'avoir enseigné que Dieu peut mentir et tromper, mais on a mal pris le sens de leurs expressions ; ils ont dit que Dieu pourroit mentir et tromper, s'il le vouloit, mais qu'il ne peut pas le

vouloir, parce qu'il est la sagesse et la sainteté même. C'est une de ces fausses subtilités de logique auxquelles les scolastiques se sont trop souvent exercés, et qu'ils auroient dû éviter pour ne pas scandaliser les foibles.

D'autres ont douté si Dieu ne peut pas mentir et nous tromper pour notre bien, comme le fait quelquefois un père à l'égard de ses enfants, et un médecin à l'égard de ses malades. Il faut qu'ils n'aient fait attention ni aux passages de l'Ecriture que nous avons cités, ni aux perfections de la nature divine. Dieu, dont la puissance et la sagesse sont infinies, a-t-il besoin d'un mensonge ou d'une illusion pour nous persuader et nous faire vouloir ce qu'il lui plaît? Saint Paul ne veut pas que l'on profère un mensonge afin de faire éclater davantage la *véracité* de Dieu, ni que l'on fasse un mal afin qu'il en arrive un bien, *Rom.*, c. 3, ỳ. 7 et 8; à plus forte raison Dieu en est-il incapable. Si un père et un médecin avoient d'autres moyens de rendre dociles les enfants et les malades, sans doute ils n'auroient pas recours au mensonge pour y réussir; mais Dieu manque-t-il jamais de moyens? L'Ecriture réprouve cette comparaison, en disant que Dieu *n'est pas comme l'homme*, capable de mentir.

En le créant, Dieu lui a inspiré l'amour de la vérité aussi bien que celui de la vertu, il lui a fait un devoir de l'un et de l'autre; il ne peut donc nous donner l'exemple du mensonge, non plus que l'exemple du crime; jamais il n'y a pour nous un avantage réel à être trompés. Si nous avions lieu de former le moindre doute sur la *véracité* infaillible de Dieu, nous ne pourrions plus rien croire de foi divine; nous craindrions toujours que Dieu ne nous enseignât une erreur pour quelque dessein que nous ne connoissons pas. Nous serions même tentés de nous défier de la lumière naturelle et de la raison qu'il nous a données; le pyrrhonisme absolu seroit la seule vraie philosophie. Ainsi les anciens hérétiques qui prétendoient que le Fils de Dieu ne s'étoit pas incarné réellement, mais seulement en apparence; qu'il n'avoit pas eu une chair réelle, mais fantastique; que Dieu avoit fait illusion à tous ceux qui avoient cru le voir, l'entendre, le toucher en chair et en os, choquoient les plus pures lumières du bon sens.

Quant aux passages de l'Ecriture où il est dit que Dieu trompe, aveugle, séduit, égare les pécheurs, nous les avons expliqués plus d'une fois; nous avons fait voir qu'en les comparant à nos discours les plus ordinaires, il n'y reste aucune difficulté. *Voyez* CAUSE, ABANDON, AVEUGLEMENT, ENDURCISSEMENT, etc.

VERBE DIVIN. Terme consacré dans l'Ecriture sainte et parmi les théologiens pour signifier la sagesse éternelle, le Fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, égale et consubstantielle au Père.

Il est à remarquer que, dans toutes les langues, les mots qui désignent la parole ont une signification très-étendue; ainsi en françois *chose*, qui vient du latin *causa* et du grec καυσαι, *parler;* en latin *res*, dérivé de ρέω, *je parle*, en grec λόγος, *le discours;* dans les langues orientales *emer*, et *deber*, la parole, sont les termes les plus génériques. Ils expriment non-seulement la voix articulée, mais la parole intérieure, les opérations de l'esprit, la pensée, la raison, la volonté, la réflexion, le dessein, une affaire, une action, etc., parce que tout cela se montre au dehors par la parole, et que rien ne se fait parmi les hommes sans penser et parler. Comme nous ne pouvons concevoir ni exprimer les attributs et les opérations de Dieu que par analogie avec les nôtres, nous ne devons pas être surpris de ce que *emer* et *deber* dans le texte hébreu, λόγος dans les versions grecques et dans le nouveau Testament, *Verbum* dans la Vulgate, signifient non-seulement la sagesse divine et l'acte de l'entendement divin, mais encore l'objet et le terme subsistant de cette opération.

Les théologiens ont dû former leur langage, autant qu'il étoit possible, sur celui de l'Ecriture sainte, après en avoir comparé les passages. Conséquemment ils disent : Dieu, se connoissant lui-

même nécessairement et de toute éternité, produit un terme ou un objet de cette connoissance, un Etre égal à lui-même, subsistant et infini comme lui, parce qu'un acte nécessaire, continuel et coéternel à la Divinité, ne peut pas être semblable à un acte passager et borné, ni stérile comme les nôtres. Aussi cet objet de la connoissance de Dieu le Père est appelé dans l'Ecriture *son Verbe, sa Sagesse, son Fils, l'image de sa substance, la splendeur de sa gloire*, etc. Les auteurs sacrés lui attribuent les opérations de la Divinité; ils en parlent comme d'une personne distincte du Père, ils le nomment *Dieu* comme le Père, etc. Les théologiens nomment *génération* cet acte de l'entendement divin par lequel Dieu produit son Verbe, parce que c'est le mot consacré dans l'Ecriture sainte à l'exprimer; *Prov.*, c. 8, ℣. 26; *Hebr.*, c. 1, ℣. 5, etc.

Nous ne devons pas être étonnés non plus de ce qu'un mystère si supérieur à l'intelligence humaine, que l'on ne peut concevoir ni expliquer par aucune comparaison, a été combattu par un aussi grand nombre d'hérétiques. Du temps même de saint Jean, les cérinthiens et les ébionites, ensuite les gnostiques divisés en différentes sectes, Carpocrate, Basilide, Ménandre, Praxéas, Noët, Sabellius, Paul de Samosate, qui tous ont laissé des disciples; enfin les ariens et leurs descendants l'attaquèrent de diverses manières. Dans les deux derniers siècles, les sociniens et leurs adhérents ont fait tous leurs efforts pour anéantir ce dogme essentiel et fondamental du christianisme. Quoique dans les articles Fils de Dieu et Trinité, nous ayons déjà traité plusieurs questions qui ont rapport à celui-ci, nous ne pouvons nous dispenser d'examiner encore ce qui est dit du Verbe divin dans l'Ecriture sainte, dans les ouvrages de Pères, et la manière dont les hérétiques de notre temps ont travesti cette doctrine. Nous verrons donc 1° si le Verbe divin est une personne subsistante de toute éternité; 2° s'il est Dieu dans toute l'énergie et la propriété du terme; 3° si les Pères des trois premiers siècles ont été orthodoxes sur ce dogme de foi; 4° si la notion du Verbe divin est empruntée de Platon, ou de quelque autre école de philosophie.

§ Ier. *Suivant l'Ecriture sainte, le* Verbe divin *est une personne subsistante, et non une simple dénomination.* Cette vérité est clairement enseignée dans l'Evangile de saint Jean, c. 1, ℣. 1 : « Au commencement étoit le Verbe; ce » Verbe étoit en Dieu (ou avec Dieu) et » il étoit Dieu : voilà ce qu'il étoit avec » Dieu et au commencement. Toutes » choses ont été faites par lui, et rien » de tout ce qui est fait ne l'a été sans » lui. En lui étoit la vie, et cette vie étoit » la lumière des hommes; elle luit dans » les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont » point comprise.... C'étoit la vraie lu- » mière qui éclaire tout homme venant » en ce monde. Il étoit dans le monde, le » monde a été fait par lui, et le monde » ne l'a pas connu; il est venu parmi les » siens, et ils n'ont pas voulu le rece- » voir... Le Verbe s'est fait chair, il a » demeuré parmi nous, et nous avons vu » sa gloire, la gloire propre au Fils uni- » que du père, rempli de grâce et de » vérité... Personne n'a jamais vu Dieu; » le Fils unique, qui est dans le sein du » Père, nous l'a révélé. Tel est le témoi- » gnage que lui a rendu Jean-Bap- » tiste, etc. » En effet, ℣. 34, Jean-Baptiste rend témoignage que Jésus est le Fils de Dieu.

Rien de plus absurde et de plus impie que le commentaire par lequel Socin s'est attaché à travestir le sens de tout ce passage de saint Jean; c'est un exemple remarquable de la licence avec laquelle les hérétiques se jouent de l'Ecriture sainte. Voici sa paraphrase : *Au commencement* de la prédication de Jean-Baptiste, *étoit le Verbe* ou la parole, savoir, Jésus destiné à annoncer aux hommes la parole et les volontés de Dieu. Ce *Verbe étoit en* Dieu, il n'étoit encore connu que de Dieu, et *il étoit Dieu* par les qualités divines dont il étoit doué. *Toutes choses* qui concernent le monde spirituel et le salut des hommes, *ont été faites par lui, et rien* de ce qui

concerne cette nouvelle création *n'a été fait sans lui. En lui étoit la vie et la lumière* surnaturelle *des hommes*, il en est le seul auteur; *mais cette lumière luit dans les ténèbres*, peu de personne la cherchent et veulent la connoître. *Le Verbe a été chair;* quoiqu'il soit appelé *Dieu* et *Fils de Dieu*, il a été cependant sujet aux foiblesses de l'humanité, aux humiliations, aux souffrances, à la mort.

Quand un homme auroit lu cent fois l'Evangile, lui viendroit-il à l'esprit d'y donner ce sens? On sait, par les témoignages du second siècle, rendus cinquante ou soixante ans tout au plus après la mort de saint Jean, que cet apôtre écrivit son Evangile pour réfuter Cérinthe et les gnostiques, qui nioient non-seulement la divinité de Jésus-Christ, mais qui soutenoient que le monde n'est pas l'ouvrage de Dieu; que c'est la production d'un esprit très-inférieur à Dieu; que le Verbe ou le Fils de Dieu ne s'est pas réellement incarné, *Iren., adv. Hær.*, l. 3, c. 11, n. 1. Si le sens de cet apôtre étoit tel que les sociniens le prétendent, ce qu'il dit n'auroit servi de rien pour réfuter les hérétiques; il les auroit plutôt confirmés dans leur erreur. Mais entrons dans le détail.

1° Il n'est point question dans saint Jean du *commencement* de la prédication de l'Evangile, mais du *commencement* de l'univers; ni de la naissance du monde spirituel, mais de la première création. Le mot de cet évangéliste est le même que celui de Moïse : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.* C'est ainsi que l'a entendu saint Paul, *Hebr.*, c. 1, ℣. 10. Il adresse au Fils de Dieu ces paroles du *Ps.* 101, ℣. 26 : « *Au commencement*, Seigneur, vous » avez fondé la terre, et les cieux sont » l'ouvrage de vos mains. » *Coloss.*, c. 1, ℣. 16, il dit « qu'en Jésus-Christ ont été » créées toutes choses dans le ciel et sur » la terre, les êtres visibles et invisi- » bles.... Que tout a été créé et subsiste » en lui et par lui. »

Cela est confirmé par un passage célèbre du livre des *Prov.*, c. 8, ℣. 22, où la Sagesse dit, selon le texte hébreu : « Jéhovah m'avoit préparée pour *com-* » *mencement* de ses voies et pour prin- » cipe de ses ouvrages : j'y ai présidé » de toute éternité, avant la naissance » de la terre, des abîmes de la mer, » des collines, des montagnes, du globe » entier, j'étois déjà née, ou engendrée. » J'étois présente lorsqu'il régloit l'é- » tendue des cieux, qu'il donnoit à la » mer ses bornes, et à la terre son équi- » libre; j'arrangeois tout avec lui; je » témoignois ma joie de pouvoir habiter » sur la terre et parmi les enfants des » hommes. » Or, selon les livres saints, le Verbe lui-même est la sagesse divine, et voilà sa naissance éternelle clairement exprimée par Salomon.

2° Saint Jean l'a conçue de même; il dit qu'*au commencement*, ou au moment de la création, le *Verbe étoit en Dieu*, ou avec Dieu, et qu'*il étoit Dieu.* Il étoit donc avant le temps, puisque le temps n'a commencé qu'à la création : or, ce qui étoit avant le temps est éternel.

3° Le Verbe ne signifie point ici la parole extérieure, mais ce qui étoit dans l'entendement divin, puisqu'*il étoit en Dieu*, ou avec Dieu; Jésus-Christ n'est donc pas appelé le Verbe, parce qu'il étoit destiné à annoncer aux hommes la parole et les volontés de Dieu; avant lui les prophètes et Jean-Baptiste, après lui les apôtres et leurs successeurs ont rempli ce ministère; ils ne sont pas appelés pour cela les *verbes* ou les paroles de Dieu : cette expression est inouïe dans l'Ecriture sainte. Lorsque l'évangéliste ajoute qu'*il étoit avec Dieu*, cela ne peut pas signifier qu'il n'étoit connu que de Dieu; avant la prédication de Jean-Baptiste, Jésus avoit été reconnu comme Messie et comme Sauveur par les bergers de Bethléem, à qui des anges l'avoient annoncé comme tel; par les mages, qui étoient venus l'adorer; par Siméon et par la prophétesse Anne; Zacharie et Elisabeth lui avoient rendu leurs hommages lorsqu'il étoit encore dans le sein de Marie.

4° *Le Verbe étoit Dieu;* c'est aux écrivains sacrés, et non à de nouveaux docteurs, que nous devons nous en rapporter pour savoir en quel sens saint

Paul, *Coloss.*, cap. 2, ℣. 9, dit qu'en Jésus-Christ habite toute la plénitude de la Divinité; *Hebr.*, cap. 1, ℣. 3, qu'il est la splendeur de la gloire et la figure de la substance de Dieu; ℣. 6, que Dieu a ordonné aux anges de l'adorer; *Rom.*, c. 9, ℣. 5, qu'il est par-dessus tout le Dieu béni dans tous les siècles; *Apoc.*, c. 19, ℣. 13, qu'il est le Verbe de Dieu; *I. Joan.*, c. 5, ℣. 22, qu'il est le vrai Dieu et la vie éternelle. Quelles que soient les qualités divines dont une créature puisse être revêtue, aucun de ces titres ne peut être vrai à son égard. Nous connoissons toutes les finesses de grammaire, les transpositions, les ponctuations arbitraires, par lesquelles les sociniens pervertissent le sens de tous ces passages; mais qui les a établis arbitres souverains du texte des livres saints? les lisent-ils mieux que les disciples des apôtres?

5° Si ces paroles : *Toutes choses ont été faites par lui, le monde a été fait par lui*, doivent s'entendre du monde spirituel composé des adorateurs du vrai Dieu, il est absurde de dire que *le Verbe étoit dans le monde, et que le monde ne l'a pas connu.* Il ne pouvoit être dans le monde spirituel, avant qu'il ne l'eût formé lui-même; ce monde n'est composé que de ceux qui le reconnoissent pour le Fils de Dieu et qui l'adorent en cette qualité. D'ailleurs, nous venons de prouver par l'Ecriture qu'il s'agit ici de la première création de l'univers.

6° *Le Verbe s'est fait chair*, ou s'est fait homme. Socin a bien vu que ce sens ne s'accordoit pas avec son opinion; il a traduit, *le Verbe a été chair*, c'est-à-dire sujet aux humiliations, aux infirmités, aux souffrances de l'humanité. En premier lieu, saint Paul l'entend autrement. *Rom.*, c. 1, ℣. 3, il dit que Jésus-Christ, Fils de Dieu, *lui a été fait*, de la race de David *selon la chair*. En second lieu, dans quelques passages de l'ancien Testament *la chair* signifie à la vérité les infirmités humaines, la fragilité de la vie; mais il n'a le même sens dans aucun lieu du nouveau Testament; il désigne plutôt les foiblesses humaines dans le sens moral, les inclinations vicieuses, les penchants déréglés de la nature. Or, le *Verbe* incarné n'y a pas été sujet; il a été semblable à nous, dit saint Paul, par toutes sortes d'épreuves, mais *à l'exception du péché*, Hebr., c. 4, ℣. 15. En troisième lieu, l'évangéliste ajoute incontinent : *Et nous avons vu sa gloire, telle que celle du Fils unique du Père*, cette gloire ne consistoit certainement pas dans les humiliations et les souffrances.

Nous suivons exactement la règle que nous prescrivent nos adversaires, nous expliquons l'Ecriture par l'écriture; s'ils faisoient de même, ils n'en pervertiroient pas si souvent le sens.

De toutes ces observations, il résulte que, dans le texte de saint Jean, le Verbe n'est point une simple dénomination, ni un titre d'honneur, ni une commission que Dieu a donnée à Jésus-Christ, mais une personne subsistante qui étoit avec Dieu le Père, qui agissoit avec lui en créant le monde, qui existoit par conséquent avant le monde et de toute éternité. Cette doctrine de saint Jean et de saint Paul n'est pas nouvelle; l'auteur du livre de la *Sagesse* dit comme eux, que cette sagesse divine est « l'éclat » de la lumière éternelle, le miroir pur » de la majesté de Dieu, et l'image de » sa bonté, » *Sap.*, cap. 7, ℣. 26; il dit, c. 9, ℣. 1 : « Seigneur miséricor- » dieux, qui avez tout fait par votre » Verbe λόγω, et qui avez formé l'homme » par votre sagesse; » il ajoute, ℣. 9, avec Salomon, que cette sagesse étoit présente lorsque Dieu faisoit le monde. David ne se borne point à dire que la parole de Dieu (hébr. *deber*, gr. λογος) a fait les cieux et l'armée des astres, qu'elle a rassemblé les eaux dans les mers, etc. *Ps.* 32, ℣. 6; il représente cette parole comme un messager que Dieu envoie pour exécuter ses volontés, *Ps.* 106, ℣. 20; *Ps.* 146, ℣. 18. Dieu dit par Isaïe, c. 55, ℣. 11 : « Ma parole » ne reviendra point à moi sans effet, » elle opérera toutes les choses pour les- » quelles je l'ai envoyée, etc. »

Les sociniens diront sans doute que ce sont là des hébraïsmes, des métaphores,

des expressions hardies, familières aux Orientaux; mais les écrivains du nouveau Testament n'ont pas dû se servir de prétendues métaphores pour nous enseigner les articles fondamentaux de notre foi; c'étoit le cas de parler clairement et simplement; les simples fidèles ne sont pas obligés d'avoir autant de sagacité que les sociniens, pour découvrir le sens du langage oriental. Il est absurde de soutenir d'un côté que l'Ecriture est la seule règle de leur foi, et, de l'autre, que le style en est métaphorique, lors même qu'il s'agit des dogmes les plus nécessaires à savoir.

§ II. *Le nom de* Dieu *est donné au Verbe divin, non dans un sens impropre et abusif, mais dans toute la rigueur et la propriété du terme.* Cette vérité est déjà solidement prouvée, soit par les passages de l'Ecriture que nous venons de citer, soit par ceux que nous avons rassemblés au mot FILS DE DIEU; mais l'opiniâtreté de nos adversaires nous oblige à multiplier les preuves.

En premier lieu, il n'est pas aisé de concevoir en quel sens les sociniens appellent Jésus-Christ *Dieu* et *Fils de Dieu*. Il est Dieu, disent-ils, parce qu'il règne dans le ciel; mais, selon saint Jean, il étoit déjà Dieu avant d'avoir fait le monde, avant que le ciel et la terre fussent existants. Un être qui n'est pas Dieu par naissance, ne peut pas le devenir. Ils ne diront pas qu'il est Dieu, parce qu'il est créateur, puisqu'ils n'admettent pas la création. Suivant leur doctrine, Jésus, Verbe divin, est Fils de Dieu, parce que Dieu lui a donné une âme qui est plus parfaite que tous les esprits inférieurs à Dieu, et parce qu'il a formé son corps dans le sein de Marie sans l'intervention d'aucun homme. Mais Adam est aussi nommé fils de Dieu, *Luc.*, c. 3, ℣. 38, parce que Dieu a formé le corps de ce premier homme de ses propres mains, et lui a donné une âme faite à son image et à sa ressemblance. Cependant Jésus-Christ s'est appelé lui-même *Fils unique de Dieu*, μονογενὴς, *Joan.*, c. 3, ℣. 18, etc. Quelle est donc cette filiation singulière qu'il s'attribue et qui ne convient qu'à lui? Il faut que l'âme de Jésus-Christ soit sortie de Dieu ou par création ou par émanation, ou qu'elle soit éternelle comme Dieu : nos adversaires croient la création impossible; les émanations sont absurdes; Dieu pur esprit, être simple et immuable, ne peut rien détacher de sa substance. D'ailleurs une émanation divine se seroit faite nécessairement, donc de toute éternité : or les sociniens prétendent que l'âme de Jésus-Christ n'a commencé d'exister qu'avant la création du monde; ils ont bien senti que si elle étoit coéternelle à Dieu, elle lui seroit consubstantielle, et un seul Dieu avec le Père. Enfin saint Jean dit que le Fils unique, *qui est dans le sein du Père*, nous a révélé Dieu, cap. 1, ℣. 18; comment peut-il y être encore, s'il en est sorti par émanation? Les philosophes qui ont ainsi conçu la naissance des esprits n'ont jamais pensé qu'en sortant du sein de Dieu, ils y étoient cependant restés. Les sociniens ont beau faire, ils n'éviteront jamais les mystères révélés dans l'Ecriture sainte, qu'en forgeant d'autres mystères cent fois plus inintelligibles.

En second lieu, l'Ecriture attribue au Verbe divin, au Fils de Dieu, à Jésus-Christ, non-seulement des qualités divines, mais les attributs de la Divinité incommunicables à une créature. 1° L'éternité, suivant le passage des *Proverbes*, cap. 5, ℣. 22, que nous avons cités. Le prophète Michée l'a répété, cap. 5, ℣. 2; il prédit qu'il sortira de Bethléem un dominateur d'Israël dont la naissance est du commencement et *des jours de l'éternité*. L'hébreu *holam* signifie l'éternité de Dieu, *Gen.*, c. 21, ℣. 23; *Ps.* 89, ℣. 2; *Isa.*, c. 40, ℣. 28, etc. En parlant du passé, il n'exprime jamais une durée bornée. *Voyez* la *Synopse des critiques* sur ce passage. 2° Le pouvoir créateur, ou la puissance d'opérer par le seul vouloir, suivant le mot de saint Jean, *toutes choses ont été faites par lui*, et selon l'expression du Psalmiste, *il a dit et tout a été créé;* c'est le caractère essentiel et définitif de la divinité. 3° L'immensité; nous lisons dans saint Jean, c. 3, ℣. 13 :

« Personne n'est monté au ciel que celui » qui est descendu du ciel, savoir le Fils » de l'homme qui est dans le ciel. » Il étoit donc tout à la fois dans le ciel et sur la terre. 4° Le souverain domaine sur toutes choses; il dit lui-même, *Joan.*, c. 16, ℣. 15 : « Tout ce qu'a mon Père » est à moi ; » cap. 17, ℣. 2 : « Mon Père, » glorifiez votre Fils auquel vous avez » donné la puissance sur toute chair. » ℣. 10 : Tout ce qui est à moi est à » vous, et tout ce qui est à vous est à » moi. » Saint Paul nous assure, *Hebr.*, c. 1, ℣. 2 et 3, que « Dieu a établi son » Fils héritier de toutes choses, et que » ce Fils soutient tout par sa puissance ; » c. 2, ℣. 8, que Dieu lui a soumis toutes choses sans exception ; ℣. 10, que toutes choses sont non-seulement par lui, mais *pour lui*, conséquemment Jésus-Christ dit dans l'*Apocalypse*, c. 22, ℣. 12 : « Je suis l'alpha et l'oméga, le premier » et le dernier, le principe et la fin. » Dieu lui-même, pour donner aux hommes une idée de sa grandeur et de sa majesté suprême, a-t-il rien dit de plus fort dans toute l'Ecriture sainte?

En troisième lieu, si le nom de *Dieu* n'étoit donné à Jésus-Christ que dans un sens impropre et abusif, saint Paul n'auroit jamais osé dire, *Coloss.*, c. 2, ℣. 9, qu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la Divinité ; *Rom.*, c. 9, ℣. 5, qu'il est par-dessus tout le Dieu béni dans tous les siècles ; ni saint Jean, *Epist.* 1, cap. 5, ℣. 20, qu'il est le vrai Dieu et la vie éternelle. Une créature ne peut pas être le *vrai Dieu*. Le Sauveur lui-même n'auroit jamais osé prétendre au culte suprême, qui n'est dû qu'à Dieu seul. Or, il a dit, *Joan.*, c. 5, ℣. 22 : « Le Père a donné à son » Fils le droit de juger, afin que tous » honorent le Fils comme ils honorent » le Père ; » cap. 10, ℣. 30 : « mon Père » et moi nous sommes une même chose. » Les anges disent de lui, *Apoc.*, c. 5, ℣. 12 : « L'agneau qui a été immolé est » digne de recevoir la puissance, la di- » vinité, la sagesse, la force, l'honneur, » la gloire, la bénédiction. » Cependant Dieu a dit dans sa loi : « Vous n'aurez » point d'autre Dieu que moi ; je suis le » Dieu jaloux, » *Exod.*, c. 20 ; et dans *Isaï.*, c. 42, ℣. 8 ; c. 48, ℣. 11 : « Je » suis le Seigneur, c'est mon nom. Je » ne donnerai point ma gloire à un au- » tre. » Le Sage soutient que le nom de *Dieu* est incommunicable. *Sap.*, c. 14, ℣. 21. Nous osons défier les sociniens de concilier ensemble tous ces passages dans leur système.

En quatrième lieu, suivant leur opinion, il faut conclure que Jésus-Christ a tendu aux Juifs un piége inévitable d'erreur ; et qu'il a fait tout ce qu'il falloit pour les empêcher de croire en lui. On sait l'horreur qu'ils avoient du polythéisme depuis leur retour de la captivité de Babylone, et depuis les persécutions qu'ils avoient essuyées de la part des rois de Syrie, qui vouloient les forcer à embrasser le paganisme. S'attribuer le nom de Dieu parmi eux dans un sens abusif, sans faire voir que cette dénomination ne détruisoit point l'unité de Dieu, c'étoit vouloir passer pour un faux prophète et pour un blasphémateur. Aussi les Juifs voulurent au moins trois fois lapider Jésus, parce qu'il s'égaloit à Dieu et se faisoit Dieu. Ce fut la cause pour laquelle il fut condamné à mort par le conseil des Juifs, *Matth.*, c. 26, ℣. 63-66. C'est encore le principal grief qu'ils allèguent aujourd'hui pour refuser de croire en Jésus-Christ. Voyez la *Conférence du juif Orobio avec Limborch*, le *Chizzouk Emmonac* du juif Isaac, *etc.*

En cinquième lieu, suivant le même système, Jésus-Christ et les apôtres se sont exposés à confirmer les païens dans leur erreur. Un des articles de la croyance païenne étoit que souvent certains dieux s'étoient revêtus d'une forme humaine, et étoient venus habiter parmi les hommes ; ils appeloient *théophanies*, ces visites ou apparitions des dieux. Nous en voyons un exemple dans les *Actes des Apôtres*, c. 14, ℣. 10 : les habitants de Lystre en Lycaonie, ravis d'admiration par un miracle que saint Paul venoit d'opérer, s'écrièrent : « Deux dieux » sous la forme de deux hommes sont » descendus parmi nous ; ils prirent saint » Barnabé pour Jupiter, et saint Paul » pour Mercure, parce qu'il portoit la

» parole, et ils vouloient leur offrir un » sacrifice. » Si Jésus-Christ n'étoit pas Dieu dans toute l'énergie du terme, les païens à qui on l'annonçoit comme Dieu ou Fils de Dieu, ont dû le prendre pour un de ces dieux bienfaisants qui prenoient une forme humaine pour venir converser avec les hommes, pour les instruire et pour les soulager dans leurs peines. Rien n'auroit été plus absurde que de leur prêcher l'unité de Dieu, et de donner en même temps à Jesus-Christ la qualité de *Dieu* dans un sens impropre; les païens n'étoient certainement pas en état de comprendre ce sens. Quand il seroit vrai que chez les Juifs le mot *Fils de Dieu* signifioit seulement Messie ou envoyé de Dieu, il ne pouvoit pas être entendu ainsi parmi les païens.

6° Enfin, toujours dans la même supposition, Jésus-Christ et les apôtres envoyés pour enseigner aux hommes la vérité, les ont plongés dans un chaos d'erreurs. Ils n'ont fait que donner une nouvelle forme au polythéisme, qu'apprendre à leurs prosélytes à adorer trois dieux, au lieu de la multitude de divinités païennes. Vainement on dira que ce n'est pas leur faute, si on a mal pris le sens de leurs paroles; celui que les sociniens y donnent n'est certainement pas celui qui vient d'abord à l'esprit. De concert avec les protestants, ils disent que les disciples immédiats des apôtres étoient des hommes simples, d'un esprit médiocre, qui n'entendoient rien aux finesses de la grammaire, aux subtilités des philosophes, aux discussions de la critique. C'est à eux néanmoins que les apôtres ont donné le soin d'enseigner aux fidèles la doctrine de Jésus-Christ; il falloit donc expliquer clairement tous les articles de croyance, éviter tous les termes obscurs ou ambigus et toutes les expressions équivoques, afin de retrancher tout danger d'erreur. Cela étoit d'autant plus nécessaire que, suivant la doctrine de nos adversaires, les apôtres ne laissent aux fidèles point d'autre règle de foi que leurs écrits. Cependant, si les interprétations des sociniens sont vraies, le nouveau Testament est le plus obscur et le plus captieux de tous les livres. Qui empêchoit saint Jean d'expliquer sa doctrine aussi clairement que Socin? il n'auroit donné lieu à aucun doute ni à aucune méprise.

A Dieu ne plaise que nous admettions jamais un système duquel s'ensuivent des conséquences aussi impies; nous ne concevons pas comment des hommes aussi pénétrants que les docteurs sociniens peuvent les méconnoître.

Ont-ils donc trouvé dans l'Ecriture sainte des passages assez clairs et assez décisifs pour avoir droit de tordre le sens de tous ceux que nous leur opposons? Ils en ont deux ou trois sur lesquels ils triomphent. *Joan.*, c. 14, ℣. 28, Jésus-Christ dit à ses apôtres : *Mon Père est plus grand que moi.* Comment concilier, disent-ils, ces paroles avec le dogme de la divinité du Fils et de sa coégalité avec le Père?

Fort aisément, lorsque l'on n'est pas prévenu : il suffit de lire le passage entier. Jésus dit à ses apôtres affligés de ce qu'il alloit bientôt les quitter : « Si » vous m'aimiez, vous vous réjouiriez » de ce que je vais à mon Père, parce » que mon Père est plus grand que » moi. » Cela signifie évidemment, parce que mon Père est dans un état de gloire, de majesté, de splendeur bien supérieur à celui dans lequel je suis sur la terre. Ainsi l'ont entendu les Pères de l'Eglise, lorsque les ariens ne cessoient de répéter ce passage. *Voyez* saint Hilaire, lib. 9, *de Trinit.*, n. 51, etc. Ce sens est confirmé par la prière que faisoit Jésus-Christ quelques jours avant sa passion. *Joan.*, c. 17, ℣. 5 : « Revêtez-» moi, mon Père, de la gloire que j'ai » eue auprès de vous avant que le monde » fût. » Le Sauveur devoit désirer sans doute de retourner en prendre possession. Les sociniens ne sont pas peu embarrassés de dire en quoi consistoit cette gloire dont Jésus-Christ avoit joui auprès de son Père avant la création du monde.

Joan., c. 20, ℣. 17, Jésus ressuscité dit aux saintes femmes : « Je monte » vers mon Père, qui est votre Père, » vers mon Dieu qui est votre Dieu. » Comment, disent les sociniens, le Père

peut-il être le Dieu de son Fils, s'ils sont égaux en nature? Ils oublient toujours que Jésus-Christ étoit Dieu et homme, et qu'en cette dernière qualité il devoit penser et parler comme tous les hommes, sans que cela pût déroger à sa divinité. Pour la même raison saint Paul a dit, *I. Cor.*, c. 15, ℣. 28 : « Lorsque » toutes choses auront été soumises au » Fils, il sera lui-même soumis à celui » qui lui a soumis toutes choses, afin » que Dieu soit tout en tous. » Puisque le Fils de Dieu conserve son humanité dans le ciel, et ne cessera jamais d'être homme, jamais à cet égard il ne cessera d'être soumis à son Père.

Marc., c. 13, ℣. 32, le Sauveur dit que le jour et l'heure du jugement dernier ne sont point connus du Fils, mais du Père seul. Nous avons satisfait à cette difficulté au mot Agnoètes, et à quelques autres au mot Fils de Dieu.

Dans la conférence de Limborch avec le juif Orobio, celui-ci soutient que les juifs n'ont pas dû reconnoître Jésus pour le Messie, parce qu'il s'est fait passer pour Dieu, et qu'il s'est fait rendre les honneurs de la Divinité, attentat que Dieu avoit sévèrement défendu par sa loi. Comme Limborch étoit socinien, il répond que Jésus-Christ ne s'est jamais donné pour le Dieu souverain, mais pour son envoyé; que dans le nouveau Testament il ne nous est ordonné nulle part de croire que Jésus est Dieu lui-même, mais qu'il est le *Fils de Dieu*, c'est-à-dire le Christ ou le Messie; que l'honneur et la gloire qu'on lui rend ne se terminent pas à lui, mais retournent à son Père. Quant à ce qui regarde, dit-il, l'union de deux natures en Jésus-Christ, c'est une question étrangère à la foi que nous prescrivent les livres saints, seule règle de notre croyance; *Amica collatio*, etc., p. 389, 549, etc.

Cette réponse est évidemment fausse; le juif n'auroit pas eu de peine à la réfuter; il auroit dit : Personne n'a pu mieux savoir en quel sens Jésus s'est donné pour Dieu que ses disciples : or, ils disent qu'il est au-dessus de tout, le Dieu béni dans tous les siècles, qu'il est le vrai Dieu et la vie éternelle, qu'il étoit Dieu avant que le monde fût créé, que c'est lui qui a fait le monde, etc. N'est-ce pas là le Dieu souverain? Or, la loi nous défend de reconnoître un autre Dieu que le Créateur; il a dit cent fois : *Je suis le seul Dieu, il n'y en a point d'autre que moi*. Il nous est donc défendu d'admettre un Dieu souverain et un Dieu inférieur. Il est faux que dans vos livres, *Fils de Dieu, Fils du Très-Haut*, signifie seulement *Christ* ou *Messie*, puisqu'ils y sont joints avec tous les attributs de la Divinité et qu'ils appliquent à Jésus des passages qui dans nos Ecritures désignent *Jéhovah* ou le Dieu souverain. Vous détruisez vos principes, en disant que le culte rendu à Jésus se rapporte à son Père, vous qui soutenez aux catholiques que le culte rendu aux anges et aux saints ne peut pas se rapporter à Dieu, que tout le culte religieux, rendu à un autre être qu'à Dieu, est une profanation et une idolâtrie. Nous voudrions savoir ce que Limborch auroit pu répliquer.

Le seul moyen solide de réfuter les Juifs est de leur soutenir que Jésus-Christ n'est pas un autre Dieu que le Père, que dans les *Paraphrases chaldaïques* le nom *Jéhovah* est souvent exprimé par le Verbe de Dieu, et représenté comme une personne; que Dieu s'est montré plus d'une fois aux patriarches sous la forme d'un ange, et s'est donné sous cette forme le nom de *Jéhovah;* que Dieu a pu se montrer sous la nature d'un homme aussi bien que sous celle d'un ange, et qu'il doit être adoré sous toutes les formes dont il daigne se revêtir; enfin, que les anciens docteurs juifs ont reconnu que le Messie devoit être Dieu lui-même. *Voy.* Galatin, *de Arcanis*, etc., l. 3.

§ III. *Les plus anciens Pères de l'Eglise ont enseigné clairement et constamment la divinité du Verbe.* Après avoir vu les passages de l'Ecriture sainte dans lesquels ce dogme est si évidemment établi, il y auroit lieu d'être fort étonné si les disciples immédiats des apôtres et leurs successeurs n'avoient pas été fidèles à le conserver dans l'Eglise. Cependant les protestants, unis

aux sociniens par leur intérêt commun de décréditer la tradition, soutiennent que le langage des Pères qui ont précédé le concile de Nicée, tenu l'an 325, n'a été ni uniforme ni toujours orthodoxe; que pendant les trois premiers siècles, la doctrine de l'Eglise touchant les trois personnes de la sainte Trinité n'étoit pas fixée, qu'ainsi il étoit libre à chacun d'entendre à sa manière les passages de l'Ecriture qui regardent ce mystère. Nous devons néanmoins excepter de ce nombre les théologiens anglicans: comme ils admettent communément la tradition des premiers siècles, loin d'adopter le sentiment des autres protestants, ils ont travaillé avec autant de zèle que les catholiques à disculper les anciens Pères.

Inutilement nous représentons aux autres qu'il y a de l'impiété à supposer que Jésus-Christ, qui avoit promis son assistance à son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, qui avoit promis à ses apôtres l'esprit de vérité pour toujours, *ut maneat vobiscum in æternum*, Joan., c. 14, ℣. 16, a cependant manqué à sa parole; qu'immédiatement après la mort des apôtres il a laissé son église dans l'incertitude de savoir s'il est véritablement Dieu ou non: ils n'en sont pas touchés. Nous leur disons: Ou la divinité du Verbe est clairement et nettement révélée dans le nouveau Testament, ou elle ne l'est pas. Si cette révélation est claire, formelle, expresse, comment les pasteurs de l'Eglise qui touchoient de plus près aux apôtres, ont-ils pu en méconnoître le sens? Il s'agissoit d'un dogme que tout chrétien doit croire et savoir. Si cette révélation est obscure, équivoque, ambiguë, est-il croyable que Dieu l'ait donnée pour seul guide aux fidèles, comme vous le soutenez?

Avant d'examiner si les premiers Pères ont été orthodoxes ou non, il y a quelques observations à faire. 1° Quand il s'agit d'un dogme incompréhensible, tel que la génération du Verbe, le langage humain ne peut fournir des expressions assez claires ni assez exactes pour en donner la même notion à tous les esprits, et pour prévenir toutes les fausses interprétations; les écrivains même inspirés n'en ont pas employé de cette espèce, parce qu'il n'y en a point. Quand il a fallu traduire leurs écrits, l'on n'a pas toujours trouvé des termes exactement équivalents et parfaitement synonymes dans les différentes langues; le traducteur du livre de l'*Ecclésiastique* s'en est plaint dans son prologue. Si donc il étoit arrivé aux anciens Pères, qui n'ont pas tous vécu dans le même pays ni dans le même temps, de ne pas s'exprimer de la même manière, il ne faudroit pas en conclure qu'ils n'ont pas entendu de même le dogme révélé dans l'Ecriture sainte: autre chose est d'avoir une idée nette dans l'esprit, et autre chose de la rendre nettement dans la langue dont on est obligé de se servir. Une preuve que tous les Pères ont cru la divinité du Verbe, par conséquent son éternité, c'est que tous se sont élevés contre les hérétiques qui ont voulu l'attaquer. On dit qu'il auroit fallu s'en tenir aux termes de l'Ecriture, et n'y rien ajouter; les Pères l'auroient fait sans doute, si les hérétiques avoient été assez sages pour s'en contenter.

2° Pour juger équitablement de la conduite et du langage des Pères, il faut suivre le fil des disputes et des questions qui se sont élevées de leur temps. Dès la fin du premier siècle, les cérinthiens, les valentiniens et la plupart des gnostiques prétendirent que le monde n'avoit pas été créé par le Dieu suprême, mais par un éon ou un esprit inférieur à Dieu et ennemi de Dieu. Pour les réfuter, les Pères s'attachèrent à prouver par l'Ecriture que la création est l'ouvrage du Verbe de Dieu, sorti en quelque manière du sein de son Père, pour lui servir de ministre et d'instrument dans la production de toutes choses. Ils appliquèrent à cette espèce de naissance temporelle du Verbe quelques passages qui, pris dans toute leur énergie, expriment sa génération éternelle. On en conclut très-mal à propos que les Pères n'admettoient donc pas celle-ci; il n'en étoit pas question pour lors, et il n'étoit pas nécessaire de la

prouver pour réfuter les hérétiques qui dogmatisoient dans ce temps-là.

Il n'en fut plus de même à la naissance de l'arianisme, au quatrième siècle. Arius soutint que le Verbe divin n'a commencé à exister qu'immédiatement avant la création du monde; que c'est une créature plus parfaite, à la vérité, que les autres, mais qui n'est ni égale ni coéternelle à Dieu le Père; il se prévalut de la manière dont les docteurs de l'Eglise des trois premiers siècles avoient parlé de la naissance du Verbe destiné à créer le monde. Il fallut donc alors examiner de plus près tous les passages de l'Ecriture dans lesquels il est parlé du Verbe divin, faire voir qu'ils prouvent non-seulement une génération temporelle antérieure à la création du monde, mais une génération éternelle en vertu de laquelle le Verbe est coéternel et consubstantiel au Père.

Cette observation n'a pas échappé au savant Leibnitz, plus judicieux et plus modéré que les autres protestants. « Il » semble, dit-il, que quelques Pères, » surtout les platonisants, ont conçu » deux filiations du Messie, avant qu'il » soit né de la vierge Marie : celle qui le » fait *Fils unique*, en tant qu'il est éter- » nel dans la Divinité, et celle qui le rend » *l'aîné des créatures*, par laquelle il a » été revêtu d'une nature créée la plus » noble de toutes, qui le rendoit l'instru- » ment de la Divinité dans la production » et la direction des autres natures. Les » ariens n'ont gardé que cette seconde » filiation, ils ont oublié la première, » et quelques-uns des Pères ont paru » les favoriser en opposant *le Fils à* » *l'Eternel*, en tant qu'ils considéroient » le Fils par rapport à cette *primogéni-* » *ture* d'entre les créatures, de laquelle » saint Paul a parlé, *Coloss.*, c. 1, ℣. 15. » Mais ils ne lui refusoient pas pour cela » ce qu'il avoit déjà en tant que *Fils* » *unique* et consubstantiel au Père. » De là Leibnitz conclut avec raison que le concile de Nicée n'a fait qu'établir par ses décisions une doctrine qui étoit déjà régnante dans l'Eglise; *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 49.

Si le père Petau, le savant Huet, Dupin et d'autres avoient fait cette réflexion, ils auroient parlé avec plus de circonspection des Pères des trois premiers siècles; ils ne leur auroient pas attribué des erreurs auxquelles ils n'ont jamais pensé; ils n'auroient pas fourni aux protestants des armes pour attaquer la tradition, et des motifs de se confirmer dans leurs préventions contre les Pères de l'Eglise les plus respectables. Petau, *Dogm. theol.*, t. 2, l. 1, *de Trinit.*, c. 3, 4, 5, a rassemblé des passages de saint Justin, d'Athénagore, de Tatien, de saint Théophile d'Antioche, de saint Clément le Romain, de Clément et de Denis d'Alexandrie, d'Origène, de saint Grégoire Thaumaturge, de Tertullien, de Lactance, dans lesquels ces Pères semblent ne point connoître la génération éternelle du Verbe, mais seulement sa naissance avant la création de toutes choses; conséquemment ils en parlent comme d'une personne très-inférieure au Père, comme d'une créature qui lui a servi de ministre pour exécuter tous ses desseins. Cependant Petau a été forcé de convenir que ces mêmes docteurs de l'Eglise, dans d'autres endroits de leurs ouvrages, ont clairement professé la coéternité, la coégalité et la consubstantialité du Fils avec le Père; Bullus, *Defensio fidei Nicœnæ*, Bossuet, 6e *Avertissement aux protest.*; dom Le Nourry, *Apparat. ad Biblioth. Patrum*, l'ont prouvé encore plus solidement.

Ces saints docteurs se sont-ils donc contredits, ou ont-ils été dans le doute sur le dogme révélé, et sur le sens des passages de l'Ecriture qui l'expriment, comme le prétendent les protestants? Non, mais ils ont parlé relativement aux questions qu'ils avoient à traiter, aux personnes auxquelles ils avoient affaire, aux circonstances dans lesquelles ils se trouvoient. Il est absurde de penser qu'ils ont nié un dogme, qu'ils en ont douté, ou qu'ils ne le connoissoient pas, parce qu'ils n'en ont pas parlé, lorsque cela n'étoit pas nécessaire. On voudroit que tous les anciens Pères eussent donné une profession de foi complète de tous les articles de la doctrine chrétienne, ou plutôt un catéchisme de doctrine et de

morale, dans lequel tout fût enseigné et expliqué dans le plus grand détail; cela nous seroit fort commode, sans doute, et si les apôtres eux-mêmes l'avoient fait, cela seroit encore mieux; mais puisqu'ils ne l'ont pas fait, nous en concluons qu'ils n'ont pas dû le faire.

Rien de plus simple que la doctrine des Pères apostoliques touchant le dogme dont nous parlons. Saint Barnabé dans sa *lettre*, n. 12, dit que la gloire de Jésus consiste en ce que toutes choses sont en lui et par lui (ou pour lui). Il fait évidemment allusion aux paroles de saint Paul, *Coloss.*, c. 1, ℣. 16, et *Hebr.*, c. 1, ℣. 3, que nous avons citées ci-devant, et qui prouvent la divinité de Jésus-Christ; saint Clément de Rome, *Epist.* 1, n. 36, l'appelle comme saint Paul, *la splendeur de la majesté divine;* il lui applique, avec l'apôtre, les paroles du Ps. 2, ℣. 7 : « Vous êtes mon Fils, » je vous ai engendré aujourd'hui, » *Epist.* 2, n. 1 : « Nous devons, dit-il, » penser de Jésus-Christ comme étant » Dieu et juge des vivants et des morts, » et ne pas avoir une idée basse de notre » salut. » Saint Ignace, *Epist. ad Magnes.*, n. 7 et 8, dit que Jésus-Christ vient du Père seul, qu'il existe en lui seul, et retourne à lui seul, qu'il est *son Verbe éternel qui n'est pas émané du silence.* Dans les adresses de toutes ses lettres, il fait marcher de pair Jésus-Christ et Dieu le Père; il leur rend les mêmes hommages, il leur attribue les mêmes bienfaits. Saint Polycarpe, son condisciple et son ami, a gardé le même style en écrivant aux Philippiens; et dans les actes de son martyre, l'Eglise de Smyrne s'y est conformée. Saint Ignace est donc le seul qui ait professé l'éternité du Verbe; c'est un trait lancé de sa part contre les cérinthiens, comme Bullus l'a fait voir. Soupçonnerons-nous les autres Pères de n'avoir pas pensé de même, parce qu'ils n'en ont rien dit dans les lettres de morale et d'édification adressées aux simples fidèles?

Dès le commencement du second siècle, saint Justin et les Pères postérieurs eurent un objet différent. Il falloit faire l'apologie du christianisme contre les attaques des païens, et en défendre les dogmes contre les attentats des gnostiques. Nous soutenons que, dans l'un ni l'autre de ces cas, il n'étoit ni nécessaire ni convenable de traiter la question de la génération éternelle du Verbe.

1° Ce mystère étoit trop au-dessus de la conception des païens; ils l'auroient pris de travers; il n'étoit pas aisé de le montrer en termes exprès et formels dans nos livres saints; aujourd'hui encore les sociniens soutiennent qu'il n'y est pas : il auroit fallu, pour prouver le contraire, une discussion dans laquelle il ne convenoit pas d'entrer avec les païens. Il étoit donc beaucoup mieux de se borner à leur prouver par nos Ecritures que le *Verbe* étoit avant toutes choses, qu'il est le créateur du monde, par conséquent qu'il est Dieu; que ce dogme n'a rien d'absurde, puisque Platon, en parlant de la naissance du monde, a supposé un *Logos*, un *Verbe*, une idée ou un modèle archétype de ce que Dieu vouloit faire, et qu'il a suivi dans l'exécution; en ajoutant néanmoins que Platon l'a mal conçu, puisqu'il n'a pas admis la création, et qu'il a supposé la matière éternelle. Voilà précisément ce que les Pères ont fait, et il n'étoit pas nécessaire non plus, en disputant contre les Juifs, de pousser plus loin les discussions.

2° A l'égard des hérétiques, nous avons remarqué qu'ils prétendoient que le formateur du monde n'étoit pas Dieu lui-même, mais un esprit d'un ordre inférieur, et révolté contre lui; la question se réduisoit donc à leur prouver par l'Ecriture que le Créateur étoit le Verbe de Dieu, émané du sein de la Divinité avant toutes choses, qui avoit été comme le ministre de Dieu et l'exécuteur de ses desseins. Conséquemment les Pères opposoient aux hérétiques les passages que nous avons cités : *Dieu m'a possédé au commencement de ses voies. Au commencement étoit le Verbe, tout a été fait par lui. Le Fils de Dieu est le premier-né de toute créature*, etc., etc. Si les Pères ont eu tort de ne pas établir dans cette dispute la génération éternelle du Verbe, il faudra faire tomber la même faute sur saint Jean, qui,

écrivant son Evangile pour réfuter Cérinthe, s'est borné à dire : *Au commencement étoit le Verbe*, au lieu de dire : *de toute éternité étoit le Verbe*. Les Pères sont-ils blâmables de s'être arrêtés au même terme que ce saint apôtre? Il faudra condamner encore le concile de Nicée, qui voulant établir contre les ariens la consubstantialité du Verbe, par conséquent sa coéternité avec le Père, s'est contenté de dire qu'il est né du Père avant tous les siècles, pendant qu'il auroit pu dire qu'il est né de toute éternité.

Nous concluons que si ces termes, *au commencement*, *avant tous les siècles*, *avant que le monde fût*, etc., ne signifient point expressément l'éternité, du moins ils la supposent, puisque encore une fois rien n'a précédé tous les temps ou tous les siècles que l'éternité. Ainsi l'a conçu saint Ignace, lorsqu'il a dit que le Fils de Dieu est le Verbe éternel, qui n'est point émané du silence. Ce Père étoit disciple immédiat de saint Jean; la doctrine de cet apôtre a-t-elle pu avoir un meilleur interprète? Or, il n'est pas le seul qui ait ainsi parlé; Bullus, *Def. fidei Nicænæ*, sect. 3, c. 2 et 3, a fait voir que la coéternité du Verbe avec le Père a été la doctrine constante des docteurs de l'Eglise des trois premiers siècles.

Cela ne satisfait pas encore nos adversaires : ils disent que si ces Pères ont admis l'existence éternelle du Verbe dans le sein du Père; du moins ils ont cru qu'il n'y étoit pas une personne, une hypostase, un être subsistant, mais seulement une idée, une pensée, un acte de l'entendement divin; qu'il n'a commencé d'avoir une existence propre que quand il est sorti du sein de son Père pour créer le monde.

Rien de plus faux que cette nouvelle imagination. 1° Nous défions ces critiques téméraires de citer un seul des Pères qui ait dit formellement et en termes exprès, que le Verbe dans le sein de son Père n'étoit pas une personne, une hypostase, un être subsistant, et qu'il n'y avoit pas une existence propre. On ne peut leur attribuer cette erreur que par voie de conséquence, en ajoutant à ce qu'ils ont dit, et en prenant les termes dans un sens faux : méthode perfide, de laquelle nos adversaires ne veulent pas que l'on se serve même à l'égard des hérétiques.

2° Ces Pères avoient lu saint Jean, ils faisoient profession de suivre sa doctrine, et nous devons leur supposer assez d'intelligence pour avoir compris la force des termes. Or, saint Jean dit qu'au commencement et avant l'existence du monde, le Verbe étoit en Dieu, ou plutôt avec Dieu, πρὸς θεὸν, et qu'il étoit Dieu : cela peut-il se dire d'une pensée ou d'une idée telle que celle que nous avons? Quand tous ces Pères auroient été entichés de platonisme, jamais Platon n'a dit d'une idée qu'elle étoit Dieu. Saint Jean, c. 17, ỳ. 5, rapporte ces paroles de Jésus-Christ : « Glorifiez-moi, » mon Père, de la gloire que j'ai eue » avec vous, ou auprès de vous, παρὰ » σοὶ, avant que le monde fût. » Si le Verbe n'étoit pas un être subsistant dans le sein de son Père, ce langage est inintelligible.

3° Les Pères des trois premiers siècles l'ont répété; ils ont dit que le Verbe étoit non-seulement en Dieu, mais avec Dieu; que le Père n'a jamais été sans lui, qu'il étoit comme le conseil du Père. Ils lui ont appliqué les passages du livre de la Sagesse que nous avons cités; pour rapporter leurs paroles, il faudroit copier deux ou trois chapitres de Bullus.

4° Allons plus loin. Quand quelques-uns des Pères auroient dit que le Verbe dans le sein du Père n'étoit pas une personne, il ne s'ensuivroit rien; dans toutes les langues, *personne* signifie aspect, figure, apparence extérieure, ce qui paroît aux yeux : or, il est clair qu'avant la création d'aucun être doué de connoissance, le Verbe n'étoit pas une personne dans ce sens; mais y a-t-il aucun des Pères qui ait dit qu'avant ce moment le Verbe n'étoit pas un être subsistant?

5° Puisque les Pères ont envisagé la création comme une espèce d'émanation, ou plutôt d'apparition du Verbe hors du sein de son Père, ces saints docteurs ont pu dire sans erreur qu'avant

cet instant le Père n'étoit pas Père, et que le Fils n'étoit pas Fils *d'une manière sensible*, comme ils l'ont été depuis. On a pu dire que, dans ce nouvel état, le Verbe étoit inférieur, subordonné, soumis à son Père, qu'il étoit son ministre, etc. Mais cela ne pouvoit pas être, eu égard à sa génération éternelle, puisqu'en vertu de celle-ci il est consubstantiel au Père. Il seroit absurde que les Pères eussent dit tout à la fois que le Verbe n'étoit pas un être subsistant, que cependant il étoit le ministre de son Père, etc. Ces deux accusations se détruisent l'une l'autre.

6° Tertullien est le seul qui ait dit que Dieu n'étoit pas Père avant d'avoir produit son Fils pour créer le monde; mais il l'a dit seulement dans le sens que nous venons d'indiquer, puisqu'il ajoute de même que Dieu n'étoit pas le Seigneur avant qu'il y eût des créatures sur lesquelles il exerçât son domaine, et qu'il n'étoit pas juge avant qu'il y eût des crimes. Il ne l'étoit pas *d'une manière sensible*, mais il étoit tout cela par essence et de toute éternité. Bullus a fait voir, par d'autres passages clairs et formels de Tertullien, qu'il a enseigné que le Verbe est éternel comme le Père, que de toute éternité il a été dans le sein du Père, non-seulement comme un attribut métaphysique, mais comme un être subsistant et une personne; que le Père n'a jamais été sans lui, qu'il est Dieu de Dieu, la sagesse, la raison, le conseil du Père, qu'ainsi le Père n'étoit pas seul, etc., et il le prouve par le livre des *Proverbes* que nous avons cité, et par ces mots de saint Jean : *Il étoit avec Dieu, et il étoit Dieu. Defens. fidei Nicænæ*, sect. 3, c. 10, § 5 et seq.

Il est constant d'ailleurs que Tertullien s'est fait un style et une méthode qui ne sont qu'à lui, qu'il prend très-souvent les termes dans un sens fort différent de leur signification commune, que par cette raison même il est très-obscur. Mais dès qu'un auteur s'est expliqué plusieurs fois d'une manière orthodoxe et fondée sur l'Ecriture sainte, il y a de l'injustice à prendre dans un mauvais sens des expressions inexactes qui lui sont échappées dans une dispute sur un sujet très-obscur. Par cette méthode on prouveroit que Tertullien se contredit dans toutes les pages de ses livres, qu'il est non-seulement le plus impie de tous les hérétiques, mais le plus insensé de tous les raisonneurs. Il n'en est rien, quoi qu'en disent ses accusateurs, protestants ou autres. *Voyez* TERTULLIEN.

Mais ces critiques intrépides ne veulent écouter ni Bullus, ni Bossuet, ni dom Le Nourry; ces théologiens, disent-ils, n'ont pas pris le vrai sens des Pères, parce qu'ils ne connoissent pas le système philosophique duquel les Pères étoient imbus. C'est un dernier reproche qui nous reste à examiner.

§ IV. *Les Pères n'ont pris ni dans Platon, ni dans les nouveaux platoniciens, ni dans aucune autre école de philosophie, mais dans l'Ecriture sainte, ce qu'ils ont dit du Verbe divin.* On n'a pas été fort étonné de voir les sociniens soutenir que les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles avoient puisé dans Platon leur doctrine touchant le *Logos* ou le *Verbe divin;* la licence de ces hérétiques ne connut jamais de bornes. Mais on n'a pu voir sans scandale les protestants appuyer ce même paradoxe, reprocher constamment aux Pères de l'Eglise un attachement excessif à la philosophie de Platon; de là sont partis quelques incrédules pour affirmer que le commencement de l'Evangile de saint Jean a été écrit par un philosophe platonicien. Si cette ineptie méritoit une réfutation sérieuse, nous dirions que, suivant cet Evangile même, Jésus-Christ choisit pour ses apôtres de simples pêcheurs de Galilée, que, selon les *Actes des Apôtres*, cap. 4, ℣. 13, les Juifs reconnurent que Pierre et Jean étoient sans étude et sans lettres; que les apôtres, remplis des lumières du Saint-Esprit, n'avoient pas plus besoin des leçons de Platon que de celles des philosophes chinois.

Sandius et Le Clerc ont cru mieux rencontrer, en disant que saint Jean a pu prendre l'idée du Verbe divin dans le juif Philon, grand partisan de la phi-

losophie platonicienne. Mais c'est principalement en Egypte que les ouvrages de Philon étoient répandus, et il n'y a aucune preuve que saint Jean ait mis les pieds en Egypte; il a écrit son Evangile à Ephèse, à cent cinquante lieues au moins des confins de l'Egypte. Il auroit été plus simple d'imaginer que saint Jean a puisé la notion du *Logos* chez les Corinthiens, qu'il s'est proposé de réfuter. Des critiques aussi habiles auroient dû se souvenir que l'hébreu *deber Jehovah*, la parole du Seigneur, est rendu par Λόγος τοῦ Κυριοῦ dans plus de cent endroits de la version des Septante; que dans vingt de ces passages cette parole est représentée comme un être subsistant et agissant, comme une personne, un ange, un envoyé qui exécute les volontés de Dieu; il n'a donc par été besoin que Philon ni saint Jean allassent chercher cette idée dans les écrits de Platon.

Dans les articles PLATONISME et TRINITÉ PLATONIQUE, nous avons réfuté la chimère du prétendu platonisme des Pères; mais il faut démontrer encore que l'idée qu'ils ont eue du Verbe divin ne ressemble pas plus au *Logos* de Platon que le jour à la nuit.

1° Qu'est-ce que le *Logos* de Platon? Déjà nous nous trouvons arrêtés à ce premier pas. Suivant plusieurs platoniciens, c'est la raison, l'intelligence, la faculté de penser, de raisonner, de saisir la différence des choses, et d'exprimer ses pensées par la parole; c'est ainsi que Platon l'a expliqué lui-même dans le *Thœtète*, pag. 141, E. Selon d'autres, c'est l'idée, le plan, le dessein, le modèle archétipe que Dieu avoit dans l'esprit lorsqu'il a voulu créer le monde, et qu'il a suivi dans l'exécution; et telle est, dit-on, la notion que Philon le juif en a conçue. Les Pères disent au contraire que c'est la connoissance que Dieu a de soi-même et de tous ses divins attributs, par conséquent de sa puissance infinie, de tout ce qu'il peut faire et de tout ce qu'il fera pendant toute la durée des siècles, ou plutôt que c'est le terme de cette connoissance. Une idée aussi sublime n'a certainement pas pu venir à l'esprit d'aucun philosophe privé des lumières de la révélation. Si l'on veut comparer ce que Platon dit du *Logos*, avec ce qui est dit de la sagesse divine dans les *Proverbes*, on verra combien les notions du philosophe grec sont foibles, basses, obscures, en comparaison de celles de l'écrivain sacré.

2° Platon a-t-il envisagé le *Logos* comme un être subsistant et distingué de l'entendement divin? Nouvelle dispute entre ses interprètes. Les uns le prétendent ainsi, parce qu'il a dit que le modèle archétipe du monde est *un Etre éternel et animé*. Les autres soutiennent que c'est une absurdité, de laquelle un aussi beau génie que Platon étoit incapable, qu'il a conçu les idées de Dieu semblables à celles d'un homme, que ce sont des êtres purement métaphysiques et intellectuels. Ils ajoutent que, quand le *Logos* seroit l'idée archétype du monde, il ne seroit animé que métaphoriquement, en tant que ce seroit le modèle d'un être animé. Quoi qu'il en soit, Platon n'attribue à cet être prétendu aucune action; les Pères, au contraire, disent avec saint Jean, que le Verbe divin étoit avec Dieu, qu'il étoit Dieu, qu'il a fait le monde, qu'il s'est incarné, etc.

3° Platon n'a jamais dit que le *Logos* est le Fils de Dieu ni le Fils unique; c'est le monde qu'il appelle μονογενὴς, unique production, seul ouvrage de Dieu. Il n'a pas dit que Dieu est le père du *Logos*, mais qu'il est le père du monde; c'est le monde et non le *Logos* qu'il nomme l'*image des dieux éternels*. Il n'a point enseigné que le *Logos* est sorti du sein du Père, ni qu'il a été l'ouvrier de ce monde, ni que cet ouvrier est la sagesse divine. Voilà cependant les expressions que les Pères ont copiées dans les auteurs sacrés. Il n'y a donc rien de commun entre leur doctrine et celle de Platon que le mot *Logos*; mais un mot ne prouve rien, il s'agit du sens.

4° Dieu dit: *Que la lumière soit, et la lumière fut*. Voilà le Verbe créateur que les écrivains sacrés ont révélé, que les Pères ont adoré, et que Platon n'a pas connu, puisqu'il n'a pas admis la

création et qu'il a supposé la matière éternelle. Remarque décisive qui efface toute ressemblance entre la philosophie des Pères et celle de Platon, et de laquelle nous ferons usage dans un moment.

Beausobre, Mosheim, Brucker et d'autres, plus avisés que leurs prédécesseurs, ont imaginé une nouvelle hypothèse; ils ont avoué qu'à la vérité les Pères n'ont pas copié servilement les écrits ni les idées de Platon, mais qu'ils ont embrassé le système des nouveaux platoniciens. Pendant les trois premiers siècles, disent-ils, la plupart des Pères étudièrent la philosophie dans l'école d'Alexandrie: or, le nouveau platonisme enseigné dans cette école étoit un mélange de la doctrine de Platon avec celle des philosophes orientaux; les Pères, imbus de cette nouvelle philosophie, y sont demeurés constamment attachés, ils se sont servis du langage des nouveaux platoniciens pour expliquer les dogmes du christianisme; ils ont ainsi altéré la pureté de la doctrine chrétienne, et ont causé des maux infinis dans l'Eglise. Ceux qui ont voulu justifier les Pères y ont mal réussi, parce qu'ils n'ont pas connu ce nouveau système ni les opinions des Orientaux. Pour étayer cette nouvelle hypothèse, les critiques protestants ont prodigué l'érudition, les recherches, les conjectures; ils se sont flatté d'avoir enfin trouvé la clef de toutes les anciennes disputes.

Dans les articles Emanation, Platonisme, § 2 et 3, Trinité Platonique, § 2 et 3, nous avons déjà réfuté ce savant rêve; nous avons fait voir qu'il n'est fondé sur aucune preuve positive, et qu'il est contredit par des faits certains; mais il est bon de rassembler en peu de mots ce que nous avons dit.

1° De tous les Pères accusés de platonisme ancien ou nouveau, les deux seuls qui aient certainement étudié la philosophie dans l'école d'Alexandrie, sont saint Clément et Origène; il est très-probable qu'aucun des autres n'y a mis les pieds, et ne s'est informé de ce que l'on y enseignoit. Ces Pères citent Platon lui-même, jamais ils n'ont parlé des alexandrins ni de leurs opinions; s'ils y avoient été attachés, ce silence seroit surprenant. Les écoles de philosophie d'Athènes ont été fréquentées par les chrétiens jusqu'au cinquième siècle; saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, l'empereur Julien, etc., y avoient fait leurs études. A entendre nos critiques, il semble qu'Alexandrie ait été pendant trois cents ans la seule ville où l'on ait pu apprendre la philosophie; c'est une erreur.

2° Nous sommes fondés à révoquer en doute le prétendu mélange de la philosophie orientale avec celle de Platon dans cette école, avant l'an 250; puisque c'est en 243 que Plotin, après y avoir passé dix ans, alla exprès en Orient, pour savoir quelle étoit la doctrine des Orientaux. Or, à cette époque, Clément ni Origène n'étoient plus en Egypte; le premier étoit mort avant l'an 217, et le second, qui mourut l'an 258, avoit quitté Alexandrie avant Plotin.

3° De l'aveu de nos savants critiques, la base du nouveau platonisme et de la philosophie orientale étoit le système des émanations, et les philosophes ne l'avoient embrassé que parce qu'ils ne vouloient pas admettre la création. Or, de tous les Pères que l'on accuse, il n'en est pas un seul qui n'ait professé hautement le dogme de la création, et qui n'ait blâmé les philosophes qui refusoient de le recevoir. Au mot Emanation, nous avons cité les témoignages exprès de saint Justin, d'Athénagore, de Théophile d'Antioche, de saint Irénée et d'Origène; on trouvera celui de Tatien à l'article de ce Père. Comme nous y avons oublié celui de Clément d'Alexandrie, voici ce qu'il en a dit, *Exhort. ad Gent.*, n. 4, édit. de Potter, p. 55 : « Combien » est grande la puissance de Dieu dont la » volonté seule est la création du monde! » Il a tout fait seul, comme étant seul » vrai Dieu. Par sa simple volonté il » opère, et l'existence suit son simple » vouloir. » *Strom.*, c. 14, p. 699 : « Les » stoïciens veulent que Dieu pénètre » toute la nature; pour nous, nous di- » sons qu'il en est le créateur, et qu'il » a tout fait par sa parole. » Page 701,

il voudroit persuader que Platon a enseigné que Dieu a fait le monde *de rien*, ou de ce qui n'étoit pas. Pag. 707, « Pythagore, dit-il, Socrate et Platon, en » méditant sur la fabrique de ce monde, » que la main de Dieu a fait et conserve » toujours, ont entendu sans doute cette » sentence de Moïse : *Il a dit, et tout a » été fait*, par laquelle il nous apprend » que l'ouvrage de Dieu est sa seule parole. » *Ibid.*, l. 4, c. 13, p. 604, il attaque ceux qui disent qu'il y a un Dieu plus grand et plus puissant que le Créateur, c'étoient les gnostiques. « Que celui-ci, dit-il, soit le Père du Fils, le » Créateur et le Seigneur tout-puissant, » c'est une vérité que nous traiterons » ailleurs. »

De quel front les critiques protestants osent-ils accuser les Pères des trois premiers siècles d'avoir été constamment attachés à la philosophie des nouveaux platoniciens, pendant que tous ont solennellement professé le dogme opposé au principe fondamental de cette nouvelle secte de philosophes ? Voilà ce que nous ne concevons pas.

4° Il n'est pas fort certain que les émanations aient été le système commun des Orientaux. Brucker convient que le premier et le principal fondateur de la philosophie des Chaldéens et des Perses a été Zoroastre : or, celui-ci n'enseigne pas formellement les émanations. M. Anquetil, qui nous a donné les ouvrages de ce législateur célèbre, s'est attaché à faire voir que Zoroastre admet la création. Quand d'autres philosophes orientaux auroient soutenu les émanations, il faudroit encore prouver que les Pères de l'Eglise les ont suivis, plutôt que de s'attacher au dogme de la création formellement enseigné dans l'Ecriture sainte. Or, ils ont fait précisément le contraire; non-seulement ils ont professé ce dogme, mais ils ont prouvé que c'est le seul vrai, et ils ont blâmé tous les philosophes qui ne vouloient pas l'admettre.

Cela n'a pas empêché Mosheim ni Brucker de nous peindre Origène et Clément d'Alexandrie comme deux sectateurs enthousiastes du nouveau platonisme, de leur prêter le système des émanations avec toutes ses conséquences absurdes, et de bâtir sur cette base chimérique le prétendu système philosophique de ces deux Pères. Brucker a poussé l'entêtement jusqu'à dire que le paraphraste chaldéen a reçu des Orientaux l'idée du *Logos*. *Hist. crit. philos.*, t. 6, p. 535. Il ne lui restoit plus qu'à dire que saint Jean a emprunté cette idée du paraphraste chaldéen ; qu'ainsi, en dernière analyse, les Chaldéens en sont créateurs. La vérité est que, dans tout ce qui nous reste de la philosophie chaldéenne, il n'est pas plus question du *Logos* que du mystère de l'Incarnation; qu'il n'est pas même possible d'en avoir une idée telle que les livres saints nous la donnent, sans admettre la création. Ainsi, toute cette généalogie d'opinions philosophiques, forgée par Mosheim et par Brucker, n'a pas l'ombre de la vraisemblance.

Nous soutenons que les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles n'ont jamais admis qu'une seule émanation, ou *probole*, c'est celle du Verbe divin, sorti de quelque manière du sein de son Père pour créer le monde; mais encore une fois, cette émanation n'a rien de commun avec la génération éternelle du Verbe, de laquelle les Pères n'ont pas parlé aussi fréquemment, parce que l'on n'en disputoit pas pour lors. Quelques-uns même des Pères, en particulier Tertullien, ont rejeté le terme de *probole*, parce qu'ils craignoient qu'on ne l'entendît dans le même sens que les valentiniens entendoient l'émanation de leurs *éons :* ceux-ci sortoient de Dieu et en demeuroient séparés, on ne pouvoit les envisager que comme une portion détachée de la substance divine; au lieu que le Verbe, en se manifestant au dehors par la création, est demeuré intimement uni à son Père, suivant ces paroles : *Je suis dans mon Père, et mon Père est en moi. Le Fils unique qui est dans le sein du Père*, etc. Les docteurs de l'Eglise ont-ils encore pris le sens de ces paroles dans le nouveau platonisme ou dans la philosophie orientale ?

Nous ne devons donc pas être émus de quelque ressemblance qui se trouve

entre les expressions de ces Pères et celle des nouveaux platoniciens : elle étoit affectée de la part de ces derniers. De l'aveu de nos adversaires, ceux-ci étoient des fourbes qui défiguroient la doctrine de Platon, qui lui prêtoient des opinions qu'il n'eut jamais, afin de persuader que cette doctrine étoit la même que celle du christianisme, et que Platon avoit aussi bien connu la vérité que Jésus-Christ. Quelques-uns poussèrent l'imposture jusqu'à prétendre que Platon avoit admis la création, malgré l'évidence du contraire. Ce ne sont donc pas les Pères qui ont emprunté le langage des nouveaux platoniciens; ce sont ceux-ci qui ont copié malicieusement celui des Pères. Saint Clément de Rome, saint Ignace, saint Polycarpe, saint Justin, Tatien, Athénagore, saint Irénée, saint Théophile d'Antioche, etc., étoient plus anciens qu'Ammonius que l'on nous donne pour auteur du nouveau platonisme. La supercherie de ses disciples est postérieure au temps auquel Clément d'Alexandrie et Origène enseignèrent dans cette école; si elle avoit déjà subsisté de leur temps, tous deux l'auroient déjà démasquée et confondue. De même qu'Origène a réfuté Celse toutes les fois que ce philosophe a voulu comparer la doctrine de Platon avec celle des auteurs sacrés, il auroit aussi réfuté Ammonius s'il avoit commis la même infidélité de laquelle ses disciples se rendirent coupables dans la suite.

C'en est une très-évidente, de la part des critiques protestants, de confondre les époques, de supposer sans preuve que la philosophie des Alexandrins étoit la même, sous Clément et sous Origène, qu'elle a été depuis entre les mains de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, etc., tous païens entêtés et fourbes, dont le témoignage ne mérite aucune croyance. *Voyez* ÉCLECTIQUES.

VERGE. Dans l'Ecriture sainte ce mot a différentes significations : il désigne une branche d'arbre, *Gen.*, cap. 30, ℣. 41; un bâton de voyageur, *Luc.*, cap. 9; la houlette d'un pasteur, *Ps.* 22, ℣. 4; les instruments dont Dieu se sert pour châtier les hommes, *Ps.* 88, ℣. 32. Il signifie un sceptre, qui est le symbole de l'autorité; *Esth.*, c. 5, ℣. 2; un rejeton, le dernier enfant d'une famille, *Isaï.*, cap. 11, ℣. 2; les restes ou les derniers descendants d'une nation, *Ps.* 73, ℣. 2. Par les circonstances dans lesquelles ce mot est employé, on en voit aisément le vrai sens.

VÉRITÉ. Lorsque l'Ecriture sainte se sert de ce terme à l'égard de Dieu, il signifie non-seulement sa véracité, perfection en vertu de laquelle Dieu ne peut ni se tromper lui-même ni induire les hommes en erreur, mais la fidélité et l'exactitude infaillible avec laquelle Dieu accomplit ses promesses. C'est dans ce sens qu'elle répète si souvent que la miséricorde et la *vérité* de Dieu sont éternelles, que nous devons y compter pour ce monde et pour l'autre; ordinairement les deux attributs sont joints ensemble. *Vérité* signifie aussi la justice; lorsque le Psalmiste dit à Dieu, Votre loi est la *vérité;* tous vos préceptes, toutes vos voies, tous vos jugements sont la *vérité*, cela veut dire que tous les commandements de Dieu sont justes et avantageux à l'homme, que nous trouvons notre bonheur à les accomplir. Quand il est dit, *Joan.*, cap. 1, que le Verbe divin est rempli de grâce et de *vérité*, que la grâce et la *vérité* ont été apportées par Jésus-Christ, cela ne signifie pas seulement qu'il est venu enseigner aux hommes les vérités qu'ils ignoroient, mais qu'il est venu accomplir toutes les promesses que Dieu avoit faites, et répandre les grâces que les prophètes avoient annoncées. De même, quand il dit : *Je suis la voie, la vérité et la vie*, cela signifie, c'est moi qui montre aux hommes le chemin du salut, qui leur enseigne les vérités qu'ils ont besoin de connoître, qui leur donne la vie de l'âme et les conduis à la vie éternelle. En parlant des hommes, la *vérité* désigne quelquefois la fidélité à observer la loi de Dieu, les actes d'une vertu sincère, surtout de justice, de charité, de miséricorde, de piété, etc. *Joan.*, c. 3, ℣. 21 : *Celui qui suit la vérité vient à la lumière*, etc.

Lorsqu'il s'agit d'un des livres saints,

il faut distinguer la *vérité* des faits qu'il contient d'avec l'authenticité du livre ou de l'histoire. L'Evangile de saint Matthieu, par exemple, pourroit être vrai dans tout ce qu'il rapporte, sans être authentique, sans avoir été écrit par cet apôtre; il suffiroit qu'il eût été écrit par un autre témoin bien instruit des actions et de la doctrine de Jésus-Christ; mais il ne peut pas être authentique sans être vrai, parce qu'un témoin tel que cet apôtre n'a pas pu se tromper sur les faits qu'il rapporte; il n'a pu avoir d'ailleurs aucun intérêt d'en imposer; et s'il avoit voulu le faire, il ne pouvoit manquer d'être contredit par d'autres témoins aussi bien informés que lui. *Voy.* AUTHENTICITÉ.

VÉRONIQUE, terme formé de *vera icon*, vraie image. C'est la représentation de la face de Notre-Seigneur, empreinte sur un linge ou un mouchoir que l'on garde à Saint-Pierre de Rome. Quelques-uns croient que ce linge est le suaire qui fut mis sur le visage de Jésus-Christ dans le sépulcre, et dont il est fait mention, *Joan.*, cap. 20, ℣. 7. D'autres se sont persuadés, mais sans aucune preuve, que c'est le mouchoir avec lequel une sainte femme de Jérusalem essuya le visage du Sauveur, lorsqu'il alloit au Calvaire chargé de sa croix. Cette opinion populaire a pu venir de ce que les peintres ont souvent représenté la *véronique*, ou la vraie image, soutenue par les mains d'un ange, et d'autres par les mains d'une femme.

Quoi qu'il en soit, le premier monument dans lequel il est parlé de cette image, est un cérémonial dressé l'an 1143 par Benoît, chanoine de Saint-Pierre de Rome, et dédié au pape Célestin II, que le père Mabillon a publié dans son *Musæum Italicum*, t. 2, p. 122; mais il en est fait mention dans les lettres ou dans les bulles de plusieurs papes postérieurs. On ne sait pas en quel temps l'on a commencé à l'honorer.

Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'en rendant un culte à cette image, nous avons intention d'honorer le Sauveur lui-même, dont elle nous rappelle le souvenir. Il en est de même de celui que l'on rend à la *sainte face* qui se garde dans la cathédrale de Lucques, aux saints suaires de Turin, de Besançon et de Cologne, et à d'autres représentations semblables. Les messes, les offices, les prières qui ont été composées à ce sujet, ont pour objet Jésus-Christ, et nous retracent la mémoire de ses souffrances; elles n'ont aucun rapport à la prétendue sainte femme de Jérusalem, nommée *Véronique*, que l'Eglise n'a jamais reconnue. Mais il y a eu une sainte religieuse de ce nom à Milan, dans le quinzième siècle. Voy. *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 1, p. 221.

VERSCHORISTES. *V.* HATTÉMISTES.

VERSET DE L'ÉCRITURE SAINTE. *Voyez* CONCORDANCE.

VERSION DE L'ÉCRITURE SAINTE. C'est la traduction du texte dans une autre langue. De tout temps il a été très-difficile de donner du texte hébreu de l'ancien Testament une *version* parfaite, qui ne s'écartât jamais du sens de l'original, qui rendît exactement la valeur de tous les termes. Le traducteur grec du livre de l'*Ecclésiastique* l'a remarqué dans son prologue; l'imperfection de la *version* des Septante, faite par les Juifs les plus instruits qu'il y eut pour lors, confirme cette observation, et l'on peut en donner plusieurs raisons.

1° L'hébreu, langue la plus ancienne dans laquelle il y ait des monuments, est une langue pauvre en comparaison de celles qui ont été parlées par des peuples civilisés, instruits, exercés dans les sciences et les arts; nous l'avons remarqué en son lieu. Les métaphores y sont donc très-fréquentes; il n'est pas toujours aisé de voir si une expression est simple ou emphatique, s'il faut l'entendre dans le sens littéral ou dans un sens figuré.

2° Lorsque l'on a commencé de traduire les livres hébreux, cette langue n'étoit plus vivante depuis plusieurs siècles, ni parlée par les Juifs dans son ancienne pureté; il s'y étoit glissé des termes chaldéens et syriaques, plusieurs mots pouvoient avoir changé de signification; c'est ce qui est arrivé à toutes les langues, par le mélange des peuples

et par le changement de prononciation. Il auroit fallu que le traducteur eût une connoissance parfaite, non-seulement des deux langues, dont l'une devoit être l'interprète de l'autre, mais encore de la littérature orientale : un tel homme étoit difficile à trouver, soit chez les juifs, soit chez les autres nations.

3° Les livres de Moïse traitent d'une infinité de matières différentes de théologie, de géographie, de physique, d'histoire naturelle et civile; il y a des détails de mœurs, d'arts, de lois, de cérémonies, des remarques sur les nations voisines de la Palestine, des allusions à leurs usages, des descriptions de lieux qui avoient changé de face, de peuples qui n'existoient plus, ou qui étoient devenus méconnoissables. Moïse avoit vu ce qu'il racontoit, ou il le tenoit de témoins bien instruits; il auroit fallu avoir des connoissances aussi étendues que les siennes, pour rendre parfaitement ses idées dans une langue différente.

4° Dans les siècles dont nous parlons, les sciences n'étoient pas aussi cultivées qu'elles le sont, ni les sources d'érudition aussi abondantes; on n'avoit pas réduit l'étude des langues en méthode; on n'avoit ni dictionnaire, ni grammaire, ni concordance; on n'avoit pas comparé les langues; il étoit rare de trouver un homme qui en eût appris plusieurs. Les peuples se connoissoient moins; on faisoit moins d'attention aux idées, aux mœurs, aux opinions des différentes nations. Les Juifs avoient éprouvé des révolutions terribles, ils étoient devenus très-différents de ce qu'ils avoient été sous Moïse, sous les juges et sous les rois. Saint Jérôme avoit senti la nécessité d'être sur les lieux, de connoître la Palestine et les environs pour traduire exactement les livres saints; il y donna tous ses soins, il a dû réussir mieux qu'un autre. Mais il eut besoin des Juifs pour apprendre l'hébreu; ses maîtres de langue n'avoient ni autant de génie ni autant de connoissances que lui : il ne s'est pas flatté d'avoir atteint le dernier degré de la perfection, mais il a fait tout ce qu'il étoit possible de faire dans son siècle. Les critiques protestants, qui ont affecté de le censurer et de déprimer ses travaux, n'en savoient pas assez pour les apprécier; ils ont voulu cacher par des traits d'ingratitude les obligations qu'ils lui avoient; sa *version* est incontestablement la meilleure de toutes celles qui ont paru. *Voyez* VULGATE.

Le texte grec du nouveau Testament n'est pas non plus sans difficultés; c'est un mélange d'hellénismes et d'hébraismes, mais ils n'y sont pas en aussi grand nombre que des littérateurs demi-savants l'ont prétendu. *Voyez* HELLÉNISTIQUE. Le grec et l'hébreu ou le syriaque, tels qu'on les parloit dans la Judée du temps des apôtres, n'étoient purs ni l'un ni l'autre; dans leurs écrits, plusieurs termes grecs n'ont pas exactement la même signification que chez les auteurs profanes. Il falloit exprimer des idées qui n'étoient jamais venues dans l'esprit des hommes avant Jésus-Christ, leur apprendre une doctrine et des vérités inconnues jusqu'alors; les apôtres ne pouvoient se servir que des mots communément usités dans le discours ordinaire. « Quoique je sois, dit » saint Paul, ignorant dans les finesses » du langage, je ne le suis point dans la » science que j'enseigne, et je me suis » fait entendre de vous en toutes choses, » *II. Cor.*, c. 11, ℣. 6.

Conclurons-nous de ces réflexions que le texte de l'Ecriture est donc inintelligible, qu'il est impossible d'en avoir une bonne *version ?* Cela seroit vrai, si nous n'avions point d'autres secours que ce texte. Mais, en fait de dogmes, les Juifs avoient conservé le sens de leurs livres par tradition; l'Eglise chrétienne est dans un cas encore plus favorable. Les apôtres ont instruit les fidèles de vive voix, aussi bien que par écrit; ils ont formé non-seulement des disciples et une école, mais des sociétés nombreuses, qui n'ont jamais cessé de lire leurs écrits, et qui, en matière de croyance et de morale, ont toujours été d'accord sur le sens qu'il falloit y donner : ce sens une fois fixé par la croyance uniforme de ces églises souvent très-éloignées l'une de l'autre, par l'enseignement public qui y

régnoit, par le témoignage des Pères qui en étoient les pasteurs, quelquefois par les décisions des conciles, par les pratiques du culte qui y étoient relatives, est d'une toute autre certitude que lorsqu'il est seulement fondé sur l'opinion des grammairiens et des critiques, à laquelle les protestants trouvent bon de s'en rapporter.

C'est donc à l'Eglise de nous garantir la fidélité d'une *version* qu'elle nous met entre les mains, et d'interdire à ses enfants la lecture de celles qui sont capables de corrompre leur foi. C'est encore à elle de juger des circonstances dans lesquelles elle doit permettre ou défendre aux simples fidèles l'usage des *versions* en langue vulgaire. Jamais elle n'a interdit à ceux qui entendent le latin la lecture de la Vulgate, ou de la *version* latine usitée dans tout l'Occident; mais elle a réprouvé les *versions* faites dans cette même langue par des écrivains sans aveu, ou justement suspects d'hétérodoxie. Elle n'a jamais trouvé mauvais que des fidèles dociles à ses leçons, prêts à recevoir d'elle l'intelligence de l'Ecriture, la lussent en langue vulgaire; mais lorsque de faux docteurs révoltés contre l'Eglise ont voulu infecter ses enfants par des *versions* dans lesquelles ils avoient glissé le venin de leurs erreurs, elle a employé avec raison son autorité pour empêcher cet abus, et écarter tout danger de séduction.

Quelques protestants, quoique très-prévenus d'ailleurs contre elle, ont été forcés d'approuver sa conduite. Ils sont convenus que la lecture du *Cantique* de Salomon, de plusieurs chapitres du prophète Ezéchiel, de plusieurs traits d'histoire trop naïfs selon nos mœurs, des épîtres de saint Paul où il traite de la prédestination et de la grâce, pouvoit être dangereux à un très-grand nombre de personnes, et il suffit d'ouvrir les *versions* françoises publiées d'abord par les protestants, pour s'en convaincre. Après la naissance de la prétendue réforme en Angleterre, on fut obligé pendant un temps d'ôter au peuple les traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, à cause des disputes et du fanatisme auquel cette lecture avoit donné lieu; D. Hume, *Hist. de la Maison de Tudor*, tom. 2, pag. 426. Ce n'est pas le seul pays de l'Europe où le même phénomène soit arrivé. Mosheim a fait une dissertation pour montrer les excès dans lesquels sont tombés une infinité de traducteurs et de commentateurs protestants, sous prétexte d'expliquer l'Ecriture sainte, *Syntagma Dissert. ad sanctiores disciplinas pertinentium*, pag. 166. D'autres ont tourné en ridicule les *bibliomanes* qui, avec une Bible à la main, prétendoient prouver tous les rêves qui leur étoient venus à l'esprit: quelques-uns enfin sont convenus que la licence accordée aux ignorants de lire le texte sacré dans leur langue, avoit été un des principaux piéges dont les réformateurs s'étoient servis pour réduire le peuple et l'entraîner dans leur parti: *Epître de R. Steele au pape Clément XI*, pag. 20 et 21. Tertullien avoit déjà remarqué le même artifice chez les hérétiques du troisième siècle, *de Præscript. hæret.*, c. 15.

Malgré ces faits, toutes les sectes protestantes s'obstinent toujours à soutenir que l'Ecriture est la seule règle de notre foi; que tout fidèle doit la lire pour être solidement instruit de la doctrine chrétienne; que l'Eglise catholique se rend coupable d'injustice et de cruauté, en ne permettant pas à tous indistinctement de lire la Bible traduite en langue vulgaire. Y a-t-il du bon sens dans cette prétention?

1° Conformément à leur principe, c'est à eux de nous prouver, par des passages clairs et formels de l'Ecriture, cette obligation prétendue imposée à tous les fidèles, et la loi qui ordonne aux pasteurs de leur fournir les moyens d'y satisfaire. Souvent on les a défiés d'en citer aucun, ils ne sont pas venus à bout d'en trouver, parce qu'il n'y en a point. Nous verrons que ceux qu'ils allèguent, ne disent point ce qu'ils prétendent, que plusieurs prouvent le contraire.

2° Aux mots Ecriture Sainte et Tradition, nous avons fait voir que la lecture des livres saints n'est point le moyen dont les apôtres et leurs successeurs se

sont servis pour établir le christianisme. Il y a eu des églises fondées et subsistantes longtemps avant qu'elles pussent avoir aucune partie de l'Ecriture traduite dans leur langue, avant même que tous les écrits du nouveau Testament fussent publiés, et il y a eu plusieurs nations chrétiennes desquelles on ne peut pas prouver qu'elles aient eu aucune *version* de ces livres en langue vulgaire. Sur la fin du second siècle, saint Irénée attestoit qu'il y avoit chez les Barbares plusieurs églises qui n'avoient encore point reçu d'Ecriture, mais qui conservoient fidèlement la doctrine chrétienne, et gardoient exactement la tradition qu'elles avoient reçue des apôtres ; au troisième, Tertullien ne vouloit pas seulement que l'on admît les hérétiques à prouver leur doctrine par l'Ecriture. Avant le cinquième siècle, nous ne voyons aucun vestige de *versions* de la Bible, même du nouveau Testament en langue punique ou africaine, en espagnol, en celte, en illyrien, en scythe ou en tartare, etc. Cependant nous sommes certains par des témoignages positifs qu'au quatrième siècle il y avoit des églises établies chez ces différentes nations. Dans ces temps-là peu de personnes avoient l'usage des lettres, les livres étoient rares et chers; les peuples n'avoient point d'autre moyen d'instruction que les leçons de leurs pasteurs; ils n'en étoient pas pour cela moins attachés à leur croyance, ni moins réglés dans leurs mœurs. Jésus-Christ avoit ordonné de prêcher l'Evangile à toutes les nations, saint Paul se croyoit également redevable aux Grecs et aux Barbares; il leur devoit donc procurer à tous des *versions* de la Bible dans leur langue, si cela étoit nécessaire. Avant de travailler à la conversion des Chinois, des Indiens, des Nègres, des Lapons, des Sauvages de l'Amérique, faut-il commencer par leur apprendre à lire, et par leur donner une *version* de la Bible?

3° Pour qu'un chrétien puisse fonder sa croyance sur l'Ecriture seule, il faut qu'il soit assuré qu'un livre, qu'on lui donne pour sacré et inspiré, est authentique et non supposé ou interpolé; que la *version* qu'il en a est fidèle, et qu'il en prend le vrai sens : or, il est impossible qu'un protestant du commun soit certain d'aucune de ces trois choses. Il n'est pas en état de décider les contestations qui règnent entre les différentes sociétés chrétiennes touchant le nombre des livres saints ; il ne sait pas si dans quelqu'un de ceux qui sont rejetés dans sa secte, il n'y a pas des passages contraires à ceux sur lesquels il se fonde. Il ne peut être assuré de la fidélité de sa *version*, pendant que plusieurs autres sectes soutiennent qu'elle est fausse en plusieurs endroits, et il ne sauroit la vérifier sur le texte qu'il n'entend pas. Il peut encore moins se convaincre qu'il en prend le vrai sens, malgré la réclamation des autres sociétés protestantes qui l'expliquent autrement. On peut voir dans les frères Wallembourg vingt ou trente exemples de passages, ou différemment écrits dans le texte, ou différemment traduits, ou évidemment altérés dans la multitude des *versions* faites en langues vulgaires par les protestants. Un chrétien du commun ne préfère l'une à l'autre que parce qu'on le veut ainsi dans la secte dont il est membre. Est-ce là un fondement de foi fort solide?

On nous répond gravement que toutes ces sociétés s'accordent sur les articles fondamentaux. En premier lieu, cela est faux, les sociniens en nient plusieurs, de l'aveu des protestants; leurs principes cependant et leurs méthodes sont les mêmes. En second lieu, un simple particulier est incapable de distinguer et de savoir si un article est fondamental ou non. En troisième lieu, nous soutenons que toute vérité révélée de Dieu est fondamentale dans ce sens, qu'il n'est pas permis d'en douter ou de la nier dès que la révélation est suffisamment connue. Nous dira-t-on qu'elle ne l'est pas, puisque l'on en dispute? Dans ce cas, c'est l'opiniâtreté des hérétiques qui décide si une vérité est fondamentale ou non.

4° Il est constant que dans le fait et dans la pratique aucun protestant ne

fonde sa croyance sur la seule autorité de l'Ecriture sainte. Avant de la lire, il a été prévenu par les instructions de ses parents, par les catéchismes, par les sermons des pasteurs, par le langage uniforme de la société dont il est membre, et il ne voit que la *version* qui y est en usage. Ainsi un calviniste, un luthérien, un anglican, un anabaptiste, un socinien, sont disposés d'avance à voir dans l'Ecriture le sens dont ils ont été imbus dès l'enfance; leurs préjugés leur tiennent lieu de l'inspiration du Saint-Esprit. Chaque *version* porte l'empreinte de la secte pour laquelle elle a été faite. Si un homme s'écartoit de cette tradition, il seroit regardé comme hérétique. Ceux qui ont suivi leur esprit particulier, et qui ont eu assez de talent pour faire des prosélytes, ont enfanté cette multitude de sectes fanatiques, qui ont déchiré le sein du protestantisme, et qui font la honte de la prétendue réforme. Cependant ils n'ont fait qu'en suivre le principe fondamental, savoir, que l'Ecriture seule est la règle de la foi d'un chrétien, et qu'il doit croire tout ce qui lui paroît y être clairement révélé.

Nous avons donné ailleurs plusieurs autres preuves de la fausseté et des pernicieuses conséquences de cette méthode.

A la fin du recueil de leurs confessions de foi, les protestants ont rassemblé au moins soixante passages de l'Ecriture pour l'étayer; mais leur choix n'a pas été heureux; il n'y en a pas un seul qui ordonne de s'en tenir à l'Ecriture *seule*, c'est cependant ce qu'il étoit question de prouver; et il y en a plusieurs qui enseignent le contraire.

Rom., c. 10, ℣. 17, saint Paul dit : « La foi vient de l'ouïe, et l'ouïe vient » par la parole de Jésus-Christ; mais je » dis : Ne l'a-t-on pas entendue? assu- » rément la voix des prédicateurs s'est » portée par toute la terre, et leur » parole est allée aux extrémités du » monde. » S'il étoit question là de la parole écrite, l'apôtre auroit dit : *la foi vient de la lecture;* mais non, il est bien certain que dans ce temps-là l'Ecriture n'avoit pas été portée aux extrémités du monde; il y avoit au moins la moitié du nouveau Testament qui n'étoit pas encore écrite. Mais les protestants n'y ont pas regardé de si près.

I. Cor., c. 4, ℣. 6, saint Paul reprend les Corinthiens de ce qu'ils s'attachoient par préférence à l'un ou à l'autre de leurs docteurs, et il ajoute : « J'ai trans- » porté à cause de vous toutes ces choses » à ma personne et à celle d'Apollo, afin » que vous appreniez par notre exemple » à ne point vous élever l'un au-dessus » de l'autre pour autrui, *et plus qu'il* » *n'est écrit.* » De ces dernières paroles, les protestants concluent qu'il ne faut pas vouloir en savoir plus que ce qui est enseigné dans l'Ecriture sainte. Mais il suffit de lire les chapitres précédents, pour se convaincre que par ces mots saint Paul veut désigner sept à huit passages de l'ancien Testament qu'il a cités, et qui tendent tous à rabaisser l'orgueil humain. Il n'est point question là de curiosité téméraire en fait de doctrine, mais de la vanité que l'on veut tirer du mérite des maîtres par lesquels on a été instruit. Si les protestants faisoient un peu de réflexion, ils verroient qu'ils ont péché par le même vice que les Corinthiens, et que la réprimande de saint Paul tombe directement sur eux. L'un s'est attaché à Luther, l'autre à Carlostadt ou à Mélanchton, celui-ci à Calvin, celui-là à Muncer ou à Socin. Ils se sont enorgueillis de la capacité supérieure de leurs docteurs; ils ont prétendu que ces hommes nouveaux en savoient plus que tous les Pères et les pasteurs de l'Eglise.

Saint Pierre, *Epist.* 1, c. 3, ℣. 15, dit aux fidèles : « Soyez toujours prêts à » satisfaire quiconque vous demande » raison de votre espérance, mais avec » modestie, avec respect et en bonne » conscience. » Autre leçon très-mal suivie par les protestants. Saint Pierre ne dit point qu'il faut rendre raison de notre espérance *par l'Ecriture seule;* mais les protestants font cette addition de leur chef. De quoi auroient servi des preuves tirées de l'Ecriture, contre des gentils qui n'y croyoient pas? Les premiers chrétiens en avoient de plus con-

venables, savoir, les caractères surnaturels de la mission divine de Jésus-Christ et des apôtres. Mais les protestants ne veulent point de mission; sans modestie, sans respect pour ceux qui en étoient revêtus, ils se sont crus plus habiles qu'eux, ils ont eu si peu de bonne conscience, qu'ils ont travesti et défiguré toute la doctrine catholique, pour avoir un moyen plus aisé de la réfuter.

Cependant ils triomphent sur deux ou trois passages, et ils ne cessent de les répéter. *Joan.*, c. 5, ℣. 39, Jésus-Christ dit aux Juifs : « *Approfondissez* les » Ecritures, puisque vous croyez y » trouver la vie éternelle; ce sont elles » qui rendent témoignage de moi. » *Act.*, c. 17, ℣. 11, il est dit que les principaux Juifs de Bérée, après avoir écouté saint Paul, *approfondissoient* tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'il leur avoit dit étoit vrai. Donc, pour savoir si une doctrine est vraie ou fausse, il faut consulter l'Ecriture, et rien de plus. Cette conséquence est-elle juste? 1° Ces deux passages regardent les docteurs juifs, *les principaux Juifs*, et non le peuple; le texte y est formel. Chez les Juifs, non plus que chez les protestants, le peuple n'étoit pas capable d'*approfondir* les Ecritures. Jésus-Christ parloit différemment au peuple, *Matth.*, c. 23, ℣. 2 : « Les scribes » et les pharisiens sont assis sur la » chaire de Moïse, observez donc et » faites tout ce qu'ils vous diront; mais » ne suivez pas leur exemple, car ils ne » font pas ce qu'ils disent. » 2° Dans l'endroit cité de saint Jean, le Sauveur en appelle aussi au témoignage de ses œuvres ou de ses miracles; il est évident qu'en les comparant avec les prédictions des prophètes, on devoit se convaincre qu'il étoit véritablement le Messie ou le Fils de Dieu, c'est la seule chose dont il s'agissoit pour lors : de la divinité de ses œuvres et de sa mission, s'ensuivoit la vérité de sa doctrine. 3° L'examen des Ecritures ne produisit pas un heureux effet sur les Juifs, il n'aboutit qu'à leur faire méconnoître Jésus-Christ. A leur tour, ils disoient à Nicodème : « Approfondis les Ecritures, et vois qu'un prophète ne vient point de Galilée, » *Joan.*, c. 7, ℣. 52. 4° Les protestants ont fait comme les Juifs, et nous leur répétons hardiment la leçon du Sauveur : Approfondissez les Ecritures; ne vous contentez pas d'en citer des passages au hasard; examinez ce qui précède, ce qui suit, les circonstances et le sujet dont il est question, vous verrez que vous les entendez mal.

Jésus-Christ, disent-ils, a souvent reproché aux Juifs qu'ils négligeoient, qu'ils violoient, qu'ils annuloient la loi de Dieu par leurs traditions; cela est vrai, il ne reste plus qu'à prouver que l'Eglise catholique a fait de même, que son enseignement constant, public et uniforme, est une tradition aussi mal fondée que celle des Juifs. De notre côté nous prouvons que, pour pervertir le sens de l'Ecriture et de la loi de Dieu, les protestants ne sont fondés que sur la tradition particulière de leur secte, et qu'ils la suivent plus aveuglément que nous ne suivons la tradition constante et universelle de l'Eglise.

Dieu, continuent-ils, avoit défendu de rien ajouter à sa loi, ni d'en rien retrancher; nous en convenons encore. S'ensuit-il de là que Jésus-Christ, les apôtres, les pasteurs revêtus d'une autorité légitime, n'ont rien pu ajouter au judaïsme? C'est ce que prétendent les Juifs, et c'est une des principales raisons qu'ils allèguent pour ne pas croire en Jésus-Christ. Nous avons fait voir ailleurs que les protestants ont fait de nouvelles lois de discipline dont ils exigent rigoureusement l'observation, qu'ils pratiquent des usages qui ne sont point commandés dans le nouveau Testament, et qu'ils en omettent d'autres qui semblent y être ordonnés.

Ils ne raisonnent pas mieux, en citant les passages dans lesquels saint Paul recommande à Tite et à Timothée l'étude des saintes Ecritures. Tout le monde convient que c'est un devoir essentiel pour les évêques, pour les prêtres, pour tous ceux qui sont chargés d'enseigner; mais il est ridicule d'imposer la même obligation aux simples fidèles. Vu la quantité de livres d'instruction, de mo-

rale, de piété, dans lesquels le texte de l'Ecriture est expliqué et mis à la portée de tout le monde, aucun chrétien ne peut avoir absolument besoin de lire ce texte même. Quand il s'y obstine, on peut lui demander, comme saint Philippe à l'eunuque de la reine Candace, *Act.*, c. 8, ℣. 30 : « Croyez-vous en» tendre ce que vous lisez? » S'il est sincère, il répondra comme ce bon prosélyte : « Comment le puis-je, si personne » ne me l'explique? » Les protestants font aussi bien que nous des livres de morale et de piété, des sermons, des commentaires sur l'Ecriture; nous pouvons donc leur demander à quel titre ils prétendent mieux expliquer la parole de Dieu que les auteurs inspirés, comment osent-ils mettre leur propre parole à la place de celle de Dieu. Puisqu'ils font ce reproche aux pasteurs catholiques, c'est à eux d'y satisfaire les premiers.

Enfin il ne sert à rien de répéter les passages dans lesquels Dieu ordonne aux Juifs de méditer continuellement sa loi, de l'avoir toujours présente à l'esprit et sous les yeux. Les Juifs ne pouvoient l'apprendre que dans les livres de Moïse, ils n'en avoient point d'autre pour lors. Mais leur a-t-il été ordonné quelque part de lire tous les livres de l'ancien Testament écrits dans la suite? Il est étonnant que les protestants, qui ont réduit les vérités de la foi presqu'à rien, exigent des chrétiens tant de lecture pour les apprendre.

Aux mots Bible, Grecs, Paraphrase, Samaritain, Septante, Vulgate, nous avons parlé des traductions de l'Ecriture faites dans des langues anciennes; il nous reste à donner une courte notice des *versions* vulgaires, ou écrites dans nos langues modernes. Luther est le premier qui ait donné une *version* de la Bible, en allemand, faite sur l'hébreu; mais plusieurs de ses amis lui reprochèrent son ignorance en fait de langue hébraïque, et jugèrent sa *version* très-fautive. Munster, Léon de Juda, Castalion, Luc et André Osiander, Junius, Trémellius, etc., prétendirent mieux entendre l'hébreu que Luther. Cependant il n'est aucune de leurs *versions*, soit en latin, soit dans une autre langue, dans laquelle on n'ait trouvé de grandes fautes qu'il a fallu corriger dans la suite; il en est de même des *versions* latines du nouveau Testament composées par Erasme et par Bèse. D'ailleurs, si l'on se persuadoit que tous ces prétendus hébraïsants n'ont tiré aucun secours des travaux d'Origène et de saint Jérôme, ni des notes et des commentaires des docteurs catholiques, on se tromperoit beaucoup. Ils s'en sont peut-être vantés, ils ont déprimé tant qu'ils ont pu les ouvrages dont ils profitoient; cette charlatanerie des écrivains est connue de tout temps, les hommes instruits n'en sont plus les dupes. Gaspard Ulemberg mit au jour une nouvelle *version* allemande pour les catholiques, à Cologne, en 1630.

Les Anglois avoient une *version* de l'Ecriture en anglo-saxon dès le commencement du huitième siècle. Il n'y a guère d'apparence qu'elle ait été faite sur le grec ni sur l'hébreu; il est beaucoup plus probable qu'elle fut faite sur *la Vulgate*. Wiclef en fit une seconde, ensuite Tindal et Cowerdal en 1526 et 1530. Depuis ce temps-là les Anglois n'ont pas cessé de faire des corrections à la *Bible angloise*.

La plus ancienne traduction de l'Ecriture en françois est celle de Guiars-des-Moulins, chanoine en 1294; elle fut imprimée en 1498. Raoul de Presles et plusieurs anonymes en donnèrent d'autres. Le langage sans doute en étoit grossier et barbare, mais nous ne voyons pas qu'elles aient essuyé aucune censure. Celles qui ont été faites à la naissance de la réforme n'étoient guère plus élégantes; la lecture n'en est plus supportable aujourd'hui. Tel est l'inconvénient attaché à toutes les *versions* en langue vulgaire, il faut y toucher continuellement à mesure que le langage reçoit des changements; au lieu que *la Vulgate latine* est la même depuis plus de douze cents ans : on n'y a touché que pour corriger les fautes des copistes.

Nous ne voyons pas en quoi la *version des Psaumes* faite par Marot, et de-

venue barbare, peut contribuer chez les calvinistes à l'intelligence des psaumes, ni en quoi il est utile à la piété de tutoyer Dieu en françois.

Abraham Usque, juif portugais, fit sur le texte hébreu une *version* espagnole qui fut imprimée à Ferrare en 1553. Elle est à peu près inintelligible, parce qu'elle répond à l'hébreu mot pour mot, et qu'elle est écrite en vieux espagnol que l'on ne parloit que dans les synagogues; on l'accuse d'ailleurs d'être souvent très-infidèle.

La première *version* italienne est de Nicolas Malhermi, faite sur la *Vulgate*, et mise au jour en 1471. Dans les siècles précédents, le latin étoit la langue vulgaire de l'Italie, il ne s'y est altéré que par le mélange des étrangers.

Les Danois eurent une traduction de l'Ecriture dans leur langue en 1524; ce fut l'ouvrage d'un luthérien nommé Jean Michelsen, bourg-mestre de Malmæ, et l'un des moyens dont se servit Christiern II, pour introduire le luthéranisme dans ses états. Celle des Suédois fut faite par Laurent Pétri, archevêque d'Upsal, et parut à Holm en 1646. Au mot BIBLE, nous avons parlé de la Bible des Russes ou Moscovites.

Ceux qui veulent connoître à fond tout ce qui concerne les *versions* de l'Ecriture peuvent consulter le R. Elias Lévita; saint Epiphane, *de Ponderib. et Mensuris;* les *Commentaires de saint Jérôme;* Antoine Caraffa, dans sa *Préface de la Bible grecque de Rome;* Korthol, *de variis Biblior. édit.;* Lambert Bos, dans les *Prolég.* de son édition des Septante. Parmi les François, le père Morin, *Exer. Biblicæ;* Dupin, *Biblioth. des auteurs ecclés.;* Richard Simon, *Hist. crit. du vieux et du nouveau Testament;* la *Bibliothèque sacrée* du père Le long; Calmet, *Dict. de la Bible*, etc. Chez les Anglois, Ussérius, Pocock, Péarson, Prideaux, Grabe, Wower, *de Græc. et Latin. Biblior. interpret.;* Mill. *in nov. Test.;* les *Prolégomènes* de Walton, Hodius, *de textib. Biblior.*, etc.

A la tête du 18e vol. de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, il y a un discours sur l'usage des saintes Ecritures, dans lequel on fait voir les pernicieux effets que produisirent au seizième siècle les *versions* en langage vulgaire, composées par des hérétiques ou par des écrivains suspects d'hétérodoxie, et la sagesse des mesures que l'on prit pour lors afin d'arrêter les progrès du fanatisme que la lecture de ces *versions* allumoit dans tous les esprits. Les protestants n'affectoient de les répandre, que parce qu'ils voyoient que c'étoit un des moyens les plus efficaces pour séduire les ignorants.

VERTU. Ce mot, dans sa signification littérale, signifie la *force;* c'est pour cela que l'Ecriture, en parlant de Dieu, appelle *vertus* les actes de la puissance, les miracles. Saint Paul, *Rom.*, cap. 1, ℣. 16, dit que l'Evangile est la *vertu de Dieu* pour le salut de tout croyant, parce Dieu n'a jamais fait éclater davantage sa puissance que dans l'établissement de l'Evangile. Dans l'homme la *vertu* est la force de l'âme; il faut de la force pour faire le bien, à cause des passions qui nous maîtrisent et nous portent continuellement au mal, toute action louable qui exige un effort de notre part, est un acte de *vertu*.

Nous avons fait voir ailleurs que s'il n'y avoit pas une loi naturelle qui nous est imposée par le Créateur, le mot *vertu* seroit vide de sens. Il n'y auroit plus aucun motif constant et solide qui pût nous engager à faire le bien malgré l'impulsion de nos mauvais penchants. Il n'est pas besoin de force pour faire une action utile à nos semblables par le motif de notre intérêt présent, ou d'un avantage temporel certainement prévu; c'est une affaire de calcul et rien de plus. Les philosophes qui ne veulent point reconnoître un Dieu législateur, rémunérateur et vengeur, et parlent sans cesse de *vertu*, sont ou de mauvais raisonneurs qui ne s'entendent pas eux-mêmes, ou des hypocrites qui veulent en imposer aux ignorants. N'assigner d'autre motif d'être homme de bien que les avantages qui sont attachés à la *vertu* dans cette vie, c'est la dégrader et la confondre avec l'amour-propre.

Il n'en est pas de même, quand on lui propose les récompenses éternelles de l'autre vie, il faut de la force d'âme pour les préférer aux avantages de ce monde, passagers et incertains, mais qui tentent la cupidité; il faut croire fermement à la parole et aux promesses de Dieu dont l'accomplissement nous paroît toujours fort éloigné; souvent il faut braver la censure et le mépris de nos semblables, quelquefois les tourments et la mort. L'homme n'est point dégradé, mais plutôt ennobli, en aspirant au bonheur pour lequel Dieu l'a formé : il s'élève ainsi au-dessus des motifs, des craintes, des foiblesses qui dominent les autres hommes.

Ceux qui ont décidé que la *vertu* doit être aimée et embrassée pour elle-même, sans aucun motif de crainte ni d'espérance pour une autre vie, étoient des charlatans qui vouloient nous séduire par des mots vides de sens; ils supposoient que l'homme peut agir sans motif et sans raison. Jésus-Christ seul a fondé la *vertu* sur sa vraie base, en lui proposant pour motif le désir de plaire à un Dieu juste, rémunérateur de la *vertu* et vengeur du crime.

La seule notion de la *vertu* suffit encore pour démontrer l'erreur des philosophes qui ont prétendu qu'il n'y a point d'actions vertueuses que celles qui tendent directement au bien général de la société et à l'avantage de nos semblables. Nous avons certainement besoin de force pour rendre constamment à Dieu le culte qui lui est dû, surtout lorsque la religion est méprisée et attaquée par une génération d'hommes pervers; nous en avons besoin pour résister à l'attrait des voluptés sensuelles qui tourneroient enfin à notre destruction.

Dans l'ancienne *Encylcopédie*, au mot Société, l'on a démontré que les vices opposés, tels que l'ivrognerie, l'incontinence, l'amour excessif de tous les plaisirs, tendent directement ou indirectement à troubler la société. Il y a donc des *vertus* qui regardent directement Dieu, d'autres qui nous concernent immédiatement nous-mêmes, indépendamment de celles dont le motif principal est l'utilité du prochain.

Parmi les premières, il en est qui ont Dieu pour objet direct et immédiat, et pour motif l'une des perfections divines; c'est pour cela qu'on les appelle *vertus théologales :* telles sont la foi, l'espérance et la charité; toutes les autres sont appelées *vertus morales*. En effet, par la foi nous croyons en Dieu, parce qu'il est la vérité même; par l'espérance nous nous confions en lui, parce qu'il est fidèle à ses promesses; par la charité, nous l'aimons, parce qu'il est infiniment bon. L'objet immédiat de ces trois *vertus* est donc Dieu lui-même, et leur motif est l'une des perfections divines.

Il semble d'abord que la religion et l'obéissance soient aussi des *vertus théologales ;* mais quand on y regarde de près, on voit que les théologiens sont bien fondés à les ranger parmi les *vertus morales*. En effet, la religion nous porte à tous les actes, soit intérieurs, soit extérieurs, qui tendent à honorer Dieu, c'est là son objet immédiat; son motif est l'honnêteté ou la justice qu'il y a de lui rendre nos adorations, nos respects, nos hommages. Elle ne nous engage pas seulement à honorer Dieu, mais encore à honorer pour l'amour de lui tous ceux qu'il a daigné enrichir de ses grâces. De même l'obéissance a pour objet immédiat toute action intérieure ou extérieure que Dieu nous commande, et pour motif la justice qu'il y a d'être soumis au souverain maître duquel nous avons tout reçu, et duquel nous attendons tout; par là même nous sentons qu'il est juste d'obéir non-seulement à Dieu, mais à tous ceux qu'il a revêtus de son autorité.

On dit que la charité ou l'amour de Dieu est la reine des *vertus*, parce qu'elle les commande toutes, qu'il n'est aucun acte de *vertu* qui ne puisse être fait par le motif de l'amour de Dieu, et parce que c'est ce motif qui donne à toutes nos actions leur mérite et leur perfection. Aussi l'obéissance à tous les commandements de Dieu est regardée avec raison comme l'effet et la preuve d'une charité sincère, suivant cette pa-

role de Jésus-Christ : « Celui qui garde » mes commandements est celui qui » m'aime véritablement. » *Joan.*, c. 14, ℣. 15, 21, 24, etc.

La liste des *vertus* morales seroit fort longue ; les anciens philosophes les rapportoient à quatre principales, que l'on a nommées pour ce sujet *vertus cardinales ;* savoir : la prudence, la justice, la force et la tempérance ou la modération ; ils réduisoient à ces quatre chefs tous les devoirs de l'homme. Mais les devoirs du chrétien sont beaucoup plus étendus, l'Evangile nous a enseigné des *vertus* dont les anciens moralistes n'avoient aucune idée, qu'ils regardoient même comme des défauts : l'humilité, le renoncement à nous-mêmes, l'amour des ennemis, le désir des souffrances, etc., n'ont jamais été mis par les philosophes au rang des devoirs de l'homme. Ils ne connoissoient pas les motifs surnaturels que la révélation nous propose : le désir de plaire à Dieu, seul juste estimateur de la *vertu*, de mériter une récompense éternelle, de participer aux mérites d'un Dieu Sauveur, etc. Ils ne sentoient pas la nécessité d'un secours surnaturel pour nous aider à pratiquer le bien.

C'est donc avec raison que saint Augustin, dans ses livres contre les pélagiens, a démontré l'imperfection des *vertus* enseignées et pratiquées par les philosophes ; il a fait voir que la plupart étoient infectées par le motif de la vaine gloire, qu'aucune ne se rapportoit à Dieu, ne pouvoit par conséquent mériter une récompense éternelle. Mais il n'a jamais enseigné, quoi qu'en disent certains théologiens, que *toutes les actions des infidèles sont des péchés*, et *que toutes les vertus des philosophes sont des vices*. Cette proposition a été justement censurée par l'Eglise. Au contraire, ce saint docteur a souvent répété, conformément à l'Ecriture sainte, que Dieu a souvent inspiré de bonnes actions aux païens, et les en a ensuite récompensés par des bienfaits temporels. *Exod.*, c. 1, ℣. 17 et 20 ; *Josué*, cap. 2, ℣. 11 *et* 12 ; *Ruth*, cap. 1, ℣. 8 ; *Ezech.*, c. 29, ℣. 18 et *suiv. ; Esth.*, c. 14, ℣. 15 ; c. 15, ℣. 11 ; *Esdr.*, c. 1, ℣. 1 ; c. 6, ℣. 22 ; c. 7, ℣. 27, etc. Certainement Dieu ne peut inspirer des péchés à aucun homme ni l'en récompenser.

Quelques moralistes modernes ont observé que les plus sublimes *vertus* sont négatives, c'est-à-dire qu'elles consistent plutôt à ne faire jamais de mal à personne, qu'à faire du bien à tous ; que ce sont aussi les plus difficiles à pratiquer, parce qu'elles sont sans ostentation, et qu'elles ne nous procurent point le plaisir si doux au cœur de l'homme, d'en renvoyer un autre content de nous. Ce sont en effet celles auxquelles on fait le moins d'attention dans la société. Cette remarque est confirmée par le portrait que David a tracé d'un juste ou d'un homme vertueux, *Ps.* 14 ; c'est celui, dit-il, qui est sans reproche, qui exerce la justice, qui dit toujours la vérité, qui ne trompe ni ne calomnie son prochain, qui n'est ni usurier, ni parjure, ni oppresseur des innocents, et qui ne fait de mal à personne. Il faut reconnoître néanmoins que si ce degré de *vertu* est suffisant pour le commun des chrétiens, Dieu exige quelque chose de plus de ceux qui par état sont obligés de donner bon exemple, et auxquels il accorde des grâces plus abondantes.

Parmi les théologiens, saint Thomas est celui qui a distingué et défini le plus exactement les *vertus* morales, et qui en a le mieux détaillé les devoirs dans la seconde partie de sa *Somme théologique ;* il en a raisonné plus savamment que tous les anciens philosophes, parce qu'il connoissoit la *vertu* mieux qu'eux, qu'il en parloit d'après l'Evangile, et qu'il en étoit lui-même un parfait modèle.

Au mot MORALE des philosophes, nous avons fait voir le ridicule et la mauvaise foi des incrédules qui nous donnent un pompeux recueil de morale tiré des écrits des anciens sages de toutes les nations, dans le dessein de nous persuader que ces derniers ont donné des leçons de *vertus* plus justes, plus solides, plus raisonnables que celles des auteurs sa-

crés. Cet artifice peut en imposer sans doute aux ignorants, mais non à ceux qui ont lu les ouvrages des anciens tels qu'ils sont, et qui savent jusqu'à quel point le bon y est mélangé avec le mauvais. Nous connoissons tout le mérite de ces prédicateurs de morale philosophique, depuis que quelques-uns d'entre eux ont entrepris de prouver que le vice contribue beaucoup plus que la *vertu* au bien de la société et à la prospérité des empires. Dans le même article, nous avons répondu à la plupart de leurs objections contre la morale chrétienne.

D'autres, après avoir examiné tous les systèmes de morale des différentes sectes de philosophes, ont fait voir qu'aucun n'est solide ni raisonné, conséquemment que des *vertus* fondées sur une base aussi fragile, ne sont que des illusions; mais ils sont tombés dans un excès non moins absurde que les précédents, ils ont conclu qu'il n'y eut jamais de morale raisonnable que celle d'Epicure, que lui seul a fondé la *vertu* sur sa vraie base, en lui donnant pour unique motif l'intérêt ou l'utilité personnelle. Mais il y a près de deux mille ans que Cicéron, Plutarque, les stoïciens et les académiciens ont démontré la perversité et les pernicieuses conséquences de cette prétendue morale, plus convenable à des animaux qu'à des hommes; ils ont fait voir qu'elle n'a jamais produit un seul homme vertueux ni un bon citoyen.

Enfin, quelques déistes ont été d'assez bonne foi pour convenir de ce que nous avons établi; savoir, que les prédicateurs de *vertu* qui n'admettent ni Dieu, ni loi naturelle, ni une autre vie après celle-ci, sont des hypocrites et des imposteurs. Nous pouvons donc nous en tenir à ce dernier aveu.

Sur le sujet que nous traitons, l'on a droit de reprocher aux protestants une imprudence qui n'est guère pardonnable. Ils ont eu grand soin de remarquer que la plupart des anciens Pères de l'Eglise croyoient que les *vertus* morales et chrétiennes nous sont inspirées par de bons anges, au lieu que les vices et les mauvaises actions sont suggérés aux hommes par des démons qui les obsèdent. Cette opinion, disent les censeurs des Pères, étoit une conséquence du platonisme, auquel les Pères n'avoient pas renoncé en se faisant chrétiens. Mosheim, *Notes sur Cudworth*, c. 4, § 33, n. (*r*).

Avant de décider dans quelle source ces Pères avoient puisé leur sentiment, il auroit fallu examiner s'il n'a aucun fondement dans l'Ecriture sainte. Or, il y est souvent parlé du ministère des bons anges, de l'assistance qu'ils donnent aux hommes, et fréquemment ils se sont rendus visibles pour ce sujet. Ainsi Abraham, Jacob, Moïse, Josué, le jeune Tobie, Daniel, etc., ont été instruits, dirigés, secourus par des anges revêtus d'une forme humaine, et ils ont compté sur cette assistance, lors même qu'elle n'étoit pas sensible. Cette croyance est confirmée par plusieurs passages du nouveau Testament. *Matt.*, cap. 18, ℣. 10; *Joan.*, cap. 5, ℣. 4; *Act.*, cap. 12, ℣. 15 et 23; *Hebr.*, cap. 12, ℣. 22, etc. C'est plus qu'il n'en falloit pour persuader les Pères. *Voyez* Ange.

Ils n'ont pas été moins convaincus par l'Ecriture des malignes influences des démons, non-seulement sur les corps, en les possédant ou en les obsédant, mais sur les âmes. *Luc.*, cap. 8, ℣. 12, Jésus-Christ attribue au démon la stérilité de la parole de Dieu dans un grand nombre d'auditeurs; *Joan.*, cap. 8, ℣. 44, il rapporte à la même cause l'incrédulité des Juifs. Il est dit, *Joan.*, c. 13, ℣. 2, que le diable avoit mis dans le cœur de Judas le dessein de trahir son maître; *II. Cor.*, cap. 4, ℣. 4, saint Paul accuse le dieu de ce siècle d'avoir aveuglé les païens; *Ephes.*, c. 4, ℣. 27, il exhorte les fidèles à ne point donner entrée au démon; et cap. 6, ℣. 13, à résister à ses embûches. *I. Petr.*, cap. 5, ℣. 8, saint Pierre les avertit que cet ennemi du salut, semblable à un lion rugissant, tourne autour d'eux pour les dévorer, etc., etc. *Voyez* Démon.

L'on dira peut-être que ces passages doivent être pris dans un sens figuré: que les auteurs sacrés ont été dans l'usage de personnifier tous les êtres abstraits et métaphysiques; qu'ils ont nom-

mé *anges* les *vertus* et les inclinations louables des hommes, et *démons* les maladies cruelles, les péchés et les vices; qu'en cela ils se sont conformés aux opinions populaires et au langage usité chez toutes les nations. Au mot DÉMONS, nous avons réfuté cette explication téméraire, empruntée des saducéens et des épicuriens; nous avons fait voir, 1° que Jésus-Christ, qui s'est nommé *la vérité* par excellence, ni ses apôtres, n'ont pu autoriser aucune erreur, quelque accréditée qu'elle fût d'ailleurs; 2° que les Pères n'auroient pu donner ce sens au texte, sans faire violence à la lettre, et sans contredire des faits dont ils étoient témoins oculaires.

Ils n'ont donc pas eu besoin de consulter les philosophes pour savoir ce qu'ils devoient penser touchant le pouvoir et l'action des esprits bons ou mauvais. Quand ils en auroient été déjà persuadés par la philosophie, avant d'embrasser le christianisme, il leur auroit été impossible de renoncer à leur opinion, en la voyant aussi clairement confirmée par l'Ecriture sainte. Mais une preuve que les Pères ont eu plus de confiance à cette lumière qu'à celle de la philosophie, c'est qu'en traitant cette question ils ont cité les auteurs sacrés, et non les philosophes. Au lieu de censurer les Pères, les protestants feroient mieux de suivre leur exemple; mais, en se vantant de ne s'attacher qu'à la parole de Dieu, ils nous donnent souvent lieu de juger qu'ils négligent souvent de la consulter.

VESPÉRIE. *Voyez* DEGRÉ.

VÊTURE ou prise d'habit, cérémonie par laquelle un jeune homme ou une jeune fille, après avoir fait ses épreuves dans un monastère, y prend l'habit religieux pour commencer son noviciat. Les prières qui accompagnent cette cérémonie sont différentes dans les divers ordres ou congrégations religieuses, mais en général elles sont instructives et édifiantes; elles font souvenir ceux qui prennent l'habit monastique des obligations qu'il leur impose, et des vertus par lesquelles ils doivent l'honorer. Quant aux formalités nécessaires pour rendre cet acte authentique, elles appartiennent au droit canonique.

VEUVE. En parlant des vierges, nous verrons que, dès la naissance de l'Eglise, plusieurs filles chrétiennes se destinèrent par une promesse solennelle à garder leur virginité, et à mener une vie plus régulière que le commun des fidèles; elles furent regardées par les évêques comme une partie de leur troupeau, qui exigeoit un soin particulier. On crut aussi que les *veuves* qui n'avoient eu qu'un seul mari devoient être admises à la même profession, lorsqu'elles le demandoient, et qu'elles renonçoient à un second mariage. Par leur âge, par leur expérience, par la gravité de leurs mœurs, ces femmes étoient les plus capables d'instruire les personnes de leur sexe, de veiller sur les vierges, de soigner les pauvres et les enfants abandonnés, de remplir les fonctions de *diaconnesses*. *Voyez* ce mot. Par ces considérations, elles furent mises, comme les vierges, sous la tutelle spéciale de l'Eglise. On sait que Moïse, dans ses lois, avoit ordonné avec le plus grand soin de consoler, de protéger, d'assister les *veuves*.

Mais on prit beaucoup de précautions dans le choix que l'on en fit; saint Paul l'avoit recommandé, *I. Tim.*, cap. 5, ℣. 3. « Honorez les *veuves* qui sont véri-
» tablement telles (ou qui veulent de-
» meurer dans leur état). Si une *veuve*
» a des enfants ou des neveux, qu'elle
» s'attache d'abord à gouverner sa fa-
» mille et à soulager ses parents, c'est
» ce qui est le plus agréable à Dieu. Pour
» celle qui est véritablement *veuve* et
» abandonnée, qu'elle espère en Dieu,
» qu'elle s'occupe à prier jour et nuit;
» celle qui recherche les plaisirs est plus
» morte que vivante. Ordonnez-leur de
» se rendre irrépréhensibles. N'en choi-
» sissez aucune qui n'ait au moins soi-
» xante ans, qui n'ait eu qu'un seul
» mari, qui ne soit connue par ses bonnes
» œuvres. Sachez si elle a bien élevé ses
» enfants, si elle a exercé l'hospitalité,
» si elle a lavé les pieds aux saints, si
» elle a soulagé les malheureux, si elle
» a pratiqué toute bonne œuvre. Pour
» les jeunes *veuves*, ne les fréquentez

» point..... Si un fidèle a des *veuves*, » qu'il pourvoie à leur subsistance, afin » que l'Eglise ne soit point surchargée, » et qu'il reste assez pour sustenter celles » qui sont véritablement *veuves*. »

On ne mit donc au rang des *veuves* adoptées par l'Eglise, que celles qui avoient déjà persévéré dans le veuvage pendant plusieurs années, et dont la conduite édifiante étoit bien reconnue. On n'exigea cependant pas toujours l'âge de soixante ans; souvent on les admit à la profession du veuvage à l'âge de quarante ans, mais non plus tôt, et l'on ne choisit pour diaconnesses que les plus âgées. Saint Paul vouloit qu'elles *n'eussent eu qu'un seul mari;* ainsi les bigames étoient exclues; vainement les protestants ont cherché à détourner le sens des paroles de l'apôtre. Il ne paroît pas que l'on ait observé d'abord pour leur consécration les mêmes cérémonies que pour celle des vierges, mais cela se fit dans la suite; Bingham a blâmé cette innovation très-mal à propos, *Orig. ecclés.*, l. 7, c. 4, § 9, tom. 3, p. 111. On trouve dans le père Ménard, p. 173, les prières que faisoit l'évêque dans cette circonstance; ce sont encore les mêmes dont on se sert à la vêture et à la profession des religieuses, l'habit des vierges et celui des *veuves* étoit le même, et on le bénissoit de la même manière.

Les *veuves*, dit l'abbé Fleury, étoient occupées à visiter et à soulager les malades et les prisonniers, particulièrement les martyrs et les confesseurs, à nourrir les pauvres, à recevoir et à servir les étrangers, à enterrer les morts, et généralement à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes chrétiennes en général, veuves ou mariées, s'y employoient beaucoup, elles ne sortoient guère de leur maison que pour ces bonnes œuvres et pour aller à l'église. Les évêques et les prêtres avoient besoin de beaucoup de patience, de discrétion et de charité pour gouverner toutes ces femmes, pour guérir et pour supporter les défauts communs à leur sexe, l'inquiétude, les jalousies, les murmures contre les pasteurs mêmes, enfin tous les maux qui suivent ordinairement la foiblesse du sexe, surtout quand elle est jointe à la pauvreté, à la maladie ou à quelques autres incommodités. *Mœurs des chrét.*, n. 27. Au mot VIERGE, nous prouverons que les unes et les autres faisoient des vœux.

Toutes ces observations, copiées d'après les monuments ecclésiastiques, nous attestent que dès l'origine une charité sans bornes a été le caractère distinctif du christianisme, et que c'est ce qui a le plus contribué à le rendre respectable aux yeux même des païens.

VIANDE. Moïse avoit ordonné aux Juifs l'abstinence de plusieurs *viandes*, il leur avoit défendu de manger des animaux réputés impurs, de la chair d'un animal mort de lui-même, de celle d'un animal étouffé sans que l'on en eût fait couler le sang, de celle d'un animal qui avoit été mordu par quelque bête; quiconque en avoit mangé par mégarde ou autrement, étoit souillé jusqu'au soir et obligé de se purifier. Ils avoient aussi grand soin d'ôter le nerf de la cuisse des animaux dont ils vouloient manger, à cause du nerf de la cuisse de Jacob desséché par un ange. *Gen.*, c. 32, ℣. 32; mais cette dernière abstinence ne leur étoit pas commandée par la loi.

Il est certain qu'il y a des pays dans lesquels certains aliments sont pernicieux, plusieurs naturalistes ont remarqué que le sang des animaux et le porc-frais, dans quelques parties de l'Asie, causent des maladies de la peau à ceux qui s'en nourrissent, et que chez quelques nations asiatiques l'on s'en abstient par police aussi bien que chez les Juifs. On prétend que la *plica*, maladie cruelle, vient aux Tartares qui se nourrissent de sang et de chair de cheval crue et corrompue, et qui boivent du lait de jument aigri; que le mal vénérien a pris naissance chez les Américains qui avoient mangé de la chair des animaux tués avec des flèches empoisonnées. On sait d'ailleurs que le régime diététique des anciens Egyptiens étoit pour le moins aussi sévère que celui des Juifs; ceux qui l'ont attribué à des motifs superstitieux étoient fort mal instruits. *Voyez* ANIMAUX PURS OU IMPURS.

A la naissance du christianisme, les apôtres jugèrent à propos d'ordonner aux fidèles l'abstinence du sang, des chairs suffoquées et des *viandes* immolées aux idoles. *Act.*, c. 15, ℣. 28 et 29. Jamais les Juifs convertis n'auroient consenti à fraterniser avec des hommes qui auroient usé de ces sortes d'aliments. Comme cette défense est jointe à celle de la *fornication*, terme qui signifie quelquefois l'idolâtrie, certains critiques ont prétendu que toutes ces abstinences étoient d'une égale nécessité, et que l'on auroit dû continuer à les observer de même, puisque les apôtres disent que tout cela est *nécessaire*. Mais ces dissertateurs n'ont pas fait attention que la loi portée par les apôtres entraîna bientôt des inconvénients; pendant les persécutions, les païens mettoient les chrétiens à l'épreuve en leur présentant à manger des *viandes* suffoquées et du boudin, Tertullien, *Apolog.*, c. 9. L'empereur Julien fit offrir aux idoles toutes les *viandes* de la boucherie, et souiller les fontaines par le sang des victimes, dans le même dessein. Voilà pourquoi saint Paul, qui prévoyoit sans doute cet inconvénient, ne défendit aux chrétiens des *viandes* immolées aux idoles, que dans le cas où cela pourroit scandaliser leurs frères. *I. Cor.*, cap. 10, ℣. 25 et 32.

VIANDES IMMOLÉES. *Voyez*. IDOLOTHYTES.

VIATIQUE, provision de vivres pour un voyage. On appelle ainsi, parmi les catholiques, le sacrement de l'eucharistie administré aux malades en danger de mort, afin de les disposer au passage de cette vie à l'autre. Jésus-Christ a dit, *Joan.*, cap. 6, ℣. 56 : « Ma chaire est » véritablement une nourriture, et mon » sang un breuvage ; ℣. 59, c'est le pain » qui descend du ciel... quiconque en » mangera vivra éternellement. » Lorsqu'on croit fermement que le Sauveur dans cet endroit parloit de l'eucharistie, on conçoit aisément qu'il n'est jamais plus nécessaire de recevoir ce sacrement qu'à l'article de la mort, puisqu'il est pour nous le principe et le gage de la vie éternelle.

Comme les protestants soutiennent que les paroles de Jésus-Christ doivent être prises dans un sens figuré, que son corps et son sang ne sont point réellement dans l'eucharistie, que l'on ne les reçoit que par la *communion*, c'est-à-dire par une action qui soit commune à plusieurs personnes, ils en ont conclu que leur réception faite par une seule, n'est pas une communion; conséquemment ils ont supprimé l'usage de porter ce sacrement aux malades. Ainsi, par une fausse interprétation de l'Ecriture, ils se sont privés de la plus puissante consolation qu'un chrétien puisse recevoir à l'article de la mort.

Mais cet usage, si ancien dans l'Eglise, de recevoir l'eucharistie en *viatique*, dépose contre leur croyance. Nous apprenons de saint Justin, *Apol.* 1, n. 65, qu'au second siècle, lorsqu'on avoit consacré l'eucharistie dans les assemblées chrétiennes, et que les assistants y avoient participe, les diacres la portoient *aux absents*, par conséquent aux malades. Nous savons par le témoignage de Tertullien, l. 2, *ad Uxorem*, c. 5, et de saint Cyprien, *Epist.* 54, *ad Cornel.*, l. *de Lapsis*, p. 189, *de Bono patient.*, p. 251, *de Spectac.*, p. 341, qu'au troisième siècle les fidèles, toujours exposés au martyre, emportoient avec eux l'eucharistie et la conservoient, afin de la prendre en *viatique*, et de puiser dans cet aliment divin les forces dont ils avoient besoin pour confesser Jésus-Christ dans les tourments. L'on étoit donc alors bien persuadé que le corps et le sang de ce divin Sauveur ne sont pas présents dans ce mystère d'une manière passagère, et en vertu de l'action d'y participer en commun, mais d'une manière permanente, et qu'une réception faite en particulier dans le besoin, n'est pas moins une *communion* que quand on la fait en commun. Or, dans ces deux siècles, si voisins des apôtres, on faisoit profession de ne rien changer à leur doctrine ni à leurs usages.

Il y a des Pères et des conciles qui ont nommé *viatique* trois sacrements que l'on administroit aux mourants pour assurer leur salut : 1° le baptême, lors-

qu'on le donnoit à des catéchumènes qui ne l'avoient pas encore reçu; 2° la pénitence, ou l'absolution, à l'égard de ceux que l'on réconcilioit à l'Eglise à l'article de la mort; 3° l'eucharistie, administrée aux fidèles ou aux pénitents qui avoient reçu l'absolution; mais l'usage a prévalu de ne donner le nom de *viatique* qu'à ce dernier sacrement. *Voy.* EUCHARISTIE.

VICAIRE, homme qui tient la place et remplit les fonctions d'un autre. Les évêques ont des grands *vicaires* auxquels ils donnent le pouvoir de faire toutes les fonctions de leur juridiction, mais non celles qui sont attachées à l'ordre et au caractère épiscopal, comme d'administrer les sacrements de l'ordre et de la confirmation; de sacrer les églises, etc. Les curés ont des *vicaires* pour les aider à remplir toutes leurs fonctions.

Il ne faut pas confondre un *vicaire* avec un *délégué;* celui-ci n'a le pouvoir de faire légitimement que la fonction pour laquelle il est député nommément, il ne peut pas députer un autre pour la remplir à sa place. Un *vicaire* n'est pas député à une seule fonction, mais à toutes choses, *ad omnes causas,* selon l'expression des canons; il peut donc déléguer un autre prêtre pour administrer le sacrement de mariage, etc. Nous faisons cette remarque, parce que nous avons vu plus d'une fois élever sur ce point des doutes mal fondés.

VICE. Ce mot dans l'origine signifie *défaut, manquement;* il se dit dans le sens physique et dans le sens moral. Dans celui-ci, il exprime une inclination naturelle ou une habitude contractée de faire ce que la loi de Dieu défend. De même qu'un certain nombre de bonnes actions qu'un homme a faites ne prouve pas qu'il est né vertueux, plusieurs fautes dans lesquelles ils est tombé ne prouvent pas non plus qu'il soit né vicieux; c'est l'habitude des unes ou des autres qui décide de son caractère. Un homme peut être né avec une forte inclination au *vice,* et acquérir cependant l'habitude de la vertu par sa persévérance à combattre son penchant, selon la maxime reçue, l'habitude est une seconde nature; alors la vertu est plus méritoire que si elle coûtoit moins.

Quelques philosophes modernes, très-mauvais moralistes, ont soutenu qu'un *vice* de caractère ne se corrigeoit jamais parfaitement, ils ont eu tort; l'exemple de plusieurs saints personnages prouve qu'avec la grâce de Dieu et la persévérance à réprimer un mauvais penchant ou une habitude très-forte, par des actions contraires, l'homme peut venir à bout de se réformer entièrement, la prétention contraire n'est propre qu'à nous ôter le courage et à endurcir les pécheurs dans le vice. *Voyez* VERTU.

Dans les diverses langues, le mot *vice* est souvent rendu par celui de *péché,* quoique le sens ne soit pas exactement le même. *Péché,* dans l'acception la plus commune, est une action volontaire, libre, réfléchie, et contraire à la loi de Dieu, par conséquent imputable à celui qui la commet; un *vice* naturel n'est ni volontaire ni imputable, surtout quand un homme s'attache à le combattre et à le corriger. Lorsqu'il a été contracté par habitude ou par des actes réitérés, il est libre et volontaire dans sa cause; mais il peut être devenu assez fort pour diminuer beaucoup la liberté de chaque action qui en provient.

Si l'on avoit pris la peine de distinguer exactement ces deux choses, on n'auroit pas si souvent abusé des passages dans lesquels saint Paul nomme *péché* la concupiscence, ou le penchant naturel au mal avec lequel nous naissons. Ce penchant est un *vice,* un très-grand défaut de notre nature déchue de l'innocence primitive, par la faute de notre premier père; mais ce n'est pas un *péché* proprement dit, ou une mauvaise qualité libre, imputable et punissable; saint Paul ne dit rien qui puisse la faire envisager ainsi.

Saint Augustin a très-bien démêlé cette équivoque, l. *de Perfect. justitiæ hom.,* c. 21, n. 44. « La concupiscence, dit-il, » a été appelée *péché* dans un autre » sens, parce que c'est pécher que d'y » consentir, et qu'elle est excitée en

» nous malgré nous. » Lib. 1, *Contra duas Epist. Pelag.*, c. 13, n. 27. « La » concupiscence est appelée *péché*, non » parce que c'est un péché, mais parce » qu'elle est l'effet du péché, à savoir » celui d'Adam. » L. 1. *Retract.*, c. 15, n. 2. « Lorsque l'apôtre dit : Je fais ce » que je ne veux pas, il appelle cette » disposition *péché*, parce qu'elle est » l'effet et la peine du péché. » Il le répète, lib. *de Continent.*, c. 3, n. 8; l. *de Nupt. et Concept.*, c. 23, n. 25 : l. 2, *op. imperf.*, n. 71, etc. Si donc, dans le cours de ses disputes avec les pélagiens, il semble quelquefois envisager la concupiscence comme un péché habituel, imputable et condamnable, il entend certainement par là un *vice*, un défaut, une qualité qui n'est ni louable ni absolument innocente, comme le prétendoient les pélagiens. Dès qu'un auteur s'est expliqué déjà plusieurs fois d'une manière nette et précise, c'est une injustice d'argumenter sur toutes ses expressions, et de les prendre à la rigueur.

Il est d'ailleurs évident, par le texte même, que saint Paul l'a entendu dans le sens que nous lui donnons, et que notre version seroit beaucoup plus claire, si au lieu de traduire ἁμαρτια, par *peccatum*, *Rom.*, c. 7, ỳ. 7 et seq., on l'avoit rendu par *vitium;* le terme grec et le latin ne signifient souvent, dans les divers auteurs, qu'un défaut, une imperfection quelconque, soit volontaire, soit involontaire, et il en est de même du mot *pécher*, en françois.

VICTIME, créature vivante offerte en sacrifice à la Divinité. Ce terme et celui d'*hostie*, qui a le même sens, sont évidemment dérivés du latin *hostis victus*, ennemi vaincu; ils nous font connoître la coutume barbare des Romains d'immoler à leurs dieux les prisonniers de guerre; elle a duré parmi eux, au moins jusque dans les derniers temps de la république. Un général victorieux à qui l'on accordoit les honneurs du triomphe traînoit après son char les rois, les généraux, les chefs des nations vaincues, enchaînés comme des criminels, et la cérémonie finissoit par les mettre à mort. Cet usage cruel, et qui peint l'atrocité du caractère des Romains, ne subsiste plus que chez les nations sauvages, et il n'eut jamais lieu chez les adorateurs du vrai Dieu.

La loi de Moïse ordonnoit de choisir des animaux sans tache et sans défaut pour les offrir au Seigneur, parce que les hommes ont coutume de choisir ce qu'ils ont de meilleur pour en faire présent à une personne qu'ils veulent honorer. Ç'auroit donc été un défaut de respect et de reconnoissance envers Dieu, si on ne lui avoit offert que ce qu'il y avoit de plus imparfait et de moindre prix parmi les animaux. Dieu avoit encore défendu d'immoler les animaux dont la chair étoit malsaine, parce que, dans plusieurs sacrifices, une partie de la *victime* devoit être mangée par les prêtres et par ceux qui l'offroient. Il est encore très-probable qu'outre cette raison de santé, Moïse avoit défendu d'offrir certains animaux, parce que c'étoient les *victimes* que les idolâtres immoloient par préférence à leurs divinités.

Il est dit dans le nouveau Testament, que Jésus-Christ a été notre *victime*, parce qu'il s'est offert lui-même en sacrifice à Dieu son Père, pour la rédemption du genre humain. De même que les Juifs rachetoient les premiers-nés de leurs enfants par le sacrifice d'une *victime*, Jésus-Christ nous a rachetés en se livrant lui-même à la mort, et en donnant son sang pour le prix de notre rédemption.

Les incrédules, qui ont le talent de tout empoisonner, disent que ce dogme est uniquement fondé sur la fausse idée dans laquelle ont été tous les peuples, qu'il falloit du sang humain pour apaiser la colère du ciel. Ils n'ont pas vu que c'est au contraire la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes, qui a détruit pour toujours la funeste erreur que le paganisme avoit répandue chez tous les peuples. En faisant cesser toute espèce d'effusion de sang sur les autels du Seigneur, Jésus-Christ a banni pour jamais d'une grande partie de l'univers la coutume barbare d'immoler des hommes, et, dans ce sens, il a encore

été le Sauveur d'un très-grand nombre de ces malheureuses *victimes*.

Saint Paul, dans sa *Lettre aux Hébreux*, c. 9, nous a donné de ce mystère des idées plus vraies et plus dignes de Dieu. Il observe que l'usage a été de confirmer les alliances par un sacrifice; on attestoit ainsi la présence de la Divinité, puisque l'on n'a jamais offert de sacrifice qu'à un être que l'on prenoit pour un Dieu; aussi l'apôtre fait remarquer que l'alliance de Dieu avec les Israélites fut cimentée par l'effusion du sang des *victimes*, et que sous l'ancienne loi, cette effusion étoit le signe et le gage de la rémission des péchés. De là il conclut qu'il étoit convenable que la nouvelle alliance, bien supérieure à la première, fût aussi confirmée par le sang d'une *victime* plus précieuse, par la mort du Fils de Dieu même. Loin de nous donner par là aucune idée de cruauté de la part de Dieu, il nous fait concevoir l'excès de sa bonté et de sa clémence. C'est Dieu qui a fait, pour ainsi dire, tous les frais du sacrifice; il a donné aux hommes son Fils unique pour *victime* et pour prix de leur rédemption. Mais il n'a pas voulu que cette divine hostie périt pour toujours, il a ressuscité son Fils trois jours après sa mort, et l'a mis ainsi en possession de tous les honneurs et de tous les apanages de la Divinité; il a fait cesser toute raison de répandre du sang sur les autels.

D'autre part, les sociniens, en prenant les termes d'*hostie*, de *victime*, de *sacrifice*, de *rédemption*, dans un sens métaphorique, ont renversé toute la théologie de saint Paul. Si Jésus-Christ s'est immolé pour les hommes, dans ce sens seulement qu'il est mort pour confirmer la vérité de sa doctrine, pour leur donner l'exemple d'une parfaite soumission à Dieu, pour inspirer du courage aux martyrs, etc., quelle ressemblance y a-t-il entre l'objet et les motifs de cette mort, et ceux de l'immolation des *victimes*? Des leçons, des exemples, ne sont ni un prix, ni un rachat, ni un échange, ni une expiation. Dans cette hypothèse, saint Paul a parlé un langage inintelligible; les juifs auxquels il l'adressoit n'y ont pu rien comprendre.

Nous savons que les païens, dans les calamités publiques qu'ils regardoient comme un effet de la colère du ciel, vouoient aux dieux une *victime d'expiation*. L'on cherchoit dans toute la ville ou dans toute la contrée l'homme le plus laid, et on le destinoit à être immolé; on le donnoit en spectacle à tout le peuple, et on le conduisoit ainsi au lieu où il devoit être mis à mort. On lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte et des figues; on le battoit sept fois avec un faisceau de verges fait de certains arbrisseaux, on le brûloit enfin dans un feu fait de bois d'arbres sauvages, en prononçant cette formule : *Que cette victime expiatrice soit propitiation pour nous;* on lui donnoit le nom de καθαρμὰ, *purification*, ou *expiation*, et de περίψημα, *ordure*, *balayure*, *raclure du monde*. Nous ne nous arrêterons point à relever l'absurdité et la démence de ce sacrifice; mais nous demandons à tous les incrédules, si l'on peut faire quelque comparaison entre cette malheureuse *victime* et Jésus-Christ, qui n'a été mis à mort que par la jalousie qu'avoient donnée aux Juifs ses leçons, ses vertus, ses miracles, ses bienfaits.

Un commentateur protestant a jugé que saint Paul faisoit allusion à cet usage des païens, *I. Cor.*, c. 4, ℣. 9 et 13, lorsqu'il a dit : « Je pense que Dieu » nous a fait paroître les derniers des » apôtres, comme des hommes dévoués » à la mort, puisque nous sommes don- » nés en spectacle au monde, aux anges » et aux hommes..... jusqu'à présent » nous sommes comme les balayures du » monde, περικαθάρματα, comme l'or- » dure rejetée de tous, περίψημα. » Si cette conjecture est juste, un protestant n'avoit pas intérêt de l'adopter. Saint Ignace, près de souffrir le martyre, écrit aux *Ephésiens*, n. 8 : « Je serai votre » *victime d'expiation*, περίψημα, et une » purification, ἁγνισμὰ, pour l'église d'E- » phèse. » Il nous paroît que ces deux passages rapprochés prouvent que les souffrances des saints peuvent nous servir d'expiation, du moins par voix d'in-

tercession. *Voyez* SAINTS, § 6; SACRIFICES, etc.

VICTORINS, chanoines réguliers de Saint-Victor, dont le chef-lieu est l'abbaye de ce nom, fondée à Paris par Louis VI, ou le Gros, l'an 1113. Tout ce que nous savons de certain de son origine, dit l'auteur des *Recherches sur Paris*, c'est qu'au commencement du 12e siècle, il y avoit dans le même lieu une chapelle de Saint-Victor, où l'on conservoit des reliques de ce martyr. Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris, maître du fameux Abailard, s'y retira avec quelques-uns de ses disciples et de ses amis, y prit l'habit avec eux, embrassa la vie de chanoine régulier. Bientôt leurs vertus, et les talents du chef de cette colonie, rendirent leur maison célèbre; plusieurs furent appelés pour former ailleurs des congrégations sur le modèle de celle de Saint-Victor. Elle a donné à l'Eglise plusieurs hommes d'un grand mérite, et recommandables par leur vertu. Hugues et Richard de Saint-Victor, Pierre Lombard, le poëte Santeuil, etc., étoient de cette maison; l'an 1148, on en tira douze chanoines pour réformer celle de Sainte-Geneviève. Il y a dans la bibliothèque, qui devroit être publique, une histoire des grands hommes de ce monastère, en 7 vol. in-fol., composée par le père Gourdan, l'un des chanoines. Voyez *Vie des Pères et des Mart.*, t. 6, p. 429.

VIE. Dans l'Ecriture sainte, ce mot signifie non-seulement la vie temporelle du corps, mais encore la vie spirituelle de l'âme; la vie passagère que nous menons sur la terre, et la vie éternelle que nous espérons dans le ciel. Quelquefois il désigne les vivres, les moyens de subsistance; ôter au pauvre sa *vie*, c'est le priver d'un secours nécessaire pour la conserver. Plus souvent il exprime la santé, la prospérité, la joie et le bonheur, au lieu que la *mort* désigne le deuil, l'affliction, la maladie, la douleur; cette métaphore se trouve dans la plupart des langues. Pour saluer quelqu'un, les Latins disoient *ave*, anciennement *have*, vivez; et *salve* ou *vale*, portez-vous bien; les Grecs χαίρε, *soyez dans la joie*, les Hébreux *schalom leca*, la paix soit avec vous : les chrétiens, convaincus que Dieu est le seul auteur de la vie, de la santé et du bonheur, disent *adieu*, soyez bien avec Dieu : toutes ces formules reviennent au même. Quand on crie, *vive le roi*, on lui souhaite la santé et la prospérité.

Conséquemment dans les livres saints, *vivifier* se dit fréquemment pour consoler, guérir, rendre le repos et la joie, même pour rétablir une chose inanimée dans son premier état. Le prophète Habacuc, dans sa prière à Dieu pour le rétablissement des Juifs, lui dit, ℣. 2 : « Seigneur, c'est votre ouvrage, *vivi-* » *fiez*-le au milieu des temps, » faites revivre leur ancien bonheur. Mais, dans *Ezéchiel*, c. 13, ℣. 19, où il est dit que les faux prophètes tuoient les âmes qui n'étoient pas mortes, et qu'ils *vivifioient* celles qui n'étoient pas vivantes, par les mensonges qu'ils persuadoient au peuple, cela signifie qu'ils menaçoient de la mort ceux qui l'auroient évitée, en rejetant leurs mensonges, et qu'ils promettoient la vie à ceux qui ne pouvoient manquer de périr en les écoutant.

Dieu est appelé le *Dieu vivant*, pour le distinguer des faux dieux qui n'existoient pas, et de leurs idoles qui ne vivoient pas. Une formule de serment, chez les Juifs, étoit, le *Seigneur est vivant*, c'est-à-dire il est vivant et présent pour me punir, si je mens. La *terre des vivants* signifie quelquefois la terre où nous vivons, d'autrefois le ciel où la mort ne peut plus avoir lieu. Il n'y a point de véritable *vie*, dit saint Augustin, que celle où l'on est heureux, où l'on ne craint ni de déchoir ni de souffrir. Les *eaux vives* sont des eaux pures et courantes; mais dans l'Evangile, Jésus-Christ appelle *fontaine d'eau vive* sa doctrine, qui donne à notre âme la *vie* spirituelle, et nous conduit à la *vie* éternelle. Dans le même sens il a dit : *Je suis la voie, la vérité et la vie*, Joan., cap. 12, ℣. 14, etc.

En traitant la question de savoir quel est le principe de la *vie* dans les corps animés, les philosophes modernes ne nous ont débité que des inepties et des

mots qu'ils n'entendoient pas. Tous imbus de matérialisme, ils ont fait mille tentatives pour prouver qu'il y a un principe de mouvement et de vie dans la matière. Mais, en dépit de toutes les rêveries philosophiques, tous les hommes sont convaincus par le sentiment intérieur, par la conscience, qu'il y a évidemment dans la nature deux substances; l'une morte, inerte, passive, que nous nommons *la matière*, l'autre active, principe de *vie*, de mouvement, de sentiment, de pensée, que nous appelons l'*esprit*; le voir dans la matière, c'est concevoir que la vie peut venir de la mort; le mouvement du repos et de l'inertie; la pensée, de ce qui ne pense pas. Depuis deux mille ans qu'une secte d'insensés y travaille, elle n'a gagné que du mépris; y en employât-elle encore autant, elle n'étouffera pas le sens commun.

Meilleur philosophe que tous ces visionnaires, Moïse a écrit dans un style intelligible à tous les hommes, *Gen.*, c. 1, ℣. 24 et 26; c. 2, ℣. 7, Dieu dit: « Que la » terre produise des êtres vivants, *chacun* » *dans son genre*, les quadrupèdes, les » reptiles et tous les animaux terrestres » *selon leur espèce.* » Il avoit déjà dit la même chose des plantes, des poissons et des oiseaux. Dieu dit ensuite: « Fai- » sons l'homme à notre image et à notre » ressemblance, et qu'il préside à toute » créature vivante.... Dieu forma donc » l'homme du limon de la terre, il » souffla sur son visage un esprit de » *vie*, l'homme fut un être animé et » vivant. » Selon ce même texte, la reproduction de toutes ces créatures est l'effet d'une bénédiction que Dieu leur a donnée, leur fécondité ne peut passer les bornes ni transgresser les lois qu'il a prescrites, aucune ne peut se perpétuer que *selon son genre* et son espèce. Le même ordre est établi pour les végétaux; Dieu y a mis le germe immortel qui doit en conserver l'espèce; sans ce germe, aucune reproduction n'est possible; jamais on ne fera sortir la *vie* d'une molécule de matière à laquelle Dieu ne l'a pas donnée.

Toutes ces vérités deviennent encore plus sensibles, lorsqu'il s'agit de la *vie* de l'homme. Cette *vie* est non-seulement la chaîne des mouvements qu'il reçoit du dehors et desquels il a le sentiment ou la conscience, non-seulement la suite des mouvements spontanés qu'il produit lui-même, mais encore la suite de ses pensées et de ses vouloirs, desquels il a également la conscience et le sentiment. Les philosophes qui ont cherché dans la matière le principe de la *vie* sensitive ou animale, ont prétendu y trouver aussi celui de la pensée et du vouloir; on conçoit qu'ils ont encore moins réussi à l'un qu'à l'autre. *Voyez* Ame.

Vie future. *Voyez* Immortalité de l'ame.

Vie éternelle. *Voyez* Bonheur.

Vie des saints. *Voyez* Saints et Légende.

VIEIL HOMME. *Voyez* Homme.

VIERGE, VIRGINITÉ. Les Hébreux désignoient une *vierge* par le mot *halma*, personne cachée, ou voilée et renfermée, parce que l'usage des Orientaux fut toujours de retenir les jeunes filles dans un appartement séparé, de ne point les laisser sortir sans être voilées, ni paroître à visage découvert que devant leurs proches parents. Il est dit de Rébecca, qu'elle n'étoit connue d'aucun homme, *Gen.*, cap. 24, ℣. 16; lorsqu'elle aperçut de loin Isaac son futur époux, elle se couvrit d'un voile, ℣. 65. Cet usage étoit contraire à celui de l'Occident où les filles paroissoient en public à visage découvert, pendant que les femmes se voiloient; chez les Romains, *nubere*, se voiler, signifioit se marier. Le sévère Tertullien blâmoit avec raison cette coutume; il soutenoit que les *vierges* devoient être voilées plutôt que les femmes, *L. de velandis Virginib.*

Nous ne voyons chez les Juifs aucun exemple de la profession d'une *virginité* perpétuelle, mais seulement de la continence des veuves après la mort de leur mari, et on leur en fait un mérite. Judith est louée de la retraite, du jeûne, des mortifications qu'elle pratiquoit dans son veuvage, c. 8, ℣. 5; le prêtre Ozias et les anciens du peuple la nomment *une femme sainte et craignant Dieu*,

ỳ. 29. Le grand prêtre lui dit : « Parce » que vous avez aimé la chasteté, et que » vous n'avez pas pris un second mari, » la main du Seigneur vous a fortifiée ; » vous en serez bénie éternellement, » c. 15, ỳ. 11. L'Evangile donne à peu près les mêmes éloges à la prophétesse Anne, veuve très-âgée, *Luc.*, c. 2, ỳ. 36. Dans les *Actes*, c. 21, ỳ. 9, il est dit que Philippe, l'un des sept diacres, avoit quatre filles *vierges*, qui prophétisoient, mais il n'est pas certain qu'elles avoient voué à Dieu leur *virginité*.

Dès le second siècle, l'Eglise chrétienne se glorifioit d'avoir plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui professoient la continence, et les apologistes du christianisme le faisoient remarquer aux païens. « Parmi nous, dit » saint Justin, *Apol.* 1, n. 15, un grand » nombre de personnes des deux sexes, » âgées de 60 et 70 ans, qui dès leur » enfance ont été instruites de la doc- » trine de Jésus-Christ, persévèrent dans » la chasteté, et je m'oblige à en mon- » trer de telles dans toutes les condi- » tions de la société. » Or, des fidèles de soixante ans, au temps de saint Justin, et qui avoient été élevés dans le christianisme dès l'enfance, ne pouvoient avoir été instruits que par les apôtres ou par leurs disciples immédiats ; et ce Père prétend que les fidèles ont été déterminés à garder la continence par ces paroles de Jésus-Christ : *Il y a des hommes qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux*, paroles que nous examinerons ci-après, n. 29 : « Ou nous nous marions seulement pour » avoir des enfants, ou si nous fuyons le » mariage, nous vivons dans une conti- » nence perpétuelle. »

Athénagore, qui a écrit dans le même temps, s'exprime de même, *Legat. pro christian.*, n. 3 : « Il y a parmi nous un » grand nombre d'hommes et de femmes » qui vivent dans le célibat, par l'espé- » rance d'être plus étroitement unis à » Dieu, etc.... Notre usage est, ou de » demeurer tels que nous sommes nés, » ou de nous contenter d'un seul ma- » riage. »

Hermas, plus ancien, dit dans *le Pasteur*, l. 2, *Mand.* 4, n. 4 : « Celui qui » se remarie ne pèche point ; mais s'il » demeure seul, il acquiert beaucoup » d'honneur auprès du Seigneur. Gardez » la chasteté et la pudeur, et vous vivrez » pour Dieu. » Saint Epiphane et saint Jérôme nous attestent que saint Clément le romain, à la fin de sa seconde lettre, enseignoit la *virginité*. Voyez *les Pères apost.*, t. 1, pag. 189, col. 2.

Nous pourrions citer, au 3e siècle, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène et saint Cyprien ; mais les protestants ni leurs copistes ne nient point le fait que nous prouvons, savoir que, dès la naissance de l'Eglise chrétienne, la *virginité* y a été singulièrement estimée, recommandée et pratiquée par un grand nombre de personnes. Ils soutiennent qu'en cela les premiers chrétiens se sont trompés, aussi bien que les Pères qui les instruisoient ; que ce préjugé n'étoit fondé sur aucun texte clair et formel de l'Ecriture sainte, et qu'il a produit dans le christianisme beaucoup plus de mal que de bien. Déjà, au mot Célibat, nous avons prouvé le contraire : mais comme il s'agissoit seulement alors de justifier le célibat des ecclésiastiques et des religieux, il nous reste à montrer non-seulement l'innocence, mais la sainteté de la *virginité* parmi les laïques, à faire voir que la persuasion dans laquelle ont été les premiers chrétiens, touchant le mérite de cette vertu, n'étoit ni un préjugé ni une superstition, mais une croyance solide, fondée sur les leçons de Jésus-Christ et des apôtres.

1° Le Fils de Dieu a voulu naître d'une *vierge*, et il a passé sa vie mortelle dans l'état de *virginité*. De ce qu'il a pris pour mère une *vierge* et qu'il est demeuré *vierge* lui-même, tous ceux qui ont cru en lui ont dû naturellement conclure que cet état lui étoit agréable, qu'il y auroit du mérite à tâcher de l'imiter à cet égard, autant qu'il étoit possible. Ils ont été confirmés dans cette pensée par les exhortations de saint Paul : « Soyez mes imitateurs comme je le suis » de Jésus-Christ. Soyez les imitateurs » de Dieu. » *I. Cor.*, c. 4, ỳ. 16 ; c. 11, ỳ. 1 ; *Ephes.*, cap. 5, ỳ. 1. « Que la

» grâce soit avec tous ceux qui aiment » Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la » pureté, » ou dans la chasteté, c. 6, ỳ. 24. Saint Jean, dans son Evangile, se nomme *le disciple que Jésus aimoit;* au second siècle de l'Eglise, on étoit persuadé que cette prédilection du Sauveur venoit de ce que saint Jean étoit *vierge*, et a continué de l'être toute sa vie, que pour cette même raison Jésus-Christ mourant lui recommanda sa sainte mère; les manichéens mêmes étoient dans cette croyance. Beausobre prétend qu'elle n'étoit fondée que sur des livres apocryphes; mais, dans un temps où plusieurs disciples de cet apôtre vivoient encore, avoit-on besoin de consulter des livres apocryphes, pour savoir en quel état il avoit vécu?

2° Notre divin Maître dit dans l'Evangile, *Matth.*, c. 5, ỳ. 8: « Bienheureux » les cœurs purs, parce qu'ils verront » Dieu. » Cette pureté de cœur consiste dans l'exemption de toute pensée criminelle, de tout désir impur. Or, nous demandons qui sont ceux qui peuvent les écarter plus aisément, ceux qui pensent à se marier, ou ceux qui y renoncent pour toujours, et qui se séparent de tous les objets capables de les exciter? Nos adversaires, par opiniâtreté, soutiendront sans doute que ce sont les premiers, mais ils auront contre eux le témoignage de tous les saints qui, après avoir vécu dans l'état du mariage, ont voulu vivre dans la continence. Le Sauveur ajoute, cap. 22, ỳ. 30, qu'après la résurrection il n'y aura plus de mariage, que les ressuscités seront comme les anges de Dieu dans le ciel; a-t-on pu croire qu'il n'y a aucun mérite à tâcher d'être dans un corps mortel, ce que nous serons après la résurrection?

3° *Matth.*, cap. 19, ỳ. 10, lorsque Jésus-Christ eut déclaré que le mariage est indissoluble, ses disciples lui dirent: « Si tel est le sort de l'homme avec son » épouse, il n'est pas expédient de se » marier? Jésus leur répondit: Tous ne » comprennent pas cette vérité, il n'y a » que ceux qui en ont reçu le don..... » Car il y a des hommes qui se sont faits » eunuques à cause du royaume des » cieux. Que celui qui le peut le com- » prenne. » Soit que l'on entende par le *royaume des cieux* le bonheur éternel, ou la profession de la doctrine de Jésus-Christ, cela est égal; il s'ensuit toujours qu'il y avoit déjà de ses disciples qui avoient renoncé au mariage pour se rendre plus capables d'annoncer le royaume des cieux ou l'Evangile, et que c'étoit un don qu'ils avoient reçu de Dieu. En effet, ỳ. 27, saint Pierre dit à son maître: « Nous avons tout quitté » pour vous suivre, que nous en re- » viendra-t-il?.... Quiconque, répond le » Sauveur, aura quitté sa famille, son » épouse, ses enfants, ses biens, à cause » de mon nom, recevra le centuple et » aura la vie éternelle. » Si c'étoit un mérite de quitter pour ce sujet une épouse et des enfants, n'en étoit-ce pas un de même de prendre la résolution de n'en point avoir, et de vivre dans l'état de *virginité?* Cependant les ennemis de cette vertu prétendent que par elle-même elle est sans aucun mérite, et qu'elle ne contribue en rien au salut.

Ils diront sans doute que c'étoit un cas particulier pour les apôtres: mais il étoit le même pour tous ceux qui devoient comme eux annoncer l'Evangile, et remplir les mêmes fonctions parmi les fidèles; et c'est précisément à leur égard que nos adversaires blâment le plus hautement la profession de la *virginité* et de la continence. Puisque, suivant la leçon de notre divin Maître, c'est la disposition la plus avantageuse pour travailler au salut des autres, il nous paroît que les simples fidèles n'ont pas eu tort de penser que c'étoit la plus utile pour s'occuper de leur propre sanctification. Ils n'ont pas oublié que c'est un don de Dieu; mais ils ont présumé que Dieu avoit daigné le leur accorder, lorsqu'ils se sont senti une forte inclination à vivre de cette manière.

4° La doctrine de saint Paul est exactement conforme à celle de Jésus-Christ. *I. Cor.*, cap. 6, ỳ. 19. Après avoir détourné les fidèles de tout commerce illégitime entre les deux sexes, il leur dit: « Ne savez-vous pas que vos membres » sont le temple du Saint-Esprit qui est

» en vous et que vous avez reçu de Dieu, » et que vous n'êtes pas à vous, puisque » vous avez été achetés à grand prix? » Glorifiez, et portez Dieu dans votre » corps, c. 7, ℣. 1. Quant aux choses » desquelles vous m'avez écrit, *il est* » *bon*, à l'homme, de ne toucher au- » cune femme, ℣. 7. Je voudrois que » vous fussiez tous comme moi; mais » chacun *a reçu de Dieu un don* qui lui » est propre, l'un d'une manière, l'autre » d'une autre. Or, je dis à ceux qui ne » sont pas mariés et aux veufs, qu'*il* » *leur est bon* de demeurer dans cet » état, comme j'y suis. S'ils ne sont pas » continents, qu'ils se marient; il vaut » mieux se marier que de brûler d'un » feu impur..... ℣. 24. Que chacun de- » meure dans l'état dans lequel il a été » appelé à la foi, mais toujours avec » Dieu, ou selon Dieu. Quant aux *vierges*, » je n'ai reçu aucun commandement du » Seigneur, mais je leur donne un con- » seil, comme ayant reçu miséricorde » du Seigneur pour lui être fidèle. Je » pense donc qu'à cause de la *nécessité* » *prochaine, il est bon* à l'homme d'être » dans cet état.... ℣. 28 : si une *vierge* » se marie, elle ne péchera point, mais » les conjoints éprouveront des peines, » et je voudrois vous les épargner. Je » dis donc, mes frères, *le temps est* » *court*, il ne reste qu'à ceux qui ont » des épouses d'être comme s'ils n'en » avoient point... ℣. 32. Or, je veux que » vous soyez sans inquiétude.... ℣. 34. » Une femme qui n'est pas mariée, ou » une *vierge*, pense aux choses de Dieu, » afin d'être sainte de corps et d'esprit. » Celle qui est mariée s'occupe des choses » de ce monde et de la manière de plaire » à son mari. Je vous le dis pour votre » bien... et pour vous procurer la faci- » lité de prier Dieu sans embarras..... » ℣. 37. Celui qui a résolu de garder sa » fille *vierge*, fait bien; celui qui la marie » fait bien, et celui qui ne la marie pas » *fait mieux*..... ℣. 40. Elle sera plus » heureuse, selon mon avis, si elle de- » meure ainsi; or, je pense que j'ai aussi » l'esprit de Dieu. »

Ce passage est long, mais il faut absolument le lire tout entier, pour prévenir et pour réfuter les fausses interprétations des protestants.

1° *Chacun a reçu de Dieu un don qui lui est propre;* donc Dieu appelle les uns à l'état de *virginité*, les autres à l'état du mariage; les premiers sont-ils moins obligés ou moins louables que les seconds, d'obéir à la vocation de Dieu? L'apôtre, *Gal.*, cap. 5, ℣. 23, met au nombre des dons du Saint-Esprit non-seulement la chasteté qui convient à tous les états, mais *la continence*, ℣. 25. « Ceux qui sont à Jésus-Christ ont cru- » cifié leur chair avec ses vices et ses » convoitises. Or, sont-ce les personnes » mariées ou les *vierges*, qui sont le » plus occupées à crucifier les convoi- » tises de la chair? »

2° Lorsque saint Paul dit qu'il *est bon* à l'homme de ne toucher aucune femme, aux célibataires et aux veufs de demeurer dans leur état, aux *vierges* d'y persévérer, cela ne signifie pas seulement que cela est plus commode et plus avantageux pour cette vie, comme le prétendent les protestants; saint Paul en donne trois autres raisons : la première, parce que nos corps sont le temple du Saint-Esprit; la seconde, parce que, dans l'état de *virginité* et de continence, on ne pense qu'à plaire à Dieu, à être saint de corps et d'esprit; la troisième, parce que l'on a plus de liberté de prier Dieu.

3° Plusieurs commentateurs modernes, surtout les protestants, traduisent *propter instantem necessitatem*, par *à cause des afflictions présentes*, c'est-à-dire à cause des persécutions auxquelles les chrétiens alloient être exposés. Fausse interprétation. Saint Paul s'exprime lui-même en disant, *le temps est court;* il est donc ici question de la brièveté de la vie et de la *nécessité prochaine* de mourir. C'est pour cela que l'apôtre, *Ephes.*, cap. 5, ℣. 26, exhorte les fidèles à *racheter le temps*. D'autres ont imaginé que saint Paul parloit de la fin prochaine du monde; nous avons réfuté ce rêve ailleurs. *Voy.* MONDE.

4° Ils disent qu'il étoit *mieux* à une *vierge* de demeurer dans cet état, et à un père de garder sa fille *vierge*, que de la marier, parce qu'il étoit difficile

pour lors de lui trouver un époux chrétien, vu le petit nombre des chrétiens, du temps de saint Paul. Mais l'apôtre ne parle point de cet inconvénient : il est ridicule de vouloir deviner ce qu'il n'a pas dit, lorsque ce qu'il a dit est clair et formel. Il auroit très-mal pourvu à l'instruction des fidèles, si les avis qu'il leur donnoit n'avoient été justes et utiles que pour quelque temps, et n'avoient pas dû servir pour tous les siècles. Les Pères des trois premiers ont entendu comme nous ces paroles, et les ont apportées en preuve avant nous.

La cinquième preuve que nous donnons du mérite de la continence et de *la virginité*, sont ces paroles de l'*Apocalypse*, ch. 14, ℣. 4 : « Voici ceux » qui ne se sont point souillés avec les » femmes, car ils sont *vierges*. Ils suivent » l'agneau partout où il va ; ils ont été » achetés d'entre les hommes, comme » prémices consacrées à Dieu et à l'a- » gneau. » Il nous paroît que c'étoit une ambition très-louable de la part des premiers fidèles, de vouloir être du nombre de ces prémices consacrées à Dieu et à Jésus-Christ, et de ces bienheureux si élevés dans la gloire du ciel au-dessus des autres.

Une sixième preuve de l'excellence de cette vertu, est le grand nombre de *vierges* chrétiennes qui ont souffert le martyre. Il est constant que la manière dont vivoient ces saintes filles, la retraite, l'éloignement du monde, la fuite de tous les plaisirs du paganisme, le jeûne, les mortifications, le travail, la prière, étoient les meilleures dispositions pour obtenir de Dieu le courage de mourir pour Jésus-Christ ; c'étoit, selon l'expression de Tertullien, un apprentissage continuel du martyre. On sait que les païens ne connoissoient point de moyen plus efficace pour engager ces *vierges* courageuses à l'apostasie, que de leur ôter leur pudicité, et qu'ils ne croyoient pouvoir leur faire une menace plus terrible que celle de leur arracher cette fleur précieuse. Mais les protestants n'ont jamais témoigné beaucoup plus d'estime pour le martyre que pour la *virginité*.

Nous n'insisterons point sur la manière dont les païens eux-mêmes en ont pensé. On vouloit chez les Grecs que la prêtresse d'Apollon fût *vierge*, et l'on croyoit que les sibylles l'avoient été ; les Romains avoient autant de respect pour les vestales, que les Péruviens pour les *vierges* du soleil. Mais les premiers chrétiens n'avoient pas puisé leur croyance dans une source aussi impure ; ils la fondoient sur l'Ecriture sainte et sur la tradition laissée à l'Eglise par les apôtres.

Malgré les preuves que nous en avons tirées, et qui ont été alléguées par les Pères du second et du troisième siècles, nos adversaires n'ont pas rougi d'appeler le zèle et l'estime que l'on a toujours eus pour la continence et la *virginité*, une fausse prévention, le plus pernicieux de tous les fanatismes, une erreur causée par d'autres erreurs. Elle est venue, disent-ils, d'une admiration stupide pour tout ce qui exige de nous un effort, de l'ambition de se distinguer et de recevoir des honneurs, de la rivalité des sectes qui divisoient alors le christianisme, surtout de celles qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais ; de la mélancolie du climat ; de l'envie de réfuter les fausses accusations des païens ; du système de la préexistence des âmes ; mais principalement de l'opinion des nouveaux platoniciens, qui, d'après les philosophes orientaux, soutenoient la nécessité de la continence et des mortifications pour s'unir à Dieu.

Mais il est fort singulier que les premiers chrétiens aient préféré d'écouter les leçons de tous les rêveurs de l'univers, plutôt que celles de l'Evangile qui sont si claires et si persuasives ; il ne reste plus à nos adversaires qu'à dire que Jésus-Christ et saint Paul ont tiré leur doctrine de toutes les erreurs dont on vient de nous parler ; cependant il faut avoir la patience de les examiner en particulier.

1° Il y a bien de l'indécence à nommer *admiration stupide* le sentiment que toute vertu nous inspire. Puisqu'enfin la vertu en général est *la force de l'âme*, il faut un effort pour la pratiquer, et

pour réprimer toute passion qui s'y oppose. Il ne falloit pas peu de courage pour être chrétien pendant les trois premiers siècles, et pour être vertueux, lorsque le monde entier étoit un cloaque de vices. « Dieu, dit saint Paul, *II. Tim.*, » c. 1, ℣. 7, ne nous a pas donné un » esprit de timidité, mais de force, de » charité, et d'empire sur nous-mêmes. » Saint Pierre, *Epist.* 1, cap. 5, ℣. 8, exhorte les fidèles à résister aux tentations du démon, par la force de leur foi; ℣. 10, il leur promet que Dieu les fortifiera et les affermira, etc. A-t-on pu écrire sans rougir, qu'une religion aussi douce et aussi compatissante que le christianisme n'a pas pu nous défendre de suivre un des plus forts penchants de la nature? Autant valoit-il dire qu'elle n'a pas pu nous défendre la luxure, parce que c'est un penchant violent dans la plupart des hommes. Telle est la morale scandaleuse de nos adversaires. Ils nous accusent de stupidité, parce que nous admirons le courage des saints : mais il faut être bien plus stupide pour n'en pas être touché.

2° Nous ne voyons pas où pouvoit être l'ambition de se distinguer ou d'être honoré, dans un temps auquel tous les chrétiens étoient obligés de se cacher, se voyoient exposés au mépris et à la haine publique. La vie ascétique et retirée des *vierges* fut celle de presque tous les premiers chrétiens; il ne put y avoir de distinction parmi eux que quand les églises eurent pris de la consistance, et que les assemblées des fidèles eurent acquis de l'éclat. Une des leçons que les pasteurs répétèrent le plus souvent aux *vierges*, fut de leur recommander une humilité profonde, et de les avertir que, sans ce contre-poison de l'orgueil, leur vertu ne se soutiendroit pas. Mais les incrédules ont fait au courage des martyrs le même reproche qu'à celui des *vierges*; ils ont dit que les premiers furent principalement animés par l'ambition d'obtenir les mêmes honneurs qu'ils voyoient rendre à la mémoire de ceux qui étoient morts pour Jésus-Christ. *Voyez* MARTYR.

3° Lorsqu'ils parlent de la rivalité des sectes qui divisoient le christianisme au second siècle, ils ne montrent que de l'ignorance. Il est certain que ces premières sectes furent celles des gnostiques, et qu'elles furent bientôt suivies de celles des marcionites et des manichéens. Or, leur principe commun étoit que la chair étoit impure par elle-même, que ce n'étoit point l'ouvrage du Dieu bon et souverain, mais la production d'un mauvais génie; qu'il falloit par conséquent en réprimer et en combattre tous les penchants : est-il croyable que les premiers chrétiens aient voulu favoriser cette erreur par la profession de la *virginité*, de la continence, des exercices de la vie ascétique? Loin de donner dans cet abus, le 4e canon des apôtres, *al.* 52, excommunie tout ecclésiastique et tout laïque qui s'abstiendroit du mariage, du vin et de la viande par horreur, en haine de la création, et non par mortification. Ainsi l'Eglise garda le sage milieu entre les deux excès; elle censura également ceux qui condamnoient le mariage, et ceux qui blâmoient la profession de la *virginité*, de la continence et des mortifications.

4° Sans cesse on nous parle de la mélancolie qu'inspire le climat de l'Egypte, de la Palestine, et d'autres contrées de l'Asie; selon nos adversaires, c'est cette maladie qui a fait naître tous les usages qui leur déplaisent. Mais le climat des montagnes de Syrie, où l'hiver dure six mois, ne doit guère ressembler à celui de l'Egypte, où les chaleurs sont insupportables. On sait d'ailleurs que le goût pour la continence et pour la vie ascétique s'est répandu dans la Perse, dans l'Asie mineure, dans l'Italie, dans les Gaules, en Angleterre et dans tout le Nord, à mesure que le christianisme s'y est établi; ce goût a donc été plus fort que tous les climats. N'importe, dès qu'une fois nos adversaires ont imaginé une conjecture, quelque fausse qu'elle soit, ils y persistent, et l'opposent comme un bouclier à tous les faits et à tous les monuments.

5° Nous convenons que les chrétiens ont été très-empressés de réfuter les calomnies des païens qui les accusoient de

commettre des impudicités dans leurs assemblées ; mais ces reproches injurieux n'ont été hasardés que dans le cours du second et du troisième siècles ; il n'en est pas encore question dans les écrits de Celse, qui n'a cependant omis aucune des plaintes qu'il a cru pouvoir former contre les chrétiens, et alors il s'étoit écoulé un siècle entier depuis que Jésus-Christ et les apôtres avoient loué la continence et la *virginité*. Supposons, si l'on veut, que le motif dont nous parlons ait influé sur la conduite des fidèles du second et du troisième siècles ; par la même raison il faut y attribuer encore la douceur, la charité, la patience, la soumission aux puissances, la fidélité, la tempérance, la justice, le respect pour l'ordre public, et toutes les autres vertus dont les chrétiens ont fait profession ; en quoi peut-on blâmer ce motif qui leur a été proposé et prescrit par les apôtres mêmes? *I. Petr.*, c. 2, ℣. 12 et 15, etc. Plût au ciel que le même esprit eût régné dans toutes les sectes hérétiques ! il y auroit eu moins de crimes commis et plus de vertus pratiquées. Que diroient nos adversaires, si nous affirmions que ce qu'il y a eu d'hommes vertueux parmi les protestants ne l'ont été que pour faire honneur à leur secte, et pour réfuter les reproches des catholiques ?

6° Si ces dissertateurs, qui devinent les motifs et les intentions les plus cachées des hommes, avoient un peu raisonné, ils auroient dit que les chrétiens ont compris l'utilité de la *virginité*, de la continence, des mortifications, parce qu'ils croyoient, comme nous croyons encore, que la nature humaine a été corrompue par le péché de notre premier père, et que nous portons en nous un foyer continuel de péché ; cela seroit conforme à la doctrine de saint Paul. Mais il leur a paru plus beau de recourir au système absurde de la préexistence des âmes, de supposer que les chrétiens pensoient, comme quelques hérétiques, que les âmes avoient péché dans une vie précédente, avant d'être unies à des corps. Ainsi, au jugement de nos adversaires, les chrétiens ont tiré des conséquences d'une erreur qui, dans la suite, a été condamnée par l'Eglise, et qui contredit l'Ecriture sainte ; et ils n'ont pas su en tirer une très-naturelle d'un dogme qui leur étoit enseigné par leur religion.

7° Ont-ils mieux réussi en disant que le goût, le préjugé, le fanatisme des premiers chrétiens, sont venus du système des nouveaux platoniciens, qui mêloient la doctrine de Platon à celle des philosophes orientaux ? Brucker, après Mosheim, s'est entêté de cette opinion, et n'a rien négligé pour la faire valoir ; il soutient que c'est la clef de toutes les anciennes erreurs qui ont régné, soit chez les hérétiques, soit dans l'Eglise, *Hist. crit. de la philos.*, t. 3, p. 363, etc.

Déjà, aux mots Emanation, Platonisme, Verbe divin, etc., nous avons prouvé la témérité et la fausseté de cette savante conjecture ; nous avons défié ses défenseurs de produire aucune preuve positive de la naissance de cette philosophie mélangée en Egypte avant l'an 250, et il y avoit plus d'un siècle que saint Justin, Athénagore et d'autres s'étoient vantés de la multitude de *vierges*, de célibataires religieux et d'ascètes que le christianisme avoit produite dans tous les états de la société. Quand on supposeroit que tous les Pères grecs avoient étudié la philosophie dans l'école d'Alexandrie, ce qui n'est pas probable, prouveroit-on encore qu'Hermas, que l'on croit avoir été frère du pape Sixte Ier, et qui a écrit à Rome ; que Tertullien et saint Cyprien, qui ont vécu en Afrique, avoient sucé les principes du nouveau platonisme? Tous les trois cependant ont fait le plus grand cas de la continence et de la *virginité*; saint Jérôme et saint Epiphane attestent que saint Clément le romain pensoit de même ; il est un peu difficile de se persuader que tous ces Pères étoient autant d'élèves de l'école d'Alexandrie ; ils n'ont fondé leur doctrine que sur l'Ecriture sainte. Nous concluons hardiment que l'hypothèse dont Mosheim et Brucker se sont infatués n'est qu'une pure vision.

Encore une fois, il est absurde d'imaginer que les premiers chrétiens ont pui-

sé dans des sources infectées d'erreurs un sentiment évidemment fondé sur l'Ecriture sainte ; et quand on soutiendroit qu'ils en ont mal pris le sens, ce qui n'est point, il ne s'ensuivroit pas encore qu'ils sont allés le chercher ailleurs. Il seroit inutile de répéter ce que nous avons déjà représenté plus d'une fois aux protestants, qu'il y a de l'impiété à prétendre que dès la naissance de l'Eglise, Dieu a permis qu'il s'y répandît une erreur qui a produit les plus grands maux dans tous les siècles. Vainement Jésus-Christ avoit voulu se former une Eglise glorieuse, sans tache, sans ride, sans défaut, *Ephes.*, cap. 5, ℣. 27; il avoit si mal pris ses mesures, que son dessein a échoué très-peu de temps après. Il avoit promis à ses disciples que le Saint-Esprit demeureroit avec eux pour toujours; mais à peine le dernier des apôtres fut-il mort, que ce divin Esprit a quitté la terre; il n'est redescendu du ciel que quinze cents ans après, pour éclairer Luther et Calvin. Voilà le blasphème sur lequel a été fondé tout l'édifice de la réforme; il a été défendu par tous les apostats qui, de l'état ecclésiastique ou religieux, ont passé au protestantisme, et il est encore soutenu par les plus habiles écrivains de cette religion.

Pour savoir si la profession de la *virginité*, de la continence, de la vie ascétique, étoit un bien ou un mal dans l'Eglise, il faut être instruit de la manière dont vivoient ceux qui s'y étoient voués; Fleury, *Mœurs des chrét.*, n. 26, en a fait le tableau d'après les monuments de l'histoire ecclésiastique. « On comptoit » pour rien, dit-il, la *virginité*, si elle » n'étoit soutenue par la mortification, » le silence, la retraite, la pauvreté, le » travail, les jeûnes, les veilles, les » oraisons continuelles. On ne tenoit pas » pour de véritables *vierges* celles qui » vouloient encore prendre part aux di- » vertissements du siècle, même les plus » innocents, faire de longues conversa- » tions, parler agréablement, affecter » le bel esprit; encore moins celles qui » vouloient paroître belles, se parer, se » parfumer, traîner de longs habits, » marcher d'un air affecté. Saint Cy- » prien recommande continuellement » aux *vierges* chrétiennes de renoncer » aux vains ornements, et à tout ce qui » entretient la beauté. Il connoissoit » combien les filles sont attachées à ces » bagatelles, et il en savoit les pernicieu- » ses conséquences. Dans les premiers » temps, les *vierges* consacrées à Dieu » demeuroient la plupart chez leurs pa » rents, ou vivoient en leur particulier, » deux ou trois ensemble, ne sortant » que pour aller à l'Eglise, où elles » avoient leur place séparée du reste » des femmes. Si quelqu'une violoit sa » sainte résolution pour se marier, on » la mettoit en pénitence. Les veuves, » qui renonçoient à de secondes noces, » vivoient à peu près comme les *vier-* » *ges*. » *Voy.* VEUVE.

Mosheim, *Hist. ecclés. du second siècle*, 2e partie, chap. 3, § 11 et suiv., n'est pas disconvenu de ces faits; il a seulement un peu chargé le tableau, afin de faire paroître excessive la ferveur des premiers chrétiens; mais nous demandons toujours quel mal, quel désordre, cet excès prétendu a pu produire dans le christianisme. « Telle a été, dit-il, » l'origine des vœux, des mortifications » monastiques, du célibat des prêtres, » des pénitences infructueuses, et des au- » tres superstitions qui ont terni la beauté » et la simplicité du christianisme. »

Mais si les *vierges* et les ascètes n'ont fait que suivre à la lettre les leçons, les conseils, les exemples de Jésus-Christ et des apôtres, comme nous l'avons fait voir ci-devant au mot ASCÈTE, il s'ensuit déjà que le christianisme si beau et si simple, forgé par les protestants, n'est plus que le cadavre ou le squelette de celui que Jésus-Christ et les apôtres ont établi; et alors ce ne sont pas les premiers chrétiens qui ont eu tort, ce sont les protestants. Le préjugé du moins est en faveur des premiers, ils étoient plus près de la source que les dissertateurs du seizième et du dix-huitième siècles. Comme nous traitons en particulier des vœux, des mortifications, du célibat, des pénitences, etc., nous renvoyons le lecteur à ces divers articles.

D'autres ont dit que ceux qui se livrent

à la vie ascétique font consister toute la piété dans les exercices extérieurs, au lieu qu'elle consiste dans les sentiments du cœur : reproche faux et calomnieux. Il est impossible qu'une personne persévère longtemps dans les exercices de la piété, sans en avoir bientôt les sentiments dans le cœur; ceux qui ne les auroient pas seroient promptement dégoûtés des pratiques extérieures; l'hypocrisie se démasque toujours par quelque endroit. D'autre part il est impossible de conserver longtemps une vraie piété dans le cœur, sans en faire aucun exercice extérieur; cette vertu se prouve par les actions, aussi bien que la charité ou l'amour du prochain; ceux qui prétendent en avoir les sentiments, sans les développer jamais au dehors, sont des fourbes. *Voy.* CULTE, DÉVOTION.

Bingham et d'autres protestants ont soutenu que, dans les premiers temps, les *vierges* chrétiennes ne faisoient aucun vœu, qu'elles demeuroient libres de se marier; ils citent en preuves ces paroles de saint Cyprien, *Epist.* 62, *aliàs* 4, *ad Pomponium* : « Si par un engage» ment de fidélité, *ex fide*, ces per» sonnes se sont consacrées à Jésus» Christ, qu'elles persévèrent en vivant » dans la pureté et la chasteté, sans » faire parler d'elles, et qu'avec cette » force et cette constance elles attendent » la récompense de la *virginité*. Si elles » ne peuvent ou ne veulent pas persévé» rer, il est mieux pour elles de se ma» rier que de tomber dans le feu par » leurs péchés. » La question est de prendre le vrai sens de ce passage. 1° Nous soutenons que par *fides*, saint Cyprien entend un engagement, une promesse, un vœu, comme saint Paul dont nous citerons dans un moment les paroles, puisqu'il ajoute : *Christo se dedicaverunt*, et qu'il regarde l'infidélité d'une *vierge* comme un adultère commis contre Jésus-Christ, *ibid.* Cela est confirmé par plusieurs expressions de Tertullien, qui appelle les *vierges*, *les épouses du Seigneur, consacrées* au siècle futur, et qui ont mis *un sceau* à leur chair, etc 2° Lorsque saint Cyprien dit : Il est mieux pour elles de se marier, il entend, *avant de faire profession de virginité*, et non après, comme le prétendent les protestants; c'est encore la doctrine de saint Paul, que nous avons vue ci-devant.

Nous prouvons ce sens par la discipline établie peu de temps après saint Cyprien. Le concile d'Ancyre, tenu l'an 313, *can.* 19, décide que toutes celles qui violeront leur profession de *virginité*, seront soumises comme les bigames à un an ou deux d'excommunication. Celui de Valence en Dauphiné, de l'année 374, veut qu'à celles qui s'étoient vouées à Dieu, et qui se sont ensuite mariées, l'on diffère la pénitence jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à Dieu. Si elles n'avoient point fait de vœu, il aurait été injuste de leur infliger une peine. Ces mêmes critiques allèguent mal à propos une loi des empereurs Léon et Majorien, qui étoit moins sévère ; elle porte : » On ne doit point juger *sa» crilége* celle qui fera voir, par le dé» sir d'un mariage honnête, qu'*aupara» vant* elle n'a pas voulu ou n'a pas » pu accomplir sa promesse, puisque, » selon les règles et la doctrine chré» tienne, il est mieux de se marier que » de violer par un feu impur la profes» sion de chasteté. » Bingham observe lui-même qu'il étoit question là des *vierges* qui avoient été forcées par leurs parents à prendre le voile, desquelles par conséquent le vœu étoit nul de plein droit. Mais auroit-on pu en regarder aucune comme *sacrilége*, si elle n'avoit pas fait de vœu? *Orig. ecclés.*, l. 7, c. 4, § 1 et suiv.

Il n'est donc pas vrai que la discipline actuelle de l'Eglise romaine, à l'égard des *vierges*, soit fort différente de ce qu'elle étoit autrefois. De tout temps le vœu de *virginité* et de continence a été censé nul, lorsqu'il n'a pas été volontaire et libre; la seule différence qu'il y ait, c'est qu'aujourd'hui le violement de ce vœu est un empêchement dirimant du mariage, et que l'on permet aux jeunes personnes de le faire avant l'âge prescrit par les anciens canons.

Il est encore plus certain que les veuves qui embrassoient l'état de conti-

nence, s'y engageoient par un vœu. Saint Paul le témoigne évidemment, *I. Tim.*, c. 5, ℣. 11, où il dit : « Evitez les » jeunes veuves. Comme elles ont vécu » dans une espèce de luxe par les libé- » ralités des fidèles, elles veulent se ma- » rier, et sont déjà condamnables, parce » qu'elles ont violé leur premier engage- » ment, *primam fidem.* » Ce terme ne peut être entendu que d'une promesse solennelle de continence qu'elles avoient faite, pour être mises au rang des veuves nourries par l'Eglise. Nous nous servirons de ce passage pour répondre aux déclamations des protestants contre les vœux en général. *Voyez* VOEU.

Il y avoit une cérémonie établie pour la consécration des *vierges*. Dans l'Occident, elles mettoient leur tête sur l'autel pour l'offrir à Dieu, et portoient toute leur vie des cheveux longs, avec un habit très-modeste et sans aucune parure. En Egypte et en Syrie, elles se faisoient couper leurs cheveux en présence d'un prêtre, et cet usage a été aussi adopté par les Occidentaux dans la suite, soit parce que Saint Paul, *I. Cor.*, cap. 11, ℣. 6, a représenté la chevelure comme le principal ornement des femmes, et que les *vierges* vouloient renoncer à tout ornement, soit parce que sous le règne des Barbares une longue chevelure étoit le signe de la liberté, et que les *vierges* faisoient le sacrifice de la leur pour se donner à Dieu.

VIERGE (La sainte). *Voy.* MARIE.

VIGILANCE, hérétique du quatrième siècle de l'Eglise. Il étoit Gaulois, né dans la capitale du pays de Comminges, appelée autrefois *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges. Il fit pendant sa jeunesse quelques progrès dans les lettres humaines, mais il ne paroît pas qu'il eût beaucoup étudié l'Ecriture sainte ni la tradition de l'Eglise; il s'acquit néanmoins l'estime de saint Sulpice-Sévère et de saint Paulin de Nole. Ayant fait un voyage dans la Palestine pour visiter les saints lieux, il fut recommandé à saint Jérôme par saint Paulin. Il eut malheureusement l'imprudence de se mêler dans la dispute qu'avoit pour lors saint Jérôme avec Jean de Jérusalem et Ruffin, qui l'accusoient d'origénisme, et de prendre le parti de ces derniers. Comme il reconnut sa faute quelque temps après, le saint vieillard la lui pardonna, et écrivit en sa faveur à saint Paulin, à son retour dans les Gaules.

A peine y fut-il arrivé, qu'il renouvela ses accusations contre saint Jérôme, et il répandit contre lui des libelles pour le diffamer. Le saint docteur, averti de ce trait d'ingratitude et de malignité, en réprimanda l'auteur par une lettre sévère et sur un ton de mépris. Bientôt *Vigilance*, qui étoit prêtre pour lors, commença de dogmatiser par l'ambition de faire du bruit; nous ne connoissons ses erreurs que par la réfutation que saint Jérôme en a faite.

Il blâmoit le culte religieux rendu aux martyrs et à leurs reliques, comme un acte d'idolâtrie; il traitoit de fourberie, ou de prestiges du démon, les miracles qui se faisoient à leur tombeau; il condamnoit les veilles que l'on y célébroit, l'usage d'y allumer des cierges et des lampes pendant le jour; il nioit que les saints pussent intercéder pour nous et que Dieu écoutât leurs prières. Il déclamoit contre les jeûnes, contre le célibat des clercs, contre la vie monastique, contre la pauvreté volontaire, contre les aumônes que l'on envoyoit à Jérusalem; il ne vouloit pas que l'on chantât *alleluia*, hors le temps de Pâques.

Quelques évêques furent accusés de s'être laissé séduire par ce novateur, quoiqu'il ne soutînt ses sentiments que par des déclamations et des sarcasmes; mais il ne paroît avoir eu pour sectateurs que quelques ecclésiastiques déréglés qui se lassoient du célibat. L'inondation des Barbares, qui arriva dans ce temps-là dans les Gaules, produisit d'autres malheurs plus capables d'occuper tous les esprits que les égarements d'un sectaire. On sait d'ailleurs que *Vigilance* se retira dans le diocèse de Barcelonne, et y fut chargé du soin d'une Eglise; de là on présume que la réfutation de ses écrits, faite par saint Jérôme, le fit rentrer en lui-même, et arrêta les progrès de sa doctrine.

Comme les protestants l'ont embrassée dans nos derniers siècles, ils ont fait de *Vigilance* un de leurs héros ; c'étoit, disent-ils, un homme distingué par son savoir et par son éloquence, un ecclésiastique animé du louable esprit de la réformation, un homme de bien qui auroit voulu déraciner les abus, les erreurs, la fausse piété, par lesquels la multitude ignorante et crédule se laissoit séduire ; mais les partisans de la superstition se trouvèrent plus forts que lui, ils arrêtèrent les effets de son zèle, ils le forcèrent au silence et le mirent au rang des hérétiques. D'autre part ils ont peint saint Jérôme comme un docteur fougueux et fanatique, animé par le seul motif d'un ressentiment personnel, qui traita son adversaire avec un emportement scandaleux, qui ne lui opposa que des invectives, qui travestit ses opinions pour les rendre odieuses, qui ne put le combattre par l'Ecriture sainte ni par aucun argument solide. Barbeyrac surtout a vomi contre ce saint docteur un torrent de bile. *Traité de la morale des Pères*, c. 15, § 16 *et* 38.

Il seroit à souhaiter sans doute que saint Jérôme eût écrit contre *Vigilance* avec moins de chaleur, et que son ouvrage eût été plus médité, mais il nous apprend qu'il fut obligé de le faire dans une seule nuit ; et comme son adversaire n'avoit attaqué les usages de l'Eglise que par des traits de satire et par un ton de mépris, le saint docteur ne crut pas qu'il méritât une réponse plus sérieuse ; il se contenta de lui opposer la pratique constante et universelle de l'Eglise, contre laquelle aucun particulier n'eut jamais droit de s'élever. Mais puisque Barbeyrac vouloit attaquer directement saint Jérôme, il ne failoit pas tomber dans le même défaut qu'il lui reproche ; ce Père avoit de très-justes sujets de mécontentement contre *Vigilance*, son censeur n'en a point eu d'autre que le préjugé fanatique de sa secte contre les Pères de l'Eglise.

Dans plusieurs endroits de ce *Dictionnaire*, nous avons fait voir que les divers articles de croyance et de pratique, blâmés et condamnés par *Vigilance* et par les protestants, loin d'être contraires à l'Ecriture sainte, sont fondés au contraire sur des passages clairs et formels de ce livre divin ; que ce ne sont point des superstitions inventées au quatrième siècle, comme ils osent l'affirmer, mais des sentiments et des usages aussi anciens que le christianisme, et autorisés par les apôtres mêmes.

On trouvera une très-bonne notice de la conduite et des erreurs de *Vigilance*, dans *l'Hist. littér. de la France*, tom. 2, p. 57. Voyez encore l'*Hist. de l'Egl. gallic.*, tom. 1, l. 3, an. 406 ; Tillemont, Fleury, Pluquet, etc.

VIGILE ou VEILLE (terme de calendrier ecclésiastique, qui signifie le jour qui précède une fête). L'origine de cette dénomination n'est pas difficile à découvrir. Dès que le christianisme eut fait des progrès, il excita la haine des juifs et des païens ; ils se firent un point de religion de le détruire, ils persécutèrent ceux qui en faisoient profession. Les chrétiens furent donc obligés de cacher leur culte, de ne s'assembler que la nuit, ou dans des lieux inconnus à leurs ennemis. Cette conduite même donna lieu à des calomnies, on leur reprocha ces assemblées nocturnes, on les accusa d'y commettre des crimes, on les appela par dérision *nation ténébreuse*, et qui fuyoit le grand jour, etc. *Minut. Felix*, c. 8 ; Plin., *Epist. ad Trajan.* ; Tertull., *Apolog.*, c. 2, etc.

A cette raison de nécessité se joignirent des motifs de religion ; dès l'origine, la fête de Pâques fut la principale des solennités chrétiennes ; les fidèles passoient la nuit du samedi au dimanche à célébrer les saints mystères et à y participer, à chanter des psaumes, à écouter des lectures et des instructions pieuses, et demeuroient assemblés jusqu'au lever du soleil, qui étoit l'heure de la résurrection de Jésus-Christ. Peu à peu cette manière de célébrer les *veilles* s'étendit aux autres fêtes des mystères, et même aux anniversaires des martyrs. On y joignit le jeûne, comme à la fête de Pâques, et tout le monde convient que telle a été aussi l'origine des offices de

la nuit. De là enfin est né l'usage de commencer le jour ecclésiastique depuis les vêpres ou le soir, jusqu'au lendemain à pareille heure, au lieu que le jour civil ne commence qu'à minuit; et on a nommé *vigile* ou *veille* tout le jour qui précède une solennité, pendant lequel on observe l'abstinence et le jeûne.

On ne peut pas disconvenir que cette pratique ne fût très-pieuse et très-édifiante, puisqu'elle étoit destinée à rappeler aux fidèles le souvenir des mystères de notre rédemption, à leur inspirer une tendre reconnoissance envers Jésus-Christ qui a daigné les opérer, et à renouveler la mémoire des persécutions et des combats par lesquels notre sainte religion s'est établie. Il s'y mêla sans doute quelque abus dans la suite, lorsque les mœurs des chrétiens se furent relâchées; quelques personnes pieuses, surtout des femmes, s'avisèrent de pratiquer par dévotion des *veilles* particulières, de passer la nuit à prier dans les cimetières; le concile d'Elvire en Espagne, tenu vers l'an 300, défendit cet abus, can. 35 : « Nous défendons » aux femmes de passer la nuit dans les » cimetières, parce que souvent elles » commettent des crimes sous prétexte » de prier. Aussi un concile d'Auxerre, de l'an 578, can. 3, défend de célébrer les *veilles* ailleurs que dans les églises. *Act. concil. Harduinsi*, t. 3, pag. 443.

Sur la fin du quatrième siècle, l'hérétique Vigilance blâma hautement les *veilles* qui se faisoient au tombeau des martyrs, parce qu'il n'approuvoit ni le culte rendu aux martyrs, ni le respect que l'on avoit pour leurs reliques; il soutint que ces *veilles* étoient une occasion de débauche, et qu'il s'y commettoit des désordres. Saint Jérôme prit la défense de tous ces usages et écrivit contre Vigilance. Il prouva la sainteté des *veilles* par l'exemple de David qui se levoit au milieu de la nuit pour louer Dieu, *ps.* 118, ℣. 62; par l'exemple de Jésus-Christ même qui passoit souvent la nuit à prier, *Luc.*, c. 6, ℣. 12; par le reproche qu'il fit à ses apôtres de ce qu'ils ne pouvoient pas veiller pendant une heure avec lui, *Matth.*, c. 26, ℣. 40; par la conduite des apôtres et des premiers fidèles, *Act.*, c. 12, ℣. 12; c. 16, ℣. 25; par les leçons et les exemples de saint Paul, *II. Cor.*, cap. 6, ℣. 5; c. 11, ℣. 27, etc. Au sujet des désordres qui pouvoient en arriver, il dit que l'on abuse de tout, et que l'usage de ce qui est bon ne doit pas être aboli pour cela.

Comme les protestants ont retranché du christianisme tout ce qui les incommodoit, l'abstinence, le jeûne, les *veilles*, etc., et qu'ils ont adopté la doctrine de Vigilance, ils ont entrepris de réfuter saint Jérôme. Barbeyrac surtout, *Traité de la Morale des Pères*, c. 15, § 21, a écrit sur ce sujet avec toute la hauteur et le mépris que ses pareils ont coutume d'affecter à l'égard des docteurs de l'Eglise. Il ne répond rien aux paroles de David, il dit que Jésus-Christ recommande la vigilance, non du corps, mais de l'âme, c'est une fausseté : les passages que nous avons cités, et l'exemple du Sauveur, démontrent qu'il recommandoit l'une et l'autre; il en est de même des leçons et de la conduite des apôtres. Saint Paul, dit-il, prêche seulement l'assiduité à la prière, cela est encore faux; il y joint le jeûne et les *veilles*, il exhorte les fidèles à prier la nuit aussi bien que pendant le jour.

Les prophètes et les apôtres, continue Beausobre, ont veillé, ou pour des exercices particuliers de dévotion, ou par nécessité. Nous soutenons que les *veilles* étoient par elles-mêmes un exercice particulier de dévotion; elles n'avoient pas lieu tous les jours, mais seulement au jour anniversaire de la mort des martyrs, et aux fêtes principales des mystères. *Voyez* MARTYRE, RELIQUES, VIGILANCE, etc. Ce n'est donc point saint Jérôme qui abuse *horriblement* de l'Ecriture sainte, c'est plutôt son censeur qui en pervertit le sens; il a peine à retenir son indignation, nous retiendrons la nôtre, quoiqu'elle seroit beaucoup mieux fondée.

Il ne s'ensuit pas de là, dit-il, qu'il est bon que les hommes et les femmes aillent en troupe veiller au tombeau d'un martyr, au hasard de mille infamies, dont on a une expérience cer-

taine. Nous nions cette expérience prétendue, et nous allons voir qu'elle est très-mal prouvée. On nous cite d'abord le trente-cinquième canon du concile d'Elvire, que nous venons de rapporter : qu'a-t-il défendu? Les *veilles* particulières et arbitraires de quelques femmes qui alloient passer la nuit dans les cimetières sous prétexte de dévotion. Mais il y a de la mauvaise foi à confondre ces *veilles* de caprice avec les *veilles* solennelles qui se faisoient au tombeau des martyrs, par les fidèles assemblés pour y célébrer les saints mystères, y prier et y louer Dieu. Ce n'est certainement pas de ces dernières que le concile a voulu parler. Beausobre n'a pas été plus sincère, lorsqu'il a voulu prouver, par le même canon, que les femmes avoient été bannies de ces assemblées nocturnes; *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 4, p. 667. C'est ainsi que les protestants travestissent les monuments de l'histoire ecclésiastique.

Ils allèguent, en second lieu, ce passage de Tertullien, *ad Uxorem*, l. 2, cap. 4 : « Quel mari souffriroit patiemment dans les assemblées nocturnes, » où l'on est obligé quelquefois de se » trouver, qu'on lui ôtât sa femme de » son côté? Lequel enfin ne craindroit » pas de voir, à la fête de Pâques, sa » femme passer la nuit hors de son lo» gis? » Mais ils savent bien que Tertullien parloit d'un mari païen qui auroit épousé une femme chrétienne; or, ce mari n'auroit pas pu savoir où alloit son épouse, lorsqu'elle le quittoit pendant la nuit pour assister à une *veille*, soit à Pâques, soit dans un autre temps; il étoit donc naturel qu'il en eût de l'inquiétude. Il est constant que Tertullien a écrit ses deux livres à sa femme, pour la détourner, s'il venoit à mourir, d'épouser un païen; mais nos censeurs malicieux font semblant de croire qu'il parloit d'un mari chrétien, qui ne vouloit pas accompagner son épouse à une *veille*, ou qui, s'y trouvant avec elle, ne vouloit pas qu'elle quittât son côté. Si Tertullien avoit soupçonné le moindre danger dans ces assemblées nocturnes, lui qui étoit si sévère, il n'auroit pas dit que *l'on pouvoit être obligé de s'y trouver;* il auroit tonné contre cet usage.

Ils prétendent, en troisième lieu, que saint Jérôme lui-même est convenu que dans ces *veilles* il se commettoit souvent des crimes; il dit : « La faute et l'égare» ment des jeunes gens et des femmes » débauchées, que l'on rencontre sou» vent pendant la nuit, ne doivent pas » être imputés aux hommes religieux; » et parce que la *veille* de Pâques le » même désordre arrive ordinairement, » la religion ne doit recevoir aucun pré» judice du libertinage d'un petit nombre » de débauchés qui sans ces *veilles* peu» vent également pécher, ou chez eux, » ou dans d'autres maisons. » *Adversùs Vigilant., Op.* t. 4, col. 285. S'ensuit-il de là que ces *veilles* fournissoient aux libertins des deux sexes *une occasion de plus* pour pécher, comme le soutient Barbeyrac?

Le même saint Jérôme défend à une jeune vierge d'aller à l'église sans sa mère, et de s'écarter d'elle dans les *veilles* et les assemblées nocturnes, *Epist. ad Lætam, ibid.*, col. 594. Cela se fait encore aujourd'hui, lorsque les mères sont véritablement chrétiennes; mais il est ridicule d'alléguer, pour preuve d'un désordre, les précautions mêmes que l'on prend pour qu'il n'arrive point.

On cite, en quatrième lieu, une lettre écrite par saint Augustin vers l'an 392, dans laquelle il se plaint de ce qu'en Afrique on se permet les festins et l'ivrognerie, non-seulement dans les fêtes des martyrs, mais tous les jours, et à leur honneur. *Epist.* 22, n. 3 et 4. Dans cette lettre même saint Augustin témoigne que ce désordre n'a pas lieu dans l'Italie ni dans les autres églises au delà de la mer, qu'il n'y a jamais régné, ou qu'il a été réformé par les soins et la vigilance des évêques. Croit-on que quand il n'y auroit jamais eu de fêtes des martyrs, les Africains en auroient été moins adonnés aux débauches de la table? Une preuve que ce même vice n'avoit pas régné pendant les quatre premiers siècles, du moins hors de l'Afrique, c'est qu'aucun des Pères qui ont

parlé des *veilles* ne l'a reproché aux chrétiens.

Par un nouveau trait de prévention, Barbeyrac prétend que ce fut pour arrêter ce désordre que l'on ordonna le jeûne pour les *veilles* des fêtes; c'est une fausse imagination : le jeûne a fait partie essentielle des *veilles* depuis l'origine. Les protestants ne peuvent en disconvenir, puisqu'ils ont observé que les *veilles* des martyrs et des autres fêtes furent instituées sur le modèle de celle de Pâques ; or, on jeûnoit certainement ce jour-là. Dans *Minutius Felix*, c. 8, l'accusateur des chrétiens leur reproche en même temps les assemblées nocturnes et les jeûnes solennels; l'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, l'a imité. Est-il croyable d'ailleurs que les premiers chrétiens qui jeûnoient régulièrement deux fois par semaine, et que Tertullien appelle *des hommes desséchés par le jeûne*, ne l'aient pas pratiqué pour se préparer à la célébration d'une fête? Saint Paul, *II. Cor.*, c. 6, ℣. 5, joint le jeûne avec les *veilles*.

C'est de cette circonstance même que naquit l'abus dont se plaignent les protestants, et qu'ils exagèrent très-mal à propos. Il étoit naturel que les fidèles qui avoient jeûné la *veille* et qui avoient passé la nuit en prières, fissent un repas en rentrant chez eux; et comme c'étoit un jour de fête, on y mettoit un peu plus d'appareil que les autres jours. Ceux qui étoient naturellement intempérants, s'y livrèrent à des excès; voilà ce que déploroit saint Augustin : mais il ne s'ensuit pas de ses plaintes que le très-grand nombre des chrétiens étoient coupables de ce désordre; il faut en revenir à la maxime de saint Jérôme, que le vice d'un petit nombre ne doit point porter préjudice à la religion.

Qu'auroit pu répliquer Barbeyrac, si on lui avoit soutenu que le jeûne solennel observé par les protestants, deux fois l'année, est une momerie et un abus? Il est constant que, dans ces jours, les jeunes personnes vont au prêche plus parées qu'à l'ordinaire; qu'avant d'y aller, plusieurs se munissent d'un déjeûné gras, et se remettent à table au retour : nous avons été témoin oculaire de ce fait, et lorsque nous en avons témoigné notre étonnement, on nous a dit que, selon l'Evangile, ce n'est point ce qui entre dans la bouche de l'homme qui souille son âme. C'est ainsi qu'en abusant de l'Ecriture sainte, les protestants justifient tous les autres abus. Lorsque saint Jérôme répond à Vigilance que l'usage de ce qui est bon ne doit pas être aboli à cause des abus : « Fort bien, réplique notre censeur; » mais il faut que la chose dont il s'agit » soit véritablement bonne et d'une » nécessité indispensable. » Qu'il nous prouve donc que les prétendus jeûnes de sa secte sont meilleurs en eux-mêmes et d'une nécessité plus indispensable que les *veilles* des chrétiens du cinquième siècle.

Enfin il s'obstine, aussi bien que Beausobre, à soutenir que ces *veilles* étoient une imitation de celles des païens, une pratique venue du paganisme, et qui naturellement devoit y conduire. Il a cité en preuve Arnobe, *contra Gentes*, l. 5, et cet auteur n'en dit pas un mot. Nous voilà donc réduits à croire que Jésus-Christ et ses apôtres copioient les païens, lorsqu'ils passoient les nuits à veiller et à prier, ou que les premiers chrétiens se sont proposé de suivre plutôt l'exemple des païens que celui de Jésus-Christ et des apôtres. Il est du moins bien certain que, dans les *veilles* de Bacchus, de Cérès, et de Vénus, leurs adorateurs ne passoient pas la nuit à jeûner, à prier et à lire des livres saints, et que les occupations des chrétiens pendant les *veilles* ne ressembloient guères à celles de leurs ennemis et de leurs persécuteurs. Nous serions mieux fondés à dire ce que sont nos censeurs qui imitent la conduite des païens, qui répètent leurs calomnies contre les premiers fidèles, qui poussent même la malignité plus loin que Cécilius dans Minutius Félix, que Celse, Porphyre et Julien, dans leurs écrits contre notre religion, et qui fournissent sans cesse aux incrédules des armes contre elle; mais cela ne les touche point : Barbeyrac, après toutes les inepties de sa diatribe,

s'est flatté d'avoir confondu saint Jérôme. *Voyez* Thomassin, *Traité du Jeûne*, 1re part., c. 18; 2e part., c. 14.

VIGILES DES MORTS. L'on nomme ainsi les matines et les laudes de l'office des morts, que l'on chante, ou aux obsèques d'un défunt, ou au service que l'on fait pour lui. Par un statut dressé l'an 1215 pour l'université de Paris, on voit que ces *vigiles* se chantoient pour lors pendant la nuit. Thomassin, *ibid.*

VINCENT de Lérins, gaulois de naissance, et moine du célèbre monastère de Lérins près de Marseille, mourut l'an 450, on ignore à quel âge. Il composa, l'an 434, trois ans après le concile général d'Ephèse, un très-bon ouvrage intitulé : *Tractatus Peregrini, pro Catholicæ fidei Antiquitate, etc.* Il est plus connu sous le nom de *Commonitorium*, ou avertissement contre les hérétiques; il prouve que la règle de la vraie foi est d'abord l'Ecriture sainte, et que le sens de ce livre divin doit être déterminé et fixé par la tradition de l'Eglise; ainsi la vraie doctrine de Jésus-Christ est ce qui a été cru, enseigné et professé dans tous les temps, dans tous les lieux, et par tous les fidèles, *quodubique, quod semper, quod ab omnibus;* pour la connoître, il faut s'attacher à l'antiquité, à l'universalité, à l'uniformité de l'enseignement et de la croyance : *in omnibus sequamur antiquitatem, universitatem, consentionem.* La meilleure édition de ce traité est celle qu'a donnée Baluze.

De tout temps on a reconnu le mérite de cet ouvrage, plusieurs protestants en sont convenus, quoique intéressés par système à le contredire. Mosheim, *Hist. ecclés.*, 5e siècle, 2e part., c. 2, § 11, avoue que *Vincent* de Lérius s'est acquis une réputation immortelle par son petit, mais excellent traité contre les sectes. Cave, Réeves et d'autres anglois en ont parlé de même, mais d'autres critiques n'ont pas été aussi équitables. Le traducteur de Mosheim soutient que ce livre ne mérite pas les éloges que l'on en a faits : je n'y vois, dit-il, qu'une vénération aveugle pour les anciennes opinions, préjugé funeste aux progrès de la vérité, et le dessein de prouver qu'il faut s'en rapporter à la tradition pour fixer le sens de l'Ecriture. Tel a été en effet le dessein de l'auteur, et il a prouvé cette vérité par des raisons auxquelles les protestants n'ont encore pu rien opposer de solide. *Voyez* TRADITION. La méthode contraire à laquelle ils se tiennent, loin de favoriser les progrès de la vérité, n'a produit parmi eux que des erreurs; témoin la multitude de celles qui sont nées chez eux, et qui les a divisés en une infinité de sectes.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 20, c. 6, § 7, a poussé beaucoup plus loin la prévention contre ce même ouvrage; il prétend que *Vincent* n'a fait son *Commonitoire* que pour établir le semi-pélagianisme duquel il étoit imbu; les preuves qu'il en donne sont, 1° que c'étoit pour lors l'erreur dominante dans le monastère de Lérins, où *Vincent* étoit moine; 2° qu'il est l'auteur des objections contre la doctrine de saint Augustin, auxquelles saint Prosper a répondu dans son livre intitulé : *Responsio ad objectiones Vicentianas.* 3° Le sentiment des semi-pélagiens étoit que l'homme peut désirer, chercher, demander la grâce, *par ses propres forces;* or, cela se trouve en mêmes termes dans le *Commonitoire*, c. 37, où *Vincent* tourne en ridicule ceux qui soutiennent qu'il y a une grâce personnelle que l'on peut avoir sans frapper, sans la chercher et sans la demander. 4° Il en appeloit à l'antiquité comme tous les semi-pélagiens, et il traitoit comme eux de nouveauté la doctrine de saint Augustin. 5° En faisant semblant de louer la lettre du pape Célestin aux évêques des Gaules, il en travestit le sens pour le tourner en sa faveur. 6° Plusieurs auteurs catholiques et savants sont convenus du semi-pélagianisme de *Vincent*, et l'ont prouvé.

Il n'est pas difficile de faire voir que toutes ces accusations sont ou des faussetés ou des soupçons sans fondement. En premier lieu, Cassien, que l'on regarde comme le premier auteur du semi-pélagianisme, étoit abbé de Saint-Victor de Marseille, et non moine de Lérins; Fauste de Riez, autre défenseur de la même erreur, n'a écrit sur la grâce

que plus de vingt ans après la mort de *Vincent. Hist. litt. de la France,* t. 2, pag. 591. Cassien ni Fauste n'ont pas caché leurs sentiments ; pourquoi *Vincent* auroit-il dissimulé les siens? Il parle tout autrement que ces deux personnages, nous le verrons ci-après ; donc il ne pensoit pas de même. Cent fois les protestants ont répété que, pour accuser un auteur d'hérésie, il faut avoir des preuves formelles et positives ; où sont celles que l'on produit contre *Vincent*? Des conjectures malicieuses, des interprétations forcées, des suppositions hasardées, ne sont pas des preuves.

En second lieu, ceux qui attribuent les *objections de Vincent* à celui de Lérins, ne sont fondés que sur la ressemblance du nom, préjugé frivole, et ils pèchent en cela contre toute vraisemblance. Si saint Prosper avoit eu les mêmes soupçons qu'eux, il auroit certainement ménagé davantage ses expressions. Il dit, dans sa préface, que les auteurs de ces objections n'agissent que par envie de nuire, qu'ils forgent des mensonges et des blasphèmes, qu'ils les débitent en public et en particulier, qu'ils en dressent une liste diabolique, qu'ils les font valoir afin d'exciter la haine contre lui, que les inventeurs de ces calomnies doivent être punis. Il n'auroit pas convenu à un laïque, tel que saint Prosper, de traiter ainsi *Vincent* de Lérins, prêtre et moine respectable par ses talents et par ses vertus. D'autre part, si *Vincent* s'étoit senti attaqué personnellement par ces invectives, il n'auroit pas parlé avec tant de modération des accusateurs des semi-pélagiens, en faisant mention de la lettre que le pape Célestin écrivit aux évêques des Gaules, à la prière de Prosper et d'Hilaire. Enfin, il étoit trop équitable pour travestir la doctrine de saint Augustin d'une manière aussi indigne que l'a fait l'auteur des objections.

En troisième lieu, il est faux que l'erreur des semi-pélagiens se trouve en propres termes dans le *Commonitoire de Vincent.* Voici ses paroles (c. 37, *al.* 26.) : « Les hérétiques osent promettre et enseigner que dans leur Eglise, » c'est-à-dire dans le conventicule de » de leur société, il y a une grâce de » Dieu abondante, spéciale et personnelle, à laquelle, sans travail, sans » étude, sans application, sans la demander, sans la chercher, sans frapper, tous leurs adhérents participent » de telle manière que, portés par les » anges, ils ne peuvent ni broncher ni » être scandalisés. » Il faut avoir perdu toute pudeur pour supposer, 1° que *Vincent* a osé, dans ce passage, traiter d'hérétiques saint Augustin et ses disciples, nommer *conventicule* l'Eglise catholique, les appeler *disciples du diable, faux apôtres, faux prophètes, faux maîtres, etc.,* cap. seq.; 2° qu'il a été assez insensé pour les accuser d'admettre une grâce spéciale donnée à tous, sans la chercher et sans là demander, pendant que la plupart d'entre eux ont soutenu expressément que la grâce n'est pas donnée à tous. 3° Il est évident que *Vincent* ne parle point ici de la grâce actuelle, nécessaire à tous pour faire une bonne œuvre, même pour former de bons désirs ; mais d'une grâce spéciale accordée à tous les hérétiques pour ne pas tomber dans l'erreur. Ils promettoient, comme les protestants, à leurs prosélytes, une inspiration particulière du Saint-Esprit, pour ne se tromper jamais dans l'intelligence de l'Ecriture sainte. *Vincent* la tourne en ridicule avec raison ; nos prétendus illuminés ne peuvent le lui pardonner. 4° *Common.,* cap. 24, il demande : « Avant le » profane Pélage, qui présuma jamais » assez des forces du libre arbitre, pour » penser que, *dans toutes les bonnes* » *choses,* et dans tous ses actes, la grâce » de Dieu n'étoit pas nécessaire ? » Soutiendra-t-on que les désirs de la foi, de la conversion, de la justification, **etc.**, ne sont pas de bonnes choses ?

En quatrième lieu, les semi-pélagiens avoient tort de citer pour eux l'antiquité; il est prouvé qu'avant saint Augustin les anciens Pères avoient enseigné comme lui que toute grâce est gratuite ; il en a cité plusieurs, *de dono Persev.,* cap. 19 et 20, n. 48-51. *Vincent* de Lérins ne pouvoit pas l'ignorer ; aussi n'a-t-il ja-

mais eu la témérité de taxer de nouveauté cette doctrine ancienne. Mais de ce que les semi-pélagiens alléguoient faussement l'antiquité en leur faveur, il ne s'ensuit pas que *Vincent* ait mal prouvé la nécessité d'y recourir en matière de foi.

En cinquième lieu, c'est une nouvelle imposture d'affirmer qu'il a tourné en ridicule la lettre de Célestin aux évêques des Gaules, et qu'il en a travesti le sens; il en a parlé au contraire avec le respect convenable, *Commonit.*, c. 32 et 33. Après avoir cité les exemples récents de saint Cyrille d'Alexandrie et du pape Sixte, il dit : « Le saint pape Célestin a » pensé et a parlé de même. Dans la » lettre qu'il a écrite aux évêques des » Gaules, pour les reprendre de ce qu'ils » laissoient éclore des nouveautés pro- » fanes, il conclut *que la nouveauté cesse* » *donc d'attaquer l'antiquité.* » Or, par ces nouveautés profanes, saint Célestin entendoit évidemment les erreurs des semi-pélagiens. « Quiconque, ajoute » *Vincent*, résiste à ces décrets catho- » liques, et apostoliques, insulte à la » mémoire de saint Célestin et de saint » Cyrille. » De quel front peut-on supposer que ce langage étoit une dérision, que, suivant l'opinion de *Vincent*, la *nouveauté* étoit la doctrine de saint Augustin, qu'il a espéré de la persuader à ses lecteurs, et qu'il méprisoit intérieurement ces décrets, en feignant de les respecter?

Enfin nous n'ignorons pas que les partisans outrés de cette doctrine, et qui souvent la défigurent, ont taxé de semi-pélagianisme tous ceux qui ne l'ont pas entendue comme eux. Mais le cardinal Noris, Vossius, Frassen, Lupus, Thomassin, Alexandre, R. Simon, etc., ne sont pas des noms assez imposants pour nous subjuguer, lorsque nous avons sous les yeux des preuves positives de la témérité de leurs soupçons. Ils ont suivi l'exemple de Calvin et de ses disciples, de Jansénius et de ses adhérents; ce n'étoient pas là des modèles à imiter. Pierre Pithou, Baluze, Strumélius, Papebrock, le savant Maffei et d'autres, ont vengé la mémoire de *Vincent* de Lérins.

Basnage répond que le sentiment de ces derniers ne prouve rien; qu'ils étoient intéressés à justifier *Vincent*, parce qu'il est honoré comme saint, parce qu'il a soutenu le principe de l'Eglise romaine touchant la nécessité de la tradition, parce qu'ils ont voulu étayer leur propre semi-pélagianisme par le suffrage de cet auteur, au lieu que ses accusateurs ont eu le courage de résister à ces trois motifs d'intérêt.

Conclusion digne de tout ce qui a précédé. Basnage a donc ignoré que Cassien, premier défenseur du semi-pélagianisme, est cependant honoré d'un culte religieux à Saint-Victor de Marseille, en vertu d'un décret du pape Urbain V. L'erreur d'un personnage très-vertueux d'ailleurs ne peut porter aucun préjudice à sa sainteté, à moins que cette erreur n'ait été condamnée par l'Eglise, et qu'il n'y ait adhéré malgré la condamnation : or, celle des semi-pélagiens n'a été proscrite que l'an 529 par le dexième concile d'Orange, près de cent ans après la mort de Cassien et de *Vincent*. Nous convenons néanmoins que si le dessein de ce dernier avoit été tel que ses accusateurs le représentent, ce seroit un fourbe digne d'anathème; à Dieu ne plaise que nous ayons jamais ce soupçon.

2° Quand *Vincent* se seroit trompé sur le fait de l'antiquité ou de la nouveauté du semi-pélagianisme, les principes qu'il a posés sur la nécessité de la tradition n'en seroient ni moins ni vrais ni moins solides. Quoique Tertullien soit tombé dans de grandes erreurs, nous ne faisons pas moins de cas pour cela de son *Traité des Prescriptions contre les hérétiques;* ses principes sont les mêmes pour le fonds que ceux de *Vincent* de Lérins. Les protestants eux-mêmes n'ont pas cessé de regarder Luther et Calvin comme de très-grands hommes, quoiqu'ils conviennent que ni l'un ni l'autre n'ont été exempts d'erreurs.

3° Nous ne sommes pas étonnés de ce que Basnage accuse de semi-pélagianisme tous les apologistes de *Vincent* de Lérins, puisque les protestants en accusent tous les catholiques sans excep-

tion, malgré la condamnation que le concile de Trente a faite de cette hérésie; *Sess.* 6, *de Justif.*, c. 5 et 6, et *can.* 3. Nous sommes seulement fâchés de ce que ce même critique semble accuser aussi les détracteurs de la foi de *Vincent*, d'avoir trahi les véritables intérêts de l'Eglise catholique; mais ce n'est point à nous de les disculper.

Dans un autre endroit, Basnage a directement attaqué les principes établis par *Vincent* dans son *commonitoire;* nous avons réfuté ses arguments au mot TRADITION, à la fin.

VIOLENCE. *Voyez* PERSÉCUTION.

VIRGINITÉ. *Voyez* VIERGE.

VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE. *Voyez* EGLISE, § 5.

VISION BÉATIFIQUE. Les théologiens distinguent trois manières de voir ou de connoître Dieu; la première, qu'ils appellent *vision abstractive*, est de connoître la nature et les perfections de Dieu par la considération de ses ouvrages; *les attributs invisibles de Dieu*, dit saint Paul, *sont vus et conçus, depuis la création du monde, par ce qu'il a fait*, Rom., cap. 1, ℣. 20. C'est la seule manière dont nous puissions voir et connoître Dieu dans cette vie. Mais nous le connoissons encore mieux par ce qu'il a fait dans l'ordre de la grâce, et qu'il nous a révélé, que par ce qu'il a fait dans l'ordre de la nature.

La seconde manière est de voir Dieu immédiatement et en lui-même; on la nomme *vision intuitive* ou *béatifique;* c'est celle dont les bienheureux jouissent dans le ciel. Saint Paul nous en a encore donné l'idée, lorsqu'il a dit, *I. Cor.*, c. 13, ℣. 12 : « Nous voyons à présent » comme dans un miroir et d'une ma- » nière obscure; mais alors (après cette » vie) nous verrons face à face. A présent » je ne connois qu'en partie, mais alors » je connoîtrai comme je suis connu. » Jésus-Christ lui-même dit, *Matth.*, cap. 18, ℣. 10 : « Les anges voient con- » tinuellement la face de mon Père qui » est dans le ciel. »

La troisième, que l'on appelle *vision compréhensive*, ne convient qu'à Dieu infini dans sa nature et dans tous ses attributs; lui seul peut se voir et se connoître tel qu'il est.

Il n'y a même aucune preuve que Dieu ait jamais accordé à aucun homme dans cette vie la *vision intuitive* de lui-même; Moïse, Elie, saint Paul, plusieurs prophètes, ont eu des ravissements et des extases, dans lesquels il est dit qu'ils ont vu Dieu; mais cela signifie seulement qu'ils ont vu de la majesté divine des figures et des symboles plus augustes, plus éclatants, plus admirables, que ceux sous lesquels il s'est montré aux autres hommes.

C'est une erreur assez commune, et déjà fort ancienne parmi les Arméniens et les Grecs schismatiques, de croire que les justes et les saints sortis de ce monde ne jouiront de la *vision intuitive* de Dieu qu'après la résurrection générale et le jugement dernier, qu'en attendant ils jouissent du repos dans l'attente de leur parfait bonheur. Cette opinion fut condamnée dans le concile de Florence tenu l'an 1439. Il y fut décidé que les âmes des justes à qui il ne reste aucun péché à expier, jouissent de la *vision béatifique* immédiatement après leur mort. *Voyez* BONHEUR ÉTERNEL. Cette décision a été confirmée par le concile de Trente.

La même question avoit été agitée avec beaucoup d'éclat en France au quatorzième siècle. Le pape Jean XXII, françois de nation, et qui siégeoit a Avignon, pencha pour la croyance des Grecs, parce qu'elle lui parut fondée sur plusieurs passages des anciens Pères; il l'avança même dans quelques sermons, et il témoigna désirer que cela fût regardé du moins comme une opinion problématique; mais il ne décida jamais rien sur cette matière en qualité de souverain pontife, il ne rendit aucun décret à ce sujet, il rétracta même aux approches de la mort ce qu'il avoit pu dire ou penser de peu exact sur cette question. Tous ces faits sont solidement prouvés dans l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, t. 13, l. 38, an. 1333 et 1334, par les mémoires du temps et par les pièces originales de la dispute.

Mais les protestants, toujours obstinés

à calomnier les papes, soutiennent encore que Jean XXII, par sa doctrine, encourut la censure de presque toute l'Eglise catholique, que son opinion fut condamnée unanimement par tous les théologiens de Paris, l'an 1333; que si, près de mourir, il se retracta, ce fut sans renoncer entièrement à son opinion; que s'il se soumit au jugement de l'Eglise, il n'y fut porté que par la crainte de passer pour hérétique après sa mort; Mosheim, *Histoire ecclés.*, 14e siècle, 2e part., c. 2, § 9. Calvin a même osé l'accuser d'avoir nié l'immortalité de l'âme.

Pour détruire toutes ces imputations, il suffit d'alléguer deux ou trois faits incontestables. 1° Il est constant que, depuis le 28 décembre 1333, jusqu'au 2 janvier 1334, ce pape tint à Avignon un consistoire dans lequel il protesta solennellement que « sur la question du » délai de la *vision béatifique*, il n'avoit » jamais parlé que par forme de conver» sation, non avec volonté de rien dé» finir, et qu'on lui feroit plaisir de lui » faire part des autorités favorables au » sentiment contraire; que, du reste, » s'il lui étoit échappé quelque chose » mal à propos, il étoit prêt de le révo» quer. » Le lendemain, 3 janvier, il dicta la même déclaration par-devant des notaires. Il n'avoit pas encore reçu pour lors le décret des docteurs de Paris.

2° Dans l'assemblée de ces docteurs, tenue à Vincennes devant le roi et plusieurs prélats, sur la fin de décembre 1333, ils décidèrent unanimement la croyance catholique, telle que nous la suivons encore aujourd'hui. Cette décision fut confirmée dans une seconde assemblée tenue aux Mathurins à Paris, le 26 décembre, et couchée par écrit, signée ensuite et scellée le 2 janvier 1334. Les docteurs, après avoir protesté de leur respect et de leur attachement au pape, disent « qu'ils ont appris par » des témoignages dignes de foi que tout » ce que le saint Père a dit sur la ques» tion présente, n'a été ni par forme » d'assertion ni d'opinion, mais seule» ment en forme de narration. » Ils en écrivirent au pape lui-même dans les mêmes termes, en le priant de confirmer par son autorité leur sentiment, comme étant celui de tout le peuple chrétien.

3° La déclaration que donna Jean XXII, le 3 décembre suivant, lorsqu'il se sentit près de mourir, ou plutôt sa profession de foi qu'il fit en présence des cardinaux, est entièrement conforme à celle des docteurs de Paris, et conçue dans les termes les plus clairs; il y a non-seulement de la témérité, mais de la malignité à supposer qu'elle ne fut pas sincère, que ce pape ne renonça point entièrement à son opinion, qu'il n'agit que par crainte de passer pour hérétique après sa mort. Benoît XII, son successeur, et témoin oculaire de ses dernières volontés, lui rendit plus de justice, en les publiant dans une bulle datée du 17 mars 1335. Les calomnies répandues contre lui, soit en France soit en Allemagne, par les partisans de Louis de Bavière son ennemi, ou par les fratricelles, sectaires révoltés contre lui, ne prouvent rien et ne méritent aucune attention.

Enfin, quand il seroit vrai que ce pape tenoit à une opinion fausse, et qu'il ne l'a rétractée que par la crainte de scandaliser l'Eglise, il seroit à souhaiter que tous les hérésiarques et tous les sectaires eussent fait comme lui, il n'y auroit jamais eu de schismes, et les maux qu'ils ont causés n'auroient pas eu lieu.

Vision prophétique, dans les livres saints et chez tous les écrivains ecclésiastiques, signifie une révélation qui vient de Dieu, à laquelle l'imagination ni aucune cause naturelle n'a pu avoir de part, soit qu'un homme l'ait reçue en songe, soit autrement. Ainsi la connoissance que Dieu donnoit à ses prophètes des événements futurs est appelée *vision*, parce que Dieu leur avoit fait voir l'avenir, et c'est ce titre que plusieurs ont mis à leurs prophéties.

Mais toute *vision* n'est pas prophétique; Dieu a souvent révélé à ses saints des choses passées ou présentes, desquelles ils n'étoient pas instruits, ou des vérités qu'ils ne pouvoient pas naturellement connoître, et il leur a commandé des actions auxquelles ils ne se seroient pas portés d'eux-mêmes. Ainsi Dieu fit révéler par un ange à saint Joseph pen-

dant son sommeil la pureté de Marie, la conception de Jésus en elle par l'opération du Saint-Esprit, la rédemption prochaine du monde par ce divin enfant; il lui fit commander de même de le transporter en Egypte avec sa mère, pour le soustraire à la cruauté d'Hérode, et ensuite de revenir dans la Judée. Nous ne savons pas si, lorsque saint Paul fut ravi au troisième ciel, il y apprit des événements futurs. Dans l'*Apocalypse*, Dieu fit connoître à saint Jean des vérités cachées et des révolutions qui devoient arriver dans la suite.

Certains critiques ont pensé que l'histoire de la tentation de Jésus-Christ au désert, rapportée par saint *Matthieu*, cap. 4, ℣. 1, s'est plutôt passée en *vision* pendant le sommeil, qu'en fait et en réalité, et que l'Evangéliste l'a ainsi entendu, lorsqu'il a dit que Jésus fut conduit au désert par *l'esprit*, pour être tenté par le démon. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de l'Evangile; ce n'est ni en songe ni en *vision* que Jésus-Christ jeûna pendant quarante jours, qu'il eut faim, que les anges vinrent le servir, etc. Ces critiques ont cru que le démon avoit transporté Jésus-Christ dans les airs, pour le placer sur une montagne et sur le sommet du temple, mais ils n'ont pas pris le sens du texte sacré. *Voyez* TENTATION.

« Nous connoissons, dit Origène, l. 1, » *contra Cels.*, n. 46, plusieurs hommes » qui ont embrassé le christianisme » comme malgré eux; l'esprit de Dieu » les frappoit par des *visions* ou par des » songes, et changeoit tellement leur » cœur, qu'au lieu de détester comme » auparavant la religion chrétienne, ils » formoient le dessein de mourir pour » elle. Nous en avons plusieurs exemples » dont nous avons été témoin oculaire, mais que les incrédules regarderoient comme des impostures, et » tourneroient en ridicule si nous les » rapportions. Au reste nous attestons » Dieu qui voit le fond des consciences, » que nous n'avons aucune envie de » forger des fables, pour confirmer la » vérité de la doctrine de Jésus-Christ. »

Mais nous avons à parler principalement des *visions prophétiques*. Or, on ne peut pas douter que les dons miraculeux du Saint-Esprit, et surtout celui de prophétie, n'aient été communs parmi les chrétiens du temps des apôtres; saint Paul le témoigne, *I. Cor.*, c. 12, ℣. 8 et seq. Il règle l'usage que les fidèles doivent faire de ces dons divers, il prescrit les précautions nécessaires pour que ces grâces ne leur inspirent point d'orgueil et ne causent aucune division parmi eux, cap. 13 et 14. La question est de savoir si Dieu a continué la même assistance à son Eglise dans les siècles suivants, et pendant combien de temps elle a duré.

Dodwel, dans sa quatrième *Dissertation sur saint Cyprien*, s'est attaché à prouver que les révélations prophétiques n'ont pas cessé dans le christianisme à la mort des apôtres, mais qu'elles y ont duré jusqu'au temps de Constantin et à la paix qu'il donna à son Eglise; mais que depuis cette époque il n'y en a plus de vestiges, parce que ce secours devient moins nécessaire qu'auparavant à la propagation de l'Evangile.

Il le prouve par l'exemple d'Hermas, dont le livre intitulé *le Pasteur* est rempli de *visions prophétiques;* mais la plupart des auteurs protestants les regardent comme les rêveries d'un fanatique. *Voyez* HERMAS. Saint Clément de Rome, dans sa première lettre aux *Corinthiens*, n. 48, dit : « Qu'un homme ait la foi, » qu'il soit doué de connoissance, qu'il » juge des discours avec sagesse, qu'il » soit pur en toutes choses; plus il paroît grand, plus il doit être humble. » Dodwel soutient que par la *foi* il faut entendre celle qui opère des miracles, que la *connoissance* est l'intelligence des mystères, que le *jugement des discours* est le discernement des esprits, comme l'a expliqué saint Paul, *I. Cor.*, cap. 13, ℣. 2, autant de dons surnaturels desquels il ne vouloit pas que les fidèles conçussent de l'orgueil.

Saint Ignace, dans sa *lettre aux Philadelphiens*, n. 7, s'exprime ainsi : « J'atteste celui pour lequel je suis enchaîné, que je n'ai point connu ces » choses de moi-même, mais que c'est

» l'esprit qui me les a révélées et qui » m'a dit : *Ne faites rien sans l'évêque.* » Dans la lettre circulaire que l'Eglise de Smyrne écrivit au sujet du martyre de saint Polycarpe, il est dit, n. 5 et 9, que ce saint martyr eut une *vision* pendant son sommeil, qui lui fit comprendre qu'il seroit brûlé vif, et qu'en entrant dans le stade on entendit une voix du ciel qui lui dit : *Courage, Polycarpe, sois constant.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 3, c. 37, rapporte que, dans ce même temps, Quadratus et les filles de Philippe étoient doués du don de prophétie, et que les prédicateurs de l'Evangile avoient celui d'opérer des miracles.

Saint Justin, *Dial. cum Triph.*, n. 52 et 82, fait observer que depuis la venue de Jésus-Christ il n'y a plus de prophètes chez les Juifs, et que l'esprit prophétique a été communiqué aux chrétiens. Saint Irénée, *contra Hær.*, lib. 2, c. 32 (*al.* 47.), n. 4, atteste que de son temps Dieu répandoit sur les fidèles avec abondance les dons du Saint-Esprit; que les uns chassoient les démons, ou étoient doués de l'esprit prophétique; que les autres guérissoient les malades, ou ressuscitoient les morts. « On ne peut pas » compter, dit-il, le nombre des grâces » que l'Eglise répand tous les jours au » nom de Jésus-Christ pour l'avantage » de toutes les nations. » Il ajoute que ces divers prodiges contribuoient beaucoup à convertir les gentils.

Tous ces monuments regardent la fin du premier et le commencement du second siècle. Les écrivains téméraires, qui ont avancé que depuis les apôtres il n'y avoit point eu parmi les chrétiens d'autres *visions prophétiques* que celles de Montan et de ses disciples, n'ont pas consulté les dates. Cet hérésiarque n'a paru que vers le milieu du second siècle, et plusieurs des témoignages que nous venons de citer concernent des personnages qui ont vécu longtemps avant lui. Ces sectaires ne firent que s'attribuer une partie des dons miraculeux qu'ils voyoient répandus parmi les fidèles. Mais à peine eurent-ils publié leurs prétentions et leurs erreurs, qu'ils furent réfutés par des écrivains ecclésiastiques. De ce nombre furent Méliton, Miltiade, Sérapion, évêque d'Antioche; Apollonius, Astérius Urbanus, Apollinaire d'Hiéraples, Caïus, prêtre de Rome, etc.; Eusèbe et Photius nous ont conservé les titres de leurs ouvrages, et en ont donné des extraits. Ils démontrèrent la différence essentielle qu'il y avoit entre les vraies révélations communiquées aux fidèles, et les fausses *visions* dont se vantoient les hérétiques.

Au troisième siècle, Dodwel ne veut pas citer Tertullien, *parce* qu'il se laissa séduire par les montanistes; mais il avoit écrit son *Apologétique* avant d'avoir embrassé leurs erreurs; or, il dit, c. 23 et ailleurs, que les chrétiens par leurs exorcismes forçoient les démons à confesser, par la bouche des possédés, qu'ils n'étoient pas des dieux, mais de mauvais esprits, et à rendre ainsi témoignage à la croyance des chrétiens. Il ajoute que cette espèce de révélation ne pouvoit pas être suspecte aux païens. Au reste, Dodwel allègue avec confiance l'auteur des *Actes du martyre des saintes Perpétue et Félicité*, qui a écrit l'an 202, qui rapporte leurs *visions prophétiques*, et qui, loin de favoriser les montanistes, semble argumenter contre eux. Peu de temps après, Origène, *contre Celse*, l. 1, n. 46, témoignoit que, de son temps, il restoit encore chez les chrétiens des signes évidents des dons du Saint-Esprit, qu'ils chassoient les démons, qu'ils guérissoient les maladies, qu'ils prédisoient les événements futurs, par la volonté du Verbe divin. Il dit en avoir vu plusieurs exemples, et il prend Dieu à témoin de la vérité de son récit. Il en parle encore, l. 7, n. 8. Saint Denis d'Alexandrie, son condisciple, dans une de ses lettres rapportée par Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 6, cap. 40, proteste devant Dieu qu'il n'a fui pendant la persécution de Dèce, que par une inspiration et un ordre exprès de Dieu.

On peut trouver au moins dix exemples semblables dans saint Cyprien. Il suffit de citer sa lettre neuvième (*al.* 10.) *ad Clerum.* « Dieu, dit-il, ne cesse de nous » réprimander le jour et la nuit Indé-

» pendamment des *visions* nocturnes, » des enfants mêmes, dans l'innocence » de l'âge, ont des extases en plein jour, » dans lesquelles ils voient, entendent » et déclarent les choses dont Dieu veut » nous avertir et nous instruire. Vous » saurez tout lorsque je serai de retour, » par la grâce de Dieu qui m'a commandé de m'éloigner. » Ce saint martyr fut averti de même, avant la persécution qui recommença sous Gallus et Volusien, et il fut convaincu de sa propre mort prochaine. Dieu en agissoit ainsi, afin de préparer les fidèles aux épreuves auxquelles ils alloient bientôt être exposés; et la publicité que l'on donnoit d'abord à toutes ces révélations, leur uniformité, et l'événement qui s'ensuivoit, concouroit à démontrer que l'illusion ni l'imposture n'y avoient aucune part.

On apportoit d'ailleurs les plus grandes précautions pour n'y pas être trompé; saint Paul les avoit prescrites, *I. Cor.*, c. 12 et seq. 1° L'on ne faisoit attention aux *visions* prophétiques que quand elles venoient de la part des personnes dont les mœurs, la piété et les autres vertus étoient connues d'ailleurs, et qui avoient tous les caractères sous lesquels saint Paul avoit désigné la charité, *ibid.*, cap. 13, ℣. 4. 2° Comme les fidèles doués du même esprit étoient en assez grand nombre, si l'un d'entre eux avoit avancé une révélation fausse ou douteuse, il auroit été convaincu d'erreur par ceux qui avoient reçu de Dieu le discernement des esprits, c. 12, ℣. 10. 3° L'on ne recevoit comme vraies prophéties que celles qui annonçoient des événements contingents et dépendants du libre arbitre des hommes; lorsqu'il y avoit de l'obscurité, elles pouvoient être expliquées par ceux qui avoient le don de les interpréter, c. 14, ℣. 29, ou l'on attendoit que l'événement en eût confirmé la vérité. 4° Celles qui ne pouvoient servir à l'édification de l'Eglise, mais seulement à satisfaire une vaine curiosité, ne furent jamais censées être des révélations divines, c. 14, ℣. 3. 5° L'on rejeta toujours celles qui avoient pour auteurs des hérétiques, parce qu'elles manquoient des caractères exigés par saint Paul, et parce que Jésus-Christ, qui a promis le Saint-Esprit à son Eglise, ne peut pas l'accorder aux sociétés révoltées contre elle. « Dieu, dit » ce même apôtre, n'est pas le Dieu de » la dissension, mais de la paix, » c. 14, ℣. 33. 6° L'on vouloit que toute prédiction eût été prononcée de sang-froid, et non dans les accès d'une espèce de fureur, comme les prétendus oracles des païens; saint Paul a dit que l'esprit des prophètes leur est soumis, ℣. 32; il vouloit que tout se fît avec ordre et décence, ℣. 40.

Dodwel a donc raison de conclure que des *visions prophétiques*, revêtues de tous les signes dont nous venons de parler, ne peuvent donner prise au mépris ni aux railleries des incrédules. Mais il n'a consulté que les préjugés du protestantisme, lorsqu'il a décidé que ce don du Saint-Esprit n'a subsisté dans l'Eglise chrétienne que jusqu'au temps de Constantin; et qu'il n'y en a plus de vestiges depuis cette époque. Il suppose faussement qu'Eusèbe l'insinue ainsi, *Hist. ecclés.*, l. 7, c. 32. Si, en exposant les talents et les vertus des saints évêques de son temps, il n'a rien dit de leurs révélations ni de leurs miracles, ce silence ne prouve rien; il n'a rien dit non plus de la plupart des faits que nous avons cités dans les deux siècles précédents. Il est encore faux que les docteurs du quatrième siècle aient été étonnés de cette prétendue cessation de l'esprit prophétique, et qu'ils en aient recherché les raisons; Dodwel, qui l'affirme ainsi dans sa *Dissert.*, § 22, n'en donne aucune preuve; c'est à nous d'en apporter du contraire.

1° Au mot Miracle, § 4, nous avons fait voir qu'il s'en est opéré dans l'Eglise au quatrième siècle, au cinquième et dans les suivants; pourquoi n'y auroit-il eu plus de révélations? L'un de ces dons ne vient pas moins du Saint-Esprit que l'autre. De même que Jésus-Christ n'a mis aucune restriction en promettant le premier à ceux qui croiroient en lui, *Marc.*, c. 16, ℣. 17; *Joan.*, c. 14, ℣. 12; il n'en a point mis non plus à la pro-

messe de l'esprit de vérité, *Joan.*, c. 16, ℣. 13; il l'a promis au contraire pour toujours, *in æternum*, c. 14, ℣. 16. Si l'un de ces dons étoit capable de contribuer beaucoup à la conversion des païens, comment prouvera-t-on que l'autre n'y servoit de rien?

2° Puisqu'il faut des faits et des témoignages, Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. 3, c. 23 et 24, rapporte que la mort de l'empereur Julien fut annoncée positivement par des chrétiens, plusieurs jours avant que l'on pût en recevoir la nouvelle. La révélation faite à saint Ambroise des reliques des saints martyrs Gervais et Protais, et les miracles qui se firent à cette occasion, sont attestés par saint Augustin, témoin oculaire, et par d'autres. Les prédictions et les miracles de saint Martin ont été écrits par Sulpice-Sévère, qui avoit été son disciple, et qui en avoit vu de ses yeux la plupart. L'élection des saints évêques de ce même siècle a été souvent faite en vertu d'une révélation divine, et plusieurs ont prédit distinctement le jour et l'heure de leur mort. Nous savons que les protestants les plus hardis ont traité de fables, de fraudes pieuses, d'impostures et de fourberies tout ce qui s'est fait dans ce genre au quatrième et au cinquième siècles, mais ils n'ont pas respecté davantage ce qui est arrivé au second et au troisième. Dodwel et les anglicans ne peuvent faire aucun reproche contre les témoins postérieurs, qui n'ait été allégué par les luthériens, par les calvinistes, par les sociniens, contre les Pères de l'Eglise les plus anciens. C'est donc aux anglicans de nous apprendre pourquoi les mêmes règles de critique ne doivent pas avoir lieu à l'égard des uns et des autres. Aussi c'est ici un des points sur lesquels ils sont accusés par les autres protestants de ne pas raisonner conséquemment.

3° Il est constant qu'au quatrième siècle et même au cinquième, il restoit encore beaucoup de païens à convertir dans les Gaules, que les vertus et les miracles de saint Martin et d'autres saints évêques y ont infiniment contribué. Les anglo-saxons ne reçurent la foi chrétienne qu'au sixième, et les autres peuples du Nord encore plus tard. De quel droit peut-on supposer que Dieu a opéré ces conversions par des moyens tout différents de ceux dont il s'est servi au commencement du christianisme? Il n'est pas moins certain que, parmi ceux qui y ont travaillé, il y a eu des hommes qui ont imité le désintéressement, la pauvreté, le courage et la constance des apôtres; sur quoi fondé soutiendra-t-on que Dieu n'a pas coopéré à leur zèle, comme il a fait à celui des premiers prédicateurs de l'Evangile, par des moyens surnaturels? Ce zèle a produit les mêmes effets, donc il a eu les mêmes causes. Ces saints hommes ont obéi au commandement de Jésus-Christ, ils ont compté sur ses promesses, ils se sont sacrifiés pour lui et pour le salut de leurs frères; ceux qui les accusent des vices les plus odieux, manquent tout à la fois aux règles de la saine critique, et à la reconnoissance qu'ils doivent à Dieu pour la conversion de leurs aïeux. *Voy.* MISSIONS.

Dans tous les siècles il a pu y avoir trop de crédulité d'une part et un faux zèle de l'autre; mais il en a été de même du temps des apôtres, puisque saint Jean ordonnoit aux fidèles de ne pas croire à tout esprit, mais de mettre les esprits à l'épreuve, pour savoir s'ils sont de Dieu, *I. Joan.*, c. 4, ℣. 1, et que saint Paul prescrivoit des précautions pour n'y pas être trompé. Plusieurs incrédules tournoient en ridicule les révélations dont parloit saint Cyprien. S'ensuit-il de là que Dieu n'est l'auteur d'aucune révélation ni d'aucun miracle? Ce n'est donc pas selon les intérêts de système qu'il faut en juger, mais selon les règles de sagesse et de circonspection prescrites par les apôtres. Pour nous qui n'avons ni deux poids ni deux mesures, nous croyons que le bras du Seigneur n'est pas raccourci, qu'il a toujours voulu la conversion des peuples, et qu'il n'a pas cessé d'y coopérer; qu'il ne veille pas moins sur son Eglise dans un siècle que dans un autre; qu'un auteur digne de foi qui atteste un fait surnaturel doit être cru, dans quelque

pays et dans quelque siècle qu'il ait vécu.

Il est impossible que, pendant un espace de dix-sept cents ans, il n'y ait pas eu une infinité de personnes qui ont cru faussement avoir eu des *visions prophétiques*, ou avoir reçu des révélations. Souvent on ne s'est pas donné la peine de les examiner, parce que ces faits n'avoient aucune relation avec le dogme, ni aucune influence sur la doctrine de l'Eglise; ainsi le laps des temps leur a donné un certain crédit. Les protestants ont eu grand soin de les recueillir, d'en contester l'authenticité, et surtout d'y jeter du ridicule. Ils en ont conclu que les dogmes et les usages de l'Eglise catholique qui leur déplaisent n'ont été fondés que sur des fables et des impostures. C'est comme si l'on disoit : de tout temps il y a eu de faux monnoyeurs et de la fausse monnoie; donc il faut bannir du commerce toute espèce de monnoie.

Vision de Constantin. *Voyez* Constantin.

VISITATION, fête célébrée dans l'Eglise romaine en mémoire de la visite que la sainte Vierge rendit à sa cousine Elisabeth. Il est dit dans l'Evangile, *Luc.*, c. 1, ỳ. 36, que l'ange Gabriel, en annonçant à Marie le mystère de l'incarnation, lui apprit que sainte Elisabeth, sa cousine, qui jusqu'alors avoit été stérile, étoit grosse de six mois; que Marie s'empressa d'aller voir cette parente qui demeuroit avec Zacharie son mari dans une des villes de la tribu de Juda. Il paroît que c'étoit à Hébron, ville située à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. On présume que la sainte Vierge partit le 26 mars, et arriva le 30 à Hébron. Elisabeth n'eut pas plutôt entendu sa voix, qu'elle sentit son enfant tressailler dans son sein : elle lui dit : « Vous êtes » bénie entre toutes les femmes, et le » fruit de vos entrailles est béni. » Ce fut alors que Marie prononça le cantique sublime qui commence par *Magnificat*, et que l'Eglise répète tous les jours dans l'office divin. Après avoir demeuré environ trois mois chez sa cousine, elle retourna à Nazareth; peu importe de savoir si elle partit avant ou après les couches d'Elisabeth.

Il est bon de remarquer que ces deux saintes personnes ont montré dans cette circonstance des connoissances et des lumières qu'elles ne pouvoient naturellement avoir. Il est dit qu'Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit, elle s'écria : « D'où me vient cette faveur, que la » mère de mon Seigneur vienne à moi? » L'enfant que je porte vient de tres- » saillir de joie. Vous êtes heureuse d'a- » voir cru, parce que tout ce qui vous a » été dit par le Seigneur s'accomplira. » Ainsi Elisabeth sut par révélation tout ce que l'ange du Seigneur avoit dit à Marie, et comprit le mystère de l'incarnation. Elle ajoute que le mouvement de son enfant a été un tressaillement *de joie;* ce ne fut donc pas un mouvement naturel. On en conclut que Jean-Baptiste dans le sein de sa mère fut éclairé d'une lumière divine, et fut sanctifié par la présence du Verbe incarné dans le sein de Marie. La sainte Vierge de son côté loue le Seigneur dans le style le plus sublime des prophètes, et montre l'humilité la plus profonde; elle rappelle le souvenir des grandes choses que Dieu a faites en faveur de son peuple, et reconnoît en elle l'accomplissement des promesses qu'il avoit faites à Abraham et à sa postérité.

Les commentateurs protestants paroissent peu touchés de toutes ces circonstances; ils semblent n'y rien voir de surnaturel; on est scandalisé en lisant les remarques toutes profanes de Beausobre sur ce chapitre de saint Luc; il y affecte de comparer plusieurs expressions de la sainte Vierge avec celles des auteurs païens.

Quant à l'institution de la fête, le premier qui ait pensé à l'établir est saint Bonaventure, général de l'ordre de saint François; il en fit un décret dans un chapitre général tenu à Pise, l'an 1263, pour toutes les églises de son ordre. Dans le siècle suivant, le pape Urbain étendit cette fête à toute l'Eglise; sa bulle, qui est de l'an 1379, ne fut publiée que l'année suivante par Boniface IX son successeur. En 1431, le con-

cile de Bâle l'ordonna de même pour toute l'Eglise et en fixa le jour au 2 juillet.

Quoique cette institution ne soit pas ancienne, elle est très-conforme à l'esprit du christianisme, qui est de nous rappeler souvent en mémoire les principales circonstances des mystères de notre rédemption. La sainte Vierge elle-même nous en a donné l'exemple, puisqu'elle célèbre dans son cantique les bienfaits que Dieu avoit accordés à son peuple, mais qui ne sont pas d'un aussi grand prix que ceux dont il nous a comblés par l'incarnation de son Fils.

VISITATION (religieuses de la), ordre fondé l'an 1610, à Annecy en Savoie, par saint François de Sales, et par sainte Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal. Ce ne fut dans son origine qu'une congrégation de filles et de veuves destinées à visiter, à consoler et à soulager les malades et les pauvres, et qui prenoient pour modèle la sainte Vierge dans la visite qu'elle fit à sa cousine; elles ne firent d'abord que des vœux simples. Mais par le conseil du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, saint François de Sales consentit, contre son premier dessein, à ériger cette congrégation en ordre religieux, afin de lui donner plus de solidité. Il est principalement destiné aux personnes d'un tempérament foible, et qui ne pourroient pas soutenir un régime austère. Il y en a trois maisons à Paris. Ordinairement ces religieuses prennent de jeunes personnes en pension, pour les élever dans la crainte de Dieu et les former à la piété. Cet institut a été confirmé par Paul V.

VOCATION; ce terme, dans le nouveau Testament, signifie ordinairement le bienfait que Dieu a daigné accorder aux Juifs et aux Gentils en les appelant à croire en Jésus-Christ, par la prédication de l'Evangile. Saint Paul nomme constamment les fidèles, les bien-aimés de Dieu, appelés à la sainteté : *dilectis Dei, vocatis sanctis*, Rom., c. 1, ℣. 7, etc. Saint Pierre, *Epist.* 1, cap. 1, ℣. 10, les exhorte à rendre certaine, par de bonnes œuvres, leur *vocation* et le choix que Dieu a fait d'eux. En second lieu, *vocation* désigne aussi la destination d'un homme à un ministère particulier; ainsi saint Paul se dit appelé à l'apostolat, *vocatus apostolus*, Rom., c. 1, ℣. 1. Il décide que personne ne doit s'attribuer l'honneur du pontificat, s'il n'y est appelé de Dieu, comme Aaron, *Hebr.*, cap. 5, ℣. 4. En troisième lieu, il exprime l'état dans lequel étoit un homme lorsqu'il a été appelé à la foi. « Voyez votre *vocation*, dit l'Apôtre; » *I. Cor.*, cap. 1, ℣. 16, il n'y a parmi » vous ni beaucoup de sages ou de sa- » vants, ni beaucoup d'hommes puis- » sants, ni un grand nombre de nobles, » et c. 7, ℣. 20 : « Que chacun demeure » dans la *vocation*, ou dans l'état de vie » dans lequel il a été appelé à la foi, » circoncis ou incirconcis, libre ou es- » clave, marié ou célibataire. »

Mais il y a quelques passages de saint Paul dans lesquels le mot de *vocation* mérite une attention particulière. *Rom.*, cap. 8, ℣. 28, il dit : « Nous savons que » tout contribue au bien de ceux qui » aiment Dieu, *secundùm propositum*. » Car ceux qu'il a prévus, il les a aussi » prédestinés à devenir conformes à l'i- » mage de son Fils.... Ceux qu'il a pré- » destinés, il les a aussi appelés; ceux » qu'il a appelés, il les a rendus justes, » il les a aussi glorifiés. » Il est question de savoir ce que saint Paul entend par *vocation selon le dessein de Dieu*, ou ce que signifie *propositum* dans le style de cet apôtre.

Rom., cap. 4, ℣. 5, il dit : « Au fidèle » qui croit en celui qui justifie l'impie, » sa foi est réputée à justice, *selon le* » *dessein* de la grâce de Dieu; » cap. 9, ℣. 11, après avoir parlé de Jacob et d'Esaü, il observe qu'avant leur naissance, et avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal, « il fut dit, non en vertu de » leurs œuvres, mais d'une *vocation* » divine, *l'aîné sera le serviteur du ca-* » *det*, afin que *le dessein de Dieu* fût » accompli selon son choix. » *Ephes.*, c. 1, ℣. 5 : « Dieu nous a prédestinés à » être adoptés pour ses enfants, par Jé- » sus-Christ et pour lui, *selon le dessein* » de sa volonté; » Saint Paul le répète,

ibid., ỳ. 11. Enfin, *II. Tim.*, cap. 1, ỳ. 9 : « Dieu nous a délivrés et nous a » appelés par sa *vocation* sainte, non » selon nos œuvres, *mais selon son des-* » *sein* et sa grâce qu'il nous a donnée en » Jésus-Christ avant la révolution des » temps. » Dans tous ces passages le dessein de Dieu est exprimé par *propositum.*

Après les avoir comparés, il nous paroît évident que par ce terme saint Paul a entendu le dessein que Dieu a eu en appelant à la foi ceux qu'il lui a plu, non à cause de leurs mérites présents ou futurs, mais par un choix très-libre et très-gratuit, dessein et choix qui sont une vraie prédestination, puisque Dieu n'exécute rien dans le temps, sans l'avoir résolu de toute éternité. Aussi saint Augustin, liv. 2, *contra duas epist. Pelag.*, cap. 9, n. 22, a cité ces mêmes passages, et les a ainsi expliqués contre les pélagiens, qui entendoient par *propositum*, non le dessein gratuit et miséricordieux de Dieu, mais le bon dessein ou les bonnes dispositions de l'homme.

Le saint docteur dit à ce sujet : « Ces » gens-là ignorent que quand il est parlé » de ceux qui ont été appelés *selon le* » *dessein*, il est question, non du des- » sein de l'homme, mais de celui de » Dieu, par lequel il a élu avant la créa- » tion du monde ceux qu'il a prévus et » prédestinés à être conformes à l'image » de son Fils. Car tous ceux qui ont été » appelés ne l'ont pas été *selon le des-* » *sein*, puisqu'il y a beaucoup d'appelés » et peu d'élus ; ceux-là ont donc été » appelés *selon le dessein*, qui ont été » élus avant la création du monde. » Les partisans de la prédestination absolue ont trouvé bon de supposer que, par *les élus*, saint Augustin a entendu les bienheureux, et par *le dessein de Dieu*, la prédestination à la gloire éternelle. Il n'en est rien. 1° Il s'agissoit seulement dans cet endroit de prouver contre les pélagiens que la prédestination à la grâce et à la foi est purement gratuite, indépendante de tout mérite et de toute bonne disposition de la part de l'homme, jamais il n'y a eu aucune dispute entre saint Augustin et les pélagiens touchant la prédestination à la gloire éternelle ; si donc le saint docteur semble confondre quelquefois ces deux prédestinations, cela ne peut pas obscurcir le vrai sens des paroles de saint Paul. 2° Il est évident que, dans tous les passages cités, l'apôtre s'est uniquement proposé de prouver que la grâce de la foi accordée, soit aux Juifs soit aux gentils, n'a pas été la récompense de leurs œuvres ni de leurs vertus, mais une grâce, un don gratuit de la miséricorde de Dieu. A quel propos saint Augustin auroit-il détourné ce sens? 3° Lorsque saint Paul et saint Augustin disent que les fidèles sont prédestinés de Dieu à être conformes à l'image de son Fils, il ne s'agit pas d'une conformité dans la gloire éternelle, mais dans la sainteté et la vertu. *I. Cor.*, cap. 15, ỳ. 49, l'apôtre dit : « De même que » nous avons porté l'image de l'homme » terrestre, portons aussi l'image de » l'homme céleste. » *II. Cor.*, cap. 3, ỳ. 18, après avoir parlé de l'aveuglement des Juifs, il ajoute : « Pour nous » qui voyons la gloire du Seigneur à » découvert, nous sommes transformés » en son image, et nous allons de clarté » en clarté, comme éclairés par l'esprit » de Dieu. » *Coloss.*, cap. 3, ỳ. 10 : « Revêtez-vous de l'homme nouveau qui » devient tel par la connoissance, selon » l'image de celui qui l'a créé. » Ce n'est point là une conformité dans la gloire. 4° Enfin, lorsque saint Augustin dit que tous n'ont pas été appelés *selon le dessein de Dieu*, il entend évidemment que tous n'ont pas correspondu à ce dessein ; et qu'en citant le mot *beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*, il a entendu comme l'Evangile et comme saint Paul, que peu de personnes ont correspondu à leur *vocation* à la foi, puisque saint Paul nomme constamment les fidèles, *les élus de Dieu*. Voy. PRÉDESTINATION.

L'on convient généralement que, pour embrasser l'état ecclésiastique ou l'état religieux, il faut y être appelé par une *vocation* spéciale de Dieu. Comme ces deux états imposent des devoirs particuliers et souvent pénibles à ceux qui y sont engagés, on ne peut espérer de les

remplir à moins que l'on ne reçoive de Dieu les grâces nécessaires, et il y auroit de la témérité à les attendre, si l'on avoit disposé de soi-même contre la volonté de Dieu. Sans doute il ne révèle point à chaque particulier le sort qu'il lui destine, mais il y a des signes par lesquels on peut juger prudemment que l'on est appelé à tel état plutôt qu'à tel autre. Une inclination constante et longtemps éprouvée à s'y consacrer, un goût décidé pour les pratiques et les devoirs qu'il impose, un long exercice des vertus qu'il exige, un détachement absolu de tout intérêt et de tout motif temporel, voilà des marques non équivoques d'une *vocation* solide. C'est pour s'en assurer qu'ont été établis les divers ordres de la cléricature et les séminaires pour l'état ecclésiastique, les épreuves et le noviciat pour l'état religieux. Ceux qui ont de la peine à s'y soumettre doivent se défier beaucoup de leur *vocation*, et craindre que les engagements qu'ils formeront ne soient pour eux une source de malheurs pour ce monde et pour l'autre.

Ces considérations nous font comprendre la grièveté du crime des parents qui veulent forcer la *vocation* de leurs enfants, et de ceux qui séduisent ces derniers et leur persuadent faussement que tel état leur convient, qui leur en représentent les avantages, sans leur en exposer les devoirs et les inconvénients, etc. Mais, par la vigilance et les précautions qu'apportent les pasteurs dans l'examen des sujets, le malheur des fausses *vocations* est beaucoup plus rare qu'on ne le croit communément dans le monde.

VOEU, promesse que l'on fait à Dieu d'une chose que l'on croit lui être agréable, et à laquelle on n'est pas obligé d'ailleurs. C'est ce qu'entendent les théologiens, lorsqu'ils disent que le *vœu* est *promissio de meliori bono*. Promettre à Dieu d'accomplir tel commandement qu'il nous fait, ou d'éviter telle chose qu'il nous défend, ce n'est pas un *vœu*, parce que nous y sommes obligés d'ailleurs par sa loi.

Est-il permis et louable de faire des *vœux*, et lorsqu'on en a fait est-on obligé de les accomplir? Cela ne peut être mis en question que par ceux qui ne veulent pas avouer qu'il y a de bonnes œuvres de surérogation, que Jésus-Christ nous a donné des conseils de perfection, et qu'il y a du mérite à les pratiquer. C'est une erreur des protestants, que nous avons réfutée ailleurs. *Voyez* ŒUVRES, CONSEILS ÉVANGÉLIQUES. Quand le bon sens ne suffiroit pas pour nous persuader le contraire, l'histoire sainte nous en convaincroit.

En effet, Dieu n'a pas dédaigné les *vœux* que lui ont faits les patriarches; Jacob promet à Dieu de lui offrir la dîme de tous les biens que sa providence daignera lui accorder, et ce *vœu* est agréé de Dieu, *Gen.*, c. 28, ℣. 22; c. 31, ℣. 13. Ainsi en avoit agi Abraham, en donnant à Melchisédech la dîme des dépouilles qu'il avoit reprises sur les rois qu'il avoit vaincus, c. 14, ℣. 20. David fait *vœu* de bâtir un temple au Seigneur, et Dieu lui promet que cela sera exécuté par son fils. *II. Reg.*, c. 7, ℣. 13; *Ps.* 131, ℣. 2. Les principaux Israélites s'obligent à contribuer aux frais de cet édifice, et ils accomplissent leur *vœu*, *I. Paral.*, c. 29, ℣. 9.

Les livres de Moïse contiennent plusieurs lois touchant les différents *vœux* que l'on pouvoit faire, touchant l'obligation et la manière de les accomplir. Nous voyons, *Levit.*, c. 27, ℣. 1, qu'un homme ou une femme libre pouvoient se vouer au service du Seigneur dans son tabernacle, qu'un père pouvoit y consacrer un de ses enfants ou un esclave. Dans la suite on nomma ces derniers *nathinéens*, donnés à Dieu. *Voyez* ce mot. S'ils n'accomplissoient pas ce *vœu*, ils devoient être rachetés par un prix que la loi avoit fixé. Nous lisons encore, *Num.*, c. 6, ℣. 1, qu'un homme ou une femme pouvoit faire le *vœu* du nazaréat pour un temps ou pour toujours, et que ce *vœu* les obligeoit à certaines abstinences: il est dit, ℣. 8, qu'un nazaréen est consacré à Dieu, *Sanctus Domino*; Samson, Samuel, Jean-Baptiste, en sont des exemples. *Voyez* NAZARÉAT, RÉCHABITES. Nous avons parlé

de la fille de Jephté en son lieu. *Voyez* JEPHTÉ. L'obligation d'accomplir les *vœux* est clairement établie, *Deut.*, c. 23, ℣. 21; *Job*, cap. 22, ℣. 27; *Ps.* 65, ℣ 13; *Eccl.*, c. 5, ℣. 3, etc.

Quoique les protestants aient beaucoup déclamé contre les *vœux* en général, les commentateurs anglois de la Bible de Chais, dans leurs notes sur le *Lévitique* et sur les *Nombres*, ont très-bien expliqué la nature des *vœux* dont il y est parlé; ils en ont reconnu la sainteté et l'obligation de les accomplir.

Cependant quelques incrédules ont prétendu qu'un *vœu* conditionnel, tel que celui de Jacob, est indécent; c'est, disent-ils, une espèce de marché fait avec la Divinité, par lequel l'homme semble lui imposer des lois et lui prescrire des conditions: conduite intéressée et mercenaire que Dieu ne peut pas approuver. Fausse décision. Lorsque Jacob dit: « Si le Seigneur daigne me protéger, me ramener sain et sauf, et » m'accorder ses bienfaits, je lui donnerai la dîme de tout ce que je possé- » derai. » Ce n'est ni un marché ni une marque d'ambition, mais une promesse de reconnoissance; Jacob se prescrit à lui-même, et non à Dieu, une loi à laquelle il n'étoit pas tenu d'ailleurs. S'il n'avoit reçu de Dieu aucun bien temporel, il n'auroit pas pu lui en payer la dîme; si Anne, mère de Samuel, n'avoit pas obtenu de Dieu un fils en conséquence de son *vœu*, elle n'auroit pas été dans le cas de le consacrer au Seigneur; si les compagnons de Jonas n'avoient pas été sauvés du naufrage, ils n'auroient pas été dans l'obligation d'accomplir les *vœux* qu'ils avoient faits au fort de la tempête, *Joan.*, c. 1, ℣. 16. Puisqu'il est louable de témoigner à Dieu de la reconnoissance, il est louable aussi de le lui promettre.

Puisqu'il a plu au Seigneur d'agréer les *vœux* des hommes sous la loi de nature et sous celle de Moïse, y a-t-il des raisons de croire qu'il n'en veut plus sous celle de l'Evangile? Ce seroit à ceux qui les blâment de le prouver. On ne peut pas les envisager comme des pratiques de la loi cérémonielle, puisqu'ils sont plus anciens que cette loi, et que les apôtres mêmes en ont fait. Postérieurement au concile de Jérusalem, dans lequel il avoit été décidé que les cérémonies mosaïques ne servoient plus de rien au salut, *Act.*, c. 15, saint Paul fit encore le *vœu* du nazaréat, et l'accomplit à Jérusalem, c. 18, ℣. 18; c. 21, ℣. 16. Au mot CÉLIBAT, nous avons cité ce qu'a dit Jésus-Christ de ceux qui l'ont embrassé *pour le royaume des cieux*; qu'ils l'aient fait par un *vœu* ou par une résolution ferme et irrévocable, cela est égal. Puisque Jésus-Christ a donné des conseils de perfection, et qu'il y a du mérite à les pratiquer, il y en a aussi à les promettre par un *vœu*, et c'est à quoi engagent les *vœux* solennels de religion.

Ceux qui soutiennent le contraire ont prétendu que ces *vœux* ont été inconnus dans l'Eglise jusqu'au quatrième siècle, que c'est saint Basile qui les y a introduits, ou du moins qui en a parlé le premier. Ils sont dans l'erreur, 1° saint Paul, *I. Tim.*, c. 5, ℣. 11 et 12, parlant des jeunes veuves qui veulent se remarier, dit qu'*elles ont violé leur premier engagement : primam fidem irritam fecerunt.* Nous soutenons que cela doit s'entendre d'un *vœu* ou d'une promesse solennelle que ces femmes avoient fait de vivre dans la continence; ainsi l'entendent les interprètes catholiques et les protestants les plus sensés. On ne peut pas prouver que les filles d'un certain âge ne fussent pas admises dès lors à faire de même; saint Ignace les met de pair, *Epist. ad Smyrn.*, n. 13.

2° Au troisième siècle, Tertullien appelle les vierges, *les épouses du Seigneur*, des personnes *consacrées au siècle futur*, et qui ont mis *un sceau à leur chair;* il fait mention expresse du vœu *de continence de Virgin. velandis*, c. 11. Saint Cyprien, *Epist.* 61, (*al.* 4.) *ad Pompon.*, parlant des vierges, dit: « Si par un engagement de fidélité, *ex* » *fide*, elles se sont consacrées à Jésus- » Christ, qu'elles persévèrent en vivant » dans la pureté et la chasteté. » Il regarde l'infidélité d'une vierge comme un adultère commis contre Jésus-Christ.

Cela suppose une promesse ou un *vœu* qu'elles ont fait.

3° Le concile d'Ancyre, tenu l'an 313, avant l'épiscopat de saint Basile, décide, *can.* 19, que toutes celles qui violeront leur profession de virginité, seront soumises comme les bigames à un ou deux ans d'excommunication; celui de Valence en Dauphiné, l'an 374, veut qu'on leur diffère la pénitence jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à Dieu. Il n'auroit pas été juste de leur infliger une peine, si elles n'avoient pas fait un *vœu*. Cette discipline fut confirmée par le concile général de Chalcédoine, et par plusieurs autres tenus en Occident; elle étoit donc la même chez les Grecs et chez les Latins. Aussi la pratique des *vœux* monastiques a persévéré constamment et dure encore chez les nestoriens, chez les eutychiens ou jacobites, chez les maronites syriens et chez les Grecs schismatiques.

Si les prétendus réformateurs avoient été mieux instruits, ils n'auroient pas déclamé avec tant d'indécence contre les *vœux* en général, surtout contre les *vœux* solennels de religion, ils auroient respecté les monastères, et ils n'auroient pas fourni aux incrédules les invectives que ces derniers ne cessent de répéter. Ils disent que c'est attenter aux droits de Dieu, de nous priver de la liberté naturelle qu'il nous a donnée; qu'il y a de la témérité à nous imposer nous-mêmes une obligation perpétuelle, sans savoir si nous aurons la force et la constante de la remplir. Ordinairement les *vœux* sont un effet de la légèreté de la jeunesse, d'un accès de mélancolie passagère, de la séduction ou du despotisme des parents, et sont presque toujours suivis d'un repentir amer; loin d'être utiles à la société, ils la privent des services que pourroient lui rendre des personnes de l'un et de l'autre sexe qui se vouent à la clôture et à l'inutilité.

Folle censure s'il en fut jamais; déjà nous en avons démontré l'absurdité aux mot Célibat, Moine, Religieuse; mais nous ne devons pas nous lasser de répondre à des reproches toujours renaissants et variés en cent manières. Ceux qui les font devroient commencer par prouver que l'homme est né avec une liberté naturelle illimitée, que c'est un bien pour lui, par conséquent que toute loi quelconque est un attentat contre ce don de la nature. Nous soutenons au contraire qu'une telle liberté seroit pour lui à tous égards le plus grand de tous les maux. Comme la plupart de nos semblables sont nés avec plus de penchant au vice qu'à la vertu, le plus grand avantage pour eux et pour la société seroit qu'ils fussent enchaînés d'abord; Dieu l'a ainsi décidé, en disant qu'il est bon à l'homme de porter le joug dès l'enfance, *Tren.*, c. 3, ℣. 27. Tel est devenu méchant et dépravé, qui auroit été très-vertueux s'il avoit vécu sous l'empire d'une loi qui eût écarté de lui les tentations du vice. Enfin, si la liberté est un don si précieux, il faut laisser à chacun la liberté de choisir tel état, et d'embrasser tel genre de vie qu'il lui plaît.

Puisque la religion a le pouvoir de nous faire aimer les lois qui nous sont imposées par les hommes, pourquoi ne réussiroit-elle pas à nous faire chérir celles que nous nous sommes prescrites par un choix libre et réfléchi? Jésus-Christ dit: « Chargez-vous de mon joug, » il est doux, et mon fardeau est léger; » vous y trouverez le repos de vos » âmes. » *Matth.*, c. 11, ℣. 29. Ceux qui se sentent appelés par une inclination constante à se charger du joug des conseils évangéliques, peuvent-ils se défier de cette parole du Sauveur?

Quand il seroit vrai qu'un grand nombre s'en repentent dans la suite, il s'ensuivroit seulement qu'ils sont naturellement inconstants et qu'ils n'auroient pas été plus heureux dans un autre état. La plupart de ceux qui se sont engagés dans le mariage s'en repentent de même; de là nos philosophes ont conclu que le divorce devroit être permis; ils ont aussi mal raisonné sur un de ces sujets que sur l'autre. Il n'est certainement pas de l'intérêt de la société de favoriser l'inconstance humaine, il n'y auroit plus rien de solide ni de stable dans la vie civile. On voit tous les jours

des hommes aussi ennuyés de leur liberté que les autres le sont de leur engagement, mais ce ne sont pas ceux qui rendent le plus de services au public. Au reste nous avons déjà observé plus d'une fois que cette prétendue multitude de personnes dégoûtées de leur état, repentantes et malheureuses dans les cloîtres, sont une fausse imagination des incrédules.

On ne doit pas être surpris de voir des écrivains sans religion condamner tout ce qui se fait par religion ; mais il y a lieu de s'étonner, lorsque l'on en trouve qui se donnent pour chrétiens, et qui déclament contre les *vœux* d'une manière plus scandaleuse que les incrédules mêmes. C'est ce qu'a fait l'auteur de l'ouvrage intitulé : *les Inconvénients du célibat des prêtres*, c. 16. Il a compilé toutes les objections des protestants, il n'y a rien ajouté que des absurdités et des contradictions. Il dit d'abord qu'il est juste et louable de vouer à Dieu une partie de ce qui nous appartient, mais que cela est superflu, parce que Dieu n'en a pas besoin, et que cela ne tourne qu'au profit de ses ministres.

Il ne nous est pas donné de concevoir en quel sens des offrandes superflues peuvent êtres justes et louables. Quoique Dieu n'ait besoin de rien, il avoit cependant ordonné des offrandes dans l'ancien Testament, et Jésus-Christ les a louées dans l'Evangile, *Matth.*, c. 5, ℣. 24 ; *Luc.*, c. 21, ℣. 3 et 4, etc. « J'ai » dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu, » vous n'avez pas besoin de mes biens. » C'étoit le langage de David, *psaume* 15, ℣. 2. Personne néanmoins ne fit jamais au Seigneur de plus riches offrandes que ce roi ; Salomon son fils s'exprimoit de même, et n'en suivit pas moins son exemple. Du moins les holocaustes ne tournoient point au profit des prêtres, puisque toute la victime étoit consumée par le feu, nous ne voyons pas non plus en quoi ils ont profité des dons de David et de Salomon. *Voyez* OFFRANDE.

Notre critique prétend que le nazaréat n'obligeoit à rien de gênant ; il se trompe. Dans les climats chauds une longue chevelure est incommode ; les Orientaux se sont toujours rasé la tête, ils le font encore aujourd'hui. L'abstinence des liqueurs fortes leur est plus difficile qu'à nous ; les mahométans à qui leur loi en interdit l'usage y suppléent par le moyen de l'opium. Il est probable d'ailleurs que les nazaréens étoient encore assujettis à d'autres observances dont l'Ecriture n'a point parlé. *Voy.* NAZARÉAT.

Il y a, continue le même censeur, des *vœux* illégitimes, il y en a de téméraires ; notre volonté est trop inconstante pour supporter des chaînes éternelles. Nous répondons qu'il y a aussi des mariages illégitimes, et un très-grand nombre sont téméraires : ils sont cependant indissolubles, dès qu'ils ne sont pas nuls. Encore une fois, l'on ne peut pas faire une seule objection contre les *vœux* perpétuels, qui ne puisse se tourner contre l'indissolubilité du mariage. Un *vœu* téméraire peut être commué, quelquefois on peut en être dispensé ; on permet souvent à un religieux mécontent de son ordre, de passer dans un autre, etc. Les personnes mariées n'ont pas les mêmes ressources, parce que l'intérêt de la société s'y oppose.

Pour fixer, dit-il, notre inconstance, c'est un mauvais moyen d'asservir le corps, en laissant les désirs libres, et de mettre nos penchants en contradiction avec nos devoirs : s'il avoit réfléchi avant d'écrire, il auroit compris que le *vœu* de chasteté, par exemple, ne laisse pas plus libres les désirs de l'incontinence, que le mariage ne laisse libres les désirs de l'adultère, et que tout désir réfléchi d'une chose illégitime est criminel par lui-même ; il auroit senti que toute la loi qui nous gêne met en contradiction nos devoirs avec nos penchants, et que pour laisser un libre cours à notre inconstance, il faudroit supprimer tous les engagements et toutes les lois. Nous convenons que tout homme né avec un penchant violent à l'impudicité agiroit témérairement en faisant le *vœu* de chasteté, mais il ne s'ensuit rien : tous les hommes ne sont pas dans ce cas ; il en est un plus grand nombre pour qui la continence n'a rien de pénible.

Selon lui, tous les *vœux* possibles ne peuvent pas faire éclore une nouvelle vertu ; les règles monastiques ne commandent que des puérilités, ne tendent qu'à exercer le despotisme des chefs, et à fatiguer inutilement la patience de ceux qui obéissent.

On croit entendre parler un déiste qui soutient que toutes les lois positives ne peuvent pas nous prescrire une seule vertu qui ne soit déjà commandée par la loi naturelle, que tout le reste ne contribue en rien à la perfection de l'homme ni du citoyen. Il n'est pas besoin de créer des vertus nouvelles, mais de pratiquer les anciennes ; or, la chasteté, la pauvreté volontaire, l'obéissance, la piété, la charité fraternelle, la mortification, etc., sont des vertus ; nous l'avons prouvé en son lieu. C'est une absurdité d'imaginer qu'un supérieur de religieux ne commande à ses inférieurs que pour le plaisir d'exercer son despotisme et de fatiguer leur patience ; on le feroit bientôt repentir de cet abus de son autorité.

Par décence ou par honte, l'auteur auroit dû s'abstenir de répéter les invectives des incrédules, d'écrire que le *vœu* d'obéissance est une renonciation à l'usage de la raison, qui fait d'un être raisonnable une brute et un automate. Ceux qui ont fait ce *vœu* pourront répondre qu'ils ont plus de raison et de bon sens que ceux qui leur insultent, puisque ceux-ci ne font que déraisonner. Que signifie en effet cette phrase : « Le » *vœu* de pauvreté est illusoire, puis- » qu'il conduit à ne manquer de rien : » l'indigence et la mendicité sont une » tentation plus dangereuse que les ri- » chesses ? » Nous ne concevons pas comment ceux qui ne manquent de rien sont néanmoins dans l'indigence. L'auteur n'a pas vu qu'il lançoit un sarcasme contre Jésus-Christ même. Ce divin Maître envoyant ses disciples prêcher l'Evangile, leur défend de porter avec eux de l'argent ni des provisions, *Matth.*, cap. 10, ℣. 9 ; il leur demande ensuite : « Lorsque je vous ai envoyés, avez-vous » manqué de rien? Ils lui répondent : » Non, Seigneur. » *Luc.*, c. 22, ℣. 35. S'ensuit-il de là que le commandement de Jésus-Christ étoit illusoire ! Aux mots Pauvreté et Mendiant, nous avons justifié ceux qui imitent la conduite des apôtres.

Oserons-nous relever ce qu'a dit ce critique licencieux contre le *vœu* de chasteté ? « Il n'est pas permis, dit-il, » de vouer ce qui n'est pas en notre » puissance ; or, l'Ecriture nous assure » que la continence est un don de Dieu : » il y a de la témérité à juger qu'il nous » l'a donnée ou qu'il nous la donnera, » et à vouloir l'y forcer. » Morale scandaleuse. Toute autre vertu est aussi un don de Dieu, conclurons-nous qu'aucune n'est en notre puissance? Les disciples du Sauveur lui firent cette objection touchant la pauvreté ; il leur répondit : « Cela est impossible selon les hommes, » mais cela est possible à Dieu. » *Matth.*, c. 19, ℣. 26. Il nous assure que nous obtiendrons de son Père tout ce que nous lui demanderons avec confiance, c. 18, ℣. 19 ; c. 21, ℣, 20 : il n'en a pas excepté la chasteté. Ce n'est donc pas une témérité que de compter sur cette promesse, et il est absurde de supposer que prier avec confiance et persévérance, c'est vouloir *forcer Dieu*. Jésus-Christ nous exhorte à cette espèce d'importunité qui semble vouloir faire violence à Dieu, *Luc.*, cap. 11, ℣. 8, etc. Lorsque saint Paul commandoit la chasteté à tous les fidèles, il supposoit sans doute qu'elle étoit en leur pouvoir, qu'ils pouvoient du moins l'obtenir de Dieu par leurs prières.

« Peut-on, continue notre disserta- » teur, promettre de n'avoir jamais de » désir ? Si on les a, il vaut mieux, dit » saint Paul, se marier, que de brûler : » Nous soutenons que l'on peut et que l'on doit promettre de n'avoir jamais de désirs volontaires, réfléchis et délibérés, parce qu'ils sont criminels ; que les désirs indélibérés, involontaires, et auxquels on résiste, ne sont pas des péchés, mais des épreuves pour la vertu. Saint Paul ne commande ni ne conseille le mariage à ceux qui ont des désirs, mais à ceux qui ne sont pas continents, *quod si non se continent, nubant*, I. Cor.,

c. 7, ℣. 9. Ainsi par *brûler* saint Paul n'entend pas avoir des désirs involontaires, mais y consentir et y succomber. Cette falsification du texte de l'apôtre est un vol que l'auteur a fait aux protestants.

Il ne sert à rien de rappeler les crimes de quelques vierges infidèles à leur *vœu*, dont saint Jérôme a fait mention dans sa dix-huitième lettre à Eustochium ; il n'a pas rapporté de même toutes les turpitudes des filles non mariées et des femmes adultères, la liste en auroit été trop longue. Les vierges peu chastes ne sont pas tombées dans l'incontinence parce qu'elles avoient fait des *vœux*, elles y seroient tombées encore plus aisément, si elles n'en avoient point fait. Il est absurde d'attribuer un crime aux précautions mêmes que l'on avoit prises pour s'en préserver. Si l'on veut y réfléchir, on verra qu'une personne qui a fait *vœu* de chasteté n'est obligée à rien de plus que celle qui est réduite à vivre dans le monde sans pouvoir se marier.

L'âge auquel les lois ecclésiastiques et civiles permettent les *vœux*, est assez mûr pour que les jeunes gens puissent savoir à quoi ils s'engagent et de quoi ils sont capables ; le temps des épreuves et du noviciat est assez long pour connoître par expérience les obligations, les peines, les inconvénients de l'état religieux. En considérant les communautés dans lesquelles on ne fait que des *vœux* simples, nous ne voyons pas qu'il en sorte un plus grand nombre de sujets qu'il n'en sort du noviciat des monastères où l'on fait des *vœux* perpétuels. Il n'est donc pas vrai que ces derniers soient des cachots dans lesquels gémissent le repentir, le regret, le désespoir. En général, plus les communautés observent une clôture sévère et inviolable, plus elles sont régulières, paisibles et heureuses ; quand il y arrive du désordre, il a toujours pour première cause la fréquentation des séculiers.

On ne cesse de répéter que les *vœux* monastiques enlèvent à la société une infinité de sujets qui pourroient lui être utiles. Nous soutenons au contraire que loin de les lui enlever, ces *vœux* lui assurent des services qui ne pourroient pas lui être rendus autrement d'une manière aussi efficace. Trouveroit-on beaucoup de personnes qui voulussent se consacrer au service des hôpitaux, au soulagement des malades pauvres ou incurables, au soin des orphelins et des enfants abandonnés, à l'instruction des ignorants, et à d'autres œuvres de charité auxquelles le clergé séculier ne peut pas suffire, s'il n'y en avoit pas un grand nombre des deux sexes qui le font par *vœu* et par motif de religion ? Sans les *vœux*, aucun des établissements destinés à secourir l'humanité souffrante, ne seroit ni stable ni solide.

Nous ajoutons encore que les ordres mêmes qui gardent la clôture n'ont jamais été plus nécessaires qu'aujourd'hui. Dans un siècle corrompu par le luxe, par la licence des mœurs et par l'irréligion, dans lequel les revers de fortune sont fréquents, les mariages difficiles et souvent malheureux il faut des asiles où puissent se retirer ceux qui n'ont rien à espérer dans le monde, où la vertu pauvre et méprisée puisse se cacher et trouver le repos, où la simplicité des mœurs fasse prescription contre la perversité publique, et serve d'apologie à l'Evangile. En dépit des clameurs de nos politiques incrédules, ces saintes retraites, presque aussi anciennes que le christianisme, subsisteront autant que lui.

Ce qui regarde la validité ou la nullité des dispenses, l'interprétation ou la commutation des *vœux*, est plus du ressort des canonistes que des théologiens.

Voeux du Baptême. On appelle ainsi les promesses que fait un catéchumène, lorsqu'avant d'être baptisé il renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Ce préliminaire a été prescrit dans la rigueur pour les adultes qui renonçoient à l'idolâtrie ou au culte des démons pour embrasser le christianisme. Lorsqu'on baptise un enfant, c'est le parrain et la marraine qui font ces promesses au nom du baptisé, alors elles ne regardent point le passé, mais l'avenir.

Parmi les hérétiques des derniers siècles, les uns avoient enseigné que les *vœux du baptême* annuloient tous les

autres *vœux* ; les autres, que les *vœux* du baptisé ne l'obligeoient pas à observer toute la loi chrétienne, mais seulement à croire en Jésus-Christ ; le concile de Trente a condamné les uns et les autres, *sess.* 7. *de Bapt.*, can. 7 et 9.

Les théologiens appellent aussi *vœu du baptême*, la volonté ou le désir de recevoir ce sacrement, lorsqu'on ne peut pas le recevoir en effet ; dans ce sens, ils disent que le baptême est absolument nécessaire, *vel in re vel in voto*, pour être sauvé. *Voy.* BAPTÊME. Dans le discours ordinaire, *vœu* signifie souvent *désir* ou *prière*.

VOIE ou CHEMIN, se prend souvent dans l'Ecriture sainte dans un sens figuré. Entrer dans la *voie* de toute la terre, c'est mourir ; la *voie* des nations, sont les usages et la religion : mais, lorsque Jésus-Christ dit à ses disciples, *Matt.*, c. 10, ℣. 5 : *N'allez point dans la* voie *des Nations*, cela signifie, n'allez point prêcher l'Evangile aux païens ; le moment n'en étoit pas encore arrivé. *Voie* se prend encore pour la conduite : il est dit, *Prov.*, cap. 6, ℣. 6 : « Que le » paresseux aille à la fourmi, et qu'il » considère les *voies* de cet animal. » Les *voies* de Dieu sont ses lois, ses volontés, ses desseins, la conduite de sa Providence. *Ps.* 202, ℣. 7, etc. Les *voies* de la paix, de la justice, de la vérité, sont les moyens qui y conduisent. Ce mot désigne aussi une profession, une secte, une religion ; *Act.*, c. 9, ℣. 2, Saul demanda des lettres pour le grand prêtre, afin que s'il trouvoit des gens de la secte chrétienne, *hujus viæ*, il les menât liés à Jérusalem. *La voie large* est une conduite relâchée qui conduit à la perdition ; la *voie étroite*, une vie vertueuse et régulière qui mène au salut.

VOILE, pièce de crêpe ou d'étoffe légère qui couvre la tête et une partie du visage. L'usage d'avoir la tête couverte dans les temples n'a point été le même chez les différents peuples, même parmi les adorateurs du vrai Dieu : mais la coutume la plus générale chez les anciens a été que les sacrificateurs exerçassent leurs fonctions avec la tête couverte d'un pan de leur robe, afin qu'ils fussent moins distraits, et qu'ils ne pussent porter leurs regards ni à droite ni à gauche. *Cornelius à Lapide* et d'autres ont observé que, chez les Juifs, les prêtres ne prioient et ne sacrifioient point à tête découverte dans le tabernacle ni dans le temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui étoit un ornement.

Quant aux usages modernes, le savant Assémani rapporte que le patriarche des nestoriens officie la tête couverte, que celui d'Alexandrie fait de même, ainsi que les moines de saint Antoine, les Cophtes, les Abyssins et les Syriens maronites. Cela n'est point étonnant chez les Orientaux qui ne se découvrent jamais la tête. En Occident, où c'est une marque de respect de se découvrir en présence d'une personne que l'on veut honorer, il a paru plus décent que les prêtres fissent leurs fonctions la tête découverte.

A l'égard du commun des fidèles, saint Paul a décidé que les hommes doivent prier à visage découvert, et il veut que les femmes soient voilées dans les temples, *I. Cor.*, c. 11. ℣. 10. En Afrique, du temps de Tertullien, les femmes alloient à l'église voilées ; on permit aux filles d'y paroître sans *voile* : ce privilége les flatta, mais Tertullien soutint que c'étoit un abus, et fit à ce sujet son livre *de Virginibus velandis*. Ceux qui en prenoient la défense prétendoient que cet honneur étoit dû à la virginité ; qu'il caractérisoit la sainteté des vierges ; qu'étant remarquables dans le temple du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur exemple. Tertullien ne goûtoit point ces raisons : où il y a de la gloire, dit-il, il y a de la vanité, de l'intérêt, de la contrainte, de la foiblesse ; or la virginité contrainte est la source de tous les crimes. Clément d'Alexandrie étoit d'avis que les filles doivent porter un *voile* dans l'église aussi bien que les femmes, afin de ne pas scandaliser les justes. Il y a encore des provinces en France où les filles ne vont à l'église qu'avec un *voile* blanc, et les femmes avec un *voile* noir.

Parmi nous, *prendre le voile*, c'est se faire religieuse, parce que c'est une

marque distinctive de cet état, et cet usage est ancien, il date au moins de la fin du quatrième siècle. Dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. 5, *in*-12, p. 173, il y a un mémoire dans lequel il est prouvé que la réception du *voile* n'étoit jamais séparée de la profession religieuse; qu'aucune fille n'en étoit revêtue qu'au moment où elle prononçoit ses vœux, et que c'étoit l'évêque qui faisoit cette cérémonie.

L'âge auquel les filles étoient admises à prendre le *voile* a varié dans les différents siècles. Vers l'an 1109, saint Hugues, abbé de Cluni, recommandant à ses successeurs l'abbaye de Martigny qu'il avoit fondée pour des religieuses, les exhorte à n'y recevoir aucun sujet avant l'âge de vingt ans. Deux cents ans après, sous Philippe le Long, l'on cite une charte de l'an 1317, par laquelle il paroît que l'on donnoit quelquefois le *voile* à de jeunes personnes de l'âge de huit ans, mais elles ne reçoivent pas la bénédiction solennelle qui étoit censée les attacher pour toujours à la vie religieuse; le *voile* n'étoit donc pas pour elles un engagement irrévocable. De même aujourd'hui la cérémonie de la vêture et le *voile* blanc, que l'on donne aux novices, n'est pas un lien pour elles; c'est par la profession ou par l'émission solennelle des vœux qu'elles s'engagent pour toujours. *Voyez* Oblats.

Voile du Temple. Il y avoit dans le temple de Jérusalem un *voile* d'étoffe précieuse, suspendu à deux colonnes, qui séparoit le sanctuaire, ou *le saint des saints*, dans lequel étoit l'arche d'alliance, d'avec le reste de l'enceinte nommée le *saint*, il étoit ainsi entre l'arche et l'autel sur lequel on brûloit les parfums. C'est ce *voile* qui se fendit du haut en bas, au moment de la mort de Jésus-Christ, *Matt.*, c. 27, ℣. 51.

Cette circonstance a paru remarquable aux Pères de l'Eglise; Dieu, disent-ils, témoignoit ainsi que le temple de Jérusalem n'étoit plus le sanctuaire dans lequel il vouloit habiter désormais, et que cet édifice seroit bientôt détruit; que le culte qu'il y avoit reçu jusqu'alors alloit faire place à un culte plus pur et plus agréable à ses yeux; saint Jean Chrysost., Homil. *de Cœmet. et Cruce*, n. 2, *op.*, t. 2, p. 404; saint Léon, *serm.* 2 et 8, *de Pass. Domini*, etc. Jésus-Christ lui-même l'avoit ainsi annoncé à la Samaritaine, *Joan.*, c. 4, ℣. 21.

Dans les églises chrétiennes on a fait usage de différentes espèces de *voiles*. On appeloit ainsi le tapis dont on couvroit l'autel hors du temps de la célébration des saints mystères, et celui que l'on mettoit sur les reliques des saints. Entre le chœur et la nef, il y avoit un *voile* étendu pendant l'office divin, et les diacres l'ouvroient après la préface, lorsque le prêtre commençoit le canon de la messe. On conserve encore aujourd'hui dans plusieurs églises ces anciens usages. *Voyez* les *Remarques du père Ménard sur le Sacramentaire de saint Grégoire*, p. 203.

VOIX HAUTE ou BASSE dans l'office divin. *Voyez* Secrètes.

VOL; c'est l'action d'enlever le bien d'autrui, soit par violence, soit en secret ou par surprise. Le premier exemple de ce crime, dont il soit parlé dans l'Ecriture, est le *vol* que fit Rachel des idoles de son père, et nous voyons que dès ce temps-là il étoit jugé digne de mort; *Gen.*, c. 31, ℣. 19 et 32. Celui-ci étoit d'autant plus condamnable, qu'il paroît avoir été fait par un principe d'idolâtrie, et que Rachel se mit à couvert du châtiment par un mensonge. L'Ecriture sainte ne dissimule aucune faute des personnages dont elle parle, afin de nous convaincre que Dieu dans tous les temps a usé de miséricorde et d'indulgence envers les hommes.

Mais a-t-il commandé un *vol* aux Israélites, en leur ordonnant de demander aux Egyptiens des vases d'or et d'argent et de les emporter avec eux en sortant de l'Egypte? *Exod.*, c. 11, ℣. 2; c. 12, ℣. 35. Les incrédules l'assurent ainsi, et ils en concluent que les Israélites étoient comme les Arabes, une nation de voleurs et de brigands. Nous soutenons que ce ne fut pas un *vol*, mais une juste compensation; qu'il n'y eut de la part des Hébreux ni surprise ni violence; que quand il y en auroit eu, l'on ne

pourroit pas encore les accuser d'injustice. C'étoit injustement, et contre le droit des gens, que les Egyptiens avoient réduit les Israélites en esclavage, qu'ils les avoient condamnés aux travaux publics, sans leur accorder aucun salaire, et qu'ils avoient voulu mettre à mort tous leurs enfants mâles : ceux-ci étoient donc en droit de les traiter comme des ennemis s'ils avoient été les plus forts. Cependant ils se bornèrent à profiter de la consternation dans laquelle étoient les Egyptiens par la mort de leurs premiers-nés, et à leur demander un dédommagement qu'ils n'osoient par refuser dans la crainte de périr de même. C'est la réponse de Philon, *de Vita Mosis*, p. 624; de saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 4, c. 30; de Tertullien, *adv. Marcion.*, l. 2, c. 20, et l. 4; de saint Augustin, l. 83, *quæst.*, q. 53, *contrà Faust.*, l. 22, c. 72, etc. Ainsi en jugeoit l'auteur du livre de la *Sagesse*, lorsqu'il a dit que Dieu rendit aux justes la récompense de leurs travaux, c. 10, ỳ. 17.

On se trompe encore quand on cite Jephté comme l'exemple d'un chef de voleurs, qui parvint à se mettre à la tête de sa nation. Chez les anciens peuples, la profession des aventuriers braves, qui faisoient des excursions chez les ennemis et s'enrichissoient de leur butin, n'avoit rien de déshonorant; les anciens philosophes grecs l'envisageoient comme une espèce de chasse, parce qu'ils regardoient les étrangers comme des ennemis avec lesquels on étoit toujours en guerre. David en agit ainsi lorsqu'il fut obligé de fuir la persécution de Saül; *I. Reg.*, c. 27, ỳ. 8. Les Israélites furent souvent exposés à ces irruptions subites de leurs voisins; *IV. Reg.*, c. 13, ỳ. 20, etc. C'étoit un fléau, sans doute, mais il ne faut pas raisonner des mœurs des peuples anciens, sur celles qui règnent aujourd'hui chez les peuples policés, surtout chez les nations chrétiennes.

VOLONTÉ, VOLONTAIRE. Le mot Volonté signifie tout à la fois la faculté et l'action de vouloir ; ce double sens a toujours été et sera toujours la source d'une infinité de sophismes et d'erreurs; si on veut les éviter, il faut nécessairement distinguer en nous différentes espèces d'actions.

1° Les actes forcés par une violence extérieure : tel seroit l'homicide commis par un homme auquel un plus fort que lui auroit conduit le bras, et lui auroit fait plonger son épée dans le sein du mort; il est clair que cette action ne peut être attribuée à celui qui a souffert la violence, mais à celui qui l'a faite.

2° Les actions purement spontanées qui viennent de nous, mais sans connoissance, comme sont les mouvements d'un homme plongé dans le sommeil ou dans le délire ; on les attribue plutôt au mécanisme animal qu'à la *volonté*.

3° Les actes *volontaires* sont ceux qui partent d'un principe intérieur ou de nous-mêmes, avec connoissance de ce que nous faisons : tel est le *vouloir* ou le désir de manger dans la faim, de dormir dans la lassitude, de fuir dans la peur ; nous agissons ainsi, parce que nous savons que ce sont des moyens de nous délivrer du mal que nous éprouvons. Acquiescer à une vérité évidente, aimer notre bien en général, sont des actes *volontaires* et non libres, ils ne sont ni louables ni dignes de récompense.

4° Enfin les actes libres sont ceux que nous faisons avec attention et réflexion, par choix et par un motif, avec un vrai pouvoir de résister à ce motif et de faire le contraire. Si un homme éprouvoit une faim ou un désir de manger tellement violent qu'il ne fût plus le maître d'y résister, il ne seroit pas libre de manger ou de s'en abstenir ; il agiroit moins par un motif réfléchi que par une impulsion machinale; on n'hésiteroit pas de dire qu'il l'a fait involontairement, quoique cette action vînt de sa *volonté*. C'est donc un étrange abus des termes de confondre une action simplement *volontaire* avec une action libre.

La *volonté*, considérée comme faculté, est certainement active et agissante par elle-même; nous en sommes convaincus par le sentiment intérieur qui est la plus invincible de toutes les preuves. Ce n'est donc pas le pouvoir de

recevoir d'ailleurs des inclinations, des déterminations, des vouloirs, comme le prétendent les matérialistes, mais la puissance de les produire; le sentiment intérieur nous fait distinguer très-clairement les cas dans lesquels nous agissons, d'avec ceux dans lesquels nous sommes purement passifs.

Non-seulement nous sentons que cette faculté est active, cause efficiente et proprement dite de nos vouloirs, mais nous sommes témoins à nous-mêmes qu'elle est libre, maîtresse de son choix et de ses déterminations dans tous ses actes réfléchis et délibérés : nous l'avons prouvé au mot LIBERTÉ. Cette vérité de conscience ne peut être attaquée que par des sophismes de métaphysique, qui, dans un esprit sensé, ne prévaudront jamais au sentiment intérieur. A la vérité la *volonté* n'agit point sans motif ou sans raison d'agir, mais aucun motif n'entraîne cette faculté, de manière qu'elle ne puisse y résister par un autre motif. Ce seroit une absurdité d'envisager un motif, qui n'est qu'une idée ou une réflexion, comme la cause physique de nos vouloirs, et de lui attribuer l'activité plutôt qu'à la faculté qui agit sans cesse en nous, et dont la conscience nous rend témoignage à chaque instant.

Il est encore évident que notre *volonté* ne peut pas être contrainte, forcée ou violentée par aucune cause extérieure. On peut nous forcer de dire ou de faire ce que nous ne voulons pas, mais aucune puissance humaine ne peut nous contraindre à vouloir. Les menaces, la crainte, les tourments, les supplices, ne peuvent mettre dans notre âme une pensée, une croyance, un vouloir que nous n'avons pas, tous ces mobiles n'ont de prise que sur nos actions extérieures; au milieu des plus cruelles tortures, la faculté de vouloir ou de ne pas vouloir demeure invincible : on l'a vu dans les martyrs. Ceux qui prétendent que nos vouloirs sont libres, dès qu'ils ne sont pas contraints ou forcés, disent une absurdité, puisqu'ils ne peuvent jamais l'être.

Dieu seul peut donc agir immédiatement sur notre *volonté*, non en lui faisant violence, puisque cela est absurde, mais en nous donnant des idées que nous n'avions pas, des motifs auxquels nous ne pensions pas, une force qui nous manquoit, un attrait que nous ne sentions pas auparavant; telle est l'influence de la grâce. C'est dans ce sens que Dieu opère en nous nos *volontés* ou nos vouloirs, et les bonnes actions qui s'ensuivent : ces actions sont donc tout à la fois l'ouvrage de Dieu et le nôtre. Imaginer que sous l'impulsion de la grâce notre *volonté* est purement passive, c'est supposer que Dieu défait en nous ce qu'il a fait en nous créant, et que la grâce détruit la nature.

Lorsqu'il est dit dans l'Ecriture sainte que Dieu tient le cœur de l'homme dans sa main, qu'il le tourne comme il lui plaît; qu'il change le cœur; qu'il y met un dessein ou une *volonté;* qu'il crée en nous un nouvel esprit et un nouveau cœur; qu'il opère en nous le vouloir et l'action, etc., ce sont des expressions qu'il ne faut pas prendre dans la dernière rigueur; cela signifie seulement que Dieu qui connoît l'esprit et le cœur de l'homme mieux que l'homme lui-même, peut lui suggérer des motifs assez puissants pour déterminer son esprit, et l'aider par des grâces auxquelles sa *volonté* ne résistera pas, quoique cependant son esprit et son cœur se déterminent très-librement. Ne dit-on pas d'un homme qui a pris beaucoup d'ascendant et d'empire sur un autre, qu'il lui fait faire tout ce qu'il veut? cependant il ne peut agir sur lui que par persuasion, par des conseils, des sollicitations, des exemples, etc. Le langage humain ne peut fournir des expressions propres à expliquer parfaitement les opérations de Dieu, non plus que celle de notre âme. On dit d'un homme qui agit contre son inclination, qu'il *se fait violence;* peut-on prendre ce terme à la rigueur?

Ce qu'a dit saint Augustin n'en est pas moins vrai, savoir, que Dieu est plus maître de nos *volontés* que nous-mêmes. En effet, nous ne sommes pas les maîtres de nous donner des idées, des sentiments, des inclinations, des motifs que

nous n'avons pas; Dieu peut nous en donner quand il lui plaît, mais il le fait sans déroger à l'activité de notre âme ni à sa liberté.

Il est étonnant que le concile de Trente ait été obligé de décider cette vérité contre les protestants, *sess.* 6. *de Justif.*, *can.* 4 : « Si quelqu'un dit que le libre » arbitre de l'homme, mû et excité de » Dieu, n'opère rien en obéissant à cette » motion et à cette vocation de Dieu..... » qu'il ne peut y résister s'il le veut; » qu'il n'agit pas plus qu'un être ina- » nimé, et qu'il demeure purement » passif; qu'il soit anathème. » Saint Augustin avoit déjà parlé comme ce concile, *serm.* 13, *in Psal.*, cap. 3, n. 3 : « Dieu » opère tellement en nous, que nous » opérons aussi. » *Serm.* 154, c. 11, n. 11 : « Vous agissez, et vous êtes mené » ou poussé, (*ageris*)..... L'esprit de » Dieu qui vous pousse aide à votre ac- » tion. » Lib. 1. *Rétract.*, cap. 23, n. 3 : « Croire et vouloir est de Dieu qui pré- » pare la *volonté*, il est aussi de nous, » puisque cela ne se fait pas sans que » nous veuillions, etc. »

On doit donc entendre de même ce que saint Paul a dit de la concupiscence, *Rom.*, c. 7, ℣. 8 : « Je suis le maître de » vouloir, mais je ne sais comment ac- » complir le bien, car je ne fais pas le » bien que je veux, mais le mal que je » ne veux pas. Or si je fais ce que je ne » veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, » mais le péché (ou le vice) qui est en » moi. Quand je veux faire le bien, je » trouve une loi qui me porte au mal. » Je me plais à la loi de Dieu selon » l'homme intérieur, mais je vois une » autre loi dans mes membres qui com- » bat contre la loi de mon esprit, et qui » me tient captif sous la loi du péché » (ou du vice) qui est dans mes mem- » bres..... J'obéis donc à la loi du péché » selon la chair. » Il est évident 1° que la concupiscence, c'est-à-dire l'inclination au mal et la difficulté de faire le bien, est appelée *péché* et *mal*, c'est-à-dire vice ou défaut, parce qu'elle porte au péché et qu'elle vient du péché d'origine, comme l'explique saint Augustin; 2° que ce vice est en nous malgré nous, qu'ainsi il ne nous est pas imputable à péché, mais que quand nous y consentons et que nous nous y laissons entraîner, nous le voulons, nous agissons, et nous péchons. C'est encore l'explication de saint Augustin, *L. de perfect. Justitiæ, Hom.*, c. 11, n. 28. Il l'a prouvé par les paroles même de saint Paul : « Si je » fais ce que je ne veux pas, ce n'est » plus moi qui le fais, etc. » 3° Que quand nous éprouvons les mouvements indélibérés de la concupiscence, nous sommes purement passifs, que notre *volonté* n'y a de part que quand nous y consentons, qu'ainsi ces mouvements sont plutôt *involontaires* que *volontaires*. Dire qu'ils sont *volontaires* parce qu'ils sont venus de la *volonté* d'Adam, c'est jouer sur une équivoque et sur une fausseté; lorsqu'Adam pécha, il ne savoit pas seulement ce que c'étoit que la concupiscence, il ne l'avoit jamais ressentie; cette peine qu'il encourut ne lui étoit donc pas *volontaire*.

Aussi avons-nous déjà observé que les Pères de l'Eglise, et même saint Augustin, n'ont appelé *volontaire* que ce qui est libre, et qu'ils ont entendu par *volonté*, la liberté : tel a été l'usage des écrivains sacrés, et nous le suivons encore dans nos discours ordinaires. En effet, peut-on nommer proprement *volontaire* ce qui se passe en nous malgré nous, et lorsque nous sommes moins actifs que passifs? Dans ses livres du *Libre Arbitre*, saint Augustin a traité cette matière en grand philosophe et en profond théologien.

Liv. 1, c. 12, n. 26, il dit : « Qu'y » a-t-il de plus *volontaire* que la volonté » même? L. 2, c. 4, n. 4; il n'y auroit » ni bonne ni mauvaise action, si elle » ne se faisoit par *volonté*; les peines et » les récompenses seroient injustes, si » l'homme n'avoit pas une *volonté libre*. » C. 20, n. 54 : Le péché est un défaut, » il est en notre pouvoir, puisqu'il est » *volontaire*; il ne sera pas, si nous le » voulons. » Conséquemment il oppose à l'idée de *volonté* la nature et la nécessité. L. 3, c. 1, n. 1 : « Il n'y a plus de » faute, dit-il, où dominent la nature et » la nécessité. N. 3 : Si le mouvement

» par lequel la *volonté* se porte d'un » côté ou d'un autre n'étoit pas *volontaire* et en notre pouvoir, l'homme ne » seroit plus digne de louange ni de » blâme. C. 3, n. 7 : Ce n'est point par » *volonté* que nous vieillissons et que » nous mourons. N. 8 : Rien n'est en » notre pouvoir que ce qui est quand » nous le voulons. Ainsi notre volonté » ne seroit plus une *volonté*, si elle n'étoit en notre pouvoir, mais puisqu'elle y est, elle nous est libre. C. 16, » n. 46 : Personne n'est forcé au péché » par sa nature ou par celle d'un autre, » et personne ne pèche en souffrant ou » en éprouvant ce qu'il ne veut pas. » Ch. 17, n. 49 : On ne peut justement » imputer le péché qu'à celui qui pèche, » par conséquent qu'à celui qui le veut. » Ch. 18, n. 50 : Quelle que soit la cause » d'une *volonté*, on lui cède sans péché, si l'on ne veut pas y résister ; car » qui pèche en ce qu'il ne peut pas éviter ? Or on pèche, donc on peut l'éviter. »

L. *De duabus Animab.*, c. 10, n. 14 : « Il n'y a de péché que dans *la volonté*. » C. 11, n. 15 : Il n'y a point de *volonté* » où il n'y a point de liberté ; personne » n'est digne de blâme ni de punition » pour n'avoir pas fui ce qui n'est pas » en son pouvoir... C'est la voix générale » du genre humain. C. 12, n. 17 : Dire » que les âmes pèchent sans *volonté*, » c'est une grande folie ; regarder comme » coupable de péché celui qui n'a pas » fait ce qu'il ne pouvoit pas faire, est » un trait d'injustice et de démence. » Ainsi, quoi que fassent les âmes, si » elles le font par nature et non par » *volonté*, c'est-à-dire si elles n'ont pas » le mouvement libre de faire et de ne » pas faire, si enfin elles n'ont aucun » pouvoir de s'abstenir de leur action, » nous ne pouvons reconnoître en elles » aucun péché. »

L. *de Verâ Relig.*, cap. 14, n. 17 : « Le péché est un mal tellement *volontaire*, qu'il ne seroit plus péché, s'il » n'étoit pas *volontaire* ; cela est si évident qu'il n'est contesté ni par le petit » nombre des savants, ni par la multitude des ignorants. Donc ou il faut » nier qu'il se commette aucun péché, » ou il faut avouer qu'il se commet par » *volonté*..... Sans cela il ne faudroit » plus réprimander ni avertir personne ; » et alors la loi chrétienne et toute morale religieuse seroit nécessairement » détruite. On pèche donc par volonté ; » et puisqu'il est certain que l'on pèche, » on ne peut pas douter que les âmes » n'aient un libre arbitre. Dieu a jugé » qu'il étoit mieux qu'il fût servi librement, et cela ne pourroit absolument » se faire, si on ne le servoit pas par » *volonté*, mais par nécessité. »

Telle est la doctrine que saint Augustin a soutenue constamment, pendant près de vingt ans qu'il n'a cessé d'écrire contre les manichéens. Mais d'un côté les sociniens, pour décrier ce Père ; de l'autre les protestants rigides, pour détruire la croyance du libre arbitre ; quelques théologiens prétendus catholiques, pour exalter la puissance de la grâce, posent en fait que saint Augustin a changé de sentiment dans la suite ; qu'en disputant contre les pélagiens il a contredit et renversé les principes qu'il avoit établis contre les manichéens, que l'on ne peut puiser ses vrais sentiments que dans ses derniers ouvrages.

Si ces divers raisonneurs se bornoient à dire que, dans ses écrits contre les pélagiens, le saint docteur ne s'est pas toujours expliqué aussi nettement que dans ceux qu'il a faits contre les manichéens ; qu'il lui est échappé, dans la chaleur de la dispute, des expressions qui semblent contraires à ses anciens principes, nous en conviendrions aisément. Mais supposer qu'il a totalement changé de système, qu'il est tombé d'un excès dans un autre, ou sans s'en apercevoir, ou de propos délibéré et sans en avertir ses lecteurs, c'est une accusation trop injurieuse à un Père de l'Eglise aussi respectable. Déjà nous l'avons réfutée au mot Saint Augustin, mais nous ne pouvons apporter trop de soin à la détruire.

1° L'on ne nous persuadera jamais que ce Père a embrassé sur la fin de sa vie une doctrine que vingt ans auparavant il avoit condamnée comme fausse,

injuste, absurde, destructive de la loi chrétienne et de toute morale religieuse, et à laquelle il avoit opposé des principes dictés par le sens commun; que, pour disputer avec plus d'avantage contre les pélagiens, il a donné gain de cause aux manichéens, et qu'il a renversé la plupart des arguments qu'il avoit faits contre eux. Jamais le pélagianisme n'auroit pu faire à l'Eglise autant de mal que lui en a fait le manichéisme; à peine la première de ces hérésies survécut-elle à saint Augustin : la seconde a séduit une infinité de personnes et a duré jusqu'au quatorzième siècle, malgré les impiétés qu'elle enseignoit.

2° Il y avoit au moins dix ans que ce Père écrivoit contre les pélagiens, lorsqu'il réfuta un manichéen par son ouvrage *contra adversar. Legis et prophetarum :* loin d'y désavouer ou d'y rétracter aucun des principes qu'il avoit établis contre ces hérétiques, il y renvoie ses lecteurs à la fin du second livre, sans les avertir que ses premiers écrits renfermoient des paradoxes ou des erreurs, ou qu'il n'étoit plus dans les mêmes sentiments. Ç'auroit été cependant le cas de les en prévenir, s'il avoit craint d'être accusé d'inconstance et de contradiction.

3° Il y a plus : deux ans avant sa mort, le saint docteur écrivit ses deux livres des *Rétractations*, dans lesquels il passa en revue ses ouvrages contre les manichéens, en particulier les trois desquels nous avons tiré les passages que nous avons cités; il y rapporte ces mêmes passages. Voyons s'il les a rétractés. Dans le troisième livre du *Libre Arbitre*, c. 18, n. 50, il avoit dit : *Qui pèche en ce qu'il ne peut pas éviter?* etc. *Voy.* ci-devant. Dans les *Rétract.*, l. 1, c. 9, n. 5, il fait observer qu'il avoit ajouté, num. 51 : « Cependant il y a » des choses faites par ignorance que » l'on *désapprouve* et qu'il faut corriger; » il y en a de faites par nécessité, que » l'on doit *désapprouver*, comme lors- » que l'on voudroit faire le bien, sans » le pouvoir. Mais ce sont des suites de » la condamnation du genre humain; » et il cite saint Paul. Voilà donc dans l'homme deux vices, deux défauts que l'on doit désapprouver et qu'il faut corriger, l'ignorance en s'instruisant, la concupiscence en y résistant, *improbanda, corrigenda.* Saint Augustin ne dit point que ces défauts sont *volontaires*, que ce sont des *péchés*, des *fautes* condamnables et punissables. Il dit le contraire; il ajoute, *ibid.*, n. 6, que quand l'ignorance et la difficulté de faire le bien seroient la nature primitive de l'homme, il n'y auroit pas lieu de blâmer, mais plutôt de louer Dieu. Seroit-ce un sujet de louange, s'il nous avoit créés avec des défauts répréhensibles et dignes de châtiment?

L. *de duab. Animab.*, c. 10, n. 14, il avoit dit qu'il n'y a de péché que dans la *volonté*, etc. Dans *les Rétract.*, l. 1, c. 15, n. 2, les pélagiens, dit-il, peuvent s'autoriser de ces paroles pour nier le péché originel dans les enfants : mais ce péché a été certainement dans la volonté d'Adam. Saint Paul appelle la concupiscence *un péché*, parce qu'elle vient du péché et qu'elle en est la peine, et elle est dans la *volonté*, quand on y consent. Il répète la même chose, n. 3.

L. *de verâ Relig.*, c. 14, n. 17, nous avons lu que le péché est tellement un mal *volontaire*, qu'il ne seroit plus péché s'il n'étoit pas *volontaire*, etc. Or, l. 1, *Rétract.*, c. 13, n. 5, saint Augustin soutient que cette définition est juste, 1° parce qu'il ne s'agit pas là du péché qui est aussi la peine d'un péché; 2° parce que celui qui est vaincu par la concupiscence, y consent par sa *volonté*, et que celui qui agit par ignorance, agit cependant par sa *volonté;* 3° parce que ce n'est point une absurdité d'appeler le péché originel *volontaire*, puisqu'il est venu de la *volonté* d'Adam. Soit : mais si ce n'est pas une absurdité, c'est du moins un abus du mot *volontaire.* Or ce n'est point sur un pareil abus, employé seulement pour fermer la bouche aux pélagiens, qu'il faut juger des sentiments de saint Augustin; ce n'est pas assez pour lui prêter un système qu'il a jugé absurde, injuste, destructif du christianisme et de toute religion. Les principes qu'il avoit posés sur

la nature du péché et de la liberté dans l'homme, principes dictés par le sens commun, et confirmés par notre propre conscience, n'en demeurent pas moins dans leur entier.

Si les pélagiens, qui ne vouloient pas reconnoître dans les enfants d'Adam un *péché* originel, y avoient admis un *vice* originel, un défaut physique moral, non *volontaire*, mais héréditaire, une dégradation et une dépravation de la nature, telle que Dieu l'avoit créée dans Adam, saint Augustin ne leur auroit certainement pas fait une difficulté sur le terme de *péché*, toute la dispute auroit été finie. Il est constant que dans l'Ecriture sainte ce terme ne signifie pas seulement un péché proprement dit, mais un vice, un défaut naturel ou accidentel, soit physique, soit moral. *Eccli.*, c. 3, ℣. 16, *peccata matris*, désigne les infirmités d'une mère vieille et caduque. *Daniel.*, c. 8, ℣. 13, appelle *peccatum desolationis*, le triste état de Jérusalem et du temple. *Joan.*, cap. 9, ℣. 34, les Juifs disent à l'aveugle-né, guéri par Jésus-Christ : *In peccatis natus es totus*, tu es né rempli de vices et de défauts; *Rom.*, c. 8, ℣. 6, saint Paul demande si la loi est *un péché?* c'est-à-dire si elle est défectueuse, vicieuse ou pernicieuse et cause du péché, etc. *Voy.* PÉCHÉ.

4° L'on a grand soin de nous faire observer que l'Eglise a solennellement approuvé la doctrine que saint Augustin a soutenue contre les pélagiens. Mais si cette doctrine est une palinodie, si elle est contraire à celle que ce Père a établie contre les manichéens, l'Eglise a dû condamner aussi solennellement cette dernière; autrement elle a laissé entre les mains de ses enfants le pour et le contre, par conséquent un piége inévitable d'erreur. Or que l'on nous montre la censure qu'elle a portée contre les livres de ce saint docteur qui attaquent les erreurs des manichéens. Ceux qui, dans tous les siècles, ont loué ses ouvrages, n'en ont excepté aucun.

5° Ce seroit bien gratuitement et sans aucune utilité que ce Père auroit abandonné ses anciens principes pour réfuter les pélagiens; cela n'étoit pas nécessaire. De quoi servoit à Pélage d'argumenter sur la notion du péché en général donnée par saint Augustin, pour nier le péché originel? Le saint docteur avoit défini le péché actuel et personnel, au lieu qu'il s'agissoit d'un péché ou d'un vice habituel et héréditaire; la définition de l'un ne peut pas convenir à l'autre. Toute la difficulté portoit donc sur le double sens du mot *péché*. Pélage n'avançoit pas davantage en insistant sur la notion du libre arbitre, tel que le concevoit saint Augustin. Ce Père entendoit par là le pouvoir de choisir entre le bien et le mal? Pélage vouloit que ce fût un penchant égal, une espèce d'équilibre de la volonté entre l'un et l'autre, une égale facilité de se porter à l'un ou à l'autre indifféremment. D'où il concluoit que si la grâce imprimoit à la volonté un mouvement vers le bien, elle détruiroit le libre arbitre. Saint Augustin soutint avec raison que cet équilibre prétendu n'avoit existé que dans Adam, que le libre arbitre ainsi entendu n'avoit plus lieu dans ses descendants, puisque la concupiscence les porte au mal et non au bien, qu'ainsi une grâce intérieure et prévenante est nécessaire pour contrebalancer ce mauvais penchant, et rétablir ainsi le libre arbitre tel que Pélage le concevoit. Celui-ci ne raisonnoit donc que sur une idée fausse, contraire à ce que l'Ecriture sainte nous enseigne touchant la corruption de l'homme.

Le saint docteur n'en soutint pas moins que le libre arbitre, ou le pouvoir de choisir le bien ou le mal, demeuroit toujours dans l'homme, puisqu'il n'est entraîné nécessairement ni par la grâce ni par la concupiscence, et qu'il a le pouvoir de résister à l'une ou à l'autre; il demeura donc constamment attaché au principe qu'il avoit posé contre les manichéens; savoir, qu'il n'y a plus de *volonté* ni de liberté où la nature et la nécessité dominent, etc. Aujourd'hui de prétendus disciples de ce Père enseignent que, suivant son système, la *volonté*, placée comme une balance entre le bien et le mal, est entraînée tantôt vers l'un par une grâce irrésis-

tible, tantôt vers l'autre par une concupiscence insurmontable; et ils osent appeler cette alternative de nécessité, *le libre arbitre.*

On a beau dire qu'ils ne nient pas pour cela l'activité de la *volonté,* qu'ils ne prétendent pas faire de nous de purs automates, qu'ils n'en soutiennent pas moins que nous sommes responsables de nos actions, etc., un esprit sensé ne se paie point de contradictions; détruire d'une main ce que l'on établit de l'autre, heurter de front toutes les notions du bon sens, accumuler des sophismes pour attribuer des absurdités à saint Augustin, ce n'est plus le procédé d'un théologien catholique, mais d'un hérétique opiniâtre.

Volonté de Dieu. Comme nous ne pouvons concevoir la nature et les opérations de Dieu que par analogie avec celles des créatures intelligentes, nous sommes obligés de distinguer, dans cet être infiniment simple, l'entendement d'avec la *volonté*, et de lui attribuer des vouloirs semblables aux nôtres. Quoique cette *volonté* soit en Dieu, comme son entendement, un acte très-simple, cependant, pour aider à notre manière de concevoir, nous sommes encore forcés de distinguer en Dieu différentes espèces de *volontés* ou de vouloirs, relativement aux différents objets, et cette distinction est nécessaire pour concilier un grand nombre de passages, soit de l'Ecriture sainte, soit des Pères de l'Eglise.

1° Les théologiens distinguent en Dieu la *volonté de signe* et la *volonté de bon plaisir :* ils entendent par la première tout signe extérieur qui semble nous annoncer que Dieu veut tel événement, quoiqu'il ne le veuille pas toujours; ces signes sont le commandement, la défense, la permission, le conseil et l'opération; ils sont renferm s dans ce vers technique :

Præcipit et prohibet, permittit, consulit, implet.

Il y en a des exemples dans l'Ecriture sainte. Ainsi Dieu commande au patriarche Abraham d'immoler son fils Isaac; cependant Dieu ne vouloit pas qu'Isaac fût immolé en effet, puisqu'il empêcha Abraham de consommer ce sacrifice, *Gen.*, c. 22; il vouloit seulement qu'Abraham donnât cette preuve d'obéissance. Lorsque le démon propose d'aller tromper le roi Achab par la bouche des faux prophètes, Dieu lui répond : *Vas et fais*, III. Reg., c. 22, ℣. 22 : cela n'exprime qu'une simple permission. Il en étoit de même, lorsque Jésus-Christ dit à Judas : *Faites ce que vous voulez faire*, Joan., c. 13, ℣. 27 : le Sauveur n'avoit certainement pas le dessein ni la volonté de confirmer ce traître dans son crime. Il conseille à un jeune homme de vendre ses biens et de le suivre, *Matt.*, c. 19, ℣. 31; il ne prétendoit pas l'y obliger absolument. Moïse dit à Dieu, *Exod.*, cap. 5, ℣. 22 : « Pourquoi avez-vous affligé ce » peuple? » L'intention de Dieu n'étoit pas de rendre le sort de son peuple plus malheureux, en demandant sa délivrance à Pharaon, mais c'est ce qui étoit arrivé, etc.

La *volonté de bon plaisir* est celle que Dieu a véritablement, et en vertu de laquelle il agit; ainsi Dieu veut que nous fassions le bien puisqu'il nous le commande, qu'il nous excite à le faire par sa grâce, qu'il nous récompense quand nous le faisons, et qu'il nous punit lorsque nous ne le faisons pas : aucun de ces signes n'est équivoque. Cependant Bayle et d'autres soutiennent que c'est une absurdité d'admettre en Dieu des *volontés* opposées, ou des événements contraires à sa *volonté;* la *volonté de signe*, disent-ils, supposeroit un Dieu fourbe et menteur, une simple permission de sa part seroit ridicule; à l'égard de Dieu permettre et vouloir positivement c'est la même chose, etc. *Rép. au Prov.*, 2e part., c. 95; *œuv.*, tom. 3, pag. 820 et suiv.; *Entret. de Maxime*, 2e part., c. 26, tom. 4, p. 82. Nous démontrerons ci-après la fausseté de tous ces principes.

2° La *volonté* de bon plaisir se divise en *volonté antécédente* et *volonté conséquente;* par la première on entend celle qui considère un objet en lui-même et en général, abstraction faite des

circonstances particulières et personnelles ; on l'appelle aussi *volonté de bonté et de miséricorde.* Ainsi Dieu veut en général le salut de tous les hommes, puisqu'il donne à tous des moyens d'y parvenir, mais abstraction faite du bon et du mauvais usage que chaque particulier fera de ces moyens. La *volonté conséquente* est celle qui concerne son objet revêtu de toutes ses circonstances tant générales que particulières; on la nomme aussi *volonté de justice;* ainsi, quoique Dieu veuille en général que tous les hommes soient sauvés, lorsqu'il voit que tels ou tels individus abuseront des moyens de salut et y résisteront, il veut par justice les réprouver et les damner.

3° L'on distingue encore en Dieu une *volonté absolue* et *une volonté conditionnelle;* la première ne dépend d'aucune condition et n'en renferme aucune, elle a lieu dans toutes les choses que Dieu fait seul, sans le secours d'aucune *volonté* humaine; telle a été la *volonté de Dieu* de créer le monde, de donner à l'homme un libre arbitre et telles autres facultés, etc. La seconde renferme une condition; ainsi Dieu veut sauver tous les hommes, sous condition qu'ils le voudront eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils coopéreront librement à la grâce qui leur sera donnée, et qu'ils observeront ainsi les commandements de Dieu. Cette *volonté* est dans le fond la même que la *volonté* antécédente.

4° L'on appelle *volonté efficace* en Dieu celle qui a toujours son effet, c'est le cas de la *volonté* absolue; et *volonté inefficace* celle qui est privée de son effet par la résistance de l'homme; c'est ce qui arrive souvent à la *volonté* conditionnelle.

Encore une fois les théologiens ont été forcés de faire toutes ces distinctions pour accorder ensemble plusieurs passages de l'Ecriture, et pour entendre le langage des Pères de l'Eglise. Dans un endroit de ses lettres, saint Paul dit que Dieu peut sauver tous les hommes, et il dit ailleurs que Dieu fait miséricorde à qui il veut, et qu'il endurcit qui il lui plaît; dans l'un il demande: *Qui résiste à la volonté de Dieu?* dans l'autre il accuse les juifs d'y résister; comment concilier tout cela?

Pour expliquer saint Paul, saint Augustin, l. *de Spir. et Litt.*, c. 33, n. 58, dit : « Dieu veut que tous les hommes » soient sauvés et parviennent à la con- » noissance de la vérité, mais sans leur » ôter le libre arbitre, selon le bon ou » le mauvais usage duquel ils seront » jugés avec justice. Ainsi les infidèles, » en refusant de croire à l'Evangile, » résistent à la *volonté de Dieu;* mais » ils ne la surmontent point, puisqu'ils » se privent du souverain bien, et qu'ils » éprouveront dans les supplices la » puissance de celui dont ils ont méprisé » les dons et la miséricorde. » *Enchir. ad Laurent.*, cap. 100. « Quant à ce qui » regarde les pécheurs, ils ont fait ce que » Dieu ne vouloit pas; quant à la toute- » puissance de Dieu, ils n'en sont pas » venus à bout : par cela même qu'ils » ont agi contre sa *volonté*, elle a été » accomplie à leur égard.... ainsi ce qui » se fait contre sa *volonté* ne se fait pas » sans elle. » Lib. *de Corrept. et Grat.*, c. 14, n. 41 : « Lorsque Dieu veut sauver, » aucune *volonté* humaine ne lui ré- » siste; car le vouloir et le non vouloir » sont de telle manière au pouvoir de » l'homme, qu'il n'empêche pas la *vo-* » *lonté de Dieu*, et ne surmonte point » sa puissance : ainsi Dieu fait ce qu'il » veut de ceux même qui font ce qu'il » ne veut pas. » Ce Père conclut, *Enchir.*, cap. 95 et 96, que rien ne se fait, à moins que Dieu ne le veuille, ou en le permettant, ou en le faisant lui-même, et que l'un ou l'autre lui est également aisé.

Si, dans ces divers endroits, la *volonté de Dieu* étoit prise dans le même sens, ce seroit un tissu de contradictions; mais relativement au salut de l'homme, il faut distinguer en Dieu au moins quatre *volontés.* 1° La *volonté* créatrice, législative et absolue, par laquelle Dieu a voulu et veut que l'homme soit libre d'obéir ou de résister à la loi, de faire le bien ou le mal; qu'il soit récompensé quand il fait le bien, et puni quand il fait le mal; aucun pouvoir humain ne peut résister à cette

volonté. 2° La *volonté* d'affection générale et paternelle par laquelle Dieu, en considération de la rédemption et des mérites de Jésus-Christ, veut sauver tous les hommes, leur donner et donne en effet à tous des moyens de salut, non des moyens égaux et en même quantité, mais plus ou moins, selon qu'il lui plaît, de manière qu'ils puissent parvenir au salut, s'ils usent de ces moyens. Que l'on nomme cette *volonté* antécédente, conditionnelle, providence morale, etc., cela est égal, pourvu que l'on convienne qu'elle est réelle, sincère et prouvée par les effets. 3° La *volonté* de choix, de prédilection, de préférence, de prédestination, par laquelle Dieu veut plus efficacement sauver certaines personnes que d'autres, et conséquemment leur donne des grâces efficaces qui les conduisent infailliblement au salut. A cette *volonté* l'homme ne résiste jamais, quoiqu'il ait le pouvoir d'y résister. 4° La simple permission, par laquelle Dieu laisse l'homme user de son libre arbitre et résister à la grâce, quoiqu'il pourroit l'en empêcher; il seroit absurde que Dieu, ayant voulu créer l'homme libre, ne voulût pas qu'il fît usage de sa liberté. L'une de ces *volontés* dont nous parlons n'est jamais opposée à l'autre; aucune ne déroge à la toute-puissance de Dieu ni à la liberté de l'homme.

Lorsque le pécheur résiste à la grâce, se rend coupable, encourt la damnation, il ne résiste ni à la première de ces *volontés*, ni à la troisième, ni à la quatrième, mais il résiste certainement à la seconde. Il y auroit de l'absurdité à supposer que, quand Dieu donne à l'homme la grâce, il ne veut pas que l'homme y corresponde, et que quand celui-ci y résiste, c'est que Dieu n'a pas voulu qu'il y consentît; il l'a permis et non voulu positivement. Saint Paul ni saint Augustin ne l'ont jamais entendu autrement.

Ce qu'ils ont dit l'un et l'autre devient clair et se concilie très-bien par les distinctions que nous avons faites; et si l'on avoit toujours commencé par là, on auroit prévenu un grand nombre de disputes. Saint Paul dit que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connoissance de la vérité, parce que Jésus-Christ s'est livré pour la rédemption de tous, *I. Tim.*, cap. 2, ℣. 4. Puisque c'est Dieu lui-même qui nous a donné cette précieuse victime, parce qu'il a aimé le monde, *Joan.*, cap. 3, ℣. 16, la sincérité de cette *volonté* ne peut pas être mieux prouvée. Mais cette *volonté* générale ne déroge en rien à la *volonté* particulière par laquelle Dieu veut accorder la grâce efficace de la foi à un certain nombre d'hommes, pendant qu'il en laisse d'autres dans l'endurcissement et dans l'infidélité; c'est dans ce sens qu'il fait miséricorde à qui il veut, *Rom.*, c. 9, ℣. 15 et 18. Mais cette miséricorde particulière ne porte aucune atteinte à la miséricorde générale par laquelle il accorde à tous des moyens de salut par lesquels ils pourroient parvenir à la grâce de la foi, s'ils n'y résistoient pas. Ce que Dieu donne de plus à l'un ne diminue en rien la mesure de ce qu'il réserve à l'autre.

Personne sans doute ne résiste à cette *volonté* de choix et de prédilection que saint Paul appelle *miséricorde;* car qui peut empêcher Dieu de faire plus de bien à tel homme ou à tel peuple, qu'à tel autre, *ou qui a droit de contester avec Dieu ?* ibid., ℣. 20. C'est comme si l'on disputoit à un potier la liberté de faire un vase plus beau ou plus précieux qu'un autre, ℣. 21. Celui qui reçoit plus de grâces n'a donc aucun sujet de s'enorgueillir, et celui qui en reçoit moins n'a aucun sujet de se plaindre, parce que Dieu lui en accorde toujours assez pour qu'il soit inexcusable quand il pèche. Saint Paul donne pour exemple de cette conduite de Dieu le choix qu'il a fait de la postérité de Jacob, par préférence à celle d'Esaü, pour en faire son peuple, *ib.*, ℣. 11. C'est la prédestination à la grâce.

Aucun homme ne résiste non plus aux grâces de choix, aux grâces efficaces que Dieu donne à qui il lui plaît, quoique tout homme ait un vrai pouvoir d'y résister, parce qu'en les donnant Dieu prévoit avec une certitude infaillible que

l'homme n'y résistera pas. Mais, selon saint Paul, les incrédules résistoient à la *volonté* que Dieu a de les sauver et aux grâces qu'il leur donne, suivant ces paroles d'Isaïe, cap. 65, ℣. 2 : « J'ai » étendu tout le jour les bras vers un » peuple incrédule et qui me résiste, » *Rom.*, c. 10, ℣. 21.

Saint Augustin n'a rien dit de plus que saint Paul, on doit donc l'entendre de même.

Mais certains théologiens s'y opposent; ce Père, disent-ils, n'a point admis cette *volonté* d'affection générale, cette prétendue *volonté* antécédente, conditionnelle, etc., de sauver tous les hommes, que l'on suppose en Dieu, et en vertu de laquelle Dieu donne la grâce à tous les hommes. Lorsque les pélagiens lui ont objecté le passage de saint Paul, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*, etc., il l'a expliqué. Cela signifie, dit-il, que Dieu veut en sauver quelques-uns de toutes les nations, de toutes les conditions, de tous les siècles, ou qu'aucun homme n'est sauvé qu'autant que Dieu le veut, *Epist.* 217 *ad Vital.*, c. 6, n. 19; *L. de Correpl. et Grat.*, c. 14, n. 44; *Enchir. ad Laurent.*, c. 103, etc. Il a regardé la *volonté* générale et conditionnelle comme une fiction des pélagiens, et il l'a réfutée de toutes ses forces.

Nous répondons que l'on ne prendra jamais le vrai sens de saint Augustin, si l'on ne commence par savoir ce qu'enseignoient les pélagiens. Par les paroles de saint Paul, ils entendoient que Dieu veut sauver tous les hommes également et indifféremment, sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres; ils rejetoient toute *volonté* de choix et de prédestination; les semi-pélagiens faisoient de même; *Epist. S. Prosp. ad August.*, n. 4; *Carm. de Ingratis*, cap. 8; S. Fulgent., l. *de Incarn. et Grat.*, c. 29; Fauste de Riez, l. 1, *de Lib. arb.*, cap. 17. Ils en concluoient que Dieu offre donc la grâce également à tous, et qu'il la donne en effet à tous ceux qui s'y disposent par leur libre arbitre, et qui n'y mettent point d'obstacle. Saint Augustin, *Epist.* 117 *ad Vital.*, c. 6, n. 19; l. *de Grat. Christi*, c. 31, n. 33 et 34; l. 4, *contra Julian.*, c. 8; *Epist. Pelagii ad Innocent. I*, etc. On sait d'ailleurs quelles grâces admettoient les pélagiens, la loi de Jésus-Christ, sa doctrine, ses exemples, ses promesses, et la rémission des péchés ou la justification; jamais ils n'ont admis de grâce actuelle intérieure, saint Augustin le leur a encore reproché dans son dernier ouvrage. Voici donc comme ils raisonnoient : Selon saint Paul, *Dieu veut sauver tous les hommes;* donc il a donné à tous des forces naturelles, suffisantes pour se disposer au salut; donc il accorde les grâces ou les moyens de salut, tels que la connoissance de Jésus-Christ, de sa loi, de sa doctrine, la rémission des péchés et la justification, à tous ceux qui s'y disposent par le bon usage de leur libre arbitre, ou du moins qui n'y mettent point d'obstacle.

Saint Augustin rejette avec raison la *volonté générale* de Dieu ainsi entendue, parce qu'elle exclut la prédestination des élus enseignée par saint Paul. Il soutient 1° que la *volonté* efficace d'accorder la foi et la justification n'a lieu qu'à l'égard de ceux que Dieu y a prédestinés, par conséquent d'un certain nombre d'hommes de toutes les nations, de toutes les conditions et de tous les siècles; et cela est exactement vrai. 2° Il le prouve dans son livre de la *Prédestination des saints*, et ailleurs, par l'exemple d'un grand nombre d'enfants auxquels Dieu n'accorde ni le baptême ni la justification, quoiqu'ils soient incapables d'y mettre obstacle ni de s'y disposer. Il en conclut que la *volonté de Dieu*, telle que la concevoient les pélagiens, n'est ni générale, ni indifférente, ni égale en faveur de tous : cela est encore évident. 3° Comme les pélagiens entendoient par *volonté conditionnelle* la *volonté* de donner à tous la foi et la justification, s'ils s'y disposent par leurs forces naturelles et s'ils n'y mettent pas obstacle, saint Augustin rejette encore cette prétendue condition; il soutient que la vocation à la foi et à la justification est un choix gratuit de Dieu indépendant de toute disposition et de tout

mérite naturel de l'homme; c'est un dogme catholique, et que nous professons encore.

Il y a donc deux manières de concevoir la *volonté conditionnelle*, l'une fausse et erronée, l'autre vraie et orthodoxe; la première consiste à dire, comme les pélagiens et les semi-pélagiens, que Dieu veut sauver tous les hommes *s'ils le veulent*, c'est-à-dire s'ils préviennent la grâce, s'ils la désirent, s'ils s'y disposent par leurs forces naturelles; voilà ce que saint Augustin a réfuté. L'autre, par *s'ils le veulent*, entend, s'ils correspondent à la grâce qui les prévient toujours, et qui leur est accordée gratuitement en considération de la rédemption et des mérites de Jésus-Christ. C'est ce que saint Augustin a constamment soutenu et enseigné, *voyez* GRACE, § 3. Ceux qui confondent malicieusement ces deux sens ou ces deux espèces de *volontés conditionnelles*, et qui soutiennent que l'une et l'autre sont contraires à la doctrine de saint Augustin, sont des imposteurs.

Le saint docteur pose pour principe, 1° que la grâce pélagienne, c'est-à-dire la connoissance de la loi et de la doctrine de Jésus-Christ, la rémission des péchés, ou la justification, n'est pas accordée à tous, et il le prouve par l'exemple des enfants dont les uns reçoivent la grâce du baptême, pendant que les autres en sont privés; qu'ainsi la *volonté de Dieu* de donner cette grâce n'est pas générale et indifférente à l'égard de tous; 2° que Dieu la donne par un décret de prédestination très-libre et très-gratuit, et non en considération des mérites ou des bonnes dispositions de ceux qui la reçoivent, puisque les enfants sont également incapables de s'y disposer et d'y mettre obstacle. Nous le soutenons de même.

S'ensuit-il de là que Dieu ne donne pas à tous les adultes des grâces actuelles intérieures purement gratuites, qui préviennent toutes les bonnes dispositions de la volonté et qui les produisent, qui sont plus ou moins prochaines, puissantes et abondantes, selon qu'il plaît à Dieu, mais qui de près ou de loin peuvent les conduire au salut? Si Dieu le fait, comme nous l'avons prouvé au mot GRACE, § 3, il est exactement vrai qu'en Dieu la *volonté* de sauver tous les hommes est *générale*, puisqu'elle n'excepte personne; qu'elle est *sincère*, puisqu'elle donne des moyens; qu'elle est *antécédente*, ou antérieure à la prévision du bon ou du mauvais usage que l'homme fera de la grâce; qu'elle est *conditionnelle*, puisque si l'homme résiste à la grâce, il ne sera pas sauvé. Nier cette *volonté* et ces grâces, c'est soutenir que Dieu ne veut pas que le salut soit possible à tous, qu'il n'est pas le père et le bienfaiteur de tous; que Jésus-Christ n'a pas mérité et obtenu des grâces pour tous, qu'il n'est pas le Sauveur et le Rédempteur de tous. Attribuer cette doctrine à saint Augustin, c'est supposer qu'au lieu de réfuter complétement les pélagiens, il a favorisé une de leurs erreurs; jamais ces hérétiques n'ont voulu reconnoître la nécessité ni l'existence de la grâce intérieure; ils étoient donc bien éloignés de prétendre que Dieu la donne à tous.

Faute d'avoir fait toutes ces observations, les théologiens catholiques d'un côté, les hérétiques de l'autre, se sont partagés sur la manière d'entendre et d'expliquer la *volonté générale* de Dieu de sauver tous les hommes.

Parmi les premiers, quelques-uns, comme Hugues de Saint-Victor, Robert Pullus, etc., disent que la *volonté de Dieu* de sauver tous les hommes n'est qu'une *volonté* de signe, parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie et réelle que celle qui est efficace ou qui s'accomplit; or, disent-ils, la *volonté* de laquelle nous parlons ne s'accomplit pas, puisqu'un très-grand nombre d'hommes ne sont pas sauvés : cependant ils reconnoissent qu'en vertu de cette *volonté*, Dieu donne à tous les hommes des moyens suffisants pour se sauver. Mais c'est abuser des termes, d'appeler *volonté de signes*, ou seulement apparente, celle qui produit deux très-grands effets : le premier, de donner à tous des moyens suffisants pour se sauver; le second, de sauver en effet un très-grand

nombre d'hommes. Cela ne s'accorde pas d'ailleurs avec la raison que donne saint Paul de cette *volonté de Dieu*, qui est que Jésus-Christ s'est livré *pour la rédemption de tous*. Il est bien plus simple de nommer cette *volonté conditionnelle*, puisqu'elle renferme une condition ; mais elle n'en est pas pour cela moins réelle ni moins sincère.

D'autres, comme saint Bonaventure et Scot, disent que cette *volonté* est en effet vraie, réelle et de bon plaisir, mais qu'elle n'a pour objet que les moyens ou les grâces qui précèdent le salut, et non le salut lui-même, c'est pour cela qu'ils l'appellent *volonté antécédente*. Il ne reste plus qu'à nous faire comprendre comment Dieu, qui veut les moyens ne veut pas la fin : suivant notre manière ordinaire de concevoir, un être intelligent veut les moyens pour la fin, et la fin avant les moyens.

Sylvius, Estius, Bannès et d'autres prétendent que la *volonté* dont nous parlons n'est pas proprement et formellement en Dieu, mais seulement virtuellement et éminemment, parce que Dieu, source infinie de bonté et de miséricorde, offre à tous les hommes des moyens généraux et suffisants de salut. Nous soutenons que non-seulement Dieu *offre* ces moyens, mais qu'il les donne; et comme Dieu veut réellement, proprement et formellement tout ce qu'il fait, sans doute il veut les donner : et il ne le voudroit pas, s'il ne vouloit pas réellement et formellement la fin pour laquelle il les donne. Le verbiage de Sylvius, etc., ne peut servir qu'à obscurcir le langage clair, net et très-intelligible de l'Ecriture sainte.

Vasquez et quelques autres distinguent entre les adultes et les enfants ; il prétend que Dieu veut réellement et sincèrement, mais conditionnellement, le salut des adultes, et qu'en conséquence il donne à tous les moyens d'y parvenir; mais qu'on ne peut pas dire la même chose des enfants morts dans le sein de leur mère, et auxquels on n'a pas pu conférer le baptême. Bossuet semble avoir adopté ce sentiment, *Défense de la Tradit. et des SS. Pères*, l. 9, c. 22, t. 2, in-12, p. 213. Quand on considère que les enfants morts sans baptême dans les divers pays du monde, sont au moins le quart du genre humain, il est bien dur d'exclure de la miséricorde de Dieu et de la rédemption générale une partie si considérable de notre espèce, malgré la généralité des termes dont se servent sur ce sujet les écrivains sacrés. A la vérité nous ne voyons pas comment se vérifie à leur égard la *volonté de Dieu* de sauver tous les hommes, ni l'universalité de la grâce de la rédemption; mais nous ne la voyons guère mieux à l'égard des peuples barbares et sauvages qui n'ont jamais ouï parler de Jésus-Christ. Faut-il pour cela contredire l'Ecriture sainte ou y donner des explications forcées, et s'égarer dans des systèmes inintelligibles? Ce n'est pas là le seul mystère de la conduite surnaturelle de la Providence.

Aussi le très-grand nombre des théologiens modernes n'hésitent pas de soutenir que Dieu veut d'une *volonté* accidentelle, réelle, sincère et formelle, mais conditionnelle, le salut de tous les hommes, sans excepter les réprouvés ni les enfants morts sans baptême; que Jésus-Christ est mort pour tous, et que tous ont part plus ou moins au bienfait de la rédemption, quoique nous ne puissions dire en détail en quelle manière et jusqu'à quel point tous y participent. Ils conviennent cependant que Dieu veut d'une *volonté* conséquente le salut des seuls élus; qu'à leur égard Dieu a eu une *volonté* de prédilection en conséquence de laquelle il leur a donné des moyens plus puissants et des grâces plus efficaces qu'aux autres. C'est la doctrine du concile de Trente qui a dit, *Sess.* 5, cap. 3 : « Quoique Jésus-Christ soit mort » pour tous, tous néanmoins ne reçoi- » vent pas le bienfait de sa mort, » qui est le salut. C'est aussi celle de saint Paul qui enseigne, *I. Tim.*, c. 4, ℣. 10, que « Dieu est le Sauveur de tous, princi- » palement des fidèles. »

Parmi les hétérodoxes, nous avons vu que les pélagiens et les semi-pélagiens admettoient en Dieu une *volonté* égale et indifférente de sauver tous les hommes,

sans distinction et sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres ; ils rejetoient par conséquent toute prédestination : les sociniens sont dans le même sentiment. Les prédestinatiens donnèrent dans l'excès opposé ; ils prétendirent que Dieu ne vouloit réellement sauver que les prédestinés ; que Jésus-Christ n'étoit mort que pour eux ; que Dieu, par un décret antécédent et absolu, avoit destiné tous les autres à la damnation : Calvin a enseigné cette même erreur avec toute l'opiniâtreté possible, Jansénius n'a fait que de la pallier. Tous ont prétendu que c'étoit le sentiment de saint Augustin; mais nous avons fait voir que c'est une calomnie, que tous ont donné un sens faux et erroné aux passages qu'ils ont tirés de ce célèbre Père de l'Eglise.

Après avoir lu ses divers ouvrages avec toute l'attention et la droiture possibles, il nous a paru que si les théologiens avoient examiné de plus près les différentes branches de l'hérésie des pélagiens, ils auroient mieux pris le sens des expressions du saint docteur, et qu'ils auroient moins embarrassé la question que nous traitons. Il ne nous reste qu'à répondre aux sophismes par lesquels Bayle et les incrédules ses disciples ont attaqué la manière dont nous concevons les différentes *volontés de Dieu.*

Ils disent que nous supposons en Dieu des *volontés* opposées; c'est une fausseté. Nous avons fait voir qu'il n'y a aucune opposition entre ces deux choses; savoir, que Dieu veuille sincèrement le salut de l'homme, et lui donne en conséquence les moyens d'y parvenir; que cependant il lui laisse le pouvoir de résister à ces moyens et d'en abuser, parce qu'il veut que l'homme demeure libre, et que son obéissance soit méritoire.

La réplique de Bayle est que Dieu, sans nuire à la liberté de l'homme, peut le conduire infailliblement au salut par une suite de grâces efficaces. Dieu le peut sans doute, mais s'il le faisoit, il n'y auroit plus de différence entre ce que nous ferions par l'impulsion de la grâce, et ce que nous faisons par instinct; or les effets de l'instinct ne sont pas libres. Le seule signe que nous ayons pour distinguer la nécessité d'avec la contingence ou la liberté, est que la première est toujours uniforme, et que la seconde est variable. Nous défions Bayle et tous les autres philosophes de nous indiquer une autre différence entre l'une et l'autre.

Il prétend que la *volonté de Dieu* de sauver n'est pas sincère. Un roi, dit-il, un magistrat, un législateur, ne sont pas censés vouloir l'observation des lois, à moins qu'ils ne fassent *tout ce qu'ils peuvent* pour en prévenir et en empêcher l'infraction; donc nous devons juger de même à l'égard de Dieu; nous avons démontré dix fois l'absurdité de cette comparaison. Un roi, un législateur, etc., sont des agents bornés, il n'y a donc aucun inconvénient à exiger d'eux qu'ils fassent *tout ce qu'ils peuvent* pour venir à bout d'un dessein, et pour prouver la sincérité de leur volonté; à l'égard de Dieu cela est absurde, puisque Dieu est l'infini et que son pouvoir est sans bornes. C'est le même sophisme que Bayle n'a cessé de répéter pour prouver que Dieu n'est pas bon à l'égard de ses créatures, puisqu'il ne leur fait pas *tout le bien qu'il peut. Voy.* Bonté de Dieu, Mal, etc.

Lorsqu'il dit qu'il est absurde d'admettre des événements contraires à la *volonté de Dieu,* il joue sur la même équivoque et retombe dans le même inconvénient. Rien ne peut se faire contre la *volonté absolue de Dieu,* puisque par sa puissance infinie il peut disposer des événements comme il lui plaît; mais relativement au salut de l'homme, la véritable absurdité est de vouloir que Dieu l'opère par une *volonté absolue,* pendant qu'il veut que l'homme y coopère librement : c'est alors qu'il y auroit en Dieu deux *volontés* opposées et contradictoires.

Il n'est pas vrai non plus qu'à l'égard de Dieu, *vouloir* et *permettre* soient la même chose. Dieu veut sincèrement et positivement que l'homme fasse le bien, puisqu'il le lui commande, qu'il lui en donne les forces par la grâce, qu'il le récompense pour l'avoir fait, qu'il le

menace et le punit lorsqu'il fait le mal : une *volonté* sincère ne peut être prouvée par des effets plus positifs. Dieu cependant *permet* que l'homme fasse le mal, c'est-à-dire qu'il ne l'empêche pas, et qu'il n'use pas de son pouvoir absolu pour l'en préserver. Cela ne signifie point qu'il lui en donne la permission positive, la licence ou le congé ; alors il ne pourroit le punir avec justice ; c'est encore une équivoque du mot *permettre*, par laquelle il ne faut pas se laisser tromper. *Voy.* PERMISSION, SALUT, etc.

Enfin, il est faux que ce qui s'appelle *volonté de signe* suppose un Dieu trompeur et menteur : ce ne fut jamais un mensonge de mettre la vertu et la soumission de l'homme à l'épreuve. Lorsque Dieu commanda à Abraham d'immoler son fils, il savoit déjà sans doute que ce patriarche se mettroit en devoir d'obéir, et c'est ce que Dieu vouloit en effet ; mais Abraham, loin de craindre que Dieu ne le trompât, crut fermement que Dieu lui ayant donné ce fils par un miracle, en feroit plutôt un second pour le ressusciter, que de manquer à ses promesses ; c'est le témoignage que lui rend saint Paul, *Hebr.*, c. 11, ℣. 19. Il en est de même des autres exemples d'une *volonté de signe*, que nous avons cités dans l'Ecriture sainte. *Voyez* EPREUVE, TENTATION.

L'on nous saura peut-être mauvais gré d'avoir répété dans le présent article une bonne partie de ce que nous avons déjà dit aux mots GRACE, RÉDEMPTION, SALUT, etc.; mais le dogme catholique dont il est ici question est si important, si nécessaire pour exciter en nous la confiance en Dieu, la reconnoissance envers Jésus-Christ, le courage dans la pratique de la vertu, l'espérance même nécessaire pour sortir de l'état du péché, que l'on ne sauroit le prouver et l'inculquer avec trop de soin ; et puisque certains théologiens ne cessent de l'attaquer de toutes manières, nous ne devons pas nous lasser de le défendre.

VOLUPTÉ. Epicure faisoit consister le souverain bonheur de l'homme dans la *volupté*. Nous n'entrerons pas dans la question de savoir s'il entendoit sous ce nom les plaisirs sensuels, plutôt que l'heureuse tranquillité d'une âme vertueuse ; la plus grande grâce que l'on puisse lui faire est de supposer qu'il n'excluoit de l'idée du bonheur aucune espèce de contentement et de bien-être. Comme il n'admettoit point d'autre vie que celle-ci, il ne pouvoit guère embrasser un autre système ; aussi les philosophes qui ont suivi l'une de ces opinions, n'ont jamais manqué d'adopter l'autre ; elles se tiennent nécessairement.

Jésus-Christ, venu pour révéler aux hommes la vie à venir et l'immortalité, *II. Tim.*, cap. 1, ℣. 10, leur apprend que le souverain bonheur de l'homme consiste dans la vertu, parce qu'elle seule peut le rendre digne du bonheur éternel. Ainsi la vie présente n'étant qu'une préparation et une épreuve de vertu pour la vie à venir, ce n'est pas ici-bas qu'il faut chercher le bonheur. Conséquemment Jésus-Christ nomme heureux ceux qui ont l'esprit et le cœur détachés des richesses : ceux qui pratiquent la douceur, la miséricorde, la pureté du cœur ; qui procurent la paix ; qui souffrent patiemment la persécution des méchants et les afflictions que Dieu nous envoie, *Matth.*, c. 5, ℣. 3. Il condamne donc la *volupté*, parce qu'elle énerve l'homme et le rend incapable de vertu ; il prédit le malheur à ceux qui se flattent d'être heureux par la possession des richesses, par les plaisirs des sens, par les éloges et les applaudissements des hommes, qui font semblant d'être vertueux afin d'être admirés, *Luc.*, c. 6, ℣. 24 ; c. 11, ℣. 42. Tout cela se suit ; l'une de ces leçons est la conséquence de l'autre.

Les épicuriens, dont le nombre sera toujours très-grand dans le monde, ne peuvent goûter cette morale ; ils cherchent même à la rendre odieuse. Il est impossible, disent-ils, qu'un Dieu bon ait mis au monde des créatures pour les rendre malheureuses ; qu'il leur ait donné le besoin du plaisir et leur en ait interdit l'usage, qu'il leur fasse acheter le bonheur éternel par des privations et des souffrances continuelles.

Ainsi, suivant leur opinion, un Dieu

bon devoit attacher le bonheur à l'animalité plutôt qu'à la vertu; aux plaisirs des sens, que l'homme partage avec les animaux, plutôt qu'à la force de l'âme, qui l'élève au-dessus des brutes. Dans ce cas, Dieu a eu tort de donner une âme aux hommes, il ne devoit créer que des êtres purement sensitifs; la raison, l'intelligence, le sens moral qu'il leur a donnés, sont les plus pernicieux de tous les dons. Ces philosophes sublimes nous permettront de penser autrement; de juger qu'un Dieu, tel qu'ils le voudroient, ne seroit pas un être bon, mais un ouvrier insensé et méchant.

Au défaut de la raison qu'ils n'écoutent point, ils devroient du moins consulter l'expérience : elle date d'environ six mille ans. Peut-on citer dans l'univers un homme qui ait trouvé dans la *volupté* le bonheur qu'il cherchoit? Salomon, qui ne s'en étoit refusé aucune, atteste qu'il n'y a trouvé que vanité et affliction d'esprit, *Eccles.*, c. 2, ℣. 11 : nous doutons qu'aucun épicurien ait pu s'en procurer autant que lui. D'autre part, y a-t-il jamais eu un homme qui se soit repenti d'avoir été vertueux, ou qui après avoir passé d'une vie voluptueuse à une vie chrétienne, ait regretté son premier état et ses anciennes habitudes? Enfin, il n'est pas vrai que Dieu nous ait interdit l'usage des plaisirs raisonnables et innocents; il n'en défend que l'excès et l'abus : il ne veut pas que nous y cherchions notre bonheur, parce qu'il n'y en a pas, et parce que nous serions toujours en danger d'y perdre la vertu.

L'homme n'est pas le maître d'avoir du plaisir quand il le veut, mais il ne tient qu'à lui d'être vertueux quand il lui plaît : de l'aveu de tous ceux qui en ont fait l'expérience, la satisfaction constante que nous procure la vertu, vaut mieux à tous égards que l'ivresse passagère dans laquelle nous plonge la *volupté*. La vertu ne paroît triste et contraire au plaisir que quand on ne l'a jamais pratiquée : « Venez, disoit un roi » sage, venez éprouver combien le Seigneur est doux, combien est heureux » l'homme qui espère en lui, » *Ps.* 53, ℣. 9. Jésus-Christ répète aux hommes cette invitation : « Venez à moi, vous » tous qui êtes chargés et fatigués, je » vous soulagerai. Prenez mon joug, » apprenez de moi à être doux et humbles » de cœur, vous trouverez le repos de » vos âmes; mon joug est doux et mon » fardeau est léger, » *Matth.*, c. 11, ℣. 28. Vouloir être heureux dans ce monde par la *volupté*, et heureux dans l'autre par la vertu, sont deux désirs contradictoires. *Voyez* PLAISIRS.

VOYAGEUR. Ce terme se dit des fidèles qui vivent sur la terre, par opposition aux saints qui jouissent du bonheur éternel. La vie de ce monde est comparée à un voyage ou à un pèlerinage dont la félicité éternelle est le terme : c'est l'idée qu'en donnoit déjà le patriarche Jacob, *Gen.*, c. 47, ℣. 9. Les saints regardent le ciel comme leur véritable patrie, et toutes leurs actions comme autant de pas qui les y conduisent.

Quelques philosophes incrédules, attentifs à saisir toujours le sens le plus odieux d'un terme, ont dit que cette manière d'envisager la vie présente est pernicieuse, et qu'elle nous détache des devoirs de la vie sociale et civile, et nous rend indifférents à l'égard de nos semblables; c'est une erreur réfutée par l'expérience. Il est très-permis à un voyageur de s'arranger dans une auberge; quelque court que doive être le séjour qu'il se propose d'y faire, il ne se croira pas dispensé des devoirs de l'humanité envers ceux qui y logent avec lui; il ne s'avisera pas de les inquiéter ni de leur refuser ses services, sous prétexte qu'il doit les quitter le lendemain. Les épicuriens, qui n'envisageoient que la vie présente, n'ont certainement pas été aussi bons citoyens que les stoïciens qui appeloient aussi cette vie *un voyage;* sans avoir consulté nos livres saints, ils ont souvent reproché aux sectateurs d'Epicure leur inutilité et leur indifférence pour les devoirs de la vie civile. Un chrétien est persuadé au contraire qu'il ne peut mépriser les devoirs de la vie présente, et aucune loi ne les a jamais prescrits avec autant d'exactitude que l'Evangile.

VOYELLES. *Voyez* Hébreu, Langue Hébraïque.

VULGATE, version latine des livres saints, de laquelle on se sert dans l'Eglise catholique. On ne doute point dans cette Eglise que, dès la fin du premier siècle ou au commencement du second, avant même la mort du dernier des apôtres ou immédiatement après, il n'y ait eu en latin une version de l'ancien et du nouveau Testament, à l'usage des fidèles qui n'entendoient pas le grec. Puisque, selon le témoignage de saint Justin, *Apol.* 1, n. 67, on lisoit dans les assemblées chrétiennes les écrits des prophètes et les mémoires des apôtres, on ne peut pas douter que, dès l'origine, le même usage n'ait été observé à Rome et dans les autres églises d'Italie, où le grec n'étoit pas la langue vulgaire; il fallut donc une traduction latine pour mettre cette lecture à portée du peuple. Mais on ne sait pas qui en a été l'auteur, ni en quel temps précisément elle a été faite; on sait seulement que, pour l'ancien Testament, elle a été prise sur le grec des Septante, et non sur l'original hébreu. On l'a nommée *italique, itala vetus*, parce qu'elle avoit cours principalement en Italie, et *Vulgata*, version commune.

Comme cette croyance des théologiens catholiques ne s'accorde pas avec le système des protestants, ceux-ci l'ont attaquée de toutes leurs forces; ils soutiennent que, dans le grand nombre de versions latines de l'Ecriture qui se firent dans les premiers siècles de l'Eglise, il n'y en eut aucune qui fut plus respectée et plus suivie que les autres; que comme tout particulier avoit la liberté de traduire le texte sacré, selon qu'il l'entendoit, chaque église étoit aussi maîtresse de choisir et de suivre telle version qu'il lui plaisoit, et qu'il n'y eut jamais d'uniformité sur ce point. C'est ainsi qu'ils ont cherché à justifier la multitude et la variété de leurs versions, et la liberté avec laquelle ils en usent.

Pour savoir ce qu'il en faut penser, nous apporterons 1° les preuves de l'antiquité et de l'autorité de la *Vulgate;* 2° nous répondrons aux objections des protestants; 3° nous exposerons ce qu'a fait saint Jérôme pour mettre cette version dans l'état où elle est aujourd'hui; 4° nous examinerons le décret du concile de Trente qui l'a déclarée authentique; 5° nous dirons deux mots des corrections et des éditions que l'on en a faites.

§ I. *Preuves de l'antiquité et de l'autorité de la Vulgate.* Les critiques protestants ne se sont pas donné la peine de les rapporter ni de les réfuter; nous agirons de meilleure foi avec eux.

1° Malgré la multitude des versions grecques de l'ancien Testament, savoir celles d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, et deux autres qu'Origène avoit rassemblées dans ses *Octaples*, celle des Septante a été constamment suivie dans les églises grecques, ces versions nouvelles ne lui ont rien fait perdre de son crédit ni de son autorité; les protestants ont reproché plus d'une fois cette prévention aux Pères de l'Eglise. *Voyez* Septante. C'est pour cela que la version des Septante a été nommée κοίνη, *commune*, par saint Jérôme, *Epist. ad Suniam et Fretelam, oper.* tom. 2, 1. part., *col.* 627, et sur le soixante-cinquième chap. d'Isaïe, il l'appelle *editionem toto orbe vulgatam*, tom. 3, *col.* 492. Donc, quand il y auroit eu dès l'origine plusieurs versions latines de l'Ecriture, cela n'empêche point qu'il n'y en ait eu une plus commune, plus respectée, plus généralement suivie que les autres dans les Eglises latines; et c'est pour cela que saint Jérôme l'appelle *Vulgatam editionem, latinam editionem, latinus interpres, latinus translator*, ib., col. 634, 662, 663; *Comment. in Epist. ad Galat.*, cap. 5, *op.* tom. 4, 1. part., *col.* 306; *in Epist. ad Ephes.*, cap. 3, *col.* 253, etc. Et saint Augustin, *itala interpretatio*, l. 2, *de Doctrinâ christ.*, c. 15, n. 22; *latinus interpres*, l. 1, *Retract.*, c. 7, n. 3. Ces expressions désignent évidemment une version plus connue, plus populaire, plus communément suivie que toute autre. S'il y en avoit eu plusieurs également usitées, on n'auroit pas pu deviner de laquelle saint Jérôme et saint Augustin par-

loient; ces deux Pères eux-mêmes ne se seroient pas entendus dans les lettres qu'ils se sont écrites à ce sujet.

2° Saint Jérôme, exhorté par le pape Damase à donner une nouvelle édition latine du nouveau Testament, conformément au texte grec, lui objecte le danger que l'on court à réformer une version à laquelle tout le monde est habitué, les réclamations et les censures auxquelles un nouveau traducteur est exposé. Mais si les différentes églises avoient été accoutumées à différentes versions, s'il n'y avoit eu entre elles aucune uniformité, rien de plus mal fondé que les craintes de saint Jérôme. De quel droit lui auroit-on refusé au cinquième siècle le privilége dont vingt auteurs avoient joui pendant trois cents ans, de traduire l'Ecriture sainte comme ils l'entendoient?

Cependant l'événement prouva que ce Père n'avoit pas tort; il nous apprend avec quelle aigreur on déclama contre lui, parce qu'il avoit osé donner sur le texte hébreu une version latine de l'ancien Testament, qui s'écartoit en plusieurs choses de celle des Septante. Il nous a conservé les invectives de Rufin, qui l'accusoit à ce sujet de blasphème et de sacrilége. *Apolog. contra Rufin.*, l. 3, *op.* t. 4, *col.* 444, 446. Il est bien étonnant que pour se défendre il n'ait jamais allégué la variété des versions suivies par les différentes églises latines. Saint Augustin lui écrivit que, dans une église d'Afrique où l'on avoit lu sa nouvelle version, le peuple s'étoit mutiné, parce que dans la prophétie de Jonas, c. 4, ℣. 6, on lisoit *hedera*, au lieu de *cucurbita*, *Epist.* 71 *ad Hieron.*, c. 3, n. 5; *Epist.* 82, c. 5, n. 35. Et l'on veut nous persuader que ces églises africaines qui se cabroient pour le changement d'un seul mot très-indifférent, se permettoient les unes aux autres l'usage habituel de telle version qui leur plaisoit davantage.

3° Dans toute la lettre de saint Jérôme *à Sunia et à Frétéla*, on voit jusqu'où il porte le respect pour la *Vulgate* latine des psaumes; malgré la multitude des fautes qu'il y montre, il veut que l'on continue à la chanter dans les églises, parce que ces fautes ne sont pas assez importantes pour exiger la réforme d'un usage si ancien. En effet, aucune ne donne atteinte au dogme et ne peut induire le peuple en erreur. Le saint docteur ajoute que ses corrections sont faites pour les savants, et non pour le peuple. N'est-ce donc qu'à la fin du quatrième siècle qu'a commencé dans l'Eglise latine cet attachement opiniâtre du peuple à la *Vulgate?* Il semble au contraire que les églises jalouses de leur liberté devoient courir au devant d'une nouvelle version, comme ont fait les protestants au treizième siècle; mais dans les premiers siècles cette prétendue liberté auroit passé pour une impiété.

4° En effet, dès la fin du second, Tertullien témoigne dans ses ouvrages qu'il y avoit une version latine des Ecritures, universellement reçue dans toutes les églises catholiques. *De Præscript.*, cap. 17, il reproche aux hérétiques leur audace à l'égard des Ecritures. « Telle hérésie, dit-il, ne reçoit point » certaines Ecritures; si elle en admet, » elle ne les laisse point entières; par » des additions et des retranchements » elle les change selon qu'il convient à » son système, si elle les conserve telles » qu'elles sont, elle en pervertit le sens » par des interprétations arbitraires; or » il est également contraire à la vérité » de corrompre le sens ou le texte. » C. 19 et 20, il soutient que l'on ne peut trouver ailleurs que dans l'Eglise catholique la vérité des Ecritures, leur véritable interprétation, et les vraies traditions chrétiennes. De quel front auroit-il ainsi parlé s'il y avoit eu dans cette Eglise variété de versions, d'interprétations et de traditions? Il auroit été aisément confondu par les hérétiques.

5° Parmi un grand nombre de traducteurs latins, tel que les protestants le supposent, comment ne s'en est-il pas trouvé quelques-uns qui aient mieux réussi que les autres, qui aient réuni le plus grand nombre des suffrages, et qui se soient fait un nom par l'excellence de leurs versions? Avant saint Jérôme il n'y en pas eu un seul duquel les écrivains

ecclésiastiques ait fait mention ; saint Augustin, qui n'en parle qu'en général, paroît faire très-peu de cas de leurs productions ; nous le verrons en citant ses paroles. Parmi tant de sectaires qui ont troublé l'Eglise latine, comme les montanistes, les manichéens, les novatiens, les donatistes, les ariens, etc., et qui ont tant déclamé contre elle, comment ne s'en est-il rencontré aucun qui lui ait reproché l'incertitude que devoit produire dans sa foi et dans sa doctrine la variété des versions de la Bible dont elle se servoit ? Voilà deux phénomènes bien singuliers.

6° Cela est d'autant plus incroyable, que nous avons vu arriver précisément le contraire chez les protestants. La variété des versions de l'Ecriture sainte, la liberté de l'entendre et de l'expliquer comme chacun le juge à propos, a produit parmi eux cette multitude de sectes qui se détestent, et qui souvent se sont tourmentées les unes les autres sans qu'aucune conférence, aucune discussion amiable des passages de l'Ecriture sainte ait jamais pu les réconcilier. Nous n'hésitons pas d'affirmer que, si la même cause avoit existé dans l'Eglise latine pendant trois siècles, elle y auroit produit le même effet. Or, rien de semblable n'y est arrivé. Quoique les Eglises de l'Italie, de l'Afrique, de l'Espagne, des Gaules, etc., aient été souvent troublées par des novateurs, elles sont restées réunies dans la profession de la même foi, dans la fidélité à suivre la même règle, dans l'attachement à un même centre d'unité, et elles l'ont ainsi attesté par le nom de *catholiques*, auquel elles n'ont jamais renoncé. Aussi ont-elles persévéré dans leur attachement à l'ancienne *Vulgate*, comme nous le verrons ci-après.

Le Clerc, qui a senti cette vérité, a cherché à l'esquiver. Il dit que les dissensions qui subsistent aujourd'hui entre les sectes protestantes, ne viennent point de la différence des versions dont elles se servent, mais des divers sens qu'elles donnent aux mêmes paroles. *Animadv., in Epist.* 71 *sancti Aug.*, § 4. Défaite frivole. La différence des versions ne consiste-t-elle donc pas dans la différence du sens que l'on donne aux mêmes paroles? Ce critique avoue la vérité en affectant de la nier.

On peut voir dans les frères de Wallembourg, *de Instrum. probandæ fidei*, 3. part., sect. 2 et seq., jusqu'à quel point les protestants ont corrompu le dogme par l'infidélité de leurs versions.

Il est à présent question de voir si les écrivains catholiques ont rêvé, lorsqu'ils ont cru que cette première version a été faite principalement à Rome, que de là elle s'est communiquée aux autres églises latines, dont celle de Rome a été la mère et la maîtresse. Pour savoir à quoi nous en tenir, nous ne ferons pas beaucoup de cas du témoignage de Rufin, qui, dans sa seconde invective contre saint Jérôme, t. 4, 2e part., col. 446, soutient que c'est saint Pierre qui a donné à l'Eglise romaine les livres dont elle se sert. Quoiqu'instruit, ce critique étoit téméraire et parloit par humeur ; les protestants ne l'ont loué que parce qu'il étoit ennemi déclaré de saint Jérôme ; il nous faut d'autres preuves.

Suivant l'opinion commune, adoptée même par plusieurs habiles protestants, saint Pierre étoit à Rome l'an 45, il y écrivit sa première épître aux fidèles de l'Asie mineure, et saint Marc y composa son Evangile conformément à la prédication de cet apôtre. L'an 58, saint Paul envoya de Corinthe sa *Lettre aux Romains*, il vint lui-même à Rome l'an 61, et y demeura deux ans ; là il écrivit ses *Lettres à Philémon, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Hébreux*, et l'an 63 saint Luc fit dans cette même ville les *Actes des apôtres*. Enfin l'an 66, saint Paul, emprisonné à Rome avec saint Pierre, adressa sa *Lettre aux Ephésiens*, et sa seconde à *Timothée*. Plus ou moins d'exactitude dans ces dates ne fait rien à la vérité des événements, dès qu'ils sont prouvés d'ailleurs. Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. 2, c. 15, et les notes.

Voilà donc une bonne partie des écrits du nouveau Testament qui ont pu et qui ont dû être connus à Rome avant l'an 67, époque du martyre de saint

Pierre et de saint Paul : pourquoi n'y auroient-ils pas été traduits en latin dès ce temps-là même? Si les protestants supposent que ces deux apôtres, que saint Marc, saint Luc et les autres compagnons de saint Paul, ne se sont donné aucun soin pour mettre la lecture de leurs écrits à la portée des simples fidèles, Basnage, Le Clerc, Mosheim, etc., ont tort d'affirmer en général que les apôtres et les premiers pasteurs de l'Eglise ont eu grand soin de mettre d'abord les Ecritures à la main de leurs prosélytes, de les faire traduire dans toutes les langues, d'en recommander la lecture, etc.; que c'est un des moyens qui ont le plus contribué à l'établissement du christianisme; il ne faut pas détruire d'une main ce que l'on bâtit de l'autre.

Mais nous n'avons pas besoin de leur avis pour former le nôtre. Saint Paul, *II. Cor.*, c. 12, ℣. 28, et c. 14, ℣. 26, suppose que le don des langues et celui de les interpréter étoient communs dans l'Eglise; il veut ℣. 27, que quand un fidèle parle dans une langue étrangère, un autre lui serve d'interprète : cet ordre sans doute n'étoit pas moins nécessaire à Rome qu'ailleurs, pour les écrits que pour les discours de vive voix. Nous présumons encore que tout chrétien a été empressé de lire les écrits des apôtres, et que cette lecture leur a inspiré le désir de connoître les livres de l'ancien Testament qui y sont souvent cités. Nous en concluons que la version latine des uns et des autres a été entreprise de bonne heure, et continuée successivement par divers auteurs. Nous soutenons encore que cette version une fois transmise aux églises latines, à mesure qu'elles se sont formées, y a joui de la même autorité que celle des Septante parmi les Grecs, et qu'aucune société chrétienne n'a été tentée d'en changer, cela sera prouvé par ce que nous dirons ci-après. Il est constant d'ailleurs que l'Eglise de Rome a toujours eu plus de relation qu'aucune autre avec toutes les églises du monde; saint Irénée lui a rendu ce témoignage avant la fin du second siècle, *adv. Hæres.*, l. 3, c. 3, n. 2; elle a donc pu avoir plus promptement qu'aucune autre un recueil complet et une traduction des livres saints. Si les protestants n'en conviennent pas, c'est par pure opiniâtreté; écoutons néanmoins leurs objections.

§ II. *Réponses aux objections des protestants.* Mosheim, *Hist. christ.*, secul. 2, § 6, note, p. 224 et suiv., cite saint Jérôme qui, dans sa *préf. sur les Evangiles*, dit qu'il y avoit une différence infinie entre *les diverses interprétations* de l'Ecriture sainte, et que l'on trouvoit presque autant de *versions* que de copies. Mais le saint docteur s'explique : « Pourquoi ne pas corriger, dit-» il, sur l'original grec, ce qui a été » mal rendu par de mauvais inter-» prètes, plus mal corrigé par des igno-» rants présomptueux, ajouté ou changé » par des copistes négligents? » Voilà trois causes qui pouvoient suffire pour faire envisager les divers exemplaires d'une même version comme autant d'interprétations différentes. Il en étoit de même des fautes énormes des manuscrits de la *Vulgate* moderne, avant l'invention de l'imprimerie, et de la version des Septante, avant qu'Origène, Lucien, Hésychius, Eusèbe et saint Jérôme n'eussent apporté le plus grand soin à en corriger les différentes copies. Walton, *Proleg.* 9, n. 21. Aussi saint Jérôme ajoute, en parlant de sa nouvelle version des Evangiles : « Pour » qu'elle ne s'écartât pas trop de la ma-» nière ordinaire de lire en latin, *à lec-» tionis latinæ consuetudine*, nous » avons tellement retenu notre plume, » que nous n'avons corrigé que les choses » qui sembloient changer le sens, et que » nous avons laissé le reste comme il » étoit. » *Lectionis latinæ consuetudo* ne signifie certainement pas plusieurs versions faites en différents temps et par divers auteurs. Saint Augustin, dans sa *Lettre* 71 *à saint Jérôme*, c. 4, n. 5, s'exprime de même sur l'énorme variété des exemplaires de l'Ecriture, *in diversis codicibus*, et il ne s'ensuit rien de plus.

Deuxième objection. Plusieurs églises d'Italie, comme celles de Milan et de

Ravenne, ont usé de plusieurs versions différentes, avant et après celle de saint Jérôme; aucun savant ne peut en disconvenir.

Réponse. Si par *versions différentes* on entend différents exemplaires plus ou moins corrects de l'ancienne *Vulgate*, nous en convenons avec saint Jérôme et saint Augustin, et cela ne pouvoit pas être autrement, si l'on veut parler de différentes traductions faites par différents auteurs, et conclure de là que c'étoit une liberté dont ces églises étoient en possession; nous le nions absolument, parce que le contraire est prouvé. Nous avouons encore que quand la nouvelle version de saint Jérôme parut, plusieurs Eglises ne voulurent pas l'adopter, et conservèrent dans l'office divin l'ancienne *Vulgate*, par respect pour son antiquité; c'est ce qui démontre la vérité de notre sentiment et la fausseté de celui des protestants. Mais ils ne prouveront jamais que, depuis cette époque, il y eut encore en Occident d'autres versions que ces deux-là, suivies dans aucune église quelconque.

Troisième objection. Entre les quatre exemplaires de la version italique des Evangiles, publiés à Rome en 1749 par le père Blanchini, il y a, quoi qu'en dise l'éditeur, des différences qui ne peuvent pas être de simples variantes de copistes : ce sont donc des interprétations diverses du texte données par différents traducteurs.

Réponse. Jusqu'à ce que l'on nous ait montré ces différences essentielles, nous nous en rapporterons plutôt au sentiment de l'éditeur qu'à l'opinion des critiques protestants, toujours portés par l'intérêt de système à juger de travers. En général c'est une fausse règle de critique de décider que les diverses leçons des manuscrits ne peuvent pas venir uniquement de l'ignorance, de l'inattention ou de la témérité des copistes, qui osoient corriger ce qu'ils n'entendoient pas, comme l'a remarqué saint Jérôme. Dans combien d'occasions le changement, l'addition ou l'omission d'une syllabe ou d'une seule lettre ne peuvent-ils pas altérer absolument le sens d'un passage et présenter l'erreur au lieu de la vérité? Pour en être convaincu, il suffit d'avoir corrigé quelquefois les épreuves d'un imprimeur. Quelles fautes énormes n'a-t-on pas trouvées dans plusieurs manuscrits des auteurs profanes! Encore une fois, Origène, *Hom.* 15 *in Jerem.*, num. 5; *Hom.* 16, n. 10; et saint Jérôme, *Præfat. in lib. Paralip.*, ont remarqué entre les divers exemplaires du grec des Septante, des différences pour le moins aussi considérables que celles qui se trouvoient dans les copies de la *Vulgate* latine; il ne s'ensuit pas de là que les premiers venoient de différents traducteurs, et que les églises grecques avoient adopté différentes versions. Lorsque les Pères ont attribué à la malice des Juifs les différences essentielles qu'il y a entre le texte hébreu et la version des Septante, les critiques protestants se sont élevés contre cette accusation; ils ont soutenu que tout cela pouvoit venir uniquement du peu de soin et d'habileté des copistes; à présent nous les voyons raisonner différemment, parce que leur intérêt a changé.

Quatrième objection. Les diverses parties du nouveau Testament n'ont pu être rassemblées avant le commencement du second siècle; il a donc été impossible d'en faire, avant cette époque, une traduction latine.

Réponse. Une traduction complète et entière, cela est clair; mais pourquoi n'auroit-on pas traduit ces différentes parties à mesure qu'elles paroissoient et que l'on en acquéroit la connoissance? Personne n'a osé affirmer que cette traduction a été faite par un même auteur, ni en fixer précisément la date; c'est assez pour nous d'avoir montré qu'il n'a été nulle part plus aisé qu'à Rome de rassembler tous ces écrits et de les traduire; il a suffi de lire seulement l'Evangile de saint Matthieu, pour avoir envie de mettre en latin l'ancien Testament des Septante. Ici nous répétons encore que les protestants oublient ce qu'ils ont écrit touchant l'empressement des premiers prédicateurs de l'Evangile, de faire lire l'Ecriture sainte aux fidèles, et touchant la nécessité des Bibles en

langue vulgaire; mais ils n'ont jamais été constants dans aucune assertion.

Cinquième objection. Saint Augustin, lib. 2. *de Doct. christ.*, cap. 11, n. 16, dit : « On peut compter le nombre de » ceux qui ont traduit les Ecritures d'hé» breu en grec, mais les interprètes la» tins sont innombrables. Dans les pre» miers temps de la foi, tout écrivain à » qui le texte grec tomboit entre les » mains, et qui croyoit entendre les » deux langues, en entreprit la traduc» tion. » *Ibid.*, cap. 15, n. 22 : « Parmi » ces différentes interprétations, l'on » doit préférer l'*italique ;* elle est la plus » littérale et la plus claire pour le sens. » Vainement, dit Mosheim, veut-on tirer avantage de ces dernières paroles ; 1° elles signifient seulement que parmi les différentes versions latines dont on se servoit en Afrique, il y en avoit une que l'on nommoit *italique*, soit parce qu'on l'avoit reçue d'Italie, soit parce que l'auteur étoit italien, soit parce que plusieurs églises d'Italie s'en servoient ; tout cela est incertain ; 2° ce nom même témoigne que ce n'étoit pas celle de Rome, autrement saint Augustin l'auroit appelée *la version romaine ;* 3° puisque ce Père souhaite qu'on la préfère, on ne la préféroit donc pas encore aux autres ; si elle avoit été d'un usage commun, il auroit dit, *notre version, la version vulgaire, la version publique ;* 4° de ce qu'il la regardoit comme la meilleure ; il ne s'ensuit pas qu'elle le fût, puisqu'il n'étoit pas en état de la comparer avec le grec, n'ayant point appris cette langue.

Réponse. Il n'est pas question de savoir si en Afrique ou ailleurs il y avoit plusieurs versions latines faites par différents auteurs, mais si elles étoient d'usage dans les églises ; Mosheim le suppose sans preuve, saint Augustin ne le dit point, et nous avons prouvé le contraire. Ce critique reconnoît lui-même que le passage en question est une exagération, et qu'il ne faut pas le prendre à la lettre. Croirons-nous que, dès le commencement du second siècle, il y a eu dans l'Eglise un grand nombre d'hommes assez courageux pour entreprendre une version complète de l'Ecriture sainte de grec en latin? Chez les Grecs il y avoit au moins six versions de l'ancien Testament bien connues, puisque Origène les avoit rassemblées dans ses *Octaples ;* cela ne diminua point l'attachement des églises grecques pour celle des Septante. Donc il en a été de même dans les églises latines à l'égard de l'ancienne *Vulgate.* Il y a de l'entêtement à soutenir que *itala interpretatio* n'est pas la même chose que *latinus interpres*, comme saint Augustin l'appelle ailleurs. Peu importe qu'il l'ait nommée ainsi, plutôt que *romaine, africaine, vulgaire*, etc., dès qu'il est certain que les églises n'en suivoient point d'autre dans l'usage ; lorsqu'il dit qu'elle est *préférable*, c'est un signe d'approbation donné à l'usage établi, et non un désir de ce qui n'étoit pas encore. Puisque saint Augustin, *Epist.* 71 *ad Hieron.*, cap. 4, n. 6, témoigne à saint Jérôme qu'il a confronté sa nouvelle traduction latine du nouveau Testament avec le texte grec, nous ne voyons pas pourquoi il n'a pas pu faire la même chose à l'égard des Septante ; il a pu du moins consulter ceux qui entendoient le grec mieux que lui, et s'en fier à leur témoignage. Dans ses disputes contre les manichéens, les ariens, les donatistes, les pélagiens, il n'a jamais été question de la différence des versions de la Bible ; il n'en est pas de même de nos disputes contre les protestants.

Où étoit donc le bon sens ordinaire de Mosheim, lorsqu'il a tourné en ridicule les soins que se sont donnés de savants catholiques, tels que Nobilius, le père Morin, dom Martianay, dom Sabatier, le père Blanchini et d'autres, pour rechercher et rassembler les restes de l'ancienne *Vulgate*, telle qu'elle étoit avant saint Jérôme, et pour en donner une édition complète? Il devoit savoir que tous les monuments anciens sont précieux à l'Eglise catholique, parce qu'elle y découvre toujours de nouvelles preuves de la vérité de sa foi et de la fausseté de celle des protestants.

Sixième objection. En considérant les

différentes manières dont saint Cyprien cite l'Ecriture sainte, on voit qu'il avoit sous les yeux différentes versions, et qu'il suivoit tantôt l'une et tantôt l'autre. C'est l'observation de Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 9, c. 1 et 2.

Réponse. On voit plutôt qu'il n'en copioit aucune, qu'il citoit l'Ecriture de mémoire, et qu'il faisoit moins d'attention à la lettre qu'au sens. Les autres Pères latins ont souvent fait de même, et les Pères grecs n'en ont pas agi autrement à l'égard de la version des Septante; c'est un fait reconnu par tous les savants.

Septième objection. Saint Grégoire le Grand qui vivoit à la fin du sixième siècle, dans sa *Lettre sur le livre de Job*, déclare qu'il se sert tantôt de l'ancienne version, et tantôt de la nouvelle, et que tel est encore l'usage de l'Eglise de Rome; il en a été de même de plusieurs autres églises jusqu'au neuvième ou au dixième siècle, preuve évidente que toutes les églises ont joui jusqu'alors de la plus grande liberté sur le choix des versions de l'Ecriture sainte.

Réponse. Il auroit été de la bonne foi d'avouer aussi que saint Grégoire, dans ses *Morales sur Job*, l. 20, c. 23, reconnoît que la nouvelle version de saint Jérôme étoit généralement plus fidèle et plus claire que l'ancienne *Vulgate;* ainsi en jugèrent tous les savants : aussi plusieurs églises l'adoptèrent sans hésiter; nous le verrons ci-après. D'autres conservèrent l'usage de l'ancienne, et on ne leur en fit pas un crime; les papes ne s'y opposèrent point, saint Jérôme ne s'en plaignit point, nous avons vu au contraire qu'il le trouva bon, surtout à l'égard des psaumes; aucun concile ne statua rien sur ce sujet. Mais cet attachement constant de plusieurs églises à l'ancienne *Vulgate* prouve-t-il qu'avant cette époque ces églises n'avoient aucune prédilection pour cette version, qu'ici l'on en suivoit une et là une autre? Encore une fois, il est absurde d'imaginer que les églises d'Occident, libres jusqu'alors de choisir telle traduction qu'elles vouloient, se sont attachées tout à coup à l'ancienne *Vulgate*, préférablement à une version nouvelle que l'on assuroit cependant être meilleure que l'ancienne. Cela ne s'est jamais vu; mais de même que l'amour de la nouveauté est le caractère distinctif de l'hérésie, la constance et l'attachement à l'antiquité, même dans les choses indifférentes, fut toujours le signe indubitable de la véritable Eglise.

§ III. *Travaux de saint Jérôme sur l'Ecriture sainte.* Il est beaucoup plus nécessaire de les bien distinguer que d'en fixer précisément la date. 1° Ce Père, convaincu de l'imperfection de la version grecque des Septante, par conséquent de la *Vulgate* latine prise sur celle-là, en entreprit une nouvelle sur le texte hébreu, après avoir beaucoup étudié cette langue, et rassemblé des exemplaires à grands frais, ainsi qu'il le raconte lui-même. 2° Comme le grec des Septante étoit beaucoup plus correct dans les *Hexaples d'Origène* que partout ailleurs, il fit une nouvelle version latine des Septante sur ce grec ainsi corrigé, *Præfat. in lib. Paralip.* Saint Augustin l'y avoit exhorté, *Epist.* 71, c. 4, n. 6. 3° Sur le nouveau Testament, après avoir confronté plusieurs exemplaires, afin d'y choisir la meilleure leçon, il en composa une nouvelle traduction latine, à la sollicitation du pape Damase. Mais il atteste qu'il ne s'écarta de l'ancienne *Vulgate* que dans les choses qui sembloient changer le sens, *Præfat. in Evang.* Que l'on appelle ce travail une nouvelle version, ou une simple correction, cela ne fait rien à la chose.

Comme l'opinion générale étoit que les Septante avoient été inspirés de Dieu, comme d'ailleurs les différentes églises latines étoient accoutumées et très-attachées à l'ancienne *Vulgate*, la nouvelle version de saint Jérôme, prise sur le texte hébreu, essuya d'abord des censures amères; on accusa l'auteur d'avoir préféré les visions des Juifs aux lumières surnaturelles des Septante; mais il trouva bientôt un plus grand nombre d'approbateurs, en particulier les souverains pontifes; saint Augustin, qui avoit commencé par désapprouver son

dessein, finit par applaudir à son ouvrage. Plusieurs églises adoptèrent la nouvelle version, particulièrement celle des Gaules; plusieurs savants, même chez les Grecs, en firent l'éloge. Cependant, pour tâcher de contenter tout le monde, le saint docteur fit encore une troisième traduction de l'Ecriture, dans laquelle il se rapprocha tant qu'il put des Septante, par conséquent de l'ancienne *Vulgate*. C'est cette dernière version ainsi retouchée qui a été adoptée peu à peu par toutes les églises de l'occident, et nommée pour ce sujet la *Vulgate moderne*. Voyez *les Prolég. de la Biblioth. sacrée de saint Jérôme, Op.* t. 1. L'on y a conservé la prophétie de Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les deux livres des Machabées, et surtout les Psaumes, tels qu'ils étoient dans l'ancienne *Vulgate*. Nous avons vu que saint Jérôme fut lui-même de cet avis, afin d'épargner au peuple le désagrément d'entendre chanter les psaumes d'une autre manière que celle à laquelle il étoit accoutumé dès l'enfance; on y a seulement fait quelques corrections absolument nécessaires.

Cette conduite fait certainement honneur à la sagesse des pasteurs et au désintéressement de saint Jérôme; elle démontre que ce saint vieillard, qui a mérité aussi justement qu'Origène le nom *d'Adamantius* ou d'infatigable, ne travailloit ni pour sa réputation ni par ambition de faire la loi à personne, qu'il n'avoit point d'autre but que la pureté de la foi, la perfection de la piété, l'édification des fidèles, et la gloire de l'Eglise. La manière d'agir bien différente de tous les novateurs prouve évidemment qu'ils étoient animés par des motifs de toute autre espèce.

Cela n'a pas empêché plusieurs critiques modernes de s'attacher à déprimer tant qu'ils ont pu le mérite des travaux de ce saint docteur; si on les en croit, il n'avoit pas une connoissance assez parfaite de l'hébreu, pour être en état d'en donner une bonne traduction. Ils ont apporté en preuve un grand nombre d'étymologies de mots hébreux qu'il a données, et qui leur paroissent fausses. Mais le savant éditeur des ouvrages de ce Père a fait voir que ces censeurs, en l'accusant d'ignorance, n'ont réussi qu'à démontrer la leur. *Proleg.* 3, in 2 tom., n. 3, et *col.* 290. Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Jérôme semble avoir saisi la vraie clef des étymologies hébraïques, en cherchant le sens des mots composés dans les racines monosyllabes. Si tous les hébraïsants avoient fait de même, ils ne se seroient peut-être pas trompés si souvent.

Ajoutons que, pour donner une bonne version, il n'a manqué d'aucun des secours que nous avons, et qu'il en a eu plusieurs que nous n'avons plus. Il avoit sous les yeux les six versions grecques rassemblées et comparées dans les *Octaples* d'Origène, et une septième publiée par le martyr Lucien; il est difficile de croire qu'entre sept traducteurs aucun n'avoit trouvé le vrai sens du texte. Outre l'hébreu, saint Jérôme avoit appris le chaldéen, le syriaque et l'égyptien; il ne peut pas avoir vécu si longtemps dans la Palestine, sans avoir eu quelques notions de la langue arabe, et il savoit parfaitement le grec; il étoit donc, pour ainsi dire, une polyglotte vivante. Il a été à portée de comparer la prononciation des juifs de son temps à celle qu'Origène avoit imprimée dans ses *Octaples* par des lettres grecques. Il avoit vu l'Egypte, et il parcourut la Palestine pour voir la situation et la distance des lieux dont il est parlé dans le texte sacré. Y a-t-il aujourd'hui un hébraïsant qui puisse se flatter d'être aussi bien instruit? A la vérité il n'y avoit pour lors ni grammaires ni dictionnaires hébraïques; mais ceux-ci ne sont que le résultat des observations de ceux qui avoient appris l'hébreu sans ce secours; c'est saint Jérôme qui a donné le premier modèle d'un dictionnaire de mots hébreux. Il y a donc autant d'ingratitude que de témérité de la part des critiques, qui ne lui savent aucun gré de ce qu'il a fait pour leur ouvrir la carrière; le mépris que se sont attiré ceux qui l'ont attaqué pendant sa vie, devroit rendre plus circonspects ses détracteurs modernes.

§ IV. *Décret du concile de Trente touchant la Vulgate.* Il est conçu en ces termes, sess. 4 : « Le saint concile considérant qu'il peut être très-utile à » l'Eglise de Dieu de savoir quelle est, » parmi toutes les éditions des livres » sacrés qui ont cours, celle que l'on » doit regarder comme authentique, » ordonne et déclare que, dans les leçons » publiques, les disputes, les sermons » et les interprétations, l'on doit tenir » pour authentique l'édition ancienne » et *vulgate*, approuvée dans l'Eglise » par l'usage de tant de siècles, de manière que personne n'ait l'audace ou » la présomption de la rejeter, sous » quelque prétexte que ce soit. »

Rien de plus faux ni de plus malicieux que la manière dont les protestants ont travesti le sens de ce décret : voici ce qu'en a dit Mosheim, *Hist. ecclés.*, seizième siècle, sect. 3, 1re part., c. 1, § 25 : « Le pontife romain mit autant d'obstacles qu'il put à la connoissance et à » l'exacte interprétation des livres saints, » qui lui portoient tant de préjudice. Il » fut permis aux disputeurs de faire les » réflexions les plus injurieuses à la dignité du texte sacré, d'en mettre l'autorité au-dessous de celle du pape et » de la tradition. Ensuite, par un décret » du concile de Trente, l'ancienne version latine ou *Vulgate*, quoique remplie de fautes grossières, écrite dans » un style barbare, et d'une obscurité » impénétrable en plusieurs endroits, » fut déclarée *authentique*, c'est-à-dire » fidèle, parfaite, exacte, irrépréhensible, et à l'abri de toute censure. On » voit assez combien cette déclaration » étoit propre à dérober au peuple le » vrai sens du texte sacré. »

Disons plutôt que l'on voit assez combien ces reproches sont faux et absurdes.

1° Si c'est une réflexion injurieuse à la dignité du texte sacré, de soutenir que souvent il n'est pas assez clair pour être entendu par le commun des fidèles, qu'il leur faut des explications, les protestants partagent ce crime avec nous; depuis deux cents ans ils n'ont pas cessé d'en donner des versions, des commentaires, des interprétations, contraires en plusieurs choses les unes aux autres. Ce sont eux plutôt qui insultent à la parole de Dieu, en appelant *texte sacré* leurs versions erronées, captieuses et contradictoires. Ils soutiennent qu'après soixante ans d'étude saint Jérôme n'a pas bien entendu le texte sacré, mais que chez eux les ignorants et les femmes l'entendent à la simple lecture de leur Bible.

2° Jamais un théologien catholique n'a mis l'autorité du texte sacré au-dessous de celle du pape et de la tradition ; tous ont toujours fondé ces deux dernières sur l'autorité même du texte sacré ; nos adversaires ne peuvent pas l'ignorer. Mais nous les avons souvent défiés et nous les défions encore de prouver solidement l'autorité divine du texte sacré autrement que par la tradition, c'est-à-dire par la croyance constante de l'Eglise juive et de l'Eglise chrétienne : nous leur avons démontré que hors de là ils donnent dans le fanatisme de l'inspiration particulière. *Voyez* ECRITURE SAINTE, TRADITION.

3° Il est faux qu'une version *authentique* soit une version parfaite, exacte et sans faute à tous égards; *authentique*, selon l'énergie du terme, en grec, en latin et en françois, signifie *faisant autorité*. Le concile même l'explique ainsi, en défendant de la rejeter sous aucun prétexte. On sait que, dans les disputes entre les catholiques et les protestants, ceux-ci rejetoient avec dédain l'autorité de la *Vulgate*, ils y opposoient leurs propres raisons, et tordoient à leur gré le sens des passages; c'est cette audace que le concile de Trente a voulu réprimer. Mais ces docteurs si hautains avoient-ils plus de droit de réprouver notre version que nous n'en avions de mépriser les leurs? La *Vulgate* étoit consacrée par le respect constant de dix siècles entiers, comme l'observe le concile; les leurs ne faisoient que d'éclore, et il en paroissoit tous les jours de nouvelles; à qui étoit-ce de décider quelles étoient les meilleures? Le sens que Mosheim a donné au mot *authentique* est si évidemment faux, que son traducteur anglois l'a réfuté dans une note, t. 4, p. 216.

4° Il auroit fallu montrer en quoi l'authenticité déclarée d'une version est capable de cacher au peuple le vrai sens du texte sacré. Si cela est, la version de Luther a dû opérer cet effet tout comme la *Vulgate;* car enfin ce réformateur soutenoit que sa version allemande étoit la plus fidèle et la meilleure de toutes : il vouloit qu'elle fît autorité dans sa secte ; il n'y en auroit pas souffert une autre s'il en avoit été le maître. Il la déclaroit donc *authentique*, tout comme le concile de Trente autorisoit la *Vulgate;* et Calvin fit de même à son tour : aujourd'hui leurs sectateurs trouvent mauvais que le concile de Trente se soit attribué autant d'autorité qu'eux.

5° Ce concile, disent-ils, a donné par son décret plus d'autorité à la *Vulgate* qu'aux originaux sur lesquels elle a été faite, afin de détourner tout le monde de lire les originaux. Nouvelle imposture, contredite par les termes mêmes de ce décret. Il décide *qu'elle est, parmi toutes les éditions des livres sacrés qui ont cours, celle que l'on doit regarder comme authentique.* Ces *éditions, qui avoient cours*, étoient-elles les originaux? Aux mots Hébreu et Hébraïsant, nous avons fait voir qu'avant la naissance de la prétendue réforme l'étude des anciennes langues étoit très-cultivée en Europe, que les conciles, les papes, les souverains, n'avoient rien négligé pour ranimer ce genre d'érudition ; que les protestants se sont vantés très-mal à propos de l'avoir fait renaître; que ce ne sont point eux qui nous ont donné ni les premières polyglottes, ni les premières concordances, ni les livres les plus nécessaires en ce genre. La polyglotte de Ximénès, imprimée trente ans avant l'ouverture du concile de Trente, y a-t-elle été condamnée, ou les catholiques y ont-ils été exhortés à ne la jamaislire. Depuis cette époque, l'étude des originaux de l'Ecriture, loin de se ralentir parmi nous, a repris une nouvelle vigueur, a reçu de nouveaux encouragements de la part des souverains pontifes; il suffit de savoir ce que Clément XI a fait en ce genre, pour être indigné de la calomnie des protestants.

Le cardinal Bellarmin a prouvé dans une dissertation, que, par le décret du concile de Trente, il est absolument décidé que la *Vulgate* ne renferme aucune erreur touchant la foi ni les mœurs, qu'elle doit être conservée dans l'usage public des églises et des écoles, comme dans les siècles précédents ; il ne s'ensuit pas de là, dit-il, qu'elle ait plus d'autorité que les originaux, ni qu'elle soit exempte de fautes. Bellarmin cite à ce sujet le témoignage des théologiens les plus célèbres, dont plusieurs avoient assisté au concile, et donne encore d'autres raisons. Il a même rassemblé plusieurs passages qui sont plus clairs dans les textes originaux que dans la *Vulgate*, et qui ont été corrigés depuis dans cette version ; aucun pape ni aucun théologien ne l'en a blâmé. Immédiatement après la clôture du concile, Payva d'Andrada, docteur portugais qui y avoit assisté, soutint la même chose contre Chemnitius : à quoi sert de répéter aujourd'hui des plaintes auxquelles on a satisfait il y a deux cents ans? *Voyez Bible d'Avignon*, t. 1, p. 131.

6° Il est faux que la *Vulgate* soit aussi défectueuse que Mosheim le prétend; d'autres protestants plus judicieux l'ont estimée comme elle le mérite. Bèze en a parlé avec modération ; Louis de Dieu, Grotius, Drusius, Paul Fagius, Mill, Welton, Louis Cappel, etc., ont fait profession de la respecter; plusieurs ont avoué que c'est la meilleure de toutes les versions. C'est le témoignage qu'en rendit l'université d'Oxford, lorsqu'en 1675 elle donna une nouvelle édition du texte grec du nouveau Testament. Mais Mosheim avoit plus étudié l'histoire ecclésiastique que la critique sacrée; il auroit dû se souvenir du mépris avec lequel la plupart des réformateurs reçurent la version allemande de l'Ecriture faite par Luther; plusieurs lui reprochèrent son ignorance en fait d'hébreu.

7° Mais, disent nos adversaires, puisque la *Vulgate* avoit besoin d'être corrigée, le concile de Trente auroit dû attendre qu'elle le fût, avant de la déclarer authentique. C'est comme si l'on disoit qu'avant d'approuver un livre, il

faut attendre qu'on en ait fait l'*errata*. Parmi les fautes que l'on a corrigées dans la *Vulgate*, sous Sixte V et sous Clément VIII, il n'en est aucune qui ait pu intéresser la foi ni les mœurs; donc elles n'ont pas dû empêcher le concile de décider que cette version étoit exempte d'erreur, tant sur la foi que sur les mœurs; conséquemment qu'elle étoit authentique ou faisant autorité. Avant de mettre à la main des fidèles de nouvelles versions, avant de les leur donner comme parole de Dieu, les novateurs n'ont pas attendu qu'elles fussent exemptes de fautes, puisque l'on n'a pas cessé d'y en corriger depuis qu'elles ont paru. Mais tout étoit permis à ces nouveaux inspirés, rien n'étoit innocent de la part des pasteurs catholiques.

8° Le concile défendit encore à tout interprète de l'Ecriture de lui donner, en matière de foi et de mœurs, un sens contraire à celui que tient l'Eglise, ni un sens opposé au sentiment unanime des saints Pères. *Loi dure*, dit Mosheim, *procédé inique et tyrannique*, ajoute son traducteur. Nous disons au contraire, loi juste, sage, raisonnée, indispensable dans l'Eglise catholique : nous allons le prouver.

En premier lieu, le concile commence par déclarer qu'il reçoit avec le même respect et la même piété tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament, et *les traditions* concernant la foi et les mœurs, qui sont venues de la bouche de Jésus-Christ ou des apôtres, et qui ont été conservées jusqu'à nous dans l'Eglise catholique. Or par quel canal nous sont venues ces traditions, sinon par l'organe des Pères qui ont été de tout temps les pasteurs et les docteurs de l'Eglise? Donc la règle de la tradition une fois admise, le concile ne pouvoit se dispenser de défendre d'interpréter l'Ecriture sainte dans un sens contraire à la tradition ou au sentiment unanime des Pères. Il ne faut pas oublier que cette même règle est ce qui distingue essentiellement le catholicisme d'avec le protestantisme ; ainsi la loi établie par le concile n'est autre chose que la loi du catholicisme. *V.* CATHOLIQUE, etc.

En second lieu, cette même loi avoit été déjà portée plus de mille ans auparavant par le 6e concile général; ce n'a donc pas été un nouveau joug imposé aux catholiques. Mais considérons la bizarrerie des protestants : cent fois ils nous ont reproché de secouer le joug de l'Ecriture sainte, pour nous en tenir uniquement à la tradition; ils sont convaincus d'imposture par le décret du concile de Trente, qui non-seulement professe son respect pour les livres sacrés, mais qui nous ordonne de les interpréter selon la tradition, et non selon notre opinion particulière. Si cette loi paroît dure aux protestants, ç'a donc été pour se mettre plus à leur aise qu'ils ont pris pour *seule règle* de foi l'Ecriture sainte, bien convaincus qu'elle ne les incommoderoit jamais, tant qu'ils seroient les maîtres de l'entendre comme il leur plaît.

En troisième lieu, par représailles, nous avons reproché plus d'une fois à nos adversaires de suivre dans la pratique la même règle que nous, en affectant de la blâmer. Un luthérien, un anglican, un calviniste, un socinien, n'est réputé orthodoxe dans sa secte qu'autant qu'il entend l'Ecriture dans le sens communément reçu dans cette société; s'il fait profession publique de l'interpréter autrement, c'est un faux frère, un faux docteur, un indigne pasteur, etc., on lui dit anathème : témoin le synode de Dordrecht, les conférences entre les luthériens et les calvinistes, entre ceux-ci et les sociniens, etc.

Ce n'est pas tout : le concile de Trente ajoute que c'est à l'Eglise de juger du vrai sens et de l'interprétation des Ecritures; autre conséquence nécessaire du principe qu'il avoit établi. Mosheim travestit encore cette décision; il dit que le concile assura à l'Eglise seule, *ou à son chef, le pontife romain*, le droit de juger du vrai sens de l'Ecriture. Ce trait ne peut pas venir d'ignorance; tout le monde sait que, par l'*Eglise*, la société entière des catholiques a toujours entendu, non le chef ni les membres seuls, mais les membres unis à leurs chefs, et le pasteur uni au troupeau. N'importe,

Mosheim étoit sûr d'avance que plus une calomnie contre nous est noire et absurde, mieux elle est accueillie chez les protestants.

Enfin, pour comble de malignité, il affirme que l'Eglise romaine continua de soutenir plus ou moins ouvertement que les livres sacrés n'ont pas été faits pour le peuple, mais pour les docteurs, et qu'elle ordonna d'empêcher, partout où l'on pourroit, le peuple de la lire. Vainement nous exigerions que l'on nous produise une bulle de quelque pape, un décret de concile particulier, un mandement d'évêque, un statut synodal, au moins la décision d'un théologien de marque, où il soit question de cette ordonnance; on ne nous répondra rien, et les protestants continueront d'ajouter foi à l'imposteur Mosheim. Il avoue néanmoins, dans une note, qu'en France et dans quelques autres pays les laïques lisent l'Ecriture sainte sans aucune réclamation; mais c'est, dit-il, malgré les partisans du pape. Y a-t-il donc en France ou ailleurs un catholique qui ne soit pas partisan du pape?

On ne concevroit rien à ce trait de satire, si l'on ne savoit d'ailleurs que Mosheim en vouloit à la constitution *Unigenitus*. Quesnel, animé du même esprit que les protestants, pour répandre parmi le peuple les erreurs délayées de ses réflexions morales sur le nouveau Testament, y enseigna que la lecture de l'Ecriture sainte est non-seulement utile, mais nécessaire en tout temps, en tout lieu, à toute personne; que l'obscurité de ce saint livre n'est point, pour les laïques, une raison de se dispenser de le lire, que c'est une obligation de le faire, surtout les jours de dimanches, que les pasteurs n'ont aucun pouvoir de leur interdire la lecture du nouveau Testament, parce que ce seroit une espèce d'excommunication, etc. *Prop.* 79-85. Clément XI condamne ces propositions parce qu'elles sont fausses. Il est faux, en effet, que la lecture des versions de l'Ecriture sainte soit nécessaire en tout temps, puisqu'il y a eu des temps de vertige dans lesquels cette lecture étoit dangereuse et pernicieuse à des esprits avides d'erreur et ivres de fanatisme; aussi a-t-elle été défendue en Angleterre à la naissance de la réforme, comme elle l'a été en France à certaines personnes à la naissance du jansénisme. Mosheim lui-même a cité plusieurs exemples des mauvais effets que cette lecture a produits dans certains temps. Rien n'est donc plus injuste que la censure qu'il fait ici de la sage conduite des pasteurs catholiques.

§ V. *Des différentes éditions et corrections de la Vulgate.* Nous en avons parlé au mot BIBLES LATINES; mais nous nous sommes trompé en disant qu'il ne reste point de livres entiers de l'ancienne *Vulgate* ou version latine italique, que les psaumes, le livre de la Sagesse et l'Ecclésiastique, puisqu'il reste encore les deux livres des Machabées : nous ignorions d'ailleurs les faits suivants. En 1710, dom Martianay publia de cette même version les livres de Job, de Judith, et l'Evangile de saint Matthieu; en 1748, le père Blanchini, de l'Oratoire de saint Philippe de Néry, mit au jour à Rome quatre exemplaires des quatre Evangiles; Luc de Bruges, mort en 1619, a témoigné qu'il avoit vu dans l'abbaye de Malmédy, au diocèse de Liége, un manuscrit contenant toutes les épîtres de saint Paul; enfin le père Buriel, jésuite, il y a quelques années, annonça qu'il avoit découvert à Tolède deux manuscrits gothiques de l'ancienne *Vulgate*. Il y a donc lieu d'espérer qu'en rassemblant et en comparant tous ces monuments, l'on pourra donner dans la suite une Bible latine complète telle qu'elle étoit en usage pendant les quatre premiers siècles de l'Eglise.

Cet ouvrage est très à souhaiter; la conformité de tant de manuscrits découverts dans les diverses contrées de l'Europe achèvera de démontrer la fausseté du sentiment des protestants, qui soutiennent que dans ces temps anciens il n'y avoit aucune version généralement adoptée, et que les différentes églises avoient la liberté de choisir celle qui leur plaisoit davantage.

WICLEFITES, sectes d'hérétiques qui prit naissance en Angleterre dans le

quatorzième siècle; elle eut pour auteur Jean Wiclef, professeur dans l'université d'Oxford, et curé de Lutterworth, dans le diocèse de Lincoln.

Durant les divisions qui arrivèrent l'an 1360 dans cette université, entre les moines mendiants et les prêtres séculiers, Wiclef prit la défense des priviléges de ses confrères; mais ayant été obligé de céder à l'autorité du pape et des évêques qui protégeoient les moines, il résolut de s'en venger. Dans ce dessein, il avança plusieurs propositions contraires au droit qu'ont les ecclésiastiques de posséder des biens temporels, d'exercer une juridiction sur les laïques, et de porter les censures; par là il gagna l'affection des chefs du gouvernement, dont l'autorité se trouvoit souvent gênée par celle du clergé, et la faveur des grands qui, ayant usurpé les biens de l'Eglise, méprisoient les censures portées contre eux.

Pour punir Wiclef de cette conduite, Simon Langham, archevêque de Cantorbéry, lui ôta, en 1367, la place qu'il avoit dans l'université, et la donna à un moine; le pape Urbain V approuva ce procédé de l'archevêque. Wiclef irrité ne garda plus de mesures, il attaqua plus vivement qu'il n'avoit encore fait le souverain pontife, les évêques, le clergé en général et les moines. La vieillesse et la caducité d'Edouard III, jointes à la minorité de Richard II, furent des circonstances favorables pour dogmatiser impunément; Wiclef en profita. Il enseigna ouvertement que l'Eglise romaine n'est point le chef des autres Eglises; que les évêques n'ont aucune supériorité sur les prêtres; que, selon la loi de Dieu, le clergé ni les moines ne peuvent posséder aucun bien temporel; que, lorsqu'ils vivent mal, ils perdent tous leurs pouvoirs spirituels; que les princes et les seigneurs sont obligés de les dépouiller de ce qu'ils possèdent, qu'on ne doit point souffrir qu'ils agissent par voie de justice et d'autorité contre des chrétiens, parce que ce droit n'appartient qu'aux princes et aux magistrats. Ce novateur, en soutenant de pareilles maximes, étoit bien sûr de ne pas manquer de protecteurs.

En effet, l'an 1377, Grégoire XI, informé de ces faits, écrivit à Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéry, et à ses collègues, de procéder juridiquement contre Wiclef. Ils assemblèrent un concile à Londres, auquel il fut cité; il y comparut accompagné du duc de Lancastre, régent du royaume, et de plusieurs autres seigneurs. Par des subtilités scolastiques, des distinctions, des explications, des restrictions et d'autres palliatifs, il réussit à faire paroître sa doctrine tolérable. Les évêques intimidés par la présence et par les menaces des seigneurs, n'osèrent pousser plus loin la procédure ni prononcer une sentence: Wiclef en sortit sans essuyer une censure.

Cette impunité l'enhardit; il sema bientôt de nouvelles erreurs. Il attaqua les cérémonies du culte reçu dans les églises, les ordres religieux, les vœux monastiques, le culte des saints, la liberté de l'homme, les décisions des conciles, l'autorité des Pères de l'Eglise, etc. Grégoire XI, ayant condamné dix neuf propositions de ce novateur, qui lui avoient été déférées, les adressa avec la censure aux évêques d'Angleterre. Ils tinrent à ce sujet un concile à Lambeth, auquel Wiclef se présenta escorté et armé comme la première fois, et en sortit de même; il osa même envoyer à Urbain VI, successeur de Grégoire XI, les propositions condamnées, et offrit d'en soutenir l'orthodoxie. Le schisme qui survint entre deux prétendants à la papauté suspendit pendant plusieurs années la poursuite de cette affaire, et donna le temps à Wiclef d'augmenter le nombre de ses partisans, qui étoit déjà très-considérable.

Mais, en 1382, Guillaume de Courtenay, archevêque de Cantorbéry, assembla un troisième concile à Londres contre Wiclef: on y condamna vingt-trois, d'autres disent vingt-quatre de ses propositions; savoir, dix comme hérétiques, et quatorze comme erronées, contraires aux décisions et à la pratique de l'Eglise. Les premières attaquoient l'eucharistie, la présence réelle de Jésus-

Christ dans ce sacrement, le sacrifice de la messe, la nécessité de la confession; les secondes, l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dîmes, les prières pour les morts, la vie religieuse, et d'autres pratiques de l'Eglise. Le roi Richard soutint par son autorité les décisions de ce concile; il commanda à l'université d'Oxford de retrancher de son corps Jean Wiclef et tous ses disciples; elle obéit. Quelques auteurs ont écrit que ce roi bannit Wiclef et le fit sortir du royaume : cela n'est pas probable, puisqu'en 1387, cinq ans seulement après sa condamnation, cet hérésiarque mourut dans sa cure de Lutterworth, après être tombé en paralysie deux ans auparavant. D'autres ont douté s'il se rétracta dans le concile de Londres; s'il ne l'avoit pas fait, Richard II, déterminé à extirper ses erreurs, n'auroit pas souffert qu'il demeurât en Angleterre, encore moins qu'il retournât dans sa cure après sa condamnation.

Nous avouerons, si l'on veut, que sa rétractation ne fut pas fort sincère, puisqu'en mourant il laissa divers écrits infectés de ses erreurs. On cite de lui une version de toute l'Ecriture sainte en anglois; deux gros volumes intitulés *de la Vérité;* un troisième, sous le nom de *Trialogue;* un quatrième, des dialogues en quatre livres, qui ont été imprimés à Leipsick et à Francfort en 1753; il en est encore d'autres qui n'ont point été publiés; mais aucun de ces ouvrages n'a pu mériter à l'auteur la réputation d'un savant théologien ni d'un bon écrivain; le docteur Videfort, qui fut chargé de le réfuter l'an 1396, en savoit plus que lui et écrivoit beaucoup mieux. Dans cette même année, ou selon d'autres en 1410, Thomas d'Arundel, primat d'Angleterre, fit de nouveau condamner les erreurs de Wiclef dans un concile de Londres, et comme la plupart avoient été adoptées et soutenues de nouveau par Jean Hus, en 1415, le concile de Constance, *sess.* 8, proscrivit toute la doctrine de ces deux sectaires, rassemblée en quarante-cinq articles, et il ordonna que le corps de Wiclef fût exhumé et brûlé.

Comme il a plu aux protestants de mettre ces deux personnages au nombre des patriarches de la réforme, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour pallier les torts de Wiclef, pour contredire ce qui en est rapporté par les écrivains catholiques, et pour révoquer en doute les plus grossières des erreurs qu'on lui attribue; mais ils ne renverseront jamais le précis qu'en a donné le célèbre Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 11, n. 153; il l'a tiré des ouvrages de Wiclef, surtout de son *Trialogue.* En voici les principaux chefs.

« Tout arrive par nécessité; tous les » péchés qui se commettent dans le » monde sont nécessaires et inévitables. » Dieu ne pouvoit pas empêcher le » péché du premier homme, ni le par- » donner sans la satisfaction de Jésus- » Christ; Dieu, à la vérité, pouvoit faire » autrement s'il eût voulu, mais il ne » pouvoit vouloir autrement. Rien n'est » possible à Dieu que ce qui arrive ac- » tuellement; Dieu ne peut rien pro- » duire en lui ni hors de lui, qu'il ne le » produise nécessairement; sa puissance » n'est infinie qu'à cause qu'il n'y a pas » une plus grande puissance que la » sienne. De même qu'il ne peut refuser » l'être à tout ce qui peut l'avoir, aussi » ne peut-il rien anéantir. Il ne laisse » pas néanmoins d'être libre, sans » cesser d'agir nécessairement. La li- » berté que l'on nomme *de contradiction* » est un terme erroné, inventé par les » docteurs; et la pensée que nous avons » que nous sommes libres est une per- » pétuelle illusion. Dieu a tout déter- » miné; c'est de là qu'il arrive qu'il y a » des prédestinés et des réprouvés; » mais Dieu nécessite les uns et les au- » tres à tout ce qu'ils font, et il ne peut » sauver que ceux qui sont actuellement » sauvés. »

Wiclef avouoit que les méchants peuvent prendre occasion de cette doctrine pour commettre de grands crimes, et que s'ils le peuvent, ils le font; « mais, » ajoutoit-il, si l'on n'a pas de meilleures » raisons à me dire que celles dont on » se sert, je demeurerai confirmé dans » mon sentiment sans en dire mot. »

L'on voit ici toute l'impiété d'un blasphémateur et toute la scélératesse d'un athée. Wiclef y ajoutoit l'hypocrisie des vaudois : il disoit comme eux, que l'effet des sacrements dépendoit de la vertu et des mérites de ceux qui les administroient; que ceux qui n'imitoient pas Jésus-Christ ne pouvoient pas être revêtus de sa puissance ; que les laïques de bonnes mœurs étoient plus dignes d'administrer les sacrements que les prêtres, etc. Mais en quoi peuvent consister la vertu, la sainteté, le mérite, si tout est la conséquence d'une fatalité immuable par laquelle Dieu même est entraîné ?

C'est ainsi que de tout temps les partisans de la fatalité se sont plongés dans un chaos de contradictions, et ont cru les pallier en abusant de tous les termes.

En condamnant Wiclef, le concile de Constance lui attribue d'autres impiétés desquelles les protestants ne veulent pas convenir ; mais il ne s'ensuit rien contre la justice de cette censure. Ou ces erreurs se trouvoient dans d'autres livres de cet hérésiarque, ou c'étoient de nouvelles absurdités que les lollards et les *wicléfites* aujoutoient à celles de leur maître.

Voilà néanmoins le personnage duquel Basnage a entrepris de faire l'apologie contre Bossuet, liv. 24, c. 11. Sa grande ambition est de prouver que la doctrine de Wiclef et de ses disciples étoit parfaitement conforme à celle que les protestants ont embrassée au seizième siècle ; qu'ainsi ce théologien est un des principaux témoins de la vérité, qui a contribué à continuer la chaîne de tradition qui lie le protestantisme aux principales sectes qui ont fait du bruit dans l'Eglise : il se fâche de ce que Bossuet a osé révoquer en doute cette importante vérité.

Le dogme de la fatalité absolue, dogme destructif de toute religion, de toute morale et de toute vertu, étoit un article fâcheux ; Basnage s'en est tiré lestement, en avouant que la manière dont Wiclef a voulu accorder la liberté de l'homme avec la présence et le concours de Dieu, l'a jeté dans de grands embarras, mais que bien d'autres que lui ont été arrêtés par la profondeur et l'obscurité de cette question : trait de mauvaise foi palpable. Wiclef a si peu pensé à concilier la liberté de l'homme avec le concours de Dieu, qu'il n'a pas plus reconnu de liberté en Dieu que dans l'homme. S'il a senti l'obscurité de cette question, de quoi s'est-il avisé de la décider par une absurdité, en disant que ce qui se fait librement se fait nécessairement; qu'ainsi la nécessité et la liberté c'est la même chose ? Basnage prétend que les disciples de Wiclef ont sagement évité cet écueil; ils ont donc été plus sages que Calvin, qui s'y est brisé de nouveau avec ses décrets absolus de prédestination, dont la plupart de ses sectateurs rougissent aujourd'hui.

Ce même critique soutient que ce n'est pas une impiété dans la doctrine de Wiclef d'avoir enseigné que « Dieu » n'a pu empêcher le péché du premier » homme ni le pardonner sans la satis- » faction de Jésus-Christ, et qu'il a été » impossible que le Fils de Dieu ne s'in- » carnât pas. » La plus saine théologie, dit-il, enseigne qu'il étoit nécessaire que Jésus-Christ mourût, afin que nos crimes fussent expiés : nouveau trait de mauvaise foi. La saine théologie a toujours enseigné qu'à *supposer* que Dieu voulût exiger une satisfaction du péché égale à l'offense, il falloit le sang d'un Dieu pour l'expier ; mais elle n'a jamais nié que Dieu n'ait pu pardonner le péché par pure miséricorde. Cela est prouvé par l'Ecriture, qui dit que Dieu a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique ; s'il l'a donné par amour, ce n'a pas été par nécessité : le prophète Isaïe, parlant du Messie, dit qu'il s'est offert, parce qu'il l'a voulu, etc.

Une troisième infidélité de Basnage est de soutenir que Wiclef, loin d'avancer que Dieu ne pouvoit empêcher le péché du premier homme, a dit, en termes exprès, que Dieu pouvoit conserver Adam dans l'état d'innocence, *s'il l'avoit voulu;* il ne falloit pas supprimer ce qu'ajoute Wiclef, que *Dieu n'a pas*

pu le vouloir. C'est ainsi qu'en accumulant les supercheries, Basnage a réfuté Bossuet.

Peu nous importe que Wiclef ait rejeté, comme les protestants, l'autorité de la tradition, la présence réelle, le culte des saints et des images, la confession, etc.; nous pouvons leur abandonner sans regret la succession des vaudois, des lollards, des *wicléfites*, des hussites, etc., qu'ils sont si empressés de recueillir. Une succession d'erreurs, de haine contre l'Eglise, de séditions et de fureurs sanguinaires, n'excitera jamais l'ambition d'une société véritablement chrétienne.

Pour leur assurer encore davantage ces titres d'antiquité et de noblesse, nous consentons à comparer la conduite de Wiclef à celle de Luther; la ressemblance est frappante. 1° Ce dernier fut engagé à dogmatiser par une dispute de jalousie entre les augustins ses frères et les dominicains, au sujet des indulgences; Wiclef y fut entraîné par ressentiment contre les moines mendiants qui lui avoient fait perdre sa place, contre le pape et contre les évêques qui les soutenoient. Ces motifs étoient aussi apostoliques l'un que l'autre. Mais aujourd'hui l'on peint ces deux prédicants comme des hommes enflamnés du plus pur zèle de la gloire de Dieu, et qui, après avoir senti la nécessité absolue d'une réforme dans l'Eglise, ont conçu le généreux dessein d'y employer toutes leurs forces.

2° Luther n'attaqua d'abord que les abus qui se commettoient dans la concession et la distribution des indulgences; mais de ces abus vrais ou prétendus, il passa bientôt à la substance même de la chose, à la nature de la pénitence, de la justification, etc.; de même, Wiclef au commencement parut n'en vouloir qu'à l'excès des richesses et de l'autorité temporelle du clergé, et à l'abus qu'il en faisoit; mais il ne tarda pas d'aller plus loin, de nier le fond même du droit, de l'autorité spirituelle et de la hiérarchie. Les extraits qui furent dressés de sa doctrine en 1377, 1381, 1387, 1396, en 1415, enchérissent les uns sur les autres, et contiennent enfin des impiétés révoltantes; en fait d'erreurs, la témérité et l'opiniâtreté vont toujours en augmentant, et les disciples ne manquent jamais de surpasser leur maître. De là nous concluons que ces deux prétendus réformateurs, lorsqu'ils ont commencé à dogmatiser, ne voyoient ni l'un ni l'autre le terme auquel ils prétendoient aboutir, ni les conséquences auxquelles leurs principes alloient bientôt les conduire. Il s'en falloit donc beaucoup que ce fussent des esprits justes ni de profonds théologiens.

3° A peine Luther eut-il commencé de prêcher sa doctrine, que le peuple d'Allemagne, soulevé par ses maximes séditieuses, prit les armes, et mit des provinces entières à feu et à sang. La même chose étoit arrivée en Angleterre, l'an 1381; les habitants des villages, excités par Jean Ball ou Vallée, disciple de Wiclef, s'attroupèrent au nombre de deux cent mille, entrèrent à Londres, massacrèrent Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéry, le grand prieur de Rhodes, et un seigneur nommé Robert Hales; ils forcèrent enfin le roi à capituler avec eux. Ils recommencèrent à se révolter sous le règne d'Henri V, l'an 1414. Basnage a beau dire que la cause de ces tumultes ne fut point la religion ni la croyance, mais le mécontentement du peuple opprimé par les seigneurs; on en a dit autant de la guerre des luthériens et de celle des anabaptistes. Mais le peuple n'étoit pas mécontent, il ne se croyoit pas opprimé, avant que les maximes erronées de Wiclef et de Luther n'eussent échauffé les esprits, et ne leur eussent fait envisager toute autorité spirituelle et temporelle comme une tyrannie. Jésus-Christ avoit envoyé ses apôtres comme des brebis au milieu des loups, les hommes dont nous parlons ont été des loups au milieu des brebis; par leurs hurlements ils n'ont cessé de les exciter à la révolte contre leurs pasteurs spirituels et temporels.

4° De même que Luther fut endoctriné par les livres de Jean Hus, celui-ci l'avoit été par les écrits de Wiclef, et ce

dernier ne fit d'abord que renouveler les anciennes clameurs d'un reste de vaudois qui subsistoient encore en Angleterre sous le nom de *lollards*. Si nous voulions en croire les protestants, Wiclef, Jean Hus, Luther, étoient trois grands génies, qui, à force d'étudier et d'approfondir l'Ecriture sainte, y ont découvert que l'Eglise catholique étoit corrompue dans sa foi, dans son culte, dans sa discipline, et qu'il falloit créer une autre Eglise. La vérité est que ces trois illuminés n'ont eu d'autre inspiration que des passions mal réglées, d'autre mission que la fougue de leur caractère, d'autre règle de foi que de contredire l'Eglise romaine.

Le comble de la malignité, de la part des protestants, est de vouloir faire retomber sur cette Eglise tout l'odieux des scènes sanglantes auxquelles l'hérésie a donné lieu. Ils déplorent la multitude des wicléfites ou des lollards qui furent suppliciés en Angleterre pour cette cause; comme si l'erreur, disent-ils, étoit un crime qui méritât la sévérité des lois.

Nous avons déjà répondu plus d'une fois que des erreurs sur des dogmes purement spéculatifs peuvent quelquefois n'intéresser en rien la société civile; mais que des erreurs en fait de morale et de droit public, qui tendent à dépouiller de leurs biens des possesseurs légitimes, à renverser une jurisprudence établie depuis plusieurs siècles, à exciter au pillage et au meurtre une multitude toujours avide de butin, ne sont plus des erreurs sans conséquence, mais de vrais attentats contre l'ordre public. Or, telle étoit la doctrine de Wiclef. Une preuve qu'elle fut principalement envisagée sous ce rapport, c'est qu'il n'y avoit encore eu aucun lollard, ni aucun wicléfite puni de peines afflictives avant l'expédition sanguinaire à laquelle ils se livrèrent l'an 1381. Quoiqu'il y eût près de vingt ans que Jean Vallée prêchoit le *wicléfisme* dans les campagnes, il n'avoit essuyé que quelques mois de prison; mais lorsque l'on vit l'effet terrible que ses discours séditieux avoient produit, il fut condamné, comme coupable de haute trahison, à être pendu, et il le fut en effet avec quelques-uns de ses complices. Ce ne fut point en vertu d'une sentence ecclésiastique, mais d'une procédure criminelle faite par ordre du roi. Wiclef qui vivoit encore, quoique premier auteur du mal, ne fut point inquiété depuis sa condamnation prononcée l'an 1382.

De quel front Basnage a-t-il donc osé écrire que l'Eglise romaine altérée de sang ne se borna point à des définitions de conciles contre les wicléfites, qu'ils imitèrent la piété de leur maître, qu'ils confirmèrent la vérité de leur doctrine par la pureté de leur vie, qu'ils souffrirent avec constance des supplices redoublés, qu'ils sacrifièrent leur vie à l'amour de la vérité, etc.? Est-ce donc assez pour être martyr de se révolter contre l'Eglise? Oui, selon les protestants; ils pensent que ce crime efface tous les autres : ils ont placé au nombre des témoins de la vérité tous les malfaiteurs de leur secte mis à mort pour des pillages, des meurtres, des incendies, des cruautés de toute espèce exercées contre les catholiques. Nous avons prouvé en son lieu que les albigeois, les vaudois, les hussites, les protestants, n'ont jamais été suppliciés pour des erreurs ou des arguments théologiques, mais pour des attentats commis contre l'ordre de la société; il en a été de même des wicléfites.

Mosheim, plus judicieux sur ce sujet que Basnage, convient que la doctrine de Wiclef n'étoit point exempte d'erreur, ni sa vie, de reproche. Il pense à la vérité que les changements que ce novateur vouloit introduire dans la religion, étoient, à plusieurs égards, sages, utiles et salutaires; *Histoire ecclés.*, 14e siècle, 2e partie, c. 2, § 19. Il se trompe; vouloir dépouiller le clergé de ses biens, n'étoit rien moins qu'un projet sage, il ne pouvoit être exécuté sans bruit, et peut-être sans effusion de sang. Tous les laïques soudoyés par le clergé, et qui tiroient de lui leur subsistance, s'y seroient certainement opposés; toutes les fois que ce corps a été dépouillé, le peuple n'y a pas gagné un obole, et il

comprend très-bien qu'il y a plus à gagner pour lui avec les ecclésiastiques qu'avec les seigneurs laïques. Les autres changements ne pouvoient être ni utiles ni salutaires; nous en sommes convaincus par l'effet qu'ils ont produit chez les protestants. D'ailleurs quand ils le seroient, étoit-ce à de simples particuliers sans caractère et sans autorité légitime de réformer l'Eglise? Les presbytériens, les puritains, les indépendants et d'autres sectes, sont dans les mêmes sentiments que Wiclef sur la hiérarchie ecclésiastique et sur le pouvoir des souverains; mais les anglicans, non plus que les luthériens, ne jugent point que leur régime soit sage, utile ni charitable. C'est donc uniquement l'intérêt de système et la ressemblance des principes, qui ont engagé Basnage à prendre si chaudement la défense des *wicléfites*.

X

XÉNODOQUE. *Voyez* HOPITAL.

XÉROPHAGIE, régime de ceux qui vivent d'aliments secs; c'est la manière de jeûner la plus rigoureuse, mais qui s'observoit assez souvent pendant les premiers siècles de l'Eglise. Ce nom vient du grec ξηρὸς, *sec*, *et* φάγω, *je mange*.

Ceux qui pratiquoient la *xérophagie* ne mangeoient que du pain avec du sel, et ne buvoient que de l'eau. C'étoit la manière de vivre la plus ordinaire des anachorètes ou des solitaires de la Thébaïde. Plusieurs chrétiens fervents observoient ce jeûne sévère pendant les six jours de la semaine sainte, mais par dévotion, et non par obligation. Saint Epiphane, *Exposit. fid.*, n. 22, nous apprend que c'étoit un usage assez ordinaire parmi le peuple, et que plusieurs s'abstenoient de toute nourriture pendant deux jours. Tertullien, dans son livre *de l'Abstinence*, observe que l'Eglise recommandoit la *xérophagie* comme une pratique utile dans les temps de persécution; elle disposoit les corps à souffrir les tourments avec constance. Mais aussi l'Eglise condamna les montanistes qui vouloient faire de la *xérophagie* une loi pour tout le monde, qui prétendoient qu'il falloit l'observer pendant plusieurs intervalles du carême, et qui avoient établi parmi eux plusieurs carêmes par an. On leur représenta qu'il y avoit plus de jactance et de vanité dans leur conduite, que de vraie piété, qu'il ne leur appartenoit pas de faire des lois de discipline à leur gré, que chaque fidèle étoit le maître d'observer la *xérophagie* pendant toute l'année s'il le jugeoit à propos, mais que personne ne devoit être obligé à faire quelque chose de plus que ce qui avoit été ordonné et observé par les apôtres.

Philon dit que les esséniens et les thérapeutes pratiquoient aussi des *xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain et à l'eau que du sel et de l'hysope. On prétend que chez les païens mêmes les athlètes suivoient le même régime de temps en temps, et qu'ils le regardoient comme le plus propre à leur conserver la santé et les forces.

Les jeûnes et les abstinences des Orientaux, soit anciens, soit modernes, nous paroîtroient incroyables, si nous n'étions pas instruits par des témoins dignes de foi du régime habituel qu'ils sont forcés de garder à cause de la chaleur du climat. En général la viande et tous les aliments succulents y sont dangereux; le peuple y est accoutumé à vivre de pain et de fruits, ou de légumes; avec une poignée de riz, un Indien peut vivre vingt-quatre heures. Mais il faut avouer aussi que, dans nos climats septentrionaux, à force de sensualité et sous prétexte de besoin, nous avons poussé à l'excès la mollesse et l'impuissance de pratiquer aucune espèce de

mortification. Cette impuissance au reste est purement imaginaire; on peut s'en convaincre par les abstinences forcées auxquelles sont souvent réduits les pauvres, par le défaut absolu de ressources. Non-seulement ils demeurent plusieurs jours sans manger, mais à la fin de cette cruelle abstinence ils n'ont pour toute nourriture qu'un pain grossier et insipide, plus propre à exciter le dégoût que l'appétit. *Voyez* JEUNE.

XYLOPHORIE. *Voyez* NATHINÉENS.

Y

YEUX. *Voyez* ŒIL.

YON (SAINT). *Voyez* ECOLES CHRÉTIENNES.

YVES DE CHARTRES. *Voyez* IVES.

YVRESSE, ou IVRESSE. Ce mot dans l'Ecriture sainte ne signifie pas toujours l'état d'un homme qui a bu avec excès, mais d'un homme qui a bu jusqu'à la satiété et la gaîté dans un repas d'amis; *Gen.*, cap. 43, ℣. 34, il dit que les frères de Joseph *s'enivrèrent* avec lui la seconde fois qu'ils le virent en Egypte; et cela signifie seulement qu'ils furent régalés splendidement à sa table. Une sentence du livre des *Prov.*, cap. 11, ℣. 25, est que celui qui enivre sera enivré, c'est-à-dire que l'homme libéral sera libéralement récompensé. Il y en a un autre, *Deut.*, cap. 29, ℣. 19, qui dit que l'homme enivré détruira celui qui a soif; cela signifie que le riche accablera le pauvre. Lorsque saint Paul dit aux Corinthiens, *Epist. I.* cap. 11, ℣. 21, dans vos repas l'un a faim et l'autre est ivre, il entend que l'un a manqué d'aliments, pendant que l'autre a été pleinement rassasié. Dans le style des Hébreux, enivrer quelqu'un, c'est le combler de biens. *Ps.* 35, ℣. 9, David dit à Dieu en parlant des justes : « Ils seront enivrés » de l'abondance de votre maison, et » vous les abreuverez d'un torrent de » délices. » Mais quand saint Paul dit aux Ephésiens, cap. 5, ℣. 18 : « Ne vous eni» vrez point par l'excès du vin, l'on » comprend qu'il est question là de l'*i*» *vresse* proprement dite.

Z

ZABIENS. *Voyez* SABAÏSME.

ZACHARIE. Parmi plusieurs personnages de ce nom, desquels il est parlé dans l'Ecriture sainte, il en est quatre qu'il faut distinguer. Le premier est un prêtre, fils du pontife Joïada, que le roi Joas fit lapider par le peuple dans le parvis du temple; crime d'autant plus odieux, que ce roi étoit redevable de la vie et du trône à Joïada, *II. Paral.*, c. 24, ℣. 20 et seq. Le second est l'avant-dernier des douze petits prophètes; il dit lui-même qu'il étoit fils de Barachie, et petit-fils d'Addo, *Zach.*, c. 1, ℣. 1; l'histoire ne nous apprend rien de sa mort. Le troisième est le prêtre *Zacharie*, père de saint Jean-Baptiste, dont il est parlé dans l'Evangile, *Luc.*, c. 1, ℣. 5. Enfin Josèphe, dans son *Histoire de la guerre des Juifs*, l. 4, cap. 19, fait mention d'un quatrième *Zacharie*, fils de Baruch, qui pendant le siége de Jérusalem fut tué par la faction des zélés.

Il est question de savoir quel est celui de ces quatre que Jésus-Christ vouloit désigner, lorsqu'il dit aux scribes et aux pharisiens, *Matth.*, c. 23, ℣. 34 : « Je » vais vous envoyer des prophètes, des

» sages et des docteurs ; vous mettrez » les uns à mort et vous les crucifierez, » vous flagellerez les autres dans vos » synagogues, et vous les poursuivrez » de ville en ville, de façon que vous » ferez retomber sur vous tout le sang » innocent qui a été répandu sur la terre, » depuis le sang du juste Abel, jusqu'à » celui de *Zacharie*, fils de Barachie, » que vous avez tué entre le temple et » l'autel. »

Les censeurs de l'Evangile, juifs ou incrédules, ont argumenté contre ce passage ; ils ont dit : Jésus-Christ ne peut pas avoir désigné par là le prêtre *Zacharie*, mis à mort par l'ordre de Joas, puisqu'il n'étoit pas fils de Barachie, mais de Joïada. D'ailleurs il est certain par l'histoire que, depuis la mort de ce prêtre, les Juifs ont encore ôté la vie à plusieurs autres prophètes ; ce n'étoit donc pas le dernier duquel le sang devoit retomber sur eux. Il ne peut pas être question non plus du prophète *Zacharie* fils de Barachie, dont nous avons les prédictions, puisqu'il n'est dit nulle part qu'il ait péri par une mort violente. Encore moins s'agit-il du père de saint Jean-Baptiste ; on ne peut assurer en aucune manière qu'il étoit fils de Barachie, ni qu'il fut mis à mort par les Juifs. Il faut que saint Matthieu ait voulu désigner le quatrième *Zacharie*, fils de Baruch, mis à mort par les zélés pendant le siége de Jérusalem. D'où il s'ensuit que son évangile n'a été écrit qu'après cette époque, et que saint Matthieu commet un anachronisme, en supposant que Jésus-Christ a désigné comme passé un événement qui n'est arrivé que trente ans après. Saint Luc a commis la même faute, c. 11, ℣. 51.

En second lieu, ç'auroit été une injustice de faire retomber sur les Juifs contemporains de Jésus-Christ le châtiment de tout le sang innocent répandu par leurs pères depuis le commencement du monde. Cette vengeance auroit été contraire à la loi du *Deuter.*, c. 24, ℣. 16, qui porte : « Les pères ne seront » point mis à mort pour les enfants, ni » les enfants pour les pères, chacun » mourra pour son propre péché. » Aussi, lorsque les Juifs captifs à Babylone prétendirent que Dieu les punissoit des fautes de leurs pères, Jérémie, c. 31, ℣. 29, et Ezéchiel, cap. 18, ℣. 2, leur soutinrent qu'ils étoient punis pour leurs propres crimes, et non pour ceux de leurs aïeux.

En troisième lieu, dans ce même chap. 23 de saint Matthieu, ℣. 29, et dans le chap. 11 de saint Luc, ℣. 47, le Sauveur semble raisonner fort mal ; il dit : « Malheur à vous, scribes et phari- » siens hypocrites, qui bâtissez des tom- » beaux aux prophètes, qui ornez les » monuments des justes, et qui dites : » *Si nous avions vécu du temps de nos* » *pères, nous n'aurions pas conspiré* » *avec eux pour répandre le sang des* » *prophètes.* Vous rendez témoignage » contre vous-même que vous êtes les » enfants de ceux qui ont mis à mort les » prophètes ; ainsi remplissez la mesure » de vos pères. » Etoit-ce donc un trait d'hypocrisie ou de méchanceté, de bâtir ou d'orner les tombeaux des prophètes ?

Réponse. Pour satisfaire à toutes ces difficultés, il faut entrer dans quelques discussions.

1° Nous soutenons que le *Zacharie* dont Jésus-Christ a fait mention est le prophète même de ce nom, fils de Barachie, et dont nous avons les écrits : les caractères par lesquels il est désigné ne peuvent convenir à aucun des trois autres. 1° Le nom de leurs pères n'est pas le même. 2° Le fils de Joïada, ni le père de Jean-Baptiste, ni le fils de Baruch, n'étoient pas prophètes, puisque le Sauveur dit, ℣. 37 : « Jérusalem, qui » mets à mort les prophètes, etc. » Saint Etienne, *Act.*, cap. 7, ℣. 52, demande aux Juifs : « Quel est le prophète que » vos pères n'aient pas persécuté ? Ils » ont tué ceux qui leur prédisoient l'avé- » nement du Juste. » Or *Zacharie* est un de ceux qui ont annoncé le plus clairement l'avénement du Messie. 3° Le Fils de Joïada fut tué dans le temple ; il n'est pas dit en quel lieu les Juifs mirent à mort le fils de Baruch ; pour *Zacharie*, fils de Barachie, il fut tué *entre le temple et l'autel.* Pour s'en convaincre, il faut savoir que le temple fut rebâti et achevé

la sixième année du règne de Darius, et que *Zacharie* prophétisoit pendant la quatrième. Or, Josèphe, *Antiq.*, liv. 11, c. 4, nous apprend qu'avant de commencer l'édifice du temple, les Juifs dressèrent un autel pour y offrir des sacrifices : il y avoit donc entre cet autel et le temple un espace dans lequel *Zacharie* fut mis à mort, selon le récit de notre Sauveur ; cette circonstance n'a pu avoir lieu que pour lui. 4° Il est très-probable que ce qui irrita les Juifs contre lui fut la terrible prophétie qu'il leur fit, cap. 11. Le silence que les historiens ont gardé sur ce sujet ne prouve rien ; Jésus-Christ n'auroit pas avancé ce fait, s'il n'avoit pas été bien avéré.

2° La prédiction du Sauveur ne renferme aucune injustice. Au lieu de lire dans saint Matthieu, c. 23, ℣. 35, *de façon que tout le sang juste retombera sur vous*, etc., le texte grec peut très-bien signifier, *de façon que tout le sang juste viendra, ou ne cessera de couler jusqu'à vous*. De même, dans saint Luc, cap. 11, ℣. 50, où notre version porte, *de manière que le sang des prophètes sera demandé et redemandé à cette génération*, le grec semble plutôt signifier *de manière que le sang des prophètes sera recherché et répandu par cette génération*. Il est donc ici question du crime, et non de la vengeance. Cette explication est très-bien prouvée dans les *Réponses critiques aux objections des incrédules*, t. 4, p. 213, etc.

Mais prenons, si l'on veut, ces deux passages dans le sens que l'on y donne ordinairement ; les paroles de Jésus-Christ signifieront seulement que la génération présente se rendra coupable du même crime que ses aïeux, qu'elle méritera le même châtiment, et qu'elle le subira ; l'un et l'autre a été vérifié par l'événement. Il ne s'ensuit pas de là que les Juifs aient porté la peine du sang répandu par leurs pères.

3° Ce n'est point Jésus-Christ qui raisonne mal, mais ce sont les incrédules qui l'entendent mal. Le crime des scribes et des pharisiens ne consistoit point à bâtir des tombeaux aux prophètes, mais à imiter l'incrédulité, l'opiniâtreté, la méchanceté de ceux qui les avoient mis à mort, et à prétendre néanmoins qu'ils n'auroient point eu de part à ce meurtre, s'ils avoient vécu dans ce temps-là. En effet, les Juifs, loin de croire en Jésus-Christ, poursuivoient avec acharnement sa mort ; déjà plusieurs fois ils avoient voulu le lapider : ils ne cessoient de lui tendre des piéges, de lui faire des demandes captieuses, etc. Jésus-Christ le leur reproche dans les deux chapitres mêmes que nous examinons. Ils prouvoient donc par leur conduite qu'ils étoient les enfants et les imitateurs de ceux qui avoient tué les prophètes, qu'ils combleroient bientôt la mesure de leurs pères, en mettant à mort le Messie et ses apôtres. Par conséquent c'étoit de leur part une hypocrisie de bâtir des tombeaux aux prophètes, afin de persuader qu'ils avoient horreur du meurtre de ces saints hommes, et qu'ils étoient incapables d'en faire autant. Si ce sens paroît embarrasser dans la version latine, il est beaucoup plus clair dans le texte grec, surtout en vérifiant la ponctuation. *Rép. crit., ibid.*, p. 195 et 234.

La prophétie de *Zacharie* est renfermée en quatorze chapitres ; son principal objet est d'encourager les Juifs à la reconstruction du temple, et de leur promettre par la suite les bienfaits de Dieu les plus abondants. Comme le prophète les annonce en termes pompeux et sous des emblèmes magnifiques, les juifs en abusent, ils prennent tout à la lettre, et soutiennent que tout cela s'accomplira sous le règne du Messie qu'ils attendent, puisque les événements n'y ont pas exactement répondu après le retour de la captivité de Babylone. Mais Dieu ne fera certainement pas des miracles absurdes, pour contenter la folle ambition des juifs. Saint Jérôme, dans la préface de son *Commentaire sur Zacharie*, convient que c'est le plus obscur des douze petits prophètes.

Quant à *Zacharie*, père de saint Jean-Baptiste, nous nous bornons à dire que le cantique dont il est l'auteur, *Luc.*, cap. 1, ℣. 68, est vraiment sublime, plein d'énergie et de sentiment.

ZÉLATEURS ou ZÉLÉS. C'est ainsi

que l'on nomma certains juifs qui causèrent beaucoup de tumulte dans la Judée, vers l'an 66 de notre ère, quatre ou cinq ans avant la prise de Jérusalem par les Romains. Ils se donnèrent eux-mêmes ce nom, à cause du zèle excessif et mal entendu qu'ils témoignoient pour la liberté de leur patrie. On leur donna aussi celui de *sicaires* ou d'assassins, à cause des meurtres fréquents dont ils se rendirent coupables; ils se croyoient en droit d'exterminer quiconque ne vouloit pas imiter leur fanatisme. Quelques auteurs ont pensé que c'étoient les mêmes sectaires qui sont nommés *hérodiens* dans l'Evangile; *Matth.*, c. 22, ℣. 16, et *Marc.*, c. 12, ℣. 13, mais cette conjecture n'a aucune probabilité. Aux approches du siége de Jérusalem, les *zélateurs* se retirèrent dans cette ville, et ils y exercèrent des cruautés inouïes : Josèphe l'historien en a fait le détail.

ZÈLE. Ce mot se prend en plusieurs sens dans l'Ecriture sainte; il signifie souvent l'indignation et la colère; *ps.* 78, ℣. 5, David dit à Dieu : « Votre colère (*zelus*) s'allumera comme un » feu. » *Num.*, c. 25, ℣. 13, Phinées se sentit animé de *zèle* contre les impies qui violoient la loi du Seigneur. Il désigne aussi la jalousie; *Act.*, c. 13, ℣. 45, il est dit que les juifs furent remplis de *zèle* ou de jalousie. *Ps.* 36, ℣. 1, nous lisons : « Ne soyez point rival des méchants, ni jaloux de la prospérité des » pécheurs. » *Prov.*, c. 6, ℣. 34, la jalousie du mari n'épargne point l'adultère dans sa vengeance. *Sap.*, cap. 1, ℣. 10, l'oreille jalouse entend tout. Dieu s'est nommé le Dieu jaloux (*zelotes*). *Voyez* JALOUSIE. Dans le Prophète Ezéchiel, c. 8, ℣. 3 et 5, *l'idole du zèle* peut signifier ou la statue de Baal, ou celle d'Adonis, ou toute autre idole quelconque, dont le culte excite l'indignation de Dieu.

Dans quelques endroits cependant il exprime une forte affection, un attachement violent à quelqu'un ou à quelque chose. *Ps.* 68, ℣. 10, David dit à Dieu : » Le *zèle* de votre maison m'a dévoré. » Le Prophète Elie, *III. Reg.*, cap. 19, ℣. 10 et 14 : « J'ai été transporté de » *zèle* pour le Seigneur des armées. » *Zachar.*, c. 1, ℣. 14 : « J'ai été transporté de *zèle* pour Sion et pour Jérusalem. »

C'est dans ce dernier sens que nous appelons *zèle de religion* l'attachement que nous avons pour le culte de Dieu qui nous paroît le plus vrai, le désir que nous témoignons de l'étendre et d'y amener nos semblables, le chagrin que nous ressentons lorsqu'il est méconnu, méprisé et attaqué par les incrédules. Il est évident qu'un homme ne peut être véritablement religieux sans être zélé, puisque le *zèle* n'est dans le fond qu'une ardente charité. Est-il possible d'aimer sincèrement Dieu, d'être reconnoissant de la grâce qu'il nous a faite en se révélant à nous, sans désirer que tous nos semblables jouissent du même bonheur?

C'est le sentiment que Jésus-Christ a voulu nous inspirer lorsqu'il nous a enseigné à dire tous les jours à Dieu dans notre prière. « Que votre nom soit sanctifié, que votre royaume arrive, que » votre volonté se fasse sur la terre » comme dans le ciel. » Ce désir ne seroit pas sincère, si nous n'étions pas résolus d'y contribuer de toutes nos forces. Il dit, *Luc.*, c. 12, ℣. 49 : « Je suis venu » apporter un feu sur la terre, et que » veux-je, sinon qu'il s'allume? » ce feu étoit certainement le *zèle* pour la gloire de son Père et pour le salut des hommes, et il l'a poussé jusqu'à répandre son sang, afin de procurer l'un et l'autre. « Personne, dit-il, ne peut aimer davantage ses amis, que de donner sa » propre vie pour eux. » *Joan.*, c. 15, ℣. 13.

Quels effets ce sentiment sublime n'a-t-il pas opérés dans le monde? Douze apôtres foibles, ignorants, timides, mais enflammés de *zèle* pour la gloire de leur maître, se sont partagé l'univers, ont porté son nom et sa doctrine d'un bout à l'autre. Il leur avoit dit : *Enseignez toutes les nations*; ils l'ont entrepris et ils en sont venus à bout. Dans l'espace d'un demi siècle les fondements de l'Eglise ont été posés, et dès ce moment rien n'a pu les ébranler. Après avoir continué leurs travaux jusqu'à la mort, les

apôtres ont laissé par succession à d'autres leur *zèle*, leur courage, leur mission; Jésus-Christ qui leur avoit promis d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles n'a point manqué à sa parole; le feu qu'il avoit allumé n'est pas éteint, le foyer en subsiste toujours dans son Eglise, et sert à la distinguer de toutes les sociétés formées sans l'aveu de ce divin Sauveur.

De siècle en siècle le *zèle* n'a rien perdu de son activité, des missionnaires intrépides n'ont été rebutés ni par la barbarie des peuples, ni par la distance des lieux, ni par la différence des climats, ni par les dangers de la mer, ni par les bizarreries du langage; ils ont également bravé les glaces du nord et les chaleurs du midi, l'orgueil des nations civilisées et la stupidité des sauvages. Ces derniers, aussi malheureux que corrompus, et plus semblables à des brutes qu'à des hommes, une fois instruits, ont presque changé de nature; la société, la police, les lois, la culture, l'industrie, les arts, l'abondance, ont succédé parmi eux à la vie purement animale, en leur procurant un état plus heureux sur la terre, l'Evangile leur a encore donné l'espérance d'un bonheur éternel après leur mort. Ce ne sont ni des philosophes, ni des conquérants, mais des missionnaires zélés, qui ont apprivoisé successivement les Maures, les Libyens, les Ethiopiens, les Arabes, les Perses et les Parthes, les Scythes et les Sarmates, les Danois et les Normands, les Pictes et les Bretons, les Germains et les Gaulois. Ce n'est point la Philosophie, mais l'Evangile, qui a dompté la férocité des Huns et des Vandales, des Goths et des Bourguignons, des Lombards et des Francs. Le *zèle* a été plus hardi que l'ambition des conquérants, que l'avidité des négociants, que la curiosité et l'inquiétude naturelle des peuples; et si les missionnaires n'avoient pas commencé par diriger la route des navigateurs, la moitié du globe seroit peut-être encore inconnue aux philosophes.

Mais quel déluge de crimes, de désordres, de malheurs le christianisme n'a-t-il pas fait disparoître partout où il a pénétré? Le meurtre des enfants nés ou près de naître, l'usage de les exposer ou de les vendre, de destiner les garçons à l'esclavage et les filles à la prostitution, l'habitude de se jouer de la vie des esclaves, de les laisser mourir de faim, lorsqu'ils étoient vieux ou malades; les provinces dépeuplées pour multiplier ces victimes du luxe public, l'impudicité la plus effrénée, les combats de gladiateurs, etc. On frémit en lisant le tableau des mœurs païennes; notre religion les a changées, et il n'en resteroit plus de vestiges, si elle étoit mieux connue et pratiquée. Mais nous ne nous souvenons plus de ce qu'étoient nos pères avant d'être chrétiens. Le laps des siècles, l'habitude du bien-être, une ignorance affectée, une philosophie perfide, nous ont rendus ingrats et injustes.

Non-seulement les incrédules n'avouent point que le *zèle* de religion soit une vertu; ils soutiennent que c'est un vice odieux, et l'un des plus grands fléaux du genre humain. « Tant de passions, disent-ils, se cache sous ce » masque, il est la source de tant de » maux, qu'il seroit à souhaiter qu'on » ne l'eût pas mis au rang des vertus » chrétiennes. Pour une fois qu'il peut » être louable, on le trouvera cent fois » criminel, puisqu'il opère avec une » égale violence dans les religions vraies » et dans les religions fausses. »

Quelques-uns néanmoins ont daigné convenir qu'un *zèle* doux, charitable, patient, compatissant, tel que celui de Jésus-Christ et des apôtres, seroit une vertu, mais, suivant leur avis, il n'en est plus de tel dans le monde : les prétendus *zélés*, conduits par l'orgueil, par l'ambition de dominer sur les esprits et d'exercer l'empire de l'opinion, s'irritent de la moindre contradiction; ils regardent comme un impie quiconque ne pense pas comme eux; à leurs yeux toute erreur est un crime, toute résistance à leurs volontés est un attentat. Il ne tiendroit pas à eux d'exterminer dans un seul jour tous les mécréants. Le mensonge, l'imposture, la calomnie,

l'injustice, la cruauté, leur semblent permis dès qu'il est question de la cause de Dieu; il n'est aucun crime que le *zèle* de religion ne sanctifie.

Cette invective est trop violente pour être juste; en voulant peindre leurs adversaires, les incrédules se sont représentés eux-mêmes, ils prouvent que le *zèle* antireligieux est plus redoutable que le *zèle* de religion : pour peu que nous comparions les causes, les symptômes, les effets de ces deux maladies, nous en serons convaincus.

1° Un chrétien zélé n'a pas tort de croire qu'il est du bien général de la société que la pureté de la foi et des mœurs y sont maintenue, que toute erreur et toute impiété en soient bannies. Lorsqu'il tâche d'y contribuer, et qu'il désire que tout mécréant soit mis hors d'état de nuire, son intention est certainement louable, puisqu'elle n'a pour but que la conservation du bien que le christianisme a produit dans le monde. S'il entre dans ses sentiments de l'humeur, de la haine, de la colère, de la malignité, s'il emploie des moyens illégitimes pour nuire à quelqu'un, il est coupable, sans doute; s'il croit que la pureté du motif peut les sanctifier, il est dans l'erreur. Une des maximes du christianisme est qu'*il ne faut pas faire du mal, afin qu'il en arrive du bien*, Rom., c. 3, ℣. 8. Mais lorsqu'une armée de prétendus philosophes a conjuré la ruine du christianisme, a forgé des milliers de volumes remplis d'invectives, de calomnies, d'impostures contre cette religion sainte et contre ses sectateurs, a prêché le déisme, l'athéisme, le matérialisme et le pyrrhonisme, quel motif louable a-t-elle pu avoir? quel effet salutaire a-t-elle pu espérer? Ce *zèle* infernal ne pouvoit aboutir qu'à replonger les nations dans l'ignorance, dans la corruption, dans l'abrutissement, d'où le christianisme les a tirées. Cela est démontré par l'exemple de celles qui, pour avoir renoncé à cette religion, sont retombées dans la barbarie. Il est bien absurde de louer en apparence le *zèle* de Jésus-Christ et des apôtres, et de travailler à détruire tout le bien qu'il a produit.

2° Les moyens dont les incrédules se sont servis pour établir, s'ils l'avoient pu, l'irréligion dans l'Europe entière, sont-ils plus honnêtes et plus légitimes que ceux qu'ils reprochent aux croyants animés d'un faux *zèle?* Cent fois nous les avons convaincus de mensonge, d'imposture, de fausses citations, de fausses traductions, de calomnies forgées contre les personnages les plus respectables de tous les siècles; ils ont employé les invectives les plus fougueuses pour allumer le fanatisme antichrétien dans l'esprit du peuple, ils se sont érigés en prophètes, en annonçant la chute prochaine de l'empire de Jésus-Christ; quelques-uns ont poussé la démence jusqu'à exhorter les sujets à se révolter contre les souverains, et les esclaves à égorger leurs maîtres. Avant eux, les prédicants du seizième siècle s'étoient servis des mêmes armes pour faire embrasser l'hérésie; si ceux de nos jours n'ont pas poussé comme les sectaires le *zèle* jusqu'à égorger leurs ennemis, ç'a été plutôt par impuissance que par modération. L'on sait que le plus célèbre de leurs chefs avoit fait pendre en effigie ceux qui avoient écrit contre lui; nous ne sommes que trop bien fondés à juger que, s'il en avoit eu le pouvoir, il auroit substitué la réalité à la représentation.

3° Nous ne savons pas si leur *zèle* est allé jusqu'à sanctifier tous ces excès à leurs yeux; toujours ont-ils osé soutenir que leurs motifs étoient louables, leurs procédés irrépréhensibles, leurs fureurs légitimes; que loin d'être dignes de châtiment, ils méritoient des statues. Est-ce à de pareils hommes qu'il convient de prêcher la douceur, la charité, la tolérance, et de reprocher des crimes au *zèle* de religion?

Il faut, disent-ils, honorer la Divinité, et ne jamais songer à la venger. Si cela signifie qu'il faut permettre à tout incrédule de blasphémer impunément contre Dieu, et d'insulter ainsi à tous ceux qui l'adorent, nous demandons d'abord quel avantage il en peut revenir au genre humain; mais expliquons les termes. A proprement parler, la Divinité ne peut être ni outragée ni vengée;

essentiellement heureuse et indépendante, souveraine maîtresse de toutes les créatures, inaccessible à tout besoin et à toute passion humaine, elle ne peut rien perdre de son état ni rien acquérir; elle commande aux hommes de la respecter, de l'adorer, de lui être soumis, non pour son propre bien, mais pour le leur. Il est démontré qu'aucune société ne peut subsister sans religion; quiconque attaque celle-ci, sape donc, autant qu'il est en lui, le fondement de la société. Lorsqu'on le punit de ses blasphèmes, on venge la société et non la Divinité; elle saura, quand elle le voudra, se venger comme il lui convient.

On a beau multiplier les sophismes pour pallier les effets de l'impiété : tout homme qui croit en Dieu et qui aime sa religion, se sentira toujours blessé par les invectives, les sarcasmes, les insultes lancées contre les objets qu'il révère. Un honnête citoyen ne souffrira jamais patiemment que l'on noircisse ou que l'on méprise sa nation, sa patrie, ses lois, ses mœurs, ses usages; comment seroit-il indifférent à l'égard de sa religion, qui est la première de toutes les lois, et la base sur laquelle elles reposent? On commence par nous outrager, et l'on prêche la tolérance; c'est comme si un voleur prêchoit le désintéressement à l'homme qu'il a dépouillé : la dérision est trop forte. Que les incrédules gardent le silence, nous n'irons pas nous informer de ce qu'ils croient ou ne croient pas; mais ils veulent inquiéter et provoquer tout le monde, et n'être inquiétés par personne.

Tant de passions, disent-ils encore, se cachent sous le masque du *zèle;* soit. Elles ne se cachent pas moins sous le masque du bien public, de l'intérêt social, du patriotisme, du salut de l'état, du droit et de l'équité, etc. Sous ce déguisement perfide se sont cachés tous les ambitieux, les séditieux et les brouillons de l'univers, les incrédules s'en servent eux-mêmes pour pallier l'orgueil, la jalousie, l'envie de dominer, qui les agitent, et il ne s'ensuit rien.

Ce *zèle,* disent-ils enfin, agit de même dans toutes les religions, soit vraies, soit fausses. Qu'importe? Tous les sentiments naturels de l'humanité se retrouvent aussi les mêmes chez toutes les nations policées ou barbares, éclairées ou stupides, heureusement ou malheureusement situées sur le globe. Mais puisque le *zèle* pour une religion fausse est réellement un faux *zèle,* c'est à ses sectateurs qu'il faudroit aller prêcher la tolérance, et non à ceux qui suivent une religion vraie.

L'on nous objecte les *guerres de religion;* mais à cet article nous avons fait voir que nos adversaires raisonnent aussi mal sur ce point que sur tous les autres. Non contents de ces déclamations vagues, ils ont cité des faits; voyons s'ils sont assez graves pour mériter tant de clameurs.

Théodoret, *Hist. ecclés.,* l. 5, c. 39, rapporte qu'un évêque de Suze, dans la Perse, nommé *Abdas,* ou plutôt *Abdaa,* fit détruire un temple du feu, l'an 414; que le roi, informé de ce fait par les mages, exhorta d'abord cet évêque à rebâtir le temple; que, sur le refus obstiné de celui-ci, le roi le fit mourir, qu'il fit raser toutes les églises des chrétiens, qu'il suscita contre eux une persécution qui dura trente ans, et dans laquelle il périt un nombre infini de chrétiens. Théodoret convient que Abdas eut tort de détruire ce temple ou pyrée, mais il soutient que cet évêque eut raison d'aimer mieux mourir que de le rétablir; autant vaudroit-il adorer le feu que de lui bâtir un temple. Bayle, Barbeyrac, de Jaucourt et d'autres, ont insisté à l'envi sur ce trait d'histoire, soit pour montrer les excès auxquels le *zèle* de religion est capable de se porter, soit pour relever la fausse morale d'un Père de l'Eglise, qui a cru que le *zèle* suffisoit pour légitimer une action injuste, telle que le refus de réparer le dommage que l'on a causé.

La brièveté du récit de Théodoret nous fait assez voir qu'il étoit mal informé de la nature et des circonstances du fait; s'il avoit été mieux instruit, il auroit motivé tout autrement son avis. Assémani, *Biblioth. orient.,* tom. 1, p. 183, et t. 3, p. 371, nous apprend, sur le témoignage des historiens orien-

taux, que ce ne fut point Abdas qui fit détruire ce pyrée des Perses, que ce fut un prêtre de son clergé, sous prétexte que cet édifice, contigu à l'église des chrétiens, les incommodoit dans le service divin. La question est donc de savoir si l'évêque devoit être responsable de l'action d'un de ses prêtres, et en réparer le dommage. Nous présumons qu'il ne le devoit pas; que s'il l'avoit fait, dans les circonstances où il se trouvoit, les mages auroient malicieusement représenté sa conduite comme une apostasie, et que c'est ce que Théodoret a voulu faire entendre.

Assémani soutient encore qu'il est faux que cette persécution, qui arriva sur la fin du règne d'Isdegerde, ait duré longtemps; elle fut promptement assoupie. Elle recommença sous le règne de Varane son successeur, non pour punir aucun délit des chrétiens, mais parce que la guerre se ralluma entre les Romains et les Perses. Dans cette circonstance les mages ne manquoient jamais de peindre au roi les chrétiens comme des sujets suspects, livrés aux Romains par inclination, et dont il falloit se défier: telle fut toujours la vraie cause des persécutions qu'ils essuyèrent de la part des rois de Perse. Cela est si vrai que, quand les nestoriens et les eutychiens eurent été bannis par les empereurs, ils furent accueillis par les Perses, parce qu'on les regarda comme des ennemis de l'empire. Aussi Mosheim, mieux instruit de ces faits que les autres protestants, n'a pas déclamé avec autant d'indécence qu'eux contre la conduite d'Abdas.

Barbeyrac a cité en second lieu l'exemple de Marc d'Aréthuse, qui, sous le règne de Julien, refusa de rebâtir un temple de païens qu'il avoit fait démolir sous le règne de Constance. Comme cet évêque y avoit été autorisé par l'empereur, avant de le condamner, il faut faire voir que Julien avoit plus de droit de faire rebâtir ce temple que Constance n'en avoit eu de le faire démolir. Julien fut d'autant plus criminel d'abandonner Marc à la fureur des païens d'Aréthuse, que cet évêque lui avoit sauvé la vie dans son enfance.

Quand ces sortes de faits seroient cent fois plus graves et en plus grand nombre, seroit-ce assez pour prouver que le zèle de religion est une des passions les plus fatales au genre humain? Comparez, déclamateurs impudents, comparez ces délits de quelques particuliers, avec les heureux effets que le zèle des chrétiens a opérés dans le monde entier, qui subsistent encore depuis dix-sept cents ans, et dont vous jouissez vous-mêmes : comparez l'état actuel des nations chrétiennes, avec celui des peuples infidèles qui n'ont pas voulu recevoir l'Evangile ou qui y ont renoncé; comparez enfin trois cents ans de persécutions cruelles, pendant lesquelles les chrétiens se sont laissé égorger paisiblement, avec ces instants d'un faux *zèle* dont un très-petit nombre ont été saisis, et osez encore exagérer les maux qu'ils ont produits. Mais les incrédules ne sont pas assez raisonnables pour faire aucune comparaison : ils ne cesseront jamais de répéter les mêmes invectives; heureusement elles se réfutent par elles-mêmes; ils n'oseroient pas se les permettre, si le *zèle* de religion étoit en général aussi fougueux qu'ils le prétendent.

ZWINGLIENS, secte de protestants, ainsi nommés de Ulric ou Huldriz-Zwingle, leur chef, Suisse de nation, né à Zurich.

Après avoir pris le bonnet de docteur à Bâle en 1505, et s'être ensuite distingué par ses talents pour la prédication, il fut pourvu d'une cure dans le canton de Glaris, et ensuite de la principale cure de la ville de Zurich. Dans le même temps, ou à peu près, que Luther commença de répandre ses erreurs en Allemagne, Zwingle enseigna les mêmes opinions contra les indulgences, contre le purgatoire, l'intercession et l'invocation des saints, le sacrifice de la messe, le jeûne, le célibat des prêtres, etc., sans toucher néanmoins au culte extérieur.

C'est une question entre les luthériens et les calvinistes, de savoir si c'est Luther ou Zwingle qui conçut le premier le projet de la réformation. Comme cette dispute nous intéresse fort peu,

il nous suffit d'observer que, comme Luther avoit pris ses opinions dans les livres de Wiclef et des hussites, il n'est pas étonnant que Zwingle ait puisé les siennes dans la même source, et se soit fondé sur les mêmes arguments. Que l'un ait commencé à les publier l'an 1516, et l'autre l'an 1517, cela n'importe en rien à la vérité ou à la fausseté de leur doctrine. Une affectation puérile des protestants est de vouloir persuader que cette troupe de prétendus réformateurs, qui parurent tout à coup dans les différentes contrées de l'Europe au seizième siècle, étoient ou autant d'inspirés que Dieu avoit illuminés, ou autant de génies supérieurs, qui, par une étude profonde et constante de l'Ecriture sainte, aperçurent à peu près dans le même temps les erreurs, les abus, les désordres dans lesquels l'Eglise romaine étoit tombée. Mais pour peu que l'on possède l'histoire des douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles, on sait que, pendant cet intervalle, l'Europe n'avoit pas cessé d'être infestée par des sectaires qui, tantôt sur un article, tantôt sur l'autre, avoient employé contre l'Eglise catholique les mêmes objections, les mêmes abus que l'Ecriture sainte, et les mêmes calomnies. Les prétendus réformateurs ne firent que les rassembler et formèrent leurs systèmes de ces pièces rapportées.

Le témoignage seul des protestants suffit pour nous en convaincre. Afin de prouver que leur doctrine n'est pas nouvelle, ils se donnent pour ancêtres les albigeois, les vaudois, les lollards, les wicléfites, les hussites, etc. De quel front veulent-ils d'autre part nous peindre leurs fondateurs comme des esprits sublimes, qui par leurs propres lumières ont découvert toute vérité dans l'Ecriture sainte, et n'ont point eu d'autres maîtres que la parole de Dieu? Dans la réalité, c'étoient de simples copistes et de purs plagiaires. On ne peut voir sans indignation les écrivains protestants prodiguer le nom de *grands hommes* à une foule d'aventuriers dont la plupart n'étoient que des prêtres ou des moines apostats, qui avoient secoué le joug de toute règle pour être impunément libertins.

Si du moins ils s'étoient accordés, on pourroit être dupe de leurs prétentions; mais à peine eurent-ils rassemblé quelques prosélytes, que chacun d'eux voulut faire bande à part. Quoique Zwingle convînt en plusieurs points avec Luther, ils étoient cependant opposés sur deux ou trois articles principaux de doctrine. Luther étoit prédestinateur rigide, il donnoit tout à la grâce dans l'affaire du salut, il nioit le libre arbitre de l'homme. Zwingle, au contraire, sembloit adopter l'erreur des pélagiens, tout accorder au libre arbitre et aux forces de la nature; il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Sénèque, Hercule même et Thésée, et les autres héros ou sages du paganisme, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Basnage néanmoins a voulu le justifier : il prétend que, selon la doctrine formelle de Zwingle, personne ne peut aller à Dieu que par Jésus-Christ, et que la grâce justifiante est absolument nécessaire. Il pensoit donc que les philosophes pouvoient avoir eu quelque connoissance de Jésus-Christ, comme Melchisédech, les mages et d'autres justes qui étoient hors de l'ancienne alliance; qu'ils pouvoient donc avoir eu une grâce intérieure pour produire les excellents préceptes de morale qu'ils ont enseignés. En cela, continue Basnage, Zwingle pensoit comme saint Justin, saint Clément d'Alexandrie et saint Jean-Chrysostome. *Histoire de l'Eglise*, l. 25, c. 4, § 9.

Il y a dans cette apologie deux infidélités grossières. 1° Pour éviter le pélagianisme, ce n'est pas assez d'admettre la nécessité d'une lumière intérieure pour obtenir le salut, il faut encore confesser la nécessité d'une motion surnaturelle dans la volonté, qui l'excite à faire le bien et à correspondre aux lumières de l'entendement. C'est ce que saint Augustin a soutenu contre les pélagiens, et ce que l'Eglise a décidé. Zwingle a-t-il pu sans impiété soutenir que des païens, morts dans la profession de l'idolâtrie, ont reçu le mouve-

ment du Saint-Esprit, et ont eu la grâce justifiante?

2° Plusieurs Pères ont pensé, à la vérité, que Socrate et quelques autres païens ont eu quelque connoissance du Verbe divin, qui est la raison souveraine, et qu'ils ont été en quelque manière chrétiens à cet égard; mais ils n'ont jamais rêvé, comme Zwingle, que cette connoissance a suffi pour les conduire au salut, qu'ils ont eu la grâce justifiante, et qu'ils sont placés dans le ciel. S'il en étoit besoin, nous citerions aisément leusr paroles, et l'on y verroit que Basnage a voulu en imposer aux lecteurs peu instruits.

Le second article sur lequel Zwingle n'étoit pas d'accord avec Luther, étoit l'eucharistie. Le premier prétendoit que, dans ce sacrement, le pain et le vin n'étoient qu'une figure ou une simple représentation du corps et du sang de Jésus-Christ; au lieu que Luther admettoit la présence réelle, quoiqu'il rejetât la transsubstantiation. Zwingle disoit que le sens figuré de ces paroles, *ceci est mon corps*, lui avoit été révélé par un génie blanc ou noir; il confirmoit cette explication par ces autres paroles, *l'agneau est la pâque*, dans lesquelles le verbe *est* équivant à *signifie*. Il paroît que le génie blanc ou noir de Zwingle n'étoit pas un grand docteur; le vrai sens n'est point que l'agneau est *le signe* ou la représentation de la pâque, ou du passage, mais qu'il est *la victime* de la pâque, ou du passage du Seigneur; le texte même l'explique ainsi, *Exod.*, c. 12, ℣. 27. D'ailleurs la circonstance dans laquelle Jésus-Christ prononça ces paroles, *ceci est mon corps*, exclut évidemment le sens figuré. *Voyez* EUCHARISTIE.

Vainement, l'an 1529, Luther et Mélanchton d'un côté, OEcolampade et Zwingle de l'autre, s'assemblèrent à Marpourg, afin de conférer sur leurs opinions, et de tâcher de se rapprocher; ils ne purent convenir de rien, ils se séparèrent sans avoir rien conclu, et fort mécontents l'un de l'autre. La rupture entière entre les deux partis se fit en 1544, et dure encore; toutes les tentatives que l'on a faites depuis pour les réconcilier n'ont abouti à rien.

Cet esprit de discorde ne ressemble guères à celui des apôtres. Aucun de ces envoyés de Jésus-Christ n'a dressé un symbole particulier de croyance, n'a établi un culte extérieur différent de celui des autres, ni un plan particulier de gouvernement, n'a fait schisme avec ses collègues; ce que saint Paul avoit prescrit a été observé dans toutes les églises apostoliques. Il reprit vivement les Corinthiens d'une légère dispute survenue entr'eux; il vouloit que tous ne fussent qu'un cœur et qu'une âme, *I. Cor.*, c. 1, ℣. 10. « Dieu, dit-il, n'est » pas le Dieu de la dissension, mais de » la paix, comme je l'enseigne dans » toutes les églises des saints, cap. 14, » ℣. 33. Le royaume de Dieu consiste » dans la paix et la joie du Saint-Esprit; » recherchons donc tout ce qui con- » tribue à la paix, *Rom.*, c. 14, ℣. 17. » Dieu a donné à son Eglise des pas- » teurs et des docteurs... afin que nous » parvenions tous à l'unité de la foi..., » et que nous ne soyons pas flot- » tants et emportés à tout vent de doc- » trine comme des enfants, » *Ephes.*, c. 4, ℣. 11. L'apôtre met au rang des œuvres de la chair, les haines, les disputes, les jalousies, les emportements, les dissensions, les sectes, *Galat.*, c. 5, ℣. 19 et 20, etc. D'où l'on doit conclure que les fondateurs de la réforme n'ont été rien moins que des docteurs et des pasteurs *donnés de Dieu*, et qu'en eux la chair agissoit beaucoup plus que l'esprit.

En effet, parmi eux c'étoit à qui l'emporteroit sur ses collègues, feroit prévaloir ses opinions, se formeroit le parti le plus nombreux, prescriroit le plus impérieusement ce qu'il falloit croire, pratiquer ou rejeter. Lorsqu'il ne pouvoit pas dominer par la persuasion, il faisoit tout régler par l'autorité des magistrats. Telle fut en particulier le conduite de Zwingle; Calvin fit de même, pendant que Luther s'appuyoit de la protection des princes de l'empire. Les prétendues églises qu'ils formèrent ressembloient moins à des so-

ciétés de saints, qu'à des synagogues de Satan.

Il en arriva précisément ce que saint Paul vouloit éviter; tous se laissèrent emporter à tout vent de doctrine, le hasard seul décida de celle qui seroit enfin suivie. En Allemagne, Luther avoit enseigné d'abord des décrets absolus de prédestination, et l'anéantissement du libre arbitre de l'homme; Zwingle professoit en Suisse la doctrine toute contraire; le premier tenoit pour le sens littéral de ces paroles, *ceci est mon corps*, le second pour le sens figuré; Luther et Mélanchton auroient voulu conserver quelques cérémonies, Zwingle et Calvin n'en souffrirent aucune, ils décidèrent que toutes étoient superstitieuses. Après la mort de Luther, Mélanchton et d'autres adoucirent sa doctrine touchant le libre arbitre et la prédestination, ils admirent la coopération de la volonté de l'homme avec la grâce; bientôt les décrets absolus cessèrent d'être enseignés parmi les luthériens. Au contraire, après la mort de Zwingle, Calvin professa ces décrets d'une manière encore plus révoltante que Luther. Les *zwingliens*, après avoir d'abord témoigné de l'horreur pour cette doctrine, l'embrassèrent à la fin; elle a dominé dans les églises réformées de la Suisse presque jusqu'à nos jours, puisqu'elles adoptèrent généralement des décrets du synode de Dordrecht. Enfin le socinianisme qui s'y est glissé y a remis en honneur le pélagianisme de Zwingle.

Il ne sert à rien de dire que ces variations, ces incertitudes, ces disputes sur la doctrine, ne rouloient point sur des articles fondamentaux. En premier lieu, saint Paul n'a point distingué entre les articles de foi, lorsqu'il a exigé entre les fidèles *l'unité de la foi*, et qu'il a condamné sans exception les disputes, les dissensions et les sectes. En second lieu, nous soutenons que les décrets absolus de prédestination enseignés par Calvin, sont une erreur fondamentale; il s'ensuit de ces décrets que Dieu est directement et formellement la cause du péché, qu'il y pousse positivement les hommes, dans le dessein de les damner ensuite; blasphème horrible, s'il en fût jamais. On a beau nier cette conséquence, elle saute aux yeux; une erreur ne s'efface point par des contradictions. En troisième lieu, les calvinistes n'ont pas cessé de répéter que la croyance des catholiques touchant l'eucharistie est une erreur fondamentale, qu'elle les entraîne dans l'idolâtrie, que cet article seul a été un juste sujet de schisme et de séparation d'avec l'Eglise romaine. D'autre part ils ont soutenu constamment avec les luthériens, que si l'on admet la présence réelle, on est forcé d'admettre aussi la transsubstantiation et toutes les conséquences qu'en tirent les catholiques. Cependant les calvinistes auroient consenti à tolérer cette erreur prétendue chez les luthériens, si ceux-ci avoient voulu fraterniser avec eux, tant il y a d'inconséquence dans leur système et dans leur conduite.

Quelques auteurs ont écrit que, de tous les protestants, les *zwingliens* ont été les plus tolérants, puisqu'ils se sont unis avec les calvinistes à Genève, et avec les luthériens en Pologne, l'an 1577. Rien n'est moins juste que cette observation. Il est d'abord certain que ces sectaires n'ont pas reçu de leur fondateur l'esprit de tolérance. Lorsque Zwingle commença de dogmatiser, il ne toucha pas au culte extérieur, mais, quelques années après, lorsqu'il se sentit assez fort, il eut avec les catholiques, en présence du sénat de Zurich, une conférence qui fut suivie d'un édit par lequel on retrancha une partie des cérémonies de l'Eglise; on détruisit ensuite les images, enfin l'on abolit la messe, et l'exercice de la religion catholique fut absolument proscrit. Ainsi, avant de savoir quelle doctrine on suivroit parmi les *zwingliens*, l'on commençoit par détruire l'ancienne religion.

Mosheim, quoique admirateur de Zwingle, avoue dans son *Hist. de la Réformation*, sect. 2, c. 2, § 12, que ce novateur employa plus d'une fois des moyens violents contre ceux qui résistoient à sa doctrine; que dans les matières ecclésiastiques il attribua aux ma

gistrats une autorité tout à fait incompatible avec l'essence et le génie de la religion. Cela n'empêche pas Mosheim de l'appeller *un grand homme*, de dire que ses intentions étoient droites et ses desseins louables.

Où est donc la droiture d'intention d'un sectaire qui s'attribue dans son parti plus d'autoité que n'en eut jamais chez les catholiques le souverain pontife ni aucun pasteur; qui décide despotiquement de la croyance, du culte religieux et de la discipline; qui donne toute la puissance ecclésiastique au magistrat civil, parce qu'il est sûr de la diriger à son gré; qui emploie la violence pour faire adopter ses opinions, et qui meurt les armes à la main en bataille rangée contre les catholiques? Si c'est là un apôtre envoyé du ciel, que l'on nous dise comment sont faits les émissaires de l'enfer. Malheureusement Calvin se conduisit de même à Genève, et Luther à Wirtemberg. Les traités d'union entre les *zwinglieens* et les luthériens n'ont été ni solides ni de longue durée; ils n'ont subsisté qu'autant que l'a exigé l'intérêt politique des deux partis. Nous avons parlé plus d'une fois des moyens violents que plusieurs princes luthériens ont employés pour bannir de leurs états les sacramentaires et leur doctrine. Pierre Martyr, *zwinglien* déclaré, appelé en Angleterre par le duc de Sommerset, sous le règne d'Edouard VI, ne sut pas établir la paix entre les divers partisans de la réformation: ses disciples, nommés aujourd'hui *presbitériens*, *puritains*, *nonconformistes*, ne sont pas moins ennemis des anglicans que des catholiques. Que l'on dise tout ce que l'on voudra pour excuser cet esprit de division inséparable du protestantisme, il ne fera jamais honneur à aucune des sectes qui en font profession.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE ANALYTIQUE

POUR DIRIGER LES LECTEURS

DANS L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE OU INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE.

THÉOLOGIE GÉNÉRALE.

	Tom.	Pag.
THÉOLOGIE, Professeur de théologie,	VI.	279
Théologie positive,	*id.*	282
Théologie scolastique, Pierre Lombard,	*id.*	284
Théologie morale,	*id.*	282
Théologie spéculative,	*id.*	281
Théologie mystique, langage typique,	*id.*	287
Type,	*id.*	405
Théologie polémique, controverse, étymologie,	II.	130
Doutes religieux,	*id.*	320
Disputes religieuses,	*id.*	282
Préjugés religieux,	V.	339
Variation de doctrine,	VI.	431
Expérience,	II.	545
Examen de la religion,	*id.*	536
DOCTRINE,	II.	296
Doctrine chrétienne,	*id.*	297
Certitude morale,	I.	423
Crédibilité morale,	II.	148
Démonstration,	*id.*	237
Evidence,	*id.*	534
Objections,	V.	2
Incroyable,	III.	383
Droit divin positif,	II.	328
ARTICLES FONDAMENTAUX,	III.	70
Dogmes,	II.	300
Dogmatiser,	*id.*	*ibid.*
Dogmatiques, Faits dogmatiques,	*id.*	299
Institution divine,	III.	426
Métaphysique,	IV.	339
Opinion,	V.	33
Différence de religion,	*id.*	471
Abus en fait de religion,	I.	19
RELIGION, Preuves,	V.	471
Religion naturelle,	*id.*	480
Religion judaïque, judaïsme,	III.	511
RÉVÉLATION, Lectures de Boyle,	V.	510
Religion chrétienne, Christianisme,	I.	474
LIEUX THÉOLOGIQUES,	IV.	60
Naturel, Surnaturel,	*id.*	479
Antécédent, Conséquent,	I.	125
Futurs conditionnels,	II.	79
Fin,	III.	49
Fraudes pieuses,	*id.*	89
Probabilisme,	V.	365
Rigorisme,	*id.*	521
Esprit particulier,	II.	477
Droits généraux.		
DROIT,	II.	323
Droit naturel,	*id.*	325
Droit des gens,	*id.*	327
SOCIÉTÉ CIVILE, Pacte social, Contrat social,	VI.	127
Inégalité des hommes,	III.	403
Législateur,	IV.	32
Sanction des lois,	VI.	41
Gouvernement, Economie politique,	III.	156
Roi, Prince,	V.	522
Temporel des Rois,	VI.	236
LIBERTÉ POLITIQUE,	IV.	55
Liberté de penser,	*id.*	53
Liberté de conscience,	*id.*	50
Juridiction, Magistrat,	III.	543
Patrie,	V.	195
Autorité, Puissance, paternelle, politique, ecclésiastique,	I.	228
Pensées,	V.	233
Livres,	IV.	78
Livres défendus, Liberté de la presse,	*id.*	83
Conscience,	II.	97
COMMERCE,	*id.*	47

ARTS, I. 190
Sciences humaines, VI. 79
Belles-Lettres, IV. 35
Galilée, III. 110
PHILOSOPHIE, V. 271
Anthropophages, I. 130
Sauvages, VI. 61
Barbares, I. 267
Nègres, Traite des Nègres, IV. 491
Esclaves, Esclavage, II. 456
Servitude, VI. 114
Affranchis, I. 40

PREMIÈRE PARTIE DE LA THÉOLOGIE.

Ire DIVISION.

Religion chrétienne, son objet.

DIEU, II. 263
Divinité, *id.* 287
Essence de Dieu, *id.* 478
ATTRIBUTS DE DIEU, I. 209
Dieu Père, V. 239
Paternité de Dieu, *id.* 187
Dieu parfait, Perfection, *id.* 156
Cause première, I. 382
Cause finale, *id.* 386
Préexistant, V. 338
Aséité, I. 195
Créateur, II. 145
Conservateur, *id.* 108
Absolu, I. 14
Sa providence, V. 391
Sa bonté, Bon, I. 317
Sa miséricorde, sa clémence, sa compassion, IV. 367
Ses promesses, V. 370
Ses bienfaits, I. 312
Sa patience, V. 188
Ses menaces, IV. 300
Sa justice, Punition, Châtiments de Dieu. III. 550
Son pardon, V. 153
Ses décrets, Volonté de Dieu, Prédestination, *id.* 324
Sa condignité, I. 78
Son éternité, II. 483
Sa gloire, III. 137
Dieu immatériel, *id.* 348
Immense, *id. ibid.*
Eternel, II. 483
Immuable, III. 352
Impassible, *id.* 354
Impeccable, *id. ibid.*
Incompréhensible, *id.* 374
Infaillible, *id.* 406
Intelligent, *id.* 426
Infini, *id.* 417
Sa sagesse, VI. 2
Sa science, *id.* 77
Sa prescience, sa prévision future, V. 344
Sa simplicité, VI. 125
Sa toute-puissance, Puissance, V. 401
Sa véracité, VI. 448
Sa vérité, *id.* 465
Sa volonté, *id.* 581
Sa compréhension, II. 62
Partialité en Dieu, Acception de personnes, V. 167
Choix de Dieu, I. 462
Gouvernement de Dieu, Théocratie, VI. 272
Permission de Dieu, V. 251
Notions en Dieu, IV. 529
Enfants de Dieu, II. 433
VERTUS THÉOLOGALES, VI. 473
Foi, Accord de la raison et de la foi, Analyse de la foi, III. 54
Profession de foi, V. 369
Foi explicite, III. 58
Croyance, II. 163
Espérance, *id.* 463
Confiance en Dieu, *id.* 89
Charité théologale, I. 442
ADORATION, *id.* 35
THÉOPTIE, VI. 292

Ennemis de Dieu.

RELIGIONS FAUSSES, V. 482
Liberté d'indifférence, III. 394
Esprits forts, incrédules, *id.* 376
Scepticisme, Pyrrhoniens, VI. 65
Livres contre la religion, III. 78
Matérialisme, IV. 288
ATHÉE, ATHÉISME, I. 203
Fatalisme, III. 13
Destinée, Destin, II. 245
Fortuit, Fortune, Hasard, III. 78
Esprit particulier, II. 477
THÉISME, VI. 268
DÉISME, II. 206
POLYTHÉISME, Paganisme, Païens, V. 316
Théanthropie, VI. 265

Anthropologie, I. 128
Anthropopathie, *id.* 130
Mystères du paganisme, IV. 473
Fables du paganisme, III. 1
Simulacres des païens, VI. 126
Temples des païens, *id.* 228
Apothéose, I. 154
Idolâtrie, III. 317
Astres, Armée du ciel, I. 198
Sabaïsme, V. 543
Religion des Parsis, Guèbres, *id.* 161
Panthéisme, Spinosisme, VI. 155
Optimisme, V. 33

FANATISME, III. 6
Désespoir, II. 242
Endurcissement, *id.* 127
Apathie, I. 138

IIe DIVISION.

Religion, ses mystères et ses dogmes.

ARTICLES DE FOI, I. 192

MYSTÈRES, IV. 468

TRINITÉ, Dieu le Père, Relation, Circumincession, VI. 375
Trinité créée, *id.* 397
Trinité platonique, *id.* 388
Trois témoins, *id.* 376
Personnes en Dieu, V. 264
Illation, III. 341
Mission, IV. 369
Spiration, VI. 158
Coéternité, II. 32
Egalité, coégalité, *id. ibid.*
Fils de Dieu, III. 39
Le Saint-Esprit, Procession de l'Esprit saint, II. 473
Paraclet, Avocat, Avocate, V. 144
Opération du Saint-Esprit, *id.* 32
Dons du Saint-Esprit, II. 318
Péchés contre le Saint-Esprit, irrémissibles, V. 206

INCARNATION, Déiviril, III. 368
Jésus-Christ, Divinité de Jésus-Christ, *id.* 481
Verbe divin, VI. 449
Sauveur, salut, *id.* 63
Génération du Verbe, III. 122
Consubstantialité du Verbe, consubstantiel, II. 123
Humanité du Verbe, III. 306
Union hypostatique, Hypostase, *id.* 316
Emanation, II. 413
Idées théandriques, VI. 265
Communication d'idiomes, II. 51

RÉDEMPTION, Réconciliation, Rachat du genre humain, Nature réparée, V. 449
Verbe passible, V. 172
Propitiation, *id.* 383

SUBSTANCES SPIRITUELLES, VI. 167
Esprit, immatérialisme, immatériel, II. 465
Anges, Principautés, Archanges, Séraphins, Trônes, Chérubins, dominations, Hiérarchie des Anges, Chœurs des Anges, I. 101
Anges gardiens, III. 116
Mauvais anges, I. 103
Démons, II. 228
Diables, *id.* 257
Art angélique, I. 191

AME, IMMORTALITÉ, *id.* 73
Transmigration des âmes, Métempsycose, VI. 359

HOMME, HUMANITÉ, III. 287
Femme, *id.* 18
Vie, vivifier, VI. 483
Fin dernière de l'homme, III. 49
La mort, IV. 454
Fin du monde, jugement, *id.* 433
Purgatoires, peines purifiantes, V. 405
Réprobation, *id.* 494
Enfer, feu de l'Enfer, damnation, peines éternelles, II. 435
Paradis, bonheur éternel, V. 145
Vision béatifique, VI. 501
Vision intuitive, III. 438
Vie éternelle, VI. 484
Fidèles, III. 33
Bienheureux, I. 313
Béatification des saints, *id.* 284
Canonisation des saints, *id.* 356
Invocation, intercession des saints, III. 439
Communion de foi, communion des saints, II. 52

IIIe DIVISION.

Sacrements et secours de la religion chrétienne.

SACREMENTS EN GÉNÉRAL, efficacité des sacrements, formes sacramentelles, *opus operatum* en matière de sacrements, V. 556
Application des mérites de Jésus-Christ, I. 166
Régénération spirituelle, V. 466
Caractère indélébile de trois sacrements, I. 362
Matière des sacrements, IV. 289
Ministre des sacrements, *id.* 349
Sacrements déprécatifs, II. 241
Cérémonies des sacrements, I. 414
Sacramentaire, V. 554

BAPTÊME, I. 255
Annotine, *id.* 124
Péché originel, état de nature tombée, V. 206
Imputation du péché d'Adam, III. 364
Enfants punis des péchés des pères, II. 433
Parathèse, V. 153
Catéchèse, I. 375
Catéchisme, *id. ibid.*
Catéchumènes, *id.* 376
Scrutin des catéchumènes, VI. 96
Huile des catéchumènes, III. 305
Vœux du baptême, VI. 510
Fonts baptismaux, III. 76
Baptistères, I. 265
Pœdobaptisme, ou baptême des enfants, *id.* 259
Immersion baptismale, III. 349
Ondoiement, V. 30
Chrême, myron, I. 464
Chrémeau, *id.* 465
Nom de baptême, IV. 522
Parrains et marraines, V. 160
Filleuls et filleules, III. 38
Adoption, I. 35
Enfants de Dieu par adoption, II. 433
Cliniques ou baptisés pendant la maladie, grabataires, *id.* 29
Néophytes, IV. 497
Lamprophores, *id.* 8
Illuminés, III. 342

CONFIRMATION, II. 90

PÉNITENCE, V. 223
Componction, II. 61
Syndérèse, VI. 196
Conversion, II. 134
Contrition, *id.* 128
Contrition parfaite, amour de Dieu, *id.* 129
Attrition, I. 210
Attritionnaires, *id. ibid.*
Crainte de Dieu, crainte filiale, II. 144
Bon propos, V. 384
Fuite des occasions, III. 101
Confession auriculaire, II. 80
Exomologèse, *id.* 541
Secret de la confession, VI. 87
Directeur de conscience, II. 275
Confesseurs, *id.* 80
Cas de conscience, I. 368
Casuistes, *id.* 371
Censure, *id.* 407
Irrégularité, III. 444
Suspense, VI. 183
Excommunication, II. 538
Satisfaction, VI. 45
Satisfaction par les mérites de Jésus-Christ, *id. ibid.*
Pénitence satisfactoire, VI. 53
Pénitence publique, pleurants et prosternés, V. 229
Canons pénitentiaux, I. 354
Bonnes œuvres, V. 16
OEuvres satisfactoires, VI. 45
Afflictions, adversité, I. 39
Austérité, mortification, IV. 462
Jeûne, III. 489
Abstinence, I. 16
Abstème, *id. ibid.*
Cilice, sac, V. 553
Flagellation III. 50
Aumône, I. 222
Absoute, *id.* 15
Absolution, *id. ibid.*
Justification sacramentelle, III. 553
Indulgence, *id.* 398
Jubilé, station du jubilé, *id.* 505
Aveuglement spirituel, I. 241
Endurcissement du cœur, II. 427
Impénitence finale, III. 355

EUCHARISTIE, PRÉSENCE RÉELLE, espèces ou accidents eucharistiques, II. 487
Holocaustes, III. 285
Victime, VI. 481
Hostie, oblation, *oblatæ*, III. 302
Partie de l'hostie, V. 169
Sacrifice de la messe, IV. 320
Consécration, II. 101
Transsubstantiation, VI. 362
Communion sacramentelle, II. 55
Communion sous les deux espèces, *id.* 53
Communion pascale, *id.* 58
Communion fréquente, *id.* 59
Communion laïque, *id.* 60
Communion pérégrine, *id. ibid.*
Viatique, VI. 479
Communion spirituelle, II. 55.

EXTRÊME-ONCTION, II. 548
Huile des malades, III. 306

ORDRE, V. 55
Ordinand, *id.* 51
Ordination, réordination, *id.* 52
Consécration, II. 101

MARIAGE, empêchement au mariage, affinité, consanguinité, IV. 242
Dispenses, II. 279
Fiancailles, III. 32

GRACE, LUMIÈRE, *id.* 160
Assistance de Dieu, I. 197
Culte de Dieu, II. 166
Libre arbitre, IV. 42
Liberté chrétienne, *id.* 49
Volonté, volontaire, VI. 518

Coactif, coaction, II. 31
Prédétermination, V. 335
Prémotion, *id.* 343
Mérite, démérite de l'homme, IV. 316
Délectation victorieuse, II. 213
Grâce actuelle, I. 27
Grâce prévenante, III. 161
Grâce concomitante, II. 74
Grâce efficace, efficacité, III. 161
Grâce inamissible, *id.* 366
Justice inhérente, *id.* 419
Grâce intérieure, *id.* 160
Grâce opérante, V. 32
Grâce nécessitante, IV. 487
Grâce suffisante, VI. 172
Molinisme, IV. 418
Congruisme, congruité, II. 93

IVe DIVISION.

Morale de la religion chrétienne; Vertus qu'elle enseigne.

VERTUS, VI. 473
Vertus morales, *id.* 474

Lois, loi orale, IV. 118
Lois civiles, *id.* 130
Lois divines, *id.* 96
Décalogue, commandements de Dieu, commandements de l'Eglise, II. 197

Raison, V. 432
Bonté morale, I. 310
Approbation de la conscience, II. 97
Scrupules, VI. 85

Acte, Action, I. 24
Devoirs, II. 253

Vertus cardinales, I. 364
Dévotion, dévot, II. 255
Méditation, IV. 296
Sagesse de l'homme, VI. 2
Reconnoissance des bienfaits de Dieu, V. 448
Résignation à la volonté de Dieu, *id.* 497
Piété, *id.* 285
Contemplation, II. 125
Abnégation, renoncement à soi-même, I. 11
Zèle de la religion (Abdas), VI. 554
Prudence, V. 395
Sainteté, VI. 5
Simplicité chrétienne, *id.* 126
Résignation dans les souffrances, souffrances, V. 497
Vœux, VI. 510
Virginité, *id.* 501
Obéissance, V. 1.
Humilité, III. 308
Persévérance, V. 263

Amour du prochain, charité, prochain, I. 88
Justice, III. 548
Humanité, *id.* 306
Amitié, I. 85
Restitution, réparation, V. 497
Hospitalité, hôpital, III. 301
Aumône, collecte, I. 222
Enfants, II. 431
Fils et filles, III. 38
Enfants trouvés, II. 435
Education, *id.* 371
Tempérance, VI. 215
Force, III. 77
Abjuration, I. 10

Conseils évangéliques, II. 106
OEuvres de surérogation, V. 20
Célibat, continence, I. 389
Chasteté, *id.* 452

Vices et péchés qu'elle condamne.

Affections morales, IV. 444
Affections mondaines, *id.* 422

Passions humaines, V. 178
Concupiscence, II. 78
Tentations, VI. 237
Vices, *id.* 480
Crimes, II. 151
Péchés, coulpe, V. 206
Défauts, imperfections, III. 354
Désirs, II. 243
Dessein, intention, III. 427
Bien et mal moral, I. 310
Ignorance, péché d'ignorance, III. 339
Offense, V. 20
Occasion, cause d'offense, *id.* 11

Péchés mortels, *id.* 212
Péchés véniels, VI. 448
Péchés d'omission, V. 212
Péchés involontaires, III. 439

Péchés capitaux, I. 360
Orgueil, V. 64
Gloire humaine, III. 137
Ambition, I. 68
Amour-propre, *id.* 88
Flatterie, III. 51
Envie, II. 441
Jalousie, III. 458
Avarice, I. 240
Richesses, biens de ce monde, V. 519
Jeu, passion du jeu, III. 489
Gourmandise, *id.* 156
Luxure, IV. 152
Joie mondaine, III. 494
Plaisir du monde, V. 292
Colère, II. 33
Oisiveté, oisifs, V. 26

APOSTASIE, APOSTAT, I. 151
Renégat, V. 491
Impiété, irréligion, III. 355
Incrédulité, incrédules, *id.* 381
Infidélité, infidèles, *id.* 417
Erreur, II. 453
Folie, III. 70
Simonie, VI. 121
Sacrilége, V. 578
Mélancolie religieuse, IV. 297
Superstition, VI. 177
Pacte avec le démon, V. 82
Théurgie, VI. 299
Energumène, II. 431
Nécromancie, évocation des morts. IV. 489
Sorcellerie, sorciers, sortiléges, VI. 143
Magie, magiciens, caractères magiques, IV. 164
Art notoire, I. 191
Art de saint Paul, *id.* 192
Phylactères, V. 279
Ligatures, IV. 63
Onéirocritie, rêves, songes, V. 30
Ordalie, épreuves superstitieuses, pain conjuré, *id.* 51
Charmes, I. 448
Maléfices, IV. 203
Enchantements, II. 424
Conjuration, II. 96
Abjuration, I. 10
Devin, divination, aruspices, augures, II. 250
Présages, V. 342
Amulettes, I. 89
Apparitions, *id.* 160
Sorts des saints, sorts virgiliens, VI. 147
Astrologie judiciaire, I. 199

IMPRÉCATION, III. 362
Jurement, *id.* 540
Serment, VI. 109
Parjure, V. 158
Malédiction, IV. 203
Blasphème, I. 314
Blasphémateur, *id.* 315
Blasphématoire, *id. ibid.*

IRRÉVÉRENCES DANS LES LIEUX SAINTS, III. 446
Bigoterie, I. 314
Hypocrisie, III. 314

SUICIDE, VI. 172
Parricide, V. 161
Infanticide, III. 413
Homicide, *id.* 291

HAINE, *id.* 208
Vengeance, VI. 444
Défense de soi-même, II. 201
Armes, I. 185
Guerre, III. 196
Guerre de religion, *id.* 198
Esprit de domination, II. 303
Despotisme, *id.* 244
Intolérance, III. 433
Ennemi, Etranger, II. 439
Gladiateurs, III. 133
Duel, II. 331

IMPUDICITÉ, III. 362
Impureté, *ib. ibid.*
Volupté, VI. 531
Obscénité, V. 5
Equivoques, II. 451
Romans, V. 534
Luxe, IV. 150
Mascarades *id.* 285
Danses, II. 191
Spectacles, VI. 151
Fornication, III. 78
Concubinage, II. 77
Polygamie, V. 311
Bigamie, I. 313
Adultère, *id.* 36
Répudiation, Divorce, II. 287
Inceste, III. 373
Sodomie, VI. 137

VOL, *id.* 517
Usure, *id.* 417
Procès, V. 366

TÉMOINS, FAUX TÉMOIGNAGE, VI. 213
Méchanceté, IV. 293
Mensonge, restriction mentale, *id.* 305
Calomnie, I. 332
Médisance, IV. 296
Raillerie, V. 431
Scandale, VI. 63

LIBELLES DIFFAMATOIRES, IV. 41

ETAT, PROFESSION, II. 482

Ve DIVISION.

Preuves de la Religion chrétienne.

ECRITURE SAINTE.

PROLÉGOMÈNES, V. 370
Ecriture sainte, règle de foi, analogie, citation de l'Ecriture sainte, II. 350
Livres saints, IV. 81
Dépôt de la foi, II. 240
Parole de Dieu, V. 159
Inspiration des Livres saints, III. 424
Leçons, texte de l'Ecriture sainte, IV. 25
Canon des livres sacrés, I. 349
Livres canoniques, *id.* 354
Livres authentiques, *id.* 227
Livres deutéro-canoniques, II. 246
Auteurs ecclésiastiques, I. 225
Ecrivains sacrés, II. 370
Interprétation des livres saints, III. 431

Chronologie sacrée, II. 1
Géographie sacrée, III. 131
Histoire sainte, *id.* 275
Sens des Ecritures, VI. 99
Sens littéral, *id. ibid.*
Sens figuré, III. 35
Sens mystique, IV. 478

BIBLE, I. 299
Biblique, *id.* 308
Biblistes, *id.* 309
Variantes, VI. 431
Concordance, versets, ponctuation, chapitres de la Bible, II. 74
Interprètes, III. 432
Traduction générale, VI. 357
Version de l'Ecriture sainte, *id.* 466
Bibles polyglottes, V. 315
Bible octaple, *id.* 11
Hexaples d'Origène, III. 267
Bibles hébraïques, I. 300
Hébreu, caractère hébraïque, III. 217
Hébraïsme, idiotisme, *id.* 231
Langue hébraïque, voyelles en langue hébraïque, *id.* 217
Hébraïsants, *id.* 230
Poésie des Hébreux, V. 307
Textuaires juifs, VI. 264
Texte samaritain, *id.* 32
Paraphrases chaldaïques, V. 150
Version des Septante, Symmaque, Théodotion, Python, VI. 101
Bibles grecques, I. 302
Versions grecques, III. 188
Hellénisme, hellénistique, hellénistes, *id.* 237
Bibles orientales, I. 304
Chaldéennes, *id. ibid.*
Syriaques *id. ibid.*
Arabes, *id.* 305
Cophtes, *id.* 306
Ethiopiennes, *id. ibid.*
Arméniennes, *id.* 307
Persanes, *id. ibid.*
Moscovites, *id. ibid.*
Bibles latines, *id.* 303
Vulgate, VI. 533
Bibles en langues vulgaires, I. 307
Commentaires, chaine, commentateurs, II. 41

Ancien Testament.

ALLIANCE, I. 65
Octateuque, V. 11
Heptateuque, III. 239
Pentateuque, V. 233

GENÈSE, III. 123
Création du monde : palingénésie, II. 145; V. 112
Antiquité du monde, IV. 423
Monde, physique du monde, cosmogonie, cosmologie, IV. 423
Hexaméron, ouvrages des six jours, semaines de la création, III. 267
Ciel, firmament, empyrée, II. 5
Terre, VI. 239
Ténèbres, *id.* 236
Lumière, IV. 136
Soleil, VI. 137
Animaux bruts, I. 120
Adam, protoplaste, Eve, état d'innocence, chute d'Adam, *id.* 27
Paradis terrestre, Eden, Jardin d'Eden, V. 146
Nature, état de pure nature, IV. 482
Arbre de la science, I. 168
Arbre de vie, *id.* 169
Serpent tentateur, VI. 109
Abel, I. 8
Caïn, *id.* 328
Hénoch, III. 238
Patriarches, V. 190
Loi naturelle, IV. 92
Loi traditionnelle, *id.* 118
Géants, III. 117
Antédiluviens, I. 128
Déluge universel, cataractes du déluge, II. 214
Noé, IV. 516
Arche de Noé, I. 171
Arc-en-ciel, *id.* 169
Cham, *id.* 432
Noachides, IV. 516
Tour de Babel, Langues, Confusion des langues, I. 247
Dispersion des peuples, II. 281
Peuple de Dieu, V. 267
Abraham, Sara, Membré, I. 12
Pain d'Abraham, V. 107
Palestine, Terre promise, Famine, VI. 240
Egyptiens, II. 403
Hiéroglyphes, III. 272
Lot, IV. 133
Frères, III. 99
Sodome, VI. 137
Mer Morte, Asphaltite, IV. 310
Ammonite, I. 86
Moabites, IV. 384
Chaldéens, I. 431
Chananéens, *id.* 433
Enfants d'Abraham, Génite, III. 128
Tentation d'Abraham, VI. 237
Circoncision, Préputce, II. 8
Abra, suivante de Rebecca, I. 12
Jacob, Esaü, II. 456
Juda, fils de Jacob, III. 508
Joseph, *id.* 496
Songe de Joseph, VI. 139
Voyageur, *id.* 532

EXODE, II. 540
Moïse, IV. 409
Aaron, Coré, Dathan et Abiron, I. 1
Jéhovah, Adonaï, Tetragrammaton, III. 470
Plaies d'Egypte, V. 290
Prodige, *id.* 368
Pâque juive, Phase. *id.* 136
Agneau pascal, I. 45
Aîné, Droit d'aînesse, Rachat des aînés, *id.* 49
Mer Rouge, IV. 312
Israélites dans le désert, II. 241
Nuit hébraïque, IV. 537
Nuée, Colonne de Nuée, *id.* 535
Tribus d'Israël, VI. 372
Manne du désert, IV. 225
Tabernacle d'alliance, VI. 201
Mont Sinaï, *id.* 126
Tables de la loi, IV. 100
Loi cérémonielle, observance légale, *id.* 109
Arche d'alliance, I. 170
Pontifes, Princes des prêtres, V. 317
Parvis des Prêtres, *id.* 169
Ephod, Rational, Pectoral, Oracle, Tiare, II. 444 et V. 40
Pains de Proposition, V. 110
Chandeliers du Temple, I. 436
Sanctuaire, VI. 41
Saint des Saints, *id.* 15
Mer d'airain, IV. 310
Huile d'onction, III. 303
Sabbat juif, V. 548
Année sabbatique, *id.* 549
Hostie pacifique, III. 302
Veau, VI. 442
Veau d'or, *id. ibid.*

LÉVITIQUE, CÉRÉMONIES JUDAIQUES, IV. 40
Feu, III. 30
Stigmates, VI. 163
Sang, *id.* 42
Miel, IV. 345
Viandes immolées, Idolothytes, III 350
Victimes, VI. 481
Expiation judaïque, II. 546
Bouc émissaire, Azazel, I. 322
Souillures, Impureté légale, III. 363
Mort, Funérailles des Hébreux, IV. 457
Cadavres, I. 328
Animaux purs et impurs, *id.* 122
Fêtes des prémices des fruits, V. 340
Moissons, IV. 418
Gerbes, III. 132
Fête des trompettes, VI. 399
Fête des tabernacles, *id.* 202
Fête des pardons, V. 154
Jubilé des Juifs. III. 505

NOMBRES, IV. 522

LÉVITES, *id.* 39
Eau de jalousie, Jalousie, III. 458
Loi judiciaire, IV. 117
Lapidation, *id.* 13
Vache rousse, VI. 426
Serpent d'airain, *id.* 109
Balaam, I. 253
Béelphégor, *id.* 285
Villes de refuge, V. 465
Néoménie, IV. 496

DEUTÉRONOME, II. 248
Jugement de zèle, III. 526
Mézuzoth, IV. 344
Bélial, I. 288
Orphelins, V. 78
Prostitution, *id.* 386
Eunuque, II. 512

JOSUÉ, GABAONITES, III. 502
Guerres juives, *id.* 197
Jourdain, *id.* 504
Jéricho, *id.* 474
Dénombrement, Enumération, II. 239
Nathinéens, IV. 478
Xylophorie, VI. 551
Remmon, fausse divinité, V. 491
Pierres de Josué, *id.* 281

JUGES, GABAA, III. 527
Baal, I. 246
Baalites; *id.* 247
Astaroth, Astarté, *id.* 197
Aod, *id.* 137
Gédéon, III. 118
Jephté, *id.* 471
Chamos, I. 432
Samson, VI. 36
Lévite, IV. 39

RUTH, V. 543

LES QUATRE LIVRES DES ROIS, *id.* 531
Samuel, VI. 38
Idole de Dagon, II. 184
Economie religieuse, *id.* 348
Saül, VI. 58
Oint, Onction des Rois par les Prophètes, V. 28
Agag, Amalécites, I. 42
David, II. 194
Ob, Python, Pythonisse, V. 418
Nathan, IV. 478
Ahias, Achias, I. 48
Abiathar, Achimélech, *id.* 9
Salomon, VI. 17
Temple de Jérusalem, *id.* 224
Voile du temple de Jérusalem, *id.* 517
Elie, II. 410
Mont-Carmel, I. 366
Hauts lieux, III. 211

Elisée, Enfants dévorés par les ours, II. 411
Naaman, IV. 478
Josaphat, III. 496
Musach, IV. 468
Nergal, *id.* 497
Nohestan, *id.* 520
Captivité de Babylone, I. 300

PARALIPOMÈNES, CHRONIQUES, V. 149
Astarothytes, I. 198
Néoménie, IV. 496
Zacharie, VI. 551
Néhémie, IV. 496
Esdras, II. 459
Tobie, VI. 310
Sépulture, Tombeau, *id.* 325
Asmodée, I. 196

JUDITH, Sac, III. 524

ESTHER, Plurim, Phurim, Fête des sorts, II. 480

JOB, III. 492
Béhémoth, I. 288
Léviathan, IV. 38
Résurrection, Résurrection générale, V. 505

PSAUMES DE DAVID, *id.* 395
Néchiloth, IV. 489

LIVRES DES PROVERBES, V. 390

ECCLÉSIASTE, II. 340

CANTIQUE DES CANTIQUES, I. 357

LIVRE DE LA SAGESSE, PANARÈTE, VI. 3

ECCLÉSIASTIQUE, II. 340

PROPHÈTES, V. 372
Mission des Prophètes, IV. 369
Visions prophétiques, VI. 501
Prophétie, accomplissement des prophéties, V. 379
Isaïe, III. 446
Horloge d'Achaz, *id.* 298
Jérémie, *id.* 473
Lamentations de Jérémie, IV. 6
Les Réchabites, V. 447
Baruch, I. 278
Repas du mort, V. 494
Ezéchiel, II. 550
Gog et Magog, III. 151
Pygmées, V. 417
Daniel, Susanne, II. 186
Enfants dans la fournaise, Sidrach, Misach et Abdénago, II. 434
Nabuchodonosor, IV. 478
Maosim, *id.* 227
Monarchies de Daniel, *id.* 422
Semaines de Daniel, VI. 92

PETITS PROPHÈTES, V. 372
Osée, III. 80
Joël, *id.* 494
Amos, I. 87
Abdias, *id.* 7
Jonas, III. 495
Michée, IV. 344
Nahum, *id.* 478
Habacuc, III. 202
Sophonie, VI. 142
Aggée, I. 45
Zacharie, VI. 551
Malachie, IV. 200
Faux Prophètes, VI. 377

MACHABÉES, IV. 156
Bahim, I. 249
Scénopégie, VI. 65

Sectes juives.

SECTES JUIVES, VI. 91

JUIFS, III. 528
Masorètes, IV. 285
Assidéens, I. 196
Caraïtes, *id.* 363
Dosithéens, II. 319
Samaritains, Adramélech, Azima, Thartac, VI. 32
Héliognostiques, III. 237
Sébuséens, VI. 86
Masbothéens, IV. 284
Hémérobaptistes, III. 238
Galiléens, *id.* 110
Saducéens, VI. 1
Scribes, *id.* 84
Pharisiens, V. 268
Hérodiens, III. 261
Zélateurs, VI. 553
Esséniens, II. 478
Thérapeutes, VI. 293

RABBINS, V. 430
Gilgul, III. 133
Cabale, Gématrie, I. 326
Talmud, Gémare, Misna, VI. 203
Synagogue, *id.* 189
Oratoire des Hébreux V. 49
Cozri, livre juif, II. 144
Deutérose, *id.* 250
Nombre de sept chez les juifs, VI. 100
Urim et Thummim, *id.* 417
Gaon, Guéonim, III. 116
Kéry, Kétib, IV. 1
Kijoun, *id. ibid.*
Késitah, *id. ibid.*
Machasor, IV. 158
Medraschim, *id.* 296
Mégilloth, *id.* 297
Ibum, III. 356

L'HISTORIEN JOSÈPHE, *id.* 499

Critique sacrée.

CRITIQUE, I. 152
Philologie sacrée, V. 270
Allégorie, I. 57
Proverbes, V. 390
Abaissement, I. 4
Abandon, *id. ibid.*
Abîme, *id.* 10
Ablution, *id. ibid.*
Doctrine évangélique, II. 296
Abomination, I. 11
Anathème, *id.* 99
Anciens, *id.* 101
Bénédiction, *id.* 288
Coupe de bénédiction, II. 142
Claire, *id.* 11
Clef, *id.* 13
Climat, *id.* 28
Cœur, *id.* 33
Commencement, *id.* 40
Cordeau, *id.* 139
Feu, III. 30
Génuflexion, *id.* 130
Huile, *id.* 303
Jour, *id.* 503
Jugement, *id.* 526
Juste, *id.* 547
Nouveau, IV. 529
Observer, V. 10
Odeur, *id.* 12
Ombre, *id.* 27
Oreille, *id.* 64
Os, *id.* 79
Paix, *id.* 110
Patience, *id.* 188
Parents, *id.* 155
Pécheurs, *id.* 213
Pieds, *id.* 281
Premier, *id.* 341
Profanation, *id.* 369
Pur, Pureté, *id.* 404
Temps, VI. 236
Tête, *id.* 259
Théraphim, *id.* 297
Torrent, *id.* 329
Vase, *id.* 433
Verge, *id.* 465
OEil, Yeux, V. 15
Yvresse, VI. 551
Zèle, *id.* 554

Nouveau Testament.

ÉVANGILE, HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE, II. 525
Evangélistes, *id.* 519
S. Matthieu, IV. 290
S. Marc, *id.* 229
S. Luc, *id.* 134
S. Jean, III. 468
Harmonie, concorde des Evangiles, II. 76
Contexte des Evangiles, *id.* 125
Paraboles dans l'Evangile, V. 141
Morale philosophique, IV. 452
Morale évangélique, *id.* 448
Ténèbres évangéliques, VI. 236
Evangiles apocryphes, II. 522
Evangile des Egyptiens, *id.* 406
Protévangile de saint Jacques, V. 388
Actes de Pilate, Pilate, *id.* 288
Oracles Sibyllins, VI. 116
Ichtys, III. 316

JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR, SALUT, *id.* 481
Sa nature divine et humaine, *id.* 306
Sa mission, IV. 369
Ses avénements, I. 240
Loi de grâce, IV. 119
Divinité du Verbe, II. 287
Messie, IV. 327

MARIE MÈRE DE DIEU, la sainte Vierge Notre-Dame, *id.* 251
Nativité de la sainte Vierge, *id.* 479
Assomption de la sainte Vierge, I. 197
Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, VI. 551
Annonciation de la sainte Vierge, I. 123
Visitation de la sainte Vierge, VI. 507
Magnificat, IV. 180
Généalogies de Jésus-Christ, III. 119
Génération de Jésus-Christ, *id.* 121
Saint Joseph, *id.* 496

NAISSANCE DU SAUVEUR, IV. 478
Bethléem, I. 298
Crèche du Sauveur, II. 148
Circoncision, *id.* 8
Nom de Jésus, IV. 521
Emmanuel, II. 419
Mages, IV. 162
Vocation des gentils, VI. 508
Massacre des Innocents, III. 419
Penthèse, Purification, Présentation au temple, V. 238
Nazaréens, IV. 484
Jean-Baptiste, III. 467
Le royaume des cieux, V. 538
Tentation dans le désert, VI. 238
Satan, *id.* 45
Voie du Seigneur, *id.* 516
Décollation de saint Jean-Baptiste, II. 199
Noces de Cana, eau changée en vin, I. 345
Paranymphe, ami de l'époux, V. 149
Métrète, mesure, IV. 343
Disciples de Jésus-Christ, II. 275
Temple, VI. 215
Vendeurs chassés du temple, *id.* 444

Nicodème, IV. 514
Obsession, possession du démon, démoniaque, Gadaréniens, V. 11
Béelzébub, I. 286
Capharnaum, *id.* 359
Miracles, IV. 351
Thaumaturge, VI. 265
Guérison des malades, III. 195
Sermons sur la montagne, VI. 109
Raca, V. 431
Géhenne, III. 119
Mammona, IV. 205
Oraison Dominicale, *Pater*, V. 46
Publicains, *id.* 401
Piscine probatique, *id.* 289
Multiplication des pains, *id.* 107
Chananéenne, I. 434
Renoncement à soi-même, V. 491
Transfiguration, VI. 357
Femme adultère, I. 37
Sein d'Abraham, VI. 91
Jugement dernier, III. 526
Elus, II. 412
Résurrection de Lazare, V. 21
Marie-Madeleine, IV. 160
Hosanna, III. 209
Zacharie, fils de Baruch, VI. 551
Figuier maudit, III. 34
Chaire de Moïse, I. 428
Parascève, V. 153
Cène, I. 406
Cénacle, *id.* 405
Lavement des pieds, IV. 20
Judas Iscariote, III. 523
Passion, souffrance de J.-C. V. 173
Agonie de Jésus-Christ, I. 48
Sang de Jésus-Christ, VI. 43
Calice de Jésus-Christ, I. 330
Corban, II. 139
Golgota, Calvaire, I. 334
Croix, II. 157
Véronique, VI. 466
Crucifiement, II. 164
Heure à laquelle Jésus-Christ fut mis en croix, III. 263
Sa mort, IV. 456
Eclipse, ténèbres à la mort de Jésus-Christ, II. 344
Voile du temple, VI. 517
Limbes, IV. 64
Sindon, Suaire, VI. 127
S. Sépulcre, *id.* 108
Résurrection de Jésus-Christ, *id.* 501
Les trois Maries, IV. 259
Apparition de Jésus-Christ après sa résurrection, I. 163
Ascension de Jésus-Christ, *id.* 192

Actes des apôtres, *id.* 25
Apôtres, *id.* 155
Doctrine apostolique, I. 152
S. Pierre, Céphas, *id.* 410 et V. 283
S. Jacques le majeur, III. 455
S. Philippe, V. 270
S. Barthélemi, I. 275
S. Thomas, VI. 301
S. Jacques le mineur, III. 456
S. Thadée, S. Jude, *id.* 523
S. Simon, VI. 121
Mission des apôtres, IV. 369
Canons des apôtres, I. 351
Symbole des apôtres, VI. 184
Dispersion des apôtres, II. 281
S. Mathias, IV. 290

Pentecote chrétienne, V. 237
Prosélytes, *id.* 385

Eglise de Jérusalem, III. 477
Remphan, V. 491
Ananie et Saphire, I. 99
Communauté de biens, II. 50
Veuves, VI. 477
Vierges, *id.* 484
Diacre, II. 260
Proto-martyr, saint Etienne, V. 389
Conversion de saint Paul, *id.* 197
Nations, IV. 479

Chrétiens, Christianisme, I. 465
Habits des chrétiens, III. 202
Repas des chrétiens, V. 493
Repas de charité, Agapes, I. 42
Mœurs des chrétiens, IV. 385
Chrétiens judaïsants, III. 510
Eglise d'Antioche, I. 134

S. Paul, V. 197
Epîtres de S. Paul, II. 447
Aux Romains, V. 532
Aux Corinthiens, II. 140
Aux Galates, III. 109
Aux Ephésiens, II. 443
Aux Philippiens, V. 270
Aux Colossiens, II. 37
Aux Thessaloniciens, VI. 297
A Timothée, *id.* 309
A Tite, *id. ibid.*
A Philémon, V. 269
Aux Hébreux, III. 215
Vieil homme, *id.* 291
Illapse, Extase, II. 548
Maran-Atha, IV. 228
Voile, VI. 516
Baiser de paix, V. 110
Pédagogue, *id.* 213
Murmure, IV. 467
Victimes, VI. 481
Médiateur entre Dieu et l'homme, IV. 295

Epitre de S. Pierre, V. 283
Dyscole, II. 333
Epitre de S. Jean, III. 469
Antechrist, I. 125
Epitre de S. Jacques, III. 456
Epitre de S. Jude, III. 523
Apocalypse, I. 139
Abaddon, *id.* 2
Michel, IV. 344
Alpha et Oméga, I. 67
Traditions, Tradition orale, VI. 331

SECONDE PARTIE DE LA THÉOLOGIE.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Ire DIVISION.

Propagation de l'Eglise catholique.

Eglise, II. 374
Christianisme, I. 473
Chrétienté, *id.* 472
Histoire, III. 274
Histoire Ecclésiastique, *id.* 279
Empereur, Edits des empereurs, II. 419
Persécuteurs, V. 253
Persécution, Violence, Contrainte, *id.* 255
Martyre, Supplices, IV. 281
Martyrs, *id.* 261
Confesseurs, II. 80
Traditeurs, VI. 330
Eglise d'Asie, I. 196
Eglise d'Arabie, *id.* 167
Eglise de Syrie, VI. 199
Chrétiens Orientaux, V. 65
Chrétiens Maronites, IV. 259
Eglise de Rome, V. 534
Eglise Latine, IV. 14
Schisme, VI. 68
Schisme d'Occident, *id.* 75
Papesse Jeanne, V. 135
Eglise Grecque, III. 180
Schisme des Grecs, VI. 75
Paraclétique, V. 145
Papas Grecs, *id.* 116
Xérophagie, VI. 550
Synaxarion, *id.* 190
Tétraodion, *id.* 260
Laosynacte, IV. 12
Lecticaires, *id.* 26
Macarisme, *id.* 154
Ménée, Ménologe, Ménologue, *id.* 305
Horologion, III. 299
Florilége, Anthologe, I. 128
Alphabet, I. 68
Métanoéa, IV. 339
Hagiosidère, III. 208
Hodégos, *id.* 285
Hydromite, *id.* 313
Idiomèle, *id.* 317
Synaxe, VI. 191
Diptiques, II. 274
Eucologe, *id.* 511
Fermentaires, III. 20
Euthanasie, II. 514
Colybes, *id.* 37
Copiate, *id.* 139
Chérubique, I. 455
Antitype, *id.* 136
Autocéphales, *id.* 228
Eglise de Perse, V. 252
Eglise d'Ethiopie, Abyssins, II. 483
Eglise d'Alexandrie, I. 56
Lettres pascales, V. 170
Eglise Gallicane, III. 111
Pèlerinage, V. 221
Croisade, S. Sépulcre, VI. 108
Massacre de la Saint-Barthélemi, I. 275
Eglise d'Afrique, *id.* 40
Typase, VI. 403
Conversion des Africains, I. 40
Intervention dans l'Eglise d'Afrique, III. 428
Iconodule, Iconolâtre, *id.* 317
Légion fulminante, IV. 28
Légion Thébéenne, *id.* 30
Constantin, II. 110
Vision de Constantin, VI. 507
Labarum de Constantin, IV. 4
L'empereur Julien, III. 538
Eustathiens Catholiques, II. 514
Eglise d'Egypte, *id.* 403
Chrétiens Cophtes, *id.* 136
Eglise d'Espagne, *id.* 462

Rites Mosarabes, IV. 466
EGLISE D'ANGLETERRE, I. 107
Saint Thomas Becquet, VI. 303
Schisme d'Angleterre, *id.* 75
EGLISE D'ALLEMAGNE, I. 63
Trève de Dieu, VI. 372
Intérim de Charles-Quint, III. 430
Confession d'Augsbourg, I. 211
Centuriateurs de Magdebourg, *id.* 411
EGLISE DU NORD, IV. 523
EGLISE DE MOSCOVIE, RUSSIE, V. 539
EGLISE DE SUÈDE, GOTHS, III. 155
EGLISE DE POLOGNE, V. 309
EGLISE DE TARTARIE, VI. 205
EGLISE DE MINGRÉLIE, IV. 347
EGLISE DES INDES, III. 385
Brames, Indiens, Bramines, I. 323
Missions étrangères, Paraguai, IV. 374
Eglise du Japon, III. 465
Eglise de la Chine, I. 455
Chrétiens Malabares, IV. 200
Rites Malabares, *id. ibid.*
EGLISE D'AMÉRIQUE, I. 82
Démarcation, II. 227

IIe DIVISION.

Gouvernement et Ministres de l'Eglise catholique.

EGLISE MILITANTE, Indéfectibilité de l'Eglise, I. 375
Notes de l'Eglise, IV. 529
Catholicité de l'Eglise Catholique, II. 227
Eglise infaillible, III. 409
Infaillibilistes, *id.* 411
Le pape Libère, IV. 41
Orthodoxie de l'Eglise, V. 79
Immunités de l'Eglise, III. 350
Juridiction spirituelle, *id.* 543
LOIS ECCLÉSIASTIQUES, IV. 124
Discipline ecclésiastique, II. 276
CONCILES, ACTES DES CONCILES, Décrets, Canon des Conciles, *id.* 63
Conciles œcuméniques, V. 14
Concile de Nicée, IV. 510
Ier de Constantinople, II. 113
D'Ephèse, *id.* 442
De Chalcédoine, I. 429
IIe de Constantinople, II. 113
Affaires des trois chapitres, I. 442
IIIe de Constantinople, II. 115
De Nicée, IV. 510
IVe de Constantinople, II. 115
Les quatre Conciles généraux de Latran, IV. 17
Les deux Conciles généraux de Lyon, IV. 152
De Constance, II. 109
De Bâle, I. 254
De Florence, III. 52
De Trente, VI. 363
Concile *in Tullo*, *id.* 401
Concile Quinisexte, *id.* 429
Droit Canonique, I. 354
Lettres canoniques, IV. 38
Clémentines, II. 18
PAPE, PAPAUTÉ, Chef de l'Eglise, V. 117
Saint Siége, Eglise de Rome, Chaire de saint Pierre, VI. 121
Primauté du pape, V. 360
Tiare, VI. 308
Antipapes, I. 135
Succession des pasteurs, VI. 169
Patriarches, V. 190
Collége de cardinaux, II. 35
Constitutions apostoliques, *id.* 116
Décrétales, *id.* 199
Bulle, Bref, I. 325
Bulle *in Cœnâ Domini*, *id.* 326
Appel au futur Concile, *id.* 165
Appelant, *id. ibid.*
CLERC, CLERGÉ, II. 19
Pontifical romain, V. 318
Pasteurs des Eglises, *id.* 179
EVÊQUES, Episcopat, II. 529
Coévêque, *id.* 32
Chorévêque, I. 463
Métrocomie, IV. 343
Evêques régionnaires, V. 466
Chaire épiscopale, I. 428
Crosse, II. 163
Mitre, IV. 382
Croix pectorale, II. 162
Election des évêques, *id.* 407
Siége, Evêché, Diocèse, *id.* 274
Résidence des évêques, V. 496
Intronisation des évêques, III. 438
Pallium épiscopal, V. 116
Prototrône, Grec, Trône épiscopal, *id.* 389
CATHÉDRALE, I. 378
Collégiale, II. 35
Chanoines, I. 436
Chapitre en corps, *id.* 442
Abbe, Abbaye, *id.* 6
Officiant, Célébrant, I. 388
Prédicateur, Lieux Oratoires, V. 336
Sermons, Dominicale, Paranèse, II. 307
Pénitencier, V. 231
Capiscol, I. 360
Apocrisiaire, *id.* 142
Econome. II. 347

Ecclésiarque, II. 340
PAROISSE, V. 158
Presbytère, *id.* 344
Casuel des curés, Honoraires des ministres de l'Eglise, I. 369
Vicaires, VI. 480
Prêtre, Prêtrise, Sacerdoce, Sacrificateurs, V. 351
Imposition des mains, Ceirotonie, III. 357
Couronne des prêtres, V. 351
Bénéfices, Biens ecclésiastiques, I. 291
Diaconat, II. 258
Diaconique, *id.* 260
Diacre, *id. ibid.*
Diaconesse, *id.* 259
Sous-Diacre, VI. 151
Epistolier, II. 446
Ordres mineurs, V. 55
Portier, *id.* 320
Mansionnaires, IV. 226
Acolyte, I. 23
Exorciste, II. 544
Exorcisme, *id.* 541
Lecteur, IV. 25
Thuriféraire, VI. 308
Porte Croix, V. 320
Lampadaire, IV. 7
Illuminés, III. 342
Syncelle, Protosyncelle, V. 389
UNIVERSITÉ, CHANCELIER D'UNIVERSITÉ. VI. 416
Ecole, II. 345
Ecoles de Théologie, faculté de Théologie, Bachelier, *id.* 347
Sorbonne, VI. 142
Acte sorbonique, *id.* 143
Chaire théologique, I. 429
Professeur de Théologie, V. 369
Paranymphe, *id.* 149
Gradué, III. 179
Licencié, Licence, IV. 59
Degré théologique, II. 203
Tentative théologique, VI. 239
Acte en Théologie, *id.* 279
Aulique, I. 221
Résumpte, V. 498
Vespérie théologique, VI. 477
Majeure et Mineure théologique, IV. 191
CENSURE DES LIVRES, I. 407
Inquisiteur, Inquisition, Saint office, Auto-da-fé, III. 421
Congrégation des Rites, II. 93
LAIQUE, IV. 5

IIIe DIVISION.

Culte et Liturgie de l'Eglise catholique.

CULTE DE DULIE, II. 333
Culte d'Hyperdulie, III. 314
Culte de Latrie, IV. 18
Culte public, Pompe du culte, II. 166
Férie, Jour de férie, III. 20
FÊTES, *id. ibid.*
Fêtes mobiles, *id.* 30
Canon pascal, V. 170
Fêtes solennelles, III. 23
Sanctification des Fêtes, *id.* 28
Vigiles, Veilles, VI. 494
Octaves, V. 12
Dimanche, II. 271
Quatre-Temps. V. 426
Avent, I. 241
Noël, IV. 516
Circoncision, II. 8
Ephiphanie, Théophanie, *id.* 445
Purification de la Vierge, Présentation, Penthèse, la Chandeleur, I. 435
Septuagésime, Azot, VI. 107
Apocréas, septuagésime chez les Grecs, I. 142
Sexagésime, VI. 116
Quinquagésime, V. 430
Mercredi des Cendres, I. 405
Carême, *id.* 364
Dimanche des Rameaux, Palmes, V. 438
Semaine sainte, Ténèbres, VI. 92 et 236
Pâque, Phase, V. 136
Agneau pascal, Azyme, I. 45
Temps pascal, V. 170
Quasimodo, *id.* 426
Rogation, *id.* 521
Ascension, I. 192
Pentecôte, V. 237
Trinité, VI. 375
Fêtes du S.-Sacrement, V. 565
Transfiguration, VI. 357
Fête de la Croix, Invention, Exaltation de la Croix, II. 536
Fête du nom de Marie, IV. 522
Conception immaculée, Panacrante. II. 62
Visitation, VI. 507
Compassion de la Vierge, II. 60
La fête de tous les Saints, VI. 329
Commémoration des Morts, Fête, Mânes des Morts, II. 39
Vigiles des Morts, VI. 498
Funérailles, Obsèques, Pompe funèbre, Convoi, Cimetière, Embaumement, II. 419
Catacombes, I. 373
Dédicaces, Encénies, Consécration des églises, II. 200
Encolpe, Brandeum, Reliques, Châsses, V. 485
Translation des Reliques, VI. 358
Prières des quarante heures, V. 425
FÊTE DE L'ANE, III. 30

FÊTE DES FOUS, III. 30

EGLISES MATÉRIELLES, Temple, Ornement d'Eglise, II. 398
Basiliques, I. 283
Apsis, *id.* 166
Chœur d'Eglise, *id.* 460
Sanctuaire, VI. 41
Chapelle, Chapelain, I. 441
Nef d'Eglise, IV. 491
Niche, *id.* 514
Autel, Table de l'Autel, Tombeau, I. 223
Crucifix, II. 165
Tabernacle, VI. 201
Prothèse grec, V. 389
Bénédiction des cloches de l'Eglise, II. 29
Bénédiction des drapeaux, *id.* 322
Eau, Libation, Eeau bénite, *id.* 334
Parfums, Encens, *id.* 423
Cierge, Luminaire, Cierge pascal, I. 6
Vases sacrés, VI. 433
Ciboire, II. 4
Calice, I. 330
Disque, Patène, V. 187
Habit clérical, III. 203

HABITS SACRÉS, Ornements pontificaux, sacerdotaux, Aube, Férule, Chape, Dalmatique, Chasuble, Manipule, Etole, Surplis, *id.* 207
Aumusse, I. 223
Linges sacrés, Palle, Lavabo, Antimense, IV. 64

OFFRANDE, Pain bénit, Pain Azyme, V. 23
Bannière, I. 255
Gonfanon, Gonfalon, III. 154

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, I. 414
Rit, Cérémonie, *id. ibid.*
Rit ambrosien, *id.* 69
Liturgie, Liturgie grecque, IV. 73
Rituel, V. 521
Rubriques, *id.* 538
Prières publiques, Heures canoniales, Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, etc. III. 264
Service divin, VI. 113
Office divin, Bréviaire, Diurnal, Occurrence dans le bréviaire, V. 21
Chant d'Eglise, I. 437
Musique d'Eglise, IV. 468
Chant Grégorien, III. 194
Psalmodie, Psalmiste, Psaumes, V. 395
Doxologie, II. 321
Hymne, III. 313
Martyrologe, IV. 283
Nécrologe, *id.* 489
Messe, *id.* 320
Missel, *id.* 368
Signe de la Croix, II. 160
Introit, III. 438
Kyrie eleison, Gloira in excelsis, etc. IV. 3
Sanctus, Trisagion, VI. 42
Canon de la Messe, I. 352
Invocation dans la Messe, III. 439
Elévation de l'Hostie, II. 408
Agnus Dei, Baiser de paix, *Osculum pacis*, I. 46
Voix hautes et voix basses pendant la Messe, VI. 517
Messe des présanctifiés, V. 343
Saluts, Neuvaines, IV. 509 et VI. 29
Salutation angélique, VI. 29
Rosaire, Chapelet, Patenôtre, V. 537

ORAISON, *id.* 46
Oraison mentale, *id.* 47
Oraison secrète, VI. 91
Oraison jaculatoire, III. 457

IVe DIVISION.

Ennemis de l'Eglise catholique.

IMPOSTEURS, III. 358
Séducteurs, VI. 91
Novateurs, IV. 530
Hérésiarque, III. 240
Hérésie, *id.* 242
Secte, VI. 91
Hérétique, III. 245
Héréticité, *id. ibid.*
Erroné, II. 456
Hérétiques négatifs, III. 251
Hérétiques latitudinaires, IV. 15
Hérétiques relaps, V. 468
Renégat, Apostat, I. 151
Confession, Symbole des hérétiques, II. 86
Conciliabules, Synode des hérétiques, *id.* 74
Contradictions des hérétiques, *id.* 127
Hétérodoxes, III. 263
Rétractation des hérétiques, V. 509

ANTITRINITAIRES, I. 136
Catabaptistes, *id.* 372
Simoniens, VI. 123
Ebionites, II. 338
Cérinthiens, I. 421
Nicolaïtes, IV. 514
Ménandriens, *id.* 301
Apollonius de Tyane, I. 146
Angélites, *id.* 106
Borborites, *id.* 321
Cléobiens, II. 19
Barules, I. 278
Docètes, II. 291
Entichites, *id.* 441
Eternels, *id.* 483
Païens lapsés, Mittentes, Sacrifiés, Thurifiés, IV. 13

Massaliens, IV. 287
Nyctages, *id.* 538
Sabbataires, V. 549
Tétradites, VI. 260

Le Philosophe Celse, I. 402
Basilidiens, *id.* 281
Saturniens, VI. 56
Gnostiques, III. 142
Orientaux lévitiques, IV. 40

Chiliastes, Millénaires, *id.* 345
Carpocratiens, Harpocratiens, I. 366
Adamites, *id.* 32
Marcionites, IV. 230
Cerdoniens, I. 412
Valentiniens, Eons, Sécundiens, VI. 421
Théodotiens, *id.* 277
Colarbasiens, II. 33
Quarto-Décimans, Protopaschites, V. 426
Bardesanistes, I. 272
Abstinents, *id.* 19
Tatien, VI. 208
Lucianistes, IV. 135
Apelléiens, I. 139
Ophites, V. 32

Montanistes, Pépusiens, Phrygiens, Cataphrygiens, Artotyrites, Quintiliens, Pétalorinchites, Taborites, Priscillianisme, Priscilliens, IV. 442
Caïnites, I. 329
Séthiens, VI. 115
Praxéens, V. 322
Ptolémaïtes, *id.* 400
Alogiens, I. 67
Théopaschites, Patripassiens, V. 197
Apotactiques, I. 154
Gnosimaques, III. 140
Floriniens, *id.* 54
Barbelliots, I. 271
Elcésaïtes, II. 407
Encratites, Hydroparastes, *id.* 425
Héracléonites, III. 239
Libellatiques, IV. 40
Hermiatites, Hermiens, III. 256
Marcosiens, IV. 234
Sampséens, VI. 36
Tropites, *id.* 401
Sévériens, *id.* 115
Nazaréens, IV. 485
Rebaptisants, V. 444
Hermogéniens, III. 256
Séleuciens, VI. 92
Noétiens, IV. 519
Valésiens, Eunuques, VI. 430
Sabelliens, V. 551
Novatiens, IV. 531
Samosatiens, Paulinianistes, Abrahamistes, VI. 35

Manichéisme, Dualisme, Dithéisme, Pauliciens, Saccophores, Poplicains, Consolation manichéenne, IV. 208
Hiéracites, III. 268
Abéliens, I. 9
Antitactes, *id.* 136
Brachites, *id.* 323
Caïanistes monophysites, *id.* 328
Enthousiastes, II. 441
Ethycoproscoptes, *id.* 483
Euchites, *id.* 511
Melchisédéciens, IV. 298
Sépulcraux, VI. 108
Méléciens, IV. 300

Donatistes, Pétiliens, Claudianistes, Rogatistes, II. 307

Arianisme, Ariens, Semi, Demi-Ariens, Ariens consubstantiateurs, Hétérousiens, Homoousiens, I. 176
Colluthiens, II. 35
Eunomiens, *id.* 512
Eusébiens, Macrostiches, *id.* 513
Audiens, I. 211
Photiniens, V. 279
Aériens, Eriens, I. 38
Macédoniens, Pneumatomaques, Tropiques, IV. 154
Apollinaristes, I. 146
Dimœrites, II. 274
Helvidiens, Antidicomarianites, I. 131
Collyridiens, II. 35
Jovinianistes, III. 505

Vigilance, VI. 493

Eusèbe de Césarée. II. 512
Eudoxiens, *id. ibid.*
Porphyriens, V. 318
Circoncellions, II. 8

Priscillianisme, V. 360
Psatyriens, *id.* 395
Rhétoriens, *id.* 519
Paterniens, *id.* 187
Anthropomorphites, Sacciens, I. 129
Anoméens, Aétiens, *id.* 124
Agnoètes, *id.* 45
Eudoxiens, II. 512
Bonosiaques, I. 321
Eunomio-Eupsychiens, II. 512
Hominicoles, III. 293
Ithaciens, *id.* 449
Sabbataires, Sinistres, V. 549
Eustathiens, II. 514
Hypsistariens, III. 316
Luciférien, IV. 135
Maximianistes, *id.* 293
Marcelliens, *id.* 229
Métangismonites, *id.* 339

Pélaciens, V. 213

Cœlicoles, II. 32

SEMI-PÉLAGIANISME, MASSILIENS, VI. 93

NESTORIENS, THÉODORE de Mopsueste, Chrétiens de saint Thomas, IV. 498

EUTYCHIENS, Timothéens, Caïanites, Monophysites, Hénotiques, II. 514
Mandaites, chrétiens de saint Jean, IV. 206
Melchites catholiques, *id.* 299
Pacifiques, V. 81
Agonistiques, I. 48
Damianistes, II. 186
Hésitants, III. 262
Infrà, *sub*, *suprà* Lapsaires, *id.* 418
Traduciens catholiques, VI. 356
Barsaniens, Gadanaïtes, Sémidulites, I. 275

MONOTHÉLITES, Type de Zénon, Ecthèse, IV. 438
Trithéisme, VI. 398
Protoctistes, V. 389
Arméniens, I. 183
Caucaubardites, *id.* 382
Jacobites, III. 452
Christolytes, I. 485
Cononites, II. 96
Isochristes, III. 448
Hélicites, *id.* 237
Corrupticoles, II. 141

MAHOMETISME, ALCORAN, IV. 181
Agynniens, I. 48
Elcètes, II. 407
Chazinzariens, Staurolâtres, I. 454
Parhermeneutes, V. 157
Ethnophrones, II. 486
Lampétiens, IV. 7
Théocatagnostes, VI. 271
Agonyclites, I. 48

ICONOCLASTES, III. 316
Adoptiens, Elipand, Félix d'Urgel, I. 34
Albanois, *id.* 51
Iconomaques, III. 317
Bagnoliens, I. 249
Claude de Turin, II. 11
Gotescalc, III. 154
Stercoraniste, VI. 160
Baanites, I. 247
Astatiens, *id.* 198
Patarins, V. 186

BÉRENGARIENS, I. 295
Métamorphites, IV. 339
Omphalophysiques, V. 28
Cathares, Catharistes, I. 377
Bogomiles, *id.* 316
Petrobrusiens, V. 266
Tanchelin, VI. 204
Gilbert de la Porrée, Porrétains, V. 319
Eoniens, II. 441
Henriciens, III. 239

ALBIGEOIS, I. 51

VAUDOIS, RUNCAIRES, VI. 434
Arnaldistes, I. 189
Joachimites, III. 491
Orbibariens, V. 51
Apostoliques, Dulcinites, I. 153
Passagers, V. 171
Amauri, I. 68
Condormants d'Allemagne, II. 80
Flagellants d'Italie, III. 50
Capuciati, encapuchonnés, I. 361
Sagarelliens, Ségarelliens, Apostoliques, VI. 2
Turlupins, *id.* 401
Beggards, I. 287
Pastoureaux, V. 186
Cotereaux, II. 141
Ensabatés, *id.* 441

WICLÉFITES, VI. 544
Lollards, IV. 132
Hésychastes, Palamites, III. 262
Frères Picards, *id.* 100
Adessenaires, I. 33
Danseurs, II. 194
Frères blancs, Prussiens, III. 99
Anciens Hernhutes, Moraves, *id.* 258

JEAN HUS, JÉROME DE PRAGUE, Hussites, frères Bohémiens, Orébites, Thaborites, *id.* 309
Frères blancs d'Italie, *id.* 99
Calixtins de Bohême, I. 331
Opinionistes, V. 33
Barallots, I. 267
Hommes d'intelligence, III. 426

LUTHER, Luthéranisme, Stancariens, Substantiaires, Carlostadiens, Impanateurs, impanation, IV. 138
Réformateurs, V. 455
Universalistes, VI. 413
Protestants, V. 387
Huguenots, III. 303
Particularistes, V. 169
Ubiquistes, VI. 406
Sacramentaires, Significatifs, V. 554
Islébiens, III. 448
Luthériens, invisibles, *id.* 438
Confessionistes, II. 89
Mélanchtoniens, Philippistes, IV. 298
Zwingliens, VI. 558

ANABAPTISTES, Hernhutes, Frères Moraves, Gabriélites, Anabaptistes libres, Sanguinaires, Monastériens,

Nu-pieds spirituels, I. 90

ANTI-LUTHÉRIENS, *id.* 131
Osiandriens, V. 81

CALVIN, BISSACRAMENTAUX, Terministes, I. 334
Servétistes, VI. 110
Collégiens, II. 35
Communicants, *id.* 51
Culte Anglican, Ordination des Anglois, Episcopaux, Presbytériens, Puritains, Dissenters, etc. I. 111
Laïcocéphales Anglois, IV. 5
Trisacramentaires, VI. 397
Pastoricides, V. 186
Oingts, *id.* 26
Pajonistes, *id.* 111
Majoristes, IV. 192
Syncrétistes, VI. 191
Synergistes, *id.* 196
Abécédaires, I. 8
Pâteliers, V. 187
Adiaphoristes, Anti-diaphoristes, I. 34

ARMINIANISME, Arminiens remontrants, Contre-remontrants, Synode de Dordrecht, I. 185
Gomaristes, III. 151
Chercheurs Hollandois, I. 454
Cornaristes, II. 140
Dissidents Polonois, *id.* 286
Illuminés d'Espagne, III. 342
Infernaux, *id.* 414
Davidiques, Davidistes, Géorgiens, II. 196
Energiques, Energistes, *id.* 431
Familistes, III. 6
Hofmanistes, *id.* 285
Adrianistes, I. 36
Ambrosiens, *id.* 70
Baïanisme, *id.* 249
Héshusiens, III. 262
Amsdorfiens, I. 88
Antinomiens, *id.* 131
Borrélistes, *id.* 322
Arrhabonaires, *id.* 190
Archontique, *id.* 176
Sociniens, Trinitaires, Unitaires, VI. 129
Brownistes, I. 323
Hommes de la cinquième Monarchie, III. 291
Mennonites, IV. 305

JANSÉNISME, FORMULAIRE, III. 459
Préadamites, V. 324
Molinosisme, IV. 420
Quiétisme, Inaction, V. 427
Bourignonistes, I. 323
Piétistes, V. 286
Quakers, *id.* 421
Calixtins Luthériens, I. 332
Hartémistes, Verschoristes, III. 210
Manifestaires Prussiens, IV. 225
Coccéiens, II. 31
Erastiens, *id.* 452
Caméroniens, I. 344
Labadistes, IV. 3

QUESNELLISME, BULLE UNIGENITUS, V. 427
Convulsionnaires, II. 135
Nouveaux Hernhutes, III. 258
Méthodistes Anglois, IV. 340

MÉTHODISTES, CONVERTISSEURS FRANÇOIS, *id. ibid.*

Ve DIVISION.

Défenseurs de l'Eglise catholique par leurs écrits.

HERMAS, Pasteur d'Hermas, III. 251
Abgare d'Edesse, I. 9
Abdias de Babylone, *id.* 8

AUTEURS, ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES, I. 225
Bibliothèque des auteurs Ecclésiastiques, *id.* 308
Docteurs, Pères de l'Eglise, II. 294
Homélie, III. 286
Science secrète des Pères, VI. 83
Défenseurs des églises, II. 203

PLATONISME DES PREMIERS CHRÉTIENS, Philosophie orientale, Eclectiques, V. 293
S. Clément, pape, Récognitions de S. Clément, II. 14
S. Ignace d'Antioche, III. 337
Denis l'Aréopagite, Aréopagites, II. 238
Justin, III. 555
Apologie de saint Justin, I. 148
Hégésippe, III. 236
Athénagore, I. 207
Hermias, III. 256
Théophile, VI. 293
Irénée, III. 439
Tertullien, VI. 244
Apologétique de Tertullien, Prescriptions, Ononichites, I. 147
Clément d'Alexandrie, II. 15
Minutius Félix, IV. 350
Hippolyte, III. 274
Origène, V. 67
Tétraples d'Origène, VI. 260
Grégoire de Néocésarée, III. 189
Cyprien, II. 180
Arnobe, I. 190
Lactance, IV. 4
Jacques de Nisibe, III. 457
Athanase, I 202
Hilaire de Poitiers, III. 273

Pacien, V. 81
Cyrille de Jérusalem, II. 181
Ephrem, *id.* 445
Basile, I. 278
Grégoire de Nazianze, III. 189
Antipodes, I. 135
Epiphane, II. 445
Ambroise, I. 68
Philastre, V. 269
Grégoire de Nysse, III. 191
Jérôme, *id.* 474
Théophile d'Alexandrie, VI. 293
Jean-Chrysostome, II. 3
Joannites, disciples de Jean Chrysostome, III. 492
Astérius, I. 198
Augustin, *id.* 214
Augustinianisme, *id.* 220
Maxime, IV. 293
Paulin, V. 204
Sulpice-Sévère, VI. 177
Cyrille d'Alexandrie, II. 181
Théodoret, VI. 275
Eucher, II. 511
Sidoine Apollinaire, VI. 121
Cassien, I. 369
Vincent de Lérins VI. 498
Isidore de Péluse, III. 447
Pierre Chrysologue, V. 285
Léon, pape, IV. 34
Hilaire d'Arles, III. 274
Prosper, V. 385
Salvien, VI. 19
Césaire d'Arles, I. 427
Fulgence de Ruspe, III. 102
Boèce, I. 315
Grégoire de Tours, III. 193
Grégoire pape, *id.* 191
Isidore de Séville, *id.* 448
Le Vénérable Bède, I. 285
Jean Damascène, II. 185
Alcuin, I. 55
Agobard; *id.* 47
Raban-Maur, V. 430
Paschase Radbert, *id.* 170
Hincmar, III. 274
Odon de Cluni, V. 12
Fulbert de Chartres, III. 102
Odilon, V. 12
Pierre Damien, *id.* 285
Lanfranc, IV. 8
Anselme, I. 125
Art de saint Anselme, *id.* 191
OEcuménius, V. 15
Ives de Chartres, III. 449
Panoplie, V. 116
Bernard, I. 298
Abailard, *id.* 2
Hugues de S. Victor, III. 303
Richard de S. Victor, V. 519
Thomas d'Aquin, VI. 302
Thomistes, *id.* 305
Scotistes, *id.* 83
Bonaventure, I. 318
Jean Gerson, III. 133
Saint Antonin, I. 137

LES BOLLANDISTES, *id.* 316

HAGIOGRAPHES, III. 208
Vies des saints, VI. 484
Légende, IV. 27
Légendaires, *id. ibid.*

Eglise, ses défenseurs par leurs vertus.

AGAPÈTES, SOUS-INTRODUITES, I. 43

RELIGIEUX, MOINES, Etat monastique, Girovagues, Sarabaïtes, IV. 388
Religieuses, Nones, Clôture des Religieuses, V. 468
Ordres religieux, Religieux mendiants, *id.* 61
Fondateur d'Ordre, Fondations, III. 73
Institut, Règle monastique, *id.* 426
Novice, noviciat, IV. 534
Vocation religieuse, VI. 508
Vêture, Prise d'habit, Voile, *id.* 516
Vœux monastiques, Obéissance, *id.* 510
Profession religieuse, V. 370
Pauvreté religieuse, *id.* 205
Observance, Usages, Coutumes religieuses, *id.* 8
Couvent, Monastère, Cloître, Cellule, II. 144
Laure, IV. 19
Proseuche, Oratoire, V. 49
Coupe monastique, II. 142
Discipline des Moines, *id.* 279
Mortification des Moines, IV. 462
Habits monastiques, Caule, III. 204
Maforte, IV. 160
Mélote, *id.* 300
Scapulaires, VI. 64
Réformes religieuses, V. 464
Anachorètes, I. 96
Solitaires, VI. 138
Cénobites, I. 406
Ermites, Saint Paul ermite, II. 452
Acœmètes, I. 22
Stylites, VI. 163
Ascètes, I. 192
Hégumène, III. 237
Frères convers, Frères lais, *id.* 100
Oblat, V. 3

ORDRES MILITAIRES, *id.* 58

COMMUNAUTÉS ECCLÉSIASTIQUES, II. 47

CONGRÉGATIONS DE PRÊTRES, de Religieux, de piété, *id.* 93

Ecole de Charité, Saint-Yon, II. 346

Hôtel-Dieu, Xénodoque, III. 303
Hospitaliers, Hospitalières, *id.* 300
Dames de la charité, I. 447

Confrérie, Confrères, II. 92
Phrontistes, V. 279
Parabolans, *id.* 144

Ordre de Saint Basile, I. 280
Caloyers grecs, *id.* 333
Panagie grecque, V. 116
Chanoines de saint Jean de Latran, IV. 18

Bénédictins, I. 288
Gentil-donnes d'Italie, III. 130
Ordre de Cluni, II. 30
Chanoines du Mont-Corbulo, *id.* 139
Camaldules, ermites de Camaldoli, I. 344
Vallombreuse, VI. 430
Chartreux, I. 450
Val-des-Choux, VI. 421
Filles-Dieu, Font-Evraud, III. 38
Victorins, VI. 483
Templiers, VI. 229
Prémontrés, V. 341
La Trappe, Réforme de la Trappe, VI. 362
Chanoines Réguliers, Génovefains, III. 129
Gilbertins, *id.* 133
Croisiers d'Italie, Croisiers de Bohème, II. 154
Pontifes, V. 317
Grandmontains, III. 179
Mathurins, Trinitaires, VI. 373
Religieuses Trinitaires, *id.* 374
Pauvres catholiques, V. 205
Val-des-Ecoliers, VI. 421
Dominicains, Frères Prêcheurs, Jacobins, II. 304
Dominicaines, *id.* 306
Les Clairettes, *id.* 11
Pères de la Merci, Rédemption des Captifs, IV. 314
Franciscains, Conventuels, Collétans, III. 84
Cordon de S. François, II. 140
Stigmates de S. François, VI. 163
Cordeliers, II. 159
Portioncule, V. 321
Franciscaines, III. 87
Tiercelains, Tiercelines, Tierciaires, VI. 309
Béguins, Béguines, I. 288
Annonciade, Annonciade de Rome, Annonciade de Bourges, *id.* 123
Silvestrins, VI. 121
Chartreuses, I. 451
Servites, VI. 113
Mantellates, IV. 227
Fratricelles, III. 87
Cordelières, Urbanistes, II. 139
Augustins, Petits-Pères, Ermites de saint Augustin, I. 221
Frères Sachets, Sœurs Sachettes, V. 553
Ermites de saint Paul, II. 453
Haudriettes, III. 210
Guillelmites, *id.* 201
Bons-hommes, I. 321
Religieux du Corps de Jésus, II. 141
Olivétains, V. 27
Pénitentes de la Madeleine, *id.* 232
Ordre de S.-Sauveur, VI. 63
Jésuates, III. 480
Jéronymites, ermites de saint Jérôme, *id.* 476
Chanoines de saint Georges d'Alga, III. 132
Apostolins, I. 152
Frères et Clercs de la vie commune, III. 100
Congrégation de Saint Sauveur, VI. 63
Collatines, Oblates, V. 4
Chanoines de saint Marc, IV. 229
Cellites, I. 402
Pauvres volontaires, V. 205
Minimes, IV. 348
Récollets, V. 447
Frères Consorts, II. 108
Sœurs de la Faille, III. 3
Congrégation de N. D., II. 93
Frères, Sœurs de la Charité, III. 100
Clercs réguliers, Serviteurs des malades, II. 19
Théatins, VI. 268
Colorites, II. 37
Ursulines, VI. 417
Jésuites, Compagnie de Jésus, III. 480
Somasques, VI. 139
Observantins, V. 10
Pauvres de la Mère de Dieu, *id.* 205
Dimesses, II. 273
Théatines, VI. 268
Feuillants, III. 32
Confrérie de la Trinité, VI. 397
Clercs mineurs, IV. 347
Feuillantines, III. 32
Ermites de Saint-Jean-Baptiste de la Pénitence, II. 453
Chanoines de Saint-Colomban, *id.* 37
Picpus, Père de Nazareth, V. 281
Religieuses de la Visitation, VI. 508
Gongrégations de l'Oratoire, V. 50
Doctrinaires, II. 295
Jésuitesses, III. 481
Clercs réguliers des Ecoles pies, II. 346
Lazaristes, IV. 25
Bénédictines, I. 288
Ordre de la Présentation, V. 350
Calvaire, I. 334
Pénitents, V. 232
Religieuses du Refuge, *id.* 465

Congrégation de N. Sauveur, VI. 63
Barthélémites, I. 277
Eudistes, II. 511
Frères des Ecoles Chrétiennes, Ignorantins, *id.* 346
Filles de l'Enfance, *id.* 431
Joséphites, Crétenistes, sœurs de saint Joseph, III. 502
Religieuses de la Trinité créée, VI. 397
Hospitalières de saint Thomas de Villeneuve, *id.* 302
Pénitentes d'Orviète, V. 235
Filles de l'Union Chrétienne, VI. 412
Miramiones, IV. 367
Bethléémites, I. 299
Chanceladins, *id.* 435

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

NOTES.

NOTE PREMIÈRE. — SAUVAGE. (Pag. 62.)

L'homme qui auroit été entièrement isolé de la société, depuis son enfance, ne pourroit par lui-même s'élever à la connoissance de Dieu. *Voyez* l'art. LANGAGE.

NOTE II. — SCEPTICISME. (Pag. 66.)

« Les motifs qui retiennent les sceptiques, sont précisément les mêmes que ceux qui » déterminent les athées : l'orgueil, l'indépendance, la répugnance de se soumettre à » des lois incommodes. Dans les doutes qu'ils proposent, on voit de quel côté penche » leur cœur ; l'équilibre apparent dans lequel ils se tiennent cesseroit bientôt, si les pas- » sions ne soutenoient l'un des bassins de la balance. Ils insistent sur les objections, ja- » mais sur les preuves ; loin d'avoir aucun regret de leur incertitude, ils se félicitent » d'être *inconvaincus*. Un malade qui montreroit la même tranquillité lorsque les méde- » cins consultent sur son état, ne paroitroit pas faire grand cas de la vie. »

NOTE III. — SCEPTICISME. (Pag. 67.)

Voyez les premiers chapitres de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion.*

NOTE IV. — SCHISMATIQUE, SCHISME. (Pag. 69.)

Parmi les plus anciens monuments de la tradition apostolique, nous avons les *Epîtres de saint Clément*, évêque de Rome. Dans sa première lettre aux Corinthiens, il leur témoigne qu'il gémit sur la *division impie et détestable* (ce sont ses mots), *qui vient d'éclater parmi eux.* Il les rappelle à leur ancienne piété, au temps où pleins d'humilité, de soumission, ils étoient aussi incapables de faire une injure que de la ressentir, « Alors, » ajoute-t-il, toute espèce de schisme étoit une abomination à vos yeux. » Il termine en leur disant qu'il se presse de faire repartir Fortunatus, « auquel, dit-il, nous joignons » quatre députés. Renvoyez-les-nous au plus vite dans la paix, afin que nous puissions » bientôt apprendre que l'union et la concorde sont revenues parmi vous, ainsi que » nous ne cessons de le demander par nos vœux et nos prières, et afin qu'il nous soit » donné de nous réjouir du rétablissement du bon ordre parmi nos frères de Corinthe. » Qu'auroit dit ce pontife apostolique des grandes défections de l'Orient, de l'Allemagne, de l'Angleterre, lui qui, au premier bruit d'une contestation, survenue dans une petite partie du troupeau, dans une seule ville, prend aussitôt l'alarme, traite ce mouvement de division impie, détestable ; tout schisme, d'abomination, et emploie l'autorité de son siége et ses instances paternelles pour ramener les Corinthiens à la paix et à la concorde.

Saint Ignace, disciple de saint Pierre et de saint Jean, parle dans le même sens. Dans son épitre aux Smyrniens, il leur dit : « Evitez les schismes et les désordres, source » de tous les maux. Suivez votre évêque comme Jésus-Christ, son Père, et le collége » des prêtres comme les apôtres. Que personne n'ose rien entreprendre dans l'Eglise, » sans l'évêque. »—Dans sa lettre à Polycarpe, « Veillez, dit-il, avec le plus grand soin, » à l'unité, à la concorde, qui sont les premiers de tous les biens. » Donc les premiers de tous les maux sont le schisme et la division. Puis dans la même lettre, s'adressant aux fidèles : « Ecoutez votre évêque, afin que Dieu vous écoute aussi. Avec quelle joie » ne donnerois-je pas ma vie pour ceux qui sont soumis à l'évêque, aux prêtres, aux » diacres ! Puissé-je un jour être réuni à eux dans le Seigneur ! » Et dans son épitre à ceux de Philadelphie : « Ce n'est pas, dit-il, que j'aie trouvé de schisme parmi vous, » mais je veux vous prémunir comme des enfants de Dieu. » Il n'attend pas qu'il ait éclaté de schisme ; il en prévient la naissance, pour en étouffer jusqu'au germe. « Tous » ceux qui sont au Christ, tiennent au parti de leur évêque, mais ceux qui s'en sé-

» parent pour embrasser la communion de gens maudits, seront retranchés et condam-
» nés avec eux. » Et aux Ephésiens : « Quiconque, dit-il, se sépare de l'évêque et ne
» s'accorde point avec les premiers-nés de l'Eglise, est un loup sous la peau de bre-
» bis. Efforcez-vous, mes bien-aimés, de rester attachés à l'évêque, aux prêtres et aux
» diacres. Qui leur obéit, obéit au Christ, par lequel ils ont été établis; qui se révolte
» contre eux, se révolte contre Jésus. Qu'auroit-il donc dit de ceux qui se sont révoltés
depuis contre le jugement des conciles œcuméniques, et qui, au mépris de tous les
évêques du monde entier, se sont attachés à quelques moines ou prêtres réfractaires,
ou à un assemblage de laïques?

Saint Polycarpe, disciple de saint Jean, dans sa lettre aux Philippiens, témoigne toute son horreur contre ceux qui enseignent des opinions hérétiques. Or l'hérésie attaque à la fois et l'unité de doctrine, qu'elle corrompt par ses erreurs, et l'unité de gouvernement auquel elle se soustrait par opiniâtreté. « Suivez l'exemple de notre Sauveur,
» ajoute Polycarpe; restez fermes dans la foi, immuables dans l'unanimité, vous ai-
» mant les uns les autres. » A l'âge de quatre-vingts ans et plus, on le vit partir pour aller à Rome conférer avec le pape Anicet sur des articles de pure discipline : il s'agissoit surtout de la célébration de la Pâque, que les Asiatiques solennisoient, ainsi que les Juifs, le quatorzième jour de la lune équinoxiale, et les Occidentaux, le dimanche qui suivoit le quatorzième. Sa négociation eut le succès désiré. On convint que les Eglises d'Orient et d'Occident suivroient leurs coutumes sans rompre les liens de communion et de charité. Ce fut durant son séjour à Rome, qu'ayant rencontré Marcion dans la rue, et voulant l'éviter : « Ne me reconnois-tu pas, Polycarpe, lui dit cet hé-
» rétique? — Oui, sans doute, pour le fils aîné de Satan. » Il ne pouvoit contenir sa sainte indignation contre ceux qui, par leurs opinions erronées, s'attachoient à pervertir et diviser les chrétiens.

Saint Justin, qui de la philosophie platonicienne passa au christianisme, le défendit par ses apologies, et le scella de son sang, nous apprend que l'Eglise est renfermée dans une seule et unique communion, dont les hérétiques sont exclus. « Il y a eu, dit-il,
» et il y a encore des gens qui, se couvrant du nom de chrétiens, ont enseigné au
» monde des dogmes contraires à Dieu, des impiétés, des blasphèmes. Nous n'avons
» aucune communion avec eux, les regardant comme des ennemis de Dieu, des im-
» pies et des méchants. » (*Dialogue avec Tryphon.*)

Le grand évêque de Lyon, saint Irénée, disciple de Polycarpe, et martyr ainsi que son maître, écrivoit à Florinus qui lui-même avoit souvent vu Polycarpe, et qui commençoit à répandre certaines hérésies : « Ce n'est pas ainsi que vous avez été instruit
» par les évêques qui vous ont précédé. Je pourrois encore vous montrer la place où le
» bienheureux Polycarpe s'asseyoit pour prêcher la parole de Dieu. Je le vois encore
» avec cet air grave qui ne le quittoit jamais. Je me souviens et de la sainteté de sa con-
» duite, et de la majesté de son port, et de tout son extérieur. Je crois l'entendre en-
» core nous raconter comme il avoit conversé avec Jean et plusieurs autres qui avoient
» vu Jésus-Christ, et quelles paroles il avoit entendues de leurs bouches. Je puis vous
» protester devant Dieu, que si ce saint évêque avoit entendu des erreurs pareilles aux
» vôtres, aussitôt il se seroit bouché les oreilles en s'écriant, suivant sa coutume : Bon
» Dieu! à quel siècle m'avez-vous réservé pour entendre de telles choses? et à l'instant
» il se seroit enfui de l'endroit. » (Euseb., *Hist. ecclés.*, liv. 5.) Dans son savant ouvrage *sur les Hérésies*, (liv. 4.) il dit en parlant des schismatiques : « Dieu jugera ceux
» qui ont occasionné des schismes, hommes cruels, qui n'ont aucun amour pour lui,
» et qui, préférant leurs avantages propres à l'unité de l'Eglise, ne balancent point,
» sur les raisons les plus frivoles, de diviser et déchirer le grand et glorieux corps de
» Jésus-Christ, et lui donneroient volontiers la mort, s'il étoit en leur pouvoir... Mais
» ceux qui séparent et divisent l'unité de l'Eglise, recevront le châtiment de Jéro-
» boam. »

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, dans sa lettre à Novat qui venoit d'opérer un schisme à Rome, où il avoit fait consacrer Novatien en opposition au légitime pape Corneille, lui dit : « S'il est vrai, comme tu l'assures, que tu sois fâché d'avoir donné
» dans cet écart, montre-le-nous par un retour prompt et volontaire. Car il auroit fallu
» souffrir tout plutôt que de séparer l'Eglise de Dieu. Il seroit aussi glorieux d'être mar-
» tyr, pour sauver l'Eglise d'un schisme et d'une séparation, que pour ne pas adorer
» les dieux, et beaucoup plus glorieux encore dans mon opinion. Car, dans le dernier

» cas, on est martyr pour son âme seule ; dans le premier, pour l'Eglise entière. Si » donc tu peux, par d'amicales persuasions ou par une conduite mâle, ramener tes » frères à l'unité, cette bonne action sera plus importante que ne l'a été ta faute; celle- » ci ne sera plus à ta charge, mais l'autre à ta louange. Que s'ils refusent de te suivre » et d'imiter ton retour, sauve, sauve du moins ton âme. Je désire que tu prospères » toujours et que la paix du Seigneur puisse rentrer dans ton cœur. » (Euseb., *Hist. ecclés.*, liv. 6.)

Saint Cyprien : « Celui-là n'aura point Dieu pour père, qui n'aura pas eu l'Eglise » pour mère. S'imaginent-ils donc (les schismatiques) que Jésus-Christ soit avec eux » quand ils s'assemblent, eux qui s'assemblent hors de l'Eglise ? Qu'ils sachent que, » même en donnant leur vie pour confesser le nom de Christ, ils n'effaceroient point » dans leur sang la tache du schisme, attendu que le crime de discorde est au-dessus » de toute expiation. Qui n'est point dans l'Eglise ne sauroit être martyr. » (Livre *de l'Unité*. Il montre ensuite l'énormité de ce crime par l'effrayant supplice des premiers schismatiques, Coré, Dathan, Abiron, et de leurs deux cent cinquante complices : « La » terre s'ouvrit sous leurs pieds, les engloutit vifs et debout, et les absorba dans ses » entrailles brûlantes. »

Saint Hilaire, évêque de Poitiers, s'exprime ainsi sur l'unité : « Encore qu'il n'y » ait qu'une Eglise dans le monde, chaque ville a néanmoins son église, quoiqu'elles » soient en grand nombre, parce qu'elle est toujours *une* dans le grand nombre. » (*Sur le Psaume*. 14.)

Saint Optat de Milève cite le même exemple pour montrer que le crime du schisme est au-dessus même du parricide et de l'idolâtrie. Il observe que Caïn ne fut point puni de mort, que les Ninivites obtinrent le temps de mériter grâce par la pénitence. Mais dès que Coré, Dathan, Abiron, se portèrent à diviser le peuple, « Dieu, dit-il, envoie » une faim dévorante à la terre : aussitôt elle ouvre une gueule énorme, les engloutit » avec avidité, et se referme sur sa proie. Ces misérables, plutôt ensevelis que morts, » tombent dans les abimes de l'enfer.... Que direz-vous à cet exemple, vous qui nour- » rissez le schisme et le défendez impunément ? »

Saint Chrysostome : « Rien ne provoque autant le courroux de Dieu, que de diviser » son Eglise. Quand nous aurions fait un bien innombrable, nous n'en payerions pas » moins pour avoir rompu la communion de l'Eglise, et déchiré le corps de Jésus- » Christ. » (*Homél. sur l'Epît. aux Ephés.*)

Saint Augustin : « Le sacrilége du schisme ; le crime, le sacrilége plein de cruauté ; » le crime souverainement atroce du schisme ; le sacrilége du schisme qui outre-passe » tous les forfaits. Quiconque, dans cet univers, sépare un homme et l'attire à un parti » quelconque, est convaincu par là d'être fils des démons et homicide. » (*Passim.*) « Les donatistes, dit-il encore, guérissent bien ceux qu'ils baptisent de la plaie d'ido- » lâtrie, mais en les frappant de la plaie plus fatale du schisme. Les idolâtres ont été » quelquefois moissonnés par le glaive du Seigneur ; mais les schismatiques, la terre les » a engloutis vifs dans son sein. » (Liv. 1, *contre les donat.*) « Le schismatique peut bien » verser son sang, mais jamais obtenir la couronne. Hors de l'Eglise, et après avoir » brisé les liens de charité et d'unité, vous n'avez plus à attendre qu'un châtiment » éternel, lors même que, pour le nom de Jésus-Christ, vous auriez livré votre corps » aux flammes. » (*Ep. à Donat.*)

A ces autorités nous pourrions ajouter Tertullien, Origène, Clément d'Alexandrie, Firmilien de Césarée, Théophile d'Antioche, Lactance, Eusèbe, Ambroise, etc., et après tant d'illustres témoins, les décisions des évêques réunis en corps dans les conciles particuliers d'Elvire en 305, d'Arles en 314, de Gangres vers 360 ; de Sarragosse, 381 ; de Carthage, 398; de Turin, 399; de Tolède, 400; dans les conciles généraux de Nicée, 325 ; de Constantinople, 381; d'Ephèse, 411; de Chalcédoine, 451.

Ce qu'il y a de plus frappant, c'est que les luthériens, les calvinistes, Calvin lui-même et les anglicans reconnoissent le principe de la doctrine catholique.

La confession d'Augsbourg : (*art.* 7.) « Nous enseignons que l'Eglise une, sainte, sub- » sistera toujours. Pour la vraie unité de l'Eglise, il suffit de s'accorder dans la doc- » trine de l'Evangile et l'administration des sacrements, comme dit saint Paul, une foi, » un baptême, un Dieu, père de tous. »

La confession helvétique, (*art.* 12.) parlant des assemblées que les fidèles ont tenues de tout temps depuis les apôtres, ajoute : « Tous ceux qui les méprisent et s'en séparent,

» méprisent la vraie religion, et doivent être pressés par les pasteurs et les pieux ma-
» gistrats, de ne point persister opiniâtrément dans leur séparation. »

La confession gallicane : (*art.* 16.) « Nous croyons qu'il n'est permis à personne de
» se soustraire aux assemblées du culte, mais que tous doivent garder l'unité de l'E-
» glise... et que quiconque s'en écarte, résiste à l'ordre de Dieu. »

La confession écossoise : (*art.* 27.) « Nous croyons constamment que l'Eglise est une...
» Nous détestons entièrement les blasphèmes de ceux qui prétendent que tout homme,
» en suivant l'équité, la justice, quelque religion qu'il professe d'ailleurs, sera sauvé.
» Car sans le Christ, il n'est ni vie, ni salut, et nul n'y peut participer s'il n'a été donné
» à Jésus-Christ par son Père. »

La confession belgique : « Nous croyons et confessons une seule Eglise catholique.....
» Quiconque s'éloigne de cette véritable Eglise, se révolte manifestement contre l'ordre
» de Dieu. »

La confession saxonne : (*art.* 12.) « Ce nous est une grande consolation de savoir
» qu'il n'y a d'héritiers de la vie éternelle que dans l'assemblée des élus, suivant cette
» parole : *Ceux qu'il a choisis, il les a appelés.* »

La confession bohémienne : « (*art.* 8.) « Nous avons appris que tous doivent garder
» l'unité de l'Eglise... que nul ne doit y introduire de sectes, exciter de séditions, mais
» se montrer un vrai membre de l'Eglise dans le lien de la paix et l'unanimité de sen-
» timent. » Etrange et déplorable aveuglement dans ces hommes! de n'avoir su faire l'application de ces principes au jour qui précéda la prédication de Luther! Ce qui étoit vrai, lorsqu'ils dressoient leurs confessions de foi et leurs catéchismes, l'étoit bien sans doute autant alors.

Calvin lui-même enseigne : « Que s'éloigner de l'Eglise, c'est renier Jésus-Christ;
» qu'il faut bien se garder d'une séparation si criminelle... qu'on ne sauroit imaginer
» attentat plus atroce, que de violer, par une perfidie sacrilége, l'alliance que le Fils
» unique de Dieu a daigné contracter avec nous. » (*Instit.*, lib. 4.) Malheureux! quel arrêt est sorti de sa bouche! Il sera éternellement sa propre condamnation. — *Discussion amicale*, etc., t. 1.

NOTE V. — SPECTACLES. (Pag. 155.)

On peut consulter sur les spectacles, les *Maximes* et les *Réflexions sur la Comédie*, par Bossuet; le *Traité de la Comédie*, au troisième tome des *Essais de Morale* de Nicole, et au cinquième volume, ses *Pensées sur les Spectacles;* le *Traité de la Comédie et des Spectacles*, par le prince de Conti; l'excellent ouvrage qui a pour titre : *Lettres sur les Spectacles*, par Després de Boissy; les dissertations sur le même sujet, que le pape Benoit XIV engagea le père Concina à composer. Ce même pontife donna, le premier janvier 1748, une déclaration authentique par laquelle il protesta qu'il ne toléroit les spectacles qu'à regret. *Voyez* aussi le *Comte de Valmont*, ou *les Egarements de la Raison*, etc., t. 2, lettre 29.

NOTE VI. — SUICIDE. (Pag. 172.)

Ecoutons sur ce sujet le célèbre Rousseau : « Tu veux cesser de vivre; mais je vou-
» drois bien savoir si tu as commencé. Quoi! fus-tu placé sur la terre pour n'y rien
» faire? Le ciel ne t'impose-t-il point avec la vie une tâche pour la remplir? Si tu as
» fait ta journée avant le soir, repose-toi le reste du jour, tu le peux, mais voyons
» ton ouvrage. Quelle réponse tiens-tu prête au Juge suprême qui te demandera
» compte de ton temps? Malheureux! trouve-moi ce juste qui se vante d'avoir assez
» vécu; que j'apprenne de lui comment il faut avoir porté la vie pour être en droit de
» la quitter.

» Tu comptes les maux de l'humanité, et tu dis : La vie est un mal. Mais regarde :
» cherche dans l'ordre des choses si tu y trouves quelques biens qui ne soient point
» mêlés de maux. Est-ce donc à dire qu'il n'y ait aucun bien dans l'univers, et peux-tu
» confondre ce qui est mal par sa nature avec ce qui ne souffre le mal que par acci-
» dent? La vie passive de l'homme n'est rien, et ne regarde qu'un corps dont il sera
» bientôt délivré; mais sa vie active et morale qui doit influer sur tout son être con-
» siste dans l'exercice de sa volonté. La vie est un mal pour le méchant qui prospère, et

» un bien pour l'honnête homme infortuné : car ce n'est pas une modification passa-
» gère, mais son rapport avec son objet, qui la rend bonne ou mauvaise.

» Tu t'ennuies de vivre, et tu dis : La vie est un mal. Tôt ou tard tu seras consolé,
» et tu diras : La vie est un bien. Tu diras plus vrai, sans mieux raisonner ; car rien
» n'aura changé que toi. Change donc dès aujourd'hui, et puisque c'est dans la mauvaise
» disposition de ton âme qu'est tout le mal, corrige tes affections déréglées, et ne brûle
» pas ta maison pour n'avoir pas la peine de la ranger.

» Que font dix, vingt, trente ans, pour un être immortel? La peine et le plaisir passent
» comme une ombre; la vie s'écoule en un instant ; elle n'est rien par elle-meme, son
» prix dépend de son emploi. Le bien seul qu'on a fait, demeure, et c'est par lui qu'elle
» est quelque chose. Ne dis donc plus que c'est un mal pour toi de vivre, puisqu'il dé-
» pend de toi seul que ce soit un bien, et que si c'est un mal d'avoir vécu, c'est une
» raison de plus pour vivre encore. Ne dis pas non plus qu'il t'est permis de mourir ;
» car autant vaudroit dire qu'il t'est permis de n'être pas homme, qu'il t'est permis de
» te révolter contre l'Auteur de ton être, et de tromper ta destination.

» Le suicide est une mort furtive et honteuse. C'est un vol fait au genre humain.
» Avant de le quitter, rends-lui ce qu'il a fait pour toi. — Mais je ne tiens à rien. Je
» suis inutile au monde. — Philosophe d'un jour ! ignores-tu que tu ne saurois faire un
» pas sur la terre sans trouver quelque devoir à remplir, et que tout homme est utile
» à l'humanité, par cela seul qu'il existe?

» Jeune insensé ! s'il te reste au fond du cœur le moindre sentiment de vertu, viens,
» que je t'apprenne à aimer la vie. Chaque fois que tu seras tenté d'en sortir, dis en
» toi-même : *Que je fasse encore une bonne action avant que de mourir*, puis va cher-
» cher quelque indigent à secourir, quelque infortuné à consoler, quelque opprimé à
» défendre. Si cette considération te retient aujourd'hui, elle te retiendra encore de-
» main, après demain, toute la vie. Si elle ne te retient pas, meurs, tu n'es qu'un
» méchant. » — *Esprit, Maximes et principes de J. J. Rousseau.*

NOTE VII. — SURNATUREL. (Pag. 183.)

Il n'est aucun peuple qui n'ait profité plus ou moins de la révélation primitive.

NOTE VIII. — TEMPLE. (Pag. 228.)

Voyez les notes sur les articles IDOLATRIE, PAGANISME.

NOTE IX. — TERRE SAINTE. (Pag. 240.)

Suivant les incrédules, la Palestine n'étoit, au temps des croisades, que ce qu'elle est aujourd'hui, le plus mauvais pays de tous ceux qui sont habités dans l'Asie. Cette petite province est dans sa longueur d'environ quarante-cinq lieues, et de trente-cinq en largeur ; elle est couverte presque partout de rochers arides, sur lesquels il n'y a pas une ligne de terre : si cette petite province étoit cultivée, on pourroit la comparer à la Suisse. La rivière du Jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de son cours, ressemble à la rivière d'Aar chez les Suisses, qui coule dans une vallée moins stérile que le reste. La mer de Tibériade peut être comparée au lac de Genève. Cependant les voyageurs qui ont bien examiné la Suisse et la Palestine, donnent tous la préférence à la Suisse. Il est vraisemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois, quand elle étoit possédée par les Juifs. Ils avoient été forcés de porter un peu de terre sur les rochers pour y planter des vignes; ce peu de terre liée avec les éclats des rochers, étoit soutenu par de petits murs dont on voit encore des restes de distance en distance.

La Palestine, malgré tous ses efforts, n'eut jamais de quoi nourrir ses habitants; et de même que les treize cantons envoient le superflu de leurs peuples servir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs alloient faire le métier de courtiers en Asie et en Afrique.

Tel est le tableau que Voltaire, marchant sur les traces de l'impie Servet, nous fait de la Judée, pour insulter à l'Ecriture sainte qui en relève si souvent la fertilité : portrait infidèle, s'il en fut jamais, ainsi que nous allons le faire voir par les témoignages les plus certains.

Hécatée, auteur grec, qui eut l'honneur d'être élevé avec Alexandre le Grand, parle ainsi de la fertilité de la Judée, dans son *Histoire des Juifs* : « Les Juifs possèdent en» viron trois millions d'arpents, d'une terre excellente et abondante en toutes sortes de » fruits. » (*Réponse de Josèphe à Appion*, l. 1, c. 8.)

Pline dit que la Judée, qui est renommée par plusieurs de ses productions, l'est principalement dans ses palmiers : *Judæa vero inclyta est vel magis palmis.* (L. 13, c. 4.)

Il ajoute un peu plus bas que la Judée, non partout, mais principalement dans le territoire de Jéricho, l'emporte sur toutes les contrées de la terre pour la bonté de ses palmiers.

Selon Solin, la Judée est célèbre par ses eaux... Le Jourdain, dont l'eau est excellente, arrose des contrées très-charmantes..... Cette terre est la seule où se trouve le baume. *Judæa illustris est aquis..... Jordanis amnis eximiæ suavitatis regiones præterfluit amœnissimas... In hâc terrâ tantùm balsamum nascitur.* (C. 48.)

Tacite dit que la Judée est un pays abondant, quoiqu'il y pleuve peu ; qu'il produit les mêmes fruits que l'Italie, et outre cela le baume et les dattes. *Rari imbres, uber solum, exuberant fruges nostrum ad morem, præterque eas balsamum et palma.* (*Hist.*, lib. 5, n. 1.)

Ammien Marcellin écrit que la Palestine est fort étendue, qu'elle a une grande quantité de terres cultivées et fertiles, qu'elle contient des villes considérables, qui, ne se cédant point les unes aux autres, gardent entr'elles une parfaite égalité. *Palæstina per intervalla magna protenta, cultis abundans terris et nitidis, civitates habens quasdam egregias, nullam nulli cedentem, sed sibi vicissim velut ad perpendiculum æmulas,* (Lib. 14, c. 8.)

Saint Jérôme connoissoit bien la Judée, puisqu'il y a passé une grande partie de sa vie, et qu'il a traduit et augmenté la description géographique de ce pays, composée par Eusèbe; ainsi son témoignage doit être du plus grands poids. Voici comme il parle :

« Rien n'est plus fertile que la Terre promise, si, sans faire attention aux lieux » montueux et déserts, on considère toute sa largeur, depuis le ruisseau de l'Egypte » jusqu'à l'Euphrate du côté de l'orient, et son étendue au nord, jusqu'au mont Tau» rus et au promontoire Zéphirium, qui est sur la mer de Cilicie. » *Nihil terrâ promissionis pinguius; si non montana quæque atque deserta, sed omnem illius latitudinem consideres, à rivo Ægypti usque ad flumen magnum Euphratem contra orientem : et ad septentrionalem plagam usque ad Taurum montem et Zephirium Ciliciæ quod mari imminet.* (Com. in Isai., c. 5.)

Le même saint docteur, après avoir rapporté que Rabsacès, général de Sennachérib, disoit aux habitants de Jérusalem, pour les engager à se soumettre au roi d'Assyrie : Je vous transporterai dans une terre semblable à la vôtre, et aussi féconde en blé, vin, huile ; ajoute que cet officier ne nomme pas cette terre, parce qu'il n'en pouvoit trouver aucune qui fût égale à la Terre promise. *Transferam vos in terram quæ similis est terræ vestræ frumenti, vini et olearum ; nec dicit nomen regionis, quia æqualem terræ repromissionis invenire non poterat.* (Ibid., c. 36.)

Voilà de quelle manière les anciens auteurs ont célébré les avantages de la Judée : les modernes sont parfaitement d'accord avec eux sur ce point.

Villamont, dans ses voyages faits sur la fin du seizième siècle, rend témoignage à la fertilité de la Palestine.

« La ville de Jaffa étoit sur une petite montagnette, environnée d'un côté de la mer, et de l'autre, vers Rama, d'une belle plaine que les Maures et Arabes n'ont industrie de cultiver, pour n'avoir la connoissance de la vertu d'une terre si grasse et fertile. (Page 234.)

» Après avoir monté la petite colline de Jaffa, nous considérâmes encore davantage le pays, qui est presque désert, principalement du côté de Jaffa où la terre est si bonne qu'elle produit l'herbe de trois pieds de haut, le thym, fenouil et autres herbes odorantes, au lieu de la bruyère et de la fougère qui croissent ordinairement dans les landes désertes, tellement que cela démontre assez que c'étoit autrefois une terre, laquelle cultivée, rapportoit abondamment toutes sortes de fruits pour la nourriture de ses habitants. (P. 239.)

» Continuant toujours notre chemin, nous continuâmes toujours plus en plus à voir

la plaine mieux labourée et cultivée que devant, savoir en grande quantité de concombres, d'angouries, de melons, blés, ognons et autres biens, tous lesquels ils sèment à l'aide de deux bœufs, sans qu'ils cultivent la terre d'engrais, fumier, marne ou autre chose, ainsi que nous faisons : ainsi ils jettent la semence en la campagne, et la laissent venir. (P. 240.)

» J'allai voir la montagne ou les lieux montueux de la Judée, que l'Evangile appelle *montana Judææ*. Nous sortîmes donc de Jérusalem et passâmes par des chemins âpres et rudes, étant au demeurant la terre assez fertile, semée en blé et plantée de vignes, olivers et figuiers. (P. 329.)

» Le territoire d'alentour le château des Pèlerins est très-beau et fertile, comme aussi est tout celui depuis Jaffa jusqu'en Tripoli, ne me ressouvenant avoir jamais vu côte de marine plus belle et plaisante. (P. 333.)

» La situation de Baruth est sur le bord de la mer, comme les autres, en un pays plaisant et fertile, lequel pour son aménité ne cède à nul autre, comme (sans mentir) toute la côte de mer que l'on voit depuis Jaffa jusqu'à Tripoli, est d'une des plus agréables et fertiles, voire les plus belles et riches du monde. » (P. 376.)

Pietro della Valle décrit ainsi la route qu'il fit de Bethléem à Hébron :

« Le pays que nous traversâmes étoit parfaitement beau. Ce ne sont que collines, que vallées et petites montagnes très-fertiles, mais désertes, parce que les habitants des villages, ne pouvant plus se soutenir ni se défendre des courses continuelles des Arabes qui descendent des montagnes voisines lorsqu'on y pense le moins, ont entièrement abandonné cette contrée. Enfin, c'est une chose digne de compassion, de voir tant de villages dispersés de côté et d'autre, qui étoient autrefois très-peuplés, sans habitants aujourd'hui, et ensevelis dans leurs ruines.

» Nous vîmes auprès la plaine de Mambré, tant de fois citée dans l'Ecriture sainte, et qui est comme tous les autres pays de là autour, d'autant plus fertiles qu'ils sont montueux et pierreux : entr'autres ils produisent encore aujourd'hui de très-beaux raisins, dont les grappes sont de la grosseur de celles que les espions de Josué rapportèrent autrefois de la Terre promise : les habitants d'aujourd'hui qui y vivent, sans maisons cependant, dans les trous et les ruines de ces bâtiments anciens, ne se servent pas du raisin pour faire du vin, parce que, comme Arabes scrupuleux et qui sont grands observateurs de la loi de Mahomet, ils n'en boivent point ; mais ils les font sécher, et entre tous les autres ils sont excellentissimes, et particulièrement en ce pays. (T. 2, p. 95.)

» Pour aller à Nazareth nous trouvâmes toujours de petites montagnes, mais fertiles, et tellement chargées d'arbres, qu'il y a du plaisir à les voir. La ville est sur la cime d'une belle colline, située fort agréablement et fort commodément à cause de l'eau qui y est, et qui contribuoit à sa beauté ; mais elle est toute ruinée, et il n'y reste que quelques cabanes pour les habitants. » (P. 176.)

Le père Eugène Roger, dans son *Voyage de la Terre sainte*, imprimé à Paris chez Berthier, en 1646, s'explique ainsi :

« Il y a certains arpents de terre dans la Palestine, qu'on cultive encore aujourd'hui, et l'on est étonné de la prodigieuse quantité de blés et de vins qu'ils rapportent. En 1634, le setier de froment, mesure de Paris, ne valoit en la Terre sainte que quarante-cinq sous de notre monnoie, et l'abondance en fut si grande que les Vénitiens en chargèrent plusieurs vaisseaux. Les vignes d'Hébron, de Bethléem, de Sorec et de Jérusalem portent pour l'ordinaire des raisins du poids de sept livres ; et en l'année que nous avons indiquée, il s'en trouva un du poids de vingt-cinq livres et demie dans la vallée de Sorec. »

Le même auteur dit que le miel et le lait sont si communs encore aujourd'hui dans la Palestine, que les habitants en mangent à tous leurs repas, et en assaisonnent toutes leurs nourritures.

Maundrell, Anglois, fit le voyage d'Alep à Jérusalem en 1697; il dit que Samarie est située sur une éminence, et qu'il y a une vallée fertile tout autour. (P. 97.) Il ajoute que lorsqu'ils furent à six ou sept lieues de Jérusalem, le pays leur parut entièrement différent de celui qu'ils avoient vu jusque-là. (P. 167.)

« Nous ne vîmes, continue-t-il, que rochers nus, que montagnes et que précipices dans la plupart des lieux. Cela surprend d'abord les pèlerins qui s'en étoient formé une si belle idée, par la description que la parole de Dieu en donne. Cette vue est capable

d'ébranler leur foi ; ils ne sauroient s'imaginer qu'un pays comme celui-là ait pu subvenir aux nécessités d'un aussi grand nombre d'habitants que celui qui y fut nombré dans les douze tribus en même temps, et que Joab fait monter, au 2e l. de *Sam.*, c. 24, à treize cent mille combattants, outre les femmes et les enfants : cependant il est certain que ceux qui n'ont point de préjugés en faveur de l'infidélité, trouvent en passant assez de raisons pour soutenir leur foi contre de pareils scrupules.

» Il est visible à ceux qui veulent se donner la peine d'observer les choses, qu'il faut que ces rochers et ces montagnes aient autrefois été couvertes de terre et cultivées, pour contribuer à l'entretien des habitants, autant que si ce pays eût été uni, et même peut-être davantage, parce que les montagnes et les surfaces inégales ont une plus grande étendue de terrain à cultiver, que n'auroit ce pays-là s'il étoit réduit à un terrain égal.

» Ils avoient accoutumé, pour la culture de ces montagnes, d'amasser toutes les pierres et de les placer en lignes différentes sur les côtes des montagnes, en forme de murailles. Ces bordures empêchoient la terre de s'ébouler ou d'être emportée par la pluie; ils formoient par cette manière plusieurs couches de terre admirables, les unes au-dessus des autres, depuis le bas jusqu'au haut des montagnes.

» L'on voit encore des traces évidentes de cette forme de culture, partout où l'on passe dans la Palestine. Par ces moyens ils rendoient les rochers mêmes fertiles, et peut-être qu'il n'y a pas un pouce de terre dans ce pays-là dont on ne se servît autrefois pour la production de quelque chose d'utile à l'entretien de la vie humaine ; car il n'y a rien au monde de plus fertile que les plaines et les vallées pour la production des blés et du bétail. Les montagnes disposées en couches, comme il a été dit, produisoient du blé, bien qu'elles ne fussent pas propres pour le bétail. Les parties les plus pierreuses qui n'étoient pas bonnes à la production des blés, servoient à planter des vignes et des oliviers, qui se plaisent dans les lieux secs et pierreux, et les grandes plaines le long de la côte de la mer, qui n'étoient propres, à cause du sel de cet élément, ni pour les blés, ni pour les oliviers, ni pour les vignes, ne laissoient pas de servir pour la nourriture des abeilles et pour la production du miel, comme le remarque Josèphe dans son livre des *Guerres des Juifs*, liv. 5, ch. 4 : j'en suis d'autant plus persuadé, que, lorsque j'ai passé dans ces lieux-là, j'y ai trouvé une odeur de miel et de cire, comme si l'on eût été proche d'une ruche ou d'un essaim d'abeilles. Pourquoi donc ce pays-là n'auroit-il pu subvenir aux nécessités du grand nombre de ses habitants, puisqu'il produisoit partout du lait, des blés, des vins, de l'huile et du miel, qui sont la principale nourriture de ces nations orientales ? Car la constitution de leurs corps et la nature de leur climat les portent à une manière de vivre plus sobre qu'en Angleterre et dans d'autres pays plus froids.

» La plaine délicieuse de Zabulon, comme à Sépharia, nous fûmes une heure et demie à la traverser ; et une heure et demie après nous passâmes à droite par un village désolé que l'on nomme Satyra ; une demi-heure après nous entrâmes dans la plaine d'Acra, et encore une heure et demie après, à la ville même ; nous ne fîmes environ que sept lieues ce jour-là, dans un pays très-fertile et très-agréable. » (P. 197.)

Thévenot, liv. 2. du *Voyage du Levant :* « Nous arrivâmes à trois heures après midi à Hhansedoud, ayant toujours cheminé, depuis Gaza jusqu'audit Hhansedoud, dans une fort belle plaine enrichie de blés et ornée de quantité d'arbres et d'une infinité de fleurs qui rendent une odeur merveilleuse. Cette plaine est toute tapissée de tulipes et d'anémones, qui passeroient en France pour belles quand c'est la raison ; mais quand nous y passâmes elles étoient toutes passées. (P. 570.)

» En revenant de Rama, après avoir quitté les montagnes qui durent environ six ou sept milles, mais qui sont toutes couvertes de bois fort épais et de quantité de fleurs et de pâturages, nous cheminâmes dans des plaines assez bonnes. (P. 573.)

» D'Elbiron on va coucher à Naplouse, passant presque toujours par des montagnes et des vallées qui sont néanmoins fertiles et sont chargées en divers endroits de quantité d'oliviers. Naplouse, qui est l'ancienne Sichem, est posée au pied d'une montagne, partie sur le penchant, partie dans la plaine. La terre y est fertile, produisant des olives à foison ; les jardins sont remplis d'orangers et de citronniers, qu'une rivière et divers ruisseaux arrosent. » (P. 681.)

Morison, qui a parcouru la Palestine en commençant par la Galilée, a décrit avec soin la qualité du sol des divers lieux par où il a passé. Voici quelques-unes de ses observations :

« La plaine de Zabulon étoit un trésor pour la tribu du même nom, qui sans doute avoit soin de la cultiver; car quoiqu'elle soit à présent négligée, on juge aisément de la bonté de ce fonds qui, sans être cultivé, pousse par une fécondité qui lui est naturelle, des plantes, des fleurs champêtres et des herbes en abondance; on fait même passer son terroir pour le meilleur de la Terre sainte. (P. 178.)

» Toutes les terres que le Jourdain arrose en deçà, sont très-fertiles. (P. 201.)

» La plaine d'Esdrelon est très-célèbre, non-seulement par son étendue prodigieuse, mais encore par son admirable fertilité; elle a six lieues de longueur et quatre de largeur : son terroir est si gras et de soi-même si fertile, qu'elle suffiroit, à ce qu'on dit, elle seule, si elle étoit cultivée, pour fournir des grains à toute la Galilée, quand même cette province seroit peuplée comme elle le fut autrefois; mais elle est presque entièrement inculte, et la nature se contente, par la verdure qu'elle y entretient sans cesse, de faire voir de quoi elle seroit capable si l'on secondoit tant soit peu ses desseins. » (P. 220.)

» Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de la plaine d'Esdrelon, sinon que j'y trouvai en beaucoup d'endroits grand nombre de melons et d'artichauts sauvages, aussi beaux et aussi gros que la plupart de ceux que nous cultivons dans nos jardins avec tant de soins, et que j'y vis des tortues fort grosses, qu'on nomme tortues de terre; pour les distinguer des tortues de mer qui sont de même espèce, mais beaucoup plus grosses. (P. 223.)

» La province de Samarie, située entre la Judée et la Galilée, est un pays de montagnes, mais très-fertile; les plaines et les vallées sont arrosées de plusieurs ruisseaux qui contribuent à leur fécondité; elles sont peuplées d'arbres, mais surtout d'oliviers qui y surpassent infiniment en nombre les plantes d'autres espèces. Les bêtes sauvages, comme les sangliers, les chevreuils, les loups, les renards, les lièvres et autres animaux, n'y sont pas rares. Les perdrix rouges y sont encore plus communes qu'en Galilée. (P. 227.)

» La Judée est un pays encore plus montueux que la Samarie à laquelle elle confine : circonstance qui n'ôte rien à la bonté de son terroir qui est d'une culture facile, et qui est souvent arrosé par les pluies qui y tombent, et qui font que les montagnes ne sont pas moins fertiles que les vallées sont abondantes dans les endroits qu'on a soin de cultiver. Les arbres les plus communs sont les oliviers, qui y sont en prodigieux nombre; les grenadiers, les orangers, les citronniers, les figuiers et les caroubiers y sont beaucoup moins communs. Les chrétiens de tout rit qui sont établis en Judée, y plantent et cultivent des vignes dont ils n'attachent pas comme nous les ceps à des échalas pour leur servir d'appui, mais ils les laissent ramper nonchalamment sur la terre, et empêchent au plus qu'ils ne la touchent immédiatement par le moyen de quelques pierres qui les en séparent, de crainte que les ceps ne pourrissent par un excès d'humidité; le vin en est parfaitement bon, il est tout de couleur rouge, et le raisin étant toujours nourri de chaleurs, il n'est pas possible que le vin n'ait une force agréable. L'eau des fontaines est excellente et fort saine; mais les sources n'y sont pas en fort grand nombre; la fontaine scellée de Salomon, dont je parlerai en son lieu, est la plus considérable de toutes. (P. 245.)

» De Jérusalem à Bethléem on n'a presque qu'une seule vallée de deux lieues de longueur à passer; elle commence au pied du mont Sion, et finit près de Bethléem. Cette vallée, qui peut avoir une lieue de largeur, est très-fertile. (P. 453.)

» La ville de Thécué est sur une hauteur, et elle voit à ses pieds des campagnes fertiles, des vallées toujours riantes et des forêts fort étendues. (P. 487.)

» La vallée de Sorec, qui a plus de quinze lieues de longueur, est assez profonde, et sa largeur est médiocre. Les montagnes dont elle est formée du côté du couchant ne sont presque que des rochers escarpés, dans lesquels il paroit qu'on a autrefois coupé des colonnes d'une grosseur et d'une longueur extraordinaires. Les montagnes qui regardent l'Orient sont plus basses, mais riantes, toutes de verdure; elles sont très-bien cultivées, et sont partie en vignes, partie en terres labourables, et plantées d'oliviers et de figuiers... Cette vallée porte le nom de Sorec ou de la Vigne, et le torrent qui est au fond s'appelle le torrent du Raisin; cette contrée est sans doute celle où les espions députés par Moïse, coupèrent cette grappe de raisin si extraordinaire qu'ils rapportèrent au camp. Cet endroit n'est plus en vigne, et on n'y voit qu'un assez grand nombre d'oliviers, qui en font une espèce de verger. On s'étonne que ce raisin ait été assez pe-

sant pour faire la charge des deux hommes qui le rapportoient avec son cep attaché à un bois appuyé aux deux bouts sur leurs épaules ; mais outre que cette manière de porter ce raisin étoit nécessaire pour le conserver dans toute sa perfection et sa beauté, les religieux de la Terre sainte, qui voient tous les ans des raisins des montagnes de Judée, que les Grecs et les Arméniens cultivent, sont fort éloignés de regarder comme une exagération ce que l'Ecriture dit de ce raisin, puisqu'ils en voient qui pèsent six, huit et souvent jusqu'à dix livres. Ceux que j'ai vus et goûtés moi-même dans les îles de Cypre, de Rhodes, de Scio, et dans plusieurs endroits de la Thrace où ils sont d'une grosseur prodigieuse, ne me permettent pas non plus d'être surpris du poids de celui dont il s'agit. Le vin de la contrée de Sorec est un des meilleurs de toute la Terre sainte; il est d'un blanc un peu chargé quant à la couleur, et il est très-délicat et très-délicieux. (P. 492.)

» Le désert de saint Jean-Baptiste, non plus que les montagnes et les vallées qui le composent, n'a rien d'affreux ni de sauvage, selon la fausse idée que ceux qui ne l'ont pas vu peuvent s'en former. C'est une agréable solitude dont l'air est extrêmement pur et le terroir parfaitement bon ; et quoique le pays soit très-peu peuplé, on n'y voit guère d'endroits qui ne soient cultivés, et qui ne produisent de très-bon froment et du vin exquis. » (P. 474.)

Guillaume, archevêque de Tyr, dit dans son histoire que Jéricho étoit, sous les rois françois de Jérusalem, une ville non-seulement célèbre, mais puissante, riche et pleine de biens qu'elle tiroit de cette fertile et vaste plaine dans laquelle elle est située. (P. 520.)

« Toute cette vaste campagne qui s'étend depuis Rame et Lidda jusqu'à Jaffé, et de Jaffé jusqu'en Césarée de Palestine, s'appelle dans l'Ecriture, *Sarone*, du nom d'une ville située dans le milieu, sur une éminence où l'on voit encore aujourd'hui un chétif et petit village nommé *Saron*. Rien n'étoit plus charmant que la vue de cette campagne, lorsque nous la traversâmes : la variété des fleurs champêtres et surtout des tulipes qui y croissent d'elles-mêmes et sans être cultivées, les prairies ornées d'une verdure riante, et les champs semés de diverses sortes de légumes et chargés surtout de melon d'eau ou de pastèques, et dont on a grand débit sur les côtes de Syrie. (P. 545.)

» Les coteaux du Carmel, en quelques endroits et particulièrement du côté de Sartoura, sont chargés de vignes qui fournissent du vin qui passe pour excellent ; et si peu que les soins de l'art se joignent à ceux de la nature, les campagnes font connoître, par une abondante récolte, qu'elles ne sont stériles que lorsqu'elles sont incultes. » (P. 558.)

Shaw est avec raison le plus estimé des voyageurs : antiquaire, littérateur, géographe, physicien, chimiste, botaniste, maître dans toutes les parties de l'histoire naturelle, il observe tout, rien ne se dérobe à ses yeux, rien n'échappe à ses recherches : avec des relations semblables à la sienne, on peut se procurer toute l'utilité qu'on retire des voyages sans en essuyer les fatigues. Voici comment cet illustre auteur s'exprime sur la qualité de la Palestine :

« Si la Terre sainte étoit aussi peuplée et aussi bien cultivée aujourd'hui qu'elle l'étoit autrefois, elle seroit encore plus fertile que la plus belle contrée de Syrie et de la Phénicie. Le terroir en est meilleur par lui-même, et à tout prendre, son rapport en est préférable. Le coton qu'on recueille dans les plaines de Ramah, d'Esdraëlon et de Zabulon, est plus estimé que celui de Sidon et de Tripoli, et il ne sauroit y avoir de meilleur grain ni de meilleurs herbages de quelque espèce que ce soit que ceux qu'on a communément à Jérusalem. La stérilité dont quelques auteurs se plaignent, soit par ignorance ou par malice, ne vient pas de mauvaise constitution et de la nature même du terroir, mais du peu d'habitants qu'il y a dans ce pays, et de leur paresse à faire valoir les terres qu'ils possèdent : outre cela, les petits princes qui partagent ce beau pays sont toujours en une espèce de guerre les uns contrs les autres, se pillent réciproquement ; de sorte que, quand même le pays seroit mieux peuplé qu'il ne l'est, il n'y auroit pas beaucoup d'encouragements à cultiver les terres, parce que personne n'est assuré du fruit de son travail. D'ailleurs le pays est fort bon par lui-même, et pourroit fournir à ses voisins du blé et de l'huile, tout comme il faisoit du temps de Salomon. (tom. 25, p. 56.)

» Le pays, et surtout celui des environs de Jérusalem, étant rempli de rocs et de

montagnes, on s'est mis en tête qu'il devoit être ingrat et stérile. Quand il seroit aussi vrai qu'il l'est peu, il est certain que l'on ne sauroit dire que tout un royaume est ingrat ou stérile parce qu'il l'est en quelques endroits seulement : ajoutons à ceci que la bénédiction promise à Juda ne fut pas du même ordre que celle qui regardoit Aser ou Issachar. Ces derniers devoient avoir un pays plaisant et un pain gras; mais il fut dit de l'autre, qu'il auroit les yeux vermeils de vin, et les dents blanches de lait. Or, comme Moïse fait consister la gloire de toutes ces terres dans l'abondance du lait et du miel, qui furent en effet les mets les plus délicieux et les aliments les plus ordinaires des premiers temps, comme ils le sont encore parmi les Arabes bédouins; tout cela se trouve encore actuellement dans les lieux assignés à la portion de Juda, ou du moins pourroit s'y trouver, si les habitants travailloient à se le procurer.

» L'abondance de vin est la seule qui y manque aujourd'hui; cependant le peu que l'on en fait à Jérusalem et à Hébron est si excellent, qu'il paroît par là que ces rochers qu'on dit si stériles en pourroient donner beaucoup davantage, si l'abstinence des Turcs et des Arabes permettoit que l'on plantât et que l'on cultivât plus de vignes.

» Le miel sauvage que l'Ecriture dit avoir fait partie de la nourriture de saint Jean-Baptiste, nous indique la grande quantité qu'il y en avoit dans les déserts de la Judée, et par conséquent la facilité qu'il y auroit à le multiplier considérablement, si l'on avoit soin de préparer des ruches pour les abeilles, et de les mieux cultiver.

» Si d'un côté les montagnes de ce pays sont couvertes en certains endroits de thym, de romarin, de sauge et d'autres plantes aromatiques que cherchent singulièrement ces industrieux animaux, de l'autre il y a aussi des endroits qui sont remplis d'arbustes et de cette herbe courte et délicate que les bestiaux préfèrent à tout ce qui croît dans les pays gras et dans les prairies. La manière d'y faire paître les troupeaux n'est pas si singulière dans ce pays qu'elle ne soit connue ailleurs; elle est encore en usage sur tout le mont Liban, sur les montagnes de Castravan et dans la Barbarie, où l'on réserve pour cet usage les terrains les plus élevés, pendant que l'on laboure les plaines et les vallées. Outre que l'on met ainsi à profit toute la terre, on en tire encore cet avantage que le lait des bestiaux nourris de la sorte est beaucoup plus gras et plus délicieux, comme la chair en est beaucoup plus douce et plus nourrissante.

» Mettant néanmoins à part les profits que l'on pouvoit tirer du pâturage, soit le beurre, le lait, la laine, ou le grand nombre de bêtes qui devoient se vendre tous les jours à Jérusalem pour la nourriture des habitants et pour les sacrifices; outre cela, dis-je, ces cantons montagneux pouvoient être très-utiles par d'autres endroits, surtout par la grande quantité d'oliviers qu'on y avoit autrefois, et dont un seul arpent bien cultivé rapporte plus que le double de cette étendue mise en labour. Il est aussi à présumer que l'on ne négligeoit pas les vignes dans un terroir et dans une exposition qui leur étoit si favorable. Mais comme ces dernières ne durent pas en effet aussi longtemps que les oliviers, qu'elles demandent aussi plus d'attention et plus de travail, que d'ailleurs les mahométans se font scrupule de cultiver un fruit qui peut être mis à des usages que leur religion interdit, tout cela ensemble peut bien avoir fait qu'il reste peu de vestiges des anciennes vignes du pays, si ce n'est à Jérusalem et à Hébron. Les oliviers, au contraire, étant d'une utilité générale, et d'ailleurs d'une vie longue et d'un bois ferme, il y en a plusieurs milliers qui subsistent ensemble, et qui ayant passé ainsi jusqu'à nos jours, nous montrent la possibilité qu'il y en ait eu autrefois, et qu'il pourroit encore y en avoir une plus grande quantité de plantages.

Or, si à ce produit des montagnes nous joignons plusieurs centaines d'arpents de terre labourable qui se trouvent par-ci par-là dans les vallons et dans les entre-deux de ces montagnes de Juda et de Benjamin, il se trouvera que la portion de ces tribus-là même auxquelles on prétend qu'il n'échut qu'un pays presque tout stérile, fut une bonne terre et un précieux héritage.

» Tant s'en falloit que les endroits montagneux de la Terre sainte fussent inhabitables, infertiles, ou le rebut du pays de Chanaan, que dans le partage qu'il s'en fit, la montagne Hébron fut cédée à Caleb comme une faveur singulière. Nous lisons de plus que, sous le règne d'Asa, Juda et Benjamin fournirent cinq cent quatre-vingt mille combattants; ce qui prouve d'une manière incontestable que le pays pouvoit les nourrir, et par conséquent en pouvoit nourrir deux fois autant, puisque l'on n'en peut pas moins compter à proportion pour les vieillards, pour les femmes et pour les enfants. Aujourd'hui même, et quoiqu'il y ait déjà tant de siècles que l'agriculture a été si négligée,

les plaines et les vallées de ce pays, quoiqu'aussi fertiles que jamais, sont presque entièrement désertes, pendant qu'il n'y a point de petite montagne qui ne regorge d'habitants. S'il n'y avoit donc dans cette partie de la Terre sainte que des rochers tout purs et que des précipices, comment se feroit-il qu'elle soit plus remplie que les plaines d'Estraëlon, de Ramach, de Zabulon ou d'Acre, desquelles on peut dire, comme l'a fait M. Maundrell, que c'est un pays très-agréable et d'une fertilité qui passe l'imagination? On ne peut pas répondre que cela vient de ce que les habitants y sont plus en sûreté que dans les plaines, car leurs villages et leurs campements n'ayant ni murailles ni fortifications, et n'y ayant presque pas un endroit qui ne soit aisément accessible, ils ne sont pas moins exposés dans un lieu que dans l'autre aux courses et aux insultes du premier ennemi. La raison de cette préférence est donc uniquement que, trouvant sur les montagnes assez de commodités pour eux-mêmes, ils y en trouvent aussi de plus grandes pour leurs bestiaux; y ayant assez de pain pour les hommes, le bétail s'y nourrit d'un meilleur pâturage, et les uns et les autres ont l'agrément d'un grand nombre de sources dont l'eau est excellente, et qui ne se rencontrent guères en été, ni dans ces plaines ni même dans celles des autres pays du même climat. »

Voyez encore les *Voyages* de Gemelli-Careri, tom. 1, p. 123—178; du père Ladoire, p. 258, de Tollot et de La Condamine, p. 123.

Réunissons à présent sous un coup d'œil tous les traits dont les anciens et les modernes se sont servis pour former le tableau de la Palestine. C'est un pays si fécond en blé, qu'une de ses petites parties suffiroit seule pour fournir des grains à des millions d'habitants; son sol produit naturellement des herbes en quantité, qui croissent jusqu'à une excessive hauteur; les montagnes, aussi fertiles que les vallées, sont les unes couvertes d'excellents pâturages, les autres chargées de vignes dont les raisins qui pèsent six, huit et souvent jusqu'à dix livres, donnent un vin délicat et très-délicieux; plusieurs sont peuplées d'oliviers, de figuiers, d'orangers et de citronniers; le miel et le lait sont si communs dans cette province, que les habitants en mangent à tous leurs repas et en assaisonnent toutes leurs nourritures; on y trouve du gibier en abondance. Enfin la Palestine est si avantageusement comblee des richesses de la nature, qu'au rapport de Shaw qui l'a examinée avec soin, si elle étoit aussi peuplée et aussi bien cultivée aujourd'hui qu'elle l'étoit autrefois, elle seroit encore plus fertile que la plus belle contrée de la Syrie et de la Phénicie.

Qu'on juge quelles doivent être les productions et les agréments d'une province qu'un connoisseur aussi habile que cet Anglois préfère au délicieux territoire de Damas, qu'on appelle le paradis de la Syrie. Qu'on la compare à présent, si on l'ose, avec la Suisse, qui, loin d'accorder à ses habitants les délices de la vie, leur refuse le nécessaire. — *Réponses critiques,* etc., par Bullet, t. 1.

NOTE X. — THÉOLOGIE. (Pag. 279.)

On voit que M. Bergier n'étoit point partisan de la distinction entre la théologie naturelle et la théologie surnaturelle, telle qu'elle est admise par plusieurs théologiens scolastiques. En effet, cette distinction n'a pas plus de fondement que la distinction entre la loi naturelle et la loi révélée, entre la religion naturelle et celle qui nous est connue par la révélation. *Voyez* les art. CERTITUDE, EVIDENCE, FOI, LOI, MÉTAPHYSIQUE, RÉVÉLATION.

NOTE XI. — THÉOLOGIE. (Pag. 280.)

Il est très-vrai qu'en fait de religion il faut s'en tenir aux vérités révélées; car toutes les vérités nous sont connues par la révélation, soit primitive, soit mosaïque, soit évangélique. *Voyez* les articles indiqués dans la note précédente. *Voyez* aussi l'article PHILOSOPHIE.

NOTE XII. — THÉOLOGIE. (Pag. 281.)

Voyez les articles CERTITUDE, EVIDENCE, MÉTAPHYSIQUE.

NOTE XIII. — TRADITION. (Pag. 340.)

Saint Justin rapporte le précepte de célébrer le dimanche, en s'assemblant dans l'église, à une tradition donnée par Jésus-Christ à ses apôtres et à ses disciples dans une

de ses apparitions. (*Apol. I*, cap. 67.) Dira-t-on que ce saint martyr ignoroit ce dont il parloit ? Dira-t-on que Jésus-Christ n'avoit pas en effet donné ce précepte ? Dira-t-on que ce précepte fait partie de la tradition écrite ? Que nos adversaires choisissent entre ces assertions absurdes celle qui leur plaira le plus. — De la Luzerne, *Dissert. sur les églises catholiques et protestantes*, t. 2.

NOTE XIV. — TRADITION. (Pag. 340.)

Saint Irénée établit l'autorité de la tradition dans plusieurs endroits. « Quand nous » appelons, dit-il, les hérétiques à la tradition qui vient des apôtres, et qui se conserve » dans l'Eglise par les successions des évêques, ils combattent la tradition. Ceux qui » dans toute l'Eglise veulent voir la vérité, n'ont qu'à considérer la tradition des apôtres » manifestée dans le monde entier. En montrant la tradition que l'Eglise a reçue des » apôtres et la foi annoncée aux hommes, laquelle parvient jusqu'à nous par les suc- » cessions des évêques, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce » soit, moissonnent où ils ne doivent pas..... Par l'ordination divine et par la succes- » sion, la tradition et la prédication de la vérité qui, dans l'Eglise, vient des apôtres, » arrive jusqu'à nous ; et c'est la marque certaine que la même et unique foi vivifica- » trice se conserve dans l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à présent, transmise avec vé- » rité. » (*Contra Hæres.*, lib. 3, cap. 2.) Deux choses sont ici certaines : la première, que saint Irénée combat les hérétiques par la tradition, et qu'il la donne comme une règle de foi ; la seconde, que la tradition dont il parle est la tradition non écrite et non pas l'Ecriture sainte. C'est la tradition qui découle des apôtres, par les successions des évêques, c'est-à-dire celle qui s'est transmise de bouche en bouche, et qui s'est ainsi conservée dans les différents siéges. Si ce Père avoit en vue l'Ecriture sainte, il s'exprimeroit autrement, il l'indiqueroit clairement. — De la Luzerne, *ibid.*

NOTE XV. — TRADITION. (Pag. 341.)

« J'établis, dit Tertullien, cette prescription, qu'on ne doit pas prouver ce que les » apôtres ont prêché, c'est-à-dire ce que Jésus-Christ leur a révélé, autrement que par » les églises que les apôtres ont fondées, en leur prêchant, soit de vive voix, soit en- » suite par leurs épîtres. Cela étant, il est certain que toute doctrine qui s'accorde avec » ses églises-mères et originaires de la foi doit être regardée comme la vérité. .. Ce qui » est trouvé le même partout n'est pas une erreur, c'est une tradition. » (*De Præscript.*, cap. 21.) Que Tertullien entende ici la tradition écrite, on ne peut pas le contester. D'abord il en fait une mention expresse, en parlant de la prédication faite de vive voix par les apôtres ; ensuite, s'il vouloit parler de l'Ecriture sainte, pourquoi ne la nommeroit-il pas expressément ? — De la Luzerne, *ibid.*

NOTE XVI. — TRADITION. (Pag. 342.)

Saint Clément d'Alexandrie, après avoir parlé de différents saints personnages qu'il avoit vus, qui étoient dans une haute estime et considération, spécialement d'un qu'il avoit recherché en Egypte, qu'il dit être une véritable abeille de Sicile, recueillant le suc des fleurs de la prairie prophétique et apostolique, ajoute : « Ces hommes conser- » voient la vraie tradition de la bienheureuse doctrine donnée par Pierre, Jean, Paul et » les saints apôtres, de même qu'un fils la recevroit de son père. Elles sont parvenues » jusqu'à nous par la volonté de Dieu, les semences apostoliques données par leurs » ancêtres, et dont ils ont été les dépositaires. » (*Stromat.*, lib. 1, cap. 1.) Il ne peut pas y avoir de doute que le saint docteur ne parle de la tradition non écrite, outre que tout le contexte l'annonce, outre que c'est une tradition reçue comme du père au fils; saint Clément dit qu'elle vient des apôtres, dont plusieurs n'ont pas laissé d'écrits parmi les livres canoniques. — De la Luzerne, *ibid.*

NOTE XVII. — TRADITION. (Pag. 344.)

« Nous démontrons, dit saint Athanase aux ariens, que notre doctrine a été trans- » mise de pères en pères, comme par la main. Mais vous, nouveaux juifs disciples de

» Caïphe, quels pères, quels ancêtres montrez-vous de votre enseignement? Vous ne » pouvez en citer aucun auteur parmi les hommes doctes et prudents. » (*De decret. Nic. Synodic.* n. 27.) C'est la doctrine transmise de père en père, comme de main en main, qui est la véritable selon saint Athanase. Si cette transmission est une démonstration de la vraie foi, elle en est évidemment une règle.

NOTE XVIII. — TRADITION. (Pag. 344.)

Ecoutons saint Basile, établissant l'autorité de la tradition aussi positivement qu'il soit possible. « Ce qui a été dit par nos ancêtres est ce que nous disons.... Entre les » dogmes et les institutions que l'on prêche dans l'Eglise, nous en avons quelques-uns » qui sont de la doctrine produite par écrit; nous en recevons quelques autres de la » tradition des apôtres, transmise avec plus de secret. Les uns et les autres ont une » égale force pour établir la piété, et ils ne sont contredits par aucun de ceux qui savent » le moins du monde quelles sont les lois de l'Eglise. Car si nous entreprenons de re- » jeter, comme étant de peu de poids, les coutumes qui ne sont pas écrites, nous por- » tons un grand préjudice à l'Evangile même, ou plutôt nous réduisons à un pur nom » la prédication de la foi..... Un jour ne suffiroit pas pour rapporter tous les dogmes » transmis autrement que par écrit. Que ceux qui veulent rejeter notre manière de » glorifier le Seigneur, comme n'étant pas prescrite par écrit, nous montrent et la pro- » fession de foi, et les autres choses que nous admettons, prouvées par les Ecritures... » Contre ce qu'on allègue, que la glorification avec le Saint-Esprit manque de témoi- » gnage, et n'existe pas dans les Ecritures, nous répondons : S'il n'est rien reçu que » ce qui est dans les Ecritures, nous consentons que cela même ne le soit pas. Si au » contraire un grand nombre de choses sont reçues sans être comprises dans les Ecri- » tures, nous recevons celle-là avec beaucoup d'autres. Mais je suis persuadé qu'il est » dans la doctrine apostolique de nous attacher même aux traditions non écrites. Saint » Paul dit : *Je vous loue de vous être souvenus des traditions que je vous ai apportées;* » et ailleurs : *Conservez les traditions que vous avez reçues, soit par mes discours, soit* » *par mon épître.* De ce nombre est celle que nous traitons ici, que ceux qui ont prêché » dans le commencement ont transmis à leurs successeurs, et que par le laps de temps » un long usage a enracinée dans les églises. » (*de Spir. sancto*, c. 7.) Il peut paroître étonnant d'entendre saint Basile dire qu'en rejetant la tradition non écrite on porte préjudice à l'Evangile même. Mais il faut faire attention que la tradition est d'abord l'interprète le plus fidèle de l'Evangile, et ensuite le seul garant de son authenticité; qu'ainsi la rejeter, c'est se priver du moyen le plus sûr d'en connoître le vrai sens, et du seul moyen d'être assuré qu'il est véritablement des auteurs sacrés dont il porte le nom.

Saint Epiphane dit : « La tradition est aussi nécessaire, car on ne peut pas tout cher- » cher dans les Ecritures. C'est pour cela que les saints apôtres nous ont laissé des » choses par écrit, et d'autres par tradition. Saint Paul l'assure en ces termes : *Comme* » *je vous l'ai transmis*, et ailleurs : *Ainsi je l'enseigne, ainsi je l'ai transmis dans l'E-* » *glise...* Je dis que l'Eglise doit nécessairement observer le rit qu'elle a reçu, transmis » par ses ancêtres. Quelqu'un peut-il enfreindre la sanction maternelle, ou la loi pa- » ternelle, selon ce que dit Salomon : *Ecoutez, mon fils, les discours de votre père, et* » *ne rejetez pas la loi de votre mère.* » (*Hæres.*, 61, c. 6.) Ce seroit obscurcir des textes aussi clairs que ceux de saint Epiphane, que d'entreprendre de les commenter.

Saint Jérôme n'est pas moins formel et moins clair, et cela dans plusieurs endroits. Répondant à des questions qui lui avoient été faites, il donne cet avis général que les traditions ecclésiastiques, et surtout celles qui ne portent aucun préjudice à la foi, doivent être observées de la manière qu'elles ont été transmises par les ancêtres, et que la coutume d'un pays n'est pas infirmée par l'usage contraire des autres pays. Dans une autre épître il dit que c'est d'après la tradition des apôtres que nous jeûnons pendant le carême et dans le cours de l'année aux jours convenables. Il répond aux luciférien s que, quand même il n'auroit pas l'autorité de la sainte Ecriture, le consentement de l'univers entier auroit la force du précepte; car beaucoup d'autres choses, qui sont observées par tradition dans les églises, ont acquis l'autorité de la loi écrite. (Epist. 78, *ad Lucinium.*)

Saint Jean Chrysostome s'exprime sur notre objet aussi fortement que les précédents.

« Ce n'est pas seulement par ses lettres, c'est aussi par ses paroles que saint Paul dé-
» clare à son disciple (Timothée) ce qu'il doit faire. Il le montre en plusieurs endroits,
» disant : *Soit par notre parole, soit par l'épître que nous vous avons envoyée.* Pour que
» nous n'imaginions pas que nous avons une doctrine moins étendue, il a transmis à
» ce disciple beaucoup de choses sans les écrire, et il les rappelle à son souvenir, en
» lui disant : *Conservez la forme des saintes paroles que vous avez entendues de moi.* »
Expliquant dans une autre homélie le texte de l'épître aux Thessaloniciens, que j'ai cité,
il s'exprime ainsi : « *C'est pourquoi, mes frères, soyez fermes, et conservez les traditions*
» *que vous avez apprises, soit par mes discours, soit par mon épître.* Il est clair par là
» que les apôtres n'ont pas tout enseigné dans leurs épîtres, mais qu'ils ont transmis
» beaucoup de choses sans écritures ; et celles-là doivent avoir aussi notre croyance. En
» conséquence, nous devons regarder aussi la tradition de l'Eglise comme digne de foi.
» C'est la tradition ; ne cherchez rien de plus. » (Homil. 3, in *Epist. ad Tim.*)

Ce seroit un très-long ouvrage de rapporter tout ce qu'on lit dans les ouvrages de saint Augustin, sur l'autorité de la tradition non écrite. Bornons-nous à quelques passages, où sa doctrine est bien nettement exprimée. Il oppose au pélagien Julien l'autorité des Pères qui l'ont précédé, et il la fonde sur le même motif que nous. « Ce qu'ils ont trouvé
» dans l'Eglise, ils l'ont conservé ; ce qu'ils ont appris, ils l'ont enseigné ; ce qu'ils
» ont reçu des Pères, ils l'ont transmis aux enfants. » Parlant dans le même ouvrage du péché originel : « Quoiqu'on ne puisse, dit-il, découvrir ce dogme par aucune
» raison, quoiqu'on ne puisse l'expliquer par aucun discours, ce qui est prêché de
» toute antiquité comme la foi catholique, et cru par toute l'Eglise, est une vérité. »
Traitant de l'unité du baptême : « Nous faisons ainsi, dit-il, nous l'avons reçu de nos
» pères, nous le conservons dans l'Eglise catholique répandue par toute la terre, contre
» les nuages de la subtilité..... Ne nous objectez pas l'autorité de Cyprien sur la réité-
» ration du baptême, mais suivez avec nous l'exemple de Cyprien pour la conservation
» de l'unité. Cette question sur le baptême n'étoit pas encore suffisamment approfondie;
» mais cependant l'Eglise observoit la salutaire coutume de corriger dans les hérétiques
» et les schismatiques ce qui est mauvais, de ne point réitérer ce qui a été donné, de
» guérir ce qui a besoin de l'être, de ne pas traiter ce qui est sain. Je regarde cette
» coutume comme venant de la tradition des apôtres, ainsi que beaucoup d'autres
» choses qu'on ne trouve ni dans leurs épîtres, ni dans les conciles postérieurs ; et ce-
» pendant, comme elles sont observées dans toute l'Eglise, on tient qu'elles ont été
» transmises et recommandées par les apôtres. » Sur le baptême des enfants, il s'exprime ainsi : « La coutume de l'Eglise, notre mère, relativement au baptême des petits en-
» fants, ne doit être ni méprisée ni aucunement regardée comme superflue, et on ne
» seroit pas obligé d'y croire, si ce n'étoit pas une tradition apostolique. Si nous pou-
» vions, dit-il dans un autre ouvrage, consulter facilement le docte Jérôme, combien
» il nous citeroit d'écrivains de l'une et de l'autre langue, qui ont ou interprété les
» Ecritures, ou discuté les vérités du christianisme, qui, depuis l'origine de l'Eglise,
» n'ont eu d'autre doctrine que celle qu'ils avoient reçue de leurs pères, et qu'ils ont
» enseignée à leurs descendants ! Nous autres, établit-il ailleurs, professons la foi catho-
» lique, qui vient de l'enseignement des apôtres, plantée parmi nous, reçue par une
» suite de successions, et que nous devons transmettre pure à la postérité. » Il développe dans plusieurs endroits les principes sur l'origine des traditions non écrites, sur l'obligation d'observer comme venant des apôtres celles qui sont universelles, sur la convenance de pratiquer les usages qui se pratiquent dans le pays où on se trouve. Je n'en citerai qu'un seul passage relatif à notre objet : « Ces choses que nous observons, qui
» sont, non pas écrites, mais transmises, et qui sont pratiquées dans toute la terre, nous
» devons comprendre qu'elles ont été instituées, ou par les apôtres eux-mêmes, ou par
» les conciles, dont l'autorité salutaire s'étend sur toute l'Eglise. » (*Contra Jul.*, l. 2, c. 34.)

Saint Cyrille d'Alexandrie veut que, pour réformer ses erreurs et pour revenir à la vraie foi, on étudie avec soin les écrits des saints Pères, qui sont universellement loués pour l'exactitude et la certitude du dogme. Tous ceux qui ont le cœur pur s'efforcent de se conformer à leurs opinions. La raison qu'en donne ce Père, est que ces grands docteurs s'étant pénétrés de l'esprit de la tradition apostolique et évangélique, et ayant traité d'après les saintes Ecritures les paroles de la foi avec vérité et sans reproche, sont devenus les lumières du monde, renfermant dans eux, ainsi qu'il est écrit, la parole de vie. (*Adv. Orient.*, sive *liber apologeticus*, anathema 8.) Nous voyons ici d'a-

bord l'autorité des saints Pères établie, ensuite la distinction faite entre la tradition évangélique et apostolique, enfin l'usage de la tradition pour l'intelligence de l'Ecriture.

Vincent de Lérins établit de la manière la plus formelle la nécessité de joindre l'autorité de la tradition à celle de l'Ecriture, pour connoître la vraie foi. « Souvent, avec » un grand soin et avec une grande attention, je me suis informé auprès de beaucoup » de personnages distingués par leur sainteté et leur science, comment et par quelle » règle certaine et générale je puis discerner la vérité de la foi catholique de la fausseté » de la criminelle hérésie. J'ai reçu constamment de presque tous cette réponse : Quiconque, soit moi, soit tout autre, veut découvrir les fraudes des hérétiques, éviter » leurs piéges et demeurer pur et entier dans la foi, doit, avec l'aide de Dieu, munir » sa foi de deux manières : d'abord par l'autorité de la foi divine, ensuite par la tradition de l'Eglise catholique. Quelqu'un demandera peut-être : Si le canon des Ecritures » est parfait, s'il se suffit surabondamment, qu'est-il besoin d'y joindre l'autorité de » l'intelligence ecclésiastique? C'est parce que, à raison même de sa hauteur, l'Ecriture » n'est pas entendue par tous dans le même sens ; mais ses expressions sont interprétées diversement par les uns et par les autres ; en sorte qu'autant il y a d'hommes, » autant on peut en inférer d'opinions différentes. Novatien, Photin, Sabellius, etc., » l'entendent tous de diverses manières. Et par cette raison, à cause des détours si multipliés et si variés de l'erreur, il est nécessaire que l'interprétation de la doctrine » prophétique et apostolique soit dirigée selon le sens ecclésiastique et catholique. Dans » l'Eglise catholique, il faut avec le plus grand soin tenir ce qui partout, ce qui toujours, ce qui par tous a été cru... C'est ce qui arrivera, si nous suivons l'universalité, » l'antiquité, le consentement.... Nous suivrons l'antiquité, si nous ne nous écartons » nullement des sentiments qu'il est manifeste que les Pères ont publiés. Nous suivrons » le consentement, si dans l'antiquité nous nous attachons aux sentiments et aux définitions de tous ou de presque tous les évêques et les maîtres. » (*Comm.*, c. 1, 2, 3.)

Au conciliabule appelé vulgairement le brigandage d'Ephèse, Dioscore, chef de l'hérésie eutychienne, invoqua en faveur de sa cause l'autorité des saints Pères. Tout le concile, et les évêques catholiques comme les autres, reconnurent cette autorité, dirent anathème à qui voudroit innover, et déclarèrent qu'ils conservoient la foi des saints Pères. (Inter Acta conc. Chalced., act. 1, Collect. Harduini, t. 8.) Ainsi c'étoit un principe reconnu universellement, et par les hérétiques, et par les catholiques, que la tradition est une règle de foi.

Saint Léon reconnoît et établit disertement l'autorité des saints Pères, que les hérétiques seuls contredisent. « Pour que votre piété sache que nous sommes d'accord avec » les instructions des vénérables Pères, j'ai cru devoir ajouter à ce discours quelques-unes de leurs maximes. Si vous daignez y faire attention, vous verrez que nous ne » professons que ce que nos Pères ont enseigné à tout l'univers, et que personne ne » diffère d'eux, sinon les impies hérétiques. Votre sollicitude doit exhorter au progrès de » la foi le peuple, le clergé et toute la fraternité, de manière à montrer que vous n'enseignez rien de nouveau, mais à faire pénétrer dans tous les cœurs ce que les Pères » de vénérable mémoire ont enseigné par une prédication unanime, et auxquels notre » épître est conforme en tout point. Vous devez, et par vos propres discours, et par la » récitation et l'exposition des écrits antérieurs, faire connoître au peuple que, dans la » doctrine actuelle, on lui prêche ce que les saints Pères avoient reçu de leurs prédécesseurs et ont transmis à leurs successeurs. Après avoir lu d'abord les enseignements » de ces anciens évêques, lisez-leur ensuite mes écrits, afin de leur prouver que nous » n'enseignons pas autre chose que ce que nous avons reçu de nos auteurs : qu'en toutes » choses donc, et dans la règle de la foi, et dans l'observation de la discipline, le langage de l'antiquité soit conservé. » (Epist. 103, *ad Proterium*, Alex. episc., c. 2 et 3.)

« Les successeurs des divins apôtres, dit Théodoret, furent des hommes dont quelques-uns ont entendu leurs voix sacrées, et ont eu le bonheur de vivre dans leur » admirable société. Beaucoup d'entre eux aussi ont été décorés de la couronne du » martyre. Vous est-il donc permis d'agiter contre eux une langue blasphématoire. » (Dial. 1, *Immutabilis.*) Quel mal y auroit-il donc, quel blasphème, de combattre la doctrine des successeurs des apôtres, si ce n'étoit pas celle des apôtres qu'ils avoient reçue et transmise?

Voilà une longue suite de saints docteurs des premiers et des plus beaux siècles du christianisme et des temps où nos adversaires reconnoissent que la foi de l'Eglise étoit

pure, qui établissent d'une manière claire et tranchante l'autorité sacrée de la tradition. S'ils avoient prévu l'erreur des protestants sur ce sujet, qu'auroient-ils pu dire de plus énergique pour la combattre? — *Dissertations sur les Eglises catholiques et protestantes,* tom. 2.

NOTE XIX. — UNIGENITUS. (Pag. 408.)

Dans le préambule de la constitution *Unigenitus*, le pape Clément XI parle d'abord de l'avertissement donné par le Fils de Dieu à son Eglise, « de nous tenir en garde contre » les faux prophètes, qui viennent à nous revêtus de la peau des brebis; (par où) il dé- » signe principalement..... ces maîtres de mensonges, ces séducteurs pleins d'art fices, » qui ne font éclater dans leurs discours les apparences de la plus solide piété, que pour » insinuer imperceptiblement leurs dogmes dangereux, et que pour introduire, sous les » dehors de la sainteté, des sectes qui conduisent les hommes à leur perte; séduisant » avec d'autant plus de facilité ceux qui ne se défient pas de leurs pernicieuses entre- » prises, que comme des loups, qui dépouillent leur peau pour se couvrir de la peau » des brebis, ils s'enveloppent, pour ainsi parler, des maximes de la loi divine, des pré- » ceptes des saintes Ecritures, dont ils interprètent malicieusement les expressions, et » de celles même du nouveau Testament, qu'ils ont l'adresse de corrompre en diverses » manières pour perdre les autres et pour se perdre eux-mêmes : vrais fils de l'ancien » père du mensonge, ils ont appris, par son exemple et par ses enseignements, qu'il » n'est point de voie plus sûre ni plus prompte pour tromper les âmes, et pour insinuer » le venin des erreurs les plus criminelles, que de couvrir ces erreurs de l'autorité de » la parole de Dieu. »

Le saint Père continue ensuite de cette manière : « Pénétré de ces divines instruc- » tions, aussitôt que nous eûmes appris, dans la profonde amertume de notre cœur, » qu'un certain livre, imprimé autrefois en langue françoise, et divisé en plusieurs » tomes, sous ce titre : *Le nouveau Testament en françois, avec des réflexions morales* » *sur chaque verset*, etc. *A Paris*, 1699; autrement encore : *Abrégé de la morale de* » *l'Evangile, des Actes des Apôtres, des Epîtres de saint Paul, des Epîtres canoniques et* » *de l'Apocalypse,* ou *Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés, etc. A Paris,* » 1693 et 1694; que ce livre, quoique nous l'eussions déjà condamné, parce qu'en » effet les vérités catholiques y sont confondues avec plusieurs dogmes faux et dan- » gereux, passoit dans l'opinion de beaucoup de personnes pour un livre exempt de » toutes sortes d'erreurs; qu'on le mettoit partout entre les mains des fidèles, et qu'il » se répandoit de tous côtés, par les soins affectés de certains esprits remuants, qui » font de continuelles tentatives en faveur des nouveautés; qu'on l'avoit même traduit » en latin, afin que la contagion de ses maximes pernicieuses passât, s'il étoit possible, » de nation en nation et de royaume en royaume; nous fûmes saisis d'une très-vive » douleur en voyant le troupeau du Seigneur, qui est commis à nos soins, entraîné » dans la voie de perdition par des insinuations si séduisantes et si trompeuses : ainsi » donc, également excités par notre sollicitude pastorale, par les plaintes réitérées des » personnes qui ont un vrai zèle pour la foi orthodoxe, *surtout par les lettres et les* » *prières d'un grand nombre de nos vénérables frères les évêques de France*, nous avons » pris la résolution d'arrêter, par quelques remèdes plus efficaces, le cours d'un mal » qui croissoit toujours, et qui pourroit avec le temps produire les plus funestes effets.

» Après avoir donné toute notre application à découvrir la cause d'un mal si pressant, » et après avoir fait sur ce sujet de mûres et de sérieuses réflexions, nous avons enfin re- » connu très-distinctement que le progrès dangereux qu'il a fait, et qui s'augmente tous » les jours, vient principalement de ce que le venin de ce livre est très-caché, sem- » blable à un abcès dont la pourriture ne peut sortir qu'après qu'on y a fait des inci- » sions. En effet, à la première ouverture du livre, le lecteur se sent agréablement at- » tiré par de certaines apparences de piété. Le style de cet ouvrage est plus doux et » plus coulant que l'huile; mais les expressions en sont comme des traits prêts à partir » d'un arc qui n'est tendu que pour blesser imperceptiblement ceux qui ont le cœur » droit. Tant de motifs nous ont donné lieu de croire que nous ne pouvions rien faire » de plus à propos ni de plus salutaire, après avoir jusqu'à présent marqué en général » la doctrine artificieuse de ce livre, que d'en découvrir les erreurs en détail, et que » de les mettre plus clairement et plus distinctement devant les yeux de tous les fidèles, » par un extrait de plusieurs propositions contenues dans l'ouvrage, où nous leur fe-

» rons voir l'ivraie dangereuse séparée du bon grain qui la couvroit. Par ce moyen, » nous dévoilerons et nous mettrons au grand jour, non-seulement quelques-unes de ces » erreurs, mais nous en exposerons un grand nombre des plus pernicieuses, soit » qu'elles aient été déjà condamnées, soit qu'elles aient été inventées depuis peu. »

A la suite du préambule, Clément XI rapporte 101 propositions extraites du livre de Quesnel, et il les condamne « comme étant *respectivement* fausses, captieuses, mal » sonnantes, capables de blesser les oreilles pieuses ; scandaleuses, pernicieuses, té- » méraires, injurieuses à l'Eglise et à ses usages ; outrageantes, non-seulement pour » elle, mais pour les puissances séculières ; séditieuses, impies, blasphématoires, sus- » pectes d'hérésie, sentant l'hérésie, favorables aux hérétiques, aux hérésies et au » schisme ; erronées, approchantes de l'hérésie, et souvent condamnées ; enfin, comme » hérétiques, et comme renouvelant diverses hérésies, principalement celles qui sont » contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, prises dans le sens auquel elles » ont été condamnées. »

Le saint Père défend en conséquence, à tous les fidèles, de penser, d'enseigner ou de parler sur lesdites propositions, autrement qu'il n'est porté dans sa constitution, et il veut que « quiconque enseigneroit, soutiendroit ou mettroit au jour ces propositions, » ou quelques-unes d'entre elles, soit conjointement, soit séparément, ou qui en trai- » teroit même par manière de dispute, en public ou en particulier, si ce n'est peut- » être pour les combattre, encoure *ipso facto*, et sans qu'il soit besoin d'autre déclara- » tion, les censures ecclésiastiques et les autres peines portées par le droit contre ceux » qui font de semblables choses. »

Il déclare en sus qu'il ne prétend « nullement approuver ce qui est contenu dans le » reste du même livre, d'autant plus, ajoute-t-il, que, dans le cours de l'examen que » nous en avons fait, nous y avons remarqué plusieurs autres propositions qui ont beau- » coup de ressemblance et d'affinité avec celles que nous venons de condamner, et qui » sont toutes remplies des mêmes erreurs : de plus, nous y en avons trouvé beaucoup » d'autres qui sont propres à entretenir la désobéissance et la rébellion qu'elles veulent » insinuer insensiblement sous le faux nom de patience chrétienne, par l'idée chimé- » rique qu'elles donnent aux lecteurs, d'une persécution qui règne aujourd'hui ; mais » nous avons cru qu'il seroit inutile de rendre cette constitution plus longue, par un » détail particulier de ces propositions. »

Voyez l'*Histoire de la constitution Unigenitus*, par Lafiteau ; le *Dictionnaire des Hérésies*, par Pluquet, édit. de Besançon, 1817.

NOTE XX. — USURE. (Pag. 417.)

Il a paru à Lyon sous ce titre : *Sanctæ apostolicæ Sedis Responsa circa lucrum ex mutuo, ab anno* 1822 *ad* 1833, une Collection de Réponses sur cette matière, recueillies par Monseigneur l'Archevêque de Turin : elles sont toutes très-précises et parfaitement d'accord entre elles. Au lieu de disputer sans fin sur la question du prêt, comme on l'a fait pendant de longues années, il est beaucoup plus simple et plus sage de se conformer à ces décisions venant d'une autorité aussi respectable. Voici un Extrait des observations que fait M. l'abbé Boyer, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice, en rapportant quelques-unes de ces réponses et en indiquant les autres dans sa brochure intitulée : *Défense de l'Eglise de France contre les attaques de l'auteur de la Dissertation sur le prêt à intérêt :* « Trois doutes sur lesquels on consulte le Saint-Office : 1° Doit-on traiter comme pécheurs publics, ou possesseurs de mauvaise foi et indignes d'absolution dans le Sacrement de pénitence, les défenseurs en théorie et en pratique de la légitimité du prêt du commerce ? 2° Même doute sur la conduite que doit tenir le confesseur à l'égard des défenseurs du titre légal. 3° Quelle autorité doit-on accorder dans l'Eglise à l'encyclique de Benoît XIV, et les défenseurs des deux contrats précédents, qui croient pouvoir l'expliquer ou la tirer à eux, ont-ils dans ce sentiment ce degré de mauvaise foi qui constitue le crime d'hérésie et qui autorise le confesseur à leur refuser l'absolution dans le sacrement de pénitence ?

Le Saint-Office a rendu, sur ces trois doutes soumis à son tribunal, jusqu'a dix-sept réponses adressées à des prélats, des prêtres, des administrateurs de diocèse, des chapitres, des laïques même. Lisez-les avec attention, vous les rapporterez facilement à quelqu'un de ces trois chefs. Monseigneur de Rennes est le consulteur ou le consultant

sur la légitimité du prêt de commerce; la consultation relative au titre légal appartient à un prêtre, directeur du séminaire de Lyon; l'un et l'autre sont très-clairs dans leurs exposés.

» Mais qu'est-ce que le prêt de commerce: qu'est-ce que le titre légal?.... Le prêt appelé de commerce est celui où l'intérêt est perçu d'un argent baillé à un négociant ou à un preneur que l'on sait n'emprunter que pour négocier, gagner et s'enrichir.....

» Le titre légal est dans la même espèce, au sens de ces défenseurs; il implique, selon eux, un autre contrat surajouté au prêt; c'est le bénéfice accordé par le prince à ceux qui livrent leurs capitaux au commerce, bénéfice qu'il leur accorde par un légitime usage de son haut domaine sur les propriétés, prérogative du souverain qui l'autorise pour le bien de l'Etat à créer des titres de propriété....

» Quoi de plus clair, ce me semble, que la consultation de monseigneur de Rennes, relative au prêt de commerce, et celle du prêtre, directeur du séminaire de Lyon, afférente au titre légal?

« De fâcheux différends, expose monseigneur de Rennes, divisent les confesseurs de » mon diocèse, au sujet de l'intérêt perçu de l'argent prêté à un négociant, qui l'em- » ploie à des spéculations commerciales où il s'enrichit. Les uns condamnent ce béné- » fice, les autres le tolèrent. Les premiers accordent l'absolution à ceux qui le pra- » tiquent; chacune des deux parties soutient son sentiment avec chaleur. De là, des » rixes, des querelles, des refus de sacrements faits avec éclat, et des pertes immenses » pour le bien des âmes. Plusieurs confesseurs croient pouvoir, dans l'intérêt du salut » des âmes, adopter une pratique qui tienne le milieu entre la sévérité des premiers et » le relâchement des seconds. Ils exhortent les auteurs et les défenseurs de ces contrats » à y renoncer; mais, sur cette réponse que leur font les pénitents, *que le saint Siége,* » *informé de ce contrat et interrogé sur sa légitimité, ne l'a jamais condamné et qu'ils* » *pensent pouvoir le continuer,* ils exigent d'eux une simple promesse de se soumettre à » la décision qui pourra intervenir sur ce point. Dans ce cas, bien que convaincus de » la plus grande probabilité du sentiment contraire, ils cessent de les inquiéter par un » refus d'absolution; et quand ils rencontrent des pénitents entachés de cette pratique qui » s'y réfèrent avec assez de bonne foi, pour ne pas en faire matière de leur accusation » en confession, ils s'abstiennent de les interroger; et s'ils les soupçonnent mal dis- » posés à profiter de leurs conseils, ils les absolvent encore et ne les inquiètent pas. »

« Après cet exposé le prélat demande deux choses: 1° peut-il approuver la pratique de ces confesseurs? 2° peut-il exhorter les confesseurs plus rigides qui proscrivent ce contrat, sous peine de refus de sacrement, à se conformer à la conduite mitigée des premiers?

» On lui répond: Ne les inquiétez pas: *Non sunt inquietandi*, c'est-à-dire tolérez leur pratique, n'en faites pas la matière d'un refus d'absolution, ni à eux, ni à leurs pénitents.

» Sur la seconde interrogation, on répond: La solution du premier doute emporte celle du second: *Ad secundum provisum in primo*, c'est-à-dire leur pratique, étant licite et sage, doit être conseillée aux confesseurs plus rigides.

» Quoi de plus clair que la demande, de plus coulant et de plus facile à comprendre que la réponse?

» L'interrogation du professeur de Lyon n'est pas moins claire; car il s'attache davantage à l'expliquer; il la répète jusqu'à deux fois; il présente sa pratique moins comme un doute sur lequel il interroge que comme un parti pris qu'il motive. La décision de Benoit XIV, dit-il, est « claire et évidente pour tout homme de bonne foi; cependant il » est des prêtres qui estiment pouvoir retirer 5 pour 0[0 en vertu de la loi du prince, » sans autre titre que la loi, laquelle, par la volonté du prince, transporte légitime- » ment le domaine, comme dans le cas si connu de la prescription, anéantissant par » une telle conduite la loi divine; c'est pourquoi le soussigné, s'appuyant sur la bulle » de Benoit XIV, refuse l'absolution à tous les prêtres défenseurs de la légitimité de ce » titre. » Sur ce, il demande s'il peut, en conscience, refuser l'absolution, et s'il le doit.

» On lui répond: *Sacra Pœnitentiaria diligenter ac maturè respondendum censuit presbyteros de quibus agitur, non esse inquietandos quousquè sancta Sedes definitivam decisionem emiserit cui parati sint se subjicere, ideòque nihil obstare eorum absolutioni in sacramento pœnitentiæ;* c'est-à-dire ne les inquiétez pas au sujet de la théorie ou de la pratique de ce contrat jusqu'à une nouvelle décision du saint Siége, et s'ils promet-

tent de s'y soumettre, rien ne s'oppose à leur absolution dans le sacrement de penitence. Rome, 11 septembre 1830.

» Le même théologien, pour mettre sa pensée dans un plus grand jour, reproduit la même consultation sous une autre forme. « Par votre précédente réponse du 11 » septembre 1830, je comprends que, selon votre pensée, on peut absoudre les prêtres » et les fidèles, nonobstant leur opinion et la pratique favorable au 5 pour 0[0 perçu en » vertu du seul titre de la loi, et séparé de tous les autres titres communément reçus » parmi les théologiens, et j'acquiesce humblement à cette décision; néanmoins, sauf » le respect dû à la sacrée Pénitencerie, consultation faite des plus graves auteurs qui » ont écrit sur la même matière, et considérant sur ce point la pratique *de presque tous* » *les séminaires de France*, j'estime que le sentiment contraire au titre légal est beau- » coup plus probable et plus sûr, et le seul admissible dans la pratique jusqu'à la défini- » tion ultérieure du saint Siége. C'est pourquoi, consulté sur ce point, je décide qu'on » doit refuser l'absolution à tous ceux qui n'allèguent d'autre titre que celui-là à l'intérêt » perçu, et qu'ils ne justifient par aucun contrat qui en soit distingué et approuvé par » les théologiens; je la refuse en outre quand ils persistent à ne vouloir pas restituer » les intérêts perçus en vertu de ce titre unique. »

« Sur ce, il demande deux choses : 1° Sa pratique envers ces mêmes fidèles est-elle trop dure et trop sévère? 2° Quelle conduite doit-il tenir envers les fidèles dans des cas semblables?

» On lui répond : *Ad primum, affirmativè quandoquidem ex dato ex sacrâ Pœnitentiariâ responso liquet fideles hujusmodi qui bonâ fide ità se gerunt, non esse inquietandos;* c'est-à-dire, nul doute qu'il faille les absoudre, et vous deviez comprendre, d'après la précédente réponse de la Pénitencerie, que ces fidèles, adhérant avec bonne foi à cette pratique, ne devaient pas être inquiétés.

» *Ad secundum, provisum in primo, undè orator priori sacræ Pœnitentiariæ responso, sub die 16 septembris* 1830, *sese in praxi conformare studeat;* c'est-à-dire la solution du premier doute vous dit assez que, dans ce cas, votre pratique à l'égard de ces fidèles est trop dure et trop sévère; c'est pourquoi ayez à vous conformer à la première réponse de la sacrée Pénitencerie. Rome, 11 novembre 1831.....

» Après tous ces développements, le sens des réponses précédentes de la Pénitencerie est manifeste. Ce mot si précis, si concis, *non sunt inquietandi*, ne les inquiétez pas, peut se traduire de cette manière : Ne les inquiétez pas, ne les traitez pas comme des possesseurs de mauvaise foi, comme des pécheurs publics convaincus de notoriété de fait du crime d'hérésie, ne leur refusez pas l'absolution pour le seul fait de la conviction où ils sont que ces deux contrats, appuyés sur le titre du commerce ou de la loi, sont légitimes, et qu'ils pensent pouvoir les réduire en pratique.... Et si vous estimez votre sentiment jugé, défini, passé en dogme par la force de l'encyclique de Benoît XIV, votre prétention est une erreur...,..

» Le Saint-Office est chargé par le successeur de Pierre de veiller en son nom sur le dépôt de la foi, de surveiller les productions de toutes espèces capables d'en corrompre la pureté, la presse et ses livres, les écoles enseignantes et leurs controverses; il me semble que, dans le cercle de ces attributions, ce corps a reçu du ciel une portion de l'esprit de Pierre, une grâce du ministère dont il faut tenir ici compte. Ajoutez à cela que ces consultations ayant été faites avec tant de solennité, et leurs réponses étant réitérées jusqu'à dix-sept fois dans un laps de temps assez considérable, elles n'ont pu être ignorées du chef de l'Eglise; elles tirent du seul fait de son approbation tacite un grand poids; mais il y a plus, plusieurs d'entre elles portent en titre : *Ex assistentia summi pontificis.* Les décisions envoyées à messeigneurs de Rennes et de Vivier ont été revues par le pape, elles ont en quelque sorte le sceau et le cachet de Pierre. C'est la pape Pie VIII qui transmet immédiatement à monseigneur de Rennes la décision du cas qu'il propose, *après avoir*, dit-il, *consulté le Saint-Office.* Le pape Grégoire XVI, aujourd'hui régnant, déclare approuver la réponse faite par ce tribunal à monseigneur de Vivier. Celles de plusieurs autres évêques ou prêtres, confondues avec celle-ci quant au sens, participent à la même autorité. Tout cela est grave, imposant. Ce sont des évêques, et en grand nombre, qui consultent le saint Siége, à l'occasion des troubles et des divisions nés dans leurs églises. Le pape interroge les docteurs et les cardinaux chargés d'office de l'assister dans cette grande attribution de son autorité suprême, qui est de confirmer ses frères dans la foi. Du haut de la chaire de Pierre, il leur transmet cette déci-

sion solennelle; elle retentit en France, l'immense majorité des évêques français la publient dans leurs diocèses ; elle arrive dans plusieurs autres majeures églises, et partout elle y est adoptée comme une règle de conduite. On citerait difficilement dans l'histoire ecclésiastique des réponses ou décrétales de papes dignes de plus de respect par l'autorité qui leur vient de l'importance du sujet et de l'assentiment présumé des églises.

FIN DES NOTES.

aire de théologie. v. 6
24285

Bergier, N.-S. - Dictionnaire de
théologie. v. 6

PONTIFICAL INSTITUTE
OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK
TORONTO 5, CANADA

24285